RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1927-1928

L.-AMABLE PROULX
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1928

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1927-1928

L.-AMABLE PROULX
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1928

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 30 décembre 1928

A L'HONORABLE M. NARCISSE PÉRODEAU,
Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1927-1928.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ATHANASE DAVID,
Secrétaire de la Province

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/rapport05queb

Québec, 27 décembre 1928

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon huitième rapport sur les Archives de la province de Québec (année 1927-1928).

⁂

J'espère que les amateurs d'histoire seront satisfaits des pièces qui forment la matière du présent recueil. Je ne sais si je me fais illusion mais il me semble qu'elles sont intéressantes et renferment beaucoup de détails inédits et peu connus.

La correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa première administration au Canada (1672-1682), publiée dans le Rapport de 1926-1927 a été reçue partout avec faveur. Frontenac est un des héros les plus populaires de notre histoire. Il semble être aussi connu aux États-Unis qu'au Canada. J'ai reçu de nos amis américains bon nombre de lettres au sujet de sa correspondance. Les ouvrages de Francis Parkman sont encore en vogue aux États-Unis. C'est lui, je crois, qui a popularisé l'histoire de Frontenac parmi les amateurs de langue anglaise. Les lecteurs deviennent de plus en plus exigeants. La beauté du style et le charme des descriptions ne leur suffisent plus. Après avoir lu les pages si attachantes de Parkman, ils veulent sans doute s'assurer, en scrutant les lettres mêmes de Frontenac, si le héros admiré dans leurs lectures, mérite la sympathie qu'ils lui ont accordée.

On trouvera dans ce Rapport la première partie de la correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de

Frontenac pendant sa seconde administration (1689-1694). Le reste (1694-1699) sera publié dans le Rapport de l'année prochaine.

Si M. de Frontenac a été un des personnages les plus populaires du régime français au Canada, on peut dire que Mgr Plessis, qui succéda à Mgr Denaut sur le trône épiscopal de Québec, a été une des grandes figures du régime anglais. M. l'abbé Ferland, l'honorable M. L.-O. David et Mgr Henri Têtu ont publié des biographies de Mgr Plessis qu'on lit encore avec un vif intérêt. M. l'abbé Ivanhoë Caron commence dans le présent Rapport un inventaire de la volumineuse correspondance de Mgr Plessis. Ces lettres adressées à la cour de Rome, à ses prêtres et à des centaines de personnages politiques et autres nous font voir le grand évêque sous un aspect peut-être pas assez mis en lumière dans les ouvrages que je viens de mentionner.

Les historiens de Mgr Plessis ont noté la position délicate, extrêmement difficile parfois, dans laquelle il se trouvait vis-à-vis d'un pouvoir civil très mal disposé envers l'Église catholique. Laissé à lui-même puisqu'il fut des années entières sans pouvoir communiquer avec Rome, Mgr Plessis ne prenait jamais une décision importante sans consulter ses prêtres les plus expérimentés. Les lettres de Mgr Plessis ont donc une importance capitale pour étudier à fond l'histoire de l'église canadienne pendant son long épiscopat.

La seconde et dernière partie de l'inventaire des lettres de Mgr Plessis sera publiée dans un prochain Rapport.

Les postes militaires ou de commerce dans la Nouvelle-France avaient pour but de maintenir les différentes nations sauvages dans l'amitié de la France et de les empêcher d'aller commercer avec les Anglais. L'histoire de ces différents postes est peu connue. Les historiens Garneau et Ferland mentionnent incidemment les principaux sans donner de détails sur leur raison d'être, leur organisation, etc. etc.

Le *Mémoire sur les postes du Canada* du chevalier de Raymond que M. Aegidius Fauteux a bien voulu nous communiquer est un document plein d'aperçus nouveaux sur ce point. Comme l'écrit M. Fauteux, il faut faire la part des exagérations et de l'intérêt personnel dans les dires du chevalier de Raymond, mais, tout de même, son mémoire avec ses détails précis pourra être utilisé avec profit par ceux qui voudront étudier l'histoire du commerce et des relations des autorités de la colonie de la Nouvelle-France avec les nations sauvages disséminées dans toute l'Amérique Septentrionale.

Le Journal des allées et venues de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, officier dans les troupes du détachement de la marine, au cours des années 1754 et 1755, n'est pas un morceau littéraire. M. de Léry, comme la plupart de ses contemporains, à commencer par notre dernier gouverneur de Vaudreuil, n'était pas très fort sur l'orthographe ni habile dans l'art de faire de belles phrases. On ne saisit pas toujours du premier coup ce qu'il veut dire. Mais les détails curieux qu'on trouve dans ce journal sur les pays d'en haut et principalement sur Détroit compensent amplement pour la peine qu'on a à le lire.

Nous continuerons dans nos prochains Rapports la publication des Journaux de M. Chaussegros de Léry. Je réitère ici mes sincères remerciements à Mgr Amédée Gosselin pour avoir mis à notre disposition la série complète des Journaux de Léry conservés aux archives du séminaire de Québec. Ces cahiers écrits au jour le jour, au hasard des campements et des rencontres avec les Sauvages, n'étaient pas destinés au public. M. de Léry notait ses impressions pour lui-même et sa famille. Elles acquièrent, de ce fait, une importance plus grande, me semble-t-il. Celui qui écrit pour le public a intérêt à ménager les susceptibilités des supérieurs et des confrères d'armes qui peuvent lui aider ou lui nuire, suivant le cas. M. de Léry tenait un journal personnel, presque secret. N'avons-nous pas raison de présumer qu'il écrivait ce qu'il *pensait*, honnêtement, sans fard et sans déguisement ?

Nous avons déjà une vingtaine de journaux et de mémoires sur l'invasion américaine de 1775. Aucun, je crois, n'a l'intérêt et l'importance du Journal de MM. Baby, Taschereau et Williams que nous devons à M. Aegidius Fauteux, bibliothécaire de Saint-Sulpice. Nous avons dans ce journal inédit et très peu connu un miroir absolument fidèle de l'état des esprits dans nos campagnes pendant l'invasion des Bostonais, comme on disait alors. Ce Journal sera une addition précieuse à la documentation déjà publiée sur l'invasion de 1775.

* * *

Pendant l'année 1927-1928, les Archives ont reçu les dons suivants:

Adams, M. Randolph-G., Ann Arbor, Michigan:
British Headquarters Maps and Sketches used by Sir Henry Clinton while in command of the British Forces operating in North America during the war for Independence, 1775-1782 (don de l'auteur).

Appleton, M. Jean, Lyon:
Évangéline, poème en trois actes, en vers, d'après le poème de Longfellow (don de l'auteur).

Auvray, M. le baron Raymond, Tours:
Photographie d'un portrait gravé du Père Taschereau de Linières.

Beauchesne, M., Paris:
Table annotée du volume deuxième de *Nova Francia.*

Biggar, M. H.-P., Londres, Angleterre:
Histoire et historiens depuis cinquante ans (don de l'auteur).

Blanchet, Monsieur le chanoine, Québec:
Souvenir paroissial de Saint-Étienne de Beaumont.

Boisvert, M. Maurice, Québec:
Un voyage en yacht. Lettres de hautes latitudes, par lord Dufferin (traduction de T.-P. Bédard).

Bonnault, M. Claude de, Les Murs-par-Vierzon (Cher):
Plusieurs livres et brochures ayant rapport au Canada.

Borden, Sir Robert-L., Ottawa:
Livres sur le Canada.

Bouvier, M. André, Orléans, France:
Genabum et Geneva (don de l'auteur).

Bouzanquet, M. Gaston, Nimes, France:
Montcalm et le Canada français, conférence donnée aux "Cinq à Six Nimois" le 12 janvier 1928 (don de l'auteur).

Braibant, M. Charles, Paris, France:
Arrêté ministériel du 25 décembre 1920 portant règlement général sur les Archives de la Marine.
Répertoire numérique des Archives de l'arrondissement maritime de Brest.
Répertoire des Archives Centrales de la Marine.
Répertoire numérique des Archives du 4e arrondissement maritime.
Répertoire numérique des Archives de l'arrondissement maritime de Rochefort, séries E., L., O., P., R.

Candide de Nant, R. P., capucin, Paris, France:
Pages glorieuses de l'épopée canadienne: une mission capucine en Acadie (don de l'auteur).

Caron, M. l'abbé Ivanhoë, Québec:
Plusieurs brochures canadiennes.

Chambert, M. Etienne, Tours, France:
La famille de la Vénérable Marie de l'Incarnation (extrait du Bulletin de la Société Archéologique de Touraine).

Charlesbois, R. P. Guillaume, Ville La Salle:
En missionnant: essai sur les missions des Pères Oblats de Marie Immaculée à la Baie James, par le Père Emile Saindon, O.M.I.

Churchill, M. le major Sidney, Mané-ty Gouard, Morbihan:
Réimpression de *l'Etat militaire de France pour 1789* (don de l'auteur).

Clouthier, M. Raoul, Montréal:
Canadian Scenes—July-August 1927 (don de l'auteur).

Couillard, M. Omer, L'Islet:
Photographie du manoir des Aubert de Gaspé à St-Jean-Port-Joli incendié le 30 avril 1909.

Crèvecœur, M. P.-B., Montréal:
Forty-ninth annual Report of the Fraser Library (free public library), Montreal, 1926-1927.
Rapports annuels de l'Institut Fraser (1879 à 1928).

David, L'honorable M. Athanase, Montréal:
Plusieurs livres et brochures canadiennes.

Decencière-Ferrandière, Mme, née Rameau de Saint-Père, Bourges (Cher), France:
Grandeur, décadence et renaissance de la grande propriété en France, par Ernest Rameau de Saint-Père.

Demanche, M. Georges, Paris, France:
Cinquante années de peuplement: Canada (don de l'auteur).

Denault, M. Amédée, Québec:
Projet de colonisation, par le R. P. Marcel Martineau, S.J.
Ligue de la presse catholique de langue française.
Le ralliement catholique et français en Amérique.
La ligue nationale de colonisation (constitution et règlements).
Mémoire sur une croisade de colonisation intensive libre et systématique.
Pour aider à la solution de questions qui s'agitent aux Etats-Unis et au Canada.

Département des Terres et Forêts, Québec:
Plusieurs centaines de documents originaux.

Desjardins, M. Joseph, Québec:
Rapport du bibliothécaire de la législature de Québec, janvier à décembre 1927 (don de l'auteur).

Doughty, M. A. G., Ottawa:
Collection Northcliffe.
Volume souvenir de la Confédération. L'évolution du gouvernement en Canada.

Duchesne, M. le chanoine, Chicoutimi:
Cinquantenaire de l'Académie Saint-François de Sales du Séminaire de Chicoutimi, 1877-1927.

Dugas, M. Louis, château du Colombier, par Saint-Maurice de l'Exil (Isère), France:

Etude sur quelques monuments celtiques du Mont-Pilat (don de l'auteur).

Dumont, M. Jean, Lévis:

The Treaty of Peace between the Allied and Associated Powers and Germany signed at Versailles, June 28th, 1919.

Fafard, M. F.-X., Québec:

Série complète des Annuaires de la Corporation des Arpenteurs géomètres de Québec.

Fleury, M. l'abbé, principal, école normale Laval, Québec:

Manuel des bienséances de Mgr T. G. Rouleau.

Notice biographique sur M. l'abbé Mayrand, curé de Saint-Isidore (Dorchester).

Forbin, M. Victor, Paris, France:

La fée des neiges, roman esquimau (don de l'auteur).

Foucher, R. P., C.S.V., Joliette:

Vie du Père Louis Querbes, fondateur de l'Institut des Clercs de Saint Viateur, par le Père Pierre Robert.

Une fleur de Saint-Viateur, par Victor Cardin, C.S.V.

Institut des Clercs de Saint-Viateur.

Hammond, M.-O., Toronto:

The Confederation story (don de l'auteur).

Hastrel, M. le baron d', Neuilly sur Seine, France:

Portrait du général baron d'Hastrel.

Cachets aux armes du général baron d'Hastrel.

Hastrel, M. Jean d', Nantes, France:

Cachets à ses armes.

Hennet, M. Léon, Le Vicariat, Trappes (Seine et Oise), France:

Les états militaires de France (don de l'auteur).

L'escadron sacré: le maréchal Grouchy (don de l'auteur).

Le général vicomte Vallin (don de l'auteur).

Vivandières et blanchisseuses (don de l'auteur).

Hôpital général de Québec:
Oraison funèbre de Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec et fondateur de l'Hôpital général, par le Père Jésuite Pierre-Joseph de La Chasse.

Hôtel-Dieu de Québec:
La Mère Saint-Eugène.

Hough, M. J. H., Montréal:
Photographie du vieux moulin banal de l'île Perrot.

Huard, M. le chanoine, Québec:
Faune entomologique de la province de Québec: les lépidoptères (don de l'auteur).

James, M. J.-W., Toronto:
Les ports de France.

Joyal, R. P. Arthur, Cap-de-la-Madeleine:
Album souvenir du pélerinage national de la Sainte Vierge au Canada, Cap-de-la-Madeleine, Canada.

Julien, Sa Grandeur Mgr, Arras, France:
Panégyrique de Bossuet (don de l'auteur).
Bossuet, troisième centenaire de sa naissance (don de l'auteur).
Oraison funèbre de S. G. Mgr Lemonnier (don de l'auteur).
Le retour à l'esprit chrétien (don de l'auteur).

La Bruère, M. Montarville de, Montréal:
La naissance des Trois-Rivières (don de l'auteur).

La Roncière, M. Charles de, Paris, France:
Bulletin des acquisitions étrangères de la Bibliothèque Nationale (1926).

Lemasle, M. Victor, Paris, France:
Description d'anciens manuscrits réunis par les soins de M. Téchener, vols. I et II.

Leymarie, M. Léo, Paris, France:
Plusieurs manuscrits et brochures.

Loppinot, M. le comte de, Nancy, France:
Différents cachets aux armes de sa famille.

Maurault, M. l'abbé Olivier, Montréal:
Brievetés (don de l'auteur).

Melançon, M. Claude, Montréal:
Photographies canadiennes.

Méloizes, M. le marquis des, Bourges, France:
Cachets aux armes de sa famille.
Différents ex-libris.

Monseignat, M. de, Monaco:
Cachets aux armes de sa famille.

Montenon, Le colonel de, Poitiers, France:
Un corps de ville provincial à la veille de la Révolution, Poitiers.

Morisset, M. le Dr Alfred, Québec:
Plusieurs documents et pièces d'archives.

Normand, M. le chanoine, Trois-Rivières:
Photographie de M. Normand, député des Trois-Rivières; photographie de l'honorable L.-P. Normand.

Patronage de Lévis, Lévis:
Plusieurs livres et brochures.

Pigeard, M. Max de Surbert, Montadon Libourne (Gironde), France:
Cachets à ses armes.

Poon, M. Albert H., New-York, États-Unis:
The history of the Salmagundi Club as it appeared in the New-York Herald Tribune Magazine on Sunday December eighteenth nineteen twenty seven, by William-Henry Shelton.

Reboul, M. le comte de, Neuilly-sur-Seine, France:
Cachet aux armes de sa famille.

Rivet, Paul, M., Paris, France:
Journal de la Société des Américanistes de Paris (1926-1927).

Roy, M. Antoine, Paris, France:
L'œuvre historique de Pierre-Georges Roy (don de l'auteur).

Roy, Mgr Elias, Lévis:
L'autorité dans l'église (don de l'auteur).

Roy, Mme J-Edmond Roy, Ottawa:
Livres et brochures.

Roy, M. Léon, Lévis:
Industrial district of Levis (don de l'auteur).

Saint-Périer, M. le comte de, château de Morigny par Etampes, France:

Portrait du marquis de Sabrevois, lieutenant-général des armées (1684-1764).

Portraits du vicomte de Léry, fils du général de Léry, et de sa femme, née Saumery.

Les fouilles de 1923 dans la grotte des Rideaux à Lespugue (don de l'auteur).

Un meurtre à Etréchy en 1395 (don de l'auteur).

Le fief des Barbacanes aux Emondats (don de l'auteur).

Gravure magdalénienne à contours de copies (don de l'auteur).

Le tumulus hallstatien de Puiselet le Marais (don de l'auteur).

Le solutréen supérieur de la grotte des Harpons à Lespugue (don de l'auteur).

Lésions osseuses d'un squelette d'enfant trouvé dans un milieu gallo romain (don de l'auteur).

Pendeloques fausses en schiste (don de l'auteur).

Quelques pièces inédites de la grotte des Harpons à Lespugue (don de l'auteur).

Soc. d'excursion scientif. St Yon, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche. 1912 (don de l'auteur).

Les gravures quaternaires du mammouth (don de l'auteur).

Autour d'une énigme généalogique (don de l'auteur).

Lampe magdalénienne provenant de la grotte des Harpons à Lespugue (don de l'auteur).

Saint-Saud, M. le comte de, château de la Valouze (Dordogne), France:
Le missionnaire indien.
Annales des Oblats de Marie Immaculée.

Sandwell, M. B-K., Ottawa:
L'industrie forestière dans la province de Québec.

Simard, M. C.-J., Québec:
350 livres canadiens.

Simard, R. P. Georges, O.M.I., Ottawa:
Saint-Augustin, éducateur idéal; saint Thomas d'Aquin, sa mission intellectuelle (don de l'auteur).
Discours prononcé lors de l'inauguration du nouveau séminaire diocésain d'Ottawa (don de l'auteur).
Le Père Tabaret, O.M.I., et son œuvre d'éducation (don de l'auteur).
La physionomie de saint François d'Assise (don de l'auteur).
Qu'est-ce que l'histoire de l'église du Canada (don de l'auteur).
Tradition et évolution dans l'enseignement classique (don de l'auteur).
L'université d'Ottawa (don de l'auteur).

Taché, M. J. de L., Ottawa:
Supplément annuel au catalogue de la bibliothèque du Parlement. Liste classifiée de tous les livres et brochures ajoutés à la bibliothèque du 1er janvier au 31 décembre 1927.
Extrait du Supplément annuel au Catalogue de la Bibliothèque du Parlement—1927.

Tanghe, M. Raymond, Montréal:
La canalisation du Saint-Laurent (don de l'auteur).

Tiersonnier, M. Philippe, Moulins (Allier), France:
Cachets aux armes des Migeon.
XXI^{e} excursion de la Société d'Emulation dans la région d'Eschassières-Belleaves (1923).

Tourneur-Aumont, M., Poitiers, France:
Au sujet de la protestation de La Rochelle contre l'abandon du Canada.

Tramond, M. Joannés, Paris, France:
Revue des colonies françaises (1928).

Traquair, M. Ramsay, Montréal:
The Church of the Visitation, Sault-au-Récollet, Québec (don de l'auteur).

Turgeon, Hon. M. Adélard, Québec:
Table of distances from Quebec to Halifax by river St. John, New Brunswick.
Bon nombre de livres et brochures.

Vigon, M. le docteur Charles, Monlieu (Charente-Inférieure), France:
Notice sur les Callières de Normandie et leurs rapports avec ceux de Saintonge.

Villiers, M. le baron Marc de, Paris, France:
Extrait d'un journal de voyage en Louisiane du Père Paul de Ru (1700).

Webster, M. John Clarence, Shédiac, N. B.:
Journal of William Amherst in America, 1758-1760 (don de l'éditeur).
John Montrésor (don de l'auteur).

Young, M. A. H., Toronto:
The Revd George OKill Stuart, M. A., L.L.D. (don de l'auteur).

Je vous prie de me croire,

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'archiviste de la Province,
PIERRE-GEORGES ROY

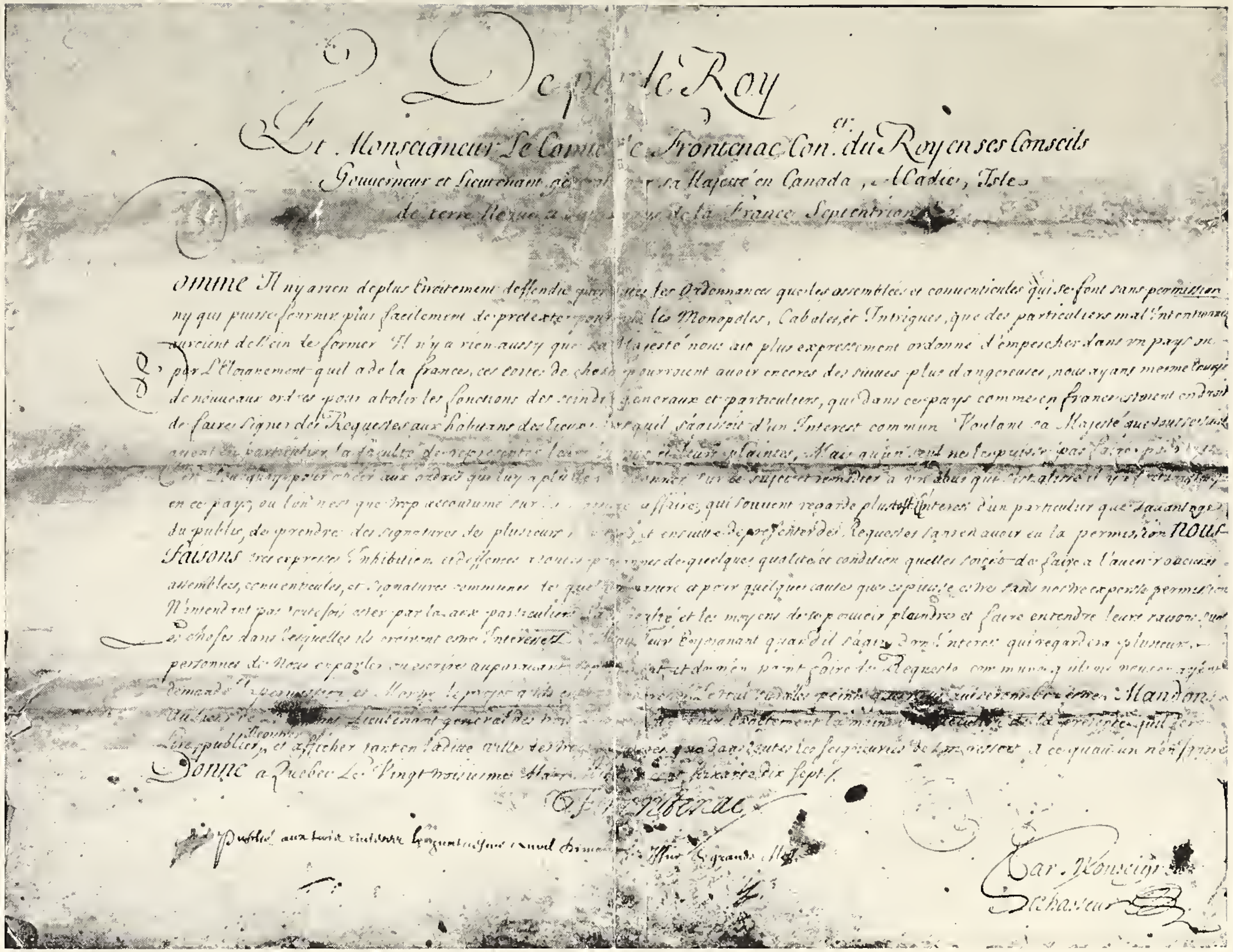

De par le Roy

Et Monseigneur Le Comte de Frontenac Con.er du Roy en ses Conseils
Gouverneur et Lieutenant general pour sa Majesté en Canada, Acadie, Isle
de terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale

Comme Il n'y a rien de plus Entierement deffendu par [illegible] les Ordonnances que les assemblées et conventicules qui se font sans permission ny qui puisse fournir plus facilement de pretexte pour [illegible] les Monopoles, Cabales, et Intrigues, que des particuliers mal Intentionnez auroient dessein de former Il n'y a rien aussy que Sa Majesté nous ait plus expressement ordonné d'empescher dans un pays [illegible] par l'Eloignement qu'il a de la France, ces sortes de choses pourroient avoir encores des suites plus dangereuses, nous ayans mesme envoyé de nouveaux ordres pour abolir les fonctions des scindics generaux et particuliers, qui dans ce pays comme en France estoient en droit de faire signer des Requestes aux habitans des lieux lorsqu'il s'agissoit d'un Interest commun Voulant Sa Majesté que tous [illegible] ayent [illegible] la faculté de representer [illegible] et leurs plaintes, Mais qu'aucun ne le puisse pas faire [illegible] [illegible] aux ordres qu'il luy a plû [illegible] donner sur ce sujet et remedier a un abus qui s'est estably [illegible] en ce pays, où l'on n'est que trop accoustumé sur [illegible] affaire, qui souvent regarde plustost l'Interest d'un particulier que l'avantage du public, de prendre des signatures de plusieurs [illegible] et ensuitte de presenter des Requestes sans en avoir eu la permission Nous faisons tres expresses Inhibitions et deffenses a toutes personnes de quelques qualité et condition qu'elles soient de faire aucunes assemblées, conventicules, et signatures communes [illegible] pour quelques causes que ce puisse estre sans nostre expresse permission N'entendons pas toutesfois oster par la aux particuliers [illegible] et les moyens de se pouvoir plaindre et faire entendre leurs raisons sur les choses dans lesquelles ils croiront estre Interessez [illegible] leur Enjoignant quand il s'agira d'un Interest qui regardera plusieurs personnes de Nous en parler ou escrire auparavant [illegible] et de n'en point faire de Requeste commune qu'ils ne nous ayent demandé [illegible] permission et Monstré le projet [illegible] [illegible] Mandons au [illegible] Lieutenant general des [illegible] [illegible] de la presente qu'il fera lire publier et afficher tant en ladite ville [illegible] que dans toutes les seigneuries [illegible] a ce qu'aucun n'en ignore

Donné a Quebec Le vingt troisiesme Mars [illegible] cent soixante dix sept.

Frontenac

Publié aux trois rivieres [illegible] [illegible] grande Messe

Par Monseigneur
Lechasseur

ORDONNANCE DE M. DE FRONTENAC PORTANT DÉFENSE AUX HABITANTS DE S'ASSEMBLER SANS PERMISSION (23 MARS 1677)

De par le Roy.

Et Monseigneur Le Comte de Frontenac conseiller du Roy en ses conseils Gouverneur et Lieutenant general pour sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

Comme Il n'y a rien de plus etroitement deffendu par toutes les Ordonnances que les assemblées et conventicules qui se font sans permission ny qui puisse fournir plus facilement de pretexte pour tous les Monopoles, Cabales, et Intrigues, que des particuliers mal intentionnez auroient dessein de former, Il n'y a rien aussy que sa Majesté nous ait plus expressement ordonné d'empescher dans un pays ou par l'eloignement qu'il a de la france, ces sortes de choses pourroient avoir encores des suittes plus dangereuses, nous ayant mesme envoyé de nouveaux ordres pour abolir les fonctions des scindics generaux et particuliers, qui dans ce pays comme en france estoient en droit de faire signer des Requestes aux habitans des lieux, lorsqu'il s'agissoit d'un Interest commun. Voulant sa Majesté que tous ses sujets ayant en particulier la faculté de representer leurs raisons et leurs plaintes, Mais qu'un seul ne le puisse pas faire pour tous, C'est Pourquoy pour obeir aux ordres qui luy a plû de nous donner sur ce sujet et remedier a un abus qui s'est glissé il y a fort longtemps en ce pays, ou l'on n'est que trop accoutumé sur la moindre affaire, qui souvent regarde plustost l'interest d'un particulier que Lavantage du public, de prendre des signatures de plusieurs habitans, et ensuitte de presenter des Requestes sans en avoir eu la permission Nous Faisons tres expresses Inhibitions et deffences a toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient de faire a l'avenir aucunes assemblées, conventicules, et signatures communes, de quelque nature et pour quelque cause que ce puisse estre sans nostre expersse permission. N'entendant pas toutefois oster par la aux particuliers La faculté et les moyens de se pouvoir plaindre et faire entendre leurs raisons sur Les choses dans lesquelles ils croiront estre Interessez. Mais leur enjoignant quand il s'agira d'un Interest qui regardera plusieurs personnes de Nous en parler ou escrire auparavant separement, et de n'en point faire de Requeste commune quils ne nous en ayent demandé la permission, et Montré le projet quils en auront dressé. Le tout sur telles peines que nous aviserons bon estre. Mandons au Sieur de Boyvinet Lieutenant general des trois Rivieres de tenir exactement la main a l'execution de la presente quil fera Lire, publier, Registrer et afficher tant en la ditte ville des trois Rivieres que dans toutes les seigneuries de son ressort A ce quaucun n'en ignore.

Donné a Quebec Le vingt troisiesme Mars Mil six cent soixante dix sept.

FRONTENAC.

Par Monseigneur LECHASSEUR.

Publié aux trois rivieres le quatriesme avril Dimanche issue de grande Messe.(1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

LA SECONDE ADMINISTRATION DE M. DE FRONTENAC

Le roi de France écrivait à M. de Frontenac, le 9 mai 1682:

"Monsieur le comte de Frontenac, estant satisfait des services que vous m'avez rendus dans le commandement que je vous ay confié de mon pays de la Nouvelle-France, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous rendre auprès de moy sur le premier vaisseau qui partira de Québec, pour revenir en France..."

Ceci n'était qu'une formule de politesse puisque le comte de Frontenac fut rappelé en France en 1682 précisément parce que le roi n'était pas satisfait de sa conduite.

Pendant les sept années que M. de Frontenac passa en France entre ses deux administrations, il fut presque tout le temps l'hôte du maréchal de Bellefonds, à Versailles. Celui-ci lui obtint, en 1685, une pension de 3500 livres.

C'est le voyage en France de M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui amena la seconde nomination de M. de Frontenac au gouvernement de la Nouvelle-France.

On sait qu'à l'automne de 1688 M. de Callières fut envoyé en France par le gouverneur Denonville pour faire connaître au roi l'état de la colonie et ses besoins. Il devait en même temps lui proposer la conquête de la Nouvelle-York comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction de la Nouvelle-France.

Le voyage de M. de Callières eut d'heureux résultats pour la Nouvelle-France puisque le roi, informé de la politique malheureuse de Denonville, décida de le rappeler et de renvoyer M. de Frontenac pour prendre le gouvernement du pays.

Le Père Goyer, qui devait tenir ses renseignements de M. de Frontenac lui-même, nous dit dans l'oraison funèbre du grand gouverneur, au sujet de sa seconde nomination au gouvernement de la Nouvelle-France:

"C'est ici, Messieurs, où je demande votre réflexion pour entrer dans les sentiments d'un homme d'honneur qui sent sa conduite irréprochable et ne peut la justifier. La bienséance et l'habitude et plus encore les devoirs de bienséance de sa condition le retiennent à la cour: mais il la regarde comme le lieu de son exil, quand il pense qu'il est où il ne devrait pas être. La prévention avait mis une espèce de barrière entre le roi et le sujet qu'il fut longtemps impossible de franchir. En vain, Mardochée se présente-t-il souvent à la porte d'Assuérus, le jour de la gloire et de la joie que la Providence a marqué n'est pas encore arrivé. Sept ans se passent après lesquels M. de Frontenac qui avait toujours compté sur la bonté de sa cause et l'équité de son juge, trouva enfin un de ces précieux moments que le prince dérobe aux affaires de son état pour donner à celles des particuliers. Jamais moment ne fut plus attendu et jamais moment ne fut plus heureux. Le comte de Frontenac parle efficacement pour sa justification et le roi dont les paroles sont autant d'oracles, lui répond: "Je vous renvoie en Canada, où je compte que vous me servirez aussi bien que vous avez fait ci-devant, je ne vous en demande pas davantage."

Les choses se passèrent-elles absolument comme le rapporte le Père Goyer dans son enthousiaste oraison funèbre ? Quoi qu'il en soit, le comte de Frontenac revint au pays en même temps que M. de Callières et débarqua à Québec le 15 octobre 1689.

Le Père Goyer dit encore dans l'oraison funèbre que nous venons de citer:

"Quelle joie quand on aperçut ce navire ou, pour mieux dire, ce char de triomphe flottant qui ramenait le désiré des nations. Les illuminations dissipèrent les ténèbres de la nuit, tandis que les acclamations troublèrent son silence et sa tranquillité. Les rochers qui bordent ce vaste fleuve en retentirent et leurs échos par une succession et fidèle répétition prévinrent dans les lieux éloignés la diligence de ceux qui portaient une si agréable nouvelle."

Il est certain que les Canadiens français, si inquiets sur le sort de la colonie, virent revenir M. de Frontenac avec plaisir. Ils le considéraient comme le seul homme capable de les sauver du péril qui les menaçait.

Nous donnons ici la première partie des lettres échangées entre la Cour et M. de Frontenac pendant sa seconde administration. Le reste sera publié dans un prochain rapport.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LA COUR DE FRANCE ET LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC, PENDANT SA SECONDE ADMINISTRATION
(1689-1699)

INSTRUCTION POUR LE SIEUR COMTE DE FRONTENAC, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY DANS LES PAYS DE LA DOMINATION DE SA MAJESTÉ EN L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE
(7 JUIN 1689)

Quoyque ledit S^r^ de Frontenac doive estre suffisamment informé de l'estat présent des lieux où il doit commander par la communication qui luy a esté donnée des dépêches venues de Canada et des ordres que Sa Majesté y a envoyés depuis les quatre dernières années, Elle est bien aise de luy expliquer ses intentions sur la conduite qu'il doit tenir en ce pays, et avant que d'entrer en matière à cet esgard, Elle a jugé à propos de luy recommander sur toutes choses d'oublier tout ce qui s'est passé cy devant en ce pays, d'éviter avec soin de tesmoigner aucune animosité contre ceux qu'il a cru autrefois dans des interests contraires aux siens, et d'avoir uniquement en veue que Sa Ma^té^ ne l'envoye en ce pays que pour procurer à ses habitans la protection, le repos et la tranquillité dont Elle désire que tous ses sujets jouissent. Elle veut qu'il gouverne les esprits de manière en se servant à propos de la connaissance qu'il a du caractère des gens de ce pays qui puisse conserver parmy eux l'union qui est si nécessaire pour le maintien de cette colonie.

Et quoyqu'Elle soit persuadée qu'il se conformera à ce qu'Elle désire à cet esgard, Elle est bien aise de luy expliquer que rien ne serait plus capable de rendre ses services désagréables à Sa Majesté qu'une conduite opposée. Il sçait que le devoir principal et essentiel est de satisfaire à ce qui regarde la religion, et que de là depend la bénédiction qu'on doit attendre du Ciel sans laquelle rien ne peut avoir un heureux succez, Et Sa Majesté veut que ledit S^r^ de Frontenac employe principalement l'autorité qui luy est commise à contribuer autant qu'il sera en son pouvoir à ce que Dieu soit bény dans toute la colonie, et que la religion chrestienne s'estende parmy les Sauvages voisins, il doit pour cet effet donner toute sorte de secours aux Jésuites, aux missionnaires et aux religieux qui travaillent au salut des âmes en se conduisant à cet esgard de manière qu'il évite de leur donner aucune jalousie.

Sa Majesté veut aussy qu'il conserve en toutes choses une bonne intelligence avec l'évesque de Québec, qu'il luy donne pareillement toute sorte de secours et de protection en tout ce qui regarde ses fonctions, et qu'il contribue de ses soins et de son application à tout ce qui peut regarder le bien spirituel de la colonie sans néanmoins aller en rien au delà de ses fonctions à cet esgard, ny faire rien de son chef et sans la participation dudit S^r^ évesque; et il luy sera d'autant plus facile de concourir avec luy au bien spirituel de la colonie que ledit évesque estant d'une pieté exemplaire sera très aise d'agir de concert avec un gouverneur qu'il trouvera bien disposé pour tout ce qui regarde le culte divin.

Les Pères Jésuites ayant un establissement considérable audit pays, et ayant beaucoup contribué par leur vertu et par leur piété à estendre les lumières de la foy et de l'Évangile, Sa Majesté désire qu'il les assiste de son autorité, sans néanmoins souffrir qu'ils portent l'authorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit aller.

La colonie de Montréal scittuée au-dessus de Québec recevant beaucoup de secours des ecclésiastiques du séminaire S^t Sulpice quy y sont establis, il faut que ledit S^r de Frontenac leur donne toute la protection qui dépendra de luy, et comme les Jésuites et ceux du dit séminaire se sont appliquez depuis plusieurs années à attirer des Sauvages dans des habitations françaises, qu'il y en a mesme deux villages considérables establis, l'un à la prairie de la Magdelaine et l'autre à la montagne de Montréal, Sa Ma^{té} veut qu'il donne tous ses soins et son application à maintenir et fortifier un establissement aussy avantageux qui fortifiera considérablement la colonie, establira solidement la religion chrestienne parmy les Sauvages et pourra donner moyen à l'advenir d'appeller tous les Iroquois à la foy et de les soumettre entièrement à l'obéissance de Sa Majesté, c'est pourquoy il doit exciter fortement les Jésuites et ceux dudit séminaire à augmenter le nombre de ces habitations sauvages parmy les Français, chercher avec eux les moyens de les attirer et s'informer tous les six mois si le nombre des Sauvages augmente en chaque habitation afin qu'il puisse en envoyer tous les ans un rescensement exact à Sa Majesté. Elle veut pareillement qu'il donne protection aux Récolets establis à Québec, et s'il leur arrivait de manquer en quelque chose au respect qu'ils doivent audit S^r évesque, il doit avec prudence leur faire connaistre qu'ils doivent se soumettre à ses ordres; mais Sa Majesté espère que cela n'arrivera pas leur ayant fait expliquer de sa part qu'une pareille conduitte ne pouvant que luy estre désagreable les priverait de la continuation de ses grâces, et d'ailleurs ledit S^r évesque estant dans le sentiment de se servir de tous ceux qu'il trouvera propres à veiller au salut de ses diocézains et considérant ces religieux comme très nécessaires dans le pays pour supléer au manque de prestres, et servir à l'instruction des habitans.

Sa Majesté veut qu'il s'applique à bien connaistre le nombre des ecclesiastiques qui sont à présent en Canada, celuy des églises et la manière dont elles sont basties, combien il y a de paroisses et d'estendue en chacune, si les habitans ont les secours spirituels qui leur sont nécessaires, et généralement qu'il entre dans la connaissance de tout ce qui regarde le culte et le service divin et la manière dont il se fait pour, du tout, en dresser des mémoires exacts qu'il envoyera à Sa Majesté.

Il doit estre informé à cet esgard que Sa Majesté connaissant de quelle importance il est que les colonies se soutiennent par elles mesmes pour le spirituel et fournissent aux curez la subsistance qui leur est nécessaire, Elle a envoyé plusieurs fois ses ordres pour establir les dixmes en sorte qu'elles pussent suffire pour l'entretien des dits curez, mais comme jusqu'à present cela n'a pu se faire à cause de la guerre qui est survenue contre les Iroquois, Sa Majesté a bien voulu accorder huit mil livres par an depuis l'année 1686 pour suppléer à ce que le pays donne pour l'entretien desdits curez. Cependant comme il sera difficile à l'avenir qu'Elle continue à donner ce secours, attendu les immenses dépenses dans lesquelles Elle est engagée, Elle désire qu'il travaille conjointement avec ledit S^r évesque et l'intendant à trouver les moyens de descharger Sa Majesté de cette dépense.

Il est informé que les dixmes qui se recevaient autrefois sur le pied du treisiesme ont esté réduites depuis 18 à 20 ans au vingt sixiesme, et comme le moyen le plus naturel pour remplacer le fonds que Sa Majesté a bien voulu donner par le passé serait de restablir les choses à cet esgard comme elles estaient cy devant, il est nécessaire qu'il examine si l'on ne pourrait pas remettre les dixmes sur pied du treisiesme sans trop charger les habitans et sans nuire à la culture des terres.

Sa Majesté veut qu'il examine s'il n'y a aucun habitant en estat de faire bastir des églises de pierre pour obtenir le patronage que Sa Majesté accorderait à ceux qui feraient la dépense du bastiment et Elle désire d'autant plus exciter ceux qui seront le plus en estat de le faire qu'Elle est informée que les églises sont fort esloignées et que plusieurs habitans sont privez des secours spirituels.

Le S^r^ Talon avait cy devant proposé d'establir en Canada un hospital général prétendant que la colonie en tirerait de grands avantages, tant par la subsistance qui serait donnée aux pauvres invalides que par l'establissement qu'on pourrait faire des manufactures utiles au pays et quoy que cette proposition paraisse spécieuse Sa Ma^{té} n'a pas voulu qu'elle fust exécutée qu'après avoir fait examiner plusieurs inconvéniens qui paraissent contribuer à cet establissement.

Le premier et le principal est que la facilité et la certitude que les habitans auraient de trouver une subsistance asseurée dans ledit hospital pourrait augmenter la fénéantise parmy eux, qu'il n'y a pas d'apparence que dans un aussy petit nombre que celuy qui compose la colonie il y ayt assez de pauvres invalides pour rendre cet hospital nécessaire, et que l'establissement des manufactures peut bien estre utile à un pays déjà estably, mais il faut dans un pays nouveau commancer par la culture de la terre qui doit estre regardée comme le point essentiel de l'establissement de la colonie.

Sa Majesté veut qu'il examine toutes ces raisons avec l'intendant, et qu'ils en envoyent un mémoire concerté entr'eux pour prendre à cet esgard des résolutions convenables lorsque le pays ne sera plus en guerre. Il est informé que l'ancien évesque de Québec ayant prétendu pendant plusieurs années défendre que les Français ne vendissent aux Sauvages des boissons ennyvrantes, et en ayant mesme fait un cas réservé, cette prétention avait fait une difficulté très considérable qui a enfin esté réglée par ordonnance de Sa Majesté du 24 may 1679 à l'exécution de laquelle il a promis de restraindre le cas réservé qu'il avait fait général pour tous ceux qui vendraient des boissons aux dits Sauvages et comme cette matière a esté réglée avec grande connaissance Sa Majesté veut qu'il tienne la main à l'exécution ponctuelle de ladite ordonnance sans souffrir qu'il y soit fait aucun changement pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre et Elle est bien aise de l'advertir qu'Elle fait escrire à l'évesque d'à present, qu'Elle désire qu'il empesche les ecclesiastiques de troubler les consciences sur ce sujet et qu'Elle a estimé de son service de conserver à ses sujets de France et de Canada le commerce de l'eau-de-vie qui passerait autrement entre les mains des Anglais. Cependant, comme il est nécessaire d'empescher autant qu'il se pourra les abus et les désordres qui peuvent venir de l'usage de l'eau-de-vie, Sa Majesté désire que ledit S^r^ de Frontenac fasse chastier sévèrement ceux qui tomberont par là dans des violences.

Après luy avoir expliqué les intentions de Sa Majesté sur tout ce qui a raport à la religion, il doit estre informé de tout ce qui regarde la deffense du pays par les armes qui doit estre sa fonction principalle.

Comme ledit S^r^ de Frontenac a une parfaite connaissance de ce pays, Sa Majesté ne luy parlera ny de sa scituation ny des intérests de la colonie par raport aux nations voisines, soit de l'Europe, soit de l'Amérique, et Elle se contentera de luy expliquer ce qui regarde l'estat présent où elle se trouve par raport à la guerre des Iroquois, et pour cela il doit estre informé que le S^r de Denonville ayant eu ordre de faire la guerre aux nations iroquoises entra dans le quartier des Sonontouans en l'année 1687 avec un corps considérable de troupes, une partie des milices du pays et plusieurs Sauvages alliez des Français, il ravagea toutes leurs cabanes, brusla leurs bleds et les obligea de se réfugier chez les autres nations.

Cet exploit quoyque considérable n'ayant pu mettre ces Sauvages à la raison et ledit S^r de Denonville voyant combien la guerre estait nuisible à la colonie trouva moyen de leur faire persuader de demander la paix, pour cet effet des députez de trois de ces nations le vinrent trouver à Montréal et luy promirent de revenir incessamment avec ceux des deux autres et de la demander tous ensemble. Et, en effet, ces cinq nations députèrent peu après, et la paix aurait esté conclue sans qu'un party des Hurons les ayant enlevez en chemin, la négociation ne put s'achever.

En ce mesme temps le chevalier Andros estant arrivé dans la Nouvelle-York pour relever le colonel Dongan il fit sçavoir aux Iroquois qu'il les prenait sous sa protection, leur deffendit de faire la paix sans sa participation et en escrivit en mesmes termes audit S^r de Denonville.

Les choses estaient en cet estat lors du départ des dernières lettres, et comme la révolution arrivée depuis en Angleterre aura encore aigry les choses, Sa Majesté a résolu pour terminer une guerre si dommageable à la colonie de faire attaquer la Nouvelle-York ainsy qu'Elle a plus amplement expliqué ses intentions sur ce sujet audit S^r de Frontenac, et Elle est persuadée que lorsque les troupes iroquoises ne recevront plus de secours des Anglais elles seront obligées d'en passer par où Sa Majesté voudra.

Sa Majesté ne s'estendra pas davantage sur la nécessité de procurer la paix à cette colonie, le dit S^r de Frontenac estant informé comme il est de la situation du pays, que toutes les habitations sont dispersées de manière à ne pouvoir s'entresecourir, et que l'occupation que la guerre donne aux habitans les empesche de vaquer à la culture des terres et au commerce, ainsy il doit avoir en veue particulièrement d'establir solidement la paix avec toutes les nations voisines, et prendre tous les meilleurs moyens qu'il pourra trouver pour la maintenir.

Le S^r de Denonville avait fait bastir au commancement de cette guerre un fort au passage de Niagara prétendant par là empescher les Iroquois de passer au nord et donner envye aux Islinois et autres nations esloignées de leur venir faire la guerre ayant une retraitte asseurée dans ce fort; mais y estant mort un nombre de soldats, d'ailleurs le ravitaillement de ce fort estant d'une dépense immense, et les nations ennemies n'ayant jusqu'à présent point profitté de cette retraite, le dit S^r de Denonville a trouvé à propos de le desmolir et de ne conserver que Cataracouy, Sa Majesté luy a fait sçavoir qu'Elle avait approuvé ce qu'il a fait à l'esgard dudit fort de Niagara, et Elle luy a mesme permis d'abandonner celuy de Cataracouy s'il le jugeait nécessaire. Elle donne audit S^r de Frontenac le mesme pouvoir sur ce sujet, et Elle est bien aise de lui faire observer seulement qu'il ne doit prendre aucune résolution à cet esgard qu'après un examen fait avec toute l'application nécessaire de l'utilité ou de l'inutilité de ce fort.

Il est informé que les Anglais ayant par le moyen d'un nommé Radisson, français fugitif, envahy un fort et quelques habitaions que la compagnie du Nord de Canada avait estably dans la baye sur les rivières nommées de Bourbon et de

Ste-Thérèse, les intéressez en cette compagnie envoyèrent cent hommes en 1686 qui se rendirent maistres desdits forts que les Anglais avoient estably dans le fond de cette baye.

La nouvelle de cette invasion réciproque donna lieu à une assemblée, qui se fit à Londres, de commissaires de la part de Sa Majesté et de celle du roy d'Angleterre dans laquelle ces commissaires n'ayant pu convenir des faits ils demeurèrent d'accord de remettre la négociation au premier du mois de janvier de cette année, ce qui n'a pu estre executé par la révolution arrivée en Angleterre, et comme dans la conjoncture présente des troubles de ce royaume, les Anglais n'auront apparemment pas pris de grandes précautions de ce costé, Sa Majesté désire qu'il donne à cette compagnie la protection dont elle aura besoin, tant pour chasser les Anglais des ports qu'ils ont occupez sur elle, que pour la continuation de son commerce. Il fust traitté dans cette mesme conférence d'une irruption faite par les Anglais à Pentagouet, les commissaires anglais convinrent que Pentagouet appartenait aux Français et remirent à faire raison de la violence qui avait esté faite lorsque la négociation serait reprise.

Sa Majesté veut que ledit S^r^ de Frontenac prenne avec le S^r^ de Menneval, qui est à present gouverneur de l'Acadie, les mesures nécessaires pour empescher de pareilles irruptions des ennemis et pour les contenir dans leurs limites en cas qu'on ne soit pas en estat de faire des entreprises sur eux.

Dans cette assemblée les commissaires anglais donnèrent un mémoire pour establir leur possession sur les Iroquois, ceux de Sa Majesté y répondirent par celuy dont il trouvera coppie cy-jointe, et il est certain, n'ayant aucune raison de leur costé qu'ils auraient reconnu l'authorité de Sa Majesté sur ces nations si la négociation avait pu estre reprise.

Il verra par la dernière reveue des troupes que Sa Majesté entretient en Canada qu'elles sont composées de trente-cinq compagnies, mais comme elles sont réduites à 1418 hommes en tout, Sa Ma^{té} ne voulant pas y en envoyer de nouvelles a jugé à propos de les réduire aussy à 28 compagnies et Elle a envoyé pour cet effet audit S^{r} de Denonville les ordres nécessaires pour faire cette réduction, Sa Majesté est bien aise de luy expliquer que son intention est qu'il pourvoye aux employs qui viendront à vacquer dans ces compagnies en attendant que Sa Majesté le puisse faire sur le compte qu'il luy rendra du mérite des officiers, en observant cependant que Sa Majesté estant satisfaite des services du chevalier de Vaudreuil, Elle désire qu'il luy donne la première compagnie qui viendra à vacquer. Le danger dans lequel se trouverait la colonie en cas qu'il vînt, faute du gouverneur général, ayant fait prendre la résolution à Sa Majesté d'y pourvoir, Elle a fait choix du S^{r} chevalier de Callières pour commander en son absence et sous son authorité en sa présence, et Elle désire qu'il le fasse reconnaistre en la dite qualité.

Sa Majesté est persuadée que le S^{r} de Denonville aura exécuté les ordres qu'Elle luy a donné de diviser les habitans par compagnie, de les exercer au maniement des armes et de leur faire faire de fréquentes revues afin de les rendre capables de deffendre le pays dans le besoin, Elle désire que ledit S^{r} de Frontenac suive cet ordre et qu'il considère cet establissement comme un des plus utiles pour la cont servation de la colonie, d'autant plus que Sa Majesté fait estat de retirer le plus tosqu'il se pourra les troupes qui sont en ce pays.

Sa Majesté veut qu'aussytost après son arrivée il fasse faire un recensement général de la colonie qui contienne le nombre de bourgs, d'habitations, d'hommes capables de porter les armes, de vieillards et d'enfants, de femmes et filles de tous âges, du nombre de bestiaux, des armes et généralement de tout ce qui compose la colonie, et qu'il l'envoye à Sa Majesté pour luy donner une connaissance entière et véritable de l'estat auquel elle est à présent.

Il doit se mettre en estat de faire le plustost qu'il pourra un voyage dans tous les ports occupez par les Français afin d'estre informé de l'estat auquel ils sont et de pourvoir à leur besoin suivant les occurences, et comme Missilimakinac est d'une dernière importance pour le bien du commerce, Sa Majesté veut que ne pouvant y aller il donne tous les ordres qu'il estimera nécessaires pour la conservation de ce poste. Sa Majesté veut qu'il examine aussy en quel estat est le château de Québec, et comme le dit S^r^ de Denonville y a fait faire plusieurs réparations depuis qu'il est en Canada, Sa Majesté ne doute pas qu'il ne soit en bon estat, et qu'il ne soit aussy fourny des munitions nécessaires pour sa deffense.

Quoyque Sa Majesté soit persuadée que ledit S^r^ de Frontenac est instruit de la manière dont la justice se doit administrer en ce pays, Elle est bien aise de luy expliquer que son intention est que l'intendant et, en son absence, le plus ancien du Conseil Souverain fasse les fonctions de président dudit conseil, comme de recueillir les voix, prononcer les arrests et faire généralement tout ce que les premiers présidents des compagnies du Royaume ont accoustumé de faire. Sa Majesté ne doute pas que ledit S^r^ de Frontenac ne se conforme à ce qui est en cela de sa volonté, et qu'il ne laisse la libre administration de la justice aux officiers qui sont commis pour la rendre, ne voulant pas qu'il se mesle à cet esgard que de donner pour l'exécution de ce qui sera ordonné par ledit Conseil toute l'assistance dont il sera requis en agissant sur ce fait comme en tout autre de concert avec l'intendant qui aura ordre de sa part de conserver pour luy tout le respect et la déférence deue à sa qualité de gouverneur.

Sa Majesté n'estime pas nécessaire de l'avertir qu'il doit se contenter, lorsqu'il assistera au conseil, dans la première place qu'il doit occuper, de ne se servir que de sa raison et jamais d'autorité pour porter les officiers qui le composent à donner leurs voix.

Si la justice qui doit régner parmy les habitans du Canada est un des moyens principaux de leur faire gouster les douceurs et le repos nécessaire pour le maintien et la conservation de cette colonie, l'establissement et l'augmentation du commerce est un autre moyen qui n'est pas moins utile, et auquel il doit fortement s'appliquer.

Une des choses la plus opposée à l'augmentation de ce commerce a esté la liberté que plusieurs habitans se sont donnée nonobstant les deffenses expresses portées par les ordonnances de Sa Majesté d'aller dans la profondeur des bois porter de l'eau-de-vie aux Sauvages dans leurs habitations et tirer d'eux les pelleteries qu'ils avaient accoustumé de faire; ce désordre avait esté si loin que la pluspart des habitans ayant laissé le soin de la culture de leurs terres, excitez par le mauvais exemple et par le proffit que faisaient les coureurs de bois, avaient pris le mesme party, en sorte que les habitations demeuraient abandonnées, et la terre n'estant pas cultivée retournait dans le mesme estat auquel elle estait avant que d'avoir esté deffrichée. C'est ce qui a porté Sa Majesté pour les rapeller à leur devoir, de leur accorder une amnistie avec permission au gouverneur et à l'intendant de donner conjointement des passeports à vingt-cinq canots par an pour aller dans les habitations des Sauvages faire le mesme commerce que faisaient autrefois les coureurs de bois.

Sa Majesté veut donc qu'il employe toute son authorité à l'exécution de ce qui est en cela de ses intentions, qu'il agisse de concert avec l'intendant pour empescher le désordre de ces coureurs, qu'il se serve de ses gardes et des archers de la prévosté pour arrester ceux qui seront allez dans la profondeur des bois sans permission, et qu'il observe que celle qui a esté donnée d'accorder des passeports est plustost une tolérance qu'une chose que Sa Majesté ait estimé utile au bien de la colonie, ainsy il doit examiner, avec l'intendant, s'il est nécessaire d'accorder ces passeports, en réduire le nombre autant qu'il se pourra, et observer en les donnant de préférer dans les premières années ceux qui n'ont point fait par le passé le mestier de coureur de bois, et surtout de garder une telle équité dans la distribution de ces passeports que chacun y vienne à son tour et qu'il ne se laisse point aller à la recommandation ny à aucune raison pour donner des préférences dont les habitans eussent lieu de se plaindre.

Sa Majesté est bien persuadée qu'il sera uniquement occupé de ce qui regarde le bien de son service et du bon exemple qu'il doit donner à ses sujets de Canada, en sorte qu'il ne souffrira pas que ses domestiques fassent aucun commerce deffendu ny qu'on se serve de son nom ou de canotz qu'il pourrait dépescher pour porter des ordres concernant la guerre pour prendre par préférence les pelleteries des Sauvages, et Sa Majesté luy recommande seulement à l'esgard du commerce de laisser une liberté entière à ceux qui le font n'y ayant que cette liberté qui puisse contribuer à le faire fleurir au bien et à l'avantage de la colonie et de ses fermes.

Sa Majesté ayant toujours regardé comme un des plus grands maux de la colonie d'estre dispersée comme Elle est en plusieurs habitations fort esloignées les unes des autres, Elle a toujours recommandé à ceux qu'Elle a envoyés en ce pays de faire tout ce qui pouvait dépendre d'eux pour rassembler ces habitations, et quoyque ce projet luy semble le plus avantageux qui se puisse faire pour la colonie, Elle est bien aise de luy expliquer que ce serait la ruyner que de trop presser, c'est pourquoy il est nécessaire d'agir en cela avec beaucoup de prudence, et bien que Sa Majesté ayt fait expédier des ordres pour obliger le Conseil Souverain à donner les arrests nécessaires pour parvenir à cette réunion, Elle désire cependant que ledit S^r^ de Frontenac de concert avec l'intendant dispose les habitans à ce qui est en cela de leur seureté et de leur avantage, et qu'ils fassent ensemble un projet général du nombre de villages qui pourront estre establis, des lieux convenables pour ces establissemens et qu'ils travaillent à l'un après l'autre, sans rien forcer, commençant par ceux qui se soumettront volontairement à cet ordre et faisant en sorte que l'exemple des premiers et les avantages qu'ils y trouveront excitent les autres à désirer la mesme chose.

Sa Majesté veut que ledit S^{r} de Frontenac tienne correspondance avec le S^{r} comte de Blenac, gouverneur et son lieutenant général dans les isles de l'Amérique, tant pour le bien commun de l'une et de l'autre colonie, par le moyen du commerce et de l'envoy des denrées et marchandises dont elles auront réciproquement besoin ou qui y seront d'un débit avantageux, que pour se donner des assistances mutuelles, suivant la disposition du temps et des occasions qui se pourront rencontrer.

Il excitera autant qu'il luy sera possible les habitans de la Nouvelle-France à l'augmentation dudit commerce avec lesdites isles et fera sçavoir chaque année à Sa Majesté ce qu'aura produit son application à cet esgard.

Il doit porter le Conseil Souverain de concert avec l'intendant à travailler avec grande application à tout ce qui regarde la police qui est une des bases les plus solides

des nouvelles colonies, et comme c'est par le moyen de la police que tous les désordres contraires aux nouveaux establissemans viennent à cesser, et qu'elle est la source de l'abondance par le bon usage du travail et de l'occupation des hommes, ledit Sr de Frontenac doit de sa part se faire une application principale de la maintenir dans les lieux où il la trouvera establie et de l'establir dans ceux où elle aura esté négligée jusqu'à présent, et comme les foires et marchez peuvent augmenter considérablement le commerce et la colonie, il travaillera à en establir autant qu'il sera possible de concert avec l'intendant et le Conseil Souverain.

L'establissement des pesches sédentaires dans la rivière de St-Laurent, et dans les mers voisines pouvant aussy apporter une très grande utilité aux habitans du Canada par la facilité du débit qu'ils en peuvent avoir, soit aux Antilles de l'Amérique, soit en France, il les excitera fortement à s'y appliquer et leur fera connaistre en mesme temps que portant auxdites Antilles du poisson, des viandes et du merrein ils pourraient en tirer un avantage considérable par le retour des sucres qu'ils apporteraient ensuitte en Canada et pour cet effet il les portera autant qu'il pourra à bastir des vaisseaux, ce qui se peut faire en Canada à peu de frais veu la grande quantité de bois qu'il y a. Pour donner commancement à ces pesches, Sa Majesté a fait engager un particulier nommé Riverin à en entreprendre une de saumons et de balaines à l'entrée du fleuve de St-Laurent et Elle a mesme ordonné au commissaire de la Marine à Bayonne de luy envoyer quelques harponniers et d'autres matelots basques pour commancer cet establissement et aprendre la manière de faire la pesche aux gens du pays. Sa Majesté désire qu'il donne à cet homme toute la protection dont il aura besoin pour pouvoir exécuter les projets qu'ils a faits à cet esgard.

Elle est aussy bien aise de l'avertir qu'Elle a fait envoyer en Canada les années dernières de la graine de lin et de chanvre, espérant que cette culture pourrait multiplier dans la suitte et mettre les habitans en estat de faire dans le pays les toilles nécessaires pour leur usage, mais comme Sa Majesté n'a pas esté informée du succez que cela a eu il est bien aise que ledit Sr de Frontenac luy en rende compte et qu'il réveille l'application des habitans à cet esgard en leur faisant bien connaistre l'avantage qu'ils retireront de cette culture.

Sa Majesté est aussy bien aise de l'avertir qu'Elle a donné ordre au Sr Lombard, commissaire de la Marine à Bordeaux, d'envoyer en Canada deux tuilliers, deux briquetiers et deux potiers de terre, et Elle désire que ledit Sr de Frontenac tienne la main à ce que les ouvriers fassent en ce pays les establissemens nécessaires pour les besoins de la colonie et qu'ils apprennent aux habitans la manière de faire des tuilles, des briques et des pots de terre.

Il doit aussy estre averty qu'il s'est estably l'année dernière trois moulins à scie, et il doit tenir la main à ce qu'il s'y débite la plus grande quantité de planches qu'il se pourra, veu qu'elles seront d'un très bon débit en France à present qu'il en doit moins revenir du nord que par le passé. Il faut encore qu'il examine si on ne pourrait pas en tirer des masts pour le service des vaisseaux de Sa Majesté et pour cet effet il est nécessaire qu'il envoye le plustost qu'il pourra un mémoire sur les moyens de faire débiter ces masts dans le pays, et de les faire voiturer sur le bord de la mer et qu'il y marque les longueurs et grosseurs dont il croira qu'on pourra se servir; il serait mesme fort à désirer qu'il pût en envoyer quelques-uns par le retour des premiers vaisseaux afin qu'on pût connaistre la nature des bois, et voir si l'usage en peut estre bon.

Sa Majesté veut qu'il examine avec soin la proposition qui a esté faite par quelques habitans de Canada qui voudraient y faire venir des noirs pour les employer à la culture de leurs terres et aux défrichemens, sur quoy il doit observer qu'en cas que lesdits habitans se résolvent à faire cet establissement, il ne doit pas souffrir qu'ils fassent d'abord une dépense considérable pour l'achat de ces noirs, de peur que venant à les perdre, ce qui peut arriver par la différence du climat de ces noirs à celuy de Canada, ils ne fassent des pertes très considérables; mais il peut leur en laisser achepter peu à peu, et en augmenter l'achapt à mesure qu'ils verront que cela réussira, si l'establissement de ces noirs pouvait réussir, il est certain que la colonie en tirerait un grand avantage pour la culture des terres et pour les défrichemens, et par conséquent pour son augmentation et comme pour encourager les habitans à ces défrichemens il est nécessaire de leur faire connaistre les cultures qui peuvent leur estre les plus avantageuses, il faut que ledit S^r^ de Frontenac s'aplique à examiner en quoy les terres sont plus propres dans chaque quartier, et qu'il porte les habitans à faire en chaque endroit les semences qui conviendront le mieux.

Sa Majesté ayant esté informée que plusieurs habitans avaient obtenu des concessions fort estendues au défrichement desquelles ils avaient negligé de travailler, en sorte qu'après plusieurs années inutilement passées il se trouvait à peine une très petite partie de ces terres cultivées, Elle estima nécessaire d'y remédier comme Elle fist par l'arrest de son Conseil du 4 juin 1675 par lequel Elle ordonna, qu'à la diligence de l'intendant, il serait fait une déclaration exacte et précise de toutes les concessions des terres qui avaient esté faites jusqu'alors en Canada, pour estre réduites sur le pied de la culture qui en aurait esté faite ou de celles que les peuples pourraient faire à l'advenir.

Elle ordonna ensuitte par ses lettres patentes du 20 may 1676 que les concessions se feraient à l'avenir par le gouverneur et l'intendant conjointement, aux clauses et conditions portées par lesdites lettres patentes. Son intention est qu'il tienne la main à son exécution et des arrests rendus sur ce sujet, en observant sur toutes choses de n'accorder des concessions que de proche en proche et contiguës à celles qui ont esté faites cy devant.

Elle excitera fortement les chefs de famille d'avoir le plus grand nombre de bestiaux qu'il leur sera possible, en sorte que le pays ne soit point obligé d'avoir recours aux bestiaux du royaume pour sa subsistance et pour la culture des terres, et comme Sa Majesté a deffendu dans son royaume par ses déclarations des mois de janvier 1671 et 1678 que les bestiaux ne pussent estre saisis pour dettes, Elle estime très nécessaire de faire observer la mesme chose en Canada, ce qu'il pourra faire non de son autorité, mais par la voye du Conseil Souverain.

Quoyque Sa Majesté soit bien persuadée que le dit S^r^ de Frontenac se contiendra dans les fonctions de sa charge et qu'ainsy il ne se meslera point d'ordonner des fonds qu'Elle pourra envoyer audit pays pour l'entretenement des troupes et pour d'autres dépenses, néanmoins Elle veut bien l'avertir que cela n'est point de son fait mais que l'intendant a ordre de prendre son advis et recevoir ses ordres sur l'employ des fonds dont la dépense doit estre faite sur les ordonnances de l'intendant et sur les estats justificatifs dressez par luy.

Elle aprouve que ledit S^r^ de Frontenac se fasse rendre compte par les capitaines de navires qui viendront mouiller dans le fleuve St-Laurent des lieux dont ils sont partis et des marchandises dont ils seront chargez, mais Elle ne veut pas qu'il s'en fasse payer aucuns droits d'admirauté ny qu'il se mesle de leur donner des congez ny de la visite que les commis des fermiers du Domaine sont en droit de faire desdits vaisseaux, si ce n'est pour les protéger en cas de besoin, et pour la conservation des droits de Sa Majesté (1).

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION À MONSIEUR LE COMTE DE FRONTENAC SUR L'ENTREPRISE DE LA NOUVELLE-YORK

(7 JUIN 1689)

Le Roy ayant fait examiner la proposition qui luy a esté faite par le Sr chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, de faire attaquer la Nouvelle-York par les troupes que Sa Majesté entretient en Canada avec un nombre des habitans de ce pays, Elle y a d'autant plus consenty qu'Elle sçait que les Anglais qui habitent cette contrée se sont avisez depuis les dernières années de soulever les nations iroquoises sujettes de Sa Maté pour les obliger à faire la guerre aux Français, qu'ils leur ont fourny pour cet effet des armes et des munitions, et cherché par tous moyens, mesme au préjudice des ordres du roy d'Angleterre, et de la foy des traittez, à usurper le commerce des Français dans les pays dont ils sont en possession de tout temps.

Pour parvenir à l'exécution de ce dessein, Sa Majesté a donné ordre au Sr Begon de préparer les munitions nécessaires pour cette entreprise, et a fait armer deux de ses vaisseaux de guerre au port de Rochefort sous le commandement du Sr de la Caffinière auquel Elle a ordonné de suivre exactement les ordres que ledit Sr de Frontenac luy donnera sur cette expédition.

Il partira en toute diligence pour aller s'embarquer à la Rochelle sur l'un des vaisseaux et mettre à la voille sans perdre aucun temps pour se rendre à l'entrée du golfe de St-Laurent et à la baye de Campseaux où il s'embarquera sur le meilleur des vaisseaux marchands qui l'auront suivy pour se rendre à Quebeck.

Avant de quitter les vaisseaux de Sa Majesté, il donnera ordre audit Sr de la Caffinière d'attendre de ses nouvelles et luy prescrira ce qu'il aura à faire jusques à ce qu'il les ayt reçeues, et le lieu où il devra les recevoir, et il luy donnera ordre de prendre tous les bastimens anglais et autres ennemys qu'il pourra trouver pendant son séjour à cette coste.

Aussytost que le temps et l'occasion le pourront permettre, il détachera dez l'entrée de la rivière de St-Laurens, le Sr chevalier de Callières pour arriver devant luy à Quebeck afin de gagner du temps et de faire préparer les choses nécessaires pour l'entreprise de la Nouvelle-York, de concert et sous les ordres du Sr marquis de Denonville auquel Sa Majesté mande de luy donner créance et à ce qui luy sera mandé à cet esgard par ledit Sr de Frontenac surtout de garder le secret de ladite entreprise et d'en couvrir les préparatifs sous les prétextes qu'il jugera les plus convenables pour la cacher et pour engager les habitans et les troupes à s'y porter plus volontiers.

Ledit Sr de Frontenac doit garder de sa part ce secret autant qu'il sera possible et avoir en veue de faire particulièrement toute la diligence imaginable pour l'exécution, Sa Maté estant persuadée qu'elle ne se pourrait pas faire dans un autre temps que celuy de l'automne prochain comme Elle l'a résolu.

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

Ainsy dez qu'il sera arrivé à Quebeck il doit proffiter de l'estat auquel il aura trouvé les choses pour achever de les mettre dans la disposition convenable pour partir avec lesdits batteaux, canots et tout l'esquipage nécessaire pour cette expédition et avec le chevalier de Callières qui commandera les troupes sous ses ordres.

Il envoyera aussytost par terre et par mer, comme il le jugera plus seur, audit S^r^ de la Caffinière au lieu qu'il luy aura marqué l'ordre et une instruction de ce qu'il aura à faire pour se rendre à Manathe, en se servant du chiffre qu'il luy aura laissé.

Il luy ordonnera de faire sa navigation directement et sans rien entreprendre dans sa route en rangeant la coste de l'Acadie jusqu'audit Manathe, où il laissera en passant ce qu'il aura pour ladite coste de l'Acadie, et luy ordonnera de mouiller le plus seurement qu'il pourra et de bien observer les endroits où il pourra faire son débarquement lorsque ledit S^r^ de Frontenac y sera arrivé.

Il donnera ordre audit S^r^ de la Caffinière de prendre les bastimens qu'il trouvera dans la baye du dit Manathe, sans s'exposer à aucune avanture qui pust la mettre hors d'estat de servir à cette entreprise.

Comme il ne paraist pas possible de prendre un rendé-vous certain pour faire arriver lesdits vaisseaux à Manathe dans le mesme temps que ledit S^r^ de Frontenac y arrivera avec les troupes, et sans donner l'allarme à ceux de ce lieu il faut que les deux vaisseaux de guerre aillent droit dans la baye et d'autant mieux que l'attaque des premiers postes de la Nouvelle-York avertira ceux de Manathe, et qu'ainsy les vaisseaux y arrivant devant les troupes de terre ils y causeront une diversion.

Ledit S^r^ de Frontenac estant informé de la conduitte et des moyens qui ont esté proposez d'un détachement de 900 à mil hommes des troupes de Canada et de 600 habitans il doit concerter avant son départ avec ledit S^r^ de Denonville les mesures qu'il y aura à prendre pour la seureté de la colonie et pour y employer les troupes, et les habitans qui y resteront pour se garentir des courses des Iroquois, afin d'en donner l'ordre au S^r^ chevalier de Vaudreuil que Sa Majesté veut qui commande en Canada pendant l'expédition du S^r^ de Frontenac et après le depart du S^r^ de Denonville. Il laissera pour cet effet les instructions nécessaires au dit S^r^ de Vaudreuil et luy indiquera les personnes du conseil desquelles il aura à se servir, le tout aussy de concert avec le dit S^r^ de Denonville, avec lequel il examinera si l'expédition de la Nouvelle-York ne se peut pas asseurer avec un moindre nombre d'hommes que les seize cens qui ont esté proposez, afin, en ce cas, d'en laisser davantage pour la garde du pays.

Ledit S^r^ de Frontenac estant informé de la route qu'on doit tenir, et pour laquelle il prendra de plus particulières connaissances quand il sera sur les lieux, pour la commodité et la seureté des troupes, et pour la diligence.

Sa Majesté n'entrera pas icy dans un plus grand destail sur ce sujet, ny pour l'attaque d'Orange et de Manathe ny pour tout ce qu'il a à faire sur cela, Elle luy recommandera seulement de faire en sorte, autant qu'il sera possible, que ceux d'Orange ne puissent estre avertis de sa marche, afin qu'il puisse surprendre ce premier poste et faire couper au dessous d'Orange pour s'asseurer du nombre des bastimens dont il aura besoin pour descendre à Manathe, et pour mettre les choses en estat de ne pouvoir estre inquiété quand il en partira pour ledit Manathe, et qu'il y sera attaché. Pour cet effet il doit mettre un officier de confiance à Orange avec le détachement qu'il trouvera à propos d'y laisser, avec ordre d'y estre sur ses gardes et de s'y fortiffier et prendre toutes les instructions qu'il pourra pour le succez de l'entreprise de Manathe. Il doit aussy faire désarmer tous les habitans et s'en assurer ensemble de leurs effets en leur laissant espérer tout le bon traittement dont ils se pourront flatter jusqu'à ce qu'il soit en estat de n'en rien appréhender, après quoy Sa Majesté veut qu'il exécute ce qu'Elle a cy après à luy prescrire.

Elle veut qu'il prenne un soin très particulier pour empescher qu'il ne soit fait aucun dégast des vivres, marchandises, munitions, effets, bestiaux, ustencilles et principaux meubles des habitans, Et comme il doit avoir pour but de mettre les forts d'Orange et de Manathe en estat de deffense, et de faire subsister les Français qui y demeureront il doit non seulement faire ravitailler les forts, pour le plus long temps qu'il sera possible, mais encore y assembler tout ce qu'il pourra de vivres et au deffaut d'une quantité suffisante de magazins dans lesdits forts, il en fera serrer dans les bourgs, en observant de ne point toucher à ceux qu'il aura fait mettre dans lesdits forts qu'à l'extrémité.

Sa Majesté ne veut pas qu'il laisse dans toute cette colonie aucuns des habitans qui pourraient y estre suspects, son intention est aussy qu'il fasse faire des inventaires exacts dans les habitations et dépendances par le commissaire Gaillard, que Sa Mat$^{\text{é}}$ veut qu'il mène avec luy, de tout ce qui se trouvera en bestiaux, grains, marchandises, meubles, effets et ustencilles, dans chacune desdites habitations et qu'il choisisse parmy les habitans de Canada, et parmy les officiers et soldats des troupes, ceux qui se trouveront propres à les maintenir et mettre en valeur, qu'il leur en donne des concessions au nom de Sa Majesté, en leur laissant des vivres qui s'y trouveront autant qu'il sera nécessaire pour subsister jusques à ce qu'ils en ayent pu faire et il examinera le fort et le faible de ceux à qui il jugera à propos d'accorder lesdites concessions pour distribuer les plus considérables à proportion de leur sçavoir faire et de leurs forces, en observant d'en associer plusieurs pour une mesme habitation lorsqu'il l'estimera nécessaire. Il informera Sa Majesté de tout ce qu'il aura fait à cet esgard en luy envoyant les inventaires de tout ce qui aura esté laissé en chacune de ces habitations, et luy donnera son advis sur la redevance qu'ils seront en estat de luy faire. Après avoir résolu ce qu'il aura jugé absolument nécessaire de laisser ceux à qui il aura fait ces concessions, il fera mettre à couvert tout le surplus, comme grains, huiles de baleine et toute sorte de marchandises et autres principaux effets dont il sera aussy fait des inventaires qui seront pareillement envoyez à Sa Majesté.

Il examinera les moyens de débiter lesdits effets afin que sur ce qui s'en retirera, Sa Majesté puisse ordonner sur ses advis les gratiffications qu'Elle trouvera à propos de faire ausdits habitans, aux officiers de terre et de mer, et aux soldats et matelots qui se seront distinguez et luy donner en son particulier des marques de la satisfaction qu'Elle attend de son zèle et de son application en cette occasion.

Comme parmy les dits effets et les marchandises il y en aura dont le débit ne se peut faire qu'en France, il pourra faire charger sur les deux vaisseaux de guerre ce qu'il y aura de plus considérable, et qu'ils pourront prendre sans nuire à leur navigation, même sur quelqu'un de ceux des bastimens qui se trouveront audit Manathe en les faisant équiper pour cet effet.

Si parmy les habitans de la Nouvelle-York, soit anglais ou hollandais il se trouve des catholiques, de la fidélité desquels il croye se pouvoir asseurer, il pourra les laisser dans leurs habitations après leur avoir fait prester serment de fidélité à Sa Majesté, bien entendu qu'il n'y en ait pas un trop grand nombre, et en sorte qu'ils ne puissent donner aucun soupçon n'ayant à regarder en cela que ce qui conviendra le mieux pour le maintien et pour l'avantage de la colonie et en mesme temps pour sa seureté et pour celle des Français.

Il pourra aussy garder s'il le juge à propos des artisans et autres gens de service nécessaires pour la culture des terres ou pour travailler aux fortiffications en qualité de prisonniers, en les distribuant aux habitans français qui en auront besoin jusques à ce que les choses estant en l'estat d'une assurance entière on leur puisse donner la liberté.

Il faut retenir en prison les officiers et les principaux habitans desquels on pourra retirer des rançons.

A l'esgard de tous les autres estrangers, hommes, femmes et enfans, Sa Majesté trouve à propos qu'ils soient mis hors de la colonie et envoyez à la Nouvelle Angleterre, à la Pensilvanie ou en d'autres endroits qu'il jugera à propos par mer ou par terre, ensemble ou séparément, le tout suivant qu'il trouvera plus seur pour les dissiper, et empescher qu'en se réunissant, ils ne puissent donner occasion à des entreprises de la part des ennemis contre cette colonie.

Il envoyera en France les Français fugitifs qu'il y pourra trouver et particulièrement ceux de la Religion P.R. Lorsqu'il aura pris les forts et assujety cette colonie il doit penser particulièrement à son retour en Canada pour y ramener les habitans et les soldats qu'il y jugera nécessaires pour le service du Roy, selon la disposition où il trouvera les choses, tant à l'esgard des Iroquois du costé du dit Canada que de la Nouvelle-York et à proportion de ce qu'il estimera devoir laisser de troupes pour garder les forts et le pays.

Et comme après son expédition rien ne parait plus important que de proffiter de la saison pour son retour en Canada, il faut qu'en cas qu'il n'eust pas pu exécuter tout ce qui est contenu cy dessus il en confie l'exécution au S^r^ chevalier de Callières en luy donnant ses ordres en conformité et suivant qu'il jugera plus convenable au service du Roy, Sa Ma^té^ ayant résolu de donner au dit S^r^ de Callières le gouvernement de la Nouvelle-York et de la ville et du fort de Manathe en particulier, sous l'authorité du lieutenant général de Sa Majesté dans la Nouvelle-France.

Il choisira avant son départ les officiers et les soldats qu'il trouvera à propos de laisser à la Nouvelle-York et mettra dans les postes les officiers les plus propres à les maintenir et à les fortiffier.

En cas qu'après avoir pourveu suffisamment de troupes la Nouvelle-York et concerté le nombre des soldats qu'il estimera nécessaires pour le service de Sa Majesté en Canada, il trouvast qu'il y en eust d'inutiles il pourrait en renvoyer en France, par les vaisseaux du Roy, et garder jusqu'au nombre de trente-cinq à 40 hommes pour les envoyer dans la suitte à l'Acadie.

Sa Majesté est bien aise de luy faire observer à cet esgard qu'il doit se régler pour le nombre des hommes qu'il laissera à la Nouvelle-York, sur les moyens qu'il aura de les y faire subsister et sur la nécessité de la garde du pays, et considérer aussy que son retour en Canada sera plus commode à ceux qu'il y doit ramener quand ils ne seront pas en plus grand nombre.

En cas que contre toutes les apparences la saison se trouvast trop avancée pour son retour en Canada pendant le reste de l'automne, il y donnera avis de son expédition et de son séjour jusqu'au printemps, et il s'employera pendant l'hiver à mettre sa conqueste en seureté et à faire la guerre aux ennemis.

De quelque façon que ce soit, il doit par luy-mesme, s'il est obligé de rester, ou par le chevalier de Callières, si cela est convenable, proffiter de l'estat où seront les choses pour faire une paix solide et avantageuse avec les Iroquois qu'il trouvera sans doute disposez à la demander, estant privez des secours et de la communication des Anglais.

Pour oster aux Anglais la facilité des entreprises par terre contre la Nouvelle-

York du costé de la Nouvelle Angleterre, Sa Majesté veut qu'il détruise les habitations des Anglais qui sont proches de Manathe, et le plus avant qu'il sera possible, et mettre sous contribution les plus esloignées.

Il envoyera un mémoire exact de toutes les observations qu'il pourra faire pour le commerce des nouveaux habitans de la Nouvelle-York, pour la seureté de la navigation de là en France, et pour la communication avec le Canada afin que sur cela Sa Majesté puisse luy donner les ordres nécessaires pour tirer de cette conqueste tous les avantages qu'on en doit espérer; mais en cas que contre toute apparence, et par les raisons que Sa Majesté ne peut prévoir, cette entreprise ne se peut exécuter, il envoyera ses ordres audit S^r^ de la Caffinière de faire la guerre aux Anglais et de ranger même les costes de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York pour y faire le plus de prises qu'il pourra, et y demeurer jusqu'à ce qu'il ne luy reste de vivres que pour revenir en France (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(7 JUIN 1689)

7 juin 1689

Monsieur,

Vous trouverez cy joint un ordre pour donner au S^r chevalier de Vaudreuil le commandement de Canada pendant que vous et M. le chevalier de Callières serez occupez à l'entreprise de la Nouvelle-York, mais comme Sa Majesté désire que M. de Denonville continue de commander dans le dit pays après vostre depart, l'intention de Sa Majesté est que vous luy remetiez cet ordre et je luy marque qu'Elle veut qu'il le garde jusqu'à ce qu'il soit sur le point de s'embarquer pour repasser en France, et qu'en ce temps il fasse reconnaistre ledit S^r chevalier de Vaudreuil.

Je suis (2)

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC POUR ACCOMPAGNER LA DÉCLARATION DE LA GUERRE AU PRINCE D'ORANGE, AUX ANGLAIS ET ÉCOSSAIS, FAUTEURS DE SON USURPATION
(30 JUIN 1689)

A Versailles, le 30 juin 1689

Monsieur le comte de Frontenac,

Ayant résolu de déclarer la guerre au prince d'Orange et aux Anglais et Écossais, fauteurs de son usurpation, comme vous verrez plus amplement par l'ordonnance

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

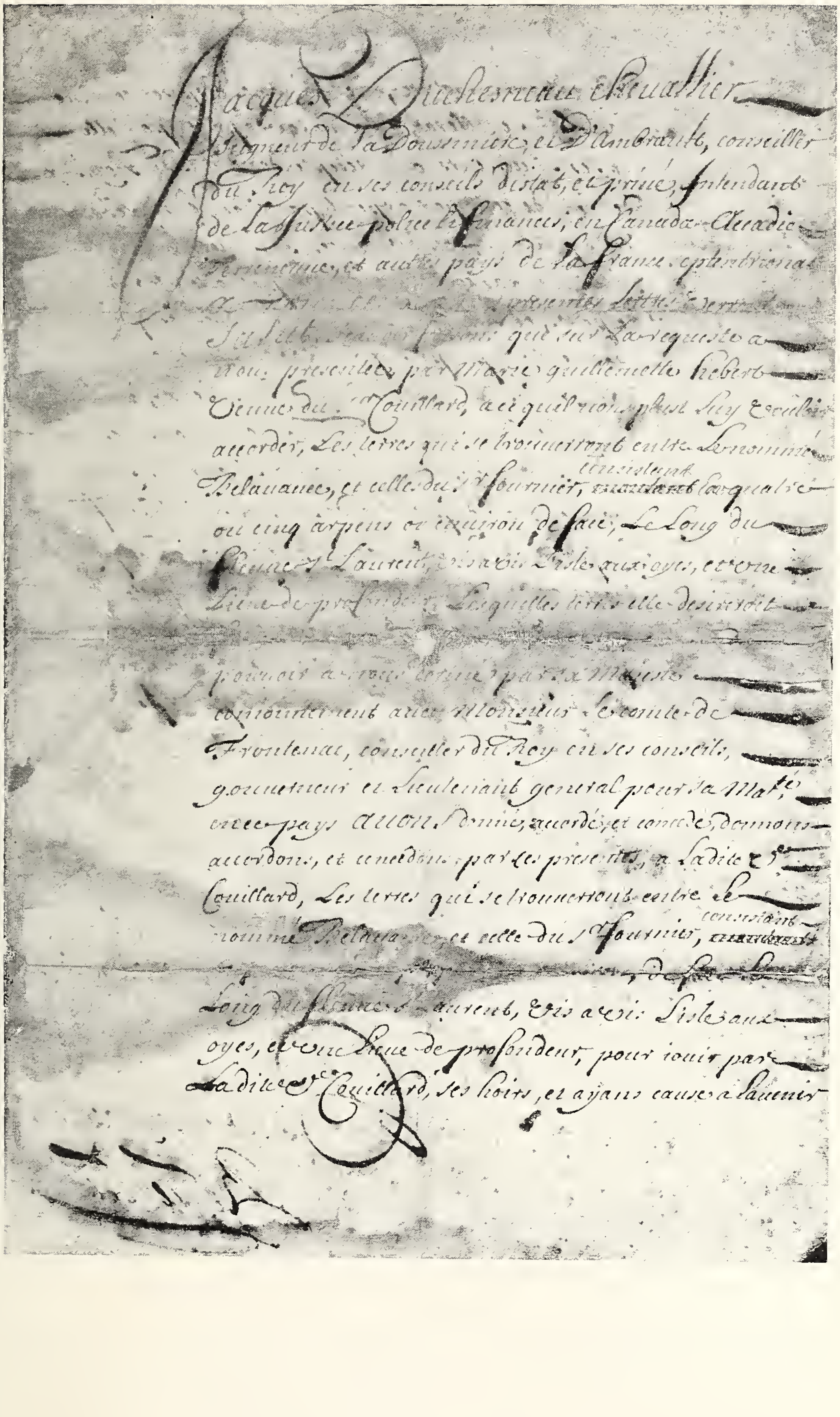

Jacques Duchesneau chevallier
Seigneur de la Doussinière, et d'Ambrault, conseiller
du Roy en ses conseils d'estat, et privé, Intendant
de la Justice police et finances, en Canada, Acadie
Terreneuve, et autres pays de la France septentrionale
A tous ceux [illegible] presentes lettres verront
Salut. Scavoir faisons que sur la requeste a
nous presentee par Marie guillemette hebert
veuve du Sr Couillard, a ce qu'il nous plust luy vouloir
accorder, Les terres qui se trouveront entre Le nommé
Belauance, et celles du Sr fournier, consistant en quatre
ou cinq arpens ou environ de face, Le Long du
fleuve St Laurent, vis a vis Lisle aux oyes, et une
Lieue de profondeur, Lesquelles terres elle desiroit
[illegible]
pouvoir a nous donné par Sa Majesté
conjointement avec Monsieur Le comte de
Frontenac, conseiller du Roy en ses conseils,
gouverneur et Lieutenant general pour sa Maté
en ce pays avons donné, accordé et concedé, donnons
accordons, et concedons par ces presentes, a Ladite Dme
Couillard, Les terres qui se trouveront entre le
nommé Belauance et celle du Sr fournier, consistant
[illegible], de face, le
Long du fleuve St Laurent, vis a vis Lisle aux
oyes, et une Lieue de profondeur, pour jouir par
Ladite Dme Couillard, ses hoirs, et ayans cause a l'advenir

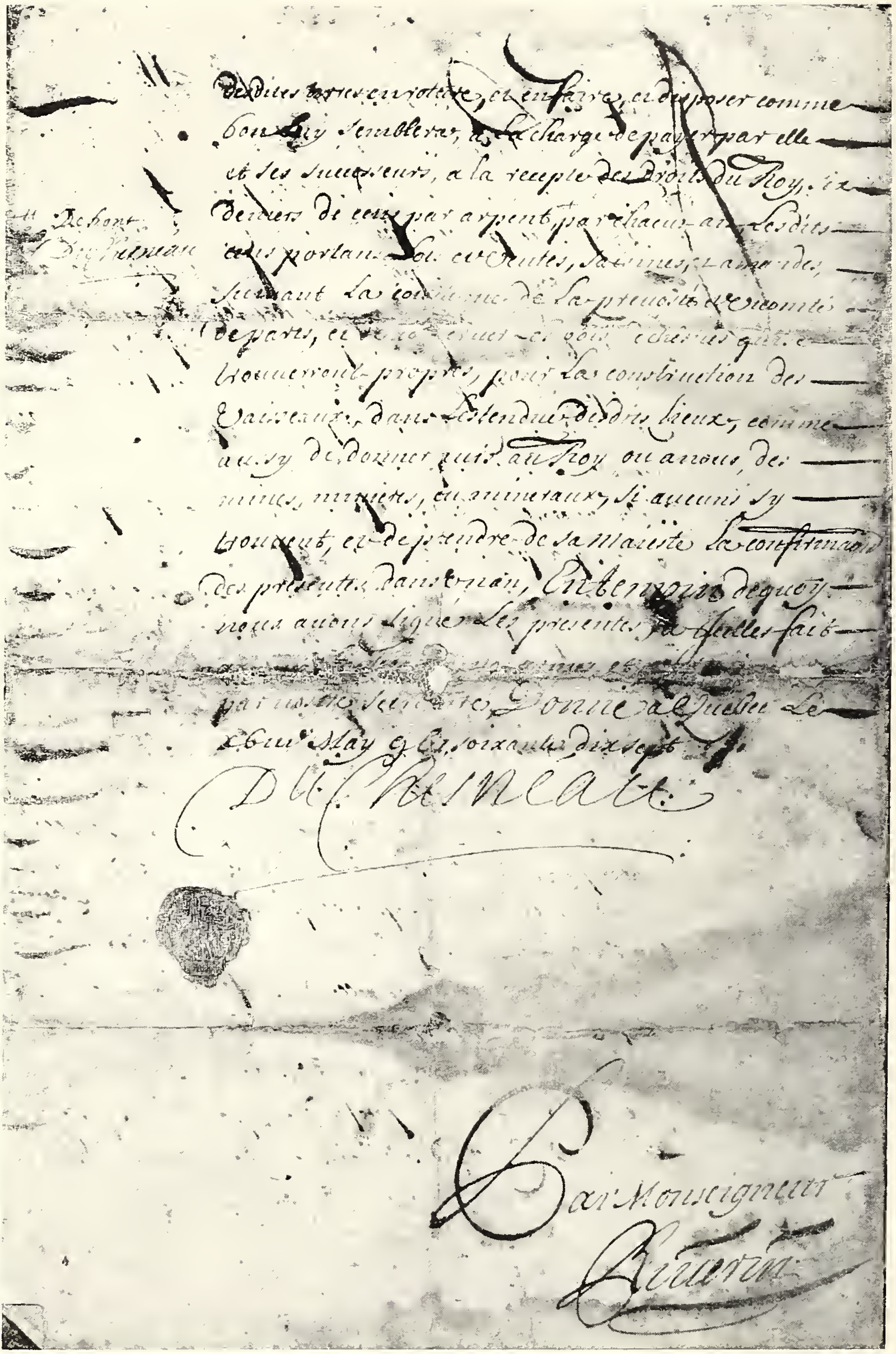

De hont
Du chesneau

desdites terres en rotture, et en faire et disposer comme
bon luy semblera, a la charge de payer par elle
et ses successeurs, a la recepte des droits du Roy, six
deniers de cens par arpent par chacun an, lesdits
cens portans lot et ventes, saisines, et amendes,
suivant la coustume de la prevosté et vicomté
de paris, et reservera les bois de chesnes qui se
trouveront propres, pour la construction des
vaisseaux, dans l'estendue desdits lieux, comme
aussy de donner advis au Roy ou a nous, des
mines, minieres, ou mineraux si aucuns s'y
trouvent, et de prendre de sa Majesté la confirmation
des presentes dans un an, En tesmoing de quoy
nous avons signé les presentes, a icelles fait
[illegible] nos armes et [illegible]
par nostre secretaire, Donné a Quebec le
xviii May mil six cens soixante dix sept.

Duchesneau

Par Monseigneur
Chevarin

ACTE DE CONCESSION D'UNE TERRE EN ROTURE PAR L'INTENDANT DUCHESNEAU A MARIE-GUILLEMETTE HÉBERT, VEUVE DE GUILLAUME COUILLARD

Jacques Duchesneau chevallier Seigneur de la Doussinière et D'Ambrault, conseiller du Roy en ses conseils destat, et privé, Intendant de la Justice police Et finances; en Canada Acadie Terreneuve, et autres pays de la france septentrionale A Tous ceux qui ces présentes Lettres Verront Salut, Scavoir faisons que sur La requeste à nous presentée par Marie guillemette hebert veuve du S^{r} Couillard, a ce qu'il nous plust Luy vouloir accorder, Les terres qui se trouveront entre Le nommé Belavance, et celles du S^{r} fournier, consistant En quatre ou cinq arpens ou environ de face, Le Long du fleuve St Laurent vis a vis L'isle aux oyes, et une Lieue de profondeur Lesquelles terres elle desireroit...pouvoir a nous donné par sa Majesté conjointement avec Monsieur Le comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses conseils, gouverneur et Lieutenant général pour sa Ma$^{\text{té}}$, en ce pays avons donné, accordé, et concédé, donnons accordons, et concédons, par ces présentes, à La dite Veuve Couillard, Les terres qui se trouveront entre Le nommé Belavance, et celle du S^{r} fournier, consistant.. de face Le Long du fleuve S^{t}. Laurent, vis a vis L'isle aux oyes, et une Lieue de profondeur, pour iouir par La dite Veuve Couillard, ses hoirs, et ayans cause à l'avenir des dites terres en roture, et en faire, et disposer comme bon Luy semblera, a la charge de payer par elle et ses successeurs, à la recepte des droits du Roy, six deniers de cens par arpent de front par chacun an, Les dits cens portans Lots et ventes, saisines, et amandes, suivant La coutume de La prévosté et vicomté de paris, et de conserver Les bois de chesnes qui se trouverront propres, pour La construction des vaisseaux, dans Lestendue des dits lieux, comme aussy de donner avis au Roy ou a nous, des mines, minièrs, ou mineraux, si aucuns sy trouvent, et de prendre de sa Maiesté La confirmation des présentes dans un an, En temoin dequoy nous avons signé Les présentes, a Icelles fait..par notre Secrétaire, Donné à Québec Le Xbre May gb soixante dix sept.

Duchesneau

Par Monseigneur

Riverin (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

cy-jointe, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous la fassiez publier et afficher dans tous les ports et autres lieux de vostre gouvernement, Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Frontenac, en sa sainte garde.

Escrit à etc. (1)...

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(30 JUIN 1689)

A Versailles, le 30 juin 1689

Monsieur,

Vous verrez par la dépesche du Roy cy-jointe quelles sont les intentions de Sa Majesté sur la publication de l'ordonnance qu'Elle a fait expédier pour déclarer la guerre au prince d'Orange et aux Anglais et Escossais, et il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis etc. (2).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(15 NOVEMBRE 1689)

Québec, le 15 novembre 1689

Monseigneur,

Il nous est arrivé ce que j'avais toujours appréhendé et ce que je m'étais donné l'honneur de vous écrire de la Rochelle qui est qu'en partant aussi tard que nous faisions, la saison se trouverait si avancée lorsque nous arriverions en Canada que je ne pourrais exécuter les ordres que j'avais reçus. En effet, quelque soin que M. de la Caffinière ait pu prendre pour diligenter notre navigation et celle des vaisseaux marchands sur lesquels les munitions du Roi étaient embarquées, les vents ont été si peu favorables qu'il n'a pu arriver à la baye de Chedabouctou, où j'avais donné le rendez-vous, que le 12 de septembre, après 52 jours de route. Nous avions été de conserve avec tous les vaisseaux et les avions toujours gardés à vue jusque sur le grand banc où les brumes continuelles qu'il fit pendant huit jours nous séparèrent malgré toutes les précautions et les signaux qu'on s'était donnés et furent cause que le *Fourgon* et les autres vaisseaux marchands ne purent arriver en cette rade que le 15 du même mois; le 18, ils firent de l'eau et du bois et je quittai le vaisseau l'*Embuscade* pour monter le *St François-Xavier* après avoir laissé au S^r^ de la Caffinière une instruction fort ample de ce qu'il avait à faire pour l'exécution de l'entreprise projettée et dans laquelle j'avais changé quelque chose du premier projet pour le rendez-vous, comme vous le verrez par la copie que j'en envoye, parce qu'il aurait été impossible de lui donner assez à temps de mes nouvelles de Québec par les voies qu'on s'était proposées.

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

J'omettais de vous dire qu'en entrant dans cette rade, nous rencontrâmes une caiche anglaise commandée par un nommé Isaac Moreau qui demeure à Boston et qui est un Français originaire de la Rochelle et relaps.

Cette caiche appartenait au S^r de Nelson, l'un des principaux marchands de Boston, et avait fait à diverses reprises la traite avec nos Sauvages et autres pirateries le long de cette côte, elle n'était chargée que de charbon de terre que M. de la Caffinière fit renverser dans son vaisseau après l'avoir prise, et embarquer sur son bord deux ou trois matelots anglais qui étaient dessus. Comme il était dans le dessein de brûler le corps du bâtiment de crainte que s'il le laissait à Chedabouctou, il n'y fût pas en sûreté et que les Anglais ne vinssent l'y reprendre, je lui proposai de l'emmener à Québec, à quoi il donna les mains, après l'avoir fait estimer avec les agrès qui se sont trouvé monter à 6 ou 700 livres au plus, le corps du bâtiment étant fort vieux. Si vous avez agréable de nous le laisser il nous sera utile en mille rencontres, le Roi n'ayant ici aucun bâtiment, sinon on essayera de le renvoyer en France aussitôt que vous l'aurez ordonné.

Pour continuer, Monseigneur, à vous rendre compte de notre navigation, je partis de Chedabouctou le 19 de septembre avec tous les autres vaisseaux et vins mouiller à l'entrée du petit Passage de Fronsac que nous traversâmes le lendemain heureusement, mais les vents contraires furent cause que nous ne pûmes gagner l'île Percée que le 26 septembre. Je ne voulus point qu'on y mouillât de peur de quelque retardement et ayant fait mettre en panne j'attendis sous voiles que quelqu'un vînt à bord de qui je pusse savoir des nouvelles de l'Acadie et du Canada.

Les Pères Récollets qui demeurent à l'île Percée étant venus, j'appris d'eux qu'ils n'avaient aucunes nouvelles de l'Acadie. mais seulement qu'un forban de ce côté là avaît pris sept ou huit bâtiments sur le Grand Banc qui étaient d'Olonne, Nantes et autres lieux et que pour le Canada, je le trouverais dans une grande désolation par l'irruption que les Iroquois avaient faite dans l'île de Montréal où ils avaient brûlé plus de trois lieues de pays, saccagé toutes les maisons jusqu'aux portes de la ville et fait des cruautés inouies.

Ces mauvaises nouvelles m'avaient obligé de chercher encore avec plus d'empressement les moyens d'envoyer devant à Québec M^r le Chev^r de Callières pour y diligenter les préparatifs des choses qui nous étaient nécessaires, mais je ne trouvai nulle commodité, ne restant à la rade de l'île Percée que deux vaisseaux pêcheurs qui devaient partir au premier beau temps pour s'en retourner en France et n'y ayant d'ailleurs aucune barque, chaloupe, ou autre bâtiment dont je me pusse servir.

Il fallut donc continuer notre route comme nous l'avions commencée et nous fûmes si contrariés par le mauvais temps que je ne pus arriver à Québec que le 12 octobre sur le soir, et les vaisseaux qui portaient les vivres et munitions du Roi, que le 14 du même mois. Je n'y trouvai point M. le marquis de Denonville ni M. de Champigny, qui étaient tous deux à Montréal, de sorte que je ne songeai plus qu'à les y aller joindre.

Dès le lendemain on travailla au débarquement de ce qui était sur les vaisseaux et je fis disposer des barques pour charger et porter à Montréal ce qui était nécessaire.

Je donnai ordre aussi qu'on calfatât quelques bateaux pour transporter un détachement d'habitants que je commandai pour mon escorte et pour s'en servir à Montréal si l'occasion s'en offrait, les mauvais temps et les pluies continuelles furent cause que je ne pus partir que le 20 d'octobre à midi et arriver à Montréal que le 27. Il serait difficile de vous représenter, Monseigneur, la consternation générale que je trouvai parmi tous les peuples et l'abattement qui était dans la troupe, les premiers n'étaient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue, de voir à leurs portes brûler toutes les granges et maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays dans le canton qu'on appelle la Chine et enlever plus de six vingt personnes tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de 200 dont ils avaient cassé la tête aux uns, brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants et fait des cruautés inouies et sans exemple. Les troupes, de leur côté, étaient fort fatiguées des alarmes qu'on avait à tous moments depuis ce funeste coup, y ayant toujours des partis dans l'île et autour, et beaucoup plus encore de ce que, pendant plus de six semaines après cette irruption qui était arrivée le 5 d'août, on les avait uniquement employées à Montréal à transporter tous les bleds d'Inde des Sauvages de la mission du Sault qui en était éloignée de trois lieues et à leur y bâtir un fort au lieu de celui qu'ils y avaient où l'on a voulu qu'ils se soyent retirés, par des raisons qui me sont encore inconnues, ce qui avait tellement mis les soldats sur les dents, et si fort usé tous les bateaux et les canots dont on s'était servi pour ce transport, qu'il aurait été très difficile de faire faire quelque nouveau mouvement aux troupes sans leur donner du repos et qu'on n'aurait pas trouvé vingt bateaux en état de faire aucun voyage.

C'est ce qui obligea, sans doute, M. le marquis de Denonville et M. de Champigny, lorsque je leur fis part du dessein qu'on avait projetté, de me dire que l'exécution en était impossible dans la conjoncture où je trouvais les choses et dans une saison aussi avancée qui ne l'était pas tout à fait assez pour pouvoir marcher sur les glaces, mais qui l'était trop pour espérer se pouvoir servir de la navigation avant qu'elles fussent venues, de sorte qu'il convinrent tous deux qu'il n'y avait autre chose à faire que de suivre le dessein que M. le marquis de Denonville avait formé qui était d'envoyer cent cinquante hommes dans des canots allèges pour recevoir la garnison du fort de Frontenac qu'il avait résolu d'abandonner, ayant depéché par terre, le 24 septembre, le S^r^ S^t^ Pierre de Repentigny au S^r^ de Valrenne qui y commandait, avec ordre, s'il ne lui arrivait point de convoi, dans les premiers jours de novembre, de faire sauter le fort avec toutes les munitions qui étaient dedans, comme vous verrez par la copie de sa lettre que je vous envoye.

J'avoue, Monseigneur, que cette déclaration me surprit et que je ne puis comprendre qu'une personne qui, depuis quatre ans qu'il est dans ce pays, le doit connaître, ne fût pas persuadée de l'importance de ce poste dont l'expérience de dix années m'a fait voir la conséquence et les avantages qu'on en peut tirer pour la conservation du commerce avec nos alliés qui sans cela, se seraient donnés aux Anglais il y a longtemps.

Mais ce qui m'étonna davantage fut qu'il eût pris cette résolution sans avoir reçu sur cela les ordres du Roi qu'il avait demandés et immédiatement après les propositions insolentes que les Iroquois lui avaient fait faire par des colliers qu'ils lui avaient envoyés par l'un desquels, comme vous verrez par la copie ci-jointe, ils lui demandaient en des termes pleins d'ironie la démolition de ce fort, ce qui seul aurait dû être capable de l'empêcher d'y donner jamais les mains, pour ne pas augmenter leur fierté et leur faire un aveu si authentique de notre faiblesse.

Je ne pus m'empêcher de combattre ce sentiment par beaucoup de raisons qui seraient d'un trop long détail et que l'inspection seule de la carte vous fera aisément connaître et de me résoudre, en suivant une partie de son projet, de tenter si je ne pourrais pas empêcher la perte de ce poste que j'appréhende nous devoir ruiner de réputation dans l'esprit de nos alliés, quand ils verront qu'il n'y a plus de lieu où ils puissent espérer de trouver une retraite, et dans celui aussi des Iroquois, lesquels, suivant leur naturel arrogant, en seront bien moins disposés à la paix.

Comme il y avait un article dans la lettre que M. de Denonville écrivait à M. de Valrennes par lequel il semblait lui vouloir insinuer d'attendre, s'il le pouvait, tout le mois de novembre et que les eaux fussent plus hautes pour lui faciliter sa retraite, j'espérai avoir le temps de jeter un convoi dans ce fort en joignant vingt-cinq canots de vivres et de munitions à ceux qui devaient porter le détachement qu'on avait résolu d'envoyer, et de me servir en même temps de cette occasion pour renvoyer trois des Sauvages qui sont venus de France pour annoncer à toutes les nations iroquoises que Sa Majesté leur avait fait la grâce de leur rendre la liberté et de les renvoyer tous avec leurs chefs qui attendaient qu'ils les vinssent quérir et ramener.

J'ai donc fait préparer avec le plus de diligence que j'ai pu ce qui était nécessaire pour cette expédition, mais les pluies continuelles qui ont rendu la voiture des vivres et munitions plus fâcheuse, la difficulté de ramasser 50 canots dont on avait besoin et le peu de discipline qu'on a laissé glisser parmi les habitants, dont il faut nécessairement se servir pour la conduite des canots et surtout dans les rapides a fait que malgré tous mes soins, je n'ai pu faire faire cet embarquement à la Chine que le 6° de ce mois après y avoir été trois jours entiers.

Il n'y avait pas deux heures que j'étais de retour à Montréal et le convoi n'avait pas encore fait deux lieues, lorsque le dit S^{r} de Valrennes parut dans ses bateaux avec sa garnison. Un retour si prompt surprit tout le monde, mais il s'en est défendu sur les ordres qu'il avait, il a rapporté qu'il avait brûlé ou jeté dans l'eau tout ce qu'il avait pu, qu'il avait enfoncé trois barques et jeté leurs ancres dans le bassin après avoir brûlé leurs cables; qu'il avait fait prendre à chacun des soldats deux ou trois fusils; qu'il avait jeté dans l'eau tous les canons de fer; que pour les deux de fonte, il les avait portés jusqu'au lac St-François où il les avait encore jetés dans un lieu où il serait aisé de les retrouver et qu'il avait fait plusieurs mines sous les bastions et murailles du fort sous des tours qu'il y avait, dont l'une servait de magasin aux poudres, et sous tous les bâtiments et qu'étant éloigné de cinq lieues du dit fort, il avait entendu un si grand bruit qu'il ne doutait point que les mines n'eussent fait un grand effet et que le fort ne fût tout renversé. J'essayerai de trouver l'expédient d'en sçavoir la vérité et si les Iroquois ou Anglais ne songent point à occuper ce poste qui les peut rendre maîtres absolu des Outaouacs et de toutes les autres nations du Nord qui nous sont alliées et par conséquent de tout notre commerce.

Toute la garnison est revenue au nombre de 45 hommes, n'y en ayant que six de noyés par l'accident d'un bateau qui se renversa dans un rapide. Ils n'ont trouvé personne sur leur route, ce qui aurait rendu la conduite du convoi fort aisée. On compte qu'en armes, munitions et autres choses qui étaient dans le fort, il y en avait pour vingt mille écus, ce qui n'est pas une petite perte.

Aussitôt que je fus arrivé à Montréal, je priai M. le marquis de Denonville que je pusse voir les troupes, elles furent sous les armes le 30 de l'autre mois au nombre de sept à huit cents hommes. Les autres, à ce qu'on m'a dit, étant dispersées en tant de postes différents et si éloignés qu'on ne les pouvait faire quitter; mais il y avait peu de jours qu'il avait fait faire une revue fort exacte qu'il vous portera sans doute et qui, compris les officiers, monte à près de quatorze cents hommes; il m'a paru quantité de bons soldats et beaucoup de bonne volonté parmi les officiers que je ne saurais encore bien connaitre et dont je ne puis juger que sur le rapport de M. de Denonville et de M. l'intendant. On fit le même jour la réforme des sept dernières compagnies dont on a incorporé les soldats dans les vingt-huit qui restent, à la réserve de 5 ou six qui étaient hors d'état de servir; on en fera de même des officiers n'ayant donné congé à pas un qu'à ceux à qui M. l'intendant m'a dit qu'il était à propos de le faire.

Je n'ai été occupé depuis mon retour de la Chine qu'à faire la distribution des quartiers d'hyver et qu'à mettre les troupes dans les lieux que j'ai cru les plus exposés, n'ayant pu les aller visiter à cause de la saison qui est trop avancée et qui me permettra à peine de me rendre à Québec pour en faire partir les vaisseaux pour France et me donner l'honneur de vous écrire ce que j'ai désespéré une fois de pouvoir faire.

Je ne dois pas oublier, Monseigneur, de vous informer d'une petite action qui s'est passée dans le temps que je montais à Montréal et qui est la seule depuis l'expédition des Sonnontouans où l'on ait eu un favorable succès parce que, peut-être, on a été trop reservé à laisser aller notre jeunesse canadienne en parti. Celui que M. de Denonville avait envoyé dans le lac des Deux-Montagnes commandé par les Srs Du Luth et de Mantet rencontrèrent 22 Iroquois en deux canots qui les vinrent charger dès qu'ils les eurent apperçus avec beaucoup de fierté, mais les nôtres ayant essuyé leurs décharges sans tirer un coup les abordèrent, ensuite en tuèrent dix huit et prirent trois prisonniers que l'on abandonna depuis à nos Sauvages pour les brûler, de sorte qu'il ne s'en sauva qu'un pour porter la nouvelle aux autres. Nous n'y avons perdu personne n'y ayant eu qu'un Français qui a eu le bras percé d'une hache.

Si nous avions souvent de pareils avantages, cela donnerait de la vigueur à nos troupes et rabattrait un peu la fierté des Iroquois qui s'était beaucoup augmentée par la défaite du Sr de la Rabeyre, lieutenant, qu'on avait envoyé lord de l'irruption de la Chine pour se jeter dans un fort mais qui tomba dans le gros des ennemis avec les gens qu'il commandait, dont il ne se put déveloper, quoiqu'il fit des merveilles de sa personne, ayant été blessé en plusieurs endroits et emmené prisonnier sans qu'on sache encore s'ils l'auront fait brûler et qu'il ait presque perdu tous les gens qui étaient avec lui et qui se firent tuer sur place. C'est, Monseigneur, tout le compte qu'il m'est possible de vous rendre des choses que j'ai vues et remarquées depuis le peu de temps que je suis arrivé, remettant à l'année prochaine à vous informer plus amplement de ce qui viendra à ma connaissance.

J'ai appris qu'il était descendu cette année par la rivière des Outaouacs pour plus de huit cent mille livres de castor et de pelleteries que cent Iroquois auraient pris facilement avec tous les hommes s'ils avaient songé à aller de ce côté-là.

Cette abondance ne réjouit que quelques marchands et un petit nombre de particuliers qui y ont part, mais pour le gros de la colonie elle n'en est ni plus riche ni plus contente. La compagnie du Nord a fait aussi des merveilles de son côté et le Sr d'Iberville qui commandait à la baie d'Hudson y a fait des prises considérables sur les Anglais et d'une manière fort extraordinaire. M. de Champigny vous en mandera le détail et vous informera de ce que je ne puis encore savoir, sur quoi vous jugerez mieux de l'état où ce pays est réduit et du besoin qu'il a de troupes et d'argent, non seulement pour exécuter ce que vous avez projeté cette année, mais encore pour se soutenir et se défendre contre les Iroquois des mains desquels un de nos Sauvages qui avait été pris dans la déroute de la Chine, étant échappé après avoir eu dans leur village les ongles arrachés et quelques doigts brûlés et mangés, nous a rapporté le 2 novembre, qu'il arriva à Montréal dans un état pitoyable, que le premier dessein des Iroquois était de descendre par la rivière des Prairies en prenant l'île de Montréal par un bord, la ravager en remontant comme ils ont fait la Chine et qu'ils devaient bientôt se mettre en marche et venir l'hyver sur les neiges tuer les Français qui feraient du bois, qu'ensuite ils se proposaient au printemps de se rendre maîtres de Montréal en se joignant aux Loups et aux Anglais qui devaient pour lors nous déclarer la guerre; que de là ils prétendaient passer aux Trois-Rivières et descendre à Quebec où les Anglais se rendraient par mer.

Quoique je n'ajoute pas tout à fait créance à ces avis, on peut toujours juger par là de la liaison qu'il y a entre les Anglais et les Iroquois et de leurs mauvaises intentions, ce qui m'engagera à prendre toutes les précautions que je pourrai avec le peu de troupes qui me restent et la quantité de postes qu'il faut garnir et à presser par toutes les voies possibles les négociations de la paix dont le succès est fort incertain et le mépris qu'ils ont de nous dans l'état où l'on a laissé réduire les choses.

Après cela, Monseigneur, j'espère que vous me ferez la justice de ne me pas imputer les suites fâcheuses qui pourraient arriver, puisque vous n'avez jamais cru que je sçusse faire des miracles et qu'il en faut presque un pour faire la paix et un autre encore plus grand pour soutenir la guerre sans de nouveaux secours.

J'ose encore me flatter, après toutes les bontés que vous m'avez témoignées et la puissante protection que vous m'avez fait l'honneur de me promettre, que vous vous employerez volontiers auprès de Sa Majesté pour les obtenir si le bonheur des armes a, comme je l'espère, humilié ses ennemis et si les affaires de l'Europe lui permettent de songer à celles de ce pays qui ne laisserait pas de se rendre considérable si l'on réduisait les Iroquois et qu'on se rendît maitres de ce que les Anglais ont près d'eux.

J'attendrai avec impatience ce que vous résoudrez sur ce dernier article dont nous ne saurions être informés de trop bonne heure afin d'avoir le temps de faire de notre côté tous les préparatifs nécessaires pour ne pas tomber dans l'inconvénient de cette année. Quoique je sois parti de Montréal avec M. l'intendant le 10 de ce mois, nous n'avons pu nous rendre à Québec qu'hier au soir et assez à temps pour donner nos lettres aux vaisseaux qui n'étaient pas encore tout à fait prêts à partir.

Je ne saurais fermer celle-ci sans vous témoigner encore avec quel soin et quelle vigilance M. de la Caffinière nous a conduits jusques à Chedabouctou et les manières honnêtes dont il en a usé à mon égard, aussi bien que M. de Gros-Bois et tous ses officiers qui étaient sous eux. M. de la Caffinière a un lieutenant nommé Bourbeau à qui je souhaiterais que tous les nouveaux convertis ressemblassent car, dans toute sa conduite que j'ai fort observée et par son assiduité et ferveur à faire tout ce qu'un bon catholique doit pratiquer, il paraît que sa conversion est véritable.

Je ne me donne point l'honneur d'écrire cette année à Sa Majesté ainsi que j'ai toujours fait par le passé ni à vous, Monseigneur, conjointement avec M. de Champigny comme on m'a dit que faisait M. de Denonville, parce que je n'aurais seul rien mander de ce que je ne puis encore connaître, mais l'année prochaine je ferai ce qu'il vous plaira me prescrire là dessus et je vous supplierai cependant d'être bien persuadé du zèle et du soin avec lesquels j'exécuterai tous vos ordres et de l'attachement inviolable avec lequel je serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très humble, et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

A Québec le 15 novembre 1689 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(17 NOVEMBRE 1689)

Québec, 17 novembre 1689

Les vaisseaux allaient mettre à la voile, Monsieur, quand j'ai reçu des nouvelles de Montréal du 14 par lesquelles M. le Cher de Callières me mande que le 13, les Iroquois au nombre d'environ cent cinquante étaient descendus à la Chesnaye et à l'isle Jesus, qui sont des lieux vis à vis le bout de l'isle de Montréal, du côté d'en bas, et qu'ils y avaient presque brûlé toutes les habitations jusques auprès des forts, pris, saccagé et tué tous les habitants dont il ne savait encore d'autres détails que ce que M. Seguenot, curé de la Pointe-aux-Trembles, lui mandait, qui était qu'il ne s'était sauvé que deux habitants de la Chesnaye, qu'aussitôt il avait envoyé deux compagnies de renfort à la Rivière-des-Prairies et détaché un parti d'environ 170 Sauvages pour aller dans le lac des Deux-Montagnes essayer de les couper sur leur retraite.

Vous voyez, Monsieur, à quoi nous allons être exposés tous les jours et en quel état nous serons en ce pays si l'on n'y envoye l'année prochaine des secours assez considérables pour pouvoir réprimer tout d'un coup la fierté et la hardiesse dans laquelle ces maudits Sauvages sont maintenant, ce qu'il y a de troupes en ce pays n'étant pas suffisant pour garnir les postes que nous avons à défendre, et pour faire quelqu'entreprise de conséquence contre eux.

Je n'ai point voulu décacheter la dépêche de M. le marquis de Seignelay pour y joindre ces avis, croyant qu'il suffisait de les mettre dans la vôtre pour qu'il le pût apprendre.

Je suis Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

M. l'Intendant vous doit mander qu'il y a eu de la méprise dans l'état qu'on a envoyé pour le payement des officiers, puisqu'on n'y a fait fonds que pour 24 lieutenants au lieu de 28 qui y ont toujours été et qui y sont actuellement, et qu'on a aussi oublié un lieutenant réformé.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Il me reste, Monseigneur, à vous dire, pour répondre exactement à tous les articles de vos dépêches qu'on a exécuté à l'égard du Sr Riverin, ce qui était ordonné; il est parti pour sa pêche et témoigne une grande envie d'y réussir.

Les vaisseaux du Sr Cazaux, *la Joyeuse* et *le Déguise*, ne sont point venus ici et il faut qu'on ait chargé depuis dans d'autres navires les effets que vous marquiez devoir l'être dans ceux-là. Ce serait un avantage pour ce pays que les marchands de Nantes et de St-Malo s'accoutumassent à y venir trafiquer et que nous ne fussions plus à la discrétion de ceux de la Rochelle dont la plupart sont des tyrans et des corsaires.

Comme les gens de St-Malo sont de grands armateurs hardis et entreprenants, ne pourrait-on point joindre leurs vaisseaux à ceux du Roi pour entreprendre quelque chose sur Boston et Manathe ? Le pillage de cette première ville qui ne serait pas peut-être fort difficile vaudrait bien ce qu'ils pourraient espérer dans leurs autres courses sans compter les prises qu'ils feraient immanquablement ou sur ces côtes ou sur celles de l'île de Plaisance.

On a exécuté, autant que l'on a pu, ce que Sa Majesté ordonnait pour la construction des villages, mais ce n'est pas une chose si aisée qu'on se l'imagine et elle ne se peut faire qu'avec le temps.

J'ai envoyé au fort Frontenac pour en savoir l'état et les plans que j'en envoye vous feront connaitre comme il était et comme il est présentement, ce ne sera pas une chose mal aisée de le rétablir quand la conjoncture sera favorable et c'est un poste d'une si grande conséquence, soit dans un temps de guerre, soit dans un temps de paix, qu'il ne la faut pas perdre quand elle se rencontrera. M. l'intendant qui avait connaissance des vivres et munitions qui étaient dedans, peut rendre meilleur compte que moi de ce qu'elles sont devenues, parce que je ne suis arrivé en ce pays que dans le moment qu'il a été abandonné, ce que je puis dire c'est qu'il n'a pas tenu au sieur de Vallerennes qu'il ne l'ait conservé plus longtemps, puisqu'il ne l'a abandonné qu'avec regret et que dans tout ce qu'il a fait, il a suivi de point en point les ordres que M. de Denonville lui avait envoyés sur ce sujet.

J'ai vu avec bien de la joye que Sa Majesté avait agréé ce que j'avais fait pour trouver moyen d'engager dans le service quelques-unes des principales familles canadiennes, ayant toujours estimé qu'ils étaient plus propres à cette guerre que d'autres officiers qu'on pourrait envoyer de France et qui ne seraient de longtemps accoutumés à l'air et aux manières du pays.

Je vous remercie des lettres de noblesse que vous avez bien voulu faire accorder aux Srs Hertel et de St-Denis et de la confirmation que vous m'avez envoyée des concessions et des commissions que j'avais données. Je vous supplie de me continuer la même grâce pour ceux que j'ai pourvus depuis et dont je vous envoye le rôle; il ne pouvait y avoir rien de mieux employé que la gratification que vous avez accordée au Sr Sarrazin, chirurgien-major, par ce qu'on ne saurait mieux s'acquitter de son emploi avec plus de soin et de charité.

J'ai donné au sieur de Louvigny la compagnie de St-Cirque qui a été tué à l'affaire de la Prairie et trouvé moyen par les autres emplois qui ont vaqué, de placer le Sr de la Mothe Cadillac, lequel, outre les pertes qu'il avait déjà faites, a encore eu le malheur, il y a trois mois, d'avoir perdu tout ce qui lui restait en ramenant sa femme et ses enfants à Québec dans une barque qui fut prise à l'entrée de notre rivière par un corsaire de Boston. Je tiendrai la main pour que les officiers ne fassent point dorénavant de mariage qui ne soyent sortables et où ils ne trouvent leur avantage; on ne saurait m'imputer d'avoir par le passé contribué à aucun qui fût de cette nature.

La guerre et le peu de sûreté qu'il y a dans notre rivière empêchent le progrès des pêches et des autres entreprise qu'on pourrait faire pour le commerce, et c'est une des principales raisons qui m'oblige de vous représenter l'utilité qu'il y aurait d'y avoir un vaisseau qui pût y croiser et la nettoyer de tous ces forbans, cela n'a pas empêché que le S^r^ Riverin, le S^r^ de Vitré et quelques autres n'y soyent allés, mais le S^r^ de la Chesnaye y a perdu, depuis trois mois, une barque qu'il envoyait vers l'île Percée, où il y avait pour dix mille francs de marchandises.

MM. les fermiers ne se plaindront pas, je crois, qu'on manque à leur donner toutes les assistances dont leurs commis témoignent avoir besoin. Le S^r^ Destats a embarqué sur son vaisseau ce qu'il a pu emporter de leurs castors, mais *le Soleil d'Afrique* n'en a pu prendre à cause des vivres dont il fallait qu'il se chargeât pour la subsistance de ceux qu'on a envoyés avec le sieur de Villebon et leur receveur général ne s'en est pas soucié parce qu'il y a d'autres vaisseaux dans lesquels il chargera ce qui lui en reste.

Pour ce qui regarde l'union qu'on me recomande d'avoir avec M. l'évêque et les ecclésiastiques, il n'y a rien que je n'aye fait et que je ne fasse tous les jours pour la maintenir; ils sont tous remplis de beaucoup de vertus et de piété, et si leur zèle n'était pas si véhément et un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes, mais ils usent souvent pour en venir à bout, de moyens si extraordinaires et si peu usités dans le royaume, qu'ils rebutent la plupart des gens au lieu de les persuader et c'est sur quoi je leur dis quelquefois mes sentiments avec franchise et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause et recevant très souvent des plaintes de la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal où il y a un curé franc-comtois qui voudrait établir une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne et tout cela par un excès de zèle. J'en ai touché quelque chose à M. Tronson à qui M. l'évêque en doit aussi parler parce qu'il n'a pu y apporter tout l'ordre qu'il aurait souhaité, il est parti d'ici fort brouillé avec l'ancien évêque et le séminaire de Québec dans la pensée de faire régler en France tous leurs différends. Je n'ai point eu de curiosité d'en apprendre tout le détail; M. l'intendant y est entré beaucoup plus avant, parce qu'il est fort ami et allié même de l'ancien évêque, mais par le peu que j'en ai pu savoir, il me parait qu'il y a des gens ici qui n'ont pas plus d'envie de voir l'autorité d'un évêque bien établie que celle d'un gouverneur et que la condition du nouvel évêque serait fort méchante s'il n'avait pas plus de pouvoir qu'ils le prétendent sur les ecclésiastiques de son séminaire, qui est établi d'une manière fort singulière et extraordinaire, comme vous pourrez l'apprendre de ceux qui en sont encore mieux informés que moi et par ce que j'en écrivais à feu M. le marquis de Seignelay dans ma dernière dépêche que je vous supplie de vous faire représenter.

Vous y verrez ce que je lui marquais aussi pour l'établissement des cures fixes qu'on diffère toujours d'année en année, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Cependant il est constant qu'elles sont d'une nécessité indispensable et qu'autrement les peuples ne seront jamais assistés comme ils le doivent être, ni l'église du Canada établie comme il faut. C'est pourquoi il serait bon, pendant que M. l'évêque est en France qu'on réglât la chose si fortement qu'il n'y eût plus à y revenir, quelque prétexte plausible qu'on pût chercher; les expédients que je propose dans ma lettre ne seraient pas peut-être des moins méchants qu'on pourrait prendre et qui apporteraient d'ailleurs d'autres avantages aux habitants du pays.

Je ne vous parle point de l'intelligence que Sa Majesté nous recommande si particulièrement dans tous les ordres d'avoir ensemble M. l'intendant et moi; quand le bien de son service, le repos des habitants et l'avantage de la colonie ne le demanderaient pas, l'inclination naturelle que j'ai pour lui m'y engagerait; aussi n'ai-je rien oublié depuis que je suis ici pour le gagner et plût à Dieu que les conseils qu'il reçoit trop librement de certaines gens qui n'ont jamais été amis de la paix et de l'union, ne l'en éloignassent pas quelquefois; mais je ferme les yeux à tout et ne me rebuterai point.

Je souhaiterais bien que vous ne le fussiez pas de n'avoir point trouvé dans l'esprit du Roi de la disposition à accorder au S^r^ Provost la lieutenance de Roi de cette ville et que vous voulussiez bien encore une fois lui représenter qu'étant obligé d'en sortir souvent, il est expédient qu'il y reste plus d'un officier pour y commander, un major ne pouvant pas tout faire, surtout quand il est attaqué souvent de la goutte et de la gravelle comme est le S^r^ Provost.

Quoique le S^r^ de Ramezay ne soit pas de même aux Trois-Rivières, il est certain qu'un major lui serait bien nécessaire et que le S^r^ Boucher de Grandpré, qui en a toujours fait les fonctions avant même mon arrivée en ce pays, sans aucuns émoluments, s'en est aquitté très dignement, ce qui lui pourrait faire espérer une commission avec trois ou quatre cents livres d'appointements, qui est une somme bien modique, mais qui ne laisserait pas de lui augmenter l'envie de faire encore mieux.

La modicité de ceux de M. de Ramezay l'obligera sans doute de vous supplier de les vouloir égaler à ceux du gouverneur de Montréal, puisque sa place est aussi considérable et importante, qu'elle est de Domaine du Roi, et sur un passage qui épuise un gouverneur par les dépenses qu'on ne saurait éviter de faire, celui-ci d'ailleurs est un fort galant homme et qui mériterait quelque chose de meilleur.

Il y a longtemps que j'ai une estime et une amitié particulières pour M. de Repentigny et pour toute sa famille, c'est une des plus anciennes et la première noble qui soit venue s'établir en Canada où ils avaient apporté beaucoup de bien. Diverses disgrâces et malheurs qui lui sont arrivés et dont le grand attachement qu'il a toujours eu pour les personnes qui avaient ici l'autorité du Roi entre les mains ont pu causer une partie, font qu'il est présentement incommodé et chargé d'une nombreuse famille ayant onze garçons dont il y en a six ou sept dans le service, tous fort braves et bien intentionnés; le S^r^ de St-Pierre, que j'ai déjà fait lieutenant, est du nombre et fort joli garçon qui a même fait des actions de distinction et qui mérite qu'on fasse quelque chose pour lui, c'est à quoi je vous assure que je ne manquerai pas quand l'occasion s'en offrira; mais si vous aviez la bonté de procurer quelque gratification au père, comme on en accordait autrefois à ceux qui avaient un aussi grand nombre d'enfants qu'il en a, elle lui aiderait à subsister et à l'entretenir, ce qu'il a de la peine à faire.

Je vous envoye plusieurs placets de personnes qui m'ont prié de vous les recommander et qui méritent assurément qu'on ait quelqu'égard à leurs services. Je ne saurais m'empêcher de vous représenter que le S^r^ de Muy, capitaine dans ce détachement, est un de ceux qui le méritent plutôt, parce que c'est un très bon officier qui s'est distingué dans le siège de Québec, comme je le mandais à feu M. le marquis de Seignelay, et que s'il jugeait à propos de l'avancer dans les premières promotions qu'il ferait des charges de la marine et ayant plus de treize ans qu'il est enseigne de vaisseau, cela donnerait une grande émulation à tous les officiers, qui sont ici et qui ont servi aussi dans le même corps, de faire encore mieux leur devoir voyant que pour être éloignés ils ne seraient pas oubliés.

Vous en trouverez quelques-uns parmi ces placets, qui ne regardent que mes intérêts particuliers comme le payement d'un secrétaire, d'un aumônier et d'un chirurgien que je vous demande.

Il n'y a point de gouverneur de province dont le secrétaire et l'aumônier ne soyent payés et qui ayant un état-major à leur compagnie des gardes, n'y ait aussi un chirurgien compris. M. l'intendant a son secrétaire payé, qui n'a pas assurément, tant d'affaires que le mien et qui trouve d'autres douceurs que l'autre, lequel, par conséquent, est tout sur mes coffres, l'aumônier y est de même et celui qu'on a donné au Conseil à qui il ne faut qu'une messe par semaine, servant tous les jours à M. l'intendant, il est exempt de cette dépense; quand il n'y aurait que la considération de la garnison du château de Québec qui se trouve la seule qui soit sans aumônier, je croirais qu'on voudrait bien faire une dépense de trois cents livres qui suffirait pour cela.

Ainsi, Monseigneur, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous supplie d'y faire quelqu'attention et de considérer que les appointements que le Roi me donne sont si médiocres et exposés, toutes les années, à tant de risques et d'avaries par le danger que courent les vaisseaux qui nous apportent les provisions que nous sommes obligés de faire venir de France, que quelque ménage que j'apporte, et quelque règle que je m'impose, il m'est très difficile de pouvoir subsister, ce que je ne pourrai absolument faire si, comme je le mandais à feu M. le marquis de Seignelay et que je m'étais donné l'honneur de vous l'écrire, vous n'avez la bonté de me faire payer toutes les années mes appointements par avance et dès le mois d'avril et de mai avant le départ des vaisseaux, ainsi que je l'ai toujours été pendant les dix années de mon premier gouvernement quoique la guerre ne fût guère moins forte qu'elle l'est présentement, M. Colbert ayant toujours jugé que sans cela, il me serait impossible de faire venir les provisions qui m'étaient nécessaires et qu'il faut acheter au quadruple, quand on est nécessité de les prendre sur les lieux. Je ne vous parle point de l'état où est le château de Québec, parce que je l'ai expliqué assez amplement dans mes dernières dépêches, ayant envoyé la visite que M. l'intendant et moi en avons fait faire par où vous connaitrez le péril évident où il est et que je serai bien heureux si j'y puis passer encore cet hyver sans être accablé sous ces ruines, ce que je suis assuré que vous ne voudriez pas.

La gratification que vous m'avez procurée cette année m'a beaucoup servi à réparer une partie des grandes dépenses que la conjoncture des affaires et l'excessive cherté où toutes choses sont ici pour la vie m'ont causées.

Quoique j'aie reçu avec tout le respect et la reconnaissance possibles les marques que Sa Majesté m'a données de sa bonne volonté en ce rencontre, je vous avoue que je suis bien autrement pénétré de la satisfaction qu'elle a bien voulu me marquer, de sa propre main, avoir de ma conduite et de mes services. Ceux que j'avais rendus dans la levée du siège de Québec ne méritaient pas toute l'attention que j'ai appris qu'elle y avait donnée parmi un si grand nombre d'heureux et de considérables événements auxquels elle devait être beaucoup plus sensible, et je ne le puis attribuer qu'à la bonté que vous avez eue de les faire valoir, ce qui ne m'a pas surpris, connaissant votre humeur toujours bienfaisante et portée à favoriser principalement les personnes qui ont l'honneur de vous appartenir d'aussi près que je fais, ce que vous marquez bien dans les enfants de M. d'Herbault qui me mande ne pouvoir jamais assez se louer de tous les bons traitements que vous leur faites.

C'est ce qui me fait espérer que vous voudrez bien les étendre jusques sur moi et quand il s'offrira quelques charges et établissements solides ou quelques dignités et marques de distinction, me mettre sur les rangs comme les autres, puisqu'il me serait bien douloureux de me voir oublié parce que je suis dans un pays éloigné où les services sont plus difficiles et plus périlleux que dans les autres.

Je dois être assez mortifié de voir tant de personnes au-dessus de ma tête, qui n'en ont pas plus rendu que moi et qui n'y ont pas mangé tout leur bien, comme j'ai fait le mien. Il ne me reste plus que celui que le Roi me donne et je suis dans un âge où, quoique la bonne volonté et les forces ne me manquent pas encore, je me vois à la veille de perdre les unes si je conserve l'autre qui ne m'abandonnera qu'avec la vie; ainsi un poste un peu plus solide et plus tranquille que celui du Canada me conviendra bientôt et si je puis être assuré de votre protection je ne désespérerai pas de l'obtenir, pour peu que vous vouliez faire souvenir Sa Majesté dans les occasions. Vous ne voudriez pas que je tombasse dans la décrépitude, sans bien, sans dignité, et sans distinction, et vous avez le cœur trop bien placé pour que vous ne vous en fissiez pas le premier quelques reproches. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, que ma femme et mes amis vous en rafraichissent de temps en temps la mémoire, et vous assurent, comme je fais, que vous ne vous attacherez jamais personne qui ait pour vous un dévouement plus entier, plus sincère et plus respectueux que,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

P. S. J'avais écrit, Monseigneur, à M. le marquis de Seignelay, par le S^r^ Gaillard qui servait ici de comm^t^ et je lui mandais que c'était un homme qui aurait fait ici sa charge avec beaucoup de zèle et d'exactitude et que s'il voulait le questionner sur l'état et sur les affaires de ce pays, personne ne pouvait lui en rendre meilleur compte; je crois devoir vous répéter la même chose, parce qu'il en a une parfaite connaissance, qu'il est fort intelligent et capable de tous les emplois qu'on lui voudra donner.

M. l'intendant vous rendra compte des raisons qui l'ont obligé de me proposer de faire l'ordonnance pour faire prendre au commis du S^r^ Lubert, trésorier de la marine, deux cent mille livres des particuliers de ce pays pour subvenir aux dépenses du payement des officiers et subsistance des troupes depuis le premier janvier 1692, jusqu'à ce que les fonds soyent arrivés, sans avoir recours à faire des cartes comme nous y avons été obligés les autres années. J'y ai donné les mains et l'ai signé conjointement avec lui.

Je suis obligé, Monseigneur, de vous représenter qu'il y a ici un grand abus que les marchands de la Rochelle ont introduit eux-mêmes, qui ne se pratique que pour ce pays et dont tout le public souffre beaucoup, qui est de se faire payer par avance le fret de toutes les boissons et marchandises qu'ils y apportent; cela donne lieu à mille friponneries qui se font, les capitaines et les bourgeois de navires ne prenant pas le soin qu'il faut pour faire bien arriver les barriques et autres ballots de marchandises qui viennent souvent si mal conditionnés que beaucoup des premières arrivent toutes vuides et les autres fort viciées causent, par conséquent, une perte très considérable à ceux qui les reçoivent, outre qu'ils se mettent peu en peine d'être pris par les corsaires, parce qu'ayant pour l'ordinaire assuré le corps de leur vaisseau et ayant été payés du fret à l'avance il se trouve qu'ils gagnent au lieu de perdre en se laissant prendre. Si vous avez la bonté d'y remédier, il faudrait un ordre si exprès qu'ils n'ôsassent pas y manquer sans craindre d'être châtiés.

Vous aurez appris la misérable destinée du S^r^ Perrot qui après avoir été traité d'une manière inouie et extraordinaire par les forbans qui l'avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique après avoir été dépouillé de beaucoup d'effets qu'il avait dans son vaisseau et d'autres qui étaient restés à Port-Royal lorsque les Anglais s'en emparèrent l'année dernière.

Je vous envoye, Monseigneur, une lettre pour Sa Majesté que je prends la liberté de vous supplier de lui présenter.

FRONTENAC (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(30 AVRIL 1690)

Québec, 30 avril 1690

Monseigneur,

La grande disette de farine et de blé où l'on se trouve ici cette année et l'appréhension que l'on y peut avoir, avec fondement, d'être troublé dans les semences et les récoltes, par de nouvelles incursions d'Iroquois, font que nous avons cru, M. l'intendant et moi, qu'il était d'une nécessité indispensable de vous dépêcher un bâtiment pour vous en donner avis, afin qu'il vous plût pourvoir aux grands besoins dans lesquels nous sommes et nous faire envoyer, le plus promptement possible, les farines nécessaires pour les troupes suivant le mémoire que M^r^ l'intendant vous envoie, sans lesquelles il lui serait comme impossible de trouver les moyens de les faire subsister. Le bled qui dans les années les moins abondantes ne valait au plus que 3 livres le minot, qui n'est que la 4e partie du setier de Paris, commence à valoir sept francs, et ceux qui ont de l'argent n'en trouvent pas encore à emporter.

Je me servirai de cette même occasion pour vous rendre un compte succinct de ce qui s'est passé depuis le départ des derniers vaisseaux, n'osant pas m'étendre beaucoup, à cause du peu de sûreté qu'il y a dans ce bâtiment, et remettant à le faire plus au long par les navires qui retourneront.

Je vous dirai seulement, Monseigneur, que les suites que j'avais prévues de l'abandonnement qu'on a fait du fort Frontenac sont arrivées comme je vous le marquais, puisque les lettres que les Pères Jésuites, missionnaires à Missilimakinac, écrivaient au gouverneur qui devait relever M^r^ le marquis de Denonville et dont ils ne savaient pas encore le nom, portent que les démarches basses et honteuses dont on s'est servi du côté des Iroquois, ont fait connaître aux nations d'en haut notre faiblesse, l'appréhension que nous avons d'eux et l'impuissance dans laquelle nous étions par conséquent de les soutenir et de les protéger, ce qui les obligeait à chercher les voies de s'accommoder sans notre entreprise pour ne pas rater, exposés à leur furie et à leur cruauté, et vous verrez par la copie de celle du Père Carheil où il a plus de détails que dans les autres, que ces nations quoique sauvages, ne laissent pas de bien connaître leurs intérêts.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Dans le temps que je recevais cet avis, la saison ne permettait pas de chercher les voies de remédier à ce mal, et d'essayer de conserver le poste de Missilimakinac lequel entrainerait par sa perte la ruine totale de notre commerce avec les nations d'en haut si les Anglais avaient fait les maîtres, mais je résolus d'envoyer un détachement de cent hommes pour se jeter dedans aussitôt que la navigation serait libre, commandé par des personnes qui connaissent l'esprit public et les manières des Sauvages et qui, par le crédit qu'ils se sont acquis parmi eux et les présents qu'ils leur portaient de toutes choses qu'ils aiment le mieux, seraient peut-être capables de ramener leur esprit et d'empêcher la conclusion de leur traité avec les Iroquois qui ne se devait tout à fait terminer qu'à la fin du mois de juin, qui est le temps auquel ils se sont donnée rendez-vous pour s'aboucher derechef; je le ferai partir au premier jour.

Cependant j'ai cru qu'il serait bon d'occuper de telle manière les Anglais chez eux, qu'ils le fussent plus du soin de ces différends que de celui de nous venir attaquer avec les Iroquois par plusieurs endroits comme ils se vantaient de le faire et que nous avons avis qu'ils en sollicitaient ces derniers.

J'envoyai donc cet hiver trois différents partis composés de quelques soldats des troupes, de Canadiens et de Sauvages l'un du côté d'Orange, l'autre plus à gauche, vers Boston, et le 3e le long des côtes de Boston et de Pentagouée.

Le premier est revenu il y a un mois et a enlevé un grand bourg près d'Orange, appelé Corlar, qu'ils ont brûlé et saccagé entièrement avec un parti de trois ou quatre cents personnes, quantité de bestiaux et d'autres effets; ils ont emmené seulement quarante prisonniers sans avoir perdu qu'un seul homme et quelques traineurs qui, pour être restés derrière dans leur retraite et n'avoir pas suivi le corps, ont été enlevés à cinq lieues seulement de Montréal par un parti qui les avait suivis en guerre.

Vous ne sauriez croire, Monseigneur, la joie que ce léger succès a causé dans le pays et dans les esprits et combien il contribue à les relever de la consternation et de l'abattement où ils étaient et dont ils ont de la peine à revenir. Je ne doute pas qu'il ne produise aussi de bons effets parmi les Anglais et les Iroquois, et si le S^r^ de la Caffinière a fait encore quelques prises sur la route de Manathe, comme j'ai déjà su qu'il en avait fait sept ou huit avant que d'arriver à Port-Royal après m'avoir quitté à Chedabouctou, ils connaitront par là que nous ne sommes pas tous morts, comme ces derniers le publiaient, ni résolus de demeurer dans une inaction pareille à celle qu'ils nous reprochaient, notre réputation pourra même se rétablir un peu dans les esprits de nos alliés quand ils sauront que nous tenons présentement une conduite opposée à celle des années précédentes et que nous voulons en quelque façon faire la guerre à leur mode qui est la véritable méthode qu'on doit garder en ce pays, et que je continuerai, si vous l'avez pour agréable, en harcelant par de fréquents partis les nations auxquelles nous avons à faire.

J'attends aux premiers jours des nouvelles du second que je vous marque avoir détaché et il y a lieu de penser qu'il n'aura pas moins bien réussi que le premier.

Pour le troisième, je n'en saurai rien apprendre que dans la fin de juin parce qu'il est allé bien plus loin que les autres.

Tous ces différents mouvements n'ont pas empêché que je n'aie fait entamer la négociation de paix avec les Iroquois par les soins de ce chef que j'ai ramené de

France, en leur faisant dire de sa part que ce n'est point à eux qu'on en veut, quelques choses qu'ils aient faites parce que l'on les regarde comme des enfants à qui on a retourné l'esprit, mais aux Anglais qui en sont la cause et qui les ont engagés à sortir de l'obéissance d'un père qui les a toujours aimés et qui ne les a jamais trompés, que leur chef était en pleine liberté de les aller trouver quand ils voudraient le redemander de la manière dont les enfants doivent parler à un père et non pas comme ils avaient fait ci-devant, et ils s'y seraient peut-être déjà portés si quelques particuliers qui ne devraient point se mêler de ces sortes d'affaires n'y eussent envoyé des Sauvages sans ma participation, soit par imprudence ou par d'autres intérêts, avec des colliers sous terre qui est la manière dont on se sert pour faire dire quelque chose en secret aux Sauvages, ce qui a troublé et embarrassé leurs esprits.

On peut maintenant juger par le rapport qu'ont fait les envoyés de ce chef qu'ils appellent Oreaoué, qu'ils ne sont pas si indisposés pour la paix qu'on se l'imaginait et qu'ils remettent à résoudre toutes choses quand il sera de retour dans leur pays, mais comme il parait toujours dans de bons sentiments et résolu de ne point quitter qu'il n'y ait de l'acheminement à la paix et qu'on ne vienne le quérir solennellement en lui envoyant des anciens et des considérables en qui on puisse avoir confiance et traiter d'affaires, il s'est déterminé de lui-même à leur envoyer une seconde fois ses gens quoique je lui offrisse aller avec eux, ce qui l'a plus retenu que tous les cachots dans lesquels j'aurais pu le faire enfermer.

Il faut attendre ce que produira ce second pourparler pour pouvoir vous mander quelque chose de certain et cependant se tenir sur ses gardes afin de n'être point surpris, n'y ayant pas beaucoup de confiance à prendre en ces sortes d'esprits.

M^r^ l'intendant vous a fait savoir les raisons pressantes qui l'ont obligé à me proposer de faire faire conjointement des cartes pour le paiement des troupes, c'est pourquoi je ne vous en parlerai point, parce que vous verrez la nécessité qu'il y avait de se servir de ce moyen et l'état où nous allons être reduits, si vous n'avez la bonté de nous procurer de nouveaux secours d'hommes et de munitions, au cas que les affaires du Roi le puissent permettre.

L'incendie qui, par malheur, est arrivé au magasin du Roi qui est à Montréal et où tout ce que nous avions de farines, lards, biscuits et autres munitions ont été consumés à la réserve de si peu de choses qu'on a sauvé, augmente encore beaucoup nos besoins, comme M^r^ l'intendant vous le doit mander.

Vous recevrez, Monseigneur, par les vaisseaux de l'automne le détail de ce qu'on a fait pour la réforme des troupes et des biais que j'ai trouvés pour contenter, par quelques marques d'honneur et sans qu'il en coûte rien au Roi, des personnes qui avaient rendu des services considérables et à qui on avait promis de grandes récompenses. J'espère que vous les approuverez et que vous serez persuadé, puisqu'ils m'étaient inconnus, que je n'ai eu en cela d'autre but et d'autre application qu'à bien servir Sa Majesté et faire les choses qui pourront vous être agréables.

L'appréhension que j'ai eue que ce bâtiment pût être rencontré en mer par les ennemis et qu'ils interceptassent les dépêches, m'a obligé d'en charger un officier aux ordres d'y attacher du plomb et de les jeter à la mer en cas qu'il fût pressé; s'il n'est pas assez heureux pour vous les remettre entre les mains, il pourra au moins vous informer de l'extrême besoin que nous avons de farines et autres munitions et vous rendre compte de l'état où il a laissé ici toutes choses.

Si vous voulez bien, Monseigneur, nous gratifier de quelques corps de bâtiments, soit de celui sur lequel vous ordonnerez qu'on nous apporte nos provisions ou de quelque autre petit, pour rester toujours ici, cela nous serait d'une grande utilité pour envoyer à l'île Percée, Acadie, Terreneuve et même en France quand le service du Roi le demandera; nous ne serions plus exposés par ce moyen à la merci des marchands qui n'ont ici que de méchants bâtiments et auxquels nous sommes forcés d'en donner un prix excessif lorsqu'il les faut fréter; trois ou quatre hommes suffiraient pour les garder pendant l'hiver et nous en trouverions ici d'autres quand il faudra l'équiper. M. l'intendant m'a dit qu'il vous ferait la même prière en vous en démontrant la nécessité.

Il n'y a rien que je ne fasse pour vivre avec lui dans l'union et bonne correspondance que vous m'avez recommandées, agissant toujours de concert et ne faisant rien que je ne lui communique et dont il demeure d'accord. Je garde la même conduite avec Mr l'évêque et j'apporterai toujours tous mes soins pour qu'ils n'aient jamais à se plaindre de moi.

C'est pourquoi je vous supplie d'être entièrement convaincu aussi bien que du profond respect et de la parfaite reconnaissance auxquels je serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très humble, très obeissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC (1)

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY

(14 JUILLET 1690)

A Versailles, le 14e juillet 1690

Le Roy a veu par les lettres et par le rapport qui a esté fait par le Sr marquis de Denonville et par celuy du lieutenant envoyé par le Sr comte de Frontenac de l'estat des affaires de Canada, et Sa Majesté a esté informée des irruptions que les Iroquois ont faites dans l'île de Montréal et des soins dudit Sr de Frontenac pour essayer de traitter de la paix avec ces Sauvages par le moyen de ceux qui ont esté envoyez de France.

Les affaires considérables que Sa Majesté a à soutenir à présent ne luy permettent pas d'envoyer en Canada de nouveaux secours de trouppes ny de penser à l'entreprise qui avait esté proposée l'année dernière sur la Nouvelle-York. C'est pourquoy ayant examiné ce qui s'est passé pour le party qu'il y a à prendre ou de se tenir sur la deffensive ou d'attaquer les ennemis, Sa Majesté estime qu'une forte et vigoureuse deffensive est plus convenable présentement à son service et à la sûreté de la colonie. Elle ne laisse pas d'espérer que si ledit Sr de Frontenac peut attaquer les ennemis avec avantage, il ne perdra pas l'occasion de les réduire de vive force à la paix; mais entre la nécessité d'estre sur la deffensive et la négociation pour la paix, Sa Majesté veut bien qu'il se serve pour la faire, de la créance qu'il

---

(1) Archives de la province de Québec.

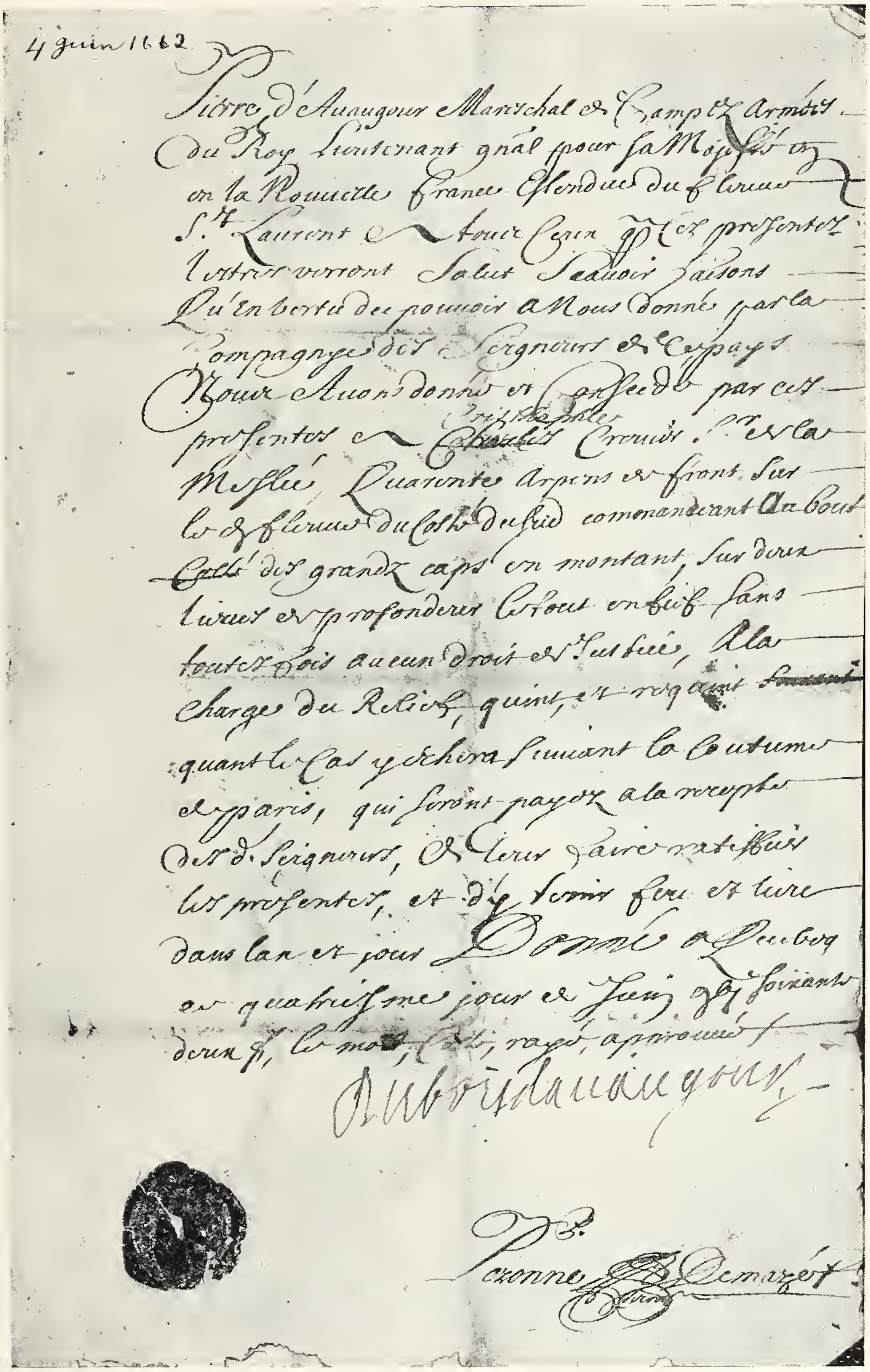

4 juin 1662

Pierre d'Auaugour Marechal de Camp ez Armées
du Roy Lieutenant gnal pour sa Majesté en
en la Nouvelle France Estendue du fleuue
S.t Laurent A tous ceux qui ces presentes
lettres verront Salut Scavoir faisons
Qu'en vertu du pouvoir a Nous donné par la
Compagnie des Seigneurs de ce pays
Nous Avons donné et Concedé par ces
presentes a ~~Charles~~ Christophle Crevier S.r de la
Meslée Quarante arpens de front sur
le d. fleuue du Costé du Sud comenceant au bout
Celle des grandz caps en montant sur deux
lieues de profondeur le tout en fief sans
toutesfois aucun droit de Justice, A la
charge du Relief, quint, et requint ~~[illegible]~~
quant le Cas y escheira suivant la Coutume
de paris, qui seront payez a la recepte
des d. Seigneurs, Et leur faire ratiffier
les presentes, et d'y tenir feu et lieu
dans l'an et jour Donné a Quebecq
ce quatriesme jour de Juin mil six cens soixante
deux. le mot Charles rayé, approuvé.

Dubois dauaugour

Peronne Demazé

ACTE DE CONCESSION D'UN FIEF PAR LE GOUVERNEUR D'AVAUGOUR A CHARLES CREVIER DIT LA MESLÉE

Pierre d'Avaugour Mareschal de Camp des armées du Roy Lieutenant gnal pour sa Majesté en la Nouvelle france estendue du fleuve S^{t}*. Laurent A tous ceux que ces présentes lettres verront Salut Scavoir faisons Qu'en vertu du pouvoir a Nous donné par la Compagnye des Seigneurs de ce pays Nous avons donné et concédé par ces présentes a Charles Crevier S*^{r} *de la Meslée, Quarante arpens de front sur led fleuve du Costé du sud commancant au bout des grands caps en montant, sur deux lieues de profondeur le tout en fief sans toutesfois aucun droit de Justice, A la charge du Relief, quint, et requint quant le Cas y echerra suivant la Coutume de paris, qui seront payés à la recepte des d. Seigneurs, de leur faire ratiffier les presentes, et d'y tenir feu et lieu dans l'an et jour Donné à Québecq ce quatriesme jour de juin gby*^{c} *soixante deux.*

DUBOIS DAVAUGOUR

PERONNE DE MAZÉ (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

s'est acquise avec les Iroquois en conservant l'honneur de ses armes par tous les ménagemens possibles.

Les entreprises faites par les Iroquois obligent Sa Majesté de recommander audit S^r^ de Frontenac de prendre de plus justes mesures que par le passé pour les empescher et de tenir la main à ce que tous ceux qui occupent des postes soient tousjours sur leurs gardes, mesme qu'ils envoyent des partys pour avoir connaissance de leur marche et par le moyen des batteaux armez qu'il peut mettre dans les endroits où ils doivent passer, sous le commandement d'officiers vigilans et qui ayent l'expérience nécessaire pour pouvoir pénétrer les précautions avec lesquelles ces Sauvages ont coutume de marcher affin de les esloigner de la colonie et qu'ils ne la puissent entamer.

Rien ne paraist plus nécessaire pour cet effet que d'exécuter les ordres que Sa Majesté a desjà donnés pour la réunion des habitations en villages et particulièrement au-dessus des Trois-Rivières, affin que les habitans soient mieux en estat de se deffendre; il faut mesme qu'il les oblige à fermer ces villages de palissades et se mettre par ce moyen hors d'insulte.

Il faut aussy qu'il fasse en sorte que les habitans ne puissent estre insultez dans le temps des semences et des récoltes, en mettant quelques officiers et des soldats aux endroits où les ennemis pourraient venir pour prendre avantage de la nécessité où les habitans sont d'estre pour lors à la campagne.

Quoyqu'il doive faire son capital de conserver le pays et d'y employer particulièrement les trouppes, Sa Majesté est aussy persuadée qu'il peut faire attaquer les Anglais et les Iroquois par les Sauvages alliez comme Elle apprend qu'il a commencé.

Elle luy recommande pareillement de donner du secours aux S^{rs} de la Forest et Tonty auxquels Elle a accordé l'establissement qu'avait le feu S^{r} de la Salle aux Illinois pour les mettre en estat d'attaquer de leur part les Iroquois.

Il pourra encore faire agir les Iroquois alliez et pour cet effet il paraist convenable de renvoyer au lieu nommé le Sault ceux qui en avaient esté tirez pour les faire venir à Montreal et de leur donner touttes les assistances qui seront nécessaires tant pour la subsistance que pour la garde de leurs familles et les engager à faire une forte guerre aux Iroquois ennemis.

Sa Majesté estime que comme l'establissement des Canibas est particulièrement du costé de l'Acadie et dans le voisinage des habitations de la Nouvelle-Angleterre, où ils ont enlevé le fort de Pemquit et plusieurs postes fortiffiez, ils doivent estre excités d'y continuer la guerre et pour cet effet ledit S^{r} de Frontenac entretiendra correspondance avec ledit S^{r} de Menneval qui commande à l'Acadie auquel ils ont beaucoup de confiance, et pour luy donner moyen d'y concourir, Sa Majesté luy ordonne de faire aux chefs de cette nation les mesmes presens que l'année dernière.

Elle espère que la négociation qu'il a commencée avec les Outaouacs, sur l'avis qu'il a eu de la paix qu'ils ont faite avec les Iroquois, aura le succès qu'il en a attendu et qu'il les aura engagez à leur renouveler la guerre, ce qu'il doit procurer par tous les moyens possibles même en leur faisant faire quelques présents.

Sa Majesté est bien aise de luy dire à cette occasion que n'estant plus obligé aux extraordinaires despences qu'il a fallu faire cy-devant pour attaquer les Iroquois, il trouvera dans les fonds qui seront faits cette année de quoy assister tous ces Sauvages pour en tirer les services auxquels il jugera à propos de les employer.

Il doit proffiter des dispositions des intéressez en la compagnie du Nord pour le dessein qu'ils ont formé de faire attaquer le fort de Nelson par le Sr d'Iberville et les ayder de son authorité dans les choses où ils en auront besoin pour les mettre en estat de chasser les Anglais de ce poste, qui est le seul qui leur reste dans la baye d'Hudson.

Quelques veues que Sa Majesté donne au dit Sr de Frontenac pour le maintien de la colonie et réduire les Iroquois à desirer la paix, cependant par la confiance qu'Elle a en son zèle et en son application, Elle se remet à luy d'y adjouster et de faire en cette occasion ce qu'il estimera de plus convenable à son service ne douttant point que par la connaissance qu'il a des manières des Sauvages, de ses forces et du pays il ne soit en estat de prendre le meilleur party.

Sa Majesté ayant appris que les habitans de Québec ont fait préparer les palissades pour fermer cette ville, il faut qu'il les oblige à y travailler sans retardement et en cas qu'ils ne se puissent absolument passer de quelque secours pour achever cet ouvrage, lesdits Srs de Frontenac et de Champigny examineront les moyens d'y pourvoir et de leur faire donner ce qui sera indispensablement nécessaire.

Le Sr de Denonville ayant fait remarquer que dans l'abandon du fort de Catarakouy celuy qui y commandait n'en avait pas fait saper les fortifications suivant son ordre et qu'ainsy si les Anglais ou les Iroquois occupaient à present ce poste ils y seraient bientost en estat de deffense, il est très nécessaire que ledit Sr de Frontenac y envoye aussytost qu'il sera possible pour achever de le destruire, s'il ne l'a pas encore fait, et qu'il fasse aussy rechercher les deux canons de fonte qui ont esté tirez de ce fort et laissez au lac St-François.

La despense faitte pour les forts de Missilimakinac et du lac Erié devant estre remboursée sur les premiers congez qui seront délivrez pour la traitte suivant l'ordre de Sa Maté du 8e mars 1688, Elle ne veut pas qu'il en soit donné aucun que cette despense ne soit entièrement acquittée.

Ledit Sr de Denonville a représenté la nécessité qu'il y a d'occuper la jeunesse des familles nobles de Canada et a proposé de les faire passer en France pour servir dans les trouppes ou de les employer dans celles de Canada à mesure qu'il vacquera des places.

Sa Majesté avant de se déterminer est bien aise d'avoir l'avis desdits Srs de Frontenac et de Champigny sur ce qui peut estre de plus à propos pour son service à cet esgard.

Sa Majesté après avoir expliqué auxdits Srs Frontenac et de Champigny ses intentions sur ce qui regarde la guerre, estime nécessaire de leur dire qu'Elle agrée que le dit Sr de Frontenac continue à se servir du moyen qu'il a commencé d'employer pour obliger les Iroquois à la paix, en observant de ne rien faire qui leur fasse connaistre qu'il la désire par la crainte de la continuation de la guerre ny dont ils puissent prendre aucun avantage, Elle est néanmoins persuadée que dans l'estat où est à present la colonie, il est d'une extrême importance pour sa conservation qu'il puisse parvenir bientost à conclure un traitté avec ces Sauvages et à finir cette guerre dans laquelle par l'événement il se trouve qu'il y a beaucoup à perdre et rien à gagner.

Elle recommande fortement auxdits Srs de Frontenac et de Champigny de seconder avec toutte l'attention possible le zèle du Sr évesque de Québec pour l'avancement de la religion et pour secourir les ecclésiastiques dans les occasions où ils auront besoin de leur authorité, s'asseurant que les ecclésiastiques de leur part feront tout ce qui dépendra d'eux pour contribuer dans cette conjoncture à maintenir les habitans dans une bonne union et dans la bonne volonté d'employer leurs biens et leurs personnes pour son service et pour leur propre conservation.

Les S^rs^ de Denonville et de Champigny ayant trouvé à propos de promettre six congez pour la traitte aux religieuses et à l'Hospital de Montréal, Sa Ma^te^ veut qu'elles en jouissent et que ledit S^r^ de Frontenac donne lesdits congez affin qu'elles puissent subvenir à la subsistance des malades et à la réparation de leurs bastimens.

Sa Majesté a esté bien aise d'apprendre la facilité que ses sujets ont encore trouvée l'année dernière pour leur traitte avec les Outaouacs ayant apporté pour 800,000 l. de pelleteries. L'importance de ce commerce doit engager lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny à ne rien oublier pour entretenir une bonne correspondance avec ces Sauvages et pour asseurer le retour des effets des Français.

Le S^r^ de Denonville ayant rendu compte du progrez des entreprises du S^r^ Riverin pour la pesche des baleines et de la molue, lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny doivent l'exciter à les continuer et à accoutumer les habitans à ces pesches et l'asseurer que Sa Majesté fera attention à ses soins et aux despenses et pertes qu'il a souffert. Elle désire cependant qu'ils le fassent jouir des congez qu'Elle luy a cy-devant accordés quand il aura occasion et qu'ils donnent leur avis sur la demande qu'il fait du privilège de la traitte avec les Sauvages du lac de Thémiscaming.

Sa Majesté a esté informée des plaintes des intéressez en la compagnie du Nord sur les difficultez que l'agent des fermiers a fait d'accepter les castors de leurs traittes et prises dans la baye d'Hudson quand ils les ont fait apporter à Quebec et de leur en payer le prix; et son intention est que lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny obligent cet agent à satisfaire ponctuellement en ce qui concerne ladite compagnie à cet esgard à la condition du bail des fermes par laquelle les fermiers se sont soumis au payement du castor.

Quoyque Sa Ma^te^ veuille que son ordonnance du 24 may 1689 soit exécutée pour la deffense de la traitte de l'eau-de-vie avec les Sauvages dans leurs villages et lieux esloignez des habitations, Elle est pourtant bien aise de dire auxdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny, sur les plaintes des habitans et des négotians du trouble qu'ils reçoivent dans le commerce de l'eau-de-vie mesme du vin, qu'il faut leur laisser la liberté d'en faire le débit dans la manière portée par les règlemens, affin que ses sujets ne se trouvent pas privez de l'avantage qu'il ont sur les Sauvages par ce commerce.

Sa Majesté ayant accordé au S^r^ de Ramezay le gouvernement des Trois-Rivières, vaccant par la mort du S^r^ de Varennes, Elle en fait joindre les provisions à cette lettre et Elle recommande audit S^r^ de Frontenac de tenir la main à ce qu'il paye à la veuve dudit de Varennes les mil escus qu'il s'est engagé de luy donner pour l'ayder à faire subsister sa famille et à l'esgard de la compagnie dudit S^r^ de Ramezay, Elle en a disposé en faveur du S^r^ de Noyan, suivant l'ordre qui est pareille ment cy-joint.

Elle a pareillement accordé aux S^rs^ de Longueuil et du Crusel les congez qu'ils ont demandés pour venir restablir leur santé en France (1).

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (12 NOVEMBRE 1690)

Monseigneur,

Quoique le Sr de Simonet vous ait rendu de bouche, cet été, un compte assez exact des choses dont je l'avais chargé, j'ai cru devoir vous envoyer un duplicata de la dépêche qu'il a été obligé de jeter dans la mer, afin que vous fussiez encore mieux instruit de tous nos besoins et de la suite des affaires de ce pays, lors de son départ.

Vous y verrez avec combien de raison et de fondement j'appréhendais que les Outaouas n'achevassent de conclure leur traité avec l'Iroquois, et les précautions que je prenais pour empêcher ce coup; elles ont heureusement réussi, car ayant fait partir dans le mois de mai le Sr de Louvigny de la Porte, capitaine réformé, dont la valeur et la prudence m'étaient connues, avec un détachement de 170 hommes, tant Canadiens que Sauvages, et lui ayant joint, avec des présents considérables, le Sr Nicolas Perrot, habitant de ce pays, lequel par la longue pratique et connaissance qu'il a de l'humeur, des manières, de la langue de toutes ces nations d'en haut, s'est acquis beaucoup de crédit parmi elles, ils arrivèrent si à propos à Missilimakinac que si ils eussent encore tardé huit jours, les ambassadeurs des Outaouas fussent partis pour aller trouver l'Iroquois, lui ramenant tous les esclaves prisonniers qu'ils avaient, et mettre la dernière main à leur traité et à leur alliance.

Les choses changèrent bientôt de face, et ils n'eurent pas plustôt appris que leur ancien père était revenu avec les mêmes sentiments d'amitié qu'il avait toujours eus pour eux qu'ils s'écrièrent qu'ils voulaient descendre le recevoir encore une fois, étant assurés qu'il ne les abandonnerait pas et ne les laisserait point en proie et à la discrétion de l'ennemi.

Les menées et les intrigues de ceux qui étaient le plus portés pour l'Anglais et l'Iroquois furent promptement dissipées et ils se préparèrent à descendre en grand nombre, et avec beaucoup de pelleteries, comme vous l'apprendrez par la suite.

Il était arrivé une chose dans la marche de nos gens, dont le Sr de Louvigny se servit fort habilement pour faire connaître à toutes ces nations que les Français n'étaient pas aussi abattus qu'on leur avait persuadé, et qu'il était résolu d'avoir une conduite bien opposée à celle qu'on avait tenue dans les années précédentes.

Car ayant rencontré 13 canots d'Iroquois à 60 lieues de Montréal, qui voulaient s'opposer à son passage, il en prit neuf, tua plus de 30 hommes et en blessa autant, et fit quatre prisonniers, deux femmes et deux hommes, dont l'un fut mené à Missilimakinac, et donné aux Outaouas, qui l'ont brûlé et mangé pour faire voir qu'ils ne voulaient point de paix avec l'Iroquois. L'autre m'a été donné et je l'ai remis entre les mains de ce chef que j'ai ramené de France, appellé Oneaori, pour en disposer comme il voudrait; on ne saurait croire combien cette confiance lui a gagné le cœur.

Vous verrez, Monseigneur, tout le détail de cette action dans une relation fort exacte et circonstanciée que j'ai fait faire de tout ce qui s'est passé ici depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière. Les sieurs de Louvigny, d'Hosta et la Gemmeraie s'y sont fort distingués.

Le Sr Hertel et ses enfants ont fait de même dans un autre parti qu'il commandait et a ruiné beaucoup de maisons du côté où il était allé, tué un grand nombre de bestiaux et emmené des prisonniers, mais ayant appris en s'en retournant que les sieurs de Portneuf et de Courtemanche que j'avais envoyés du côté de Boston n'étaient qu'à deux journées de lui, il les alla rejoindre et assista à la prise de cinq forts dans l'un desquels il y avait huit pièces de canon, et que l'on fut obligé d'attaquer par tranchée et à la sape.

Nos Canadiens et surtout les sieurs de Portneuf et de Courtemanche y ont fait des choses surprenantes, et qui passent la vraisemblance; ils ont brûlé tous ces forts et quantité de maisons et bestiaux, et amené toute la garnison prisonnière avec le gouverneur que j'ai fait mettre ici au château, et qui m'a paru un bon homme.

Le sieur Hertel, que je connais depuis très longtemps avoir eu beaucoup de zèle pour le service du Roi et de promptitude à exécuter tous les ordres qu'on lui donne, demanderait des lettres d'annoblissement, et si j'osais, je vous dirais, Monseigneur, qu'il les pourrait espérer, et par sa grande bravoure, en quoi ses trois enfants lui ressemblent beaucoup, et par ce qu'il n'y a guère d'hommes en ce pays à qui l'on puisse plustôt confier l'exécution de pareilles entreprises; son fils aîné avait été considérablement blessé à la cuisse au premier parti qu'il avait fait.

Voilà, Monseigneur, le succès des trois partis que j'avais projetés dès l'hiver, il s'en est fait depuis plusieurs autres moins considérables, où quoique nous ayons perdu quelques officiers et soldats, nous avons toujours eu plus d'avantage que les ennemis qui sont venus nous harceler en plusieurs endroits, mais qui n'ont pu empêcher qu'on ait fait les semences et les récoltes avec assez de tranquillité par le moyen des troupes que j'avais distribuées de tous les côtés, pour aider aux habitants, et par la précaution que j'ai eue d'avoir toujours des détachements et par terre et par eau pour croiser la rivière, et découvrir ceux qui voudraient descendre.

Tous ces soins nous ont occupé tout l'été, et principalement depuis que j'ai été à Montréal, où je ne me suis rendu que le 31 juillet, parce que par un pressentiment qui par la suite ne s'est pas trouvé inutile, je voulais voir achever la clôture de la ville de Québec, qui a été faite de pieux et de petites redoutes de pierres de distance en distance en moins de six semaines.

M^r l'intendant vous rendra compte des moyens dont nous nous sommes servis pour cela, et du peu que les habitants y ont pu contribuer.

Cependant, Monseigneur, il vous sera aisé de juger de ce qui est déjà arrivé, et par ce qui peut encore arriver au premier jour, de quelle importance il est de mettre cette ville en un meilleur état, et pour ses fortifications et pour toutes les autres munitions d'artillerie dont elle a besoin, puisque de sa seule conservation dépend absolument celle de tout le pays et de la colonie.

Nous essayerons, M^r l'intendant et moi, en attendant vos ordres et les secours qu'il plaira au Roi de nous envoyer, d'accommoder les choses du mieux qu'il nous sera possible et d'empêcher les Anglais, s'ils voulaient nous rendre une seconde visite, d'y réussir mieux qu'ils n'ont fait.

Nous avions raison d'appréhender tous les jours à Montréal, que les Iroquois ne vinssent nous y rendre quelqu'une lorsque le capitaine, qui était dans le poste le plus avancé de l'île, m'envoya un homme, en toute diligence, m'avertir que le lac était tout couvert de canots.

Personne ne douta qu'ils ne fussent ennemis et comme j'avais déjà donné les ordres de faire les signaux pour rassembler les troupes, qui étaient dans différents postes de l'île et des lieux circonvoisins, notre alarme fut changée en une nouvelle qu'il n'y avait pas lieu d'espérer, puisqu'on apprit que tous ces canots étaient Outaouacs, et chargés de beaucoup de pelleteries.

En effet, le lendemain ils arrivèrent au nombre de cent dix, dans lesquels il y avait plus de cinq cents Sauvages outaouacs, hurons, cristinaux, nipissins et de toutes les autres nations d'en haut, et pour près de cent mille écus de castor; on ne saurait comprendre la joie que tous les habitants et les marchands eurent d'une chose si peu attendue et elle augmenta encore lorsque dans l'audience que je donnai à ces Sauvages, ils apprirent de leur bouche qu'ils n'étaient descendus que pour voir leur ancien père et écouter sa voix, qu'ils étaient persuadés qu'ils ne les voulait pas abandonner comme on avait fait, ni s'amuser à de basses et honteuses négociations de paix, qu'ils venaient lui demander, s'il n'était pas résolu de faire la guerre tout de bon à l'Iroquois, jusqu'à ce qu'il fût humilié et de ne plus tenir en suspens le casse tête qu'on leur avait une fois mis à la main, mais de leur permettre de continuer la guerre, et que c'était la seule chose sur laquelle ils me priaient de m'expliquer clairement.

Je le fis dans un autre conseil que nous tînmes d'une manière qui les satisfit pleinement, en leur mettant moi-même la hache à la main et chantant la chanson de guerre pour m'accommoder à leurs façons de faire, je les assurai que je ne discontinuerais point la guerre que les Iroquois ne me vinssent demander la paix, et que si elle venait à se conclure, ce ne serait jamais sans leur participation, et sans prendre autant de précautions pour leur sûreté que pour celle des Français mêmes, puisqu'ils étaient également mes enfants.

Je leur expliquai ensuite de quelle façon j'avais permis à Oneaori, ce chef que j'ai ramené de France, de renvoyer ses gens à Onontagué, et de consentir que le chevalier d'Aux les accompagnât afin de leur ôter tous les soupçons qu'ils auraient pu prendre qu'on leur voulut cacher quelque chose.

Enfin, après plusieurs régals et présents qu'on leur a faits et en particulier et en général, y ayant eu des festins publics où des bœufs tout entiers ont été mis dans des chaudières et les pièces de vin défoncées, ils s'en sont retournés si contents qu'il y a lieu d'espérer qu'ils persévéreront dans les bons sentiments qu'ils ont témoignés et harcèleront l'Iroquois l'hiver et le printemps, par de continuels partis, comme je les ai exhortés et qu'ils me l'ont promis.

Ce qui marque encore mieux leurs bonnes dispositions, c'est d'avoir consenti à faire un aussi long séjour qu'ils ont fait à Montréal, eux qui dans la plus profonde paix n'y ont jamais voulu demeurer que cinq ou six jours, c'est-à-dire, deux ou trois jours après leur traite finie, qui se fait toujours en deux fois vingt-quatre heures, tant ils ont de hâte de retourner dans leur pays.

Cependant, j'ai trouvé moyen de les arrêter vingt-deux jours entiers, ce qui m'a beaucoup servi pour la facilité de nos récoltes, qui se faisaient de tous côtés, puisque c'était un renfort de cinq cents bons hommes que je pouvais opposer à l'Iroquois.

J'en pourrai faire l'épreuve, car ayant eu avis qu'il descendait un fort gros parti d'Iroquois et d'Anglais par le lac Champlain qui pouvait tomber sur les côtes du Sud qui sont vis-à-vis de l'île de Montréal, je pris résolution de traverser la rivière moi-même avec toutes les troupes, et de combattre les ennemis, s'ils venaient à portée.

Les Outaouas ne me virent pas plutôt faire ce mouvement, que quoique je leur eusse exprès laissé la liberté de rester à Montréal, pour y garder les marchandises qu'ils avaient déjà traitées, ils voulurent tous me suivre et vinrent camper avec moi à la Prairie de la Madelaine où nous fûmes trois jours, mais ayant su par des partis que j'avais détachés que ce corps d'ennemis n'était pas aussi considérable qu'on avait cru d'abord, et que même il n'avait pas passé le fort de Chambly, je crus ne devoir pas tenir plus longtemps les troupes ensemble, et qu'il fallait les envoyer dans les lieux où elles étaient auparavant pour achever les récoltes, de sorte que je m'en revins à Montréal avec les Outaouas, où je les retins encore quelque temps, en leur disant que, puisqu'ils étaient résolus de faire la guerre à l'Iroquois, il ne fallait pas attendre qu'ils fussent retournés chez eux puisqu'ils trouveraient apparemment l'occasion de la commencer dès ici.

Nous avons eu des nouvelles qu'ils doivent être arrivés à Missilimakinac fort heureusement, parce que nos Français, qui en sont venus pour apporter les pelleteries qui y étaient restées des années précédentes, au nombre de 55 canots et de plus de deux cent mille livres de castor, nous ont dit qu'ils les avaient rencontrés dans le lac Huron d'où ils pouvaient se rendre à Missilimakinac sans danger, de sorte que dans une année aussi pleine de troubles et d'alarmes et de périls qu'est celle-ci, on verra le commerce fleurir autant que dans la plus profonde paix, n'y ayant jamais eu, pendant dix ans que j'ai été en ce pays, de flotte de canots qui soit descendue en une seule fois plus nombreuse ni plus chargée de castors.

C'est un pur miracle qui n'a pu venir que de la main de Dieu, ceux qui voudraient croire y avoir contribué n'étant que de faibles instruments qui n'y ont pas beaucoup servi et qu'il n'a employés que pour mieux faire éclater sa puissance, comme il a paru encore visiblement dans ce qui est arrivé à Québec.

J'étais près de m'embarquer pour y descendre de Montréal à Québec après avoir expédié toutes les affaires de Montréal et avoir même fait la distribution des quartiers d'hiver pour les troupes qui devaient rester dans ce gouvernement, lorsque je reçus, le 10 octobre, à 3 heures après-midi, une lettre du major de Québec, par laquelle il me donnait avis qu'un Abénaquis considérable du côté de l'Acadie était venu exprès par ordre de sa nation, pour m'avertir qu'il y avait plus d'un mois, qu'il était parti de Boston une flotte très nombreuse avec beaucoup de troupes dessus, dans le dessein de venir attaquer et prendre Québec.

Vous pouvez croire, Monseigneur, que cet avis auquel je n'ajoutais pas une entière croyance, ne me fit pas différer mon départ, mais le bâtiment sur lequel je m'embarquai ayant pensé couler bas par une voie d'eau, qu'on n'avait pas aperçue, nous fûmes sur le point de périr, M^r^ l'intendant et moi, avec tout ce qui était dedans, de sorte que nous fûmes obligés de prendre des canots, et nous ne pûmes aller coucher qu'à 4 ou 5 lieues de Montréal dont nous repartîmes le lendemain à la pointe du jour; nous ne fûmes pas à six lieues du lieu où nous avions passé la nuit que je reçus un second avis qui m'apprenait que la flotte des ennemis était vers Tadoussac, c'est-à-dire à 30 lieues de Québec. Je ne balançai plus alors d'envoyer en toute diligence un ordre à M^r^ de Callières de descendre le plus promptement qu'il pourrait avec toutes les troupes qu'il avait, en laissant seulement quelques compagnies dans la ville de Montréal, et de prendre en passant le plus d'habitants qu'il lui serait possible. Je marchai ensuite jour et nuit, et malgré un furieux coup de vent que nous essuyâmes, et les mauvais temps qu'il fit, je ne laissai pas d'arriver à Québec le 14 octobre, à 10 heures du matin, où j'appris que les ennemis avaient fait la traverse, c'est-à-dire qu'ils étaient à sept lieues de Québec.

Ce qui me consola un peu fut de voir la résolution et la gaieté qui paraissaient sur les visages des habitants de la ville et des lieux circonvoisins que le S^r^ Provost, major, avait fait jeter dedans. Je fus aussi fort content des batteries et de tous les autres retranchements qu'il avait fait faire, et qu'on n'aurait pas dû croire se pouvoir achever en quatre ou cinq jours de temps qu'il avait eus seulement, ce qui marquait son soin, son application et sa vigilance; il fit ajouter ce que je crus le plus nécessaire et confirma l'ordre qu'il avait très judicieusement donné aux capitaines des milices de Beaupré, Beauport, l'île d'Orleans, et de la coste de Lauzon, de ne pas quitter leur côtes et de ne se point jeter dans Québec, qu'ils ne vissent les ennemis descendre à terre et déterminés à vouloir attaquer la ville, de peur qu'ils ne voulussent faire des descentes dans quelqu'un de ces endroits, ce qu'ils pourraient empêcher en côtoyant leurs vaisseaux d'un bord et de l'autre de la rivière, et s'opposant aux chaloupes qui voudraient mettre quelques gens à terre, comme ils ont fait effectivement.

Les ennemis vinrent le dimanche mouiller à l'Arbre Sec, quatre lieues d'ici, et, le lundi, à l'aube du jour, ils doublèrent la pointe de Lévy et parurent à notre vue et dans notre rade au nombre de 34 voiles, dont il y avait 4 gros vaisseaux, quelques autres moindres et le reste cutters et autres petits bâtiments, sur lesquels on nous a dit qu'il y avait au moins 3,000 hommes.

Je ne vous particulariserai point ici, Monseigneur, ce qui s'est passé pendant le temps qu'ils nous ont tenus investis, les divers mouvements qu'ils ont faits et par mer et par terre où ils avaient débarqué près de 2,000 hommes et du canon, leurs canonnades, les différentes escarmouches qu'il y a eu pendant 3 ou 4 jours, et dans lesquelles ils ont assurément perdu plus de cinq cents hommes morts ou blessés, parce que la relation que j'en ai fait faire vous en apprendra tout le détail.

Je vous dirai seulement que mon principal dessein était de les engager à traverser une petite rivière qu'il fallait qu'ils passassent pour venir à la ville (s'ils n'avaient voulu l'aborder du côté de la grande rade) ce qu'il n'y avait pas d'apparance qu'ils dussent faire, parce que cette petite rivière ne se traversant qu'à marée basse, je la leur mettais à dos, et sans trop hasarder, je pouvais aller à eux en pleine bataille et les culbuter dedans, sans que jamais ils eussent pu regagner leurs chaloupes qu'il fallait qu'ils laissassent à plus d'une demi-lieue de leur passage, et qu'ils marchassent dans la vase jusqu'aux genoux pour s'y embarquer, au lieu que les faisant attaquer par toutes les troupes dans le lieu où ils s'étaient campés, je leur donnais le même avantage que je voulais conserver, me mettant cette rivière et la marée à dos, et rendant ma retraite fort difficile, outre que le chemin pour aller à eux était impraticable pour de grands corps à cause des bois, des rochers et des vases par où il fallait marcher et propre seulement pour divers petits pelotons qui escarmouchassent à la manière des Sauvages, ce que tous nos soldats ne sont pas capables de faire et ce que nos officiers canadiens et les autres volontaires et habitants du pays, avec ceux des officiers et soldats français qui sont déjà accoutumés à ce manège, ont fait admirablement bien et avec autant de succès; qu'enfin la nuit du samedi au dimanche, 22 octobre, les ennemis voyant tous les jours de nouvelles escarmouches et appréhendant d'être attaqués dans leur camp, parce qu'ils avaient vu défiler dès le soir quelques troupes que j'avais envoyées pour soutenir ces divers petits détachements, prirent si fort l'épouvante qu'ils se rembarquèrent dans la plus grande confusion du monde et avec tant de désordre qu'ils abandonnèrent leur canon.

Il fit une si horrible pluie pendant toute la nuit et elle était si obscure que nos gens les plus avancés ne purent s'apercevoir de ce qui se passait parmi eux, mais les ayant reconnus un peu avant le jour, ils trouvèrent cinq pièces de canon qui étaient à basse marée et que les chaloupes des ennemis ne pouvaient embarquer qu'elle ne fût plus haut.

Aussitôt qu'il fit clair les ennemis amenèrent trois de leurs chaloupes pour essayer d'avoir leur canon, mais les nôtres s'en étaient déjà rendus maîtres et empêchèrent par leur grand feu que ces 3 chaloupes ne pussent mettre à terre, ce que leur amiral voyant, il détacha toutes ses chaloupes, au nombre de plus de trente, pour les soutenir, mais après avoir tenu conseil toutes ensemble pendant près d'une heure, se tenant pourtant toujours hors de la portée du fusil, ils n'osèrent tenter une descente et regagnèrent leurs navires sans se mettre davantage en peine de leur canon que les nôtres amenèrent.

Ils ne songèrent plus qu'à se mettre en état de s'en aller et enfin disparurent tous le mardi et allèrent mouiller à quatre lieues de Québec.

J'omettais de vous dire, Monseigneur, qu'une des choses en quoi ils ont été le plus trompés a été de voir que le concert qu'ils avaient fait avec les Iroquois n'a pas réussi comme ils l'espéraient, parce que j'apprends par tous les avis que j'ai reçus, que ceux de Manathe et d'Orange devaient, dans le temps que leur flotte paraîtrait devant Québec, se rendre au nombre de 3,000 hommes, Anglais, Loups et Iroquois, pour nous investir et se rendre devant la ville du côté du haut de la rivière pendant que les autres feraient par le bas; l'affaire aurait été très embarrassante si Dieu n'y avait mis la main, mais les mêmes avis portant que les Anglais et les Loups ayant été attaqués de la petite vérole, ils envoyèrent des gens qui en étaient encore tout rouges, ce qui fâcha beaucoup les Iroquois qui leur dirent qu'ils leur apportaient la peste, comme en effet on m'écrit que cette maladie s'est mise parmi eux et en a fait mourir plus de trois cents, et qu'ensuite les mécontentements s'étant augmentés entr'eux, les Iroquois s'étaient retirés dans leurs villages, après avoir pillé quelques Anglais; ce qui peut confirmer cet avis est qu'un parti de 60 hommes que j'avais détaché de Montréal, sous la conduite du S^r^ de Mantet peu de jours avant que je descendisse à Québec pour connaitre le véritable état où était le fort Frontenac abandonné en 1689 avec toutes les munitions, vivres, ustensiles et armes, m'a rapporté qu'il n'y avait pas d'apparence qu'il y ait eu un Sauvage en ce lieu-là depuis plus de quatre mois, l'herbe étant dans l'enceinte du fort jusqu'à la ceinture et n'y ayant aux environs ni dans la route qu'ils ont faite depuis Montréal jusqu'au dit lieu, qui est de plus de 80 lieues, aucune piste ni cabanage de Sauvages, quoique ce soit les endroits où ils ont coutume d'aller à la chasse et à la pêche. J'ai reçu des lettres depuis peu de jours que d'autres partis de Sauvages qui étaient allés vers Onontagué et dans les lieux qui ne sont jamais sans chasseurs, n'ont aussi rien trouvé, de sorte que je suis en peine de savoir ce que les Iroquois peuvent être devenus, et j'en attends tous les jours des nouvelles. Pour l'état du fort, le sieur de Mantet m'a assuré qu'il n'y avait que quelques brèches aux murailles qui ne seraient pas difficiles à réparer, mais que pour les bâtiments ils étaient tous détruits, c'est une affaire à laquelle je crois toujours qu'il faudra songer avec le temps, étant plus persuadé que jamais que c'est un poste aussi utile si la guerre continue que je le crois absolument nécessaire pour maintenir la paix, si nous sommes assez heureux pour la conclure.

Mais pour revenir aux Anglais, quand ils eurent mouillé l'ancre à l'Arbre Sec, la Delle de la Lande qui était une de celles qui avait été prise dans la barque que les ennemis avaient rencontrée en arrivant, proposa au général Phipps de demander quelques échanges, il accepta et l'envoya elle-même pour savoir si j'y voulais entendre.

La proposition venant d'eux je crus ne la devoir pas refuser, outre que j'étais bien aise de retirer principalement le S^r^ de Granville qui avait été envoyé avant mon arrivée par ordre du S^r^ Provost, major de Québec, pour reconnaître les ennemis et un ecclésiastique qu'ils avaient pris à Port-Royal appelé M^r^ Trouvé et qu'ils avaient amené avec eux sans qu'il ait su à quel dessein. Je donnai au S^{r} de la Vallière, capitaine de mes gardes, la commission de faire cet échange, dont il s'est si bien acquitté que nous avons eu plus de Français qu'il n'a rendu d'Anglais qui n'étaient que des femmes, filles et enfants à la réserve de ce capi^{tne} Davis qui avait été pris par le S^{r} de Portneuf, qu'il a fallu donner pour le S^{r} de Granville et pour recevoir notre ecclésiastique; si par adresse, le S^{r} de la Vallière n'avait attiré le principal ministre de ce général à venir négocier avec lui et qu'il ne lui eût déclaré qu'il l'amènerait à Québec, si on ne lui voulait rendre le S^{r} Trouvé au lieu d'une petite fille que Mad^{e} l'intendante avait achetée des Sauvages et qu'elle offrait de rendre, il ne l'aurait jamais eu.

Je suis obligé, Monseigneur, de vous marquer le zèle et la bravoure avec laquelle toutes les milices des côtes de l'île d'Orléans, Lauzon et principalement celles de Beauport et de Beaupré se sont comportées dans toutes les actions qui se sont passées, ce sont ces derniers qui se sont rendus maîtres du canon des ennemis, le S^{r} de St-Denis, cap^{t} de la milice de Beauport, a eu le bras cassé dans les premières escarmouches; c'est un homme de plus de 60 ans et d'une des principales et plus anciennes familles de ce pays où il est des premiers établis.

Il demanderait fort des lettres de noblesse, et ce qu'il a fait semble le mériter, c'est pourquoi j'ose joindre mes très humbles prières aux siennes.

Quantité d'officiers s'y sont aussi fort distingués, le S^{r} de Clermont, capt^{ne} réformé, y a été tué, les sieurs de Longueuil et de S^{te}-Heleine, frères, tous deux lieutenants, se sont trouvés aux deux premières escarmouches, le 1er a reçu une contusion au côté, il a eu l'année dernière un bras cassé au combat de la Chine, et le dernier a eu une jambe cassée; il était cet hiver un des deux command^{ts} du parti Villieu qui fut à Corlar; le S^{r} de Villiers, lieutenant réformé, a parfaitement bien fait son devoir dans le dernier combat, qui a duré trois heures, et la perte que les ennemis y ont faite les a obligés de s'embarquer la nuit suivante.

Le mauvais état où la pluspart des vaisseaux ennemis ont été réduits par notre canon a fait qu'ils n'ont pu s'en aller aussi promptement qu'ils auraient, je crois, souhaité. Nous avons su que leur amiral a été obligé de mettre des jumelles à son grand mat, qu'il a pensé se perdre à la Traverse et pendant deux jours qu'il a été sans le pouvoir faire, on l'a vu plusieurs fois sur le côté, des charpentiers autour qui travaillaient jour et nuit à deux bâtimens à ses côtés qui ne l'ont pas abandonné, depuis qu'il a quitté notre rade. Il aura de la peine à regagner celle de Boston et s'il en vient à bout, il arrivera avec un cable et une ancre de moins qu'on a retirés, cinq canons, son grand pavillon qui nous est demeuré et ne remportera le second qu'il remit en sa place que percé d'un coup de canon tout au milieu.

Il aurait été à souhaiter qu'ils fussent sortis de Port-Royal aussi honteusement, mais il n'en a pas été de même, car il s'en sont rendus maîtres, sans aucune résistance, comme vous verrez par le paquet que M^{r} de Menneval m'adresse pour vous le faire parvenir; ils ont envoyé ensuite à Chedabouctou où l'officier qui y commandait, nommé Montorgueil a fait une fort jolie action, n'ayant jamais voulu entendre à aucune capitulation quoique le feu fût déjà à deux faces de son fort d'où il avait une fois repoussé les ennemis, qu'on ne lui promit de le laisser sortir armes et bagages, tambour battant, mèche allumée et qu'on ne le conduisit à Plaisance avec sa garnison.

L'île Percée et toutes les habitations qui y étaient ont été brulées et saccagées et ils y ont pris cinq navires pêcheurs.

Maintenant, Monseigneur, que le Roi a triomphé de ses ennemis et par mer et par terre, et qu'il est le maître de la mer, croirait-il mal employer quelques-unes de ses escadres de vaisseaux à punir l'insolence de ces véritables et vieux parlementaires de Boston, de les foudroyer aussi bien que ceux de Manathe dans leur tanière et de se rendre maître de ces deux villes, qui mettraient en sûreté toutes ces côtes et les pêches du Grand Banc dont la conservation n'est pas d'une petite importance ni d'une médiocre utilité.

Ce serait aussi le véritable et peut-être unique moyen de finir les guerres du Canada, puisqu'après cela on pourrait sans peine soumettre entièrement l'Iroquois en allant à la source du mal et couper tout à fait la racine.

Cette entreprise ne paraissant ne se pouvoir former ni exécuter que du côté seul de la mer, puisque je crois comme impossible, ainsi que je me donnai l'honneur de vous le dire en partant de Paris, de pouvoir prendre d'ici des mesures certaines et assurées avec ceux qui viendraient par mer, la distance des lieux, l'incertitude des temps, la difficulté de faire conduire si loin des vivres et des munitions nécessaires pour la subsistance des troupes dont on aurait besoin, sans aucun entrepôt où l'on pût auparavant en faire un magasin; et l'opposition que les Iroquois y pourraient apporter étant, ce me semble, des obstacles insurmontables et capables de déconcerter tout ce qu'on aurait projetté.

La seule chose qui serait à notre portée quand nous aurons ici assez de troupes pour l'entreprendre et que nous aurons eu le temps de faire tous nos préparatifs, ce serait Orange et encore, faudrait-il prendre des précautions, la chose n'étant pas si aisée que ceux qui l'avaient proposée se l'imaginaient, comme vous verrez par le plan que je vous en envoie auquel j'ai fait ajouter celui de Manathe et de Corlar.

J'ai eu avis qu'ils travaillent incessament à Orange et qu'ils ont fortifié la garnison, mais si Manathe était une fois entre nos mains il faudrait nécessairement qu'Orange et tout le pays de la Nouvelle-York tombât, comme il serait arrivé du Canada si les Anglais se fussent rendus maîtres de Québec, qui est toute la communication de ce pays, comme Manathe l'est de l'autre.

Le S^r^ de Villebon qui a été sur les lieux pourra vous en donner encore plus de connaissance, il en a une parfaite de ce qui s'est passé à l'Acadie où il arriva peu de temps après la prise du fort Royal dans le v^eau^ de la Compagnie qu'il ne pût empêcher de tomber entre les mains des ennemis et duquel il eut de la peine à se sauver pour se rendre ici; il a été présent à tout ce qui s'y est fait depuis le mois d'août qu'il y est arrivé et y a eu sa part.

Il vous pourra dire l'embarras et l'extrémité dans laquelle nous nous sommes trouvés non seulement du côté des Anglais dont les forces étaient assez redoutables, mais principalement du côté de la subsistance et des vivres contre quoi je ne voyais presque point de différence ni de remède. Et, en effet, je ne sais pas comment M^r^ l'intendant y en a pu apporter ni comment il pourra faire à l'avenir s'il ne nous arrive point de vaisseaux, et qu'ils aient relâché, nous espérons qu'il doit néanmoins y en avoir trois qui se sont jetés dans le Saguenay pour y attendre que la flotte anglaise l'eût dépassé parce que ceux par qui je leur en ai envoyé l'ordre ne sont pas encore de retour, mais il est aujourd'hui le 11 novembre qui est une époque terrible pour la navigation d'une rivière, qui comme la nôtre, gèle quelquefois d'une nuit à l'autre dans cette saison, quoique les blés parussent les plus beaux du monde les pluies et les brumes qui survinrent huit ou dix jours avant qu'on les pût couper, les ont tellement rouillés et gâtés, que la récolte a été fort médiocre de sorte que personne n'ayant eu de blé vieux à manger, comme on avait coutume de faire, du moins jusques à Noël, on a été obligé d'avoir recours au nouveau et d'en faire battre aussitôt qu'il a été serré dans les granges, ce qui a fait que n'étant pas sec, il rend beaucoup moins qu'à l'ordinaire et que si les farines que vous nous avez envoyées n'arrivent pas, il sera si cher et si rare qu'on n'en trouvera pas pour de l'argent. Toutes les autres choses manquèrent de même, n'y ayant ici ni vin ni eau-de-vie ni autres marchandises et raffraichissements de quelque nature qu'elles pussent être, tous les magasins en étant épuisés.

Je serai moi-même, avant qu'il soit huit jours, réduit à boire de l'eau, tous mes domestiques y étant il y a déjà du temps. Mais dans quelque extremité que nous puissions être reduits, nous ne perdrons pas pour cela courage et attendant avec patience les secours que je ne doute point que vous n'avez la bonté de nous envoyer l'année prochaine dès la fin de mars, et le plus promptement qu'il se pourra.

Vous voyez, Monseigneur, que nous avons besoin de tout, soit vivres, munitions, argent et troupes car étant presque indubitable que nous aurons à l'avenir à faire non seulement à l'Iroquois, mais aussi à l'Anglais qui voudra, sans doute, comme il nous en a menacés en partant, avoir sa revanche de l'affront et de la perte qu'il a faite ici cette année, nous sommes necessités d'avoir de quoi opposer aux uns et aux autres pour se tenir même sur une simple défense, ce qu'on ne pourrait pas faire avec les compagnies qui sont ici quand même vous enverriez les recrues nécessaires pour les rendre complètes. Elles sont notablement diminuées, étant impossible qu'on ne perde toujours du monde dans les mouvements continuels qui se sont faits ici depuis un an et les fatigues que les soldats ont eues. Ayez donc la bonté, Monseigneur, de faire considération sur les mémoires que M^r^ l'intendant et moi vous envoyons et de voir si vous ne jugerez pas à propos, en cas que Sa Majesté voulût augmenter le nombre des compagnies qui sont ici, de laisser à remplir une bonne partie des places des officiers afin de les pouvoir faire occuper par la jeunesse des familles nobles de ce pays, qui, selon mon sentiment, sont bien plus propres pour la guerre que l'on a à y faire que ceux qui viendront de France.

Je vous envoie l'état des officiers que j'ai remplacés depuis la réforme de l'année dernière, comme je ne pouvais pas encore les connaître, je n'ai agi en cela que par les lumières que M^r^ l'intendant m'en a données.

Il avait jugé à propos aussi bien que moi qu'on trouvât des biais, de contenter, par ces quelques marques d'honneur et sans qu'il en coutât rien au Roi, des personnes qui avaient fort bien servi dans les campagnes précédentes et à qui M^r^ de Denonville avait promis des récompenses, ce qui m'obligea d'ajouter quelques commissions, à celles qui étaient fixées, de capitaines, lieutenants et enseignes réformés, mais ad honores seulement dans l'espérance que vous ne le désapprouviez pas présentement.

Il y aura lieu d'en remplacer la plus grande partie par la mort des officiers que nous avons perdus depuis, ou de ceux qui repassent en France. Il y en a quelques-uns à qui je n'ai pu m'empêcher d'accorder le congé à cause des affaires pressantes de famille qu'ils m'ont fait connaître qu'ils avaient, et d'autres qui m'ont remis leur commission et qui ne sont peut être pas trop à regretter.

Le chevalier d'Aux ne serait pas de ce nombre; quelque destinée qu'il ait pu avoir, car il est plein de mérite, de courage et de prudence, on ne saurait en être plus en peine que je ne le suis, n'ayant eu aucune de ses nouvelles depuis son départ.

J'ai appris seulement par l'ecclésiastique que nous avons retiré dans les Anglais, qu'il a su que les Iroquois l'avaient envoyé à Manathe pour marquer aux Anglais qu'ils ne voulaient entendre à aucune proposition d'accommodement avec nous, et qu'il y était bien traité, il ne serait peut-être pas impossible que les Iroquois, de l'humeur dont ils sont, sachant le mauvais succès qu'ont eu les Anglais, ne le retirassent de leurs mains et n'envoyassent proposer quelque accommodement. Il faut attendre un peu et voir les démarches qu'ils feront, car j'ai toujours été fort résolu, comme le Roi me l'ordonne, quelque nécessité qu'il y ait d'avoir s'il se peut la paix, en n'en point faire qui soit honteuse ni qui puisse marquer que nous la souhaitons trop.

Vous verrez, Monseigneur, par tout ce que je me suis donné l'honneur de vous dire, que j'ai en quelque façon prévenu les ordres de Sa Majesté sur le parti de la défensive des négociations de paix, des soins des semences et des récoltes et des différents détachements pour harceler les ennemis et être averti de leurs mouvements.

Présentement que ses intentions me sont connues, je m'y appliquerai encore davantage, comme aussi à la réduction des villages à laquelle il y a de la peine à obliger les habitants par la difficulté qu'ils ont d'y subsister sans leurs bestiaux, qu'on ne saurait en beaucoup d'endroits mettre dans l'enclos des forts, sans les rendre si spacieux qu'il faudrait trop de monde pour les garder; on a fait néanmoins sur cela tout ce qu'on a pu et principalement dans les lieux où il y avait le plus à craindre.

Les Sauvages du Sault y sont retournés et y ont fait un fort par l'assistance qu'on leur a donnée; quelque difficulté qu'il y ait présentement à avoir de la correspondance avec ceux de la rivière St Jean à cause de la perte de l'Acadie, j'espère trouver le moyen de les assister de munitions et armes et de les entretenir dans la bonne volonté où ils sont.

Je n'ai garde de manquer aussi aux combats et principalement aux Abénaquis qui ont rendu le plus grand service qu'on pouvait jamais attendre d'eux, en avertissant, comme ils ont fait, de l'approche de la flotte anglaise, puisque sans eux elle serait arrivée dans notre rade avant que nous en eussions eu aucune nouvelle.

Vous avez su par le retranchement du vaisseau que commandait M^r^ de Bonnavanture ce qui l'a empêché de pouvoir exécuter les desseins que le S^r^ d'Iberville et lui avaient dans la baie d'Hudson, je leur avais fait donner en partant d'ici ce qu'ils avaient pu souhaiter et dans la suite ils recevront toujours de ma part toute l'assistance que je leur pourrai rendre.

J'en userai de même à l'égard des sieurs de Laforest et Riverin. Le premier est de mes anciennes connaissances et sait bien que dans mon premier voyage en ce pays, j'ai eu occasion de lui faire plaisir; quand les vaisseaux seront repartis et que j'aurai plus de loisir, j'examinerai avec lui ses projets sur la Virginie et vous en manderai ensuite mes sentiments suivants vos ordres; je vous dirai seulement par avance que le temps où nous sommes n'est guère propre pour de pareilles entreprises.

L'année avant que je partisse de ce pays, je vous demandai une commission en faveur du S^r^ Bizard, major de la ville de Montréal, pour y commander en l'absence du gouverneur et quand je fus arrivé en France je vous renouvellai mes instances et vous eûtes la bonté de me l'accorder et de l'envoyer à M^r^ le marquis de Denonville qui ne la lui a point délivrée par des raisons que je ne sais pas et peut-être parce que c'était moi qui lui avais procuré cette grâce auprès de vous, de sorte que depuis ce temps-là il a été privé de cet avantage comme il le sera toujours, jusqu'à ce qu'il vous plaise me faire renvoyer une seconde expédition de sa commission comme je vous en supplie très humblement.

Etant nécessaire de prendre présentement un peu plus de précaution pour la conservation de la ville de Québec, qu'on n'a fait par le passé et n'y ayant en mon absence qu'un seul officier pour y commander, qui est le major, je ne sais, Monseigneur, si vous ne jugeriez pas à propos d'y créer un lieutenant de Roi pour y commander avec plus d'autorité, en ce cas je ne crois pas que vous puissiez jetter les yeux sur personne qui s'en acquitte mieux que le S^r^ Provost, major, qui par les soins et la vigilance qu'il a apportés en cette dernière occasion peut espérer asurément quelque récompense et quelque marque de distinction.

En cas que vous lui procurassiez cette grâce, je vous demanderai la place de major pour le sieur de la Vallière, capitaine de mes gardes, qui sans préoccupation est assurément le gentilhomme de tout le pays qui est le plus capable de s'acquitter des choses qu'on lui voudra confier, de quelque nature qu'elles puissent être, et si vous daignez vous en informer, il n'y a personne à qui vous le demandiez qui ne lui rende le même avantage.

Je joins à cette lettre un mémoire de ceux qui m'ont prié de vous recommander leurs intérêts, et l'on vous présentera un placet pour le sieur et la D^elle^ Denis, sur lequel je vous demande en dernière grâce de faire quelque réflexion.

Vous m'avez, Monseigneur, trop recommandé de vivre en bonne intelligence avec M^r^ l'évêque et M^r^ l'intendant pour que je ne sacrifie pas toutes choses pour en venir à bout, et il ne tiendra jamais à moi que cela ne soit dans la dernière union et cordialité parce que je ferai toujours sur cela les trois quarts du chemin. Ce n'est pas qu'il n'y ait ici des gens qui seraient bien aises que l'intelligence ne fût pas si grande, mais je les connais trop bien et suis trop en garde contre eux pour qu'ils puissent en venir à bout de mon côté et c'est à M^r^ l'intendant d'apporter du sien autant de soin pour s'en défendre.

Le grand zèle de M^r^ l'évêque lui fait avoir quelquefois du chagrin quand il voit que l'ordre du Roi, touchant les besoins, s'exécute, mais je lui laisse passer sa mauvaise humeur contre moi et ne laisse pas de l'obliger ensuite à m'embrasser aussi étroitement qu'à son ordinaire. Ses ecclésiastiques et principalement ceux à Montréal gênent aussi beaucoup les consciences sur cet article et sur d'autres bagatelles de coiffures et de dentelles qui sont si extraordinaires qu'elles font beaucoup murmurer les peuples.

Je ne saurais, Monseigneur, finir cette lettre sans vous féliciter sur les grands avantages que Sa M. a remportés par terre et par mer sur ses ennemis et auxquels vous avez tant de part par les soins et les ordres que vous avez donnés pour fournir cette prodigieuse et formidable armée navale.

Je prends la liberté de lui faire mes très humbles compliments et de mettre dans votre paquet la lettre à cachet volant que je me donne l'honneur de lui écrire, afin de vous supplier de la lui présenter si vous le jugez à propos.

Ces victoires vous ont à la vérité coûté des larmes par la perte que vous y avez faite de MM. vos frères, à laquelle j'ai pris toute la part qu'une personne aussi attachée que je le serai toujours à tous vos intérêts devait prendre.

Je ne me suis pas moins interessé dans l'indisposition qu'on m'a dit que vous avez eue, et mes inquiétudes ne seraient pas finies si M^r^ de Mendras et ma femme ne m'assuraient par leurs lettres que vous vous portez beaucoup mieux.

Il ne me reste donc plus, Monseigneur, qu'à vous demander la continuation de votre protection et de vouloir bien songer à moi dans la distribution des grâces et des hommes que le Roi pourra faire, si vous jugez que j'en aie mérité par quelque chose qui lui aye pu plaire.

Il est assez ordinaire à regarder ce qui se passe dans un pays aussi éloigné qui est celui-ci avec beaucoup moins d'attention que ce qui est plus proche et plus important, mais je ne laisse pas d'espérer de la bonté que vous avez pour moi, que vous ne saurez bien l'employer en ma faveur quand vous en trouverez l'occasion.

Je n'en perdrai jamais aucune de vous donner des marques du profond respect et du véritable attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC

Je prends la liberté de vous envoyer, Monseigneur, un mémoire sur quelques petites choses qui me regardent en mon particulier sur lequel je vous supplie de faire quelque consideration.

Le S^r^ de la Chesnaye, ci-devant fermier général de ce pays, vous en fera présenter un par ses amis; il mérite asurément quelque grâce qui lui donne de la distinction par les services qu'il a rendus et les établissements qu'il y possède.

J'oubliais, Monseigneur, de vous faire savoir qu'il y a un nommé Dumont, lieutenant de la Comp^ie^ de marine, qui a tué un habitant fort mal à propos, mais il s'est sauvé ensuite sans que jusqu'ici on l'ait pu attraper.

Il est arrivé un pareil accident au S^r^ Bosson, capitaine réformé, qui étant ivre donna un coup d'épée dans la jambe du S^r^ Dubocage, enseigne, qui passait dans la rue, sans songer à lui et dont il est mort quatre jours après; je l'ai fait arrêter mais comme c'était la veille que je suis parti de Montréal et que nous avons été depuis ce temps dans de grands embarras, il n'y a pas eu moyen de le faire descendre à Québec pour l'envoyer en France avec les informations.

Je ne saurais m'empêcher, Monseigneur, de vous témoigner le déplaisir que j'ai que vous avez rappellé le sieur Gaillard, commissaire, c'est une perte que nous faisons qu'il y aura de la peine à réparer, parce qu'il sera difficile de trouver un homme qui aye autant de zèle pour le service du Roi et d'exactitude pour les fonctions de sa charge.

Enfin, Monseigneur, les trois navires que nous attendons se sont rendus à notre rade le 15, le 16 et le 17^e^ de ce mois, ceux que j'ai dépêchés au devant d'eux les ayant fait entrer dans la rivière du Saguenay et par ce moyen fait éviter les ennemis. Nous espérons d'en renvoyer deux, quoique la saison soit extrêmement avancée pour pouvoir vous donner de nos nouvelles et des avis de la nécessité qu'il y a que nous recevions un prompt secours l'année prochaine et ce que les vaisseaux nous apportent pouvait un peu diminuer l'extrêmité dans laquelle nous étions réduits, mais non pas remédier à tous nos besoins.

Je viens de recevoir par ces vaisseaux une lettre de M^r^ de Pontchartrain dont je vous envoie copie par laquelle vous connaîtrez ce que MM. les fermiers souhaiteraient que l'on fît ici pour leurs intérêts; comme cela regarde plus M^r^ l'intendant que moi, je le remets à ce qui lui en est écrit et lui mande seulement que je m'étonne qu'ils se puissent plaindre de la trop grande quantité de castors qu'on leur envoie, puisque c'est une marque que la guerre n'empêche pas que le commerce ne fleurisse.

Qu'ils ne doivent pas présentement appréhender qu'il se fasse de fraude pour le transport des castors dans les pays étrangers du côté de Montréal et l'île Percée, parce que personne n'ose sortir hors de son habitation à cause de la guerre et que le règlement qu'ils demandaient qu'on fît pour obliger les voyageurs à porter directement leur castor au magasin à Québec serait une contrainte qui les désolerait, parce que les uns veulent le garder pour établir leurs enfans, les autres faire des acquisitions de terre ou payer quelques dettes personnelles et s'en servir pour acheter des marchands les hardes qui leur sont nécessaires et toutes autres dont ils ont besoin, ce qu'ils ne pourraient pas faire par les lettres de change qu'on leur donnerait et qui ne se peuvent pas détailler en petites parties. Ces propositions ne sont fondées que sur des méchants mémoires que MM. les fermiers reçoivent de gens qui ne connaissent ni le pays ni leur véritable intérêt.

J'ajoute à Mr le contrôleur général que n'ayant reçu sa lettre que le 16 de ce mois et les vaisseaux devant partir incessamment, nous avons remis, Mr l'intendant et moi, à examiner le surplus des articles de sa lettre après leur départ, en attendant je vous supplie, Monseigneur, de me faire savoir vos intentions là-dessus.

FRONTENAC

⁂

A Québec, le 20 9bre 1690

Je vous envoie, Monseigneur, copie de la sommation que le général de la flotte anglaise m'envoya faire, et la réponse que je lui fis.

Mr l'évêque de Québec m'a prié de vous marquer qu'il se proposait d'aller en France pour des affaires qu'il croit pressantes pour son église, et qu'il voulait s'embarquer dans cette frégate. Mais il y a tant à craindre dans une saison aussi avancée qu'est celle-ci, par les glaces dont la rivière est déjà couverte, que personne ne lui a conseillé de s'exposer au risque qu'apparemment il y a à courir. C'est ce qui lui a fait remettre son voyage jusques aux vaisseaux qui retourneront ce printemps et qui m'a obligé de lui offrir en attendant tout ce qui dépendrait de moi dans les peines qu'il peut avoir.

F. (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (20 NOVEMBRE 1690)

Québec, le 20 novembre 1690

Monsieur,

Je m'étais déjà donné l'honneur de vous écrire pour vous témoigner la joie que j'avais eue d'apprendre le poste où Sa Majesté vous avait mis et j'ai depuis reçu la lettre dont vous m'avez honoré et qui ne m'a été rendue que le 17 de ce mois par les vaisseaux qui sont arrivés ici avec bien de la peine et beaucoup de dangers.

La précipitation avec laquelle il faut les faire repartir m'empêche d'avoir le temps d'examiner à fond avec M. l'intendant tous les articles de son contenu et vous en mander ensuite mes sentiments comme vous le souhaitez; ce que je puis

---

(1) Archives de la province de Québec.

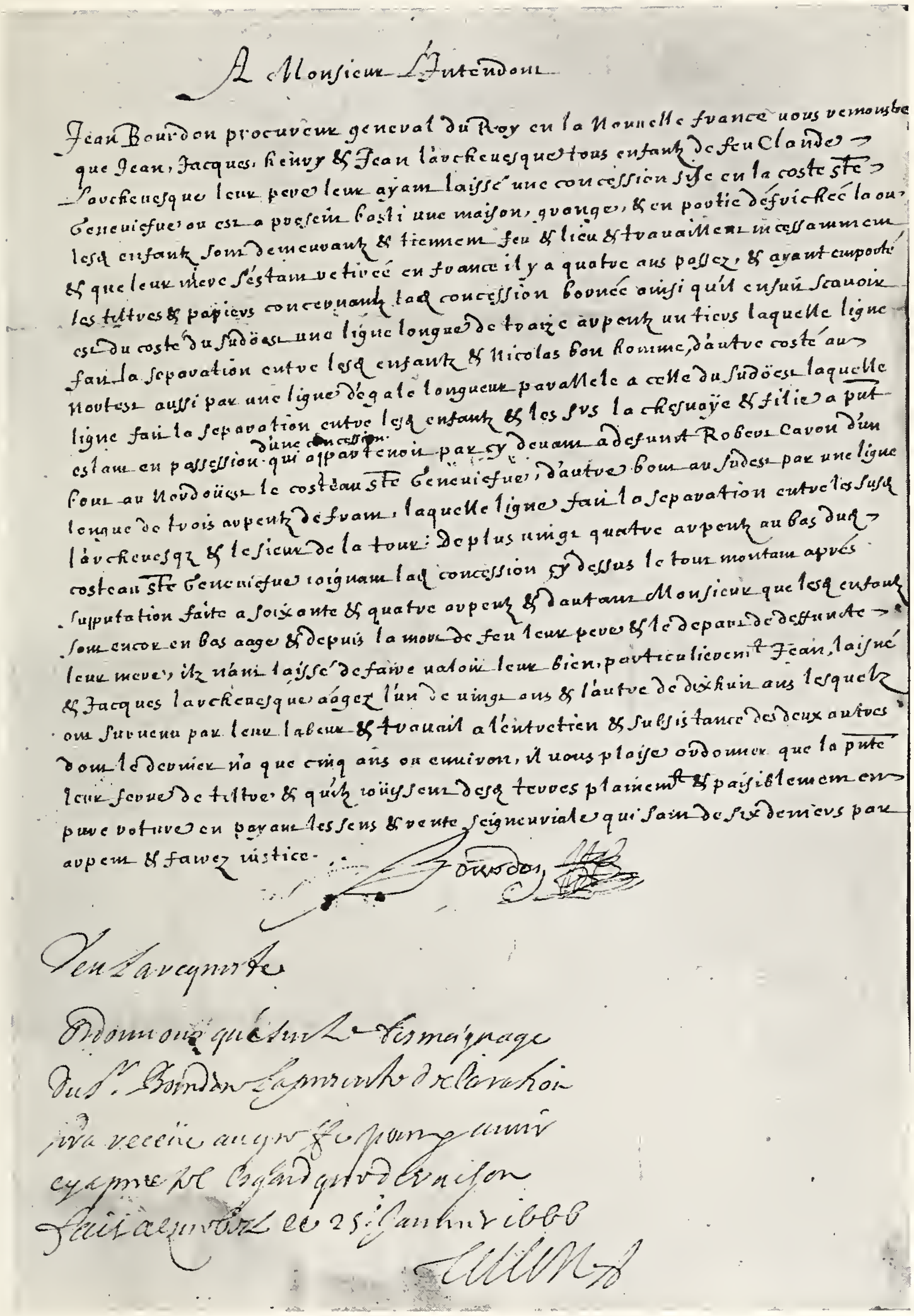

A Monsieur l'Intendant

Jean Bourdon procureur general du Roy en la Nouvelle france vous remonstre
que Jean, Jacques, Henry & Jean Larcheuesque tous enfants de feu Claude
Larcheuesque leur pere leur ayant laissé une concession size en la coste Ste
Geneuiefue ou est a present basti une maison, granges, & en partie défrichée la ou
lesd enfants sont demeurants & tiennent feu & lieu & travaillent incessamment
& que leur mere s'estant retirée en france il y a quatre ans passez, & ayant emporté
les tiltres & papiers concernant lad concession bornée ainsi quil ensuit scavoir
est du costé du sudöest une ligne longue de treize arpents un tiers laquelle ligne
fait la separation entre lesd enfants & Nicolas Bonhomme, d'autre costé au
nordest aussi par une ligne d'egale longueur paralele a celle du sudöest laquelle
ligne fait la separation entre lesd enfants & les srs la chesnaye & Filie a pnt
estant en possession d'une concession qui appartenoit par cy devant a defunt Robert Caron d'un
bout au nordouest le costeau Ste Geneuiefue, d'autre bout au sudest par une ligne
longue de trois arpents de front, laquelle ligne fait la separation entre les susd
Larcheuesqz & le sieur de la tour; de plus vingt quatre arpents au bas dud
costeau Ste Geneuiefue joignant lad concession & dessus le tout montant apres
supputation faite a soixante & quatre arpents & dautant Monsieur que lesd enfants
sont encor en bas aage & depuis la mort de feu leur pere & le depart de deffuncte
leur mere, ilz n'ont laissé de faire valoir leur bien, particulierement Jean, l'aisné
& Jacques Larcheuesques agez l'un de vingt ans & l'autre de dixhuit ans lesquelz
ont suruenu par leur labeur & travail a l'entretien & subsistance des deux autres
dont le dernier n'a que cinq ans ou environ, il vous plaise ordonner que la pnte
leur serve de tiltre & qu'ilz jouyssent desd terres plainemt & paisiblement en
pure roture en payant les cens & rente seigneuriale qui sont de six deniers par
arpent & ferez justice.

Bourdon

Veu la requeste

Ordonnons qu'estant le tesmoignage
du Sr Bourdon la presente declaration
sera receue au greffe pour y avoir
[illegible]
Fait a Quebec le 25e Janvier 1666

Talon

REQUÊTE DU PROCUREUR GÉNÉRAL JEAN BOURDON AVEC JUGEMENT DE L'INTENDANT TALON

A Monsieur L'Intendant,

Jean Bourdon procureur général du Roy en la Nouvelle france nous remonstre que Jean, Jacques, Henry & Jean l'archevesque tous enfants de feu Claude Larchevesque leur père leur ayant laissé une concession sise en la coste Ste Geneviefe ou est a present basti une maison, grange & en partie défrichée la ou les d. enfants sont demeurants & tiennent feu et lieu & travaillent incessamment & que leur mère s'estant retirée en france il y a quatre ans passez, & ayant emporté les lettres & papiers concernant la d. concession bornée ainsi qu'il en suit scavoir est du costé du sudoest une ligne longue de traize arpents un tiers laquelle ligne fait la séparation entre les d. enfants & Nicolas bon homme, d'autre costé au nordest aussi par une ligne d'égale longueur parallele à celle du sudoest laquelle ligne fait la separation entre les d. enfants & les Srs la chesnaye & filie a pnt estant en possession d'une concession qui appartenoit par cy devant a defunt Robert Caron d'un bout au nordouest le costeau Ste Geneviesfe, d'autre bout au sudest par une ligne longue de trois arpents de front, laquelle ligne fait la séparation entre les susd. l'archevesque & le sieur de la tour: De plus vingt quatre arpents au bas du d. costeau Ste Geneviefve joignant lad. concession cy dessus le tout montant après supputation faite à soixante & quatre arpents & dautant Monsieur que lesd. enfants sont encor en bas aage & depuis la mort de feu leur père & le depart de deffuncte leur mère, ils n'ont laissé de faire valoir leur bien, particulièremt Jean, laisné & Jacques larchevesque aagez l'un de vingt ans & l'autre de dix huit ans lesquels ont subvenu par leur labeur & travail a l'entretien & subsistance des deux autres dont le dernier n'a que cinq ans ou environ, il nous plaise ordonner que la pnte leur serve de titre & qu'ils iouissent de ses terres plainement & paisiblement en pure roture en payant les cens & rente seigneuriale qui sont de six deniers par arpent & fairez iustice.

Bourdon.

Veu La requeste
Ordonnons que sur le tesmoignage du
Sr Bourdon la presente déclaration,
sera receue au greffe pour y avoir cy
après tel esgard que de raison.
ait à Québeck ce 25 janvier 1666.

Talon (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

seulement vous dire, Monsieur, par avance et après les avoir parcourus, est qu'il me paraît que MM. les fermiers reçoivent des mémoires de personnes qui ne connaissent ni leurs véritables intérêts ni ceux de ce pays et qui leur donnent des appréhensions vaines et mal fondées.

Car quelle apparence peut-il y avoir qu'ils puissent craindre que du côté de Montréal et de l'île Percée on puisse leur faire fraude et détourner des castors pour les porter dans les pays étrangers, puisqu'il n'y a pas un homme en celui-ci qui ose présentement sortir à un quart de lieue de sa maison et s'y croire en sûreté ? Ainsi il est aisé de faire observer les règlements qu'on a faits contre le commerce étranger auxquels j'ai tenu et tiendrai fort exactement la main.

Pour ce qui est de l'abondance du castor, je croirais qu'au lieu de s'en plaindre ils devraient s'en louer, puisque c'est une marque que le commerce ne disparait point en ce pays, quoique la guerre le doive détruire tout à fait et comme c'est une des choses à laquelle le Roi m'ordonne d'apporter le plus de soin, je crois faire des merveilles quand je puis par mes soins lever tous les obstacles que les ennemis essayent d'y apporter, en quoi j'ai assez heureusement réussi cette année.

A l'égard de la demande qu'ils font que les canoteurs au retour de leurs voyages soient obligés de porter en droiture leurs castors au magasin, vous voulez bien, Monsieur, que je vous marque les inconvénients qui m'ont paru d'abord pouvoir naître de ce règlement dont l'on sait la gêne et la contrainte, que les canoteurs croiraient qu'on les voudrait imposer, ce qui les dégoûterait beaucoup.

Et l'autre nécessité où ils sont de payer en arrivant à leurs bourgeois ou marchands le prix des marchandises qui leur ont été fournies, et faire ensuite avec les marchands et entr'eux le partage du profit qu'ils ont fait dans leur traite et l'intention qu'ils ont de se servir de leur part, soit pour la garder dans la vue d'acquérir avec le temps quelques terres et habitations pour établir leurs enfants et marier leurs filles, soit pour avoir des hardes et provisions qui leur sont nécessaires, les trois quarts de ces gens n'ayant que faire de lettres de change sur France qui ne se pourraient point détailler de la manière qu'il serait nécessaire pour eux qu'on le fît, outre que MM. les fermiers ne pourraient pas, sans un grand préjudice pour eux, leur faire payer en argent monnaie de France, comme ils vendent à ceux avec qui ils commercent, parce qu'ils seraient obligés de risquer leur argent en l'envoyant ici, et de l'avancer plus de sept à huit mois avant que le payement des lettres de change retourne en France.

Quant à ce que MM. les fermiers allèguent encore qu'il se trouve des castors mal apprêtés et qu'ils sont d'un trop grand poids, il est vrai qu'il en vient quelques-uns des côtes des Illinois, mais en si petite quantité que cela ne peut leur causer de grandes diminutions et que dans leur magasin on ne les reçoit que sur le pied de 52^{s} 6^{d} la livre, que s'ils étaient mieux apprêtés ils vaudraient 3$^{l.}$ 7^{s} 6^{d} la livre.

C'est, Monsieur, tout ce que je puis vous dire présentement sur ce sujet et je crois que M^{r} l'intendant sera dans les mêmes sentiments et dans les dispositions comme moi d'accorder à MM. les fermiers une partie du magasin aux poudres pour y retirer leurs castors, si leur directeur le juge à propos.

Après vous avoir parlé de l'intérêt de MM. les fermiers, oserai-je, Monsieur, prendre la liberté de vous dire un mot des miens et de vous présenter que si dans la suite vous n'aviez la bonté de me faire payer mes appointements aussitôt que les ordonnances en seront expédiées, je me verrais dans l'impossibilité de pouvoir subsister ici, parce qu'il n'y a nulle ressource ni expédients à donner quand on laisse passer le temps du départ des navires, la moitié des choses dont on a besoin ne se trouvant pas ici et étant obligé d'acheter en triple ce qui s'y rencontre, à quoi mes appointemens ne pourraient pas suffire.

J'espère, Monsieur, que vous ne me refuserez pas cette grâce, que M^r^ Colbert m'avait toujours accordée pendant 10 ans que j'ai été dans ce pays, quoique les temps fussent aussi difficiles et que vous ajouterez celle de me croire avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC (1)

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET A L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY
(7 AVRIL 1691)

Au camp devant Mons, le 7 avril 1691

Le Roy a appris avec beaucoup de satisfaction l'heureux succès de la bonne conduite et de la valeur du S^{r} comte de Frontenac et des soins du S^{r} de Champigny pour l'exécution de ses ordres dans tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée dudit S^{r} de Frontenac contre les Anglais et les Iroquois. Sa Majesté espère qu'après avoir garanty la colonie pendant l'année dernière des invasions que les Iroquois faisaient sy fréquemment dans l'intérieur du pays et qu'après avoir chassé honteusement les Anglais de devant Québec, ledit S^{r} de Frontenac aura maintenu ledit pays dans la seureté où il estait quand il a envoyé le S^{r} de Villebon pour en donner advis à Sa M^{té}, qu'il aura mesme remporté de nouveaux avantages sur les ennemis par le moyen des nations amies et particulièrement par la confiance qu'il a restably avec les Outaouacs et enfin par l'union, la bonne volonté et la valeur que tous les Français se sont efforcés de tesmoigner.

Sa Majesté pour donner moyen audit S^{r} de Frontenac de continuer la guerre encore plus fortement que par le passé, a ordonné d'envoyer tout ce que ledit S^{r} de Champigny et luy ont demandé et d'en asseurer le passage par deux de ses vaisseaux de guerre qui doivent aussy convoyer plusieurs vaisseaux des marchands que le Roy a fait exciter pour porter tous les secours nécessaires à la colonie.

Les sommes considérables que Sa Majesté envoye en comptant, en munitions, armes, vivres, marchandises et autres effets qu'Elle a donné ordre de faire préparer, estant employées à propos et avec économie, il est certain que ledit S^{r} de Frontenac pourra faire des entreprises considérables et mettre pour cet effet en action les Sauvages qui sont sous l'obéissance du Roy et y employer fortement les Canadiens, n'estant plus obligé aux extraordinaires dépenses qui ont esté cy-devant faites pour aller chercher les Iroquois dans leur retraitte.

Outre lesdites sommes, Sa Majesté n'ayant pas esté en estat de faire faire la levée des soldats pour la recrue des troupes qu'Elle entretient en Canada, a bien voulu faire le fonds de la subsistance de trois cens hommes et d'envoyer pour cet effet 24,000 l. en munitions, armes et autres effets pour employer les Sauvages et ceux des Canadiens qui ne pourraient estre mis en action et estre envoyez pour les expéditions esloignées sans leur fournir de quoy vivre.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Il doit donc prendre les plus justes mesures qu'il pourra pour engager lesdits Outaouacs et autres Sauvages à porter la guerre jusques dans les retraittes des Iroquois, de leur fournir à cet effet les choses absolument nécessaires, les assister de quelques officiers quand il le trouvera à propos et harceler comme il a fait les Anglais par de forts partis jusques dans leurs habitations.

Le Roy ayant esté de nouveau informé de l'affection des Canibats à son service et de tout ce qu'ils ont encore executé contre ceux de la Nouvelle-Angleterre, et voulant en mesme temps maintenir la possession de l'Acadie, avec leur secours, en attendant que Sa Majesté exécute la résolution où Elle est de restablir le Port Royal, Elle a jugé à propos de leur faire fournir dans les lieux de leur demeure le secours qu'ils luy ont fait demander par le S^r^ de Villebon, afin de ménager le temps qu'ils employeraient inutilement à l'aller chercher à Quebec, estant certain qu'ils consommeraient pendant un si long voyage, la plus grande partie de leurs munitions à faire la chasse pour leur subsistance.

Sa Majesté a donné ordre pour cet effet audit S^r^ de Villebon d'aller se mettre à leur teste en qualité de commandant dans l'Acadie avec quelques officiers et Canadiens que ledit S^r^ de Frontenac choisira pour ce sujet, conformément au mémoire particulier de Sa Majesté joint au présent et suivant l'estat de 6,700 l. dont Elle a ordonné le fonds qu'Elle veut estre employez à cette expédition, tant pour présens auxdits Canibats que pour les appointemens dudit S^r^ de Villebon et de son lieutenant, d'un aumosnier et d'un chirurgien et pour ayder à leur subsistance et à celle desdits officiers et Canadiens dont la solde sera prise sur les 24,000 l. cy-dessus.

Ledit S^r^ de Frontenac donnera audit S^r^ de Villebon et au S^r^ Bonaventure, commandant le vaisseau *le Soleil d'Afrique*, les ordres et advis qu'il trouvera à propos pour l'exécution du contenu au mémoire de Sa Majesté et à leurs instructions. Il fera partir sans retardement ledit vaisseau pour se rendre à l'Acadie avec les hommes et effets ordonnez pour ledit pays et il informera Sa Majesté de ce qu'il croira convenable à faire l'année prochaine pour son service avec lesdits Canibats et dans ledit pays de l'Acadie.

Il fera la mesme diligence pour faire partir le vaisseau *le Hazardeux* avec les vaisseaux de la compagnie, afin d'aller dans la baye d'Hudson pour l'expédition du fort de Nelson, suivant le mémoire de Sa Majesté à cet effet et l'instruction du S^r^ du Tast, capitaine dudit vaisseau, ce que sadite Majesté a trouvé de faire entreprendre sur les advis que lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny en ont donné, et suivant les mémoires des intéressez en ladite compagnie, Sa Majesté se refférant pour le surplus aux ordres que ledit S^r^ de Frontenac donnera audit S^r^ du Tast et au S^r^ d'Iberville qui doit estre employé à cette expedition.

Il a esté convenu avec le S^r^ Riverin, auquel le Roy a bien voulu accorder de faire lester de sel les vaisseaux de Sa Majesté, qu'il le ferait décharger dans trois jours après son arrivée à Quebec et que ce temps passé lesdits vaisseaux ne pourraient estre retardez pour cette décharge.

Sa Majesté a bien voulu faire promettre au S^r^ des Cazaux, de Nantes, qui s'est obligé de faire porter à Québec dans les vaisseaux *la Joyeuse* et *le Deguisé* partie des effets qu'Elle y fait envoyer jusques à la concurrence de la moitié de leur charge et au S^r^. . ., de St. Malo, les deux tiers dans le vaisseau. . . à condition de les faire décharger dans la quinzaine pour le plus tard du jour de leur arrivée devant Québec. C'est pourquoy lesdits S^r^ de Frontenac et de Champigny tiendront la main à ce que la descharge desdits effets soit faite avec le plus de diligence qu'il sera possible, afin que lesdits des Cazaux et. . . puissent proffiter de la saison pour le commerce que Sa Maté leur a permis de faire pour les dédommager du transport desdits effets.

Sa Majesté n'estant pas, quant à present, dans la disposition de faire faire l'entreprise qu'ils ont proposé sur la Nouvelle-York et sur la Nouvelle-Angleterre, ils doivent toujours s'instruire des moyens de l'exécuter et l'en informer, mesme disposer ce qui est nécessaire pour attaquer par terre les colonies anglaises, en cas que cela convienne au service du Roy.

Sa Majesté est bien aise de leur recommander encore l'exécution de ce qui leur a esté ordonné pour la réunion des habitations en villages, et pour asseurer les semences et les récoltes des habitans comme il a esté fait l'année dernière.

Sa Majesté espérant qu'ils auront engagé les habitans de Québec et de Montréal à préparer les palissades et les matériaux nécessaires pour les fortiffications, Elle a encore bien voulu ordonner l'envoy d'un fonds de 10,000 l. pour les faire achever aussy bien que les autres postes avec le secours que lesdits habitans pourront donner.

Elle veut aussy que ledit Sr de Frontenac apporte une particulière application aux ordres qui ont esté donnez pour empescher que les Iroquois ny les Anglais ne puissent proffiter des ouvrages qu'on a laissé subsister au fort de Frontenac lorsqu'il a esté abandonné; et comme il paraist par ce qu'ils ont mandé à Sa Majesté qu'ils n'y avaient pas esté, Elle désire qu'ils luy rendent compte de ce que sont devenus les vivres, ustenciles, munitions et armes qui y avaient esté laissez, ce qui monte à une somme très considérable, estant obligée de leur dire à cette occasion qu'Elle a sujet d'estre fort mal satisfaite de ceux qui ont fait l'abandonnement de ce poste, qui auraient pu emporter les plus considérables effects, ou au moins les déposer dans les bois, où les ennemis n'auront pu s'en prévaloir.

Lesdits Srs de Frontenac et de Champigny rendront compte à Sa Majesté de l'estat du fort St-Louis des Islinois et de la conduite du Sr de la Forest, auquel la concession en a esté accordée pour luy et pour le Sr Tonty, et des mouvemens auxquels ledit Sr de la Forest aura engagé les dits Islinois contre les ennemis communs.

Quoyque Sa Majesté explique auxdits Srs de Frontenac et de Champigny ses intentions sur ce qui regarde la guerre, Elle veut bien leur dire aussy qu'Elle a agréé les moyens que ledit Sr de Frontenac a commencé d'employer pour obliger les Iroquois à la paix et pour les détacher des Anglais en leur faisant tousjours connaistre qu'il ne la désire pas par la crainte de la continuation de la guerre. Sa Majesté estant néanmoins persuadée que rien ne peut estre plus nécessaire à son service et à l'avantage de la colonie, que de parvenir le plustost qu'il pourra à conclure un traitté avec les Sauvages de la participation des Outaouacs et autres qui sont sous son obéissance.

Sa Majesté veut que ce qui a esté cy devant réglé tant pour les congez ordinaires de la traitte que pour les envoys qu'il sera nécessaire de faire pour la présente guerre subsiste, que lesdits congez soient donnez par ledit Sr de Frontenac et qu'ils soient seulement visez par le Sr de Champigny, qui prendra connaissance de la conduite de ceux auxquels ils seront accordez pour remédier aux abus qui se peuvent commettre au préjudice du service et des intentions de Sa Majesté qui ne veut pas que les officiers et Canadiens qui seront employez pour la guerre avec les Sauvages, fassent sous ce prétexte aucun commerce, ny portent autre chose que ce qui est nécessaire pour leur entretien et subsistance et pour donner un exemple auquel tout le monde se puisse conformer, Sa Majesté ne veut pas que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny entrent par eux-mesmes ny par leurs domestiques dans aucun commerce à la reserve de celuy des pesches.

Sa Majesté estant encore bien aise de leur dire qu'Elle est persuadée qu'il n'y a rien de plus nécessaire pour appliquer les Canadiens à la culture des terres et à la pesche que de leur retrancher les moyens d'aller dans la profondeur des bois où ils contractent un libertinage qui les détourne des employs plus utiles à eux et à la colonie.

Sa Majesté a approuvé l'envoy qui a esté fait par ledit S^r^ de Frontenac pour employer des gentilshommes canadiens en qualité de petits officiers, et il doit de son costé employer son industrie et son application par tous les moyens qui peuvent estre pratiquez pour mettre autant qu'il sera possible les Canadiens en œuvre pour la guerre et ledit S^r^ de Champigny y concourir de sa part de tous ses soins et de ses ouvertures, en entrant dans celle dudit de Frontenac.

Elle a bien voulu reconnaistre les services et la valeur du S^r^ Hertel et de ses trois fils dans les expéditions auxquelles ils ont esté employez et blessez, pour les engager à les continuer et servir d'exemple à ceux qui se distingueront à l'advenir et gratiffier ledit S^r^ Hertel des lettres de noblesse qu'il a demandées.

Sa Majesté a aussy accordé la mesme grâce au S^r^ de St-Denis, ancien capitaine de la milice, en considération de sa valeur distinguée dans la deffense de Québec contre les Anglais où il a eu le bras cassé et pour servir de mémoire de la gloire de ses armes en cette occasion.

Sa Majesté a ordonné l'expédition et l'envoy des commissions pour les officiers qui ont esté pourveus par ledit S^r^ de Frontenac et auparavant par ledit S^r^ de Denonville ensemble de celle du S^r^ Bizart, major de Montréal, pour commander en cette place en l'absence du gouverneur.

Le S^r^ de la Porte Louvigny, capitaine réformé, ayant demandé la jouissance des postes de la rivière des Miamis, pour y faire la traitte aux offres d'y entretenir 40 soldats à ses dépens, Sa Majesté désire qu'ils examinent cette proposition et qu'ils luy donnent leur advis sur cela. Cependant, Elle luy a accordé la première compagnie en pied qui viendra à vacquer, et au S^r^ Le Moyne de Longueuil celle qui vacque par la retraitte du S^r^ de Croisel en considération de sa blessure, de ses services, de ceux de son père et de ses frères, desquels voulant reconnaistre la valeur et la perte qu'ils ont faite du S^r^ de Ste-Helene, l'un d'eux, mort des blessures qu'il a reçeues à la deffense de Québec, Elle a gratiffié la S^r^ de Maricourt, leur cadet, de la place de capitaine réformé du S^r^ de Laure qui est repassé en France; elle fera aussy considération de la recommandation desdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny en faveur du S^r^ d'Iberville, frère desdits S^rs^ Le Moyne, et Elle désire qu'ils l'aydent de tout ce qu'ils pourront pour faire réussir l'entreprise sur le fort Nelson, à laquelle ledit S^r^ d'Iberville doit estre employé.

Sa Majesté, en considération des services du S^r^ Denys et de la ruine de ses habitations par les Anglais, luy a accordé une gratiffication annuelle de 150 l.

Elle a approuvé la disposition que ledit S^r^ de Frontenac a fait de la compagnie du S^r^ de St-Jean en faveur d'un capitaine réformé, lequel doit jouir des appointemens du jour qu'il a esté estably à l'exclusion dudit S^r^ de St-Jean, lequel aussy bien que les autres officiers absens doivent estre privez desdits appointemens pendant leur absence sous quelque prétexte que ce soit, mesme par congé pour venir en France, sauf à y pourvoir par Sa Majesté suivant l'exigence des cas.

Sa Majesté trouve bon que ledit S^r^ de Frontenac donne congé aux S^rs^ de Noyan, de la Maisonfort et du Claux, capitaine réformé, pour venir servir en France s'ils continuent dans le dessein d'y repasser.

Sadite Majesté est très satisfaite des services du S^r^ Provost, major de Québec, et du soin qu'il a pris des fortiffications et de la deffense dudit Québec, et Elle luy en donnera des marques dans les occasions.

Le S^r^ de la Motte Cadillac, gentilhomme de l'Acadie, ayant eu ordre de s'embarquer pour le service du Roy sur le vaisseau *l'Embuscade*, sur lequel il avait relasché en France, Sa Majesté ayant esté informée que pendant son absence son habitation a esté ruinée, sera bien aise que ledit S^r^ de Frontenac luy donne de l'employ en ce qu'il le jugera propre pour son service et qu'il l'assiste autant qu'il pourra.

Elle a accordé au nommé Sarrazin le brevet de chirurgien dont il a fait les fonctions jusques à present avec 300 l. d'appointemens par an.

L'affection de Sa Majesté pour l'avancement de la religion et le service de Dieu l'oblige de recommander tousjours fortement auxdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny de concourir autant qu'ils pourront au zèle de l'évesque de Québec surtout pour augmenter les missions des Sauvages chrestiens et les faire participer aux grâces de Sa Majesté quand ils le pourront.

Sa Majesté espère aussy que ledit évesque et les ecclésiastiques feront de leur part tout ce qui dépendra d'eux pour contribuer dans cette conjoncture à maintenir les habitans dans l'union et le repos des consciences et pour les entretenir dans la bonne volonté d'employer leurs personnes et leurs biens pour le service de Sa Majesté et pour leur propre conservation.

Elle a esté surprise d'apprendre par le S^r^ de Champigny que ledit S^r^ évesque n'a point eu d'esgard jusques à present aux instances qu'il luy a fait pour fixer les cures comme il a esté convenu pour la commodité propre des ecclésiastiques et de leur subsistance et le soulagement des habitans, c'est pourquoy il doit soliciter de nouveau ledit S^r^ évesque à cet effet et luy faire connaistre que sans cela Sa Ma^té^ ne pourrait continuer la distribution des 8 M. L. qu'Elle a accordé pour l'entretien des cures.

Leurs soins pour les affaires de la guerre ne doivent pas empescher qu'ils ne donnent une particulière application au commerce pour asseurer les retours des effects des Français et ceux que les nations apportent et pour les pesches dans lesquelles il paraist peu d'avancement jusques à present, Sa Ma^té^ n'a pas laissé d'accorder au S^r^ Riverin le transport gratuit dans ses vaisseaux du sel qu'il y a voulu embarquer, afin de l'engager à pousser ses entreprises.

Sa Majesté veut qu'ils assistent les fermiers de leur autorité pour la levée de leurs droits aux conditions de leur bail et des reglemens; Elle leur a accordé la permission de charger sur les vaisseaux *le Hazardeux* et *le Soleil d'Afrique* les castors qu'ils y voudront mettre au temps que lesdits vaisseaux devront partir de Québec, comme aussy sur le vaisseau *la Catherine* quand il sera en estat pour revenir en France.

Enfin Sa Majesté recommande ausdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny de vivre ensemble dans l'union et l'intelligence qu'Elle leur a si particulièrement recommandées par tous ses ordres comme le moyen le plus efficace pour son service, pour le repos des habitans et l'avantage de la colonie et pour parvenir à luy plaire, ce qui luy fait espérer que par leur propre mouvement et par la crainte de son indignation inévitable à ceux qui pourraient troubler le concert si nécessaire entre ceux à qui Elle a confié son autorité, ils proffiteront pour son service de tous les avantages possibles et pour maintenir aussy la paix entre les habitans de tous les ordres (1).

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC TOUCHANT L'ACADIE ET L'ATTAQUE DU FORT DE NELSON DANS LA BAYE DU NORD

Au Camp devant Mons, le 7 avril 1691

Quoyque l'estat où estaient les Français dans les différens quartiers de l'Acadie, après la prise du Port-Royal, ce qui s'est passé depuis et l'estat des affaires en Europe n'ayent pas permis au Roy de prendre à present des résolutions pour le restablissement dudit Port-Royal, Sa Majesté est pourtant bien aise de donner moyen dès à present aux habitans des quartiers qui n'ont pas esté attaquez par les Anglais de se maintenir en attendant de plus grands secours, et de proffiter de la bonne volonté des Canibats pour le service de Sa Majesté, de leur haine pour les Anglais, et de la proximité des lieux de la Nouvelle-Angleterre pour les employer à faire une forte et continuelle guerre ausdits Anglais, et en mesme temps une diversion pour mettre le Canada à couvert de leurs entreprises, Sa Maté a donné ordre pour cet effet de faire porter ausdits Canibats à droiture quelques munitions, armes et autres choses nécessaires suivant le projet qui a esté fait sur les advis donnez à Sa Majesté sur ce sujet.

Sa Majesté a choisy pour cet effet et pour commandant en l'Acadie, en attendant qu'Elle y ayt autrement pourveu, le Sr de Villebon qui pourra s'aller mettre à la teste desdits Canibats avec le Sr Portneuf comme son lieutenant, 4 ou cinq des officiers réformez entretenus en Canada et quelques Canadiens qui seront nommez et choisis par ledit Sr de Frontenac au nombre qu'il trouvera à propos jusques à celuy de quarante.

La subsistance et la solde de ces officiers réformez seront sur l'estat du fonds ordinaire dans lequel ils sont employez et la solde qui sera reglée par ledit Sr de Frontenac aux Canadiens sur le fonds de 24 M. L. qui a esté ordonné pour entretenir les Sauvages amis et les Canadiens qui seront employez à faire la guerre aux ennemis.

Sadite Majesté a ordonné un fonds particulier de 3.200 l. pour les appointemens desdits Srs de Villebon et de Portneuf, d'un aumosnier et d'un chirurgien et un autre de trois mil cinq cens livres qu'Elle a fait employer en munitions, armes, vivres et ustenciles et autres choses nécessaires pour lesdits Canibats, et pour ayder aux Français qui leur seront envoyez et Sa Majesté fait charger ces munitions sur le vaisseau *le Soleil d'Afrique* dont Elle a confié le commandement au Sr Denis de Bonaventure.

Ledit Sr de Frontenac auquel Sa Majesté se remet d'adjouster les ordres qu'il jugera à propos aux instructions qui ont esté données ausdits Srs de Villebon et de Bonaventure qu'il se fera représenter, fera partir le vaisseau *le Soleil d'Afrique*, aussytost après qu'il sera arrivé à Québec, suivant ce qui est porté par lesdites instructions et ce qui leur aura esté ordonné par ledit Sr de Frontenac du succès de l'entreprise. Il y fera embarquer avec ledit Sr de Villebon les officiers et Canadiens qu'il aura trouvé à propos de luy donner et luy donnera dans la suite tous les secours qui pourront dépendre de luy, au surplus Sa Majesté luy recommande de l'informer particulièrement du succès de cette entreprise, et de ce qu'il y aurait à faire à l'advenir pour en tirer de plus grands avantages.

Ce que ledit S^r^ comte de Frontenac et le S^r^ de Champigny ont fait connaistre de l'importance du fort de Nelson usurpé pendant la paix par les Anglais pour la conservation du commerce du castor dans la colonie, et l'approbation qu'ils ont donnée aux propositions de la Compagnie du Nord du Canada pour faire attaquer ce fort sous la conduite du S^r^ d'Iberville, gentilhomme canadien, a fait prendre à Sa Majesté la résolution d'employer à cette entreprise le vaisseau *le Hazardeux*, commandé par le S^r^ du Tast que Sadite Majesté envoye à Québec.

Elle a trouvé bon de remettre aux connaissances particulières dudit S^r^ de Frontenac, de donner les instructions et ordres qu'il trouvera à propos ausdits S^rs^ du Tast et d'Iberville pour l'attaque de ce fort, pour en faciliter l'exécution, et pour faire partir de Québec le vaisseau *le Hazardeux* et ceux de la compagnie le plustost qu'il sera possible, afin qu'ils puissent entrer dans la baye d'Hudson à l'ouverture des glaces et revenir avant qu'elles se ferment.

Ledit S^r^ d'Iberville ayant cy devant demandé un mortier et des bombes pour la plus grande seureté de la prise dudit fort Nelson, Sa Majesté veut bien que le S^r^ comte de Frontenac en fasse fournir, ayant pour cet effet ordonné qu'il luy en soit envoyé de l'arsenal de Rochefort.

Les intéressez en la dite compagnie ayant proposé de leur fournir pour cette expédition un vaisseau seulement et d'en faire entretenir l'équipage à ses frais, Sa Majesté a bien voulu en faire toute la dépense, à condition par lesdits intéressez de rembourser celle de l'équipage seulement pour le temps que le vaisseau sera employé pour cette entreprise, depuis son départ de Québec jusques à la sortie de la baye d'Hudson.

Sa Majesté ayant fait ordonner aux intéressez en ladite Compagnie de faire porter des vivres, tant pour la subsistance des hommes qu'ils employeront à cette expédition, que pour avituailler ledit fort de Nelson, Elle entend qu'il prenne les précautions nécessaires avec les dits interessez, pour les faire partir de Québec, afin qu'ils puissent laisser dans le fort, quand il sera pris, les hommes, vivres, munitions et armes nécessaires pour le conserver, et pour leur en faciliter les moyens, Elle veut bien que le dit fort leur soit donné et remis, avec toutes les munitions, armes, vivres et les marchandises et effets qui s'y trouveront sans exception pour les dédommager des dépenses qu'ils auront faites pour cette entreprise et pour celles qu'ils ont cy devant faites, à condition de l'entretenir et conserver à leurs dépens sous le commandement de celuy qu'ils nommeront à Sa Majesté et qui sera agréé par Elle.

Sa Majesté a ordonné audit S^r^ du Tast de faire faire un procès-verbal de l'estat dudit fort, et un inventaire des armes, munitions et autres effets dont il sera envoyé des duplicatas audit S^r^ de Frontenac, Elle veut qu'aussytost cette expédition faite, ledit S^r^ du Tast mette à la voile de la baye d'Hudson pour faire son retour à Rochefort en passant aux costes de l'île de Terreneuve pour y faire la guerre aux Anglais et autres ennemis qu'il y pourra trouver et ledit S^r^ de Frontenac luy donnera ses ordres en conformité.

Fait, etc. (1)

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(7 AVRIL 1691)

A Paris, le 7 avril 1691

Monsieur,

J'ay reçeu les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire les 15 et 20 novembre dernier, et celles que vous aviez adressées à feu Mr le marquis de Seignelay. Il ne pouvait rien m'arriver de plus agréable dans la correspondance que je dois avoir avec vous, que d'avoir à la commencer par vous féliciter du glorieux succès que vous avez procuré aux armes et aux affaires du Roy dans l'estendue de votre gouvernement par la retraitte honteuse des Anglais, le dommage que vous leur avez causé dans leurs colonies, et en tenant les Iroquois esloignez du Canada. J'espère que vous me donnerez encore des nouvelles occasions de faire valoir vos services auprès de Sa Majesté. Elle attend des succès considérables des mesures que vous avez pris pour restablir la confiance aliénée des Outaouacs, et pour marque de la satisfaction qu'Elle a de vos services, Elle vous a accordé une gratiffication de la somme de six mil livres.

Le mémoire de Sa Majesté à Mr de Champigny et à vous vous instruira des efforts qu'Elle a bien voulu faire pour vous secourir de tout ce que vous avez demandé dans un temps où Elle est obligée à faire la guerre contre la plus grande partie des puissances de l'Europe.

Vous pouvez estre persuadé que si le temps avait pu permettre de vous envoyer des soldats, Sa Majesté vous aurait encore donné ce secours, Elle y a suppléé par le fonds qu'Elle a ordonné de 24 M. L. équivalens à la subsistance des 300 hommes de recreue que vous avez demandés, et Elle le fait envoyer en munitions, armes et marchandises qui seront employées à l'entretien des Sauvages amis et des Canadiens qui feront la guerre aux Anglais et aux Iroquois. Cette somme et les autres considérables que Sa Majesté a ordonnées, estant bien employées vous doivent mettre en estat de prendre de grands avantages sur les ennemis. J'espère aussy que vous vous en servirez pour forcer les Iroquois à faire la paix.

Le Roy est persuadé de la conséquence de l'entreprise que vous proposez pour attaquer Manathe, et Sa Majesté ne serait pas esloignée du dessein de la faire exécuter, dans un autre temps, mais il ne m'a paru que ceux qui ont fait des ouvertures à cet effet ayent donné des esclaircissemens suffisans pour la seureté de l'exécution, surtout pour ce qui est à faire du costé de la mer pour l'abord des vaisseaux et le débarquement, ny des autres circonstances nécessaires. Sur quoy vous devez prendre des instructions certaines, pour en informer Sa Majesté sans éventer ce dessein.

Je ne puis me dispenser d'adjouster à ce que le Roy vous mande, et à tout ce qui vous a esté cy devant dit et escrit par ordre de Sa Majesté, que vous ne sçauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté ny plus nécessaire à son service et au bien de la colonie, que d'entretenir de tout votre possible, une parfaite union avec Mr de Champigny. Vous devez aussy continuer à mesnager Mr l'evesque de Québec pour vous maintenir avec luy en intelligence. Je luy escris par ordre du Roy sur ce que vous m'avez mandé et sur les advis qui ont esté donnés d'ailleurs touchant les boissons et comme on est persuadé qu'il a bonne intention, il vous sera facile avec le secours de Mr de Champigny de le prévenir ou le ramener par des remonstrances amiables, quand vous verrez que son zèle ou la suggestion des ecclésiastiques passionnez ou interessez, le pourraient engager à des choses qui prejudicieraient au service du Roy et au repos des habitans en vous ménageant avec luy, de manière que vous ne vous y brouilliez point, sous quelque prétexte que ce soit.

Le Roy ayant esté informé que plusieurs officiers de ses troupes en Canada, y ont pris des engagemens par des mariages peu sortables, et avec des filles sans bien, Sa Majesté désire que vous ne souffriez pas de pareils mariages, ny aucuns de la part desdits officiers, sans vostre permission, et quand on en proposera, que vous n'estimerez pas convenables, vous les devez détourner et en donner advis à Sa Majesté.

Je demande à Mr de Champigny que je suis adverty qu'il arrive des inconveniens des crédits excessifs que les habitans font aux Sauvages, et qu'il est nécessaire de les borner à 4 ou 5 escus au plus, je vous prie d'examiner la chose avec luy et de prendre sur cela les advis des principaux habitans et négocians pour faire de votre part avec ledit Sr de Champigny ce qui sera jugé convenable pour l'avantage du commerce des sujets de Sa Majesté, et il faudra que vous m'en informiez conjointement avec ledit Sr de Champigny.

Le Sr de St-Pierre de Repentigny m'ayant esté recommandé comme un bon sujet et capable de bien servir le Roy, je vous prie de l'ayder et de luy accorder votre protection dans les occasions qui se présenteront.

Je suis, etc (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC POUR FAIRE CHANTER LE TE DEUM POUR LA PRISE DE VILLEFRANCHE, DES FORTS DE ST-AUSPICE ET DE MONT-ALBAN, DE NICE ET DE MONTS (10 AVRIL 1691)

Au Camp devant Monts, le 10 avril 1691

Monsieur le comte de Frontenac,

Les heureux succès dont il a plu à Dieu jusques à present de bénir la justice de mes armes n'ayant encore pu résoudre mes ennemis à la paix, j'ay cru qu'il estait nécessaire de me rendre maistre de la ville et du chasteau de Villefranche, des forts de St-Auspice et de Mont-Alban et de la ville et citadelle de Nice, et ayant pour cet effet donné mes ordres au Sr Catinat, commandant mon armée de terre en Piedmont, et au Sr comte d'Estrées, vice-admiral de France, commandant mon armée navalle dans la mer du Levant, ils les ont si heureusement exécutez que toutes ces places m'ont esté sousmises en moins de trois semaines, j'en ay reçeu la nouvelle pendant que j'estais en personne au siège de Monts qui s'est rendu presque en mesme temps, et comme des faveurs du Ciel, si grandes et si distinguées méritent des actions de graces, je vous escris cette lettre pour vous dire que je donne ordre au Sr évesque de Quebeck de faire chanter le Te Deum dans l'église cathedralle de cette ville pour remercier Dieu du bonheur de mes armes, que mon intention est que vous y assistiez avec le Conseil Souverain et qu'au surplus vous fassiez faire les réjouissances accoustumées en pareille occasion dans toute l'estendue de mon pays de la Nouvelle-France, Et m'asseurant que vous vous conformerez à ce qui est en cela de mes intentions, je prie Dieu, etc. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(13 AVRIL 1691)

A Paris, le 13 avril 1691

Monsieur,

Vous verrez par la lettre du Roy cy-joint les nouveaux advantages que Sa Majesté vient de remporter sur ses ennemis et ce qu'Elle désire que vous fassiez à cette occasion, Et comme je ne doute point que vous n'exécutiez ce qui est en cela de ses intentions, il ne me reste qu'a vous asseurer que je suis, etc. (2)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(30 MAI 1691)

A Versailles, le 30 may 1691

Monsieur,

Le Roy ayant estimé à propos de permettre encore à quelques vaisseaux d'aller en Canada, je suis bien aise de vous escrire par cette occasion que nous avons advis que l'affaire que le S^r Phips a avec les habitans de la Nouvelle-Angleterre et pour laquelle il est allé à Londres n'est point encore terminée, ainsy il n'y a pas apparence que les Anglais fassent cette année aucune entreprise sur la colonie française de Canada, et vous pourrez vous servir de ce temps pour mettre le pays en estat de ne les point craindre l'année prochaine, si vous pouviez mesme vous servir de cette conjoncture pour en séparer les Iroquois et faire la paix avec eux, vous restabliriez le calme dans la colonie, et vous joignant aux Sauvages contre lesquels les Anglais sont en guerre, vous pourriez faire l'année prochaine quelque entreprise considérable contre eux, je vous prie de faire là-dessus toutes les réflexions que vous estimerez nécessaires, et de me faire part des veues que vous aurez sur ce sujet.

Vous trouverez cy-joint un placet d'un sergent d'une de vos compagnies qui demande à repasser en France, sur lequel Sa Majesté vous permet de faire ce que vous estimerez juste et raisonnable. (3)

---

(1) Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.
(3) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU ROI
(1691)

Sire,

Je ne scay comment pouvoir faire à vostre Majesté les très humbles remerciemens que je luy dois pour la gratification qu'elle m'a accordée, mais principalement pour toutes les marques de bonté qu'elle a bien voulu me donner dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main.

Le peu que j'avais contribué à la levée du siège de Québec et aux autres avantages qu'on a remportez sur les Anglais et sur les Sauvages ne méritent pas l'attention que V. M. y a donnée, et sans l'affection particulière qu'elle a pour ce pais, elle n'aurait pas compté pour quelque chose des événements qui ne devraient pas avoir place parmy ce nombre presque inombrable de succez prodigieux et incroiables qu'elle a tous les jours sur ses ennemis.

Si les secours, Sire, que V. M. a envoiée cette année ont retiré cette pauvre colonie de l'extrémité où elle estait réduite, ceux que nous espérons qu'elle aura la bonté de luy continuer luy donneront le moien de se procurer le repos et la paix dont elle a tant de besoin.

Monsieur de Pontchartrain informera V. M. de ce que nous avons faict cette campagne, et comme la disette de vivres où nous estions nous ayant empechés de pouvoir aller chercher les ennemis jusques chez eux nous avons esté obligez de nous contenter de nous opposer aux puissants efforts qu'ils ont faicts pour empêcher nos semences et nos récoltes.

Nous sommes venus, Sire, heureusement à bout des unes et des autres, mais toujours à la pointe de l'espée, et au bout du fusil et partout où l'on a pu joindre l'ennemy il a esté battu principalement en deux rencontres, dont le dernier a esté très sanglant et très opiniatré, les ennemis y ayant perdu trois cents hommes, cinq ou six de leurs principaux chefs et un drapeau.

Vostre Majesté jugera aysément qu'il est impossible que dans des mouvemens si continuels ses troupes ne diminuent beaucoup et qu'à moins qu'elle ait la bonté de les faire remplacer et mesmes d'en augmenter le nombre, il faudrait à la fin succomber, ayant tant d'ennemis sur les bras, et autant à craindre du costé de la mer, que de celuy de la terre.

Quelque résolution que V. M. prenne et sur l'entreprise de Manatte, que M^{r} de Pontchartrain luy proposera et qui pourrait terminer tout d'un coup cette guerre, nous l'attendrons avec respect et patience, résolu en mon particulier de sacrifier jusques à la derniere goutte de mon sang pour essaier de me conserver dans l'esprit de V. M. les bonnes impressions qu'elle a la bonté de me témoigner avoir présentement de ma conduite et de mon zèle pour son service puisque c'est la chose du monde qui m'est la plus précieuse et que je souhaite avec autant d'ardeur que je suis avec soumission et fidélité, Sire, de vostre Majesté le très humble, très obéissant et très fidelle sujet et serviteur,

FRONTENAC (1)

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(10 MAI 1691)

Monseigneur,

Si la frégate que nous avons dépêchée le 27 novembre dernier est arrivée à bon port, comme je l'espère, vous aurez appris par les lettres que je me donnais l'honneur de vous écrire et dont je vous renvoie le duplicata, tout ce qui s'est passé en ce pays et la manière heureuse dont nous avons chassé les Anglais de devant Québec.

Leur entreprise n'était pas mal concertée car j'ay depuis appris certainement que dans le tems qu'ils devaient attaquer Québec, un autre corps qu'ils avaient formé au bout du lac Saint-Sacrement, composé de quatre mille hommes, tant des Anglais et Flamands qui sont autour de Manatte et d'Orange que des cinq nations iroquoises et des Loups qui sont autour des Anglais et leurs alliés, devaient tomber sur Montréal, ce qui nous aurait beaucoup embarrassés, mais que par bonheur la petite vérole ou la peste s'étant mise parmi les Iroquois et parmi les Anglais par les marchandises et les hardes que ces derniers leur avaient apportés et avait fait mourir cinq ou six cents en quatre ou cinq jours, ce qui les avait dissipés et obligés de retourner en leurs villages où le mauvais air avait continué à faire mourir quantité d'autres.

Les Canibats et Abénakis qui sont les Sauvages des environs de Boston et nos alliés m'ont confirmé cette nouvelle par des députés qu'ils m'ont envoyés, et que quand ils étaient parti de leur pays, au mois de février, il n'était encore arrivé à Boston que quatre des vaisseaux qui composaient la flotte qui était venue devant Québec, et qu'ils avaient perdu en cette expédition plus de neuf cens hommes. On ne saurait dire les ravages que ces Sauvages font à cinquante lieues autour de Boston, d'où ils ne sont qu'à trois journées, leur enlevant tous les jours des forts et des bastiments, leur tuant quantité de monde, et faisant des actions de bravoure qui sont incroyables. Leur fidélité et affection pour les Français n'est pas moindre, comme vous voyez par les assurances qu'ils m'ont fait donner par les paroles que leurs députés m'ont portées, et dont je vous envoie copie. (1)

C'est pourquoi je n'oublierai rien pour les maintenir dans ces bonnes dispositions, et quoique nous soyons à l'estroit pour des munitions aussi bien que pour tout le reste, je n'ai pas laissé de leur donner de la poudre et du plomb autant que dix hommes qu'ils étaient en ont pu emporter et les ai assurés que je les enverrais incessamment par des canots en attendant que je puisse, lorsque les vaisseaux seront venus de France, leur avoir une chaloupe chargée de toutes les choses dont ils peuvent avoir besoin.

Je ne sais si ces méchants succès embarrassant les Anglais avec les mauvaises nouvelles qu'ils ont peut-être reçues de l'Europe, d'où il y a près de deux ans qu'ils n'ont eu aucun secours, ne leur ont point fait prendre la résolution de faire faire par les Agniez qui est la nation iroquoise la plus proche d'eux et qui leur est encore plus attachées que les quatre autres, la démarche que vous verrez dans la lettre du Père Bruyas, supérieur de la mission du Sault, dont je vous avais anvoié copie.

Quoiqu'il y ait apparence que ces avances ne se sont point faites sans le concours des quatre autres nations qui ont dû apprendre avec raison que je ne voulusse pas les écouter après la perfidie qu'ils ont eue de retenir le chevalier d'Aux et fait mourir deux des Français que j'avais envoyés avec lui l'année dernière pour leur dire que j'étais prêt de leur renvoier les Sauvages que l'on avait fait passer en France suivant les ordres que j'en avais du Roi, avec leur chef Orodone, quand ils voudraient les venir chercher comme il le demandait. Il y a si peu de sûreté en toutes les paroles qu'ils donnent que je prends de nouvelles précautions pour nous garantir des surprises qu'ils nous pouraient faire afin qu'il ne m'arrive pas ce qui est arrivé à M. de Denonville qui se laissa amuser par de semblables propositions.

---

(1) Note en marge: "On n'a pas trouvé cette copie."

J'ai néanmoins mandé à M. de Callières de faire continuer ces pourparlés par l'entremise de nos Sauvages du Sault, afin qu'il ne paraisse pas que je fasse de mon côté aucunes avances, puisque de l'humeur dont je les connais, le moyen le plus sûr de les engager à vouloir la paix, est de témoigner qu'on ne s'en soucie guère et de leur faire toujours la guerre le plus fortement qu'on pourra.

C'est ce que j'ai fait dire aux Hurons et autres nations d'en haut par le sieur de Courtemanche que je leur ay dépêché avec dix hommes d'escorte seulement, et qu'ils ne discontinuassent point d'harceler toujours les Iroquois par de fréquents partis comme ils ont commencé cet hiver, leur ayant enlevé plusieurs prisonniers et tué du monde, ce qui peut être un des motifs qui leur fait souhaiter la paix.

J'ai recommandé la même chose aux chefs des Canibats quand ils m'ont quitté, et je suis persuadé que si Sa Majesté prend la résolution de faire quelque entreprise du côté de Boston et de Manatte et de faire bombarder ces deux villes, et principalement de se rendre maître de celle de Manatte, dont la prise peut faire la sûreté entière de ce pays et ôter aux Iroquois toute espérance de protection, on fera une paix solide et stable et que l'on terminera cette guerre avec autant de gloire pour Sa Majesté que d'avantage pour cette colonie.

Le Roi d'Angleterre doit être le premier à souhaiter que ces rebelles et vieux républicains, reste de Cromwell, soient châtiés et réduits, puisqu'avant toutes ces guerres ils n'ont jamais bien reconnu l'autorité du feu Roi, son frère, et que, dans cette dernière occasion, ils se sont ouvertement déclarés contre luy. Je croirais aussy qu'il devait avoir les mêmes sentiments pour ceux qui occupent des postes dans l'île de Terre-Neuve, et que Sa Majesté, reprenant l'Acadie, chassant entièrement les Anglais de l'île de Terre-Neuve et se rendant maître absolu du Grand-Banc et par conséquent de toutes les pêches en envoyant tous les ans trois ou quatre frégates croiser depuis le Cap-de-Sable jusqu'au Nord, à l'île de Terre-Neuve, elle assure pour son royaume un commerce de plus de vingt millions et qui serait plus avantageux que la conquête des Indes.

Je vous demande pardon, Monseigneur, si je vous dis si librement mes pensées. Mais le zèle ardent que j'ay pour la gloire du Roy et pour la vôtre particulière, puisque vous seriez le premier motif de ces belles entreprises, fait que j'ay cru ne vous devoir rien cacher de ce qui y peut contribuer.

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

DÉCISION PRISE PAR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU SUJET D'UNE EXPÉDITION DU SIEUR DU TAST DANS LA BAIE D'HUDSON

(16 JUILLET 1691)

Sa Majesté nous ayant fait savoir par sa dépêche du six avril dernier que son intention était que nous fissions partir diligemment le vaisseau du Roi *le Hazardeux* avec les vaisseaux de la Compagnie du Nord, afin d'aller dans la baie d'Hudson pour l'expédition du fort de Nelson, suivant le mémoire et l'instruction du S^r^ Du Tast, Cap^ne^ du dit vaisseau, nous aurions pour l'exécution des dits ordres, conféré avec Monsieur de Champigny, intendant en ce pays, et le dit S^r^ Du Tast pour délibérer ce qu'il était convenable de faire à cet égard. Et ayant le d. S^r^ Du Tast allégué qu'il ne croyait pas que le d. vaisseau fut capable de résister aux glaces, étant vieux, point doublé et ayant une contrequille depuis l'étrave jusqu'à l'étambot dont il nous a dit avoir même informé Monsieur de Pontchartrain avant son départ de la Rochelle.

Que son équipage était fatigué et point habillé pour supporter un grand froid.

Qu'on ne pourrait approcher du Fort Nelson que de cinq ou six lieues.

Que la saison était trop avancée, ne pouvant partir avant le 8 ou 10 août et que trouvant des glaces qui l'obligeraient de relâcher, la chose ne tomberait pas sur lui.

Sur lesquelles raisons alléguées et signées par le dit S^r^ Du Tast nous aurions mandé les intéressés en la dite Compagnie du Nord et les S^rs^ Bonaventure, commandant le vaisseau *le Soleil d'Afrique*, De Lorme, lieutenant du dit vaisseau *le Hazardeux*, et Vivier, Cap^ne^ de vaisseau marchand, qui ont mené des navires français dans la dite baie, et étant le dit Vivier présentement sur le vaisseau, les armes de la Compagnie qu'il devait mener à la dite baie, le S^r^ Lemoine de Maricour, gentilhomme canadien qui était sur le vaisseau envoyé à la dite baie l'année dernière, et les nommés Abraham, Outlas et Bilton, pilotes anglais qui ont mené des navires Anglais dans la dite baie, et leur ayant à tous, en présence de Mond. sieur l'intendant, communiqué les raisons du dit S^r^ Du Tast sur le dit voyage pour savoir leurs sentiments, ils auraient répondu, savoir les dits intéressés dans la dite Compagnie qu'ils croyaient le dit navire capable de faire le d. voyage n'étant pas présumable que Sa Majesté en eût donné un mauvais pour le faire et que le dit S^r^ Du Tast disait seulement qu'il ne le croyait pas capable.

Que la saison était belle et commode et que s'il fallait fournir des habits à l'équipage, la compagnie y pourvoirait; qu'on pouvait approcher le fort de trois lieues et y entrer en balisant, les Anglais y étant entrés l'année dernière avec un navire de trente-six pieux; que si le dit sieur Du Tast ne pouvait partir de Québec que le huit ou le dix août, ils convenaient que le dit voyage ne se pourrait faire.

Le dit S^r^ de Bonaventure: qu'il ne savait pas l'état du vaisseau; qu'on pouvait approcher du fort de deux lieues et demie à trois lieues où la rade était bonne; que si l'on avait pu partir à la fin de ce mois, on pouvait y aller, y demeurer quinze jours et retourner en France.

Les dits S^rs^ De Lorme et Maricour: qu'ils avaient connaissance que le dit vaisseau n'était pas capable de faire le voyage; et sur le 4^e^ article, qu'il n'ont rien à dire, le vaisseau ne pouvant partir plus tôt que le 8 ou 10 août.

Le dit Vivier: que si le dit vaisseau n'était pas doublé, il aurait bien de la peine à résister aux glaces; qu'il mouilla l'année dernière à trois lieues de terre par quatre brasses d'eau; que la saison était beaucoup avancée à moins de partir le 20 ou 25 de ce mois au plus tard et que trouvant des glaces, il serait obligé de relâcher en France.

Et les d. Abraham, Outlas et Bilton: qu'il n'importait pas que le dit vaisseau fût doublé, son bordage ayant assez d'épaisseur pour résister aux glaces et que sa contrequille lui était plus commode qu'incommode, tous les navires anglais qui font ce voyage en ayant une de même; qu'ils s'engageaient d'entrer le dit vaisseau dans la rivière du fort Nelson sans aucun risque ou en cas de besoin, il pourrait hiverner en sûreté, mais qu'il était impossible de le faire entrer dans la rivière S^te^ Thérèse sans bouée ou balise, ce qui était difficile de faire à cause que les Anglais pouvaient s'y opposer. Et que si le dit S^r^ Du Tast pouvait tenir le dit vaisseau prêt pour le 25 de ce mois, ils estimaient qu'il y aurait assez de tems pour faire le dit voyage.

Toutes lesquelles raisons et réponses ayant été par nous bien examinées avec mon dit sieur l'intendant et le dit S^r^ Du Tast nous ayant confirmé de nouveau que son vaisseau ne pouvait être prêt à partir avant le 8 ou 10 août prochain, nous estimons que le dit voyage dans la baie du Nord ne se doit point entreprendre cette année attendu que la saison est trop avancée, qu'il y avait trop de risques à courir dans les glaces et trop de difficultés à s'approcher du fort de Nelson pour y exécuter ce qui avait été projeté pour sa prise, ce qui demanderait un tems plus considérable que celui qui restait pour séjourner dans la dite baie; ainsi nous avons résolu de nous restreindre à faire exécuter les derniers articles de nos instructions et de celles du dit S^r^ Du Tast qui portent qu'il ira croiser sur les côtes de l'île de Terreneuve et de l'entrée du golfe St Laurent; et ce d'autant plutôt que nous avons appris qu'il y avait des corsaires anglais qui essaient de fermer le passage de notre rivière et qui ont depuis peu de jours enlevé une de nos barques qui revenaient de l'île Percée.

Fait à Québec ce seizième jour de juillet mil six cent quatre-vingt-onze.

FRONTENAC et BOCHART CHAMPIGNY (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(12 AOÛT 1691)

Monseigneur,

Quoique cette voie soit peu sûre, ce navire étant fort petit et l'équipage de 8 ou 10 hommes seulement; comme il est le premier qui soit parti d'ici dans le dessein de retourner en droiture en France, j'ai cru que je ne devais pas laisser passer cette occasion, sans vous donner avis que M. Du Tast y est abordé heureusement avec tous les vaisseaux et les secours qu'il vous a plu de nous fournir, ils ne pouvaient pas nous arriver plus juste ni plus à propos, puisqu'on était à bout de toutes

---

(1) Archives de la province de Québec.

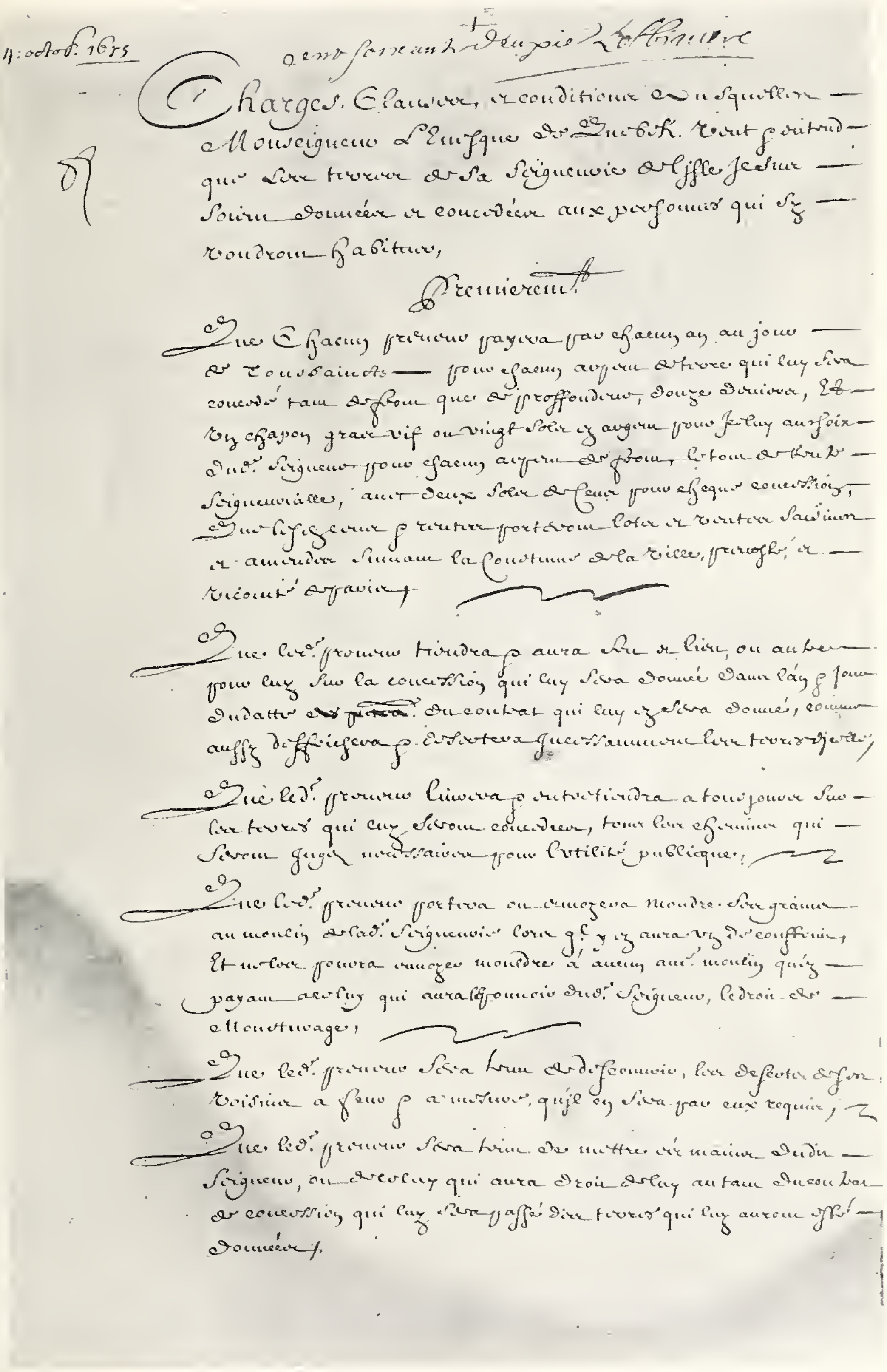

14: octob. 1675

8

[illegible]

Charges, clauses, et conditions ausquelles Monseigneur l'Evesque de Quebek veut & entend que les terres de sa Seigneurie de l'Isle Jesus soient données et concedées aux personnes qui s'y voudront habituer,

Premierement

Que chaque preneur payera par chacun an au jour de Toussaincts pour chacun arpent de terre qui luy sera concedé tant de front que de proffondeur, douze deniers, Et un chapon gras vif ou vingt sols en argent pour iceluy au choix dud. Seigneur pour chacun arpent de front, le tout de cens et rentes seigneurialles, avec deux sols de cens pour chaque concession, Que lesd. cens & rentes porteront lots et ventes saisines et amendes suivant la Coustume de la ville, prevosté, et viconté de Paris

Que led. preneur tiendra & aura feu et lieu, ou autre pour luy sur la concession qui luy sera donnée dans l'an & jour de la datte ~~[illegible]~~ du contrat qui luy en sera donné, comme aussy deffrichera & desertera incessamment lesd. terres [illegible],

Que led. preneur livrera & entretiendra a toujours sur les terres qui luy seront concedées, tous les chemins qui seront jugez necessaires pour l'utilité publique,

Que led. preneur portera ou envoyera moudre ses grains au moulin de lad. Seigneurie lors qu'il y en aura un de construit, Et ne les pourra envoyer moudre a aucun autre moulin qu'en payant a celuy qui aura la ferme dud. Seigneur, le droit de Moutuage,

Que led. preneur sera tenu de descouvrir, les desertes de ses voisins a feu & a mesure qu'il en sera par eux requis,

Que led. preneur sera tenu de mettre es mains dud. Seigneur, ou de celuy qui aura droit de luy autant du contrat de concession qui luy sera passé des terres qui luy auront esté données.

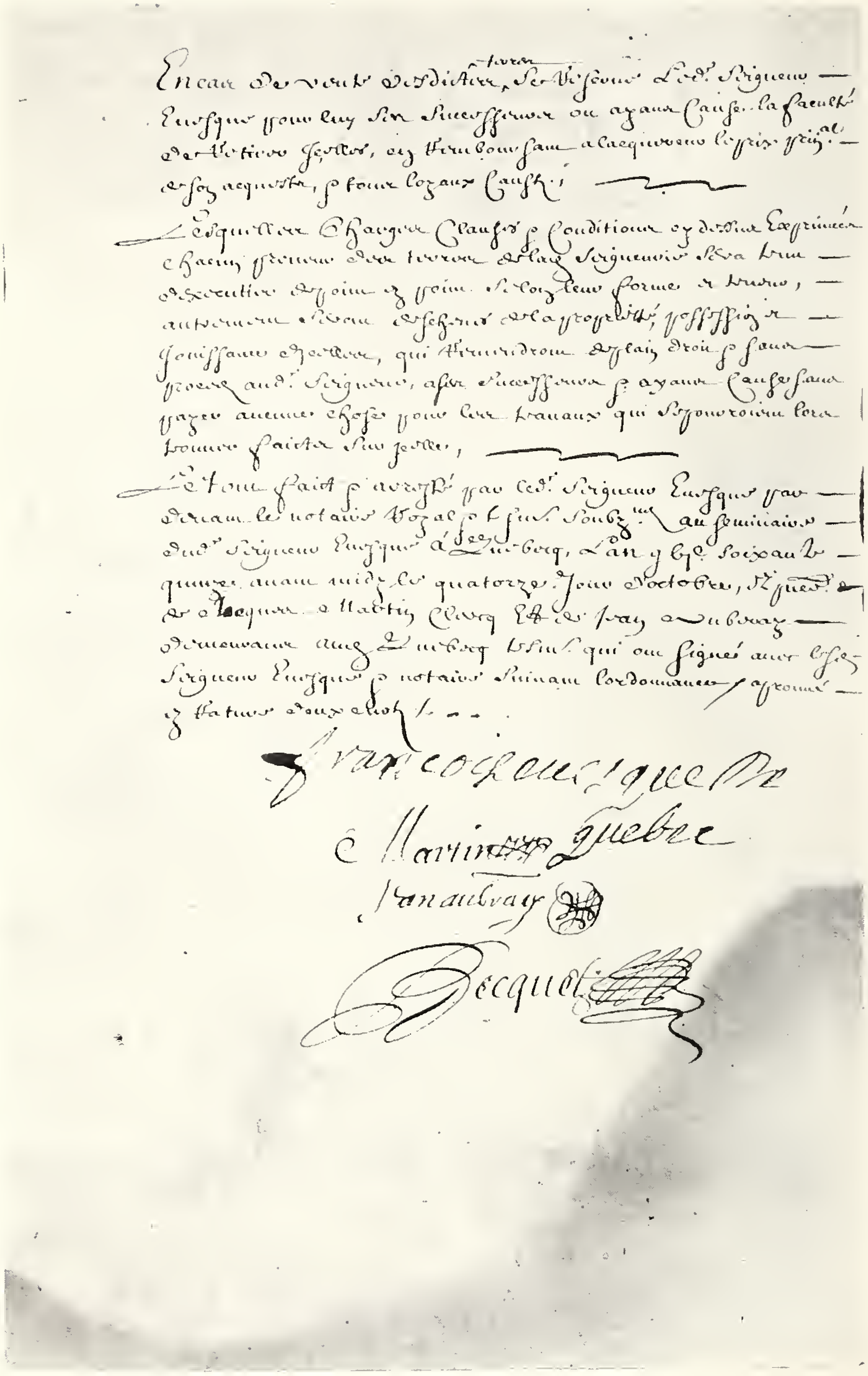

En cas de vente desdites terres, ledit seigneur Evesque pour luy, ses successeurs ou ayans cause, la faculté de retirer icelles, en remboursant à l'acquereur le prix principal de son acquest, et tous loyaux cousts ;

Lesquelles charges, clauses et conditions cy dessus exprimées chacun preneur des terres de la seigneurie sera tenu d'executer de point en point selon leur forme et teneur, autrement seront descheus de la proprieté, possession et jouissance d'icelles, qui retourneront de plein droit et sans procès audit seigneur, ses successeurs et ayans cause, sans payer aucune chose pour les travaux qui se trouveroient lors estre faits sur icelles,

Ce tout fait et accepté par ledit seigneur Evesque par devant le notaire royal et tesm. soubz^{nez} au seminaire dudit seigneur Evesque à Quebecq, l'an mil six cens soixante cinq avant midy le quatorze jour d'octobre, ès presence de [illegible] Martin clercq et de Jean Aubray demeurant aud. Bourg Royal tesm. qui ont signé avec ledit seigneur Evesque et notaire suivant l'ordonnance, approuvé et ratures deux motz.

François evesque de Petrée

Marin Guebre

Jean Aubray

Becquet

NOTE DE MGR DE LAVAL AU SUJET DE SA SEIGNEURIE DE L'ILE JÉSUS

14 octobre 1675.

Charges, Clauses et conditions auxquelles Monseigneur l'Evesque de Quebeck veut & entend que ses terres de Sa Seigneurie de l'isle Jesus soient données et concédées aux personnes qui sy voudront habituer.

Premierement

Que chacun preneur payera par chacun an au jour de Toussaints pour chacun arpent de terre qui luy sera concédé tant de front que de proffondeur, douze deniers, Et un chapon gras vif ou vingt sols en argent pour Iceluy aux soin du d. seigneur pour chacun arpent de front, le tout de droit seigneurialle, avec deux sols de cens pour chaque concession, Que les d. cens et rentes porteront lots et ventes, saisines et amendes suivant la Coustume de la ville, prevosté et vicomté de paris.

Que le d. preneur tiendra & aura feu et lieu, ou autre pour luy sur la concession qui luy sera donnée dans l'an & jour des dattes du contrat qui luy en sera donné, comme aussy deffrichera & desertera incessamment les terres dycelles.

Que le d. preneur livrera & entretiendra a tousjours sur les terres qui luy seront concédées, tous les chemins qui seront jugés nécessaires pour l'utilité publique.

Que le d. preneur portera ou envoyera moudre ses grains au moulin de la d. seigneurie lorsq^{l} *y en aura un de construit, Et ne les pourra envoyer moudre à aucun aut*^{e} *moulin qu'en payant a celuy qui aura le pouvoir du d. Seigneur, le droit de Mousturage.*

Que le d. preneur sera tenu de descouvrir, les déserts de ses voisins a feur & à mesure, qu'il en sera par eux requis.

Que le d. preneur sera tenu de mettre ès mains du dit Seigneur, ou de celuy qui aura droit de luy autant du contrat de concession qui luy sera passé des terres qui luy auront esté données.

En cas de vente des dit terres, se reserve le d. Seigneur Evesque pour luy ses successeurs ou ayans Cause la faculté de retirer icelles en remboursant à l'acquereur le prix principal de ses acquests et pour loyaux caust.

Lesquelles Charges, Clauses & Conditions cy dessus Exprimées chacun preneur des terres de la d. Seigneurie sera tenu d'executter de point en point selon leur forme et teneur, autrement seront deschus de la propriété, possession, jouissance dycelles, qui reviendront de plain droit & sans procès au d. Seigneur, à ses successeurs & ayans

Cause sans payer aucune chose pour les travaux qui se pourroient lors trouver faits sur icelle.

Le tout faict & arresté par le d. seigneur Evesque par devant le notaire Royal & Tgms. soubz. au séminaire du d. seigneur Evesque à Quebecq, l'an gbyc soixante quinze avant midy le quatorzième jour d'octobre, en pres. de Jacques Martin clercq Et de Jean Aubray demeurant au d. Quebecq tgms. qu ont signé avec le d. seigneur Evesque & notaire suivant l'ordonnance.

FRANCOIS, *evesque de Quebec.*
MARTIN
JEAN AUBRAY
BECQUET (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

choses et nous ne saurions assez vous remercier d'avoir porté Sa Majesté à nous secourir si puissamment dans un temps où elle est occupée par tant d'ennemis et engagée à des dépenses si extraordinaires et si immenses. C'est une marque que vous avez succédé d'abord à l'affection que feu M. le marquis de Seignelay a toujours eue pour ce pauvre pays qu'il sera impossible de garantir de sa ruine totale si vous ne la lui continuez et que l'année prochaine vous n'y envoyez des troupes qui remplacent celles que nous perdons journellement et nous donnent le moyen de répondre encore plus vigoureusement les entreprises que les Anglais et les Iroquois font tous les jours sur nous et celles dont ils nous menacent tant que du côté de la mer que de celui d'en haut par le lac Champlain et par Orange, ils n'ont pu néanmoins avec tous leurs efforts, empêcher que nous n'ayons achevé nos semences et j'espère par les soins et les précautions que je prendrai mettre nos récoltes en sûreté qui est la chose à laquelle j'ai crû me devoir uniquement appliquer, puisque je me trouverai en pouvoir d'en entreprendre de plus considérable quand je me verrai plus dans la nécessité de vivre où nous sommes depuis si longtemps.

Je me réserve à vous rendre un compte exact de la fin de notre campagne et de la recette des affaires de ce pays par les derniers vaisseaux qui en partiront et je me contenterai cependant de vous dire que rien n'était capable de me consoler de la mort de M. le marquis de Seignelay que d'avoir appris que vous aviez rempli sa place.

J'ai perdu en lui un puissant protecteur et une personne qui m'honorait de son estime et de son amitié.

Mais j'essayerai par ma conduite de me rendre digne de la vôtre et de vous engager à me croire avec beaucoup de respect et d'attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

(ADDITION FAITE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE)
(14 AOÛT 1691)

En voulant fermer mon paquet, j'ai eû avis, Monseigneur, qu'il y avait eû un fort grand combat à deux lieues de Montréal où M. de Callières s'était posté avec une grande partie de nos troupes pour s'opposer aux Anglais, Loups et Agniez qu'il avait appris s'avancer de ce côté là au nombre de quatre à cinq cents; il a duré plus de deux heures et après s'être mêlés et ralliés plusieurs fois les ennemis ont été obligés de plier et se sont retirés en grand désordre après avoir eû plus de six vingts hommes tués sur la place d'avantage de blessés et laissé quelques prisonniers et un de leurs drapeaux. Nous y avons perdu, de notre côté, 7 ou 8 officiers des plus braves et trente ou quarante soldats et habitants sans quelques blessés. Le S^r de Valrennes, l'un des plus anciens capitaines, qui commandait le détachement que M. de Callières avait fait, a la plus grande part à la gloire de cette action, il s'y est fort distingué par sa valeur et pour sa conduite. Quoiqu'elle nous soit fort avantageuse, vous jugerez bien qu'elle ne laisse pas que de diminuer nos troupes qui s'affaiblissent tous les jours et s'affaibliront encore étant dans un continuel mouvement et en petit nombre, de sorte que si vous n'avez la bonté de songer à nous envoyer des recrues l'année prochaine et de fort bonne heure je me trouverai tout à fait dans l'impuissance de soutenir ce pays quand même je voudrai ne me tenir que sur une simple défensive. Mille hommes suffiront à peine pour rendre nos 28 compagnies complètes et pour remettre les 7 qui furent reformées à mon arrivée en ce pays qui est le moins que Sa Majesté y puisse entretenir si elle veut le conserver et le mettre à couvert non seulement des insultes des Iroquois mais des entreprises qu'il y a apparence que les Anglais formeront tous les jours.

F. (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(30 AOÛT 1691)

Monseigneur,

Si le petit navire dans lequel je me suis donné l'honneur de vous écrire le 12 de ce mois arrive à bon port, vous aurez apris que M^r Du Tast est venu mouiller icy heureusement avec tous les vaisseaux qu'il escortait.

Je l'ay fait repartir le plus tôt qu'il m'a esté possible pour aller croiser à l'entrée de nostre rivière et sur les costes de l'Isle de Terre Neuve aussy longtemps que ses vivres luy pouront permettre suivant les ordres que vous luy en aviez donnez le voiage de la baye d'Hudson ne s'estant pu faire par les raisons que vous apprendrez dans le procès-verbal que je vous envoyeray cet automne.

Je le charge seulement à tout hasard de ce triplicata pour vous dire que les secours etc.

A Québec, ce 30 aoust 1691.

FRONTENAC (2)

MÉMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE EN FAVEUR DE DIVERS OFFICIERS ET AUTRES PARTICULIERS
(15 OCTOBRE 1691)

Le sieur de Mine, enseigne de vaisseaux depuis plus de 13 ans et capitaine, vous présente un placet qui contient ses services. Il peut y adjouster que c'est un parfaitement bon officier qui en a rendu de forts grands en ce païs, et je vous suplie d'y avoir égard.

Le chevalier de la Groix, ancien garde marine et aussy capitaine en ce païs, vous demande une enseigne de vaisseau; c'est un brave officier, fort assidu au service et homme de qualité; il vous présente un placet.

Le sieur Dorvilliers, aussi capitaine, vous demande la mesme grâce. J'ay lieu d'en être content et dans toutes les occasions qui se sont présentées particulièrement dans le combat où commandait le sieur de Vallerennes il a donné de grandes marques de distinction.

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

Le dit sieur de Cottentré, lieutenant, vous explique par un placet ses services et vous demande aussy une enseigne de vaisseau; c'est un bon officier.

Je ne saurais trop vous recommander le sieur de Vallerennes, il m'est sy utile dans ce païs que je n'ay pû consentir à le laisser passer en France et, comme il y a des affaires de famille très importantes, il vous présente un placet et vous supplie de lui accorder des lettres adressantes au juge de Beauvais pour luy défendre de passer outre au partage des biens de la succession de sa mère; j'espère que vous aurez la bonté d'y avoir égard et que vous ne souffrirez pas qu'il reçoive aucun préjudice pendant qu'il rend icy de sy bons services.

Les sieurs chevalier et marquis de Crisaffi continuent à supplier Sa Majesté de leur vouloir donner le moyen de pouvoir subsister en ce pays mieux qu'ils ne sçauraient faire dans les simples emplois qu'ils ont en accordant au premier, qui est chevalier de Malte, une pension sur quelque bénéfice et à l'autre une gratification toutes les années. J'en avais escrit fortement à Monsieur le marquis de Seignelay par une dernière dépêche et je ne puis m'empêcher de vous supplier encore de vous employer pour eux. Leur naissance. leur mérite et l'assiduité qu'ils ont au service, leur devant faire espérer cette grâce qui pourra diminuer les peines où les réduit leur mauvaise fortune.

Le sieur Robineau de Portneuf, lieutenant du sieur de Villebon, commandant à l'Acadie, vous présente un placet par lequel il vous demande d'estre payé de ses appointemens comme lieutenant du sieur de Meneval qu'il n'a point touché, ça esté effectivement par mon ordre qu'il n'a point joint la dite compagnie—Le Port-Royal s'estant trouvé pris au retour d'une expédition contre les Anglais où je les avais envoyés et ayant depuis son retour servi sans ses appointements.

Le sieur Denys de la Ronde, garde marine du S^r^ Bonaventure, sert depuis quatre ou cinq années avec l'approbation de tous les capitaines sous qui il a esté. Il est d'une famille des plus considérables de ce pays et si vous pouvez faire quelque chose pour son advancement, je vous en auray une très particulière et sensible obligation.

Je prends aussi la liberté de vous recommander deux frères gardes marine à Rochefort, nommés de Tilly et chevalier de Tilly; ils sont fils d'un des plus anciens gentilshommes qui se soient établis en ce païs, qui est présentement dans la caducité et a peu de biens; je ne doute pas qu'ils ne se distinguent autant que le sieur de Saint-Michel, leur frère, lieutenant de port à Rochefort. Ils sont trois frères dans les troupes, qui sont de forts bons officiers et j'espère que vous leur accorderez vostre protection.

Outre la recommandation que Monsieur l'intendant et moy avaient mise au bas du placet que vous présente la veuve du sieur Desquerac, capitaine tué au combat de la Prairie de la Madeleine, vous voudrez bien que je vous supplie encore par ce mémoire d'y avoir égard, son mary estait un fort bon officier et qui mérite qu'on aye quelque bonté pour sa famille dans l'estat où elle est.

Le sieur Duplessis Fabert, ancien capitaine des troupes, vous présente un mémoire de ses services et y joint un placet pour vous supplier de luy faire toucher ses appointemens de la présente année 1691, ce qui semble estre juste et auquel je vous supplie de faire quelque attention.

A Québec, le 15 octobre 1691. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (20 OCTOBRE 1691)

De Québec, le 20 octobre 1691

Monseigneur,

Vous aurez pu voir dans la dépêche que j'envoyais à feu M. le marquis de Seignelay du 10 mai, l'état où toutes choses étaient en ce pays et il serait inutile de vous les répéter, ne doutant point que vous n'ayez la bonté de me faire savoir les intentions et les volontés de Sa Majesté surtout ce qu'elle coûterait.

Je lui marquais par une apostille que je venais d'avoir avis que les Iroquois étaient descendus dans l'île de Montréal au nombre de huit à neuf cents hommes dans le dessein de nous troubler dans nos semences et que malgré la disette de vivres qui nous aurait empêchés d'aller au devant d'eux, nous espérions prendre des précautions qui feraient avorter leur projet ce que nous avons, depuis, exécuté fort heureusement, les ayant repoussés et battus dans tous les endroits où ils ont osé paraître.

Il y a eu, pendant deux mois qu'ils ont rôdé autour de cette île et des habitations voisines, plusieurs escarmouches où nous avons toujours eu de l'avantage, mais la plus considérable a été la défaite d'un parti d'Oyogouins que M. de Vaudreuil battit entièrement à un lieu appellé Repentigny qui est en deça de l'île de Montréal où il demeura quarante cinq hommes des ennemis sur la place sans compter tous les blessés et où nous ne perdîmes que deux ou trois des nôtres. Cet échec qui était de valeur pour eux, pour me servir de leurs termes, parce que parmi leurs morts il y avait de leurs principaux chefs, les rallentit beaucoup et fit que ne paraissant plus que rarement et en petites troupes, ils se sont, à la fin, retirés et nous ont laissés achever nos semences qui ont été fort belles et qui nous ont produit une abondante moisson comme vous apprendrez dans la suite.

L'espérance que l'on avait pour la négociation que les Agniés avaient fait semblant d'entamer pourrait réussir, comme je l'ai marqué par mes autres lettres, avait fait manquer un parti de 61 six vingts autres Oyogouins qu'un des nôtres que j'avais envoyé rencontra à 30 ou 40 lieues au-dessus de Montréal et qu'on aurait entièrement défaits parce qu'ils avaient été surpris si nos Sauvages du Sault, qui composaient une partie de notre détachement, n'avaient été d'avis de leur parler, plutôt que de les charger de peur, disaient ils, d'empêcher l'effet des pourparlers qu'on avait commencés, à quoi les officiers français eurent de la peine à consentir, mais enfin ils ÿ donnèrent les mains et ces Oyogouins, parmi lesquels il y avait des Agniés ravis d'avoir évité un pareil coup, témoignèrent qu'ils n'étaient point éloignés des sentiments d'accomodement, et offrant de rebrousser chemin, détachèrent même quelques uns des leurs pour aller à Montréal trouver M. de Callières pour le lui confirmer. Mais la suite a fait voir que ce n'était qu'un pur artifice pour nous mieux amuser, ce qui a fait beaucoup crier ici et soupçonner que la conduite des Sauvages du Sault n'était pas tout à fait droite et sincère.

Pour moi, il y a longtemps que je m'apperçois de beaucoup de ménagements qui ne me plaisent pas non plus que certaines relations et intelligences secrètes et cachées qu'ils ont avec les Agniés et Oyogouins principalement, parmi lesquels ils ont beaucoup de parents, étant d'une même nation. J'en ai plusieurs fois averti les R. Pères qui les gouvernent et que je ne voudrais pas dire y avoir aucune part, mais il est certain que soit par envie de les ménager et de les gagner à Jésus-Christ par des voies de douceur ou pour d'autres raisons qui me sont inconnues, ils ont quelques fois de trop grandes complaisances pour eux.

L'expérience de douze années de séjour en ce pays m'a fait connaitre que toutes ces missions ne devraient jamais être séparées comme elles sont des "Français", qu'on devrait toujours laisser les Sauvages avec eux afin de les franciser en les christianisant et qu'autrement elles seront plus nuisibles qu'utiles au service du Roi et à celui de Dieu même. Mais c'est un Evangile que je n'ai jamais pu faire recevoir en ce pays et qu'il y a si longtemps que je presche sans succès que j'en devrai être rebuté et m'en taire.

Les mouvements que les Outaouas et Hurons ont faits cet hyver et ce printemps ont beaucoup embarrassé les Iroquois et les ont, en quelque façon, retenus chez eux et empêché qu'ils ne soyent descendus en plus grand nombre.

Le voyage qu'à la fonte des glaces le S^r^ Courtemanche de Repentigny fit par mes ordres à Missilimakinac, pour donner avis aux nations d'en haut des bons succès que nous avions eûs contre les Anglais à la levée du siège de Québec, des victoires que le Roi avait remportées en Europe et du bon état où toutes choses étaient en ce pays que nos ennemis essayaient de leur persuader d'être entièrement désolés, les a beaucoup réjouis et les confirment de plus en plus dans les bonnes dispositions où ils étaient de ne point discontinuer de harceler l'Iroquois; ils résolurent d'envoyer plusieurs partis et quand le S^r^ de Courtemanche qui n'y a séjourné que sept ou huit jours les quitta, il y en avait déjà cinq ou six en campagne et d'autres en plus grand nombre se préparaient à les suivre peu de temps après. Ce voyage était de la dernière conséquence et il ne s'est fait qu'avec beaucoup de risques, le dit sieur de Courtemanche ayant passé le dixième au milieu de tous les Iroquois qui environnaient l'île de Montréal et repassé de même avec autant de prudence et de conduite que de vigueur et de courage.

Je l'ai renvoyé avec le S^r^ de la Forest et ceux qui portent les présents du Roi, pour commander au poste des Miamis sous les ordres de M. de Louvigny et M. l'intendant vous pourra mander que l'on a observé dans l'envoi des personnes qui y sont montées ce qui nous a été prescrit dans nos dépêches.

Comme il y a présentement des soldats et des Français à Missilimakinac où le S^r^ de Louvigny a fait un fort qui met en sûreté la maison des R. P. Jésuites et que nous en aurons un autre aux Miamis, ce sera le moyen avec celui que M. de la Forest a aux Illinois de faire encore mieux agir toutes ces nations qui se sentant appuyées par les Français et excitées par les présents qu'elles recevront, se porteront plus volontiers à faire la guerre quand elles verront qu'elles n'auront pas besoin de songer à aller à la chasse pour avoir de quoi acheter des munitions pour la faire et des hardes pour se couvrir; ainsi j'espère faire faire une diversion considérable par ce côté là qui produira de très bons effets, ayant déjà eû avis que les Sonnontouans qui sont la nation iroquoise la plus voisine de ces cantons avaient quitté leur village et s'étaient retirés à celui des Oyogouins disant qu'ils étaient las d'être le bouclier des autres nations ce qui est une marque qu'on a déjà fait plusieurs incursions sur eux.

Celle que le S^r^ de Villebon pourra faire du côté de l'Acadie avec les Canibats et Abénaquis ne sera pas, je crois, moins utile; il est parti d'ici dans le navire *le Soleil d'Afrique* avec les officiers et canadiens que j'avais ordre de lui donner, mais non pas si promptement que j'aurais souhaité, ayant été obligé de faire rester le vaisseau en cette rade trois semaines de plus que je n'aurais fait à cause des avis qui m'étaient venus que du côté de Manathe et de Boston, ils armaient des vaisseaux pour joindre à ceux que le S^{r} Phips était allé chercher à la vieille Angleterre afin de venir une seconde fois attaquer Québec, pendant que du côté d'Orange ils envoyeraient par terre un corps considérable pour tomber sur Montréal.

Leurs mesures ont manqué du côté de la mer, mais ils se sont mis en devoir d'exécuter en partie ce qu'ils avaient projetté de faire du côté de la terre. Un parti de cinq cents Anglais, Loups et Agniés étant venus jusqu'à la Prairie de la Magdelaine, qui est à deux lieues de Montréal, M. de Callières qui en avait eû avis et qui croyait même le parti plus considérable avait ramassé toutes les troupes que je lui avais envoyées avec quelques habitants qu'il y avait joints et était allé se poster au pied du fort de la Prairie, ayant détaché deux cents hommes sous le commandement du S^{r} de Valrennes pour aller à Chambly qui était l'endroit par où les ennemis devaient venir, avec ordre de les laisser passer et de les suivre en queue.

Les ennemis qui apparemment avaient dessein d'attaquer le fort de la Prairie, puisqu'ils avaient apporté des grenades, s'en approchèrent une heure avant le jour le 11^{e} d'août et entrèrent dans le camp des habitants dont la plûpart fatigués d'une pluye qui était survenue, et d'avoir été toute la nuit sous les armes, étaient rentrés dans le fort et n'étaient pas aussi alertes qu'ils l'auraient dû être, mais les troupes qui étaient plus sur leurs gardes ayant marché au premier bruit, regagnèrent le camp des habitants après avoir essuyé la décharge des ennemis qu'ils croyaient des nôtres parce qu'il ne faisait pas encore assez clair pour se reconnaître et les en chassèrent l'épée à la main, et quoiqu'ils se raliassent à cent pas au delà à la faveur d'un rideau qui les couvrait, ils les rechargèrent encore et les obligèrent à se retirer, cependant, comme ils avaient mis du désordre parmi nos habitants et que dans ces deux charges nous avions perdu quelques officiers et soldats, ils s'en retournèrent pleins d'orgueil et d'insolence lorsque leurs découvreurs rencontrèrent à une lieue et demie de là ceux du S^{r} de Vallerennes qui avaient toujours suivi leurs pistes, ils ne marchandèrent point et l'attaquèrent croyant qu'ils en auraient bon marché mais ils furent trompés en leur attente car, quoique le Sr de Vallerennes fut plus de la moitié moins fort qu'eux il disposa ses gens avec tant d'ordre, de conduite et d'intrépidité qu'après un combat qui dura près d'une heure et demie et s'être meslés par trois différentes fois, jusqu'à se mettre la bourre dans le ventre et s'y bruler les chemises en tirant, il les fit plier et les mit entièrement en déroute, leur ayant tué plus de six vingts hommes sur la place parmi lesquels il y avait cinq ou six de leurs principaux chefs tant Anglais que Sauvages, blessé un beaucoup plus grand nombre, pris un de leurs drapeaux et fait quelques prisonniers.

S'il n'avait pas été si fatigué de trois jours de marche qu'il avait faite sans avoir à peine mangé et par des chemins presqu'impraticables, il les aurait suivis plus loin qu'il ne fit et il n'en serait pas échappé un seul pour en rapporter la nouvelle, mais ce qu'il lui était impossible de faire, nos Sauvages du Sault l'auraient pu facilement exécuter puisqu'étant arrivés de leur fort une heure après l'action au nombre de 120 tout frais et en apparence dans une disposition de bien faire, ils auraient pu les joindre facilement, ils se contentèrent, au lieu de cela, de visiter les morts, de les compter et de les dépouiller, ce qui a beaucoup augmenté mes soupçons aussi bien que ceux du public et m'a obligé d'écrire un peu vertement aux R. Pères qui n'ont pu les excuser que par de très méchantes raisons, il faut néanmoins s'en payer et attendre qu'ils fassent mieux une autre fois dont ils témoigneront avoir envie présentement par la honte qu'on leur a faite.

Depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux et l'on peut dire que le S^{r} de Vallerennes a conservé la gloire des armes du Roi et procuré un grand avantage au pays puisque cela nous a donné moyen d'achever nos récoltes paisiblement dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation.

Il espère aussi bien que moi, Monseigneur, que vous aurez la bonté de faire valoir auprès de Sa Majesté ce qu'il a fait et que vous lui procurerez quelque récompense, la chose étant d'une plus grande conséquence que je ne saurais vous le dire dans la conjoncture où elle est arrivée. C'est un des bons et des plus fermes officiers que nous ayons, il a un beau-frère qui le tourmente pour des affaires de famille et qui lui fait des procès qui l'auraient obligé de passer en France, si je ne lui avais fait espérer que vous voudriez bien lui accorder des lettres d'état pour les arrêter, comme il vous en supplie par le placet que je vous envoye.

Si M. de Callières n'eût été malade et retenu au lit dans le fort de la Prairie d'une grosse fièvre qui l'empêchait d'agir, les ordres qu'il avait fort bien donnés auraient encore été mieux exécutés.

Ceux que vous avez envoyés pour le voyage de la baie d'Hudson ne l'ont pû être cette année par la raison que vous verrez dans le procès-verbal que nous en avons fait dresser, M. l'intendant et moi.

D'abord que M. Du Tast fut arrivé ici, il me parut qu'il n'en avait aucune envie et il nous dit que, dès La Rochelle, il s'était donné l'honneur de vous marquer les difficultés et inconvénients qu'il y prévoyait. Cela m'obligea d'assembler dès le lendemain, MM. de la Compagnie du Nord avec toutes les personnes qui pouvaient avoir quelque connaissance de cette navigation.

Vous verrez de quelle manière ils se sont tous expliqués et si ceux qui ont combattu ce voyage ont eû de bonnes raisons, mais dans la disposition d'esprit où était celui qui le devait exécuter, j'ai cru qu'il n'y aurait pas eû de prudence à l'y vouloir contraindre et MM. de la Compagnie du Nord qui vous en doivent écrire et témoigner que j'ai soutenu leurs intérêts autant qu'il m'a été possible, en tombèrent d'accord aussi bien que M. l'intendant.

Je ne vous parlerai point d'une algarade que le dit S^{r} Du Tast me fit fort mal à propos et publiquement en me disant qu'à l'exception du voyage du Nord, il ne reconnaissait point ici mes ordres et beaucoup d'autres choses de cette nature, parce que je crois qu'il ne l'avait point fait de son mouvement et qu'il a connu depuis qu'on ne lui avait pas donné de bons conseils et qu'on l'avait trompé en lui faisant espérer que je m'emporterais, il faut bien que par ma modération et ma tenue, je confonde ceux qui auraient bien envie de trouver quelque prétexte de renouveler leurs anciennes calomnies sur ma prétendue incompatibilité.

Je l'ai fait rester ici aussi bien que le S^{r} de Bonaventure par les raisons que je vous ai marquées et ils n'en sont partis que le trois septembre, le premier avec ordre de croiser, tant que ses vivres lui permettront, à l'embouchure de notre rivière où nous avons avis qu'il y a quelques bâtiments de Manathe et de Boston et de passer de là par Plaisance et les îles de St Pierre, comme ses ordres de la cour le portent.

Pour l'autre, il ira mettre le S^{r} de Villebon à terre dans l'endroit qu'il choisira pour son établissement et a ordre de passer à Port Royal, de pousser jusqu'à Boston et à Manathe et de prendre toutes les connaissances et lumières qu'il pourra de toutes ces côtes afin de vous en faire un fidèle rapport qui puisse faciliter l'exécution des entreprises qu'on voudra faire de ces côtes-là, l'occasion aurait été la plus favorable du monde cette année par la situation où sont les affaires de ce pays et les brouilleries qu'on dit être à Manathe, comme vous verrez par la copie des lettres du S^r de S^t Castin que je vous envoye.

Celles que le gouverneur de Boston et le S^r de Nelson m'écrivent et que je joins vous feront aussi, je crois, juger que les espèces d'avance qu'ils font et les termes honnêtes dont ils se servent, bien différents de ceux dont ils avaient autrefois écrits à M. de Denonville, marquent que leur arrogance est un peu diminuée et qu'ils craignent beaucoup les incursions de nos Sauvages aussi bien que les nôtres.

Je ne sais si vous approuverez ma réponse et les plaintes que je fais que sous prétexte de demander la liberté de retirer leurs captifs d'entre les mains de nos Sauvages, ils semblent avoir plutôt le dessein d'essayer de les éloigner de nous et même de débaucher nos Français. Comme ils n'ont point de nos gens entre leurs mains, nous n'avons pas d'intérêt d'entendre à un échange, à moins qu'ils ne retirent ceux qu'ont les Iroquois à fin d'en faire un général, il sera néanmoins toujours bon de savoir ce qu'ils voudront proposer et s'ils faisaient d'autres ouvertures que je puisse vous en rendre compte par nos derniers vaisseaux, je vous supplierai de me prescrire ce que j'aurais à faire.

Ce serait inutilement que je vous répéterais toutes les raisons que j'ai marquées dans les dépêches de feu M. le marquis de Seignelay, qui doivent faire regarder la prise de Manathe et de la Nouvelle-York comme le moyen le plus assuré de finir cette guerre et de réduire entièrement l'Iroquois, il n'est pas nécessaire non plus que je vous dise que, selon mon peu de lumière, les forces du Canada ne peuvent point concourir à cette entreprise, quand elles seraient beaucoup plus nombreuses qu'elles ne sont à cause de l'éloignement des lieux, de la difficulté des communications, des rendez-vous justes qu'il faudrait prendre et beaucoup d'autres raisons que j'ai expliquées assez au long, qu'ainsi la seule chose que nous pourrions entreprendre d'ici serait l'attaque d'Orange pour laquelle il faudrait encore avoir et du temps et des forces autres que nous n'avons afin de ne point exposer ce pays en le dégarnissant tout à fait et que, si on formait le dessein d'aller à Manathe, ce ne pourrait être que par mer en l'envoyant bombarder et faisant en même temps débarquer des troupes à terre qui s'en rendraient maîtres.

Je proposais aussi d'envoyer d'autres vaisseaux devant Boston pour y jeter des bombes et voir si la frayeur que les habitants en auraient ne les obligerait point à se rendre, comme il y a apparence; ce qui ferait du moins une diversion qui les occuperait et les empêcherait de songer à envoyer du secours à Manathe dont la prise est uniquement nécessaire pour la sûreté de ce pays pouvant fort bien se passer de celle de Boston qu'il faudrait, je crois, brûler et détruire entièrement si on en était les maîtres et ne songer qu'à établir solidement le poste de Port Royal.

Je sais que dans la situation où les affaires sont en Europe, il sera peut être difficile de penser à des choses si éloignées, mais les armes du Roi sont accompagnées partout de tant de bonheur et de succès avantageux, que j'espère que ceux qu'il aura remportés sur ses ennemis cette campagne le mettra en état d'entreprendre ce qu'il voudra dans les pays les plus éloignés.

Je vous envoyerai par les derniers vaisseaux les plans de ces deux villes et j'ai joint à cette lettre un mémoire de ce que les personnes qui ont quelque connaissance de ces lieux m'ont pu dire de plus précis pour leur situation, leur force et les endroits où se peuvent faire les débarquements et les attaques, le S^r de Bonaventure vous en apportera de la situation de la côte et des sondes, s'il exécute ce que je lui ai recommandé et vous verrez après cela ce qu'il sera à propos d'entreprendre.

Je ne saurais vous parler du S^{r} de Bonaventure sans vous le recommander particulièrement et sans vous dire que je vous aurais une obligation très sensible si vous vouliez le faire mettre sur l'état et lui donner le commandement d'une frégate, il y a longtemps que je le connais et je puis vous dire qu'il a du mérite et que peu de gens s'acquitteront mieux que lui de cet emploi.

Si vous jugez, Monseigneur, qu'il soit expédient de nous en donner une, comme je l'ai demandée, pour tenir notre rivière libre et nous empêcher d'être toujours bloqués comme nous sommes et que les bâtiments qui sortent d'ici, aussi bien que ceux qui nous viennent, soient tous les jours à la veille d'être pris, je vous supplierais de nous l'envoyer préférablement à tout autre parce qu'il connait mieux que personne toutes ces côtes.

J'ose vous assurer que les prises que ce bâtiment pourrait faire toutes les années et celles qu'il empêcherait les ennemis de faire sur nous, iraient au delà de la dépense qu'il conviendrait de faire pour son entretenement.

Si Sa Majesté prend la résolution d'avoir quelques frégates pour assurer les pêches du Grand Banc et pour croiser depuis le Cap de Sable jusques au nord de l'île de Terreneuve, les postes de Chedabouctou et de Chibouctou, comme je l'ai mandé, me paraîtraient les plus beaux qu'on pourrait prendre pour y retirer les vaisseaux, quand ils auraient besoin de radoub, parce qu'ils sont au milieu et à une distance presqu'égale de Boston et de l'île de Plaisance et qu'ainsi rien ne pourrait venir d'un côté ou de l'autre dont on ne peut avoir connaissance et par conséquent être en état de s'y opposer.

Je ne sais si ceux qui vous ont précédé ont assez fait d'attention à l'importance qu'il y a de se rendre maîtres de toutes les pêches et à l'avantage qu'elles apporteraient au commerce de tout le royaume, mais vous me permettrez de vous dire par la part que je suis obligé de prendre encore plus particulièrement à votre gloire, que rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre que de faire ce que les autres n'ont point fait et de donner, pour ainsi dire, au Roi une conquête plus importante que ne serait celle de toutes les Indes dont les mines s'épuisent tous les jours au lieu que celles-ci sont intarissables.

Il faut que les ressources que vous avez pour faire trouver à Sa Majesté toutes les sommes qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ses grands desseins le soyent aussi puisque dans le plus fort des dépenses immenses et excessives qu'il vous convenait de faire pour l'équipement et l'entretien des prodigieuses armées de mer et de terre que le Roi a sur pied, vous avez trouvé le moyen de songer à celles que ce pauvre pays demandait qu'on fit pour sa conservation.

J'avoue qu'elles ont passé mes espérances et que je ne saurais vous faire assez de très humbles remerciements des puissants secours que vous nous avez procurés cette année, c'est une marque, comme je me suis déjà donné l'honneur, que vous avez succédé à l'affection que feu M. le marquis de Seignelay avait pour le Canada et que vous ne voulez pas, non plus que lui, y abandonner un homme qu'il honorait de sa protection et qui ose se flatter de la vôtre.

Permettez moi donc, dans cette espérance, de vous représenter que nos troupes étant depuis deux ans dans un perpétuel mouvement et pendant l'hyver et l'été au moins avec les ennemis sans aucune relâche, se trouvent beaucoup diminuées et que pour les rétablir il faut y en envoyer de nouvelles. J'appréhende même de vous dire qu'il serait nécessaire que le nombre en fût considérable parce que je sais que le Roi en a tant de besoin ailleurs qu'il ne sera pas facile d'en envoyer en des lieux aussi éloignés qu'est celui-ci; mais cependant, comme je ne bous déguiserai jamais la vérité, je vous répéterai ce que je vous ai déjà mandé que tout ce que mille hommes pourront faire sera de rendre nos 28 compagnies complètes et de remplacer les sept qu'on reforma il y a deux ans et qui me paraissent nécessaires pour conserver un pays d'une aussi vaste étendue qu'est celui-ci et menacé de tant de côtés.

M. de Denonville trouvait qu'il n'en avait pas assez, quoiqu'il n'eût point les Anglais sur les bras, et qu'il n'eût affaire qu'aux Iroquois. Jugez donc, s'ils vous plait, dans quel embarras je me trouve étant attaqué par les uns et les autres et du côté de la mer et du côté de la terre.

Vous observerez encore que le nombre des habitants est beaucoup diminué par la quantité qu'on en a perdu par la guerre, les maladies et les misères que la famine leur a fait souffrir et qu'ainsi on ne saurait plus tirer d'eux les renforts qu'on faisait autrefois.

J'espère, Monseigneur, que toutes ces considérations vous porteront à faire connaître à Sa Majesté le besoin pressant que nous avons d'avoir ce nombre de troupe et à nous continuer les mêmes fonds pour les autres dépenses qu'elles nous a accordées cette année.

Il serait même important d'augmenter un peu celui des fortifications afin de mettre cette ville en état de n'avoir plus rien à craindre et que les dépenses qu'on a commencé de faire pour la fortifier ne deviennent pas inutiles en ne les continuant pas ou ne les faisant qu'à demi. Vous serez, je crois, content quand vous verrez sur le plan que je vous envoie celles que nous avons faites cette année dans les endroits les plus nécessaires et trouverez que nous n'avons pas mal employé l'argent que nous avions puisque, du moins, ce sont des ouvrages solides et à demeure.

Vous y remarquerez aussi les projets que nous avons faits pour l'année prochaine, sur la créance que nous avons que vous voudrez bien qu'on les continue et nous préparerons cet hyver les matériaux nécessaires pour cela afin de les exécuter, suivant les ordres que vous nous envoyerez et qu'il serait expédient que nous reçussions de bonne heure.

Nous vous envoyons aussi, M. l'intendant et moi, un mémoire des choses dont nous avons besoin et que nous vous supplions de faire exécuter avec un peu plus d'exactitude que n'a été celui de cette année y en ayant beaucoup qui ont été oubliées et d'autres mal fournies et à des prix trop excessifs; M. l'intendant m'a dit qu'il y ferait ses observations afin que M. Bégon en fût averti et qu'il y donnât ordre. Nous aurons besoin principalement de farine, de poudre et surtout de celle à mousquet dont on n'a point envoyé, cette année, de boulets et de vingt quatre pièces de canon du calibre qui seront marquées afin d'en avoir pour garnir toutes les batteries de cette ville et en envoyer à Montréal, aux Trois-Rivières et aux autres lieux où il y en a pas assez.

Ils nous seront inutiles si vous ne nous envoyez une couple de bons canonniers dont il y en eût un qui fût capable de faire ce qu'un commissaire provincial ferait et que j'hésite à vous demander et qui pût avoir soin de toute notre artillerie et empêcher qu'elle ne dépérit, il serait nécessaire qu'il sût aussi tirer des bombes et qu'il pût instruire des gens du pays et des soldats des troupes pour les employer dans le besoin. Nous n'avons ici qu'un canonnier peu habile dont on a de la peine à se servir et ce n'a pas été un des moindres embarras que j'ai eûs pendant le siège de Québec.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(20 OCTOBRE 1691)

Monseigneur,

Quoique j'aye essayé de vous rendre un compte exact de l'état où les choses sont en ce pays par la longue lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire afin que vous en puissiez informer Sa Majesté, j'ai cru devoir vous faire encore celle-ci en particulier sur les avis que j'ai reçus par ma femme, que ma conduite depuis mon retour en ce pays avait trouvé des contradicteurs auprès de vous, ce qui m'a été fortement confirmé depuis l'arrivée des derniers vaisseaux par ce qui m'en est revenu sur les confidences qu'ont faites ceux avec lesquels on a dessein de fomenter les contrariétés que j'ai trouvées pour le service du Roi dans les choses qui blessent leurs passions et leurs intérêts.

Je vous promets, Monseigneur, que, quelque chose qu'ils fassent, ils ne me feront pas changer de conduite et que je ne cesserai point de les ménager, non seulement pour vous éviter l'importunité des démêlés et le préjudice que le service du Roi en pourrait souffrir, mais que je prendrai tout sur moi et que je mettrai en usage toutes les manières dont je me pourrai aviser pour les engager à y concourir. Je vous demande seulement la permission de vous représenter très humblement qu'ayant maintenu cette colonie dans une pleine prospérité au dedans et au dehors pendant les dix années que j'en ai occupé le gouvernement et sans aucune dépense pour le Roi, je n'avais pas laissé d'être sacrifié et de succomber sous l'artifice et les fureurs de ceux dont mon devoir et mon affection passionnée pour le service du Roi m'avaient obligé, en conscience, de réprimer les entreprises et l'autorité excessive et abusive. Ma révocation qui les avait rendus maîtres des conseils et de la conduite du Gouvernement a été suivie de toutes les disgrâces dont cette malheureuse colonie a été accablée, les millions que le Roi a dépensés et les troupes nombreuses que Sa Majesté a envoyées et les Canadiens qu'elle a entretenus ont été sans effet. La plus grande partie des soldats a péri avec un nombre considérable de braves Canadiens dans des entreprises mal dirigées et qui ont tourné à la ruine de la colonie dans laquelle j'ai trouvé, en arrivant, les Iroquois faisant une dévastation et des cruautés inouies sans résistance et à la vue des forts et des troupes dont vous avez dû être informé; les habitants étaient découragés et le peu de confiance qu'ils avaient en leurs chefs avait changé leur bonne volonté et les Sauvages amis qui avaient été témoins de notre faiblesse étaient prêts à se joindre à nos ennemis.

J'ai été assez heureux et assez appliqué pour changer ces déplorables dispositions et chasser les Anglais que mes prédécesseurs n'avaient pas sur les bras et avec la moitié moins de troupes.

Je vous avoue que le bonheur du Roi et la bénédiction que la Providence répand sur la justice de ses armes y ont eû plus de part que mon expérience et mes travaux et qu'il sera très difficile de soutenir cette guerre si le Roi n'a la bonté de nous assister de soldats ou que Sa Majesté ne prenne la résolution de faire attaquer Manathe dont la prise suivie de la conquête de toute la Nouvelle-York très importante et utile en elle-même, réduirait inévitablement à la paix les Iroquois qui se trouvant entre Manathe et ce pays, seraient privés des moyens de continuer la guerre et leur commerce qu'ils ne pourraient plus tirer que de nous et qui rendrait le Roi le maître pour toujours de toutes ces parties du monde.

Je suis fort éloigné du dessein de blâmer la conduite de ceux qui m'ont précédé; je vous laisse à en juger, mais je ne pourrais être en repos ni avoir toute la liberté d'esprit dont j'ai besoin pour vaquer à tout ce que j'ai à faire ici, si je n'étais dans une entière confiance que la cabale qui se renouvelle contre moi ne pourra faire d'impression au préjudice de la justice que vous voudrez me faire. Au surplus, si on trouve à propos que je laisse faire aux ecclésiastiques ce qu'ils voudront, je serai déchargé d'une infinité de soins et de ménagements dans lesquels je ne puis avoir d'intérêt que celui de l'avantage de la colonie, du commerce du royaume et du repos des sujets du Roi dont je porte seul le fardeau, la jalousie de diverses personnes et enfin de l'iniquité des ecclésiastiques qui commencent à traiter d'impies ceux qui sont obligés de résister à leurs passions et à leurs intérêts. Je me flatte que, quelque chose qu'ils puissent exagérer, ils n'oseront, au moins, attaquer mon désintéressement, quelqu'expérience que j'aye faite de leurs artifices, et qu'ils ne me feront pas perdre l'honneur de votre protection que vous ne sauriez accorder à une personne qui prenne un plus grand soin de la mériter et qui soit avec un attachement plus respectueux et plus sincère, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

A Québec, 20 octobre 1691. (1)

MÉMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC SUR LES AFFAIRES DU CANADA, DE L'ACADIE ET DE TERRE-NEUVE

(17 FEVRIER 1692)

(RÉSUMÉ)

Après la retraite des Anglais de Boston de devant Québec et l'expédition manquée de ceux de la Nouvelle-York joints aux Iroquois qui devaient attaquer en même temps, au mois d'octobre 1690, la colonie par le haut de la rivière, le pays se trouvait manquer de toutes choses et particulièrement des vivres, parce que la rivière étant occupée par les Anglais, la plus grande partie des vaisseaux qui apportaient le secours de France pour les troupes pour faire la guerre et pour les habitants avaient été obligés de s'en revenir.

Cette extrémité avait obligé M. de Frontenac à faire subsister les soldats chez les habitants pendant l'hiver et jusqu'au mois de juillet, que les vaisseaux du Roi et les marchands partis de France en mai, arrivèrent à Quebec, ce qui avait donné occasion aux Iroquois, Anglais et Flamands de la Nouvelle-York de venir attaquer la colonie par le haut de la rivière, dès le printemps et jusques aux forts qui sont près de Montréal, qu'ils avaient espérer d'enlever, ce qui a donné occasion à de rudes combats, dans lesquels les armes du Roi ont eu l'avantage, mais avec perte de plusieurs des plus braves officiers et nombre de soldats et de canadiens.

La colonie était à la dernière extrémité lorsque les secours sont arrivés. Il a envoyé aux Sauvages d'en haut qu'il avait reconciliés, les présents que le Roi leur avait destinés pour les exciter à porter la guerre chez les Iroquois pendant que suivant les ordres de Sa Majesté il avait envoyé par mer des munitions, des armes, des officiers et quelques Canadiens aux Canibats pour faire la guerre à ceux de la Nouvelle Angleterre, leurs ennemis et leurs voisins.

---

(1) Archives de la province de Québec.

La récolte avait été faite, depuis, assez tranquillement. M. de Frontenac avait eu dessein d'envoyer un grand parti du côté d'Orange, pour attaquer les Anglais et les Iroquois agniés mais la saison s'étant trouvée trop avancée, il a été obligé d'y renoncer et de laisser passer l'hiver, en attendant les secours de France, pour se mettre en action aussitôt qu'ils seraient arrivés et en état de résister aux ennemis, dont il était menacé par une nouvelle invasion du côté de la mer contre Québec et du côté de Montréal par les Iroquois et par ceux de la Nouvelle-York.

En effet, Phips qui avait commandé l'entreprise contre Québec est venu dès l'été en Angleterre pour demander des vaisseaux de force de la part de ceux de la Nouvelle-Angleterre avec offre de fournir les hommes et de faire la dépense pour l'attaque de Québec.

M. de Frontenac qui s'employait avec toute l'activité possible pour la fortification de Québec, remontre qu'ayant perdu dans les fréquentes et vives occasions qu'il y a eu l'année dernière et la précédente plus de 500 soldats et quantité des meilleurs Canadiens, il est nécessaire de lui envoyer des hommes pour la recrue de 28 compagnies et une augmentation de soldats, pour remettre les sept compagnies reformées, des munitions et vivres et des mêmes présents que Sa Majesté a faits l'an passé aux Sauvages alliés.

Il remontre aussi qu'avec les soldats qui lui restent il ne peut guère espérer que de faire acheter chèrement aux ennemis l'exécution de leurs desseins.

Il demande particulièrement à ce qu'il plaise au Roi d'envoyer le plus tôt qu'il pourra les secours que Sa Majesté voudra donner à cette colonie si importante en elle-même, et par rapport aux Anglais et aux pêches de la baie de Saint Laurent, de l'Acadie et particulièrement de Terre-Neuve, qui donnent un des plus considérables commerces de l'état et l'entretien de la plus grande quantité de matelots dont l'invasion du Canada entrainerait la perte inévitable.

La diligence pour ce secours, laquelle en doit établir la sûreté, servira à prévenir les inconvéniens de l'inaction forcée, et des entreprises des ennemis au commencement de l'été. Elle donnera le temps de répandre ces secours contre les plus grands efforts des ennemis et les vaisseaux du Roi qui auront porté les secours, auront le temps de quitter Québec d'assez bonne heure pour agir au dehors et pour d'autres entreprises sans augmenter la dépense.

M. de Frontenac et M. l'Intendant demandent 1000 hommes pour recrue et augmentation.

Note	Les officiers réformés qui sont entretenus serviront pour composer les compagnies d'augmentation.

Ils ont envoyé un état pour les présents à faire aux Sauvages, montant à 17,958^{l}.

Le Roi a envoyé l'année dernière 24,000^{l}. Les vivres contenus dans l'état-ci-à-côté sont pour partie de la subsistance des troupes que Sa Majesté a envoyées en 1691 pour les dépenses extraordinaires de la guerre.

Un autre état de munitions, vivres hardes et marchandises montant, non compris l'artillerie et 12,000 lbs de poudre fine à 98,339^{l}.

Envoyé en 1691 pour le paiement des fortifications de 1690. 16,000^{l} Et pour 1691.............. 20,000^{l} 36,000^{l}	Ils font de fortes instances pour un fonds pour les fortifications.
M. de Champigny a envoyé l'état de la consommation de ces 36,000^{l}; 3 sous, 9 deniers, dépensés au delà dont il a fait faire l'avance par le trésorier. Les fonds de l'année dernière pour la solde du chevalier de Vaudreuil, des officiers en pied des 28 compagnies, des officiers réformés et des soldats au nombre de 1313 se sont montés à 218,072^{l}.	Il y aura à augmenter la dépense pour la subsistance des soldats que Sa Majesté enverra.

Pour l'escorte des vaisseaux marchands et pour la sûreté et le transport des soldats, des vivres, munitions, armes et marchandises, on propose de donner deux frégates de Sa Majesté de 36 canons chacune, armées en guerre et un bâtiment de charge de 400 tonneaux.

Pour suppléer à ce que les trois vaisseaux ne pourront pas porter, Sa Majesté aura, s'il lui plait, la bonté d'accorder la permission à six batiments marchands, pour porter les secours nécessaires aux habitants, à condition de porter gratuitement des effets de Sa Majesté, jusqu'à la concurrence d'environ le quart de la contenance des dits bâtiments et des soldats en payant par Sa Majesté la nourriture et le passage.

L'une des frégates, après avoir déchargé à Québec, ira avec deux vaisseaux de la Compagnie du Nord de Canada dans la baie d'Hudson pour aider à l'entreprise du sieur d'Iberville contre les Anglais du Fort Nelson après laquelle elle reviendra en passant à l'île de Terre-Neuve pour faire la guerre aux Anglais et secourir les Français de la dite île.

NOTE:—Le sieur d'Iberville a pris trois forts sur les Anglais dans cette baie en l'année 1689 et a défait et pris la suivante trois vaisseaux envoyés par les Anglais pour le chasser de ces postes.

Il semble nécessaire de donner le commandement de cette frégate au dit sieur d'Iberville et d'y mettre un lieutenant qui la puisse ramener après l'expédition de Nelson.

L'autre frégate sera destinée après avoir été à Québec pour aller ranger les côtes de l'Acadie, entrer dans la baie Française, porter le secours que la compagnie de l'Acadie envoie aux habitants et dans la rivière S^{t} Jean, ce que Sa Majesté envoye aux Canibats, et pour les Français qui ont été envoyés pour faire la guerre à la Nouvelle Angleterre, faire ensuite une course du côté de Boston et revenir aussi par l'ile de Terre-Neuve.

Le château de Québec tombe en ruine, M. de Frontenac envoie les procès-verbaux de visite et des ouvrages à faire pour 12 ou 14,000^{l} qu'il demande ou au moins une partie pour commencer (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(15 MARS 1692)

A Versailles, le 15e mars 1692

Il m'a esté présenté un placet par le S^r^ Pinault, chirurgien major des Trois-Rivières et distributeur des remèdes que M. Gendron envoye par charité en Canada. Comme je me suis fait une loy de ne point accorder les demandes de la nature de celles qu'il fait par ce placet, me remettant à vous de les accorder si cela convient au bien du païs, et aux ordres généraux que vous avez, je vous le renvoye, afin que si vous l'estimez bien fondé dans sa demande vous puissiez la luy accorder ou non si vous ne le jugiez pas à propos.

Je suis, etc. (1)

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY
(7 AVRIL 1692)

La continuation des avantages que les trouppes du Roy ont remportés sur les ennemis, les pertes qu'ils ont souffertes dans les invasions qu'ils ont tentées l'année dernière, et l'abondance de la récolte font espérer à Sa Ma^{té} que les Sauvages alliez ayant agy de leur costé contre les Iroquois suivant les mesures prises par ledit S^{r} de Frontenac pour l'employ des secours que Sa Majesté a envoyés pour cet effect, les Iroquois auront esté hors d'estat d'attaquer la colonie comme ils ont cy-devant fait, et que de son costé il aura pu leur faire une forte guerre, et réparé ce qui a esté manqué l'automne dernier, pour le dessein qui avait été formé d'envoyer un fort party du costé d'Orange contre les Agniés dont il y aurait eu lieu de se promettre beaucoup de succez, s'ils avaient esté suivis après leur defaite par le S^{r} de Valrennes.

Sa Majesté désire qu'il témoigne de sa part au dit S^{r} de Valrennes, qu'Elle a eu beaucoup de satisfaction de la valeur et de la bonne conduite qu'il a fait paraistre en cette occasion, et qu'en attendant celle de luy en donner d'autres marques, Elle luy a accordé une des gratiffications annuelles vaccantes et les lettres d'Estat qu'il a demandées.

Avant que d'entrer plus avant en matière, Sa Majesté est obligée de répéter ausdits S^{rs} de Frontenac et de Champigny, ce qu'Elle leur a mandé l'année dernière de la nécessité d'une parfaite union et d'une bonne intelligence entre eux et de leur dire encore que l'exécution de ses ordres, la seureté et le repos de la colonie dependans particulièrement de ce point, ils doivent se dépouiller de toutes sortes de préventions et de passions, pour concourir d'un mesme esprit chacun dans ses fonctions à ce qui est plus convenable au service du Roy et à l'avantage de la colonie.

S'il arrivait qu'ils se trouvassent dans de différents sentiments, les choses doivent estre exécutées, en conformité de ceux dudit S^{r} de Frontenac, sans opposition de la part dudit S^r^ de Champigny, qui se contentera en ce cas de luy faire ses remontrances, et de rendre compte à Sa Majesté de ses raisons dans le mémoire commun qu'ils doivent faire et signer conjointement, pour l'informer de l'exécution de ses ordres généraux, affin de prévenir les difficultez qui arrivent par les contrarietez des depesches particulières.

---

(1) Archives de la province de Québec.

La scituation des affaires en Europe n'ayant pas pu permettre à Sa Ma^{té} de faire présentement l'envoy des soldats que ledit S^{r} de Frontenac a demandé, Sa Majesté est bien aise de l'asseurer qu'il sera puissamment secouru en cela et en toutes choses nécessaires l'année prochaine.

Cependant pour le mettre en estat de continuer à faire la guerre encore plus fortement, Sa Majesté a donné ordre d'envoyer non seulement les fonds pour la subsistance des trouppes, et les despenses et gratifications ordinaires, mais mesme tout ce qu'ils ont demandé pour plusieurs particuliers par augmentation, et surtout pour la guerre en munitions, armes, vivres, marchandises, et en comptant, et Elle a destiné trois de ses vaisseaux pour ce païs, et permis à plusieurs marchands de la Rochelle d'y en envoyer, Quoy que le nombre des officiers et soldats mentionné dans la liste jointe à la depesche du S^{r} de Champigny du 12 octobre dernier soit à vingt hommes près sur le mesme pied que l'estat de la reveue qui a esté envoyé à la fin de 1690 et qu'il ayt paru par la perte d'un grand nombre dans les occasions, et par le raport des officiers qui ont passé en France, qu'il y a eu une plus grande diminution. Néanmoins Sa Majesté a bien voulu envoyer la subsistance des trouppes conformément à cette liste pour faire d'avance une partie du fonds de la solde des effectifs, au commencement de l'année prochaine; mais Elle désire que pour luy donner sur cela les esclaircissemens qui sont nécessaires, le sieur de Champigny envoye l'estat de la reveue qu'il devait faire en novembre dernier, et celle qu'il fera au départ des vaisseaux, ce qu'il continuera tous les ans, et si exactement, qu'il fasse mention sur les estats des dernières reveues, non seulement des lieux où les hommes seront employez, mais mesme des diminutions qu'il y aura d'une reveue à l'autre, et de ce que seront devenus ceux qui manqueront, sur quoy Sa Majesté est encore bien aise de dire aux dits S^{rs} de Frontenac et de Champigny qu'ils doivent prendre garde soigneusement à ne recevoir dans les compagnies que des hommes en estat de servir, et au-dessus de 16 ans, mesme comme cadets ny autrement.

Elle a encore ordonné le remboursement des......l, qui ont esté despensée au-dela des 20,000 l. qui avaient esté envoyée pour les fortiffications pendant la présente année. Sadite Ma^{té} est cependant obligée de leur dire qu'Elle est surprise d'apprendre le petit progrez qu'il y a eu jusques à present, et que Montréal ne se trouve pas encore en deffense, après la consommation des sommes considérables qu'Elle a fait fournir, ce qui luy fait craindre qu'il n'y ayt pas eu en cela autant d'économie et d'ordre qu'il aurait esté nécessaire. C'est pourquoy Sa Majesté se trouve obligée de leur recommander d'y mieux prendre garde à l'avenir, et d'obliger les habitans des lieux à contribuer à ces depenses, et de faire satisfaire ceux de Québeck et de Montréal, à ce qu'ils doivent du passé, comme il a esté ordonné du S^{r} de Champigny qui ne doit pas comprendre les pauvres et insolvables parmy ceux sur lesquels les répartitions doivent estre faites pour prévenir les non valleurs.

Outre ces fonds considérables, lesquels estant employez à propos, et avec économie, doivent procurer de grands succez, Sa Majesté a encore ordonné....(?) aussy en munitions, armes et autres effects pour distribuer aux Sauvages, afin de leur faire continuer la guerre aux ennemis, sur quoy Elle a trouvé à propos de leur faire les observations suivantes.

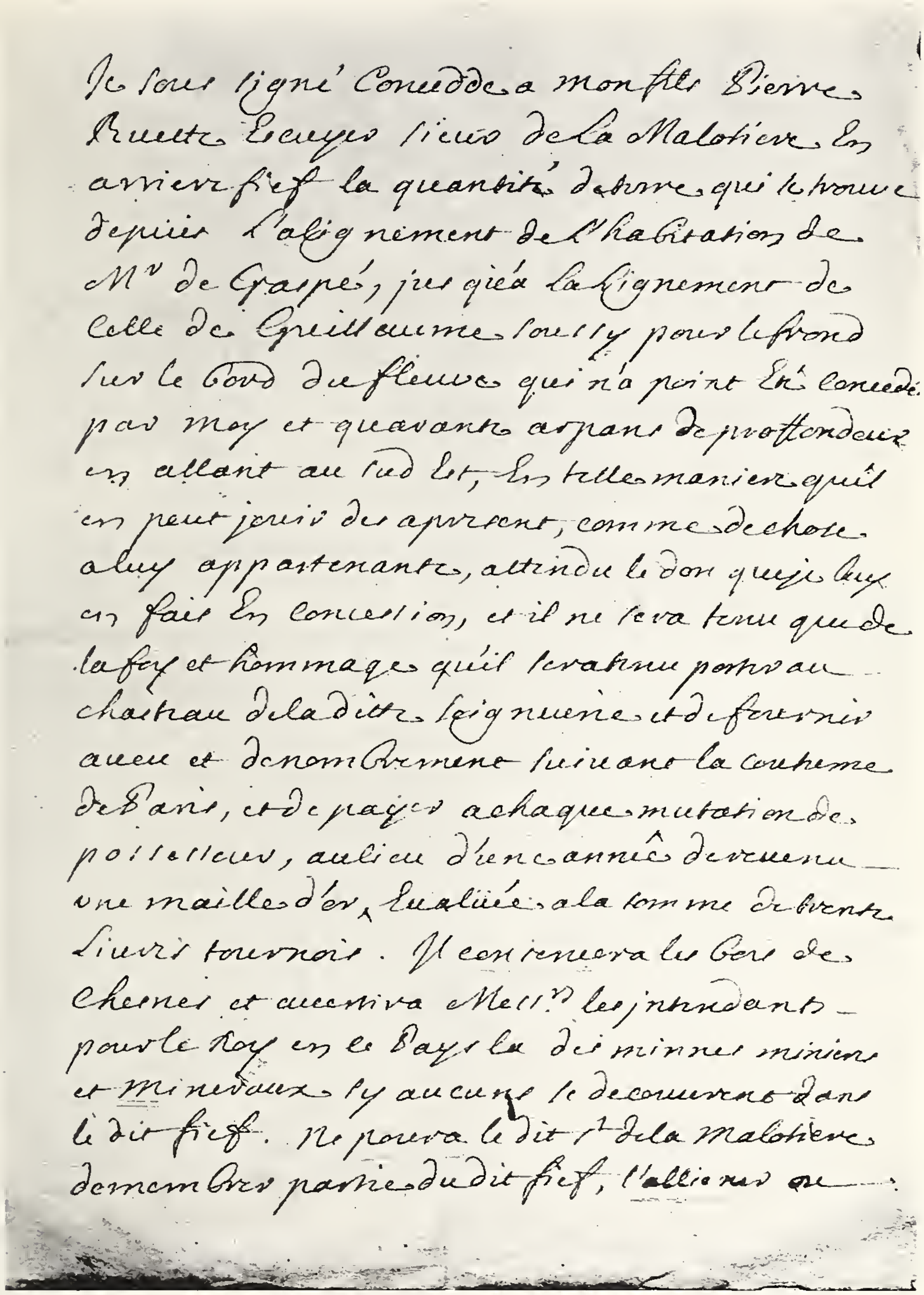

Je sous signé Concedde a mon fils Pierre
Ruette Escuyer sieur dela Malotiere En
arriere fief la quantité de terre qui se trouve
depuis l'alignement de l'habitation de
M^r de Gaspé, jusqu'à lalignement de
celle de Guillaume Soucy pour le front
sur le bord du fleuve qui n'a point Eté concedé
par moy et quarante arpans de proffondeur
en allant au sud est, En telle maniere quil
en peut jouir des apresent, comme de chose
a luy appartenante, attendu le don que je luy
en fais En concession, et il ne sera tenu que de
la foy et hommage quil sera tenu porter au
chasteau de la ditte seigneurie et de fournir
aveu et denombrement suivant la coutume
de Paris, et de payer a chaque mutation de
possesseur, au lieu d'une année de revenu
une maille d'or, Evaluée a la somme de trente
Livres tournois. Il conservera les bois de
Chesnes et avertira Mess^{rs} les intendants
pour le Roy en ce Pays la des mines minieres
et mineraux s'y aucuns se decouvrent dans
le dit fief. Ne poura le dit S^r dela Malotiere
demembrer partie du dit fief, l'aliener ou

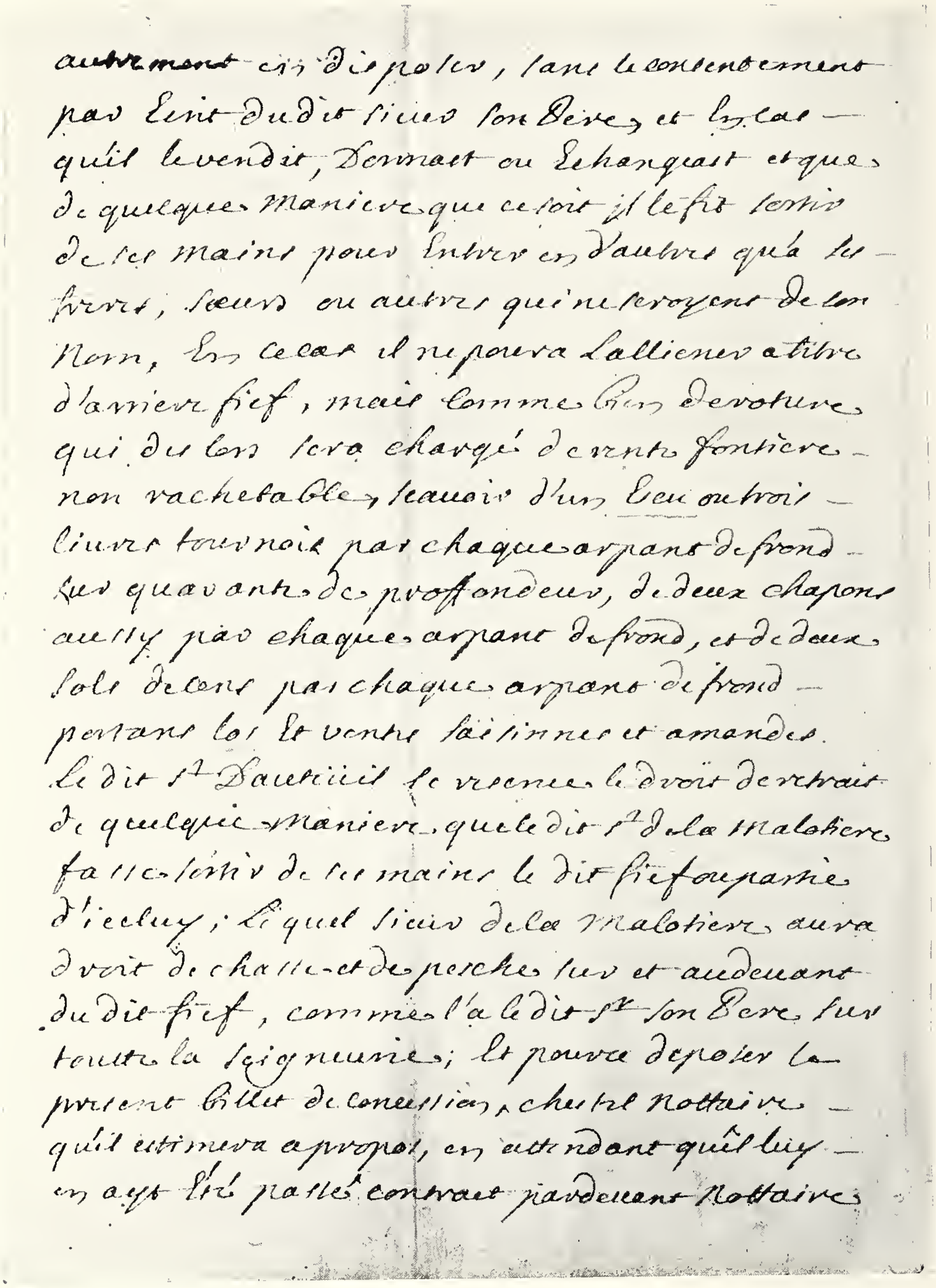

autrement en disposer, sans le consentement
par Ecrit dudit sieur son Pere, et en cas —
quil le vendit, Donnast ou Echangeast et que
de quelque maniere que ce soit il le fit sortir
de ses mains pour Entrer en d'autres qu'a ses —
freres, soeurs ou autres qui ne seroyent de son
Nom, En ce cas il ne poura l'allienner a titre
d'arriere fief, mais comme bien de roture
qui des lors sera chargé de rente fontiere —
non rachetable, scavoir d'un Ecu ou trois —
livres tournois par chaque arpent de frond —
sur quarante de proffondeur, de deux chapons
aussy par chaque arpent de frond, et de deux
sols de cens par chaque arpent de frond —
portans los et ventes saisinnes et amandes.
le dit Sr Dauteuil se reserve le droit de retrait
de quelque maniere que le dit Sr de la Malotiere
fasse sortir de ses mains le dit fief ou partie
d'icelluy; lequel sieur de la Malotiere aura
droit de chasse et de pesche sur et audevant
du dit fief, comme l'a ledit Sr son Pere sur
toute la seigneurie; et pourra deposer le
present billet de concession, chez tel Nottaire —
quil estimera a propos, en attendant quil luy —
en ayt esté passé contract pardevant Nottaire

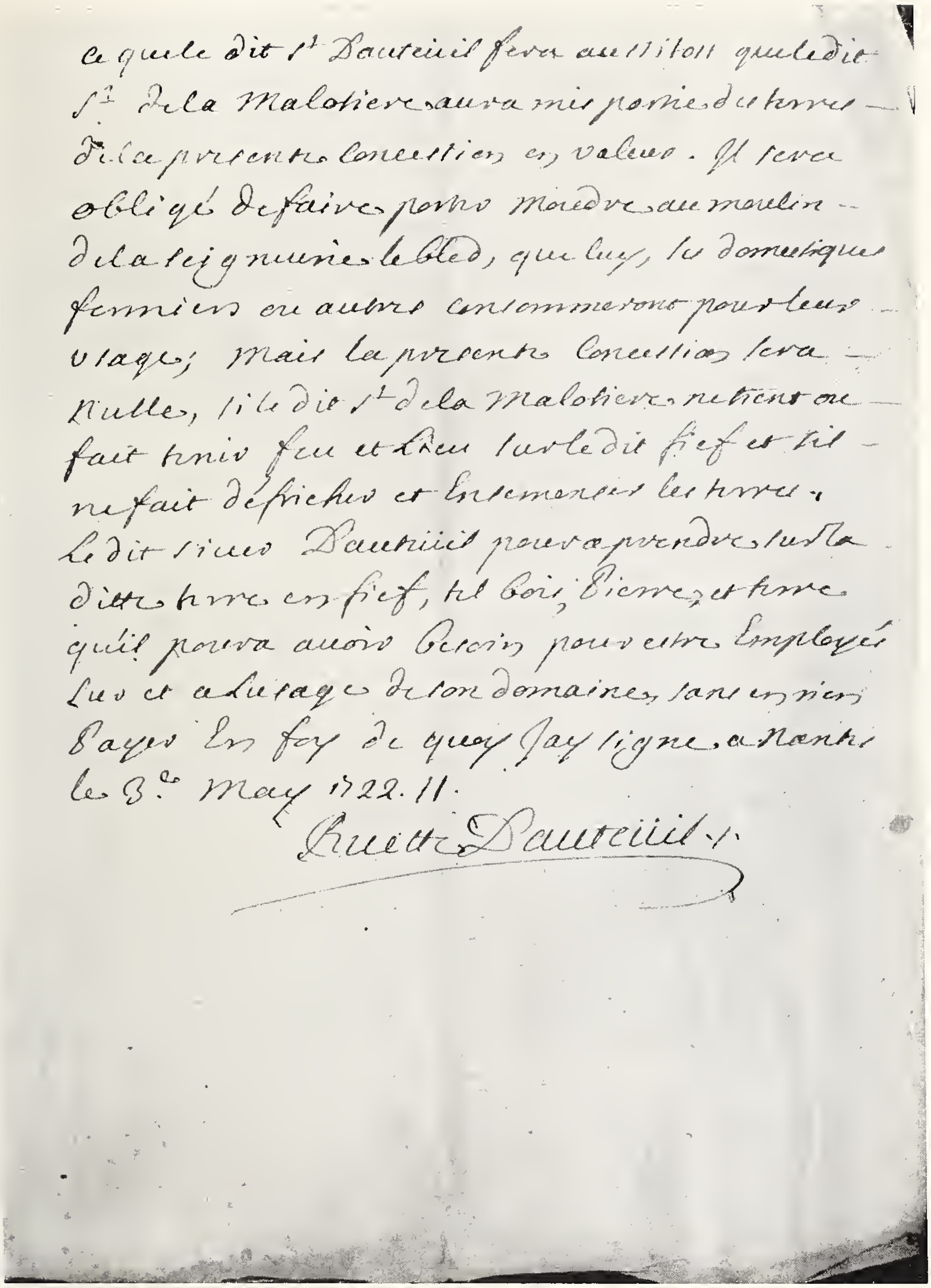

ce que le dit S^{r} Dauteuil fera aussitost que ledit
S^{r} de la Malotiere aura mis partie des terres —
de la presente Concession en valeur. Il sera
obligé de faire porter moudre au moulin —
de la seigneurie le bled, que luy, ses domestiques
fermiers ou autres consommeront pour leurs —
usage; mais la presente Concession sera —
Nulle, si le dit S^{r} de la Malotiere ne tient ou —
fait tenir feu et lieu sur le dit fief et s'il —
ne fait defricher et Ensemencer les terres.
Le dit sieur Dauteuil pourra prendre sur la
ditte terre en fief, tel bois, pierre, et terre
qu'il pourra avoir besoin pour estre Employés
sur et a l'usage de son domaine, sans en rien
payer En foy de quoy J'ay signé a Nantes
le 3^{e} May 1722. //.

Ruette Dauteüil.

ACTE DE CONCESSION D'UN ARRIERE-FIEF DANS LA SEIGNEURIE DE LA POCATIERE, PAR M. RUETTE D'AUTEUIL, EN FAVEUR DE SON FILS

Je soussigné concedde a mon fils Pierre Ruette Escuyer sieur de La Malotière En arrière fief la quantité de terre qui se trouve depuis L'alignement de l'habitation de Mr de Gaspé, jusqu'a Lalignement de celle de Guillaume Soussy pour le frond sur le bord du fleuve qui n'a point Eté concédée par moy et quarante arpans de proffondeur en allant au sud Est. En telle manière qu'il en peut jouir des a présent, comme de chose a luy appartenante, attendu le don que je luy en fais En concession et il ne sera tenu que de la foy et hommage qu'il sera tenu porter au chasteau de la ditte Seigneurie et de fournir aveu et denombrement suivant la coutume de Paris, et de payer a chaque mutation de possesseur, au lieu d'une année de revenu une maille d'or Evaluée à la somme de trente Livres tournois. Il conservera les bois de chesnes et avertira Messrs les intendants pour le Roy en ce Pays là des minnes miniers et mineraux, sy aucuns se decouvrent dans le dit fief. Ne poura le dit Sr de la Malotière demembrer partie du dit fief, l'alliener ou autrement en disposer, sans le consentement par Ecrit du dit sieur son Père, et En cas qu'il le vendit, Donnact ou Echangeast et que de quelque manière que ce soit il le fit sortir de ses mains pour entrer en d'autres qu'à ses frères, sœurs ou autres qui ne seroyent de son nom, En ce cas il ne poura Lalliener a titre d'arrière fief, mais comme bien de roture qui dès lors sera chargé de rente foncière non rachetable, scavoir d'un Ecu ou trois livres tournois par chaque arpans de frond sur quarante de proffondeur, de deux chapons aussy par chaque arpant de frond, et de deux sols de cens par chaque arpans de frond portant lot et vente saisinnes et amandes. Le dit Sr Dauteuil se reserve le droit de retrait de quelque manierre que le dit Sr de la Malotière fasse sortir de ses mains le dit fief ou partie d'iceluy; Lequel sieur de la Malotière aura droit de chasse et de pesche sur et audevant du dit fief, comme l'a le dit Sr son Père sur toutte la seigneurie; Et poura déposer le present billet de concession chez le nottaire qu'il estimera a propos, en attendant qu'il luy en ayt Eté passé contract pardevant Nottaire ce que le dit Sr Dauteuil fera aussitost que le dit Sr de la Malotière aura mis partie des terres de la presente concession en valeur. Il sera obligé de faire porter moudre au moulin de la seigneurie le bled, que luy, ses domestiques, fermiers ou autres consommeront pour leur usage; mais la presente concession sera nulle, si le dit Sr de la Malotière ne tient ou fait tenir feu et Lieu sur le dit fief et sil ne fait défricher et Ensemencer les terres. Le dit sieur Dauteuil poura prendre sur la ditte terre en fief, tel bois, pierre, et terre qu'il poura avoir besoin pour estre Employé sur et a l'usage de son domaine, sans en rien payer En foy et quoy j'ay signé à Nantes le 3e May 1722.

RUETTE DAUTEUIL (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

Le dit S^r^ de Frontenac estant obligé de détacher des gens de Canada pour aller porter les présens aux nations esloignées, il n'y en doit pas envoyer au delà de ce qu'il en faut pour asseurer le transport, afin de ne pas faire une diversion superflue d'hommes pendant qu'il en a besoin pour la deffense de la colonie, et lorsqu'il fera ces détachemens, soit des trouppes ou des habitans à l'occasion de ces présens, et pour quelque autre cause que ce puisse estre, il faut limiter le temps de leur retour et prendre des précautions pour empescher qu'ils ne demeurent plus longtemps dehors.

Il doit aussy deffendre expressément à ceux par lesquels il fera ces envoys, de faire aucun commerce, ny de porter que les vivres et les choses absolument nécessaires pour leur subsistance, dont ils doivent faire leurs déclarations au S^r^ de Champigny, qui en fera faire la visitte, et prendra les précautions qu'il jugera à propos, pour en faire la vériffication sur les lieux, et faire saisir ce qui se trouvera avoir esté porté au delà desdites déclarations.

Il faut aussy que les chefs de ceux qui sont destinez à faire ces envoys soient chargez de convenir avec les Sauvages (en leur donnant ce qui leur est destiné de la part de Sa Ma^té^) des partis qu'ils devront envoyer contre les Iroquois, du temps, du nombre des hommes, et de la conduite qu'ils auront à tenir dans leurs entreprises, et que ledit S^r^ de Frontenac s'en fasse rendre compte, et ensuitte de l'exécution, afin qu'il puisse estre asseuré de l'utilité de ces dépenses, et informer du tout Sa Majesté.

Il est aussy important pour prévenir les abus des rétributions qu'on pourrait tirer de ces présens, de deffendre à ceux qui les doivent distribuer, d'en prendre aucunes, sous quelque prétexte que ce puisse estre. Et pour cet effect de prendre de bonnes mesures pour faire sçavoir aux Sauvages la quantité et la qualité des munitions, armes et autres effects, et que l'intention de Sa Ma^té^ est que la distribution leur en soit faite gratuitement.

Il paraist à Sa Majesté que si lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny ne préviennent les abus de la traite illicite qui se peut faire sous prétexte de la guerre, ils ne tireront aucun secours ny diversion de la part des Sauvages, lesquels au lieu de s'occuper à la guerre seront obligéz d'employer leur temps à la chasse pour pouvoir fournir à leurs débiteurs de quoy les payer, ce qui entretiendrait, entre les uns et les autres, une collusion très préjudiciable au service de Sa Majesté et à l'intention dans laquelle Elle est de faire exécuter par tous moyens les règlemens qui ont esté faits pour réduire les désordres de la traitte dans la profondeur des bois, afin que les Sauvages puissent apporter les pelleteries comme autrefois pour les y traiter, et que les habitans demeurent sur leurs habitations pour la deffense du pays, la culture des terres, la pesche et autres entreprises convenables pour l'augmentation et l'utilité de la colonie.

Pour ces mesmes considérations, lesdits S^rs^ M^qs^ de Frontenac et de Champigny doivent aussy s'appliquer à empescher par tous moyens que les officiers et soldats destinez pour demeurer dans les postes esloignez dans les pays des nations d'en hault, ne puissent faire aucun commerce ny traitte, ny emporter autre chose quand ils sont détachez, que la valleur de leurs appointements et solde qui leur seront fournis d'avance, pour le temps qui sera convenu, et quand on les leur envoyera, le tout sur les ordres dudit S^r^ de Frontenac, et les déclarations qui en seront faites suivant ce qui est porté cy-dessus.

Pour remédier à la facilité que les Sauvages ont à se défaire de leurs armes et munitions pour avoir d'autres marchandises du commerce des Français, Sa Majesté pense que pour les tenir mieux en estat de faire la guerre aux ennemis, il serait nécessaire de deffendre aux Français d'achepter ny prendre sous quelque prétexte que ce fust, lesdites munitions et armes et que pour cet effect ledit S^r^ de Frontenac en doit faire un règlement de concert avec ledit S^r^ de Champigny, à peine de restitution et autres qu'ils trouveront à propos contre les contrevenans.

Sa Majesté est bien aise de dire en cet endroit au S^r^ de Frontenac, sur les soupçons qu'il a eu de la conduite des Sauvages Chrestiens establis près Montréal, dans les occasions de l'année dernière, qu'il doit les maintenir par toutes sortes de voyes, et particulièrement par la douceur, dans des sentiments d'affection qu'ils doivent tesmoigner jusques à présent pour la Religion, et pour le service de Sa Majesté; mesme en les faisant participer aux présens et gratiffications qu'Elle a destinés aux nations alliées, surtout lorsqu'il jugera à propos de les employer pour aller à la guerre.

Sa Majesté ayant assez expliqué ses intentions par ce qui vient d'estre déduit pour engager lesdites nations à faire fortement la guerre aux Iroquois, et pour empescher sous ce prétexte les abus de la traitte par les officiers, soldats et autres qui y sont envoyez ou employez pour son service. Elle ne se peut encore dispenser de recommander ausdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny, de s'appliquer aussy très exactement à faire exécuter son ordonnance du 2e may 1681 pour les 25 congez qu'Elle a trouvé bon d'accorder par ledit S^r^ de Frontenac en la manière portée par ladite instruction dont copie sera cy-jointe, et aux peines contre les contrevenans portées par la déclaration du mesme jour, à quoy n'y ayant rien à adjouter, ledit S^r^ de Frontenac doit seulement prendre garde à ne pas outrepasser le nombre desdits congez, ny en faveur d'autres que des pauvres habitans et sans qu'aucun en puisse obtenir deux années de suite.

Le S^r^ de Champigny devant viser lesdits congez, tiendra aussy la main à ce que ceux auxquels ils auront esté accordez, fassent leur déclaration de la quantité et qualité des marchandises qu'ils doivent porter pour chacun canot esquipé de trois hommes seulement, suivant ladite ordonnance.

Ceux qui obtiendront lesdits congez pourront aller au pays des Nations alliées que bon leur semblera sans exclusion d'aucunes, sous quelque prétexte que ce puisse estre, Sa Majesté ne voulant pas que le S^r^ de Frontenac donne aucune concession ny ordre aux officiers et autres pour les pays esloignez avec faculté d'exclure ceux qui auront lesdits congez, à la reserve de la traitte de Tadoussac qui fait partie du bail de la ferme de Sa Majesté.

Elle s'attendait qu'ils rendraient compte de l'ordre qui leur a esté donné l'année dernière, d'examiner la proposition faite par le S^r^ de la Porte Louvigny pour occuper les postes de la rivière de Miamis, à la charge d'y entretenir 40 soldats à ses despens; mais comme ils n'ont fait aucune mention de la suitte de cette proposition, Sa Majesté est bien aise de leur répeter sur ce sujet, que ses establissemens dans les pays si esloignez du centre de la colonie, ne semblent point convenir à la réunion des habitations, qui a toujours esté regardée comme le moyen le plus certain pour leur seureté et utilité, de sorte qu'ils ne doivent entrer dans cette sorte de propositions, que par rapport aux avantages qu'elles pourraient procurer pendant la guerre et dans les suittes contre les nations ennemies pour les attaquer plus facilement, et par là les empescher de faire des invasions sur la colonie; mais il y a bien à prendre garde que sous le prétexte de la guerre, ceux qui font ces propositions, n'ayent en veue que leur commerce particulier à la traitte. C'est pourquoy lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny ne sçauraient assez estre en garde contre de semblables propositions ny se deffendre d'accorder l'exclusion au préjudice de ceux qui obtiennent des congez.

Le S^r de Denonville ayant cy-devant accordé aux religieuses hospitalières de Montréal, de concert avec le S^r evesque de Québeck et le dit S^r de Champigny, six congez sur les vingt cinq pour les ayder au restablissement de leur maison, Sa Majesté désire que ledit S^r de Frontenac les en fasse jouir, et qu'à commencer de la présente année, il leur donne deux desdits congez, et successivement deux autres chacune des deux années suivantes pour parfaire le nombre de six.

A l'esgard du S^r de la Durantaye et autres qui ont demandé de ces congez pour leur dédommagement ou remboursement des prétendues avances par eux faites pour la construction des forts et autres despenses pour son service, Sadite Majesté désire d'en estre informée auparavant et pour cet effect que lesdits S^rs de Frontenac et de Champigny se fassent représenter les ordres sur lesquels elles ont esté faites; qu'ils fassent la liquidation des prix des marchandises ou des ouvrages pour envoyer le tout avec leurs advis.

Le Roy ayant accordé aux S^rs de La Forest et Tonty l'establissement du fort St-Louis des Illinois qu'à condition de le faire valoir et maintenir aux termes de la concession qui en avait esté faite au feu S^r de la Salle, et surtout à la charge de mettre en action les Illinois et les autres nations voisines contre les Iroquois, Sa Majesté veut qu'ils donnent ausdits S^rs de La Forest et Tonty les ordres nécessaires sur ce sujet, qu'ils tiennent la main à les faire exécuter, et à s'en faire rendre compte pour en informer exactement Sa Majesté.

Elle ne respondra à tout ce qui a esté escrit au sujet des boissons ennyvrantes, qu'en envoyant de nouveau son ordonnance du 24 may 1679 et qu'en recommandant ausdits S^rs de Frontenac et de Champigny de la faire exécuter ponctuellement, et Elle est bien aise de leur dire encore que cette affaire ayant donné lieu auparavant à des difficultez considérables, elle fut lors amplement examinée par ordre du Roy, par le S^r archevesque de Paris, et le Révérend Père La Chaise, confesseur de Sa Majesté, qui en conférèrent avec le S^r evesque de Québeck lequel promit de réduire son cas réservé conformément à cette ordonnance, à laquelle Sa Majesté ne veut pas qu'il soit rien changé.

Le Roy ayant trouvé à propos par les raisons expliquées par ses ordres de l'année dernière, d'envoyer directement aux Canibats, les secours qu'eux, le S^r de Villebon et quelques officiers et Canadiens qui sont avec eux, ont demandés, Sa Majesté donne ordre pour l'envoy des choses contenues en l'estat cy-joint au présent mémoire montant à 6700 l. dont Elle a ordonné le fondz pour employer cette année comme la dernière; Elle a de plus fait un fonds de... pour la subsistance de 50 soldats de la garnison du Port-Royal qui doivent estre ramenez de Boston à la rivière S^t-Jean pour agir aussy sous les ordres dudit S^r de Villebon, en conséquence de ceux qui luy seront donnez par le S^r de Frontenac lequel aura soin de faire envoyer aux officiers des trouppes ce qui leur doit revenir pour leur solde, et aux Canadiens qui y ont esté joints, ce qui est nécessaire pour leur subsistance comme il a esté pratiqué l'année dernière.

Si le succez dans les entreprises du S^r de Villebon avec les Canibats et les Français contre ceux de la Nouvelle-Angleterre ne respondait pas aux espérances qu'on en a fait concevoir à Sa Majesté tant pour conserver la possession de l'Acadie, et pour le secours des habitans français de ce païs, que pour une diversion plus considérable que le service qu'on pourrait tirer en Canada, des hommes qui en ont esté détachez, et des soldats de la garnison du Port-Royal, ledit S^r de Frontenac en retirera tout ou partie pour les faire revenir, selon qu'il le jugera convenable au bien de son service.

Elle a encore ordonné d'envoyer 1500 l. pour l'entretien des ecclésiastiques restez dans ledit païs de l'Acadie et aux intéressez en la compagnie, d'envoyer aux habitans des vivres et marchandises, jusqu'à la concurrence de 40 tonneaux dont Elle leur a donné le fret, dans le vaisseau de Sa Ma^{té} destiné pour l'Acadie commandé par le S^{r} de Bonaventure, auquel led. S^{r} de Frontenac donnera les ordres et advis qu'il trouvera à propos pour l'exécution du contenu au mémoire particulier de Sa Ma^{té} et à ses instructions. Il fera partir à cet effect ledit vaisseau sans retardement pour se rendre à l'Acadie, celuy qu'il y a eu l'année dernière pour le départ du *Soleil d'Afrique* ayant empesché les entreprises que les Canibats et les Français auraient pu faire pendant l'esté contre les Anglais. C'est pourquoy Sa Majesté est obligée de luy recommander en cela la plus grande diligence qu'il sera possible, et surtout pour le départ du vaisseau dont Elle a confié le commandement pour l'entreprise sur le fort de Nelson au S^{r} d'Iberville auquel Elle désire que lesdits S^{rs} de Frontenac et de Champigny donnent les assistances et advis nécessaires suivant le mémoire de Sa Majesté à cet effect, et l'instruction dudit S^{r} d'Iberville.

Sa Majesté pour leur donner connaissance des secours et des ordres qu'Elle a donnés pour la seureté du fort et de la colonie de Plaisance, a fait joindre au présent la copie des mémoires adressez au S^{r} du Brouillan.

Elle a veu les mémoires que le S^{r} de Frontenac a envoyés pour l'entreprise que le S^{r} de Champigny et luy ont proposée sur la Nouvelle-York et sur la Nouvelle-Angleterre, Sa Majesté y fera attention; mais il serait bien nécessaire que quand Elle prendra la résolution de faire cette entreprise ledit S^{r} de Frontenac pust en mesme temps faire attaquer Orange.

Ayant expliqué en particulier au S^{r} de Frontenac ses intentions sur la proposition qu'il a faite pour le restablissement du fort de Frontenac, Sa Ma^{té} désire que ledit S^{r} de Champigny se conforme pour ce qui pourra estre en cela de ses fonctions, à ce que ledit S^{r} de Frontenac trouvera à propos.

Les remonstrances qu'ils ont faites du mauvais estat du château de Québeck ont fait prendre à Sa Ma^{té} la résolution de le faire restablir, et d'y employer jusqu'à la somme de 12000 l. sur laquelle Elle ordonne présentement l'envoy de 3000 l. pour commencer les ouvrages nécessaires et les continuer par le moyen des envoys qui seront faits successivement jusqu'à concurrence desdites 12000 l. sur laquelle ils se régleront pour les achever entièrement.

Sa Majesté pour reconnaistre les services des officiers de la Marine qui servent en Canada, et pour les engager à les continuer, a bien voulu les avancer dans la dernière promotion qu'Elle a faite; etcomme eux et les autres officiers luy ont fait faire des instances pour estre avancez aux employs qui sont à présent vaccans, et qui le seront à l'avenir, Elle a jugé plus à propos de charger ledit S^{r} de Frontenac du soin de proposer à Sa Majesté ceux qui mériteront d'estre avancez, ce qu'il doit toujours faire par le rang et l'ancienneté de leurs services s'il n'y a des raisons particulières de préférence, dont, en ce cas, il rendra un compte exact, et dira à ceux desdits officiers, lesquels n'ayant aucun degré dans la Marine, qui auront dessein d'y estre employez, qu'ils n'y pourront estre admis qu'en commençant par l'employ de garde de la Marine.

Pour tesmoignage de la satisfaction de Sa Ma^{té} des services du S^{r} Provost, Elle luy a accordé la lieutenance de Roy de Québeck; Elle a aussy accordé la majorité de cette ville au S^{r} de Galiffet, la majorité des Trois-Rivières au S^{r} de Grandpré, au S^r^ de Ramezay, gouverneur, 300 l. pour supplément d'appointemens, aux S^rs^ de Repentigny et de Monic à chacun 500 l. par gratiffication pour récompense de leurs services, et au S^r^ Jolliet, M^e^ d'hydrographie, 400 l. pour l'engager à s'appliquer encore plus particulièrement à en donner des instructions.

Sa Majesté désire que les S^rs^ de Frontenac et de Champigny donnent au S^r^ de la Durantaye toutes les assistances qu'ils pourront dans les occasions qui se présenteront en considération de ses longs et bons services, dont on luy a fait relation, voulant aussy qu'ils donnent les mesmes assistances au S^r^ de Cadillac par les raisons qui leur ont esté expliquées par la dépesche de Sa Majesté de l'année dernière.

Sa Majesté a donné ordre pour l'expédition des lettres de noblesse qu'Elle a accordées dez l'année dernière aux S^rs^ Hertel et de St-Denis.

Quoy qu'il ayt esté recommandé depuis plusieurs années d'exécuter ce qui a esté ordonné pour la réunion des habitations en vilages, Sa Majesté connaissant par l'expérience de la présente guerre l'avantage que les ennemis ont pris sur les habitations répandues particulièrement depuis les Trois-Rivières jusques à Montréal, Veut qu'ils s'appliquent à l'avancement de cette réunion autant qu'il sera possible à donner les concessions nouvelles de proche en proche, et exécuter ce qui a esté ordonné pour les anciennes par l'arrest du Conseil du 4 juin 1675, par les lettres patentes du 20^e^ may 1676 et par l'arrest du 9^e^ may 1679, et à en rendre compte.

Les differends entre le S^r^ evesque et le séminaire de Québeck ayant esté terminez, Sa Majesté espère que tous les habitans en recevront une particulière édification, et que tous les ecclésiastiques estant unis par le seul esprit de la religion, Elle aura la satisfaction qu'Elle aura particulièrement envisagé dans ses entreprises en cette partie du monde et les autres, l'avancement de la foy dans la conversion des Sauvages, et engager les Français à bien servir Dieu. Pour cet effect, Sa Majesté veut qu'ils conservent en toutes choses, une bonne intelligence avec ledit S^r^ evesque de Québeck, et qu'ils contribuent de leurs soins à tout ce qui peut regarder le véritable bien spirituel de la colonie sans néantmoins aller en rien au delà de leurs fonctions à cet esgard, ny rien faire de leur chef, et sans la participation dudit S^r^ evesque.

Sa Majesté veut aussy qu'ils assistent de leur authorité les Jésuittes et les Récolets, et tous autres ecclésiastiques sans néantmoins souffrir qu'ils portent l'authorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'estendre, Elle ne veut pas qu'ils se dispensent de faire doucement, et avec toute la discrétion possible, des remontrances audit S^r^ evesque dans les occasions où ils reconnaistront que les ecclésiastiques agissent par un zèle immoderé, ou par d'autres passions, afin de l'engager à y remédier, et à faire tout ce qui dépend de luy pour procurer le repos des consciences; lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny doivent se tenir en cela dans les voyes de la seule excipation, et informer Sa Majesté de tout ce qui se passera à cet esgard.

Ledit S^r^ evesque de Québec ayant promis à Sa Majesté de travailler sans délay à la fixation des cures, pour laquelle les considérations de la commodité et du repos des habitans luy ont fait faire de si fortes instances depuis plusieurs années, ils doivent tenir la main à ce que cela s'exécute et en cas de retardement luy faire de nouveau connaistre que sans cela Sa Majesté ne pourrait continuer la distribution des 8000 l. qu'Elle a bien voulu donner jusques à present pour l'entretien des cures.

Les S^rs^ de Frontenac et de Champigny ayant témoigné que la colonie tirera un secours considérable de l'establissement d'un hôpital général à Québec que le S^r^ evesque a proposé, Sa Ma^té^ luy en a accordé des lettres patentes, ce qu'Elle a fait d'autant plus volontiers qu'il l'a asseuré que quelques-uns des principaux habitans et marchands luy donnent des secours suffisans pour faire solidement cet establissement. Il ne sera point à charge à Sa Majesté ny à la colonie. Ils doivent néantmoins prendre garde à ce que la facilité que les habitans auraient et la certitude de trouver une subsistance asseurée dans ledit hôpital, n'augmente la fainéantise parmy eux et ne détourne ceux qui sont en estat de travailler à la culture des terres, qui doit estre envisagée avant toutes choses dans les nouveaux establissemens de colonies.

Sa Majesté a bien voulu en considération de l'affection dudit S^r^ evesque à son service, luy accorder 5000 l. pour le parfait payement du prix de la maison épiscopalle à Québec; Elle a accordé aussy 500 l. aux Récolets, pour leur donner moyen d'avoir des vases sacrez, au lieu de ceux qui leur ont esté pris à leur esglise de l'île Percée.

Les habits des soldats seront faits et envoyez à l'avenir, à la manière des coureurs de bois suivant le modèle qui en a esté fait.

Le S^r^ Bosson, capitaine réformé, ayant esté renvoyé absous au Présidial de la Rochelle, de l'accusation intentée contre luy, Sa Majesté luy a accordé la permission de retourner en Canada pour y continuer ses fonctions dans lesquelles il sera restably.

Sa Majesté trouve aussy à propos que le S^r^ de Frontenac restablisse les S^rs^ de Noyan et Lorimier en conséquence de la descharge qu'ils ont obtenue du Conseil Souverain et sans tirer à consequence.

Les écus blancs, demy et quarts, et les louis d'or, demy et doubles réformez, doivent avoir cours en Canada, sur le pied de l'augmentation ordonnée par la déclaration de Sa Ma^té^ du... et du quart de ladite augmentation, à proportion du prix ordinaire de l'exposition des espèces de France audit Canada.

A l'esgard des espèces non réformées et des pistolles, Sa Majesté a trouvé à propos de rendre l'ordonnance cy-jointe pour en interdire l'exposition, affin qu'elles soient apportées en France aux hostels de la Monnaye, pour estre réformées.

Sa Majesté a fait payer les 2000 l. qui ont esté tirez de Canada en lettres de change, pour faire partie du fondz des dépenses de la présente année, et Elle trouve bon que le S^r^ de Champigny se serve de la voye de ces traittes à l'avenir pour le mesme effect, tant pour faciliter la subsistance des trouppes jusques à l'arrivée des vaisseaux du Roy que pour diminuer le transport des espèces, et pour le mesme effect, Sa Majesté estimant nécessaire d'envoyer les fonds destinez tant pour les dites trouppes que pour les autres dépenses, en vivres et marchandises plustost qu'en argent. Il faut que ledit S^r^ de Champigny s'applique de concert avec le S^r^ de Frontenac, à bien examiner les choses plus convenables par la qualité, la quantité et le prix pour dresser les mémoires de celles qu'on devra envoyer.

Quoyque la liberté dans le commerce soit le plus seur moyen de le maintenir et l'augmenter, la nécessité de réduire, pour cette année, le nombre de vaisseaux que les marchands voulaient envoyer en Canada pouvant leur donner l'occasion de surhausser excessivement le prix des marchandises il est bon, en ce cas, que lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny employent tous les moyens qu'ils pourront à la réserve de l'authorité, pour procurer soulagement aux habitans autant qu'il sera possible particulièrement pour les vivres et les marchandises les plus nécessaires pour les maintenir à des prix raisonnables; pour cet effect Sa Majesté veut bien que les marchandises de mesme qualité qu'Elle fait envoyer pour les dépenses à faire pour son service, soient vendues modérément et à proportion du prix de l'achapt et du fret.

Ils ne doivent cesser de procurer l'avancement des pescheries, et de prendre garde que ceux qui ont obtenu des concessions pour cela, s'y appliquent fortement, et particulièrement le S^r^ Riverin, sans qu'ils se servent de ce prétexte pour faire seulement la traitte avec les Sauvages qu'ils doivent pourtant engager par de bons traittemens à les servir dans ces pescheries.

Les masts, planches et bois de construction du S^r^ Hazeur et autres, qui se trouveront prests, seront chargez sur le vaisseau le... et affin de continuer ce commerce qui peut plus qu'aucun autre augmenter la navigation en Canada, et la rendre plus utile, il faut que les S^rs^ de Frontenac et de Champigny non seulement excitent les habitans à continuer leurs entreprises, mais qu'ils examinent eux-mesmes les lieux où elles peuvent s'exécuter plus avantageusement, la qualité des bois et la commodité pour l'extraction et les changemens, afin d'en rendre compte à Sa Majesté. (1)

MÉMOIRE DU MINISTRE POUR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC TOUCHANT L'ACADIE

Les espérances qu'il a fait concevoir à Sa Majesté d'une diversion considérable contre les Anglais, par des Canibats, et des officiers et Canadiens envoyez à l'Acadie par la rivière de St-Jean, sous le commandement du S^r^ de Villebon, l'ont engagé à continuer et augmenter les dépenses ordonnées pour cet effect, à quoy Sa Majesté a aussy esté portée, par les asseurances que ledit S^r^ de Villebon a encore données qu'il devait entrer en action dez le commencement du printemps, et il sera encore mieux en estat de continuer cette guerre, par le secours des cinquante soldats qui doivent avoir esté renvoyez de Boston.

Sa Majesté ayant donné ses ordres pour l'envoy des choses necessaires à ces entreprises et pour la subsistance de tous ceux qui y doivent estre employez, ledit S^r^ de Frontenac fera partir de Québec sans retardement le vaisseau *l'Envieux* qui les doit porter à la rivière de S^t^-Jean suivant l'instruction donnée au S^r^ de Bonaventure, commandant ledit vaisseau, dans laquelle (et dans les ordres donnez par ledit S^r^ de Villebon, dont la copie est cy-jointe) il verra les veues et les intentions de Sa Majesté pour l'Acadie, afin que de sa part il donne auxdits S^rs^ de Villebon et Bonaventure les ordres qu'il trouvera à propos, ne restant rien à luy dire de plus, touchant la prompte expédition dudit vaisseau *l'Envieux* et tout ce qui concerne ledit pays de l'Acadie, si ce n'est pour luy recommander de bien examiner ce qui s'y peut et doit faire pour son service, et l'en informer (2).

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY

Les menaces des Anglais dont les off$^{\text{ers}}$ revenus de l'Acadie à la fin de 1692 avaient informé et l'advis que les S$^{\text{rs}}$ de Frontenac et de Champigny ont prétendu avoir eu de leur dessein pour une invasion gn$^{\text{ale}}$ du Canada, et pour faire le siège de Québec n'ayant pas eu de suitte, il y a si peu d'apparence qu'ils ayent esté depuis en estat de l'attaquer, que Sa Ma$^{\text{té}}$ est persuadée que led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac aura non seulement mis à couvert le pays contre leurs courses et les partis des Sauvages, mais mesme qu'il aura pu exécuter les projets ausquels il a fait sçavoir à Sa Ma$^{\text{té}}$ qu'il se préparait pour leur faire une forte guerre en sorte qu'elle n'est pas sans espérance que les dispositions des Iroquois p$^{\text{r}}$ la paix, ne puissent avoir eu quelque acheminement.

Pour le mettre en estat de leur continuer la guerre jusqu'à ce qu'il les ayt soumis, Elle a non seulement ordonné les fonds nécessaires pour la solde et la sub$^{\text{ce}}$ des trouppes, pour les appointem$^{\text{s}}$, pensions, gratiff$^{\text{ons}}$ et autres despenses; comme les années précédentes, mais encore outre les parties employées dans l'estat des charges, Elle a ordonné un nouveau fonds de Cm $^{\text{l.}}$ pour les dépenses extraord$^{\text{res}}$ et les fortiff$^{\text{ons}}$ lesquels Cm $^{\text{l}}$. avec les 3303 l. du fret des pelleteries et cordages embarquez sur les vaiss$^{\text{x}}$ de Sa Ma$^{\text{té}}$ 1800 l. revenant bon du fonds fait pour les soldats, excédant le nombre effectif pendant l'année dernière et ce qui en reviendra p$^{\text{r}}$ la présente, ils se trouveront avoir plus que les Cxxx $^{\text{l.}}$ ordonnez l'année dernière pour ces dépenses, non compris encore ce qu'ils tireront du prix de l'augmentation des marchandises et effects que Sa Majesté fait envoyer à compte des d. fonds.

Elle a eû aussy la bonté d'ordonner l'envoy des munitions, ustenciles, et au$^{\text{es}}$ choses q'$^{\text{ls}}$ ont demandées sans diminution des d. fonds, et ayant fait en tout cela un aussy grand effort pour secourir la colonie qu'elle l'aurait pû faire dans un temps moins difficile, Elle s'asseure qu'ils en feront un usage aussy avantageux pour son service et p$^{\text{r}}$ le pays qu'elle le doit attendre et qu'ils engageront les habitans à y concourir de tout ce q'$^{\text{l}}$ sera possible de leurs personnes et biens.

Sa Ma$^{\text{té}}$ a regardé la despense de l'enceinte du ch$^{\text{au}}$ de Québeck comme une chose inutile, et contre ce qu'elle avait fait connaistre de son intention par ses ordres l'année der$^{\text{e}}$.

A l'esgard des fortiffica$^{\text{ons}}$ de la ville de Québec, qui ont consommé une si grosse somme au delà des fonds ordonnez par Sa Ma$^{\text{té}}$ et des projets qui luy avaient esté communiquez pour lesquels elle avait pourveu suffisamment au nécess$^{\text{re}}$, Elle ne peut leur rien dire de plus pour une chose faite, si ce n'est que restant peu à faire pour achever ce qu'ils ont comm$^{\text{cé}}$, il est bon de mettre les ouvrages dans leur perfection, et qu'ils engagent les habitans à en faire la despense dans laquelle ils doivent tous entrer sans exception de leurs facultez, parce que c'est égallement pour leur seureté. Cette observation se fait sur ce qu'il a esté remarqué que par l'estat qui a esté envoyé de la répartition de 1812 l. il paraist que lesd. habitans ont payé pour ces fortiff$^{\text{ons}}$ sur les 71539 l. 19$^{\text{s}}$ 8$^{\text{d}}$ qu'ils prétendent y avoir employé, il n'y est presque compris que des artisans, et petits habitans sans expliquer comment les autres en ont esté exemptez et ce que ces derniers ont fait pour tenir lieu de la part dont ils devaient contribuer à proportion de ce que les premiers ont payé ne devant point y avoir d'exemption dans les contributions de cette nature.

Il sera encore observé à l'esgard de ce qu'ils ont allégué sur l'excez des salaires des ouvriers qu'ils ont employé aux fortiff^{ons} qu'ils ne les ont pû diminuer, d'autant qu'ils n'ont que cinq mois d'esté à travailler, à cause de la rigueur de l'hyver, que cela fait une contrariété dans le fait des ouvrages de l'année dernière qui paraissent avoir esté faits et les plus grands qu'il y ayt eû depuis l'establissement de la colonie depuis le mois de novembre jusques en may.

Comme ils n'auront rien eu que peu à prendre pend^{t} la pr^{te} année sur les fonds que Sa Ma^{té} a ordonnés pour les fortiff^{ons} de Québec, les forts de Chambly, des Trois-Rivières et autres postes, ayant esté mis en l'estat qu'ils ont jugé à propos, ils n'auront à faire pour les fortiff^{ons} que la despense pour le restablissem^{t} de la closture de Montréal, pour laquelle ils ont cy-devant mandé que les palissades estoient pres^{tes}, Sa Ma^{té} ne peut se dispenser de leur dire que leur ayant particul^{t} recommandé par ses ordres des dernières années de restablir la closture de Montréal sur les avis qu'elle avait eus que la vieille estait pourrie ils auraient deub préférer cet ouvrage aux autres ausquels ils se sont engagés sous la mesme nécessité.

Ainsy les fortiff^{ons} ne devant consommer qu'une très petite partie des grands fonds que Sa Ma^{té} a ordonnés, il leur en restera davantage pour la guerre, qu'elle attend que led. S^{r} de Frontenac fera plus fortement s'il est possible aux ennemis.

Elle ne peut rien leur prescrire pour les présens à faire aux Sauvages; elle leur remarquera seulement que cette despense avait coutume de se prendre sur les fonds extraor^{es} pour la guerre qui se faisaient cy-devant sur le pied de 75^{m} l. seulement jusqu'en l'année 1691 qu'ayant fait à Sa Ma^{té} de grandes instances pour augmenter les nombres des soldats qu'Elle n'a pu envoyer lad. année ny en 1692, Elle a ordonné chacune des d^{es} deux années 24^{m} l. et pour y suppléer, afin de mettre particulièrement en action les Sauvages alliez contre les Iroquois de sorte qu'ayant eu l'année dernière une augmentation de 500 soldats l'extraord^{re} de la despense en cela aurait deub cesser d'autant plus que Sa Ma^{té} n'a point esté informée que ces Sauvages ny les Canadiens ayent exécuté aucun dessein contre les Iroquois ny mesme fait autant que par le passé paraissant qu'ils se sont relachez et que leurs entreprises ont eû pour objet le commerce plus que la guerre.

Comme les présens à faire aux Sauvages sont distribuez en espèces des marchandises que Sa Ma^{té} envoye lesquelles sont déchargées de tous droits, fret et frais, il semble qu'elles doivent estre données à proportion de ce qu'on a coutume de leur fournir en valleur, sur celle que les d. marchandises ont dans le pays autrement il ne semblerait pas convenir d'en faire les envoys de France ny de mettre pour cet effet à la charge de Sa Ma^{té} la despense et l'embarras de ces envoys.

Elle entend q'^{ls} fassent en cela toute l'économie qu'il sera possible, et que la partie de ces marchand^{ses} qui doit estre vendue pour en faire du fonds pour les despenses de la guerre, ne soit point donnée sous quelque prétexte que ce soit au-dessous des prix courans dans le pays si ce n'est pour les vivres qui se consomment en espèces pour les soldats seulement, et pour leurs menus besoins.

Il est certain que les marchandises de France exemptes de tous droits, doublent en Canada de ce qu'elles coustent en France, et qu'ainsy elles doivent produire une augmenta^{tion} de fonds, et led. S^{r} de Champigny en doit envoyer pour chacune année les comptes en argent et en espèces.

Quoyque Sa Ma^{té} leur ayt desjà fait sçavoir le peu de satisfaction qu'elle a eûe en apprenant les grandes despenses qu'ils ont faites au delà des fonds qu'elle avait ordonnés l'année dernière, et des précédentes, Elle veut bien encore leur dire icy qu'ils ne doivent point en faire au delà de ce qu'ils reçoivent actuellement des envoys en argent et en marchandises qui leur sont faits et que l'entretien des trouppes doit estre préféré à tout, Elle ne veut pas que led. S^{r} de Frontenac ordonne aucune despense au delà des fonds, ny que led. S^{r} de Champigny s'ingère d'en faire, et Elle est bien aise de les avertir que les lettres de change q'^{ls} pourraient faire tirer, ne seront point acceptées hors de ce qu'il faudra pour la sub^{ce} des soldats en attendant les envoys de France depuis le commencement de l'année jusqu'au temps de l'arrivée des vaisseaux; et pour supléer à ce qui pourra manquer pour faire les préparatifs nécessaires et indispensables pendant l'hyver pour les entreprises que led. S. de Frontenac aura à exécuter avant l'arrivée desd. vaiss^{x} en quoy ils n'outrepasseront pas la proportion des fonds de la p^{nte} année, voulant mesme q'^{ls} se règlent sur de moindres fonds.

Pour donner occasion aux soldats de subsister plus commodément, à cause de la grande cherté des farines de France qui auraient consommé leur solde entière, Sa Ma^{té} sur l'advis qu'ils luy ont donné de l'abondance de la récolte en Canada, n'a point fait envoyer de farines, Elle désire qu'ils y pourvoyent dans le pays, et qu'ils prennent les mesures pour en faire la provision suffisante sans que sous ce prétexte les habitans en augmentent le prix.

Sa Ma^{té} est obligée de leur dire en cet endroit sur la contrariété de leurs sentimens en ce qui concerne la police à l'esgard des d. habitans pour la vente de leurs fruits et denrées, et des marchands pour les marchandises qui sont portées en Canada, que comme en cela ils doivent l'un et l'autre entrer dans les considérations de l'intérest public, et du service de Sa Ma^{té}, ils ont à remédier aux abus d'un trop grand enchérissement quand il ne provient que de la cupidité de l'usure des d. habitans et marchands et en ce cas y pourvoir par la voye des off^{ers} qui ont la jurisdiction de la police, les obliger à le faire et les authoriser en ce qui sera estimé convenable, particulièrement pour ce qui concerne le service part^{er} de Sa Ma^{té} surtout pour la sub^{ce} des soldats, en prenant garde néantmoins que ces off^{ers} n'agissent pas dans la veue de leurs intérests part^{ers}.

Sa Ma^{té} n'ayant pû faire autre chose que de prendre sur les despenses les plus nécessaires et les plus importantes de l'estat, les grands fonds qu'elle a ordonnés pour leur donner moyen de continuer la guerre contre les Iroquois et les Anglais, Elle ne veut pas qu'ils les employent à aucune autre chose qu'à leur destination et pour le courant, ny sous le prétexte de ce qu'ils prétendent estre deub pour les remplacem^{s} des années précédentes ausquels Elle ne veut et ne peut pas pourvoir présentement, Elle désire qu'ils luy proposent des expédiens pour faire porter ces despenses par le pays, et elle leur donnera sur cela les ordres nécessaires.

En satisfaisant par eux-mesmes aux ordres que Sa Ma^{té} leur a donnés d'apporter plus d'économie qu'ils n'ont faite en gratiff^{ons}, salaires, excez de prix des voitures, envoys superflus, et autres despenses inutiles, ils se trouveront avoir de quoy faire des entreprises profitables au service de Sa Ma^{té} et à la seureté de la colonie plus qu'ils n'ont demandé suivant le projet envoyé par le S^{r} de Champigny pour les despenses de la guerre montant par estima^{on} à 91367 l. dans lesquelles, après avoir employé au delà de tout ce qui est à prévoir, il comprend encore 10000 l. pour les parties imprévues.

Sa Ma^{té} veut qu'ils se conforment à l'ordre qu'elle leur a donné l'année dernière pour faire cesser le payement aux Sauvages chrestiens de 10 escus blancs pour chaque homme Sauvage tué; et de 20 escus pour chaque prisonnier et de moitié pour les femmes, ce qui fera encore une diminution sur led. projet.

Cette despense ne se peut supporter, et elle paraist d'autant moins nécess^{re}

que dans l'occasion de l'invasion des villages des Agniez et dans la retraitte du party français qui avait fait si heureusement cette expédition, ce profit n'a pas empesché que les Sauvages chrestiens n'ayent donné lieu à l'évasion des Agniez, et rendu cette expédition non seulement inutile mais encore très dommageable aux Français dont lesd. S^{rs} de Frontenac et de Champigny ont décrit toutes les misères dans les relations qu'ils ont envoyées de la retraite des Français qui se sont laissés conduire par leurs Sauvages à faire des campemens et à y rester pour donner le temps aux Anglais de s'assembler pour les poursuivre comme ils ont fait.

Si l'évasion des prisonniers au nombre de plus de 200 n'avait pas esté favorisée par les Sauvages amis, tout le fonds des despenses de Canada n'aurait pas suffy pour cette gratiff^{on}, et enfin Sa Ma^{té} entend qu'ils remettent les choses à cet esgard en l'estat où elles l'estaient avant qu'ils l'eussent résolue, puisque la despense de leur sub^{ce} et les au^{es} fournitures qui se font à ces Sauvages lorsqu'ils sont employez à la guerre sont entièrement sur le compte de Sa Ma^{té}.

Dans ce mesme projet, il est employé en un art^{le} particulier la somme de 5000 l. pour les despenses extraord^{res} de l'Acadie pour lesquelles il y a encore des destinations dans les autres art^{es} g^{naux} comme dans celuy de 8000 l. pour les courses.

Il faut que led. S^{r} de Champigny n'ayt pas examiné ce projet avant de l'envoyer parce qu'il n'a point paru que l'année dernière il y ait eu aucune despense en Canada pour l'Acadie, si ce n'est pour l'employ de quelques Sauvages, ce qui ne pourra pas augmenter pour l'avenir sur la résolution qu'ils semblent avoir prise, de ne plus envoyer de secours à l'Acadie et sur celle que Sa Ma^{té} a prise par leurs advis d'y envoyer à droiture les vivres, munitions et autres choses nécessaires pour la sub^{ce} des off^{ers} et des soldats et pour le maintien de la deffense de Naxoac, les présens à faire aux Sauvages, mesme de faire fournir aux habitans leurs besoins par la Comp^{e} comme elle a fait pour l'année présente par l'envoy du vaisseau *la Bretonne*, sous le commandement du S^{r} de Bonaventure, dont elle leur a fait donner avis par ce mesme vaisseau.

Sa Ma^{té} fait joindre au p^{nt} mémoire les instructions données au S^{r} de Villebon et aud. S^{r} de Bonaventure et le dup^{a} des lettres qui ont esté escrittes ausd. S^{rs} de Frontenac et de Champigny.

Estant très important à la France Septentrionnalle de maintenir sous l'obéissance de Sa Ma^{té} les Sauvages de l'Acadie qui font barrière contre les Anglais aux habitations et aux costes du sud de la rivière St-Laurent qui seraient exposées à une déprédation certaine si ces Sauvages passaient dans le party des Anglais. Elle n'entend point en leur respondant sur le projet des fonds qu'ils demandent les borner en ce qu'ils pourraient penser de faire de ce costé-là quand les conjonctures leur en fourniront les occasions, ny les empescher d'y employer les moyens qu'ils ont en main s'ils croyaient qu'il fust nécessaire d'y envoyer de plus grandes forces pour les soutenir et pour deffendre le poste de Naxoac, ou qu'il fust préférable à son service d'y faire des entreprises, et de partager en cela une partie des fonds de la despense de la guerre. Son intention est de leur faire connaistre que quand ils ne se trouveront pas obligez d'y envoyer du secours, ils n'ont point d'autres despenses à y faire que pour y envoyer des Sauvages pour y porter des ordres, et recevoir par le S^{r} de Villebon des advis de ce qui s'y passe.

Il est encore nécessaire de leur faire observer que les Canibats et les Abénaquis estant secourus sur les lieux par les soins de Sa Ma^{té} de tous leurs besoins, mesme des choses spirituelles par les ecclésiastiques qui y sont entretenus, il est inutile de les attirer à Québeck, ils consomment inutilement dans le retour les munitions qu'on leur y donne et sont divertis, par ces voyages, des occasions de faire la guerre aux Anglais, et l'Acadie est pendant ce temps moins en deffense.

Ils trouveront encore des diminutions à faire sur led. projet par le mesnage dans les autres despenses, quand ils y feront autant d'attention qu'ils doivent comme d'app^{s} pour des employs ausquels ils peuvent supléer autrement des interprètes des langues et autres d'un missionnaire à Chambly qui doit estre payé sur les 8000 l. accordez pour les curez.

Sa Ma^{té} a esté surprise d'apprendre qu'ils ayent souffert que quelques-uns des cap^{nes} de comp^{e} ayent empesché que leurs soldats pendant le temps de séjour dans les lieux où il y a des ouvrages à faire pour Sa Ma^{té} y fussent employez quoy qu'il y ayt parmy ces soldats des artisans de différentes professions qui pouvaient servir pour les magasins, boulangeries et autres ouvrages qui leur auraient donné du proffit, et faire une épargne à Sa Ma^{té}, sur le compte de laquelle ils portent une grosse somme pour la façon du pain. C'est pourquoy elle veut qu'ils fassent employer les d. soldats par préférence aux habitans artisans et autres qui coustent incomparablemt davantage.

Il a esté facile de connaistre que la répugnance de ces cap^{nes} en cela est provenue de leur intérest particulier en veue du grand bénéfice qu'ils se veulent conserver pour le travail qu'ils permettent à leurs soldats de faire pour les habitans, en quoy les d. S^{rs} de Frontenac et de Champigny doivent prendre garde à ne pas abandonner les soldats à la cupidité excessive des officiers, et à leur faire en cela la justice qui leur est deue.

Sa Ma^{té} a encore reconnu par l'examen qu'elle a fait faire des estats des despenses que pendant que les soldats ont esté ainsy employez à procurer des proffits aux off^{ers}, led. S^{r} de Frontenac a fait des détachem^{s} d'habitans dans la colonie pour Tadoussac et au haut de la colonie, pour les courses et voyages dans le pays, pour des escortes, mesmes pour celles dud. S^{r} de Frontenac dans ses marches, ce qui a consommé les fonds destinés pour la guerre, pour esquiper les d. habitans de vivres, munitions, uste^{lles}, et en partie d'armes et hardes, mesme en gages et appointem^{s} pendant que l'on pourrait se servir des trouppes, paraissent qu'il y a eu de ces détachemens qui ont esté de 2 et 300 hommes sans nécessité; lesquels ont cousté considérablement.

Sur le pied onéreux qu'ils ont laissé establir les salaires et les récompenses desd. habitans pour le service q^{ls} peuvent avoir à tirer d'eux, il y a beaucoup de mauvais mesnage à les employer, quand ils se peuvent servir des trouppes, si ce n'est qu'ils soient nécess^{res} pour des entreprises pour fortiffier les trouppes et suppléer au nombre et pour les ayder par les connaissances qu'ils ont du pays et de la manière de faire la guerre aux Sauvages.

Les détachemens p^{r} porter des ordres aux Outaouacs et dans les autres pays esloignez, quand on ne le peut pas faire par les Sauvages, peuvent estre des détachem^{s} de soldats conduits, s'il est nécessaire par quelques Canadiens, ou quand on sera nécessité de se servir des gens du pays, les récompenser par le moyen d'une permission de porter quelques marchandises en la donnant à cette condition bien à propos, et sans estre à charge à la colonie.

On a encore donné advis à Sa Ma^{té} de faire porter les présens aux Sauvages par ceux à qui les congez sont accordez, et de ne les donner qu'à cette condition, ce qui leur est aisé de faire allant en traite, aux mesmes lieux, on éviterait par ce moyen des esquipemens d'hommes et de canots qui coûtent autant que les présents.

Quoyque par les charges Sa Ma^{té} ayt fait continuer l'employ de 1312 l. 10^{s}

pour la solde et entretenement de dix hommes de la garnison de Montréal et de pareille somme pour celle des Trois-Rivières, outre les appointem$^{\text{s}}$ des gouverneurs, Sa Ma$^{\text{té}}$ est informée qu'il n'y a aucuns soldats et qu'ils employent dans les rolles leurs vallets, et des gens des lieux qui ne font aucune garde ny fonction, ce que les d. S$^{\text{rs}}$ de Frontenac et de Champigny n'auraient pas deub souffrir. Sa Ma$^{\text{té}}$ veut qu'ils les obligent à avoir le nombre de soldats effectifs pour lequel ils sont payez, qu'ils tiennent la main à ce qu'ils soient employez, et q$^{\text{‘l}}$ en soit fait reveue de temps en temps, ou qu'au deffaut ils disposent du fonds pour l'employer aux despenses de la guerre.

A l'esgard de ce qui est employé dans led. estat des charges pour la solde et entretenement de la garnison du château de Québeck, Sa Ma$^{\text{té}}$ est persuadée que led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac la tient complète.

Sa Ma$^{\text{té}}$ est encore informée q'uil y a nombre d'off$^{\text{ers}}$ qui ne servent pas à leurs compagnies particulièrem$^{\text{t}}$ les Canadiens, et qu'ils retiennent mesmes avec eux ou employent dehors les soldats. Sa Ma$^{\text{té}}$ veut que led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac fasse cesser ce désordre, et elle ordonne aud. S$^{\text{r}}$ de Champigny de ne faire payer aucun off$^{\text{er}}$ ny soldat qui ne se trouveront pas aux revues et si cet abus ne cessait pas, Sa Ma$^{\text{té}}$ envoyerait d'autres off$^{\text{ers}}$ à leur place.

Sa Ma$^{\text{té}}$ a veu avec peine que nonobstant les ordres qu'elle a donnés, il y a eu des soldats passés dans les revues sous titre de cadets au-dessous de 16 ans, il paraist que les soldats pris dans le pays ne font guère de service et qu'ils sont à charge. Elle veut absolument que cet abus cesse.

Sa Ma$^{\text{té}}$ n'a préféré les Canadiens pour les mettre dans l'employ que sur les asseurances qu'ils ont donné du service qu'elle en devait attendre plus que des au$^{\text{es}}$ off$^{\text{ers}}$ qu'elle aurait pû envoyer en Canada. C'est pourquoy ils doivent faire garder par les d. off$^{\text{ers}}$ canadiens aussy bien que par les autres une exacte discipline, et faire connaistre à tous que Sa Ma$^{\text{té}}$ n'avancera et ne récompensera que ceux qui se distingueront par leurs services.

Elle se remet au S$^{\text{r}}$ de Frontenac pour les congez qu'il trouvera à propos de donner aux officiers qui les demanderont pour passer en France. Il entrera dans l'examen de leurs raisons et il n'en donnera qu'à ceux qui en auront indispensablem$^{\text{t}}$ besoin, et le moins qu'il se pourra. Il n'a pas paru que la pluspart de ceux ausquels il en a donné y soient venus que par inquiétude. Le S$^{\text{r}}$ de Vaudreuil ayant des affaires en son pays à l'occasion de la mort de son frère aisné, Sa Ma$^{\text{té}}$ trouve bon qu'il luy accorde congé pour passer par les premiers vaisseaux à condition de retourner par ceux qui iront en Canada au printemps de l'année prochaine.

Sa Ma$^{\text{té}}$ fera consideration dans les occasions qui se présenteront de leurs remontrances en faveur des S$^{\text{rs}}$ Crisaffy, Elle a approuvé le choix fait par led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac du S$^{\text{r}}$ de Subercaze pour la majorité des troupes. Elle luy a accordé aussy une gratiff$^{\text{on}}$ de 500 l. et 1000 l. au S$^{\text{r}}$ de Ramezay, gouvern$^{\text{r}}$ des Trois Rivières.

Ce que les d. S$^{\text{rs}}$ de Frontenac et de Champigny ont escrit séparément sur ce que Sa Ma$^{\text{té}}$ leur a fait sçavoir de la connaissance qu'elle a eue du peu d'utilité de plusieurs dépenses et du peu d'économie des autres, et le désordre en cela ne provenant que de l'aliénation qu'ils conservent de l'un à l'autre avec un extérieur d'union qu'ils n'ont point en effet, comme il résulte des faits dans les choses qui se sont passées, Elle veut bien encore pour cette fois les exhorter à se réunir sincèrement pour ce qui concerne son service, et à esloigner d'eux ceux qui cherchent à les diviser pour faire leurs affaires particulières. Elle désire que led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac traite et fasse traiter par tous les autres le d. S$^{\text{r}}$ de Champigny avec la décence qui est deue à son caractère, que led. S^{r} de Champigny suive et exécute les choses à faire sur les advis et ordres dud. S^{r} de Frontenac, et que quand il n'aura pas esté de son sentiment dans les délibérations, il se réserve seulement la voye des remontrances, et à rendre compte des raisons de la contrariété de son advis.

Le S^{r} de Champigny ne doit faire aucune despense des fonds de Sa Ma^{té} que sur les ordres du S^{r} de Frontenac, ny faire et exécuter que de sa participa^{on} les marchez et achapts que led. S^{r} de Frontenac doit signer. Au surplus, c'est aud. S^{r} de Champigny à donner les décharges au trésorier, et en cas que les expedi^{ons} que led. sieur de Frontenac voudra entreprendre ou les travaux qu'il voudra faire excèdent les fonds ordonnez led. S^{r} de Champigny doit l'en advertir, et en ce cas Sa Ma^{té} veut que led. sieur de Frontenac s'abstienne de faire ces entreprises et ces travaux.

Sa Ma^{té} ayant fait examiner ce qu'ils ont demandé du cas reservé par le S^{r} évesque de Québeck au sujet des Cap^{nes} qu'on prétend ne pas payer le prest aux soldats qui travaillent pour les habitans, on n'a pas compris quel fondement il peut avoir en cela, et on croit qu'il n'a pas deub leur refuser l'absolution. C'est ausd. S^{rs} de Frontenac et de Champigny à tenir la main à ce que les Cap^{nes} fassent justice à leurs soldats, c'est pourquoy ils doivent faire des remontrances sur ce sujet aud. S^{r} évesque, auquel Sa Ma^{té} en a fait escrire afin qu'il fasse cesser cette conduite. Ils le convieront aussy à apporter remède aux entreprises des S^{rs} Baudoin et Petit, missionnaires à l'Acadie, afin qu'ils se renferment dans les choses spirituelles, et de leur mission, et qu'ils obéissent aux ordres des commandants dans ce qui est du temporel, du service de Sa Ma^{té} et de la police et de la discipline des habitans, sans s'en ingérer que par leurs ordres, autrement Sa Ma^{té} veut que les d. S^{r} de Frontenac et de Champigny prient ledit S^{r} évesque de faire retirer ces ecclésiastiques et qu'il en envoye d'autres à leur place.

Sa Ma^{té} leur a expliqué si nettement ses intentions sur le sujet des congez pour aller aux Outaouacs et autres nations d'en hault, et mesmes par les dépesches des deux dernières années qu'elle n'a pas esté peu surprise de voir la contrarieté qu'il y a eu sur ce sujet par les ord^{ces} qu'ils ont rendues séparément sur la différence des noms des d. congez, et des ordres et permissions; mais comme ce point devient capital pour le fonds de l'estat, et de l'establissement de la colonie, Sa Ma^{té} veut bien entrer de nouveau en matière pour cette fois, afin d'oster entre eux à l'avenir tout prétexte de contesta^{on} et d'explication sur ses ordres.

Il est estably en chose certaine et incontestable, q^{l} n'y a rien de plus important pour conduire la colonie à un establisement solide et convenable à elle mesme et par raport au commerce du royaume et au service de Sa Ma^{té} que de detourner les Français de la course dans les bois afin d'empescher les désordres qui en sont cy devant arrivez, les esloigner de la débauche et de la licence qu'ils y contractent pour les engager à la culture des terres, aux pesches, à l'exploitation des bois, aux arts et mestiers, et autres employs qui puissent fournir la subsistance et l'establissement des familles, et concourir en mesme temps à l'exécution des ordres si souvent répetez pour la réunion si peu suivie jusques à present des habita^{ons} en villages. Enfin pour attendre chez eux les Sauvages, et leur fournir les marchandises de France en eschange de leurs pelleteries.

Sa Ma^{té} désire que les d. S^{rs} de Frontenac et de Champigny suivent exactement ces principes, qu'ils les ayent en veue dans toute leur conduite, et qu'ils s'y appliquent conjointement et séparément.

Elle se trouve plus particulièrement engagée à leur faire cette recharge, au sujet du désordre de la course dans les pays esloignés, parce qu'elle a reconnu que la guerre qui aurait dû y apporter un frein, a donné occasion à une grande licence, et sert de prétexte à un plus grand commerce dans la proffondeur des bois, ce qui avait obligé Sa Majesté dez l'année 1692 et la dernière à leur faire faire sur cela des réflections, et à leur establir des expédiens pour en arrester le cours en leur recommandant de prendre garde à ne pas faire une trop grande diversion d'hommes pour les postes esloignez, d'empescher que les officiers et soldats n'y portassent des marchandises que pour la valleur de leur solde pour le temps convenu, et à ne pas donner des congez deux années de suitte aux mesmes personnes, à quoy Sa Ma$^{\text{té}}$ leur ordonne de nouveau de se conformer, et à préférer les pauvres familles chargées d'enfans dans la distribution des 25 congez par an qu'elle a reglés, et qu'elle leur deffend d'outrepasser à peine d'encourir son indignation.

Elle a encore à leur répéter que ces congez estant accordez par le S$^{\text{r}}$ de Frontenac, elle veut qu'ils soient visés par le d. S$^{\text{r}}$ de Champigny, et qu'il fasse faire la visite et la verification des marchandises et personnes sur les déclarations qui seront faites de la qualité, quantité et valleur, et que l'un et l'autre tiennent la main à ce qu'il n'en soit point abusé.

Led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac ayant dit par son ordonnance du 12 7$^{\text{bre}}$ dernier qu'il avait donné une liberté un peu plus étendue aux off$^{\text{ers}}$ et soldats détachez pour les postes esloignez, que la restriction des ordres de Sa Ma$^{\text{té}}$ a la valeur précise de leur solde en march$^{\text{ses}}$, Elle désire qu'ils examinent ensemble s'il est absolum$^{\text{t}}$ nécessaire pour son service d'y faire quelque extension de la régler en ce cas sur un pied qui ne puisse admettre aucun commerce, et d'en rendre compte à Sa Ma$^{\text{té}}$ et de leurs raisons respectives.

L'advis du S$^{\text{r}}$ de Frontenac sera suivy en attendant que Sa Ma$^{\text{té}}$ ayt fait sçavoir ses intentions, et ses permissions ou ordres seront visez comme les congez par led. S$^{\text{r}}$ de Champigny, auquel, ou à ceux qui seront préposez par luy, les déclarations seront faites de la quantité, qualité et valleur de ce qui sera destiné pour les d. officiers et soldats, et la visitte en sera faitte pour empescher qu'ils ne puissent emporter au delà de ce qui leur aura esté permis.

Les permissions qui seront données aux habitans par led. S$^{\text{r}}$ de Frontenac sous quelque prétexte que ce puisse estre, seront pareillement visées par led. S$^{\text{r}}$ de Champigny et executées de mesme sur les visittes qui seront faittes après la déclaration de la quantité et qualité des marchandises qu'il leur aura esté permis d'emporter pour leur subsistance seulement, et sans abus, en sorte que le commerce soit reservé à ceux qui auront obtenu les 25 congez, Sa Ma$^{\text{té}}$ voulant qu'il soit deffendu aux autres d'en faire à peine de confiscation des marchandises, et de ne pouvoir plus estre employez à de pareilles expéditions.

Outre les raisons expliquées sur les abus de ce commerce, ils doivent encore avoir en considération, que multipliant à l'infiny la quantité de castor, l'abondance qui en est provenue les dernières années met une grande partie de cette pelleterie en pure perte, en sorte que celle que les fermiers de Sa Ma$^{\text{té}}$ en souffrent devient insupportable. Elle ne l'a mis dans une seule main que pour prévenir un plus grand avilissement de prix que celuy dans lequel elle estait tombé, en attendant que les habitans, qui en avaient uniquement tiré jusqu'en 1675 leur subsistance, pussent partager leurs employs, et la trouver plus utillement ailleurs que dans le seul commerce du castor; mais Sa Ma$^{\text{té}}$ serait obligée d'en décharger ses fermes si les choses continuaient dans le mesme désordre par la course dans les bois, qu'il y a d'autant plus d'occasion de réprimer, que les Sauvages apportent leurs march$^{\text{ises}}$ dans la colonie plus abondamment qu'ils n'ont encore fait.

Sa Maté aurait eû agréable de leur ordonner de faire jouir le Sr de la Durantaye de l'ordre qu'elle avait donné pour le faire entrer en partage l'année dernière sur les 25 congez; Elle désire qu'ils l'exécutent le plus tost que son service et le bien général de la colonie le pourront permettre cependant sans augmentation sous prétexte du nouveau mémoire qu'il a donné.

A l'esgard de la concession faite aux Srs de la Forest et Tonty du fort St-Louis des Islinois dont ils prétendent la traite à l'exclusion des autres suivant la clause que le Sr de Frontenac en fait insérer dans les congez contre le sentiment du sieur de Champigny, la question se doit décider par la teneur des lettres qu'ils ont obtenue et par ce qui s'est pratiqué du vivant du Sr de la Salle aux droits duquel Sa Maté les a mis, son intention est que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny s'y conforment et qu'ils tiennent exactement la main à ce qu'ils satisfassent de leur part à l'engagement qu'ils ont pris de maintenir ce poste et les Islinois sous l'obéissance de Sa Maté et en guerre contre les Iroquois pendant qu'elle durera entre les Français et eux. Sa Maté est informée que le Sr de Frontenac fait un détachement de soldats pour led. fort St-Louis, mais elle n'a pas veu qu'eux ny les Islinois ayent fait contre les Iroquois aucune expédition ny entreprises, cela luy fait croire qu'il a esté fait inutilement une diversion d'hommes qui auraient pû estre employez à la déffense de la colonie et aux entreprises qui ont esté faites ailleurs, Elle désire que les d. Srs de Frontenac et de Champigny fassent connaistre ausd. Srs de la Forest et de Tonty que s'ils ne remplissent pas leurs obligations, elle y pourvoira ainsy qu'il conviendra à son service et au bien du pays auquel il ne serait pas convenable de les laisser jouir d'un commerce exclusif, pour leur seul proffit, et sans qu'ils servissent d'ailleurs au public, estant aussy à la solde particulière de Sa Maté en qualité de Capne reformé Elle veut mesme que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny prennent garde à les contenir dans les bornes de leurs concessions, sans qu'ils puissent attirer la traitte des autres nations au préjudice du commerce gnal et de la colonie, et que ce faisant les d. Sr de Frontenac et de Champigny les protègent et assistent pour le plus gd advantage du service de Sa Maté et du pays.

Elle attend de sçavoir le succez qu'auront eu les detachmts que le Sr de Frontenac a faits pour occuper des postes dans les pays esloignez, pour en fermer les passages aux Anglais, que luy et le Sr de Champigny ont mandé y avoir commencé des pratiques; mais il faut qu'ils prennent garde conjointemt et séparément à ce que ces détachemens, occupations de postes, ny les autres ausquels il y avait déjà des trouppes ne servent pas d'occasion au commerce prohibé sous le prétexte de la guerre, Sa Maté a pensé sur cela qu'il pourrait estre nécessre de changer de temps en temps les offers, tant pour en avoir un plus grand nombre d'expérimentez à cette espèce de service sans y pouvoir former de trop grandes habitudes au commce, que pour en partager l'honneur et l'avantage entre plusieurs de ceux qui en seront dignes, et qui y seront plus propres, afin d'entretenir par là l'émulation entre les offers et oster l'occasion aux jalousies.

Sa Maté a encore veu avec peine la contrarieté desd. Srs de Frontenac et de Champigny dans leurs ordces au sujet du commerce de l'eau-de-vie, et elle n'a pû s'empescher, en cela comme en diverses autres circonstances, comme une suitte de leurs premières divisions, qu'Elle leur a si fort recommandé à tous deux de cesser pour se réunir dans leurs sentimens et leurs soins uniquement à son service à quoy elle veut bien encore espérer qu'ils travailleront chacun de leur part de meilleure intelligence sur l'instance qu'elle veut bien leur en faire de nouveau.

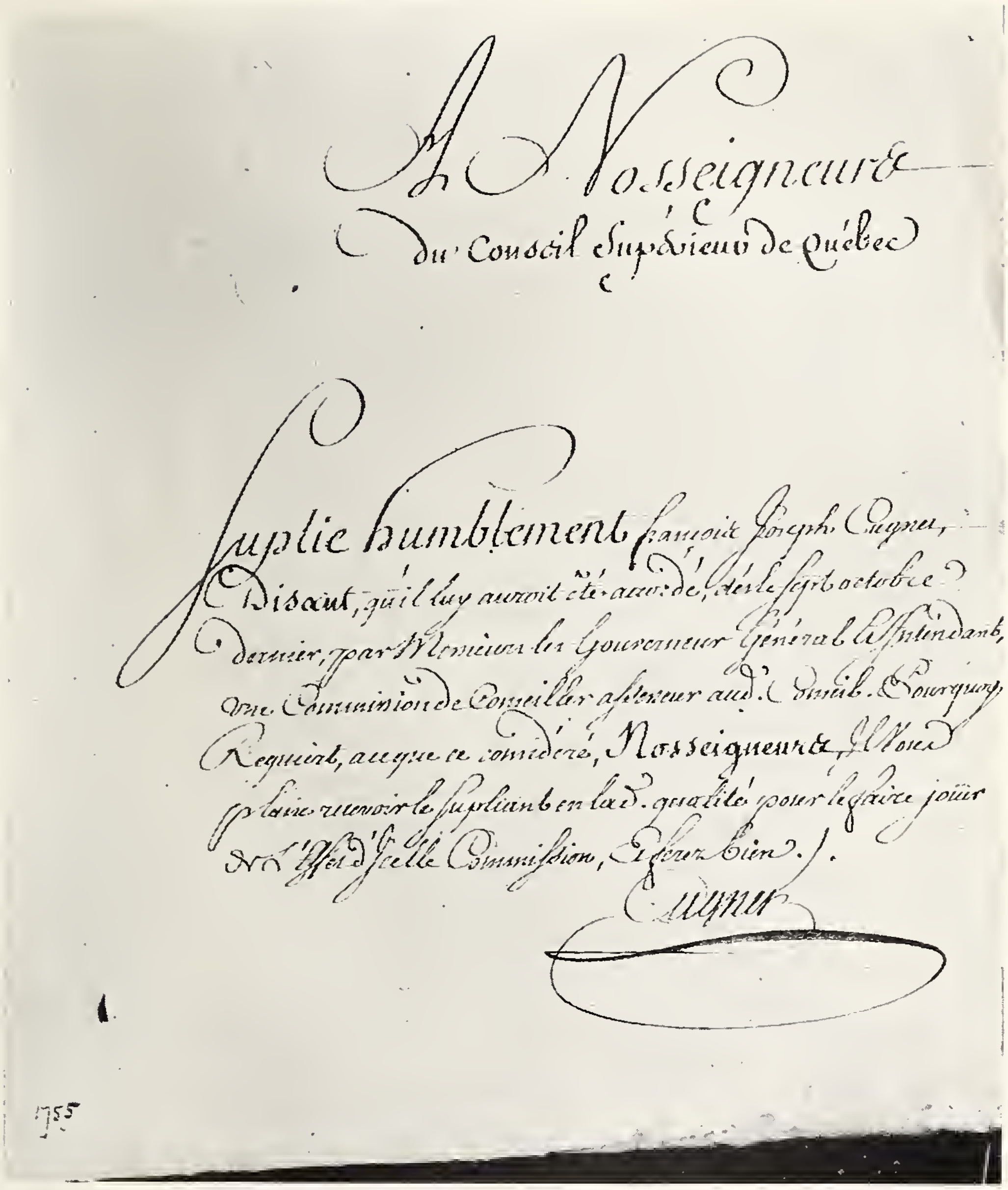

A Nosseigneurs
du Conseil Supérieur de Québec

Suplie humblement François Joseph Cugnet, Disant, qu'il luy auroit été accordé, dès le sept octobre dernier, par Messieurs les Gouverneur Général et Intendant, une Commission de Conseiller assesseur aud. Conseil. Pourquoy Requiert, ace que ce considéré, Nosseigneurs, il vous plaise recevoir le supliant en lad. qualité pour le faire jouir de l'Effet d'icelle Commission, Et ferez bien.

Cugnet

1755

SUPPLIQUE DE FRANÇOIS-JOSEPH CUGNET AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

A Nosseigneurs du Conseil Supérieur de Québec

Suplie humblement François Joseph Cugnet, Disant, qu'il luy auroit été accordé, dès le sept octobre dernier, par Messieurs les Gouverneur Général Et Intendant, une Commission de Conseiller assesseur au d. Conseil Pourquoy Requiert, a ce que ce considéré, Nosseigneurs, Il Vous plaise recevoir le supliant en la d. qualité pour le faire jouir de l'Effet d'Icelle Commission, Et ferez bien.

CUGNET (1)

1755

---

(1) Archives de la province de Québec.

Dans cette confiance, elle leur répète qu'elle n'a point de nouveaux ordres à leur donner touchant le commerce de l'eau-de-vie ny rien à leur prescrire que l'exécution de l'ordonnance du mois de may 1679, si ce n'est que Sa Maté estime qu'on ne doit pas refuser aux soldats et offers allant en guerre, ce qu'ils peuvent avoir besoin d'eau-de-vie pour leur propre usage, ny mesme aux voyageurs allant avec permission aux pays esloignez, aussi pour leur seul usage sans aucune extension.

Et comme il paraist par l'ordce particulière du Sr de Frontenac qu'il aurait esté dangereux dans la conjoncture d'empescher les Outaoua d'en emporter lorsqu'ils ont retourné chez eux l'année dernière, Sa Maté désire que lesd. Sr de Frontenac et de Champigny examinent entre eux ce qui conviendra pour l'avenir et qu'ils se depouillent pour cela de tout esprit de prévention et d'opposition.

La mauvaise conduite des intéressez de Canada en la Compe du Nord ayant donné occasion aux Anglais de les chasser de leurs postes de la Baye et de prendre tous leurs effets, Sa Maté a bien voulu écouter les propositions du Sr d'Iberville pour reprendre ces postes et chasser les Anglais du fort Nelson dont ils se sont emparez avant la guerre sous les conditions dont Sa Maté les a informés, Elle veut bien encore leur recommander de les exécuter ponctuellement de leur part, et de donner aud. Sr d'Iberville les assistances dont il aura besoin suivant ses ordres afin que cette entreprise si considérable pour le Canada, ne puisse pas manquer sous aucun prétexte comme les années précédentes.

Sa Maté désire aussy qu'ils donnent aux intéressez de Paris en lad. Compe du Nord les assistances dont ils auront besoin pour retirer les effets qui leur appartiennent qui sont dans les bois provenant des debtes des Outaouacs, et qu'ils tiennent aussy la main à ce que les directeurs de lad. Compe du Nord en Canada, remettent à celuy qui est préposé sur les lieux pour les interests des associez de Paris tout ce qui peut appartenir à ces dernières dans ce qui reste d'effets et autres choses de lad. Compe, et tous les éclaircissemens qu'il leur demandera sur les contributions et répartitions qui ont esté faites, afin qu'il puisse leur en compter.

Ils recevront la confirmation des concessions qu'ils ont trouvé à propos d'accorder; mais comme leur silence sur les considérations qui leur ont esté prescrites les années dernières au sujet de ces concessions, laisse Sa Maté dans les mesmes doutes qu'elle leur a communiqués de la trop grande étendue des lieux concédez et en des endroits esloignez du centre de la colonie, Elle veut que non seulement ils repassent à cet esgard sur ses ordres précédens, pour luy rendre compte de ce qui leur a esté remarqué en général et en particulier; mais encore qu'ils ayent toujours en veue que les establissemens et les habitations répandues dans de vastes espaces ont causé tant d'inconvénients dans cette dernière guerre. Elle veut aussy qu'ils obligent les concessionnaires à satisfaire aux conditions de leurs engagemens, et qu'ils accordent à ceux qui pourront demander de nouveau des terres de celles qui ont esté données par excez à d'autres qui ne peuvent les employer.

Elle n'entend point comprendre en cela les establissements pour les pescheries sur le cours du fleuve St-Laurens et sur les rivières qui y affluent quoyque les espérances qu'ils donnent pour faire le succez de cette entreprise depuis plusieurs années n'ayent eû presque aucun effet et qu'au contraire Sa Maté voye avec un grand regret une augmentation funeste du commerce du castor.

Sa Maté a bien voulu renvoyer le Sr Franquelin pour servir en qualité d'hydrographe. Il a donné un mémoire des choses qu'il propose de faire, Ils pourront y faire travailler dans un temps plus favorable, cependant Sa Maté désire qu'ils s'apliquent à recueillir les observations qu'ils ont desja faites pour en informer Sa Maté et particulièrement pour ce qui concerne la navigation du fleuve St-Laurens afin de faire rectifier les cartes qui en ont esté faites.

Ils n'ont point satisfait suffisamment à ce qui leur a esté si précisement ordonné par Sa Ma$^{\text{té}}$ pour les lieux de l'entrée et du fleuve S$^{\text{t}}$ Laurens où les vaisseaux partis de France pourraient se rassembler si les vaisseaux ennemis estaient dans ce fleuve, et y recevoir des avis, de leur part, de l'estat du pays.

Sa Ma$^{\text{té}}$ informée de l'usage pratiqué en Canada pour le payement des parties employées dans l'estat des charges, n'a pas trouvé à propos d'y rien changer à l'occasion de la prétention du S$^{\text{r}}$ Galifet contre le S$^{\text{r}}$ Provost, son prédécesseur en la charge de major de Québeck, pour les appointemens attribuez à lad. charge en l'année dans le cours de laquelle led. S$^{\text{r}}$ Galifet a esté pourveu, voulant qeu led. S$^{\text{r}}$ Provost en jouisse en entier conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à present.

Ce qu'ils ont respondu sur ce que Sa Ma$^{\text{té}}$ leur a fait sçavoir des plaintes de ses fermiers généraux au sujet des castors gastez et surchargez de chair, sable et autres ordures, n'a pas empesché qu'ils n'ayent eû sujet d'en faire de nouvelles, à cause de la quantité de castor vicié qu'ils ont trouvé à la dernière réception. Les choses qui leur ont esté cy-devant dites cy-dessus dans le présent mémoire leur doivent faire assez connaistre de quelle conséquence il est de faire tout ce qui sera possible pour empescher que lesd. fermiers ne se trouvent surchargez d'une si extraord$^{\text{re}}$ quantité de castor, et qu'il n'en soit receu par leurs commis qui ne soit de bonne qualité à quoy Sa Ma$^{\text{té}}$ leur ordonne expressément de tenir exactement la main. Elle est bien aise de leur dire sur ce sujet que si cette abondance de castors ne cesse elle permettra à ces fermiers de faire rebuter à l'avenir les castors secs d'été, et Elle leur en aurait donné la permission dez cette année sans qu'elle espère qu'ils y donneront ordre. Cependant comme il y en aura beaucoup trop, quelque peu qu'il y en ayt, Sa Ma$^{\text{té}}$ approuve que si on peut trouver le moyen d'en faire passer directement de Québeck en Holande, vous le permettiez en prenant cependant des seuretez suffisantes pour les vaisseaux qui les porteront, et Elle a donné ordre ausd. fermiers d'expliquer ses intentions à leurs commis à cet esgard, afin qu'ils y donnent les mains. Il faut que lesd. S$^{\text{rs}}$ de Frontenac et de Champigny rendent compte exactement de ce qu'ils feront à cet esgard.

Ils trouveront cy-joint plusieurs commissions et autres expéditions qu'ils remettront à ceux pour qui elles sont.

Ils trouveront aussy cy-joint un placet d'une femme nommée Marie Hedet a laquelle Sa Ma$^{\text{té}}$ veut qu'ils fassent rendre la justice qui luy est deue. (1)

MÉMOIRE DU ROI POUR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC SUR L'ATTAQUE DU FORT NELSON

Ce que ledit S$^{\text{r}}$ de Frontenac et le S$^{\text{r}}$ de Champigny ont fait connaistre de l'importance du fort Nelson usurpé pendant la paix par les Anglais pour la conservation du commerce du castor dans la colonie et l'approbation qu'ils ont donnée aux propositions de la Compagnie du Nord de Canada, pour faire attaquer ce fort sous la conduite du S$^{\text{r}}$ d'Iberville, gentilhomme canadien, qui dans de semblables entreprises a donné des marques de valeur et de capacité, ont engagé Sa Majesté à y envoyer un de ses vaisseaux avec deux autres que ladite Compagnie y doit joindre, et Elle a pris la résolution d'employer à cet effect le vaisseau *le Poly* sous le commandement dudit S^r^ d'Iberville.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Elle a trouvé bon de remettre aux connaissances particulières dudit S^r^ de Frontenac de donner les instructions et ordres qu'il trouvera à propos audit S^r^ d'Iberville pour l'attaque de ce fort, pour en faciliter l'exécution, et pour faire partir pour cet effect de Québeck le vaisseau *le Poly* et les deux de la Compagnie le plustost qu'il sera possible, afin qu'ils puissent entrer dans la baye d'Hudson à l'ouverture des glaces, et revenir avant qu'elles se referment.

Sa Majesté ayant fait ordonner aux intéressez en ladite compagnie de faire envoyer des vivres tant pour la subsistance des hommes qu'ils employeront à cette expédition, que pour avitailler ledit fort Nelson, Elle entend qu'il prenne les précautions nécessaires avec lesdits intéressez pour les faire partir de Québec, affin qu'ils puissent laisser dans ledit fort, quand il sera pris, les hommes, vivres, munitions et armes nécessaires pour le conserver, et pour leur en faciliter les moyens, Elle veut bien que ledit fort leur soit remis et donné, avec toutes les munitions, armes, vivres, et les marchandises et effects qui s'y trouveront sans exception pour les dédommager de leurs dépenses dans cette entreprise, et pour celles qu'ils ont cy devant faites, à condition de l'entretenir et conserver à leurs dépens sous le commandement du S^r^ d'Iberville ou de tel autre qu'ils nommeront dans la suitte à Sa Majesté.

Elle ordonne audit S^r^ d'Iberville de faire un procez verbal de l'estat dudit fort, et un inventaire des armes, munitions, et autres effects, dont il sera envoyé des duplicata audit S^r^ de Frontenac.

Sa Majesté veut qu'aussytost après cette expédition ledit S^r^ d'Iberville renvoye le vaisseau du Roi *le Poly* en France sous le commandement du S^r^ de L'orme, nommé lieutenant sur ledit vaisseau, pour faire son retour à Rochefort en passant aux costes de l'isle de Terre-Neuve pour y faire la guerre aux ennemis qu'il y pourra trouver, et ledit S^r^ de Frontenac luy donnera ses ordres en conformité. (1)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(AVRIL 1692)

A Versailles, le .. avril 1692

Monsieur,

Ayant rendu un compte exact au Roy de tout ce qui s'est passé en Canada pendant l'année dernière, je suis bien aise d'avoir à vous dire, avant toutes choses, que Sa Majesté est fort satisfaite de vos services et de tout ce que vous avez fait pour la conservation de la colonie, et qu'Elle n'en espère pas moins de succez pendant cette année, en attendant le secours d'hommes qu'Elle a resolu de vous envoyer au printemps de l'année prochaine suivant les asseurances que Sa Majesté a bien voulu vous en donner Elle mesme.

---

(1) Archives de la province de Québec.

J'ay reçeu avec vos lettres des per et 10e may, 30 aoust, 2 septembre et 20 octobre de l'année dernière:

La copie des parolles portées par les députez des Canibats et Abénaquis, pour l'asseurance de leur attachement au service du Roy contre ceux de la Nouvelle-Angleterre.

La lettre du P. Bruyas, Jésuitte, du mois d'avril 1691, sur la démarche des Iroquois agniés.

Les remonstrances du procureur général au Conseil Souverain, sur un combat entre deux particuliers.

Les lettres de noblesse accordées au Sr Pierre Boucher par M. de Feuquières.

Les informations faites contre le Sr Bosson, capitaine reformé.

Le procez-verbal de la visitte du fort St Louis de Québeck.

Un devis de ce qui convient à faire pour la construction d'un corps de logis dans ledit fort.

Un placet du Sr de Valrennes pour avoir des lettres d'état.

Un mémoire du procèz verbal contenant les raisons qui ont empesché le Sr Du Tast d'aller à la Baye d'Hudson.

La copie des lettres du Sr de St-Castin, du gouverneur de Boston, et du Sr Nelson, et de ce que vous avez respondu audit gouverneur.

Un rolle des concessions et des commissions que vous avez donné.

Un mémoire touchant les entreprises à faire sur Manatte et sur Boston.

Un estat de plusieurs placets que vous avez recommandés.

Et un mémoire des choses qui vous regardent en particulier.

Je n'ay point reçeu les plans des fortiffications du fort de Québeck et du fort de Frontenac que vous deviez m'envoyer par le vaisseau *le St-François Xavier*, ce vaisseau s'estant apparemment perdu.

Vous trouverez dans les ordres du Roy la response à la pluspart des choses que vous avez escrites. J'ay à adjouster à la permission que Sa Majesté vous donne pour le restablissement du fort de Frontenac que tous ceux qui croyent avoir connaissance du pays, ne croyent pas ce restablissement convenable, surtout dans un temps ou ayant peu de soldats vous n'en pouvez esloigner du corps de la colonie, sans en affaiblir la deffense. Ils disent encore que ce dessein ne pouvant estre exécuté sans d'extrêmes despenses, on n'en tirera aucune utilité considérable, et que cela se prouve par l'expérience de ce qui s'est passé pendant que ce fort a subsisté. C'est pourquoy je vous prie de ne vous point engager à y renvoyer qu'après avoir bien balancé ces considérations, et vous estre asseuré du succez, sans quoy il serait plus à propos d'y renoncer ou au moins de remettre à un autre temps.

L'estat où estaient les affaires de Canada, à la fin de l'année 1690 après la retraitte des Anglais, ayant fait penser à Sa Majesté que sans un secours considérable, vous n'auriez pu faire autre chose que de pourvoir à la deffense du païs contre les nouvelles invasions des ennemis, Elle prit la résolution de vous envoyer les grandes sommes que vous avez eues pour les dépenses de la guerre de l'année dernière afin d'y employer les Canadiens, et faire les entreprises que vous estimerez convenables d'exécuter contre les Iroquois pendant qu'ils seraient occupez chez eux par la diversion que vous pourriez y faire faire par les Sauvages amis d'en haut. C'est encore sur ces mesmes veues que Sa Majesté a fait et augmenté, pour l'année courante, les fonds qu'Elle a ordonnés la précédente pour l'extraordinaire de la guerre. On n'a icy aucune connaissance que les Anglais se soient mis en estat d'exécuter les menaces qu'ils ont faites de retourner à Québeck par l'embouchure de la rivière, vous en serez sans doute informé assez à temps pour vous pouvoir précautioner sur les advis que vous en aurez; mais il paraist que si vous estes en repos de ce costé-là vous pourrez prendre de grands avantages sur les Iroquois du costé d'en haut, en employant à propos les secours que Sa Majesté vous envoye, sur quoy je dois vous dire qu'il y a divers advis que les dépenses qui se font pour mettre les alliez en action, servent bien moins pour cela que pour le commerce des particuliers. Vous y devez bien prendre garde, et au choix des personnes que vous employez pour les expéditions esloignées.

M. l'évesque de Québeck a si fortement promis au Roy de travailler à la fixation des cures, qu'il n'y a plus lieu de craindre de retardement. Je suis aussy persuadé que sur les bonnes dispositions dans lesquelles il m'a paru de vivre en bonne intelligence avec vous, toutes les difficultez qu'il y a cy-devant eues de sa part ou du costé des ecclésiastiques, cessseront absolument, et que les habitans seront désormais plus en repos qu'ils n'ont esté. Je vous prie d'y contribuer de vostre part autant qu'il sera possible, et de donner audit S^r^ évesque tous les secours que vous pourrez pour cette fonction.

J'escris à M^r^ de Champigny sur ce que vous m'avez mandé touchant la présentation aux cures, afin que vous examiniez ensemble cette affaire de concert avec M. l'évesque, afin d'en envoyer vos advis.

Je ne puis rien adjouster à ce que le Roy vous marque de ses intentions pour l'exécution de son ordonnance du 24 may 1679 au sujet des boissons enyvrantes, les ecclésiastiques se plaignent qu'il y a en cela de grands abus et des désordres infinis. Il faut faire chastier sévèrement les contrevenans et les coupables quand on en découvrira.

Les places des officiers reformez doivent demeurer supprimées à mesure qu'il y a occasion de les mettre en pied dans les détachemens.

Sa Majesté a fort desapprouvé les avances que le S^r^ des Bergères s'est fait faire, et les consommations des vivres qu'il a faites; j'escris a M. de Champigny de faire retenir sur ses appointemens ce qu'il pourra devoir.

On a donné advis au Roy que le S^r^ Bizart, major de Montréal, est un mauvais sujet, et indigne du commandement de cette place, qui luy a esté accordée en l'absence du gouverneur. Je vous prie d'examiner sa conduitte et sa capacité afin d'y pourvoir comme vous estimerez à propos.

J'attends avec impatience de sçavoir ce que le S^r^ de Villebon aura fait du costé de l'Acadie. Vous serez informé par les ordres particuliers que je vous envoye de Sa Majesté de la destination du vaisseau l'*Envieux* pour aller sous le commandement du S^r^ de Bonaventure dans la Baye Française, et de ce qu'Elle a estimé de son service à cet esgard.

Il paraist que le succez de ce voyage et de ce qui est ordonné d'ailleurs au dit S^r^ de Bonaventure dépend particulièrement de son prompt départ de Québec.

Vous sçavez bien aussy que l'expédition dans la Baye d'Hudson, pour l'attaque du fort Nelson que Sa Majesté a de nouveau résolu sur vos advis, manquerait comme l'année dernière si le vaisseau du Roy *le Poly* (qui y est destiné sous le commandement du S^r^ d'Iberville avec les deux vaisseaux de la Compagnie) estaient retardez à Québeck. Je me refère pour cette entreprise aux ordres particuliers de Sa Majesté sur ce qui la concerne.

Je ne dois pas omettre de vous dire que le Roy a esté surpris du peu de progrez qu'il y a pour les fortiffications des postes, après les grandes sommes que Sa Majesté y a fait employer, cela demande une particulière application de vostre part, et pour exciter les principaux habitans et les plus accomodez à y contribuer et les petits qui sont en estat de travailler à s'y employer.

Le Roy ayant fixé la despense pour le restablissement du chasteau de Québec à 12000 l. sur lesquels Sa Mat^é en envoye présentement 3000, vous devez reduire les choses à faire sur le pied de cette somme.

Quoyque j'espère qu'au moyen des ordres de Sa Majesté il ne pourra plus subsister aucun prétexte de division entre M. de Champigny et vous, je ne sçaurais me dispenser de vous prier en particulier de faire tout ce que vous pourrez pour prévenir les dégousts qu'il peut prendre dans les occasions qui se présenteront afin que l'union parfaite qui doit estre entre vous, se puisse fortiffier autant qu'elle est requise pour remplir vos obligations réciproques pour le service du Roy. (1)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (AVRIL 1692)

A Versailles, le .. avril 1692

Monsieur,

Le Roy vous ayant marqué l'attention que Sa Majesté a faite sur vos propositions réiterées, pour attaquer du costé de la mer la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre, je suis bien aise de vous dire encore sur ce sujet, qu'Elle aurait fait faire un armement pour cette entreprise, si l'estat present de ses affaires l'avait pu permettre, et qu'Elle n'en laissera pas perdre l'occasion quand il sera possible; mais comme les mémoires que vous avez envoyés ne contiennent pas des connaissances aussy précises qu'il serait à désirer pour faciliter et asseurer l'exécution d'un tel dessein, particulièrement pour les abordages aux terres, les descentes et le mouillage des vaisseaux, il est nécessaire que vous vous recueilliez encore avec ceux qui se trouveront avoir esté sur les lieux pour en dresser des plans estendus, et y marquer les sondes, et toutes les observations requises, Sa Majesté trouve mesme bon que vous fassiez passer en France par les premiers vaisseaux le S^r de Cadillac, lequel Elle a appris estre le mieux instruit. Vous prendrez pour l'envoyer tel autre prétexte que vous trouverez à propos pour oster la connaissance de ce dessein, dont les Anglais ont déjà esté en deffiance, sur quoy je dois vous dire sur la trop libre communication que j'apprens avoir esté permise au S^r Nelson qu'on pouvait bien garder avec luy les mesures de l'honnesteté et du bon traitement qui se peuvent faire à un prisonnier de quelque distinction; mais il aurait esté nécessaire de prendre plus de précautions en cela, pour empescher qu'un homme comme luy, estimé le plus vif, le plus animé contre le Canada, et le plus propre aux desseins des Anglais pour y faire des entreprises, n'eust pas pu prendre connaissance de l'estat où vous estes, par la liberté qu'il a eue de voir les lieux et de communiquer avec toutes sortes de gens. C'est pourquoy, je crois que vous le devez faire resserrer après l'arrivée des vaisseaux, et ne luy laisser parler qu'à des personnes instruites, et qui ne vous pourront estre suspectes.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Vous ne devez point faire l'eschange dudit S^r^ Nelson, si les Anglais n'ont pas renvoyé les 53 soldats français du Port-Royal retenus à Boston, comme ils l'ont deub faire en exécution de l'eschange convenu avec le S^r^ de Villebon pour les prisonniers anglais qu'il a renvoyés au dit Boston, et vous devez attendre que lesdits soldats soient revenus, parce qu'ils ont esté arrestez contre la foy de la capitulation accordée par Phips au S^r^ de Meneval.

Si, en ce cas, vous avez à négocier l'eschange dudit S^r^ Nelson, et d'autres prisonniers anglais, vous pouvez le donner en retirant le chevalier D'Aux et le P. Millet, Jésuitte, s'ils n'ont point esté renvoyez, comme le dit S^r^ de Villebon l'a fait espérer ou, en tout cas, vous pouvez faire l'eschange du S^r^ Nelson, avec tels autres Français qui pourront tomber entre les mains des ennemis.

J'ay encore à adjouster à ce que le Roy vous a marqué de ses intentions pour la guerre pendant la prochaine campagne, et à ce que je vous ay escrit en particulier sur le mesme sujet, qu'ayant paru par les advis de M. de Champigny et par ce que vous avez mandé, que vous aviez préparé l'automne dernier, les forces et les choses nécessaires pour l'attaque d'Orange et des Agniez, et que cette entreprise n'a pas esté exécutée, à cause qu'on a laissé passer le temps propre à la faire. Il semble qu'il serait d'un grand avantage que vous vous préparassiez de meilleure heure pour l'exécuter au commencement de l'automne, si vous croyez qu'elle puisse réussir, et en cas que les Anglais ne soient pas entrez dans la rivière et que les Iroquois soient retirez chez eux ou qu'ils y soient retenus par les diversions des Sauvages alliez. (1)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(23 JUILLET 1692)

A Versailles, le 23 juillet 1692

Monsieur,

Je commenceray cette lettre par vous aprendre la prise par l'armée du Roy, commandée par Sa Majesté, de la ville et chasteau de Namur. Vous verrez par la relation que je vous envoye plus au long le détail du siège dont le succez est deub (après Dieu) à l'aplication infatigable de Sa Ma^té^.

Nous n'avons pas esté si heureux du costé de la mer, 44 vaisseaux du Roy estant entrez dans la Manche pour faciliter le projet que Sa Majesté avait fait de faire passer le Roy de la Grande Bretagne en Angleterre, ces vaisseaux ont esté retenus par les vents contraires pendant un mois pendant lequel les ennemis ayant assemblé tous leurs vaisseaux de guerre au nombre de plus de 90, ceux de Sa Majesté n'ont pas laissé de les attaquer entre Barfleur et l'isle de Wicht, et après un combat opiniastre pendant un jour entier sans avoir rien perdu, ayant mesme coulé à fonds un de leurs vaisseaux et bruslé un autre, ils ont fait leur retraitte sans que les ennemis ayent osé s'y opposer; mais par un malheur extraordinaire ces vaisseaux passèrent par le Ras Blanchard où les ancres de 15 ayant chassé, et le vent et la marée contraires les portant sur les ennemis, ils furent obligez de revenir à Cherbourg, et à la Hogue ou ayant esté enveloppez par tous les vaisseaux des ennemis, on ne put les empêcher d'estre bruslez.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Le reste des 44 vaisseaux s'est retiré à St-Malo et à Brest où estait M. le comte d'Estrées avec le reste de l'armée, et cette séparation empeschant l'armée du Roy de se remettre à la mer, Sa Majesté a bien voulu proffiter de cette conjoncture pour vous envoyer une escadre suffisante pour détruire les vaisseaux ennemis qui auront pu vous attaquer en cas que cela arrive, M... qui commande l'escadre, vous remettra les prisonniers et tout ce qui aura esté pris sur eux à l'exception des vaisseaux qui peuvent estre amenez incessamment en France et qui vous seraient inutiles, et vous en disposerez pour le plus grand bien de la colonie, de concert avec M. de Champigny. Sa Ma$^{\text{té}}$ se remet à vous.

Comme l'intention de Sa Majesté est que ledit S$^{\text{r}}$ .... revienne en France après cette expédition faite, il est nécessaire que vous pressiez le départ des vaisseaux marchands affin qu'ils puissent proffiter de son escorte; mais en cas que vous n'ayez pas esté attaqué, ledit S$^{\text{r}}$... a ordre de croiser l'embouchure du fleuve s'il y a apparence que vous le soyez, sinon d'aller en l'isle de Terreneuve pour destruire les habitations des Anglais.

Je vous prie de faire en sorte de luy donner de vos nouvelles en ces endroits, et de l'informer de ce que vous estimerez nécessaire qu'il sçache pour le bien du service de Sa Majesté.

Je suis (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (15 SEPTEMBRE 1692)

Québec, 15 7$^{\text{bre}}$ 1692

Monseigneur,

Nous avons reçu le mémoire du Roi du quinze avril, avec les lettres et états que vous nous avez envoyés par le S$^{\text{r}}$ d'Iberville, commandant le *Poli*, qui est arrivé ici il y a un mois avec tous les vaisseaux qu'il accompagnait dans lesquels il y avait une grande partie des secours que Sa Majesté a eu la bonté d'ordonner pour ce pays; nous nous attendons à recevoir le reste par les autres vaisseaux qui doivent venir.

Sa Majesté nous faisant connaître par ces envois la protection particulière qu'elle continue de donner à la colonie pour la secourir contre ses ennemis, nous oblige pour entrer dans ses intentions à lui représenter qu'il est absolument nécessaire pour sa conservation, qu'elle soit secourue l'année prochaine d'un nombre considérable de soldats ainsi qu'elle a bien voulu nous le faire espérer par son mémoire, étant impossible autrement de la garder et de faire en même tems des entreprises au dehors.

Nos lettres et mémoires particuliers vous informeront, Monseigneur, des desseins que l'on a pour la guerre, et vous feront voir l'importance qu'il y a d'envoyer mille soldats.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Les avantages que les armes du Roi ont continué de remporter cette année en différentes occasions dont vous serez, Monseigneur, pleinement informé par les mémoires que nous envoyons, doivent faire connaître qu'il a fallu mettre tout en usage avec le peu de forces que nous avons, et que les mouvements continuels qui se sont faits ont produit des effets au delà de ce que nous en pouvions attendre, quoiqu'ils nous aient aussi un peu affaiblis par la perte que nous y avons faite de quelques-uns de nos bons officiers et de nos meilleurs hommes.

Nos semences et nos récoltes ont été faites sans aucune incursion des ennemis, mais il n'y a pas eu beaucoup de grain, ce qui provient d'une destruction causée par les chenilles qui en ont mangé et ravagé la plus grande partie dans toute l'étendue du pays où elles se sont répandues dans un si grand nombre que la terre en était toute couverte. Cependant nous pouvons conjecturer qu'il y en aura suffisamment pour la subsistance des habitans. Nous avons bien besoin que les autres vaisseaux arrivent parce qu'ils nous doivent apporter près de quatre cents milliers de farines de celles destinées pour ce pays, et environ vingt-quatre milliers de lard sans quoi nous aurions bien de la peine à faire subsister les troupes. Il est très nécessaire que Sa Majesté fasse envoyer l'année prochaine six cents milliers de farine et cent vingt milliers de lard, comme elle a eu la bonté de faire cette année, avec la subsistance pour un an des troupes qu'elle fera passer. Nous vous envoyons, Monseigneur, un état des munitions qui nous seront aussi nécessaires.

Sa Majesté peut être assurée qu'elle sera satisfaite de l'union et de la bonne intelligence qu'elle désire qui soit entre nous, et que nous concourrons de tout notre possible à tout ce qui sera du bien de son service, et pour l'avantage de la colonie. L'ordre particulier qu'elle nous donne pour entretenir cette union ne nous saurait être que fort agréable, puisqu'avec le bien du service nous y trouvons notre satisfaction particulière.

La liste des troupes, jointe à la dépêche du sieur de Champigny du 12 octobre 1691, était conforme à la revue qu'il en fit peu de temps auparavant, et s'il n'y a eu que vingt hommes de moins de l'état de revue faite à la fin de 1690 et qu'il paraisse la perte d'un plus grand nombre, cela provient de plusieurs cadets incorporés dans les compagnies, du retour de quelques prisonniers, et que le nombre qu'on a perdu était en partie des habitans du pays. Le dit sieur de Champigny vous envoie, Monseigneur, la revue des troupes, ainsi que vous la désirez; il ne sera reçu aucun homme qui ne soit en état de servir, et des cadets qu'ils n'aient seize ans.

Si vous aviez reçu, Monseigneur, les plans qui vous ont été envoyés à la fin de 1691 par le vaisseau *le S^t François-Xavier* que l'on croit perdu à l'entrée de ce golfe, vous auriez bien connu l'utilité de l'emploi des fonds ordonnés par Sa Majesté pour les fortifications et qu'il a été apporté toute l'économie possible dans la dépense que l'on a été obligé de faire, la basse-ville de Québec ayant été fortifiée de deux plates-formes fort considérables, la haute-ville de deux autres et plusieurs redoutes couvertes, l'entretien de la palissade, et de celle de Montréal, la construction de neuf de celle de Trois Rivières, avec des redoutes et d'autres réparations et travaux absolument nécessaires, ce qui a causé toutes les dépenses qui ont été faites, et vous pouvez être assuré, Mgr, que l'on prend un soin très particulier à ce qu'il ne soit fait aucune consommation que fort à propos.

Les états des dépenses qui vous sont envoyés et les plans que l'ingénieur vous porte vous feront connaître clairement tout ce qui a été fait, et nous attendrons ce que vous ordonnerez que l'on fasse dans la suite (cependant, pour achever de consommer les fonds de cette année) nous avons cru qu'il n'y avait rien de plus nécessaire et de plus pressé que de faire travailler à l'enceinte du château de Québec dont le circuit est trop petit parce qu'il n'enferme pas le magasin aux poudres et que les murailles tombent en ruines et sont sans aucuns flancs, parapets ni défenses, et comme il n'est pas moins nécessaire pour nous mettre un peu plus à couvert des menaces que Phips continue de nous faire, nous allons aussi faire travailler incessamment à une troisième plate-forme à la basse-ville, dont l'ingénieur vous portera les plans, ce qui non seulement consommera le restant des vingt mille livres envoyées pour cette année, mais même ira environ à quinze mille livres au delà, sans comprendre ce qu'on ne peut se dispenser de réparer à Montréal, l'augmentation de l'enceinte des Trois-Rivières, le rétablissement de la clôture du fort Chambly qui est pourie et l'entretien de plusieurs petits forts; c'est pourquoi il est nécessaire d'envoyer l'année prochaine les 15,000 l. et encore les vingt mille livres à l'ordinaire, si vous ne voulez pas ajouter une plus grande somme au cas que vous preniez la résolution suivant les plans, d'achever de pierre la fortification de cette ville qui, comme vous savez, est la clef et le salut de tout le pays.

Vous observerez, s'il vous plait, qu'il vaut mieux faire faire de pierre tout ce qu'on aura dorénavant à entreprendre dans les lieux où la pierre se rencontre, que de s'amuser à se servir de pieux, auxquels il faut tous les ans travailler, engageant à de grands entretiens, comme il parait par l'enceinte de Montréal.

Nous pouvons vous assurer qu'on ne doit pas compter sur le secours qu'on peut tirer des habitans pour contribuer à ces travaux, les marchands ayant fait des pertes considérables dans *le St François-Xavier* où ils avaient embarqué beaucoup de pelleteries et d'argent comptant. Les habitans, d'un autre côté, étant presque tous ruinés par la guerre qui les a contraints d'abandonner la campagne, où leurs maisons et habitations étaient, pour se réfugier ici ou dans les forts où ils sont réduits avec leurs familles dans des cabanes.

C'est un des plus grands biens que Sa Majesté puisse faire pendant la guerre que d'envoyer des munitions pour distribuer aux Sauvages, puisque c'est un moyen comme assuré pour les faire agir et tenir toujours en action, en mettant quantité de partis en campagne contre les ennemis comme il a paru cette année. On emploira ceux que Sa Majesté a envoyés le plus utilement qu'il sera possible, selon ses intentions, que nous remplirons de notre mieux, en observant ce qu'il nous ordonne à cet égard pour empêcher autant qu'on le pourra les abus que les particuliers ou les chefs que l'on envoie dans les postes éloignés pourraient faire, par la diversion des hommes, afin de les retenir dans le pays et les engager à la culture des terres, à la pêche et autres entreprises convenables. C'est ce qui s'est fait l'année dernière de concert, en observant pour la distribution des présents aux Sauvages, les précautions nécessaires, dont le sieur de Louvigny qui est à Missilimakinac, a déjà commencé de rendre un fort bon compte.

Nous tenons la main à ce que les Sauvages ne se défassent de leurs armes et munitions sous quelque prétexte que ce puisse être. Il a été rendu ci-devant des ordonnances sur ce sujet qui sont exactement exécutées.

Ce que Sa Majesté souhaite que nous fassions pour la distribution des vingt-cinq congés qu'elle désire que l'on donne pour aller en traite dans les pays éloignés sera exécuté ainsi qu'elle nous l'ordonne, et conformément à son ordonnance du deux mai 1681 et pareillement sa déclaration du 24 mai 1679 concernant les boissons enivrantes sera exécutée.

La proposition du Sr de la Porte de Louvigny pour occuper les postes de la rivière des Miamis à la charge d'y entretenir 40 soldats à ses dépens ne peut pas être reçue, puisque cela ne servirait qu'à exclure les habitans des profits de la traite qu'on y peut faire pour les faire tomber entre ses mains.

Les religieuses hospitalières de Montréal ont eu les six congés qui leur avaient été promis par M. de Denonville; elles en avaient bien besoin, cette maison étant dans une grande misère. Le S^r Riverin à qui Sa Majesté en a accordé en a eu deux cette année en considération de son établissement de pêcherie qui devient considérable.

A l'égard de ce qui est dû pour les avances faites pour la construction d'un fort aux Outaouacs et d'un autre au Détroit du lac Erié et pour autres dépenses dans le dit pays, il est à propos d'informer Sa Majesté que M^r de Denonville étant arrivé au Canada donna ses ordres pour construire les dits forts, et d'envoyer dans toutes les nations afin de les engager à se rendre au printemps de l'année 1687 au rendez-vous général qu'il leur donna sur le lac Ontario pour se joindre à lui et marcher contre les Iroquois dans leur pays, ce qui s'exécuta par les soins du sieur de la Durantaye, qui, pour cet effet, emprunta de ceux qui faisaient alors la traite dans les dits lieux une partie de leurs marchandises qu'il employa à la construction des dits forts et aux voyages qu'il fit faire par les Français et Sauvages pour avertir toutes les nations. Chaque particulier qui a fourni des marchandises, en a représenté son mémoire certifié tant du sieur de la Durantaye que du Père Angelran, missionnaire dans les dits lieux, et il a été ensuite arrêté par M^r de Denonville et le S^r de Champigny qu'ils en seraient remboursés sur les premiers congés qui seraient délivrés, ce qui fut approuvé par la dépêche de Sa Majesté du 9 mars 1688, et comme cela n'a pu être fait depuis, n'ayant pas été donné de congés, ces sommes sont encore dues qui montent à dix-sept mille neuf cent quarante-quatre livres seize sols, trois deniers monnaie de France, dont l'état est ci-joint. Il n'y a rien de si juste que de faire ce remboursement, ces particuliers ayant fourni de bonne foi leurs marchandises, sans considérer qu'ils sont descendus en guerre à leurs dépens, et qu'il y a six ans que cela leur est dû. Si le Roi veut bien entendre à ce que nous lui pouvons représenter sur cela, en continuant les grâces qu'il fait à ce pays, il ordonnera un fonds l'année prochaine pour faire ce remboursement, afin que les congés puissent tourner au profit des pauvres habitans de ce pays, sinon il ordonnera de donner des congés surnuméraires pour ce remboursement.

Les sieurs de la Forest et Tonty à qui Sa Majesté a accordé le fort S^t Louis des Illinois, à condition de mettre les Sauvages en action contre ces ennemis, ont commencé de satisfaire à cet engagement, plusieurs partis ont défait des cabanes d'Iroquois qui étaient écartées de leurs villages, et ils se disposent à les faire agir plus fortement. Il serait nécessaire de nous envoyer la concession de ce fort au S^r de la Salle pour en faire jouir les dits sieurs de Tonty et de la Forest aux mêmes conditions, leur ayant été donné pour en jouir conformément à sa concession.

Quelque précaution que l'on puisse prendre pour la conservation de l'Acadie et pour le secours des habitans français du même lieu, on ne saurait y réussir avec le peu de forces qu'il y a, quand les Anglais y en voudront mener de considérables comme il leur est aisé. Tout ce que l'on peut faire est d'envoyer de temps en temps des munitions comme on a fait aux habitans des mines de Beaubassin et des autres endroits pour empêcher que l'abandon où ils croiraient être, si on ne les secourait, ne les contraignit de se donner aux Anglais, ce qu'ils ont jusques ici refusé de faire quoiqu''ils en aient été fort sollicités et aux menaces, comme aussi d'engager les Canibats et Abénaquis par les présents que le Roi leur envoie à être toujours en action pour harceler les Anglais et détruire leurs campagnes. Il est aussi nécessaire d'y conserver les ecclésiasiques qui y sont afin de maintenir les Sauvages dans la pratique de la religion.

Le Sr d'Iberville, commandant le vaisseau *le Poli*, n'a pu exécuter l'entreprise sur le fort Nelson, à cause de la longueur de son voyage, la saison étant trop avancée; la même raison empêcha M. Du Tast d'y aller l'année dernière. Si le Roi est dans la volonté de faire exécuter ce dessein, il est absolument nécessaire qu'il envoie de bonne heure un de ses vaisseaux à Québec, pour se rendre dans la baie avec deux petits vaisseaux de la Compagnie qu'ils feront mettre en état pour cela.

Nous avons jugé à propos par les raisons que le sieur comte de Frontenac vous marque dans sa lettre particulière, de joindre le vaisseau *le Poli* à *l'Envieux*, estimant que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais qu'il changeât l'ordre que le Sr d'Iberville avait d'aller croiser sur les côtes de Plaisance en celui de se joindre au Sr de Bonaventure pour croiser ensemble sur celles de Boston et Manathe, et il y a lieu d'espérer que cela aura un très bon succès, suivant le projet dont il vous fait le détail. Nous les avons fait partir de cette rade avec le plus de diligence qu'il a été possible.

Nous ne doutons pas, Monseigneur, que Sa Majesté considérant les grands avantages qu'elle tirera si elle se rend maîtresse de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, ne fasse cette entreprise dès l'année prochaine pour toutes les raisons que nous lui avons marquées par nos lettres de l'année dernière. Nous attendons ses ordres pour ce qu'il y aura à faire en même temps du côté d'Orange, à quoi nous ne pouvons songer que nous ne soyons plus forts de troupes.

On n'a pas été en état de songer au rétablissement du fort Frontenac; quand l'occasion s'en présentera, on prendra si bien ses mesures que la chose aura le succès que Sa Majesté en peut espérer.

S. M. a eu bien de la bonté de vouloir songer au rétablissement du château de Québec. Ce n'est pas assurément sans besoin, on y emploiera les trois mille livres qu'elle a envoyées, dans l'espérance qu'elle donnera ordre pour le reste l'année prochaine, l'ouvrage pressant, attendu le péril imminent où est le vieux bâtiment.

Nous enverrons par les derniers vaissaux une liste des officiers des troupes entretenues en ce pays où il sera fait mention de leurs services et de ceux qui désirent entrer dans la Marine, et nous ne saurions assez remercier Sa Majesté d'avoir eu égard aux supplications que nous lui avons faites de songer à l'avancement des officiers qui servent en ce pays, rien ne pouvant tant contribuer à entretenir et augmenter le zèle qu'ils ont pour son service. Elle nous a bien fait l'honneur de nous mander qu'elle avait accordé des emplois à quelques-uns, mais comme les brevets ne nous ont pas été adressés, nous n'en savons pas les noms ni les charges dont elle les a honorées.

Nous avons les mêmes actions de grâces à lui rendre de ce qu'elle a fait pour les Srs Provost, Gallifet, Ramezay et Grandpré, et des gratifications qu'elle a accordées aux sieurs de Monic, Repentigny, Jolliet et aux Pères Récollets; elles ne pouvaient pas mieux être employées, le premier rendant de bons services et n'ayant pas d'appointemens de major, le second étant un gentilhomme des premiers habitués en ce pays qui avait douze enfans garçons dont sept sont actuellement dans le service et deux autres y ont été tués depuis un an, l'un brûlé par les Iroquois et l'autre tué cet été d'un coup de mousquet au parti du Sr de Vaudreuil, le troisième étant un des plus anciens habitans du pays, chargé d'une nombreuse famille, qui a beaucoup de talents pour les découvertes auxquelles il continue de travailler actuellement et à un établissement considérable dans l'île d'Anticosti où il a consommé la plus grande partie de son bien, ce qui nous oblige à la supplier de les leur vouloir continuer aussi bien qu'aux Pères Récollets, qui par l'utilité et l'édification qu'ils donnent à tous les peuples, peuvent espérer que Sa Majesté leur accordera encore d'autres charités plus considérables pour les aider à bâtir leur maison comme elle a fait à quelques communautés de ce pays.

Nous n'avons point reçu les lettres de noblesse accordées par Sa Majesté, l'année dernière, aux S^{rs} de S^{t} Denys et Hertel ainsi que vous nous le marquiez, Monseigneur, par le mémoire du Roi, c'est pourquoi nous vous supplions de nous les envoyer l'année prochaine. Nous exécuterons à l'égard des S^{rs} de la Durantaye et La Motte Cadillac ce que Sa Majesté nous prescrit.

L'ordre que le Roi nous donne de donner des concessions de proche en proche dans l'étendue de la colonie, ne se peut exécuter ne se trouvant plus de terres le long du fleuve qui ne sont concédées depuis le commencement des habitations jusques au haut de l'île de Montréal; les lieux qui sont les plus exposés aux ennemis, qui sont au-dessus des Trois-Rivières, sont réunis en villages, et les habitans y sont retirés, cette réunion n'est pas si nécessaire pour les lieux qui sont au-dessous des Trois-Rivières, étant moins exposés. Cependant on y travaillera autant qu'il sera possible.

Nous avons appris avec plaisir que les différends entre Monsieur l'évêque de Québec et son Séminaire étaient terminés. Sa Majesté peut être assurée que nous n'oublions rien pour conserver l'union avec lui. Elle en doit être satisfaite jusqu'à présent, puisqu'elle s'est conservée sans aucune altération. Il n'a pas encore fait des cures fixes, faute de temps depuis son arrivée, nous lui en avons parlé et nous espérons qu'il en fera incessamment. La continuation des huit mille livres pour partie de la subsistance des curés sera bien nécessaire, ne pouvant en être entretenu un nombre suffisant sans ces secours. Sa Majesté ne doit pas aussi douter qu'on n'assiste les Jésuites et les Récollets en tout ce qui nous sera possible.

Puisque Sa Majesté par ses lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital général à Québec, a ordonné que le gouverneur et l'intendant, conjointement avec le S^{r} évêque seraient chefs de la direction du dit hôpital, ils auront plus de facilité de remédier aux abus que Sa Majesté marque très judicieusement, qui se pourraient introduire dans le dit établissement, et comme par les mêmes lettres, elle nous promet d'en accorder pour des maisons de charité dans les lieux où elles pourraient être utiles, lorsqu'il se présenterait des personnes pieuses qui ayant du bien voudraient contribuer au dit établissement. Ils ont accordé conjointement avec M^{r} l'évêque des lettres pour en établir un à Montréal, s'étant rencontré des personnes qui ont des biens assez considérables pour la fonder, qui ne sera pas à charge à Sa Majesté ni préjudiciable à la colonie, leur dessein n'étant pas de donner lieu à la fainéantise ou de l'entretenir, mais de tâcher d'empêcher l'oisiveté qui règne dans la plus grande partie de la jeunesse de ce pays en instruisant les enfans, faisant apprendre des métiers à ceux qui seront pauvres, et surtout les occupant à la culture des terres, en sorte qu'il n'y ait aucun dans la maison qui ne soit employé à quelque ouvrage qui lui soit convenable. Nous veillons à ce que cela s'exécute exactement afin d'en tirer par la suite tous les avantages qu'il sera possible. Nous vous envoyons la copie de la permission que nous leur avons accordée, afin que Sa Majesté ait la bonté de la confirmer si elle le juge à propos.

Le S^{r} de Champigny vous rendra compte de la réception des habits envoyés pour les soldats la présente année, et des munitions qui ont été chargées dans les vaisseaux, après que ceux que nous attendons seront armés, parce qu'il y en a dedans une bonne partie.

L'emploi du Sr Bizard ayant été rempli, et étant d'un esprit assez difficile, fort sujet à se faire des affaires semblables à cause de son ivrognerie continuelle, nous vous prions, Monseigneur, de ne pas permettre qu'il repasse en ce pays.

Le Sr comte de Frontenac n'a pas manqué, sitôt qu'il a reçu les ordres de Sa Majesté, de rétablir les sieurs Noyan et de Lorimier dans les fonctions de leurs charges, étant fort aise en son particulier que Sa Majesté ait eu de l'indulgence pour eux, parce que ce sont des bons officiers.

On n'a apporté aucun changement à la valeur des espèces suivant la lettre particulière que le Sr comte de Frontenac en a reçue.

Nous nous servons cette année du même expédient dont nous nous sommes servis l'année dernière d'emprunter des marchandises de quoi fournir aux dépenses de l'année prochaine jusqu'à l'arrivée des vaisseaux. Mais il serait à appréhender qu'il ne se peut pratiquer les années suivantes, les marchands pouvant avoir des vues de faire profiter leur argent par d'autres voies; ainsi il serait bon qu'il y eût toujours un fonds de six mois d'avance qui étant fait une fois continuerait dans la suite.

Et à l'égard de la proposition que vous faites, Mgr, de nous envoyer dorénavant en vivres et marchandises tous les fonds destinés tant pour les troupes que pour les autres dépenses, nous vous supplions de considérer qu'à moins qu'on en envoie une bonne partie en argent comptant et qu'on se règle pour le surplus sur les états que nous envoyons des marchandises et vivres que nous croyons nous être nécessaires, et qu'on est obligé de changer suivant la situation des affaires de la colonie qui est presque toutes les années différentes et principalement par l'abondance ou la rareté des grains qui s'y trouvent, vous ruineriez absolument le commerce de ce pays et en ôteriez le peu d'argent comptant qu'il y a, qui dès à présent, n'est pas en abondance. Le sieur de Champigny s'étendra encore davantage sur cet article dans la lettre particulière qu'il se donnera l'honneur de vous écrire.

Il est certain que depuis plusieurs années les marchands se prévalent des prétextes que la guerre leur donne pour augmenter le prix des marchandises et que les habitants du pays ont pris de l'occasion d'enchérir sur eux et de porter les grains et autres choses nécessaires pour la vie à des prix exorbitants, et qui fait qu'il n'y a plus personne ici qui puisse subsister, la plupart des denrées ayant augmenté de plus de la moitié.

Il est vrai que la première cause de l'augmentation de la vente des marchandises de ce pays provient des marchands de la Rochelle qui en ont augmenté non seulement le prix mais encore les assurances qui sont présentement à 20 pour cent, nonobstant les convois que Sa Majesté accorde tous les ans, et le fret qu'ils ont fait payer cette année jusqu'à 120 l. le tonneau qui autrefois ne valait couramment que 50, sous prétexte qu'ils ont donné un quart de leurs vaisseaux au Roi dont l'intention n'a jamais pu être qu'ils s'en dédommageassent sur les habitans du pays qui feraient venir les marchandises, et moins encore qu'ils y profitassent comme ils font puisqu'au lieu d'un quart qu'ils donnent au Roi, ils ont plus de la moitié de fret au delà de ce qu'ils avaient à l'ordinaire.

C'est pourquoi nous vous supplions d'apporter du remède à cet abus qui se commet à la Rochelle afin qu'il ne se continue pas à l'avenir.

Nous prendrons occasion de là de vous en représenter un autre sur lequel on a déjà écrit, il y a longtemps, qui est que les mêmes marchands de la Rochelle obligent tous ceux qui chargent dans leurs vaisseaux de leur payer le fret par avance, ce qui ne se pratique dans aucuns lieux du monde, et qui est fort onéreux pour les gens qui sont en Canada, par les raisons qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer parce qu'elles se comprennent aisément.

Nous croyons que ces abus ne se continueraient pas si on voulait bien qu'on excitât les marchands de St-Malo et des autres villes de venir commercer en ce pays, et qu'on leur ôtât l'appréhension qu'on leur a pu donner de les en vouloir empêcher, et de ne le permettre qu'aux seuls marchands de la Rochelle.

Nous faisons tout ce qui nous est possible pour exciter les marchands et les habitans de ce pays de s'appliquer aux pêcheries de morues qui est le commerce le plus avantageux qu'on puisse jamais faire dans cette colonie. Mais il aurait été impossible de faire même cette année celle de l'anguille qui est la manne de tous les habitans, sans le sel que Sa Majesté a envoyé dans ses vaisseaux, quelques-uns des autres navires n'en ayant pas apporté et ceux qui en avaient n'en ayant pas voulu vendre, disant qu'ils l'avaient destiné pour faire eux-mêmes la pêche sur le grand banc en s'en retournant. Le sieur de Champigny fait distribuer à un prix fort raisonnable celui qui est venu dans les vaisseaux du Roi. Ce qui réjouit beaucoup d'habitans, et il est d'une nécessité absolue qu'on fasse en sorte que les vaisseaux du Roi et des marchands qui viendront ici en chargent pour leur lest jusqu'à quatre ou cinq mille minots au moins, qui est la consommation qui s'en peut faire dans le pays pour toutes les pêches d'anguilles et de morues qu'on entreprend et qu'on voudra entreprendre.

Pour en donner l'exemple, nous allons en commencer une avec quelques marchands que nous y avons associés, dans la pensée que cela sera agréable à Sa Majesté, nous l'ayant permis par sa dépêche de l'année passée, nous la supplions de trouver bon que nous nous servions pour ce dessein du corps de navire que le S^r^ d'Iberville a pris en revenant ici qui n'est guère utile à autre chose et que l'on a fait estimer.

Si Sa Majesté avait agréable de nous envoyer au sujet de cette prise ce que nous lui demandons par un placet que nous joignons à cette dépêche, elle nous donnerait moyen de nous récupérer un peu des grandes et extraordinaires dépenses que nous avons été obligés de faire ces dernières années.

Nous avons eu assez de peine jusqu'ici de contenir les Anglais prisonniers ou rachetés d'entre les mains des Sauvages, de les empêcher de se sauver et de se retirer chez eux; mais comme le nombre en est devenu considérable, qu'il n'est pas aisé dans un pays aussi ouvert qu'est celui-ci de les pouvoir garder sûrement et qu'ils sont fort à charge, nous avons jugé qu'il serait à propos d'en distribuer une partie dans tous les vaisseaux qui retourneront en France parce qu'il sera plus aisé de les empêcher à la Nouvelle-Angleterre où il est trop important qu'ils ne retournent pas et surtout le sieur de Nelson, qui est un esprit fort remuant, capable de nuire beaucoup s'il repassait à Boston, c'est pourquoi nous vous supplions de donner ordre à M^r^ Begon à qui nous les adressons de les faire garder soigneusement avec le colonel Ting et le fils d'un marchand nommé Aldin. Ils auraient été inutiles ici pour une échange puisque nous n'avons point de prisonniers français à Boston, le chevalier d'Aux s'en étant sauvé depuis peu de jours, et les soldats de la garnison de Port-Royal qui sont les seuls qui y restent ne pouvant pas entrer en compensation d'aucune échange ainsi que vous l'ordonnez.

Le S^r^ de Mesnu, greffier en chef au Conseil Souverain, étant un peu cassé par l'âge, désirerait voir le fils qui lui reste succéder à son emploi, et comme Sa Majesté lui avait déjà accordé cette grâce en faveur d'un aîné qui est mort en revenant des îles où il avait été employé par M. de Gouipy, intendant, qui l'avait fait son subdélegué, il espère qu'elle ne lui refusera pas pour son cadet, qui, dep uis cinq ans, lui sert de commis dans le greffe.

Nous prenons la liberté de vous réitérer la prière que nous vous avons faite l'année passée en faveur de la veuve du S^r^ d'Escayrac, capitaine, qui fut tué au combat de la Prairie de la Magdeleine contre les Anglais en 1691, qui est de lui accorder une pension pour lui aider à élever ses enfans, étant fort pauvre.

Nous vous demandons, Monseigneur, l'honneur de votre protection et que vous nous croyiez avec un profond respect, Monseigneur, Vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC
CHAMPIGNY

Des trois vaisseaux qui étaient partis de La Rochelle le 22 juin, il n'en est arrivé qu'un par lequel nous avons su, Monseigneur, qu'il y en avait un autre qui avait péri et dont on a seulement sauvé l'équipage, et qu'ils ont laissé le troisième à 200 lieues au delà du banc, que nous avons appris depuis deux jours par le capitaine qui le commandait avoir été pris au nord d'Anticosti, à 150 lieues d'ici, vers l'entrée du Golfe, par trois frégates de Boston qui y croisaient, lequel était chargé pour divers particuliers de vin, eau-de-vie, marchandises sèches et de 200 quarts de farine pour le Roi et de deux boucauts d'habits et de souliers pour les troupes, le tout estimé près de 200,000 livres.

Si un autre bâtiment que M. Bégon nous mandait devoir faire partir quelque temps après n'arrive point, nous nous trouverons encore sans vivres, puisque de six cents milliers de farine que nous avions demandés il n'en est pas arrivé trois cents.

Tant qu'on fera charger les effets du Roi dans d'aussi méchants et d'aussi petits bâtimens que ceux qu'on a envoyés cette année, ils courront toujours le même risque et le pays se trouvera dénué de toutes sortes de marchandises, puisque les marchands et les particuliers ne trouvent pas de sûreté ni de place pour y charger, ce qui fait qu'elles sont ici si rares que le prix en est extraordinaire et que tout le monde en souffre beaucoup.

Si on envoyait de bonnes flûtes et de plus grand port, une seule porterait plus que quatre de ces petits bâtimens, et pour la conduire il faudrait les deux tiers moins de matelots.

Il semble même, Monseigneur, que les bourgeois auxquels ils appartiennent ne se mettent guère en peine que leurs vaisseaux soient en bon état avant que de partir, et qu'ils se soucient peu qu'ils viennent à périr, parce que les faisant assurer et se faisant payer le fret d'avance, ils y gagnent visiblement au lieu d'y perdre.

C'est ce paiement de fret par avance qui peut donner lieu aux friponneries qui se pourraient faire. Nous espérons, Monseigneur, que vous voudrez bien y donner ordre, et à rendre l'entrée de notre golfe libre en y envoyant deux ou trois frégates qui y puissent croiser et depuis l'île de Plaisance jusqu'au cap de Sable, autrement nous courrons risque toutes les années de voir la plupart de nos vaisseaux pris, et ce pays-ci se retrouvera comme bloqué et privé des secours qui le soutiennent et le font subsister.

Le capitaine de la flûte qui a été prise, nommé Vivien, nous a rapporté que les Anglais de Boston se préparaient à faire un grand armement pour venir au commencement du printemps attaquer Québec de nouveau, ce qui nous fait espérer que vous

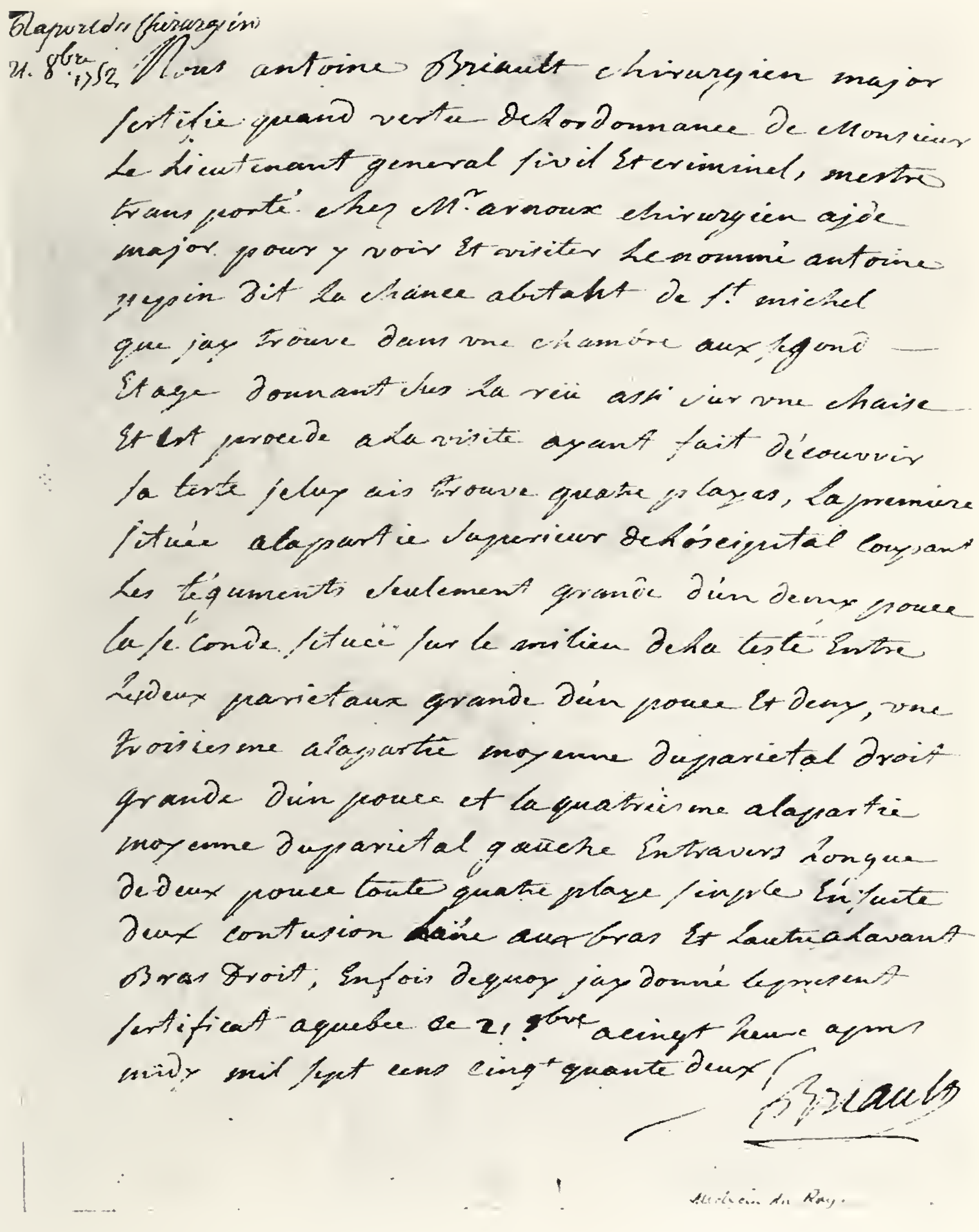

Rapport du Chirurgien
21. 8bre 1752

Nous antoine Briault chirurgien major
ſertifie quand vertu de Lordonnance de Monsieur
Le Lieutenant general ſivil Et criminel, mestre
transporte chez Mr. arnoux chirurgien ajde
major pour y voir Et visiter Le nommé antoine
pepin dit La chance abitant de St. michel
que jay trouve dans vne chambre aux ſegond —
Etage donnant ſur La rüe assi ſur vne chaise —
Et lut procede ala visite ayant fait découvrir
ſa teste je luy ais trouve quatre playes, La premiere
ſituée alapartie ſuperieur de Losccipital coupant
Les teguments ſeulement grande dun deux pouce
La ſeconde ſituée ſur le milieu de La teste Entre
Les deux parietaux grande dun pouce Et demy, vne
troisiesme alapartie moyenne duparietal droit
grande dun pouce et la quatriesme alapartie
moyenne duparietal gauche Entravers Longue
de deux pouce toute quatre playe ſingle Enſuite
deux contusion lune aux bras Et Lautre alavant
Bras Droit, Enfoix dequoy jay donné le present
ſertificat aquebec ce 21. 8bre acinq heure apres
midy mil ſept cens cinquante deux

Briault

Medecin du Roy

RAPPORT DU CHIRURGIEN BRIAULT

Nous antoine Briault chirurgien major sertifie quand vertu de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant general sivil et criminel, mestre transporté chez M^r^ arnoux chirurgien aide major pour y voir et visiter le nommé antoine pepin dit La chance abitant de St. michel que j'ay trouvé dans une chambre aux segond Etage donnant sur la reu assi sur une chaise Et est procédé à la visite ayant fait découvrir sa teste je luy ai trouvé quatre playes, la première située à la partie supérieur de l'osciputal coupant les téguments seulement grande d'un demy pouce la seconde située sur le milieu de la teste entre les deux parietaux grande d'un pouce et demy, une troisiesme à la partie moyenne du parietal droit grande d'un pouce et la quatriesme à la partie moyenne du parietal gauche en travers longue de deux pouce toute quatre playe sinple En suite deux contusion l'une aux bras et l'autre à l'avant Bras Droit, En fois dequoy j'ay donné le présent sertificat à Québec ce 21 8bre à cingt heure après midy mil sept cens cintquante deux.

BRIAULT (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

presserez les secours d'hommes, de vivres et de munitions que nous vous demandons.

Messieurs du séminaire de Montréal nous ont dit qu'ils offraient à Sa Majesté de remettre entre ses mains la justice de la ville et île de Montréal pour l'ériger en justice royale.

Ils demanderaient seulement qu'on leur laissât le greffe domanial, laissant la nomination des autres officiers à Sa Majesté. Vous nous ferez savoir, s'il vous plaît, Monseigneur, ses intentions là-dessus.

Il y a une espèce de difficulté entre le S^r^ Provost, présentement lieutenant de Roi de Québec, et le S^r^ de Gallifet, qui lui a succédé à la charge de major de cette ville, sur le fait de leurs appointemens.

Vous verrez, Monseigneur, leurs raisons par la lettre de l'un et le placet de l'autre, et nous vous supplions de les régler et de nous en faire savoir la décision.

Il y a dans le nombre de nos officiers plusieurs anciens gardes-marine qui souhaiteraient fort, Monseigneur, que vous voulussiez penser à leur avancement, et les autres d'avoir des places de garde-marine. Si vous ne vouliez fixer le nombre et nous envoyer des brevets en blanc, nous ne les remplirons que des meilleurs sujets.

Nous continuons d'être avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC
CHAMPIGNY (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (15 SEPTEMBRE 1692)

Québec, le 15 septembre 1692

Monseigneur,

La contrariété des vents ou les calmes continuels que le sieur d'Iberville a trouvés dans sa traversée sont cause qu'il n'a pu se rendre à cette rade avec le vaisseau *l'Envieux*, commandé par le sieur Bonaventure, et les autres navires qu'il escortait le 18 août et l'ont même obligé, à ce qu'il m'a dit, quand il a été à l'entrée de notre golfe, d'envoyer le vaisseau *la Sainte-Anne* à droiture aux postes que nous avons dans la baie d'Hudson et de faire renverser dedans ce que les intéressés de la Compagnie du Nord, qui sont à Québec, y envoyaient par avance pour la subsistance de leurs gens dans un petit navire qu'il rencontra, jugeant qu'il n'arriverait jamais assez tôt à Québec pour en repartir à tems afin de pouvoir achever ce qu'il avait ordre d'exécuter sur le fort Nelson, dont il fallait remettre l'entreprise à l'année prochaine. Ainsi, vous voyez, Monseigneur, que je n'ai pas été obligé de lui donner des ordres là-dessus, comme Sa Majesté me le commandait, et que l'inexécution de ce projet ne vient que de ce que les vaisseaux arrivent toujours trop tard et que la saison se trouve trop avancée.

En les faisant partir de France de meilleure heure, s'il se pouvait, on remédierait à ces inconvéniens.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Ceux que j'ai prévu pouvoir arriver au sieur Bonaventure, si je l'envoyais seul avec le vaisseau *l'Envieux* dans les fonds de la Baie-Française et jusqu'à l'entrée de la rivière S^{t}-Jean porter au sieur de Villebon les secours qu'on lui envoie me font espérer que Sa Majesté ne trouvera pas mauvais que je n'aie pas suivi précisément ce qu'elle me prescrit sur son sujet.

Il y avait peu de tems que j'avais été averti par le sieur de Villebon et par d'autres endroits que Phips avait envoyé un vaisseau de 48 pièces avec deux autres brigantines, armées de plus de 400 hommes pour l'enlever dans son poste; qu'ils avaient fait quelque tentative pour mettre des gens à terre, mais qu'ayant trouvé un petit détachement de Français et de Sauvages que le dit sieur de Villebon avait envoyés pour être avertis de leur descente, ils s'étaient retirés à Boston dans le dessein d'en repartir incessamment avec deux autres vaisseaux, qu'ils joindraient à ceux qu'ils avaient déjà pour aller attendre vers le cap de Sable ceux qu'ils soupçonnaient lui devoir venir pour leur apporter du secours.

C'est ce qui m'a fait résoudre, après en avoir conféré avec M^{r} l'intendant, d'ordonner au sieur Bonaventure de débarquer les effets dont il est chargé à la Baie-Verte, au delà de l'île Percée, où j'ai mandé au sieur de Villebon de se rendre, et d'où il pourra facilement et sans risque les transporter à Beaubassin et de là à son établissement, sans que le dit sieur Bonaventure soit obligé de s'engager jusqu'au fond de la Baie Française d'où il aurait de la peine à retirer son vaisseau, s'il y en rencontrait d'ennemis qui s'opposassent à sa sortie, et afin qu'il exécutât avec plus de succès les ordres qu'il avait par ses instructions de croiser sur les côtes de Boston et de Manathe, j'ai cru lui devoir joindre le sieur d'Iberville au lieu de l'envoyer vers les côtes de Plaisance, parce qu'ils pourront par ce moyen se rendre plus facilement maîtres de tous les bâtimens qu'ils y rencontreront, et être en état d'entreprendre ce qu'ils jugeront à propos de faire. Je leur ai même promis de fortifier ici leurs équipages de 40 ou 50 Canadiens, et donné ordre à deux capitaines des Abénakis et Cannibats qui s'y sont rencontrés, d'aller en diligence à leurs villages assembler trois cents de leurs Sauvages pour se rendre à Pentagouet dans la fin de la lune de septembre, où nos deux vaisseaux mouilleront et les y attendront pour ensuite les embarquer sur leurs bords, et s'en servir s'ils jugent pouvoir faire quelque descente et ravager le plat pays.

Je ferai aussi embarquer dessus le sieur de La Motte Cadillac, comme vous me le marquez, avec l'hydrographe qui a fait tous les plans et les cartes que je vous envoyais par *le Saint-François-Xavier* et dans lesquelles vous auriez vu que je satisfaisais autant qu'il m'avait été possible aux éclaircissemens que vous désirez avoir, afin qu'ils puissent les rectifier en côtoyant la côte et vous en rendre encore un compte plus exact lorsqu'ils auront l'honneur de vous saluer.

Vous trouverez dans ce paquet la copie du mémoire que je vous écrivais là-dessus avec les plans qui ont été perdus.

Il s'est rencontré aussi quelques officiers des troupes auxquels j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'accorder la permission d'aller faire un tour en France pour donner ordre à leurs affaires domestiques que la mort de leur père ou de leur mère mettait dans une grande confusion et qui s'embarqueront aussi sur ces vaisseaux; de sorte que j'espère que cette entreprise aura de très bons succès et qu'elle causera une puissante diversion du côté des Anglais qui ne s'attendent pas à une telle visite. Elle sera aussi fort du goût de tous les Sauvages de l'Acadie, et les engagera d'autant plus dans nos intérêts qu'elle les animera davantage contre les Anglais.

La sollicitation du sieur de Villebon et les présents qu'il leur avait faits les avaient obligés de former un parti de quatre cents hommes avec les Français que le dit sieur de Villebon y avait joints pour attaquer quatre à cinq petits forts qui sont près de celui que les sieurs de Courtemanche et Portneuf prirent, il y a deux ans, avec le parti que j'avais détaché, et qui ne sont pas éloignés de Boston. Mais la division s'étant mise parmi eux et n'ayant pu convenir de ce qu'ils feraient, c'est-à-dire s'ils attaqueraient deux petits bâtimens qui s'étaient rencontrés par hasard à cette rade, où s'ils s'attacheraient uniquement aux forts, l'entreprise n'a pas eu tout le succès qu'on en pouvait attendre, s'étant contentés de faire du dégat et de brûler quelques maisons. Le sieur de Villebon vous en mandera toutes les particularités.

Toutes les nations d'en haut paraissent fort bien intentionnées, et ceux qui en sont descendus à Montréal, il y a environ six semaines, avec les Outaouacs, m'en ont donné beaucoup de marques. Ils m'ont tous assuré, et M^r^ de Louvigny qui commande en ces lieux me le confirme, que tant de leur côté que de celui des Illinois, ils avaient plus de 800 hommes détachés en différents petits partis qui tous les jours étaient aux portes des villages des Iroquois ou qui les harcelaient dans leurs chasses, ce qui les incommode à un point qu'on ne saurait exprimer, comme nous l'avons su par quelques-uns de nos soldats prisonniers qui ont trouvé le moyen de s'échapper de leurs mains.

Tous ces différents mouvemens ne sont que l'effet des présents qu'on leur a faits, car vous ne sauriez croire, Monseigneur, quelle impression ils font sur leur esprit et de quelle importance il était que vous eussiez la bonté, comme vous l'avez eue, d'obtenir de Sa Majesté qu'elle voulût bien les continuer.

Je ne vous dirai rien sur leur distribution ni sur la quantité de gens que vous marquez être surpris qu'on ait envoyé pour les ports. Monsieur l'intendant sait bien qu'on en a diminué le nombre autant qu'on a pu, que lui-même les a marqués de sa main et que pour la distribution elle ne s'est faite qu'avec les précautions que nous sommes tous deux convenus qu'on apporterait, c'est-à-dire des certificats des Pères Jésuites qui sont sur les lieux, et dont il m'a dit que le sieur de Louvigny à qui ils étaient adressés lui rendait un compte très exact et dont il était content.

Il n'est rien de plus juste que vous écoutiez tout ce que l'on voudra dire sur ce qui se passe en ce pays, et principalement sur la conduite que je garde, mais en même tems j'ose vous supplier d'examiner avec votre prudence ordinaire quels sont les gens qui vous donnent ces avis, et les raisons qui peuvent les engager à vous parler ou à vous faire parler de choses dont souvent ils n'ont que faire, et desquelles ils ne se devraient pas mêler, parce que je suis assuré que vous connaîtrez aisément que ce n'est pas tant le zèle qu'ils ont pour le service du Roi et la conservation de cette colonie que des raisons particulières ou intéressées qui les portent à avancer des choses qu'ils ne sauraient prouver, et dont il me sera toujours aisé de vous faire voir la fausseté et l'imposture, quand vous voudrez m'en donner la liberté, tout ce que je fais étant si public et si désintéressé que je n'appréhende point que vous puissiez me faire jamais de reproches que dans les plus petites comme dans les plus grandes choses, je n'ai toujours eu pour unique but de ma conduite que le bien du service et la conservation de ce pays.

Les différens mouvemens que nous avons faits aussi de notre côté et qui ont été presque continuels depuis le commencement de l'hiver jusqu'à présent ont fort consterné les Iroquois. Il est vrai qu'ils ont reçu des échecs considérables en leurs différentes rencontres; l'un vers le lac Champlain au mois de décembre; le second au commencement du mois de mars près des îles de Tonniata, à 50 lieues de Montréal, où ils étaient en chasse et ne s'attendaient pas qu'on les allât chercher, et le dernier au haut du Long-Sault de la rivière qui monte aux Outaouacs où on joignit un de leurs partis composé de 200 hommes qui avaient eu la hardiesse de s'avancer jusqu'au dessous de l'île de Montréal, mais qui ne s'en sont pas retournés de même, ayant été presque tous tués, pris et défaits avec perte de leurs principaux chefs; Mr de Vaudreuil commandait dans cette dernière occasion où il s'est distingué ayant été fort bien secondé de tous les officiers qui étaient avec lui. C'est un gentilhomme de beaucoup de valeur et de très bonne volonté. Je vous ferai, Monseigneur, un plus grand détail de ses actions et de ce qui s'est passé en ce pays depuis le départ des vaisseaux de l'autre année, par les derniers qui partiront d'ici, ne me donnant présentement l'honneur de vous écrire qu'avec précipitation, et pour vous en donner seulement une connaissance générale, dans la créance que j'ai que mes dépêches seront plus en sûreté dans ces navires, quoique apparemment ils ne doivent pas arriver en France sitôt que ceux qui ne partiront d'ici que vers la fin du mois d'octobre.

J'ajouterai que ces avantages nous ont fait faire nos semences et nos récoltes en repos, et que de médiocres détachemens en les réitérant souvent, comme nous avons fait, incommoderont davantage les ennemis que de grandes levées de boucliers, pour aller dans leurs villages, qui font beaucoup de bruit et peu de mal, outre qu'elles ne se pouvaient faire avec le nombre de troupes que nous avons présentement sans dégarnir le pays et l'exposer par conséquent aux incursions que les Anglais et les Sauvages pourraient faire quand ils nous sentiraient éloignés, soit du côté de la mer ou du côté d'Orange par le lac Champlain, à l'égard des premiers, soit par les grandes rivières des Iroquois et des Outaouacs, pour les seconds, qui y font leurs chasses ordinaires. Je sais bien qu'il y a des gens qui ne sont pas de ce sentiment et qui pressent les Sauvages de me faire de grandes instances pour m'engager à les aller attaquer dans le milieu de leur pays avec le peu de forces qui me restent, sur lesquelles je les remets et essaie de les amuser en leur faisant toujours espérer, pour ne leur pas faire soupçonner notre impuissance, que je leur accorderai ce qu'ils souhaitent. Mais je ne ferai point de difficulté, Monseigneur, de vous dire que ce n'est point mon sentiment et qu'il y aurait à moi beaucoup d'imprudence à hasarder une chose de cette nature que vous ne nous ayez envoyé de quoi fortifier nos troupes et que je n'ai trouvé les moyens d'avoir des entrepôts et des retraites sûrs pour y mettre des vivres qui ne nous puissent manquer, et y faire conduire facilement les malades et les blessés dont le nombre ne peut être que considérable dans des expéditions aussi éloignées et par des chemins aussi difficiles que sont ceux qu'il faut tenir.

Tout ce que j'estime donc pouvoir faire cette année en attendant le secours des troupes que vous nous faites espérer l'année prochaine, et dont nous avons un extrême besoin, est de me tenir sur une bonne défensive, de me mettre en état de repousser les ennemis, s'ils nous viennent attaquer, et de faire le printems prochain nos semences en sûreté. Les chenilles ont fait un très grand désordre cette année dans nos blés, et la récolte a été de beaucoup moins abondante qu'on ne l'espérait; de sorte que nous serions toujours fort à l'étroit de vivres, comme nous l'avons été les années précédentes, si les derniers vaisseaux dans lesquels on dit qu'on devait embarquer le reste des farines qui sont portées sur les états qu'on nous a envoyés, n'arrivaient pas à bon port. Mr l'intendant vous doit mander à quel prix on nous les compte, qui est beaucoup plus haut que celui que les particuliers qui en font venir ne l'achètent en France, et qui augmentant la ration du soldat diminue par conséquent son décompte et met les officiers hors d'état de les entretenir comme il serait nécessaire.

La mauvaise foi des Anglais a été si grande sur le renvoi des 53 soldats de la garnison de Port-Royal qu'au lieu de les renvoyer par ce marchand nommé Aldin, qui s'était engagé au sieur de Villebon de le faire lorsqu'il lui permit de retourner à Boston avec son bâtiment, il a fait à son retour ce qu'il a pu pour engager le sieur de Villebon d'entrer dans une brigantine armée en guerre dans lequel il était venu pour l'enlever lui-même apparemment; et voyant qu'il n'avait pas été assez dupe pour donner dans ce panneau, il se contenta de faire mettre à terre six soldats de Port-Royal, en disant que les autres avaient voulu demeurer parmi eux, et remettant à la voile, retourna à Boston en emmenant de force deux hommes du sieur de Villebon, qui, par curiosité, étaient allés voir son bâtiment et sans acquitter le prix de celui qu'on lui avait rendu lors de sa prise, et dont il avait donné son billet, de sorte que le sieur de Villebon crut me devoir encore envoyer ici le colonel Ting et le fils de cet Aldin qu'il avait jusque là retenu près de lui et que je fis mettre en prison à leur arrivée, mais comme ils nous sont fort à charge aussi bien que le sieur de Nelson et les autres particuliers anglais que nous avons pris ou qu'on a retirés des mains de nos Sauvages, qu'il leur serait facile dans la suite de trouver moyen de s'échapper, et de retourner dans leur pays; et que les Anglais de Boston n'ont point de nos prisonniers pour proposer aucune échange, ceux de la garnison de Port-Royal, n'y pouvant entrer comme vous me le marquez par vos dépêches, nous avons cru, M^r l'intendant et moi, pour nous délivrer de cet embarras et de la dépense que cela nous cause. devoir en renvoyer en France la plus grande partie et les disperser dans les vaisseaux qui y retournent afin que vous ordonniez ce qu'on en fera et qu'on les empêche surtout de repasser à Boston et à Manathe, et principalement le sieur de Nelson et le colonel Ting et le fils de cet Aldin.

La liberté honnête que j'ai donnée au premier n'a pas beaucoup augmenté les connaissances qu'il avait de ce pays et de cette ville où il avait fait un assez long séjour avant la guerre, pour la connaître et voir qu'elle est présentement en meilleur état qu'elle n'était en ce tems-là.

Mais c'est un homme si zélé pour le parti du prince d'Orange et pour sa religion, et qui s'est mis dans la tête d'avoir de si justes prétentions sur le Port-Royal et sur l'Acadie, à cause d'un oncle qu'il avait et auquel il dit qu'elle appartenait avant la restitution que les Anglais en firent en conséquence du traité de Bréda, qu'il est très important de ne le point laisser retourner à Boston, quoique Phips, qui en est présentement gouverneur, soit son mortel ennemi, et que la cabale des parens et amis qu'il y a lui soit comme lui entièrement opposée, outre qu'il n'y a point d'échange à proposer contre le chevalier d'Aux ou le Père Millet, le dernier n'étant pas au pouvoir de ceux de Boston, mais entre les mains des Sauvages dans un de leurs villages appelé Onneioust, d'où ils ne le sauraient retirer, et le premier ayant trouvé le moyen de s'échapper et de revenir ici où il est arrivé depuis peu de jours.

Il vous rendra compte, Monseigneur, des périls qu'il a courus et de toutes ses aventures qui passent ce qu'on lit de semblable dans les romans. On ne saurait témoigner plus de fermeté d'esprit et plus de zèle pour le service et la gloire du Roi qu'il en a fait paraître dans toutes les épreuves qu'il a essuyées, ce qui fait espérer que vous voudrez bien vous employer pour lui en procurer quelque récompense.

Ce qu'il vous dira même de Manathe et de Boston, pourra encore ajouter quelque chose à ce que vous en apprendrez par les personnes que je vous ai marquées ci-dessus, et ainsi j'espère que vous en aurez toutes les lumières que vous me témoignez désirer; et que vous songerez tout de bon à l'exécution d'une entreprise qui ne sera jamais si facile qu'elle l'est dans cette conjoncture, où la confusion et la division sont grandes dans ces deux villes qui ne peuvent espérer de secours considérables de l'Europe.

Le dit sieur chevalier d'Aux assure que Phips est toujours dans le dessein de faire ses efforts pour nous venir revoir l'année prochaine, ce qui m'obligera à prendre toutes les précautions que je pourrai pour le bien recevoir et m'oblige à vous supplier derechef de solliciter auprès de Sa Majesté un puissant secours de troupes, sans lequel il est impossible que je ne succombe; et s'il l'accorde, de le faire partir de si bonne heure qu'il puisse être arrivé ici dans tout le mois de mai.

Quand je vous ai parlé, Monseigneur, du fort Frontenac et de l'utilité que j'en aurais pu tirer dans la continuation de cette guerre, ça n'a pas été dans la pensée de le rétablir incessamment et aussitôt que j'en aurais la permission de Sa Majesté. Je sais bien que je ne suis pas en état de le faire présentement par le peu de troupes que j'ai, et qu'il ne faut pas séparer ni diviser; mais j'ose vous dire et le soutenir contre qui que ce soit au péril de ma tête, que quand l'occasion s'en offrira, je ne saurais jamais rendre un si grand service au Roi ni faire rien de plus avantageux pour la colonie que de rétablir ce poste, qui est également nécessaire et pendant la guerre et pendant la plus profonde paix, et que toutes les personnes qui diront le contraire ou sont fort ignorantes des affaires de ce pays et n'ont guère profité du séjour qu'ils y ont pu faire, ou que des motifs de jalousie et d'intérêts particuliers les obligent à vous avancer des choses dont il est fort aisé de vous faire connaître la fausseté, quand il vous plaira de vous informer de l'utilité dont il m'a été pendant les dix années de mon premier gouvernement, n'ayant maintenu les Sauvages en paix que par ce seul moyen, et des avantages que les gouverneurs qui m'ont succédé en ont retirés quand ils ont voulu porter la guerre dans le cœur de leur pays, ce que j'aurais déjà fait depuis mon retour si je ne l'avais pas trouvé abandonné ou par caprice, ou par des raisons qui ne me sont pas peut-être entièrement connues, mais que je pourrais néanmoins développer quand il vous plaira de me l'ordonner.

Enfin, Monseigneur, pour le dire en un mot c'est un entrepôt nécessaire pendant la guerre pour les expéditions éloignées, qui sert de retraite pour les partis des Outaouacs et des autres nations d'en haut qui viendraient plus librement et avec bien plus de confiance harceler les Iroquois dans leurs chasses et jusque dans les ports de leurs villages, s'ils étaient assurés d'un lieu où ils pussent se retirer en cas qu'ils fussent poursuivis; et pendant la paix, c'est le seul endroit où un gouverneur puisse assembler les Sauvages afin de les maintenir dans de bons sentimens et, pour me servir de leurs termes, leur remettre l'esprit quand ils l'ont gâté par de méchantes impressions que des brouillons leur ont données.

Pardonnez-moi, s'il vous plaît, la chaleur trop grande avec laquelle il vous paraîtra peut-être que je vous parle sur cet article, et ne me faites pas l'injustice de croire que j'y suis plutôt poussé par une espèce d'amour-propre, et de soutenir d'avoir été le fondateur de ce poste, que par la connaissance certaine que j'ai de son utilité et de son importance, ce qui m'obligera à vous supplier de ne pas perdre la mémoire des raisons que je me donne l'honneur de vous marquer toutes les fois que l'on voudra s'ingérer de vous en parler.

On ne saurait, Monseigneur ,vous être plus obligé en mon particulier d'avoir bien voulu dans l'accablement de dépenses où vous êtes, songer encore à ce pauvre pays, et le secourir aussi puissamment que vous le faites cette année d'argent et de munitions; si on n'y a pas joint des troupes, je sais qu'il n'a pas tenu à vous, et que la nécessité qu'on en a eu ailleurs est la seule cause qui a empêché Sa Majesté d'ordonner qu'on y en envoyât, ce qui me fait espérer que l'année prochaine vous en obtiendrez et en ferez passer de bonne heure, ne doutant point qu'elle triomphe de ses ennemis et ne les ait humiliés.

Si les plans que je vous envoyais par *le Saint-François* vous avaient été rendus, vous auriez vu les ouvrages que nous avions faits à Québec, et je suis persuadé que vous en auriez été content. Ils sont à demeure et de durée parce qu'ils sont de maçonnerie, et qu'il ne faut pas les recommencer tous les jours comme les autres, qui ne sont que de pieux.

Il me paraît que M^r^ l'intendant prend soin de tirer le meilleur marché qu'il peut des ouvrages, mais ils sont beaucoup plus cher en ce pays qu'ils ne sont en France, et il vous dira comme moi qu'il n'y a presque point d'habitans un peu accommodés qu'on peut engager à y contribuer sans une extrême violence, et que pour les petits on ne peut s'en servir qu'en les payant, ce qui peut diligenter, mais non pas diminuer le prix des ouvrages. Quelque application que j'y ai eue jusqu'ici, je la redoublerai encore puisque vous me l'ordonnez.

Le sieur de Villeneuve qui nous a été envoyé comme ingénieur m'a témoigné souhaiter de passer en France pour vous rendre compte de ce qu'il a fait et de ce qu'il projette dans la suite, et j'y ai donné les mains, parce qu'instruisant M^r^ de Vauban de la situation du terrain de cette ville qui est fort difficile, il verra encore mieux que lui ce qu'il conviendrait faire pour ensuite vous le proposer; et après que vous l'aurez réglé, nous y ferons travailler incessamment à proportion des fonds qu'il vous plaira d'envoyer toutes les années, cependant on emploiera ceux de celle-ci à fortifier l'enceinte du château dont les murailles menacent ruine et sont sans défense, flancs ni parapets; on pourra aussi, je crois, achever une plate-forme qui fermera toute la basse-ville et flanquera celle que nous fîmes l'année dernière.

Ces deux ouvrages m'ont paru les plus nécessaires puisqu'il est bon qu'il y ait ici un réduit dans lequel un gouverneur et les plus considérables puissent se retirer dans une extrémité, et être à couvert d'une insulte, et que l'autre achève presque toute la fortification de la basse-ville.

Pour la réparation du logement du gouverneur, j'essaierai de régler les choses de sorte qu'elles ne dépassent pas les 12,000 l. que vous y avez destinées, ce ne sera pas sans besoin qu'on construira un nouveau corps de logis, et je serai bien heureux de pouvoir attendre qu'il soit achevé sans être accablé sous les ruines de l'ancien, en étant à la veille toutes les fois qu'il fait quelque gros vent.

On m'a mandé que les 50 millions d'ardoises que par mes mémoires de l'année dernière, j'avais demandés pour la couverture, étaient à la Rochelle, et qu'on ne les avait pas envoyés parce qu'on n'avait pas trouvé place dans les vaisseaux qui étaient chargés pour le Roi. Je vous supplie de bien vouloir donner ordre qu'on n'y manque pas l'année prochaine, et que je vous réitère les prières que je vous faisais pour obtenir un état-major dans la compagnie de mes gardes comme en ont tous les gouverneurs de province, un aumônier pour la garnison du château de Québec, qui m'en servirait dans tous mes voyages, et qui serait plus nécessaire que celui qu'on a établi pour le Conseil Souverain, et des appointemens pour mon secrétaire avec une gratification pour le passé; celui de l'intendant a des appointemens depuis 6 années, qui n'a pas assurément plus d'affaires que le mien.

Je prends la liberté de vous renvoyer les mêmes mémoires que j'avais déjà envoyés là-dessus.

Il est à souhaiter que Monsieur l'évêque travaille tout de bon à la fixation des cures, comme Sa Majesté lui a témoigné le désir, et nous ne cesserons point de l'en presser, M^r^ l'intendant et moi, et de vous mander aussi nos sentimens sur la présentation aux dites cures.

Il a dû vous témoigner, Monseigneur, la manière dont j'ai toujours vécu avec lui et les soins que j'ai pris d'entretenir une bonne intelligence et une grande union, je les redoublerai encore et essaierai dans les rencontres de lui rendre tous les services qui dépendront de moi.

Je ne lui ai pas été peut-être inutile pour aplanir les difficultés qui se rencontraient dans l'échange qu'il a souhaité que les Pères Récollets fissent de leur couvent de Notre-Dame des Anges pour y établir l'Hôpital général.

Ces bons Pères sont louables d'avoir fermé les yeux à leurs propres intérêts et de n'avoir considéré en cela que l'édification et la commodité des peuples avec le bien de la paix. Ils sont les seuls de toutes les communautés de ce pays qui n'ont jamais reçu de gratifications pour tous les établissemens qu'ils y ont faits et si cette Providence en quoi seule ils se confient ne vous inspire de leur procurer quelques secours extraordinaires, ils ne pourront de longtems avoir dans cette ville une maison approchant de celle qu'ils ont quittée. M^r^ l'évêque parait fort content d'avoir terminé cette affaire. Je ne sais si celle qu'il avait avec son séminaire sera aussi stable, mais l'humeur dont je connais les gens qui le composent, je doute qu'ils ne forment quelques difficultés dans l'exécution de ce qui a été reglé, quoique les décisions me paraissent très claires.

Je remédierai aussi, autant qu'il me sera possible, aux désordres que les boissons enivrantes causent quelquefois. Ceux qui voudront dire la vérité savent que personne n'est plus ennemi des ivrognes que je le suis, et que je les châtie souvent lorsque l'occasion s'en présente.

Vous m'ordonnez, Monseigneur, de supprimer les places des officiers réformés, à mesure qu'il y aura occasion de les mettre en pied, et vous serez obéi, mais je vous supplie de ne pas trouver mauvais que je vous représente que la plus grande force sur laquelle je me confie est le grand nombre d'officiers qui sont ici parmi le peu de soldats que nous y avons, que la guerre ne s'y fait pas comme dans les autres pays où un médiocre nombre d'officiers contient aisément des soldats qui sont en bataillon et ne combattent qu'ensemble; mais qu'étant obligés ici de se séparer dans les bois où chacun prend son arbre, et étant impossible de combattre en ordre, il faut nécessairement, pour empêcher que les soldats ne s'ébranlent quelquefois, entremêler des officiers parmi eux, qui, par leur exemple et leur fermeté,les retiennent et les engagent à faire leur devoir.

Après tout, vous en avez fait les fonds pour cette année, et l'épargne s'ils demeurent supprimés en sera bien médiocre pour les suivantes, outre qu'il faudra que des jeunes gens passent tout d'un coup d'enseigne à la charge de lieutenant dont peut-être ils ne seront pas si capables que s'ils demeuraient quelque tems dans celle de lieutenant réformé où ils continueraient à apprendre leur métier. Vous en êtes le maître, et je vous supplierai seulement de me faire savoir sur cela votre dernière volonté.

On a oublié d'Europe, cette année, la confirmation des commissions que j'avais données en 1691, et dont néanmoins vous me marquez avoir reçu le rôle, et il me paraît qu'il n'y a eu que le sieur de la Gemeraye qui ait reçu la sienne, c'est ce qui m'oblige de vous en renvoyer un nouveau auquel je joins celui des officiers que j'ai connus depuis et de vous supplier d'ordonner que cela ne soit plus oublié.

Si l'on a tenu compte au sieur des Bergères de quelques vivres qu'il avait consommées et d'autres avances qu'il avait faites, ce n'a été qu'après avoir bien vérifié qu'elles étaient effectives et employées pour des différents partis de Sauvages et de Français qui en allant ou en revenant de la guerre, passent toujours par son poste, et auxquels on ne peut pas se dispenser, pour le bien du service de donner quelque chose, ce qui serait fort onéreux pour celui qui y commande s'il fallait que cela tombât sur ses coffres. Mr l'intendant, qui a examiné la chose de plus près, vous en rendra encore un meilleur compte, mais ce que je vous puis dire, pour ne point trahir la vérité, est qu'il n'y a point ici de commandant dans aucun fort qui y tienne les choses en si bon état qu'il fait, qui soit plus vigilant et sur qui on doive plus s'assurer. Je ne m'attendais pas, dans le voyage que j'y ai fait, cet été, d'y trouver toutes choses en aussi bon ordre qu'elles y sont; son poste est le plus jalousé et le plus exposé de tous. C'est une clef du pays, et les ennemis sont presque tous les jours au pied de ses palissades, de sorte qu'il faut être aussi alerte que je sais qu'il est pour diminuer les inquiétudes que j'en aurais, si un autre moins soigneux que lui était en sa place.

Pour le sieur Bizard, major de Montréal, je ne sais pas qui peut avoir donné sur son sujet les avis que vous me faites l'honneur de me mander.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai connu qu'il y avait ici des gens qui ne lui voulaient pas de bien et que dans tout le tems que j'ai été en France il n'y a mauvais offices qu'on ait essayé de lui rendre. Mais comme il y a vingt trois ans que je le connais, qu'il servait sous moi d'aide-de-camp en Candie, qu'il a été lieutenant de mes gardes jusqu'à ce que je lui aie procuré la charge de major de Montréal, je le dois connaître mieux que personne et vous répondre que, pour la capacité, il n'y a point d'officier ici qui sache ce qu'il sait et que s'il a de certains défauts auxquels ceux de sa nation sont quelquefois sujets, ils ne l'ont point empêché de faire son devoir, et que je serai sa caution qu'il n'y manquera jamais. Soyez, s'il vous plaît, en repos de ce côté-là.

Le sieur de Valrennes vous fait lui-même ses très humbles remerciemens des grâces que vous lui avez procurées, et il prend la liberté de vous supplier de lui en accorder encore une par le placet qu'il vous présente, pour le mettre à couvert d'une affaire qui lui est arrivée il y a trente-un ans, qu'il n'en avait que quatorze, et que son beau-frère s'est avisé de recueillir pour avoir un prétexte de l'exclure de la succession de son père et de sa mère; ce sont des lettres de réhabilitation qu'il demande.

Les services qu'il a sans interruption rendus depuis ce tems-là et ceux qu'il continue de rendre en ce pays semblent lui devoir faire espérer que vous ne les lui refuserez pas.

Je n'ai pas besoin, Monseigneur, des ordres du Roi ni de connaître que vous le désiriez pour m'engager à vivre avec Mr de Champigny dans une union et une amitié très étroite; son mérite et mon inclination naturelle m'y ont toujours porté, sans envisager le bien du service et le préjudice qu'il en pourrait recevoir si nous n'agissions pas de concert, et j'ai fait pour cela tout ce qu'un amant pourrait faire pour gagner le cœur de sa maîtresse, je continuerai et ne me rebuterai pas quand même je ne trouverais pas de son côté toute la correspondance que je souhaite.

Il ne me reste plus, Monseigneur, qu'à vous remercier de toutes les bontés que vous avez pour moi, et auxquelles je suis redevable de la satisfaction que vous m'assurez que le roi témoigne avoir de ma conduite et de mes services puisque je ne la puis attribuer qu'aux bons offices que vous m'avez rendus auprès de Sa Majesté, et au soin que vous avez bien voulu prendre de faire valoir auprès d'elle le peu que j'ai fait.

On m'avait voulu flatter que la gratification de deux mille écus qu'elle m'accorda l'année dernière me serait continuée; mais il faut que vous n'ayez pas trouvé jour à l'obtenir dans l'état où sont les choses, puisque je crois que vous connaissez assez la difficulté que j'ai de pouvoir subsister ici des appointemens que le Roi m'y donne, par les dépenses extraordinaires que je suis obligé de soutenir, et que l'extrême cherté où toutes choses sont en ce pays les augmente de la moitié.

J'espère, Monseigneur, que lorsque vous trouverez un tems plus favorable, vous voudrez bien songer à me procurer cette grâce et d'autres établissemens même plus solides auxquels mes longs services et mon âge me peuvent faire prétendre comme les autres. Je n'ai de confiance qu'en l'honneur de votre protection, et suis persuadé qu'ayant l'honneur de vous appartenir de si près vous vous reprocheriez à vous-même de me voir tomber dans la caducité sans biens et sans honneurs.

Que mon grand éloignement et le peu de moyens que j'ai de vous faire souvent souvenir de moi n'affaiblissent ou ne diminuent point le désir que vous auriez d'être l'auteur de ma fortune et de mon repos puisque vous ne la sauriez procurer à personne qui en ait plus de reconnaissance et qui soit avec un plus grand respect et un plus sincère et parfait attachement, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC

Québec, le 10 octobre 1692

Vous trouverez, Monseigneur, ci-joint, un placet du sieur de Tonty qui vous expose les services qu'il a rendus et qui mérite que vous ne lui refusiez pas l'honneur de votre protection.

Les intéressés de la Compagnie du Nord m'ont prié de vous envoyer le placet ci-joint sur lequel vous donnerez les ordres que vous jugerez nécessaires; celui qui doit les solliciter de leur part doit vous présenter, Monseigneur, un mémoire qui vous expliquera encore mieux leur demande.

Nous vous envoyons avec la lettre commune un état des officiers, de leur ancienneté et de leurs services, il y en a quatre du nombre des subalternes, soit lieutenants réformés et enseignes, pour lesquels je vous demande principalement des places de garde marine, qui sont les fils de M^{r} de Saint-Ours, lieutenant réformé, du Gué, autre lieutenant réformé, la Pérade et Berthier, enseignes. Ils sont tous fort jolis garçons et enfans d'anciens capitaines.

Je vous supplierais aussi d'en accorder aussi une pour le fils du sieur de Grandville, lieutenant dans les troupes, qui a 18 ans et qui en a servi deux dans les cadets de Tournay.

J'ai fait savoir, Monseigneur, à MM. Crisaffy ce que vous m'avez mandé sur leur sujet et que je leur conseillais d'attendre ici tranquillement les effets de la bonne volonté que vous leur faisiez connaître que Sa Majesté avait pour eux.

Ils m'ont envoyé la réponse qu'ils font à la lettre que vous leur avez fait l'honneur de leur écrire, et je la mets dans ce paquet, continuant de vous représenter, comme je l'ai déjà fait, que leur naissance et leur mérite joints aux services qu'ils rendent journellement en ce pays peuvent leur faire espérer avec justice les grâces qu'ils vous prient de leur procurer ou quelque autre chose qui les équivale, et qui puissent leur donner moyen de subsister avec plus d'agrément et de facilité qu'ils ne font.

FRONTENAC

Le sieur de Muys a souhaité que je misse dans mon paquet une lettre qu'il se donne l'honneur de vous écrire; c'est un bien bon officier (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE
(11 NOVEMBRE 1692)

Monseigneur,

Sur les advis que je reçus quelques jours après le départ du vaisseau *le Pontchartrain* que les ennemis au nombre de 800 hommes avaient formé le dessein de venir faire une incursion dans nos habitations, j'ay fait différer jusqu'au présent le départ à un petit bastiment qui nous restait à la rade afin de pouvoir vous en donner des nouvelles.

Les précautions que l'on a prises et le monde que l'on a jeté dans les forts ont fait qu'ils n'ont osé les attaquer, et que ce que j'ay à vous mander là-dessus est peu considérable puisque 400 Onontagués, Oyogoins et Sonontouans estant descendus par la grande rivière des Iroquois se sont contentés de se faire voir aux palissades du fort des Sauvages du Sault à trois lieues au-dessus de Montréal sans vouloir abandonner le bois et (sauvages comme ils sont) s'avancer dans la plaine où on n'aurait pas manqué de les charger et il y a eu seulement pendant deux jours diverses escarmouches et quelques gens de tués de part et d'autre après quoi ils se sont retirés voyant que nous estions sur nos gardes et en résolution de les recevoir bien.

Les Agniers, Onnoyouts, Loups et Anglais sont aussy descendus par le lac Champlain en pareil nombre, mais s'estant aperçus que quelqu'uns des Loups s'estaient venus rendre à nous et ayant apris que le party dont je viens de vous parler avait relasché ils ont fait de même, à la réserve de 40 ou 50 des plus opiniâtres, qui se sont séparés en diverses bandes et sont tombés sur deux ou trois petites habitations du costé du sud où ils ont tué ou enlevé cinq ou six personnes habitants ou soldats qui contre les ordres qu'ils avaient de se tenir dans les forts s'étaient écartés dans la campagne.

Il est impossible d'empescher ces sortes de surprises quelque soin qu'on y apporte ny de joindre ces gens-là quand ils ont fait leur coup parce qu'ils se dispersent dans les bois et qu'on ne les trouve plus dans les lieux où l'on croirait les rencontrer, et c'est la grande difficulté qu'il y a à faire la guerre en ce pays.

Si vous nous envoyez, Monseigneur, l'année prochaine un bon nombre de troupes comme vous nous l'avez fait espérer et qu'elles puissent arriver de bonne heure avec des vivres et des munitions, nous pourrons faire quelques entreprises qui les empescheront de venir nous rendre de pareilles visites, autrement vous jugez bien que je ne puis faire autre chose que de me tenir sur la deffensive par le peu de monde que j'ay et la rareté des vivres où nous nous trouvons, n'ayant reçeu cette année que la moitié des farines que nous avions demandez et qu'il est difficile qu'on puisse remplacer celles de ce pays par la disette et la cherté où elles sont.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Pour éviter ces inconvénients il faudrait que les vivres et munitions qu'on y destine fussent embarquez dans des bonnes et grandes flûtes qui vinssent de bonne heure et avec les vaisseaux d'escorte qu'il plaist au Roy de donner pour la seureté des navires marchands et ne les pas faire partir les uns après les autres comme on a fait cette année, ce qui est cause qu'il y en a eu de pris et d'autres qui ont péry.

Des frégates qui croiseraient pendant toute la navigation depuis le Cap de Sable jusqu'à l'isle de Terreneuve et dans l'entrée de nostre golfe mettraient les vaisseaux qui viennent en ce pays en sûreté, assureraient le commerce de la pesche du grand banc et des autres endroits qui est très considérable, et empescheraient les armateurs de Boston qu'on dit devoir estre l'année prochaine en plus grand nombre d'y faire les prises qu'ils se proposent.

Nous vous avons supplié, M^r^ de Champigny et moy, de nous vouloir obtenir le don de celle que les vaisseaux du Roy ont faite en venant icy à la hauteur des costes d'Espagne, et qui est de peu de conséquence; trouvez bon qu'en vous en envoyant encore un placet, nous vous réiterions, Monseigneur, la mesme prière. Cette petite gratiffication nous aiderait à soustenir les dépenses extraordinaires dans lesquelles nous avons esté et sommes encore engagez par le prix excessif où toutes les denrées sont en ce païs et nous donnera moyen de commander le commerce de la pesche dans nostre rivière et d'y exciter les habitants par nostre exemple,

C'est dans cette veue que nous avons renouvelé tous les agrez de ce vaisseau, que nous l'avons fait remâter de tous mâts et fait faire divers autres radoubs pour 8363 l. 12^{s} 9^{d}; cette dépense aurait esté plus grande si je n'avais pas pris une quantité de toiles du magazin pour faire faire leurs chemises et fait raccommoder ce qui s'est pû trier dans la pourriture, j'avais compris les d. 8363 l. 12^{s} 9^{d}. dans l'estat que je vous ay envoyé à la fin de l'année dernière de la dépence de la guerre, mais les 75000 l. de fond ayans esté consommez par les autres dépences, je suis obligé, Monseigneur, de vous demander ce fond l'année prochaine dont le trésorier a fait l'avance.

Je n'ay pas receu cette année ny les précédentes aucune facture ny mémoire des habits envoyez pour les troupes, à peine mesme ay'je pû distinguer les autres envoys qui m'ont esté faits faute de factures bien justes, je vous prie, Monseigneur, de donner vos ordres afin qu'il y ayt doresnavant plus d'exactitude.

Quoyqu'il parraisse que ce soit un avantage d'envoyer des marchandises plustot que du comptant néantmoins il est nécessaire que les fonds que je demande en argent soient apportez de mesme, à la reserve de la valeur des lettres de change que nous faisons tirer, quand je dresse les estats que je vous envoye, je prens mes mesures pour demander ce que je prévois avoir besoin, soit en vivres, marchandises et munitions, soit en argent, c'est pourquoy il est nécessaire que l'un et l'autre soient envoyés en conformité. Les officiers sont bien aises de voir du comptant aussi bien que ceux qui ont des gratifications, il ne faut pas parler non plus de donner des marchandises aux ouvriers ny à ceux de qui l'on fait des achapts, ce que je n'ay point si bien connu que cette année qu'il est venu aucun argent. Il n'est pas moins dangereux d'envoyer des lettres de change sur les marchands de ce pays qui ne pouvant les acquitter que du provenu des marchandises qui leur sont envoyées, on est très souvent dans l'obligation d'attendre d'une année à l'autre et on se trouve réduit comme je le suis aujourd'huy à faire payer les dépenses en billets du trésorier avec beaucoup de répugnance de la part de ceux à qui on les donne. C'est pourquoy, Monseigneur,je ne saurais assez vous prier de m'envoyer les munitions, marchandises et argent comptant ainsy que je vous les demanderay tous les ans.

Je vous envoye l'estat de l'employ qui a esté fait des 75000 l. ordonnez pour la guerre en 1691.

A l'esgard des dépenses qui ont esté faites pour le mesme sujet pendant la présente année, et celles faites pour les fortifications je vous en envoyeray les estats, par les derniers vaisseaux, mais je peux vous assurer par avance que le fond de 75000 l. qui a esté fait cette année pour la guerre ne sera pas suffisant pour acquitter toutes les dépenses que l'on a esté obligé de faire, et celles que l'on fera. C'est pourquoy il faudra que je porte l'excédant sur l'année prochaine et que je vous supplie de faire faire un fond plus grand qu'à l'ordinaire. J'ay examiné ce que nous pouvons avoir besoin pour 1693. Il me semble qu'en bien ménageant il nous faudra avoir au moins cent mil livres, je ne croys pas que vous soyez surpris de voir que le fond de 75000 l. fait cette année ne puisse suffire puisque nous avons eû plusieurs dépenses extraordinaires et imprévues.

Nous sommes convenus M. le comte de Frontenac et moy de payer vingt écus blancs pour chaque prisonnier ennemy qui luy serait amené, dix escus pour chaque prisonnière et pareille somme pour chaque ennemy tué dont la chevelure serait apportée, ce qui a donné lieu à une augmentation de dépense fort considérable.

D'un autre costé nous avons eû un assez grand nombre de prisonniers anglais dont la nourriture et entretien nous ont esté fort à charge sans compter que les détachemens et mouvemens qui ont esté faits d'habitans et Sauvages ont esté bien plus grands et plus fréquents que l'année passée. Il a encore fallu prendre sur les 75000 l. ainsy que vous me l'avez ordonné le payement des appointemens pour un an de quatre lieutenans en pied et d'un réformé qui n'avaient pas esté employez dans l'estat de la dépense de l'année dernière.

J'ay aussy fait payer sur le mesme fond les appointemens de deux off^{ers} durant deux... qui avaient esté prisonniers chez les Iroquois d'où ils se sont sauvez depuis peu parce que leurs places avaient esté remplies sur le rapport qui avait esté faits qu'ils estaient morts.

Tant d'extraordinaires vous donneront lieu aisément de croire qu'à beaucoup près nous n'avons pu réduire les dépenses au mesme montant que les années précédentes, tout ce que je puis vous dire c'est que le ménagement des intérêts du Roy m'est encore plus recommandable que le mien propre.

Le don que Sa Maj^{té} a la bonté de faire pour le soutien des ecclésiastiques est si nécessaire que je ne saurais assez la suplier de leur en accorder la continuation. Je vous envoye l'estat de distribution des 8000 l. accordez aux curez en 1691. Il n'est pas encore temps de fonder leur subsistance sur les dixmes n'estant pas suffisantes à beaucoup près pour leur entretien mais je répète ce que j'ay toujours mandé touchant la necessité de fixer les curez. M^{r} l'esvesque a promis à M^{r} de Frontenac et à moy qu'il y allait travailler et mesme en a fait deux, nous ne manquerons pas de l'y exciter encore, et si il n'y satisfesait pas je ne trouve point d'autre moyen que de nous ordonner de ne pas faire payer les 8000 l. que le Roy envoyera pour les curez l'année prochaine, qu'il n'ayt au moins fait la fixation de douze comme il nous en a assuré, et ce moyen est comme indubitable pour l'y engager indispensablement ensuitte nous pourrons aisément connaistre le revenu que poura avoir chaque curé par les dixmes afin de régler le suplément qui luy sera nécessaire et en informer Sa Maj^{té}, il serait bon que doresnavant, j'eusse un ordre particulier pour faire payer par le trésorier led. suplément entre les mains de chaque curé comme je fis l'année passée en l'absence de M^{r} l'evesque, qui a touché cet argent les autres années et en a fait lui-mesme le payement aux curez qui m'ont temoigné désirer le toucher directement du trésorier, ce qui doit estre fait conformément à l'estat qui en sera arresté par M^{r} l'evesque et par moy ainsy qu'il m'est ordonné par mes instructions, et en cas de difficulté entre nous sur la ditte distribution, que nous ayons à nous en raporter à M^{r} le gouverneur.

Le Roy a cy-devant ordonné que la présentation aux curez se ferait par les seigneurs, pourveu que les églises fussent bâties de pierre, je ne voye pas d'inconvénient dans l'exécution si ce n'est que se trouvant beaucoup de lieux où il ne se rencontre pas de pierres et qu'il faut nécessairement bastir de bois, on pourrait se relascher sur ce point et se contenter que les églises fussent basties au défaut de pierre de bonnes pièces de charpente jusqu'à ce que la colonie fut suffisamment augmentée pour entreprendre de les construire plus solidement.

Je ne say, Monseigneur, d'où peu provenir le raport qui vous a esté fait qu'il y avait eû entre M^{r} le comte de Frontenac et moy quelque division causée par des sentimens diferents où nous nous etions trouvés sur la conduitte de quelques ecclésiastiques de ce pays, cela ne m'a pas paru et si quelque chose peut me surprendre c'est ce que vous me faites l'honneur de m'escrire sur ce sujet. Ce qui me donne occasion de prendre la liberté de vous dire que si l'on est capable de faire de semblables suppositions, il est à craindre que l'on ne fasse passer nos entretiens où il y aurait de certains éclaircissements nécessaires au bien du pays, pour des divisions et des brouilleries, ce qui est d'autant plus à craindre qu'il semble que les gens du pays portent avec eux cette inclination contre laquelle il est dificile de se parer.

A l'esgard de ce que l'on impute aux ecclésiastiques sur leur zèle immoderé, je vous diray que j'ay remarqué quelque chose qui m'a paru tel dans quelqu'un de ceux de Montréal mais aussy il y a des gens qui ont pris de là occasion de les faire parler et de les commettre publiquement par des discours mal fondez, et comme M^{r} Tronçon m'aurait prié de l'informer de leur conduitte je ne manquay pas de luy en escrire afin d'y remédier, et cela a esté fait dez l'année 1690: en sorte que, depuis, nous n'avons rien veu que de bon et de très louable; c'est de quoy je puis vous assurer.

Par la lettre commune que nous escrivons M^{r} de Frontenac et moy nous avons assuré Sa Majesté qu'il ne serait reçeu dans les Comp^{es} aucuns soldats qu'ils n'eussent l'âge requis et que nous obéirions à ce qu'elle nous ordonnait pour la conduitte qu'elle veut que nous tenions en ce qui concerne les congez et les envoys à faire des présens du Roy dans les pays esloignez, c'est pourquoy je n'ay rien de plus à repondre sur cela, mais je la suplie de ne pas remettre plus loing que l'année prochaine le payement des avances faites il y a six ans par plusieurs habitans de ce pays pour la construction des forts du Lac Erié et Missilimaquinac, ne connaissant rien de plus juste et de plus raisonnable, le S^{r} de Ladurantaie demande avec la mesme justice d'estre remboursé de quelques avances qu'il a faites pendant qu'il a commandé à Missilamaquinac. Je vous envoye, Monseigneur, copie de son mémoire dont il m'a fait voir l'original signé de M^{r} de Meulles, comme il n'est pas compris dans l'estat des autres avances faites pour les forts il sera nécessaire de le faire payer séparement.

Pour répondre à la demande que vous nous faites pourquoy ces dépenses n'ont pas été prises sur les fonds que Sa Majesté a envoyée et pourquoy je n'en ay pas averty dans les temps, il est nécessaire de vous marquer que par la lettre commune qui fut escritte à Monseigneur de Seignelay par M^r^ de Denonville et moy le sixième novembre 1687 nous luy rendîmes compte de ces avances, et le Roy par sa dépesche du neuf mars 1688 aprouva que cette dépense fut prise sur les congez et de nous servir de semblables moyens pour diminuer les depences à l'avenir; pendant le temps que M^r^ de Denonville resta en ce pays il ne délivra aucun congé ce qui fut cause que les avances ne furent point remboursées et depuis n'en ayant pas esté donné, cela n'a pû estre fait.

Je vous ay rendu compte, Monseigneur, par la lettre commune d'ou provenait le peu de diférence dans le nombre des soldats de l'année 1690 à celle de 1691 dont la perte paraissait plus grande, comme toutes les troupes sont répandues et détachées dans toute l'étendue de la colonie et que j'ay besoin pour en faire la reveue exacte de les voir ou d'y envoyer le S^r^ de la Touche, commissaire, je me dispose aussitot le départ des vaisseaux *le Poly* et *l'Envieux* qui sera dans deux jours, à aller dans les lieux où je pouray, et à envoyer le S^r^ de la Touche dans les autres pour pouvoir vous l'envoyer par les derniers vaisseaux.

Je vous envoye le recensement de toute la colonie que je me suis attaché de faire avec toute l'exactitude possible. Le S^r^ Desbergères commandant à Chambly s'est acquitté d'une partie des avances qu'il avait prises par le moyen d'une gratification de cinq cents livres que M^r^ le comte de Frontenac a jugé à propos de luy accorder en considération des services qu'il a rendus dans ce poste, j'espère qu'il sera bientot quitte du reste me parraissant qu'il prend quelque soin de se ménager dans ses depenses.

Comme vous répétez par la lettre particulière que vous me faites l'honneur de m'escrire, l'ordre exprès qui est dans le mémoire du Roy, de faire entrer les habitans du pays dans les dépenses des fortifications et de faire une répartition sur les plus aisez de ce qui ne s'est pû prendre sur ceux qui ne sont pas en estat d'y contribuer, Je vous prie, Monseigneur, de trouver bon que j'adjoute icy à ce que nous avons mandé en commun M^r^ de Frontenac et moy, que la misère est trop grande pour y penser et que quand on le voudrait entreprendre on n'y pourait réussir, il ne faut pas croire que la guerre soit avantageuse à ce pays, l'argent qui y vient repasse aussitost, et s'il y a eu des profits ils ont esté aux marchands de France par l'augmentation du prix des marchandises et des frais, voilà la vérité neue, Monseigneur, faites-moy la grâce de la croire.

Dans le temps de l'arrivée des vaisseaux, M^r^ de Frontenac estant alors à Montréal je fis partir un canot pour en donner avis au S^r^ de Villebon à la rivière St-Jean à l'Acadie et luy envoyai la lettre que vous luy escriviez pour luy marquer la destination que vous aviez faite du navire *l'Envieux.* Ce vaisseau et *le Poly* doivent passer pour y décharger ce que Sa Majesté et la compagnie y ont envoyé et pour l'exécution des ordres de M^r^ de Frontenac dont il vous est rendu compte par nostre lettre commune, et par la sienne particulière.

Nous vous mandons par la mesme lettre que des 50 soldats qui ont esté menez à Boston, il n'en a esté renvoyé que six qui sont présentement avec le S^r^ de Villebon, et que nous avons fait embarquer sur *le Poly* et *l'Envieux* soixante Canadiens pour fortifier leurs esquipages qui estaient trop faibles, les effets qui estaient envoyez de France pour la subsistance des soldats de l'Acadie serviront à celle des Canadiens embarquez sur ces deux vaisseaux à qui il a fallu donner des habits pour faire leur voyage, outre douze livres par mois que l'on payera à chacun comme les matelots, j'y ay aussy fait embarquer la subsistance pour un mois de deux cents Sauvages qu'ils doivent prendre à Pentagouet à l'Acadie. C'est pourquoy, Monseigneur, il ne faut pas s'attendre que les effets envoyez pour la subsistance des soldats de l'Acadie puissent servir d'une avance sur l'année prochaine ainsy que vous les avez destinez ou le mettre en estat de pouvoir aller en France y chercher les choses nécessaires pour cette entreprise et que nous vous supplions de permettre qu'il reparte de la Rochelle à la fin de mars afin qu'il puisse après avoir fait sa décharge icy, avoir le temps d'aller à la pesche.

Cela ne diminuera point le nombre des matelots que vous destinez pour l'armement des vaisseaux de Sa Majesté puisque l'équipage de ce navire est composé de gens de ce païs que nous devons entretenir tout l'hiver à la Rochelle.

Vous verrez, Monseigneur, dans le rolle des charges qui ont vacqué depuis l'année passée que j'ay remplacé celle du S^r^ Descloches, capitaine, de M^r^ le Ch^er^ de Maupeau croyant que vous l'auriez agréable comme je me suis donné l'honneur de le mander à Madame vostre femme, et qu'aiant une compagnie en pied cela l'attacherait davantage au service et l'engagerait à y avoir plus d'application que d'estre simple capitaine réformé, je vois que je ne me suis pas trompé puisque depuis ce temps-là il est assidu à son quartier prend soin de sa compagnie et s'acquitte fort bien de son devoir. Nous avons M^r^ l'intendant et moy commencé à faire préparer les matériaux nécessaires pour la construction du chasteau de Québec qu'il faut refaire tout à neuf estant impossible de faire réparer le vieux qui tombe par pièces et ce serait une dépense inutile, on règlera celle-cy du mieux que l'on pourra car vous sçavez bien qu'en matière de bastiment il est difficile qu'on ne se trompe toujours un peu, mais ce que j'aurais à vous supplier ce serait de vouloir bien advancer pour quelque année les fonds que vous y avez destinez parce que si on laisse passer en ce pays des hivers sur les ouvrages qu'on commence, sans les parachever tout à fait on est obligé de les recommencer tout de nouveau, outre que je suis tous les jours à la veille d'estre accablé sous les ruines du vieux bastiment dès qu'il fait quelque coup de vent un peu considérable.

Trouvez bon que je vous supplie, Monseigneur, de vouloir un peu songer à mon avancement et à faire que dans la distribution des honneurs et des grâces je ne sois pas oublié pour estre aussy éloigné que je le suis, ma principale espérance est dans l'honneur de vostre protection dont j'ose me flatter par le profond respect et le dévouement entier avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC et CHAMPIGNY

A Québec, le 11^e^ novembre 1692.

Le placet que les S^rs^ intéressez en la Compagnie du Nord de ce pays m'ont prié de vous envoyer vous fera connaistre, Monseigneur, le besoin qu'ils ont que les frégates que vous leur voudrez accorder puissent arriver icy de meilleur heure qu'elles n'ont fait les deux dernières années, le voyage de la baye d'Hudson ayant manqué par ce retardement.

Les postes que nous avons dans cette baye sont d'assez grande conséquence pour qu'on fasse des efforts afin de les soustenir et empescher les Anglais de s'en rendre les maistres parce que s'ils nous en avaient une fois chassez, ils le seraient

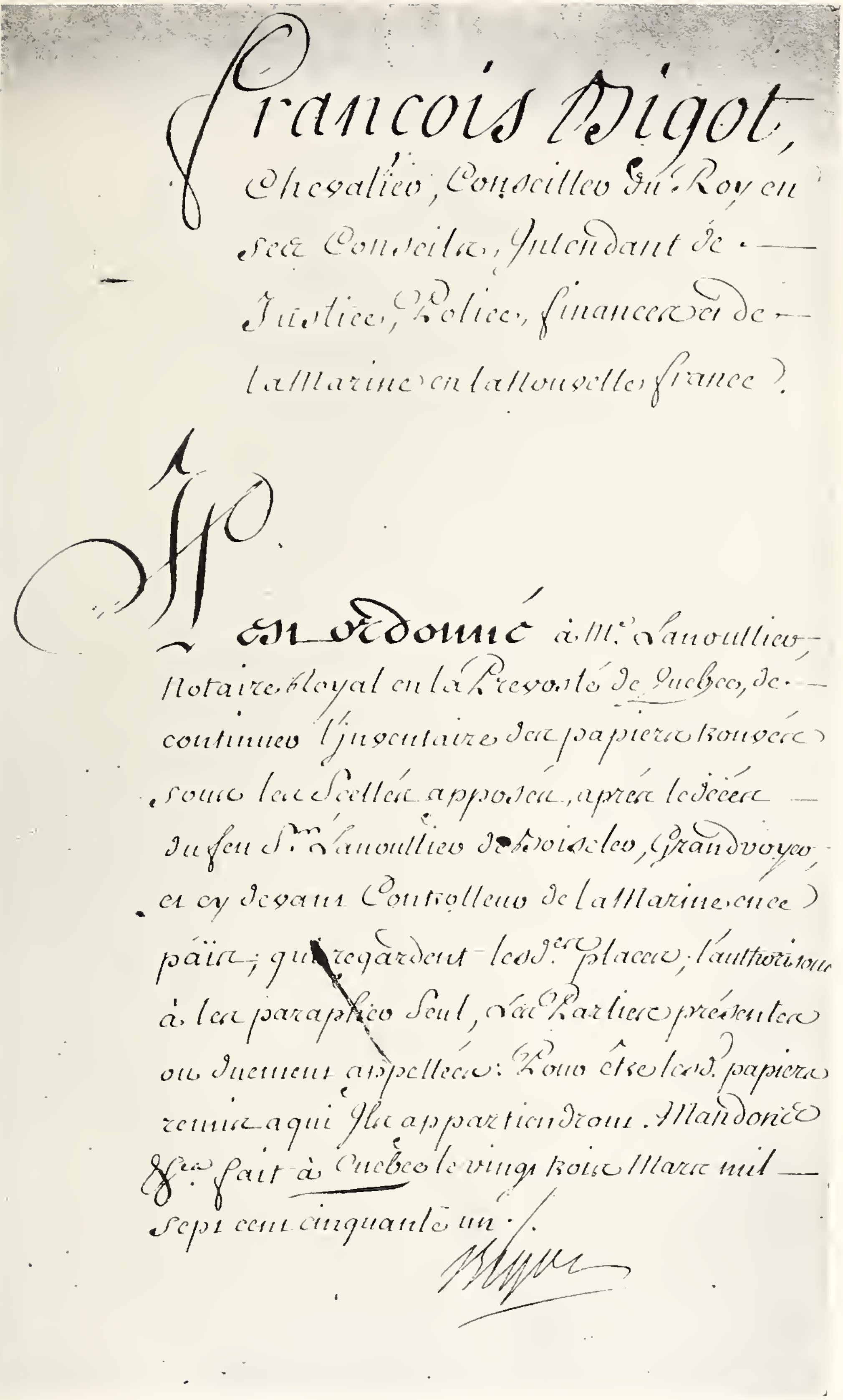

François Bigot,
Chevalier, Conseiller du Roy en
ses Conseils, Intendant de
Justice, Police, finances et de
la Marine en la Nouvelle France.

Il est ordonné à Mr Lanoullier,
Notaire Royal en la Prevosté de Quebec, de
continuer l'inventaire des papiers trouvés
sous les Scellés apposés, après le décès
du feu Sr Lanoullier de Boisclerc, Grand voyer,
et cy devant Controlleur de la Marine en ce
païs, qui regardent lesd. places, l'authorisons
à les parapher seul, les Parties présentes
ou duement appellées: Pour être lesd. papiers
remis à qui Ils appartiendront. Mandons
&c. fait à Quebec le vingt trois Mars mil
sept cent cinquante un.

Bigot

ORDONNANCE DE L'INTENDANT BIGOT

François Bigot, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de Justice, Police, finances et de la Marine en la Nouvelle france.

Il est ordonné à Me Lanoullier, notaire Royal en la Prévosté de Québec, de continuer l'inventaire des papiers trouvés sous les scellés apposés, après le décès du feu Sr Lanoullier de Boiscler, Grandvoyer, et cy devant Controlleur de la Marine en ce pais; qui regardent les d. places; l'authorisons à les parapher seul, Les Parties présentes ou duement appellées: Pour être les d. papiers remis à qui ils appartiendront. Mandons &cu *fait à Québec le vingt trois Mars mil sept cent cinquante un.*

BIGOT. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

entièrement de toute la traite des Outaouacs et autres nations d'en haut par la facilité qu'ils auraient de remonter jusques chez eux par les rivières qui descendent dans la Baye d'Hudson, ce qui empescherait ces Sauvages de continuer de commercer avec les Français, et attirerait aux Anglais toutes leurs pelteries (1).

MÉMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE

(1692)

Comme il luy est absolument nécessaire d'avoir toujours à sa suite un aumosnier, il vous supplie de vouloir bien en establir un pour la garnison du chasteau St-Louis de Québec qui est bien plus nécessaire que celuy qu'on a estably pour le Con^{el} et duquel il se pourra servir dans ses voiages d'autant plus que bien souvent lorsqu'il marche avec les trouppes il ne se rencontre d'autres prestres ou religieux que celuy qui est auprès de luy en cette qualité, et qu'il a jusqu'à present entretenu à ses despens.

Son secrétaire ayant aussy de très grandes occupations par les différents ordres qu'il faut donner et les dépesches qu'il faut faire, il vous supplie aussy d'avoir égard au placet qui vous sera présenté de sa part.

Il pourrait espérer aussy que Sa Majesté luy accordera des appointements pour un chirurgien.

Il vous supplie aussy d'avoir égard qu'il a trouvé les logements du fort St-Louis de Québec en très mauvais estat, qu'il y a plusieurs réparations à y faire et qu'il est entr'autres choses absolument néc$^{re.}$ de le faire couvrir d'ardoises tant à cause des incendies fort fréquents icy que par ce que les planches dont il est couvert ne peuvent empescher la neige qui est fort menue dans ce pais, et qui perce par les moindres petits trous lorsqu'elle est poussée par le vent, de remplir tous les lieux de la maison, et de l'inonder entièrement lorsqu'elle vient à fondre, ce qui arrive aussy dans les grands orages de pluies; quarante milliers d'ardoises suffiraient pour cela et l'on pourrait obliger les vaisseaux marchands qui viendraient icy à les mettre dans leur fond de cale, elle leur servirait de lest et le Roy n'en payerait aucun fret.

Mais la grande grâce qu'il ait à vous demander, Monseigneur, ce serait de vouloir bien ordonner que les fonds que vous destinez tous les ans pour le payement de ses appointements luy fût délivré par le S^{r} de Lubert dans le mois d'avril comme feu Monsieur Colbert luy a toujours accordé pendant dix années afin qu'il s'en pust servir pour faire venir ses provisions de France, dont il se trouve de celles-cy entièrement depourveu par le retardement du payement de lord$^{ce.}$ que vous luy avez fait expédier, et qui le met hors d'estat de pouvoir subsister icy où il ne se trouve aucune ressource. Madame sa femme se donnera l'honneur de vous en parler, et de vous faire encore plus particulièrement connaistre l'extrémité dans laquelle les retardemens le réduiraient à l'advenir.

FRONTENAC (2)

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (14 FÉVRIER 1693)

À Versailles, le 14 février 1693

Monsieur,

Vous aurez esté informé du peu de succez de l'entreprise à laquelle vous aviez destiné les vaisseaux *le Poly* et *l'Envieux* envoyez de Québec à la coste de l'Acadie. Ceux qui sont revenus sur ces vaisseaux ont mesme rapporté que les Sauvages alliez que vous aviez fait assembler pour estre aussy employés à cette entreprise, avaient pris beaucoup de dégoust de ce qu'elle n'avait pas esté executée, parce qu'ils se trouveront désormais beaucoup traversez dans les lieux ordinaires de leur demeure par les Anglais du fort de Pemquit, que le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre a fait restablir sur les advis qu'il avait eus de vostre dessein par les deux soldats dont le S^r^ Nelson avait pratiqué la désertion à Québec. Le Roy n'a pas laissé d'espérer que ces Sauvages sauront demeurez fidèles, et dans les dispositions où ils auront esté jusqu'à présent de nuire aux Anglais de toutes leurs forces quand Sa Majesté a sçeu que les chefs avaient envoyé deux de leurs enfants pour luy demander du secours.

Vous aurez encore appris que les advis que vous avez donnés des menaces de ceux de la Nouvelle-Angleterre d'attaquer Québec au printemps prochain, ont esté confirmez par le rapport des nommez Petitpas et de St-Aubin, et tellement circonstanciez qu'il n'y a guère lieu d'en douter. Sa Majesté a cru devoir prendre ses mesures sur ce fondement pour faire partir les secours qu'Elle a résolu de vous envoyer d'hommes, de munitions, vivres, argent et autres effects par les vaisseaux qui partiront dans le mois prochain.

Il est d'une si grande importance de maintenir les Canibats et les autres alliez de l'Acadie dans le service de Sa Ma^{té} et de leur donner occasion de continuer la diversion qu'ils ont fait jusques à present contre les Anglais, que Sa Majesté a résolu de leur envoyer des présens, comme Elle a fait les années dernières. C'est pourquoy, Sa Majesté fait partir incessamment un vaisseau sous le commandement du S^r de Bonaventure, pour porter ces présents avec quarante soldats, avec les vivres pour leur subsistance et des munitions et armes pour eux et pour l'armement du fort que le S^r de Villebon a fait construire sur la rivière St-Jean au lieu appelé Naxoac.

Ces soldats sont destinez pour la garde de ce fort et pour estre détachez pour faire la guerre aux Anglais conjointement et séparément avec les Sauvages, Sa Majesté a encore eu en vue par cet envoy de maintenir la possession de l'Acadie contre l'invasion entière des Anglais, et l'espérance de leur faire une plus forte guerre quand Sa Majesté voudra y envoyer de plus puissants secours.

Le S^r de Villebon a mandé qu'il avait esté abandonné par les officiers que vous luy aviez cy-devant envoyés à la reserve du S^r de Neuvillette. et qu'il n'a pu retenir les Canadiens que vous aviez détachez l'année passée pour servir sous ses ordres, en sorte qu'il ne luy estait resté que les six soldats revenus de Boston. Je m'imagine que vous y aurez pourveu; et comme le Roy ne veut pas que le S^r de Portneuf retourne à la rivière St-Jean, Sa Majesté désire que vous envoyiez pour remplir sa place de lieutenant dudit S^r de Villebon, un officier dont la valeur, sagesse et expérience vous soient bien connues. On a indiqué le S^r de Courtemanche comme un sujet propre à cet employ, par l'estime qu'il s'est acquise parmy les Sauvages. Le Roy fait sçavoir au S^r de Villebon que s'il a besoin de quelqu'autre officier d'augmentation, d'hommes et autres choses, qu'il ayt à s'adresser à vous, afin que vous y pourvoyiez selon que vous jugerez nécessaire pour l'advantage du service de Sa Majesté.

Il est encore ordonné audit S^r de Villebon de vous tenir exactement adverty par des exprès des connaissances qu'il aura des desseins et de l'estat des ennemis, affin que vous vous en puissiez prévaloir et donner vos ordres par la mesme voye, de ce que vous estimerez que ledit S^r de Villebon aura à faire, et en suivre de plus près l'exécution.

La résolution de faire partir présentement le S^r de Bonaventure pour aller droit à la rivière St-Jean, a esté prise dans la veue de l'y faire arriver avant que les Anglais fussent en mouvement et pour assurer son voyage par cette diligence et son prompt départ de ladite rivière pour se rendre à Québec.

C'est aussy pour prévenir l'entrée des Anglais dans la rivière de St-Laurent que Sa Majesté fait partir pour Québec ses vaisseaux et ceux des marchands dans le mois prochain, affin que vous ayez le temps de vous servir des secours qu'ils vous porteront pour préparer vostre deffense et repousser les ennemis s'il y a lieu de le faire du costé de Québec, et du haut de la rivière, Sa Majesté se remettant à vous des moyens qui vous seront suggérez par vostre prudence et expérience, et de faire en cela tout ce que vous trouverez le plus à propos.

Quoyqu'il n'y ayt pas apparence que si les ennemis prennent la résolution d'entrer dans la rivière de St-Laurent pour venir à Québec, ils puissent arriver avant les vaisseaux qui partiront en mars. néantmoins s'ils avaient esté prévenus par les Anglais, il est nécessaire que vous envoyiez un et mesme deux canots ou chaloupes successivement aux Sept-Isles, avec une personne seure en chacun pour donner advis aux vaisseaux qui viendront de France de l'estat et des forces des ennemis, et de vostre sentiment pour la conduite que le commandant de ces vaisseaux aura à tenir.

Les dits vaisseaux auront ordre d'aller reconnaistre les Sept-Isles, et d'y mouiller, pour avoir de vos nouvelles. Vous donnerez les signaux de reconnaissance qui vous seront envoyez par M. Bégon, à ceux que vous envoyerez aux Sept-Isles, et par terre le long de la coste, en remontant la rivière.

Le Roy, sur quelques advis qu'on avait eus que les ennemis avaient pensé à attaquer Québec dès l'année dernière, avait détaché une forte escadre de ses vaisseaux de guerre pour les suivre et les défaire si elle les avait trouvés entrez dans la rivière.

Cette escadre serait arrivée assez à temps si elle n'avait pas esté arrestée par des contretemps, et faute d'avoir eu des nouvelles de ce qui se passait dans vostre rivière. Elle a manqué d'employer le temps à une autre expédition à laquelle elle estait destinée.

Cette escadre estait demeurée à la Baye des Espagnols où le commandant avait donné rendez-vous à un bastiment qu'il avait détaché pour avoir des nouvelles de la rivière et les rapporter à ladite baye. Un coup de vent déconcerta ces mesures, le bastiment fut forcé et relascha en France sans avoir pu aborder la Baye des Espagnols. Je vous fais ce récit pour vous montrer de quelle conséquence il est que vous puissiez donner certainement de vos nouvelles aux vaisseaux qui seront envoyez en Canada.

Je vous ay proposé les Sept-Isles, à cause de la facilité que vous aurez toujours d'y envoyer des canots qui ne pourraient pas aller jusqu'a la Baye des Espagnols, et que si les Anglais estaient dans la rivière, vous ne pourriez pas faire sortir un autre bastiment, et qu'enfin les vaisseaux seront en estat de prendre, aux Sept-Isles, le party de se retirer s'il convient, ou d'aller aux ennemis, en cas que vous croyiez qu'on les puisse attaquer avec advantage.

Le Roy remet à vous donner ses ordres par les vaisseaux qui partiront en mars, sur tout ce que vous avez escrit à Sa Majesté par ceux qui sont revenus de Canada, et je respondray aussy exactement aux lettres que j'ay reçeues de vous. Je crois vous pouvoir dire à l'avance que ces vaisseaux vous porteront 4 à 500 soldats et des munitions pour la continuation de la guerre (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(4 AVRIL 1693)

À Versailles, le 4 avril 1693

Monsieur,

Le Sr d'Iberville ayant ordre d'aller dans la Baye d'Hudson comme vous avez sçeu, et estant nécessaire qu'il ayt un équipage capable de résister à la fatigue de ce voyage, l'intention du Roy est que vous ordonniez aux capitaines et Mrs des vaisseaux qui repasseront en France de luy donner chacun un matelot de leurs équipages à son choix, et de prendre à la place ceux qu'il leur donnera.

Sa Majesté veut aussy que vous luy fassiez remettre le mortier et les bombes qui luy furent donnés l'année dernière pour la mesme entreprise et qu'il a laissés à Québec.

Je suis (2).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(18 AVRIL 1693)

À Versailles, le 18 avril 1693

Monsieur,

Le retardement que nous cause la contrariété des vents me faisant appréhender que la flotte qui va en Canada n'y arrive trop tard pour l'expédition de la baye d'Hudson, je vous prie d'examiner en ce cas s'il conviendra de renvoyer en France le Sr d'Iberville aussytost que les vaisseaux auront déchargé ou si on l'employera à détruire les habitations des Anglais dans l'isle de Terreneuve. Je luy ordonne de vous expliquer ses veues sur cela, afin que si la chose paraist praticable vous puissiez luy donner vos ordres et les moyens d'y réussir. Je n'entre dans aucun détail à cet esgard, Sa Majesté s'en remettant entièrement à vous.

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

Je suis (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (AVRIL 1693)

Avril 1693

Je vous écris cette lettre en particulier pour vous dire que j'ai parlé au Roy de la demande que vous avés faite d'un brevet de lieutenant général dans les armées de terre de Sa Majesté et des appointemens de votre aumônier, de votre secrétaire et de votre chirurgien. Sa Majesté m'a témoigné être fort satisfaite de vos services et vous ne devez avoir aucune inquiétude sur ce sujet. mais elle n'a pas jugé à propos de vous donner ce brevet de lieutenant général par la raison que vous n'en avés pas besoin dans le pays où vous êtes et qu'elle n'a accoutumé de donner ces sortes de dignités qu'à ceux qui servent dans ses armées en France. A l'égard des appointemens de votre aumônier, de votre secrétaire et de votre chirurgien, Sa Majesté a bien voulu y suppléer par une gratification de 6000 l. qu'elle a accordée qui est plus considérable que n'auraient été les appointemens (2).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (20 JUIN 1693)

À Versailles, le 20 juin 1693

Monsieur,

Je suis bien aise de vous donner advis que les Anglais, ayant envoyé une escadre aux Isles de l'Amérique, avec deux régimens d'infanterie, et y ayant joint les milices de leurs isles, ont fait attaquer la Martinique le 11 du mois d'avril dernier et qu'ils ont esté obligez d'en sortir honteusement avec une perte considérable, comme vous le verrez plus au long par le mémoire cy-joint; cette mesme escadre est celle que les Anglais disaient avoir destinée pour attaquer le Canada, ainsy je suis persuadé que vous n'avez rien à craindre d'elle, et d'autant plus que le grand secours que le Roy vous a envoyé d'hommes et de munitions arriveront avant eux, vous mettrait en estat de remporter sur eux les mesmes advantages qu'on a faits à la Martinique s'ils osaient vous attaquer. J'ay cru devoir vous donner cette nouvelle, estant persuadé qu'elle vous fera beaucoup de plaisir et qu'elle rasseurera les peuples du Canada.

Je suis (3).

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

(3) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(24 JUIN 1693)

À Paris, le 24 juin 1693

Monsieur,

Vous trouverez cy-jointe une lettre que le Roy vous escrit au sujet de la prise de Rose; comme je ne doute point que vous vous conformiez à ce qui y est contenu, il ne me reste qu'à vous assurer que je suis (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(1693)

Monsieur,

J'ay receu vos lettres des 15 et 20 septembre et 11 novembre 1692.

Je vous envoye le duplicata de la lettre que je vous ay escrite par l'Acadie et le mémoire du Roy en commun avec M. de Champigny, contenant la response de Sa Majesté à tout ce que vous avez escrit et demandé avec l'advis du secours d'hommes, d'argent, munitions et effets qu'Elle envoye en Canada.

Il me reste à vous dire que Sa Majesté est fort satisfaite de vos services, qu'Elle a entendu avec plaisir le compte que je luy ay rendu de ce qui s'est passé en Canada l'année dernière, et que nonobstant ses grands besoins pour la guerre qu'Elle a à soutenir contre la plus grande partie des puissances de l'Europe, Elle ne s'est particulièrement résolue à ordonner des fonds si considérables pour les dépenses de vostre gouvernement, que dans l'espérance qu'Elle a conçue du bon employ que vous en ferez pour la conservation de la colonie, le dommage de ses ennemis et l'honneur de ses armes. Vous devez aussi recevoir comme un effect de la satisfaction de Sa Majesté les 6000 l. de gratiffication qu'Elle vous a accordée, et en attendre de nouvelles marques par la continuation de vos services et de vostre bonne conduite. Elle a aussy gratiffié tous ceux que vous luy avez recommandés, et il n'a rien esté obmis de tout ce qui peut servir à vous mettre en estat de repousser les ennemis s'ils vous attaquent, et de les attaquer fortement s'ils vous en laissent la liberté.

Le mémoire du Roy vous fera assez connaistre que Sa Majesté a reconnu qu'il y a peu d'économie dans l'employ des fonds et dans toutes les natures de dépenses; je me trouve obligé d'en escrire encore en particulier à M^{r} de Champigny, et je ne puis me dispenser de vous remonstrer qu'il est nécessaire que de vostre part vous apportiez plus de ménage que vous n'avez fait.

Les expéditions et les ouvrages se peuvent faire à beaucoup moins de frais et une plus grande économie vous donnera occasion de les multiplier. Il ne vous convient pas de faire des libéralitez dans aucun temps, et moins dans une conjoncture comme celle où nous sommes dans laquelle le Roy fait des efforts si extraordinaires pour le pays où vous estes. Il est juste que les officiers que vous détachez pour des entreprises aux lieux esloignez trouvent leur subsistance; mais ils doivent attendre les récompenses de la grâce de Sa Majesté et du tesmoignage que vous aurez à rendre de la distinction de leurs services et de leurs bonnes actions. Je n'entreray point icy dans un plus grand détail de ce que l'examen des dépenses en a fait penser. Je me contenteray de vous prier d'ayder M. de Champigny de vos lumières, de vostre industrie et de vostre authorité, pour retrancher ou diminuer les choses inutiles et superflues; je ne doute point que vous ne vous y trouviez excité par le bon traitement que Sa Majesté vous fait en particulier, et par ce que vous pouvez en attendre dans la suitte, pour le service que vous luy rendrez en cela, qu'Elle regarde comme un des plus importants.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Sa Majesté a trouvé bon, sur vos remonstrances, d'entretenir le mesme nombre des officiers reformez qui ont esté employez dans les estats des années précédentes.

Ce que je vous mande de la satisfaction de Sa Majesté sur vostre sujet, et ce qui luy a plu de faire pour vous doit faire cesser les scrupules que vous avez sur le sujet des advis que vous voyez qu'on a donné icy contre vostre conduitte. Sa Majesté s'y remet pour toutes choses, dans une si grande confiance que vous pouvez estre sur cela dans un plein repos et ne vous occuper que de l'avancement de son service.

Ce que le Roy vous a fait sçavoir l'année dernière d ses intentions pour le restablissement du fort de Frontenac quand vous le trouveriez à propos, vous a deub servir de garantie contre l'opinion des impressions que vous soupçonnez encore de la part de ceux qui n'ont pas cru ce poste aussy nécessaire que vous; le Roy a approuvé vos raisons sur ce sujet.

Vous devez vous employer autant que vous pourrez à changer les mauvaises dispositions que vous trouvez pour l'union nécessaire entre Mr l'évesque de Québec et son séminaire, et ménager la bonne volonté et les désirs que ledit Sr évesque tesmoigne avoir de vivre en bonne correspondance avec vous, et de contribuer de son ministère autant qu'il pourra à tout ce qui concerne le repos de la colonie et le service du Roy. Vous le devez solliciter de finir l'affaire de la présentation aux cures par les seigneurs jusqu'à l'accomplissement en faveur de ceux qui auront mis les églises en l'estat où elles doivent estre, pour satisfaire au règlement du Roy sur ce sujet; le deffaut de bastir ces églises de pierres aux lieux où il n'y en a point ne doit pas estre un prétexte de retardement, pourveu qu'Elles soient construites de bonnes charpentes et décemment.

M. de Champigny me paraist dans d'aussy bonnes dispositions à vostre esgard que vous m'en avez tesmoigné pour luy. J'espère outre la satisfaction que vous aurez l'un et l'autre d'une bonne union, que le service du Roy en aura beaucoup d'avantage.

Il est nécessaire de faire arrester la femme hollandaise, veuve du nommé du Mont, impliquée dans le procez des deux soldats déserteurs qui ont esté jugez et exécutez aux Monts Déserts pour essayer d'avoir les preuves des complices de l'intelligence avec les Anglais; ceux qui estaient présens, lors de l'exécution de ces deux soldats, ont rapporté qu'ils avaient declaré qu'un particulier de Canada, qui devait passer en France, devait donner advis aux Anglais d'icy et de Canada à son retour des projets de Sa Majesté et de l'estat de la colonie. Les soupçons de ceux qui ont donné cet advis sont tombez sur le nommé de Lino lequel ayant esté mis à la Bastille en a esté relasché faute de preuves, sous la caution du S^r Chalmette, marchand de Paris, son oncle. Il est nécessaire de le faire observer exactement et ceux avec qui il peut estre en relation particulière.

Vous devez avoir la mesme attention pour découvrir les personnes suspectes de quelque intelligence avec les ennemis, pour en empescher les effects, et ne souffrir qu'aucun ait correspondance avec eux, sous quelque prétexte que ce puisse estre, si ce n'est par vostre permission expresse et pour des considérations qui regardent le service.

J'en escris aussy à M^r de Champigny sur ce qui a esté déclaré au S^r Nelson que luy Tyng ny Aldin ne seront mis en liberté qu'aprez celle du fils de feu M. Perrot et des soldats de la garnison du Port-Royal. Vous le ferez sçavoir à Boston par les occasions que vous en pourrez avoir; je demande la mesme chose au S^r de Villebon, et vous devez garder les prisonniers que vous pourrez faire sur les Anglais pour parvenir plus facilement à les obliger a relascher les nostres.

La dépense qui a esté faite pour la subsistance des prisonniers est excessive, vous ne devez pas souffrir qu'elle aille au delà de six sols par jours monnaye du pays pour chaque homme pour tout. Ces prisonniers doivent estre mis et gardez dans un lieu sûr, sans communication, si ce n'est avec ceux que vous proposerez pour en avoir soin, et les garder.

Le S^r de Bellair, nouveau converty, a fait demander au Roy une lieutenance; le S^r Regnault, officier de la feue Reyne, un congé, et le chevalier de Gray et le S^r de l'Hyver, d'estre avancez. Sa Majesté m'a ordonné de vous mander de faire sur leurs demandes la considération que vous trouverez à propos pour la justice que vous estimerez leur devoir estre faitte.

Le Roy a accordé au S^r Aubert de la Chesnaye des lettres de noblesse par la considération de ses services et de ceux que Sa Majesté s'attend qu'il continuera sur les asseurances que vous en avez donné (1).

MÉMOIRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC POUR L'ATTAQUE DU FORT NELSON

La continuation des instances du S^r comte de Frontenac et du S^r de Champigny pour l'attaque du fort Nelson que les Anglais ont usurpé pendant la paix, et pour les chasser entièrement de la Baye du Nord, ont fait de nouveau résoudre Sa Majesté à faire cette entreprise sur les propositions de la Compagnie du Nord, et de donner en cela à la colonie du Canada de nouvelles marques de son affection.

Sa Majesté ayant destiné ses vaisseaux *le Poly* et *l'Indiscret* pour cette entreprise, a donné ses ordres de les faire partir en diligence avec les autres vaisseaux qui portent les secours qu'Elle envoye à Québec, afin de prévenir les difficultez et les prétextes qui en ont empesché l'exécution les deux années dernières.

Les asseurances que le Sr d'Iberville a données pour le succez de ce dessein qu'il s'est offert d'exécuter, et les tesmoignages avantageux que lesdits S^{rs} de Frontenac et de Champigny ont rendus de sa capacité et de son affection pour le service du Roy ont obligé Sa Majesté de le choisir encore pour cet effect, et pour commander les deux vaisseaux qui y sont destinez.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Sa Majesté luy a fait fournir tout ce qu'il a demandé et Elle désire que ledit S^r^ de Frontenac luy donne, et à la compagnie, les facilitez et secours dont il pourrait avoir besoin, aux frais de la compagnie à laquelle Elle a fait aussy fournir des vivres en farine, en eau-de-vie, à la charge d'en faire le remboursement l'année courante.

Ledit S^r^ de Frontenac fera partir sans retardement ledit S^r^ d'Iberville avec les deux vaisseaux de Sa Majesté et celuy que ladite compagnie y doit joindre pour ladite Baye du Nord.

Sa Majesté trouve bon de remettre aux connaissances particulières du dit S^r^ de Frontenac, de donner les instructions et ordres qu'il trouvera à propos audit S^r^ d'Iberville, pour l'attaque de ce fort, pour en faciliter l'exécution et pour en asseurer la conqueste.

Sa Majesté ayant fait ordonner aux intéressez en ladite compagnie de faire envoyer des vivres, tant pour la subsistance des hommes qu'ils employeront à cette expédition, que pour avitailler ledit fort Nelson, Elle veut qu'il prenne les précautions nécessaires avec les dits intéressez, pour les faire partir de Québec, afin qu'ils puissent laisser dans ledit fort, quand il sera pris, les hommes, vivres, munitions et armes nécessaires pour le conserver, et pour leur en faciliter les moyens,

Elle veut bien que ledit fort leur soit remis et donné, avec toutes les munitions, armes et vivres et les marchandises et effects qui s'y trouveront sans exception, pour les dédommager de leurs dépenses dans cette entreprise, et pour celles qu'ils ont cy devant faites, à condition de l'entretenir et conserver à leurs dépens, sous le commandement dudit S^r^ d'Iberville ou de tel autre qu'ils nommeront, suivant les ordres dudit S^r^ de Frontenac.

Elle ordonne au dit S^r^ d'Iberville de faire et envoyer à Sa Majesté un procez verbal de l'estat du dit fort et un inventaire des armes, munitions et autres effects, et d'en envoyer des duplicata audit S^r^ de Frontenac.

Sa Majesté veut qu'aussytost aprez cette expédition le vaisseau *le Poly* soit renvoyé en France, avec *l'Indiscret.* Si néantmoins ledit S^r^ d'Iberville s'estait trouvé obligé de remettre à une saison plus avancée l'attaque du fort de Nelson, et qu'il eust nécessairement besoin de garder *l'Indiscret*, Sa Majesté veut bien qu'en ce cas ledit S^r^ de Frontenac le luy permette, et qu'il donne ses ordres à cet effect pourveu qu'il soit asseuré que la compagnie puisse fournir des vivres et les choses nécessaires à l'équipage pendant le séjour, et pour le retour en France, à l'ouverture des glaces.

Sa Majesté ne voulant pas que le vaisseau *le Poly* hyverne dans la Baye du Nord, il faut qu'en cas que ledit S^r^ d'Iberville demeure dans ladite baye, le vaisseau soit ramené en France par le S^r^ de Lorme auquel ledit S^r^ de Frontenac donnera les ordres nécessaires à cet effect.

Si ledit S^r^ de Frontenac croit que ledit S^r^ d'Iberville ayant pris le dit fort de Nelson y soit nécessaire pour un plus solide establissement pour le conserver, et pour les connaissances qu'il peut donner de tout ce qui concerne la Baye du Nord, et de renvoyer les vaisseaux en France, Sa Majesté ne l'ayant avancé dans la marine comme Elle a fait prématurément, que sur les asseurances qui ont esté données par ledit S^r^ de Frontenac, qu'il pouvait rendre à Sa Majesté dans cette baye des services agréables et dont il peut espérer une prompte récompense qu'il en ferait en servant ailleurs si ses actions et son zèle répondent à ce qu'il a fait espérer.

Ledit S^{r} de Frontenac donnera ordre pour faire charger sur ledit vaisseau et sur *l'Indiscret* les pelleteries et autres effects de la compagnie qui y pourront contenir sans incommodité pour leur navigation, si ladite compagnie en a, afin de les apporter en France, les commandans en retireront des factures sur lesquelles ils en feront les déclarations à leur arrivée, et ils en laisseront leur récépissé sur les lieux, au pied d'une copie desdites factures (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(4 MARS 1693)

À Versailles, le 4 mars 1693

Monsieur,

Le Roy ayant accordé au nommé Blanvert et Louise Priou, sa femme, un congé pour aller en traitte aux Outaouacs, l'intention de Sa Majesté est que vous leur en délivriez un des premiers que vous expédierez.

Je suis etc (2).

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY

Le rapport fait par ceux qui sont revenus de Boston des préparatifs qui s'y faisaient pour tenter une nouvelle entreprise contre Québec, et les advis qu'ils ont aussy donnés que les Anglais de la Nouvelle-York avec les Iroquois, devaient de leur costé attaquer la colonie par le haut de la rivière, ont fait prendre au Roy la résolution d'y envoyer un puissant secours d'hommes, munitions, armes, vivres, argent et autres effects, et de faire partir présentement les vaisseaux qui les doivent porter et escorter afin que ledit S^{r} comte de Frontenac soit en estat de se préparer pour repousser les ennemis s'ils viennent l'attaquer ou leur faire une forte guerre, en cas qu'ils en soient demeurés aux menaces.

Sa Majesté a ordonné la somme de 170,000 l. sans distinction pour l'extraordinaire de la guerre, les présents à faire aux Sauvages alliez, pour les mettre en action, ainsy que les Canadiens, pour les fortifications, et pour les autres dépenses extraordinaires, Elle a trouvé à propos de laisser à la prudence dudit S^{r} de Frontenac et à l'economie et aux soins de luy et dudit S^{r} de Champigny d'employer ce fonds suivant la nécessité et les besoins, et qu'ils le trouveront convenable pour le bien de son service, la seureté et la deffense de la colonie, et pour attaquer les ennemis.

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

Sa Majesté a encore ordonné le payement de 23,383 l. employées l'année dernière pour dépenses extraordinaires et imprévues au delà des fonds pour la dite année suivant l'estat qui en a esté envoyé, sur quoy Sa Majesté est bien aise de leur dire qu'ils doivent mesurer leurs despenses sur les fonds qui leur seront envoyez sans les outrepasser.

Sa Majesté ayant reconnu que non seulement les expéditions de guerre n'ont pas esté si fréquentes ny si estendues l'année dernière que les précédentes, et que la dépense se trouve néantmoins plus forte, mesme qu'on n'y a pas employé les moyens dont on aurait pu se servir pour procurer un usage plus utile des grands fonds qui ont esté consommez, Sa Majesté désire qu'ils s'appliquent davantage à l'économie dans leurs dépenses, ouvrages et marchez. Que ledit S^r^ de Frontenac entre dans la connaissance du détail et qu'il ayde ledit S^r^ de Champigny de son authorité et de ses soins particuliers dans les occasions pour le retranchement des choses inutiles, des salaires et des prix excessifs et des vaines libéralitez, afin que les fonds puissent suffire à faire une plus forte guerre aux ennemis que par le passé.

Sa Majesté a non seulement donné ordre d'envoyer six cens milliers de farine et 120 milliers de lard sur le fonds de la subsistance des soldats, mais Elle a encore fait employer une partie desdites 170,000 l. en marchandises, munitions et autres effects exempts de fret, et qui donnera une augmentation considérable par comparaison des achapts des effects de mesme qualité, qui ont esté faits à Quebec à des prix si excessifs, qu'on n'a pu comprendre la raison qu'il peut avoir eu de résister à la proposition qui luy a esté faite d'envoyer plus de marchandises au lieu de comptant dans le mesme temps, que par les comptes qu'il envoye des mesmes marchandises, qu'il paraist avoir esté obligé d'achepter pour les dépenses de la guerre, elles se trouvent surchargées de plus de cent, et jusqu'à 200 pour cent de leur valeur en France. En sorte qu'incontestablement cette différence de prix produit une perte effective, qu'on aurait evitée, et augmenté d'autant le fonds, si on en avait employé une plus grande portion en marchandises envoyées de France, puisqu'apparament il n'a pas donné les effects du Roy, qu'il employe pour son service à meilleur marché que ceux qu'il achepte des habitans ou des marchands pour le mesme effect.

Le Roy ayant donné ordre de faire lester de sel les vaisseaux qu'Elle envoye en Canada, M^r^ de Champigny doit le faire vendre au plus grand avantage de Sa Majesté.

L'énchérissement des denrées de la part des habitans et des marchandises de France par les négocians et autres, ayant esté porté à un trop grand excez, il aurait esté nécessaire dans une pareille conjoncture qu'ils y eussent mis des bornes, et que pour cela ils se fussent servy de tous les véhicules qu'ils pouvaient employer afin de maintenir les prix à des pieds supportables. Il est bon de conserver la liberté qu'il doit y avoir dans le commerce, mais lorsque l'avarice des particuliers va trop loin, et qu'elle tire à conséquence pour le salut du pays, il est nécessaire de l'arrester par tous les moyens praticables, et mesme par l'authorité, quand on ne peut pas autrement et que le remède devient nécessaire, surtout pour le service du Roy qui renferme l'intérest commun dans la conservation, et la seureté de tous. Le Roy fournit des escortes aux marchands, les marchandises ne doivent aucuns droits aux sorties du royaume, et ils jouissent dans ce commerce des avantages d'une pleine paix. Il n'est pas raisonnable qu'ils se servent de la préférence que Sa Majesté leur accorde pour les voyages de Canada, pour en devenir les tyrans, et particulièrement pour surcharger son service, et le public trop excessivement.

C'est pourquoy lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny doivent y remédier en pareil cas, et y apporter toute la prudence requise.

Il est de l'intérest et de l'intention de Sa Majesté que les négocians puissent profiter, afin de procurer l'augmentation du commerce qui produit naturellement l'abondance, mais comme le commerce de Canada se trouve entre les mains d'un petit nombre de marchands de la Rochelle, propriétaires des vaisseaux qu'ils ont permission d'y envoyer et de quelques autres qui chargent à fret, il faut bien prendre garde à ce qu'ils n'abusent point de ce qu'ils n'ont pas de concurrents à l'exclusion des marchands des autres villes maritimes, que Sa Majesté ne peut pas admettre dans la participation de ce commerce, à cause du besoin qu'Elle a des matelots pour ses armées navales. Il est pourtant nécessaire de ne pas passer en cela d'une tolérance sans bornes à une autre extrémité, ny se dispenser des ménagemens et des mesures d'une bonne police; ils doivent entrer dans le mesme esprit pour les grains, légumes et autres vivres du pays, dont la médiocre récolte a si fort fait surenchérir le prix que les troupes et les pauvres habitans en ont beaucoup souffert. Il y a bien plus d'industrie et d'application à mettre en usage pour prévenir et empescher ces inconvéniens, que d'authorité à employer, qui font le bien public, et de les exécuter.

Sa Majesté fait depuis plusieurs années des dépenses immenses en Canada, l'avantage en demeure presque tout entier au profit des habitans et des marchands qui y résident. Ces dépenses se font pour leur seureté et pour leur conservation. Il est juste que ceux qui sont en estat secourent le public, et que lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny les y excitent et les y obligent dans les occasions nécessaires.

La meilleure partie de fonds se consomme en salaires excessifs d'ouvriers, en voitures et autres pareilles dépenses. Il paraist qu'on les pourrait beaucoup modérer, en se servant des moyens qu'on employe dans le royaume quand il est question du service du Roy, et dans les temps difficiles.

Sa Majesté a esté estonnée du peu d'ouvrages qui ont esté faits pour les fortifications et des sommes exorbitantes qu'ils ont cousté, Elle est obligée de faire répéter icy ce qu'Elle a desjà fortement recommandé à cet esgard pour y faire apporter plus d'économie et d'application, et pour tirer en cela le secours que les communautez, particulièrement celles de Québec et de Montréal, y doivent donner par contribution de la part des aisez, et par le travail des autres pour le pain. Ces communautez et ceux des lieux voisins, s'il y a lieu, peuvent estre obligez à fournir des palissades, des traverses, des madriers, et autres choses de pareille nature; ils y peuvent faire travailler les hyvers, et en concourant ainsy par tous moyens à soulager la bourse du Roy, porter sans retardement les ouvrages à leur perfection, par rapport aux forces qui peuvent attaquer Québec. A quoy ils doivent s'appliquer sans relasche.

Le S^r^ de Villeneuve, ingénieur, a présenté un dessin pour enfermer Québec d'une nouvelle enceinte et de grands ouvrages de maçonnerie, pour lesquels il faudrait plusieurs années, et des sommes immenses, outre que ce dessin porte une évidente démonstration d'impossibilité pour l'exécution, on ne peut pas comprendre comment on l'a pu concevoir, dans un temps auquel on croit devoir avoir les ennemis sur les bras, et qu'il n'y a à songer qu'à se fermer. Il semble que de bonnes et fortes palissades et des ouvrages de terre doivent suffire, ce sera ensuitte aux habitans à les entretenir, sauf à eux, aprez que la paix sera faite, à se fortiffier plus solidement, Sa Majesté veut aussy informer lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny qu'Elle est estonnée des sommes excessives que les plates-formes faites à Québec ont cousté, et enfin du peu d'ouvrages qui ont esté faits pour tant d'argent qui a esté employé.

Il paraist par le compte qui a esté envoyé de la dépense des 35,000 l. aux fortiffications de l'année dernière qu'il n'y a eu que 470 l. pour le fort des Trois-Rivières, 93 l. pour celuy de Chambly, et 1278 pour Montréal. Et comme les advis que Sa Majesté avait eus l'an passé du mauvais estat où se trouvait cette dernière place, qui est à la teste de la colonie, l'avaient obligé de leur recommander d'y pourvoir, son importance l'engage encore à leur en faire une recharge présentement. Dans les différentes observations du S^r^ de Villeneuve de la scituation de Québec, par rapport aux fortiffications, il a fait particulièrement remarquer qu'il y a un cap qui en est proche et qui y commande, de sorte que si les ennemis se rendaient maistres de cette hauteur, il serait impossible de rester dans la ville. Il propose d'y faire une redoute, et les choses estant comme il l'a supposé, il ne paraist pas qu'il n'y ayt rien de plus nécessaire à faire.

Ledit de Villeneuve et tous ceux qui ont esté consultez sur les moyens à pratiquer pour la deffense de la colonie contre les invasions qui se peuvent entreprendre par mer, ont tous rapporté que les batteries fortiffiées légèrement, à l'endroit appelé la Traverse, et à l'isle aux Coudres, leur auraient pu fermer le passage, ou l'auraient au moins rendu si difficile et si dommageable qu'elles auraient pu ruiner leur entreprise. Comme ledit S^r^ de Frontenac n'en a point parlé, Sa Majesté est bien aise de la luy communiquer pour sçavoir son sentiment, afin d'y faire dans les temps convenables l'attention que la chose pourra mériter.

Sa Majesté n'ayant point trouvé à propos de renvoyer ledit Villeneuve, a choisy le S^r^ Le Vasseur de Neré pour servir en sa place en qualité d'ingénieur, sur ce que lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny n'ont pas tesmoigné en estre contents.

Outre les 3000 l. envoyées l'année dernière pour le restablissement de la maison du fort de Québec, Sa Majesté a ordonné une pareille somme pour la présente année, et Elle continuera les deux suivantes jusqu'à la concurence des 12,000 l. qui ont esté demandées à cet effect, lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny doivent si bien prendre leurs mesures que la dépense ne passe lesdites 12,000 l. au delà de laquelle Sa Majesté ne donnera rien, sous quelque prétexte que ce puisse estre.

Le marché qu'ils ont envoyé qui comprend seulement le prix de la toise devait contenir tout ce qui est à faire sur le pied desdites 12,000 l. et il doit estre réduit.

Il n'y avait aucune nécessité présente d'entreprendre les grands ouvrages mentionnez dans l'ancien marché, fait pour l'enceinte et les fortifications dudit fort, Sa Majesté ne veut pas qu'ils s'engagent en de pareilles despenses, si ce n'est par ses ordres particuliers; ce marché ne comprend que le prix de la toise comme l'autre, et ils ne mandent point à combien reviendront ces ouvrages; il ne convient point d'en faire que pour la deffense nécessaire et présente.

Les soldats que Sa Majesté envoye seront distribuez dans les compagnies, le plus également qu'il sera possible, aprez avoir vériffié les rolles de l'envoy, ils informeront Sa Majesté de l'estat auquel ils se seront trouvez à leur arrivée et de la distribution qui en aura esté faite.

Sadite Majesté n'a pas esté satisfaite de l'esclaircissement qui luy a esté donné sur les difficultez qu'Elle a trouvées dans la reveue de l'année 1691, pour ce qui concerne les remplacements qui ont esté faits sur les lieux on est obligé de leur dire à cet esgard que Sa Majesté est bien advertie des abus qui ont continué en cela, par un nombre considérable d'hommes invalides et autres qui sont passez présents aux reveues, et qui ne marchent point aux expéditions, outre que plusieurs officiers tirent rétribution de quelques uns de ces passe-volants à quoy il est nécessaire de remédier, et d'en rendre un compte si exact que Sa Majesté puisse estre asseurée qu'un désordre si préjudiciable à son service aura entièrement cessé, Elle veut mesme bien que si le cas requiert de faire un exemple, ledit S^r^ de Frontenac fasse chastier quelques-uns des coupables, et il faut que l'estat de la reveue qui doit estre envoyé au départ des vaisseaux soit signalé, et contienne l'âge des soldats, le temps de leurs services en Canada et les lieux d'où ils sont.

Rien n'est plus important que de restablir sur ce sujet la plus rigoureuse discipline, afin de pouvoir estre asseuré pour les occasions du nombre d'effectifs et bons soldats que Sa Majesté veut bien entretenir, Elle veut bien aussy continuer l'entretien des officiers réformez, sans diminution de leur nombre jusqu'à nouvel ordre, ledit S^{r} de Frontenac doit bien prendre garde à n'en remplir les places vaccantes que de bons sujets capables de servir et sous le bon plaisir de Sa Majesté, Elle veut aussy que se trouvant parmy les officiers qu'il aura estably par provision des places que Sa Majesté aurait remplies, ceux qui auront esté par Elle pourveus, demeurent placez les premiers et que les autres soient remplacez ensuitte.

La satisfaction que Sa Majesté a eue jusqu'à présent de la valeur des trouppes qu'Elle entretient en Canada, et l'espérance qu'Elle conçoit de la fidélité et du zèle des habitans de la colonie et des efforts qu'ils feront pour leur propre conservation, et pour attaquer les ennemis, l'a engagée à leur continuer de toutes manières de si puissants secours, nonobstant les extraordinaires dépenses auxquelles Elle est obligée pour soustenir la guerre contre toute l'Europe, et Elle n'a rien diminué des gratiffications, appointemens et autres dépenses comprises dans les estats des années dernières, pour les ecclésiastiques, communautez religieuses, officiers et particuliers, Elle a mesme bien voulu ordonner des gratiffications nouvelles et en outre d'autres pour reconnaistre les services de ceux qui se sont distingués, et pour les animer tous à concourir chacun en droit soit à mieux faire encore que par le passé.

Sa Majesté a accordé audit S^{r} de Frontenac 6,000 l. par gratiffication pour l'ayder à supporter les dépenses qu'il est obligé de faire. Elle luy a aussy accordé et au S^{r} de Champigny le bastiment et la cargaison de la prise faite par les vaisseaux de Sa Majesté du navire nommé *le Roy d'Espagne* qu'ils luy ont demandé, pour estre partagez entr'eux par moitié.

Sadite Majesté a encore augmenté la gratification du S^{r} chevalier de Callières jusqu'à 3,000 l. Elle a accordé au S^{r} de Vaudreuil 1000 l. par augmentation de ses appointemens, au S^{r} de Ramesay 2000 l. par gratiffication, au S^{r}. Du Plessis 400 l., au S^{r} de Subercase 500 l., au S^{r} de Monic aussy 500 l. et aux S^{rs} chevalier d'Aux et de Ville d'Orme, sçavoir 2000 l. au premier et 1000 l. à l'autre, en considération de la prison qu'il a soufferte chez les Iroquois.

Ledit S^{r} de Frontenac pourra donner aux S^{rs} de Contentré, de Vaisse, de la Molerie, et de Mine, les congez qu'ils ont demandés pour repasser en France; mais Sa Majesté ne trouve pas à propos qu'il l'accorde à d'autres officiers, estant bien aise de luy dire sur ce sujet qu'Elle a trouvé mauvais que dans un temps comme celuy-cy il l'ayt permis à une partie des meilleurs officiers, seulement pour leur donner occasion de représenter leurs services.

Sa Majesté trouve bon qu'il asseure les S^{rs} Crisafy qu'Elle est satisfaite de leurs services, et qu'Elle en fera considération particulière dans les occasions.

A l'esgard des autres officiers desjà employez dans les estats de la Marine, qui ont demandé d'y estre avancez, ils envoyeront un estat de leurs degrez et du temps de leurs services, afin d'y faire faire attention à Sa Majesté à la promotion de l'année prochaine.

La capacité et l'expérience dudit S^r de Frontenac empeschent Sa Majesté de luy donner des veues particulières de ce qu'il a à faire pour la deffense de la colonie contre les menaces des ennemis, et pour les assaillir quand il le pourra faire, Elle veut bien s'en rapporter à ce qu'il jugera à propos, et luy dire seulement qu'ayant fait examiner la proposition faite par le S^r de la Motte Cadillac, d'avoir des bastimens de guerre légers et propres à garder les détroits des rivières et lacs, sur la route ordinaire des Anglais et Sauvages venant du costé d'Orange, Elle a donné ordre à Rochefort qu'on envoye en Canada les proportions sur lesquelles ils doivent estre bastis et tout ce qu'il faut à la réserve du bois pour leur construction, l'intention de Sa Majesté est qu'aussytost qu'ils auront reçeu le mémoire de ces propositions, ils fassent faire ces batteaux afin qu'ils puissent s'en servir dez cette année pour la deffense du pays. Ledit S^r de Frontenac peut donner le commandement de ces batteaux audit S^r de La Mothe Cadillac; mais il faut que cela se fasse avec beaucoup de secret, et de manière que l'advis de cet armement ne puisse estre porté aux ennemis avant le temps de leur descente.

Sa Majesté ne répétera point icy ce qu'Elle leur a fait connaistre de ses intentions par la dépesche de l'année dernière pour la guerre à faire par les Sauvages alliez au moyen d'une distribution fidèle des effects qui sont envoyez pour cela; et pour empescher la dissipation et le commerce. On ne peut que leur recommander fortement les mesmes choses, et de rendre compte de l'exécution des précautions dont on leur a fait le plan.

Sa Majesté est informée que les officiers et autres employez à ces expéditions n'en font pas un aussy bon usage qu'il convient au service, et qu'ils y sont conduits par des intérests particuliers, et des commerces illicites. On a donné advis que le S^r de Louvigny, commandant aux Outaouacs, avait pris un castor de chaque voyageur, sous prétexte de supplément à la ration des soldats. Il ne paraist pas qu'il faille laisser subsister un pareil prétexte d'imposition, estant plus convenable d'augmenter la ration s'il est nécessaire.

Celuy qui a esté chargé du costé de Beaubassin et des Mines, de la distribution des présents, a employé pour son commerce et à son profit particulier, la poudre qui y a esté envoyée. Il faut que les estats de la distribution en détail des effects destinez aux Sauvages pour la guerre, soient certiffiez par les ecclésiastiques quand il y en a sur les lieux et par les principaux habitans, et non suspects de collusion.

Sa Majesté ayant aussy mandé qu'il estait nécessaire en faisant la distribution des présens aux Sauvages, de convenir avec eux de leurs entreprises, et du temps qu'ils les doivent faire Elle desire d'estre informée de celles de l'année dernière, et des projets, et de l'exécution pour la présente.

On a donné advis que quelques-uns des Sauvages chrestiens ayant esté estropiez à la guerre, sont hors d'estat de se pouvoir procurer leur subsistance, et que d'autres qui ont esté tuez, ont laissé des femmes et des enfans réduits à une extrême misère, Sa Majesté désire ques lesdits S^rs de Frontenac et de Champigny en prennent connaissance, qu'ils les fassent assister, et qu'ils fassent participer ceux qui se trouvent en estat d'aller à la guerre aux présents destinez à cet effect pour les Sauvages alliez.

Il n'est pas possible de soustenir la dépense de 20 escus qu'ils ont réglée pour chaque homme prisonnier, de 10 pour chaque femme, et de pareille somme pour chaque personne tuée, on ne se pourrait garantir de supercherie à l'esgard des personnes tuées, et Sa Majesté ne voulant point qu'ils exécutent ce règlement, ils chercheront quelque autre expédient pour engager ceux qui seront détachez pour aller à la guerre, à ne pas mesnager des ennemis qui ne gardent aucunes mesures d'humanité, ny du droit des gens. On estime qu'il suffirait de donner deux écus au plus pour chaque homme prisonnier, un escu pour chaque femme, et autant pour chaque personne tuée.

Sa Majesté veut qu'il soit tenu un compte exact et en détail des consommations des munitions de guerre et des armes pour estre envoyé par le retour des vaisseaux avec des inventaires de ce qui en restera lors dans les magasins deuement certiffiez et signez.

La distribution des congez sera faite suivant l'ordonnance du 2e may 1681 avec toute la circonspection et la justice possibles, et avec les précautions nécessaires contre les ordres de la course des bois, et les inconvéniens qu'il y a eu par le passé. Sa Majesté a trouvé bon qu'ils fassent part desdits congez au Sr de la Durantaye jusqu'à la concurence de son remboursement des 20,524 l. qui luy sont deues pour les avances qu'il a cy-devant faites, Elle a aussy accordé qu'il serait donné un des 25 congez pour la présente année au nommé Blavart.

Ils doivent tousjours avoir une attention particulière pour empescher les désordres des boissons enyvrantes, et tenir exactement la main à l'exécution du règlement de Sa Majesté du 24 may 1679. A cet effect Elle veut mesme qu'ils luy rendent compte particulièrement de ce qui se passe sur cela.

Le Sr de La Mothe Cadillac a rendu compte de tout ce qui regarde l'estat de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York. Il en a fourny des mémoires dont on se servira en temps et lieu. Il en a aussy fourny de l'estat des bayes, rades, rivières, ports et havres des dits pays et de l'Acadie. Il reste à faire des cartes exactes de l'entrée du golfe de St-Laurent, des costes qui le ferment, et de celles du nord, et du sud de la rivière, depuis les passages jusqu'à Québec. Il faut recueillir très exactement les connaissances qu'en pourront avoir les gens pratiques. comme le Sr Joliet, et les employer pendant l'hyver avec l'ingénieur, le Sr Franquelin, mesme le dit Sr de La Mothe Cadillac pour en dresser les cartes, et vériffier celles qui ont esté faites sur ses mémoires, pour les rectiffier s'il y a lieu et envoyer des copies du tout.

Sa Majesté pour reconnaistre les services dudit Sr de Cadillac, et le dédommager des pertes qu'il a faites à l'occasion de son service, luy a accordé la somme de 1500 l. et Elle veut que ledit Sr de Frontenac luy donne dans les occasions toute la protection dont il aura besoin dans ses affaires, et la première compagnie qui vacquera, Elle veut qu'il en donne une ensuitte au Sr Le Vasseur de Neré, ingénieur, auquel Elle n'a pu donner à présent qu'un brevet de capitaine réformé.

Les Srs Tonty et de la Forest ayant esté gratifiez de la concession du fort St-Louis des Ilinois, aux mesmes conditions dont le Sr de la Salle a jouy de cet establissement, sur les asseurances qu'ils ont données de mettre les Ilinois en action contre les Iroquois, mesme de porter la guerre jusques chez les Anglais, lesdits Srs de Frontenac et de Champigny les doivent fortement exciter à s'y employer plus efficacement, et en rendre compte. L'expérience des secours qu'on a cy devant receus desdits Ilinois, et de leurs agressions en comparaison de ce qu'ils ont fait depuis que lesdits Srs Tonty et de la Forest sont en possession de ce poste, fait juger qu'ils n'y font pas pour le service du Roy tout ce qu'ils pourraient. Sa Ma-

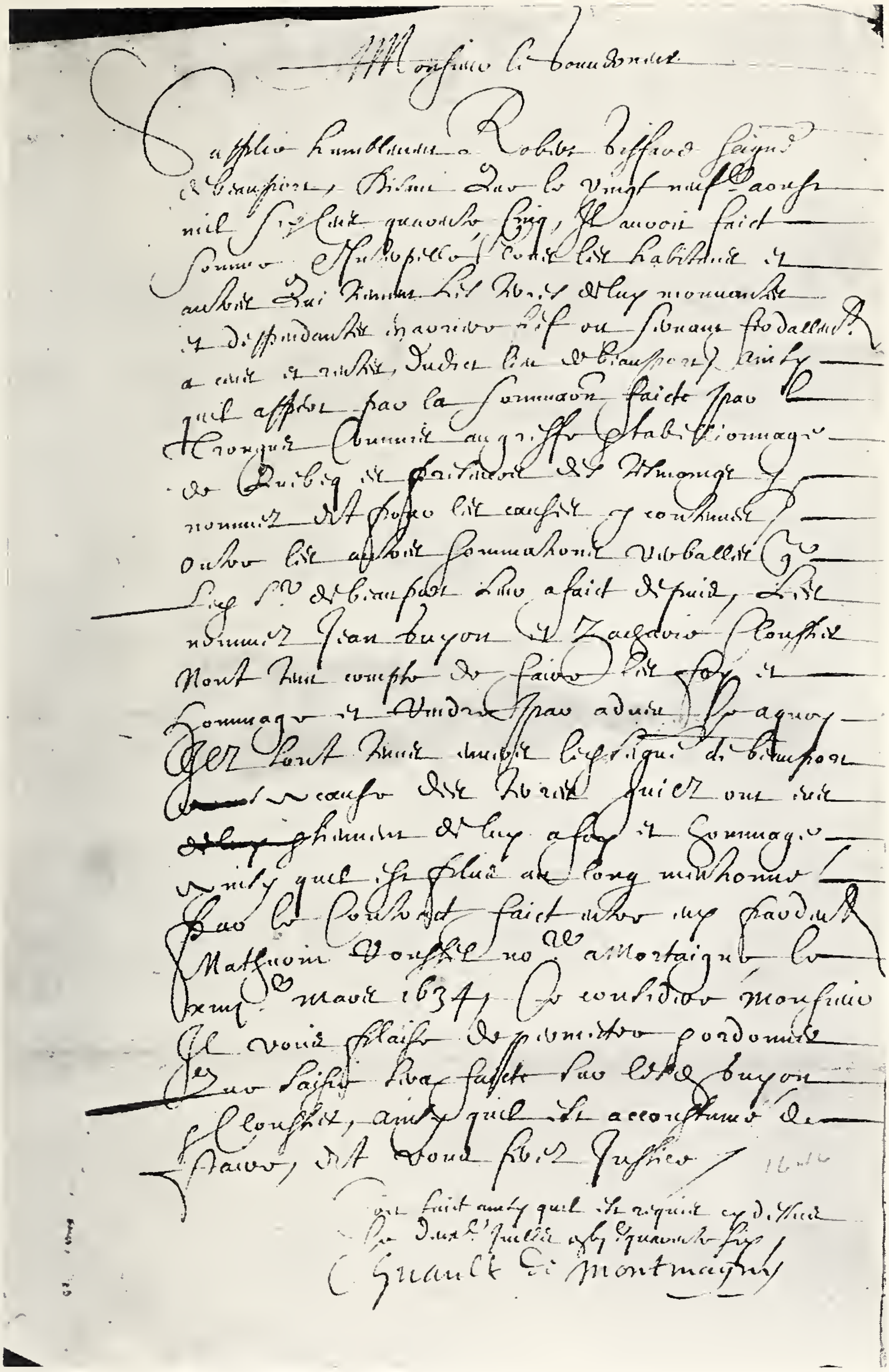

A Monsieur le Gouverneur

Supplie humblement Robert Giffard seigneur de Beauport, disant que le vingt neuf d'aoust mil six cent quarante cinq, Il auroit faict sommer et interpeller tous les habitans et autres qui tiennent les terres de luy mouvantes et dependantes a raison de son fief ou seigneurie feodalle a cens et rentes, audict lieu de Beauport ainsy quil appert par la sommation faicte par le [illegible] Tronquet commis au greffe et tabellionnage de Quebecq et particulierement les nommez [illegible] les causes et contractz outre les autres sommations verballes que ledict Sieur de Beauport leur a faict depuis, lesdictz nommez Jean Guyon et Zacharie Cloustier n'ont tenu compte de faire les foy et hommage et rendre par aveu ce a quoy ilz sont tenuz audict seigneur de Beauport ~~[illegible]~~ a cause des terres quilz ont ~~de luy~~ et tiennent de luy a foy et hommage ainsy quil se voit au long mentionne par le contract faict entre eux passe par Mathurin Roussel notaire a Mortaigne le xiiij^me^ mars 1634. Ce considere Monsieur Il vous plaise de permettre et ordonner saisie leur estre faicte sur lesdictz Guyon et Cloustier, ainsy quil est accoustume de faire, et vous ferez justice. 16[illegible]

Soit faict ainsy quil est requis ce [illegible]
jour de Juillet mil six cent quarante six
C. Huault de Montmagny

REQUÊTE DE ROBERT GIFFARD AU GOUVERNEUR DE MONTMAGNY

Monsieur le Gouverneur,

Supplie humblement Robert Giffard, seign. de Beauport, disant que le vingt neuf aoust mil six cent quarante cinq, il aurait faict sommer et interpeler tous les habitans et autres qui tiennent les terres de lui mouvantes et deppendantes en arrière fief ou servant feodallemt à cens et rentes du dit lieu de Beauport ainsy qu'il appert par la sommation faicte par Tronquet commis au greffe et tabellionnage de Quebecq en présence des tesmoings nommez et pour les causes y contenues outre les autres sommations verballes que le d. S^{r} *de Beauport leur a faict depuis, les nommez Jean Guyon et Zacharie Clouthier n'ont tenu compte de faire les foy et hommage et rendre par adveu ce à quoy ils sont tenus envers le d. seign. de Beauport à cause des terres qu'ils ont et tiennent de luy à foy et hommage ainsy quil est plus au long mentionné par le contract faict entre eux par dev*^{t} *Mathurin Roussel no*^{re} *à Mortaigne le XIIII*^{e} *mars 1634, Ce considéré monsieur il vous plaise de permettre et ordonner que saisie sera faicte sur les d. Guyon et Clouthier, ainsy qu'il est accoutumé de faire, et vous ferez Justice.*

Soit faict ainsy qu'il est requis cy-dessus.

... Juillet gbyc quarante six.

HUAULT DE MONTMAGNY (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

jesté veut bien qu'ils soient secourus des facilitez convenables pour leur traitte et pour les nations qu'ils doivent faire agir; mesme avoir attention à leur avancement; mais il faut pour mériter qu'ils fassent leur capital du bien de son service, pendant la présente guerre.

La copie des ordres envoyez au Sr de Villebon, commandant à l'Acadie, par le Sr de Bonaventure sera jointe au présent mémoire, avec le duplicata des lettres qui ont esté escrittes auxdits Srs de Frontenac et de Champigny par la mesme voye. Sa Majesté a depuis nommé le Sr de Villieu pour lieutenant du dit Sr de Villebon, en qualité de capitaine des 40 soldats qui y doivent servir, et le Sr de Montigny pour lieutenant dudit Sr de Villieu, Sa Majesté a fait employer le fonds de leurs appointemens sur l'estat de la dépense de l'Acadie.

Ledit Sr de Frontenac fera partir lesdits Srs de Villieu et de Montigny pour aller à leurs charges aussytost aprez qu'ils seront débarquez et il y joindra lors ou entre autre temps qu'il le jugera nécessaire d'autres officiers et soldats s'il estime qu'ils puissent y estre employez plus utilement qu'ailleurs, et il envoyera audit Sr de Villebon ses ordres sur la conduitte qu'il aura à tenir en le faisant souvenir que quand il a demandé à Sa Majesté le commandement dont Elle l'a honoré, il a non seulement indiqué le lieu où il devait establir sa retraitte avec les Sauvages alliez pour les faire agir; mais qu'il a encore promis de dévaster avec leur secours les habitations des Anglais, et y faire une si puissante diversion qu'ils ne puissent estre en estat de faire des entreprises contre la colonie. Sa Majesté luy a fait continuer les envoys de ce qu'il avait proposé pour ces Sauvages, et ce qu'il a demandé depuis. Elle a mesme accueilly avec sa bonté ordinaire, les enfans de deux de leurs chefs députez vers Elle, et leur a fait faire des présents outre ceux qui ont esté envoyez par le Sr de Bonaventure.

Sa Majesté n'ayant pas estimé convenable d'exposer ces deux députez aux dangers d'un aussy faible bastiment que celuy dudit Sr de Bonaventure, les a fait embarquer sur le vaisseau *le Poly* pour aller jusqu'à Québec, d'où ils seront renvoyez chez eux.

Sa Majesté désire que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny examinent les plaintes qui ont esté faites contre ledit Sr de Villebon. On joint à cet effect le mémoire qui luy en a esté envoyé à luy-mesme, pour se justiffier s'il y a lieu.

On envoye autant du mémoire qui a esté adressé audit Sr de Villebon, de la part des intéressez en la Compagnie de l'Acadie, touchant les secours qu'ils proposent d'envoyer à l'advenir pour la subsistance des habitans et des soldats de l'Acadie, afin qu'ils l'examinent de leur part, et qu'ils en mandent leurs sentiments. Sa Majesté a accordé à ladite compagnie les prises qui pourront estre faites par ledit Sr de Bonaventure, comme aussy les effects de la barque anglaise qui a esté amenée par le nommé Martel, lesquels effects seront remis à celuy qui sera chargé de leurs ordres.

Le vaisseau *l'Indiscret* ayant esté destiné au lieu de celuy commandé par le Sr de Bonaventure, pour l'expédition de la Baye du Nord avec *le Poly*, sous le commandement du Sr d'Iberville, ledit Sr de Bonaventure sera renvoyé en France avec son vaisseau, aussytost aprez son arrivée à Québec, pour informer en diligence de l'estat de la colonie et des ennemis.

Sa Majesté ayant envisagé en partie dans la diligence avec laquelle Elle a fait partir les secours qu'Elle envoye, l'exécution de l'entreprise proposée par la Compagnie du Nord, pour la prise du fort Nelson, il faut que lesdits Srs de Frontenac et Champigny fassent partir sans retardement le S^r^ d'Iberville avec les vaisseaux du Roy *le Poly* et *l'Indiscret*, et le vaisseau de ladite compagnie *la Ste Anne*, et tout ce que la dite compagnie doit fournir, Sa Majesté leur ayant au surplus fait donner ce qui a esté demandé pour cette entreprise pour laquelle ils donneront toutes les facilitez qu'ils pourront, mesme quelques hommes pratiques dont le dit S^r^ d'Iberville aura besoin aux dépens de ladite compagnie.

Sa Majesté pour les instruire de ses ordres touchant l'isle de Terreneuve, a fait joindre au présent mémoire ceux qu'Elle a donné au S^r^ du Brouillan.

Ils trouveront aussy la copie de l'advis donné au Roy par le S^r^ archevesque de Paris et le Père de la Chaise, confesseur de Sa Majesté, sur les contestations survenues entre le S^r^ évesque de Québec, son chapitre et son séminaire au sujet des articles réglez l'an passé, dont ledit S^r^ évesque a demandé l'exécution, et le chapitre et séminaire, la modiffication.

Lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny doivent s'employer autant qu'ils pourront pour entretenir l'union entr'eux, et pour l'exécution des ordres de Sa Majesté qui est très contente de la conduite dudit S^r^ évesque. Elle a aussy appris avec satisfaction l'establissement des Récolets dans la ville de Québec, et les facilitez qu'ils ont apportées dans la cession de leur maison, pour en faire un hospital. En cette considération, Elle leur a fait donner 500 l. de gratiffication extraordinaire, et Elle les fera assister dans la suitte pour leur nouvel establissement.

Sa Majesté a accepté la cession de la justice de Montréal, aux conditions proposées par les supérieurs du Séminaire, seigneurs dudit Montréal, et ordonné l'expédition des lettres et ordres à ce nécessaires. Ils trouveront cy-jointes les commissions des officiers de cette jurisdiction, les noms en blanc, qu'ils rempliront des sujets qu'ils estimeront les plus propres.

Il n'y a pas moyen de se dispenser de faire encore icy une nouvelle recharge sur ce qui paraist des concessions qui ont esté faites les dernières années pour des establissemens dans les lieux trop esloignez du centre de la colonie. Sa Majesté ne peut se satisfaire de la réponse qui a esté faite à ce qui leur a desjà esté recommandé sur cela, que toutes les terres depuis Québec jusqu'à Montréal, ont desjà esté concédées. Il y en a au-dessous de Québec de proche en proche. et l'estendue de celles-cy et de celles qui sont au-dessus dudit Québec, pourraient fournir très largement à l'establissement considérable de vingt fois plus de familles, qu'il n'y en a en Canada. Ces concessions ne peuvent jamais estre remplies par ceux qui les ont prises, et elles peuvent estre subdivisées pour d'autres, faute par les premiers de ne les avoir pas deffrichées. Il faut leur limiter des temps pour le faire, les stipuler dans les nouvelles concessions et prendre garde à ce que les concessionnaires s'y satisfassent.

Le principal deffaut de la colonie du Canada procède de ces habitations esparses, et trop esloignées les unes des autres, ce qui les met en proye aux invasions des ennemis, et a donné occasion à Sa Majesté de recommander si instamment et si fréquemment depuis les dernières guerres, de travailler à la reunion desdites habitations en villages. A quoy lesdits Srs de Frontenac et de Champigny ne doivent point cesser de donner leur application. Il est nécessaire qu'ils sollicitent sans relasche ledit S^r^ evesque de Québec de faire la fixation des cures afin de descharger le Roy de la dépense de 8000 l. que Sa Majesté a bien voulu faire fournir jusqu'à présent pour ayder à la subsistance des curez jusqu'à leur establissement solide qui se peut tirer des dixmes et des secours que les habitans y doivent fournir dans les paroisses où les dixmes ne suffiront pas.

Lorsque parmy les farines, marchandises et autres effects envoyez pour le compte du Roy, il s'en trouvera de déffectueuses ou viciées, il faut dresser des procez-verbaux de la visite qui en sera faite et les envoyer avec des eschantillons, afin qu'on en puisse faire faire raison à ceux qui les auront fournis.

Il ne peut y avoir eu de bonnes raisons pour garantir de la confiscation les marchandises qui avaient esté saisies pour s'estre trouvées chargées sur les vaisseaux du Roy sans la permission et les ordres de Sa Majesté. Elle veut que les dits S^rs^ de Frontenac et de Champigny fassent prendre un soin particulier de faire mettre des gardes sur ses vaisseaux aussytost aprez leur arrivée, qu'ils commettent des personnes fidèlles à leur décharge, et qu'enfin ils fassent si bien à cet esgard que les officiers des dits vaisseaux et autres, qui se trouveront y avoir chargé pour leur compte, soient sévérement chastiez.

Quoyqu'on ayt donné de fréquents secours au S^r^ Riverin pour les pescheries qu'il a proposées, il n'a point encore paru ou que très peu de retour de ces prétendues entreprises. On luy a cependant donné de nouveau deux congez l'année dernière. Ils doivent prendre garde qu'il ne leur en impose pas, sous le prétexte de ces entreprises, et exciter ceux qu'ils trouveront disposez à en faire; le poisson est abondant dans la grande rivière et dans celles qui y affluent. Les vaisseaux qui vont en Canada reviennent à vuide, ceux qui envoyent de France à droiture pour y faire la pesche ne laissent pas d'y trouver beaucoup de profit, et il est certain que les Canadiens par les advantages et les commoditez qu'ils ont pourraient s'enrichir à ce commerce.

Sa Majesté ayant accordé aux fermiers généraux la permission de charger sur ceux de ses vaisseaux qui doivent revenir à droiture en France, les castors et autres effets provenant de leur ferme, lesdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny donneront les ordres nécessaires pour cet effect aux commandants desdits vaisseaux, afin qu'ils prennent tout le soin possible pour la conservation des dits effects, soit qu'ils soient chargez dans un seul vaisseau, si l'agent desdits fermiers le trouve plus seur et convenable, ou en les partageant sur tous. En quoy ils ayderont ledit agent de leurs advis.

Ils feront charger dans lesdits vaisseaux du Roy, les mâts, bordages, planches, et autres bois de construction du S^r^ Hazeur, et feront partir lesdits navires avant la mauvaise saison pour revenir à Rochefort; la fluste *le Bretonne* pourra prendre les masts.

S'estant trouvé une quantité considérable de castor absolument gasté et des parties surchargées de chair, de sable et autres ordures dans les réceptions des années dernières, les plaintes des fermiers de la perte qu'ils ont soufferte, obligent Sa Majesté à recommander auxdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny de faire connaistre aux habitans et marchands qu'ils ne doivent point livrer de castors qu'ils ne soient bons et marchands, et pour empescher la continuation de ce désordre, ils doivent ayder les commis aux réceptions pour rejeter ceux qui seront gastez et, hors de vente, si la charge que les fermiers de Sa Majesté souffrent en cela, continuait, il serait impossible de soustenir l'obligation dans laquelle Elle les a continués d'achepter tous les castors, pour le maintien de la colonie.

Sa Majesté, sur la recommandation desdits S^rs^ de Frontenac et de Champigny, a accordé pour le fils du S^r^ Peuvret la survivance de son office de greffier en chef du Conseil Souverain, et au S^r^ Rageot, l'office de greffier de la Prevosté de Québec, vaccant par la mort de son père.

Sa Majesté fera expédier des lettres patentes pour l'establissement d'un hospital général à Villemarie. Cependant, Elle a approuvé les ordres qu'ils ont donnés sur ce sujet.

Elle veut aussy qu'ils règlent la contestation qui est entre le S^r^ Provost, lieutenant de Roy, et le S^r^ de Galifet, major de Québec, pour leurs appointemens, sur quoy Elle ne peut s'empescher de leur dire qu'Elle ne voit pas où peut estre la matière de la contestation. Le S^r^ Provost est employé comme lieutenant de Roy dans l'estat des dépenses extraordinaires dudit pays pour l'année 1692. Ainsy il ne peut prétendre autre chose, et les appointemens de major employez dans l'estat des charges de la mesme année doivent estre payez audit S^r^ de Galifet, à commencer du jour et datte de sa commission (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE

(7 AOUT 1693)

Sa Majesté nous ayant fait savoir par sa dépêche du 28 mars dernier que son intention était que nous fissions partir sans retardement le S^r^ d'Iberville avec ses vaisseaux *le Poli, l'Indiscret*, et celui de la Compagnie du Nord, afin d'aller dans la Baie d'Hudson y faire l'attaque du fort Nelson, suivant le mémoire particulier que Sa Majesté nous a encore à cet effet envoyé, et l'instruction dudit S^r^ d'Iberville, capitaine du dit vaisseau *le Poli*, nous aurions pour l'exécution des dits ordres conféré avec Monsieur de Champigny, intendant en ce pays, et aurions mandé le 29 juillet le dit S^r^ d'Iberville, chargé de la dite expédition du dit fort de Nelson, et les S^rs^ intéressés en la Baie du Nord.

Lesquels S^rs^ intéressés en présence de Mons^r^ l'intendant nous auraient dit qu'ils auraient appris que le Roi leur avait accordé ses vaisseaux *le Poli* commandé par le S^r^ d'Iberville, et *l'Indiscret*, par le S^r^ Marin, pour l'attaque du fort de Nelson, et pour le maintien des autres postes que la compagnie occupe dans la fond de la Baie du Nord, et quoique ces deux vaisseaux ne soient arrivés devant Québec que le 22 juillet ils peuvent toutefois en partant de cette rade le 10 ou 12 avril prochain, aller hiverner au port de Nelson, ou dans une des rivières voisines, en sûreté, par ce moyen, ils pourraient pendant l'hiver se rendre maîtres du dit fort de Nelson, et y attendre les vaisseaux qui viendraient l'été suivant de Londres, qu'il y aurait tout lieu d'espérer de pouvoir prendre avec les vaisseaux du Roi *le Poli* et *l'Indiscret*.

Que pour faire ce dit armement comme l'hiver est rude dans la dite baie, la Compagnie nous suppliait de lui accorder la liberté de lever cinquante Canadiens à ses frais lesquels sont plus capables de supporter la rigueur des temps et la fatigue des neiges, que de nouveaux venus de France, et que par ce moyen le dit S^r^ d'Iberville pourrait renvoyer en France dans les autres vaisseaux qui sont ici pareil nombre d'hommes de son équipage.

Que la même compagnie offrait encore de fournir les vivres nécessaires pour onze mois, outre ceux que peuvent avoir ces deux vaisseaux, comme aussi quelques marchandises afin d'attirer les Sauvages et même les autres choses dont le dit S^r^ d'Iberville aurait besoin; qu'ainsi puisque la compagnie était prête à faire de sa part tout ce qui dépendrait d'elle, elle nous suppliait d'ordonner que les susdits vaisseaux fissent voile incessamment pour le dit fort de Nelson, et que comme Sa Majesté souhaite le retour de son vaisseau *le Poli*, en France, ordonner encore au dit S^r^ d'Iberville de faire son possible pour le renvoyer ou du moins ne le pouvant, de le placer en lieu de sûreté pour son hivernement, ensuite de quoi nous étant adressé au dit S^r^ d'Iberville, commandant le vaisseau *le Poli*, pour savoir son sentiment sur le dit voyage du Nord, il nous aurait dit que partant de devant Québec dans le 10 ou 12 d'août avec les vaisseaux *le Poli* et *l'Indiscret*, il peut aller au port de Nelson comme il lui est ordonné par Sa Majesté, pour y prendre le dit fort.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Qu'il est en état de faire le voyage, si on joint à son équipage cinquante à soixante Canadiens choisis, et qu'on leur fournisse des vivres jusques en novembre de l'année 1694 en cas d'hivernement, croyant la saison trop avancée pour revenir cet automne.

Sur lesquelles raisons alléguées et signées par le dit d'Iberville, et par les dits S^rs^ intéressés en la Compagnie du Nord, nous aurions en leur présence examiné le mémoire à nous adressé par Sa Majesté pour l'attaque du dit fort de Nelson, et remarqué que l'intention de Sa Majesté est qu'aussitôt après cette expédition le vaisseau *le Poli* soit renvoyé en France avec *l'Indiscret*, mais que si le dit S^r^ d'Iberville se trouve obligé de remettre à une saison plus avancée l'attaque du fort de Nelson, et qu'il ait absolument besoin de garder *l'Indiscret*, Sa Majesté veut bien qu'en ce cas nous lui permettions, pourvu que nous soyons asurés que la compagnie puisse fournir les vivres et les autres choses nécessaires à l'équipage pendant le séjour et pour le retour en France à l'ouverture des glaces, Sa Majesté ne voulant pas que le vaisseau *le Poli* hiverne dans la Baie du Nord, et que si le dit S^r^ d'Iberville est obligé d'y rester, elle veut que nous donnions les ordres nécessaires pour faire ramener ce vaisseau en France.

L'impossibilité qu'il y aurait de faire faire le voyage au *Poli* et de le renvoyer cette année en France, après être arrivé au fort de Nelson joint à ce que le vaisseau *la Sainte-Anne* appartenant à la Compagnie du Nord, était parti pour la Baie d'Hudson quelques jours auparavant l'arrivée des vaisseaux *le Poli* et *l'Indiscret*, nous aurait obligés pour faire réussir la dite entreprise d'engager les S^rs^ intéressés en la Baie du Nord de chercher quelqu'autre vaisseau pour accompagner *l'Indiscret*, après quoi nous nous serions séparés. A quelques jours de là, le vaisseau anglais nommé *la Marie-Sara* qui a été pris en venant par le S^r^ d'Iberville étant arrivé en cette rade, nous aurions derechef fait assembler au fort S^r^ Louis de Québec, les dits intéressés et en présence de Monsieur l'intendant, nous leur aurions proposé et au dit S^r^ d'Iberville, de joindre ce vaisseau à *l'Indiscret*.

Lequel S^r^ d'Iberville, après avoir examiné notre proposition de quitter *le Poli* pour prendre *l'Indiscret*, et *la Marie-Sara* pour l'entreprise du fort de Nelson, il nous priait de vouloir faire examiner si le vaisseau *l'Indiscret* étant armé de 24 canons et de 80 hommes d'équipage, sans compter les cinquante Canadiens qui sont nécessaires pour l'hivernement, peut porter ses vivres et autres ustensiles nécessaires jusqu'au mois de novembre 1694. Comme aussi si le vaisseau *la Marie-Sara* du port de quatre-vingt-dix tonneaux, qui n'est ni armé ni bon voilier, est capable de suivre *l'Indiscret* en la saison où nous sommes et ne l'empêchera pas de se rendre cet automne au fort de Nelson, et à l'instant nous aurions mandé par devant nous les S^rs Robert Durand, Jolet (sic) et Mutifeu, commandants sur les vaisseaux du Roi *le Corosol, l'Impertinent, la Bretonne*, et *la Fleur de Lys*, auxquels nous aurions ordonné de visiter la vaisseau *l'Indiscret* et la prise nommée *la Marie-Sara*, et d'examiner s'ils sont capables de faire le dit voyage, et s'ils peuvent contenir les vivres, munitions, équipages et Canadiens qui seraient nécessaires pour la dite entreprise.

Sur quoi s'étant transportés à bord du navire du Roi *l'Indiscret*, ils auraient visité le dit navire et trouvé qu'il peut porter ce qui suit pour cent hommes pendant quinze mois; savoir: cent cinquante quintaux de pain biscuit; trois cent cinquante quintaux de farine qui font cent soixante-quinze barils; cent cinquante quarts barriques de vin, ou si on veut les réduire en eau-de-vie, trente-huit barriques et demie. En légumes et viandes, trois cent trente-neuf quintaux qui font cent soixante neuf quarts; en eau et bois, cent barriques, et que tous les dites vivres ci-dessus se peuvent porter pour quinze mois, pourvu qu'elles soient comme ci-dessus, en farine et en eau-de-vie.

Quant à ce qu'il faut de canons pour armer le dit navire, ils estiment qu'il ne lui en faut que de petits, vu que les ponts sont fort faibles, comme aussi que le corps d'un navire est extrêmement faible pour cette entreprise, et même n'est pas doublé. Et pour le navire *la Marie-Sara*, après l'avoir visité sur le pont, et entre deux ponts seulement, n'ayant pu voir le fond de cale, ce navire étant chargé et les scaux du Roi étant encore posés, ils nous ont déclaré que le vaisseau était neuf, et qu'il ne faisait point d'eau suivant la déclaration de l'équipage. Qu'il ne portait point du tout la voile, que néanmoins il serait capable de faire le voyage de la Baie d'Hudson, pourvu qu'on le fasse bien souffler, afin de lui faire porter la voile, de laquelle visite, les dits capitaines ont dressé deux procès-verbaux en date du 7 août 1693, lesquels procès-verbaux ayant été communiqués aux dits intéressés en la Baie du Nord ils auraient répondu par écrit le même jour; savoir: le S^r de Villeray faisant pour Messieurs de la compagnie de M^r Jean Oudiette, qu'en conséquence des ordres qu'il avait des dits S^rs, il aurait volontiers consenti d'entrer dans les dépenses qu'il conviendrait faire pour l'hivernement des gens de guerre et des matelots des navires *le Poli* et *l'Indiscret* qui étaient désignés pour exécuter l'entreprise proposée sur le fort de Nelson; au moyen que les mêmes vaisseaux pourraient hiverner sur les lieux, cette entreprise ne pouvant autrement réussir, suivant les sentiments de M^r d'Iberville, mais qu'ayant appris que l'intention du Roi n'était pas que le vaisseau *le Poli* hivernât sur les lieux, et que Sa Majesté désirait qu'il retournât en France, et d'ailleurs supposé, ce qui ne peut être que le navire *l'Indiscret* même accompagné d'un navire pris cette année sur les ennemis, lequel n'étant que de 90 tonneaux et méchant voilier fût en état et suffisant pour porter les hommes et munitions nécessaires pour cette expédition.

Comme ces deux vaisseaux suivant les sentiments du dit S^r d'Iberville ne seraient pas sensés assez forts pour résister aux vaisseaux ennemis qui sont peut-être dès à présent dans la Baie du Nord ou qui y pourraient venir l'an prochain sur les avis de cette entreprise.

Le dit S^r de Villeray déclare qu'il n'est plus du sentiment de contribuer à aucune dépense, attendu qu'on ne peut plus faire fonds sur le dit navire *le Poli* pour la dite entreprise, le S^r Aubert de la Chesnaye pour son intérêt en la Compagnie du Nord, nous a dit que son opinion a toujours été et est encore de recevoir les grâces de la cour et qu'il a offert sa quote-part pour exécuter le dessein de Sa Majesté, mais qu'à présent que le dit S^r de Villeray, procureur de messieurs de la Compagnie d'Oudiette, refuse de contribuer pour les raisons qu'il allègue, il ne peut plus entrer en cette affaire; et les S^{rs} Hazeur, Pachot, Gobin, Macard, de Lino, Changeon, (sic) Le Picard et Benac, pour les S^{rs} Duprat et Catignon, nous ont aussi dit que Sa Majesté ayant désiré que le navire *le Poli* retournât en France cette année, et le voyage de la Baie d'Hudson ne se pouvant faire sans qu'il y hiverne ils concluent que ce vaisseau étant toute la sûreté de ce voyage, de ne rien avancer pour la dite entreprise, les autres navires *l'Indiscret* et la prise n'étant pas suffisants.

Toutes lesquelles raisons et réponses ayant été par nous bien examinées, avec M^{r} l'intendant et le dit S^{r} d'Iberville, nous ayant confirmé de nouveau que le dit vaisseau *l'Indiscret* et la prise n'étaient ni suffisants ni propres pour le voyage à faire au dit fort de Nelson, et qu'il serait impossible en y allant avec *le Poli* qu'on le put renvoyer en France cette année, nous estimons que le dit voyage dans la Baie du Nord ne se doit point entreprendre cette dite année attendu que la saison est trop avancée et que Sa Majesté désire que le vaisseau *le Poli* destiné pour la dite entreprise, retourne en France, et que son intention n'est pas qu'il hiverne dans la Baie.

Fait à Québec ce septième août mil six cent quatre-vingt-treize.

Signé: FRONTENAC et BOCHART
CHAMPIGNY (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(14 AOÛT 1693)

Monseigneur,

L'occasion de ce petit vaisseau qui après avoir chargé quelque poisson qui se fait au bas de nostre rivière, doit aller en droiture en France, me paraist sy peu seur que j'ay balancé à me servir de cette voye pour me donner l'honneur de vous escrire.

Cependant comme il peut arriver avant tous les autres qui le doivent suivre, j'ay crû ne devoir pas différer à vous donner avis que non seulement les vaisseaux qui estaient restez de la flotte commandé par le sieur d'Iberville sont arrivez icy heureusement, mais mesme les deux qui avaient esté obligez de relascher à La Rochelle, et *la Fille bien aimée* qui s'est trouvée chargée, et en estat de les pouvoir accompagner.

Le sieur d'Iberville n'a pû venir mouiller en nostre rade que le vingt-deux juillet et les derniers de sa flotte le deuxième d'aoust, ayant toujours eu des calmes ou des vents contraires qui les empeschaient de pouvoir faire le passage de l'isle aux Coudres et celuy de la traverse.

Il y a longtemps qu'il n'estait venu icy un si grand nombre de beaux vaisseaux, ce qui fait que nous avons reçeu cette année tous les vivres, munitions et autres secours que vous avez ordonné qu'on nous envoyast, et que nous n'avons pas essuyé les accidents de l'année dernière.

Les soldats que vous avez fait embarquer sur ces vaisseaux ont esté assez bien choisis, mais la fatigue de la mer et une si longue traversée avec les extresmes chaleurs qu'ils ont souffertes en a rendu beaucoup de malades dont il n'en est mort jusqu'à présent que trente-sept, et nous en avons encore actuellement plus de six vingts à l'hôpital sans danger néantmoins, et les autres si faibles que j'ay esté obligé de les disperser dans les costes pour leur donner moien de se rafraîchir et de se remettre, à la réserve d'une centaine des plus vigoureux qu'il y a quinze jours que j'ay fait monter en dilligence à Montreal afin de fortifier Monsieur de Callières qui me donnait avis qu'un party de huit cens Iroquois estait à ses portes pour empescher qu'on ne fist les récoltes qui sont les plus belles du monde cette année, les ennemys estant au désespoir de n'avoir pû empescher nos semences qui ont esté faites malgré leurs fréquentes tentatives.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Toute la colonie ne sçaurait assez vous remercier de la protection que vous luy donnez en engageant Sa Majesté par vos bons offices à ne la pas abandonner, nonobstant la multitude d'affaires importantes dont elle est occupée et les dépences immenses qu'elle est obligée de faire.

Si le païs vous est si redevable que ne vous dois-je point, Monseigneur, en mon particulier pour tous les témoignages d'estime et d'amitié dont vous m'honorez, et pour les avantages que vous essayez tous les jours de me procurer.

Je ne dois plus avoir présentement d'inquiétude sur ma fortune puisque tous mes amis me mandent et que vous m'en assurez vous-mesme que vous voulez en prendre soin, et je n'ay uniquement à songer qu'à servir s'il se peut avec encore plus d'application et de zèle que je n'ay fait jusques icy pour ne pas me rendre indigne de la continuation de vos bontez, en vous protestant de la reconnaissance éternelle que j'en conserveray.

Je remets à vous rendre un compte exact par mes autres dépesches de tous les mouvements qui se sont faits depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière, tant de nostre part que de celle de touttes les nations d'en haut qui nous sont alliées et qui tesmoignent toujours avoir le mesme attachement pour les Français.

Les succés en ont esté partout favorables comme vous l'apprendrez par la relation que je me donneray l'honneur de vous envoyer, et je me contenteray de vous marquer en passant qu'au mois de février dernier, je fis un détachement qui brusla les trois villages des Agniers, et enleva tous ceux qui se trouvaient dedans, non sans des peines et des fatigues qui passent l'imagination, et que vous aurez de la peine à croire quand vous en apprendrez le détail. (1)

Ces Agniers sont une des cinq nations iroquoises la plus voisine d'Orange et dont les Anglais se servent ordinairement pour venir faire icy leurs incursions.

Ce coup a un peu étourdy touttes les autres mais les Onnontagués qui en sont comme les chefs et qui seuls leurs donnent le mouvement sont tellement acharnez, qu'ils empeschent les autres de songer à la paix et sont résolus de périr tous plutost que de la demander ayant déclaré qu'ils augmenteraient encore leurs cruautez et ne feraient quartier à pas un des nostres qui tomberaient entre leurs mains, et en effet nous avons su qu'ils font brusler depuis peu jusqu'à des enfans à la mamelle.

Il est d'une nécessité absolue de les aller attaquer jusques dans leurs villages, où j'ay apris par les derniers Français qui se sont échapez de leurs mains que les

---

(1) Ce détachement fait par M^{rs} Mantets Dailleboust, de Courtemanche fils, de M. de Repentigny et de la Noue; ils avaient 600 Français ou Sauvages. Ils enlevèrent près de 400 prisonniers et firent une retraite de 80 lieues dev. les Anglais et Iroquois dix fois plus forts qu'eux et rafraîchis tous les jours de vivres et de nouvelles troupes.

Anglais leur ont fait construire un fort de huit bastions, où il y a une triple palissade et du canon, et dans lequel ils sont résolus de se rassembler tous et de tenir ferme, ce qui fait qu'il faudra y aller par les formes et avec des forces considérables.

Je ne croys pas que cela se puisse faire cette année, n'estant pas possible de se servir encore de nos recreues jusqu'à ce qu'elles soient un peu faites au pays, qu'on leur ait apris le maniement des armes et qu'on ait fait les préparatifs et pris les précautions nécessaires pour cette entreprise; ainsy, il la faudra remettre à l'année prochaine.

Cependant, je vais faire un petit voyage à Montréal pour concerter avec Monsieur de Callières ce que nous pourrons entreprendre cet automne et pour conférer par mesme moyen avec les nations outaouaises qu'on y attend incessament, affin de les porter à concourir à cette expédition de la manière et dans les temps que nous conviendrons.

Je n'ay pû m'esloigner d'icy depuis le printemps à cause des avis continuels que j'ay receus de tous costez que ceux de la Nouvelle-Angleterre avaient envoyé des ordres dans tous leurs gouvernements particuliers d'y assembler des troupes pour venir faire une seconde tentative sur Québec, ce qui nous a obligé, Monsieur l'intendant et moy, de songer à prendre toutes sortes de précautions et à nous déterminer à faire faire des fortiffications capables de pouvoir résister au nombre d'hommes et de vaisseaux dont nous estions menacez.

Vous trouverez peut-estre étrange que nous nous soyons jetez dans cette dépense avant que d'avoir receu vos ordres, mais je suis persuadé que vous estes trop équitable pour ne pas voir qu'il estait impossible de les attendre et que j'aurais esté très blâmable si pouvant par ces fortiffications conserver cette place et par conséquent tout le pays, je l'avais laissé en proye aux ennemis, après les grandes dépenses que Sa Majesté a faites depuis la guerre pour le conserver. Nous vous en ferons un détail plus grand dans la lettre commune que nous nous donnerons l'honneur de vous écrire.

Les Français qui se sont sauvez des Anglais, et les prisonniers que nous avons faits depuis peu raportent que quoy que les vaisseaux et les troupes qu'on préparait à la Nouvelle-Angleterre soient allées joindre ceux de la vieille pour l'entreprise des Isles, ils ne laissent pas de publier qu'au retour ils doivent venir à Québec, mais comme les fortiffications commencent à estre dans leur perfection que je vois dix bons vaisseaux dans nostre rade, je croy que sans rien risquer je puis faire un voyage de trois semaines à Montréal et estre icy de retour avant que les ennemis puissent exécuter leur dessein.

Vous avez bien préveu, Monseigneur, que le retardement du départ des vaisseaux de la Rochelle... causé par contrarieté des vents, les ferait arriver icy si tard que l'entreprise de la Baye d'Hudson ne se pourrait encore exécuter cette année, en effet le sieur d'Iberville, tous les autres capitaines des navires du Roy qui estaient icy et les intéressez en la Compagnie du Nord sont tous unanimement convenus qu'il y avait bien assez de temps pour aller à ladite Baye mais qu'il estait impossible qu'il y en eust suffisamment pour les renvoyer en France, et comme vous m'ordonnez absolument de ne pas y laisser hiverner *le Poly* et seulement *l'Indiscret*, si on le jugeait nécessaire, j'ay cru vous devoir obéir et ne pas l'hazarder à y escorter *l'Indiscret* puisqu'il aurait esté obligé nécessairement d'y rester avec luy.

Vous verrez par le procès-verbal que nous avons fait dresser, Monsieur l'intendant et moy, et que vous recevrez avec nos grandes dépesches, l'offre que j'avais faite au sieur d'Iberville d'un petit vaisseau anglais qu'il avait pris en venant pour suppléer au *Poly*, mais ny luy ny tous les autres capitaines de Roy aussy bien que tous les intéressez n'ont pas trouvé ce vaisseau capable de faire ce voyage, et ces derniers ont déclaré qu'ils ne pouvaient hazarder leurs effets dessus, de sorte qu'ils se remettront à vous pour donner les ordres nécessaires de ce que vous voudrez qu'on fasse l'année prochaine.

Je n'ay receu la dépesche dont vous aviez chargé le sieur de Bonaventure que le vingt-huit juillet, et c'est le sieur de Périgny que j'avais envoyé porter des ordres au sieur de Villebon qui me l'a apportée et par qui j'ay apris qu'il avait laissé le sieur de Bonaventure au bas de la rivière Saint-Jean où il avait debarqué les quarante soldats que vous avez envoyez sous la direction du sieur de Goutin et d'où il devait repartir incessament pour aller suivant ses ordres à la Baye Verte y conférer avec le sieur de Villebon qui n'estait pas pour lors à Natzouat et auquel il a donné rendés-vous audit lieu.

J'attends des nouvelles de ce dernier pour vous faire sçavoir l'estat où sont les choses dans les lieux où il commande et les solutions qu'il aura prises sur les ordres que vous luy avez envoyés et dont j'ay receu la copie. Si elles tardent trop longtemps à venir, je ne laisseray pas d'envoier au fort de Natzouat les sieurs de Villiers et de Montigny avec le Sauvage Cannibat qu'ils ont ramené, et qui ne peut se lasser d'exagérer tous les bons traitemens qu'il a receus en France, ce qui ne peut manquer de faire un bon effect sur l'esprit de ces Sauvages et qui les consolera de la perte de son camarade qui est mort de la petite vérole à Niort, comme on me l'a dit quel que soin qu'on en ait pris.

Il suffira, ce me semble, de ces deux officiers avec le sieur de Neuvillette qui est resté auprès du sieur de Villebon, son frère, pour faire agir les quarante soldats qu'ils ont, et les Sauvages qui se joindront à eux; si dans la suite ils estiment en avoir besoin de quelqu'autre, je ne manqueray pas de leur en envoyer.

Je ne m'aperçois pas, Monseigneur, qu'insensiblement je me suis engagé à vous faire une plus longue lettre que je m'estais proposé, je ne scaurais néantmoins la finir sans vous faire de nouvelles protestations du profond respect et de l'inviolable attachement avec lequel je seray toute ma vie, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC

A Québec, ce 14e aoust 1693.

Depuis vous avoir envoyé, Monseigneur, l'original de cette lettre par le premier vaisseau qui est party d'icy, j'ay eu advis par Monsieur de Callières que les Outaouais et les Français qui étaient avec eux arrivaient à Montréal au nombre de sept à huit cents hommes et de cent quatre-vingt six canots chargez de castor et de toutes sortes de peleteries que l'on croit monter à huit cens mille livres, ce qui cause icy une joye universelle et paraist un effet des soins qu'on a pris d'harceler les Iroquois de tous costez et les avoir empeschez d'ozer les attaquer dans leur descente.

FRONTENAC

A Quebec, ce 18e aoust 1693 (1).

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(25 OCTOBRE 1693)

Monseigneur,

Si vous avez reçu les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire par deux petits vaisseaux qui sont partis d'icy le 16 d'aoust, mais qui devaient passer par Plaisance, vous aurez apris que je n'ay reçeu que cet hiver la dépesche que vous m'envoyiez par M^r^ Du Palais par laquelle vous me faisiez l'honneur de me mander la prise de la ville et du chasteau de Namur, dont nous avons fait icy suivant les ordres de Sa Majesté les réjouissances que méritait une conqueste si glorieuse et si importante.

La bonté qu'elle avait eue de détacher une escadre de son armée navale après ce qui était arrivé dans le combat de la Manche pour venir au secours de ce pais en cas que les ennemis eussent envoyé de leurs vaisseaux pour l'attaquer, marque assez le soin quelle veut continuer de prendre pour la conservation de cette colonie, ce que nous devons principalement attribuer à l'affection que vous leur portez qui vous engage à inspirer à Sa Majesté des sentiments si favorables et dont en mon particulier je ne sçaurais assez vous remercier.

Si M^r^ Du Palais eust cru de pouvoir disposer des ordres qu'il avait d'aller croiser vers l'isle de Terre-Neuve et qu'il se fust joinct aux deux vaisseaux que j'envoiais vers Boston et Manathe ils auraient pu tous ensemble faire quelque chose de considérable le long de ces costes et entreprendre mesme et avec apparence de succez sur l'une de ces deux places.

Mais cela ne s'estant point fait du moins y avait-il lieu d'espérer que les deux navires *le Poly* et *l'Envieux* en suivant les ordres que je leur avais donnez feraient une puissante diversion de ces costez-là et empescheraient les ennemis d'achever les fortifications du fort de Pemkuit dont il estait indubitable que nos Sauvages voisins de ce poste seraient dans la suite fort incommodez.

Je n'ay jamais pu comprendre avec quelles raisons le S^r^ d'Iberville a pu s'excuser de son inaction et d'estre demeuré vingt et un jours aux Monts Déserts sans rien faire et sans vouloir mesme en les quittant attaquer le fort de Pemkuit qu'il luy estait fort facile de prendre ny courir sur trois frégates ennemies dont l'une estait à la rade de ce fort l'autre à Pescadouet, et la troisième devant Port-Royal, dont il se serait très aisément rendu le maistre ou que du moins il aurait pu couler à fonds; les officiers qui estaient avec luy m'ont dit à leur retour que rien n'estait plus facile, et qu'ils luy proposaient tous parce que quoyque la saison fust un peu avancée, le temps estait si beau qu'il semblait favoriser ses desseins, mais que des intérests particuliers et la crainte d'exposer dans quelque attaque des femmes et une sœur qu'il avait sur son bord et qu'il emmenait en France, avait prévalu sur toute leurs remontrances dont mesmes les Sauvages qui s'estaient rendus au rendez-vous que je leur avais donné avaient esté fort indignez.

Ils prévoiaient bien aussy ce qui leur pourrait arriver de l'acharnement de ce fort de Pemkuit qui les a tellement resserrés que ne se croyant pas en seureté dans leurs villages ils ont esté obligez à l'abandonner et de se retirer dans la profondeur des terres, ce qui leur oste la commodité qu'ils avaient d'aller chercher leur subsistance le long des bords de la mer par la pesche qu'ils y faisaient et la facilité de pouvoir insulter comme il leur arrivait très souvent les bastiments anglais lorsqu'ils rôdaient le long de la coste.

Ce ne sont point les avis qu'ont donnés les soldats dont le S^r de Nelson a pratiqué la désertion qui ont obligé les ennemis à construire ce fort puisqu'il estait commencé avant que ces soldats arrivassent ici et eussent fait semblant de vouloir quitter les Anglais avec lesquels il y a peu de jours que j'ay esté averty que nos Cannibats qui en étaient proches s'estaient crus obligez d'entrer en quelques pourparlers pour tirer d'eux des hardes et les choses dont ils avaient besoin. Ils m'ont cependant envoyé des députez pour m'assurer que tout ce qu'ils avaient fait n'estait que par grimace et pour les mieux tromper quand ils en trouveraient l'occasion favorable, et qu'ils avaient toujours les cœurs français ny ayant que la nécessité où ils estaient réduits qui les avait forcez à faire cette démarche.

Il est certain qu'il est de grande conséquence de maintenir les Cannibats et les autres Sauvages alliez de l'Acadie dans le service de Sa Majesté, c'est pourquoy on ne peut mieux appliquer les présents qu'elle leur a destinez ny songer trop tost à envoyer des secours suffisants pour conserver au Roy la possession de l'Acadie. Quand leurs chefs viennent icy ou qu'ils y envoyent quelqu'uns de leurs gens je leur fais faire des présens, et les exhorte à conserver toujours la mesme affection qu'ils ont jusques icy témoigner, mais quelque chose que je puisse dire pour leur inspirer ces sentiments, et quoyque le S^r de Villebon ne sy épargne pas de son costé et s'offre de mesler des Français avec eux pour les faire agir contre l'Anglais, j'appréhende, si on ne leur envoye de plus grands secours et qu'ils ne se croient par là plus appuyez que l'espèce de truc qu'ils viennent de faire, soit fausse ou véritable, ne les empesche de faire tous les mouvements qu'on pourrait espérer.

Le S^r Baptiste, fameux flibustier de ces costes-là, et qui les connaist parfaitement, passe en France pour vous proposer les veues qu'il aurait là-dessus. C'est un homme qui les a beaucoup désolez dont ceux qui le connaissent disent du bien, qui n'a donné depuis qu'il s'est déclaré pour nous aucun sujet de croire qu'il n'ait pas toute la fidélité qu'on en doit attendre, qui s'est mesme marié à Port-Royal à une fille du lieu qu'il aurait envie d'amener ici ne la croyant pas en seureté où elle est, et qui me paraist avoir des pensées qui seraient d'une grande utilité et d'une médiocre dépense. Ce sera à vous, Monseigneur, à les examiner et à me faire sçavoir ce que vous aurez résolu là-dessus, cependant on fera du mieux qu'on pourra. Je n'aurais pas manqué d'envoyer d'autres officiers au S^r de Villebon en la place du S^r de Portneuf qu'il m'avait renvoyé si Sa Majesté n'avait pas nommé pour cela les S^rs de Villieu et de Montigny. Le choix qu'elle avait fait du S^r de Courtemanche estait fort bon, mais le S^r de Montigny y fera aussi très bien, et j'ay envoyé ce premier à un des postes des Miamis, où sa presence et son sçavoir faire parmy ces Sauvages qui ont beaucoup de créance en luy ne sera pas peu utile pour empescher que les Anglais et les Loups ny mettent le nez, comme j'ay eu advis qu'ils en avaient le dessein et pour les en déposter s'ils y avaient déjà faict quelque établissement auquel il est de la dernière conséquence de s'opposer car ce qu'il leur donnerait moyen de pénétrer jusques à Missilimakinac et de ruiner entièrement tout nostre commerce avec les utaouacs.

Le S^r de Villebon n'a pas manqué de me donner touttes les fois qu'il a pu ses avis des desseins des ennemis et par tout ce qu'il m'a escrit et ce que les Sauvages ou prisonniers m'en disaient j'aprenais toujours que les ennemis estaient dans le dessein de nous venir attaquer, que les ordres estaient donnez et publiez pour lever des troupes dans tous les gouvernements particuliers de la Nouvelle-Angleterre, les taxes imposées sur les habitans, et qu'ils travaillaient à construire quantité de bastiments, qui estaient sur les chantiers, toutes ces nouvelles qui vous estaient venues dès l'automne dernier et qui furent cause que vous détachastes à nostre secours l'escadre que commandait Mr Du Palais, m'ont aussy obligé à prendre toutes sortes de précautions pour résister à cet orage et à faire des fortiffications pour fermer la ville de Québec qui estait toute ouverte afin de la mettre en estat de la pouvoir deffendre et en la sauvant conserver tout le reste du pays puisque sa perte l'aurait infailliblement entraisnée. Si la dépense vous surprend un peu il vous plaira de considérer la nécessité indispensable qu'il y avait de la faire, et que j'y ai apporté de ma part tout le soin possible; je veux croire aussy que Mr l'intendant n'a rien oublié de la sienne pour y garder toute l'économie qui s'y devait observer.

Quoyque tous les desseins des Anglais ayent tourné du costé des isles où l'on dit qu'ils ont esté bien battus, ils n'ont pas laissé depuis leur retour à Boston et celuy de l'escadre qui leur estait venue de la vieille Angleterre de continuer à publier qu'ils viendraient ici au commencement du printemps si les dix-huict vaisseaux qui se radoubent dans la rivière de Boston y hivernent, je croys qu'il n'y aura pas lieu d'en douter; j'en attends des nouvelles au premier jour, et vous envoie cependant la copie d'une lettre que j'ay receue d'un homme du Port-Royal qui m'est affidé, et qui a de bonnes correspondances en ce lieu-là. Le Sr de Bonaventure s'est fort bien acquitté de la commission que vous luy aviez donnée. Il a prévenu par sa diligence les mouvemens que les Anglais auraient pu faire pour empescher à la Rivière St-Jean le débarquement des effetz qu'il portait pour le secours du fort de Patchouat. Il en est reparty pour aller à la Baye Verte suivant les ordres qu'il en avait sans avoir pu par des contretemps qu'il ne pouvait prévenir s'aboucher avec le Sr de Villebon, quelque soin qu'il ayt pris pour cela dont il vous rendra un jour compte plus particulier et de tout ce qui s'est passé en son voiage.

Ce que je puis vous dire sur son sujet est que nous n'avons point de Canadien en ce pays qui ait plus d'intelligence pour la mer et qu'il pouvait espérer par ce qu'il a déjà faict et ce qu'il peut continuer de faire à l'ennemi d'estre quelque chose de plus que capitaine de brulot. Je vous seray très particulièrement obligé, Monseigneur, de vouloir l'avancer à la première promotion, vous l'ayant déjà plusieurs fois recommandé, et je vous assure que si vous luy faites quelque grâce en ma considération vous n'aurez point de reproche à m'en faire.

Je vous ai mandé par mes premières dépesches le temps que les vaisseaux estaient arrivez et comme je n'avais receu la lettre que vous m'avez envoyée par luy que 15 jours après, Mr Bégon, intendant de Rochefort, avait oublié de me faire sçavoir les signaux de reconnaissance que vous me marquez qu'on devait prendre, mais si le cas qu'on appréhendait arrivait et qu'il fust nécessaire que je dépèchasse au-devant des vaisseaux que vous envoyeriez à nostre secours ce ne serait pas aux Sept-Isles qu'il faudrait qu'ils attendissent de mes nouvelles mais au Bic qui est au sud dans l'entrée du golfe parce que ce serait trop hazarder des chaloupes et encore plus des canots que de les exposer à faire la traversée des Sept-Isles au lieu que les envoyant dans le lieu que je marque on pourrait arriver à eux avec beaucoup moins de risque en cotoiant toujours la coste et mesmes en cas de nécessité faire le chemin par terre et eux nous donner de mesmes de leurs nouvelles, s'ils y arrivaient avant les ennemis qui ne pourraient passer sans qu'ils en eussent connaissance quoyque leur flotte ne les pust découvrir.

C'est, Monseigneur, ce que j'ay à répondre à votre lettre du 25 juillet 1692 et à celle du 14 février 1693 à laquelle estaient jointes une copie des instructions envoyées au S^r de Villebon et un mémoire des plaintes qu'on avait faites contre luy.

Il me paraist très disposé à suivre ponctuellement ce qui luy est prescrit et si je m'appercois qu'il s'en veuille escarter, je feray tous mes efforts pour y donner ordre.

Cependant je suis obligé pour rendre témoignage à la verité de vous dire que le mémoire de plaintes qu'on a donné contre luy est entièrement faux, qu'il n'a jamais traité avec les Anglais et qu'il aurait bien plus de sujet de se plaindre des S^rs Damours qu'ils n'en ont de l'accuser de les avoir tourmentez et faict des violences. J'ay pris un soin exact de m'en informer à des personnes dignes de créance et le missionnaire récollect qui estait avec luy et que j'ay pressé autant qu'il m'a esté possible de ne me rien déguiser là-dessus, m'a confirmé les mesmes choses, comme il se sera donné l'honneur de vous écrire, et qu'il entrera dans de plus grands détails, je ne doute point qu'il ne se justifie pleinement.

Les dernières lettres que j'ay receues de luy portent qu'il estait arrivé à Patchouat, qu'il avait trouvé les hommes et les effectz qu'on luy avait envoyez en bon estat que le fort estait dans sa perfection, qu'il y avait placé son canon, et qu'encore qu'il fut menacé que les Anglais le devaient venir attaquer avec plus de 800 hommes il espérait faire une si bonne et si vigoureuse deffense que j'en serais content, les S^r de Villieu et de Montigny doivent présentement l'avoir joinct.

Il ne me reste, Monseigneur, qu'à répondre à vostre dépesche du 27 mars de cette année et à vous en accuser la réception avec tous les mémoires, ordres et estats qui y estaient joincts.

Nous satisferons en commun au mémoire qu'il plût au Roy de nous adresser à M^r de Champigny et à moy et je vous diray en mon particulier par avance que rien ne me pouvait donner de joye plus sensible que d'apprendre par vous-mesme que Sa Majesté estait contente de mes services; ce qui me doit engager à faire de nouveaux efforts pour en mériter la continuation.

Si elle a esté satisfaite du reçeu que vous eustes la bonté de luy faire l'année dernière de ce qui s'estait passé en ce païs j'espère qu'elle ne le sera pas moins du compte que vous luy pourrez rendre de ce qui s'y est faict depuis sur la relation que je vous en envoye par ce qu'elle connaistra que je n'ay rien négligé pour me servir le plus utilement que j'ay pu du peu de forces que j'avais.

Je continueray à faire de mesme afin de l'engager à ne point suspendre sa protection et son assistance qui nous est plus nécessaire que jamais, puisqu'encore ce qu'elle nous a envoyé de secours cette année doive estre compté pour beaucoup, veu la quantité d'affaires qu'elle a sur les bras. Le nombre des troupes qui nous est venu, et qui n'ira guère plus qu'à 400 hommes, par la perte de ceux qui sont morts dans la traversée et depuis qu'ils ont mis pied à terre, n'est pas suffisant pour pouvoir entreprendre ce qui serait nécessaire de faire pour réduire les Iroquois à nous venir demander la paix. Vous remarquerez, s'il vous plaist, Monseigneur, que jusques à présent ça esté beaucoup faire que d'avoir garanty avec le peu de troupes que j'avais le bas et le hault du pays qui estait menacé et par mer et par terre, de mettre à couvert nos semences et nos récoltes d'où dépendaient nostre subsistance et nostre conservation après des années de famine qui devaient avoir fait périr la moitié de la colonie, et qu'un autre se serait peut-estre contenté d'estre sur une simple offensive, et de se tenir dans nos habitations pour en repousser seulement les ennemis s'ils venaient nous y attaquer.

Mais comme je croys connaistre les Sauvages et que je scay par une assez longue expérience que pour peu qu'on témoigne les appréhender ils en augmentent leur fierté et leur insolence je me résolus malgré nostre faiblesse de faire des mouvements sur eux qui puissent leur en dérober la connaissance, et en leur imprimant quelque terreur leur faire croire que nous estions en estat d'entreprendre de plus grandes choses.

J'ay esté assez heureux pour que les choses ayent réussy au delà mesme de ce que je pouvais m'en promettre et les continuels partis dans lesquels j'ay engagé les nations qui nous sont alliées de détacher sur eux de leur costé, et ceux que nous avons envoyez du nostre les ont tellement harcelez, qu'ils en ont esté plus réservez à venir faire de grandes incursions sur nous et qu'ils se sont tenus plus réservez dans leurs villages.

C'est aussy ce qui les a sans doute empeschez de s'harzarder à occuper les passages de la rivière par ou l'on vient des Outaouais comme ils firent l'année précédente afin de s'opposer à la descente de nos pelteries, que les Ouataoias ont apportées à Montréal dans deux cens canots chargez de plus de huit cens mil livres de castors ou d'autres effets de cette nature, ce qui a ranimé et donné du courage à tous les habitans de cette colonie qui n'avaient rien veu de semblable pendant la plus profonde paix.

On ne sçaurait assez donner de louanges au S^r^ d'Argenteuil d'Ailleboust d'avoir sur cela aussy bien exécuté qu'il a fait les ordres que je lui avais donnez d'inviter les Sauvages à entreprendre cette descente et qu'il avait esté leur porter ce printemps à la fonte des neiges avec des fatigues et des risques ausquels peu de gens auraient voulu s'exposer, y en ayant beaucoup qui ne craindraient pas les morts ordinaires mais peu qui m'appréhendassent la grillade. Il faut néantmoins en ce païs se mettre au-dessus de cette crainte, l'action qu'a faite le Sr d'Argenteuil est assurément de distinction, et qui mériterait récompense, ayant aussy bien réussy qu'il a fait.

Celle que les S^rs^ de Manteht d'Ailleboust, son frère, de Courtemanche, fils du S^r^ de Repentigny, et de Lanoue ont faite sur les Agniers, cet hiver est aussy fort extraordinaire et très glorieuse, ayant avec un party de six cents Francais et Sauvages que je leur avais donné à commander bruslé et saccagé trois de leurs villages, enlevé près de 400 prisonniers et faict une retraite de 80 lieues devant les Anglais et Iroquois qui estaient deux fois plus forts qu'eux et rafraîchis tous les jours de vivres et de nouvelles troupes et je suis persuadé encore qu'elle a beaucoup contribué à faire naistre aux Oneyouts qui sont leurs voisins quelques pensées de paix.

Vous verrez dans la relation les démarches qu'ils ont faict semblant de faire sur cela, la manière dont je m'y suis conduit et la forte opposition que les Anglais y ont apportée de sorte que pour les nécessités à se déterminer d'en prendre la résolution il n'y a pas d'autre moyen que d'aller dans le cœur de leur pays et les y forcer les armes à la main.

Mais cela ne s'est pu faire cette automne par le peu de troupes que j'avais, et les alarmes continuelles où nous mettaient les desseins des Anglais. Nous travaillerons cet hyver à tous les préparatifs nécessaires pour cette enterprise à remettre nos recrues qui ne pourraient pas encore présentement rendre de grands services, et dans l'espérance que vous aurez la bonté de nous envoyer et de bonne heure un renfort de troupes pour le moins aussy considérable que celuy de cette année, nous nous disposerons à cette expédition qui selon toutes les apparences aura un favorable succès et humiliera tellement les Iroquois que je ne doute point qu'on ne les réduise.

Si les affaires permettaient qu'on pust exécuter par mer ce que je me suis déjà donné l'honneur de vous proposer sur Boston et principalement sur Manathe, ce serait une chose inmanquable, et qui mettrait cette colonie en seureté et en repos pour toujours. Jamais l'occasion ne fust plus favorable par la divison et les partialitez qui sont dans tous ces cantons-là.

Les moindres mouvements qu'on fait icy sont si difficiles et surtout quand il y a des Sauvages mêlez, que l'on ne peut se dispenser si l'on veut y réussir et faire des dépenses qui paraissent extraordinaires quand on n'en veut pas approfondir les raisons, j'ay jusques icy apporté de ma part tous les soins possibles pour n'en point faire d'inutiles, et avec le plus de ménage que j'ay pu je les redoubleray encore à l'avenir et ne donneray les mains qu'à celles que je jugeray absolument nécessaires.

Je ne doute point que M^r^ l'intendant ne vous marque en son particulier qu'il a apporté aussy de sa part beaucoup d'économie dans les expéditions que j'ay ordonnées, et les ouvrages que j'ay cru nécessaires d'entreprendre mais dans le détail desquelles il ne se trouvera pas que je sois guère entré ny que depuis quatre ans on puisse monstrer des billets de moy de quatre ou cinq mil livres que j'aye fait payer à des officiers ou chefs de Sauvages ou pour leur donner moyen de subsister et d'exécuter ces choses qu'il estait nécessaire d'entreprendre pour la conservation du païs et du commerce ou pour les dédommager des avances qu'il estait justiffié par de bons certificats qu'ils avaient faits pour suivre les ordres qu'ils avaient receus, ce que je n'ay jamais prétendu devoir passer pour une marque de récompense sçachant qu'il n'appartient qu'au Roy d'en faire et moins encore de libéralité, la chose estant si modique qu'elle n'aurait pas du m'attirer de grands remerciements.

Si l'examen des dépenses a donné lieu d'en tirer quelques conséquences elles n'ont point dû tomber sur moy puisque je n'ay jamais sceu la manière dont elles se sont faites et que pour ayder M^r^ de Champigny de mes lumières comme vous me l'ordonnez, quand j'ay pu en avoir d'autres que les siennes il aurait fallu qu'il eust receu avec plus de douceur ce que je luy ay dit quand j'ay voulu luy demander quelques légers éclaircissemens sur la consommation des fonds de l'extraordinaire de la guerre et des fortiffications afin de le pouvoir régler là-dessus, et qu'il ne m'eust pas déclaré si nettement et sy publiquement qu'il a fait qu'il trouvait étrange que je voulusse entrer dans ces connaissances, prétendant quelles le regardaient seul et que je ne devais pas le traiter comme un commis de trésorier qui doit rendre compte à son maistre, ce qui estait bien éloigné de ma pensée.

Pour éviter ces sortes d'altercations je n'ay pas voulu jusques icy faire commencer le bâtiment ou chasteau de Québec et y emploier les fonds que vous avez déjà envoyez pour cet effest parce que je luy ay toujours veu beaucoup d'éloignements pour cela, quoyque je sois à tous moments à la veille d'estre écrasé sous ses ruines et qu'il faille quelquefois au milieu de la nuit envoyer quérir des charpentiers pour en étayer certains endroits. Je me suis contenté de faire dilligenter l'enceinte et la closture du fort comme la fortiffication la plus nécessaire et la plus pressée afin d'enfermer dedans le magasin de nos poudres qui estait dehors et fort exposé et de mettre en seureté ma personne et celle de ce qu'il y a de gens plus considérable dans la ville en cas qu'elle fust attaquée et avec tous mes soins et mes sollicitations j'ay bien eu de la peine à la faire achever.

J'avais résolu de ne vous rien dire là-dessus quoyque cela ayant commencé

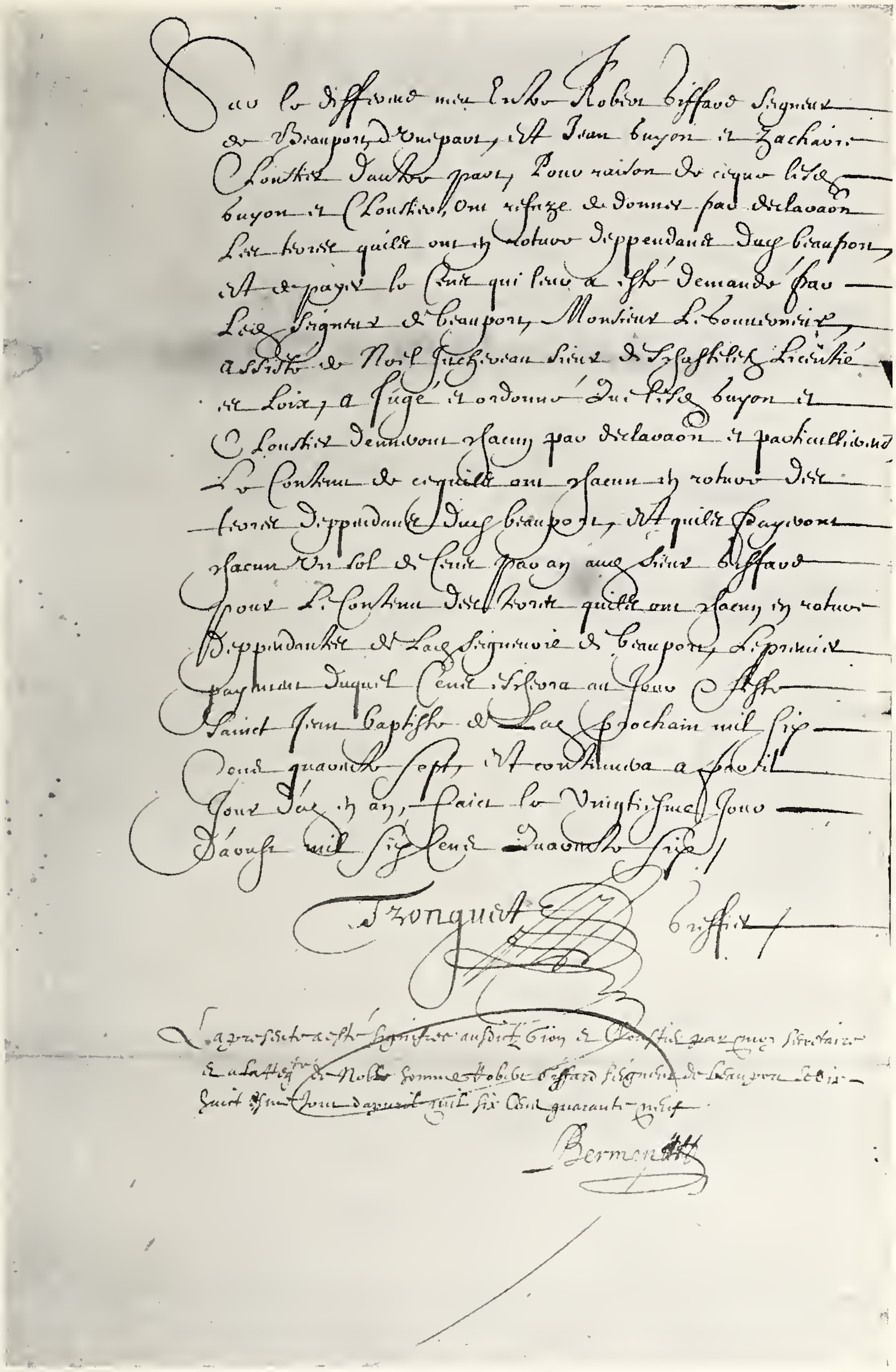

Sur le differend meu entre Robert Giffard Seigneur
de Beauport d'une part, et Jean Guyon et Zacharie
Cloutier d'autre part, pour raison de ce que lesd
Guyon et Cloutier ont refuzé de donner par declaration
les terres quils ont en roture dependant dud Beauport,
et de payer le Cens qui leur a esté demandé par
led Seigneur de Beauport, Monsieur le Gouverneur,
assisté de Noel Juchereau Sieur des Chastelets Licentié
ès Loix, a jugé et ordonné que lesd Guyon et
Cloutier donneront chacun par declaration et particulierement
le contenu de ce quils ont chacun en roture desd
terres dependant dud Beauport, et quils payeront
chacun un sol de Cens par an aud Sieur Giffard
pour le contenu desd terres quils ont chacun en roture
dependantes de lad Seigneurie de Beauport, le premier
payement duquel Cens escheoira au jour et feste
Saint Jean Baptiste de lad prochain mil six
cens quarante sept, et continuera a pareil
jour de chacun an, Faict le vingtiesme jour
d'aoust mil six cens quarante six

Tronquet greffier

La presente acte signifiée ausd Guion et Cloustier par moy secretaire
a la reqte de Noble homme Robert Giffard seigneur de Beauport le dix
huictiesme jour dapvril mil six cens quarante neuf

Bermen

JUGEMENT DU GOUVERNEUR DE MONTMAGNY SUR LE DIFFÉREND DE ROBERT GIFFARD AVEC JEAN GUYON ET ZACHARIE CLOUTIER

Sur le differend mue entre Robert Giffard, seigneur de Beauport, d'une part, et Jean Guyon et Zacharie Cloutier d'autre part, Pour raison de ce que les d. Guyon et Clouthier ont refuzé de donner par déclaration les terres qu'ils ont en roture deppendans du d. Beauport, et de payer le cens qui leur a esté demandé par le d. seigneur de Beauport, Monsieur le Gouverneur, assisté de Noel Juchereau, sieur des Chastelets, licentié es loix, a Jugé et ordonné que les d. Guyon et Clouthier donneront chacun par declaration et particulierement le contenu de ce qu'ils ont chacun en roture des terres deppendents du d. Beauport, et qu'ils payeront chacun un sol de cens par an au d. sieur Giffard pour le contenu des terres qu'ils ont chacun en roture deppendantes de la d. seigneurie de Beauport, le premier payment duquel cens se fera au jour et feste Saint-Jean-Baptiste de l'an prochain mil six cent quarante sept, et continuera à pareil jour d'an en an, faict le vingtiesme jour d'aoust mil six cent quarante six.

TRONQUET, greffier.

La presente a été signifiée aux d. Gion et Cloutier par moy secretaire et à la requeste de noble homme Robert Giffard seigneur de Beauport le dix-huit jour d'avril mil six cent quarante neuf.

BERMEN. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

il y a plus de dix-huict mois se soit renouvelé depuis de temps en temps et je l'aurais fait sans que j'aye cru estre obligé de répondre à l'article de vostre lettre qui regarde ce point, et de vous informer de la vérité.

Quand le S^r^ de Villeneuve nous a proposé à M^r^ de Champigny et à moy de vous présenter les beaux dessins qu'il avait faits pour enfermer la ville de Québec d'une enceinte et muraille nous avons bien cru que dans un temps comme celuy-cy ce n'estait pas une chose à laquelle vous voulussiez penser, mais qu'il vous ferait connaistre seulement la scituation des lieux et les endroits que vous trouveriez d'une nécessité indispensable de fortiffier. L'enceinte du fort est celuy qui pressait le plus par les raisons que je vous ay cy-devant marquées et comme je n'avais pas dessein d'y faire les grands travaux que led S^r^ de Villeneuve projettait dans ses plans et que mon intention n'estait que de le clore d'une muraille sans terre-pleins dont la dépense ne pouvait consommer qu'une partie des fonds que vous destinez tous les ans pour nos fortiffications, je crus que je pouvais commencer à y faire travailler sans attendre de nouveaux ordres.

Les avis que j'ay eus ensuitte du dessein des Anglais me l'ont fait diligenter le plus qu'il m'a esté possible et résoudre avec M^r^ l'intendant de poursuivre tous les autres ouvrages que vous apprendrez que nous avons faicts, et particulièrement celuy du Cap-au-Diamant qu'on ne pouvait pas s'empescher de construire de maçonnerie au lieu où il est pour le rendre solide et stable, parce que si nous n'avons pas pris ces précautions vous nous auriez pu condamner avec justice de les avoir negligées et d'avoir attendu à sçavoir vos intentions là-dessus. Les nouvelles que nous avions tous les jours devant nous faire croire que les ennemis seraient devant cette place avant que nous puissions recevoir vos dépesches.

Nous aurions esté fort embarassez sy nous n'avions eu pour régler et conduire nos travaux que le S^r^ de Villeneuve qui dessine mieux dans les cabines qu'il n'exécute sur le terrain, et ça esté un bonheur pour nous de remonter icy le Ch^er^ du Bois Berthelot de Beaucours, capitaine réformé et enseigne de la Marine, puisque l'on ne peut guère avoir plus d'intelligence pour les fortiffications qu'il en a; il est homme de qualité, et qui a servy longtemps sur les vaisseaux avec instruction de sorte qu'il serait capable d'exécuter et sur mer et sur terre des choses plus considérables qu'il n'y en a à faire ici. Vous pourrez, Monseigneur, vous en informer des principaux offers de la marine qui le connaissent encore mieux que moy qui suis obligé néantmoins de vous faire souvenir qu'il fist l'année dernière une action très remarquable dans un party qu'il commandait comme vous l'aurez pu observer dans la dernière relation.

Si vous ne renvoyez pas icy le S^r^ Le Vasseur de Néré, il serait inutile d'en chercher un autre pour ce pays où il serait difficile que vous puissiez nous en donner un meilleur.

Ce que Sa Majesté a bien voulu accorder pour la continuation des officiers réformez qui viendront à vacquer obligera tous les subalternes à servir avec plus de courage et d'affection par l'espérance qu'ils auront d'un plus prompt avancement. Je dois estre si pénétré de reconnaissance pour toutes les bontez que Sa Majesté me fait l'honneur de marquer avoir pour moy, qu'il faudrait que je fusse le plus ingrat et le plus malheureux de tous les hommes, si je ne travaillais de toutes mes forces à essaier de m'en rendre digne et de conserver dans son esprit des impressions qui me sont si avantageuses, et que j'ose espérer que vous trouverez les moiens de si bien faire valoir, quand vous en rencontrerez l'occasion favorable que sans que je vous sollicite davantage ou que je vous en fasse ressouvenir par mes amis, vous ne la perdrez pas pour me procurer quelque établissement solide et honorable avec des marques de distinction qui flattent plus que tout le reste quand on a le cœur un peu bien faict.

Comme je n'ay jamais eu en vue que le bien du service et de m'acquitter de mon devoir, je n'ay jamais aussy appréhendé ce qu'on pourrait avancer contre moy, et présentement, j'ay encore moins sujet de le craindre qu'estant aussi assuré que je le suis de l'honneur de vostre protection je dois espérer que vous empescherez bien qu'on ne puisse rien imposer à mon désavantage, qui ne soit justifié, et dont vous ne connaissiez clairement la vérité, qu'autrefois on ne se souciait pas toujours d'approfondir, comme je ne l'ay que trop éprouvé.

Je me serviray de l'approbation que Sa Majesté veuct bien donner au restablissement du fort Frontenac pour l'exécuter quand je verray jour à le faire, comme la chose la plus importante et la plus nécessaire pour la continuation de la guerre, si elle doit durer ou pour le maintien de la paix, si nous sommes assez heureux pour la faire.

Je fais ce que je puis par mes soins et mon entreprise pour essaier que les différends d'entre M^r^ l'évesque et son séminaire se passent avec plus de douceur et moins de bruict qu'il n'y en a eu jusques icy mais comme ces derniers sont persuadez que le St-Esprit leur inspire tout ce qu'ils pensent, ils croiraient résister à ses lumières, s'ils croyaient les conseils qu'on veut leur donner. M^r^ l'évesque n'est pas de mesme, mais à moins que la Cour mette toute son autorité pour leur faire reconnaistre celle de leur chef et en le délivrant de ceux qui ne se lasseront jamais de le combattre, réduire les autres dans la règle ordinaire de tous les séminaires de France ils trouveraient toujours de nouvelles explications à tous les règlements qu'on envoyera, ne cherchant que des subtilitez pour prolonger et empescher que les choses ne soient nettement décidées.

Le cas n'est point encore écheu de la présentation aux cures par les seigneurs, parce que n'y ayant pas eu presque jusques icy de curez fixes, et l'évesque par le règlement du Roy ayant deu nommer les premiers, le droict n'en est dévolu aux seigneurs qu'après que ceux-là auront manqué et je ne doute point que M^r^ l'évesque n'exécute alors ce que le Roy désire, le trouvant très disposé à faire ce qu'il croira estre de l'intention de Sa Majesté, de l'avantage de la colonie et du bien de son diocèze.

Il a déjà commencé à donner des provisions à quelques curez et promis de continuer à mesure qu'il en trouvera de propres dans le nombre de ses ecclésiastiques et c'est à quoi je ne cesseray pas de l'exhorter.

Vous aurez pu voir dans l'établissement qu'il a faict d'un hospital général qu'il s'est épuisé pour trouver les moyens d'y faire subsister les pauvres qu'on y mettrait et qu'il y a peu d'évesque qui eust voulu prendre sur son bien une somme aussy considérable que celle qu'il a employée, cependant quelques efforts qu'il ayt faicts ils ne sont pas suffisants pour y entretenir un grand nombre de pauvres, qui s'augmentera de plus en plus dans la suitte, et c'est ce qui l'oblige à vous faire une proposition qui peut-estre ne vous sera pas désagréable, puisqu'il me paraist que le Roy n'y est point intéressé et que le public n'en pourra tirer dans la suite qu'un grand soulagement, ce serait, Monseigneur, d'adjouter aux droits que payent icy les boissons à leur arrivée de France 15^s par barrique de vin et trente sols par barrique d'eau-de-vie monnaie du païs que l'agent des fermiers généraux l'envoiait avec leurs autres droits, et qu'il serait tenu de payer aux administrateurs dud. hospital pendant vingt années, et jusques à ce que le païs s'augmentant les charités des particuliers puissent aussy augmenter le revient dud. hospital.

Le lieu où il est estably estait cy-devant aux Pères Récolletz qui ont bien voulu les premiers sacrifier leur couvent et leur églize pour contribuer à un si saint ouvrage. Ils se trouvent dans la nécessité d'en rebâtir un autre, et comme vous sçavez que tous leurs fonds ne sont appuyez que sur la Providence, ils ont grand besoin qu'elle inspire à Sa Majesté la volonté de les assister de ses charitez comme elle a fait à touttes les autres communautez de ce pays dans de pareilles occurences, je scay bien que le temps n'est guère propre pour vous demander pour eux ces sortes de grâces, mais si en attendant qu'il devienne plus favorable vous vouliez leur accordez des permissions semblables à celles que les religieuses de l'hospital de Montréal ont obtenues et que vous m'en envoyassiez l'ordre, cela contribuerait à avancer la construction de leur église qui sans cela ne sera de longtemps dans sa perfection.

Je persévère toujours, Monseigneur, dans les mesmes dispositions où j'ay esté de bien vivre avec M^r^ de Champigny et j'en fais toutes les avances sans me rebuter de ce que quelquefois il n'y repond pas comme je le pourrais souhaitter, par la suggestion peut-estre de certaines gens qui travaillent depuis longtemps non seulement à empescher qu'il n'y ayt icy une union parfaite entre les personnes qui y sont de la part du Roy mais qui cherchent mesme souvent à la rompre entre les particuliers.

Que cela néantmoins ne vous fasse s'il vous plait aucune peine car je me porteray toujours à faire au delà de ce que je devray pour la maintenir, le service du Roy, vostre instruction qui m'est connue et, si je l'ose ajouter, l'inclination naturelle que j'ay pour luy m'y engageant agréablement.

Aussy-tost que j'eus avis de la prise des deux soldats dézerteurs qui ont esté exécutez aux Monts-Dézerts et que par la copie de leur interrogation, je connus que la veuve Dumont estait impliquée dans cette affaire, j'en conféray avec M^r de Champigny et nous la fimes arrêter, et après qu'il eust faict saisir et examiner tous ces papiers et qu'il l'eust luy-mesme interrogée il trouva qu'il y avait en son faict plus de bêtise que de mauvaise intention et qu'elle n'avait d'autre part à leur évasion que de leur avoir fourny quelques ustenciles peu considérables pour un petit voyage qu'ils prétextaient sans qu'elle eust eu connaissance des choses dont le S^r de Nelson pouvait les avoir chargez ny correspondance avec aucuns Anglais, Flamands ou Francais qui fussent à la Nouvelle-York, ce qui obligea M^r l'intendant de la faire élargir et nous n'avons pas veu que depuis elle ait donné par sa conduite la moindre matière de soupçon.

Pour le S^r de Lino, bien loin qu'il puisse estre coupable de ce dont il estait soupçonné je dois luy rendre cette justice qu'il s'est toujours comporté avec fidélité dans touttes les occasions qui se sont présentées tant dans l'interprétation des lettres venues des Anglais que des papiers qu'on a trouvez, et qui ont esté par luy traduits en français, nous ayant aussy depuis quatre ans servi d'interprète. Lorsque nous avons interrogé les Anglais qui avaient esté faits prisonniers soit par les Francais soit par les Sauvages, et mesmes dans le temps que les Anglais vinrent assiéger Québec, et me firent sommer, comme aussy dans l'échange des prisonniers qui se fit dans ce temps-là, où il se comporta avec une affection digne d'un bon Français, ce qui a fait que nous avons esté surpris M^r l'intendant et moy quand nous apprismes qu'il avait esté mis à la Bastille, ce qui nous a obligés de luy délivrer un certificat qui vous sera presenté par le S^r^ Chalmette, son oncle.

Il mériterait, Monseigneur, par tous les soins et les peines qu'il a eues jusques à present dans touttes les affaires où je l'ay employé quelque récompense de Sa Majesté et pour le tort que sa prison a apporté à ses affaires, ayant esté obligé de se servir de commissionnaires pour faire ses achapts qui luy coustent, à ce qu'il m'a assuré, plus de mille escus.

Quoyque je croye fort inutile de vous envoyer le procès-verbal que M^r^ l'intendant et moy avons fait faire sur les difficultés qu'on trouvait de poursuivre l'entreprise de l'attaque du fort de Nelson dans la Baye du Nord à cause du retardement que les vaisseaux de Sa Majesté avaient apporté à se rendre icy puisque ceux des ennemis se sont rendus maistres dès le 1^er^ juillet du fort Ste-Anne que nous avions dans la mesme baye et que c'est présentement une entreprise pour laquelle il fault prendre d'autres mesures si l'on veut encore y songer je ne laisse pas d'adjoindre à cette depesche led. procès-verbal afin que vous connaissiez que je n'avais rien obmis de ce qui dépendait de moy pour en faciliter l'exécution.

Cette perte est d'autant plus considérable que si on laisse les Anglais en repos de ce costé-là ils pousseront toujours leurs établissements plus avant et gagneront dans peu les rivières où les nations sauvages qui trafiquent avec nous sont établies, s'attireront par là tout le commerce que nous faisions du costé du Nord, pendant que du costé du sud ils tentent, comme je vous l'ay marqué, à faire la mesme chose. J'espère empêcher ce dernier par les officiers et les gens que j'ay envoyez pour renforcer les postes que nous avons desjà de ce costé-là, et pour en prendre encore de nouveaux, et c'est ce qui me fait dilligenter leur départ que de petites difficultés qu'on avait fait naistre mal à propos estaient capables de rompre tout à fait par l'impossibilité qu'il y aurait eu d'entreprendre ce voyage la saison estant extrêmement avancée et de rejoindre les Outaouacs qui estaient desja partis de Montréal sy je n'avais trouvé moyen de les lever.

Les avis que j'ay eus que les ennemis se proposent d'envoyer à l'entrée de nostre golfe des vaisseaux pour attendre les nostres m'a obligé de faire différer le départ de ceux du Roy afin que partant tous ensemble ils pussent avec plus de seureté remporter pour M^rs^ les fermiers généraux le grand nombre de pelteries dont ils serons tous chargez cette année et qu'il ny aurait pas eu de prudence à risquer.

Je laisse à M^r^ l'intendant à vous informer de la beauté des mats qu'il a fait charger dans la flûte *la Bretonne* et de la quantité qui s'en rencontrera si vous les trouvez propres.

Vous trouverez, Monseigneur, dans ce pacquet un mémoire de plusieurs demande et placets que quelques-uns des officiers qui sont icy m'ont prié de vous envoyer; il y en a qui desireraient d'estre faits gardes-marine, d'autres qui l'estant il y a longtemps et ayant servy icy avec distinction souhaiteraient que vous voulussiez ne les pas oublier dans les premières promotions que vous ferez voyant que leurs camarades qui n'ont pas plus d'ancienneté qu'eux ont esté fort avancés pendant leur éloignement, et d'autres qui demandent congé pour passer en France estant icy depuis longtemps, ce que je n'ay voulu accorder à aucun après la défence que vous m'en avez faite à l'exception du S^r^ de Vallerennes qui depuis un an est tombé dans une espèce de paraylsie qui ne peut estre guérie que par les bains de Bourbon ou de Barège, et du S^r^ de Merville a qui un plus long séjour en ce pays aurait fait perdre entièrement la veue, suivant l'attestation de tous les chirurgiens.

Il serait inutile que je vous parlasse du mérite du premier puisque luy ayant déja donné des marques de vostre bonne volonté sur les services que je vous avais mandez qu'il avait rendus icy et la belle action qu'il fit il y a deux ans, je ne doute point que vous ne cherchiez avec plaisir les moyens de luy procurer quelques nouvelles grâces.

Je ne sçaurais m'empescher, Monseigneur, de vous informer du procédé du S^r^ de Monic, capitaine et major des trouppes, qui a esté un peu extraordinaire puisque luy ayant témoigné avec beaucoup d'honnesteté que je ne pouvais après les défences que j'en avais luy accorder le congé qu'il demandait de passer en France, mais que je luy promettais de vous le demander pour l'année prochaine, il a toujours persisté dans cette résolution et voyant que toutes les instances de ses amis n'avaient rien pu gagner sur moy il s'avisa par une espèce d'algarade de me les venir demander en pleine rue, en présence de M^r^ l'intendant et de beaucoup d'officiers et de me dire quoique je renouvelasse mes honnestetez, qu'il voyait bien que c'estait de gayeté de cœur que je voulais le désobliger mais qu'il aimait mieux perdre ses charges que de manquer à faire ce voiage dont il ne se pouvait dispenser et qu'après m'en avoir donné sa démission comme il ferait, il se plaindrait lorsqu'il serait à la cour de la violence que j'avais faite pour la luy arracher, ce qui m'obligea de luy répondre sans m'en émouvoir davantage que je me mettais aussy en peine des plaintes qu'il pourrait y faire que je me souciais des louanges qu'il voudrait m'y donner, il a exécuté depuis ce qu'il avait dit m'aiant remis sa démission et j'ay donné sa compagnie au S^r^ de Lamothe Cadillac pour satisfaire à l'ordre que j'en avais receu par le mémoire du Roy, et la majorité des troupes au S^r^ de Subercaze. Cap^ne^, qui a du mérite et de la naissance et qui s'acquittera parfaitement bien de cet employ comme le Sr de Cadillac le sien.

Nous avons découvert depuis que ce qui a obligé led. S^r^ Monic à faire cette disparate est l'espérance qu'il a de pouvoir remplir la place du S^r^ de Brouillan, gouverneur de Plaisance, qu'on me dit vous devoir demander s'il ne l'a desja faict, la permission de se deffaire de son gouvernement à cause des incommoditez qu'il a et qui ne luy permettent pas de rester plus longtemps en ce lieu sans y courir fortune de la vie.

Si vous luy accordez cette permission, j'aurais, Monseigneur, à vous supplier instamment de vouloir mettre dans ce poste le S^r^ de Gallifet, présentement major de Québec, qui est un très digne sujet et qui y servira beaucoup mieux le Roy que ne pourrait faire le S^r^ de Monic qui est d'une humeur un peu hetéroclite et opiniastre. Des personnes que vous considérez et qui connaissent led. S^r^ de Gallifet vous rendront le mesme témoignage, et la grâce que vous luy accorderez en cette rencontre me donnera occasion de vous en demander un autre en faveur du S^r^ Leneuf de la Vallière, mon capitaine des gardes, auquel vous pourriez donner la majorité de Québec qu'il y a sy longtemps que je souhaite pour luy; c'est une obligation très sensible que je vous auray.

Je ne vous serez pas moins redevable sy vous agréez et confirmez le S^r^ de Langloizerie, Cap^ne^ du détachement de la Marine et un des meilleurs officiers que nous ayons icy, dans la charge de major de Montréal dont je l'ay pourveu à la place du S^r^ Bizard, qui est decédé. C'estait un homme qui m'avait servy d'aide de camp en Candie, que j'avais fait convertir estant à Venise et depuis amené en ce païs dans mon premier voyage et qui après avoir esté lieutenant de mes gardes avait eu par mon moyen cette majorité. Je l'avais ensuitte marié à la fille d'un homme qui a eu cette mesme charge, et qui avait esté tué dans les premières guerres des Iroquois où il s'estait distingué en plusieurs rencontres, il laisse cette pauvre veuve chargée de cinq enfants dont l'aisné de ses fils n'a que dix ans et avec si peu de bien qu'elle serait réduite avec sa famille à la mendicité si vous ne trouviez bon les accomodements que j'ay faits pour elle avec le S^r de Langloizerie au cas qu'avec la charge de major vous vouliez bien, qu'il conserve sa compagnie comme vous l'aviez accordé au S^r de Monic, et dont il y a des exemples en France, outre que vous vous délivrerez par là, Monseigneur, de l'importunité que je serais obligé de vous faire en vous demandant quelque récompense pour une personne dont le mary et le père sont morts dans le service et qui est digne assurément de vostre compassion et de vostre charité. Vous m'exempterez d'une grande mortification que je courrais si l'on voiait icy que je ne pusse obtenir cette grâce de vous, tout le monde scachant combien j'ay cette affaire à cœur et les raisons qui m'ont toujours engagé à m'intéresser pour cette famille.

Si vous confirmez la majorité de Montréal à la personne pour laquelle je vous le demande je vous prie d'y faire joindre le pouvoir de commander en l'absence du gouverneur comme l'avait le feu S^r Bizard et d'accorder la mesme chose à celuy qui est ou qui sera major de Québec, en l'absence du S^r Provost, lieutenant de Roy, qui a toujours eu cet avantage lorsqu'il n'estait que major.

Je ne mets pas au nombre des moindres obligations que je vous ay celle d'avoir procuré des gratifications aux officiers qui passèrent l'année dernière et de leur avoir fait connaistre la considération que vous voulez avoir pour ceux en faveur de qui je vous écris, comme je croys que vostre intention est de continuer celle que vous avez faite au S^r de Ramezay qui n'a que de médiocres appointements comme gouverneur des Trois-Rivières, et qui n'étaient pas suffisants pour le faire subsister dans le poste où il est par les dépenses qu'il est nécessité d'y faire, je vous supplie de vouloir luy en accorder la continuation, et de la vouloir faire employer sur l'estat de la Marine, et de croire que ces marques de vostre bonté pour moy ne m'obligeront jamais à en abuser et à vous faire des demandes injustes, ou contre le bien du service.

Ce serait beaucoup manquer à la reconnaissance que je dois avoir de tous les bienfaits que vous me procurez tous les jours et dont j'attendray la continuation sans inquiétude, et sans songer à autres choses qu'à essaier de mériter celle de l'honneur de vostre protection par un attachement inviolable et respectueux avec lequel je seray toute ma vie, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC

Québec, ce 25 octobre 1693.

Je suis obligé, Monseigneur, de vous marquer qu'on ne peut pas avoir une meilleure conduite que M^r de Maupeou a eue depuis qu'il est en ce païs, qu'il y sert avec assiduité et application et que madame vostre femme en doit estre aussy content que vous comme je me suis donné l'honneur de luy écrire.

Je ne vous ay rien dit de M^r le chev^er de Callières parce que je ne sçaurais vous en dire assez; on ne peut avoir plus d'activité et plus d'application qu'il en a, ne négligeant rien de tout ce qui peut contribuer au service du Roy, et donnant en toutes rencontres de si bons ordres et avec tant de prudence, que je suis de ce costé-là fort en repos, il mérite assurément les gratifications que Sa Majesté a la bonté de luy accorder. J'ai cru pouvoir prendre la liberté de faire mes très humbles remerciements à Sa Majesté sur celles qu'elle a bien voulu me faire et que vous trouverez pas mauvais qu'en vous envoyant la lettre que je me donne l'honneur de luy en escrire, je vous suppliasse de la luy présenter.

F. (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE

(4 NOVEMBRE 1693)

Monseigneur,

Si les avis que le Roy a eus des desseins que les Anglais avaient de tenter une nouvelle entreprise contre Québec et d'attaquer en mesme temps le Sault et la colonie, ont engagé Sa Majesté de nous envoyer un puissant secours, les mesmes avis que nous avons receus dès le commencement de janvier par les lettres que le S^r d'Iberville nous a escrit des Monts-Déserts, du costé de l'Acadie, confirmez par les missionnaires du mesme lieu et par les prisonniers que nos Sauvages ont faits du costé de Boston et d'Orange, nous ont fait prendre la résolution de faire fortifier considérablement Québec, Montréal, et les Trois-Rivières, la conservation du pays dépendant de celle de ces trois places, et comme les Anglais et Iroquois ne pourraient passer que par les rivières qui passent devant le fort de Chambly et celuy de Sorel, il a fallu songer aussy à réparer ces deux forts pour empescher leur passage, ou du moins le rendre très difficile.

Pour mettre Québec en estat de supporter un siège de dix mille hommes, comme nous en estions menacez, nous avons cru qu'il estait absolument nécessaire de faire faire un ouvrage considérable sur le cap au Diamant qui commande la ville et un cavalier à un moulin qui estait sur un petit rocher escarpé qu'il a fallu revestir de pierre aussy bien que l'autre ouvrage parce qu'il n'y avait pas assez des terrains pour donner les talus nécessaires à proportion de la hauteur si on les eust faite simplement de terre, lesquels se déffendront l'un l'autre, et doubleront les feux pour déffendre les faces des bastions voisins, et enfilant un rideau par lequel on pouvait venir à couvert jusqu'au pied de la pallissade, nous avons entouré le reste de la place du costé de la campagne d'un rempart de sept toises d'épaisseur par en bas dans les flancs et 15 toises des faces joignant l'épaule pour y placer les batteries des canons, le reste des faces n'ont encore que six toises d'épaisseur par le bas, il y a sur tous les bastions un parapet de douze pieds d'épaisseur, par en haut les courtines en ont dix-huit, par le bas, et six à sept de haut, le tout soutenu par une palissade de neuf à dix pieds de hauteur, et fraisée jusqu'à présent dans les bastions. Ces ouvrages ont esté faits avec toute la dilligence possible dans la pensée où nous estions que les ennemis partiraient de Boston le 11^e de may comme nous en avions eu avis. Les moiens dont nous nous sommes servis pour ménager les intérests du Roy dans ces ouvrages ont esté de taxer les habitans de Québec à faire une partie du terre plein chacun selon ses facultez et d'engager ceux des costes à y travailler pour la nourriture ou 7^s 6^d par jour en corvée et ensuitte à 15 ou 20^s, et les soldats à 4^s par jour, et douze livres de pain outre la ration, ou bien 45^s pour la toise cube à l'entreprise. Vous verrez, Monseigneur, par le plan et les devis que nous vous envoyons les ouvrages qui ont esté faits et ceux qui seraient à faire pour mettre les fortifications de la place dans leur dernière perfection et en attendant vos ordres nous continuerons seulement les travaux de terre que nous avons commencez pour la cloture du costé de la campagne et le long de la petite rivière. Nous avons aussy fait faire deux portes de maçonnerie qui nous ont paru absolument nécessaires pour les soutiens des terres qu'il aurait esté difficile d'empescher d'ébouler, si nous n'avions eu cette précaution, et comme elles sont fortes et eslevées on pourra s'en servir pour y placer deux petites pièces de canon qui découvriront toute la campagne.

---

(1) Archives de la province de Québec.

La ville de Montréal estant commandée par une hauteur où il y a un moulin, nous avons jugé à propos de faire fortifier cet endroit en y faisant faire un fort de pieux terrassez dont nous vous envoyons les plans, M^r de Callières en a conduit l'ouvrage avec beaucoup de soins et de vigilence, la closture des Trois-Rivières a esté réparée et son enceinte augmenté pour fermer la maison du gouverneur et porter la closture sur la croupe de la hauteur afin de mieux commander la campagne, et la basse-ville estant auparavant trop retirée; le fort de Chambly et celuy de Sorel ont esté closts de pieux neufs, les vieux estant pourris et séparez les uns des autres suffisamment pour y entrer par plusieurs endroits.

Tous ces ouvrages quoyque faits avec le plus de ménagement et d'économie qu'il a esté possible, et que les habitans y ayent contribué considérablement n'ont pas laissé de causer une dépense à Sa Majesté, la somme de 71539 l. 19^s 8^d ½ dont nous vous envoyons l'estat par le détail; ce n'a esté, Monseigneur, que la nécessité indispensable qui nous a engagé d'entrer dans ces depenses sans auparavant en recevoir la permission de Sa Majesté ayant eu en vue le bien de son service, et la conservation d'un pays qui luy appartient, estant bien persuadé qu'il estait plus important de faire faire promptement ces ouvrages pour résister à quelque entreprise que les ennemis eussent pu faire que de risquer à la voir prendre pour ne vouloir rien faire sans ses ordres, ainsy nous espérons comme il s'agissait en cela principalement de la gloire du Roy qu'il aura la bonté non seulement d'approuver ce que nous avons fait, mais aussy qu'il nous donnera moyen d'achever ce que nous avons commencé de la manière qu'il jugera le plus à propos afin d'oster pour toujours aux ennemis l'envie de nous venir attaquer. Si nous estions dans un pais où l'on pût vous donner plus souvent des avis de ce qui se passe nous ne nous engagerions pas dans aucune entreprise sans sçavoir vos intentions, C'est pourquoy dans de pareilles conjonctures nous supplions Sa Majesté de prendre quelque confiance en nous par rapport au zèle que nous avons pour son service en nous donnant la liberté de faire ce que nous croirons ne pouvoir éviter.

Sa Majesté nous fait sçavoir par le mémoire qu'elle nous a fait l'honneur de nous escrire, qu'elle a ordonné la somme de cent soixante dix mille livres sans distinction pour la guerre, les présens à faire aux Sauvages, les fortifications et autres dépenses extraordinaires; cependant il nous paraist par les estats et ordres que Sa Majesté m'a ordonnés pour ces extraordinaires, que la somme de cent trente mille livres, ce qui fait une différence de quarante mil livres que nous espérons que vous aurez la bonté de nous faire remettre l'année prochaine afin de satisfaire aux dépenses que nous avons esté dans l'obligation de faire tant pour les fortifications que pour la guerre ayant esté dans la nécessité de tenir continuellement des partis en campagne sur les rivières par où les ennemis pourraient descendre dans nos habitations et à Tadoussac pour découvrir les vaisseaux afin d'éviter les surprises et avoir le temps de faire retirer les peuples dans les villes et mettre leurs biens en seureté. La depence de la guerre faite jusqu'à présent monte à 94874 l. 16^{s} 5^{d} dont l'estat vous est envoyé, Monseigneur, par le S^{r} de Champigny. Il n'est pas nécessaire que Sa Majesté nous recommande l'économie dans la dépense, nous nous rendrions bien indignes des bontez qu'elle a pour la colonie, et pour nous en particulier, si nous avions d'autres veues, et si nous prétendions faire des vaines libéralitez.

Le S^{r} de Frontenac confère avec le S^{r} de Champigny sur tous les projets pour les partis, équipements, voyages, entreprises d'ouvrages pour les fortiffications, afin que le S^{r} de Champigny puisse faire fournir ce qui est nécessaire pour l'exécution ensuite le d. S^{r} de Champigny prend ses mesures pour avoir les choses nécessaires dont il communique verbalement aud. S^{r} de Frontenac et des prix, ayant seulement signé les marchez qui ont esté faits cette année après quoy led. S^{r} de Champigny ordonne les payements, arreste les estats de la dépense qui a esté faite par le même sans les communiquer au S^{r} de Frontenac et donne les décharges au trésorier. Si Sa Majesté désire que les d. S^{rs} de Frontenac et de Champigny en usent à l'avenir d'une autre façon. elle aura la bonté de marquer précisement à l'un et à l'autre la manière dont ils se doivent conduire.

Il ne faut pas espérer de pouvoir faire en ces païs des ouvrages pour le mesme prix qu'on les fait en France, et c'est ce qui vous a fait paraistre que l'on avait fait peu pour les fortifications des sommes qui y sont esté employées l'année dernière, il est vray que les salaires des ouvriers sont forts, mais il est nécessaire en mesme temps de considérer qu'ils ne peuvent travailler que cinq mois de l'année à cause de la rigueur de l'hiver et qu'il faut durant ces temps qu'ils gagnent de quoy subsister pendant les sept autres mois, ainsy nous ne croyons pas qu'il y aye rien à leur retrancher ayant peine à vivre, et les particuliers les payant mesme à de plus hauts prix.

Sa Majesté nous marque qu'elle a donné ordre d'envoyer 600000tx de farine et 120^{ms} de lard sur le fond de la subsistance des soldats et qu'elle a fait encore employer une partie des 170,000*l* en marchandises, munitions et autres effects qui doivent produire, estant exempt de fret, une augmentation considérable, nous avons receu les farines et lards avec les marchandises et munitions qui ont esté envoyées mais le tout ensemble suivant l'estat de M^{r} Begon qu'à la somme de 154558 l. déduit sur tous les fonds sans distinction de laquelle somme il y a pour les farines et lards quatre-vingt-quatre mille livres qui ne produiront aucune augmentation et c'est tout ce que l'on pourra faire d'en reprendre la valeur sur les soldats à qui ils seront donnez pour subsister, ces vivres estant cher à l'esgard des marchandises et munitions partie se consomme en espèces pour la guerre, fortifications et présens aux Sauvages et l'autre partie pourra se vendre, ce qui est plus particullièrement expliqué et distingué par la lettre particulière du sieur de Champigny, et par les estats qui y sont joints.

On n'a jamais cru que c'était l'intention du Roy que les marchandises et munitions qui nous ont esté envoyées les années dernières fussent vendues, mais pour estre employées et delivrées pour la guerre, les fortifications et présens aux Sauvages sur quoy l'on s'est toujours réglé, et il n'en a esté donné qu'aux troupes dont le prix a esté retenu sur leur solde, et très peu aux habitans dans leurs pressants besoins dont led. S^{r} de Champigny rend compte, Monseigneur, par la lettre particulière qu'il se donne l'honneur de vous escrire.

Il n'y aura rien de plus avantageux que d'envoyer les fonds qui seront faits pour la guerre, fortifications, présens aux Sauvages et autres extraordinaires, en marchandises et munitions de la qualité marquée par le mémoire qui vous est envoyé, Monseigneur, par led. S^{r} de Champigny puisqu'elles produiront une augment^{on} considérable estant bien choisies et bien acheptées, ce qu'il est nécessaire de recommander particulièrement à ceux qui en seront chargez à l'esgard des farines et lards que nous demandons comme ils sont uniquement pour la sub^{ce} des soldats, nous vous prions, Monseigneur, de les faire payer sur les fonds qui seront ordonnez pour leur solde, et les diminuer de prix.

Nous espérons que Sa Majesté aura la bonté d'ordonner pour l'année prochaine outre les fonds ordinaires pour les troupes, appointements et gratifications une pareille somme de 170,000 l. qu'elle nous mande avoir ordonnée cette année pour la guerre, fortifications et présens aux Sauvages. Ces fonds avec les 40,000 l. qui restent à nous envoyer de ses 170,000 l. ordonnés la présente année estant employés en bonnes marchandises convenables au païs nous mettront en estat de satisfaire aux dépenses extraordinaires que nous avons faites cette année et à celles que nous aurons à faire l'année prochaine.

Le S^{r} comte de Frontenac est persuadé qu'on aurait pu empescher que l'enchérissement des denrées de la part des habitants et des marchandises de France par les négotiants ne fût porté à l'excès qu'il a esté en se servant de tous les moyens qu'on pouvait employer et mesme de l'autorité du Roy pour y donner des bornes, le S^{r} de Champigny au contraire croit que les d. marchands n'ont pu s'empescher d'augmenter le prix de leurs marchandises veu les grands frais qu'ils sont obligez de faire pour les assurances et fret joints à cela qu'elles ont augmenté de prix en France et que s'estant fait représenter leurs factures et les avoir fait assembler chez luy l'année dernière pour examiner s'il y avait lieu à taxer les marchandises, il a reconnu qu'il n'y avait pas dix pour cent de profit au prix qu'ils les vendaient, et qu'à l'esgard des habitants la disette et la rareté des grains joints à la perte que la guerre leur a causée de leurs bestiaux ont donné lieu à l'augmentation des prix sur le pied desquels ils ont vendu leurs denrées ce qui changeant d'une année à l'autre peut faire espérer présentement que les récoltes ont esté assez bonnes, que les choses se remettront comme elles estaient auparavant le bled valant desjà moitié moins que l'année dernière, outre qu'il n'y a pas d'exemple que l'on taxe les bleds en France à moins de quelques grands amas par quelques particuliers. La proposition qui a esté faite à Sa Majesté que des batteries aux endroits apelez La hausse et Isle aux Coudres pourraient fermer le passage aux ennemis ou du moins le rendre si difficile qu'elles pourraient ruiner leurs entreprises nous a paru sans aucun fondement et ne pouvoir servir qu'à donner lieu à de nouvelles dépenses et à faire une diversion d'hommes fort inutile; rien ne serait plus aisé que de forcer de pareils ouvrages par le moyen des débarquements qui seraient faits avec des chaloupes au-dessus et au-dessous et quelques forces qu'on y pût mettre elles ne pourraient pas empescher le passage des ennemis qui se garderaient bien, s'ils estaient obligez de mouiller, de se mettre sous les feux du canon, et tout au plus ils ne pourraient essuyer que quelques décharges lorsqu'ils y passeraient. Ainsy nous croyons, Monseigneur, qu'il faut entièrement rejeter ces propositions, aussy bien que celles qui vous ont esté faites par le S^{r} de La Motre Cadillac d'avoir des bastiments de guerre pour garder les détroits des rivières et lacs sur la route ordinaire des Anglais et Sauvages venant du costé d'Orange estant constant que cela n'empescherait pas les ennemis de descendre se faisant aisément des chemins partout; d'ailleurs quand cela serait de quelque utilité, supposé que l'on pût s'en servir pour empescher les ennemis de passer il se trouverait des obstacles dans l'exécution qui seraient plus préjudiciables au service que les avantages que l'on pourrait recevoir, ayant à considérer que les rivières qui y conduisent n'estant navigables que pour des petits bateaux plats et canots, il faudrait construire ces bastiments sur les lieux avec très peu de sureté pour les gens qui y seraient employez. Il y a aussy à remarquer qu'il n'y aurait aucune retraitte pour la sûreté des bastiments qu'il faudrait hiverner dans les mesmes lieux où les ennemis ne manqueraient pas de les brusler, et les débarquements en seraient très dangereux à cause des embuscades dans l'entrée du bois qui est sur le bord de la rivière; ainsy, Monseigneur, nous croyons qu'il n'y faut pas penser, et faire un employ plus utile des fonds que le Roy veut bien faire pour la conservation de la colonie, nous estant contenté de faire construire depuis trois ans deux brigantins à rames, armez de pierriers pour garder l'embouchure de la rivière de Sorel, et celle de la rivière des Prairies.

Si le S^r^ Le Vasseur de Néré que Sa Majesté a choisy pour servir d'ingénieur à la place du S^r^ de Villeneuve estait passé cette année, il aurait trouvé nos travaux fort avancez par les soins du S^r^ Chev^r^ de Beaucourt, capitaine réformé, qui en a donné tous les dessins et eu la principale conduite, et comme il avait besoin de secours et qu'il ne pouvait pas estre partout nous luy avons donné les S^rs^ de la Pérelle, lieutenant, et Charly, enseigne, pour luy aider à faire agir dans les d. travaux et pour dilligenter les plans que nous vous envoyons et dont nous espérons vous serez content, nous leur avons fait payer sçavoir au premier 1200 l. pour cette année sur le mesme pied du S^r^ de Villeneuve et à chacun des deux autres quarante livres par mois. Le premier a esté employé huict mois et l'autre sept. Quelque nécessité qu'il y eût de rebâtir la maison du Fort qui ne se peut pas rétablir suivant le rapport des ouvriers et qui est tous les jours à la veille de fondre et d'écraser ceux qui logent dedans le S^r^ de Frontenac n'a pas jugé à propos d'en faire commencer les fondements, quoyque dès l'automne et avant qu'on eust avis du dessein des Anglais on eust préparé quelques pièces, parce qu'il y avait des choses plus pressées, et qu'il n'aurait pas esté juste de détourner les ouvriers des autres travaux pour les occuper à cet ouvrage, son intention n'a jamais esté d'outrepasser les fonds destinez pour cela, mais seulement de les faire employer à mesure qu'ils viendraient. Pour l'enceinte du fort elle avait esté commencée par son ordre dès l'automne dernier ayant jugé que c'estait l'endroit où l'on devait plustôt employer les fonds ordinaires destinez pour les fortifications non seulement pour mettre en seureté le magasin des poudres qui estait dehors de lad. enceinte et fort exposé, mais encore parce que toutes les murailles tombaient en ruine et qu'il n'y avait aucun endroit dans la ville où la personne du gouverneur et celle des plus considérables eussent pu se retirer si elle avait esté attaquée de sorte que les avis que nous avons receus ensuitte du dessein des Anglais bien loing d'avoir fait discontinuer l'ouvrage l'ont obligé à le presser davantage, et il estait presque achevé lorsque Sa Majesté nous a mandé que nous n'entrassions pas dans de pareilles dépenses, elles n'approchèrent pas de celles que le sieur de Villeneuve proposait puisque ce n'est qu'un simple muraille de pierre de 16 pieds de hault et de l'espaisseur convenable derrière laquelle on fera avec le temps de simples eschafauds sans terre-pleins pour tirer par dessus à barbettes; cette dépense ne va qu'à 13639 l. qui n'est qu'une partie de ce qui estait destiné tous les ans pour les fortifications et qui ne pouvait pas estre mieux employés.

Les soldats de recrue que Sa Majesté a bien voulu nous envoyer estant presque tous fort jeunes, nous espérons qu'ils se formeront aisément au païs, et que par la suite on en tirera de très bons services; de 500 qui paraissent avoir esté embarquez sur les vaisseaux, il en est mort dans la traversée trente-cinq et il en est arrivé à Québec 426, de sorte que des 500 il en manque trente-neuf dans la vérification qui en a esté faite sur les rôles de l'envoy; nous avons trouvé des différences entre les noms employés dans les d. rôles et ceux des soldats venus, ce qui procède à ce que nous avons pu apprendre par ceux qui ont passé de ce qu'il y en a eu quantité qui après avoir esté embarquez ont esté tirez des vaisseaux pour les envoyer ailleurs et d'autres mis à leurs place et afin, Monseigneur, que vous puissiez vous en faire rendre compte, led. S^r^ de Champigny joint à sa lettre particulière, copie des rôles qui luy en ont esté envoyez et le rôle de ce qui est arrivé effectivement où les morts dans la traversée et à l'hospital de Québec sont marquez. Le dit sieur de Champigny vous envoye, Monseigneur, des extraits de revues de toutes les compagnies depuis le quatre novembre 1690 jusqu'à present comme vous le desirez.

Sa Majesté peut estre assurée qu'il n'a esté payé aucun invalide et que dans le moment qu'il en a esté reconnu hors d'estat de servir on les a fait repasser en France pour n'estre pas à charge au Roy. S'yl y a eu des hommes passez présents aux reveues qui n'ayent point marché aux expéditions cela n'est arrivé que dans quelques commandements impréveus où il y a eu des soldats escartez dans les costes qui n'ont pas pu estre avertis ou bien de la part des officiers qui leur donnant la liberté de travailler chez les habitans, ils n'ont pas pu les faire trouvez assez tost pour aller dans les occasions, mais on ne tombe plus dans ces inconvéniens en ne permettant pas aux soldats de s'escarter, et par la suitte on y tiendra encore plus exactement la main ainsy que Sa Majesté le recommande.

Nous nous trouvons icy dans un cas qui fait beaucoup d'éclat à l'occasion des soldats auxquels les officiers permettent de travailler en leur laissant la paye que le capitaine retient sous prétexte de payer ceux qui montent les gardes des travaillants, on ne reçoit nulle plainte ny de soldat qui travaille ny de celuy qui monte sa garde, mais M^r^ l'évesque en a fait un cas de conscience en déffendant aux confesseurs de donner l'absolution aux officiers qui en usent de cette manière, si ce procédé de la part des officiers commandant les compagnies est contraire aux intentions de Sa Majesté nous la supplions de nous le faire scavoir pour y apporter le remède qui sera nécessaire.

Si Sa Majesté donne des marques au pays de son affection particulière par la continuation des dépenses qu'elle y veut bien faire tant pour l'entretien des troupes et des extraordinaires que pour les gratifications et entretien des ecclésiastiques et communautéz religieuses, elle peut estre assurée que les peuples sont de leur costé remplis de reconnaissance, de zèle et de fidelité pour son service dont ils ont donné des marques dans tous les commandements qui leur ont esté faits, et particulièrement à l'occasion des fortifications de Québec où ils ont fait voir leurs bonnes dispositions dans l'attente où nous estions des ennemis, c'est pourquoy nous avons lieu de croire que Sa Majesté ne diminuera rien de sa bienveillance et qu'elle continuera de secourir la colonie comme elle a fait les dernières années à nostre égard, Monseigneur, nous ne sçaurions assez témoigner à Sa Majesté les obligations que nous luy avons d'avoir bien voulu nous accorder le vaisseau nommé *le Roy d'Espagne* et sa cargaison, dont nous vous sommes aussy très estroittement obligez estant bien persuadez que vous nous avez procuré cette grâce qui doit servir à nous attacher avec plus de zèle au bien de son service. Le S^r^ de Frontenac en son particulier remercie pareillement Sa Majesté de la gratification qu'elle a eu la bonté de luy accorder. Il la supplie humblement de vouloir bien la luy continuer, et le S^{r} de Champigny prie semblablement Sa Majesté de luy faire part de ses libéralitez pour supporter les dépenses extraordinaires que l'on ne peut se dispenser de faire en ce pays. Led. S^{r} de Frontenac vous informe, Monseigneur, par sa lettre particulière des off^{ers} à qui il a permis de repasser en France et il vous prie conjointement avec led. sieur de Champigny de vous souvenir de l'espérance que Sa Majesté a bien voulu donner par sa dernière dépesche qu'elle tirait considération sur les services de M^{rs} de Crisaffy qui méritent bien que vous leur accordiez l'honneur de vostre protection.

Les autres officiers ont reçeu agréablement la nouvelle que nous leur avons donnée de la disposition où estait le Roy de penser à leur avancement dans la marine, et quoyque nous en ayons qui le servent depuis longtemps sur terre ils n'ont pas laissé de témoigner de la joye du premier pas que vous leur avez fait faire en les emploiant au nombre des gardes-marine, espérant que vous aurez la bonté de songer à leur avancement à la promotion prochaine.

Nous prenons un soin particulier que les présens que Sa Majesté accorde aux Sauvages alliez pour les engager à faire fortement la guerre à nos ennemis soient distribuez fidèlement et que toutes les nations y ayant part pour les conserver dans l'attachement où ils sont pour les Français, vous aurez connaissance, Monseigneur, de la distribution qui a esté faite cette année aux Sauvages descendus à Montréal et des envoys qui en ont esté faits aux nations qui n'y sont pas venus par l'estat qui est joint à cette lettre. Nous avons fortement recommandé que la distribution en fût faite dans toute l'exactitude qui est à désirer avec toutes les précautions que vous nous avez marquées. Nous ne manquerons pas de nous en faire rendre compte très exactement estant important pour le bien du service d'engager par tous moyens ces nations à demeurer unies à nous. Nous avons appris que les Miamis avaient donné des marques de vouloir attirer les Anglais chez eux pour leur apporter des marchandises, mais nous espérons de détourner ce coup par le moyen des officiers, soldats et habitants français qui y sont montez; les présens que nous avons fait délivrer l'année dernière ont produit tout l'effet que nous en pouvions attendre, y ayant continuellement eu des partis en campagne qui n'ont point cessé d'harceler les ennemis jusques dans leurs villages, et nous espérons que ceux qu'on a faits cette année et qu'on a cru devoir augmenter pour les raisons cy-dessus n'auront point de moindres succés.

A l'égard des officiers et autres qui seront employez pour ces expéditions, il est bien important d'empescher qu'ils puissent se servir de ces occasions pour faire aucun commerce de la nature que vous nous marquez, et c'est à quoy nous veillerons soigneusement en vous assurant que vous n'en recevrez aucunes plaintes.

Le S^{r} de Frontenac ne sçait pas qui a pu rapporter que le S^{r} de Louvigny voulait prendre un castor de chaque voyageur sous prétexte de supplément à la ration du soldat puisque cela n'a eu aucune exécution ny suite, mais s'il avait jugé la chose nécessaire il ne l'aurait jamais entreprise en secret ny sans ordre, et sans en rendre un bon et fidèle compte. Les voyageurs n'auraient pas deub mesme s'en plaindre puisque les soldats n'estant là que pour les favoriser et les assurer dans leur commerce, il semble qu'il serait juste, si cette augm^{on} devenait nécess^{e}, qu'elle fût plutost portée par eux que de la faire tomber sur les coffres du Roy. Néantmoins, nous ferons là-dessus ce que Sa Majesté ordonne.

Nous sommes bien aise que Sa Majesté nous fasse connaistre ses volontez à l'esgard des Sauvages chrestiens estropiez à la guerre, et d'autres qui ont esté tuez dont les femmes et enfans sont réduits dans une extrême misère, en les faisant assister ce que nous avions desja fait, dans la pensée que Sa Majesté le trouverait bon, estant une chose qui nous a paru très raisonnable et de conséquence pour le bien du service puisque cela sert à les attacher davantage à nous; on peut dire à leur égard qu'ils ont une tendre affection les uns pour les autres, et qu'ils se secourent et assistent autant qu'ils le peuvent faire. On fait participer ceux qui vont en guerre aux présens de Sa Majesté soit avant leur départ pour les engager à faire leur devoir, soit à leur retour par reconnaissance lorsqu'ils ont donné des marques de leur valeur.

Il nous paraist que Sa Majesté désaprouve le règlement que nous avions fait de donner vingt escus par chaque homme prisonnier, dix escus pour chaque femme et pareille somme de dix escus pour chaque personne tuée, et elle témoigne desirer que l'on réduise cette gratification à deux escus pour chaque homme, un escu pour chaque femme et autant pour chaque personne tuée. Nous luy obéirons, si elle le souhaite, mais nous croyons estre dans l'obligation de la supplier de considérer que c'est la dépense la plus utile que nous puissions faire, estant le moyen le plus sûr pour la destruction des Sauvages iroquois, et nous trouverions que le Roy aurait bientost terminé cette guerre s'il avait dépensé 30,000 l. pour la défaite de mille hommes qu'ils sont, et autant pour les femmes. Le moyen d'obliger nos Sauvages pour 1 ou 2 escus d'aller faire un prisonnier ou tuer un ennemy à 50 ou cent lieues de la colonie! Cela ne peut pas leur estre proposé au lieu que l'espérance de se procurer le moyen de secourir leurs familles ils sont engagez puissament par ce motif à faire leurs efforts pour déffaire nos ennemis, ainsy nous supplions Sa Majesté de permettre que nous continuions cette gratification tant que nous jugerons qu'elle sera nécessaire, veu que cela n'a pas esté jusqu'icy à des sommes considérables et qu'il ne s'y commet point d'abus par les certificats qu'en donnent les missionnaires ou les principaux habitants. Nous n'avons pas laissé cette année de chercher les moyens d'en diminuer encore la dépense en envoyant des hardes et des munitions dans les postes avancez pour leur donner en payement et qu'on leur comptera à un hault prix.

Le S^r^ de Champigny satisfait Sa Majesté sur le compte qu'elle demande des consommations des armes et munitions par l'envoy qu'il vous en fait, Monseigneur, avec les inventaires de ce qui reste dans les magasins. Le Roy ordonne que la distribution des congez sera faite avec toute la circonspection et la justice possible, et avec les précautions nécessaires contre les désordres et la course des bois et il trouve bon que nous fassions part des d. congez au S^r^ de la Durantaye jusqu'à la concurrence de son remboursement de 20524 l. qui luy sont deues pour les avances qu'il a cy-devant faites et que nous luy rendions un compte particulier de ce qui se passe sur cela.

Le S^r^ de Frontenac avait délivré l'année passée huict congez sçavoir six aux Hospitalières de Montréal et deux à Franquelin, hydrographe, suivant les ordres qu'il en avait de la Cour. Ils avaient esté vizez dès ce temps-là par M^r^ l'intendant mais comme ils ne purent partir à cause que les Sauvages iroquois occupaient tous les passages, la nécessité où se sont trouvées les religieuses Hospitalières à l'hospital de profiter de cette grâce sans laquelle elles auraient esté contraintes de fermer leur hospital, a fait que le S^r^ de Champigny et luy ont cru qu'on pouvait se servir de l'occasion des Sauvages outaouacs qui remontaient pour les faire passer avec un autre expedié aussy par ordre de la cour au nommé Blanvert qui revenait de France lequel a esté aussi vizé.

Le d. S^{r} de Frontenac a aussy jugé à propos après en estre convenu avec le S^{r} de Champigny de détacher cent cinquante un hommes officiers soldats et habitans dont il luy a fait donner les noms auxquel il a donné ses ordres pour aller renforcer les postes des Miamis et des environs sur les avis qu'il avait eus que les Anglais et les Loups avaient dessein de venir traiter avec eux pour les attirer dans les partys des Anglais, ou pour les en déposter s'ils y estaient establis, mais estant arrivé quelque difficulté sur leur départ cela donna lieu de rendre des ordonnances de part et d'autre qui vous seront envoyées. (1)

A l'esgard de ce qui concerne les congez que Sa Majesté désire que l'on donne pour le remboursement des avances qui ont esté faites pour les forts establis dans les postes éloignez au dit S^{r} de la Durantaye et à d'autres particuliers lesquelles montent à 23926 l. 8^{s} 4^{d} que Sa Majesté a ordonné estre payée, sur les premiers congez qui seraient délivrez par sa dépesche du 8^{e} mars 1688. Il y a de la justice à y satisfaire ayant fourny leurs effetz dès ce temps-là et nous sommes dans la résolution de le faire l'année prochaine. Nous nous servirons de toutes les occasions qui se présenteront pour prendre toutes les connaissances qu'il sera possible de l'estendue de ce fleuve afin de faire faire des cartes exactes de l'entrée, et des costes du nord et du sud jusqu'à Québec, pour les vérifier sur celles qui ont esté faites et les corriger s'il y a lieu, afin d'en tirer tous les services qu'il sera possible dont nous ne manquerons pas de vous informer, Monseigneur, aussitost que nous le pourons. Vous pourriez ordonner aux officiers des vaisseaux que sa Majesté envoye en ce pays de faire les remarques qu'ils pourraient en faisant leur route, cela leur estant aisé au milieu de l'esté. Nous sommes bien aise que Sa Majesté ayt accordé au S^{r} de Cadillac la somme de 1500 l; c'est un officier bien intentionné, à qui led. S^{r} Frontenac donnera toute la protection dont il aura besoin, et la première compagnie qui vacquera, ainsy que Sa Majesté luy ordonne. Nous ne manquerons pas d'exciter les S^{rs} de Tonty et de la Forest auxquels Sa Majesté a accordé le fort St-Louis des Islinois, de satisfaire aux conditions sous lesquelles elle les a gratifiez de cette concession. Ce que nous croyons très raisonnable par la considération dont cette concession est, led. S^{r} de Frontenac y tient une garnison de douze soldats pour la plus grande seureté de ce poste afin qu'ils soient en estat de repousser les Anglais si en prenant la resolution d'aller aux Miamis qui sont voisins des Islinois, ils formaient aussy le dessein d'aller traiter avec cette nation.

Le S^{r} de Villieu, lieutenant du S^{r} de Villebon et capitaine des 40 soldats qui doivent servir à l'Acadie avec le S^{r} de Montigny, son lieutenant, sont partis de cette ville pour s'y rendre afin de s'acquitter des devoirs de leurs emplois. On avait renvoyé quelque temps auparavant le fils de Motaouando, chef des Abénakis, l'autre n'estant pas revenu en ce pays et estant mort en France, on a renvoyé à son père Taxous les présens que Sa Majesté a eu la bonté de luy faire. Nous sommes obligez de vous représenter, Monseigneur, que la conservation du fort où le S^{r} de Villebon est retiré dans la rivière St-Jean et l'entretien d'une relation entre luy et nous donnent occasion à des dépenses assez considérables, tant par les courses que l'on fait faire de part et d'autre par les habitans et Sauvages que pour leurs équipements de vivres, chaloupes et canots, sans qu'il y ait aucun fonds ordonné aud. pays pour y satisfaire, et comme les dépenses augmentent journellement, nous sommes dans l'obligation de prier Sa Majesté d'ordonner cinq ou six mille livres pour y pouvoir satisfaire; cela est très important au bien du service estant comme impossible que les Anglais puissent former quelque dessein considérable contre Québec que nous n'en soyons avertis par ces endroits avant l'exécution.

---

(1) Dans ces 151 hommes sont compris 27 hommes pour les neuf congez expediez 4 pour les Pères Jésuites et 20 pour les S^{rs} de Tonty et de la Forest.

Il est important d'engager les intéressez en la Compagnie de l'Acadie d'envoyer les choses nécessaires non seulement pour la subsistance et entretien des habitans et soldats qui y sont, mais aussy pour entretenir la traite avec les Sauvages qui ne manqueraient pas si on ne leur donnait les moyens d'avoir avec les Français les marchandises et munitions pour leurs pelleteryes de les porter aux Anglais, estant raisonnable que ces nations trouvent avec nous à qui ils sont attachez, de quoy se vestir et faire leurs chasses. Nous venons d'apprendre que ces mesmes raisons avaient engagé quelques-uns à faire des démarches pour aller aux Anglais, c'est un mal qui deviendrait grand dans peu de temps, si le coup n'estait détourné promptement en y apportant les remèdes que nous venons d'expliquer, estant constant que les Anglais n'oblieront rien pour les attirer à eux et les retenir.

Le dessein formé d'envoyer les deux vaisseaux de Sa Majesté *le Poly* et *l'Indiscret* pour l'expédition de la Baye du Nord n'a pu estre exécuté n'estant arrivez à Québec que le 22 juillet. Il n'aurait pas esté possible alors de faire cette entreprise sans prendre en mesme temps la résolution d'hiverner, comme vous le verrez par le procès-verbal que le S^r de Frontenac vous en envoie avec sa lettre particulière, et c'est ce que Sa Majesté n'a pas jugé à propos, c'est pourquoy ils ont esté retenus à Québec d'où nous n'avons pas jugé à propos de les faire partir plutost, tant à cause des avis que nous avons reçeus par l'Acadie que 18 vaisseaux de Boston revenus des Isles croisaient à l'entrée du fleuve pour les attaquer à leur sortie que pour pouvoir donner avis à Sa Majesté des dernières nouvelles que nous aurions des veues et des dessins de nos ennemis qui, du costé de Boston, témoignent estre toujours dans la résolution d'entreprendre contre Québec, nous estant rapporté par différents endroits que c'est contre nous qu'ils veulent venir l'année prochaine, rien ne nous assure de cela précisement que les rapports des Sauvages qui ont des relations dans leurs quartiers, et ce que nous a dit un Anglais vu à Orange après 15 jours que nous avons interrogé et dont nous envoyons la déposition à l'esgard des Iroquois et des Anglais du costé d'Orange.

Ils n'ont fait aucun mouvement depuis nos dernières lettres sinon que quelques petits partis ont paru aux environs de Montréal qu'ils ont enlevé cinq ou six hommes à la surprise, nous ne sçaurions attribuer leur inaction qu'à la nécessité où les nations d'en haut les mettent de garder leurs villages par les fréquentes courses qu'ils font contre eux, ou bien qu'ils ont quelques veues pour la paix ce que nous préjugéons encore sur les démarches faites par un chef Onneyoust qui a fait deux voyages cet esté vers nous, en veue de chercher avec le d. S^r de Frontenac les moyens d'y parvenir dont il vous informe par la relation qu'il envoie.

Ce serait un coup de partie si on pouvait séparer l'Iroquois de l'Anglais et l'attacher à nous ou du moins une partie, mais nous avons des avis que ce chef couvre par ces démarches des desseins tous differents, que sa nation a de faire quelque entreprise considérable dans la pensée qu'ils ont qu'en prenant confiance en ses propositions ils pourront facilement nous surprendre. Mais c'est ce qui n'arrivera pas en nous servant de ces avis utilement pour garantir la colonie de tout le mal qu'ils pourraient faire et en prenant en mesme temps la précaution de n'en rien témoigner afin que si ces avis estaient faux ils ne puissent apporter aucun obstacle à la paix s'ils agissaient de bonne foy dans leurs propositions.

Nous revenons, Monseigneur, à ce qui concerne la baye du Nord pour vous

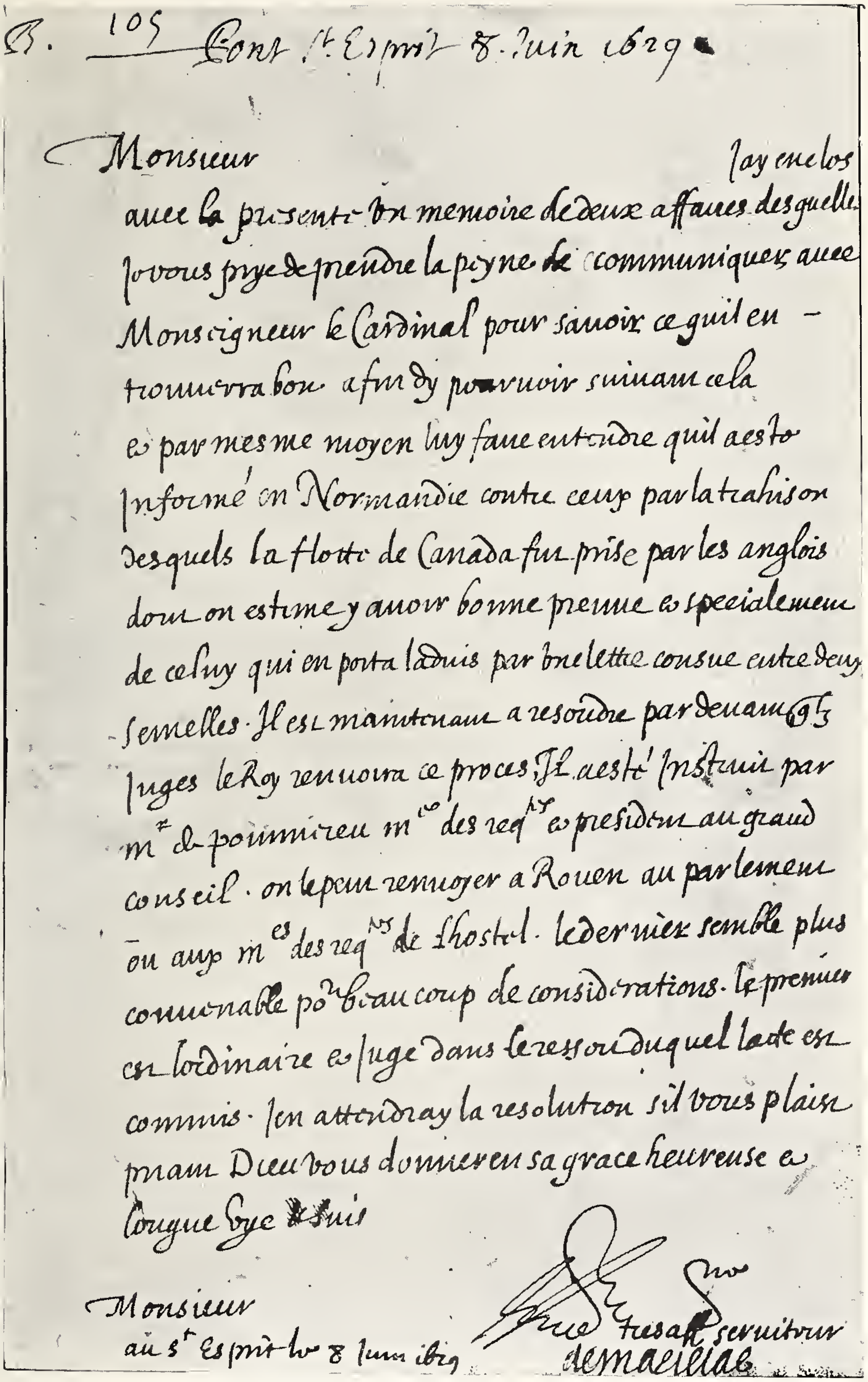

B. 105 Pont S^{t} Esprit 8 Juin 1629

Monsieur Jay enclos
auec la presente vn memoire de deux affaires desquelles
Je vous prye de prendre la peyne de communiquer auec
Monseigneur le Cardinal pour sauoir ce quil en -
trouuera bon afin dy pouruoir suiuant cela
et par mesme moyen luy faire entendre quil a esté
Informé en Normandie contre ceux par la trahison
desquels la flotte de Canada fut prise par les anglois
dont on estime y auoir bonne preuue et specialement
de celuy qui en porta ladvis par vne lettre cousue entre deux
semelles. Il est maintenant a resoudre par deuant q^{lz}
Juges le Roy renuoira ce proces. Il a esté Instruit par
m^{r} de pommereu m^{re} des req^{rs} et president au grand
conseil. on le peut renuoyer a Rouen au parlement
ou aux m^{es} des req^{rs} de lhostel. le dernier semble plus
conuenable po^{r} beaucoup de considerations. le premier
est lordinaire et Juge dans le ressort duquel lacte est
commis. Jen attendray la resolution sil vous plaist
priant Dieu vous donner en sa grace heureuse et
longue vye ~~et~~ suis

Monsieur
au S^{t} Esprit le 8 Juin 1629

V^{re} tres affe^{ne} seruiteur
de Marillac

LETTRE DE M. DE MARILLAC (1629) OÙ IL EST QUESTION DE LA NOUVELLE-FRANCE

Cont St. Esprit 8 juin 1629.

Monsieur

Jay enclos avec la presente un memoire de deux affaires desquelles je vous prye de prendre la peyne de communiquer avec Monseigneur le Cardinal pour savoir ce quil en trouvera bon afin dy pourvoir suivant cela et par mesme moyen luy faire entendre quil a esté informé en Normandie contre ceux par la trahison desquels la flotte de Canada fut prise par les anglois dont on estime y avoir bonne preuve et spécialement de celuy qui en porta ladvis par une lettre cousue entre deux semelles. Il est maintenant a resoudre par devant quels juges le Roy renvoira ce proces. Il a esté instruit par Mr de pommereu Maître des requérants et président au grand conseil. On le peut renvoyer a Rouen au parlement ou aux Maîtres des requérantes de l'hostel le dernier semble plus convenable pour beaucoup de considérations. Le premier est lordinaire et juge dans le ressort duquel lacte est commis. Jen attendray la resolution s'il vous plaist priant Dieu vous donner en sa grace heureuse et longue vye & suis

Monsieur,

Votre très aff. serviteur,

DE MARILLAC (1)

au St. Esprit le 8 juin 1629.

---

(1) Archives de la province de Québec.

informer que le fort du fonds de la baye occupé par les Français, n'estant gardé que par 4 hommes, deux fregates anglaises qui ont hiverné dans la baye, s'en sont rendues maîtres et de tous les effectz qui y estaient montant à près de 200,000 l. compris pour cinquante mille escus de castor de sorte que quand le d S^r^ d'Iberville y aurait esté avec *le Poly* et *l'Indiscret*, cela n'aurait rien servy parce que cette entreprise s'est executée de bonne heure et dans un temps que l'on n'avait pas coutume d'y voir des navires, ce qui faisait le repos du peu de monde qui y estait et des intéressez de la Compagnie qui sont à Québec qui espéraient que les Canadiens partis de la d. Baye au petit printemps, pour venir chercher des vivres à Québec, seraient de retour assez tost pour ravitailler ce fort et le mettre en seureté. Le vaisseau *La Ste Anne* est party de Québec quelques jours avant l'arrivée des navires de France chargé de cinquante mille livres d'effetz en vivres, munitions et marchandises. Nous appréhendions qu'il ne luy fût arrivé quelque accident, mais il est de retour depuis huict jours ayant esté jusqu'aud. fort.

Nous ne croyons pas avoir sujet de vous faire des plaintes cette année de la qualité des farines, lards, marchandises et autres effetz envoyez pour le compte du Roy, les ayant trouvez d'assez bonne qualité à la réserve de quelques articles de peu de conséquence, sur lesquels le d. S^r^ de Champigny a fait ses remarques à la marge de l'estat qui luy en a esté envoyé par M^r^ Bégon dont il vous envoye copie, Monseigneur, avec sa lettre particulière. Il s'est trouvé des manques sur celles de 1692.

Le d. S^r^ de Champigny a satisfait à l'ordre que Sa Majesté luy a donné d'examiner s'il n'a esté embarqué sur ses vaisseaux aucunes autres marchandises que les effetz qu'elle a ordonné d'envoyer, et il a chargé les gardes d'y veiller soigneusement; il ne s'en est point trouvé, sinon quelques bariques pour des officiers principaux de ce pays qui ont repassé cette année, lesquels en avaient la permission de M^r^ Bégon.

Le S^r^ Riverin continue sa pesche avec assez de succès. Il y a plusieurs habitans establis sur son establissement de pescherie qui s'attachent à ce commerce; partie de son poisson a esté gastée par les pluyes. Il en a vendu 450 quintaux au capitaine du navire *La Ste-Anne*, de Bordeaux, qui doit achever de se charger à Plaisance, où *Le St-Louis*, cy devant *Le Roy d'Espagne*, que Sa Majesté nous a accordé est allé pour charger pareillement, led. S^r^ Riverin n'eust point l'année dernière les deux congez que nous vous mandâmes luy avoir donnez, n'ayant pas eu occasion de les faire valoir. Nous luy donnerons l'année prochaine en remplissant par luy les intentions de Sa Majesté par l'augmentation de sa pesche; nous convenons que ce serait un grand bien s'il y avait dans cette rivière de pareils establissements assez considérables pour charger les navires à leur retour, nous pressons les commerçans du pays d'y travailler; le S^r^ Hazeur un des principaux a envoyé une barque pour chercher un lieu convenable où il y ayt un havre affn de commencer l'année prochaine.

L'agent de M^rs^ les fermiers généraux a fait charger sur les vaisseaux de Sa Majesté tous les castors de la ferme qui estaient en grand nombre en estant descendu cette année pour sept à huict cent mille livres du pays des Outaouacs et autres nations esloignées sans ceux qu'ils avaient des années précédentes dont nous vous envoyons l'estat. Il a esté aussy chargé à fret des mêmes pelteries et peaux d'originaux pour les marchands, afin de faciliter leurs retours, et nous avons fait prendre par *La Bretonne* les mâts qui ont esté faits dont le S^r^ de Champigny envoie le mémoire.

M^{rs} les fermiers généraux doivent plutost s'adresser au receveur de leur castor à Québec qu'à vous, Monseigneur, au sujet des castors gastez et surchargez de chair, sable et autres ordures, afin que le receveur, lorsqu'on les luy présente, ayt à s'en plaindre, sans attendre que la recette et l'envoy en France en soient faits. Le d. S^{r} de Champigny a donné les dernières années plusieurs ordonnances pour empescher ces abus et nous sommes extrêmement surpris des plaintes qui vous en sont faites.

Nous avons fait ce que nous avons pu pour engager M^{rs} l'évesque et les ecclésiastiques de son séminaire à terminer à l'amiable les différends qu'ils avaient ensemble, mais nos soins ont esté inutiles, et il ny aura jamais que l'autorité du Roy qui puisse les faire finir entièrement et mettre les choses dans la règle ord^{re} de touttes les églises et séminaires de France.

Le dit sieur evesque a desja estably des cures fixes en quelques endroits et il a promis de continuer.

Ça esté une grande charité à Sa Majesté d'avoir accordé aux Pères Recollets la gratification qu'elle leur a faite de 500 l. et dans l'estat où ils sont et les dépenses où leur nouvel établissement les engage. Ils ont bien besoin qu'elle ait la bonté de la leur continuer, et mesme qu'elle y'adjoute quelqu'autre secours extraordinaires comme elle leur fait espérer.

Le S^{r} Migeon que Sa Majesté avait pourveu de la charge de lieutenant général de Montréal estant mort peu de jours après qu'on luy eust délivré l'édit de création de lad. justice royale et avant que d'avoir esté reçeu en la d. charge, le Conseil souverain de Québec, sur la déclaration donnée par le sieur Dollier, supérieur du séminaire de Montréal, au nom et comme procureur de M^{r} l'abbé Tronson, portant qu'il se désistait du pouvoir de présenter pour la première fois à la d. charge qu'il pouvait prétendre luy appartenir encore, y a nommé par commission le S^{r} Juchereau comme un des plus capables qu'on pouvait choisir pour cet employ.

Nous supplions Sa Majesté de le luy vouloir confirmer et d'attribuer à lad. charge des appointements convenables comme aussy à celle de procureur du Roy dont les provisions ont esté remplies du nom du S^{r} Fleury Deschambault qui exerçait auparavant la charge de bailly de lad. justice lorsqu'elle estait aux seigneurs.

On fait tous les jours ce que l'on peut pour réduire les habitations en villages. Il y en a desja beaucoup de cette manière, et on ne discontinuera point d'y apporter tous les soins possibles. Le nombre des troupes qu'il a plu à Sa Majesté de nous envoier cette année a bien reparé en quelque sorte la faiblesse où elles estaient, mais elles ne peuvent pas encore nous mettre en estat de pouvoir entreprendre des choses aussy considérables qu'il serait nécessaire pour pouvoir entièrement réduire les Iroquois en les allant attaquer jusques dans le cœur de leur pays puisqu'à grand'-peine peuvent-elles suffire pour garnir tous les postes que nous sommes obligez d'occuper et nous y garantir des incursions qu'ils y viennent faire fréquemment. C'est pourquoy nous vous supplions, Monseigneur, d'essaier d'obtenir encore de Sa Majesté cinq cens hommes pour remettre nos compagnies sur le pied de trente-cinq comme elles estaient auparavant, ou mesme un plus grand nombre sy la scituation des affaires le peut permettre. Il paraist qu'il ne serait pas nécessaire en ce cas de nommer des capitaines pour lesd. compagnies, y ayant icy plusieurs capitaines réformez et anciens lieutenants qu'on en pourrait pourvoir, et qui en seraient dignes par le longtemps qu'il y a qui servent en ce pays dont ils ont plus de connaissances que ceux qui y viendraient de nouveau.

Vous aurez aussy la bonté, s'il vous plaist, de faire exécuter les mémoires que nous vous envoyons tant pour les armes, canons et munitions de guerre que pour les vivres et marchandises que nous croyons nécessaires pour la subsistance des troupes qui sont icy sauf à en augmenter la quantité à proportion de celles que nous espérons que vous nous envoyerez de nouveau.

Les vivres pourront estre payées sur la solde des troupes et les marchandises sur les fonds de l'extraordinaire de la guerre et des fortifications.

Vous avez eu la bonté, Monseigneur, de faire rembourser cette année avec tant d'exactitude les lettres de change qui avaient esté tirées par le trésorier l'année dernière, que nous espérons que vous voudrez bien faire la mesme chose pour celles qu'il tire celle-cy, nous avons esté obligez de faire des cartes pour subvenir à nos dépenses.

L'affaire entre le S^r^ Provost, lieutenant de Roy, et le S^r^ de Gallifet, major, n'a pas esté réglée, le S^r^ de Frontenac estant entré dans les sentiments que Sa Majesté marque dans sa dépesche, et croyant que led. S^r^ Provost ayant esté employé comme lieutenant de Roy dans l'estat des dépenses extraord^res^ du pays pour l'année 1692, et en ayant tousché les appointements, il ne peut prétendre autres choses, et que les appointements de major employez dans l'estat des charges de la mesme année doivent estre payez aud. S^r^ de Gallifet à commencer du jour et datte de sa commission, et qu'ainsy ils luy doivent estre restituez par le S^r^ Provost qui les a receus par avance dès la fin de l'année 1691.

Le S^r^ de Champigny, au contraire, n'a pas cru devoir changer son sentiment et persiste toujours dans celuy qu'il dit avoir mandé l'année dernière qui est que led. S^r^ de Gallifet n'a pas droit de prétendre les appointements en question fondé sur les raisons expliquées par les pièces du S^r^ Provost cy-jointes qui sont toutes véritables, et conforme à l'usage ainsi qu'il est encore bien justifié par le certificat de M^r^ de Callières dont l'original est joint à cette dépesche, et la copie collationnée au duplicata, et sy on apportait maintenant quelque changement dans cet usage, qui est plein d'équité, cela donnerait lieu à tous ceux qui ont esté pourveus de charges dont les appointemens sont employez dans l'estat des charges indispensables, à troubler les familles de leurs prédécesseurs pour la restitution d'une année, de sorte que nous les avons engagez de nous donner de nouveaux mémoires de leurs raisons par ecrit que nous vous envoyons, Monseigneur, afin qu'il vous plaise en décider. Il ne nous reste, Monseigneur, qu'à vous supplier de vouloir nous continuer, et à ce pays, les mesmes bontez que vous avez fait parraistre jusqu'icy, et de croire que nous en aurons une parfaite reconnaissance qui nous fera rechercher avec soin les occasions de vous donner des marques du profond respect avec lequel nous sommes, Monseigneur, vos très humbles, très obéissans et très obligez serviteurs,

FRONTENAC
À Québec, le 4 novembre 1693. CHAMPIGNY

En l'année 1692, M^r^ Begon, intendant, fit passer icy le S^r^ Gaillard pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie dans ce pays et luy fit donner 300 l. pour trois mois d'avance des appointements qu'il devait avoir, M^r^ de Champigny les luy a continués jusqu'à la fin de l'année, et pour celle-cy l'on a suivy l'ordre du Roy, et l'on ne le paye que sur le pied de 900 l. Il demanderait que vous voulussiez le remettre, Monseigneur, sur le pied de 1200 l. attendu qu'il prétend qu'on les luy avait promis et qu'il n'aurait pas de quoy subsister (1).

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(13 MARS 1694)

À Versailles, le 13 mars 1694

Monsieur,

En attendant l'expédition des vaisseaux qui doivent passer cette année en Canada, je profite de l'occasion du vaisseau *la Bretonne* que Sa Majesté envoye à la rivière Saint-Jean pour vous dire à l'avance que j'ay receu vostre lettre du 25 octobre 1693 et les précédentes, et que Sa Majesté vous ayant envoyé l'année dernière 500 soldats, et des fonds qui devaient estre suffisants pour mettre les troupes, les Canadiens et les Sauvages, en actions, Elle ne peut, ny ne veut en faire de si considérables pour cette année, afin que vous preniez vos mesures sur ce pied-là pour ce que vous aurez à entreprendre et pour maintenir le pays dans une vigoureuse défensive. Je juge par ce que vous avez mandé des préparatifs que vous étiez disposé à faire par vos dernières lettres, que vous vous en serez servy avant l'arrivée des vaisseaux. Je vous diray encore à l'avance que vous devez régler les desseins et les dépenses sur les fonds qui sont faits par Sa Ma^{té} et sur ce que vous recevez actuellement chaque année sans les outrepasser ny prendre rien d'avance sous aucun prétexte, si ce n'est uniquement pour la subsistance des troupes.

Sa Ma^{té} est persuadée que les despenses se peuvent beaucoup diminuer, et que la plus grande partie de celles qui ont esté faites pour les envoys aux Outaouacs et autres nations fort esloignées sont excessives, et qu'elles n'ont guère servy que d'occasion et de prétexte pour le commerce, et pour l'onéreuse multiplication de la traite des castors, et qu'à esloigner les habitans non seulement de la défense du pays dans la conjoncture de cette guerre mais encore de la culture des terres et des pescheries et des autres employs qu'ils se doivent donner pour asseurer leur subsistance, l'establissement solide de leurs familles et celuy de la colonie, à quoy on ne parviendra jamais que par la réunion des habit^{ons} en communautez sous une bonne police et une meilleure discipline que par le passé, ce que la course et le commerce des habitans dans la profondeur des terres, et les débauches dans lesquelles ils s'y entretiennent, traversent toujours. C'est pourquoy vous ne devez estre en rien plus retenu que pour les congez et permissions, et n'en donner point ou que très peu, si ce n'est pour la guerre, et en ce cas ceux que vous avez à y employer ne doivent porter en effets que ce qu'il faut pour leur subsistance et la valeur de leur solde, comme il vous a esté mandé l'année dernière et à Monsieur de Champigny, afin qu'il tienne la main, comme vous, à en empescher les abus.

Outre les 200^{m} l. de lettres de change tirées sur le trésorier de la Marine, celles qui ont esté tirées sur les fermiers gn^{aux} se montent à environ 550^{m} l. ce qui ne se pourrait pas supporter si cela continuait de la mesme force.

Il résulte cependant que ces grandes sommes et les autres despenses que Sa Ma^{té} fait pour la subsistance des troupes et autres tournent pour la plus grande partie au profit des habitans de la colonie, qui ne contribuent en rien à tout ce que Sa Ma^{té} fait pour leur conservation, et pour la seureté de leur commerce pendant que ses sujets du royaume donnent tout ce qu'ils ont pour son service.

Je vous répète encore qu'il sera impossible qu'elle vous donne cette année d'aussy grands fonds que les précédentes, et vous ne devez pas vous y attendre.

Je suis obligé de vous faire ces observations pour vous préparer à une plus grande économie que par le passé, et j'escris les mesmes choses à M. de Champigny afin que vous vous puissiez concerter ensemble sur ce sujet.

Sa Ma^{té} a accordé au capitaine Baptiste, sur le témoignage que vous en avez rendu et sur vostre recommandation, le brigantin armé qu'il a demandé pour faire la course sur les ennemis dans les mers de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre.

Le S^r de Villebon, qui est chargé de vous faire passer cette lettre par exprès, vous informera des ordres de Sa Ma^{té} pour l'Acadie, et vous en aurez un duplicata par les premiers vaisseaux.

Il est ordonné au S^r de Bonaventure, après avoir déchargé au bas de la rivière St-Jean, les munitions et marchandises nécessaires pour le fort de Naxouac, et pour les soldats, pour les habitans et les Sauvages des environs d'aller à la rivière de Pentagoueté pour y porter les présens pour les Sauvages de lad. rivière, et pour les Canibats, ce qu'on a cru indispensable pour asseurer davantage la fidélité des derniers, pour faire cesser leurs besoins et les esloigner des habitudes qu'ils ont commencé de prendre avec les Anglais, afin qu'on puisse mettre à couvert, par cette barrière, la coste du sud de vostre rivière qui serait inévitablement en proye si ces Sauvages estaient une fois aliénez et unis aux Anglais.

Je ne puis me dispenser de vous dire icy, sur l'examen que j'ay fait du rescensement de l'Acadie, que j'ay esté surpris de voir le peu d'avancement de ceux de la rivière St-Jean pour leurs établissemens, pour la culture des terres dans un si bon pays; j'en escris au S^r de Villebon, et je vous en parleray plus particulièrement par les premières lettres.

Vous recevrez une plus ample response aux vostres, celle-cy n'est particulièrement que (pour) vous informer des dispositions des affaires gn^{ales}, à l'esgard de vostre gouvernement, et pour vous asseurer que je feray valoir avec plaisir vos services auprès de Sa Ma^{té}. (1)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(17 MARS 1694)

À Paris, le 17 mars 1694

Monsieur,

Le S^r Noël Bailly de Maintenon auquel je serais bien aise de faire plaisir m'a fait sçavoir qu'une veuve née Catherine Pierray, qu'il fait poursuivre criminellement pour avoir séduit son fils, doit passer en Canada, pour l'y aller joindre. Je vous prie en cas qu'elle le fasse malgré les précautions que je fais prendre pour l'en empescher, de la faire arrester à son arrivée, afin qu'elle ne puisse voir le jeune homme, et de la faire repasser en France par le premier bastiment qui partira de Québeck.

Je suis &c. (2).

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY SUR L'ENTREPRISE DE LA BAYE D'HUDSON
(21 AVRIL 1694)

À Versailles, le 21 avril 1694

Le Roi leur envoye la copie de l'ordre que Sa Majesté a donné pour l'armement que le Sr d'Iberville a fait des deux vaisseaux qu'elle luy a accordés, avec les armes, munitions et autres choses mentionnées dans led. ordre, pour la conqueste des forts et postes que les Anglais ont usurpé, et occupent dans la Baye du Nord, aux conditions portées par led. ordre. Sa Majesté veut qu'ils s'y conforment, et en conséquence que led. Sr de Frontenac donne ses ordres pour faire embarquer les cent à cent vingt hommes Français et Sauvages que led. Sr d'Iberville aura engagés pour son entreprise, et que luy et led. sieur de Champigny luy donnent pour cet effet et pour tout ce qui concerne cette expédition, tous les secours et la protection qu'ils pourront.

Comme ils sçavent de quelle conséquence sont ces forts pour le service de Sa Majesté pour la colonie et pour le commerce, ils ne doibvent rien obmettre de tout ce qui pourra contribuer aux moyens et à la diligence de cette entreprise. Il est important surtout qu'ils prennent toutes les précautions qu'ils pourront pour les conserver et les défendre après la conqueste et qu'ils tiennent la main à ce que les intéressez en la compagnie ne manquent pas à y envoyer les secours d'hommes et de munitions nécessaires dans les temps que ces forts et postes leur devront estre remis, afin que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny soient asseurez qu'ils ne seront point abandonnez, et qu'en cas que ces intéressez ne puissent pas y pourvoir suffisamment, led. Sr d'Iberville sçachant qu'il sera obligé de le faire puisse prendre ses mesures pour y pourvoir. Ils auront soin en ce cas que led. Sr d'Iberville y fasse les envoys nécessaires et ils en rendront compte à Sa Majesté (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(8 MAI 1694)

À Versailles, le 8 may 1694

Monsieur,

J'ay receu vos lettres des 16 aoust et 25e octobre derniers avec les mémoires qui y estaient joints. Vous sçavez les intentions de Sa Maté par les ordres qu'Elle envoye en commun pour M. de Champigny et pour vous, afin que vous vous y conformiez exactement.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Vous ne sçauriez assez vous imaginer ce qu'ont cousté dans la conjoncture p^{nte} les grands efforts que Sa Ma^{té} a fais pour soutenir les grandes et extraord^{res} dépenses qu'elle a bien voulu continuer en Canada, afin de vous mettre en estat de soutenir la colonie contre l'invasion des ennemis, et leur faire une forte guerre, en ménageant les fonds qu'elle a ordonnés à cet esgard mieux que vous n'avez fait cy-devant, suivant ce qu'il luy a plu de vous prescrire.

La véhémence avec laquelle M. de Champigny et vous avez essayé de défendre en cela la conduite passée n'a point encore fait connaistre que ny luy ny vous ayez profité de ses advis ny de ses ordres. Il a seulement paru que prévenu l'un contre l'autre, vostre division réciproque fomentée par de mauvais esprits, et par les personnes intéressées qui vous approchent l'un et l'autre, avait causé du retardement et du préjudice au service de Sa Ma^{té} que la suite de ce désaccord pourrait lasser à la fin quoy que ce qu'elle vous en demande à tous deux doive suffire pour vous obliger à apporter de vostre part les dispositions nécessaires pour establir une plus grande union entre vous sur cela. Je me trouve obligé de vous en prier fortement en mon particulier et par la considération de vos propres intérests. Je ne sçaurais pas penser que M. Champigny ne se rende de son costé aux instances que je luy en fais aussy.

La satisfaction que j'ay pris la liberté de faire connaistre à Sa Ma^{té} qu'elle doit avoir de vos services ne pourra qu'augmenter, quand vous aurez fait cesser l'occasion de la peine qu'elle a de vostre mésintelligence.

Outre les observations qui vous ont esté faites des épargnes qui se peuvent ménager dans les despenses, Sa Ma^{té} se souvient que dans le temps que vous avez commandé en Canada avant qu'Elle vous y ayt renvoyé, vous avez fait de plus considérables expéditions avec de moindres fonds, que vous n'en avez fait depuis. J'espère que vous me donnerez moyen par les nouveaux services que vous pouvez rendre d'agir auprès d'Elle pour vous procurer de nouvelles grâces et des récompenses de vos services.

Elle a eu la bonté de vous continuer la gratification de 6000 l. dans un temps qu'elle se trouve obligée de retrancher beaucoup de despenses plus privilégiées. Sa Ma^{té} a aussy accordé la confirmation dans les charges et les employs ceux que vous y avez establys sous son bon plaisir.

Je suis bien aise de vous dire particulièrement à l'esgard des charges militaires, que vous devez vous attacher à l'ordre de l'ancienneté, à moins que les sujets plus anciens dans le service ne s'en trouvassent indignes, et en ce cas il vaut mieux les oster que de leur donner le dégoust de voir passer devant eux leurs cadets par des prédilections et par des considérations particulières.

Je suis encore obligé de vous prier de prendre garde à ne point laisser introduire dans les compagnies que des soldats capables d'y faire le service, et qui ne puissent estre divertis à d'autres choses comme on m'a asseuré qu'il arrive de plusieurs Canadiens, on a aussy souffert que les officiers qui sont venus icy ayent amené de leurs soldats, et parmy les soldats auxquels vous avez donné congé de repasser en France, la plus grande partie s'est trouvée des meilleurs. Sa Ma^{té} veut bien que vous accordiez quelques congez chacune année; mais il faut qu'il paraisse que vous les accordiez plustost à leur invalidité et à ce que vous ne les trouvez pas dignes de les garder dans le service qu'à leur inquiétude de repasser en France.

Sur le bon témoignage que vous avez rendu du capitaine Baptiste, Sa Ma^{té} lui a accordé un brigantin armé et équipé avec lequel il promet de causer beaucoup de dommage aux Anglais du costé de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre et d'aller ensuite hyverner à Plaisance, et d'y faire la guerre aux Anglais de Terreneuve.

Pour réparer ce que nous avons manqué d'exécuter les années dernières dans la Baye du Nord, Sa Maté a bien voulu accepter les offres qui ont esté faites par le Sr d'Iberville, d'y aller à ses depens avec deux bastimens et des ustenciles, armes et munitions qu'elle luy a accordés aux conditions portées par les ordres dont je vous ay envoyé copie avec le mémoire de Sa Maté sur ce sujet à quoy je me réfère pour vous prier seulement d'ayder led. Sr d'Iberville de tout ce qui sera nécessaire pour le succez de cette entreprise que Sa Maté a extrêmement à cœur.

La retraite des vaisseaux anglais qui avaient vainement attaqué la Martinique après une tentative aussy honteuse pour eux que celle de 1694 devant Plaisance, a empesché qu'on ne soit alarmé icy des advis que vous aviez eus de leur dessein contre Québeck, il est bon que vous soyez toujours sur vos gardes; mais il n'y a pas apparence que l'Angleterre puisse estre présentement en estat d'envoyer des forces suffisantes pour hasarder d'entrer dans la rivière ny surtout d'attaquer Québeck.

Je n'oublieray pas votre recommandation pour le sieur de Bonaventure à la première promotion. Je vous ay fait sçavoir que le Roy l'avait employé pour l'Acadie, il doit aller de là à Plaisance. Je souhaite que ses services pendant cette campagne me puissent donner occasion de procurer son avancement.

J'ai esté bien ayse que vous m'ayez asseuré que les plaintes faites contre le Sr de Villebon n'ont point de fondement.

Il aurait falu comuniquer à Mr de Champigny la proposition de Mr l'évesque sur l'imposition de 15 par barique d'eau-de-vie par augmentation sur les droits du Roy, pour ayder à la subsistance des pauvres, afin d'avoir son sentiment; les riches doivent nourrir les pauvres, et il peut estre de plus grande conséquence de ne pas surcharger le commerce surtout des vins, et eaux-de-vie chargez de 10% dont toutes les autres denrées et marchandises sont exemptes. Comme led. Sr évesque doit passer cette année en France, nous examinerons avec luy les nécessités du pays, et tout ce qui se pourra faire. Il serait bien aussy nécessaire que vous vissiez avec M. l'intendant le secours que les habitans aisez et le commerce pourraient donner pour soulager Sa Maté d'une partie des dépenses qu'elle fait dont les d. habitans et les marchands tirent tout le proffit.

J'ay veu dans le mémoire que Made de Frontenac m'a remis au sujet de ce qui s'est passé entre M. de Champigny et vous, au sujet de congez, permissions ou ordres pour les voyages chez les nations d'en hault, les soupçons qu'on vous a donnés contre son secre. Vous luy devez dire amiablement ce que vous en pouvez sçavoir afin qu'il y remédie, s'il y a lieu. Je dois vous dire en mesme temps qu'il y a eu divers advis que le vostre a interest dans la pluspart de ces congez ou permissions, afin que vous y preniez garde de prez.

Je suis, Monsieur (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(25 OCTOBRE 1694)

À Québec, le 25 octobre 1694

Vers la fin du mois de novembre, deux Sauvages d'Amirkankan, village abénakis, vinrent présenter un collier à Monsieur le Gouverneur, d'une grandeur et d'une figure extraordinaire, pour l'assurer que quoyqu'ils eussent eu des pourparlers avec les Anglais, qu'ils eussent donné des ostages et en eussent tiré des hardes et des marchandises, leur cœur n'avait pas changé pour cela, et la seule nécessité de ravoir quantité de leurs gens qui estaient prisonniers et de se fournir des choses qui leur estaient nécessaires et qu'ils ne pouvaient avoir de nous, les avaient obligez à faire ces démarches, qu'ils méditaient un coup considérable à la première occasion et que rien n'estait capable de les destascher des intérests des Français.

Monsieur le Gouverneur les invita par un aultre collier à demeurer toujours dans les mesmes sentimens et les assura d'une entière protection tant qu'ils y seraient.

Il vint encore des lettres du mesme costé dans les mois de février et de mars de cette année. Elles estaient du Père Bigot, Jésuite, missionnaire aux Abénakis. Il marquait par la première qu'un de ses Sauvages venant de Boston l'avait assuré que les Anglais devaient encore venir ce printems pour se rendre maistre de Québec; que leur flotte devait estre sy nombreuse que toute nostre rivière en serait couverte, et, par une exagération ridicule, pour ne pas tomber dans le mesme inconvénient de leur première expédition, les navires qui seraient le plus exposez à nostre artillerie auraient des bordages de fer, que cette entreprise serait faicte directement par le Roy Guillaume et que les Bastonnais n'y auraient aulcune part, à moins qu'ils n'y reçussent un ordre précis.

C'est de cette manière que les Anglais taschent à amuser ces Sauvages pour les destacher entièrement de nos intérests pour les mettre dans les leurs.

Mais de pareilles menaces nous faisaient d'aultant moins de peine qu'elles nous paraissaient ridicules.

L'aultre du mesme Père portait que deux Abénakis pris aultrefoys par les Iroquois et qui, après avoir demeuré parmy les Loups, vinrent l'esté passé au village d'Amirkankan où ils s'habitèrent, estant allez au lieu où les Anglais font la pesche à la molue, pour tascher d'apprendre quelques nouvelles, ce qui leur estait d'aultant plus facile qu'ils passaient toujours dans leur esprit pour Iroquois, ils n'y en trouvèrent que deux, et ayant demandé la raison de cette grande sollicitude ces deux Anglais leur répondirent que l'on s'assemblait jusques au nombre de 1000 hommes à Peskadouet pour venir fondre sur les Abénakis et les destruire entièrement; que le terme de cette expédition estait marqué à la fin de la lune de mars; que les Iroquois de leur costé devaient tascher de nous surprendre en nous ramenant icy un jésuite et tous les aultres Français prisonniers qu'ils ont parmy eulx, qui devaient estre conduits par les chefs les plus considérables d'entre leur nation; que dans l'assemblée où le Conseil se tiendrait pour traiter de paix se trouveraient les plus considérables d'entre les Français.

Dans le mesme hyver, le nommé Ber revint à Québec. Le gouverneur de Manhatte, où il estait prisonnier, le renvoyait avec cinq aultres Français et il avait passé par Boston. Il ne nous apprit d'aultres nouvelles que ce que les Anglais n'ont pas de bastimens nécessaires pour venir icy..............................

....

....

Les sieurs d'Iberville et de Serigny partirent avec leurs navires le 9 aoust pour la Baye d'Hudson. Le 14 du mesme mois, la flotte du Roy arrivait à Québec et Monsieur le comte en eust advis à Montréal. Le 20, le sieur Maret qui commandait *la Charente* avait rencontré dans nostre rivière deux brigantins anglais où il pouvait y avoir 80 à 100 hommes. Il n'avait osé l'attaquer et n'avait pu le suivre à cause de la pesanteur de son vaisseau.

Ces deux corsaires nous avaient desjà bien faict du mal. Ils avaient pris un petit navire pescheur que le sieur Lazerne, marchand de Québec, avait équipé, et une aultre barque estant aussy en pesche, et attaqué à terre quelques aultres Français desquels ils n'avaient pu se rendre maistres.

Deux jours après avoir vu *la Charente*, un de ces deux brigantins rencontra la fluste *St-Joseph*, qui s'en estait destachée, et après un combat peu opiniastre pour les nostres, le capitaine estant blessé d'un coup mortel, il s'en rendit maistre.

Cette perte fut fort considérable pour le Canada, et ce navire estait un des plus riches qui nous vint cette année; outre quelques marchandises pour le compte du Roy, la plupart des communautez y estait intéressée pour toutes leurs provisions.

Monsieur le comte de Frontenac et tous les officiers de sa maison y ont perdu plus de 1500 pistoles, sans compter ce que plusieurs marchands et aultres particuliers y ont pu perdre, le tout estimé près de cent mille escus avec le navire.

Il ne restait plus à venir, pour avoir tous nos vaisseaux, que *l'Industrie* et *le St-Jean*.

Nous eusmes nouvelle à Montréal de leur arrivée le premier jour de septembre (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(4 NOVEMBRE 1694)

Monseigneur,

Je n'ai reçu les dépêches que vous avez envoyées par *la Bretonne* que le premier d'août et trois semaines après l'arrivée du S^r^ d'Iberville.

Je ne suis point surpris que Sa Majesté n'ait point voulu nous envoyer des troupes cette année ni augmenter nos fonds, vu le besoin qu'elle en avait ailleurs, et c'est une grande marque de l'affection que vous avez pour ce pays, à laquelle j'ose me flatter que vous avez joint un peu de considération pour moi, que vous ayez pu obtenir de Sa Majesté presque les mêmes fonds qu'elle nous avait accordés l'année dernière. Nous avions réglé à peu près nos desseins et nos projets là-dessus, et comme les démarches de soumissions et d'humiliations que les Iroquois ont faites, contre l'attente de tout le monde, nous ont engagés en des négociations qui ont duré tout l'hiver et tout l'été et dont vous apprendrez le détail par la relation que j'en envoie, nous avions suspendu la plus grande partie de nos desseins pour attendre quel serait le succès de tous ces pourparlers. Il n'y en avait qu'un que j'étais sur le point d'exécuter qui était le rétablissement du fort Frontenac, et pour l'expédition duquel j'étais monté de fort bonne heure à Montréal, lorsque le frère du sieur d'Iberville m'y apporta les ordres que vous m'envoyez pour lui faciliter l'entreprise de la Baie d'Hudson.

---

(1) *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. II, 1690-1713, p. 163.

Comme la saison était déjà assez avancée et que Mr Bégon me mandait de Larochelle qu'il appréhendait que leur dessein n'échouât, parce que, pour des intérêts particuliers, ils avaient plus séjourné en cette rade qu'ils n'auraient pu et dû faire, je crus que je ne devais point le retarder, et que pour le mettre en état de partir plus promptement, il valait mieux lui donner les gens que j'avais déjà assemblés et qui devaient deux jours après s'embarquer pour monter au fort Frontenac, que de les remettre jusqu'à ce qu'on en eût levé d'autres; ce qui aurait apporté beaucoup de retardement auquel ils auraient peut-être pu imputer les fâcheux événements qui peuvent leur arriver dans leur voyage.

Ainsi je remis mon entreprise à un autre temps, quoique la conjoncture fut très favorable, les Sauvages ayant témoigné dans leur conférence le souhaiter, et n'y ayant pas d'apparence que pendant cette espèce de trêve j'y eusse trouvé aucune opposition de leur part. On essaiera de faire le printemps prochain ce qu'on a manqué cet automne, ne jugeant pas qu'on puisse rien faire de plus utile pour la sûreté et la conservation de tout le pays, soit que la paix achève de se conclure, comme je l'espère, soit qu'on soit obligé de continuer la guerre.

On a toujours essayé de régler toutes les dépenses sur le pied des fonds que nous pouvions espérer, et vous ne trouverez pas, je crois, Monseigneur, qu'on les ait beaucoup excédés, si ce n'est lorsque nous avons cru être obligés de faire les fortifications de la ville de Québec, pour ne pas la laisser exposer aux insultes des Anglais que, vraisemblablement, nous avions sujet de croire la devoir venir attaquer.

Nous y serons encore plus exacts à l'avenir et à apporter, s'il se peut, plus d'économie dans l'exécution des démarches qui se feront, et à diminuer toutes les dépenses qu'on pourra retrancher, quoique je n'en aie guère vu jusqu'ici qui fussent inutiles.

Ceux qui prétendent que celles qui ont été faites pour les envois des Outaouacs et autres nations éloignées n'ont servi de rien et n'étaient que des prétextes pour couvrir un véritable commerce, sont ou fort ignorants ou fort malicieux, puisque si on avait trouvé moyen de retenir toutes ces nations par des présents et des différents postes qu'on a occupés parmi eux, il y a longtemps qu'ils auraient donné l'entrée à l'Anglais et que les Français en auraient été chassés entièrement, comme il arrivera si l'on discontinue de faire ce qu'on a fait.

Je suis entré dans un assez long détail de cet article dans ma précédente lettre pour ne pas étendre davantage dans celle-ci, et pour vous faire connaître le véritable intérêt de ces beaux donneurs de mémoires, et le peu de raison qu'on a d'imputer la multiplicité de castors qui sont passés en France, à la quantité de congé et de permission que j'ai donnés, puisque ces pelletries ne se sont faites que sur les congés et permissions de Mrs de la Barre et Denonville et qu'elles étaient restées à Missilimakinac, depuis ce temps là. Mrs les fermiers généraux n'en seront pas si surchargés à l'avenir puisqu'on sera très exact à ne point outrepasser le nombre des 27 congés que vous trouverez bon qu'on donne, et à les diminuer même s'il se peut.

Je crois que Sa Majesté n'aura pas sujet de se repentir d'avoir accordé au capi taine Baptiste le brigantin qu'elle lui a donné. J'ai eu avis depuis peu de jours qu'il avait fait quelques prises depuis qu'il était arrivé à la rivière St-Jean, outre celles qu'il avait faites en y allant, mais que la division s'étant mise dans son équipage, il n'avait pu se remettre à la mer sitôt qu'il aurait été à souhaiter, et que cela lui en avait fait manquer quelques autres.

Les lettres que le sieur de Villebon m'a envoyées portent que le sieur de Bonaventure était arrivé heureusement au bas de la rivière St-Jean et y avait débarqué les effets et munitions dont il était chargé; mais que voulant remettre à la voile, il était venu une frégate de plus de 50 pièces fort proche du lieu où il était mouillé, faisant mine de le vouloir attaquer, ce qui l'avait obligé d'aller après elle.

Par les paquets que le dit sieur de Villebon m'a envoyés pour vous faire tenir, Monseigneur, par nos vaisseaux, il n'a pas manqué, je crois, de vous rendre compte de la route qu'aura prise *la Bretonne*. Il ne me paraît pas qu'elle ait tourné du côté de Pentagouet, comme il était porté par les ordres dont vous m'avez envoyé copie, ayant appris depuis quelques jours qu'on l'avait vue à Plaisance.

Le sieur de Villebon continue à remplir son devoir dans le poste où il est; il y a mis les Sauvages en mouvement et les a obligés de se joindre aux Cannibats et Abénakis, que je faisais solliciter fortement d'un autre côté et qui se sont enfin déterminés à faire divers partis sur les Anglais, dans lesquels ils ont tué ou pris près de 200 personnes, ce qui a rompu tous les pourparlers de paix qu'ils avaient commencés de faire et causé de si grands murmures parmi la populace de Boston que le gouverneur Phips avait flattée d'une espérance de paix assurée avec les Sauvages, qu'il en a pensé être assommé.

Le sieur de Villieu, capitaine, qui étant allé joindre les Sauvages de Pentagouet, s'est fort distingué dans le premier de ces partis, et mériterait assurément quelque reconnaissance, non seulement par la manière dont il s'est comporté, mais encore par les pertes qu'il a faites l'automne dernier, en allant se rendre d'ici avec le sieur de Montigny, son lieutenant, au fort de Natchouat. La chaloupe dans laquelle ils avaient l'un et l'autre embarqué toutes leurs provisions et équipage ayant fait naufrage.

Quoique l'irruption qui a été faite par les Cannibats sur les Anglais les délivre pour un temps de la crainte qu'ils avaient de la proximité du fort Pemkuit et du voisinage de Boston, il sera difficile de les guérir de la peur qu'ils en doivent avoir, et de leur ôter le penchant qu'ils ont de s'en garantir par un accommodement avec l'Anglais, si l'année prochaine ils ne sont secourus plus puissamment qu'ils n'ont été cette année, et qu'on ne leur ôte cette épine du pied. M^{r} de Chevry, à qui j'ai envoyé une lettre que j'ai reçue sur cela du missionnaire qui est avec eux, vous en instruira amplement.

Il serait à souhaiter que les affaires de Sa Majesté permissent de faire un armement assez considérable pour nettoyer toutes ces côtes et se rendre maître de Manathe et de Boston, parce que cela finirait tout d'un coup les guerres de ce pays. Mais je crois qu'il est inutile après tout ce que je vous ai mandé là-dessus de vous en dire davantage, et que lorsque vous en trouverez l'occasion et que vous croirez la chose faisable, vous ne manquerez pas de la proposer à Sa Majesté.

Ce que je dois seulement vous ajouter aujourd'hui, Monseigneur, c'est qu'il paraît qu'il est d'une nécessité indispensable que vous donniez ordre à la sûreté de notre rivière, afin que les vaisseaux qui nous viennent de France ne soient plus exposés à l'insulte des corsaires et des flibustiers de Boston. Ils ont désolé cette année non seulement toutes les pêches sédentaires que nos habitans avaient commencées au bas de cette rivière et pour lesquelles ils témoignaient beaucoup de chaleur, mais ils ont encore fait plus, car ils se sont rendus maîtres, à la hauteur des Sept-Iles, d'une flûte nommée *le St-Joseph*, où il y avait pour près de cent mille écus d'effets et où en mon particulier j'en perds pour plus de quinze cents pistoles, ce qui me réduit à la besace; et si on n'y remédie, ils viendront avec de plus grandes forces l'année prochaine jusqu'à notre rade, piller nos habitations et brûler nos barques, sans qu'on les en puisse empêcher; ainsi nous serons comme bloqués sans pouvoir avec sûreté nous en éloigner à la portée du canon. Une frégate de trente pièces que l'on enverrait de bonne heure l'année prochaine croiser à l'entrée de notre golfe nous mettrait à couvert de tous ces inconvénients dans lesquels nous allons infailliblement tomber, et lui donnant ordre d'hiverner ici en y laissant seulement trente bons hommes, y compris les pilotes, maîtres et contremaîtres, canonniers et autres officiers mariniers, nous pourrions y joindre les officiers et autres personnes nécessaires pour achever son armement, et la faire partir l'année suivante sitôt que la navigation serait libre avec quelque petit brigantin que nous ajouterions d'ici pour croiser dans l'entrée de notre golfe et empêcher tous ces corsaires d'y venir fureter, en attendant le passage de nos vaisseaux de France. La dépense en serait très médiocre et je crois même qu'il serait très aisé de s'en dédommager par les prises qu'elle pourrait faire pour peu qu'elle s'écartât vers les côtes de l'Acadie. La désolation que la prise de cette flûte a causée ici dans toutes les familles, jointe à la perte du *Corossol* qui périt l'automne dernier, est si grande que pour que ces accidents continuassent, ils seraient capables de ruiner toute la colonie. On se plaint fort que le sieur Marat qui escortait les vaisseaux et qui commandait *la Charente*, n'a pas agi en ces rencontres comme il le devait et le pouvait facilement, Mr de Champigny en a fait des informations dont il vous rendra compte.

Je ne doute pas que le sieur de Villebon ne vous éclaircisse aussi sur ce que vous me faites l'honneur de vous demander touchant les recensements de l'Acadie, et qu'il ne vous représente qu'un temps de guerre comme celui-ci n'est guère propre à augmenter des habitations dans des lieux aussi exposés que le sont ceux de la rivière St-Jean.

Il a été très expédient de ne point envoyer de farines cette année, vu l'extrême cherté dont elles sont en France, qui aurait consommé toute la paie des soldats. Nos récoltes ont été assez abondantes et l'auraient encore été davantage sans les pluies continuelles qu'il y a fait ici pendant deux mois et qui ont empêché qu'on ne serrât les bleds à propos. Le prix n'en ira pas néanmoins à un écu le minot, et Mr l'intendant s'en étant assuré pour plus d'une année, on a permis à quelques vaisseaux d'en emporter afin de faire une débouche, et engager les habitans à continuer leurs soins pour la culture de la terre.

Sa Majesté n'a pas dû croire que les petites aliénations qu'il y a eu entre Mr de Champigny et moi aient jamais causé le moindre préjudice à son service et empêché que de ma part je n'aie apporté toute la retenue possible pour les dépenses que j'ai été d'avis qu'on fît, les croyant nécessaires et dans l'exécution desquelles Mr de Champigny prétend de son côté avoir apporté toute l'économie possible. Il faut connaître parfaitement ce pays et les manières avec lesquelles on peut gouverner et ménager l'esprit des Sauvages, pour comprendre la difficulté de faire le moindre mouvement sans d'extrêmes dépenses; et quand vous me marquez, Monseigneur, que dans mon premier voyage en ce pays, j'ai fait des expéditions plus considérables avec de moindres fonds, je la supplie de remarquer que les conjonctures étaient bien différentes, que tout était ici dans une profonde paix, et que si j'ai fait en ces temps-là quelque chose qui ait pu mériter un peu d'approbation, il ne serait pas juste de m'en faire aujourd'hui une matière de reproche et d'accusation. Je n'ai point diminué le zèle et l'affection que j'aurai jusques au dernier soupir de ma vie pour le service de Sa Majesté, j'y emploierai avec joie tout ce qui me reste de santé et de force, et jamais aucune considération d'intérêt ou d'aigreur particulière ne sera capable d'altérer ni de me faire perdre ces sentiments. Je me suis expliqué, Monseigneur, avec la liberté que vous m'avez donnée sur les sujets qui ont donné lieu à cette prétendue division d'entre M^r de Champigny et moi; je vous en ai découvert les principales causes et assuré en même temps que tout ce qui s'est passé n'empêchera pas que de mon côté je ne fasse toutes sortes d'efforts et d'avances pour l'engager à prendre pour moi des sentiments que je n'ai pu encore jusqu'ici lui inspirer. Quand Sa Majesté ne me l'ordonnerait pas, il suffit que vous me témoigniez le désirer, dans l'envie extrême que j'ai de vous plaire et de vous contenter, pour me faire prendre sur moi encore plus que je n'ai fait. Ainsi, soyez, s'il vous plaît, en repos de mon côté, et faites qu'on travaille du sien et avec plus d'efficacité qu'on a fait jusqu'à présent; car vous jugez bien que quoique je fasse pour me rapprocher, s'il se veut toujours éloigner et suivre les sentiments de certaines personnes, il me sera impossible de le pouvoir joindre.

Je ne saurais, Monseigneur, assez vous remercier de la grâce que vous m'avez faite en obtenant la gratification de six mille livres dans un temps pareil à celui où nous sommes. Je vous conjure de ne rien diminuer à l'avenir de vos bontés là-dessus, puisque vous n'ignorez pas le besoin extrême que j'en ai, et de vouloir toujours songer à me procurer quelque établissement solide et honorable, où je puisse passer avec plus de repos et de tranquillité que je n'en saurais trouver ici, le reste d'une vie qui désormais ne peut pas être fort longue.

Quoi qu'on vous ait pu dire à l'égard des charges militaires et du choix que j'ai fait des personnes pour les remplir, sous le bon plaisir de Sa Majesté, j'ai toujours observé autant qu'il m'a été possible, l'ancienneté ou le mérite des gens, et M^r de Vaudreuil vous pourra mieux informer que personne s'il y a eu en cela de l'abus ou de la prédilection. Je sais bien qu'on a voulu me prêter encore des charités là-dessus; mais quand on voudra éclaircir les choses, elles ne tourneront qu'à la confusion de ceux qui les ont avancées.

Cela m'obligera à l'avenir d'y apporter encore plus de circonspection, et d'avoir l'œil à ce que tous les soldats qui sont dans la compagnie y fassent exactement le service. Je ne crois pas sur ce qu'on vous a dit là-dessus, qu'il y ait eu plus de quatre ou cinq petits cadets qui en aient été exempts, encore faisaient-ils leur faction dans les lieux où ils se trouvaient. Si les officiers qui sont passés en France ont amené quelques-uns de leurs soldats, ce n'a pu être qu'en me faisant croire qu'ils étaient leurs valets. M^r de Vaudreuil pourra vous dire encore combien je suis difficultueux là-dessus, et que je ne donne jamais congé à aucun soldat qu'il ne m'apporte un certificat du chirurgien major qui a été exact à n'en point donner sans fondement. Mais les personnes qui vous ont donné tous ces avis avaient leurs vues et n'y ont pas réussi, puisque vous avez porté Sa Majesté à accorder confirmation des charges et des emplois que j'avais donnés sous son bon plaisir, comme j'espère que vous continuerez dans la suite.

Sans le refus que vous avez fait à certains officiers qui avaient passé en France, de trafiquer de leurs emplois et de les pouvoir vendre, ceux qui restent ici auraient été au désespoir, et je crois que la plus grande partie auraient déserté, se voyant sans espérance de s'avancer, quelque attache qu'ils eussent au service. Le véritable moyen de vous délivrer de ceux qui ne demandent à passer en France que par inquiétude, et dans l'espérance que leurs sollicitations et les instances de leurs amis procureront leur avancement est de ne leur accorder aucune grâce, et de les renvoyer sur les lieux chercher les témoignages des personnes qui peuvent en rendre de certains de leurs services.

Autrement ceux qui restent ici et qui apprendront l'avancement de leurs camarades, auront encore plus d'empressement de les imiter, et il sera plus difficile de les retenir. J'ai eu bien de la peine à faire prendre cette résolution à M^{rs} de Crisaffy, et sans l'assurance que je leur ai donnée de la bonne disposition où vous étiez pour eux, il m'aurait été impossible de les arrêter. Je ne le pourrai faire l'année prochaine si vous ne leur en donnez des marques, et en vérité vous me permettrez de vous dire qu'ayant autant de mérite et de naissance qu'ils en ont, leur destinée est digne de compassion et qu'il y va en quelque façon de votre gloire de la rendre plus heureuse. L'épanchement de quelques grâces sur ceux qui restent ici et qui s'y distinguent leur fera connaître que leurs services, pour être éloignés, n'en sont pas oubliés et les encouragera à faire encore mieux à l'avenir.

Vous ne sauriez croire le bon effet qu'a produit la grâce que vous avez faite au sieur de Lamothe Cadillac, capitaine, en lui donnant une enseigne de vaisseau. C'est un homme de distinction, plein de capacité et de valeur, et que je viens d'envoyer à Missilimakinac pour commander dans tous ces postes de là-haut, et remplir la place du sieur de Louvigny de la Porte, qui a demandé à être relevé, et qui passe en France pour voir son père qui lui mande depuis deux ans que vous le trouverez bon. Il s'est très bien acquitté de son devoir depuis plus de quatre ans qu'il est en ces lieux éloignés et avec la satisfaction de tout le monde. J'espère que celui qui lui succède ne fera pas moins bien que lui, ayant toute la dextérité, la fermeté et le savoir-faire qu'il faut avoir pour venir à bout de l'esprit de tous ces Sauvages qui ne sont pas faciles à gouverner.

Le sieur de Villebon vous informe sans doute de ce qui est arrivé au capitaine Baptiste, qui me mande avoir fait quelques prises et être prêt de se remettre à la mer pour essayer d'en faire de nouvelles. Il se plaint qu'un missionnaire qui est aux Mines, appelé le sieur de St-Cosme, le traverse fort dans tous les préparatifs qu'il est obligé d'aller faire en ces lieux, et même qu'il inspire des sentiments à certains habitans qui lui sont affidés, qui passant des uns aux autres, pourraient avoir à l'avenir des suites très préjudiciables au service. J'écris à M^{r} de Villebon d'y avoir l'œil très exactement, et d'essayer de contenir ces ecclésiastiques dans les bornes de leur ministère et de leur faire connaître qu'ils ne se doivent mêler que de leur métier. Il faudrait que M^{r} l'évêque y apportât de son côté les remèdes qui dépendent de lui et qu'il exécutât sur cela les ordres et les intentions de Sa Majesté, lesquels il ne peut plus ignorer, après ce que vous lui avez prescrit.

Les avis que nous avons reçus de Boston portent toujours que sans la perte considérable qu'ils avaient faite à la Martinique et la maladie qui se mit à leur retour à Boston dans leur équipage, leur dessein était de venir leur rendre une seconde visite à Québec, mais que n'ayant pu les fortifier autant qu'ils le croyaient nécessaire pour un tel dessein, ils avaient pris le parti d'aller à Plaisance, dont j'apprends qu'ils se sont encore retirés avec honte et confusion.

Quoiqu'il n'y ait pas présentement beaucoup d'apparence que la vieille ni la Nouvelle-Angleterre soient en état d'employer des forces suffisantes pour venir attaquer Québec, nous ne laisserons pas de nous tenir toujours sur nos gardes, et de songer au printemps à réparer seulement les dégâts que les grandes pluies ont faits à nos fortifications et d'y apporter tant d'économie et de ménage que j'espère que vous n'aurez pas sujet de vous en plaindre.

Je vous serai, Monseigneur, infiniment obligé si vous vouliez bien vous souvenir de ce que vous me faites espérer pour le sieur de Bonaventure; je souhaite qu'il se soit bien acquitté cette année de tout ce que vous lui avez ordonné, et que cela vous donne encore plus de sujet de procurer son avancement, Il ne m'a point paru par les perquisitions que j'en ai encore faites que les plaintes qu'on avait formées contre le sieur de Villebon et que je ne doute point on renouvelle encore cette année, aient eu aucun fondement.

Quand on veut toucher de certaines matières, il est difficile qu'on ne s'attire l'indignation et le déchainement de certaines personnes qui ne pardonnent point et qui mettent tout en usage pour perdre les personnes qu'ils croient se vouloir opposer à leurs desseins.

J'avais cru que M^r de Champigny vous aurait écrit son sentiment sur les 15^s par barrique de vin et 30^s par barrique d'eau-de-vie que je vous proposais d'accorder à l'Hôpital général, ne croyant pas que cela pût causer aucun préjudice au commerce, ni que l'Hôpital général puisse de longtemps être assisté par une autre voie de la part des habitans de ce pays, dont il y en a fort peu d'accommodés et desquels, de la manière que la colonie est composée, il est impossible de tirer les mêmes secours que l'on fait en France, et pour ces sortes de dépenses et pour celles qui pourraient épargner les fonds que le Roi fait pour ce pays. Mais comme M^r l'évêque passe cette année en France, vous pourrez encore mieux examiner la chose avec lui, et juger ce qu'il sera convenable de faire.

Je me suis assez étendu sur ce sujet qui regarde mon secrétaire et celui de M^r de Champigny, pour ne vous rien répéter ici là-dessus. Tout ce que je puis y ajouter est qu'il ne sera pas difficile d'éclairer la vérité et sur l'un et sur l'autre quand vous voudrez bien la pénétrer.

Il n'a pas été nécessaire de se servir de l'ordre que vous nous avez envoyé de faire repasser en France la nommée Catherine Pierray que le bailly de Maintenon fait poursuivre criminellement pour avoir séduit son fils, parce qu'elle n'a point paru en ce pays, et que nous n'avons eu aucune connaissance qu'elle y soit passée.

Il y a eu quelques difficultés sur le rang des compagnies entre les sieurs de la Durantaye et autres capitaines qui prétendaient avoir marcher devant lui. Mais comme M^r de Denonville avait réglé la chose à l'égard des sieurs Dugué et de St-Ours, qui étaient autrefois capitaines dans le régiment de Carignan et avaient passé avec leurs compagnies en ce pays où ils s'étaient habitués, et avaient été depuis réformés, et qu'il avait suivi l'ordre de la Cour donné en 1687, portant que les capitaines de Carignan établis en ce pays marcheraient selon la date de leurs commissions, j'ai cru n'y devoir rien changer, le sieur de la Durantaye étant dans le même cas.

Je ne crois pas, Monseigneur, qu'il me reste rien à répondre sur tous les articles des lettres particulières que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des 13, 17 et 31 mars et des 7 et 8 mai, réservant à satisfaire aux autres qui sont compris dans la lettre commune par la réponse que nous vous y ferons, M^r de Champigny et moi.

Ce que je puis seulement ajouter par celle-ci est que Monsieur notre évêque ne s'est pas contenté de s'être fait des affaires avec le séminaire de Québec et les officiers des troupes, par le refus d'absolution sur la paie des soldats, comme vous avez su, mais que par un zèle peut-être un peu trop véhément, il en a suscité depuis à divers particuliers par des fulminations et des mandements qu'il a fait publier

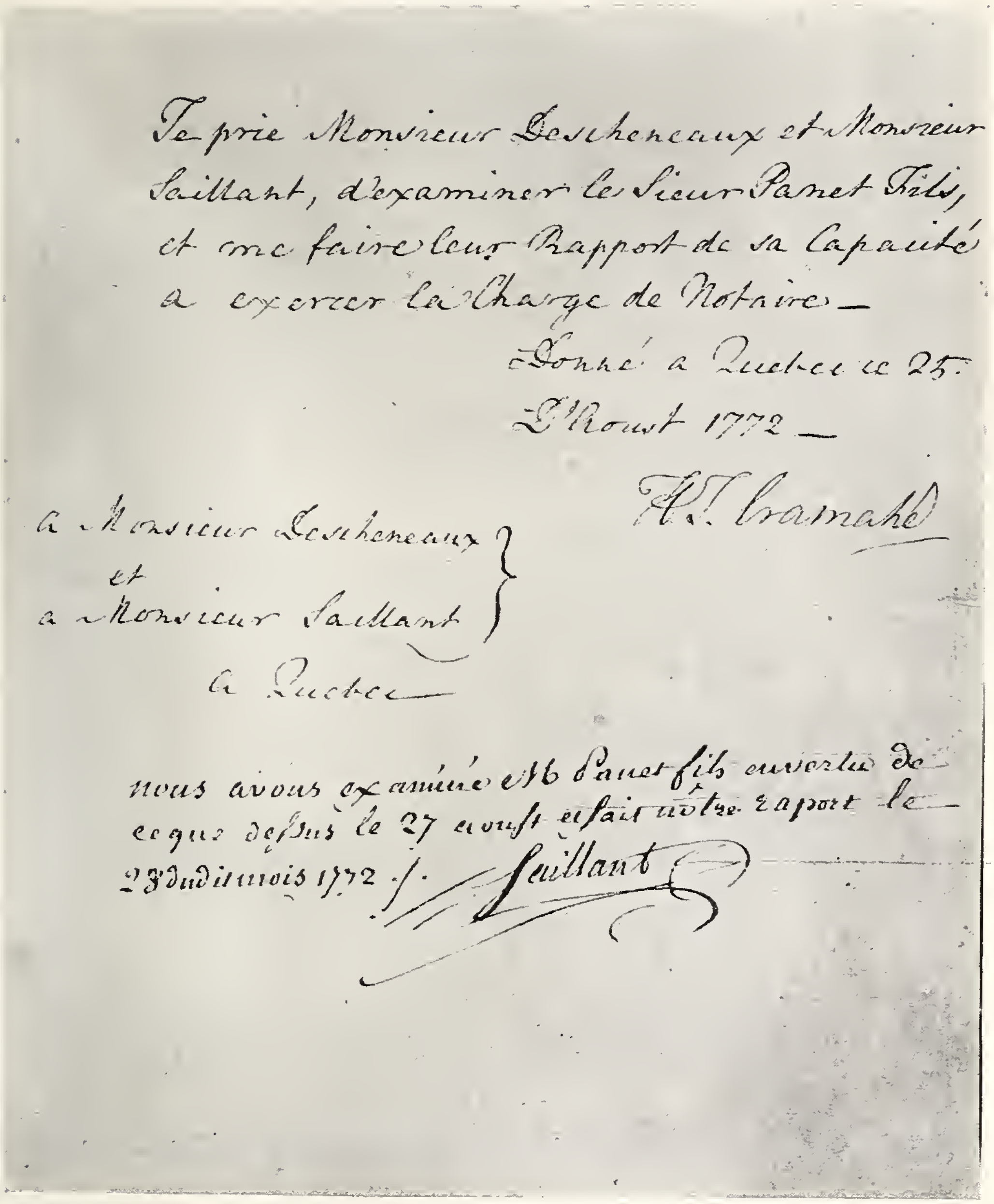

Je prie Monsieur Descheneaux et Monsieur Saillant, d'examiner le Sieur Panet Fils, et me faire leur Rapport de sa Capacité a exercer la Charge de Notaire —

Donné a Quebec ce 25.
D'Aoust 1772 —

H. T. Cramahé

a Monsieur Descheneaux
et
a Monsieur Saillant
a Quebec —

nous avons examiné M Panet fils en vertu de ce que deſsus le 27 aoust et fait nôtre raport le 28 dudit mois 1772 / Saillant

ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR CRAMAHÉ AU SUJET DE JEAN-ANTOINE PANET

Je prie Monsieur Descheneaux et Monsieur Saillant, d'examiner le Sieur Panet Fils, et me faire leur Rapport de sa capacité à exercer la charge de Notaire.
Donné à Québec ce 25 d'Aoust 1772.

H. T. Cramahé

A Monsieur Descheneaux
et
A Monsieur Saillant
à Québec.

Nous avons examiné M. Panet fils en vertu de ce que dessus le 27 aoust et fait notre raport le 28 du dit mois 1772.

Saillant (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

contre eux, qui les privaient des sacrements et leur interdisaient l'entrée de l'église et dans lesquels il a compris des personnes des plus considérables du pays, sans épargner même monsieur le chevalier de Callières, et en dernier lieu ces pauvres Pères Récollets, auxquels il a fait fermer et interdire leur église de Montréal; ce qui les a beaucoup désolés; voyant que toutes les propositions d'accommodements que j'avais faites et le projet que j'en avais dressé avec M^r l'intendant, avant que les choses fussent portées aux extrémités où elles sont venues, avaient été inutiles. Je n'ai pas été oublié dans tout cela, quoique indirectement, au sujet d'un mandement qu'il donna contre les comédies et contre le sieur de Mareuil; ce qui m'obligea de faire au Conseil la remontrance dont vous aurez connaissance, et qui a donné lieu principalement à tout ce qui s'est passé contre moi, à quoi j'espère que vous voudrez bien apporter remède.

Les instances que je lui ai renouvelées pour l'établissement des cures fixes l'ont engagé à donner encore quelques nouveaux titres; mais ceux qu'il a donnés nouvellement, non plus que les précédents et ceux concédés par l'ancien évêque, ne sont pas, je crois, conformes aux intentions de Sa Majesté, puisqu'ils se réservent et à leurs successeurs la disposition de ces cures à l'avenir, sans prétendre qu'elles viennent jamais à la nomination des seigneurs, comme les ordres du Roi le portent, qui lui en accordent que la première collation. Je vous envoie copie des provisions de l'ancien et nouvel évêque, avec un rôle exact des ecclésiastiques qui sont à présent pauvres.

Pour l'état particulier des autres affaires du pays dont je dois vous rendre compte, outre ce que vous en apprendrez par la relation que j'en ai fait faire, et ce que nous vous en manderons dans la lettre commune, je vous répéterai seulement que les grandes apparences qu'il y a que les Iroquois après les démarches extraordinaires de soumission qu'ils ont faites, voulaient effectivement la paix, nous ont fait suspendre la plus grande partie de nos desseins, que nous garderons la même conduite cet hiver, pour voir si nous ne conclurons pas effectivement ce qui est si bien commencé, et que je me contenterai de détacher cependant quelques partis, et d'obliger tous nos alliés d'en faire autant, pour ne leur point donner de relâche, et continuer à les fatiguer jusques à la fin du printemps nous entreprenions quelque chose de plus considérable en cas que nous ne les ayons pas mis à la raison.

Si vous êtes, Monseigneur, en état de nous envoyer des troupes de bonne heure, cela contribuera beaucoup à nous faciliter les moyens de mettre la dernière main à cet ouvrage et de pouvoir en ce cas tourner tout de bon contre l'Anglais.

J'ai reçu depuis quelques jours une lettre du gouverneur Phips par laquelle il me propose d'envoyer un bâtiment ici, si je veux lui accorder un passeport pour venir quérir les prisonniers anglais qui restent entre nos mains, et dont j'en ai déjà fait passer une partie les années précédentes et celle-ci par les vaisseaux qui retournent en France.

Je lui ai fait réponse que je lui envoyais le passeport qu'il souhaitait à condition principalement qu'il me renverrait tous les Français qu'il a dans son gouvernement, et particulièrement les soldats qui restaient de la garnison de Port-Royal; que le bâtiment qu'il enverrait ne serait que de 50 à 60 tonneaux et de huit ou dix hommes d'équipages, sans armes et sans canon, et qu'il ne monterait pas plus avant dans notre fleuve qu'à la hauteur de Tadoussac, ou de la rivière du Saguenay, sans qu'il pût approcher plus près de Québec, et qu'il trouvera des gens de ma part qui conduiraient ici la personne à qui il aurait donné charge de négocier cet échange.

Nous pourrons par les gens que le sieur de Villebon lui enverra pour lui faire tenir ma réponse, apprendre quelques nouvelles de ces côtés-là, et en savoir encore d'autres par les personnes qui viendront dans ce bâtiment.

Il faut, Monseigneur, que vous ayez eu des raisons dans lesquelles je ne dois pas entrer, pour avoir fait ôter de dessus les états l'article des 3000 l. destinées pour le rétablissement du château de Québec, et qui est l'unique qui en ait été retranché. Cependant, il était un des plus nécessaires, puisque ce n'est pas sans quelque espèce de miracle que je n'ai point été accablé sous les ruines du vieux bâtiment, ayant attendu jusqu'à la dernière extrémité pour le faire démolir, ce qu'on a été obligé de faire jusqu'au rez-de-chaussée, parce qu'il était irréparable, et que la couverture, charpente et maçonnerie étaient entièrement pourries et ruinées. On l'avait recommencé sur les mêmes fondements et on en avait réglé les projets à peu près sur le pied des fonds que vous y aviez destinés et que nous espérons pouvoir augmenter, en faisant venir les trois mille livres de cette année et ceux de la prochaine en marchandises qui auraient apporté du profit; mais comme nous étions à moitié de ce que nous avions entrepris de faire cette année, nous apprîmes le retranchement qui avait été fait, ce qui me fit prendre la résolution de faire cesser entièrement tout l'ouvrage. Mais M^r l'intendant souhaita qu'on le continuât, parce que, disait-il, ce qui était commencé aurait entièrement dépéri, et proposa de prendre six congés sur les vingt-cinq qu'on devait donner cette année et de remettre l'argent de la vente entre les mains des marchands qu'il nommerait et qui continueraient sur ses ordres à payer les ouvriers qui travailleraient à rendre logeable ce qui était commencé, et qui sera, étant achevé, les deux tiers de tout le bâtiment.

J'eus de la peine à accepter cette proposition, et me résolvais à faire mon séjour dans le corps de garde de la garnison où je suis présentement réduit; et où je passerai tout l'hiver, jusques à ce qu'il vous plût nous donner les moyens de pouvoir faire continuer ce que nous avions entrepris. Mais, enfin, je songeai que si vous trouviez quelque chose à redire à cet expédient, la faute en retomberait également sur nous deux, et que peut-être l'année prochaine serait un temps plus favorable pour vous donner lieu de rétablir ces fonds, comme je vous en supplie instamment.

Je vous envoie, Monseigneur, un mémoire des officiers qui m'ont prié de vous parler en leur faveur, et qui se flattent, servant aussi bien qu'ils le font, que vous songerez à leur avancement. Trouvez bon que je vous recommande particulièrement le sieur de Beaucours, capitaine réformé et enseigne de vaisseaux, qui s'est fort distingué en ce pays, et qui par sa naissance, son ancienneté et capacité dans la marine, pourrait espérer n'avoir pas plus longtemps la mortification de voir tous ses autres camarades qui sont restés en France être beaucoup plus avancés que lui. S'il avait l'honneur d'être connu particulièrement de vous, vous verriez qu'il ne serait pas moins propre sur terre que sur mer et qu'il n'y a point d'emploi dont il ne s'acquittât dignement.

Quoique vous eussiez accordé au sieur de Noyan son congé pour passer en France, il n'a pas eu de peine à suivre le conseil que je lui ai donné de rester en ce pays, sur ce que je lui ai représenté que cela vous serait agréable et vous engagerait encore plus à lui accorder ce qu'il vous demande par son placet. Je n'ai pu refuser à cinq ou six autres officiers la permission de passer en France pour leurs affaires domestiques, à cause de la perte de leur père et mère, et où leur présence pourrait être d'une absolue nécessité, vous priant de croire que j'ai gardé en cela toute l'exactitude que je devais et que vous me prescrivez.

J'ai retenu le sieur de Chony, lieutenant réformé, qui m'avait fort pressé de lui permettre de passer en France, dans l'espérance que je lui ai donnée que vous auriez égard au placet qu'il vous présente où les services qu'il a rendus sont marqués et la promesse dont on l'avait flatté.

Le sieur de Langloiserie a opté de la charge de major de Montréal, et laisse sa compagnie au sieur de la Durantaie, comme vous l'avez ordonné.

Il demande que le brevet qu'on lui a envoyé pour cette majorité soit expédié en forme de commission comme celles que vous avez fait donner cette année aux capitaines, et qu'elle soit conforme à celle du feu S^{r} Bizard, son prédécesseur, dont j'envoie la copie, y ayant eu une méprise dans le brevet qu'il en a reçu, où il est qualifié de major des troupes au lieu de major de la ville et isle de Montréal.

Il souhaiterait aussi, Monseigneur, que vous joignissiez à cette grâce celle de lui donner un ordre particulier de commander en l'absence du gouverneur, comme avait son prédécesseur. Ses longs services et sa capacité peuvent la lui faire espérer.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous en demander une autre, qui est de m'accorder la continuation de l'honneur de votre protection que j'essaierai de mériter par le grand respect avec lequel je serai toujours, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur

FRONTENAC (1)

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(4 NOVEMBRE 1694)

Je suis obligé de vous dire, Monseigneur, pour rendre témoignage à la vérité, que M^{r} le ch^{er} de Maupéon s'est toujours bien acquitté de son devoir depuis qu'il est dans ce pays, et qu'il n'y a point d'officiers dont je doive être plus content.

Permettez-moi encore de vous recommander dans cette lettre le placet que le sieur de Beaubassin, lieutenant, se donne l'honneur de vous présenter. Il n'y expose rien qui ne soit véritable, et c'est un fort joli garçon, aimé et estimé ici de tout le monde, qui a fait en plusieurs rencontres des actions de distinction, et qui est le fils aîné de mon capitaine des gardes.

Depuis le départ de *la Charente* et les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire par ce vaisseau, l'incommodité qu'avait le sieur de Gallifet, major de Québec, s'est tellement augmentée, que les chirurgiens d'ici ont cru qu'il était absolument nécessaire qu'il passât en France pour en pouvoir guérir, de sorte que je n'ai pu lui refuser la permission qu'il m'en a demandée.

Ce malheur lui sera peut-être avantageux puisqu'il lui donnera plus de moyens de se justifier de tout ce qu'on a imputé contre lui, et d'effacer les impressions qu'on vous en avait données.

Il est arrivé aussi depuis six jours des députés d'Onneyout pour me demander la paix tant au nom de leur nation que des autres, me protestant qu'ils étaient toujours dans les sentiments de suivre tout ce que je souhaitais d'eux, et que ce qui les avait retardés jusqu'à présent de venir tous ensemble me confirmer ce qu'ils m'avaient promis, était la peine qu'ils avaient d'y faire consentir certains esprits mal faits qui, gagnés par les présents des Anglais, s'opposaient à leurs bonnes intentions.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Vous verrez, Monseigneur, par ce que j'ai fait ajouter à la relation que je vous envoie, la réponse que j'ai faite à leurs colliers, et l'espérance qu'il y a que nous les contraindrons à la fin à faire la paix.

J'avais oublié de vous marquer, Monseigneur, que le sieur de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, avait perdu considérablement dans cette flûte, *le St-Joseph*, que les flibustiers Anglais ont prise, ce qui lui fait espérer la continuation de la gratification qui lui a été faite cette année.

F.

A Québec, le 4 novembre 1694 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE
(9 NOVEMBRE 1694)

Monseigneur,

L'entreprise que les Anglais ont faite aux isles à Plaisance l'année dernière et les forces qu'ils ont portées dans ces deux endroits les ont sans doute détournés du dessein qu'ils avaient formé sur ce pays: nous avons lieu de croire que, quand ils voudront faire quelques efforts, ils se mettront en état de venir former un second siège de Québec et attaquer en même temps la tête de la colonie en joignant à eux les Sauvages iroquois; ce qui nous donne occasion de vous faire considérer, Monseigneur, qu'avec le peu de force que nous avons, les troupes diminuant toujours, nous aurions beaucoup de peine à supporter cette invasion générale, et que nous serions dans l'obligation de conserver seulement les trois principaux postes qui sont Québec, Montréal et les Trois-Rivières et d'abandonner toutes les côtes, où nos ennemis, en prenant le temps des semences ou des récoltes, feraient tous les ravages qu'ils désireraient. S'il venait seulement un corps considérable contre nous d'Anglais et d'Iroquois par le haut de la colonie, ce serait tout ce que nous pourrions faire en rassemblant toutes nos forces de nous opposer ouvertement à eux.

Nous avons eu sujet d'espérer d'avoir la paix avec l'Iroquois, parce qu'ils étaient venus faire plusieurs propositions depuis un an, qui pourraient faire croire qu'ils en avaient le dessein; mais dans la dernière descente que quelques-unes de leurs nations ont faite à Montréal au mois de septembre dernier, ils ont parlé d'une manière à faire soupçonner que l'on ne devait pas tout à fait s'assurer sur ce que les députés de chaque nation avaient dit dans les propositions qu'ils étaient venus faire auparavant de comprendre dans la paix tous nos Sauvages alliés, joint que nous avons appris que les députés des Iroquois étaient actuellement à la Nouvelle-Angleterre avec le gouverneur de Manathe et le commandant d'Orange, ce qui nous pourrait faire présumer que les Anglais ne souffriraient jamais que les Sauvages se détachassent d'eux, et ainsi que nous devons nous attendre plutôt à la continuation de la guerre qu'à une paix qu'ils semblaient ne proposer qu'en apparence.

Ces raisons obligèrent le sieur de Frontenac de recevoir seulement le collier que ces députés d'Oyogouin et de Sonnontouan lui avaient présenté, en lui ramenant treize des prisonniers français qu'ils avaient parmi lesquels étaient un officier de distinction, et de ne pas accepter les autres, quoiqu'ils protestassent ne les présenter que pour l'assurer de nouveau que les autres nations étaient toujours dans le dessein de faire la paix et de la venir conclure suivant la parole qu'ils lui en avaient donnée, sitôt qu'ils seraient de retour de l'assemblée où le gouverneur de Manathe les avait invités de se trouver; ce qui l'engagea encore davantage à leur dire qu'ils remissent à lui présenter ces colliers lorsque les trois autres nations viendraient lui rendre réponse au retour du conseil d'Orange, et que ces députés ne voulurent point s'expliquer assez nettement sur la demande qu'il lui faisait de comprendre dans la paix tous ces alliés. C'est pourquoi le dit sieur de Frontenac déclara aux chefs de ces nations qui étaient lors descendus à Montréal qu'ils pouvaient continuer à leur faire la guerre plus fortement que par le passé, jusqu'à ce qu'il sût leur dernière résolution, dont il leur ferait part, les assurant que de son côté, il ferait aussi la même chose.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Il vous sera envoyé, Monseigneur, des mémoires de ce qui s'est passé dans les conférences que les envoyés des Iroquois ont eues avec nous, où vous remarquerez qu'ils ont fait tout ce qui était nécessaire pour faire croire qu'ils étaient fatigués de la guerre et qu'ils désiraient ardemment la paix, et sans nous éloigner de la vue que nous avions de la conclure avec eux, nous en avons néanmoins toujours usé d'une manière à leur persuader que nous voulions seulement la leur accorder sans leur donner aucune marque que nous la recherchions.

Les démarches des Iroquois n'ont servi qu'à interrompre quelque temps les mouvements et les entreprises que le dit sieur de Frontenac a accoutumé de faire faire contre eux.

Il a été équipé cinq partis de guerre l'hyver dernier dont quelques-uns ont été jusque dans les environs de leurs villages, qui ont tué et fait prisonniers de leurs gens.

Nos Sauvages alliés, de leur côté, en ont fait aussi qu'ils ont incommodés en les contraignant de se tenir chez eux, sans oser s'écarter, et tous ces mouvements n'ont été arrêtés qu'à la sollicitation des Iroquois en demandant la paix, que nous connaissions bien ne pouvoir espérer, si ces dernières négociations-là manquent qu'après les y avoir forcés par une forte guerre à laquelle il faudra nécessairement se préparer.

Nous avons fait faire des bateaux neufs et quantité de raquettes et souliers sauvages, et nous nous sommes munis des autres choses nécessaires pour faire contre eux l'hiver prochain et le printemps aussi les entreprises que le dit sieur de Frontenac jugea être les plus importantes au bien du service, et nous pouvons assurer Sa Majesté que nous n'oublierons rien pour terminer cette guerre avantageusement.

Le sieur de Frontenac ayant pris la résolution d'envoyer au fort de Frontenac pour le rétablir, toutes les choses nécessaires, pour l'exécution de ce projet, étaient préparées et les troupes et les habitants montés à Montréal prêts à partir, lorsque nous avons appris à l'arrivée du *Poli* et du *Salamandre* que Sa Majesté voulait que le sieur d'Iberville prit cent ou cent-vingt Canadiens pour aller prendre les postes que les Anglais occupent dans la Baie du Nord, ce qui engagea le dit sieur de Frontenac de se désister de son dessein, en le remettant à un autre temps, pour faciliter celui de Sa Majesté sur le Nord, et il permit au dit sieur d'Iberville de prendre les meilleurs Canadiens qu'il pouvait trouver de bonne volonté dans le nombre de ceux qu'il avait assemblés.

Le sieur de Frontenac ne sait pas si on a envoyé des mémoires justes, comment

Sa Majesté a pu regarder l'enceinte du château de Québec comme une chose inutile, puisque c'était le premier ouvrage qui se devait faire, non seulement pour enfermer dans cette enceinte le magasin de poudre qui était hors de l'ancienne, et par conséquent exposé à toutes les insultes que le moindre Sauvage ennemi ou les Anglais prisonniers, qui étaient dispersés dans la ville, y auraient voulu faire, mais encore pour mettre en sûreté la personne du gouverneur et celle des plus considérables du pays qui n'avaient point de retraite dans une ville qui était alors toute ouverte et sans aucune fortification; que lorsqu'on commença cet ouvrage on n'avait point dessein de faire tout à la fois les fortifications de l'enceinte de la ville, comme les avis qu'on a eus depuis des desseins des Anglais contre Québec, y ont obligé; que cette dépense se prenait sur les 20,000 l. destinées pour les fortifications, sans les vouloir outrepasser et dans la pensée de continuer d'année en année les autres ouvrages les plus nécessaires dont le sieur de Frontenac croyait être le juge, et Sa Majesté est très humblement suppliée de considérer que, quand elle envoya ses ordres pour n'y point travailler, par les vaisseaux qui arrivèrent le 20 juillet de l'année dernière, la dite enceinte était presque achevée, puisqu'elle fut en sa perfection au mois d'août.

Nous nous sommes contentés de faire travailler aux fortifications les plus nécessaires, et la dépense qui a été faite pour cela sur le fonds de la présente année ne monte qu'à 6,417 l. 19^s, 6^d, n'ayant fait qu'achever la grande redoute sur le Cap aux Diamants, fait remplir de terre cet ouvrage et le cavelier du moulin, réparer la grande plate-forme de la basse-ville de Québec, la palissade de la même ville et de celle de Montréal, et d'autres travaux de peu de conséquence pour l'entretien seulement des ouvrages faits.

Nous avons à faire achever le terre-plein de l'enceinte de Québec, à quoi nous emploierons les habitans l'année prochaine. Nous avons fait couper et voiturer des pieux pour faire une nouvelle clôture tout le long de la rivière de Montréal qui sera levée et placée en partie aux dépens des habitans, et pris des mesures pour faire construire un nouveau corps de garde dans la même ville, destinant celui qui y est pour servir de magasin des vivres et de boulangerie, en y faisant quelque petite augmentation. La dépense du nouveau corps de garde sera de très peu de conséquence et évitera 900 l. de loyer que l'on paie tous les ans pour les lieux qui servent de magasins de vivres.

Quoique les habitans soient employés et contribuent, comme nous venons de le dire, aux ouvrages que nous projetons de faire faire, il sera néanmoins nécessaire que Sa Majesté ait la bonté, comme nous l'en supplions très humblement, d'ordonner des fonds semblables à ceux qu'elle voulut bien accorder l'année dernière, qui sont de 130,000 l. tout pour les fortifications, étant nécessaire de faire un effort pour les achever, et principalement l'enceinte de Québec, dont les terre-pleins ne sont élevés qu'à la moitié de la hauteur qu'ils doivent être, sans comprendre le parapet, que, pour la guerre qu'il faudra peut-être faire l'année prochaine, plus vigoureusement que par le passé et pour faire des présents à nos Sauvages alliés afin de les y engager, sans oublier ceux de l'Acadie, qui ont rendu de très grands services cette année en portant la guerre jusqu'aux portes de Boston et désolant les campagnes, ce qui nous a obligés de les gratifier par des présents, et d'accueillir favorablement ceux qui sont venus à Québec et à Montréal nous en rendre compte. Les relations que nous vous envoyons, Monseigneur, vous en apprendront tous les détails; mais nous croyons nécessaire de vous marquer ici la conséquence dont il est de secourir ces Sauvages non seulement par la continuation des présents que

Sa Majesté a bien voulu leur accorder mais aussi de chercher les moyens de leur faire porter dans leurs quartiers des marchandises et munitions pour traiter leurs pelleteries, afin qu'ils aient avec nous leurs besoins, et leur ôter entièrement les occasions d'entretenir quelque relation avec l'Anglais, dont la vue principale est de les unir à eux pour éviter tous les maux qu'ils leur causent, et si les Anglais ne voient pas jour de faire la paix avec eux, nous devons croire qu'ils s'efforceront à les contraindre ou bien à porter leurs ressentiments sur la colonie. Le plus propre endroit pour porter à ces Sauvages, en droiture de France, ce qu'ils ont besoin, est Pentagouet où ils sont établis, les vaisseaux pouvant y aller facilement, et nous croyons même que le sieur de Bonaventure irait cette année avec la flûte *la Bretonne*, suivant ce que vous nous mandiez.

Comme les entreprises qui ont été faites cette année n'ont pas été aussi considérables que les dernières, soit pour les fortifications, soit pour la guerre, ni même pour les présents faits aux Sauvages, nous espérons que les 100,000 l. ordonnées par Sa Majesté pour ces dépenses suffiront cette année, quoiqu'il ait été perdu pour 19,372 l. 19^{d} 6^{s} d'effets de Sa Majesté pour comptant sur la flûte *le St-Joseph*, qui a été prise dans le fleuve St-Laurent, à 80 lieues de Québec, par un brigantin anglais qui a croisé avec un autre pendant la plus grande partie de l'été. Ils ont pris aussi un petit vaisseau équipé par un de nos marchands pour commencer la pêche. La flûte *la Charente* et la frégate marchande *l'Industrie* les ont aussi vus, mais comme elles ont de l'apparence, ils n'ont osé les aborder.

La prise de la flûte *le St-Joseph* est estimée près de cent mille écus. Il est très important de ne pas exposer les vaisseaux qui viendront l'année prochaine aux mêmes risques, car indubitablement les Anglais y viendront avec des bâtimens plus forts, et les meilleures mesures que l'on pourrait prendre serait de donner un rendez-vous à tous les vaisseaux qui viendraient de France, afin que les premiers qui arriveront attendent les autres, dans quelque havre à l'entrée de ce fleuve, avec ordre de ne point se séparer qu'en deça de Tadoussac; autrement il y a beaucoup à craindre pour la plus grande partie, et d'envoyer une frégate à l'avance qui nettoyerait la rivière de ces corsaires, laquelle aurait ordre d'hiverner avec 30 hommes seulement de matelots et officiers mariniers entretenus, auxquels on joindrait ici le printemps suivant le reste d'officiers et équipage qui serait nécessaire, pour l'envoyer dès la fonte des glaces, croiser dans l'entrée du golfe et assurer non seulement les vaisseaux qui viendraient de France, mais encore les bâtimens des particuliers de ce pays qui voudraient entreprendre des pêches dans le bas de notre rivière. La dépense en serait très médiocre et d'une très grande utilité, et les prises qu'elle pourrait faire en croisant après l'arrivée de nos vaisseaux sur les côtes de l'Acadie pourraient bien l'en dédommager.

Vous nous mandez, Monsieur, de faire servir aux dépenses de cette année le revenant bon du fonds fait pour les soldats l'année dernière et ce qui est provenu du fret de quelques pelletries et bordages embarqués sur les vaisseaux de Sa Majesté, et par la dépêche du Roi du 28 mars 1693, vous nous marquez de faire servir ces mêmes revenants bons des troupes aux dépenses de la dite année 1693 ce qui a été exécuté par le sieur de Champigny, ayant fait servir aux mêmes dépenses le provenu du dit fret et celui de la vente des prises du vaisseau *la Marie Sarah* et de la cargaison d'un petit brigantin anglais (le dixième distrait pour M^{r} l'amiral).

Nous croyons que vous approuverez ce qu'il a fait en cela, s'étant renfermé dans l'exécution de vos ordres en ce qui concerne le revenant bon des troupes, et considérez au surplus qu'il était nécessaire d'acquitter d'autant les grosses dépenses qui excèdent les fonds de l'année dernière que d'employer les dites parties aux dépenses de l'année courante, les fonds ordonnés suffisant pour les payer.

Nous supplions très humblement Sa Majesté d'avoir la bonté d'accorder des fonds l'année prochaine pour le remplacement des pertes faites à la mer les années dernières, et pour acquitter les dépenses excédentes qui restent encore dues de l'année 1693, dont Mr de Lubert est en avance pour la plus grande partie.

Nous ne savons aucun moyen pour prendre cela sur les habitans de la colonie auxquels on ne peut demander que quelques contributions aux ouvrages, les unes en argent, les autres par leur travail, comme nous avons fait ci-devant. Si nous osions, nous vous demanderions aussi, Monseigneur, le remplacement de la perte que le Roi a faite, sur *le St-Joseph*, en étant incommodé.

S'il vous a paru que les ouvriers aient beaucoup travaillé depuis le mois de novembre 1692 jusqu'en mai 1693, ce ne peut être que par rapport aux dépenses qui ont été payées pendant le même temps qui sans doute étaient dues pour des ouvrages faits auparavant l'hiver et depuis le commencement d'avril puisqu'il est constant qu'il y a une bonne partie de l'hiver où aucun ouvrier ne peut travailler, à cause du grand froid, et ceux qui travaillent à la terre et à la maçonnerie ne sauraient rien faire pendant six ou sept mois que l'hiver dure, comme nous avons eu l'honneur de vous le mander; et quoiqu'il vous paraisse qu'ils gagnent beaucoup, nous les faisons néanmoins payer en travaillant pour le Roi moins que lorsqu'ils sont employés pour les particuliers; ce que nous pourrons encore diminuer dans la suite plutôt par rapport à la diminution du prix des vivres que pour d'autres raisons, ayant connaissance qu'ils ne font que s'entretenir.

Vous nous faites la grâce, Monseigneur, de nous mander que Sa Majesté trouve bon que nous fassions servir aux dépenses de la présente année le revenant bon qu'il y aura sur les troupes, mais nous ne croyons pas qu'il y en ait aucun, puisque par mégarde, à ce que nous pensons, il n'a été fait fonds cette année que pour vingt lieutenants réformés au lieu de vingt-trois qui sont entretenus, et pour dix-sept enseignes au lieu de dix-neuf; ce nombre d'officiers a toujours été complet; le dit sieur de Frontenac ayant commis aux emplois vacants aussitôt qu'ils l'ont été, suivant la permission qui lui en a été donnée par Sa Majesté, réitérée par sa dépêche de l'année dernière par laquelle elle révoquait, suivant les remontrances qui lui en avaient été faites, les ordres qu'elle lui avait donnés les années précédentes, de ne plus remplacer les officiers réformés, capitaines et lieutenants, qui viendraient à vaquer; ainsi nous n'avons pu nous dispenser de faire payer le nombre entier comme on faisait auparavant. Sur quoi, nous vous supplions de donner les ordres nécessaires afin qu'on ne fasse aucune difficulté au trésorier lors de la reddition de ses comptes.

Nous nous sommes trouvés embarrassés au sujet du paiement fait en ce pays à quelques lieutenants et enseignes placés par le sieur de Frontenac à des emplois vacants. Sa Majesté en ayant envoyé pour les mêmes emplois qui ont été payés en France de leurs appointements, ce que le dit sieur de Frontenac ne pouvait pas prévoir et ce qui a causé des doubles paiements que nous vous supplions de permettre pour le peu de temps qu'ils ont à courir, de faire passer sur le revenant bon des troupes, et s'ils ne suffisent pas, sur les fonds des dépenses extraordinaires jusqu'à ce qu'ils soient réduits au nombre ordinaire et entretenus jusqu'ici par Sa Majesté, ce qui sera dans peu, les lieutenants réformés étant tous placés et n'y ayant plus présentement que deux enseignes de surnuméraires au-delà du nombre des dix-neuf qui ne seront pas longtemps à trouver leurs places, par celles qui pourront vaquer.

Vous nous marquez qu'on nous envoie des munitions et ustensiles sans diminution de nos fonds. Cependant nous ne voyons uniquement que le canon qui ne nous est pas compté. Partie des marchandises que nous avons reçues se trouvent si surchargées de prix et de si méchante qualité qu'il y en aura qui bien loin de donner du profit par la vente, ne produiront seulement pas le prix de leur achat.

Le sieur de Champigny a fait des remarques sur le tout, dont il vous informe, Monseigneur, par un état qu'il vous envoie avec sa lettre particulière; ce qui nous engage à vous supplier d'avoir la bonté d'employer des personnes entendues à faire ces sortes d'achats; autrement, il nous serait avantageux d'avoir de l'argent comptant; excepté ce qui est nécessaire pour les magasins et les présents à faire aux Sauvages qui consomment une bonne partie de ces envois; lesquels sont encore composés d'une quantité considérable de lard dont le prix est retenu sur la solde du soldat sans aucune augmentation de ce qu'il coûte en France.

Nous vous supplions, Monseigneur, d'ordonner qu'il nous soit encore envoyé l'année prochaine cent vingt milliers de lard pour les troupes avec les marchandises contenues dans le mémoire qui vous a été envoyé par le dit sieur de Champigny et de recommander, s'il vous plaît, que le lard soit de bonne qualité et point dégraissé, comme est celui qui nous a été envoyé. Il ne serait pas possible d'en retirer toute la valeur sur la paie du soldat s'il augmentait du prix qu'il nous est compté cette année.

Les vaisseaux qui sont venus cette année n'ayant des vivres que jusqu'à Québec, ils ont pris ici ce qu'ils avaient besoin de farine pour leur retour. *L'Industrie* s'en est chargée en partie pour porter aux isles, et nous avons permis au *Pontchartrain* de charger des bleds pour France, afin de lui porter ces petits secours dans la disette où nous avons appris qu'elle était et d'engager ce vaisseau à attendre jusqu'à présent, ce qu'il n'aurait pu faire, ayant été destiné à faire la pêche sur le banc au retour de Québec.

La récolte paraissait encore plus abondante que celle de l'année dernière, mais les pluies continuelles l'ont beaucoup endommagée. Cependant, nous avons des grains suffisamment. La principale raison que nous avons eue de permettre ce transport de grains et de farine a été la crainte de voir trop diminuer le prix des grains et dégoûter par là les habitans de faire de grandes semences, au lieu qu'ils y vont être puissamment engagés, voyant qu'ils en trouvent le débit et la consommation.

Sa Majesté ayant eu la bonté d'accorder 12,000 l. payables en quatre années pour le rétablissement du château de Québec dont elle a voulu faire payer 9000 en 1694 et autant en 1693; lorsque nous y avons voulu faire travailler, nous avons reconnu que toutes les poutres et tous les bois en étaient pourris, et les murailles en si méchant état, qu'il n'était pas possible de les réparer, en sorte que nous avons cru qu'il était plus à propos de faire commencer un nouveau bâtiment sur les mêmes fondements et de n'en faire qu'une partie jusqu'à concurrence de 12,000 l. pour s'y pouvoir loger sûrement. L'espérance que nous avons eue que Sa Majesté accorderait les 6000 l. restant, nous a engagés à faire travailler dès la fonte des glaces, et il s'est trouvé bien avancé lors de l'arrivée des vaisseaux par lesquels nous avons appris que Sa Majesté avait discontinué cette année de donner les trois mille livres, comme les deux dernières années, et il y avait alors des dépenses faites sur le dit ouvrage sur les fonds que nous espérons recevoir cette année et la suivante 10,318 l. 18^s et ayant considéré l'importance d'achever ce qui était commencé du dit bâtiment qui n'est qu'environ les deux tiers du tout, pour en éviter la ruine, nous avons résolu de vendre six congés des 29 que Sa Majesté accorde aux habitans de ce pays moyennant 4,900 l. monnaie de France, qui ont servi et servent actuellement à la continuation de cet ouvrage. Il sera nécessaire, Monseigneur, d'avoir pour l'achever outres les 4900 l. provenues des dits engagés le fonds de 6000 l. restant des 12,000 l. que Sa Majesté a bien voulu promettre et sur les dites 6000 l. il sera pris les 4318 l. 18^s avancées, dont l'état sera envoyé par le dit sieur de Champigny.

Nous nous renfermons dans l'ordre que Sa Majesté nous donne pour les dépenses extraordinaires à faire l'année prochaine en nous réglant à proportion des fonds de l'année courante, quoique nous espérions que ceux qu'elle aura la bonté de faire seront de 190,000 l. ayant égard aux entreprises qui seront peut-être nécessaires pour un plus grand bien, ainsi que nous l'avions ci-dessus marqué; nous la supplions de considérer qu'il est plus important que jamais de cimenter par des présents l'union que ces Sauvages alliés tant des pays d'en haut que de l'Acadie ont avec nous, ainsi, nous espérons qu'elle leur continuera et augmentera même les grâces qu'elle leur a faites par le passé, puisque de leur part ils font tout ce qu'on peut attendre d'eux.

Le sieur de Champigny a jugé nécessaire de faire tirer par le commis du trésorier de la Marine des lettres de change pour la somme de 200,000 l. pour le paiement des troupes et des dépenses extraordinaires à faire l'année prochaine jusqu'à l'arrivée des vaisseaux. Nous donnerons toute l'application qui sera nécessaire pour le ménagement et l'économie en nous servant utilement et autant qu'il se pourra des vues que Sa Majesté nous donne par sa dépêche. Si le sieur de Champigny a distingué dans le projet qu'il a envoyé l'année dernière des dépenses à faire celle-ci, ce qu'il convenait débourser pour les courses à faire en ce pays, et séparément pour celles qui se font à l'Acadie, ça été pour faire connaître les unes et les autres, séparément, ainsi qu'on a coutume de les faire.

Nous obéissons dès à présent à l'ordre que Sa Majesté nous donne de cesser le paiement aux Sauvages chrétiens de dix écus blancs pour chacun Sauvage ennemi tué, et de vingt écus pour chaque prisonnier et de moitié pour les femmes, si nous n'appréhendions pas un éloignement de la part de nos Sauvages alliés à aller par petits partis souvent volontaires contre les ennemis et jusque chez eux, ce qui non seulement nous fait apprendre ce qui s'y passe, mais encore les retient dans l'ardeur qu'ils ont de venir nous incommoder le long des habitations de la colonie, joint que cette reconnaissance ne se donne point quand il y a des gros partis de Français et Sauvages mêlés ensemble; ainsi cela ne peut être considérable, et la marque la plus certaine que l'on en peut donner, c'est que depuis que l'on a commencé à payer cette gratification, il n'en a coûté au Roi que 6326 l. 16^s; au surplus, il serait à désirer que toutes les chevelures des Iroquois, nos ennemis, fussent payées à ce prix; moyennant onze à douze mille écus leur destruction serait assurée. Ainsi nous supplions, Monseigneur, d'avoir égard à ces raisons, et nous pardonner si nous n'exécutons pas encore entièrement ce que Sa Majesté désire sur cela, nous croyant obligés par le zèle que nous avons pour son service d'en user de cette manière, jusqu'à ce qu'elle nous ait fait savoir, après avoir su nos raisons, qu'elle le souhaite absolument. Cependant nous tâcherons de trouver des prétextes pour en payer le moins possible.

Nous ne souffrirons point que les peuples portent leurs denrées et leurs marchandises à des prix excessifs et hors de raison. La disette passée avait donné lieu à cette augmentation qui est arrivée les années dernières, et présentement qu'il y a des grains suffisamment, cela s'est réduit à un prix si modique, qu'il a été nécessaire d'en laisser sortir du pays pour empêcher que la quantité venant à donner lieu à une trop grande diminution de prix les habitans ne vinssent à se dégoûter de leur travail par le peu de fruit et d'utilité qu'ils y trouveraient. Les marchandises quoique assez chères en France, et que les droits en soient très considérables, diminuent tellement de prix cette année, excepté les boissons dont il y a peu, que nous devons croire qu'ils n'y font aucun profit. Voilà les productions de l'abondance; et il est à désirer qu'elle subsiste ici et qu'elle se rétablisse en France pour les grains où nous avons appris qu'ils étaient fort cher.

La dépense pour l'entretien d'un missionnaire au fort de Chambly sera prise dorénavant sur les 8000 l. que Sa Majesté accorde aux curés, et nous réduirons autant que faire se pourra celles des interprètes en langue sauvage, dont les sieurs de Frontenac et de Callières se servent dans les occasions où ils ont besoin. Nous nous servions des soldats pour tous les ouvrages auxquels ils sont propres, même pour les courses et expéditions autant qu'ils en seront capables, ayant déjà commencé à les employer à faire les découvertes et d'autres voyages que nous avons fait faire, afin de faire en cela comme dans tout le reste de notre mieux pour ménager les fonds de Sa Majesté, étant bien juste lorsqu'elle a la bonté de nous secourir puissamment dans les temps qu'elle a de si prodigieuses dépenses à faire, que nous n'épargnions aucun soin pour la satisfaire. Nous sommes très persuadés que les capitaines des compagnies, lorsqu'ils donnent la liberté à leurs soldats de travailler pour les habitans peuvent avoir en vue de se procurer quelque bénéfice en retenant leur solde dont néanmoins nous ne recevons aucune plainte des soldats parce qu'ils y trouvent aussi leur compte, étant nourris et bien payés par les habitans. C'est sur ce point que M^r^ l'évêque avait fait aux Capitaines un cas de conscience et défendu à tous les confesseurs de son diocèse de leur donner l'absolution, mais même le sieur de Vaudreuil nous a dit avoir été refusé d'être écouté en confession par le curé de Ste-Anne; il y a apparence qu'après que Sa Majesté lui a écrit à ce sujet, il cessera cette conduite suivant ce qu'elle lui ordonne, et de notre côté nous ne manquerons pas de prendre garde à ne pas abandonner les soldats à la cupidité des officiers, si elle était excessive et les obliger de faire en cela la justice qui leur est due.

Il ne se trouve point que le sieur de Frontenac ait jamais fait des détachements d'habitans au lieu de se servir des soldats des troupes que quand il a cru que les soldats n'étaient pas capables de faire ce que les habitans pouvaient exécuter et quand il en a mené jusqu'au nombre de deux cents avec lui à Montréal, ce n'a pas été pour l'accompagner simplement, mais pour aider aux habitans de Lachine et des environs de Montréal qui sont exposés aux insultes des Iroquois, à faire plus diligemment leurs semences et leurs récoltes, pendant que les troupes étaient dispersés dans les postes nécessaires pour s'opposer aux ennemis. Sans ces précautions les unes et les autres ne se seraient pas faites avec autant de tranquillité qu'il y a eu les deux dernières années, et les dépenses sur cela ont été très médiocres puisqu'il n'en a coûté au Roi que des vivres pour leur voyage.

Nous ne saurions nous dispenser, Monseigneur, de vous avouer que l'avis qui vous a été donné sur la garnison de Montréal et des Trois-Rivières avait du fondement, mais nous avons averti les sieurs de Callières et de Ramezay d'être, à l'avenir, plus exacts, et ils ont promis que vous n'en recevriez dans la suite aucune plainte.

A l'égard de la garnison du château de Québec, le sieur de Champigny qui en a fait la revue depuis deux jours peut vous assurer, Monseigneur, qu'elle est complète.

Nous tiendrons la main à ce que les officiers aussi bien que les soldats servent à leurs compagnies, et s'ils en usent autrement, le sieur de Frontenac y mettra ordre et le sieur de Champigny n'en fera payer aucun qu'il ne se trouve aux revues. Cela est tellement de conséquence pour le bien du service, que nous n'admettrons rien pour remédier à cet abus. A l'égard des soldats au-dessous de 16 ans que vous avez vus employés dans les revues, le nombre en était fort petit, et nous voyons cela insensiblement finir étant près d'atteindre cet âge.

C'est un puissant motif pour engager les officiers soit de France soit du pays à faire leur devoir que de promettre d'avancer ceux qui s'y distingueront par leurs services, ce que nous avons pris soin de leur déclarer afin de les animer à contenter Sa Majesté sur ce point; il est du bien du service et de l'avantage de la colonie de ne donner aux officiers que le moins de congés qu'il sera possible, pour passer en France, puisque nous avons besoin de tous pour la garde et la conservation du pays. MM. de Crisafy désireraient y passer pour représenter leurs services à Sa Majesté, étant employés ici depuis onze ans et ayant dans toutes les occasions donné des marques de leur valeur. Nous leur avons promis de leur rendre cette justice auprès de vous et de vous supplier de procurer quelque pension du Roi au marquis et une sur un bénéfice au chevalier, nous paraissant raisonnable que l'on ait quelque égard à leur naissance et à la perte qu'ils ont faite de plus de 60,000 l. de rente en Sicile, pour s'être jetés dans le parti du Roi, et ne possédant d'autres biens que ce que leur compagnie leur produit.

Le sieur de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, et le sieur de Subercase, major des troupes, étant bons officiers, ils espèrent que Sa Majesté aura la bonté de leur continuer leurs gratifications. Ce dernier prétend qu'on lui en a supprimé une cette année dont il jouissait les précédentes.

Sa Majesté n'a pu connaître qu'une seule fois la différence de sentiments qui s'est trouvée entre le sieur de Frontenac et le sieur de Champigny en ce qui concernait son service, par la diversité des ordonnances qu'ils rendirent l'année dernière et on a pu, Monseigneur, vous rapporter raisonnablement que ce fut l'effet d'une désunion intérieure, étant très vrai qu'ils n'ont jamais eu cette aliénation l'un pour l'autre, puisque cette différence de sentiments ne les a jamais éloignés de se voir ni de s'entretenir sur toute chose avec toute la liberté et la confiance qu'il est à désirer entre deux personnes qui doivent concourir également à remplir leurs devoirs et à satisfaire Sa Majesté. Nous vous avouerons qu'il est dangereux d'écouter ceux qui cherchent à porter la division. Nous nous en sommes aperçus plusieurs fois et des mauvaises intentions qu'ils avaient en agissant de cette manière. Souvent au lieu de les écouter nous leur avons donné des marques de mécontentement que nous avions de leur conduite, ce qui fait que nous espérons par là les obliger à la changer; et présentement nous pouvons vous assurer que notre unique vue est de faire avec union ce que Sa Majesté souhaite de nous, dont nous espérons qu'elle sera satisfaite. Le sieur de Frontenac peut y ajouter en son particulier qu'il ne lui sera pas difficile de traiter et de faire traiter par les autres le sieur de Champigny avec la décence qui est due à son caractère, puisqu'il l'a toujours fait et qu'il est dans la disposition de le continuer.

Le sieur de Champigny est fort content de ne faire aucune dépense ni marché que sur les ordres du sieur de Frontenac, et il n'a qu'à lui marquer la destination et l'emploi qu'il veut faire des fonds du Roi pour en voir l'exécution. Il y a un certain détail de dépense pour une infinité de choses de peu de conséquence et indispensables, dans lequel le dit sieur de Frontenac a laissé agir le dit sieur de Champigny, dans la pensée qu'il a toujours fait de son mieux.

Il sera très circonspect de ne rien entreprendre sans la participation du sieur de Frontenac et l'un et l'autre concourront de tout leur possible à ce que Sa Majesté soit contente de ce qu'elle demande d'eux sur cela.

Nous avons averti M^{r} l'évêque de Québec de remédier aux entreprises que quelques missionnaires ont jusqu'à l'Acadie en choses qui n'étaient point de leur fait. Sans doute que leur zèle a été un peu trop étendu, et il est très important qu'ils changent leur conduite là-dessus, supposé que ce que l'on nous a rapporté soit véritable.

Sa Majesté nous réitère si nettement ses intentions par sa dernière dépêche à l'égard des congés que l'on accorde tous les ans pour aller traiter aux pays des Ottawas que nous pouvons l'assurer que chacun de notre côté satisfera ponctuellement à ce qu'elle désire, et nous allons travailler à faire revenir de ces pays éloignés le nombre des Français qui y est au delà de ce qui y doit être nécessairement pour faire valoir les vingt-cinq congés et garder les postes afin de suivre les intentions que Sa Majesté a de préférer la culture des terres et des établissements solides dans la colonie pour son accroissement et son plus grand bien.

Nous avons rendu compte à Sa Majesté les années dernières de la réunion qui a été faite en villages de tous les habitans qui s'étaient étendus et habitués tout le long des côtes au-dessus des Trois-Rivières sans qu'il n'y en aurait eu aucun en sûreté contre les incursions des ennemis, et si la même précaution n'a pas été prise pour ceux qui sont au-dessous, c'est que nous avons remarqué le peu d'apparence qu'il y avait que les ennemis puissent y venir. Il sera aisé de faire ces réunions partout, lorsqu'ils seront étendus dans la profondeur, mais n'étant que le long de la rivière et chacun ayant son champ en arrière et aux côtés de sa maison on ne saurait les obliger à se réunir qu'en même temps on ne les contraigne à les abandonner et on leur ôterait par là toute la facilité qu'ils ont de travailler sur leurs habitations; mais comme les déserts ne se peuvent plus étendre qu'en profondeur, ce qui se fait par l'accroissement des familles, on verra par la suite ces peuples s'habituer dans ces terres, et lorsque les bois en seront dehors, il sera facile d'établir des villages au milieu de chaque seigneurie, au lieu que présentement, si on faisait cette réunion, il serait presque impossible aux habitans d'exploiter leurs habitations, à moins qu'ils ne prissent la résolution d'y aller et venir sur la rivière à cause des ruisseaux et des eaux qui sont tout le long qui empêchent entièrement l'usage des charrois.

Il est difficile de réduire les officiers qui sont détachés pour aller commander à Michillimaquinac et dans les autres postes éloignés à ne porter que la valeur de leurs appointements en marchandises pour avoir dans ces lieux les vivres et autres choses qui leur sont nécessaires, le service étant d'ailleurs très rude et très désagréable, mais il est nécessaire aussi de borner la permission que l'on donne au delà, et si quelqu'un en abusait, l'en châtier, de sorte que les autres n'osassent plus retomber dans la même faute.

Nous avons regardé comme un grand bien l'abondance du castor qu'il y a eu l'année dernière, puisque c'est une augmentation de commerce qui donne lieu à une consommation considérable de marchandises. Nous croyons que cette pelleterie n'est à charge à la ferme que parce qu'on ne peut pas la transporter chez les étrangers, puisque MM. les fermiers généraux se sont plaint, il y a quelques années, à leurs agents du peu qu'il y en avait; mais comme il faut se régler en toute chose selon la concurrence, et que Sa Majesté ne souhaite pas présentement qu'il y en ait une si grande quantité, nous ne ferons faire aucunes sollicitations aux Sauvages pour les engager à faire cette chasse, quoique nous connaissions cette année, où il n'y en a que la moitié de la dernière, que cela détruit considérablement le commerce, les marchands n'ayant presque que ce moyen pour faire leurs retours sûrement en prenant des lettres de change qui sont données pour la valeur.

Sa Majesté nous fait l'honneur de nous marquer qu'elle veut bien leur permettre d'en faire passer directement de Québec en Hollande, en prenant les sûretés suffisantes pour les vaisseaux où ils seront chargés. Nous leur avons donné cet avis, mais aucun ne s'est trouvé en état de l'entreprendre, et cela ne se peut faire, à moins que ce ne soient des vaisseaux qui ayent pris leurs mesures avant leur départ de France. Ainsi il est plus à propos de le faire savoir sur les ports de mer qu'ici. Il est bien de conséquence que les commis établis pour recevoir les castors à Québec se renferment dans ce qui a été réglé sur la qualité et le prix, et qu'ils cessent de faire tous les ans des difficultés aux habitans qui sont obligés d'en faire de même aux Sauvages, lesquels par la suite pourraient prendre la résolution, à cause d'une trop grande diminution, de les transporter aux Anglais, et par là priver la ferme de son droit de quart, et entretenir des liaisons avec nos ennemis très nuisibles à la colonie et l'exposer même à sa perte totale venant à se détacher de nous en vue de leur intérêt, trouvant deux ou trois fois plus d'avantages à traiter avec eux qu'avec nous.

Nous avons commencé à exécuter l'ordre que Sa Majesté nous a donné de faire entrer en partage sur les congés le sieur de la Durantaye et les autres qui ont fait des avances pour la construction des forts dans les pays éloignés.

Le sieur de Frontenac leur en a accordé dix sur les vingt-cinq qu'il a délivrés la présente année, et il continuera d'en donner l'année suivante, jusqu'à concurrence de leur dû, et par ce moyen ces avances se trouvent remboursées.

Puisque Sa Majesté désire que la prétention des sieurs de la Forest et de Tonty se décident par la teneur des lettres qu'ils ont obtenues et de ce qui s'est pratiqué du vivant de M^r de la Salle, nous croyons présentement que nous avons eu connaissance de la dite lettre, qu'il ne doit plus y avoir aucune difficulté, puisqu'elles portent expressément qu'ils jouiront du fort St-Louis aux mêmes droits qu'avait le sieur de la Salle au fort de Frontenac qui lui donnaient le pouvoir de faire la traite dans toute l'étendue de ces appartenances à l'exclusion de tout autre, et ce qu'il a mis en pratique au fort de St-Louis des Illinois tant qu'il a vécu.

Ce qu'il y a à prendre garde c'est qu'ils se contiennent dans les bornes de leurs concessions, afin que leur commerce ne préjudicie point à celui du public, et qu'ils remplissent toutes les obligations où ils sont engagés en maintenant ce poste et les Illinois dans l'obéissance de Sa Majesté, et en guerre contre les Iroquois et autres nations ennemies, en quoi, jusqu'ici, il nous a paru qu'ils ont satisfait, puisque quelque chose que l'on ait pu dire à Sa Majesté au contraire, elle verra par le certificat que nous envoyons, signé du Père Jésuite, qui est missionnaire parmi eux, qu'il y a eu 4 ou 500 personnes tuées ou prises par cette seule nation, et qu'ainsi ils n'ont pas été sans mouvement, comme on l'a avancé, et que le détachement de soldats et d'officiers que le sieur de Frontenac a envoyé n'a pas été inutile.

Nous croyons qu'il est important d'entretenir des détachements dans les postes établis aux pays éloignés pour nous conserver les Sauvages qui y sont et ôter aux Anglais la grande envie qu'ils ont d'y aller, essayant toujours de s'étendre pour avoir le commerce de la pelleterie, le principal intérêt que Sa Majesté a dans la garde et conservation de ces postes est d'empêcher que nos Sauvages alliés n'aient aucune pratique avec les Anglais, car, comme nous venons de dire, s'ils avaient une fois commencé, l'attrait du bon marché les porterait à se déclarer pour eux, et sans doute de nos amis qu'ils sont deviendraient nos ennemis, qui serait le plus grand malheur qui pourrait arriver en ce pays. Ces Sauvages tiennent toujours quelques partis en campagne qui harcèlent et incommodent nos ennemis, pendant que les garnisons que le sieur de Frontenac tient dans les postes que nous occupons, veillent à la garde de leurs familles qui sont dans les villages auprès de ces postes.

Le sieur de Louvigny, qui a commandé à Michillimaquinac depuis quatre ans et plus, a été relevé par le sieur de Lamothe Cadillac que le sieur de Frontenac y a envoyé cette année. Nous pouvons rendre toutes sortes de témoignages à Sa Majesté de la bonne conduite du sieur de Louvigny qui est un fort bon officier. Il passe en France pour des affaires de famille, qui lui sont de conséquence et il pourra, Monseigneur, vous rendre un compte fidèle de tout ce qui s'est passé chez les nations.

Nous avons réciproquement travaillé à voir ce qu'il y avait de plus convenable pour l'usage de l'eau-de-vie dans les pays éloignés, afin que ceux qui y sont en aient pour leurs besoins, ainsi que Sa Majesté nous fait l'honneur de nous le mander, en même temps qu'ils ne puissent se servir de la liberté qu'ils pourraient avoir d'en porter autant qu'ils souhaiteraient pour en transporter dans les profondeurs du bois au devant des Sauvages qui y sont en chasse, suivant les intentions et ordonnances de Sa Majesté. Pour empêcher cet abus et les suites qu'il peut y avoir par l'ivrognerie qui a causé souvent le dépouillement des Sauvages par la surprise de quelques Français en se servant de cette occasion pour avoir toutes leurs pelleteries pour un peu de boisson, nous n'avons rien trouvé de mieux à faire que de régler l'eau-de-vie à chaque homme sur le pied d'un pot par mois, avec défense de s'en servir à autre chose qu'à son usage; ce qui leur ôtera les moyens d'en abuser et de contribuer à l'ivrognerie des Sauvages; ce que le sieur de Frontenac a toujours très particulièrement recommandé d'empêcher à tous les commandants qu'il a envoyés dans ces postes, comme le sieur de Louvigny vous le pourra témoigner; et s'étant trouvé à ce dernier voyage un Français qui en avait 65 pots au delà de ce qui avait été réglé, ils lui ont été confisqués par les ordres de M^r de Champigny.

Le sieur de Frontenac est si éloigné de favoriser l'ivrognerie et si ennemi des désordres qu'elle cause, qu'ayant appréhendé qu'elle ne donnât lieu à quelques démêlés et batteries entre les députés iroquois qui se trouvaient à Montréal et les Otawas qui y étaient descendus, et que sous ce prétexte ils ne prissent occasion de satisfaire la haine et l'animosité qui existe entre eux, il jugea à propos de faire défense d'en vendre et d'en donner aux Sauvages pendant quelques jours et jusqu'à ce que tous les conseils et conférences qui se devraient tenir sur les propositions de paix fussent terminés et que les uns et les autres s'en retournassent en leur pays.

Le village des Sauvages iroquois chrétiens de la Montagne, près de Montréal, ayant été brûlé avec l'enceinte du fort et de leur église, ils ont perdu ce qu'ils avaient. Nous avons cru être obligés, les voyant ainsi dépouillés, de leur donner quelques effets du magasin du Roi et un congé pour leurs plus pressants besoins.

Nous espérons que le sieur d'Iberville réussira dans son entreprise sur la Baie du Nord, ayant tout ce qui lui est nécessaire pour cela. Il est parti de Québec avec le sieur de Sérigny, son frère, qui commande *la Salamandre*, dès le 9 août, dans l'espérance d'arriver proche le fort Nelson à la fin de septembre. Les intéressés du Canada en la compagnie qui avait été formée pour le commerce de cette baie, nous ont toujours paru disposés à faire ce qui convenait pour soutenir leur entreprise. Il n'y a point eu de leur faute dans le malheur qui leur est arrivé de perdre les postes qu'ils y occupaient et les biens qu'ils y avaient, puisque dans le même temps que les Canadiens qui les gardaient ont abandonné, craignant de n'être pas secourus de vivres dont ils avaient besoin, il y avait un mémoire de la compagnie qui était parti de Québec pour leur en porter, lequel en y arrivant, trouva les Anglais en possession, et pour marquer davantage par ces intéressés du Canada leur attachement à cette affaire, ils ont été bien aises de trouver le sieur d'Iberville disposé à les intéresser avec lui, ce qui a été fait, et ils se proposent de soutenir par la suite cette entreprise le mieux qu'il leur sera possible, en quoi ils auront besoin des secours de Sa Majesté pendant le temps de la guerre, et nous la supplions avec eux de leur être favorable en cela. MM. les intéressés de Paris dans la dite compagnie peuvent être assurés de nos assistances envers celui qui est chargé de leurs procurations à Québec, pour retirer les effets qu'ils ont dans les bois au pays des Otawas, ce qui a été exécuté dès cette année, et sur la demande qu'ils font de ce qui leur appartient dans ce qui reste des effets de la dite Compagnie du Nord, les intéressés de Québec qui y ont satisfait dès l'année dernière sont prêts de donner tous les éclaircissements qui leur seraient demandés au sujet de cette affaire, ne nous ayant jamais paru qu'ils aient reculé lorsqu'il s'agissait de faire ce qu'ils étaient obligés.

Nous vous dirons, Monseigneur, à l'occasion de ce que vous nous mandez au sujet de l'étendue des concessions qui ont été accordées en ce pays que ceux qui se présentent pour commencer des établissements ont besoin d'une étendue assez grande pour établir par la suite une quantité d'habitans suffisante pour composer une seigneurie, ce qui a été accompli dans la plus grande partie des terres accordées en fiefs dans l'étendue de la colonie, au-dessus de laquelle nous ne jugeons pas à propos d'en accorder aucunes nouvelles pour donner lieu d'occuper et faire valoir toutes celles qui sont dans le centre du pays et ceux qui ont plus d'étendue qu'il ne serait à souhaiter, cela provient de ce qu'il ne se rencontre que peu de terre propre à cultiver, le reste étant inhabitable à cause des cours des rochers, à quoi il est raisonnable d'avoir égard.

Les établissements dans le fleuve St-Laurent pour la pêche auraient eu un succès considérable cette année sans les deux brigantins anglais qui ont fait des descentes en plusieurs endroits et pillé ce qui y était, ayant forcé ceux qui y étaient d'abandonner, cependant il y en a eu qui ont tenu bon et qui ont fait une pêche assez avantageuse.

Le sieur Franquelin, hydrographe, n'est pas repassé en ce pays, comme Sa Majesté nous a fait l'honneur de nous le mander. Nous n'avons eu aucune connaissance du mémoire qu'il vous a présenté, lequel, apparemment, concerne ce qu'il y a à faire pour la navigation dans ce fleuve. Il n'y a eu personne plus capable de faire ses observations que ceux qui commandent les vaisseaux qui viennent en ce pays.

Le sieur de Champigny a su que le sieur d'Iberville s'y était beaucoup attaché. Ses journaux seront très utiles pour perfectionner les cartes qui en ont été faites, ayant pris soin d'en tirer tous les rhumbs de vent.

Si Sa Majesté voulait avoir la bonté de faire toutes les dépenses qu'il est nécessaire, on pourrait trouver ici quelqu'un assez habile pour en avoir une connaissance parfaite, en s'y employant tout un été, et cela serait plus utile que tout ce qui s'est

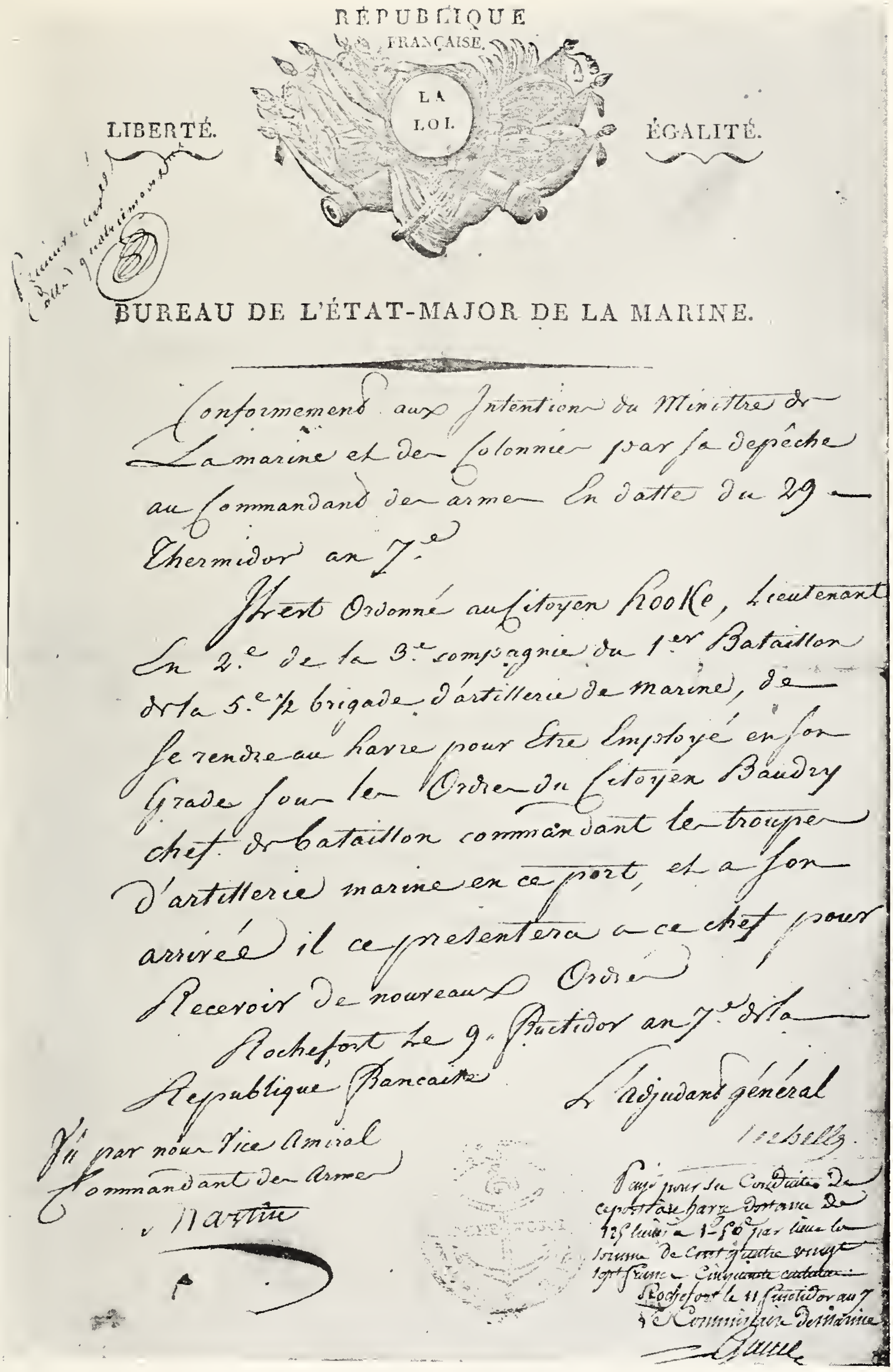

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. LA LOI. ÉGALITÉ.

BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

Conformement aux Intention du Ministre de La marine et des Colonnie par sa depêche au Commandant des armes En datte du 29 Thermidor an 7e.

Il est Ordonné au Citoyen Hooke, Lieutenant En 2e de la 3e compagnie du 1er Bataillon de la 5e ½ brigade d'artillerie de marine, de se rendre au havre pour Etre Employé en son Grade sous les Ordres du Citoyen Baudry chef de bataillon commandant les troupes d'artillerie marine en ce port, et a son arrivée il ce presentera a ce chef pour Recevoir de nouveaux Ordres.

Rochefort le 9 fructidor an 7e de la Republique Francaise.

L'adjudant général

Vû par nous Vice Amiral
Commandant des Armes
Martin

Payé pour sa Conduite de ce port au havre distance de 125 lieues a 1f 50 par lieue la somme de Cent quatre vingt sept francs Cinquante centimes
Rochefort le 11 fructidor an 7
Le Commissaire de Marine

DOCUMENT SIGNÉ PAR L'ADJUDANT GÉNÉRAL LÉCHELLES, ORIGINAIRE DE MONTRÉAL

BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

Conformement aux Intentions du Ministre de La marine et des Colonnies par sa depêche au Commandant des armes En datte du 29 Thermidor an 7e.

Il est Ordonné au Citoyen Hooke, Lieutenant En 2e de la 3e compagnie du 1er Bataillon de la 5e½ brigade d'artillerie de marine, de se rendre au havre pour Etre Employé en son Grade sous les Ordres du Citoyen Baudry chef de bataillon commandant les troupes d'artillerie marine en ce port, et a son arrivée il ce présentera a ce chef pour Recevoir de nouveaux Ordres.

Rochefort le 9 Fructidor an 7e de la Republique Française.

L'adjudant général,

LÉCHELLES

Vu par nous Vice Amiral Commandant des armés.

MARTIN

Payé pour sa conduite de ce port au havre, distance de 129 lieues à 1° 90° par lieue la somme de cent quatre vingt sept francs cinquante centimes.

Rochefort le 11 fructidor an 7.

Le Commissaire de Marine,

GAUVE (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

fait jusqu'à présent. Nous ferons cependant de notre côté notre possible pour faire tirer par le sieur Jolliet et les autres qui naviguent dans ce fleuve toutes les connaissances qu'ils pourront nous donner.

Le sieur de Champigny a examiné, suivant l'ordre de Sa Majesté, ce que c'était que la présentation d'une femme de Pontoise nommé Marie Bedet. Elle aurait un fils nommé Desrivières, marchand en ce pays, qui est mort marié et sans enfant, ayant quelques biens dont sa veuve, comme donatrice mutuelle, jouit par usurfruit; l'inventaire a été fait en bonne forme, mais avant le décès de la veuve, Marie Bedet ne doit rien prétendre, à moins qu'elle ne s'accommode avec celui qui a épousé la veuve de son fils, ce qu'elle pourra faire en France où il passe cette année.

Le navire du Roi *le Carossol* s'est perdu d'un mauvais temps sur les Sept-Isles, à 80 lieues de Québec; il ne s'en est sauvé que quelques matelots, le premier pilote et l'écrivain qui ont hiverné sur les lieux. Nous y avions envoyé le printemps une barque et un brigantin, commandés par le sieur de Beaubassin, lieutenant, qui s'est très bien acquitté de sa commission et a fait au delà de ce qu'on pouvait espérer, par les furieux coups de vents qu'il a eu à essuyer. Sa diligence a été fort grande et il nous a rapporté ce qu'il a pu retirer du débris de ce vaisseau qui est assez considérable, comme vous le verrez par le mémoire que le sieur de Champigny vous en envoie avec sa lettre particulière et l'enquête qu'il a faite au sujet de ce naufrage.

Le sieur de Moras, ancien officier de Carignan, à qui Sa Majesté avait la bonté d'accorder 150 l. de gratification, est mort cette année, laissant une veuve et une famille nombreuse dans une extrême pauvreté. Les services qu'il a rendus et ceux que quatre de ses enfans rendent journellement dans les occasions qui se présentent d'aller aux ennemis, nous ont portés à en faire faire le paiement à la dite veuve, et nous supplions très humblement Sa Majesté de lui en accorder la continuation pour soutenir sa pauvre famille, comme on a fait à plusieurs autres veuves. Son fils aîné fut tué il y a deux ans dans un parti contre les Iroquois.

Nous avons examiné ce qu'il y avait à faire de mieux pour le bien du service de la colonie à l'égard du cours de l'espèce en Canada, et nous avons cru nécessaire de n'y rien changer, crainte qu'en les réduisant sur le pied de la dernière déclaration du Roi, cela n'obligeât beaucoup de particuliers à risquer ce qu'ils en peuvent avoir sur les deux vaisseaux qui sont ici auxquels il pourrait arriver le même accident qu'au *Carossol*, qui s'est perdu dans cette rivière; d'ailleurs, comme il est constant qu'il ne vient point d'argent de France, à moins que le Roi n'en envoie, le peu de commerce que l'on fait en ce pays serait entièrement ruiné s'il n'y restait aucune monnaie.

Le sieur de Vaudreuil auquel Sa Majesté a accordé congé de passer en France à cause de la mort de son frère aîné, a toujours servi ce pays avec tant de zèle, d'attachement et de distinction, qu'il ose espérer que Sa Majesté, joignant ces derniers services à ceux qu'il lui a rendus si longtemps dans ses armées, voudra bien le faire capitaine de vaisseau en le renvoyant en ce pays y continuer le commandement qu'il y a sur toutes les troupes.

Le sieur Dubois Berthelot de Beaucours, capitaine réformé, et qui est enseigne de vaisseau, demanderait une lieutenance, et nous pouvons assurer Sa Majesté qu'il en serait très digne par sa naissance et par sa valeur et son expérience dans la marine où il avait servi plusieurs campagnes avant qu'il vint en ce pays. Il y a si longtemps qu'il y est que je n'ai pu me dispenser de lui permettre de passer en France pour vaquer aux affaires domestiques qu'il dit y avoir.

Le sieur Gaillard que vous avez envoyé, Monseigneur, depuis deux ans pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie, demanderait que vous voulussiez lui en faire expédier une commission.

Le sieur Le Gardeur de Tilly, lieutenant d'un détachement de la marine, gentilhomme de la plus ancienne famille de ce pays, frère du sieur de St-Michel, lieutenant de port de Rochefort, qui a deux frères servant actuellement sur les vaisseaux de Sa Majesté et trois autres dans les troupes du détachement de la marine, dont l'un est allé à l'expédition du Nord, étant chargé d'une grosse famille et sans biens, ayant, comme l'aîné, la survivance de la charge de conseiller du sieur de Tilly, son père, actuellement vivant, demande que la Cour voulut accepter le sieur de la Chesnaye en sa place pour la survivance qu'il a du sieur de Tilly, son père, parce que cela lui fournirait lieu d'accommoder ses affaires avec le dit S^r^ de la Chesnaye auquel il doit la somme de 3,000 l. et le dit sieur de Tilly, son père, celle de trois mille cinq cents livres ou environ, et que si Sa Majesté avait agréable d'accepter cette proposition et de pourvoir de cette charge le dit sieur de la Chesnaye, il lui remettrait toutes les dites dettes et lui en donnerait quittance, ce qu'il aurait proposé au sieur de Frontenac et de Champigny, qui vous en écrivaient conjointement l'an passé, connaissant le sieur de la Chesnaye pour un très honnête homme, qui a du mérite et de la capacité, ayant eu depuis quarante ans les premiers emplois de ce pays et même été pendant plusieurs années, l'un des fermiers de son domaine, qu'il serait bien aise de laisser à sa postérité nombreuse cette marque d'honneur après celle dont Sa Majesté l'a revêtu en lui accordant depuis peu des lettres de noblesse.

Le sieur Riverin qui avait obtenu cette survivance de conseiller au Conseil Souverain, a tellement reconnu cette vérité, qu'il vous en écrit, Monseigneur, et vous marque qu'il se désiste de ce qui avait été accordé en sa faveur.

Le sieur de Muy, capitaine du détachement de la marine en ce pays, qui a eu l'honneur de servir le Roi dans ses armées depuis vingt-trois ans, en la même qualité, dans le régiment de Normandie, et un homme d'esprit, de mérite et des plus braves officiers que nous ayons et qui s'est distingué depuis dix ans qu'il est en ce pays dans toutes les occasions où il s'est trouvé, et particulièrement comme premier capitaine commandant sous le sieur de Valrennes à la défaite des Anglais et Sauvages Agniers au combat du 11 août 1691, demande à Sa Majesté une lieutenance de vaisseau en considération de ses services. Nous n'aurions rien à ajouter à cette lettre, si nous pouvions la finir sans vous donner de nouvelles assurances du profond respect et de la soumission entière avec laquelle nous sommes, Monseigneur, vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC ET CHAMPIGNY

P. S.—Depuis notre lettre écrite, nous avons appris, Monseigneur, qu'il était arrivé à Montréal une affaire qui a fait assez de bruit par des monitions et un mandement que M^r^ l'évêque y a fait publier contre les Pères Récollets et dans lesquels M^r^ de Callières, gouverneur de la dite ville, s'est trouvé si offensé, qu'il a cru devoir faire apposer une affiche qui peut désabuser le peuple des mauvaises impressions que M^r^ l'évêque paraissait vouloir donner au peuple de sa conduite et de présenter une requête au Conseil pour en demander justice.

Comme les parties intéressées ne manqueront pas de vous en faire voir toutes les pièces, nous ne les joindrons point à cette dépêche, et nous nous contenterons de vous dire que cette affaire pouvant avoir de grandes suites, il est important que Sa Majesté y donne ordre.

Nous ne vous parlerons point aussi, Monseigneur, de la dernière députation que les Iroquois nous ont faite et dont Taréha Onnéyout était le chef, qui n'est arrivé ici que depuis quatre jours, parce que vous en verrez tout le détail qu'on a fait ajouter à la relation.

A Québec, le 5 novembre 1694 (1).

(La fin dans un prochain Rapport)

---

(1) Archives de la province de Québec.

M^{gr} JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

Joseph-Octave Plessis naquit à Montréal, le 3 mars 1763, de Joseph-Amable Plessis et de Marie-Louise Ménard. Il commença ses études à l'école latine de M. Curateau, tenue au château Vaudreuil. De là, il passa au séminaire de Québec. A dix-sept ans, il avait terminé son cours de philosophie. Admis aussitôt à revêtir l'habit ecclésiastique, il enseigna pendant trois ans les belles-lettres et la rhétorique au collège de Montréal, puis, en 1783, il fut appelé à Québec, par M^{gr} Briand, pour y exercer la charge de secrétaire du diocèse. Le 11 mars 1786, il recevait la consécration sacerdotale des mains de M^{gr} d'Esglis. Six ans plus tard, le 2 juin 1792, il devenait curé de Québec. Au mois de septembre 1797, M^{gr} Denaut le choisissait comme coadjuteur; ce choix fut accepté par la cour de Rome, mais les bulles du nouvel évêque ne furent expédiées que le 26 avril 1800. M^{gr} Plessis fut sacré dans la cathédrale par M^{gr} Denaut, le 25 janvier de l'année suivante. Devenu évêque, il conserva sa charge de curé de Québec, tout en prenant une part active au gouvernement de l'Église du Canada.

A la mort de M^{gr} Denaut, arrivée le 17 janvier 1806, il prit possession du siège épiscopal de Québec, et choisit comme coadjuteur M. Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle. Son administration fut féconde. Après de longs pourparlers, il fut, en 1818, reconnu par le gouvernement britannique, comme *évêque catholique* de Québec et admis à siéger au Conseil législatif. Zélé pour l'éducation, il fut le fondateur du séminaire de Nicolet et le coopérateur intelligent de M. Girouard, dans l'établissement du collège de Saint-Hyacinthe. D'une grande activité, il parcourut plusieurs fois les paroisses du Bas-Canada, visita en deux occasions différentes, en 1810 et en 1815, les provinces maritimes et se rendit presque à Sandwich, dans le Haut-Canada, en 1816. Afin de régler d'une manière satisfaisante la division de son immense diocèse, il entreprit un long voyage en Europe. Parti le 19 juillet 1819, il ne revint à Québec que le 16 août 1820. Son voyage fut couronné de succès. Il obtint à peu près tout ce qu'il désirait. Le gouvernement impérial accepta la nomination de M. Alexander Macdonell, comme évêque auxiliaire du Haut-Canada, et de M. Bernard Angus McEachern, comme évêque auxiliaire du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard. On lui permit, en même temps, de demander un suffragant pour le district de Montréal, et un autre pour les territoires de l'Ouest, dépendant de la Compagnie de la baie d'Hudson.

A Rome, le pape Pie VII lui accorda plusieurs audiences. Le Saint-Siège approuva les plans de division que lui soumit l'évêque de Québec et les suffragants qu'il avait demandés furent nommés.

A son retour, M^{gr} Plessis fut reçu triomphalement par toute la population de la ville de Québec. La Providence semblait lui préparer des jours heureux au milieu d'un peuple qui l'entourait de son affection, mais il éprouva bientôt une cruelle déception en voyant l'opposition faite à l'autorité de M^{gr} Lartigue par ceux même qui auraient dû l'appuyer. Sa santé ne tarda pas à être ébranlée, et, le 4 décembre 1825, il expira subitement à l'Hôpital général, où la maladie l'avait forcé de se retirer. Sa mort causa un deuil profond par tout le Canada où sa mémoire est restée en vénération.

IVANHOË CARON, p^{tre}

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE M^gr^ JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, 1797 À 1925

1797

Mgr Pierre Denaut, évêque de Québec, à son Eminence le cardinal Gerdil, préfet de la congrégation de la Propagande (Québec, 10 septembre 1797). Mgr Denaut demande qu'on lui donne pour coadjuteur l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 2, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Gerdil, préfet de la sainte congrégation de la Propagande à Rome (Québec, 16 septembre 1797). A l'occasion de sa nomination comme coadjuteur de l'évêque de Québec, il fait connaitre au Saint-Siège ses sentiments de fidélité, de respect, de soumission et d'obéissance. Il craint que la charge ne soit au-dessus de ses forces. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Québec, à Longueuil (Québec, 18 septembre 1797). L'abbé Taschereau nommé curé à Sainte-Croix. Les habitants de cette paroisse ont fait des réparations au presbytère. Mgr l'ancien (Hubert) est toujours dans le même état. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général (Québec 5 octobre 1797). Il autorise le Frère Jacques Sommer, religieux de l'ordre de Saint-Sauveur, à quêter dans le diocèse de Québec, et à recueillir des aumônes qui seront employées au rachat des chrétiens captifs chez les infidèles. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 9.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Québec, à Longueuil (Québec, 9 octobre 1797). Mgr l'ancien est très mal. Il a permis au Frère Sommer de faire la quête en ville. MM. Louis-Joseph Desjardins et François Ciquard, missionnaires à la Baie-des-Chaleurs, demandent des assistants. A propos de l'aliénation d'une terre appartenant à la fabrique de l'église de la Petite-Rivière. (*Registre des Lettres*, v 3, p. 5.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Amable Trutaut, curé de Kamouraska (Québec, 27 octobre 1797). Il lui permet de faire une voûte à son église et lui laisse le choix des moyens à employer pour solder cette dépense. Il devra consulter l'ordonnance des commissaires. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 8.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Eminence le cardinal Gerdil, préfet de la congrégation de la Propagande (Québec, 3 novembre 1797). Mgr Jean-François Hubert décédé le 17 octobre. L'expédition des bulles du nouveau coadjuteur devient urgente. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 10.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 10 novembre 1797). Il serait à propos que les bancs de la nouvelle église fussent mis à la criée et vendus au plus haut enchérisseur; il est bien à craindre, cependant, que les marguilliers ne veulent y consentir. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 15.)

1798

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé à L'Ile-Verte. (Québec, 11 février 1798). Il pourra commencer la construction de son église. Les dimensions qu'il propose, soixante-dix pieds sur vingt-huit, sont suffisantes. Il laissera de côté les habitants de Cacouna. Ils formeront tôt ou tard une paroisse séparée. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 27.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à... (Québec, 12 février 1798). Il approuve sa manière d'agir envers les habitants de Madawaska. Ces gens n'apprécient pas assez la présence du prêtre. Il l'encourage à se bâtir une maison à ses frais. Il le félicite de son excessive bonté. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 27.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 12 mars 1798). La question de l'érection des paroisses. M. Grant s'en occupe avec zèle. Les habitants du village Sainte-Marguerite demandent d'être érigés en paroisse au moyen d'un bill introduit dans la Chambre d'assemblée par M. Craigie. Il le prie de lui donner les renseignements nécessaires. M. Bériau. M. Vézina est malade. Profession chez les Ursulines. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 10.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Gabriel-Elzéar Taschereau, curé à Sainte-Croix (Québec, 15 mars 1798). A propos de dîmes dues au curé de Lotbinière par des habitants de Sainte-Croix qui ont des terres dans la paroisse de Lotbinière. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 28.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} Denaut, à Longueuil (Québec 19 mars 1798). Erection des paroisses. Le bill a été introduit en Chambre et lu une première fois. Il s'agit de l'érection d'une nouvelle paroisse sous l'invocation de sainte Marguerite, près de Bécancour. M. Noiseux a rendu un décret d'érection canonique. Le défaut du bill est qu'il n'y est pas fait mention des démarches à faire auprès de l'évêque. Résumé de la discussion en Chambre et des raisons qu'on a apportées pour et contre le bill. Deux membres de la Chambre ont formé une coalition contre l'évêque et veulent lui faire enlever le pouvoir d'ériger canoniquement ces paroisses. M. Grant veut tuer le bill. Il croit lui-même que le bill "échouera dans sa route". (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 12.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} Pierre Denaut, à Longueuil (Québec 20 mars 1798). Il verra le juge en chef à propos de la question de l'érection des paroisses. Il le prie de lui faire connaître ses idées sur le sujet. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 16.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 21 mars 1798). La santé de M. Castenet s'est améliorée. M. Desjardins annonce le départ de Londres pour le Canada de deux prêtres, MM. Vergne et Gosse. Madame Duchesnay déboutée de l'action intentée contre son mari. Pont de glace parti hier soir. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 18.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 21 mars 1798). Erection de paroisses. Il a vu MM. Osgoode, Sewell et Ryland. Entretien avec le juge en chef. La seconde lecture du bill de la paroisse de Sainte-Marguerite. Le bill remis à l'étude d'un comité spécial. L'avocat général voudrait en faire un bill général qui permît à l'évêque d'ériger les paroisses comme bon lui semblera. P.S.—M. Desjardins a assisté à la séance de la Chambre. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 18.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé de L'Ile-Verte (Québec, 3 avril 1798). Comment il devra procéder à l'abjuration de Pierre Fraser, écuyer, de sa paroisse, qui désire se faire catholique. Il ira lui-même désigner l'endroit où l'on devra construire l'église. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 29.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 12 avril 1798). Le mémoire de M. Roux. Il a préparé un nouveau mémoire, et fait tenir divers papiers à M. Coffin. Entrevue avec le général Prescott, qui a approuvé la manière de voir de Mgr Denaut. M. Castenet. P.S.—Entrevue avec le juge en chef. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 20.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 13 mai 1798). Il arrive de L'Ile-Verte: il a fait le voyage en 10 jours par de très mauvais chemins. La religion est florissante dans les paroisses de la côte sud. L'abbé Castenet encore malade est rappelé à Québec. L'abbé Ciquard désire laisser la Nouvelle-Ecosse. Affaire de Sainte-Marguerite. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé de L'Islet (Québec, 22 mai 1798). C'est au seigneur primitif que sont dus les droits honorifiques dans l'église bâtie sur un fief, démembré du fief principal de la paroisse, en ayant égard, toutefois, à la religion du seigneur. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 31.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 24 mai 1798). Mort de Louis Germain. Son testament. M. Ryland doit s'embarquer pour Londres, le 1er juin. Le Père de Berrey malade. Le Père Casot va traînant (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 24.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, à Madawaska ou à Fredericton (Québec, 30 mai 1798). Il pourra accepter un poste plus avantageux dans le diocèse de Baltimore. Il se rappellera toujours les exemples de vertus qu'il a donnés. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 31.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Verreau, archiprêtre, curé à Saint-Thomas (Québec, 6 juin 1798). Il lui indique la procédure à suivre, d'après l'ordonnance du 30 avril 1791, pour obtenir la permission de faire des réparations au presbytère. (*Registre des Lettres*, V. 3, p. 32.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, prêtre, missionnaire au Cap-Breton (Québec, 22 juin 1798). Il serait à propos que lui ou M. Lejamtel fit une visite annuelle aux îles de la Madeleine, afin de pourvoir aux besoins spirituels de la population de ces îles. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 33.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général du Haut-Canada, à Montréal (Québec, 23 juillet 1798). Les MM. du séminaire de Montréal peuvent députer un prêtre à Kingston afin d'examiner la possibilité d'y fixer une mission. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 36.)

Mgr J.-O. Plessis to His Excellency Governor Fanning, St. John's Island (Quebec, July 23, 1798). (En anglais). Il lui demande si un des prêtres français, émigrés à Londres, ne pourrait pas remplir l'office de missionnaire dans l'île Saint-Jean, en supposant qu'il fût accepté des autorités britanniques. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 36.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 23 juillet 1798). Il espère lui envoyer bientôt un prêtre français pour l'assister dans ses missions. Il a écrit à ce sujet au gouverneur de l'île. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 37.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 10 septembre 1798). L'abbé Gilmer, prêtre irlandais, venant de Halifax, est arrivé ce matin sur le *Earl of Maria*. Il demande un poste dans le diocèse et est porteur de fortes recommandations de la part de Son Altesse le prince Edouard. Il pourrait être envoyé comme assistant de l'abbé Roderic McDonell, à Saint-Régis. Le remplaçant de M. Castenet. L'abbé François-Marie Robin, aumônier au premier batailon. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 33.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 17 septembre 1798). L'abbé Gilmer ne peut prêcher en français. D'un caractère un peu hautain. Affaires d'administration. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 35.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denault, à Longueuil (Québec, 24 septembre 1798). Exigences de l'abbé Gilmer qui refuse la cure de Saint-Nicolas. Le gouverneur est d'avis qu'il faut le renvoyer en Europe. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 37.)

Mgr J.-O Plessis à M. Jean-Baptiste Dubord, curé à Cap-Santé (Québec, septembre 1798). Contestation dans la paroisse à propos des réparations au presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 38.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 1er octobre 1798). Il ne sait quoi offrir à l'abbé Gilmer qui ne veut pas prendre de cure et refuse un vicariat. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 39.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Denaut, à Longueuil (Québec, 4 octobre 1798). L'abbé Gilmer. Il se propose de placer l'abbé François-Marie Robin à la Baie-Sainte-Marie, dans la Nouvelle-Ecosse. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr Denaut, à Longueuil (Québec, 15 octobre 1798). L'abbé Gilmer retournera en Europe. L'abbé Robin pourrait aller comme missionnaire de la petite colonie vendéenne qui va s'établir dans le Haut-Canada sous la direction du comte de Puisaye. Il a accepté le poste de la Baie-Sainte-Marie, mais montre peu d'empressement pour partir. M. Duchouquet. Profession aux Ursulines. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 43.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à l'abbé Gilmer (Québec, 20 octobre 1798). Il lui rend compte d'une entrevue qu'il a eue à son sujet avec le général Prescott et lui fait de nouvelles offres. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 45.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Gilmer, prêtre, au séminaire de Québec (Québec, 20 octobre 1798). Après toutes les offres que Mgr l'évêque de Québec lui a faites, il ne voit pas ce qui pourrait mieux lui convenir. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr Denaut, à Longueuil (Québec, 22 octobre 1798). Il lui envoie une copie de la lettre adressée à l'abbé Gilmer. Ce bon abbé refuse absolument la cure de Saint-Nicolas. Le gouverneur le fera rembarquer pour l'Angleterre. M. Robin ne partira pas pour la Baie-Sainte-Marie. M. Lecourtois sérieusement malade à Rimouski. (Cartable: *Évêque de Québec*, v. 3, p. 45.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé Gilmer, au séminaire de Québec, (Québec, 24 octobre 1798). Le général Prescott ne peut lui accorder une position d'aumônier dans le premier régiment canadien. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 51.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 25 octobre 1798). Il a répondu à l'abbé Gilmer. Celui-ci est très mécontent. M. Maguire lui fournira 10 louis pour retourner en Angleterre. Mgr Plessis craint les mauvaises suites de cette affaire. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 47.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé à L'Ile-Verte (Québec, 22 octobre 1798). Maladie de M. Lecourtois, missionnaire. Mgr J.-O. Plessis prie M. Genest d'aller l'assister. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 49.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé de L'Ile-Verte (Québec, 26 octobre 1798). A propos du site de l'église projetée qui restera tel qu'il l'a indiqué entre les deux cimetières. (Registre des Lettres, v. 3, p. 52.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 29 octobre 1798). Opinion du général Prescott sur l'abbé Gilmer; son départ. M. Robin a laissé partir les vaisseaux d'Halifax sans s'embarquer. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 49.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Jacques de La Vaivre, prêtre, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 30 octobre 1798). A propos de la construction de l'église de Bonaventure. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 52.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Louis-Joseph Desjardins, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 30 octobre 1798). En supposant qu'il vienne des prêtres de l'île de Jersey, il lui indique ce qu'il devra faire pour les placer convenablement. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 53.)

M^{gr} J.-O. Plessis, à M. Jean-Baptiste Perras, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 10 novembre 1798). Il pourra desservir les Sauvages qui passeront l'hiver dans sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 55.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 12 novembre 1798). L'abbé Robin nommé curé de Saint-François-de-Beauce, satisfait de sa nomination. M^{gr} J.-O. Plessis croit avoir répondu aux intentions de M^{gr} Denaut en faisant cette nomination. Ouragan dans le Témiscouata. Doit-on offrir le pain bénit à un seigneur protestant présent à l'office ? (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 51.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. John Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 14 novem- 1798). Legs de M^{gr} de Capse à la mission d'Halifax. L'abbé Gilmer est retourné en Angleterre. M^{gr} l'évêque de Québec songe à envoyer un missionnaire à la Baie-Sainte-Marie. Demandes de renseignements au sujet de ce poste. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 55.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Jean-Joseph Roy, archiprêtre, curé de St-Charles (Québec, 3 décembre 1798). Longue réponse à une consultation concernant une vente de bancs. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 58.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 10 décembre 1798). Formules d'actes de registres. Le gouverneur ne peut reconnaître M. Roux comme supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, parce qu'il est étranger. Le Père Casot est dans un triste état. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 53.)

M^{gr} J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé à L'Islet (Québec, 10 décembre 1798). Décision de Mgr l'Évêque de Québec à propos de l'aspersion de l'eau bénite et du pain bénit à présenter au seigneur McCallum, protestant. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 60.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 20 décembre 1798). Il lui transmet une lettre du secrétaire du gouverneur où celui-ci demande s'il ne serait pas à propos d'observer un jour d'action de grâces pour la victoire navale remportée par l'amiral Nelson. Il envoie la réponse qu'il a faite. Demande à M^{gr} Denaut de vouloir bien envoyer un mandement aux fidèles du diocèse à ce sujet. Grande illumination à Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 54.)

M^{gr} J.-O. Plessis, vicaire général, à M^{gr} P. Denaut, à Longueuil (Québec, 23 décembre 1798). Projet de mandement touchant la fête d'action de grâces pour la victoire de Trafalgar. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 56.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Samuel Gale, secrétaire de Son Excellence le Gouverneur château Saint-Louis (Québec, 24 décembre 1798). Il ne peut s'occuper de faire passer dans les paroisses la proclamation de Son Excellence touchant la fête d'action de grâces. Les fonctions du ministère absorbent tout son temps. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 64.)

M^gr^ J.-O. Plessis, vicaire général, à M^gr^ P. Denaut, à Longueuil (Québec, 27 décembre 1798). Le refus de M^gr^ Denaut d'approuver le projet de mandement qu'il lui a envoyé le met dans une cruelle perplexité. Le gouverneur veut un jour spécial férié. Il a consulté MM. Gravé et Desjardins et expose au long ce qu'il faudrait faire dans les circonstances. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 58.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Samuel Gale, secrétaire de Son Excellence le Gouverneur, château St-Louis (Québec, 28 décembre 1798). Il se rendra au désir de Son Excellence et fera distribuer la proclamation dans les paroisses où elle ne l'a pas été. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 65.)

1799

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Fournier, premier marguillier à Madawaska (Québec, 5 février 1799). M^gr^ Denaut donnera un prêtre aux habitants de Madawaska à condition qu'ils s'engagent à le nourrir et à le loger convenablement. La conduite qu'ils ont tenue à l'égard de M. Ciquard n'est pas de nature à leur mériter les bonnes grâces de leur évêque. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 66.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François-Raphaël Paquet, curé à St-Antoine-de-Tilly (Québec, 5 février 1799). A propos de la confection du clocher et des fenêtres de l'église. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 66.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Dubord, curé à Cap-Santé (Québec, 4 mars 1799). Il a appris que quelques habitants mécontents des réparations faites au presbytère menaçaient de se faire protestants. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 67.)

M^gr^ J.-O. Plessis au Révérend Angus McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 6 mars 1799). Il travaille à lui procurer un prêtre français pour l'aider dans ses missions. Il désire ardemment aller le visiter, mais il lui faut attendre que sa consécration épiscopale ait eu lieu avant d'entreprendre le voyage (en anglais). (*Registre des Lettres*. v. 3, p. 69.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Ciquard, prêtre au Détroit (Québec, 10 mars 1799). C'est le désir de M^gr^ l'évêque de Québec qu'il retourne à ses missions de la rivière Saint-Jean. Probablement que les habitants de Madawaska auront bientôt un curé; dans ce cas, il n'aura qu'à s'occuper du ministère auprès des Sauvages. Précautions à prendre auprès du gouvernement. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 69.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Fournier, premier marguillier à Madawaska (Québec, 19 mars 1799). En considération de la bonne volonté des habitants de Madawaska, M^gr^ l'évêque de Québec leur enverra un prêtre résident à l'automne. Un missionnaire ira les visiter au mois de juin. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 71.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Michel Masse, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 13 avril 1799). Il lui envoie une lettre pastorale à propos de pratiques superstitieuses dans sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 73)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Dubord, curé à Cap-Santé (Québec, 29 avril 1799). A propos des réparations à son presbytère; il ne croit pas, d'après l'ordonnance de 1791, que l'on puisse intenter un procès après la sentence d'homologation des commissaires. (*Registre des Lettres*, v 3, p. 74.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Saint-Pol-de-Léon (Québec, 15 avril 1799). Sur le retard apporté à l'envoi de ses bulles; prie Mgr de Léon de s'occuper de cette affaire. Bon témoignage qu'il rend aux ecclésiastiques français. (Cartable: *Vicaires généraux*, v. 6, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Amable Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 4 juin 1799). M. Trutaut enverra son vicaire, M. Germain, remplir les fonctions du ministère à Saint-André pendant que le curé de l'endroit ira faire la mission de Madawaska. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 76.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Olivier Germain, vicaire à Kamouraska (Québec, 4 juin 1799). Il lui accorde les pouvoirs nécessaires pour desservir les paroisses de Saint-André, de l'îlet du Portage, et de la Rivière-du-Loup, pendant l'absence de M. Amyot. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 76.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend M. John Jones, à Halifax, (Québec, 13 juin 1799). Il espère qu'il parviendra à toucher la rente laissée par Mgr Bailly à la fabrique d'Halifax. M. Matignon doit faire venir un prêtre français pour la Baie-Sainte-Marie. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 77.)

M. Le Vanier à Mgr le coadjuteur de Québec (Londres, 20 avril 1799). Réponse de Mgr Plessis (Québec, 17 juin 1799). L'île Saint-Jean n'est pas propre à un établissement agricole. Un missionnaire français y est nécessaire. M. McEachern ne peut suffire et, malgré lui, il néglige presque entièrement les Acadiens. (Cartable: *Angleterre*, v. 1, p. 17.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend M. McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 24 juin 1799). Comme M. Jones doit bientôt partir pour l'Angleterre, Mgr l'évêque de Québec désire qu'il envoie pour résider à Chéticamp un des prêtres français qui doivent bientôt arriver. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J. Jones, à Halifax (Québec, 26 juin 1799). On lui a fait savoir que quatre prêtres français étaient sur le point d'arriver à l'île Saint-Jean. Il voudra bien s'occuper de les placer dans les endroits convenables. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 78.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire à Narichaque (Arichat) (Québec, 26 juin 1799). Mgr l'évêque de Québec a l'intention de placer un prêtre français pour résider en permanence à l'île du Cap-Breton. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr Pierre Denaut, à Longueuil (Québec, 21 août 1799). M. François Vézina, nommé à la Baie-des-Chaleurs et M. Louis-Joseph Desjardins, à la Jeune-Lorette. Sentiments de respect de M. et Mme Milnes envers Mgr Denaut. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 59.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 24 août 1799). A propos de catéchismes expédiés à l'abbé Sigogne. Il lui indique comment placer les prêtres français qui arriveront avec M. l'abbé de Calonne. M. Ciquard de retour du Haut-Canada reprendra sa mission auprès des Sauvages de la rivière Saint-Jean. M. Power en a assez de sa mission de Memramcook. A propos du legs de Mgr Bailly. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 81.)

Mgr James Lewis O'Donnell à Mgr Plessis, évêque de Québec (St. John's. N. F., 7 août 1799). Il félicite Mgr Plessis de sa connaisance du latin et de l'anglais. (Cartable: *Terre-Neuve*, v. 1, p. 6).

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 24 août 1799.) Le prêtre qui desservira Chéticamp ira aussi aux îles de la Madeleine. Il lui renouvelle ses pouvoirs. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire à Arichat (Québec, 24 août 1799). Il ira passer l'hiver à Chéticamp en attendant un autre missionnaire. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 82.)

Le cardinal Borgia à l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Québec (Rome, 20 septembre 1799). Les difficultés dans lesquelles se trouve l'Église empêchent que ses bulles lui soient expédiées maintenant. (Cartable: *Correspondance manuscrite, Rome*, v. 3, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet (Québec, 21 octobre 1799). Il le remercie du quart d'huîtres qu'il a eu la complaisance de lui envoyer par le capitaine Loubert, de Tracadièche. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 85.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Dubord, curé à Cap-Santé (Québec, 19 décembre 1799). Il regrette beaucoup les petits désagréments qu'il rencontre dans sa paroisse, et lui demande d'user d'un peu de charité et de faire la paix avec ces gens. (*Registres des lettres*, v. 3, p. 89.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend John Jones, Halifax (Québec, 19 décembre 1799). Il est heureux d'apprendre l'arrivée à l'île du Prince-Edouard de l'abbé de Calonne et de M. Pichard. "Ce dernier est connu ici de plusieurs prêtres, qui ont demeuré à Orléans, qui tous le tiennent pour un homme zélé et vertueux." Il n'aurait pas dû accepter M. Burke avant que celui-ci lui eût montré un certificat de la part du vicaire apostolique de Terre-Neuve. M. Lymburner est d'avis qu'il faudra retirer de la Banque d'Angleterre le capital légué par Mgr Bailly à M. Jones, et l'appliquer sur quelqu'une des communautés religieuses du Canada. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 91.)

1800

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr Denault, à Longueuil (Québec, 17 mars 1800). Le Père Casot décédé hier. Son testament n'est pas reconnu par le gouverneur; il sera cependant respecté. Affaires d'administration. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 61.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 24 mars 1800). Le testament du Père Casot. Les legs qu'il fait. Sa bibliothèque a été donnée au séminaire en 1797. Rien ne sera dérangé dans la chapelle; les congréganistes en construiront une autre. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 63.)

Mgr J.-O. Plessis à M. H.-W. Ryland, secrétaire du lieutenant-gouverneur (Québec, 26 mars 1800). Il le prie de remercier le lieutenant-gouverneur de l'offre qu'il lui a faite de laisser célébrer l'office divin dans l'ancienne église des Jésuites. Il n'en a pas besoin pour le moment. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 3 avril 1800). A propos des legs du Père Casot. L'affaire de M. Desjardins. Réflexions du juge en chef à propos des prêtres français. M. Bouc expulsé de la Chambre. M. Coffin et l'érection de la paroisse de Saint-Grégoire (Nicolet). (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 65.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Saint-Pol-de-Léon (Québec, 23 avril 1800). Le malheur des temps a été la cause du retard apporté à l'expédition de ses bulles. (Cartable: *Vicaires généraux*, v. 6, p. 120.)

Mgr J.-O. Plessis à M. H.-W. Ryland, secrétaire civil de Son Excellence le lieutenant-gouverneur (Québec, 26 avril 1800). Il transmettra à Mgr l'évêque de Québec la lettre de Son Excellence. Il ne croit pas que M. Cazeneuve, curé de Saint-

Laurent, ait laissé entendre qu'il ne voulait pas d'Anglais dans sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 105.)

Bulle de Pie VII le nommant (Mgr J.-O. Plessis) évêque de Canathe, in partibus infidelium. (Venetiis, 26 avril 1800). (Cartable: *Bullarium*, v. 1, p. 102, 115.)

Bulle de Pie VII nommant Mgr J.-O. Plessis coadjuteur de l'évêque de Québec. (Venetiis, 26 avril 1800). (Cartable: *Bullarium*, v. 1, p. 94, 108, 109.)

Mgr J.-O. Plessis, vicaire général, à Mgr Denaut, Longueuil (Québec, 1er mai 1800). M. Cazeneuve, curé de Saint-Laurent, s'oppose à ce qu'un Anglais nommé Arthur Dunham établisse un débit de boissons dans sa paroisse. Le gouverneur lui a parlé de la chose, il s'en tiendra à la décision de Mgr Denaut. Affaires de l'Hôtel-Dieu. La discussion sur le bill des paroisses est remise à une semaine. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 67.)

Mgr J.-O. Plessis (notes soumises à la considération de Son Excellence le lieutenant-gouverneur) réclame du gouvernement certaines sommes que les Jésuites avaient coutume de donner aux hôpitaux et pour l'éducation. Construction d'une chapelle pour les congréganistes de Notre-Dame. (Québec, 5 mai 1800). Cartable: *Pères Jésuites*, v. 1, p. 67.)

M. Denis Boiret, procureur général du Séminaire des Missions étrangères, à Monseigneur J.-O. Plessis (Venise, 20 mai 1800). Au sujet des bulles le nommant évêque de Canathe et coadjuteur de Québec. (Cartable: *Italie*, 1, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bernard Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 20 mai 1800). Décès de M. Jos.-Amable Trutaut, curé de Kamouraska. Il engagera les habitants de Kamouraska à acheter la maison de M. Trutaut, et à la réparer pour qu'elle puisse servir de presbytère. Démarches des habitants de la troisième et quatrième concessions pour avoir une paroisse séparée. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 107.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet, Baie-des-Chaleurs (Québec, 29 mai 1800). Visite des malades à Nipisiguit. M. Bourg et l'église de Nipisiguit. Terrain de l'église de Tracadie. Église de Caraquet. Banc aux capitaines de milice. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 107.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 30 mai 1800). Il voudra bien lui faire connaître combien il y a de familles catholiques à Louisbourg et à Sydney. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 109.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire à Arichat (Québec, 23 juin 1800). A propos de la desserte des catholiques du détroit de Canso, de l'île du Cap-Breton et des îles de la Madeleine. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Foucher, curé de Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse (Québec, 25 juin 1800). A propos des travaux d'embellissement autour de la nouvelle église, et de l'usage que l'on doit faire du terrain de l'ancienne église et du presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 28 juin 1800). A propos des réparations à faire à l'église. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet (Québec, 3 juillet 1800). Si les habitants de Richibouctou refusent de payer les dîmes, il pourra se dispenser de les visiter. Il apprécie leur désir d'avoir un prêtre résident. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Ladislas de Calonne, Charlottetown, île du

Prince-Edouard (Québec, 7 juillet 1800). Il lui a fait expédier des pouvoirs. Mgr de Saint-Léon lui écrit qu'il ne peut envoyer d'autres prêtres. Mgr l'évêque de Québec en aurait pourtant grand besoin pour les missions du golfe Saint-Laurent. M. de Calonne a-t-il réellement l'intention d'établir des religieux de la Trappe à l'île Saint-Jean ? (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 7 juillet 1800). Mandement à propos de l'exaltation du nouveau pape. M. de Calonne. Visite pastorale de Mgr P. Denaut. (Cartable: *Evêques de Québec*, v. 3, p. 69.

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 8 juillet 1800). Il le loue de son zèle. Il écrit à Mgr de Léon pour avoir quelques prêtres français. Un M. Le Frou offre ses services. Élection du nouveau pape Pie VII. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 116.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, à Londres (Québec, 7 juillet 1800). Il désire ardemment deux prêtres pour assister les missionnaires du Cap-Breton. Ne pourrait-il pas les lui procurer ? Le gouvernement du Bas-Canada semble se méfier des prêtres émigrés, mais il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il en vienne pour les provinces du Golfe. Il faudrait aussi de nouveaux collègues à l'abbé de Calonne, à l'île Saint-Jean. Les habitants de tous ces endroits sont bien disposés. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 117.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Foucher, curé à Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse (Québec, 23 juillet 1800). Le terrain autour de l'ancienne église et les articles qui y restent appartiennent à la fabrique. Quant à l'ancien presbytère, le cas est à régler entre lui et les paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 118.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 11 août 1800). Le gouverneur ne mettra pas d'embargo sur les blés, vu la bonne apparence de la moisson nouvelle. M. Antoine Bédard a quitté le séminaire de Québec. Desserte des provinces maritimes. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 71.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé à L'Ile-Verte (Québec, 22 août 1800). Vente des bancs dans la nouvelle église. Il ira faire la bénédiction de cette église le 10 septembre prochain. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 119.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Jos. Desjardins, missionnaire à Carleton (Québec, 23 août 1800). Il espère le laisser tout entier au service de Carleton et de Ristigouche par la nomination d'un remplaçant à M. de La Vaivre. M. Joyer, qui sera peut-être transporté à Bonaventure, aura aussi un assistant à Richibouctou. Il lui conseille de ne pas établir de dévotions nouvelles. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 120.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet (Québec, 23 août 1800). Il desservira le poste de Nipisiguit en attendant qu'un nouveau missionnaire soit nommé à Bonaventure. (*Registre des Lettres*, v. 3, p 121).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 4 septembre 1800). M. Lefrançois accepte la desserte de la Baie-des-Chaleurs. Ce qu'il pense du serment des catholiques sur la bible anglicane. Il croit deviner la raison pourquoi le Révérend John Jones est parti pour l'Angleterre. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 73.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Guiguen, à Cocagne (Québec, 23 septembre 1800). Il a manqué d'esprit chrétien en écrivant une lettre remplie d'insultes à M. Joyer. Un missionnaire pour Richibouctou est parti par le bateau du capitaine Powell. Les habitants devront payer les dîmes s'ils veulent qu'il reste parmi eux. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 29 septembre 1800). Nouvelles des missionnaires des provinces maritimes. MM. Bédard, Janvier

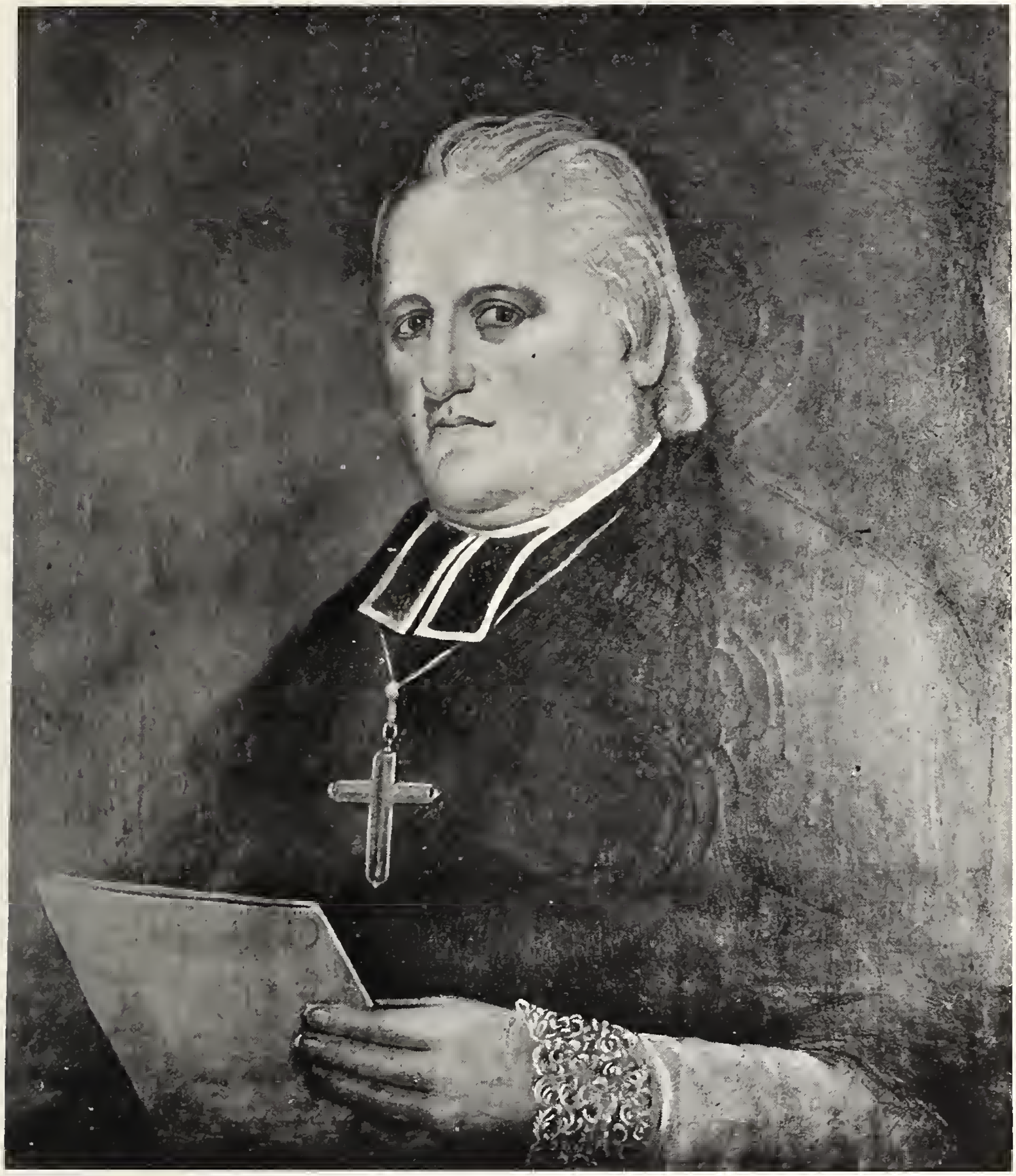

MGR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

D'APRÈS UNE PEINTURE CONSERVÉE AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Leclerc, de Calonne, Desplantes, Joyer, Allain et Lejamtel. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 75.)

Mgr J.-O. Plessis donne son opinion sur le serment tel qu'il se prête dans les cours de justice du Canada. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 75 et 188.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 2 octobre 1800). Il annonce l'arrivée des brefs qui le nomment évêque de Canathe et coadjuteur de l'évêque de Québec. Il désire beaucoup que sa consécration se fasse à Québec. Le Révérend James McDonald, missionnaire dans la Nouvelle-Ecosse, est devenu impotent. M. de Calonne propose de l'envoyer à Québec. Détails d'administration. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques de La Vaivre, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 27 septembre 1800). M. Janvier Leclerc est chargé de le remplacer à Bonaventure. Il profitera de la première occasion pour revenir à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 124.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, à l'île du Prince-Edouard (Québec, 4 octobre 1800). Le diocèse de Québec se chargera de l'entretien de M. James McDonald. Pouvoirs qu'il lui accorde à lui et à M. Pichart. Diverses recommandations. M. Antoine Bédard part pour Richibouctou. M. Power a grand besoin d'un remplaçant. Il présentera ses hommages à Son Excellence le gouverneur Fanning. Les MM. du séminaire ont consenti à donner une pension au jeune MacGilvray. Il pourra l'envoyer. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 126.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Angus McEachern, Prince Edward's Island (Quebec, October 5, 1800). Le diocèse de Québec se charge du soin du Révérend James McDonald. Il pourra envoyer au séminaire de Québec le jeune homme qui désire embrasser la vocation sacerdotale. Il espère que les Écossais catholiques de l'île voudront l'aider à payer ses dépenses d'études. Le Séminaire lui fournira gratuitement sa pension. Combien y a-t-il d'Écossais catholiques dans ses missions ? (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques de La Vaivre, à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 19 octobre 1800). Il restera dans ce poste jusqu'au printemps, vu que la saison est maintenant trop avancée pour qu'il puisse retourner sans inconvénient. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 129.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, à Caraquet, Baie-des-Chaleurs (Québec, 19 octobre 1900). M. Antoine Bédard, nommé missionnaire à Richibouctou. Terrains de l'église à Tracadie et à Caraquet. Recommandations à propos des dispenses de bans. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 130.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 20 octobre 1800). Il désire que sa consécration ait lieu pendant l'hiver. Il serait nécessaire de donner des lettres de grand vicaire à M. de Calonne. Ses grands mérites. M. Jones n'a jamais été grand vicaire. Il a demandé en Angleterre des missionnaires pour le Cap-Breton. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 22 octobre 1800). Il a lu avec plaisir le rapport qu'il lui a envoyé sur l'état de ses missions. Un nouveau missionnaire est arrivé à l'île Saint-Jean. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 130.)

1801

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Foucher, curé à Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse (Québec, 16 janvier 1801). Il devra annoncer dans l'église l'ordre rendu par les commissaires, tendant à procurer la décharge des syndics nommés pour la construction de l'église et du presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 138.)

M. Denis Boiret, procureur général du Séminaire des Missions étrangères, à Mgr J.-O. Plessis (Rome, 12 février 1801). Au sujet des bulles le nommant évêque de Canathe et coadjuteur de Québec. (Cartable: *Italie*, v. I, p. 4.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Bédard, missionnaire à Richibouctou (Québec, 18 mars 1801). Les mauvaises nouvelles qu'il lui donne de l'état de M. Poirier l'affligent beaucoup. Il lui faut trouver un moyen de ne pas laisser en souffrance les missions confiées à ce prêtre. Diverses recommandations à propos de mariages entre catholiques et protestants, et des dispenses de parenté et de bans. Le docteur Gueguen, les missions des Sauvages. Il pourra aller à l'île Saint-Jean faire une retraite. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, missionnaire des postes du Roi, Tadoussac (Québec, 21 avril 1801). Réponse à diverses questions. Vente de liqueurs enivrantes aux Sauvages. Mariage des Montagnais et des Naskapis. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 147.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Vézina, curé à Saint-André (Québec, 15 mai 1801). Il devra partir aussitôt que possible pour Madawaska, de manière à s'y trouver pour la fête de saint Basile. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 149).

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Angus McEachern, Savage Harbor, Prince Edward's Island (Québec, 24 juin 1801). Le Révérend James McDonald est arrivé à Québec; il a bien peu de ressources, mais il sera bien traité à l'Hopital général. Il le remercie du rapport du nombre des catholiques de l'île Saint-Jean. Il lui enverra le recensement de ceux de la terre ferme. Pictou, cap Saint-Louis, etc., etc. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 152.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, missionnaire à Charlottetown, Prince Edward's Island (Québec, 24 juin 1801). M. James McDonald est arrivé assez bien portant. Les religieuses de l'Hôpital général en auront grand soin. M. Champion à Chéticamp et à Magré. Il approuve son dessein de desservir les îles de la Madeleine et les Sauvages du Nouveau-Brunswick. Il admire son dévouement. Mgr de Saint-Pol-de-Léon ne peut lui envoyer d'autres missionnaires. M. Pichart pourrait aider M. Antoine Bédard. Il ne peut lui fournir des reliques. Les Trappistes de France ont toujours l'idée de fonder un monastère d'hommes et un de femmes dans le diocèse de Québec. Il ne croit pas, cependant, que ce projet se réalise. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 153.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Bédard, missionnaire à Richibouctou (Québec, 24 juin 1801). Il déplore l'abandon dans lequel se trouvent les missions de Memramcook et de Menoudi. Il l'encourage à se rendre dans ces endroits aussi souvent qu'il le pourra. Il n'est pas possible d'envoyer un prêtre résident à Memramcook cette année. Mgr l'évêque de Québec place M. Gatien le jeune à Détroit et un autre prêtre à Kingston. Il n'y a plus à compter sur les prêtres français émigrés en Angleterre; ils retournent en France. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Narichat (Arichat) (Québec, 27 juin 1801). C'est avec grande joie qu'il a appris que M. Champion se fixerait à Chéticamp et que M. de Calonne se chargerait des îles de la Madeleine. Il espère trouver un missionnaire pour Sydney, Louisbourg et les Mines. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 158.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 8 juillet 1801). Il faut encourager les gens à transporter la pierre et les matériaux afin de commencer la construction de la nouvelle église au petit printemps. Il s'en tiendra à l'élection des syndics sans la faire approuver par les commissaires. Il faut mettre l'ancien cimetière à l'abri des insultes de la mer, avant de commencer la nouvelle église. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Edmund Burke, Halifax (Québec, 30, août 1801). Mgr de Québec lui a nommé un successeur dans la personne du Révérend Burke (whose name like yours is Edmund Burke). Il le remercie des services qu'il a rendus. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 161.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Lotbinière (Québec, 18 septembre 1801). Mgr l'évêque de Québec le nomme missionnaire à Bonaventure pour remplacer M. de La Vaivre. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 162.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 1er octobre 1801). Il lui envoie un plan de l'église et de la sacristie des Éboulements. Il n'en faut pas trop presser la construction. Nécessité de réparer le cimetière. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 162.)

Mrg J.-O. Plessis à M. David Gilbert, marguillier en charge à la Malbaie (Québec, 13 octobre 1801). Il lui fait connaître les conditions que Mgr l'évêque de Québec propose aux habitants de la Malbaie pour leur accorder un prêtre résident. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 163).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 28 octobre 1801). Il lui demande de lui envoyer l'acte de l'élection des syndics pour la construction de l'église. Les syndics devront engager un entrepreneur dans le cours de l'hiver. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 164.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 4 novembre 1801). L'église sera construite à l'endroit qu'il a désigné. C'est sa volonté et celle de Mgr l'évêque de Québec. Il n'est pas nécessaire que l'église soit terminée dans deux ans. Il sera mieux d'employer un entrepreneur de la paroisse s'il s'en trouve. Les habitants de la Malbaie auront un curé. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 165.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Thomas Power, Memramcook (Québec, 6 novembre 1801). Il gémit avec lui sur les désordres qui règnent dans ses missions, mais il ne croit pas qu'il soit possible d'envoyer un autre missionnaire dans ces régions parce que le revenu n'est pas suffisant pour deux prêtres. Il l'encourage à persévérer dans ses efforts pour rétablir la paix parmi son peuple. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 169.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet, Baie-des-Chaleurs (Québec, 6 novembre 1801). M. Lefrançois est nommé missionnaire à Bonaventure. Il arrêtera le voir en passant à Caraquet. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 170.)

M. Chaumont, prêtre, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Canathe et coadjuteur de l'évêque de Québec (Londres, 5 novembre 1801). Il lui envoie une lettre de M. Boiret, datée du 19 septembre 1801 et venant de Rome, où il est dit que la profession de foi faite par Mgr J.-O. Plessis le jour de sa consécration a été trouvée trop abrégée. Il lui envoie en même temps les pouvoirs qu'il vient de recevoir de Rome. (Cartable: *Italie*, I, p. 6 et Cartable: *Angleterre*, I, p. 23.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend John Jones, no 27, Corn Market, Dublin ou no

19, Park street, Governor Square, London (Québec, 10 novembre 1801). Il lui écrit un peu au hasard ne sachant où il est dans le moment. M. Adam Lymburner est de retour au Canada depuis bientôt trois ans. Il s'occupe du legs de Mgr Bailly. Le prêtre qui l'a remplacé à Halifax est retourné en Angleterre. Un autre du même nom, Edmund Burke, qui a enseigné la philosophie au séminaire de Québec, en 1789, a pris sa place. Ce dernier est inconstant et probablement qu'il ne restera pas. Il approuve l'idée qu'il a de faire imprimer des sermons. Beaucoup de gens de Terre-Neuve émigrent à la Nouvelle-Ecosse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 171.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. David Gilbert, marguillier en charge à la Malbaie (Québec, 21 novembre 1801). M. de La Vaivre nommé curé de la Malbaie ne pourra s'y rendre maintenant, vu que le bateau qui le portait a essuyé une tempête qui l'a obligé à aller on ne sait où. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 174.)

M^gr^ J.-O. Plessis au Révérend Angus McEachern, Savage Harbour, Prince Edward's Island (Québec, 24 novembre 1801). Le Révérend James McDonald, retiré à l'Hôpital général, n'est pas en état de traiter aucune affaire. Le Révérend Alexander Macdonell n'a pu rembourser le billet fait à son nom, en faveur de M. James McDonald. Il faudra trouver un moyen de lui procurer les 50 louis dont il a grand besoin. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 175.)

1802

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Verreau, curé à Saint-Thomas (Québec, 1er janvier 1802). Il pourra se servir des prières du Rituel pour chasser les rats, qui ravagent quelques habitations de la Pointe-à-Caille, mais à certaines conditions qu'il indique. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 176.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 1er février 1802). M^gr^ l'évêque de Québec a refusé de donner une réponse à ceux qui s'opposent à la construction de l'église. Il lui envoie les requêtes qu'ils ont remises à M^gr^ de Québec. Il pourra commencer les premiers travaux après les semences. Il ne changera rien dans le plan. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 178.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Paul-Louis Landriaux, curé à Lotbinière (Québec, 12 mars 1802). M^gr^ l'évêque de Québec serait bien aise qu'il laissât desservir par le curé de Sainte-Croix le petit village qui se trouve derrière cette paroisse, et qui est beaucoup plus rapproché de Sainte-Croix que de Lotbinière. Les habitants du Platon, qui ont leurs terres dans Lotbinière, doivent payer les dîmes à Lotbinière. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 179.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Joseph-Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 31 mars 1802). Il pourra refaire la couverture de son église en fer-blanc si les paroissiens y consentent. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 182.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Louis Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 24 avril 1802). Il desservira par voie de mission la paroisse de l'Ile-aux-Coudres en l'absence de M. Langlois. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 183).

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 22 mai 1802). Il a félicité les syndics pour la construction de la nouvelle église, du choix qu'ils ont fait d'un maçon de ville. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 184.)

M^gr^ J.-O. Plessis au Révérend P. Bozaven, supérieur de la maison de la Foi de Jésus, Kennington House, near Vauxhall, Surrey, London (Québec, 25 mai 1802).

Le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada s'oppose absolument à l'admission du Père Zocchi dans le Bas-Canada. Le général Hunter, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, l'admettrait à condition qu'il soit bien recommandé par Mgr de Léon. Un père de son ordre parlant bien l'anglais ferait bien pour le Haut-Canada. Il pourrait se fixer à Kingston. L'idée de Mgr l'évêque de Québec est de charger un père de son ordre de la desserte des missions du golfe Saint-Laurent. Le Père Zocchi y sera envoyé probablement. En attendant, il rend d'utiles services à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 185.)

Mgr J -O Plessis à Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, no 10, Queen Street, Bloomsbury, London (Québec, 25 mai 1802). Il le remercie de la peine qu'il a prise de lui envoyer un missionnaire dans la personne du Père Zocchi, prêtre de la Société de la Foi de Jésus. C'est un excellent sujet, bien propre à établir une maison de son ordre dans le Bas-Canada, mais le lieutenant-gouverneur refuse de l'admettre et sa décision est irrévocable. Il faudra songer à autre chose. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 186.)

Mgr J.-O. Plessis à M. William Grant (Québec, 11 juin 1802). Il confie à sa discrétion une lettre où l'on explique les irrégularités qui se sont commises, lors de l'élection des syndics pour la construction du nouveau presbytère de la Pointe-Lévis. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 187.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Vézina, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 19 juin 1802). Les habitants de Madawaska se montrent si peu honnêtes envers M. Vézina qu'ils ne méritent pas que celui-ci aille leur faire une visite. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 189.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 21 juin 1802). Il n'a permis la construction de la nouvelle église qu'à la condition qu'on mette l'ancien cimetière à l'abri des ravages de la mer, en construisant un nouveau mur. On s'est contenté de mettre des branches au lieu d'un mur solide. Il faut faire cet ouvrage le plus tôt possible et obéir à l'évêque. M. Marcheteau est prié d'avertir les paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 190.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Gabriel Champion, missionnaire à Chéticamp, île du Cap-Breton (Québec, 13 juillet 1802). Il lui répond par le capitaine Giasson. Il lui accorde les pouvoirs ordinaires des missionnaires. Mgr l'évêque de Québec a remis à l'année prochaine son voyage projeté dans le Golfe. Mgr Plessis le félicite de son zèle et du soin qu'il a de faire l'école. Il l'encourage à aller passer l'hiver aux îles de la Madeleine. Il vaut mieux qu'il porte l'habit ecclésiastique, c'est la règle du diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 192.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Bédard, missionnaire à Richibouctou (Québec, 27 juillet 1802). Il ne pourra envoyer un prêtre à Memramcook; celui qui était destiné à cette mission, le Père Zocchi, est parti pour les États-Unis. Il ne faut pas inquiéter ceux qui ont trouvé des objets abandonnés après le grand dérangement, ni forcer les pêcheurs qui demeurent à sept ou huit lieues à assister à la messe le dimanche. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 196.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Denaut, à Longueuil (Québec, 18 août 1802). A propos de l'intervention de lady Milnes pour la nomination de M. Duchouquet à une cure. Les paroles injurieuses dont se sert M. Burke lui font tort. M. Lester. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 87.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Vézina, avocat aux Trois-Rivières (Québec, 16 septembre 1802). A propos d'un terrain choisi par Mgr l'évêque défunt, pour y bâtir l'église de Champlain, et qui est l'objet de contestations de la part des habitants de la place. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 199.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 25 septembre 1802). Mgr l'évêque de Québec ne peut envoyer un prêtre résident à la Malbaie cet automne. Il devra continuer la desserte de cette paroisse avec tout le zèle possible. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 200.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé à L'Ile-Verte (Québec, 27 septembre 1802). Mgr l'évêque de Québec le charge de la desserte de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Feréol. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 203.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 27 septembre 1802). M. Robin est nommé curé à l'Ile aux Coudres. M. Lamotte sera chargé de la desserte de la paroisse de Saint-François. Il encouragera les habitants de cette dernière paroisse à travailler à la construction d'une nouvelle église et les aidera de ses conseils. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 203.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Vézina, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 2 octobre 1802). Il est nommé missionnaire à Richibouctou et M. Dorval l'aîné, à Saint-André. Il le prie de faire les arrangements nécessaires pour se rendre dans la mission de Richibouctou. (*Registre des lettres*, v. 3, p. 206.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet (Québec, 18 octobre 1802). Réponses à diverses consultations. État de la religion en France. Les évêques intrus refusent de démissionner. M. François Vézina, nommé à Memramcook, ne pourra peut-être pas se rendre dans sa mission cet automne, vu la mauvaise température. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 208.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 18 octobre 1802). Il ira désigner le site de la nouvelle église de Saint-François. Il espère que les gens de Saint-François s'entendront et feront aussi bien que ceux des Éboulements qui "sans être plus fortunés qu'eux, ont conduit en dix-huit jours de l'été dernier leur église au quarré sans avoir déboursé plus de 51 piastres, et qui depuis ce temps, ont fait une sacristie et un presbytère et achèveront le tout l'été prochain." M. Robin devra partir de Saint-François malgré la requête des habitants qui désirent le garder. Il lui enverra un vicaire. (*Registre des lettres*, v. 3, p. 209.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Saint-François, Nouvelle-Beauce (Québec, 30 octobre 1802). Il se réjouit des bonnes dispositions des habitants de Saint-François. Il continuera à les aider; qu'il fasse l'élection des syndics le jour des Morts. Il plantera aussi la croix ce même jour. Qu'il épargne à ces pauvres gens les dépenses inutiles. Il aura comme vicaire M. Parant, présentement à la Rivière-Ouelle. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 210.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Vézina (Québec, 8 novembre 1802). Mgr l'évêque de Québec lui confie la desserte de la cure de Sainte-Foy en attendant qu'il puisse se rendre à sa mission de Memramcook. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 213.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Père Bozaven, supérieur de la maison de la Foi de Jésus, Kennington house, near Vauxhall, Surrey, London (Québec, 12 mars 1802). Le Père Zocchi est parti pour les États-Unis, après avoir refusé un bon poste dans le golfe Saint-Laurent. C'est malheureux car ses religieux auraient pu y faire un établissement qui serait devenu prospère. Il en serait de même dans le Haut-Canada. Le Révérend Edmund Burke, grand vicaire dans la Nouvelle-Écosse, a construit un collège à Halifax et probablement qu'il lui demandera quelques prêtres pour l'enseignement. Il leur faudra, cependant, une autorisation des ministres britanniques pour y enseigner. Il lui serait plus facile de placer des missionnaires quand même il devrait faire certains sacrifices, vu que sa communauté n'est pas encore pourvue de nombreux sujets. Mgr Plessis a confiance que le gouvernement du Bas-Canada leur ouvrira un jour ou l'autre les portes du Bas-Canada. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Charles Bezeau, curé à L'Ile-Verte (Québec, 30 décembre 1802). Les habitants des Trois-Pistoles méritent des éloges pour le zèle qu'ils apportent à terminer leur église. La construction d'un nouveau presbytère aux Trois-Pistoles est urgente. Il ne faut pas forcer les habitants de Cacouna à y contribuer car ils auront à bâtir une église avant longtemps. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 220.)

1803

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Thomas Grace, Halifax, N.S. (Quebec, January 5, 1803). Mgr Plessis lui enjoint de retourner à son poste le plus tôt possible. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 223.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Verreau, curé de Saint-Thomas, rivière du Sud (Québec, 2 février 1803). Il a parlé au lieutenant-gouverneur des "inconvénients très graves qui résultent de la liberté qu'ont les marchands, les colporteurs et les cabaretiers de campagne de tenir boutique ouverte le dimanche." Le lieutenant-gouverneur a promis de s'occuper de la chose. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 224.)

M. Denis Boiret à Mgr Plessis (Rome, 3 février 1803). Il lui envoie un autre bref de coadjuteur où l'erreur de nom du premier bref est corrigée. Grande misère spirituelle et temporelle à Rome. (Cartable: *Italie*, 1803, v. I, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Gagnon, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 5 février 1803). A propos de l'ordre à suivre dans la distribution du pain bénit au seigneur ou capitaine de milice et aux chantres, d'après les ordonnances royales du 7 janvier 1715 et du 27 avril 1716. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 224.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Claude de Courval, curé de la Pointe-aux-Trembles (Québec, 18 février 1803). Les anciennes ordonnances de France sur la clandestinité des mariages tiennent pour nul le mariage contracté sans la présence du curé de l'un des deux conjoints. D'après l'acte de 1774, les anciennes lois de France sont en vigueur dans le pays, et l'on peut arguer en cour d'après elles. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Genest, curé à Sainte-Anne-du-Petit-Cap (Québec, 25 février 1803). Puisqu'il a la bonne volonté d'aller faire les sépultures à Saint-Feréol, il permet aux habitants de cette paroisse d'avoir leur cimetière. Il ira luimême le bénir. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à Fredericton, Nouveau-Brunswick (Québec, 2 mars 1803). Mgr l'évêque de Québec le nomme missionnaire à Caraquet. Il viendra s'entendre avec M. Joyer. Il s'occupera d'avoir un passeport pour qu'il puisse retourner dans l'intérieur du diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 226.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, missionnaire à Caraquet, Baie-des-Chaleurs (Québec, 2 mars 1803). Mgr l'évêque de Québec le charge de la mission de Memramcook. Il ira rencontrer M. Ciquard à Miramichi et lui donnera les instructions nécessaires. Mgr Denaut ira le voir dans le courant de l'été. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Dorval, curé à Saint-André, îlet du Portage

(Québec, 14 mars 1803). La construction de l'église de Saint-André ne presse pas. Avant de lui trouver un site, il faut attendre pour voir de quel côté se feront les établissements. Les habitants de Madawaska ont fait leur soumission à M^gr^ Denaut, et probablement qu'il sera chargé d'aller faire la mission à cet endroit, au mois de juin. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 227.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, missionnaire à Rimouski (Québec, 2 avril 1803). La nouvelle Compagnie, par l'entremise de M. McTavish, a fait des offres à M^gr^ de Québec pour la desserte des postes du Roi. M. Grant, qui garde les postes de Mingan et de Maskouarau, l'enverra chercher aux Sept-Iles pour faire une tournée chez lui. Il est probable qu'avant un an la seigneurie de Mingan sera comme les autres postes, entre les mains de la Compagnie. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 230.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, missionnaire à Tadoussac (Québec, 29 avril 1803). M. Shaw lui remettra la présente lettre à Tadoussac. C'est un gentilhomme très bien disposé. M. Grant a donné ordre au commis de Mingan d'envoyer ses gens le rencontrer. Il fera son possible pour aller jusqu'à Maskouarau. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 231.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Bernard-Claude Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 9 mai 1803). M^gr^ l'évêque de Québec le charge d'aller vérifier sur place une requête des habitants de L'Ile-Verte, demandant la construction d'un nouveau presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 232.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Bernard-Claude Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 27 mai 1803). Un prêtre, M. Dorval ou M. Vézina, ira faire la mission à Madawaska. Il espère qu'il a désigné la place du nouveau presbytère de L'Ile-Verte. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 233.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Laurent-Joseph Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 2 juin 1803). Puisque les commissaires de son district outrepassent leurs droits, il lui permet de faire parvenir une plainte au lieutenant-gouverneur. Il est probable que le tout sera référé à l'avocat-général. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 234.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Joseph Verreau, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 3 juin 1803). Il pourra célébrer la messe dans son presbytère, les jours de semaine, pendant les travaux de réparations à l'église. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 234.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M Joseph Dorval, curé à Saint-André (Québec, 16 juin 1803). M. Dorval partira le 20 du présent mois pour Madawaska. Il trouvera des canots au lac Témiscouata. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 236.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jacques de La Vaivre, chapelain des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 11 juillet 1803). C'est avec chagrin qu'il le voit partir; il ne s'oppose pas à son départ et le remercie des grands services qu'il a rendus au diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 237.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jacques de La Vaivre, chapelain des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 14 juillet 1803). Le lieutenant-gouverneur ne veut pas lui accorder de passeport pour les Etats-Unis. Il devra s'embarquer à Québec pour l'Angleterre. En marge: "Le jour de la date de cette lettre, le lieutenant-gouverneur permit à M. de La Vaivre, de prendre route pour les Etats-Unis." (*Registre des Lettres*, 3, p. 237.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Griault, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 11 juillet 1803). La fête de saint Ignace a été supprimée en 1801, par suite des désordres qui se commettaient à son occasion. Il ne saurait donc permettre qu'on la rétablisse en supposant qu'elle tombe un dimanche. Il fera comprendre avec douceur à ses paroissiens que c'est la volonté de leur évêque qu'elle demeure supprimée. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 238.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Charles Bezeau, curé à L'Ile-Verte, desservant les Trois-Pistoles (Québec, 21 juillet 1803). A propos de plaintes contre le marguillier en charge de sa paroisse qui a adjugé les bancs dans la nouvelle église à ses parents et à ses amis. Il devra aller faire l'office aux Trois-Pistoles le troisième dimanche de chaque mois. Les habitants s'étant épuisés pour construire leur église méritent au moins cette faveur. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 240.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri-Auguste Roux, vicaire général de Mgr l'évêque de Québec à Montréal (Québec, 8 juillet 1803). Il regrette beaucoup les incendies désastreux qui ont eu lieu à Montréal. Il a longuement discuté avec le lieutenant-gouverneur la question des congréganistes de Montréal. Il croit qu'ils ont agi avec imprudence en commençant la construction de leur chapelle sur un terrain dont le shérif avait pris possession au nom de la Couronne, après la mort du dernier Jésuite. Le meilleur moyen de réparer leur erreur serait d'adresser au lieutenant-gouverneur une requête où ils lui demanderaient la concession de ce terrain ou d'un autre équivalent. Il ne croit pas qu'il faille passer outre la volonté des autorités civiles et continuer quand même la construction commencée. La chose peut avoir des conséquences désagréables. A propos d'un bill par lequel on voudrait forcer les curés à publier en chaire certaines ordonnances du gouvernement. Il s'y est opposé. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 242.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir Robert Shore Milnes, à Montréal (Québec, 25 août 1803). L'ordre en conseil du 13 du mois d'août 1803, bannissant tous les sujets de la République Française qui ne sont pas naturalisés et qui sont arrivés dans la province de Québec depuis le 1er mai 1792, le jette dans une cruelle perplexité, parce que tous les ecclésiastiques français qui se trouvent maintenant dans la province seront dans la nécessité de quitter le pays. Il n'y en a que cinq sur vingt qui sont naturalisés. Il espère que Son Excellence donnera les instructions nécessaires pour que les prêtres français qui se trouvent actuellement dans la province soient mis à l'abri des poursuites. Il s'engage à répondre de leur fidélité au gouvernement britannique. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 245.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-François Noël, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 22 septembre 1803). Régulièrement, les réparations au clocher de l'église devraient être faites aux frais des paroissiens. Si elles sont faites aux frais de la fabrique, il faudra une requête des marguilliers adressée à l'ordinaire. Pour eux, il est plus convenable qu'ils fassent passer cette requête par le grand vicaire des Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 247.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 7 novembre 1803). Il lui a envoyé une pierre d'autel pour la Malbaie. M. Marcheteau pourra bénir la chapelle qu'il a décidé de mettre dans l'allonge du nouveau presbytère. Il pressera les gens des Éboulements à terminer leur église, en leur faisant entendre qu'il sera forcé d'enlever le Saint-Sacrement de l'ancienne église si elle devient "impraticable par quelqu'accident de la mer". (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à MM. Denis Viger, Jean-Baptiste Desery, I. Poirier, Louis Gauthier et Gab. Franchère, à Montréal (Québec, 17 novembre 1803). Le lieutenant-gouverneur a reçu leur requête; il la soumettra à la considération du Conseil.

Il n'a pas voulu discuter avec Son Excellence, il s'est contenté de lui faire l'éloge des citoyens respectables qui composent la Congrégation. Il se flatte que le lieutenant-gouverneur fera droit à leur requête comme il l'a fait à celle des congréganistes de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 3, p. 252.)

1804

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 9 février 1804). Il est d'avis qu'il faut priver les habitants de la Malbaie des offices divins jusqu'à ce qu'ils lui assurent un logement décent pour se retirer lorsqu'il ira chez eux. Il devra chercher à les amener à lui accorder ce qu'il demande par la persuasion, sans violence. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 13 février 1804). Il pourra faire réparer la couverture, la voûte et le plancher de l'église à même les deniers de la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Verreau, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 7 mars 1804). Il pourra faire construire une nouvelle sacristie avec les deniers de la fabrique, celle-ci étant assez riche pour en supporter les frais. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 4).

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, missionnaire à Rustico, île du Prince-Edouard (Québec, 1er juillet 1804). Le lieutenant-gouverneur lui a dit qu'il ne pouvait permettre à M. de Calonne de venir dans la province du Bas-Canada. Puisqu'il part pour l'Angleterre, Mgr Plessis lui conseille de s'adresser aux ministres britanniques pour obtenir cette permission. Mgr l'évêque de Québec le recevra avec grande joie et lui donnera un bon poste, malgré son âge avancé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 11.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Auguste Amiot, missionnaire à Tracadièche (Québec, 9 juillet 1804). Il ferait grand plaisir à l'évêque s'il consentait à rester dans sa mission une année de plus. M. Lefrançois ira probablement passer l'hiver à Percé et M. Amiot devra aller le remplacer pendant quelques semaines à Bonaventure. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 14.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 13 juillet 1804). Il est un peu étonné d'apprendre que l'on construit un presbytère en pierre, d'une plus grande longueur que celle indiquée sur le plan. L'usage du diocèse alloue aux curés un logement de 30 pieds carrés, pas plus. Il lui demande des explications. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 16 juillet 1804). Il a reçu la visite des syndics des Éboulements et les a vertement repris à propos de la construction du nouveau presbytère. S'ils ne se rendent pas aux désirs de leur évêque, M. Marcheteau ne résidera pas dans le nouveau; il fera transporter l'ancien presbytère en bois qu'il occupe maintenant et continuera à y résider. On devra également transporter le clocher de l'ancienne église sur la nouvelle. Il demeurera auprès de l'ancienne église jusqu'à ce que le presbytère qu'il doit occuper en haut soit suffisamment avancé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, missionnaire à Bonaventure (Québec, 23 août 1804). Mgr Plessis approuve sa conduite à propos de la sépulture des Irlandais dans le cimetière de Percé. C'est la volonté de l'évêque qu'il garde sa mission de Bonaventure et les autres quand même il passerait l'hiver à Percé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 17.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 27 août 1804). Le curé de Beauport n'a pas l'intention de se retirer. Il ira faire la bénédiction de l'église des Éboulements. De même, il ira, le 17, à Sainte-Marie-de-Beauce pour bénir le mariage de M. Olivier Perrault avec Mlle Taschereau. Il a l'intention de prendre M. Tabeau pour quatrième vicaire. Grande cérémonie à l'occasion de la dédicace de l'église anglicane. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 93.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Mathew McNider (Québec, 28 août 1804). On l'a trompé en lui disant que les offices divins se feraient dans la chapelle du Domaine, à l'exclusion de l'église paroissiale. Ils se feront alternativement dans les deux églises. Il espère qu'il usera de son influence pour faire comprendre aux habitants de Saint-Augustin qu'ils doivent obéir à leurs supérieurs ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 18.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, missionnaire à Bonaventure (Québec, 6 septembre 1804). Il profitera de la première occasion pour revenir à Québec. Mgr l'évêque de Québec lui confie la cure de l'île aux Coudres. M. Genest le remplacera dans ses missions. Quant à celle de Percé, puisque les gens de cet endroit montrent tant de mauvaise volonté, un prêtre y fera un court séjour dans l'été et ce sera tout. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 20.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 13 septembre 1804). Bénédiction de l'église des Éboulements: "Je suis parti jeudi dernier, 6 de ce mois, avec les gens venus des Éboulements. Nous nous sommes rendus chez eux le même jour et la bénédiction de la nouvelle église a eu lieu le lendemain, vendredi. J'ai trouvé là une chaloupe des habitants de la Malbaye qui m'ont supplié d'aller leur marquer une place d'église. N'ayant aucune commission de le faire, ne me souvenant pas même d'une requête à l'adresse de Votre Grandeur qu'ils disent avoir envoyée en juin dernier, j'ai néanmoins pris le parti d'aller sur les lieux pour observer leur établissement et visiter le terrain de manière à pouvoir faire un rapport au cas que Votre Grandeur trouvât bon de me députer en conséquence d'une nouvelle requête, dont je leur ai laissé un modèle, et qui sera transmise ici dès qu'ils y auront réuni cent signatures, car le nombre des propriétaires de cette paroisse n'est pas au-dessous de 170 ou 180 dont 123 tiennent feu et lieu. Les communians sont au nombre d'environ 350. Etant arrivé là vendredi soir, je m'avançai le samedi matin dans leur rivière jusqu'à la vue des maisons les plus reculées qui sont à une lieue trois quarts au-delà de la chapelle ou presbytère que vous connaissez. Les bords de la rivière sont couverts de champs très vastes, où j'ai vu de plus beau grain qu'il n'y en a nord et sud de Kamouraska aux Trois-Rivières. Le progrès des établissements y est extraordinaire. Vous croirez à peine (mais je l'ai vu de mes yeux) qu'il y a des maisons de trois arpens en trois arpens depuis l'église des Éboulemens jusqu'à celle de la Malbaye avec un chemin de communication autorisé et bien entretenu, mais avec des côtes horribles aux deux extrémités." Il a visité l'Ile aux Coudres. Joie des habitants en apprenant qu'ils auront un curé. S'est arrêté au Petit-Cap, à la maison des prêtres du séminaire. Les missions des provinces maritimes. Demande d'un prêtre à Beauport et d'un autre pour les Sauvages de Lorette. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 95.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 16 septembre 1804).

Droit de l'évêque de nommer aux cures contesté par MM. Ranvoyzé et Deschenaux. Question d'administration. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 99.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ P. Denaut, à Longueuil (Québec, 27 septembre 1804). "M. Taschereau m'a dernièrement parlé de deux chapelles à bâtir dans sa seigneurie, l'une à Sainte-Claire, sur la rivière de St-Henri; l'autre, au milieu du bois par où l'on va de St-Henri à la Beauce. Il ne prétend pour le présent à aucune espèce de desserte pour ces chapelles. Son but, en autant que je l'ai pu savoir, serait de s'assurer des places pour y établir par la suite des églises paroissiales d'une manière avantageuse au défrichement de ses terres qui confinent dans ces deux endroits avec la seigneurie de M. Caldwell." Requête des habitants de la Malbaie. Traduction en français d'un petit ouvrage de M. Challoner, vicaire apostolique à Londres. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 105.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ P. Denaut, à Longueuil (Québec, 29 septembre 1804). A propos du terrain de l'évêché voisin de celui du Parlement. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 107.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Vézina, curé à Saint-Augustin (Québec, 1er octobre 1804). M. Vézina continuera à desservir la paroisse de Sainte-Foy. Il s'y rendra deux fois le mois, les jours de semaine; les dimanches, les paroissiens de Sainte-Foy iront à telle église qu'ils choisiront. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 21.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ P. Denaut, à Longueuil (Québec, 15 octobre 1804). Arrivée du Révérend Alexander Macdonell. Longues explications concernant les missions des Montagnais, des Naskapis et des Esquimaux, sur la côte du Labrador. Zèle de M. Shaw pour leur conversion. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 115.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Robert Lester, London (Québec, 10 novembre 1804). Depuis que le gouvernement s'est emparé du collège des Jésuites, les congréganistes ont continué de s'assembler dans la chapelle de ce collège, mais se trouvant gênés par la proximité des casernes, ils ont demandé la permission d'ériger une chapelle; Mgr Plessis a obtenu du lieutenant-gouverneur qu'un terrain convenable leur serait accordé pour cette construction. Une demande a été faite en Angleterre mais aucune réponse n'est encore venue; est-ce qu'il ne pourrait user de son influence auprès des ministres, pour que la permission soit donnée au lieutenant-gouverneur d'accorder par lettres patentes le terrain qu'il désire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 29.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Dubord, curé à Cap-Santé (Québec, 4 décembre 1804). Le seigneur d'un fief dans la paroisse, bien qu'il soit protestant, a droit à un banc dans l'église, en arrière de celui du seigneur haut justicier. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 31.)

1805

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à Rimouski (Québec, 10 mars 1805). Le revenu de la cure de Rimouski n'est pas suffisant pour faire vivre un prêtre. Il faut y ajouter celui des missions. Ne serait-il pas mieux d'établir un prêtre sur le côté nord pour les missions du nord et de réunir Rimouski aux autres missions du sud? M. Shaw aimerait beaucoup à voir un missionnaire permanent sur la côte nord. Le billet de M. P. Stuart en faveur des chapelles des postes peut être contesté; c'est sa veuve qui est chargée de l'exécution de son testament, et il n'est pas facile de traiter avec elle. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 36.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 28 mars 1805). Son Excellence le lieutenant-gouverneur désire savoir combien il reste de blé dans la province. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 121.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé à L'Islet (Québec, 30 mars 1805). Il n'aurait pas dû refuser de confesser cette demoiselle de sa paroisse parce qu'elle portait un casque. Aucun commandement de Dieu ou de l'Eglise ne défend aux filles de porter un casque de telle forme plutôt que de telle autre. "Dans un pays où tout le monde porte des casques, pourquoi vouloir prononcer sur la forme qu'ils doivent avoir pour un sexe ou pour l'autre." C'est donner du ridicule à la religion. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 38.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 3 avril 1805). L'évêque n'a rien à faire au sujet des réparations de son église. C'est l'affaire des commissaires. M. Lefrançois, étant encore missionnaire à Percé, partira en mai pour cette mission et ne sera de retour qu'en août. M. Lelièvre voudra bien desservir la paroisse de l'Ile aux Coudres durant ce laps de temps. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 40.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 3 avril 1805). M. Amyot, missionnaire à Carleton, est malade et ne peut faire les missions de la Baie-des-Chaleurs. M. Joyer fera celle de Ristigouche et lui-même partira assez de bonne heure pour faire celle de Bonaventure et même aider M. Amyot à Carleton, avant d'aller à Percé. M. Lelièvre fera le ministère à l'Ile aux Coudres en son absence. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 39.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 8 avril 1805). Le gouverneur Milnes se prépare à partir pour l'Europe. Il voudrait s'employer à faire reconnaître officiellement l'évêque catholique de Québec. Mgr Plessis a vu l'avocat-général à ce sujet; la principale question dont il l'a entretenu a été celle de l'inamovibilité des cures; l'avocat général ne veut pas de curés amovibles. P. S. Questions d'administration. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 123 et 135.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 10 avril 1805). Il expose au long les motifs qu'il croit péremptoires pour ne pas refuser au lieutenant-gouverneur de faire publier par les curés deux ordonnances civiles. Dans un temps où le lieutenant-gouverneur montre de si bonnes dispositions pour le clergé on aurait mauvaise grâce à lui refuser ce service. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 2 mai 1805). Les réponses à la circulaire tardent à venir. Il a suspendu ses conférences avec l'avocat-général. Le lieutenant-gouverneur a dîné chez lui avec MM. Dunn, Ryland, Baby, Sewell, Lymburner, etc., etc. Le lord évêque anglican songe à retourner en Angleterre. Le curé de Charlesbourg malade. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 129.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Benjamin Keller, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 10 mai 1805). Il lui faut l'autorisation de tous les marguilliers de la paroisse pour renouveler les fenêtres de l'église et y construire un jubé. Sans cela, il pourrait être inquiété par les paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 43.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 16 mai 1805. Il lui envoie un projet de lettres patentes qu'il a préparé lui-même. Il ajoutera, retranchera, corrigera comme bon lui semblera, et voudra bien retourner le tout aussitôt que possible. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 131-133.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 20 mai 1805). Il explique certaines clauses du projet des lettres patentes. Il craint l'intervention de l'évêque anglican; il a confiance tout de même dans le lieutenant-gouverneur Récolte des blés, excellente. M. Derome, curé de Charlesbourg, prend du mieux. L'abbé Painchaud. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 23 mai 1805). Il a eu une nouvelle conférence avec l'avocat-général. Idées de celui-ci sur le gouvernement de l'église catholique. Ils n'ont pu s'entendre sur la question de l'amovibilité des cures et celle de l'érection des paroisses. Sur ces deux points, M. Grant approuve fortement la manière de penser de Mgr Plessis. Il faudra préparer deux requêtes: une, au gouverneur, l'autre, au roi. Il les fera dresser par M. Grant ou l'avocat-général, et les expédiera aussitôt à Mgr Denaut qui voudra bien s'empresser de les retourner. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 135.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 27 mai 1805). L'avocat-général ne veut pas entendre raison sur la question de l'amovibilité des cures. Mgr Plessis lui a représenté les inconvénients qui en résulteraient si les cures étaient inamovibles, mais inutilement. Le lieutenant-gouverneur est de l'avis de l'avocat-général. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 139.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Roux, P.S.S. à Montréal (Québec, 3 juin 1805). Il lui adresse quelques réflexions en réplique à celles qu'il a faites sur son projet de lettres patentes fixant l'état civil de l'évêque catholique de Québec. Revenus temporels de l'évêque. Nominations aux cures. Dispenses de mariage. Erections de paroisses. Constructions et réparations d'églises. Choix de l'évêque. Les officiers du gouvernement ne reconnaissent pas officiellement l'évêque catholique au Canada. Il faut prendre les moyens de sortir l'église catholique de Québec de l'état humiliant où elle se trouve, et pour cela il faut s'assurer les bonnes grâces du gouvernement. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 139 et 141.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 6 juin 1805). A propos du projet de lettres patentes pour l'évêque catholique, il ne partage pas toutes ses frayeurs. L'église de Québec traverse une crise dangereuse. Sans doute qu'il faut agir avec prudence, mais il faut agir. C'est l'opinion de MM. Grant et Lymburner qui verront les requêtes avant qu'elles ne soient expédiées au lieutenant-gouverneur. M. Desjardins ne reviendra pas au pays. Il est nommé secrétaire de légation auprès du cardinal Caprara. Il désire que son frère Desplantes retourne en France. La frégate *Uranie* est arrivée. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à la Baie-du-Febvre (Québec, 17 juin 1805). Il lui envoie une copie des deux requêtes avec les corrections faites par M. Lymburner. Sa Grandeur pourra en faire l'usage qu'elle voudra. M. Grant est venu le trouver pour savoir où en étaient les choses. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Gentilly (Québec, 17 juin 1805). Il donne à Mgr Denaut les raisons qui lui ont fait adresser à M. Roux ses réponses aux réflexions que ce dernier avait faites concernant son projet de lettres patentes. Il n'a pas revu le lieutenant-gouverneur. La vacance de la cure à Saint-Hyacinthe. M. Desplantes. M. de Calonne est à Londres. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 22 juin 1805). Jean Brassard ne peut légalement rester marguillier en charge une seconde année. Joseph Perron sera mis en exercice pour les six derniers mois de l'année. M. Marcheteau remettra aux habitants de la Malbaie la communication de Mgr l'évêque de Québec. Il le délègue pour poser la première pierre de l'église de la Malbaie. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 45.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau (Québec, 9 juillet 1805). Les habitants des Éboulements sont obligés de donner un logement convenable à leur curé et de lui fournir un terrain suffisamment grand pour y construire ses dépendances. Qu'il se hâte de faire payer les argents dus pour la construction de l'église. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 46.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 17 juillet 1805). Nouvelle intervention de M. Grant. Celui-ci lui a fait remarquer qu'il serait convenable que dans les deux requêtes Mgr Denaut ne prît pas la qualification d'*évêque de Québec*. Il veut absolument aussi qu'il y soit fait mention de la nomination des curés par le roi... Mgr Denaut insistera sur l'impossibilité de la chose dans une lettre privée au lieutenant-gouverneur. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 147).

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent-J. Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 18 juillet 1805). Il apprend que son paroissien Lavergne presse ses avocats de poursuivre son affaire en cour d'appel. L'avocat-général n'abandonnera cette cause qu'autant que les avocats des deux partis voudront bien s'entendre entre eux. Il lui conseille de voir ses avocats et de faire en sorte qu'ils puissent arriver à un accommodement. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 47.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 24 août 1805). Il est bien surpris d'apprendre qu'il y a au-delà de soixante de ses paroissiens qui n'ont pas encore soldé leur contribution pour la construction de l'église paroissiale. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 30 août 1805). Il paraît que la raison pour laquelle les paroissiens ne soldent pas leur contribution à l'église est qu'on les a forcés de prendre et de construire leurs bancs sans leur dire ce qu'il leur en coûterait. Il faut que les ouvriers soient payés. M. Marcheteau retranchera donc les dépenses qui se font pour la décoration de l'église et paiera à même les deniers de la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 49.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr P. Denaut, à Longueuil (Québec, 7 octobre 1805). Projets d'arrangement de cures. Mort subite de M. William Grant. Son testament: "Il a fait Charles, son légataire universel, ne laissant à sa veuve que 200 louis de rente viagère." Ordinations diverses. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 149.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 29 octobre 1805). Il continuera à desservir la Malbaie par voie de mission. Il s'y rendra une fois en trois semaines. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 51.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Brassard et autres syndics de l'église à la Malbaie (Québec, 11 novembre 1805). Mgr l'évêque de Québec ne leur permet pas de faire des quêtes dans les autres paroisses pour la construction de leur église. Il a appris qu'ils avaient terminé la maçonnerie. Qu'ils aillent lentement. M. Marcheteau continuera à les desservir à condition qu'ils aillent le chercher aux Éboulements et se chargent de le reconduire au même endroit. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 53.)

Mgr J.-O. Plessis à Sir Robert Shore Milnes, Baronet, at Sir James Herries & Co., London (Quebec, 16 novembre 1805). Il lui rappelle la promesse qu'il lui a faite de s'occuper d'obtenir des lettres patentes pour la concession d'un terrain aux congréganistes de Québec. Il ne doute pas du zèle et des efforts de Son Excellence pour améliorer la situation de l'évêque de Québec. S'il plaît à Sa Majesté de lui accorder des "temporalités", elles seront reçues avec reconnaissance. "Je me permettrai néanmoins d'observer que ces bienfaits temporels seraient peu désirables s'il en devait résulter quelque diminution de l'autorité spirituelle que les évêques catholiques de Québec ont exercée jusqu'à présent sur le clergé et les paroisses de leur diocèse, et qui a servi de tout temps à les maintenir dans l'obéissance aux lois et dans la loyauté envers leur souverain, particulièrement au milieu des crises de la révolution américaine. C'est de quoi milord Dorchester pourrait rendre un témoignage bien avantageux s'il en était requis. Son Excellence se rappellera que le plus fort bien qui attache le peuple canadien au gouvernement est la protection accordée à la religion catholique, et que ce serait une mauvaise politique que d'enlever aux évêques de Québec le titre d'évêque qu'ils ont toujours porté, pour y substituer celui de *surintendant* qui implique une idée différente de celle qu'on a communément de l'épiscopat." Il a confiance que Son Excellence continuera à employer son crédit pour la poursuite de cette affaire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 54.)

1806

Mgr P. Denaut, évêque de Québec, à Mgr J.-O. Plessis, à Québec (Longueuil, 6 janvier 1806). Mgr Denaut est heureux d'apprendre le rétablissement de la santé de son coadjuteur. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 198.)

Mgr J.-O. Plessis. Acte de prise de possession de son évêché (Québec, 27 janvier 1806). (Cartable: *Diocèse de Québec*, I, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 30 janvier 1806). Il lui envoie des lettres de grand vicaire pour renouveler celles que lui avait données Mgr Denaut. Il est heureux de récompenser son zèle pour la gloire de Dieu. Il a traité l'affaire d'un coadjuteur avec M. Dunn. Celui-ci voudrait attendre le nouveau gouverneur pour régler la question. Ce délai pourrait avoir des suites fâcheuses. Il a besoin d'aide immédiatement. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 57.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bernard-Claude Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 30 janvier 1805). Il lui annonce que "Dieu vient d'exaucer" ses "vœux en permettant que Monsieur le Président de la Province (M. Dunn) vous accordât pour mon coadjuteur." Tout le diocèse applaudira à ce choix. Il se rendra aussitôt à Québec pour "recevoir en cette nouvelle qualité la bénédiction de son évêque, faire ses remerciements à M. Dunn et prêter le serment de fidélité." (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 59.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 30 janvier 1806). Il lui envoie de nouvelles lettres de grand vicaire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Hot, missionnaire à Madawaska (Québec, 5 février 1806). Il le prie d'aller visiter M. Amiot, malade à Tracadièche, et de le remplacer si ce dernier est dans l'impossibilité de remplir son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 6 février 1806). Il le félicite de ses dispositions édifiantes. Il ira, encore cette année, faire la mission de Percé. Il a appris avec plaisir la bonne volonté que manifestent ses paroissiens pour la construction du presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 61.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alex. Macdonell, à Montréal (Québec, 7 février 1806).

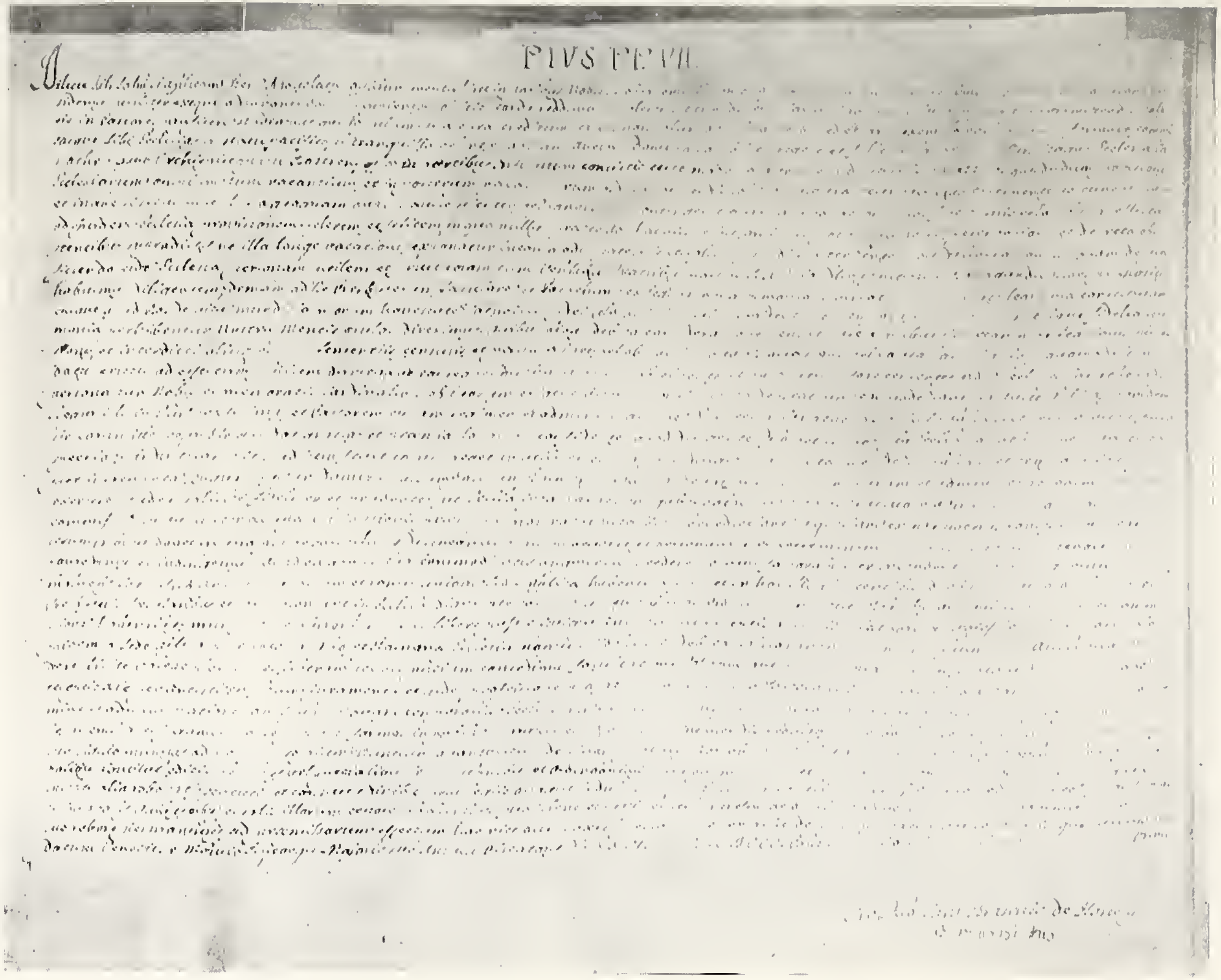

PIVS PP. IIII

BULLE DE SA SAINTETÉ PIE VII NOMMANT L'ABBÉ JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, ÉVEQUE DE CANATHE

PIUS PP. VII

Dilecte Fili, Salm et Aplicam Ben. Aposlatus officium meritis licet imparibus, Nobis ex alto commissum quo Ecclesiarum omnium regimine divina dispositione præsidemus realiter exequi, adjuvante Domino, cupientes, sollicite corde reddimur et solerte ut cum de Ecclesiarum ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in Pastores præficere studeamus qui populum suæ curæ creditum, sciant non solum doctrina verbi sed etiam exemplo boni operis informare, commissasque sibi ecclesias in statu pacifico ac tranquillo velint et valeant, auctore Domino, salubriter regere et feliciter gubernare. Cum itaque Ecclesia Canathen, sub Archiepiscopatu Bostren, quæ in partibus infidelium consistit certo modo vacaverit et ad præsens vacat ; Nos qui dudum provisiones Ecclesiarum omnium tunc vacantium et in posterum vacaturum, ordinationi et dispositione Nostra reservavimus, decernentes ex tunc irritum et inane si secus super his a quoquam quavis aucte scienter vel ignoranter contingeret attentari; vacatione huoi fide dignis relatibus intellecta, ad ejusdem Ecclesiæ provisionem celerem et felicem in qua nullus Præses Nos hac vice se intromidere (?) potuit seu potest, reservatione et decreto obsistantibus supradictis, ne illa longe vacatione exponatur incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem quam de præficiendo eide' Ecclesiæ personam utilem et fructuosam cum venlibus fratibus Nostris S. R. E. cardlibus negotiis Propagandæ Fidei præpositis habuimus diligentem—demum ad te Presbyterum sæcularem et Parochum ex legitimo matrimonio procreatum; et in ætate legitima constitutum cuique apud nos de vitæ munditia, morum honestate, catholicæ fidei zelo ac spirituali providentia et temporalium circumspectione fidelia testimonia perhibentur, Nostræ mentis oculos direximus quibus oibus debita consideratione pensatis te a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisq' sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolt innodatus existis, ad effectum prentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutum fore censentes, eide' Ecclesiæ Canathen de persona tua Nobis et memoratis cardinalibus ob tuorum exigentiam meritorum accepta de fratrum eorunde' consilio aucte aplica, providemus teque illi in Epum præficimus et Pastorem, curam, regimen et administrationem dtæ Ecclesiæ Canathen tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo, in Illo qui dat gratias et præmia largiter confidentes quod, dirigente Dmo actus tuos pta Ecclesia Canathen per tuæ circumspectionis industriam et studium fructuosum regetur utiliter et prospere dirigetur ac grata in eisdem spualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Jugum igitur Domini tuis impositum humeris prompta devotione suscipiens, curam et administrationem ptæ sic exercere studeas, solicite, fideliter et prudenter, ut Ecclesia ipsa Canathen gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commissa, tuqne prater externæ retributionis præmium nostram et dictæ Sedis benedictionem et gratiam *exinde uberius consequi merearis. Ceterum tibi, ut donec Ecclesia pta ab Infidelibus detinebitur ad illam accedere et personaliter residere minime tenearis, dicta aucte tenore prentium concedimus et indulgemus. Ac ad ea quæ in tua commoditatis augmentum cedere possunt favorabiliter intendentes tibi, ut a quocumque quem malueris catholico antistite gratiam et communionem Sedis Aplicæ habente, accitis et in hoc illi assistentibus duobus Epis, et loco Eporum duobus presbyteris sæcularibus, etiamsi non sint in ecclica dignitate constituti, seu cujusvis Ordinis vel Instituti Regribus, ac similes gratiam et communionem habentibus, munus consecrationis recipere libere possis, ipsique Antistiti ut, receptis a te fidei catholicæ professione juxta articulos pridem a Sede Aplica præceptos, ac Nro et Romanæ Ecclesiae nomine, fidelitatis debitæ solito juramento, munus ptum tibi aucte Nra impendere valeat, plenam et liberam tenore prentium concedimus facultatem. Volumus et aucte aplica statuimus atque decernimus quod nisi receptis a te per antistitem ptum juramento et fidei professione præfatis, idem antistites a pastoralis officii exercitio ac tam ipse quam te a regimine et administratione tam spualium quam temporalium Ecclesiarum vestrarum suspensi sitis eo ipso. Præterea volumus ut professionis fidei a te sic emissæ et juramenti a te præsciti forma in publicam et authenticam formam sine mendis redacia de verbo ad verbum per tuas patentes literas tuo sigillo munitas ad nos per proprium nuncium quamtocius destinare procures. Non obstan' aplicis ac in Universalibus Provincialbus et Synodalibus Conciliis editis genlibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus necnon quibusvis et juramento confirmatione aptica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetis diribus, privilegiis quoque indultis et his aplicis in contrius præmissorr' quomodolt concessis, confirmatis et innovatis quibus oibus et sglis illorum tenore præsentibus pro plene et sufficienter expressis ac de verbo ad verbum insertis, habentes illis alias in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum hac vice dumtaxat specialiter et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Venetiis e Monrio S. Georgii Majoris sub annulo Piscatoris die XXVI. Aprilis Mdccc. Pontus Nostri Anno Primo.*

Pro Dno Cardli Braschio de Honestis.

B. MARISCOTUS

Il ne peut l'aider dans le moment à solder les dépenses de construction de son presbytère. Il pourra employer à cette fin le salaire que le gouvernement s'est engagé à lui donner comme missionnaire à Oswergatchie. Il visitera les établissements catholiques du Haut-Canada. Il se fera donner des lettres patentes pour les lots accordés par le gouvernement pour l'église catholique à York et à Kingston. Qu'il s'efforce aussi d'envoyer aux collèges du Bas-Canada des enfants écossais. Mgr Plessis s'engage à donner 50 louis par année au séminaire de Montréal pour les frais d'éducation de ces enfants. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 62.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Chaboillez, curé au Sault-au-Récollet (Québec, 10 février 1806). Il le nomme curé à Longueuil. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Joseph Périnault, curé à la Rivière-des-Prairies (Québec, 10 février 1806). Il le nomme curé au Sault-au-Récollet. Il desservira en même temps la Rivière-des-Prairies. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Deguire, curé à Saint-Michel (Québec, 10 février 1806). Il le nomme curé à Varennes et le félicite de sa bonne volonté. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 66.)

Mgr J.-O. Plessis. Supplique au Pape demandant l'abbé Bernard-Claude Panet pour coadjuteur (Québec, 12 février 1806). (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Vézina, curé à Saint-Augustin (14 février 1806). Il devra suspendre la construction du nouveau presbytère que les habitants ont commencée sans la permission de leur évêque. Il les engagera à se rendre à l'église du domaine quand l'office paroissial a lieu en cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 68.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, supérieur du petit séminaire à Nicolet (Québec, 15 février 1806). Qu'il continue à se dépenser pour le bien spirituel des élèves du séminaire. Il devra éviter de se charger de trop de besogne. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 69.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Maguire, curé à Bellechasse (Québec, 15 février 1806). Il le nomme curé à Saint-Michel-de-la-Durantaye. Il desservira en même temps Beaumont et y maintiendra l'école que M. Deguire y a établie de concert avec M. Perras. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 70.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 17 février 1806). M. Deguire s'en va à Varennes. M. Périnault se fixera au Sault. Il a été peiné d'apprendre qu'il y a un si grand nombre de catholiques au lac Champlain qui ne reçoivent pas les secours de la religion. Il écrira à Mgr de Baltimore à ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 71.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Hot, missionnaire à Madawaska (Québec, 19 février 1806). M. Amiot, missionnaire à Carleton, est rétabli. M. Hot restera à Madawaska et continuera les travaux qu'il a commencés. Il le prie de lui envoyer une copie des instructions que Mgr Denaut a envoyées aux habitants de Madawaska à ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 73.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Eminence le cardinal di Pietro, préfet de la Propagande. Il lui annonce la mort de Mgr Denaut, et qu'il a pris possession du siège de Québec, après avoir prêté le serment de fidélité au roi. Il s'est choisi un coadjuteur, qu'il a fait agréer par l'administrateur au nom de Sa Majesté Britannique. Il espère que le Saint-Siège l'agréera aussi. Projet de nommer trois coadjuteurs. Difficultés que les catholiques éprouvent dans la Nouvelle-Ecosse. Son coadjuteur ira, probablement, demeurer à Montréal. Différents indults à renouveler. Formule du serment de fidélité au roi (Québec, 18 février 1806). (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 156.) (Publié dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, v. 3, p. 16 et 19.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ l'évêque de Baltimore (Québec, 20 février 1806). Il a dû apprendre la nouvelle du décès de M^gr^ Denaut. Il le prie donc de vouloir bien renouveler en sa faveur les pouvoirs accordés à son prédécesseur. Il y a un grand nombre de catholiques établis au lac Champlain; avec sa permission, il enverra un de ses prêtres y passer quatre ou cinq semaines dans le cours de l'été prochain. Il est heureux d'apprendre que son église est érigée en métropole et qu'il aura des suffragants. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 74.)

M^gr^ J.-O. Plessis à sir Robert Shore Milnes, Baronet, London (Québec, 20 février 1806). Il lui annonce la mort inattendue de M^gr^ Denaut, arrivée à Longueuil le 17 janvier dernier. Il se trouve maintenant à la tête de l'église catholique en Canada. Il s'est adressé à M. Dunn pour "recevoir de sa main" un coadjuteur. Il a bien voulu agréer M. Bernard-Claude Panet. Il espère que lui-même l'agréera avec plaisir. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 76.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 20 février 1806). Il est heureux d'apprendre que l'on accueille avec bonheur dans ses quartiers le choix de son coadjuteur. M. Deguire à Varennes, son zèle. "Le coadjuteur a refusé cette cure que je lui avais offerte en première instance et ne veut quitter la Rivière-Ouelle qu'à sa consécration." Affaire d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 78.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Michel-A. Amiot, missionnaire à Tracadièche (Québec, 24 février 1806). Il a été heureux d'apprendre le rétablissement de sa santé. Il reviendra à Québec dans le courant de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 79.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 7 mars 1806). Les habitants de Salvaille, dans la seigneurie Delorme, peuvent construire une chapelle même en pierre. Quant à l'érection de la nouvelle paroisse, il ne faut pas y songer dans les circonstances actuelles, "car il y a une cabale bien formée contre nos érections de paroisses. Je la connais depuis un an. D'autres avocats que M. Ross en sont les propagateurs dans le district de Montréal comme dans celui de Québec. Elle vient de plus haut que ces messieurs et je crains bien qu'elle ne prenne des accroissements dangereux à l'autorité ecclésiastique." On ne pourra forcer les habitants à devenir paroissiens de cette nouvelle "église" car autrement on y verrait se renouveler les tracasseries que donnent tous les jours à M. Bertrand ceux qu'on a voulu faire, malgré eux, paroissiens de Saint-Léon. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 63.)

M^gr^ J.-O. Plessis à MM. John McDonell, Donald McMillan, Donald McDonell, etc., Church wardens of the parish of Saint Andrews, Cornwall, Upper Canada (Quebec, March 9, 1806). Ce n'est pas à eux de décider s'ils doivent garder ou renvoyer leur missionnaire, M. Fitzsimmons. S'ils refusent de lui fournir l'entretien, il le retirera lui-même et ils resteront sans prêtre. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 86.

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 10 mars 1806). Il voudra bien envoyer aux marguilliers de Saint-Andrews la lettre incluse. Ces MM. veulent mettre à la porte leur missionnaire, le P. Fitzsimmons. Ce bon moine récollet ferait peut-être mieux de regagner les Etats-Unis. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 88.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à Rimouski (Québec, 24 avril 1806). Mgr Plessis lui annonce qu'il ira faire la visite des Sauvages de la côte nord durant l'été. Il n'ira pas cependant plus bas que Portneuf (Saguenay), où il espère le rencontrer. Mgr Plessis traversera de Rimouski et espère être à Portneuf pour la fête de sainte Anne. M. Shaw se chargera des dépenses du voyage et en même temps de son transport à la Malbaie, à son retour. Il part pour Montréal et ne sera de retour qu'au commencement de juin. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Olivier Germain, curé à l'Ange-Gardien (Québec, 7 juin 1806). Il pourra payer à même les deniers de la fabrique la nouvelle cloche que Mgr Plessis ira lui-même bénir. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 95.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à Memramcook (Québec, 7 juin 1806). Il compte sur ses bonnes prières. Il connaît son isolement mais en même temps son esprit de sacrifice et lui demande s'il accepterait d'aller demeurer aux îles de la Madeleine. L'amiral Coffin, seigneur de ces îles, offre 50 louis de pension annuelle au prêtre qui voudrait y résider. Il le prie de lui donner une réponse. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 95.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Champion, missionnaire à Chéticamp (Québec, 7 juin 1806). Il a appris l'infirmité qui affecte sa vue. Pourra-t-il continuer ses missions? Mgr Plessis espère qu'il ira aux îles de la Madeleine dans le courant de l'été, s'il y a possibilité. (*Registre des lettres*, v. 5, p. 97.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 8 juin 1806). Mgr Plessis lui demande de partir pour Percé. Qu'il ne s'occupe pas de la visite de l'évêque. Celui-ci la fera malgré son absence. Qu'il s'occupe seulement avant de partir de préparer les enfants à recevoir la confirmation. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 98.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 8 juin 1806). Les habitants de la Malbaie sont fort mécontents de lui. Il leur envoie une lettre pastorale, que M. Lefrançois ira leur lire. M. Marcheteau continuera à les desservir malgré leur mauvaise volonté et les préparera à la visite pastorale. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Roderic McDonell, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 8 juin 1806). Il a écrit au P. Fitzsimmons, qui désire laisser la mission de Saint-Andrews, qu'il lui donnerait un poste dans la Nouvelle-Ecosse. Désordres à Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général, Halifax (Québec, 9 juin 1806). Le séminaire de Montréal ne peut lui fournir des prêtres pour son collège d'Halifax. Il lui faut une licence du gouvernement pour l'ouvrir. Le P. Fitzsimmons ira probablement à la Nouvelle-Ecosse et sera sous ses ordres. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 102.)

Mgr Carroll, évêque de Baltimore, à Mgr Plessis (Baltimore, 28 juillet 1806). Mgr Carroll le félicite de son élévation au siège épiscopal de Québec, et lui donne des pouvoirs pour faire desservir les postes du lac Champlain. (Cartable: *États-Unis*, v. 1, p. 14 et 15.)

Mgr J.-O. Plessis au R. P. Fitzsimmons, à Saint-André, Haut-Canada (Québec, 14 août 1806). Puisque les Écossais de Saint-André ne veulent plus de lui, et puisque lui-même ne veut pas aller dans la Nouvelle-Écosse, il n'a plus qu'à se retirer en pays étranger. Mgr Plessis lui enlève la juridiction pour exercer le ministère. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 104).

Mgr J.-O. Plessis à M. Roderic McDonell, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 14 août 1806). Il voudra bien remettre au P. Fitzsimmons la lettre incluse. Il remercie ce dernier de ses services. Les habitants de Saint-André voudraient avoir M. Ronald McDonell actuellement en Écosse. Ils auront à s'occuper de le faire venir. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 105.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur au séminaire de Montréal (Québec, 14 août 1806). Il n'est arrivé que le 12 août de la visite. Il lui envoie des lettres de grand vicaire pour M. Roque. Affaires d'administration. Changements de cures. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 106.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 14 août 1806). Affaires d'administration. Les missions de la Nouvelle-Écosse. Décès de M. Power. M. Champion est devenu aveugle. M. de Calonne est en Angleterre. Il a l'intention d'envoyer M. Signay dans les missions autour du lac Champlain. Le nom de la Présentation convient bien pour la nouvelle paroisse de Salvaille. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 109.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bellerive, à Nicolet (Québec, 16 août 1806). Il le décharge de ses fonctions d'économe au séminaire de Nicolet. Il le remboursera de ce qu'il a fourni au séminaire depuis 1804. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Durocher, curé à Nicolet (Québec, 16 août 1806). A propos des comptes du séminaire de Nicolet et des meubles fournis par M. Bellerive. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Denis Boiret, procureur des Missions étrangères à Rome. (Québec, 20 août 1806). Il lui annonce le décès de Mgr Denaut. Peut-il garder les componendes pour dispenses de mariage et les faire servir aux œuvres du diocèse? Il lui envoie un petit mémoire à ce sujet qu'il transmettra au cardinal di Pietro. Il vient de terminer la visite de trente paroisses du diocèse: il a confirmé plus de quatre mille personnes. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 116.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, Savage Harbour, Prince Edward Island (Quebec, August 20, 1806). Il a pris connaissance de sa lettre adressée à Mgr Denaut. Il encouragera ses fidèles à bâtir des chapelles. Mariage des catholiques devant le magistrat. L'abbé de Calonne lui a écrit qu'il avait l'intention de retourner à l'île du Prince-Edouard. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 118.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 21 août 1806). Affaires d'administration. Retour probable de M. de Calonne. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 120.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 21 août 1806). Il n'a donné aucune approbation aux écrits de M. Burke. Il comprend l'isolement de M. Sigogne, mais il lui est impossible, par suite du manque absolu de prêtres, de lui envoyer un confrère. Diverses recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 121.)

Mgr J.-O. Plessis à la Sœur Saint-Augustin, supérieure de la Congrégation à Montréal (Québec, 25 août 1806). Il a préparé les voies pour l'établissement d'un couvent à la Rivière-Ouelle. La maison-mère et les missions doivent s'aider réciproquement. Trois sœurs suffisent à la besogne à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 123.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 25 août 1806). Mgr de Baltimore lui a accordé de très amples pouvoirs pour ses diocésains qui viennent dans les paroisses de la province de Québec. Affaires du séminaire de Nicolet. Qu'il soigne sa santé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p.124).

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie (Québec, 25 août 1806). Il a décidé de le nommer missionnaire à la Baie-des-Chaleurs. Il devra profiter de la première occasion pour s'y rendre. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 126.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le gouverneur Gore, à York (Québec, 25 août 1806). Mgr Plessis regrette beaucoup de n'avoir pu rendre ses hommages au gouverneur Gore lorsqu'il est passé à Québec. Il lui recommande tout spécialement M. Alex. Macdonell, missionnaire à Glengarry. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, curé à la Mascouche (Québec, 4 septembre 1806). Il espère qu'il acceptera le poste de missionnaire à Saint-Régis, devenu vacant par le décès de M. Roderic McDonell. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à la Pointe-aux-Trembles, Montréal (Québec, 11 septembre 1806). Mgr Plessis espère qu'il acceptera la cure de Nicolet, où il aura le séminaire sous sa direction. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Martial Bardy, curé à Saint-Jean-Baptiste, rivière des Hurons (Québec, 11 septembre 1806). Il le nomme curé de Saint-André, îlet du Portage. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 132.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Germain, curé à Lachenaye (Québec, 11 septembre 1806). Il le nomme curé à Saint-Jean-Baptiste, rivière des Hurons. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur au séminaire de Montréal (Québec, 11 septembre 1806). Il a révoqué l'ordre donné à M. Signay, vu son état de santé, de se rendre à la Baie-des-Chaleurs. Mgr de Baltimore lui donne toutes les facultés possibles pour le mariage de ses diocésains. Il a offert la cure de Nicolet à M. Raimbault. "Je n'ose plus vous parler de la réfutation de la requête de l'avocat-général quoiqu'elle m'inquiète beaucoup." M. Roux doit ménager sa santé "au nom de cette église du Canada à laquelle vous vous rendez si utile." (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 135.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Kimber, marchand aux Trois-Rivières (Québec, 11 septembre 1806). Il lui sera remis par M. Roux une somme de 1968 louis due à M. Bellerive, pour des meubles qu'il a cédés au séminaire de Nicolet. S'il est raisonnable dans ses prix, il continuera à prendre chez lui certains objets pour le séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 137.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 11 septembre 1806). L'abbé Signay restera à Sainte-Marie de-Ramsay. M. Bardy est bien l'homme qu'il faut à Saint-André-de-Kamouraska. M. Charles Germain remplacera M. Bardy. Il convoite la bibliothèque de M. Compain pour le séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 138.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Dorval, curé à Saint-André (Québec, 12 septembre 1806). Il se préparera à quitter Saint-André; il avertira ses paroissiens qu'ils auront un curé pour le remplacer, mais que, s'ils continuent à se chicaner entre eux, il le leur sera enlevé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, missionnaire à Percé (Québec, 14 septembre 1806). Il le prie de retourner le plus tôt possible à sa cure. M. Painchaud continuera à faire les missions qui resteront. "Il y a eu soixante-six confirmés à l'Ile aux Coudres. Peu de garçons, sur ce nombre." (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Hot, missionnaire à Madawaska (Québec, 16 septembre 1806). Mgr Plessis le charge de la desserte des deux paroisses des Trois-Pistoles et de L'Ile-Verte. Il fera mieux de se fixer à L'Ile-Verte, afin d'être plus à portée pour desservir Cacouna. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, curé à Sainte-Anne-de-la-Mascouche (Québec, 18 septembre 1806). Il le nomme missionnaire chez les Iroquois de Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 144.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 18 septembre 1806). Il ne veut pas le surcharger en lui offrant la cure de Nicolet. "Il ne s'agit pas de gouverner en détail le séminaire de Nicolet. M. Roupe est chargé du spirituel et l'économe (qui, je l'espère, sera le Frère Louis) du temporel. Il ne vous reste donc qu'une surveillance générale." Mgr Plessis ne croit pas qu'il puisse trouver un prêtre autre que lui pour remplir cette position. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Durocher, curé à Nicolet (Québec, 22 septembre 1806). Il attendra l'arrivée de son successeur pour quitter Nicolet. Le Frère Louis, le nouvel économe, sera rendu à Nicolet pour la réception des pensionnaires au séminaire. M. Durocher n'en acceptera que trente-six pour cette année. Les anciens auront la préférence. On prendra les effets nécessaires chez M. Kimber. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 150.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 25 septembre 1806). Il est peiné de son indécision. Il espère qu'il se décidera tout de même à accepter la cure de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 151.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Gabriel Lecourtois, curé à Rimouski (Québec, 26 septembre 1806). Il le nomme curé à Saint-Etienne-de-la-Malbaie. M. Lajus, vicaire à Saint-Eustache, sera son successeur. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 152.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 29 septembre 1806). Affaires d'administration du séminaire de Nicolet. Conseils pour diriger la maison. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 153.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Hot, missionnaire à Madawaska (Québec, 1er octobre 1806). Il est disposé à envoyer un missionnaire pour le remplacer à Madawaska; il veut, cependant, savoir quel traitement les gens de la place sont en mesure de lui donner; le prêtre qu'il a l'intention d'envoyer est faible de santé et a besoin d'un bon logement et d'une nourriture saine. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 155.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, Halifax (Québec, 1er octobre 1806). Il a été obligé de renvoyer le Père Luc Fitzsimmons. Il manque absolument de prêtres dans le moment. MM. Louis Bédard et Roderic McDonell sont morts subitement. Il ne peut donc trouver quelqu'un pour le remplacer à Halifax, pendant le voyage qu'il se propose de faire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 156.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Gatien, curé à la Sainte-Famille, île d'Orléans (Québec, 1er octobre 1806). Il le nomme curé à Sainte-Anne-de-Mascouche; qu'il se hâte de se rendre dans sa nouvelle cure. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Gagnon, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 1er octobre 1806). Il desservira la paroisse de la Sainte-Famille, conjointement avec celle de Saint-François. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Durocher, curé à Nicolet (Québec, 2 octobre 1806). M. Raimbault a accepté la cure de Nicolet. M. Durocher se rendra donc aussitôt à la Pointe-aux-Trembles qu'il desservira avec la mission de la Rivière-des-

Prairies. Avant de quitter Nicolet, il annoncera aux gens de la place que c'est l'intention de leur évêque d'agrandir le séminaire et qu'il compte sur eux pour fournir les matériaux nécessaires. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 158.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 2 octobre 1806). Il le remercie d'avoir accepté la cure de Nicolet. Il l'établit, en même temps, supérieur du séminaire naissant de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 2 octobre 1806). Nominations de curés. Il espère que le séminaire de Nicolet sera établi sur des bases solides. "J'entre aujourd'hui au séminaire de Québec." (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 161.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 6 octobre 1806). Les Ursulines de Québec attendent celles des Trois-Rivières. Il devra les aider à s'embarquer sur le premier bateau qui se présentera et les accompagnera. Il gardera quatre religieuses aux Trois-Rivières pour continuer la classe des externes. Celles qui viendront n'emporteront que les choses les plus nécessaires. Il tâchera de trouver dans les débris de l'incendie de quoi dresser un autel pour celles qui resteront aux Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 163.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 13 octobre 1806). Les habitants de St-Joseph-de-Chambly lui ont demandé de leur fixer un site d'église et la permission de la bâtir. Il le charge d'aller choisir un endroit propice. Il fera son possible pour pousser les habitants à bâtir cette église par contributions volontaires. "J'ai peine à supporter la vue des procès qu'entraîne tous les jours après elle l'observance des formalités de 1791. La cause des syndics de Saint-André-de-Kamouraska a été entendue dans le terme supérieur. L'avocat-général est intervenu au nom de la Couronne et a soutenu, comme de coutume, que l'ordonnance de 1791 était nulle; qu'il n'y avait pas de paroisse de Saint-André, etc., etc." Mgr Plessis est bien ennuyé d'entendre rebattre si souvent ces questions... Les Ursulines des Trois-Rivières descendent à Québec. M. Bardy ne s'est pas encore présenté. M. Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, sera chargé de la desserte de la Présentation. Il a acquis la bibliothèque de M. Compain, cent quatre-vingt-neuf volumes pour le séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 169.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé de Saint-Denis (Québec, 16 octobre 1806). Il a décidé d'envoyer M. Bardy à la Présentation. M. Girouard en sera déchargé. M. Amiot a accepté la cure de Saint-André et la mission de Madawaska. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 172.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 16 octobre 1806). Les seize Ursulines sont arrivées à Québec mardi après-midi et sont allées lui rendre visite immédiatement. M. Ecuier les a accompagnées. Il le prie de ne pas employer M. Roupe en dehors de ses fonctions du séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 174.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 20 octobre 1806). Il lui envoie la traduction d'une lettre qu'il a reçue de Mgr Carroll, évêque de Baltimore. Celui-ci lui donne tous les pouvoirs requis pour célébrer les mariages de ses diocésains qui viennent habiter le Canada. Quant aux Canadiens établis sur les bords du lac Champlain et dans le diocèse d

Baltimore, les prêtres d'Albany ne peuvent les visiter. M^gr^ Carroll lui donne tout pouvoir pour envoyer un prêtre de son diocèse faire les missions de ce côté. M^gr^ Plessis a chargé M. Signay de se rendre au lac Champlain et de donner aux catholiques de cet endroit les secours religieux dont ils ont besoin. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 178.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Charles-Ambroise Brouillet, curé à Saint-François d'Yamaska (Québec, 21 octobre 1806). Il lui permet de construire en pierre le nouveau presbytère de Saint-François. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 186.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Griault, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 21 octobre 1806). Il le nomme curé à Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 187.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, à Québec (Québec, 25 octobre 1806). Il le nomme curé à Saint-Sulpice. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 188.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, missionnaire à Caraquet (Québec, 27 octobre 1806). Il le remercie d'avoir accepté les missions de la Baie-des-Chaleurs. Il le prie de se fixer à Caraquet et de ménager sa santé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 188.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Pierre Vézina, à Montréal (Québec, 27 septembre 1806). Il desservira conjointement les paroisses de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 189.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 27 octobre 1806). Affaires d'administration. Il le prie de s'occuper activement de la reconstruction du couvent des Ursulines. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 191.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 27 octobre 1806). Il voudra bien distribuer au clergé de son district les exemplaires de la lettre pastorale qu'il lui envoie. Affaires d'administration. M. Vézina, nommé curé à Champlain, M. Joyer à Saint-Sulpice. M. Raimbault peu satisfait. (*Registre des lettres*, v. 5, p. 194.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Pierre-Nicolas Leduc, au séminaire de Montréal (Québec, 30 octobre 1806). Il le nomme curé de la paroisse du Cap-Saint-Ignace et des îles qui en font partie. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 197.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général, curé à Saint-Denis (Québec, 30 octobre 1806). Il distribuera aux curés de son district les exemplaires de sa lettre pastorale qu'il lui envoie. Il espère que les catholiques du diocèse comprendront l'importance de la reconstruction du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières. M. Leduc nommé curé au Cap-Saint-Ignace. Difficultés à propos du site de la nouvelle église de Chambly. Il l'engage à y aller, à ne rien décider, à lui faire rapport seulement. Il a terminé ses nominations pour l'année; bien content. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 197.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Joseph Bellerive, marchand, aux Trois-Rivières (Québec, 1er novembre 1806). Il lui envoie le montant des comptes qu'il lui a transmis pour les objets fournis au séminaire de Nicolet. Quant aux pensions arriérées, M. Bellerive verra à se faire rembourser par qui de droit. M^gr^ Plessis s'est engagé à payer la pension de Provencher, à partir du 1er octobre seulement. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 200.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à Memramcook (Québec 7 novembre 1806). Il lui dit combien il admire sa conduite édifiante: "Je me fortifie dans la confiance que la bonté divine vous prépare dans le ciel une couronne plus brillante que les mîtres chargées de pierreries et portées par des têtes moins méritantes que la vôtre." Il accepte avec plaisir le calice qu'il lui offre. Il le prie d'attendre pour commencer la construction d'un édifice public à Menoudie. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 202.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-François Painchaud, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 6 novembre 1806). Il a appris que les tempêtes l'avaient porté à Halifax où il a reçu l'hospitalité de M. Burke. Il doit être de retour à Carleton maintenant. Il lui conseille de ménager sa santé, de ne pas trop se livrer à son activité naturelle. Il visitera la mission de Bonaventure en attendant qu'un missionnaire y soit placé. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 203.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, at Mr. Girardot, St. Anthony Scotland Road, Liverpool (Québec, 9 novembre 1806). Ses effets sont arrivés au séminaire de Québec. Mgr Plessis s'est grandement réjoui en apprenant qu'il avait pu enfin vaincre les obstacles qui s'opposaient à son retour en Canada. Grands éloges de ses mérites personnels. Le monastère des Ursulines se relèvera de ses ruines et il en sera le futur aumônier. Il espère qu'il pourra fournir à M. McEachern un prêtre pour le remplacer. S'il pouvait conduire avec lui un de ces prêtres français qui sont maintenant à Londres, celui-ci serait le bienvenu. Il sera nommé membre de la Société Saint-Michel au cas où il deviendrait incapable de travailler; il peut donc compter qu'il sera secouru dans ses infirmités. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 204.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bourret, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 9 novembre 1806). Il lui écrit de nouveau parce qu'il croit que les dernières lettres qu'il lui a adressées ont été perdues. Le vaisseau qui les portait a été saisi et brûlé par les Français. Il désire le *Ceremoniale Romanum*. Grande pénurie de prêtres dans le diocèse de Québec. Ne pourrait-il pas lui envoyer un prêtre français? M. Lester repart pour Londres, malade. C'est un très brave homme. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 207.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Baltimore (Québec, 20 novembre 1806). Il lui demande la permission d'écrire en français car il se trouve trop peu habile pour écrire en anglais, sans quelque nécessité. Un de ses prêtres, M. Signay, a fait une petite tournée sur la rive nord du lac Champlain; après un examen sommaire des lieux, il lui a semblé que la rivière Chazy était le meilleur endroit pour réunir les Canadiens de la région. Les Sulpiciens ont quitté Détroit et la Rivière-aux-Raisins. Il ne reste plus qu'un prêtre dans cette partie, il est fixé à Sandwich, et il ne lui est pas possible d'aller du côté américain. Il prie donc Mgr de Baltimore de donner un successeur à M. Richard. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 216.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, grand vicaire, à Saint-Denis (Québec, 1er décembre 1806). Quelques habitants de la nouvelle paroisse de la Présentation lui ont demandé de rester attachés à la paroisse de Saint-Hyacinthe. Il leur a répondu qu'ils devraient aller à la Présentation; d'ailleurs ils ne peuvent exiger d'être desservis par Saint-Hyacinthe, parce que cette dernière paroisse n'a pas été érigée régulièrement, bien qu'on y ait construit une église. Il demande à M. Cherrier d'aller voir les récalcitrants et de les prier de se soumettre à la décision de leur évêque. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 220.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, directeur du séminaire à Nicolet (Québec, 1er décembre 1806). Il le remercie des bonnes nouvelles qu'il lui donne concernant les élèves du séminaire. Il ira les voir en janvier prochain. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à la Malbaie (Québec, 10 décembre 1806). Difficultés à propos de la vente des bancs dans la nouvelle église. M. Fraser étant seigneur d'un fief qui fait partie de la paroisse, on ne peut lui refuser un banc au-dessus de ceux des habitants. Il voit un obstacle au voyage d'Europe que M. Lecourtois se propose de faire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 223.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général, à Saint-Denis (Québec, 15 décembre 1806). L'affaire du site de l'église de Chambly l'embarrasse. Le curé, M. Bédard, tient trop à l'ancienne place. Il voudrait bien que M. Cherrier allât lui-même choisir un nouveau site. Maladie de M. Kimber. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, curé au Détroit (Québec, 16 décembre 1806). Procès avec M. Pr. . . Il lui accorde de nouveaux pouvoirs. Il a demandé à Mgr de Baltimore de nommer un prêtre au Détroit. A propos de mariages devant les magistrats. Il a grand besoin de prêtres. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 226.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 16 décembre 1806). Il a été peiné d'apprendre qu'il était dépourvu d'argent et même endetté. Il envoie 25 louis à M. Kimber, qui les lui remettra. Il a dû emprunter lui-même ces 25 louis. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 230.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 19 décembre 1806). Il desservira la Malbaie en l'absence de M. Lecourtois. Un autre prêtre sera chargé de la mission de Percé. Peut-être le nommera-t-il curé en ce dernier endroit. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 233.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-A. Amiot, curé à Saint-André (Québec, 22 décembre 1806). Il lui donne les pouvoirs nécessaires pour aller faire la mission de Madawaska, et loue le zèle qui lui fait entreprendre un pareil voyage en pleine saison d'hiver. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bernard-Claude Panet, coadjuteur, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 22 décembre 1806). Il enverra son vicaire, M. Letang, desservir Saint-André pendant l'absence de M. Amiot. Il a été heureux d'apprendre la bonne volonté des habitants de sa paroisse qui se préparent à fournir des matériaux pour la construction du couvent de la Congrégation, qu'il se propose d'établir en cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 235.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend ad modum Patre Thaddæ Brezegowsky, generali Societatis Jesu Præfecto-Petropoline (Québec, 24 décembre 1806). (En latin.) Il a encouragé M. Edmund Burke à demander des Pères Jésuites pour les missions de la Nouvelle-Écosse. C'est avec joie qu'il verrait des Jésuites dans son diocèse. Tout dans son diocèse rappelle le souvenir des anciens religieux de cet ordre. Seulement, si quelques-uns des Jésuites, actuellement en Europe, désirent passer en Canada, ils devront se munir de passeports auprès des autorités britanniques, qui sont, dans le moment, très opposées à leur entrée dans le pays. Il se réjouit grandement du rétablissement de l'ordre des Jésuites. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 236.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, Halifax, Nova Scotia (Québec, 24 décembre 1806). Il le prie de faire passer au supérieur des Jésuites à Petersbourg la supplique au Saint-Siège, dans laquelle il demande des Jésuites pour les missions de la Nouvelle-Écosse. Il faudra que ces Pères prennent bien leur précaution auprès du ministère britannique et du gouvernement de sa province, pour qu'ils soient admis sans difficulté dans cette même province. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 237.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bourret, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 24 décembre 1806). Il a écrit au général des Jésuites, lui demandant de faire passer au Saint-Siège sa supplique pour avoir des Jésuites à la Nouvelle-Écosse. Ces bons Pères devront se munir de passeports. Il espère qu'il leur accordera de bonnes recommandations auprès du ministère britannique. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 238).

1807

Mgr J.-O. Plessis à M. Bernard Panet, coadjuteur et curé de la Rivière-Ouelle (Québec, 9 janvier 1807). Il lui envoie des copies authentiques de ses bulles expédiées de Rome le 12 août dernier, l'une desquelles lui donne le titre d'évêque de Saldes, et l'autre, le confirme dans la coadjutorerie de Québec *cum futurâ successione*. Il désire le consacrer aussitôt que possible, probablement que ce sera à la fête de la Sainte-Famille. (*Registre des lettres*, v. 5, p. 239.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 10 janvier 1807). A propos de la vente des bancs. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 240.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à la Malbaie (Québec, 24 février 1807). Droits honorifiques des seigneurs en Canada, d'après l'ordonnance de 1709. M. Malcolm Fraser a droit à un banc dans l'église. Conditions qu'il a faites aux habitants de la Malbaie, lorsqu'il leur a accordé un curé. M. Shaw a arrangé les affaires des missions d'en bas. (*Registre des lettres*, v. 5, p. 243.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie-de-Ramsay (Québec, 1er mars 1807). Il a appris avec bonheur l'heureux succès de son voyage au lac Champlain. Il espère que les catholiques de cet endroit se montreront toujours aussi zélés envers le missionnaire qui les visite. Il les avertira, cependant, qu'ils ne seront desservis que passagèrement par un prêtre du diocèse de Québec. Afin de n'être pas chassés plus tard du terrain qu'ils ont choisi pour leur église, à Chazy, ils pourraient commencer par y faire un cimetière et y "planter ensuite l'église au milieu". Aussitôt qu'ils auront un logement pour le missionnaire, celui-ci pourra séjourner plus longtemps parmi eux, et Mgr Plessis, lui-même, ira les visiter. (*Registre des lettres*, v. 5, p. 248.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, grand vicaire, curé aux Trois-Rivières (Québec, 4 mars 1807). Il lui envoie par M. Bourdages 200 louis de l'argent recueilli pour les Ursulines. Il lui enverra des madriers s'il en a besoin. M. Noiseux sera probablement député pour aller choisir la place de l'église de Bécancour, lorsque les habitants de cette paroisse auront rempli les formalités requises. Quant à ceux fixés entre Bécancour et Saint-Grégoire et qui sont maintenant en litige, Mgr Plessis inclinerait à les annexer à Saint-Grégoire, parce que ce serait le seul moyen de s'entendre avec la puissance civile et d'aider à l'achèvement de l'église de Saint-Grégoire. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 6 mars 1807). Il lui envoie un M. Lavignon pour son école. Celui-ci pourra porter la soutane et suivre un règlement se rapprochant autant que possible de celui du séminaire. Mgr Plessis ne désire pas voir les écoliers pensionnaires; il trouve un peu sévère le règlement qui leur a été imposé par M. Paquet. Moins d'étude et d'exercices de piété et un peu plus de recréations. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 252.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé de Sainte-Marie-de-Ramsay (Québec, 9 mars 1807). Il pourra bâtir la petite chapelle pour les catholiques du lac Champlain, même s'il ne peut pas avoir un titre absolument certain pour le terrain. Il approuve son idée de loger le prêtre au-dessus de la sacristie, seulement, qu'il songe à l'avenir et bâtisse assez grand. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 254.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Père Fitzsimmons, missionnaire à Saint-André, Haut-Canada (Québec, 13 mars 1807). Il lui envoie une copie des règlements qui doivent le diriger dans la desserte de sa paroisse. Il devra les mettre aussitôt à exécution, c'est-à-dire, établir une fabrique et élire des marguilliers. Quant à la dîme, il pourra demander le 26ème minot de tous les grains recueillis dans ses missions ou bien se faire donner quatre piastres par famille. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 255.)

Mgr J.-O. Plessis à His Excellency Francis Gore, Esquire (Quebec, March 14th 1807). Il le remercie de l'appui qu'il donne au clergé catholique dans le Haut-Canada. Cette lettre lui sera présentée par le Révérend Alexander Macdonell qu'il a en haute estime, et qu'il charge, auprès du gouverneur, d'une mission très importante pour les catholiques du Canada. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 256.)

Mgr J.-O. Plessis au Revd. Alexander Macdonell (Quebec, March 15th 1807). Il remettra au gouverneur la lettre incluse, et lui expliquera au long les intentions de l'évêque de Québec par rapport au Haut-Canada. Mgr Plessis pense à faire nommer un évêque *in partibus* qui aura juridiction sur toute la province du Haut-Canada. L'immense étendue de cette province rend la chose nécessaire malgré tous les obstacles qui peuvent s'opposer à sa réalisation. Il compte sur la protection divine pour mener à bonne fin cette entreprise. Il faut d'abord obtenir le consentement du gouvernement; il charge le Révérend Macdonell de faire comprendre au gouverneur tous les avantages qui résulteront de la nomination d'un évêque catholique dans le Haut-Canada. Quant à la question des ressources pécuniaires, le cardinal-préfet de la Propagande lui a fait remarquer, il y a quelques années, qu'un évêque catholique avait été établi, en 1796, à Terre-Neuve où les moyens pécuniaires sont plus limités qu'en Canada. D'ailleurs, l'évêque catholique de Québec ne vit qu'avec une petite pension de 350 louis qu'il reçoit du gouvernement, et il fait autant d'ouvrage que l'évêque protestant qui reçoit au-delà de 3,000 louis par année. En outre, l'Église catholique n'a jamais été arrêtée de prêcher l'Évangile par le manque de ressources. Le Saint-Siège est disposé à donner des lettres de vicaire apostolique au prêtre que Mgr Plessis lui désignera comme propre à remplir cet emploi. Il confie tout cela à sa grande discrétion. Il a envoyé au Père Fitzsimmons une copie des règlements qu'il devra observer scrupuleusement. Il lui demande de chercher à savoir ce que le gouverneur Gore pense des Jésuites. Il a appris que les catholiques de Kingston assistaient au service de l'église anglicane. Il devra les en détourner, et en passant à Kingston, il cherchera à louer une maison où les catholiques pourront se réunir le dimanche; il leur laissera espérer qu'ils auront bientôt un prêtre parmi eux et qu'il ira lui-même (Mgr Plessis) les visiter en février prochain. Liste des numéros des lots donnés par le gouvernement pour la construction d'une chapelle à Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 256.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, missionnaire au Détroit (Québec, 19 mars 1807). Il répond à ses nombreuses demandes. Il devra aller dire la messe quelquefois à Malden et à la rivière à la Tranche. Terrain de l'église en litige. Il faudra se faire rembourser si le gouvernement le reprend et le concède à un étranger. Mgr Plessis est allé jusqu'au canton de Stormont, durant le mois dernier, visiter les Écossais catholiques. Il ira jusqu'à York dans le cours de l'hiver prochain. Il a nommé M. Alexander Macdonell son grand vicaire, pour le Haut-Canada. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 20 avril 1807). Mgr de Saldes a été consacré le 19 du mois, avec toute la solennité possible et un concours immense du peuple. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*. v. 6, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Joseph Desjardins, curé de Québec (Québec, 16 avril 1807). Il lui conseille de ne pas pousser les marguilliers à poursuivre, pour faire reconnaître les droits de la fabrique de Québec sur la place du marché, 1° parce qu'il n'existe aucun titre qui puisse justifier cette prétention; 2° parce que les titres des terrains que la fabrique possède en fief n'ont jamais été confirmés par lettres patentes du Roi. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 15.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général (Québec, 23 avril 1807). Il comprend que le gouverneur Gore ne peut régler par lui-même la question d'un vicaire apostolique dans le Haut-Canada, mais il espère qu'il usera de son influence auprès des autorités britanniques pour que cette nomination se fasse. Les Jésuites ne peuvent venir au Canada sans une permission expresse des ministres de Sa Majesté. Il croit qu'il ferait bien de se fixer à Kingston. Il lui envoie les lettres patentes du terrain de la chapelle à Kingston. Il peut se rendre jusqu'à Niagara pour desservir les catholiques. Il a maintenant neuf enfants du Haut-Canada, sous ses charges, dans les séminaires du Bas-Canada. Il ne peut en accepter d'autres. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 10.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Chs-François Painchaud, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 10 mai 1807). Il devra se rendre jusqu'à Percé dans le cours de l'été, car M. Lefrançois ne pourra y descendre durant la présente année. Diverses questions concernant son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 14.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bourret, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 10 et 15 mai 1807). Il lui donne de longues explications concernant la situation du clergé catholique au Canada. Celui-ci "n'a rien à espérer des laïcs catholiques pour ses intérêts généraux ou pour ceux de la religion." Ceux qui ont quelque influence la doivent "à des protections achetées bien cher et souvent au prix de la flatterie ou d'une dissimulation honteuse de leurs principes." Les avocats, les notaires, les membres de la Chambre d'assemblée sont, en général, mal disposés envers le clergé. Depuis la conquête, c'est l'évêque seul, qui, "avec quelques-uns des principaux de son clergé, a ménagé auprès du gouvernement les intérêts de la religion." Sage administration de Mgr Briand et loyauté du gouverneur Dorchester. L'évêque de Québec n'a jamais joui de son titre auprès des autorités britanniques, on s'est toujours contenté de l'appeler le *surintendant des Églises romaines*. Quelques ennemis jurés du catholicisme ont déclaré publiquement "qu'ils ne reconnaissaient qu'un évêque de Québec savoir l'Anglican, et ne tenaient aucun compte d'un autre gentilhomme qui s'attribuait ce nom." Le général Prescott donna cependant à Mgr Denaut toute liberté dans l'administration de son diocèse. Les choses ont changé de face depuis l'arrivée de sir Robert Shore Milnes, et elles menacent de tourner au pire. "Anéantir l'autorité de l'évêque catholique en Canada, s'emparer de l'éducation publique, nommer aux cures, voilà si je ne me trompe, les trois objets de nos adversaires, tous très sérieux et qu'il faut prévenir par tous les moyens possibles." Toutes les ressources humaines sont contre l'évêque. Liste des obstacles qui s'opposent à la liberté d'action de l'évêque catholique: la capitulation de Montréal, le traité de paix de 1763, les instructions données au général Murray et au général Carleton, l'acte du Parlement de 1774. Malgré tout "la religion catholique en Canada se conserve sur un pied vraiment respectable et digne de faire envie à l'église de France." Mgr Plessis prie M. Bourret d'employer tout son crédit pour le bien du diocèse de Québec, et de travailler à se faire reconnaître auprès des autorités britanniques comme vicaire général de l'évêque catholique de Québec. Il pourra "avancer hardiment que les Canadiens sont généralement bons et loyaux sujets, sincèrement affectionnés au gouvernement." Mgr Plessis prie M. Bourret de regarder cette lettre comme absolument confidentielle. "Tenez-vous en garde contre les démonstrations des Canadiens que vous verrez à Londres. Je n'y en connais aucun qui soit digne d'une confidence ou qui ne fût capable de trahir la cause de Dieu, soit par étourderie, soit par intérêt. Il faudrait raisonner différemment des personnes sages et d'une discrétion connue, tels que nos amis Lester et Morrogh dont les mauvaises affaires m'affligent autant que s'ils étaient mes plus proches." Le Saint-Siège désirerait établir une province ecclésiastique en Canada. Comme la chose est impossible pour le moment, la Propagande a proposé de donner à l'évêque de Québec trois ou quatre coadjuteurs qui seraient évêques *in partibus* sous la dépendance immédiate de l'évêque de Québec. Il serait prêt à proposer comme coadjuteur pour le Haut-Canada, le Révérend Alexander Macdonell "brave et vertueux missionnaire d'un caractère courageux et entreprenaut... " Il a écrit au gouverneur Gore à ce sujet. Raisons pour lesquelles Mgr Plessis désire cette nomination. M. Burke désire avoir des Jésuites pour la conduite d'un collège catholique, à Halifax. Mgr Plessis a écrit au supérieur de ces Pères, à Petersbourg, et a adressé une supplique au Saint-Siège. Il espère que M. Bourret voudra bien s'assurer de la protection du gouvernement anglais pour que ces religieux puissent venir au Canada sans difficulté. A propos du retour en France de M. Desjardins et des difficultés qui s'opposent au passage en Canada de M. de Calonne. Mgr Plessis acceptera avec plaisir les prêtres français que M. Bourret pourra lui envoyer. Jalousie du Lord Bishop de Québec contre l'évêque catholique. Mgr Plessis a consacré son coadjuteur le 3ème dimanche après Pâques, au milieu d'un grand concours de peuple. "Il n'a qu'un défaut, c'est d'être de dix ans plus âgé que moi." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie-de-Ramsay (Québec, 16 mai 1807). Il lui demande d'aller faire un petit voyage à Chazy dans le courant de juin, afin de se rendre compte des travaux d'organisation des catholiques. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 35.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à Memramcook (Québec, 21 mai 1807). Il lui envoie des documents importants. Il accepte le don qu'il lui fait de ses terres de la rivière Saint-Jean. Il le dispense d'aller faire la mission des îles de la Madeleine. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 40.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Paul-Louis Landriaux, curé à Lotbinière (Québec, 21 mai 1807). Les réparations extérieures de l'église doivent être aux frais des paroissiens. Si ceux-ci ne veulent pas y contribuer, Mgr Plessis interdira l'église. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Richard, missionnaire à Tracadie (Québec, 21 mai 1807). Il compatit à ses misères et comprend sa situation au milieu de gens qui lui fournissent à peine le nécessaire. Il ne peut cependant lui donner une position dans le Bas-Canada par suite des objections que fait le gouvernement à l'admission des prêtres émigés. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Benjamin Keller, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec 21 mai 1807). La célébration de la fête de saint Jean-Baptiste, titulaire de sa paroisse, étant devenue une occasion de scandale, à cause des étrangers qui s'y rendent par curiosité, il lui défend de solenniser cette fête à l'avenir. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 43.)

Mgr J.-O. Plessis au Right Reverend Biship of Chytre Vic. Apost. (Quebec, May 22, 1807). Il serait bien prêt à donner à l'évêque de Terre-Neuve la desserte des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, et des îles voisines. Il a appris avec joie que Mgr de Chytre avait reçu la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Dublin. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 43.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Gabriel Champion, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 10 août 1807). Puisqu'il croit à sa mort prochaine, il lui permet de se retirer à Halifax. La Caisse ecclésiastique de Québec lui fera une pension annuelle de 200 piastres. (*Registre des Lettres*, v. 5, p. 46.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 17 août 1807). Il comprend que c'est une chose désagréable que de forcer de jeunes séminaristes à aller enseigner à Nicolet, mais la nécessité du moment l'exige. Il ne doit pas s'en offenser, car "il est possible que cette école naissante de Nicolet soit, dans les vues impénétrables de la Providence, une ressource ménagée dans l'avenir pour suppléer aux deux autres: le séminaire de Québec et celui de Montréal." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 46.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 14 septembre 1807). Affaires du collège de Nicolet; les ecclésiastiques qu'il y enverra pour servir en qualité de régents. Le Père Fitzsimmons quittera Saint-André. Chant du Te Deum demandé par M. Dunn... Les Méthodistes à Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 62.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Lajus, curé à Rimouski (Québec, 15 septembre 1807). Il quittera Rimouski pour un autre poste. Il avertira les gens de cette paroisse qu'ils n'auront pas d'autre curé résident, vu le peu de zèle qu'ils ont pour l'aider, et leur peu d'amour de la religion. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Maguire, curé à Saint-Michel (Québec, 17 septembre 1807). Il le prie de ne pas célébrer la fête de saint Michel, à cause des désordres qui en résultent. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 65.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 17 septembre 1807). Il le nomme curé à Lachine. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 67.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 24 septembre 1807). Affaires d'administration. Le Saint-Siège ne veut pas donner la permission au général des Jésuites d'envoyer de ses Pères dans le diocèse de Québec. Mgr Plessis part pour les Trois-Rivières. Il ne faut pas compter sur ce jeune Écossais qui devait entrer au séminaire de Montréal. Un autre prendra sa place; il faut se hâter de préparer des prêtres écossais pour les missions du Haut-Canada et celles du Golfe. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 74.)

Mgr J.-O. Plessis: Instructions données à M. Jean Bédard, nommé directeur de l'École de Nicolet (Québec, 24 septembre 1807). Communication où Mgr Plessis s'étend longuement sur tous les points qui regardent la bonne administration d'un collège. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 76.)

Mgr J.-O. Plessis à la Révérende Mère supérieure de l'Hôtel-Dieu (Québec, 8 octobre 1807). M. Desplantes (Desjardins) sera leur aumônier. Elle voudra bien préparer un local pour le recevoir. M. Desplantes n'exigera aucune rétribution. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 93.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 8 octobre 1807). Il aura bien de la difficulté à trouver un remplaçant au Père Fitzsimmons. Il laisse ce dernier libre de passer l'hiver à Saint-André. Il cherche un missionnaire pour Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 octobre 1807). Affaires d'administration. Le Père Fitzsimmons. La desserte de Saint-Régis. Saint-Henri-de-Mascouche. Grand besoin de prêtres. Mgr Plessis paie les frais de pension de neuf écoliers. Le séminaire de Nicolet. Conversion d'un ministre méthodiste. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 89.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Joseph Roy, curé à L'Assomption (Québec, 12 octobre 1807). Maladie de M. Ignace Dorval; il ne pourra l'employer. M. Desplantes a accepté d'être chapelain à l'Hôtel-Dieu. Si M. Dorval se rétablit un peu, il lui offrira Saint-Henri-de-Mascouche ou Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 96.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 12 octobre 1807). M. Alinotte ne changera pas de poste. M. Desjardins est installé chapelain à l'Hôtel-Dieu, et M. Doucet a pris possession de la cure de Québec, ayant pour vicaires MM. de Boucherville, Tabeau et Huot. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 98.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Jérôme Raizenne, curé à Saint-Roch (Achigan) (Québec, 13 octobre 1807). Le titulaire de l'église du Saint-Esprit sera saint Ours. Le grand vicaire de Montréal ira bénir l'église lorsqu'elle sera terminée. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 99.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 15 octobre 1807). Mgr Plessis paiera la pension au séminaire de ce jeune Écossais du Haut-Canada. Il faut favoriser les vocations ecclésiastiques. M. Roux sait trop les misères qui résultent de la rareté des prêtres pour ne pas encourager ces vocations. Mgr Plessis enverra le Père Fitzsimmons à la Baie-des-Chaleurs pour aider M. Painchaud. M. Charles-Vincent Fournier restera à son poste. M. Ignace Dorval. M. de Calonne qui vient d'arriver ira immédiatement aux Trois-Rivières. M. Desplantes chapelain à l'Hôtel-Dieu et M. Doucet, curé de Québec. Sir James Craig est en route pour le Canada; M. Bourret l'a vu avant son départ d'Angleterre. M. Merlin ne viendra pas à l'île Saint-Jean. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 100.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 15 octobre 1807). M. de Calonne est débarqué hier (14 octobre). Il sera chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, et chargé de la desserte de la Pointe-du-Lac. Mgr Plessis ne peut donner un vicaire à M. Noiseux pour remplacer M. Boudreau. M. Noiseux a mauvaise réputation pour les vicaires, il les fait trop travailler. Dès que les travaux à la chapelle des Ursulines seront terminés, on pourra y dire la messe. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 103.)

Mgr J.-O. Plessis à The Honorable Colonel Harry Compton, Island of St. John

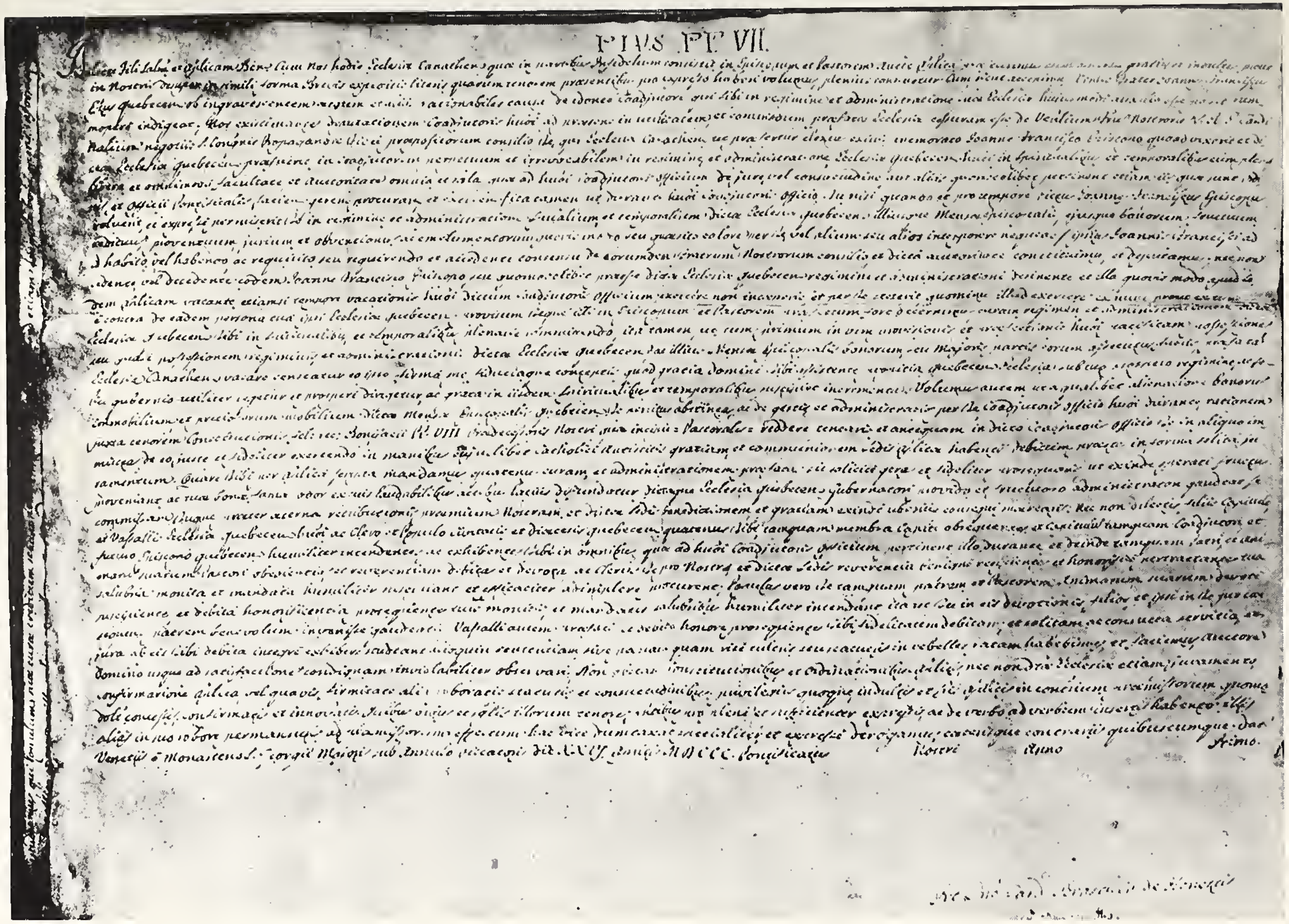

PIVS PP. VII

BULLE NOMMANT MGR PLESSIS COADJUTEUR DE L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC

PIUS PP. VII

Dilecte Fili sal'm et Ap'licam Ben. Cum nos hodie Ecclesiæ Canathen quæ in partibus Infidelium consistit in episcopum et pastorem aucte aplica, præficimus cum consertis gratiis et indultis prout in nostris desuper in simili forma Brevis expeditis litteris, quarum tenorem præsentibus pro expressis haberi volumus plenius continetur. Cum, sicut accepimus Venlis Frater Joannes Franciscus, Epus Quebecen ob ingravescentem ætatem et alias rationabiles causas de idoneo coadjutore qui sibi in regimine et administratione suæ Ecclesiæ hujusmodi auxilio esse possit, summopere indigeat; Nos existimantes deputationem coadjutoris huoi ad præsens in utilitatem et commodum præfatæ Ecclesiæ cessuram esse, de venlium Frat. Nostrorum S. R. E. Cardinalium negotiis S. Congnis Propagandæ præpositorum consilio, te qui Ecclesiæ Canathen ut præfertur elextus existis, memorato Joanni Francisco Episcopo, quoad vixerit et dictæ Ecclesiæ Quebecen præfuerit, in coadjutorem perpetuum et irrevocabilem in regimine et administratione Ecclesiæ Quebecen huoi in spiritualibus et temporalibus cum plena, libera et omnimoda facultate et auctoritate omnia et sgla quæ de jure, vel consuetudine aut alias quomodolibet pertinent etiam iis, quæ sunt Ordinis et Officii Pontificalis, ferens, procurans et exercens, ita tamen ut, durante huoi coadjutoris officio, tu nisi quando et pro tempore dictus Joannes Franciscus Episcopus voluerit et expresse permiserit te in regimine et administratione spualium et temporalium dictæ Ecclesiæ Quebecen, illiusque mensæ episcopalis, ejusque bonorum, fructuum, redituum proventuum jurium et obventionum ac emolumentorum quovis modii, seu quæsito colore per te, vel alium, seu alios interponere nequeas, ipsius Joannis Francisci ad id habito vel habendo, ac requisito, seu requirendo et accedente consensu, de eorumdem Fratrum Nostrorum consilio, et dicta auctoritate, constituimus et deputamus, nec non cedente vel deccdente eodem Joanne Francisco Episcopo, seu quomodolibet præesse dictæ Ecclesiæ Quebecen regimini et administrationi desinente et illa quovis modo apud Sedem Aplicam vacante, etiamsi tempore vacationis huoi dictum coadju ι officium exercere non incæperis et per te steterit quominus illud exerceres ex nunc prout ex tunc..........e contra de eadem persona tua ipsi Ecclesiæ Quebecen provisum, teque illi in Episcopum et Pastorem præfectum fore decernimus, curam, regimen et administrationem dictæ Ecclesiæ Quebecen in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo; ita tamen ut, cum in vim provisionis et præfectionis huoi pacificam possessionem seu quasi possessionem regiminis et administrationis dictæ Ecclesiæ Quebecen ac illius mensæ episcopalis bonorum, seu majoris partis eorum assecutus fueris, præfata Ecclesia Canathen vacare censeatur eo ipso, firmâ spe, fiduciâque conceptis quod gratia Domini tibi assistente propitia, Quebecen Ecclesia sub tuo prospero regimine ac felici gubernio utiliter regatur et prospere dirigatur, ac gratia in iisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Volumus autem ut a qualibet alienatione bonorum immobilium et pretiosorum mobilium dictæ mensæ *episcopalis Quebecen te penitus abstineas, ac de gestis et administratis per te coadjutoris officio huoi durante, rationem juxta tenorem Constitutionis fel: rec: Bonifacii PP. VIII, Prædecessoris Nostri quæ incipit:* Pastoralis—*reddere tenearis, et antequam in dicto coadjutoris officio te in aliquo immisceas de eo juste et fideliter exercendo in manibus cujuslibet catholici Antistitis gratiam et communionem Sedis Aplicæ habentis, debitum præstes in forma solita juramentum. Quare tibi per Aplica præcepta mandamus quatenus curam et administrationem præfatas sic sollicite geras et fideliter prosequaris ut exinde sperati fructus proveniant ac tuæ bonæ famæ odor ex tuis laudabilibus actibus latius diffundatur, dictaque Ecclesia Quebecen gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commiscam, tuque præter æternæ retributionis præmium nostram et dictæ Sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi merearis: nec non dilectis filiis capitul... et vassallis Ecclesiæ Quebecen huoi ac clero et populo civitatis et diœcesis Quebecen quatenus tibi, tanquam membra capiti obsequentes, et capitulu' tanquam coadjutori et futuro episcopo Quebecen humiliter intendentes ac exhibentes tibi in omnibus quæ ad huoi coadjutoris officium pertinent, illo durante et deinde tanquam Patri et animarum suearum Pastori obedientiam et reverentiam debitas et devotas ac clerus te pro Nostra et dictæ Sedis reverentia benigne recipientes et honorifice pertractantes tua salubria monita et mandata humiliter recipiant et efficaciter adimplere procurent. Populus vero te tanquam patrem et Pastorem animarum suarum devote rescipientes et debita honorificentia prosequentes tuis monitis et mandatis salubribus humiliter incedant, ita u tu in eis devotionis filios et ipsi in te per consequens patrem benevolum invenisse gaudeatis. Vassali autem præfati te debito honore prosequentes tibi fidelitatem debitam et solitam ac connecta servitia et jura ab eis tibi debita integre exhibere studeant alioquin sententiam sive pœnam quam rite tuleris seu statueris in rebelles ratam habebimus et faciemus·auctore Domini usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. Non obstan. Constitutionibus et Ordinationibus Aplicis nec non dictæ Ecclesiæ etiam juramento, confirmatione Aplica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis et his Aplicis in contrium præmissorum quomodolt concessis, confirmatis et innovatis quibus oibus et sglis illorum tenore pntibus pro plene et sufficienter expressis, ac de verbo ad verbum insertis, habentes illis alias in suo robore permansuris ad præmissorum effectum hac vice dumtaxat specialiter et expresse derogamus, cæteris contrariis quibuscumque. Dat. Venetiis e Monasterio S. Georgii Majoris sub Annulo Piscatoris, die XXVI, Aprilis MDCCC, Pontificatus Nostri Anno primo.*

Pro Dno Cardli BRASCHIO DE HONESTIS

B. MARISCOTUS.

(Quebec, October 15, 1807). Il n'a reçu qu'au mois de février 1806 sa lettre du 10 août 1805. La goélette *Association* sur laquelle M. Compton avait mis les effets de M. de Calonne a fait naufrage à Portneuf (Saguenay). Mgr Plessis a vu ses effets lors de sa dernière visite épiscopale sur la côte nord. Il les a fait expédier au séminaire de Québec où il demeure lui-même. Il lui écrit pour le remercier des bontés qu'il témoigne aux missionnaires catholiques, et lui annonce que probablement un prêtre français, M. Merlin, arrivera bientôt à l'île Saint-Jean. L'abbé de Calonne arrive à Québec dans le moment. On vient de lui apprendre que le bateau qui le porte est dans le port. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 106.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Ignace Dorval, prêtre, à L'Assomption (Québec, 19 octobre 1807). Il le nomme curé à Saint-Henri-de-Mascouche. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, vicaire à Varennes (Québec, 19 octobre 1807). Il le nomme missionnaire chez les Iroquois à Saint-Régis. Il s'empressera de se mettre à l'étude de la langue iroquoise. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 19 octobre 1807). Affaires d'administration. M. Bourret lui écrit de Londres qu'il a eu plusieurs entretiens avec sir James Craig. Il croit qu'il permettra l'introduction de quelques prêtres français dans la province. Sir James Craig est "débarqué hier, mais il est incommodé. Ce ne sera que dans quelques jours que nous lui rendrons nos devoirs." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, St. Andrews, St.John's Island (Quebec, October 21, 1807). Il espérait qu'un prêtre français, M. Merlin, très recommandé par M. de Calonne, irait cet automne à l'île Saint-Jean, mais il ne peut s'y rendre maintenant. Mgr Plessis a actuellement trois jeunes Écossais qui se préparent à la prêtrise, au séminaire de Montréal. Il cherche par tous les moyens possibles à procurer des prêtres aux missions du Haut-Canada et du golfe Saint-Laurent. Le Père James McDonald est mort au mois de février dernier. Mgr Plessis espère que M. McEachern pourra terminer son église à St. Andrews. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 22 octobre 1807). Il approuve le plan proposé par le capitaine Macdonell pour l'éducation des jeunes Écossais catholiques. Ces enfants pourront aller à son collège à Halifax. Ils feront leurs études théologiques au séminaire de Québec. Le Saint-Siège s'opposant à ce qu'il vienne des Jésuites en Canada, il lui faudra donc avoir des prêtres séculiers pour son collège. Il ne sait pas pourquoi le capitaine Macdonell s'oppose à la construction de l'église de Saint-André; probablement, par intérêt. Les Écossais devront construire avant longtemps trois églises dans l'île Saint-Jean. Les Acadiens, beaucoup plus pauvres, en ont déjà trois. La nouvelle de la mort de M. Lester lui a causé beaucoup de chagrin. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 118.)

Mgr J.-O. Plessis au Reverend Alexander Macdonell, Vic. General, St. Raphael, Upper Canada (Quebec, October 25, 1807). A propos de la construction de l'église de Kingston. M. Conefroy, curé de Boucherville, lui remettra les 300 louis laissés par Mgr Denaut pour cette église. Il approuve le plan de cette église. Quelques petites choses à corriger. Il approuve son idée d'ouvrir une école pour y préparer les enfants au séminaire. Il lui explique le plan du capitaine Macdonell, de l'île Saint-Jean, pour subvenir aux frais d'entretien et d'éducation des enfants écossais. Il pourrait essayer quelque chose dans ce genre dans le Haut-Canada. Il a appris avec plaisir les bonnes dispositions du gouverneur Gore en faveur des catholiques du Haut-Canada. Il a reçu de sa part une très gracieuse lettre. Mgr Plessis a toujours l'intention d'établir un siège épiscopal dans ce district, et est prêt à en faire la demande au Saint-Siège. Il le félicite des octrois de terre qu'il a obtenus du gouverneur Gore. Il faudra réserver aussi des terrains pour les futures églises de Niagara et de New-Johnston. Il approuve que les catholiques de York et de Kingston se forment en congrégation. Mgr Plessis espère aller à Kingston dans le courant de l'hiver de 1809, et il verra lui-même aux détails pour la construction de l'église de Kingston. (*Registre des Lettres*,v. 6, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à la Révérende Mère Saint-Olivier, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 27 octobre 1807). M. l'abbé de Calonne lui remettra la présente lettre. M. de Calonne sera leur chapelain, et les religieuses devront voir à son entretien. M. le grand vicaire Noiseux continuera à gouverner leur couvent pour le temporel. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lamotte, curé à Saint-Cuthbert (Québec, 29 octobre 1807). A propos du seigneur Cuthbert. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, curé à Saint-Sulpice (Québec, 29 octobre 1807). Il ne faut pas songer à déplacer les bancs dans une église. C'est une chose très épineuse. Lui-même n'a pas osé le faire à la cathédrale, pendant ses quatorze années de cure. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus, prêtre, à Québec (Québec, 31 octobre 1807). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la rivière des Hurons. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, curé à Boucherville (Québec, 2 novembre 1807). Il devra remettre à M. Alex. Macdonell la somme de 300 louis laissés par testament, par Mgr Denaut, pour la construction de l'église de Kingston. Les héritiers de Mgr Denaut ne peuvent s'y opposer, cette somme étant advenue à Mgr Denaut par des contributions volontaires des fidèles du diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 2 novembre 1807). Affaires d'administration. Construction de l'église de Kingston. M. Alexander Macdonell. "Sir James (Craig) est encore invisible quoiqu'il aille mieux. Il a quitté sa robe de chambre pour prendre possession de la Province, au pied de son lit, les médecins n'ayant pas voulu permettre qu'il passât dans l'appartement voisin." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Louis Parant, missionnaire à Richibouctou (Québec, 2 novembre 1807). Il fait bien de terminer la sacristie et le presbytère de Gédaïc. Mgr Plessis permet aux habitants de Chémougoui de commencer la construction d'une chapelle. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 147.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 5 novembre 1807). Nominations aux cures. "M. de Calonne a célébré la messe dans l'église des Ursulines des Trois-Rivières, le jour de la Toussaint." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 148.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Vanfelson, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 7 novembre 1807). Il connaît l'esprit qui anime les Sauvages du Sault-Saint-Louis. Ils sont fidèles à Dieu et à leur Roi. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 150.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 9 novembre 1807). Listes de souscriptions pour le monastère des Ursulines des

Trois-Rivières, pour la construction d'une chapelle à York. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 152.)

M^gr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 9 novembre 1807). Il lui envoie le montant des argents souscrits pour les Ursulines. Desserte de la Pointe-du-Lac. M. de Calonne. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 154.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 16 novembre 1807). Il le félicite d'avoir enfin obtenu le site qu'il désirait pour la reconstruction de l'église. Qu'il se hâte de bâtir. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 155.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie-de-Ramsay (Québec, 16 novembre 1807). Il lui conseille d'attendre que les habitants de la rivière Chazy viennent le chercher pour retourner à cette mission. Il ferait bien d'aller à Swanton visiter une famille canadienne qui demande un prêtre. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 158.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 19 novembre 1807), Affaires d'administration. "J'ai eu l'honneur de voir sir James, lundi dernier, et de lui rendre mes devoirs et ceux du clergé. Son apparence n'annonce pas qu'il puisse exister longtemps, quoique ses aides de camp et autres qui le voient souvent, le trouvent beaucoup mieux. Il m'a paru doux et fort honnête, m'offrant de l'aller voir avec liberté, autant de fois que je le jugerais convenable." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 159.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, chapelain des Ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 10 décembre 1807). M^gr Plessis le prie de ne pas trop se presser pour demander le retour des Ursulines aux Trois-Rivières. Il faut terminer la construction du couvent. M^gr Plessis remercie M. de Calonne d'avoir prêché la retraite au séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 168.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Charles-Marie de Boucherville, vicaire à Québec (Québec, 21 décembre 1807). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Visitation-du-Château-Richer. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 171.)

M^gr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général et curé à Saint-Denis (Québec, 28 décembre 1807). Affaires d'administration. Il croit que M. Bibeau fera bien à son école. M. Rémi Gaulin remplace l'abbé Saint-Germain au séminaire de Nicolet. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 175.)

1808

M^gr J.-O. Plessis à M^gr l'évêque de Saldes, coadjuteur, à la Rivière-Ouelle (Québec, 8 janvier 1808). Souhaits de bonne année. M. Boucherville, curé à Château-Richer. Ordination du neveu de M^gr de Saldes différée. Contributions volontaires pour le couvent de la Rivière-Ouelle. Affaire de Kamouraska. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 178.)

M^gr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à la Malbaie (Québec, 14 janvier 1808). Il lui demande de surveiller sa santé et de se décider à prendre les soins qu'elle requiert. "C'est ce que nous avons peine à comprendre, nous, hommes de fort tempérament qui nous croyons toujours au-dessus du mal. Je commence à me convaincre que je ne suis pas invulnérable, et que je dois, comme bien d'autres dont je me suis peut-être moqué, ajouter foi aux gens du métier, quand ils me prescrivent du repos ou des remèdes." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 181.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Lombard de Bouvens, No 7, Nottingham St., Marylebone, London (Québec, 14 janvier 1808). La nouvelle du décès de M. Bourret, arrivé le 23 octobre 1807, l'a grandement affligé. C'est une grande perte pour l'église du Canada. Il se console en pensant qu'il sera dignement remplacé par M. de Bouvens. Celui-ci devra s'assurer la bonne amitié de quelques personnages officiels. Il lui recommande le docteur King, frère du sous-secrétaire d'État; aussi, le général Burton, ancien gouverneur de Montréal, et par-dessus tout, M. Adam Lymburner "qui a beaucoup vu, beaucoup observé... Nul ne connaît mieux que lui notre position politique." Il le prie de trouver un prêtre français pour l'île Saint-Jean. Il lui donnera une introduction pour l'honorable Harry Compton qui veut avoir un prêtre catholique pour desservir les Acadiens, ses tenanciers, à Richmond's Bay. Si M. de Bouvens parvient à faire passer en Nouvelle-Écosse quelques prêtres français, il aura grand soin de leur obtenir des passeports des autorités britanniques qui les accordent fort difficilement. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 181.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, Hôpital général, 10 février 1808). Affaires des Sauvages de Saint-Régis lesquels sont accusés de manquer de loyauté envers le Roi. La question de l'érection des paroisses. Mgr Plessis se demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un acte du Parlement légalisant les érections de paroisses, environ 60, faites depuis 1722. Il demande à M. Roux de préparer un mémoire où sera démontrée la nécessité des érections faites depuis cette date, et la convenance de donner à ces paroisses une existence civile. Il est incapable de faire un travail sérieux dans le moment, étant à l'hôpital depuis une semaine. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 188.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, Sandwich, Upper Canada (Québec, 11 février 1808). Il lui conseille de ménager sa santé, et de ne pas se charger de trop de travaux. Le procès de M. Marchand à propos des dîmes. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 189.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-François Painchaud, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 17 février 1808). En ajoutant une nouvelle allée à l'église de Bonaventure, il lui faudra faire une nouvelle adjudication des bancs. Il espère que les gens de Bonaventure ne s'y opposeront pas. Le Père Fitzsimmons ne pourra pas aller le rejoindre avant l'été. Son frère, Joseph Painchaud, à Québec, se conduit en joli garçon. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 194.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 février 1808). Son état de santé est meilleur. Il espère pouvoir assister à la messe et prêcher au commencement du carême. Sir James (Craig) est très mécontent du voyage des Sauvages en Angleterre. Il prétend que lord Castlereagh les a trop bien reçus. Ce n'est pas l'intention de Mgr Plessis de demander la reconnaissance civile des paroisses érigées depuis 1722, par le Parlement, sans avoir auparavant consulté sir James sur ce sujet. Il n'a pu retrouver le mémoire préparé par M. Roux pour Mgr Denaut, à propos de cette affaire. C'est pourquoi il lui demande de préparer quelque chose dans le même sens. Il ne s'agit pas tant de prouver le droit de l'évêque que de démontrer la nécessité de reconnaître l'existence civile de ces paroisses. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 196.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Griault, curé à Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse (Québec, 25 février 1808). Il permet que les habitants se servent des matériaux de l'ancien presbytère pour aider à la construction de leur maison d'école, mais il ne peut leur permettre de bâtir sur le terrain qui appartient à la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 201.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 10 mars 1808). Plaintes de M. Raymond, représentant du comté de Huntingdon, contre M. Boucher, curé de l'île Perrot, qu'il accuse d'être trop sévère. Litige à propos du terrain de l'église à Saint-Eustache. Sir James (Craig) intraitable sur la question de l'érection des paroisses. Il prétend que c'est le droit exclusif de la Couronne d'ériger des paroisses. Il se plaint de *vexations* que le curé de la Rivière-du-Loup exercerait "sur les habitants attribués à Saint-Léon." Sa conversation avec sir James "a été un peu chaude". (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 202.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé Lombard de Bouvens, No 2, Nottingham St., Marylebone, London (Québec, 31 mars 1808). Le gouverneur Gore, du Haut-Canada, a promis au Révérend Alexander Macdonell de faire valoir auprès du ministère britannique la nécessité d'un évêque catholique dans le Haut-Canada. L'a-t-il fait? Il n'y a rien à espérer de sir James Craig, gouverneur du Bas-Canada. Il donne des preuves qu'il est peu porté pour la religion catholique. Il n'est pas en faveur de l'admission de prêtres français dans le Bas-Canada. Il charge M. de Bouvens d'en envoyer pour les missions du Golfe, en ayant soin de leur faire obtenir des passeports. "Je ne vous donne pas M. Lymburner pour un homme qui ait des relations avec le ministère, mais pour un homme d'esprit, de bon conseil et bien affectionné envers moi et envers mon pays." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 210.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, Halifax, Nouvelle-Écosse (Québec, 6 avril 1808). Il essaiera d'avoir des prêtres français pour son école: M. Burke devra s'adresser, pour en faire la demande, à M. de Bouvens, agent de Mgr Plessis à Londres. On ne peut pas compter sur les séminaires de Québec ou de Montréal, pour fournir des prêtres à cette fin. Mgr Plessis ne peut pas compter sur sir James Craig pour les établissements religieux. M. de Bouvens a dû recevoir une copie de la note de la Propagande à propos des Jésuites. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 213.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 25 avril 1808). Affaires d'administration. Si quelqu'un s'est plaint de l'éducation donnée aux jeunes gens au séminaire de Montréal, et si la manière d'enseigner, en cette maison, a été critiquée, c'est parce que quelques-uns de ses professeurs ont crié trop haut, en arrivant en ce pays, qu'on n'y trouvait rien de bon en fait de système d'enseignement, et que tout était à refaire. Il se prépare à partir pour la visite, et lui envoie des copies de mandement qu'il fera distribuer aux prêtres du district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 4 mai 1808). Mgr Plessis partira dans deux jours pour la visite. Il espère qu'il viendra à Québec pendant son absence. Il ira présenter ses hommages à sir James Craig. La construction du couvent de la Rivière-Ouelle. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 217.)

Mgr Patrick Lambert, évêque de Chytre, vicaire apostolique de Terre-Neuve, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Saint-Jean, T.-N., 6 juin 1808). Lettre du grand vicaire pour le diocèse de Terre-Neuve. (Cartable: *Terre-Neuve*, v. 1, p. 29.)

Monsieur Lahaille, supérieur du séminaire de Québec, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec, à Montréal (Québec, 30 juin 1808). Démarche du Lord Bishop pour faire nommer Mgr Plessis patriarche de tout le Canada, espérant par là avoir pour lui seul le titre d'évêque de Québec. (Cartable: *Vicaires généraux*, v. 6, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Faguharson, prêtre, Elgin, North Britain (Québec, 25 août 1808). Mgr Plessis a été heureux d'apprendre qu'il allait enfin pouvoir s'embarquer pour le Bas-Canada. Il devra se munir d'un passeport. Il espère qu'il aura plus de chance que M. Merlin qui n'a pu en obtenir. M. Cuthbert a dû le prévenir de cette nécessité. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 224.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Denis Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 4 septembre 1808). Réponse à une consultation à propos de deux bancs laissés à une veuve par la mort de son mari. A-t-elle le droit de les garder tous deux? D'après l'ordonnance de Meudon (9 juin 1723) elle ne peut en garder qu'un seul. "Remarquez que toutes les décisions que vous pourrez attendre de moi sur ces matières dont les tribunaux civils se sont emparés depuis longtemps, n'ont de vertu qu'en autant qu'elles sont fondées en raison, et que les gens veulent bien en passer par là. Dans toutes les choses civiles, l'évêque, hors le temps de la visite, ne prononce que comme arbitre." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 228.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général à Saint-Denis (Québec, 4 septembre 1808). Il a nommé son vicaire M. Kelly, missionnaire à la rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Divers changements qu'il se propose de faire. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 231.)

Mgr J.-O Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 septembre 1808). Décès de M. Pierre Marchand, à Terrebonne. M. de Boucherville fait bien au Château-Richer. M. Kelly ira au Nouveau-Brunswick. Affaire de M. Cazeneuve à Saint-Laurent. M. Frs-Xavier Pigeon. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 232.)

Mgr J.-O. Plessis à His Excellency, Lieut.-General Hunter, New-Brunswick (Quebec, September 7, 1808). Il vient de nommer M. Kelly missionnaire au Nouveau-Brunswick. M. Kelly aura charge des catholiques établis le long de la rivière Saint-Jean et des Indiens, dispersés dans ce territoire. Mgr Plessis remercie le général Hunter d'avoir alloué une somme de cinquante louis pour le missionnaire des Indiens. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 236.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Vézina, curé à Champlain (Québec, 12 septembre 1808). Les syndics ne peuvent changer un plan approuvé par l'évêque. Dans le cas présent, il vaut mieux laisser faire les petits changements qu'ils proposent, que d'avoir la guerre. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 239).

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, curé à Contrecœur (Québec, 22 septembre 1808). Il le charge de la desserte de la paroisse de Soulanges y compris la Nouvelle-Longueuil et le front de la seigneurie de Beauharnois, depuis la pointe de Buisson en remontant le long du fleuve. Il devra se rendre le plus tôt possible à son nouveau poste. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 245.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général à Saint-Denis (Québec, 22 septembre 1808). Il lui donne la liste des changements de cures dans son district. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 248.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 26 septembre 1808). Affaires d'administration, Changements de cures. MM. Lejamtel et Ciquard. Le Père Fitzsimmons. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 249.)

Mgr J.-O. Plessis: Instructions à M. J.-B. Paquin, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 26 septembre 1808). (Cartable: *Séminaire de Nicolet*, v. I, p. 62.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 2 octobre 1808). Il lui donne les limites de sa juridiction. Explications à propos de certains pouvoirs. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 4 octobre 1808). La visite pastorale cette année lui a pris deux grands mois. Il est en rapport avec Mgr de Chytre, vicaire apostolique de Terre-Neuve; il l'a nommé son grand vicaire. Changements ecclésiastiques dans le diocèse. Les morts de l'année. Les malades. M. Lejamtel a outrepassé ses pouvoirs en faisant un mariage sans publication de bans, et a mal agi en demandant ensuite une licence au lieutenant-gouverneur. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 261.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Vanfelson, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 10 octobre 1808). Il le nomme curé à Beauport. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 21 octobre 1808). A propos de rentes dues à l'église pour certaines terres de la paroisse. Le moulin à farine est bâti sur un terrain qui appartient à la fabrique de l'église. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 267.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 22 octobre 1808). Mgr Plessis n'a pas de successeur à lui donner aux îles de la Madeleine, et le prie de vouloir bien y rester. Il devra lui envoyer un rapport de l'état de cette mission. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 268.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 22 octobre 1808). M. Lefrançois n'ira pas aux îles de la Madeleine. M. Lejamtel fera la visite de Chéticamp. Il ne peut lui envoyer d'assistant dans le moment. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 270.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 23 octobre 1808). Il est peu probable que les Jésuites de la Russie puissent venir au Canada. L'état de la mission des îles de la Madeleine, peu consolant. Education des jeunes Écossais. Le zèle de M. de Calonne. Plusieurs soldats du 98e régiment, qui doit retourner à Halifax, se sont appliqués à l'étude de la religion catholique et ont fait leur première communion. Il lui envoie un joli calice. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 270.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Baltimore (Québec, 24 octobre 1808). Mgr Plessis regrette de n'avoir reçu aucune réponse aux lettres précédemment adressées à Mgr de Baltimore. Il est bien difficile de régler dans le moment la question de la division du diocèse de Baltimore, à cause des nombreux obstacles en Europe qui empêchent de communiquer avec Rome. M. Signay cherche à bâtir une petite chapelle à Chazy, sur le lac Champlain; les catholiques de l'endroit sont bien pauvres. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 272.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, missionnaire à Caraquet (Québec, 28 octobre 1808). Il pourra choisir Miramichi comme le chef-lieu de ses missions. Il s'emploiera à bien catéchiser les Sauvages micmacs. Il reviendra à Québec, dans le courant de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 276.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Vézina, curé à Champlain (Québec, 3 novembre 1808). Les bancs dans la nouvelle église seront vendus à la criée. Les marguilliers pourront en fournir un gratuitement à François Beaudoin, qui a donné le terrain où est bâtie la nouvelle église. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 280.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Glengarry (Québec, 3 novembre 1808). Il regrette l'état d'abandon où se trouve la mission de Saint-André; il ne peut lui envoyer de prêtres pour l'assister. Grave maladie de M. le grand vicaire Cherrier. M. Archambault est mort à l'Hôpital général. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 280.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Paquin, directeur du collège de Nicolet

(Québec, 7 novembre 1808). Il le prie de lui rendre compte de l'état des études, des finances, etc., du collège de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 283.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 7 novembre 1808). Il le prie de ne pas s'inquiéter de l'avenir. Mgr Plessis espère qu'avant longtemps il aura un nombre suffisant de prêtres. "Voilà nos collèges qui se remplissent: 113 pensionnaires à Montréal; 52 à Québec; 45 à Nicolet; 25 ecclésiastiques répandus dans ces différentes maisons et tous étudiants en théologie... Voilà qui doit produire des prêtres." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 286.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Vézina, curé à Champlain (Québec, 14 novembre 1808). Il devra tenir pour non avenue la lettre de Mgr Plessis, du 3 du courant, et permettre aux concessionnaires de bancs, dans la nouvelle église de Champlain, d'occuper les places qu'ils avaient dans l'ancienne. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 288.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, missionnaire à Madawaska (Québec, 28 novembre 1808). Mgr Plessis espère que les habitants du Madawaska compléteront le presbytère et le mettront en état d'être habité. Y a-t-il des chapelles à Medoche, à Tobique, à Sainte-Anne? Diverses recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 295.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Cherrier, vicaire général à Saint-Denis (Québec, 19 décembre 1808). Il approuve sa décision de remettre à M. Conefroy toute affaire propre à le fatiguer, vu son état de maladie. Il pourra célébrer la messe dans sa chambre. Il compatit à ses souffrances. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 302.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 19 décembre 1808). Il est heureux d'apprendre que la construction du couvent avance bien, et que bientôt les Sœurs pourront en prendre possession. Il le félicite. (*Registre des lettres*, v. 6, p. 303.)

Mgr J.-O. Plessis à His Excellency Francis Gore (Quebec, December 31, 1808). Il le remercie de ses bonnes dispositions envers les catholiques, et lui recommande tout spécialement M. Marchand, missionnaire à Sandwich; ne serait-il pas possible de lui accorder une petite allocation pour le ministère qu'il remplit auprès des Indiens? (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 306.)

1809

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 1er janvier 1809). Le mariage de deux catholiques célébré devant un ministre protestant est nul, suivant la jurisprudence en force dans la Province. M. Noiseux dressera un état détaillé de l'emploi des 500 louis du gouvernement qu'il a consacrés au rétablissement de l'hôpital des Trois-Rivières. Il avancera à M. Mignault ce que Mgr Plessis doit pour la pension de trois écoliers qu'il a au séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 308).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 6 janvier 1809). Il lui donne la permission de célébrer la messe dans des maisons particulières. Il s'entendra avec M. Alexander Macdonell pour la publication des bans de mariage. Il connaît les mauvaises dispositions des Sauvages, et il prévoit qu'avant longtemps, il faudra les abandonner à leur sort. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 312.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (Québec, 9 janvier 1809). Questions d'administration. Des paroissiens de Saint-Luc et de

Saint-Philippe vont se marier aux Etats-Unis, en face des magistrats, et reviennent dans leur paroisse prétendant être légalement mariés. Il lui envoie un mandement sur ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 314.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 16 janvier 1809). Un jugement de la cour d'appel, rendu à la poursuite de l'avocat-général Perrault, reconnaît la validité de l'élection des syndics de l'église de Saint-André-de-Kamouraska. A propos des paroissiens de Saint-Luc qui vont se marier aux Etats-Unis. Le gouverneur ne veut pas soumettre à la Législature la demande de 500 louis pour l'Hôtel-Dieu de Montréal. Mgr Plessis a présenté un mémoire au gouverneur à ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 322.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John Blackwood, écuyer, Québec (Québec, 22 janvier 1809). L'état des finances de l'évêque catholique de Québec ne lui permet pas de contribuer à la construction du temple que l'on a l'intention de bâtir pour les membres de l'Église d'Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 324.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 6 février 1809). Il a été un peu alarmé en apprenant la maladie de M. Macdonell. Il espère qu'il se porte mieux. On a commencé une collecte dans la paroisse de Québec, pour aider à la construction de l'église de Kingston. Le gouverneur a promis de référer au parlement provincial la demande des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. M. Cherrier se porte mieux. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 329.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, coadjuteur à la Rivière-Ouelle (Québec, 7 février 1809). Il n'oublie pas son couvent. Il envoie une lettre circulaire à ce sujet. Quelle étendue de terrain se propose-t-il de donner aux Sœurs? Difficultés à propos du presbytère du Cap-Saint-Ignace. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 332.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général, Haut-Canada (Québec, 9 février 1809). Il regrette que le Père Fitzsimmons ait profité de son départ de Saint-André pour extorquer de l'argent à ses paroissiens. Il recommande à M. Macdonell de ménager sa santé. Il a demandé aux paroissiens de Québec, et M. Le Saulnier le demandera à ceux de Montréal, de contribuer à la construction de l'église de Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 333.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, missionnaire à Caraquet (Québec, 22 février 1809). Il le remercie de l'envoi de l'état des revenus de ses missions. C'est bien son intention de le faire revenir à Québec dans le courant de l'été prochain, mais si M. Orfroy tient à rester dans ses missions, il l'y laissera. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 336.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Jonathan Sewell, écuyer, juge en chef (Québec, 27 février 1809). Les deux pièces qui doivent se jouer au théâtre ce même soir sont certainement bonnes au point de vue de la morale, mais il ne convient pas à un chrétien d'y assister. Il ne peut donc pas permettre à aucun des fidèles qui sont sous sa charge d'assister à ces sortes d'amusement. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 338.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 10 mars 1809). Il n'a pu rencontrer ni M. Caldwell ni M. Taschereau, pour leur parler de la requête des habitants de Sainte-Claire, demandant de bâtir une chapelle. Il faudra agir avec prudence et ne pas appeler cet établissement ni paroisse, ni succursale, mais mission. Mgr Plessis "a ses raisons pour en agir ainsi." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 342.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général, à Halifax (Québec, 22 mars 1809). Puisqu'il ne peut se procurer des professeurs pour son école, il aurait mieux employé l'argent qu'il a dépensé pour le maintien de cette école, à payer la pension, dans les séminaires du Bas-Canada, de quelques enfants bien choisis de sa province. "Les missions écossaises offrent une perspective effrayante: M. Macdonell seul dans le Haut-Canada; MM. McEachern et Macdonell seuls dans celles du Golfe, et point d'apparence de successeurs ! ! !" Il ne peut lui envoyer un prêtre pour le remplacer pendant l'absence qu'il compte faire. "Le Père Fitzsimmons est capable de troubler et de culbuter votre mission en moins de six semaines." Ce Père est à Percé dans le moment. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 345.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 18 avril 1809). Mgr Panet ira à Cacouna désigner la place pour la construction d'une chapelle. Il fixera ensuite la ligne de division entre Saint-Patrice et Cacouna, et il encouragera les gens de Saint-Patrice à commencer la construction d'une chapelle dans l'endroit que Mgr Plessis a lui-même désigné lors de sa dernière visite. "M. Malcolm Fraser désire que la chapelle de Cacouna soit sous l'invocation de saint Georges. Rien n'est plus aisé que de le satisfaire." (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 6 avril 1809). Il le remercie de l'envoi de la réponse de M. Lanctôt. "Elle sert à prouver que le mal est consommé et sans remède. Si ce brave curé, ainsi que plusieurs autres assez fortunés, se mettaient plus en peine d'établir des écoles, celles du gouvernement n'auraient pas lieu. Il y a dix ans que je le dis. Quelques-uns l'ont compris et s'en trouvent bien. La plupart sont là-dessus d'une apathie inconcevable." Le gouverneur a décidé de ne pas présenter la demande des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal aux membres de la Chambre; il faut qu'elle soit présentée au Roi au moyen d'une requête que le gouverneur se charge lui-même de transmettre. Les religieuses prépareront donc une requête qu'elles auront soin de signer au complet. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 19 avril 1809). Il ne peut consentir à ce que la paroisse de la Baie-Saint-Paul soit divisée. La disposition des fermes ne se prête pas à une division. D'autant plus qu'il est inopportun de parler d'une division dans le moment où l'on s'apprête à faire subir des réparations considérables à l'église de la Baie-Saint-Paul. Il permettrait tout de même la construction d'une petite chapelle dans le haut de la rivière, mais pas dans le but d'établir une paroisse ou une desserte régulière. Le curé de la Baie-Saint-Paul en a déjà assez de la desserte de la Petite-Rivière. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 352.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 24 avril 1809). La requête des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal doit être adressée au gouverneur. Celui-ci paraît bien décidé à appuyer leur demande. Il voudrait qu'on lui dressât un état des malades qui ont été soignés dans l'hôpital de Montréal, depuis 1788 jusqu'à 1808 inclusivement. Le gouverneur refuse d'accorder des lettres patentes pour l'érection civile de la paroisse de Saint-André-de-Kamouraska. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 1er mai 1809). Mgr Plessis comprend bien que M. Bédard doit obtenir le terrain qu'il a en vue pour la construction de l'église, mais il n'est pas possible dans le moment d'avoir des lettres patentes d'amortissement pour ce terrain. Il faudrait entrer dans une question où beaucoup d'églises seraient intéressées, depuis la déclaration du 25 novembre 1743. La chose pourrait amener des complications. Qu'il tâche de faire acquérir ce terrain par une tierce personne. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 355).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 6 mai 1809). Les Sœurs de la Congrégagion ne pourront prendre possession de son couvent qu'au commencement de juillet. Mgr Plessis commencera la visite le 16, à Sorel. Il laisse M. Lahaille dans un état presque désespéré. Il ne peut nommer un autre grand vicaire avant son départ. La présence de Mgr de Saldes serait nécessaire à Québec pendant l'absence de Mgr Plessis. Il voudra donc s'y rendre le plus tôt possible. (*Registre des Lettres*, v. 6, p. 358.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Contrecœur, 22 mai 1809). Il regrette qu'il n'ait pas fait connaître au colonel Compton le nom du prêtre français, M. Merlin, qu'il se dispose à envoyer à l'île Saint-Jean. Il pourrait peut-être envoyer directement M. Merlin en le recommandant au colonel Compton qui, certainement, vu son influence auprès du gouverneur, lui obtiendrait la permission de rester à l'île Saint-Jean. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Brassard-Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Boucherville, 31 mai 1809). Il le nomme grand vicaire du diocèse, et le prie de se rendre en ville deux fois par semaine pour voir aux affaires courantes. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 5.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine-Bernardin Robert, supérieur du séminaire de Québec (Boucherville, 1er juin 1809). C'est avec regret qu'il a appris la nouvelle du décès de M. Lahaille. Il félicite M. Robert de sa nomination comme supérieur du séminaire. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 5.)

Le secrétaire de Mgr Plessis au colonel Compton, Prince Edward Island (Québec, 27 juin 1809). Ce missionnaire, à propos duquel Mgr Plessis et M. de Bouvens lui ont écrit, est M. Merlin. Il espère qu'il emploiera son crédit auprès de M. Des Barres, le gouverneur, pour obtenir que M. Merlin reste dans l'île, s'il arrivait avant d'avoir obtenu la permission d'y séjourner. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Ignace Ranvoyzé, curé à Sainte-Anne (Québec, 18 août 1809). La nouvelle chapelle de Saint-Feréol sera bâtie sur un terrain nouveau que le séminaire lui a donné auprès de la rivière des Roches. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 6.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 8 septembre 1809). Mgr Plessis n'est pas complètement rassuré sur la valeur en loi de la donation d'un terrain pour y construire la nouvelle église. Cette donation ne sera assurée qu'en autant qu'il ne se trouvera aucun héritier de la baronne de Longueuil pour la contester. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 13.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Chytre, vicaire apostolique à Terre-Neuve (Québec, 10 septembre 1809). Il lui transmet l'extrait d'un statut du Parlement Impérial de la Grande-Bretagne qui annexe au gouvernement de Terre-Neuve l'île d'Anticosti et une partie considérable de la côte du Labrador. Si sa commission de vicaire apostolique s'étend sur tout le gouvernement de Terre-Neuve, il s'en suit que ces territoires nouvellement annexés à Terre-Neuve tombent sous sa juridiction. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 15.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 10 septembre 1809). A propos de la requête des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il est toujours d'avis que M. de Bouvens envoie M. Merlin en le recomandant au colonel Compton. Il ouvrira une correspondance avec l'évêque de Nisibe, à Rio Janeiro. M. de Bouvens ne doit pas être surpris des difficultés qu'il éprouve à se faire entendre des ministres britanniques. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, missionnaire à Madawaska (Québec, 20 septembre 1809). Il reviendra passer l'hiver à Québec où Mgr Plessis lui confiera un petit poste. Il retournera au printemps continuer ses missions de la rivière Saint-Jean et chez les Sauvages. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 19.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 24 septembre 1809). La Caisse ecclésiastique du diocèse lui alloue 25 louis pour le maintien de son école qu'il doit tenir à conserver. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 21.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 24 septembre 1809). M. Cherrier, curé de Saint-Denis, est décédé le 17 du courant. Mgr Plessis offre à Mgr Panet la cure de Saint-Denis. Il le laisse parfaitement libre de l'accepter ou de ne pas l'accepter. Les deux Sœurs de la Congrégation qui ont pris possession de son couvent sont contentes. Il a bien agi dans le choix d'un site pour l'église de Cacouna. M. Kelly reviendra à Québec pour y passer l'hiver. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 24.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 27 septembre 1809). Il compatit beaucoup à l'abandon où se trouvent les fidèles de Chéticamp et de Magré, mais il ne peut rien faire pour y remédier. Il manque absolument de prêtres. M. Allain, aux îles de la Madeleine, est malade et infirme; il demande son rappel. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 25.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Amable Pichart, missionnaire à Tracadie (Québec, 29 septembre 1809). Comment Mgr Denaut avait réglé la question du revenu temporel du missionnaire de Tracadie, lors de la visite de ce prélat, en ce lieu, le 3 août 1803. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 27.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (5 octobre 1809). Il lui annonce plusieurs changements de cures. Diverses questions d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 29.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 6 octobre 1809). Il espère qu'il pourra encore demeurer quelque temps aux îles de la Madeleine. Si sa santé est tellement défaillante qu'il ne puisse y rester plus longtemps, il l'invite à revenir à Québec, où il pourra se reposer de ses durs travaux. D'ailleurs, il ne veut pas l'exposer à mourir sans prêtre. S'il revient, Dieu pourvoira aux besoins spirituels des fidèles des îles de la Madeleine. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 32.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, missionnaire à Memramcook (Québec, 10 octobre 1809). Il sait combien il souffre de la solitude où il se trouve. Le nouveau missionnaire nommé pour Richibouctou le visitera plus souvent que l'ancien. M. Allain revient à Québec; quant à M. Ciquard, Mgr Plessis se propose de le rappeler aussitôt qu'il le pourra; il pourra se retirer au séminaire de Montréal ou rester à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 33.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 15 octobre 1809). A propos de la desserte de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine et de celle de Batiscan par le curé de Champlain. L'état de M. Joseph

Dorval, curé de Saint-Pierre-du-Portage, inquiète fort Mgr Plessis. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 41).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 25 octobre 1809). Affaires d'administration. Les curés malades. La Caisse ecclésiastique. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 54.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général, Halifax (Québec, 24 octobre 1809). Ses dernières lettres sont arrivées en retard. Il n'approuve pas les idées de l'abbé Blanchard. Il a écrit à ce sujet aux docteurs Troy et Milner, à Londres. Le dernier ouvrage de M. Burke a été reçu au séminaire de Québec. Le calice et l'ostensoir de M. Sigogne. Il a écrit à M. de Bouvens d'envoyer à l'île Saint-Jean, l'abbé Merlin. MM. Allain et Lejamtel. C'est un prêtre français et non irlandais qu'il faut aux îles de la Madeleine. Le Père Fitzsimmons à la Baie-des-Chaleurs. "Ce bon moine n'a jamais été fait pour conduire des hommes. Il les mène comme des chevaux, met le trouble partout où il va, fait des exactions sur les habitants ou pille les fabriques." "M. McEachern n'est pas homme du monde, mais je le crois homme de Dieu. Je n'entends plus parler de son plan d'éducation." Il ferait mieux d'envoyer des jeunes Écossais étudier dans les séminaires du Bas-Canada que de chercher des professeurs pour son école d'Halifax. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 55.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 26 octobre 1809). Il recevra son calice et son ostensoir. Dispenses de parenté dans les mariages. La pratique de dire deux messes le même jour dans la même église ne peut être admise. Règles liturgiques pour les divers offices. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 58.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 30 octobre 1809). Procès à propos de la ligne de division de Saint-Grégoire. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 6 novembre 1809). Le colonel Compton a obtenu du gouverneur de l'île Saint-Jean la promesse que M. Merlin ne serait pas inquiété s'il arrivait à l'île Saint-Jean sans passeport. Il a reçu une lettre de l'évêque de Nisibe, de Rio Janeiro. A propos d'intentions de messes expédiées à M. Vasnier, correspondant de M. Desjardins, en Angleterre. Il désire avoir des nouvelles de la controverse de l'abbé Blanchard avec les évêques d'Angleterre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé de L'Islet (Québec, 13 novembre 1809). A propos d'une cabale qui s'est faite dans la paroisse parce que le curé avait fait faire une clôture. Il lui recommande de ne point s'inquiéter de cette affaire: "Sachez qu'un curé qui veut se faire ermite doit s'attendre à des contrariétés, surtout de la part de gens qui n'entendent rien aux douceurs de la solitude." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 72.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Laurent Bédard, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 1er décembre 1809). Il ne peut le décharger de la desserte de Berthier. M. Kelly, qui devait aller à Berthier, passera l'hiver dans la mission de Madawaska. Mgr Plessis demande à M. Bédard, malgré ses quatre-vingts ans, de continuer à desservir Berthier, en y allant célébrer une messe le 3ème ou 4ème dimanche de chaque mois, et en y donnant une messe basse chaque semaine. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 78.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Théodore Létang, curé à Saint-André (Québec, 1er décembre 1809). Il devra encourager les habitants de la Rivière-du-Loup à bâtir une chapelle à l'endroit qu'il a indiqué lui-même dans sa visite en 1806, auprès et au sud du nouveau chemin. Elle devra avoir 60 pieds de long. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 décembre 1809). Affaires d'administration. Les curés malades. M. Viau, ordonné prêtre. "Le *Canadien* vient de sortir de ses cendres par une nouvelle et ample souscription. Vous n'imaginez pas les ravages que fait ce misérable papier dans le peuple et dans le clergé. Il tend à anéantir tous principes de subordination, et à mettre le feu dans la province." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 80.)

1810

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 7 janvier 1810). Il ne peut donner un vicaire à M. Aubry. M. Boucher lui soumettra un ouvrage qu'il vient de composer et qu'il veut faire approuver. Lord Castlereagh a répondu au gouverneur Craig qu'il ne pouvait lui donner de réponse dans le moment, à propos du vote de la somme de 500 louis pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le gouverneur croit tout de même que l'affaire ira son train et que les religieuses auront la somme demandée. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Benjamin Keller, curé à Sainte-Elisabeth (Québec, 8 février 1810). Il ne doit pas refuser les sacrements aux habitants de Saint-Charles et de la *Petite-Chaloupe* parce qu'ils refusent de contribuer à la construction de l'église de Sainte-Elisabeth. "Saint-Charles n'existait pas encore en 1798. Je chargeai le curé de Saint-Paul, en 1807, de le desservir jusqu'à ce que cet établissement eût une issue du côté de Sainte-Elisabeth, parce qu'il me semblait, comme il me semble encore, plus raisonnable que cette concession appartienne à votre paroisse en étant plus à proximité. J'en dis autant de la Petite-Chaloupe." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Nisibe, à Rio-Janeiro (Québec, 8 février 1810). Mgr Plessis a été heureux d'apprendre qu'il pourrait correspondre directement avec lui sans que ses lettres passent par l'Angleterre. On a appris à Québec que le Pape était prisonnier de Napoléon. "Or, vous savez, Monseigneur, que les prisonniers d'État de Napoléon sont autant d'êtres que l'on ne revoit pas. Il est donc à craindre que l'Église n'ait jamais la consolation de revoir son vénérable chef, digne successeur des apôtres par sa piété sincère et par la patience invincible dans les tribulations." Il prie Mgr de Nisibe de lui donner des nouvelles de l'état de la religion dans le Brésil. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 104.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Gatien, curé à Sainte-Anne-de-Mascouche (Québec, 18 février 1810). Il l'encourage à supporter les contradictions qu'il éprouve de la part de ses paroissiens. "Suivant ce que j'ai pu recueillir dans mes visites, il paraît que toutes les nouvelles paroisses sont dans le cas de la vôtre. Peu de foi, peu de zèle pour la religion, peu d'empressement à s'en instruire, beaucoup d'orgueil et de suffisance, beaucoup de résistance et d'indocilité. Voilà ce qu'on m'a dit de Saint-Eustache, de Saint-Benoît, de Rigaud, de Vaudreuil, de Blairfindie, etc., etc. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 108.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, French Chapel, King's Street, Postman

Square, London (Québec, 18 février 1810). Il le prie de continuer à s'intéresser à la requête des Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Sir James Craig a montré de la bonne volonté pour obtenir du ministère britannique la permission de leur accorder les 500 louis qu'elles demandent. Il présentera ses meilleurs compliments à M. Lymburner. L'abbé Blanchard et M. Milner. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 109.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 18 février 1810). Il recevra en son temps le calice et l'ostensoir qu'il lui a expédiés par voie d'Halifax. A propos de dispenses et de componendes de mariage. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 18 février 1810). "Notre hiver est remarquablement beau; peu de neige; beaucoup de mortalités." M. Mailloux, curé de la rivière du Chêne (Saint-Eustache), vient de mourir. Le seigneur, M. Dumont, poursuit la fabrique de cette paroisse pour la déposséder d'une partie de l'emplacement de l'église. "C'est presque toujours par les nôtres que nous sommes trahis." "Notre province soutient toujours sa petite influence. La Chambre d'assemblée s'était brouillée avec le gouverneur, mais les voilà raccordés le mieux du monde. Sir James est vert, bon, généreux, honorable, un peu prévenu, je crois, contre la religion, mais je m'en prends moins à lui qu'à ceux qui l'environnent." Avant longtemps, il ne pourra plus fournir de prêtres aux missions écossaises. "Napoléon est plus imposant... On ne peut pardonner à ce misérable le traitement horrible qu'il fait endurer au Souverain Pontife, devenu, selon les papiers publics, son prisonnier d'État. Que Dieu le convertisse et nous préserve de ses mains." "Si vous voulez avoir des successeurs, envoyez des étudiants en Canada." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 118.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (26 février 1810). Opposition des paroissiens de Longueuil à leur curé, M. Chaboillez, à propos du site et de la construction de la nouvelle église. Les habitants de Longueuil sont aussi ingrats envers leur curé actuel qu'ils l'ont été envers Mgr Denaut "qui les avait peut-être trop ménagés." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 4 mars 1810). Il a bien fait de lire son sermon. A propos des acquisitions de terrains pour placer les églises, presbytères et cimetières. Il faut agir avec prudence dans ces sortes d'affaires, et il vaut mieux conserver les anciens terrains plutôt que d'en acquérir des nouveaux sans titres absolument sûrs. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 119.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Berthelot, curé à Saint-Luc (Québec, 5 mars 1810). Il a appris avec joie le succès qui a couronné ses efforts dans sa petite mission. Il pourra user de ses pouvoirs en faveur des habitants en deçà de la frontière, mais pas au delà. C'est M. Signay qui a les pouvoirs nécessaires pour les gens au delà de la frontière. La mission de Saint-Valentin. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Vézina, curé à Saint-Vallier (Québec, 9 mars 1810). M. Bédard s'avoue incapable de desservir Berthier. "Il en est bien temps, puisqu'on m'assure qu'il est menacé de mort prochaine." Il charge le curé de Saint-Vallier de desservir Berthier jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 123.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Michel Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 12 mars 1810). Vu la mort de M. Bédard, curé de Saint-François, il voudra bien desservir alternativement cette paroisse avec la sienne: demeurer une semaine à Saint-François, et une semaine à Saint-Pierre. Il ne peut nommer un curé dans le moment. Deux autres paroisses, celles de Saint-Denis et de Saint-Eustache sont dans le même cas. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 124.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 12 mars 1810). Affaire de l'église de Longueuil. Les héritiers de M. Marchand, ancien curé de Saint-François-de-Sales, n'ont pas droit de réclamer ce qui a été donné du revenu de Saint-François aux curés de Lachenaie et de Terrebonne qui ont desservi cette paroisse, pendant la maladie de M. Marchand. Question de restitution à propos de bois flottant et recueilli par les propriétaires riverains. "On m'annonce en ce moment la mort du vénérable M. Bédard, de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, arrivée hier au matin. Il avait fait l'office du mercredi des cendres, et célébré les deux messes le dimanche gras, quoiqu'atteint d'une hydropisie qui l'a emporté inopinément, et dont il ne voulait pas convenir, étant plus occupé d'un rhume qui l'accompagnait..." (*Registre des lettres*, v. 7, p. 125.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 15 mars 1810). Maladie de M. Joseph Dorval, curé de Saint-Pierre-les-Becquets. Prédication du carême à Québec, par M. de Calonne. "Les prochaines élections seront très chaudes. Recommandez à tout ce que vous verrez de curés de ne s'en mêler en aucune manière. Le clergé a autre chose à faire en tout temps, surtout en celui-ci." (*Registre des lettres*, v. 7, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 16 mars 1810). Le seigneur haut justicier, seul, peut prétendre aux droits honorifiques d'après le règlement du Conseil Souverain du 8 juillet 1709. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 22 mars 1810). Le gouverneur l'a fait appeler lundi dernier au Conseil pour l'"informer que la désaffection occasionnée dans le peuple de la province par la dissémination du *Canadien* était rendue au point de lui faire craindre un soulèvement général." Le gouverneur exige que le clergé catholique se prononce pour le gouvernement "de la manière la plus décidée", et demande que l'évêque appuie, auprès de tous les prêtres, la proclamation que le gouverneur doit publier. Mgr Plessis lui envoie la circulaire qu'il a préparée pour appuyer la proclamation du gouverneur. Il désire que les curés fassent de bonne grâce ce que le gouverneur demande d'eux. Sir James Craig a dit à Mgr Plessis qu'"un grand nombre de curés encourageaient la publication du *Canadien* par leurs souscriptions et que c'était dans et autour des presbytères qu'on en exaltait les principes." Il est très important que le clergé agisse de manière à ne pas donner raison aux paroles du gouverneur. Les curés sont surveillés; "ils feront bien de prendre garde à la manière dont ils s'expliqueront sur les affaires politiques ainsi qu'à leurs communications, peut-être trop intimes, avec les partisans outrés de la liberté du peuple. Le gouverneur en Conseil s'est plaint à moi de l'*apathie presque criminelle* du clergé. M. Roux fera dresser des copies de la circulaire qu'il enverra aux curés de son district. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 129.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (Québec, 22 mars 1810). Il lui envoie une circulaire qu'il transmettra aux curés de son district. Il fera lire aussi la proclamation de Son Excellence, à la sortie de l'église. "Il peut y avoir ou de la politique ou un défaut de juste information dans les frayeurs qu'elle exprime. N'importe, notre affaire n'est pas d'examiner, mais de

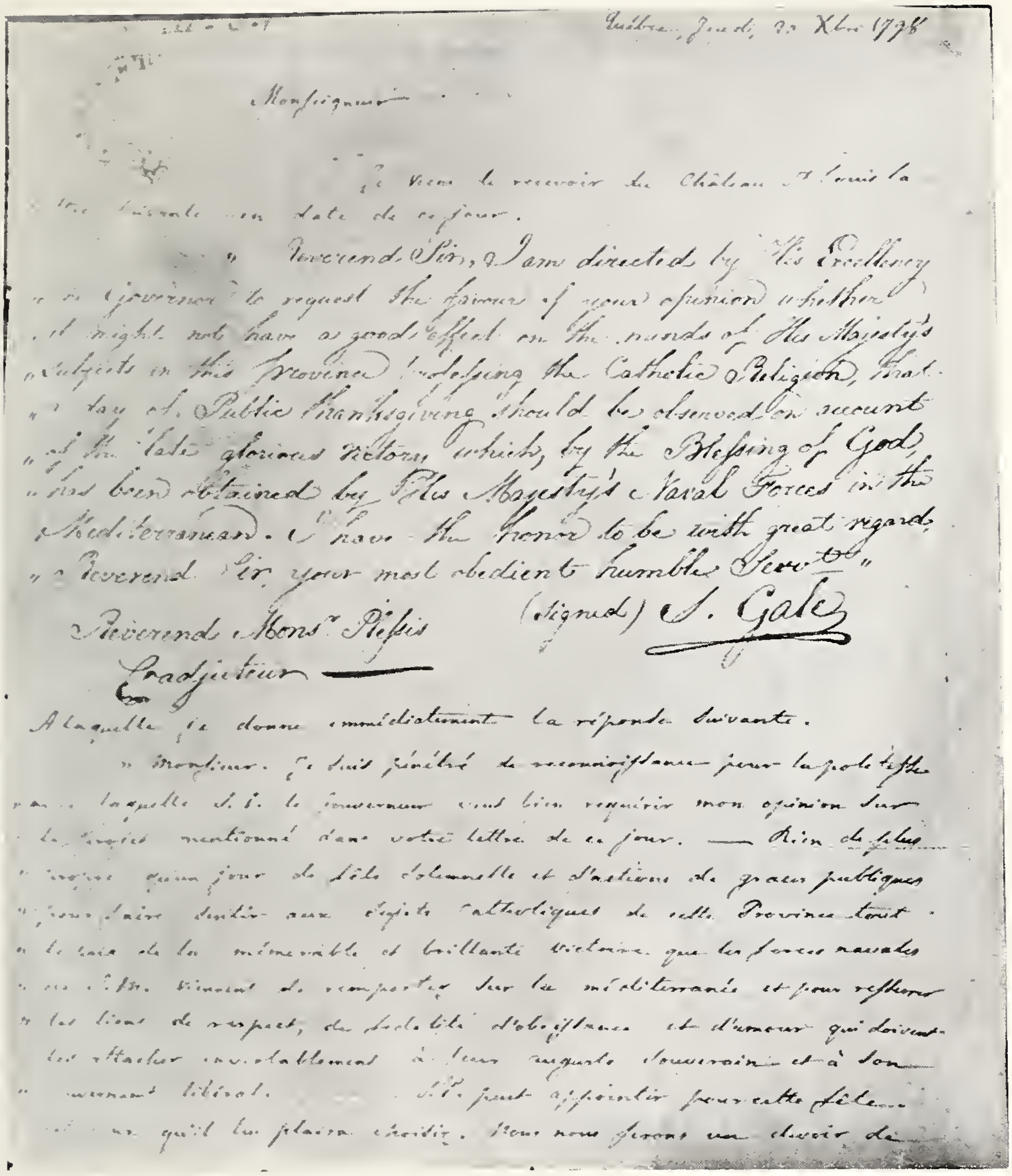

Québec, Jeudi, 20 Xbre 1798

Monseigneur

Je viens de recevoir du Château St Louis la lettre suivante en date de ce jour.

"Reverend Sir, I am directed by His Excellency the Governor to request the favour of your opinion whether it might not have as good effect on the minds of His Majesty's subjects in this Province professing the Catholic Religion, that a day of Public thanksgiving should be observed on account of the late glorious victory which, by the Blessing of God, has been obtained by His Majesty's Naval Forces in the Mediterranean. I have the honor to be with great regard, Reverend Sir, your most obedient humble Servt."

(signed) S. Gale

Reverend Monsr Plessis
Coadjuteur

A laquelle je donne immédiatement la réponse suivante.

"Monsieur. Je suis pénétré de reconnoissance pour la politesse avec laquelle S. E. le Gouverneur veut bien requérir mon opinion sur le sujet mentionné dans votre lettre de ce jour. — Rien de plus propre qu'un jour de fête solemnelle et d'actions de graces publiques pour faire sentir aux sujets catholiques de cette Province tout le [illegible] de la mémorable et brillante victoire que les forces navales de S. M. viennent de remporter sur la méditerranée et pour resserrer les liens de respect, de fidélité d'obéissance et d'amour qui doivent les attacher inviolablement à leur auguste Souverain et à son gouvernement libéral. S. E. peut appointer pour cette fête le jour qu'il lui plaira choisir. Nous nous ferons un devoir de

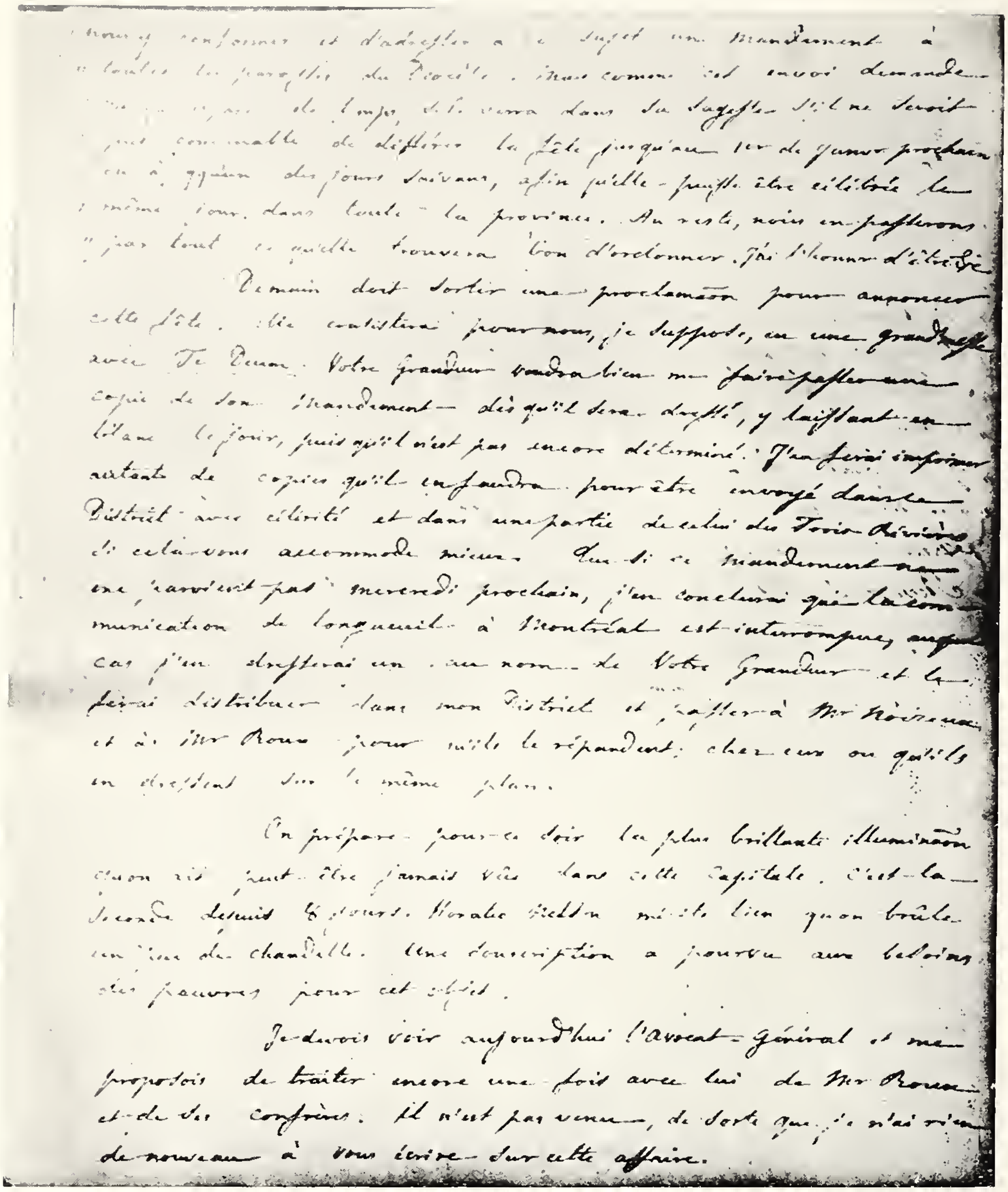

nous y conformer et d'adresser à ce sujet un mandement à toutes les paroisses du Diocèse. Mais comme cet envoi demande un peu d'espace de temps, elle verra dans sa sagesse s'il ne seroit pas convenable de différer la fête jusqu'au 1er de janvier prochain ou à quelqu'un des jours suivans, afin qu'elle puisse être célébrée le même jour dans toute la province. Au reste, nous en passerons par tout ce qu'elle trouvera bon d'ordonner. J'ai l'honneur d'être &c.

Demain doit sortir une proclamation pour annoncer cette fête. Elle consistera pour nous, je suppose, en une grand'messe avec Te Deum. Votre Grandeur voudra bien me faire passer une copie de son mandement dès qu'il sera dressé, y laissant en blanc le jour, puisqu'il n'est pas encore déterminé. J'en ferai imprimer autant de copies qu'il en faudra pour être envoyé dans le District avec célérité et dans une partie de celui des Trois-Rivières si cela vous accommode mieux. Que si ce mandement ne m'arrivoit pas mercredi prochain, j'en conclurai que la communication de Longueuil à Montréal est interrompue, auquel cas j'en dresserai un au nom de Votre Grandeur et le ferai distribuer dans mon District et passer à Mr Noiseux et à Mr Roux pour qu'ils le répandent chez eux ou qu'ils en dressent sur le même plan.

On prépare pour ce soir la plus brillante illumination qu'on ait peut-être jamais vue dans cette Capitale. C'est la seconde depuis 8 jours. Horatio Nelson mérite bien qu'on brûle un jour de chandelle. Une souscription a pourvu aux besoins des pauvres pour cet objet.

Je devois voir aujourd'hui l'Avocat-Général et me proposois de traiter encore une fois avec lui de Mr Roux et de ses confrères. Il n'est pas venu, de sorte que je n'ai rien de nouveau à vous écrire sur cette affaire.

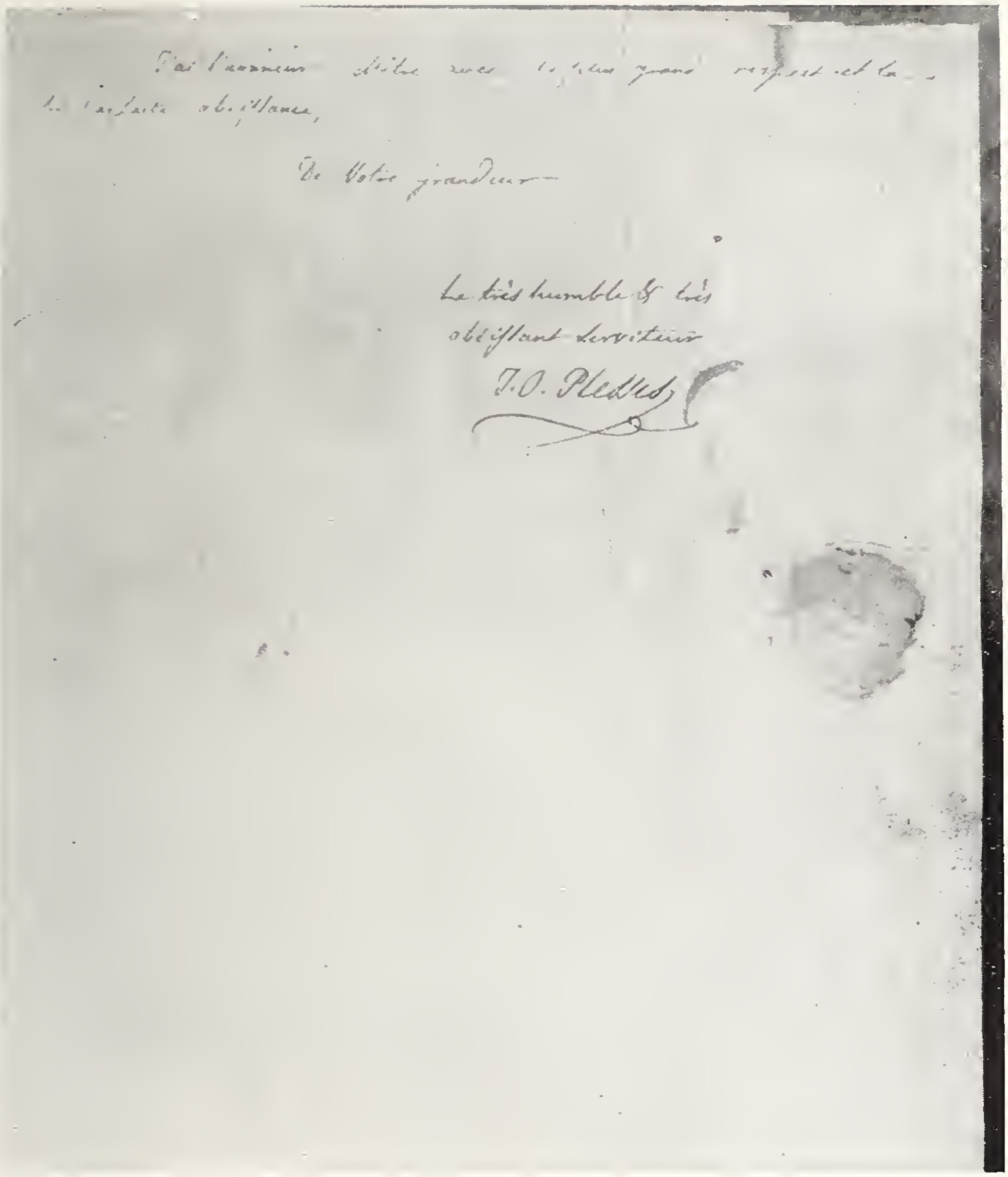

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect et la -
la parfaite obéissance,

De Votre grandeur —

Le très humble & très
obéissant serviteur
J.O. Plessis

LETTRE DE MGR PLESSIS A MGR DENAUT

Québec, jeudi, 20xbre 1798.

Monseigneur,

Je viens de recevoir du Château St Louis la lettre suivante en date de ce jour.

"Reverend Sir, I am directed by His Excellency the Governor to request the favour "of your opinion whether it might not have a good effect on the minds of His Majesty's "subjects in the Province professing the Catholic Religion, that a day of public thanks-"giving should be observed on account of the late glorious victory which, by the Blessing "of God, has been obtained by His Majesty's Naval Forces in the Mediterranean. "I have the honour to be with great regard, Reverend Sir, Your most obedient humble "Serv^{t}."

(Signed) S. GALE.

Reverend Mons^{r} Plessis,

Coadjuteur

A laquelle je donne immediatement la réponse suivante.

"Monsieur, Je suis pénétré de reconnaissance pour la politesse avec laquelle S. E. "le Gouverneur veut bien requérir mon opinion sur le projet mentionné dans votre lettre "de ce jour.—Rien de plus propre qu'un jour de fête solennel et d'actions de grâces "publiques pour faire sentir aux sujets catholiques de cette Province tout le prix de la "mémorable et brillante victoire que les forces navales de S. M. viennent de remporter "sur la méditerranée et pour resserrer les liens de respect, de fidélité, d'obéissance et "d'amour qui doivent les attacher inviolablement à leur auguste Souverain et à son "gouvernement libéral.—S. E. peut appointer pour cette fête tel jour qu'il lui plaira "choisir. Nous nous ferons un devoir de nous y conformer et d'adresser à ce sujet un "mandement à toutes les paroisses du diocèse. Mais comme cet envoi demande quelque "espace de temps, S. E. verra dans sa sagesse s'il ne seroit pas convenable de différer "la fête jusqu'au 1er de janv^{r}. prochain ou à qqun des jours suivans, afin qu'elle puisse "être célébrée le même jour dans toute la Province. Au reste, nous en passerons par "tout ce qu'elle trouvera bon d'ordonner. J'ai l'honneur d'être &

Demain doit sortir une proclamation pour annonçer cette fête. Elle consistera pour nous, je suppose, en une grand'messe avec Te Deum. *Votre Grandeur voudra bien me faire passer une copie de son mandement dès qu'il sera dressé, y laissant en blanc le jour puisqu'il n'est pas encore déterminé. J'en ferai imprimer autant de copies qu'il en faudra pour être envoyé dans ce District avec célérité et dans une partie de celui des Trois-Rivières, si cela vous accommode mieux. Que si ce mandement ne me parvient* *pas mercredi prochain, j'en conclurai que la communication de Longueuil à Montréal est interrompue, auquel cas j'en dresserai un au nom de Votre Grandeur et le ferai distribuer dans mon District et passer à Mr Noiseux et à Mr Roux pour qu'ils le répandent chez eux ou qu'ils en dressent sur le même plan.*

On prépare pour ce soir la plus brillante illumination qu'on ait peut-être jamais vue dans cette capitale. C'est la seconde depuis 8 jours. Horatio Nelson mérite bien qu'on brûle un peu de chandelle. Une souscription a pourvu aux besoins des pauvres pour cet objet.

Je devois voir aujourd'hui l'avocat général et me proposois de traiter encore une fois avec lui de Mr. Roux et de ses confrères, il n'est pas venu, de sorte que je n'ai rien de nouveau à vous écrire sur cette affaire.

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect et la plus parfaite obéissance,

De Votre Grandeur,

Le très humble & très obéissant serviteur,

J.-O. PLESSIS

seconder les mesures de l'Exécutif comme je m'y suis engagé en présence du Conseil où le gouverneur m'a appelé lundi." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 22 mars 1810). Il publiera dès dimanche prochain, dans la sacristie, au sortir de la messe, après y avoir convoqué une assemblée des paroissiens, la proclamation qui lui est adressée. Il enverra des copies de la proclamation aux archiprêtres de son district. Il faut agir avec prudence et ne pas "encourir la disgrâce du gouvernement puisque c'est de sa protection que dépend la liberté du culte catholique dans la Province." Qu'il avertisse les curés de se tenir sur leurs gardes aux prochaines élections. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, coadjuteur, à la Rivière-Ouelle (Québec, 23 mars 1810). Il s'assurera d'un terrain avant de permettre la construction de la chapelle de Saint-Patrice. Ordinations sacerdotales. "Vous n'imaginez pas, Monseigneur, combien de flatteurs et de gens désœuvrés sont occupés ces jours-ci à voir s'ils trouveront dans le clergé quelque chose de répréhensible pour jeter de l'odieux sur ce corps dont plusieurs sont jaloux. Voilà pourquoi j'ai tout mis dehors, afin de n'avoir rien à me reprocher. Il est très certain que l'esprit de démocratie a fait du ravage parmi nous, j'en suis au désespoir, et le serais bien davantage si cet esprit ne se manifestait dans un moment où il est de l'intérêt de la religion de tenir une conduite toute contraire. Vous ne sauriez donc tenir trop fortement la main à ce que les prêtres de vos alentours ne se mettent pas en prise. Il faut avouer que le gouverneur y va de franc jeu et que sa proclamation annonce un bon cœur; mais, il m'a déclaré qu'après l'urbanité, il montrerait une sévérité extrême. Dieu veuille que nul des nôtres n'en soit l'objet." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 136.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 26 mars 1810). La desserte du Grand-Brûlé. Curés malades. La proclamation du gouverneur lui cause des ennuis. Le Lord Bishop l'a lue à la cathédrale anglicane et a accompagné cette lecture d'un long sermon sur la soumission due au gouvernement. On s'attendait qu'il en fût de même à la cathédrale catholique. Mgr Plessis avait jugé à propos de la faire distribuer par la ville, et de prêcher lui-même sur ce sujet le dimanche prochain. "Si le gouverneur exigeait que la proclamation fût publiée dans l'église, faudrait-il y acquiescer?" Il semble difficile de se soumettre à cette formalité. Le gouverneur lui a demandé s'il ne serait pas mieux que les curés fissent au prône la publication ordonnée par sa lettre circulaire. Mgr Plessis a répondu que la chose était contraire aux usages de l'Église catholique, et qu'il suffisait d'une publication hors de l'Église et du service divin. "M. Ryland parut se contenter de ces raisons, mais les esprits se sont échauffés depuis, et je ne serais nullement surpris que la chose fût exigée pour cette ville et peut-être pour la vôtre où je vous conseille de faire parler dimanche, sur le service du roi, si vous ne l'avez fait hier." Il lui demande une réponse immédiate sur cette question. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 138.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (Québec, 26 mars 1810). Grand vacarme à Québec à propos de la proclamation du gouverneur. Il prêchera lui-même à la cathédrale dimanche prochain, afin de calmer les esprits. "Vous êtes peut-être étonné qu'on attende tant du clergé en ce moment: c'est que, par la visite de l'imprimerie canadienne, on a découvert que les prêtres avaient beaucoup trop encouragé le papier canadien dont certaines productions, et surtout les dernières, sont considérées comme inflammatoires, et que des trois propriétaires qui sont en prison, deux ont avoué, sans s'être vus ni concertés, qu'il était temps que le gouvernement prît des mesures de rigueur, sans quoi, la Province n'aurait pas tardé à être en feu... Or, vous sentez que le gouvernement doit voir, d'un très mauvais œil les ministres d'une religion que déjà il ne doit naturellement pas aimer soutenir un papier qui peut se porter à de telles extrémités; et tout le corps est en perspective, dans ce moment, comme devant se prononcer de manière qu'on sache à quels principes il tient décidément. Aussi, tenez pour certain que tout ce que j'ai exigé des curés, par ma circulaire imprimée, m'était expressément ordonné par un gouverneur qui n'entend pas raillerie... Lors de l'enlèvement de cette imprimerie, on a trouvé sous presse un écrit tendant à établir que depuis la conquête, le gouvernement s'était constamment attaché à maltraiter le peuple du pays. Les preuves ou prétendues preuves en étaient données, article par article, et l'on y finissait par demander aux Canadiens: Qu'avez-vous fait qui pût vous attirer un traitement de cette nature? C'était là comme le refrain de la chanson." (*Registre des lettres*, v. 7, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 29 mars 1810). Après avoir consulté quatre prêtres de la ville, il a décidé de leur avis unanime que "la proclamation serait lue au prône dimanche prochain", et il "l'a fait savoir immédiatement au gouverneur qui m'en a fait signifier son contentement." Mgr Plessis conseille à M. Roux de faire la même chose. "Je crois bien que ces mesures ne changeront pas le sort des élections, mais, n'importe, le clergé sera en règle s'il a fait ce qu'on attend de lui, et c'est précisément parce que les élections ont l'air de tourner mal qu'il doit moins s'exposer aux reproches." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 144.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (Québec, 29 mars 1810). Questions d'administration. "D'après mes lettres du 22 et du 26, vous ne doutez pas, je l'espère, de l'importance dont il est, pour le clergé, de montrer le plus grand zèle pour la cause du gouvernement, s'il veut dissiper les nuages que l'on cherche à répandre sur sa loyauté. Ce n'est pas qu'il faille nous flatter de changer l'opinion publique ni le sort des élections qui me paraît à peu près décidé, mais il faut que le gouvernement puisse dire que nous avons recommandé aux peuples de se maintenir dans leurs devoirs, ce qui peut très bien se faire par des lieux communs, tels qu'en fournit en plusieurs endroits, le Nouveau-Testament: Matth. 22-1; Tim. 2; Rom. 13-1; Petr. 2, à verset 13. Quelques curés de ce district ont fait cela dès dimanche dernier; plusieurs même ont lu la proclamation au prône et cela a fait plaisir. La même chose aura lieu à la cathédrale dès dimanche prochain. Je désirerais que vous fissiez de même, vous et tous ceux auxquels je désire du bien. D'autres s'en sont assez mal tirés. L'un a lu la proclamation après l'office, sans l'avoir annoncée, et n'a eu pour auditeurs que sept personnes dont deux étaient des Anglais, candidats du comté, qui n'ont rien eu de plus pressé que d'en informer le gouverneur, à leur retour. Un autre l'a fait lire par son capitaine, un autre, par son maître-chantre. Tout cela fait pitié. Puisqu'il faut faire les choses, pourquoi ne pas s'y mettre de bonne grâce!" (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 142.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à l'Ile aux Coudres (Québec, 5 avril 1810). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Augustin. "Vous y trouverez un peuple dévôt, attaché à sa religion, généralement éloigné des modes et manières du monde, un peu divisé sur la place d'une église, mais aisé à conduire, même sur cet article, pourvu que vous suiviez les instructions que je vous donnerai à cet égard." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 12 avril 1810). Affaires d'administration. Décès de M. Gosselin, curé de la Baie-du-Febvre. Il ne sait que faire dans la pénurie extrême de prêtres où il se trouve. "Le discours de M. Papineau, que je viens de lire, sera bien du goût du gouverneur en chef, et pourra le consoler de la mauvaise tournure que les élections ont prise presque partout. C'est précisément parce qu'elles devaient se décider ainsi que j'avais extrêmement à cœur que le clergé se montrât bien, et je suis pleinement satisfait à cet égard, d'après les rapports venus de tous côtés." Il encouragera les prêtres de son district à s'abonner au *Vrai Canadien.* (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 150.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville (Québec, 16 avril 1810). Changements de cures nécessités par la mort de M. Gosselin. M. Joyer, à Saint-Paul, M. Fournier, à la Baie-du-Febvre; M. Joseph Dorval, mourant, à l'Hôpital général. Les fièvres font des ravages à Beauport. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 153.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 17 avril 1810). Il n'a pas été possible de donner la desserte de l'ile à M. Marcheteau, parce que "la traversée lui est devenue plus difficile depuis que son église est au-dessus des côtes et loin de la mer." "Vous désirez du repos, mon cher abbé, et je vous en souhaite. Malheureusement, nous ne sommes plus dans un siècle où l'on puisse en espérer. J'ai perdu dix prêtres depuis onze mois. Il n'y a plus de petites cures. Je n'ai pas même assez de sujets pour garnir les grandes, ou pour donner des vicaires à de pauvres curés qui écrasent sous le fardeau. Nous trouverons, vous et moi, notre repos dans le sein de Dieu. En deçà, je n'en attends aucun..." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 156.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 30 avril 1810). Affaires d'administration. "N'allez pas me prendre pour un admirateur du *Vrai Canadien.* Je vous ai fait part du motif qui m'avait engagé à y souscrire, au cas que vous voulussiez en faire autant, et voilà tout." M. Ryland part au mois prochain pour l'Angleterre. "Le public raisonne sur ce voyage." (*Registre des lettres*, v. 7, p. 160.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 13 mai 1810). Les cures de l'Ile aux Coudres, de Saint-Sulpice, et de la Longue-Pointe sont vacantes, parce qu'il a fallu envoyer M. Lefrançois à Saint-Augustin, M. Joyer à Saint-Paul, M. Fournier à la Baie-du-Febvre. Il vient d'ordonner M. Turgeon, et part le 14 mai pour la visite. Mgr de Saldes fera lui aussi la visite du Cap-Saint-Ignace jusqu'à Rimouski. s'il peut s'y rendre. Mgr Plessis croit que Mgr de Saldes a réglé, d'une manière satisfaisante, la question du site de la nouvelle chapelle de Saint-Patrice. Il faut ne lui donner que le nom de *mission* et non de *paroisse.* (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 167.)

Mgr J.-O. Plessis au Reverend Nicholas Zocchi, Fancy Town, Frederick County, Maryland (June 7, 1810). Mgr Plessis l'invite à venir dans le Haut-Canada pour y aider M. Macdonell. Il a une très bonne opinion de lui, et serait fort heureux de le voir travailler au salut des âmes, sous sa direction. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 171.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Benjamin Keller, curé à Sainte-Elisabeth (Québec, 25 juin 1810). Il n'aurait pas dû changer le plan de la nouvelle église de Sainte-Elisabeth, approuvé par l'évêque. Il abuse de la crédulité de ses paroissiens et s'expose à de graves inconvénients en agissant ainsi. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 171.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 25 juin 1810). Affaires d'administration. "Hier, notre procession du Saint-Sacrement se fit avec beaucoup d'ordre et de solennité, et fut curieusement mais silencieusement suivie des équipages d'une soixantaine de vaisseaux qui sont dans le havre de Québec. Le peuple s'y montra avec beaucoup de religion, et les étrangers ne causèrent pas le plus petit trouble." Mgr Plessis repartira le 30 juin pour la seconde partie de la visite. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 173.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, à Boucherville (Québec, 25 juin 1810). Rien de surprenant à ce que M. Panet apporte des délais à l'homologation de la requête pour la construction de l'église de Sainte-Elisabeth. Le curé, M. Keller, a mis de côté le plan approuvé par l'évêque, et en a substitué un autre de sa façon. C'est tout à fait irrégulier et contre les dispositions de l'ordonnance de 1791. Mgr Plessis prie M. Conefroy de lui envoyer l'acte d'homologation s'il est passé. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 174.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Adam Lymburner, à Londres (Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, 3 juillet 1810). Il le prie de vouloir s'occuper de la requête des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Sir James Craig n'a pas osé la présenter aux membres de l'Assemblée et l'a référée en Angleterre. "Le Parlement du Bas-Canada a été dissous pour la seconde fois, dans le cours de l'hiver dernier. Les élections qui ont eu lieu immédiatement après ne promettent pas une Chambre d'assemblée très favorable aux vues du gouvernement provincial. Les esprits ont été singulièrement exaltés, échauffés, irrités de part et d'autre. Le gouvernement a été mal servi par ses amis et par ses ennemis. J'ai écrit à mon clergé afin qu'il recommandât aux fidèles l'obéissance, la soumission, le plus grand respect pour le pouvoir exécutif. La plupart des curés ont parfaitement rempli mes vues en faisant des instructions publiques à cette occasion. Quelques-uns, allant plus loin, ont fait de grands mais d'inutiles efforts pour procurer l'élection des candidats les plus affectionnés au gouvernement. Les courtisans n'ont pas trouvé que cela fût suffisant. Ils auraient voulu que le clergé présentât une adresse au gouverneur pour le féliciter d'avoir cassé le parlement. Je suis persuadé autant que qui que ce soit, que cette cassation était suffisamment provoquée par la conduite extraordinaire de la Chambre d'assemblée; cependant, il ne m'a pas semblé raisonnable que le clergé se mît en avant pour l'approuver, puisqu'il est totalement étranger à la législation et qu'il a d'autres moyens plus convenables de servir le gouvernement, moyens dont il fait usage toutes les fois que le besoin l'exige. Quoi qu'il en soit, je m'aperçois qu'on a pris de l'ombrage, et ne serais nullement étonné que l'on saisît cette occasion où le clergé a si bien mérité du gouvernement pour le noircir auprès du ministère. Les revenus dont jouissent nos curés, l'autorité de l'évêque catholique sur eux et sur le peuple, sont, depuis longtemps, des objets de jalousie. Mais j'espère tout de la Providence de Dieu que je sers et que je tâche de faire servir par mes diocésains, en leur inspirant les sentiments dont ils doivent être pénétrés soit comme chrétiens, soit comme sujets." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 178.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Gibert, curé de Saint-Michel-d'Yamaska (Saint-Henri-de-Lauzon, 9 juillet 1810). Réparations à l'église d'Yamaska. Mgr Plessis ira lui-même à l'automne marquer le site d'une chapelle dans la seigneurie de madame Barrow. Cet établissement portera le nom de mission. (*Registre des Lettres*. v. 7, p. 181.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Pointe-Lévis, 14 juillet 1810). Mgr Plessis ne voit pas comment la veuve de l'ancien seigneur Tremblay pourrait annuler une donation de terrain faite à l'église des Éboulements par son défunt mari. Il ne peut accepter le terrain que lui offre le seigneur Laterrière, parce que, dans la suite, on pourrait contester à la fabrique la propriété de ce terrain comme ayant été acquis au préjudice de la déclaration de 1743, qui défend toute acquisition aux gens de mainmorte des colonies françaises, mise en force dans cette province par un jugement rendu en cour d'appel, en 1796, contre le séminaire de Montréal. "Si le gouvernement veut mettre sous votre inspection comme curé, une école dont il se charge de payer le maître, vous ferez bien de l'accepter. Mais, s'il s'en réserve l'inspection et la disposition ainsi que le choix du maître (et il ne peut faire autrement d'après la loi existante) vous verrez si la chose est bien prudemment admissible." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 183.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 9 août 1810). Il ne doit pas s'inquiéter de la requête des gens des seigneuries de Belair et de Fossembault qui demandent d'être annexés à la paroisse de Saint-Augustin. Les habitants qui fréquentent la chapelle du domaine seront dispensés pour le moment de contribuer à la construction de la nouvelle église. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 187.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 14 août 1810). Il devra rassurer les gens qui fréquentent la chapelle du domaine. On continuera à y faire l'office divin. Il ne doit pas se montrer trop piquant pour les gens de Belair et de Fossembault qui ont présenté la requête. Ils étaient dans leur droit. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 188.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 16 août 1810). Il a été mal informé de ce qui s'est passé à Québec. Il est vrai que le gouverneur a dissous la Chambre d'assemblée, et que les rédacteurs du *Canadien* "ont censuré l'administration publique avec beaucoup trop de licence." Mgr Plessis travaille de son mieux à seconder les vues du gouvernement et à maintenir le bon ordre dans la province. Le calme est revenu et "jamais la province n'a été plus tranquille. Mais ici, comme ailleurs, les élections échaufferont toujours les têtes." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 190.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé aux Éboulements (Québec, 20 août 1810). Il pourra concéder quatre arpents de terre en superficie à M. de Laterrière, au lieu où le seigneur Jean-François avait construit son moulin. Son contrat avec le seigneur de Laterrière devra être précédé d'une délibération de la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 192.)

Mgr J.-O. Plessis au Père Luc Fitzsimmons, missionnaire à Bonaventure (Québec, 20 août 1810). Dans toutes les églises de la Province, le premier banc du côté de l'Épître appartient au capitaine des milices. "S'il est catholique, on doit lui donner le pain bénit d'une manière distinguée avant les autres habitants. Dans le cas contraire, on ne lui accorde pas cette distinction, et elle n'est due en aucun cas aux autres personnes qui emplissent son banc." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 192.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, prêtre, à Québec (Boucherville, 30 août 1810). Il le nomme desservant des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 193.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Antoine Tabeau, vicaire à Québec (Montréal, 13 septembre 1810). Il le nomme curé de la Mascouche-du-Page ou de Sainte-Anne-des-Plaines. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 194.)

M^gr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Brunet, vicaire à L'Assomption (Rouville, 16 septembre 1810). Il le nomme desservant de Saint-Paul-de-Lavaltrie. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 195.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Philippe (William-Henry, 18 septembre 1810). Il le charge de la desserte des paroisses de Saint-Charles et de Saint-Marc, rivière Chambly. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 197.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Paquin, prêtre à Montréal (Québec, 28 septembre 1810). Il le charge de la desserte de Saint-François-de-la-Beauce. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 199.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 1er octobre 1810). Affaires d'administration. Changement de cures. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 200.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 1er octobre 1810). A propos d'un échange de terrain avec les habitants. Ce que M. Girouard leur cède est beaucoup mieux que ce à quoi ils pouvaient s'attendre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 202.)

M^gr J.-O. Plessis à l'honorable Chartier de Lotbinière, écuyer, à Lotbinière (Québec, 8 octobre 1810). Il n'approuve pas la campagne que l'on fait contre la place désignée pour la nouvelle église. Il est évident que toutes les églises ne peuvent être placées "au fleuve et au front de la paroisse". C'est justement parce que l'on a toujours suivi ce mauvais système que l'on a multiplié les petites cures que l'on ne peut desservir maintenant. Il est probable que trois paroisses pourront être établies plus tard dans la seigneurie de Lotbinière, mais pour le moment, il croit que l'église étant dans la seconde concession, ce site accommodera mieux les gens des autres concessions. Il a désigné cet endroit après avoir longuement réfléchi et consulté. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 202.)

M^gr J.-O. Plessis à Son Excellence Martin Hunter, Fredericton (Québec, 13 octobre 1810). Il a nommé M. Jean-Baptiste Kelly à la cure de Saint-Denis, district de Montréal. Il lui recommande M. Louis Raby qui remplacera M. Kelly à Madawaska, et dans les missions sauvages. M^gr Plessis espère que M. Hunter continuera à M. Raby, aussi, l'allocation de 50 louis. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 207.)

M^gr J.-O. Plessis à M^gr l'archevêque de Baltimore (Québec, 5 novembre 1810). Il a appris avec plaisir l'établissement de nouveaux diocèses aux Etats-Unis. M^gr Plessis aimerait à connaître les limites de ces nouveaux diocèses "afin que sachant ceux qui confinent avec le mien, je puisse demander des pouvoirs aux différents évêques, et leur envoyer les miens." (*Registre des lettres*, v. 7, p. 212.)

M^gr J.-O. Plessis à M^gr l'archevêque de Dublin (Québec, 5 novembre 1810). Il a reçu ses dernières lettres, mais pas encore le jugement des évêques d'Irlande contre Blanchard. Il serait heureux de savoir quelle conduite on tient en Irlande à propos des prêts d'argent à intérêt. M^gr l'archevêque de Baltimore a consacré ses trois suffragants. "Heureux le Canada, s'il pouvait obtenir une semblable division! Déjà, il pourrait fournir quatre vastes diocèses dont les évêques auraient assez à faire et beaucoup trop à visiter." A propos de la captivité du Pape. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 213.)

M^gr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Richibouctou (Québec, 5 novembre 1810). Longues explications à propos de la conduite à tenir dans ses différentes missions et des pouvoirs qui lui sont accordés. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 214).

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 17 novembre 1810). Parachèvement de la sacristie de Saint-Pierre. Comment il doit voir au temporel de l'école de Saint-Pierre. A propos du terrain appartenant à feu Messire Bédard et réclamé par les Sœurs du couvent de Saint-François. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 222.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, vicaire général de Québec, à Londres (Québec, 21 novembre 1810). Pourquoi ne se presse-t-il pas davantage d'envoyer M. Merlin à l'île Saint-Jean? C'est inutile d'attendre l'autorisation du ministère. Mgr Plessis lui raconte les troubles causés dans la province par la suppression du *Canadien*. Cet incident a attiré le blâme du gouvernement sur le clergé. Sir James Craig a envoyé en Angleterre son premier secrétaire, M. Ryland "fin politique, du reste assez bon quand on sait le prendre." "Il est parti chargé de mémoires, entre lesquels je ne serais nullement surpris qu'il y en eût de très défavorables aux habitants du pays en général et peut-être de très calomnieux contre le clergé. M. Ryland n'est pas un homme que l'on puisse interroger; mais s'il parvenait quelque chose de cette nature à votre connaissance. . . je ne doute pas de votre exactitude à m'en donner avis.'' Divers motifs sont propres "à donner de l'humeur à un gouvernement qui déjà ne voit pas d'un trop bon œil le crédit que la religion catholique s'est acquis en ce pays où l'on peut dire qu'elle est plus florissante dans le moment qu'en aucun endroit du monde." Mgr Plessis prie M. de Bouvens de le rappeler au souvenir de M. Lymburner "ce respectable et sincère ami". Il explique le malentendu qui a résulté d'une lettre écrite en 1804 à M. Le Hericy, et transmise par ce dernier à M. Blanchard qui s'en est sottement servi dans sa controverse avec les évêques d'Irlande, à propos des évêques non démissionnaires en France. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 224.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 22 novembre 1810). Mgr Plessis se réjouit du zèle pour l'éducation du curé de Saint-Hyacinthe. Il lui recommande de bâtir une maison de 100 pieds sur 50, avec des murs assez forts pour endurer par la suite un second étage, s'il devient nécessaire. Nécessairement, il faut qu'il commence bien humblement, et qu'il ne pousse pas les choses trop vite, afin de ne pas nuire à son aîné le collège de Nicolet, qui a encore besoin de secours extérieurs. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Antoine Tabeau, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 13 décembre 1810). Il a l'intention d'établir un tarif commun à tout le diocèse. Probablement que M. Tabeau ne sera pas longtemps à Sainte-Anne. Il le destine à un autre poste. "Priez pour votre pauvre évêque. Demandez à Dieu qu'il lui donne de la consolation. Vous connaissez une partie des amertumes dont mon épiscopat est abreuvé. Combien d'autres que vous ne connaissez pas, que vous ne connaîtrez peut-être jamais et qu'il est à propos que Dieu seul connaisse! Soyez du nombre de ceux dont le zèle, la piété, l'obéissance et la régularité peuvent adoucir un fardeau dont je sens de plus en plus chaque jour la pesanteur." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 24 décembre 1810). A propos du mandement sur les fêtes patronales. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 236.)

M. Matignon à Mgr Plessis (Boston, 27 décembre 1810). Il lui envoie la liste des pouvoirs communiqués aux prêtres du diocèse de Québec par l'évêque de Boston (Cartable: *États-Unis*, v. 2, p. 19.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 31 décembre 1810). Il est heureux d'apprendre qu'il a enfin obtenu des lettres d'amortissement pour le terrain de son église. Qu'il tâche de détourner ses paroissiens de leur superstitieuse confiance dans le *souffleur allemand.* (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 238.)

1811

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Boston (Québec, 6 janvier 1811). Il le félicite de son accession au siège épiscopal de Boston. Mgr Plessis lui accorde le pouvoir de grand vicaire pour le diocèse de Québec, et espère que l'évêque de Boston accordera les mêmes pouvoirs à l'évêque de Québec pour le diocèse de Boston. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 240).

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Toupin, curé à l'île Perrot (Québec, 6 janvier 1811). M. Deguire ira faire une inspection de son église et déterminera quelles sont les réparations qu'il est opportun d'y faire. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 242.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Varin, curé à Terrebonne (Québec, 6 janvier 1811). Il l'encourage fortement à ouvrir une école qui sera sous sa direction immédiate. Mgr Plessis tâchera de lui envoyer un ecclésiastique pour y enseigner. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 242.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée Sœur de la Nativité, supérieure de la Congrégation de N.-D. à Montréal (Québec, 6 janvier 1811). Il faudrait faire une nouvelle délimitation du terrain des Sœurs de la Congrégation et de celui de la fabrique, dans la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Les choses dans l'état où elles sont maintenant ne sont propres qu'à créer des malentendus. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 243.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Gaspard de Lanaudière, à Lavaltrie (Québec, 7 janvier 1811). Il serait nécessaire de construire un presbytère en pierre à Lavaltrie. Il le prie de vouloir bien user de son influence auprès des habitants pour les déterminer à embrasser cette proposition. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 244.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 28 janvier 1811). A propos de la desserte de la paroisse de Châteauguay dont le curé, M. Bruguier, est malade. "Ma lettre a été commencée à Québec, je la finis à l'Hôpital général où ma fièvre périodique vient de m'amener." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 248.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 28 janvier 1811). Malgré le besoin extrême de la paroisse de Châteauguay, il n'ose lui en offrir la desserte. "Le morceau n'est pas friand. Les habitants sont durs et ingrats. Ils l'ont prouvé par leur mauvaise volonté pour la réparation du presbytère et la construction de la sacristie." Il espère néanmoins que M. Rinfret assistera les mourants de cette paroisse si on le demande. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 249.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Raby, missionnaire à Madawaska (Québec, 28 janvier 1811). La construction d'une église à Madawaska lui causera beaucoup de tracas, car les gens sont mal disposés. Il n'en doit pas être surpris, c'est le mal de toutes les paroisses nouvelles, formées de gens venus d'un peu partout. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 251.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 6 février 1811). A propos de l'échange des terrains à faire entre la fabrique et les Sœurs de la Congrégation. Il dressera un acte de cet échange et l'enverra à l'évêque. Mgr Plessis lui transmettra un règlement pour les écoliers et les maîtres de l'école de Saint-Pierre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 258.)

Mgr Jean Cheverus, évêque de Boston, à Mgr Plessis (Boston, 11 février 1811). Il envoie à Mgr Plessis des lettres de grand vicaire du diocèse de Boston. (Cartable: *États-Unis*, v. 2, p. 19.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 22 février 1811). Il ne doit pas se montrer trop sévère envers ceux de ses paroissiens qui ont signé la requête "ayant pour objet de supplier Son Excellence de faire désigner, par les commissaires, une place centrale, c'est-à-dire le village pour une nouvelle église paroissiale." Ces pauvres gens ont agi de bonne foi. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 267.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 14 mars 1811). Il faut veiller à la stricte observance du jeûne du carême. La dernière lettre reçue de M. Desjardins, de Paris, lui apprend que le gouvernement a "détruit les Sulpiciens et les Missions étrangères." Pouvoirs de grand vicaire accordés aux évêques de Boston, de Bardstown, de Philadelphie et à M. Kohlmann, administrateur de New-York. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 271.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 20 mars 1811). Il se prépare pour son voyage du Golfe. Il envoie à Mgr de Saldes un aperçu de l'itinéraire de la visite que Mgr de Saldes fera sur la côte nord, à partir de la Malbaie. "Notre ami, l'abbé Desjardins, a encouru la disgrâce du gouvernement français et a été exilé à Fenestrelle, en Piémont, où il doit rester jusqu'à la paix avec l'Angleterre. Son crime est qu'on lui a écrit d'Angleterre une lettre que la police de Paris a interceptée et dans laquelle il n'était fait aucune mention de politique. Le pape est toujours prisonnier à Savone." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 274.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Kohlmann, prêtre, administrateur du diocèse de New-York (Québec, 28 mars 1811). Il a appris qu'il avait été nommé administrateur du diocèse de New-York. Il lui envoie une commission de grand vicaire du diocèse de Québec, et Mgr Plessis prie M. Kohlmann de lui accorder la même faveur pour le diocèse de New-York. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 281.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 avril 1811). A propos des pouvoirs de grand vicaire accordés aux évêques des États-Unis. Le pape toujours prisonnier à Savone. "Ici, la religion semble se fortifier *dans le menu peuple*. Beaucoup de confessions tout le long du carême. Les habitants du faubourg Saint-Roch se mettent en devoir de bâtir une église. La cathédrale devient sensiblement trop petite. Ils le sentent et veulent la décharger au moins dans les dimanches ordinaires. Un protestant vient de donner un emplacement de 110 pieds sur 250 pour y placer leur chapelle. Ils paraissent fort ardents, et je les encourage de mon mieux. L'entreprise éprouvera des difficultés, je m'y attends, parce que c'est une œuvre de Dieu; mais il faut espérer qu'elles ne seront pas insurmontables." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 290.)

M. Antoine Kohlmann, vicaire général de New-York, à Mgr Plessis (New-York, 14 mai 1811). Il lui envoie des lettres de grand vicaire pour le diocèse de New-York. (Cartable: *États-Unis*, v. 4, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 28 mai 1811). Il a eu une longue conversation avec le gouverneur; il n'a pu tomber d'accord avec lui sur la question de la nomination aux cures "qu'il considère comme une prérogative de la Couronne... et qu'il prétend avoir été exercée de tout temps par les rois de France et d'Angleterre, même avant la réforme de ce dernier royaume." Mgr Plessis a essayé de lui expliquer ce qu'était le patronage exercé autrefois par les rois de France, que Bonaparte lui-même avait reconnu que les évêques seuls devaient nommer aux cures; qu'il y avait là-dessus une grande différence entre l'église catholique et l'église anglicane; qu'il était prêt à seconder les vues du gouverneur; "que je sentais plus que personne le désagrément d'occuper une place qui n'était pas avancée et d'y vivre, dans la pauvreté, mais que je consentirais volontiers à de plus grandes privations que de faire aucune demande qui me discréditerait auprès de mon clergé et de mon peuple, engagerait ma conscience et serait considérée comme une trahison de mon église, comme une vente de mon épiscopat, surtout s'il m'en résultait quelque addition de revenu; qu'ayant fait autant que mes prédécesseurs pour le service du gouvernement, m'étant mis à dos une partie de mes compatriotes, j'espérais que ce gouvernement ne voudrait pas me maltraiter plus que mes prédécesseurs ne l'avaient été et qu'au surplus je tâcherais de mériter de plus en plus sa protection, non pour moi qui avais passé le méridien de la vie, mais pour les fidèles au salut desquels je m'intéressais; que la divine Providence qui dirigeait les cœurs et les esprits amènerait sans doute des circonstances plus favorables, etc., etc. Nous disputâmes beaucoup, mais le gouverneur ne se fâcha point, et nous nous quittâmes, du reste, assez peu satisfaits l'un de l'autre." Mgr Plessis est prêt à partir pour son voyage. Il attend une occasion. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 168.)

Lettres de recommandation données à Mgr Plessis par sir James Craig pour le gouverneur de Terre-Neuve et pour ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Édouard et du Cap-Breton signées de la main de sir James Craig (Québec, 31 mai 1811). (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 88 à 92.)

Conversations entre Son Excellence sir James Craig et l'évêque catholique de Québec, Mgr J.-O. Plessis (4 mai, 1811—27 mai 1811—1er juin 1811). (Cartable: *Diocèse de Québec*, v. I, p. 27.) Publié dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. III, p. 59-72.

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Bardstown (Québec, 29 mai 1811). Il regrette de n'avoir pas encore reçu de lui les pouvoirs qu'il avait sollicités. Mgr Plessis prie l'évêque de Bardstown de donner la confirmation aux diocésains de Québec, lorsqu'il ira à Détroit. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 303.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 1er juin 1811). Il a reçu ses dernières lettres et les brochures. "La régence n'a pas opéré dans les conseils d'Angleterre les changements qu'on avait espérés. Les pauvres catholiques soupireront encore longtemps après leur émancipation. Puissent-ils se conduire de manière à la mériter. Ici, on voudrait nous *démanciper*. Il m'a été fait, dernièrement, des ouvertures à ce sujet, des sollicitations pressantes, des offres d'une situation respectable, d'un revenu important, etc., etc., *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me...* Je n'ai pas mordu à l'hameçon, m'étant contenté de dire que j'aimais mieux ma situation pauvre et précaire telle qu'elle est, qu'un établissement solide tel qu'on me l'offrait, que je ne pouvais obtenir qu'en trahissant la cause de Dieu et les droits de l'épiscopat, et en m'attirant les malédictions du clergé et du peuple de mon diocèse. Cette fermeté a déconcerté, du moins pour le moment, des calculs qui auraient bientôt eu fait de mon église une église anglicane." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 304.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 juin 1811). Il part à l'instant pour le Golfe. Il est allé faire ses adieux à sir James Craig. Celui-ci est revenu sur la conversation qu'ils ont eue dernièrement. Le gouverneur lui a répété de nouveau que le gouvernement était dans la nécessité de prendre "une part active aux affaires ecclésiastiques du diocèse" et que nous aurions mauvaise grâce de vouloir résister. "Je tins ferme néanmoins en lui faisant mille excuses de ne pouvoir penser comme Son Excellence, à la droiture et aux bonnes intentions de laquelle nul sujet de Sa Majesté en cette province ne rendait plus justice que moi." Mgr Plessis croit "qu'il faut compter sur une persécution assez prochaine, peut-être sur un refus de perpétuer un épiscopat aussi peu complaisant." A propos de l'administration d'un diocèse par des grands vicaires pendant la vacance du siège. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 306.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir James Henry Craig, à Québec (Iles de la Madeleine, 23 juin 1811). Mgr Plessis recommande à Son Excellence M. Allain et M. Ciquard qui, usés par les maladies et l'âge, s'en vont à Québec pour jouir d'un peu de repos. Il remercie le gouverneur des bontés qu'il a eues pour l'évêque de Québec pendant son administration. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 307.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 3 septembre 1811). Il est heureux d'apprendre que les Pères Jésuites prendront la direction de son école. M. Burke s'occupera de leur admission dans la Nouvelle-Écosse. Sir George n'est pas encore arrivé. "J'aime à vous entendre dire de bonnes choses du nouveau gouverneur. Heureux, si, comme ses prédécesseurs, il ne se laisse pas circonvenir par des gens intéressés à desservir les catholiques." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 309.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend M. Grassé, Georgetown, at the College, District of Columbia (3 septembre 1811). Copie en latin de la lettre incluse dans celle écrite à M. Burke et où Mgr Plessis invite les Pères Jésuites à se rendre à Halifax aussitôt que M. Burke aura obtenu la permission du gouverneur de les y admettre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 311.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Halifax (Québec, 3 octobre 1811). Affaires d'administration. "Prenez votre temps pour le mémoire. Rien ne presse. Les dispositions favorables du nouveau gouverneur (que je n'ai pas encore eu l'honneur de voir) nous permettront de respirer. Il est vrai que d'un moment à l'autre il peut lui arriver des instructions qui nous alarmeraient. Mais on peut se flatter qu'il ne les mettrait pas brusquement à exécution." Pouvoirs reçus de M. Kohlmann, administrateur du diocèse de New-York. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 315.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Raby, missionnaire à Madawaska (Québec, 9 octobre 1811). Mgr Plessis regrette beaucoup que M. Raby n'ait pu le rejoindre lors de son voyage dans le Golfe. Il lui envoie une lettre pastorale qu'il lira aux habitants de Madawaska. S'ils continuent à ne pas montrer plus de zèle pour le loger, il lui conseille d'aller hiverner à Fredericton ou à Sainte-Anne. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 317.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Mr. Alexander Macdonell, Upper Canada (Quebec, October 15, 1811). Il lui envoie comme assistant M. Rémi Gaulin qui vient d'être ordonné prêtre. M. Gaulin sera sous la direction de M. Macdonell. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 325).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec,

24 octobre 1811). Affaires d'administration. M. Roupe. M. Turgeon. "Le général (sir George Prévost) montre en effet les meilleures dispositions pour le clergé. Nonobstant cela, il est possible qu'avec sa commission il reçoive des instructions dressées d'après le rapport de son prédécesseur qui ne peut nous être avantageux. C'est pourquoi, il ne faudrait pas perdre de vue le mémoire que je vous ai demandé." Difficulté à propos des pouvoirs accordés par M. Kohlmann. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 30 octobre 1811). Il a appris avec plaisir qu'il était rendu à son poste. Directions à suivre pour le bon succès de son ministère. Caractère des habitants de Bonaventure, très hospitaliers. Ceux de Paspébiac, plus grossiers. Ceux de Port-Daniel, fort ignorants. Ceux de la Grande-Rivière, de même. Ceux de la Pointe-au-Genièvre, de bons enfants. Mgr Plessis indique à M. Leclerc, quel espace de temps il serait à propos de consacrer à la visite de chacun de ces postes. Taux des componendes pour les mariages. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 328.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Mathias Huot, missionnaire à Caraquet (Québec, 31 octobre 1811). Il retournera dans le Golfe l'été prochain à moins d'obstacles insurmontables. Réparations à la chapelle et au presbytère de Nipisiguit. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 332.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Allain, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 7 novembre 1811). Mgr Plessis lui annonce qu'il reviendra à Québec au printemps prochain. M. Desjardins, de Lorette, le recevra chez lui. Son successeur accompagnera Mgr Plessis dans son prochain voyage dans le Golfe, et ira le remplacer après avoir visité les postes de la terre ferme. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 337.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Lombard de Bouvens, No 2, Nottingham Street, Marylebone, London (Québec, 8 novembre 1811). Si ses infirmités sont telles qu'il ne puisse remplir que difficilement sa charge de grand vicaire du diocèse de Québec, Mgr Plessis le prie de lui faire connaître un prêtre qui pourrait agir conjointement avec lui. Il ne connaît pas l'abbé de Péricard et n'a pas une confiance extrême en ce prêtre, s'il est permis de le juger d'après la lettre très importante qu'il lui a envoyée et qu'il a confiée à un aventurier. Il a lu son oraison funèbre de la reine de France. Il lui envoie deux magnifiques peaux de loutre par M. John Caldwell. "Le Canada vient de changer de gouverneur. On espère beaucoup de sir George Prévost qui occupe maintenant cette place, du moins, il montre plus d'attention pour le clergé et pour les habitants du pays que ne faisait son prédécesseur, homme d'ailleurs estimable et d'un excellent cœur, mais d'un accès difficile. Le nouveau venu ne cherchera pas probablement à troubler la religion catholique, mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'il donne à l'évêque une existence plus indépendante qu'il ne l'a eue jusqu'à présent, ou bien, ce serait à des conditions inadmissibles comme celles que m'a proposées sir James Craig et que j'ai rejetées avec horreur. Avec le temps, je pourrai vous rendre compte d'une conversation très longue et très chaude que j'eus avec lui à ce sujet le printemps dernier." Il a écrit à l'archevêque de Nisibe par la voie des États-Unis. Il n'a reçu de lui qu'une seule lettre. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 338.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 9 novembre 1811). Il a reçu ses dernières lettres. C'est toujours son intention d'aller visiter les missions du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, dans le courant de l'été prochain. Sir George Prévost est bien disposé en faveur des catholiques. Il a dû écrire au Père Grassé. État déplorable de l'église catholique en Europe. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 340.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 9 novembre 1911). Il lui envoie un crucifix. A propos des pouvoirs qu'il lui a accordés. Il ira visiter les fidèles de la Baie-Sainte-Marie, probablement au mois de juillet prochain. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 345.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Herménégilde Vallée, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 14 novembre 1811). Il lui envoie un écolier pour étudier le latin. "Insistez souvent dans vos sermons, mon cher curé, sur les avantages qui peuvent résulter de l'éducation, pour le maintien des mœurs et l'accroissement de la religion dans votre paroisse, et répétez souvent aux paroissiens que, quand même ils n'auraient pas dessein de faire étudier le latin à leurs enfants, il serait encore à propos qu'ils leur fissent apprendre à lire, à écrire, à chiffrer." Il a approuvé son règlement d'études, quoiqu'il le trouve un peu sévère. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 343.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 14 novembre 1811). Questions administratives. Les dispositions à prendre à propos de la prochaine visite de Mgr Plessis dans les missions du Golfe. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 344.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir George Prévost, baronnet, etc. (Québec, 14 novembre 1811). Mgr Plessis demande au gouverneur la permission de faire venir en Canada quelques-uns des prêtres français émigrés en Angleterre, qui auraient en leur faveur une recommandation convenable de la part de l'évêque de Montpellier ou de quelque autre prélat français, maintenant à Londres. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 345.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Lombard de Bouvens, No 2, Nottingham Street, Marylebone, London (Québec, 18 novembre 1811). Le gouverneur lui a permis de faire venir en Canada quelques prêtres français. Mgr Plessis propose à M. de Bouvens d'accepter l'invitation qu'il lui fait de venir lui-même à Québec où on lui confiera l'aumônerie d'une communauté de religieuses hospitalières. Mgr Plessis serait très heureux de voir M. de Bouvens se rendre à son invitation. S'il n'ose venir lui-même, qu'il tâche de lui trouver quelques bons prêtres qui consentiraient à se dévouer au salut des âmes dans son diocèse. Mgr Plessis présentera lui-même leur nom au gouverneur et les fera agréer. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 2 décembre 1811). Affaires d'administration. Bonne conduite des élèves de Montréal au séminaire de Québec. Le séminaire de Nicolet est prospère. On y compte "80 latinistes dont 72 pensionnaires." Mgr Plessis donnera des pouvoirs nouveaux à MM. Berthelot et Signay, afin qu'ils puissent exerçer le ministère dans les diocèses de New-York et de Boston. Quant à M. Lanctôt, de Blairfindie, il sera bon de lui accorder des pouvoirs pour dispenser ceux de ces deux diocèses qui se présenteront à lui. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 350.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Saint-Raphaël, comté de Glengarry, Haut-Canada (Québec, 9 décembre 1811). Il lui recommande le capitaine Miles Macdonell qui, sur les ordres du gouverneur en chef, s'en va lever un corps de militaires dans le district de Glengarry. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 353.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Antoine Kohlmann, vicaire général du diocèse de New-York, *sede vacante* (Québec, 19 décembre 1811). Par suite de certains doutes qui se sont élevés à propos de son pouvoir de subdélégué, M^gr^ Plessis prie M. Kohlmann de déléguer lui-même deux prêtres du diocèse de Québec qui iront administrer les sacrements aux habitants du lac Champlain, les plus voisins de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 354.)

1812

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 janvier 1812). Longues explications concernant le petit catéchisme du diocèse de Québec que M^gr^ Plessis trouve incomplet et mal fait; il espère que le nouveau qu'il introduit sera plus à la portée du peuple en général. Quant au catéchisme en langue anglaise, celui de Douai et celui de Londres sont également bien faits. Il préfère cependant celui de Douai. 6000 exemplaires en ont été imprimés dans le diocèse, en 1778 ou 1779. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 355.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ l'évêque de Boston (Québec, 11 janvier 1812). En cas que l'évêque de Québec outrepasse le droit commun en subdéléguant à des prêtres subalternes les pouvoirs extraordinaires que l'évêque de Boston lui a accordés, il prie celui-ci d'approuver en général tous les prêtres que M^gr^ Plessis approuvera pour l'exercice de ces mêmes pouvoirs. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 360.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, curé à Soulanges (Québec, 21 janvier 1812). Il approuve que l'on choisisse un site pour procéder à la construction d'une chapelle à la Nouvelle-Longueuil. Il devra faire dresser un acte de la donation du terrain. "Vous éviterez dans cet acte toute expression qui supposerait l'érection d'une paroisse; cet établissement sera simplement nommé mission." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 367.)

M^gr^ Benoît-Joseph Flaget, évêque de Bardstown, à M^gr^ Plessis (Bardstown, 23 janvier 1812). Il lui envoie des lettres de grand vicaire pour le diocèse de Bardstown. (Cartable: *États-Unis*, v. I, p. 84.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M^gr^ de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 26 janvier 1812). Il a oublié de remettre la lettre de M^gr^ de Saldes au gouverneur. Il a fait passer à celui-ci un billet expliquant cet oubli. "Ce gouverneur a beaucoup de popularité, mais (entre vous et moi) j'ai déjà eu lieu de reconnaître, à travers ses honnêtetés, qu'il a déjà été circonvenu et que ses principes sur l'existence de la religion catholique en ce pays ne sont pas différents de ceux de son prédécesseur." Affaires d'administration. Les prêtres malades. Les changements ecclésiastiques. Ordination à Nicolet. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 369.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 26 janvier 1812). Il a dû passer dix jours à l'Hôpital général, retenu par la maladie. Il part le 27 pour faire des ordinations à Nicolet. Il a bien confiance en ses grands vicaires, "mais il ne les croit pas les meilleurs pour décider de la méthode qu'il faut donner à un catéchisme pour le mettre à la portée des enfants et surtout de ceux de la campagne..." Quant à choisir entre les deux catéchismes de langue anglaise, il croit que les MM. qui parlent cette langue sont en mesure de faire ce choix mieux que n'importe qui. Liste de souscriptions pour la construction de l'église de Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 368.)

M^gr^ J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 26 janvier 1812). Il devra faire agréer par le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, les deux Jésuites américains qu'il a demandés pour l'assister dans son ministère. Quant au Frère qu'il attend pour prendre charge de son école, Mgr Plessis n'en augure rien de bon. D'autant plus que le général Prévost lui "a fait savoir qu'il y a un acte du Parlement de la Grande-Bretagne qui proscrit toute institution publique où l'on ne pratique pas la religion de l'église anglicane, et que tous les établissements de ce genre qui existent sur d'autres principes ne sont que tolérés." Qu'est devenu le Père Fitzsimmons? Il espère qu'il est retourné en Europe. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 371.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire dans le comté de Glengarry, Haut-Canada (Nicolet, 1er février 1812). Il a été heureux d'apprendre qu'il s'entend bien avec M. Macdonell. Conseils touchant l'exercice de son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 372.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie-de-Ramsay (Nicolet, 1er février 1812). Par une lettre du 8 de janvier, il est autorisé par le docteur Kohlmann, administrateur de New-York, à exercer tous les pouvoirs qui peuvent de droit commun être communiqués par un vicaire général *sede vacante*. Mgr Plessis lui accorde les mêmes pouvoirs pour les fidèles du diocèse de Boston, en vertu de sa qualité de grand vicaire de ce diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 375.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, missionnaire au Détroit (Québec, 20 février 1812). Il accorde la dispense de parenté pour la demoiselle Cécile ou Luce Bouchette qui veut épouser son cousin Frédéric Rollet. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 378).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 10 février 1812). Il est de retour de Nicolet, après un heureux voyage. Préventions de sir George Prévost contre l'existence et l'autorité d'un évêque catholique. "Votre mémoire deviendra nécessaire peut-être plus tôt qu'on n'imagine. C'est pourquoi je vous remercie de la peine que vous avez prise de le rédiger, et j'espère que vous en presserez la copie autant que les circonstances du copiste le permettront. M. Ryland doit certainement reprendre son poste de secrétaire civil. Son arrivée en cette province fera époque, car il sera vraisemblablement chargé des réponses à toutes les observations et demandes de sir James dont il fut, l'année dernière, le porteur confidentiel en Europe." Il a reçu des pouvoirs spéciaux de Mgr de Boston et de M. Kohlmann. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 378.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Maguire, curé à Saint-Michel (Québec, 14 mars 1812). Pour ceux qui ont recueilli des bois de grève et les ont gardés pour eux, on ne doit pas inquiéter, au point de vue de la conscience, ceux qui l'ont fait avant l'acte provincial de 1808. Ceux qui connaissant cette loi ont négligé de donner les informations qu'elle prescrit, "se sont rendus responsables de toutes les suites." Il faudra donc les obliger à restituer au bureau indiqué par la loi. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 382).

Mgr J.-O. Plessis à M. Nicolas Boisseau, N. P., à Saint-Thomas (Québec, 2 avril 1812). A propos du terrain réclamé de la fabrique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, par les Sœurs de la Congrégation. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 391.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Viau, prêtre à Québec (Québec, 10 avril 1812). Il lui confie la desserte de la paroisse du Cap-Saint-Ignace et des îles qui en dépendent. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 393.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 11 avril 1812). Le gouverneur lui a fait savoir qu'il avait reçu les dépêches d'Angleterre et qu'on voulait mettre l'évêque de Québec "sur une pied respectable." Mgr Plessis lui a répondu que sa loyauté était indépendante de toute augmentation de l'allocation qu'il reçoit du gouvernement, et qu'il lui remettrait avant son départ pour le Golfe un mémoire contenant ses idées et ses principes sur ce point, et qu'aucune offre temporelle ne le ferait renoncer à aucune partie de sa juridiction temporelle. Il voudrait "mettre sous les yeux du gouverneur un mémoire triparti, exposant 1o l'état où était l'évêque de ce pays avant la conquête; 2o l'état où il a été depuis; 3o celui où il faudrait qu'il fût. Il prie M. Roux de le préparer sans délai. Mgr Plessis y travaillera de son côté. Il faut que le mémoire en question soit fait avant son départ, c'est-à-dire, en quatre semaines. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 393.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Varin, curé à Terrebonne (Québec, 13 avril 1812). Il l'encourage fortement à établir une école dans sa paroisse. Il espère qu'il pourra lui fournir un professeur qui, sans être revêtu de la soutane, a cependant de la gravité et des connaissances. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 394.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 16 avril 1812). Il lui adresse quelques exemplaires de son mandement pour un jour de jeûne. Le gouverneur a fixé ce jour au 8 de mai et a été satisfait de son mandement. Il a reçu des lettres de grand vicaire de l'évêque de Bardstown, en date du 23 janvier 1812. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 395.)

Mgr J.-O. Plessis au Père Grassé, de la Compagnie de Jésus, à Georgetown, district de Columbia (Québec, 16 avril 1812). M. Burke, son grand vicaire à Halifax, lui a appris que le gouverneur de la Nouvelle-Écosse lui avait permis d'admettre chez lui deux Pères Jésuites. Mgr Plessis sera heureux de les rencontrer lors de la visite qu'il se propose de faire à la Nouvelle-Écosse, dans le courant de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 397.)

Mgr J.-O. Plessis à François-Ignace Ranvoyzé, curé à Sainte-Anne (Québec, 18 avril 1812). Puisque la chapelle de Saint-Feréol menace de tomber en ruines, il l'autorise à ne plus y célébrer la messe et à y enlever le Saint-Sacrement. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 399.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 20 avril 1812). Plusieurs personnes m'assurent que s'il y a un moment où l'on puisse espérer des faveurs, c'est celui-ci. "Le gouverneur est bon et peut-être un peu revenu des impressions malveillantes qu'on lui avait données. La protection décidée que les catholiques d'Irlande reçoivent de tous les protestants du Royaume... les dispositions récemment manifestées par les lords Castlereagh, Grey et Grenville, que l'on regarde comme un indice du changement prochain du ministère, les frayeurs que le succès des armées françaises donnent à la Grande-Bretagne, le désir de conserver le Canada à l'Angleterre dans un moment où les États-Unis semblent vouloir l'envahir, tout cela concourt à faire espérer quelque succès d'une tentative que l'on se reprocherait peut-être par la suite de n'avoir pas faite." C'est pourquoi Mgr Plessis travaille activement à la préparation du mémoire qui sera présenté au gouverneur. "Les articles qui me paraissent les plus difficiles à établir sont, 1o l'érection des cures; 2o la nomination des curés; 3o leur amovibilité, le second plus que les autres, parce que tout en feignant de l'admettre, on voudrait peut-être qu'ils se munissent d'une commission du gouvernement, de manière que ce serait lui qui finirait par les nommer." Il le prie de lui préparer des matériaux sur ces différents points. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 400.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec,

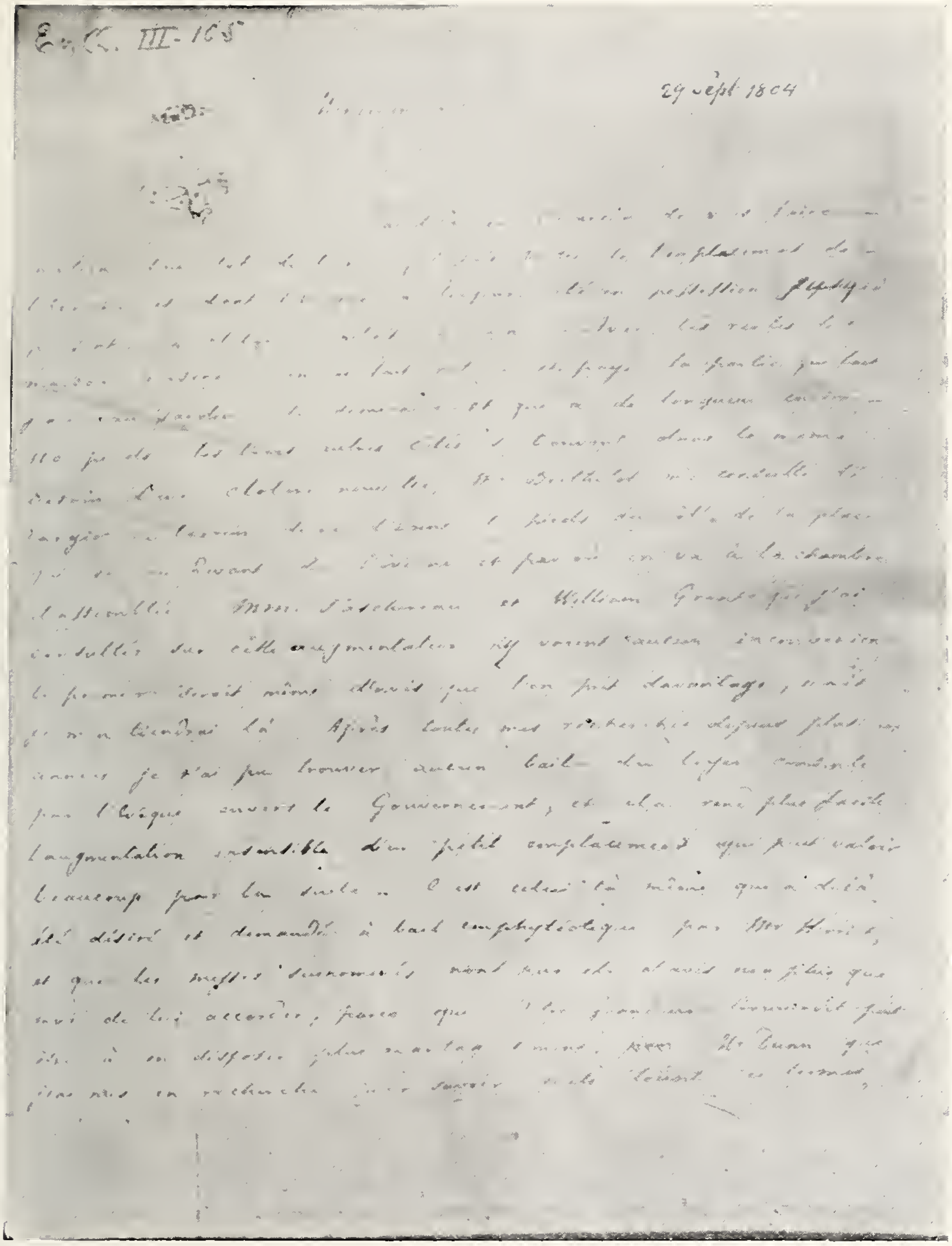

E. C. III-165

29 Sept 1804

[illegible] faire [illegible]
[illegible] le complément de la
[illegible] et dont [illegible] longueur [illegible]
[illegible] les restes de
[illegible] la partie qui [illegible]
[illegible] de longueur [illegible]
[illegible] côtés [illegible] dans le même
[illegible] clôture nouvelle, Mr [illegible]
[illegible] pieds [illegible] de la place
[illegible] devant de l'évêché et par où on va à la chambre
d'assemblée. MM. Taschereau et William Grant que j'ai
consultés sur cette augmentation n'y voient aucun inconvénient
le premier étoit même d'avis que l'on prît davantage, mais
je m'en tiendrai là. Après toutes mes recherches depuis plusieurs
années je n'ai pu trouver aucun bail du [illegible]
par l'évêque envers le Gouvernement, et cela rend plus facile
l'augmentation insensible d'un petit emplacement qui peut valoir
beaucoup pour la suite. C'est celui-là même qui a déjà
été désiré et demandé à bail emphytéotique par Mr [illegible],
et que les [illegible] n'ont pas été d'avis non plus que
moi de lui accorder, parce que [illegible] pourroit peut-
être [illegible] plus [illegible] Mr [illegible] que
j'ai mis en recherche pour savoir [illegible]

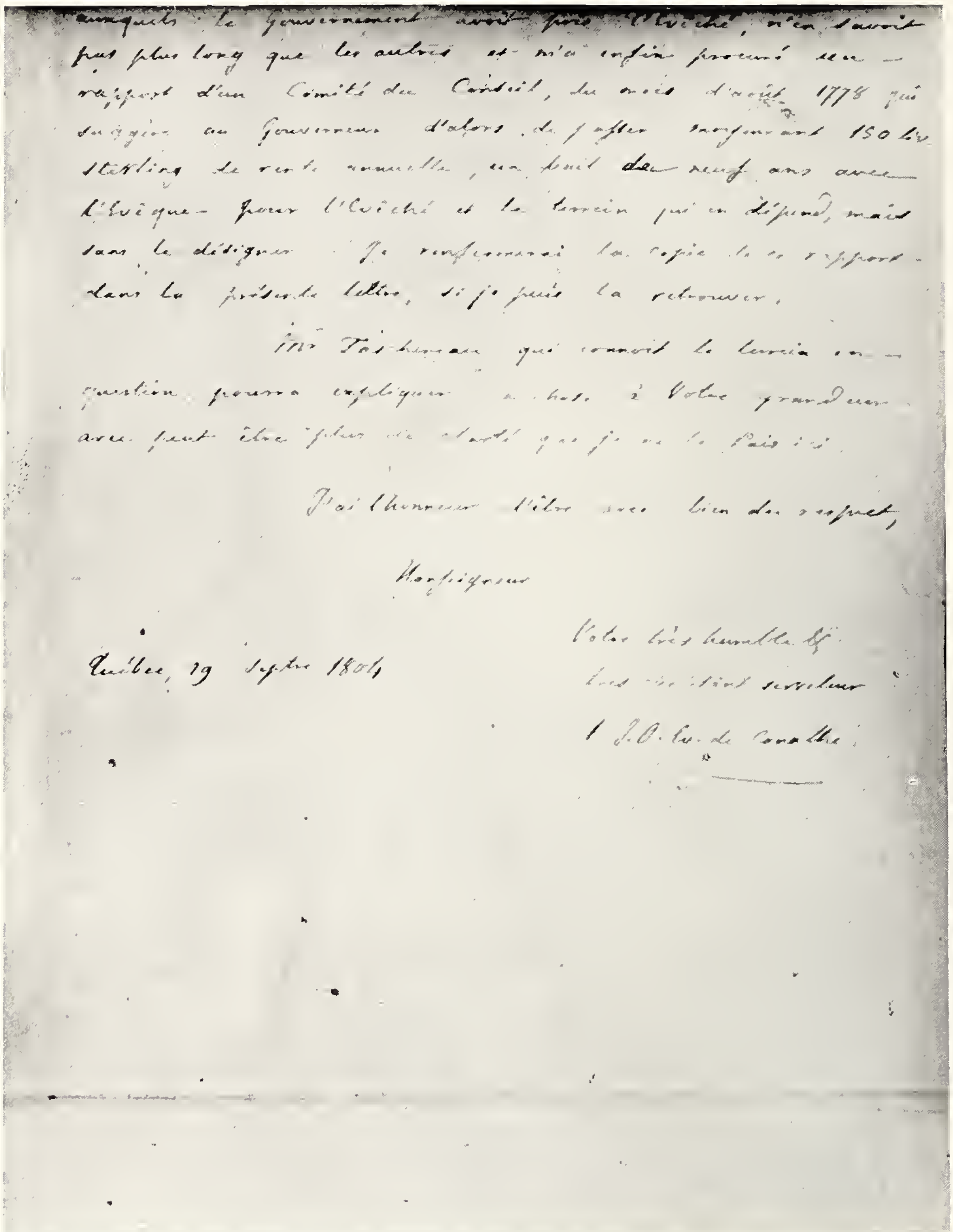

auxquels le Gouvernement avoit pris l'Evêché, n'en savoit pas plus long que les autres et m'a enfin procuré un rapport d'un Comité du Conseil, du mois d'août 1778 qui suggère au Gouverneur d'alors de passer moyennant 150 Lv. Sterling de rente annuelle, un bail de neuf ans avec l'Evêque pour l'Evêché et le terrain qui en dépend, mais sans le désigner. Je renfermerai la copie de ce rapport dans la présente lettre, si je puis la retrouver.

Mr Taschereau qui connoit le terrain en question pourra expliquer la chose à Votre grandeur avec peut être plus de clarté que je ne le fais ici.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect,

Monseigneur

Votre très humble &
très obéissant serviteur
J. O. Ls. de [illegible]

Québec, 19 Septre 1804

LETTRE DE MGR PLESSIS A MGR DENAUT

29 Sept. 1804.

Monseigneur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire mention d'un lot de terre qui fait partie de l'emplacement de l'Evêché et dont l'Evêque a toujours été en possession jusqu'à présent. La clôture tombait en ruine. Avec les rentes de la maison voisine j'en ai fait relever et payé la partie qui fait face au jardin du séminaire et qui a de longueur environ 110 pieds, les trois autres côtés se trouvant dans le même besoin d'une clôture nouvelle. Mr. Berthelot m'a conseillé d'élargir ce terrain d'une dizaine de pieds du côté de la place qui est au devant de l'Evêché et par où on va à la chambre d'assemblée. MM. Taschereau et William Grant que j'ai consultés sur cette augmentation, n'y voient aucun inconvénient; le premier seroit même d'avis que l'on prît davantage, mais je m'en tiendrai là. Après toutes mes recherches depuis plusieurs années, je n'ai pu trouver aucun bail du loyer consenti par l'Evêque envers le Gouvernement, et cela rend plus facile l'augmentation insensible d'un petit emplacement qui peut valoir beaucoup par la suite. C'est celui-là même qui a déjà été désiré et demandé à bail emphytéotique par Mr Herriot, et que les messrs susnommés n'ont pas été d'avis, non plus que moi, de lui accorder, parce que Votre Grandeur trouveroit peut-être à en disposer plus avantageusement. Mr Dunn que j'ai mis en recherche pour savoir quels étoient les termes auxquels le Gouvernement avoit pris l'Evêché, n'en savoit pas plus long que les autres et m'a enfin procuré un rapport d'un Comité du Conseil, du mois d'août 1778 qui suggère au Gouverneur d'alors de passer moyennant 150 liv. sterling de rente annuelle, un bail de neuf ans avec l'Evêque pour l'Evêché et le terrain qui en dépend, mais sans le désigner. Je renfermerai la copie de ce rapport dans la présente lettre, si je puis la retrouver.

Mr Taschereau qui connoît le terrein en question, pourra expliquer la chose à Votre Grandeur avec peut-être plus de clarté que je ne le fais ici.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect,

Monseigneur,

Votre très humble & très obéissant serviteur,

† J. O. Ev. de Canathe

*Québec, 29 Sept*re *1804.*

30 avril 1812). Il a reçu son mémoire mais n'a pas eu le temps de le lire en entier. Il attend ses arguments sur l'amovibilité des curés. Affaires d'administration. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 402.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée Sœur de la Nativité, supérieure de la Congrégation, à Montréal (Québec, 4 mai 1812). A propos du terrain à céder par les marguilliers de la fabrique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud aux Sœurs de la Congrégation. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 404.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Maurice Jean, curé à Lotbinière (Québec, 5 mai 1812). Il peut faire les réparations les plus urgentes à l'église. Mgr Plessis a fixé lui-même le site de la nouvelle église; si la majorité des habitants se prononcent en faveur d'une autre place, il changera sa décision. Il voudrait bien que l'on s'occupât de cultiver la belle terre qui appartient à la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 406.)

Mgr J.-O. Plessis. Observations de M. Roux, sur son mémoire au gouverneur Prévost touchant la reconnaissance civile des évêques catholiques (Montréal, 11 mai 1812). (Cartable: *Vicaires généraux*, v. 7, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 11 mai 1812). Il le remercie des observations qu'il lui a envoyées sur son projet de mémoire. Ce mémoire est presque terminé. Il lui faut cependant encore quelques notes. Le gouverneur ne lui a pas parlé de la chose depuis assez longtemps. La question la plus délicate est celle de la nomination des évêques à l'avenir. Il n'en faudrait pas faire mention. Mgr Plessis ne comprend pas qu'un ecclésiastique séculier admis dans un séminaire, comme membre de la communauté, puisse être soustrait de la juridiction de l'évêque. Affaires d'administration. Changements de cures. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 407.)

Lettres d'introduction en sa faveur auprès des gouverneurs de l'île du Prince-Édouard et du Cap-Breton, données à Mgr Plessis par sir George Prévost (Québec, 11 mai 1812). (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 97, 98, 99.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 14 mai 1812). Il vient d'adresser, à la demande du gouverneur, une lettre circulaire à propos des blés de semence. Son mémoire est terminé: il le présentera à sir George Prévost avant son départ qui est fixé à mercredi. "Ma goélette doit me venir prendre samedi à Kamouraska. Je me rends là par terre." Un jeune prêtre, M. Joseph Marcoux, ira à Saint-Régis aider l'abbé Roupe, au commencement de septembre. Il pourra peut-être trouver un curé pour Lachenaie. Il a recueilli beaucoup de notes en travaillant à son mémoire. Il n'aura pas le temps de le mettre au propre. Il a trouvé plusieurs raisons qui militent en faveur de l'amovibilité des curés. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 411.)

Mgr J.-O. Plessis. Mémoire faisant connaître au gouverneur sur quel pied il serait convenable de mettre à l'avenir les évêques catholiques du Canada (Québec, 16 mai 1812). (Cartable: *Évêques de Québec*, v. III, p. 157.) Publié dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, v. 3, p. 79-86.

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 16 mai 1812). Il ne pense pas que l'on puisse ramener à des meilleurs sentiments les chefs iroquois. Il n'y a rien à faire avec eux. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 414.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Lombard de Bouvens, King's Street, Postman Square, London (Québec, 16 mai 1812). Il regrette beaucoup que M. de Bouvens ne puisse venir en Canada, comme il l'en avait prié. Il connaît les liens qui rattachent M. de Bouvens à la famille royale de France. Il le prie de présenter à Louis XVIII les respects de l'évêque de Québec. Il espère que les Irlandais ne se décourageront pas et qu'ils auront un jour l'émancipation qu'ils demandent. Le gouverneur du Canada lui a avoué que du succès des affaires d'Irlande dépendait le succès du mémoire qu'il vient de lui présenter. "Ce gouverneur est d'un naturel obligeant et voudrait bien traiter tout le monde. Malheureusement, il est environné de gens qui, sous le rapport de ce qu'on appelle libéralités, sont en arrière de deux siècles touchant la manière actuelle de penser en Angleterre." Flatteuse appréciation de MM. Joyer et Sigogne. Il a appris que le pape avait été délivré de sa prison. "Que sont devenues les querelles de Blanchard et de Mgr de Costabalda?" Il prie M. de Bouvens de le renseigner sur cette affaire. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 415.)

Mgr J.-O. Plessis. Lettres d'introduction auprès des gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (Québec, 19 mai 1812). (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 94, 95, 96, 97.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 19 mai 1812). Il a repris avec sir George Prévost l'affaire de l'octroi de 500 louis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le Parlement provincial vient d'allouer 300 louis aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. La même somme a été accordée aux religieuses de l'Hôpital général. Il a présenté son mémoire au gouverneur. "Il ne m'a pas semblé praticable que l'évêque se réservât le choix de son coadjuteur, ni qu'on pût prétendre le mettre en fonction sans l'agrément du Roi ou de son représentant. J'ai donc cru devoir me borner à demander qu'il fût *proposé* par l'évêque, confirmé par le Saint-Siège et agréé du gouvernement. Lord Dorchester avait eu une part plus considérable dans la nomination de Mgrs d'Esgly et Bailly. Après tout, je crois n'avoir rien cédé, et c'était là mon but essentiel." Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 418.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire sur l'île Saint-Jean (Sainte-Marguerite-de-la-Grange, 10 août 1812). Il réunira sur l'île Lennox les Sauvages micmacs de Pictou et de Miragomish, et prendra le temps nécessaire pour les instruire de la religion. Qu'il s'applique à l'étude de la langue micmaque. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 421.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Chytre, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Pictou, 12 août 1812). Plusieurs Sauvages micmacs de la Baie-Saint-Georges, île de Terre-Neuve, se rendent au Cap-Breton pour y remplir leurs devoirs religieux. Est-ce que Mgr de Chytre ne pourrait pas envoyer un prêtre à la Baie-Saint-Georges, une fois par année, pour donner une mission à ces Indiens? De même, il désirerait beaucoup que Mgr de Chytre envoyât un prêtre parlant le gaélique pour administrer les sacrements aux nombreux Écossais de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton. Tout bon sujet conviendrait excepté le Père Fitzsimmons. "Ce brave homme a démontré qu'avec beaucoup de piété, on peut se trouver fort mal calculé pour conduire les autres." (*Registres des Lettres*, v. 7, p. 421.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Ciquard, prêtre (Memramcook, 20 août 1812). Il le charge de la desserte de la mission des Abénaquis de Saint-François, district des Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 423.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Marc (Verchères, 23 septembre 1812). Il le charge de la desserte des bataillons de milice stationnés à l'île aux Noix et à Saint-Jean. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 423.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Lebourdais, vicaire à Varennes (Québec, 6 octobre 1812). Il le charge de la double desserte de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et de Saint-Stanislas. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 424.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hubert Cornelier, vicaire à Vaudreuil (Québec, 10 octobre 1812). Il le charge de la double desserte de Saint-François et de Berthier, district de Québec. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 426.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 12 octobre 1812). Il lui envoie comme vicaire, M. Provencher, qui "depuis près d'un an, sert à la cure de Québec avec édification. Conservez-nous ce bon sujet, et tâchez que sa santé s'améliore chez vous..." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 425.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé de Saint-François (Québec, 15 octobre 1812). Il le nomme curé aux Trois-Rivières et le charge en même temps de la desserte de la Pointe-du-Lac où il ira faire les offices de temps en temps afin de soulager un peu M. de Calonne. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 428.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 17 octobre 1812). A propos d'une lettre pastorale adressée aux paroissiens de Saint-Jacques (L'Achigan) afin de les forcer à prendre possession de leur nouvelle église. M. Ciquard fera un bon missionnaire chez les Abénaquis. Nominations aux cures, MM. Dufresne, Archambault, Leduc, Provencher, etc., etc. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 431.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir George Prévost (Québec, 24 octobre 1812). Suivant le désir du gouverneur, Mgr Plessis annoncera un jour d'action de grâces publiques pour le dimanche, 1er novembre 1812. Cette annonce se fera dans les trois villes principales de la Province. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 437.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Doctor James Mansfield, Vicar Capitulor of the diocese of Kilkenny (Quebec, October 31, 1812). Si quelques jeunes prêtres du diocèse de Kilkenny voulaient venir comme missionnaires auprès des Irlandais et des Écossais des provinces maritimes, Mgr Plessis les recevrait avec plaisir pourvu qu'ils soient porteurs de lettres testimoniales. (*Registre des lettres*, v. 7, p. 437.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Chytre, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 31 octobre 1812). Les deux jeunes gens qu'il a envoyés, MM. Rosseter et Molley, sont rendus au séminaire où ils ont commencé leurs études. M. Lejamtel, missionnaire d'Arichat, fera savoir aux Micmacs de la Baie-Saint-Georges qu'un missionnaire ira les visiter en cet endroit. Mgr de Chytre voudra bien passer à M. Mansfield la lettre incluse avec celle de Mgr Plessis. Il espère qu'il pourra l'aider à avoir au moins deux sujets du diocèse de Kilkenny. Il a fait un heureux voyage dans le golfe Saint-Laurent. Il craint beaucoup que la guerre ne l'empêche de continuer l'année prochaine la visite de cette partie de son diocèse. Il lui envoie un paquet pour M. McEachern et le prie de présenter ses compliments à l'abbé Sinnott. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 438.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire dans l'île du Prince-Édouard (Québec, 2 novembre 1812). Ses deux jeunes gens, Ronald et Donald McDonald, sont arrivés à Québec et sont entrés au séminaire. Il attend maintenant Roderich McDonell et son frère. Son voyage dans le Golfe a été heureux. Il est retourné à Québec le 16 septembre. Il a vu dernièrement M. Alexander Macdonell, du Haut-Canada, qui a passé quelques jours à Québec. Les Américains ont attaqué le Haut-Canada. Il lui envoie une série de mandements que M. McEachern pourra lire à son peuple en temps opportun. Le gouvernement conteste aux héritiers

Finlay la propriété du lot 55. Les habitants établis sur ce lot offrent 15,000 louis aux héritiers comme dédommagement. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 441).

Mgr J.-O. Plessis au Right Reverend Doctor J. T. Troy, Catholic Archbishop of Dublin (Quebec, November 3, 1812). Il lui demande certains renseignements sur un Père Dominicain du nom de Charles French qui demande un emploi dans le diocèse de Québec, et qui dit avoir exercé le ministère dans celui de Dublin. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 443.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 3 novembre 1812). A propos des dispenses de mariage aux Sauvages. Il n'exigera qu'une petite componende. "Les deux jeunes Écossais sont arrivés sans un sou. Je leur ai fait des avances espérant que leurs parents ne tarderont pas à envoyer l'argent annoncé. Quand vous verrez madame McDonald, de Tracadie, dites-lui que je m'impatiente de ne pas voir paraître ses enfants." M. Dufresne a été chargé de la mission des îles de la Madeleine et de celle des Français du Cap-Breton. Il fera savoir aux Sauvages de la Baie-Saint-Georges, à Terre-Neuve, qu'un missionnaire de Terre-Neuve ira les visiter au printemps. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 444.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Mathias Huot, missionnaire à Caraquet (Québec, 6 novembre 1812). Il a été content d'apprendre que les habitants de Bartabog avaient agrandi leur cimetière. Il rappellera à M. Malcolm sa promesse d'envoyer son fils étudier à Québec. Il ne faut pas forcer les gens de Pochmouche à se rendre à la messe à Caraquet. Il lui envoie quelques mandements qu'il devra lire à ses gens, au lieu des proclamations des gouverneurs où ceux-ci demandent des jours de jeûne et d'action de grâces. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 447.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 7 novembre 1812). Il lui envoie un projet de tarif qu'il introduira bientôt dans le diocèse. M. Dufresne a été nommé missionnaire des Français du Cap-Breton. Les Sauvages de la Baie-Saint-Georges, de Terre-Neuve, auront un missionnaire de Terre-Neuve. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 448.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 8 novembre 1812). Il ne faut pas publier en chaire les proclamations du gouverneur. Il lui envoie quelques formes de mandement qu'il accommodera pour la circonstance lorsque le gouverneur lancera une proclamation, et qu'il fera lire dans toutes les églises de la Nouvelle-Écosse. M. McEachern a publié un catéchisme en langue gaélique pour ses missions. M. Brodeur remplace M. Ciquard à Memramcook, et M. Dufresne, M. Alain, à Chéticamp et aux iles de la Madeleine. Il doit se faire un devoir de répondre aux lettres que ses prêtres lui adressent. Il pourrait peut-être avoir un ou deux prêtres de Kilkenny, en Irlande, en s'adressant à M. James Mansfield, vicaire capitulaire de ce diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 449).

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, vicaire général de Mgr l'évêque de Québec, à Londres (Québec, 19 novembre 1812). Il n'a plus besoin de M. Merlin dans le diocèse. Il espère avoir quelques prêtres du diocèse de Kilkenny, en Irlande. Il ne croit pas que l'on puisse faire passer en Canada le prêtre français, M. de la Pélouse, dont il parle. M. Terroux a été envoyé maître d'école aux Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 457).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Lebourdais, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 21 novembre 1812). Si les habitants de Sainte-Geneviève ne se pressent pas davantage de faire les réparations nécessaires au presbytère, il lui permet d'aller résider dans celui de Batiscan, en supposant que ce presbytère soit dans un bon état. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 459.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Louis Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 28 novembre 1812). Il lui donne les directions nécessaires à propos des habitants de Saint-François-de-Sales qui doivent aller, pour les offices, soit à Lachenaie, soit à Saint-Vincent-de-Paul. "Il est probable que cette paroisse ne se rétablira jamais et que les seigneurs rentreront tôt ou tard dans le terrain qu'ils ont donné pour la cure." (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 461.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 décembre 1812). Mort du juge Panet à Montréal. Mgr Plessis le regrette sincèrement. "Sir George est arrivé dimanche soir. Je lui rendis hier mes hommages. Il est fort content de nos curés." Il voudrait savoir où est M. Robitaille, aumônier des milices canadiennes. (*Registre des Lettres*, v. 7, p. 463.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, aumônier des milices au fort Saint-Jean (Québec, 15 décembre 1812). Il le félicite de son zèle. Il lui conseille de se rendre de temps en temps à l'île aux Noix, afin d'y exercer son ministère auprès des troupes cantonnées en cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 4.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à la Malbaie (Québec, 16 décembre 1812). Il espère bien pouvoir le décharger avant longtemps de la mission des Sauvages montagnais. C'est dans ce but qu'il enverra un diacre hiverner chez lui, qui accompagnera M. Lecourtois l'été prochain dans ses courses, et qui se préparera à le remplacer aussitôt que la chose sera possible. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 6.)

1813

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, sans date). Affaires d'administration. Ordination de M. Madran. MM. Daveluy et Odelin. M. Ciquard, missionnaire des Abénaquis. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 12.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Kimber, curé à Verchères (Québec, 6 janvier 1813). Il le délègue pour rendre compte des allégués d'une requête où les habitants de Lavaltrie demandent la permission de construire un nouveau presbytère. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 14.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Raby, missionnaire à Madawaska (Québec, 22 janvier 1813). Il encouragera ses paroissiens à s'occuper le plus tôt possible de transporter les matériaux nécessaires pour la construction de la nouvelle église de Saint-Basile. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 9 février 1813). A propos de la maladie de M. Roupe. Il vient d'apprendre la triste nouvelle de la mort de M. Dufresne et de son compagnon, le sous-diacre Vézina, noyés sur la côte de la Nouvelle-Écosse en novembre dernier. C'était un jeune prêtre au-dessous de 25 ans, ayant deux bonnes années d'exercice dans le ministère, plein de force et de ferveur, de capacité et de zèle pour la mission qui lui était échue. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à Révérend Edmund Burke, Halifax (Québec, 16 mars 1813). Les Trappistes ne doivent pas craindre d'être mal vus en venant s'établir au Canada. Mais il faut qu'ils soient agréés par le gouvernement. La guerre se continue et personne ne sait quelle en sera l'issue. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 35.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec,

27 mars 1813). Questions d'administration. Extrême pénurie de prêtres pour le ministère paroissial. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 39.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, aumônier des milices incorporées au fort Saint-Jean (Québec, 27 mars 1813). Le gouverneur consent à ce qu'il reçoive comme aumônier des troupes la somme payée à un capitaine, c'est-à-dire, $\overline{10/6}$ par jour avec une allocation pour l'entretien d'un cheval. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 42.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 3 avril 1813). Il le met au courant des affaires de la paroisse de Saint-Jacques-de-L'Achigan. Les habitants refusent de contribuer davantage à la construction de la chapelle. Mgr Plessis a défendu au curé d'y faire les offices jusqu'à nouvel ordre. (*Registre de Lettres*, v. 8, p. 45.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Bro, curé à Saint-Jacques (Québec, 6 avril 1813). L'interdit que l'évêque a porté contre la chapelle de Saint-Jacques ne s'étend pas au cimetière. Il espère que le remède violent qu'il emploie changera le cœur des habitants de Saint-Jacques. Mgr Plessis offre à M. Bro de le changer de cure s'il le désire. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Descheneaux, vicaire général, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 24 avril 1813). D'après l'arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 18 novembre 1705, et celui du Conseil d'État du Roi, du 12 juillet 1707, on ne peut exiger dans la province que la seule dîme des grains. La dîme des patates ne peut être réclamée en vertu d'une loi du pays ou d'un jugement de la Cour. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 54.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 1er mai 1813). A propos de certains remaniements de vicaires nécessités par la mort de M. Deguire, curé de Lavaltrie et de Lanoraie. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 57.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 mai 1813). Il croit que l'on pourrait proposer à M. Bro de prendre la desserte des paroisses de Lanoraie et de Lavaltrie. Le vicaire de L'Assomption irait à Saint-Jacques lorsqu'il serait demandé. Prêtres malades, MM. Leclerc et Dénéchaud. M. French a été nommé missionnaire à Miramichi. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 11 mai 1813). M. Michel-Félicien Leclerc mourant. "Mon mandement parti, j'ai aperçu une maussade faute dans l'imprimerie, *votre déloyauté*, au lieu de *votre loyauté*." Pouvoirs des archiprêtres. Mgr Plessis désire beaucoup que M. Bro aille à Lavaltrie. M. French tombé malade au moment où il s'apprêtait à partir pour le Golfe. M. Aubry et son vicaire pourront célébrer la messe au Coteau-du-Lac et y exercer leur ministère auprès des troupes cantonnées en cet endroit. Il me faut donner un curé aux habitants du Saint-Esprit. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à sir George Prévost (Québec, 20 mai 1813). En raison des circonstances de la guerre, il ne mettra à exécution, qu'après avoir reçu une réponse favorable, le changement nécessité par la mort de M. Michel-Félicien Leclerc, missionnaire des Iroquois du lac des Deux-Montagnes. Il a l'intention de nommer à ce poste M. Jean-Baptiste Roupe et d'envoyer à Saint-Régis M. Marcoux, qui sera ordonné prochainement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 65.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Jérôme Raizenne, curé à Saint-Roch-de-L'Achigan (Québec, 20 mai 1813). A propos des difficultés de Saint-Jacques et des procès intentés contre la fabrique par les marguilliers. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 65.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Jérôme Raizenne, curé à Saint-Jacques (Québec, 7 juin 1813). Il s'agit de faire terminer l'église de Saint-Jacques au plus tôt, et non pas de reconcilier entre eux les paroissiens et les marguilliers. Il le prie de lui dire si l'on a fait quelques travaux dans l'église depuis le mois d'octobre dernier. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 72.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé aux Trois-Rivières (Québec, 12 juin 1813). Ce sont les paroissiens qui doivent faire "les réparations extérieures de l'église, acquérir et clore les cimetières et construire et entretenir les presbytères, etc., etc." Ceci a été réglé par l'ordonnance provinciale du 30 avril 1791. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 73.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Roupe, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 13 juin 1813). Il vient d'ordonner prêtres MM. Madran et Marcoux. Ce dernier ira le remplacer comme missionnaire des Sauvages à Saint-Régis et M. Roupe pourra se retirer au séminaire de Montréal, comme il le désire depuis longtemps. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 75.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Jonathan Sewell (Québec, 26 juin 1813). Il lui transmet un relevé des réponses de messieurs les curés à la circulaire du 26 mai dernier. Les retours ne sont pas complets, mais il espère qu'ils suffiront, tout de même, pour éclairer les membres du Conseil exécutif. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Kingston (Québec, 5 juillet 1813). Il lui permet de livrer son église pour servir d'hôpital. Il ne doit pas dire la messe dans l'église anglicane. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général, Halifax (Québec, 8 juillet 1813). Il est très surpris de ce que M. Burke ne lui a pas encore donné aucun renseignement touchant le naufrage et la mort de l'abbé Dufresne. Explications à propos du legs de Mgr Bailly de Messein à l'église catholique d'Halifax. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 82.)

Mgr J.-O Plessis à Mgr l'évêque de Chytre, vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 9 juillet 1813). Il n'a encore reçu aucune lettre d'Irlande à propos de la demande de prêtres qu'il a faite. Mgr Plessis est peiné d'apprendre que l'état de santé de Mgr de Chytre l'oblige à retourner en Irlande. Que vont devenir ses fidèles? Il espère que les catholiques d'Irlande gagneront leur cause auprès du Parlement britannique. Les deux étudiants de Terre-Neuve, MM. Rosseter et Herron, réussissent bien au séminaire de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 84.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 9 juillet 1813). Mgr Plessis l'avertit qu'il a préparé à la hâte le mandement à propos des événements de la guerre. Il ne fait pas difficulté de demander des prières pour un non-catholique. Il lui apportera lui-même ce mandement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 85.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, St-Raphaël, County of Glengarry, Upper-Canada (Three-Rivers, July 15. 1813). Il est en route pour Montréal, où il passera dix jours. Il permet qu'on se serve de la chapelle de Kingston pour un hôpital. Il lui explique pourquoi il ne peut permettre qu'on célèbre la messe dans l'église anglicane. Il espère qu'il pourra lui envoyer bientôt un assistant dans la personne de M. Angus McDonald. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 86.)

Mgr J.-O. Plessis. Le gouverneur rend hommage à son zèle et à sa loyauté envers le gouvernement britannique. Signé: E.-B. Brenton (Kingston, 2 août 1813). (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, missionnaire à Détroit (Varennes, 3 août 1813). Il se réjouit d'apprendre que son revenu a été augmenté par une pension du gouvernement. Il y a un grand nombre de malades parmi les prêtres du diocèse, et il est impossible à Mgr Plessis de lui donner un assistant dans le moment. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 91.)

Mgr J.-O. Plesis à M. Jean-Baptiste Bédard (Québec, 23 août 1813). Il lui demande de s'occuper d'administrer les sacrements et de prêcher aux militaires du "régiment des Meurons qui ne compte pas moins de 800 catholiques affamés de la parole de Dieu, qu'ils n'ont pas entendue depuis plusieurs années... J'espère que vous n'aurez qu'à vous louer de l'extrême honnêteté des officiers de ce corps." (*Registre des Lettres*, v. 8 p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Paul-Loup Archambault, vicaire aux Cèdres (Québec, 23 août 1813). Il le nomme directeur du séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 8. p. 93.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico (Québec, 25 août 1813). Il lui demande de faire son possible pour aller donner les secours de la religion aux habitants des îles de la Madeleine qui en ont été privés depuis 18 mois. "La dîme d'un quintal de morue par famille couvrira suffisamment les frais de votre voyage." Il a vu la famille de M. Beaubien en passant à la Baie-du-Febvre. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Martin, curé à Lachine (Québec, 27 août 1813). Il le nomme curé de Saint-Luc, avec la desserte de l'endroit appelé les Mille-Roches, dont il faut décharger le curé de Saint-Mathias. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 95).

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 27 août 1813). Il s'installera dans le presbytère de Lachine, et desservira cette paroisse en même temps que les Sauvages du Sault-Saint-Louis. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 96.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 31 août 1813). D'après ce qu'on lui a écrit, MM. Dufresne et Vézina ont péri le 24 novembre dernier dans le naufrage de la goélette du capitaine Tierny sur les rochers de macadam près d'Halifax. M. Lejamtel est de nouveau chargé des postes de Chéticamp et de Magré. Joseph Cheniquy après cinq ou six mois de noviciat chez les Trappistes de Lullworth a été ordonné prêtre. Mgr Plessis ne veut pas l'accepter dans le diocèse. Il se peut qu'il se mette à la suite des Trappistes qui ont l'intention de venir s'établir dans la Nouvelle-Écosse. S'il venait, M. Burke devra le renvoyer à Mgr Plessis. D'ailleurs il ne croit pas que les Trappistes viennent jamais dans la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 96.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 3 septembre 1813). Affaires d'administration. Changements de cures. M. Tabeau à Saint-Jean-Port-Joli. M. Paquin à Sainte-Anne-des-Plaines. MM. Saint-Germain et Guillon. Il rencontrera Mgr de Saldes au Cap-Saint-Ignace, le 7 du courant. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 98.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Rinfret, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 6 septembre 1813). La translation à Lachine est nécessaire et il compte qu'il se rendra à la prière de son évêque. "On se trompe, si l'on croit que je suis assailli de demandes quand il vaque une grande cure. Non, au contraire chacun s'en défend et j'ai beaucoup plus de peine à la remplir qu'une petite. C'est une justice qu'il faut rendre au clergé du Canada." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 100.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Bellenger (Québec, 22 septembre 1813). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 102.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Paquin (Québec, 23 septembre 1813). Il le charge de la desserte des paroisses de Lavaltrie et de Lanoraie. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 103.)

Lettre à Mgr J.-O. Plessis. Le gouverneur le notifie que son salaire a été augmenté. Signé: E.-B. Brenton (Montréal, 4 octobre 1813). (Cartable: *Gouvernement*, v. 1, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Mathias Huot (Québec, 5 octobre 1813). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 103.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 9 octobre 1813). "Il est vrai que le Prince Régent a eu la très singulière bonté de m'allouer ce que je ne lui demandais pas et de le faire dans les termes les plus gracieux non seulement pour moi, mais pour le clergé en général." Il lui envoie quelques exemplaires de la lettre qu'il a reçue à ce sujet. Les trois prêtres prématurément ordonnés, MM. Frs-Xavier Côté, Georges-Hilaire Besserer et Louis Gagné, sont partis pour leurs postes respectifs. Difficultés qu'il trouve à remplir les cures vacantes. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 107.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher (Québec, 19 octobre 1813). Il ira à Deschambault où il aidera, comme vicaire, M. Dénéchaud devenu aveugle. Il desservira en même temps la paroisse des Grondines. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 22 octobre 1813). M. Brenton, secrétaire du gouverneur, le prie de faire distribuer aux curés une proclamation, que beaucoup trouvent décourageante. Malgré ce qu'on pense, il ne croit pas que la province de Québec soit attaquée durant l'hiver prochain. Tout de même il faudra prendre des précautions et il accordera de plus amples pouvoirs aux curés dont les paroisses pourraient être exposées. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Huot, curé à L'Ile-Verte (Québec, 22 octobre 1813). Il le charge de la triple desserte de L'Ile-Verte, de Cacouna et de Saint-Patrice, avec obligation de résider à Cacouna comme plus central. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à Saint-André, île Saint Jean (Québec, 28 octobre 1813). Les six étudiants écossais sont arrivés. Il a envoyé à l'école de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, William McLeod, de Sainte-Marguerite, et John Chisholm, d'Antigonish. Charles McGillis et Donald McDougall, du Cap-Breton, sont allés à Nicolet, ainsi que Jean et Roderic McDonell, qui n'ont pu aller au séminaire de Montréal, à cause de la menace d'invasion de ce district par les Américains. Ces gens sont arrivés avec une somme de 100 louis. Il a fallu débourser davantage pour les habiller et les mettre en état d'entrer au collège. "Ronald (McDonald) est un écolier remarquable par sa capacité et ses progrès. Donald lui est très inférieur et traîne un peu dans ses classes. Tous deux sont au séminaire de Québec et s'y conduisent sagement." "Sir George que je n'ai pas vu depuis le printemps est à la tête de nos braves, sur la frontière, toujours infatigable, toujours ami du clergé catholique." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 119.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à Saint-André, île du Prince-Edouard (Québec, 29 octobre 1813). Il n'a pas à demander de permission au gouverneur de l'île pour marier les catholiques de ses missions et Mgr Plessis lui donne les raisons qu'il a de s'opposer à ce que le gouvernement intervienne dans les choses religieuses. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 119.)

Mgr J.-O. Plessis.—Sa loyauté envers la Couronne d'Angleterre (Londres, 31 octobre 1813). (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 114.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 1er novembre 1813). Affaires privées. La province menacée d'une invasion américaine. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 4 novembre 1813). Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 124.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 8 novembre 1813). Changements de curés. M. Charles Hot est nommé curé de Sainte-Geneviève-de-Batiscan; M. Joseph Lacasse le remplace à Cacouna; M. Prosper Gagnon est chargé des Trois-Pistoles et de Rimouski; M. Jacques Lebourdais va à la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 8 novembre 1813). Mgr Plessis a appris la mort de M. Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup. Il charge M. Noiseux de voir à l'accomplissement des dernières volontés du défunt curé. (*Registre des Lettres*, vol. 8, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 11 novembre 1813). Les dangers d'une invasion américaine deviennent de plus en plus menaçants. "Dieu bénisse notre brave général en chef et ses guerriers. C'est ce que nous lui demanderons par une grande messe célébrée à la cathédrale, lundi prochain." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 novembre 1813). Il lui est impossible d'accorder des aumôniers à tous les bataillons maintenant en campagne. Consultation à propos de l'échange de billets d'armée. Il devra se faire apporter la clef de l'église des Récollets et permettre qu'on y célèbre la messe de temps en temps, en attendant que le gouvernement demande qu'on la lui livre. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Viau, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 9 décembre 1813). Il n'est pas surpris de l'opposition qu'il rencontre de la part de ses marguilliers dans l'application du nouveau tarif. Il connaît depuis longtemps le mauvais esprit des gens du Cap-Saint-Ignace. Ils ont causé bien des misères à leurs anciens curés et aux évêques, ses prédécesseurs. Il leur écrira prochainement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à Saint-André, île du Prince-Edouard (Québec, 21 décembre 1813). Les étudiants écossais des provinces maritimes réussissent très bien dans leurs études. "Ronald (McDonald) est un brillant sujet, qui fera ses études avec rapidité." A propos du lot 55 laissé aux héritiers de M. Finlay. La conduite qu'il devra tenir avec le gouverneur Smith dans les questions religieuses. Il le prie de saluer en son nom le gouverneur Fanning, s'il n'est pas encore parti pour l'Europe, et de le remercier des bontés qu'il a eues pour les catholiques. (*Registre des Lettr s*, v. 8, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico (Québec, 21 décembre 1813). La goélette du capitaine Moïse Fortin a fait naufrage à l'Ile aux Grues. La correspondance qu'elle portait a été sauvée, les lettres étaient bien abîmées, cependant il a pu déchiffrer celles de M. Beaubien. Il le félicite de son zèle, et le remercie d'être allé aux îles de la Madeleine. Il le prie de saluer le colonel Compton. Il ne peut remplacer M. Dufresne, noyé l'automne dernier. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 142.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 21 décembre 1813). Il a appris avec bonheur tout le succès qui couronnait son ministère, là où son prédécesseur avait eu tant de déboires. Qu'il hâte la construction de l'église de Saint-Basile. Il s'efforcera de desservir les Sauvages abénaquis et malécites de Madawaska. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'archevêque de Dublin (Québec, 21 décembre 1813). Mgr Plessis regrette beaucoup de n'avoir pas eu de réponse aux lettres qu'il lui a envoyées en 1812. Il a appris que l'union parfaite existait entre les évêques d'Irlande; il est bien malheureux, cependant, qu'ils ne puissent correspondre avec le pape dont la captivité se continue. "Pour nous, isolés dans cette partie de l'Amérique du Nord et sans autre métropolitain que le Souverain Pontife lui-même, nous nous trouvons nécessairement soumis au *veto* pour le choix de nos coadjuteurs et successeurs. La divine Providence qui veille sur cette portion du troupeau de Jésus-Christ n'a pas encore permis que les choses aient tourné à son mal depuis 50 années de subjugation à l'Empire Britannique. Le gouvernement respecte notre religion et le clergé et le peuple catholique font profession envers lui de la loyauté la plus décidée. Depuis le commencement de la présente guerre américaine, nos catholiques se sont montrés disposés à tous les sacrifices temporels pour la défense de leur pays, et le gouvernement est plus convaincu que jamais que cette disposition est le fruit de leurs principes religieux." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 144.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Castabala, vicaire apostolique à Wolverhampton (Québec, 21 décembre 1813). Mgr Plessis a reçu sa lettre du 30 mars dernier. Il est affligé de la division qui règne entre les évêques "sur une matière qui paraît aussi juste que la condamnation des propositions témérairement avancées par l'abbé Blanchard." Il espère que les vicaires apostolique de l'Angleterre prendront exemple sur les évêques d'Irlande qui sont tous unanimes sur ce point. "Je ne suis nullement surpris que la nomination à l'évêché de Québec ait été citée en Parlement comme soumise au *veto*. Quoiqu'il n'y ait rien de formellement établi sur cet article, il est cependant vrai que l'évêque de Québec ne fait de postulations en cour de Rome pour la confirmation de son coadjuteur *cum futura successione*, qu'après que le sujet qu'il propose a été agréé du représentant du Roi dans le pays. Nonobstant cet assujettissement, la Providence a permis que les évêques qui ont gouverné cette Église depuis plus de 50 ans, ont tous été sincèrement attachés à la foi catholique, à la discipline et aux bonnes mœurs de leur clergé. .. Au surplus, Votre Grandeur apprendra avec consolation qu'il n'y a peut-être pas un seul pays au monde où la religion catholique soit aussi respectée par le gouvernement qu'elle l'est en Canada. Puisse cet état de choses persévérer aussi longtemps qu'il est de mon devoir de le désirer." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 22 décembre 1813). A propos de l'état de pauvreté où sont réduites les Ursulines des Trois-Rivières. Il ne peut approuver le procès-verbal où il a fixé les limites de la paroisse de Saint-Stanislas. "Vous savez le désagrément que vous a causé la démarcation de Saint-Grégoire. Pourquoi vous y exposer encore attendu que les commissaires n'ont pas le pouvoir d'homologuer cet article..." Il devra lui faire parvenir un nouveau procès-verbal. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 147.)

. 1814

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Olivier Chèvrefils, prêtre à Québec (Québec, 6 janvier 1814). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François-de-la Nouvelle-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 152.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Viau, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 19 janvier 1814). Mgr Plessis reproche sévèrement aux paroissiens du Cap-Saint-Ignace leur manque de soumission à leur curé et les avertit qu'il les laissera sans prêtre s'ils continuent. M. Viau lira cette lettre au prône. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-François Painchaud, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 25 janvier 1814). Mgr Plessis fournira les 25 louis qu'il a promis pour "aider à l'achèvement du presbytère ou de la sacristie de Percé..." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 25 février 1814). Il a approuvé son procès-verbal de Saint-Stanislas, mais avec beaucoup de répugnance. Il aurait dû se borner à la désignation du presbytère et de l'église avec la sacristie. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 163.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 25 février 1814). Il lui transmet le règlement auquel devraient être soumis les ecclésiastiques qui seront employés dans son école. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 162.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général et curé à Boucherville (Québec, mars 1814). Affaires d'administration et de changements de cures. "Notre bon gouverneur a eu, la semaine dernière, le désagrément de voir deux Chambres de son Parlement, poussées par des passions différentes, prendre des résolutions contre lui, comme ayant enfreint leurs privilèges. En vérité, nous ne méritons pas d'avoir un homme de mérite à notre tête, puisque nous ne savons pas apprécier la modération et la condescendance de celui-là." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 168.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edward Brab. Brenton (Québec, 26 mars 1814). "Monsieur, je vous prie de faire agréer à Son Excellence le gouverneur en chef mes respects et remerciements de la communication qu'il a eu la bonté de me donner de l'article qui me concerne, dans la dépêche de lord Bathurst, du 31 octobre dernier. Il sera toujours extrêmement flatteur pour moi d'apprendre que Son Altesse Royale le Prince Régent daigne approuver ma conduite envers le gouvernement de Sa Majesté." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 171.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Dufresne, vicaire à Saint-Hyacinthe (Québec, 2 avril 1814). Il le charge de la desserte du Sault-Saint-Louis et de Lachine. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 175.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pascal Lanctot, curé à Blairfindie (Québec, 6 avril 1814). Longue dissertation sur le grave inconvénient d'accorder trop facilement des dispenses de parenté au second degré. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 175.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir George Prévost, à Montréal (Québec, 19 avril 1814). Le missionnaire qui remplacera M. Rinfret dans la mission de Caughnawaga est M. Nicolas Dufresne. Mgr Plessis espère que Son Excellence donnera les ordres nécessaires pour que l'on accorde à M. Dufresne l'allocation donnée à ses prédécesseurs. M. Dufresne aura en même temps les revenus de la cure de Lachine, parce qu'il ne peut subsister avec les 50 louis qui lui sont alloués par le gouvernement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 182.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Varin, curé à Tadoussac (Québec, 20 avril 1814). Il a reçu deux requêtes; l'une des habitants de Saint-François-de-Sales de l'île Jésus, l'autre des messieurs du séminaire de Québec, où l'on demande la suppression de cette paroisse. Avant de faire droit à ces requêtes, il désire que l'entretien du cimetière soit assuré. Les messieurs du séminaire en prendront soin à condition qu'on l'entoure d'une bonne clôture. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 182.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 26 avril 1814). Il lui accorde la permission de faire un voyage en Europe. Il espère qu'il pourra se procurer quelques sujets pour sa mission dans le diocèse de Kilkenny, en Irlande. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 184.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Gatien, curé de Saint-Eustache (Québec, 27 avril 1814). Il ne voit pas d'objection à ce que l'on fasse une requête où l'on demandera le transport de l'église et du presbytère de Saint-Eustache dans un endroit plus central. Il faut que cette requête soit bien préparée, appuyée par de fortes raisons et signée par une majorité imposante. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 187.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico (Québec, 18 mai 1814). Il restera en charge de ces missions pendant une nouvelle année. Impossible de le remplacer. Il tâchera d'aller aux îles de la Madeleine, vers le milieu de l'été. "Dites à ces bons chrétiens que j'ai encore présent à la mémoire leur piété, leur union, leurs besoins spirituels..." Il le prie de l'informer de l'état des missions de Rustico, de la baie de Fortune, de Malpec... Il présentera les compliments de Mgr Plessis au colonel Compton. Fait-il des progrès dans la langue des Micmacs? (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 187.)

Mgr J.-O. Plessis à M. de Bouvens, vicaire général à Londres (Québec, 15 mai 1814). Il a été trompé lorsqu'il a donné au supérieur des Trappistes des lettres dimissoriales, permettant de conférer les saints ordres au Frère Martin Cheniquy "un homme qui ne sait pas trois mots de théologie, de philosophie ou de rhétorique, et n'a appris de latin que ce qu'en peut apprendre un écolier qui s'est rendu jusqu'en seconde sans étudier." Le drôle s'est embarqué pour la Martinique avec quelques religieux trappistes. Arrivé en cet endroit, il s'est déclaré protestant, et par des calomnies il a rendu le Père abbé suspect au gouvernement qui l'a mis en prison. Mgr Plessis espère tout de même que le Frère Martin reviendra à de meilleurs sentiments. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 190.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Mcdonell, vicaire général, à Saint-Raphaël comté de Glengarry (Québec, 28 mai 1814). Les étudiants écossais dans les collèges de la province ne donnent pas tous satisfaction. Il y a en tout maintenant 12 ou 15 écoliers écossais qui étudient dans le but de devenir prêtres. Mgr Plessis paiera lui-même les pensions du jeune Evan McGillis, s'il fait bien. Il pourra ouvrir des rues sur le terrain de l'église à Kingston. Mgr Plessis ne pourra aller dans le Haut-Canada dans le courant de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 195.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général, curé à Boucherville (Québec, 4 juin 1814). Itinéraire de la visite épiscopale durant l'été. A propos de la publication d'un précis des ordonnances du diocèse et d'une nouvelle édition du Rituel. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 198.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 juin 1814). Affaires d'administration. "M. Burke m'apprend par une lettre du 24 avril la mort de J. Cheniquy, sans m'en dire la date, ni le lieu. Je présume néanmoins que c'est à la Martinique, car il ajoute qu'il a rétracté toutes ses calomnies contre Dom Augustin, qu'il a fait parvenir cette rétractation au gouvernement et qu'avant de mourir il a reçu les sacrements de l'Église." Itinéraire de la visite épiscopale. Mgr de Saldes ira à Montréal dans le cours de l'été. Heureuse issue de la "révolution qui rend la liberté à l'Europe et à l'Église." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 200.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'archevêque de Dublin, en Irlande (Québec, 5 juin 1814). Mgr Plessis a reçu les écrits du docteur Milner, ainsi qu'une copie des résolutions passées par les évêques d'Irlande. Il faut se féliciter de l'heureuse issue de la révolution en Europe et "de la délivrance finale du Souverain Pontife après cinq ans de captivité." Il croit tout de même que la question de l'émancipation des catholiques en Angleterre sera abandonnée par le Parlement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 201.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Chytre, à Terre-Neuve (Québec, 6 juin 1814). Les jeunes étudiants n'ont pas tous répondu à la bonne opinion que Mgr de Chytre avait d'eux en les envoyant poursuivre leurs études au Canada. La guerre américaine est dans la stagnation. Il lui serait très reconnaissant s'il lui accordait un prêtre pour remplacer, à Halifax, M. Burke qui passe en Europe. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 202.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Kamouraska, 19 juillet 1814). Il a commencé la visite épiscopale et la poursuit depuis cinq semaines. Il admet que l'évêque est le dispensateur des biens de l'Église, mais pas à tort et à travers. Issue vraiment surprenante de la révolution en Europe. Le pape a parlé et les prélats des Iles Britanniques devront se soumettre au *veto* royal et donner les sûretés exigées par le parlement d'Angleterre. Cette décision est contraire à l'opinion des évêques d'Irlande, elle les décharge, tout de même, d'une lutte extrêmement pénible. Il enverra un prêtre canadien sachant l'anglais pour le remplacer pendant son absence en Europe. Il croit l'évêque de Chytre très malade. C'est un homme d'un rare mérite. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 211.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 12 août 1814). Il n'est retourné de la visite que le 10 août, mercredi soir. Il ira faire des ordinations à Nicolet aux Quatre-Temps prochains. Les jeunes gens qui seront employés au séminaire de Montréal pourront être revêtus de la soutane. A propos de dispenses de mariage et des veuves qui ont des enfants et qui demandent leur entrée dans la vie religieuse. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Cazeneuve, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 16 août 1814). Il lui envoie un nouveau vicaire, M. Bellenger. Il voudra bien lui donner une allocation convenable. Plusieurs curés ont augmenté d'eux-mêmes cette allocation, vu que les choses sont devenues plus chères et l'argent plus commun. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 218.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Amable Pichart, missionnaire à Tracadie, Nouvelle-Écosse (Québec, 17 août 1814). Il a décidé de lui donner une petite cure dans l'intérieur du diocèse. Il profitera donc de la première occasion pour revenir à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 219.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, missionnaire à Sainte-Marguerite (Québec, 17 août 1814). Les étudiants de l'île du Prince-Edouard font très bien. "J'ai assisté la semaine dernière à l'examen public du collège de Saint-Pierre dans lequel étudient McLeod et Chisholm. Ces deux enfants ont répondu sur la grammaire latine beaucoup mieux que je n'aurais osé l'espérer. McDougall et McGillis qui étudient à Nicolet reviendront à Québec pour leurs vacances." M. Macdonell fera savoir à ses paroissiens que Mgr Plessis les blâme de leur peu de zèle pour travailler à orner leurs autels. Mgr Plessis conduira avec lui l'été prochain le jeune John McDonell. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 220.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 17 août 1814). Il a reçu ses lettres. M. Antoine Manseau remplacera M. Amable Pichart à Tracadie. M. Lejamtel s'occupera de trouver le transport sur un vaisseau pour M. Pichart. "Vous savez combien le bonhomme est gauche. Je le crois incapable de trouver un embarquement, si vous ne vous en mêlez pas..." La lettre de change a été acquittée. (*Registre des Lettres*, v. 8 p. 221.)

M. Alexis Leclerc, missionnaire à Bonaventure (Québec, 20 août 1814). Il ne lui a rien dit dans sa dernière lettre de son voyage à Percé et autres lieux. "J'espère que vous n'épouserez pas la manie qu'a eue M. Painchaud de donner des leçons au juge de paix Johnston qui lui ont attiré des sarcasmes sans avantage pour lui, ni pour la religion catholique." Il viendra faire sa retraite à Québec, au mois de juin prochain. Quant à ses missions, il n'est pas nécessaire de les visiter jusqu'à celle de la Rivière-aux-Renards. Les gens du Cap-des-Rosiers et de l'Anse-aux-Griffons peuvent aller le rencontrer à St. George's Cove; ceux de la Malbaie, du Barachois, de l'île Bonaventure et de l'anse à Beaufils, à Percé. Il vaudrait mieux rebâtir le presbytère de Bonaventure. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Philippe-Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 5 septembre 1814). Le titulaire de la paroisse du Petit-Rocher sera saint Polycarpe. Le site de l'église ne sera point changé. Il ne connaît pas assez Spipagan pour "décider de la place qui convient à la chapelle." Affaires personnelles. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, missionnaire à Bonaventure (Québec, 6 septembre 1814). Il se hâtera de faire la mission de Percé et de Gaspé pour revenir à Québec au mois d'octobre. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 septembre 1814). Il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un organiste protestant touche les orgues de l'église de Montréal, et il espère que les messieurs de Saint-Sulpice se soumettront à la direction qu'il a donnée sur ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hervieux, marguillier en exercice de la paroisse de Montréal (Québec, 8 septembre 1814). Par égard pour les MM. de Saint-Sulpice qui montrent une extrême répugnance à accepter un organiste protestant, il verra à en trouver un autre, si les engagements définitifs ne sont pas faits avec le premier. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 229.)

Mgr J.-O. Plessis à Sanctissimo D.D. Nostro Pio D.P. Papæ septimo, Romano (Quebeci 12 septembris 1814). En latin. Mgr Plessis a été heureux d'apprendre avec tout son peuple que la longue captivité du Souverain Pontife était enfin terminée, et qu'il avait été rétabli sur son trône. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 230.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence Mgr le cardinal-préfet de la Propagande à Rome (Québec, 14 septembre 1814). Il voudra bien mettre aux pieds de Sa Sainteté la lettre incluse... Pendant la longue interruption de la correspondance avec Rome, diverses questions se sont présentées sur lesquelles il désirerait avoir une réponse. Son Éminence voudra bien les soumettre aux consulteurs des congrégations romaines. Il lui envoie un petit mémoire sur l'état du diocèse de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 231.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Chenet, French Chapel, King's Street, Postman Square, London (Québec, 14 septembre 1814). M. de Bouvens, avant son départ de l'Angleterre, a averti Mgr Plessis de s'adresser à M. Chenet pour la gestion de ses affaires à Londres. Fort de cette invitation, Mgr Plessis lui adresse un paquet qu'il voudra acheminer vers Rome. Il se fera rembourser des frais de transport par M. Vasnier, prêtre, à Londres. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 237.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 15 septembre 1814). A propos de la question de l'organiste de l'église de la paroisse, il est mortifié en pensant qu'il a pu mal interpréter les intentions des MM. de Saint-Sulpice. Sans doute il est absolument contre la chose en elle-même; et il ne croit pas s'être trompé en donnant sa décision. Il a décidé de soumettre cette question au Saint-Siège. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 237.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René Olivier Bruneau, prêtre à Québec (Québec, 16 septembre 1814). Il le charge de la double desserte de Saint-Pierre-de-Sorel et de La Visitation-de-l'Ile-du-Pads. Même commission pour M. Painchaud à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et M. Boissonneau à Saint-Jean-Port-Joli. M. Louis Raby, à Saint-Antoine-de-Tilly, et M. Janvier Leclerc, au Cap-Santé. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 240.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 29 septembre 1814). Il s'agit de présenter au Prince Régent une requête que l'on veut faire signer par le clergé en même temps que par les autres citoyens de la province. Il s'oppose à ce que le clergé la signe pour diverses raisons qu'il exposera à Mgr de Saldes. Le clergé pourrait signer une requête tendant tout simplement à conserver le gouverneur actuel; il pourrait arriver que le clergé seul en présentât une à cet effet. Il lui demande son opinion. (*Registre des lettres*, v. 8, p. 243.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général et curé à Boucherville (Québec, 30 septembre 1814). Il ne croit pas qu'il soit de bonne politique pour le clergé de signer la requête au Prince Régent, parce qu'elle contient "des réflexions sur le ci-devant gouverneur, sur les membres du Conseil exécutif et sur quelques autres individus, et qu'elle suppose des démarches dont l'existence n'est pas constatée." Il croit que le clergé pourrait présenter une adresse où l'on demanderait que sir George Prévost restât en sa position de gouverneur. Changements de cures. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 245.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 30 septembre 1814). Il serait peut-être convenable que le clergé fît parvenir au Prince Régent une requête où l'on demanderait que sir George Prévost restât dans la province. Il n'est pas d'avis que le clergé signe la requête circulant dans le moment. Changements de cures dans le district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 246.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à la Malbaie (Québec, 1er octobre 1814). Il a appris avec plaisir le succès de son voyage aux Sept-Iles. Il va lui nommer un successeur dans les postes du Roi. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 247.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edouard Brabazon Brenton, écuyer, secrétaire civil de la province (Québec, 8 octobre 1814). Il lui envoie une copie du mémoire qu'il a présenté à sir George Prévost au mois de mai 1812. Il a déjà exposé à Son Excellence la grande utilité du séminaire de Nicolet, et son désir d'avoir des lettres

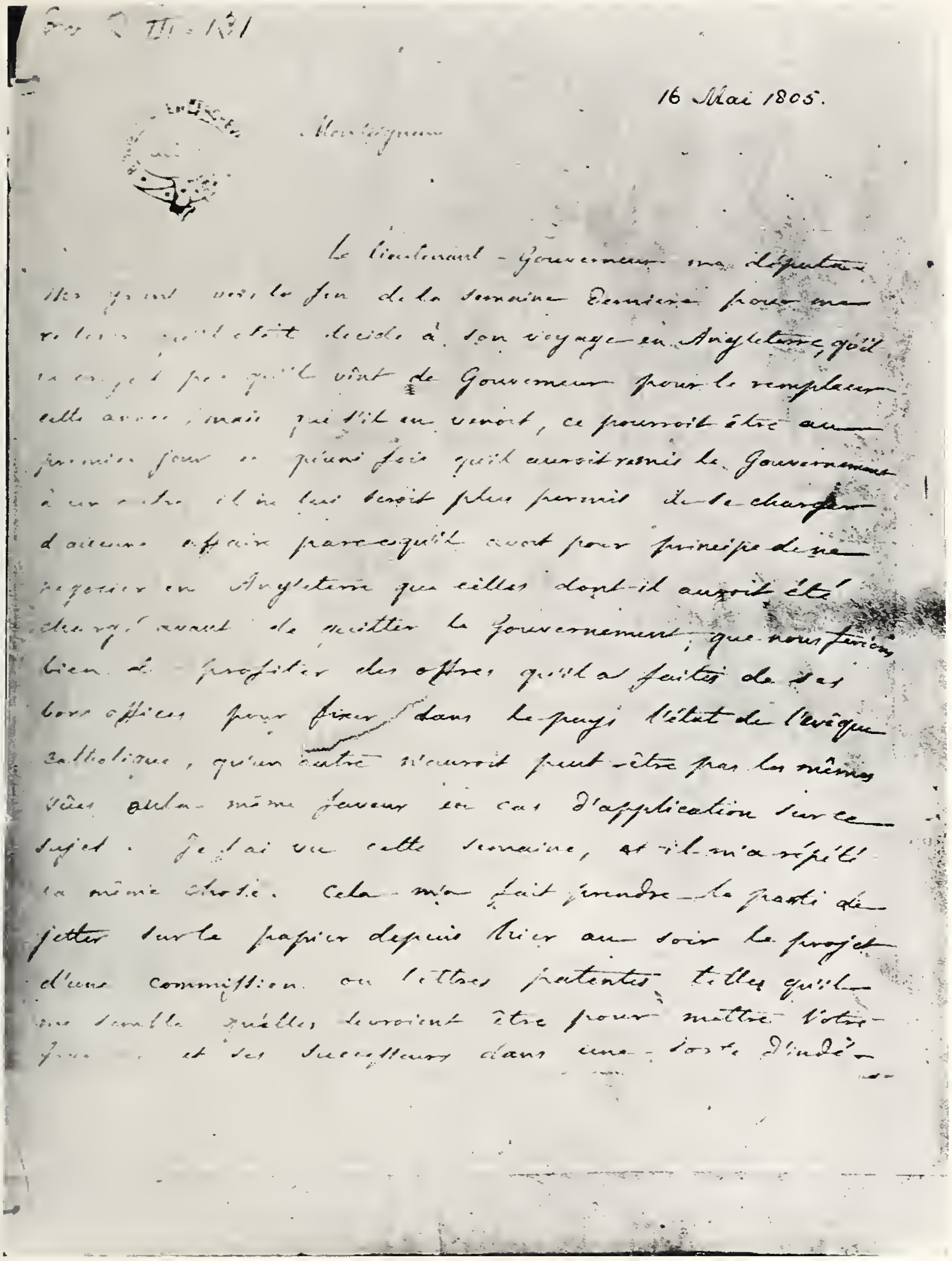

Gov. Q III: 131

16 Mai 1805.

Monseigneur

Le Lieutenant-Gouverneur m'a député Mr Grant vers la fin de la semaine dernière pour me dire qu'il étoit décidé à son voyage en Angleterre, qu'il ne croyoit pas qu'il vînt de Gouverneur pour le remplacer cette année, mais que s'il en venoit, ce pourroit être au premier jour et que dès qu'il auroit remis le Gouvernement à un autre, il ne lui seroit plus permis de se charger d'aucune affaire parcequ'il avoit pour principe de ne négocier en Angleterre que celles dont il auroit été chargé avant de quitter le Gouvernement; que nous ferions bien de profiter des offres qu'il a faites de ses bons offices pour fixer dans le pays l'état de l'évêque catholique, qu'un autre n'auroit peut-être pas les mêmes vües ou la même faveur en cas d'application sur ce sujet. Je l'ai vu cette semaine, et il m'a répété la même chose. Cela m'a fait prendre le parti de jetter sur le papier depuis hier au soir le projet d'une commission ou lettres patentes telles qu'il me semble qu'elles devroient être pour mettre Votre Grandeur et ses successeurs dans une sorte d'indé-

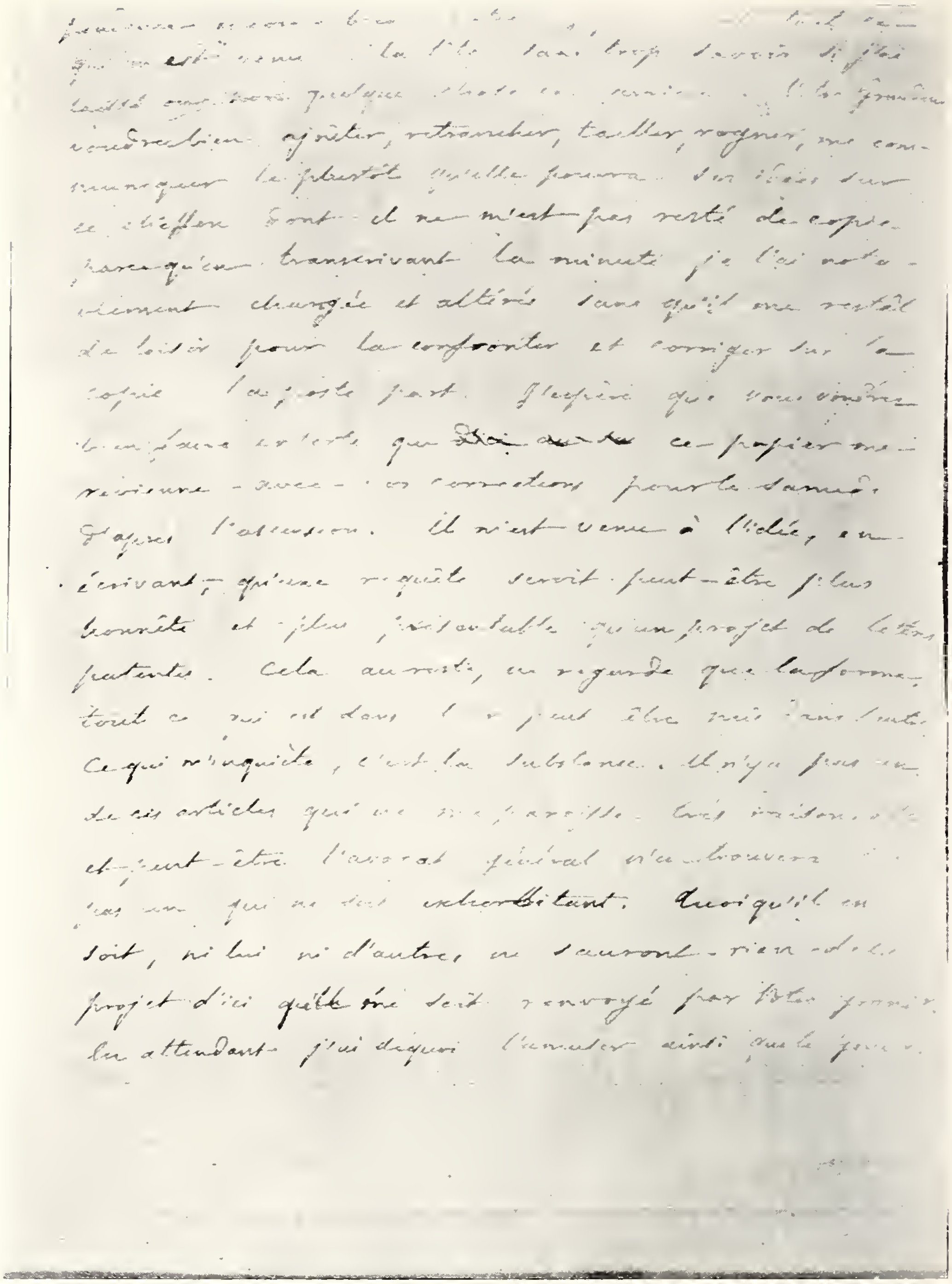

[illegible] tout [illegible] qui m'est venu [illegible] la tête sans trop savoir si j'ai [illegible] que vous quelque chose en [illegible]. [illegible] voudrez bien ajouter, retrancher, tailler, rogner, me communiquer le plustôt qu'elle pourra [illegible] sur ce chiffon dont il ne m'est pas resté de copie parcequ'en transcrivant la minute je l'ai notablement changée et altérée sans qu'il me restât de loisir pour la confronter et corriger sur la copie. La poste part. J'espère que vous voudrez bien faire en sorte que ~~[illegible]~~ ce papier me revienne avec vos corrections pour le samedi d'après l'ascension. Il m'est venu à l'idée, en écrivant, qu'une requête serait peut-être plus honnête et plus présentable qu'un projet de lettres patentes. Cela au reste, ne regarde que la forme; tout ce qui est dans l'un peut être mis dans l'autre. Ce qui m'inquiète, c'est la substance. Il n'y a pas un de ces articles qui ne me paraisse très raisonnable et peut-être l'avocat général n'en trouvera pas un qui ne soit exhorbitant. Quoiqu'il en soit, ni lui ni d'autres ne sauront rien de ce projet d'ici qu'il ne soit renvoyé par votre premier. En attendant j'ai de quoi l'amuser ainsi que le [illegible].

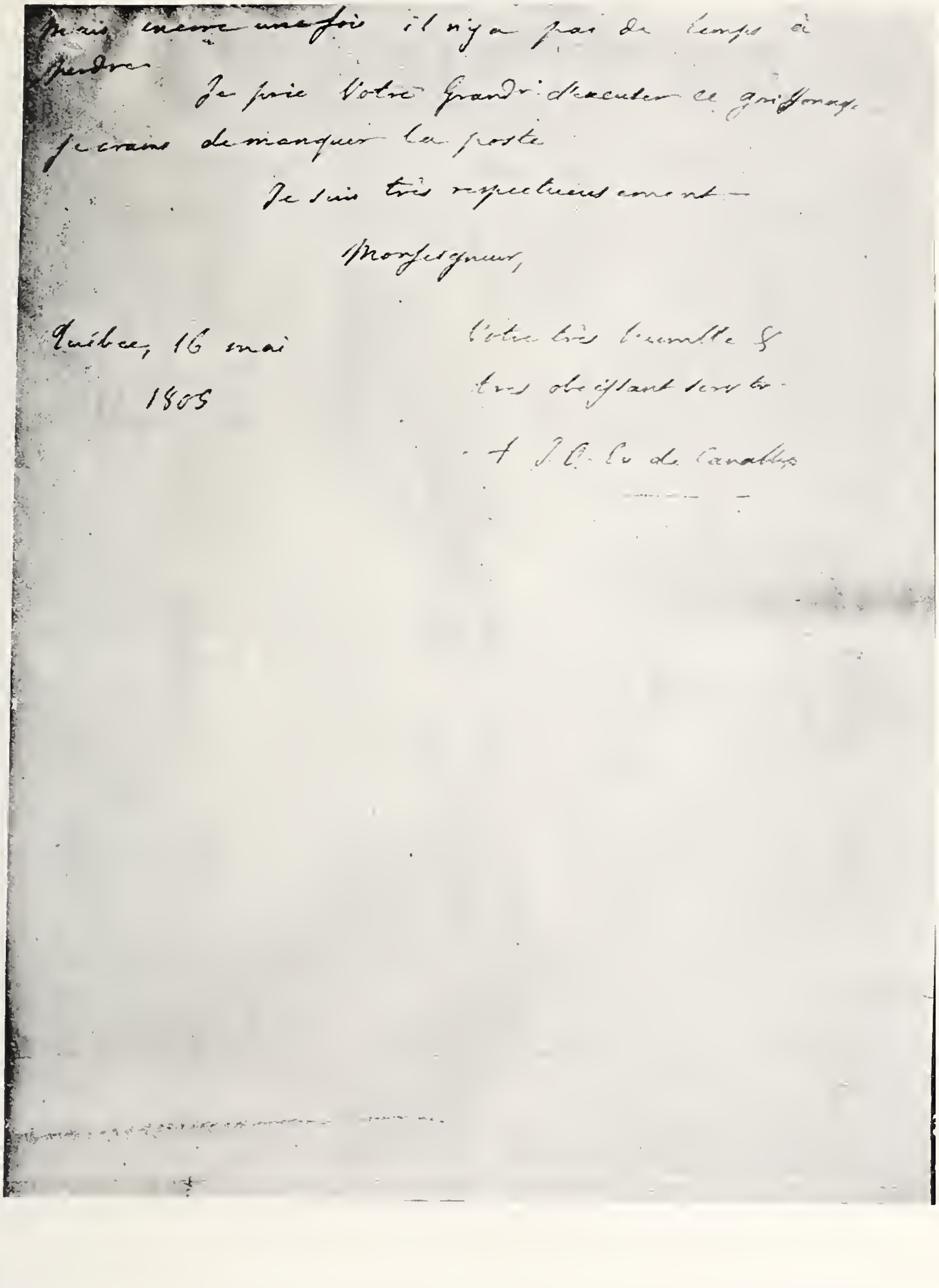

mais encore une fois il n'y a pas de temps à perdre.

Je prie Votre Grandr d'excuser ce griffonage je crains de manquer la poste.

Je suis très respectueusement —

Monseigneur,

Québec, 16 mai
1805

Votre très humble &
très obéissant servr
+ J. O. Ev. de Canathe

LETTRE DE MGR PLESSIS A MGR DENAUT

16 Mai 1805.

Monseigneur,

Le lieutenant-Gouverneur me députa Mr. Grant vers la fin de la semaine dernière pour me réitérer qu'il étoit décidé à son voyage en Angleterre, qu'il ne croyait pas qu'il vînt de Gouverneur pour le remplacer cette année, mais que s'il en venoit. ce pourroit être au premier jour et qu'une fois qu'il auroit remis le Gouvernement à un autre, il ne lui seroit plus permis de se charger d'aucune affaire, parce qu'il avoit pour principe de ne négocier en Angleterre que celles dont il auroit été chargé avant de quitter le Gouvernement; que nous ferions bien de profiter des offres qu'il a faites de ses bons offices pour fixer dans le pays l'état de l'évêque catholique, qu'un autre n'auroit peut-être pas les mêmes vues ou la même faveur en cas d'application sur ce sujet. Je l'ai vu cette semaine, et il m'a répété la même chose. Cela m'a fait prendre le parti de jetter sur le papier depuis hier au soir le projet d'une commission ou lettres patentes telles qu'il me semble qu'elles devroient être pour mettre Votre Grandeur et ses successeurs dans une sorte d'indépendance encore bien limitée. J'y ai réuni tout ce qui m'est venu à la tête sans trop savoir si j'ai laissé ou non quelque chose en arrière. Votre Grandeur voudra bien ajouter, retrancher, tailler, rogner, me communiquer le plustôt qu'elle pourra ses idées sur ce chiffon dont il ne m'est pas resté de copie parce qu'en transcrivant la minute je l'ai notablement changée et altérée sans qu'il me restât de loisir pour la confronter et corriger sur la copie. la poste part. J'espère que vous voudrez bien faire en sorte que ce papier me revienne avec vos corrections pour le samedi d'après l'ascension. il m'est venu à l'idée en écrivant, qu'une requête seroit peut-être plus honnête et plus présentable qu'un projet de lettres patentes. Cela au reste, ne regarde que la forme, tout ce qui est dans l'un peut être mis dans l'autre, ce qui m'inquiète, c'est la substance. Il n'y a pas un de ces articles qui ne me paroisse très raisonnable et peut être l'avocat-général n'en trouvera-t-il pas un qui ne soit exhorbitant. Quoi qu'il en soit, ni lui ni d'autres ne sauront rien de ce projet d'ici qu'il me soit renvoyé par votre Grand^r. En attendant, j'ai de quoi l'amuser ainsi que le Gouve^r. Mais encore une fois, il n'y a pas de temps à perdre.

Je prie Votre Grand^r d'excuser ce griffonnage je crains de manquer la poste.

Je suis très respectueusement,

Monseigneur,

Votre très humble & très obéissant Servt^r,

† J.-O. Ev. de Canathe.

Québec, 16 mai 1805.

patentes qui en confieraient l'administration aux cinq premiers membres du clergé catholique de cette province. "Je ressens du plaisir à vous informer que le clergé catholique persuadé de plus en plus de l'avantage qu'a la province de posséder pour gouverneur un homme du mérite de sir George Prévost, se propose de transmettre au pied du trône une humble adresse à S.A.R. le Prince Régent, pour le supplier de le conserver longtemps dans une place où il remplit tous les vœux des bons et fidèles sujets de Sa Majesté. Cette adresse sera séparée de celle que les citoyens font circuler en ce moment et qui touche certains points dans lesquels il ne convient pas d'interférer." Il lui souhaite un heureux voyage et un prompt retour. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 252.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Charles (Québec, 8 octobre 1814). Mgr Plessis est d'avis qu'il doit accorder un banc double de celui des habitants dans l'église de Saint-Marc, aux seigneurs de Cournoyer, comme seigneurs haut justiciers. (*Registre des Lettres*, v. 8 p. 256.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 18 octobre 1814). On a surpris la bonne foi de Mgr de Saldes et de quelques autres membres du clergé en leur faisant signer une requête que lui-même avait refusé de signer. Mgr de Saldes recevra une copie de l'adresse du clergé qu'il voudra bien signer ainsi que les curés qui ont déjà signé la requête des citoyens. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 257.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Théodore Letang, prêtre à Québec (Québec, 20 octobre 1814). Il le charge de la desserte de la paroise de Saint-Etienne-de-Beaumont. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. André Doucet, vicaire général (Québec, 20 octobre 1814). Il le charge de desservir en qualité de curé la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, "y ajoutant les fonctions d'aumônier des pauvres et de chapelain et confesseur ordinaire des religieuses de l'Hôpital général de Québec." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé à Sainte-Marie (du Monnoir) (Québec, 21 octobre 1814). M. Doucet a donné sa démission comme curé de Québec. "Tout le monde vous désigne pour son successeur apparemment parce que les conjectures du clergé se sont portées depuis longtemps sur vous." Cependant, il devra attendre quelques jours avant de revenir à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Barthélemy Fortin à l'Hôpital général de Québec (Québec, 22 octobre 1814). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-André-de-Kamouraska. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 24 octobre 1814). Changements rendus nécessaires par la maladie de M. Vézina, curé de Champlain. "Faites circuler l'adresse de manière qu'elle me revienne dans les quatre ou cinq premiers jours de novembre." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 261.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Varin, curé à Terrebonne (Québec, 29 octobre 1814). Il lui envoie une commission d'archiprêtre; il gardera la desserte de Lachenaie. Comment se fera le démembrement de la paroisse de Saint-François-de-Sales, île Jésus. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 261.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus, curé à Blainville (Québec, 31 octobre 1814). Il le charge de la desserte de Sainte-Marie-de-Monnoir. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 263.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Georges-Hilaire Besserer, à Québec (Québec, 5 novembre 1814). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 266.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, missionnaire à Bonaventure (Québec, 9 novembre 1814). Il restera jusqu'à l'automne prochain; le changement que Mgr Plessis avait prévu pour lui ne peut se faire maintenant. "M. Doucet en résignant sa cure désirait ardemment votre mission, et c'est en conséquence de ce désir que je vous écrivais. Depuis, c'est-à-dire en octobre, on lui a fait comprendre qu'elle était au-dessus de ses forces physiques et il s'est décidé pour la chapellenie de l'Hôpital général." Diverses questions concernant le ministère de M. Leclerc. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 268.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïc (Québec, 9 novembre 1814). Il croit qu'il fait mieux de rester à Gédaïc, où il a un bon presbytère, en attendant que celui de Richibouctou soit construit. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 272.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 10 novembre 1814). Il ne doit pas se laisser intimider par les clameurs des Sauvages. "C'est un feu de paille." M. Mann saura bien les plier à ses volontés, même en s'emparant de leurs biens. A propos de M. Pichart. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 273.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir George Prévost, à Montréal (Québec, 19 novembre 1814). Comme l'adresse préparée par les citoyens pour être transmise à Son Altesse le Prince Régent, s'étendait à des objets qui ne concernent pas le clergé. . . il a jugé à propos d'en faire signer une autre par les membres du clergé, dont il soumet une copie à son approbation. Mgr Plessis espère que Son Excellence voudra bien se charger de la transmettre au pied du trône. . . (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 276.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 16 novembre 1814). Il attend avec anxiété la copie de l'adresse au Prince Régent qu'il a dû faire signer par les curés de son district. Changements récents de curés. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 276.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le cardinal-préfet de la Propagande à Rome (Québec, 23 novembre 1814). Il demande que le Saint-Siège le dispense de sa visite décennale aux tombeaux des saints apôtres, vu les difficultés du moment. Consultation à propos des empêchements de mariage. Il croit qu'il serait à propos de réunir au vicariat apostolique de l'île de Terre-Neuve, la partie de la côte du Labrador située au nord de la rivière Saint-Jean, et qui fait partie maintenant du gouvernement civil de Terre-Neuve. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 279.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Vasnier, prêtre, à Londres (Québec, 24 novembre 1814). Il le charge d'une commission importante. Il lui faudrait un jeune professeur de langue anglaise, pour enseigner dans une école qu'il projette d'ouvrir afin d'empêcher les enfants catholiques de langue anglaise de fréquenter une école qui "vient de s'établir à Québec sur un plan vaste et dangereux". Il aimerait que ce professeur fût au courant de la méthode d'enseignement de M. Lancaster. Il faudrait envoyer ce professeur par les premiers bateaux du printemps. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 281.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Marcoux, prêtre à Québec (Québec, 26 novembre 1814). Il le charge de la desserte des paroisses de Champlain et de Batiscan. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 284.)

Mgr J.-O. Plessis à lord Bathurst, secrétaire d'État de S.M., département des Colonies à Londres: "Sir George Prévost a si bien mérité du peuple canadien et l'a tellement affectionné au gouvernement de Sa Majesté, que j'ai cru devoir joindre les vœux de mon clergé et les miens à ceux de la très grande majorité de cette Province pour solliciter auprès de Son Altesse Royale le Prince Régent la conservation d'un gouverneur aussi estimable. C'est l'objet de l'adresse particulière que nous prenons la liberté de transmettre à Votre Seigneurie dans la confiance qu'elle voudra bien elle-même la déposer au pied du trône." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 286.)

1815

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Germain, prêtre aux Trois-Rivières (Québec, 2 janvier 1815). Il le charge de la desserte de la paroisse de Lachine. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, missionnaire à Halifax (Québec, 2 janvier 1815). A propos de l'allocation qu'il reçoit comme assistant de M. Burke, et desservant de la mission de Chezzetcook. Le moine dominicain French est un original qui ferait mieux de retourner à Lisbonne ou à Dublin pour n'en plus revenir. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 293.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Richibouctou (Québec, 2 janvier 1815). Il comprend qu'il soit dégoûté des missions de Richibouctou et de Bouctouche. Tout de même il ne faut pas abandonner ces pauvres gens. Le moine dominicain French. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 295.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gagné, curé à Saint-Jean-de-Rouville (Québec, 15 janvier 1815). Avec le consentement des marguilliers, il pourra employer les deniers de la fabrique pour terminer la voûte de l'église, et pour réparer le presbytère. Si les habitants diffèrent sans raison ces réparations, il leur enlèvera leur curé. "Je n'ai pas assez de prêtres pour les laisser périr dans de mauvaises maisons, lorsqu'en les changeant de cures, il m'est possible de leur procurer des logements honnêtes et suffisamment clos." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 298.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, chapelain aux Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 24 février 1815). Le gouverneur ne veut pas que l'on donne le gouvernement de l'école publique aux Trois-Rivières, à un caractère aussi décrié qu'est le sieur B. Cependant, si M. de Calonne pouvait obtenir quelques bons témoignages en faveur de ce dernier, le gouverneur l'accepterait. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 300.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 27 février 1815). Il espère aller le visiter au mois de juin. M. Lejamtel tâchera de garder auprès de lui le jeune Alexander Macdonell. Qu'il fasse son possible pour envoyer M. Pichart en Canada. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 301.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Brodeur, missionnaire à Memramcook (Québec, 1er mars 1915). Mgr Plessis lui annonce qu'il reviendra à Québec, dans le courant de l'été. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 305.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 4 mars 1815). Il lui demande s'il croit que M. de Lamotte, aumônier du régiment de Watterville, consentirait à rester en Canada et à prendre la mission de Kingston, dans le cas où le régiment de Watterville serait réformé. (*Registre des lettres*, v. 8 p. 307.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, curé à Soulanges (Québec, 6 mars 1815).

Il pourra célébrer la messe à Beauharnois aussitôt qu'on y aura construit une chapelle en pierre ou en bois de 30 à 40 pieds carrés. Il devra pousser les gens du lac Saint-François à construire également une chapelle. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 308.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Richibouctou (Québec, 13 mars 1815). M. Saint-Germain ira remplacer M. Brodeur à Memramcook; il s'entendra avec lui pour le partage des missions de la Côte. Il le prie de ne pas être trop exigeant pour ses paroissiens. La mission de Kigibougouet. Réponse à diverses consultations. M. Doucet a quitté volontairement la cure de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 313.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Cartier, marchand de Saint-Antoine-de-Chambly (Québec, 25 mars 1815). A propos des difficultés qui existent dans la paroisse occasionnées par la mauvaise administration des travaux entrepris pour réparer l'église. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 318.)

Sermon de Mgr J.-O. Plessis à l'occasion de la paix américaine (Québec, 6 avril 1815.) (Cartable: *Diocèse de Québec*, v. 8, p. 116.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général et curé à Saint-Raphaël-de-Glengarry (Québec, 10 avril 1815). Il espère pouvoir lui envoyer un second assistant avant son départ pour le Golfe. M. Macdonell verra lui-même à lui assigner le poste qui conviendra le mieux dans les circonstances. "Our good Sir George is gone and with him are gone a part of your and my hopes for the progress of letters and of the Catholic Religion in these countries." (*Registre des Lettres*, v. 8 p. 323.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Chartier de Lotbinière, à Montréal (Québec, 15 avril 1815). Pour faire droit à la requête de 206 habitants de la paroisse de Lotbinière, il enverra un délégué fixer en son nom un nouveau site d'église. Il faudra se hâter de construire, car l'ancienne église est dans un état d'indécence tel qu'il faudra bientôt l'interdire. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 329.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 15 mai 1815). Mgr de Saldes fera la visite épiscopale dans le district de Montréal. "Pour moi, je serai prêt à partir à la fin du mois. Ma crainte est de ne pas trouver d'occasions. La nouvelle révolution a stupéfié les esprits, comme elle a glacé les cœurs. Le commerce est effrayé; les affaires suspendues. Point de vaisseaux encore, ni d'Angleterre, ni de Terreneuve, ni même de la Baie-des-Chaleurs, chose rare à la mi-mai." Pourquoi il veut envoyer M. Saint-Germain comme missionnaire dans les provinces maritimes. "Mes paquets du mois de septembre sont partis d'Angleterre en novembre par l'évêque de Landres que le Saint-Père faisait venir à Rome pour avoir des éclarcissements sur la question du veto que M. Milner, rendu avant lui, avait, dit-on, fort embrouillé." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 338.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hubert Cornelier, curé à Berthier (Québec, 24 mai 1815). Mgr Plessis répond à diverses questions concernant ceux qui doivent donner le pain bénit à l'église. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 343.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général de Québec à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 29 mai 1815). C'est M. Jean Macdonell qui sera son vicaire dans les deux paroisses de Saint-Raphaël et de Saint-André, à la place de M. Gaulin. Mgr Plessis s'est réjoui d'apprendre que M. Macdonell se proposait de construire une église plus vaste à Saint-Raphaël et une maison d'école. Il le prie cependant de s'assurer d'un revenu suffisant avant de commencer ces contructions. Il le prie d'aller se rendre compte par lui-même de l'état de la chapelle de Kingston. "M. Gaulin se rend avec moi au Golfe et sera vraisemblablement placé à Antigonish." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 346.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir John Coape Sherbrooke, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (Halifax, 27 juillet 1815). Mgr Plessis, de passage à Halifax, a été très peiné de l'état d'abandon où se trouvent les Sauvages catholiques micmacs. Il songe à faire venir dans la Nouvelle-Écosse des religieux de la Trappe qui se chargeraient de leur procurer les secours de la religion. Il prie sir John Sherbrooke de vouloir bien appuyer auprès des ministres britanniques la demande qu'il se propose de faire afin qu'il soit permis aux religieux de la Trappe de venir s'établir dans la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 348.)

Mgr J.-O. Plessis au Père abbé, supérieur de la Trappe, à la Valsainte (Annapolis, Nouvelle-Écosse, 1er août 1815). Il a rencontré le Père Vincent, à Halifax. Il croit qu'une bonne occasion se présente pour envoyer quelques-uns de ses religieux dans le diocèse de Québec. Il leur confiera le soin des missions des Sauvages micmacs de la Nouvelle-Écosse. Le gouverneur est bien disposé et fera agréer ce projet aux ministres de Sa Majesté. Il a pris sur lui de retenir en Canada le Père Vincent et de l'envoyer commencer sa mission auprès de M. Sigogne où il pourra tout en vaquant au ministère des âmes remplir ses devoirs de religieux trappiste. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 348.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le lieutenant-gouverneur sir John Coape Sherbrooke, à Halifax (Frenchtown, Baie-Sainte-Marie, 4 août 1815). Il lui envoie une lettre concernant les Sauvages micmacs. Il a parlé de son projet à M. Sigogne, curé à la Baie-Sainte-Marie, et celui-ci l'approuve de tout cœur. Il remercie sir John Coape Sherbrooke de ses bontés. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 351.)

Mgr J.-O. Plessis au Père Vincent, religieux de la Trappe, à Halifax (Baie-Sainte-Marie, 6 août 1815). Il enverra au Père abbé la lettre incluse. M. Sigogne l'attend à la Baie-Sainte-Marie où il aura une église chaude, une chambre chaude, du temps et de la tranquillité pour vaquer à ses exercices. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 351.)

Mgr J.-O. Plessis à M. French, missionnaire à Miramichi (Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 26 août 1815). Mgr Plessis trouve étonnant qu'après dix ans de séjour à Miramichi, M. French n'ait pas encore écrit à son évêque. Il peut s'occuper du soin spiritiuel des catholiques de la ville de Saint-Jean tout en vaquant à ses missions; cependant, sous prétexte d'amasser des aumônes pour l'église de Saint-Jean, il ne doit pas s'absenter trop longuement de son territoire. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Chytre à Terre-Neuve (Boston, 5 septembre 1815). Mgr Plessis a appris que Mgr de Chytre avait retenu, à Halifax, un prêtre du nom de Fitzgerald qui s'en venait à Québec. Il le prie de lui accorder en échange M. Herron, dont il aurait besoin dans la ville de Québec. A-t-il donné des certificats à M. Fitzpatrick, prêtre venu de Terre-Neuve à l'île du Prince-Edouard? Qu'est-ce que cet abbé Flind qu'il a trouvé à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick également de Terre-Neuve? Comment s'est conduit l'abbé French à Terre-Neuve où il a passé l'hiver précédent? (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Ambroise Fitzpatrick à l'île du Prince-Edouard (Boston, 5 septembre 1815). Il a appris par M. McEachern son arrivée à l'île du Prince-Edouard. Il lui offre la petite cure de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick où l'on compte environ 30 à 40 familles catholiques anxieuses d'avoir un prêtre parmi elles. La chapelle de l'endroit n'est pas encore terminée et est complètement destituée de tout. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 356).

Mgr J.-O. Plessis au Père Vincent Merle, religieux trappiste à Halifax (New-York, 11 septembre 1815). S'il n'est pas encore rendu à la Baie-Sainte-Marie chez M. Sigogne, il pourra rester à Halifax où M. Mignault requiert les secours d'un assistant. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 358.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Boston (Trois-Rivières, 25 septembre 1815). Il est à mi-chemin entre Montréal et Québec où il espère arriver dans deux jours M. Matignon a bien supporté les fatigues du voyage. Si M. Brosius persiste dans son idée de venir exercer le ministère dans le diocèse de Québec, il le recevra avec plaisir. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 360.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse (Québec, 28 septembre 1815). Mgr Plessis lui offre la mission de Memramcook; il croit qu'il fera mieux en cet endroit que dans le poste où il est maintenant. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 367.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 28 septembre 1815). Mgr Plessis est arrivé ce même matin à Québec. MM. Painchaud et Doucet. Ce dernier est parti après avoir fait les préparatifs d'un homme qui ne doit pas revenir. "M. Charles Germain nous quitte pour s'en aller se faire trappiste. M. Thavenet est parti pour France et plusieurs Français parlent d'en faire autant; bientôt, nous ne saurons plus où donner la tête." Mgr Plessis est content que Mgr de Saldes ait décidé du site de l'église de Lotbinière dans le sens du seigneur. A-t-il été averti de l'élection du nouveau supérieur du séminaire de Québec? (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 362.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Paquin, vicaire à Varennes (Québec, 29 septembre 1815). Il le charge de la desserte de la mission abénaquise de Saint-François et de Bécancour. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 362.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Amable Prévost, curé à Saint-Mathias-de-Chambly (Québec, 16 octobre 1815). La requête de ses paroissiens où ceux-ci demandent la permission de reconstruire leur église, n'est pas faite selon la forme légale. Il faudra en faire une nouvelle, selon le modèle que Mgr Plessis lui transmet. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 369.)

Mgr J.-O.Plessis à M. René-Pierre Joyer, curé de Saint-Sulpice (Québec, 16 octobre 1815). Il le nomme à la desserte des deux paroisses de Sorel et de l'île du Pads. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 371.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Olivier Bruneau, curé à Sorel (Québec, 16 octobre 1815). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Sulpice. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 371.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Amable Prévost, curé à Saint-Mathias-de-Chambly (Québec, 23 octobre 1815). Il s'aperçoit qu'il y a de la mésintelligence dans la paroisse de Saint-Mathias, à propos du site à marquer pour une nouvelle église. Il attendra qu'il y ait entente entre les paroissiens avant d'envoyer un délégué. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 373)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Joseph Périnault, curé au Sault-au-Récollet (Québec, 24 octobre 1815). Il le remercie d'avoir accepté la mission de Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 374.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Antoine Tabeau, premier vicaire à Québec (Québec, 24 octobre 1815). Il le nomme aumônier des religieuses de l'Hôpital général de Québec, et le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et de celle de Sainte-Foy. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 374.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 25 octobre 1815). M. Parent s'en tiendra au site qu'il a désigné lui-même pour le grand Spipagan. Il verra aussi à ce que l'on termine le presbytère de Caraquet. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 375.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton (Québec, 27 octobre 1815). Observations de Mgr Plessis sur le district de Gaspé "dont il faut avouer que le gouvernement ne s'occupe pas assez." On vient d'y bâtir deux prisons, une à Percé, l'autre à Carlisle. On a fait des règlements pour protéger les pêcheurs. Personne ne les observe. Il le prie de préparer un mémoire où il racontera la manière dont les marchands exploitent les pauvres gens de ce district. Mgr Plessis le présentera lui-même à une des Chambres du Parlement, à la session de 1816. Diverses recommandations et réponses à plusieurs consultations. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 377.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 6 novembre 1815). Changements de cures: M. Saint-Germain ira à Sainte-Anne-des-Plaines, et M. Huot, au Sault-au-Récollet. A propos d'un prêtre écossais offert par Mgr de Gortyne. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 382.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, prêtre à Québec (Québec, 8 novembre 1815). Il le charge de la desserte de la cure de Saint-Pierre-des-Évrards et de celle de Saint-Jean-Deschaillons. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 384.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Demers, missionnaire à Bonaventure (Québec, 9 novembre 1815). Il a reçu avec plaisir sa lettre attendue depuis longtemps. Il comprend le déplaisir que M. Demers éprouve de se loger chez un particulier à Percé. Aussi, il devra hâter l'achèvement de la sacristie où il pourra se loger. Les habitants de Percé ont fait le désespoir de ses prédécesseurs. Il comprend qu'il s'attache davantage à ceux de la Pointe-Saint-Pierre et de Douglastown. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 385.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 10 novembre 1815) Il désire avoir des nouvelles du Madawaska et spécialement des progrès de construction de l'église de Saint-Basile. M. Romagné, missionnaire des Abénaquis, est très versé dans la connaissance de la langue de ces Indiens. C'est un très honnête homme qu'il devrait visiter. Recommandations à propos de ces missions indiennes. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 387.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, missionnaire à Tracadie (Québec, 26 novembre 1815). Il le félicite de son zèle. A propos du voyage à Halifax que projette M. Manseau. L'esprit de parti des gens de Tracadie. Réponse à diverses consultations. L'abbé Pichart a pris possession de sa cure... Il l'engage à prendre soin de sa santé. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 392.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico, île du Prince-Edouard (Québec, 27 novembre 1815). Il a regretté de n'avoir pu le rencontrer dans son voyage de l'été dernier. Il a appris avec chagrin que les habitants de Malpec, ayant refusé d'accepter les propositions du colonel Compton, ont été finalement dépouillés de leurs terres. Il ne peut donner un curé résident aux gens des îles de la Madeleine. Il pourra venir à Québec dans le cours de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 397.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 27 novembre 1815). Il regrette que le jeune Alexander Macdonell ne soit pas plus studieux. Il lui enverra peut-être un assistant pour desservir les Français de la petite Brador. Il ne peut fournir un prêtre aux habitants de Torbay (?) "Simon Babin est mort à bord de son bâtiment, dans un havre désert, sur la côte nord du fleuve, à environ 80 lieues de Québec." Les habitants de Paspebiac "grands buveurs" de rhum. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 398.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Maudet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse (Québec, 28 novembre 1815). Il lui envoie une caisse de livres: Bréviaire romain, Nouveau-Testament, Imitation de Jésus-Christ, etc., etc. Il le prie de se conformer à la discipline du diocèse pour la récitation du bréviaire romain et la solennité de certaines fêtes. Comment il devra agir pour les dispenses d'empêchement au mariage. Conseils à propos de l'administration du baptême. Il le félicite de ce qu'avec un si modique revenu il a pu faire subsister ses fabriques et bâtir de si jolies chapelles. "Une autre chose m'étonne davantage et fait bien l'éloge de votre sollicitude, c'est que dans une mission si longtemps mal administrée par vos prédécesseurs et même, entièrement abandonnée pendant les dix ans qui ont immédiatement précédé votre arrivée d'Europe, vous ayez néanmoins réussi à instruire votre peuple avec un succès dont on trouve peu d'exemples, même dans les paroisses de l'intérieur du diocèse qui ont toujours été desservies sans interruption. Aussi Dieu a-t-il bien voulu vous dédommager par là des tribulations que vous avez éprouvées de la part de certains caractères durs et intraitables." Le Père Vincent n'ira probablement pas à la Baie-Sainte-Marie, vu qu'il remplace à Halifax, M. Mignault, malade, et qu'il a reçu l'ordre de son abbé de s'occuper de l'établissement des Trappistes dans la Nouvelle-Écosse. Mgr Plessis aimerait bien à avoir une copie des intéressantes notes que M. Sigogne a rédigées sur ses missions. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 400.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général et curé à Boucherville (Québec, 28 novembre 1815). M. Le Duc ira à Boucherville comme vicaire s'il veut accepter ce poste. Mgr Plessis a été surpris d'apprendre que plusieurs curés du district de Montréal n'avaient pas encore introduit la nouvelle édition du petit catéchisme dans leur paroisse. Il le prie d'imposer la chose aux récalcitrants. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 405.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles French, missionnaire à Bartabog, rivière Miramichi (Québec, 28 novembre 1815). Mgr Plessis a été touché de ses bons sentiments, cependant, il n'aurait pas dû entreprendre ces longs voyages et laisser ses fidèles sans pasteur. A propos de ses difficultés avec M. Malcolm. Il devra se réconcilier avec lui. Il doit refuser les sacrements aux catholiques qui adhèrent à la société des francs-maçons. Il ne doit pas accepter d'argent des protestants comme contribution à la construction d'une église. Il lui faut porter l'habit ecclésiastique. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 406.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Quévec, 29 novembre 1815). Il n'a pas d'objection à ce que l'on célèbre à Sainte-Claire la messe dans la chapelle. Il laissera le soin des affaires de la fabrique entre les mains de M Boissonnault. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 410.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 décembre 1815). Il lui renverra les deux catéchismes iroquois. Mission de M. Roupe à la Petite-Nation. M. Macdonell acceptera l'ecclésiastique de Baltimore, William Chisholm. Mgr l'évêque de Boston lui a écrit que M. Brosius ne pouvait venir maintenant. Les habitants ne sont pas satisfaits du choix fait par Mgr l'évêque de

Saldes pour le site de l'église dans la seigneurie de M. de Lotbinière, la Nouvelle-Longueuil. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 411.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal-préfet de la sacrée congrégation de la Propagande à Rome (Québec, 7 décembre 1815). "Voici la quatrième fois depuis le 14 mars que je me fais l'honneur d'écrire à Votre Éminence, sans avoir encore eu aucune réponse." Il lui a expédié un paquet le 14 septembre 1814, qui a été porté à Rome par le vicaire apostolique de Londres. Il prie Son Éminence de vouloir bien soumettre au Souverain Pontife les différentes demandes qu'il a faites. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 213.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'archevêque de Dublin (Québec, 13 décembre 1815). Il désire continuer de correspondre avec l'archevêque de Dublin. Il attend avec anxiété la décision du Souverain Pontife par rapport à la question du veto. Il considère que cette décision affectera tous les évêchés situés dans les domaines britanniques. Les catholiques de New-York désirent beaucoup voir arriver leur nouvel évêque Mgr Connolly, et s'affligent de son long retard. Affaires d'Irlande. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 416.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Viau, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 14 décembre 1815). Réponse à une consultation à propos des bancs du seigneur haut justicier, des coseigneurs et seigneurs de fief. Arrêt du Conseil Supérieur du 8 juillet 1809. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 417.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, missionnaire à Halifax (Québec, 18 décembre 1815). Mgr Plessis a appris avec joie le rétablissement de sa santé. Il est probable que M. Burke passera l'hiver en Europe. M. Mignault gardera le Père Vincent pour se faire aider, car il ne doit pas retenir M. Gaulin dont la présence est nécessaire au Cap-Breton. Il a demandé à M. McEachern des renseignements sur un prêtre irlandais du nom de Fitzpatrick, venu de Terre-Neuve l'année, précédente. M. Doucet, l'ancien curé de Québec, a quitté Québec avant le retour de Mgr Plessis, au mois d'août; il s'est rendu aux Etats-Unis et s'est embarqué à Marble Head sur un vaisseau en partance pour Marseille; il était accompagné de M. Charles Germain qui va se faire religieux trappiste. M. Doucet est parti assez endetté envers quelques amis. Mgr Plessis n'a rien à lui reprocher quoique "les langues se soient déchaînées contre lui en tous sens. On a fini par se réunir dans l'opinion que c'était la démarche d'un cerveau dérangé." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 426.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé à L'Islet (Québec, 30 décembre 1815). Il ne doit pas célébrer de mariage d'enfants mineurs sans le consentement des parents de la partie mineure. C'est une loi qui a toujours été observée dans le diocèse. S'il s'est déjà permis la chose, il a agi d'une manière tout à fait irrégulière; les curés ne sont pas au-dessus des lois. Mgr Plessis ne croit pas que Mgr Briand ait jamais toléré une semblable enfreinte des lois. "J'ai joui pendant dix ans de la conversation de ce vénérable évêque. Il m'a toujours paru attaché aux principes de subordination et plein de respect pour l'autorité civile; il n'aimait pas à la voir fronder. Cependant, à l'époque où il a gouverné, on pouvait prendre sur soi beaucoup plus qu'il ne serait prudent de le faire aujourd'hui. Il y avait plus de respect pour le clergé et moins d'yeux ouverts pour observer ses démarches. Les fidèles étaient plus dociles et encore à l'abri des effrayants progrès qu'ont faits, dans leurs esprits, les principes de liberté et de démocratie propagés par notre nouvelle constitution, par l'exemple contagieux de la révolution française. Or, plus les esprits sont ouverts à la chicane, plus il faut se garder de tout ce qui n'est pas strictement légal et régulier." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 433.)

1816

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, curé à Soulanges (Québec, 1er janvier 1816). Mgr Plessis désignera lui-même la place de la chapelle de la Nouvelle-Longueuil, lorsqu'il passera aux Cèdres, le printemps prochain. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 435.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Varin, curé à Terrebonne (Québec, 5 janvier 1816). Il lui envoie le décret de suppression provisoire de la cure et paroisse de Saint-François-de-Sales-de-l'Ile-Jésus. Il le charge de le mettre à exécution. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 436.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Joseph Périnault, curé à La Visitation (Québec, 6 janvier 1816). Il pourra se mettre en route pour sa mission de Kingston, aussitôt que les glaces le permettront. Il devra tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures, et avoir "toutes sortes d'amabilités pour monsieur l'abbé de Lamotte, s'il est encore à Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 438.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, curé à la Pointe-Claire (Québec, 18 janvier 1816). Il ira à Vaudreuil vérifier les allégués de la requête des habitants de cette paroisse qui demandent la permission de construire un nouveau presbytère. Il dressera un procès-verbal des délibérations, et l'enverra à Mgr Plessis. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 444.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 janvier 1816). Affaires d'administration. Les curés malades. Les révélations de la Sœur de la Nativité. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 445.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 27 janvier 1816) Nominations de curés: M. Duranseau à Lachine, M. Leprohon à Belœil. "Il y a dix ans aujourd'hui que vous m'avez mis en possession de mon église", (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 448.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Marie Mignault, missionnaire à Halifax (Québec, 29 janvier 1816). Si les Trappistes obtiennent la permission de s'établir dans la Nouvelle-Écosse, ils se fixeront au milieu des Indiens micmacs. Il faut laisser le Père Vincent à Chezzetcook. M. Burke lui a écrit de Cork et de Londres. Il doit être à Paris dans le moment. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 449.)

Mgr J.-O. Plessis à His Excellency Francis Gore, Esquire (Quebec, February 7, 1816). Lettre d'introduction pour M. Joseph Périnault, missionnaire à Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 452.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 13 février 1816). A propos des mariages clandestins dans le diocèse de Québec. Il est bien affligé de la mauvaise conduite des Français du village de Brador. Qu'il fasse son possible pour les visiter de temps en temps. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 455.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Boissonnault, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 16 février 1816). Il a appris les malentendus qui existaient dans sa paroisse au sujet des bancs de l'ancien jubé. Mgr de Saldes décidera ce qu'il y a à faire dans les circonstances et tous devront se soumettre à sa décision. M. Boissonnault lira au prône la présente lettre. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 456.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 20 février 1816). Il est heureux d'apprendre que le catéchisme en langue iroquoise, préparé par MM. Rinfret et Leclerc, sera bientôt prêt pour l'impression. M. McQuad. MM. Lanctôt et Cornelier, malades, demandent de l'aide. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 462.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Flaget, évêque de Bardstown (Québec, 21 février 1816). Mgr Plessis espère pouvoir aller le voir dans le cours de l'été prochain. "Quant à votre promenade en Canada, je ne puis encore décider s'il conviendra de la faire cette année. Cela dépend du gouvernenur que nous aurons alors; non que vous ayez besoin de sa permission pour vous introduire, mais parce que je voudrais qu'il vous accueillît honorablement. C'est ce que n'aurait su faire qu'une partie de ceux qui ont gouverné cette province jusqu'à présent. Quelques-uns ont donné peu de considération au clergé. Or, je n'aimerais pas à présenter un évêque étranger à des hommes de cette espèce; mais, vraisemblablement, je saurai à quoi m'en tenir là-dessus avant de laisser Québec, au mois de mai." Il le remercie de l'accueil qu'il a fait à M. Pratte; il espère qu'il restera dans le diocèse de Bardstown. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 463.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de New-York (Québec, 21 février 1816). Il le félicite de son heureuse arrivée sur le continent américain. Il lui accorde des pouvoirs de grand vicaire, et il espère que Mgr de New-York fera de même pour l'évêque de Québec. Il le prie de lui dire si l'abbé McQuad, rendu à Montréal, a quitté le diocèse de New-York avec son consentement. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 464.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Tessier, supérieur du séminaire de Baltimore (Québec, 21 février 1816). Il lui envoie sous ce même pli une lettre qu'il voudra bien faire parvenir à l'évêque de Bardstown. Mgr Plessis a regretté, en apprenant la mort de l'archevêque de Baltimore, de ne pas lui avoir rendu visite lors de la tournée aux Etats-Unis, l'année précédente. Ce prêtre écossais annoncé par Mgr l'évêque de Gortyne pourra se rendre dans le Haut-Canada où M. Macdonell trouvera à l'employer. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 465.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Boston (Québec, 22 février 1816. Il a reçu sa dernière lettre et le remercie des nouvelles qu'il lui a données de M. Doucet. "Toutes les circonstances de son départ d'ici annoncent une tête entièrement démontée." A propos d'un prêtre irlandais du nom de Murphy. M. Ewer, grand vicaire de l'évêque de Chytre, à Terre-Neuve, lui a appris que M. Fitzpatrick, à qui il avait songé de donner la cure de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, n'est pas un sujet désirable. Il l'a remercié de ses services. Mgr de Gortyne, coadjuteur de l'archevêque de Baltimore, lui succédera-t-il, sur le siège archiépiscopal ? Il a écrit à l'évêque de New-York. Si M. Brosius se décide à venir dans le diocèse de Québec, il le recevra avec plaisir. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 467.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Conefroy, vicaire général, à Boucherville (Québec, 23 février 1816). Il ira à Sainte-Marie-de-Monnoir faire enquête sur l'affaire du cimetière. Il étudiera en passant à Saint-Mathias la question de l'église que l'on veut reconstruire au centre de la paroisse, sur le fief de M. Yule. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 468.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Demers, missionnaire à Bonaventure (Québec, 24 février 1816). Il tâchera de faire deux voyages à Percé dans le cours de l'été prochain. Il permettra aux habitants de Douglastown de déplacer leur chapelle pour la mettre dans un endroit plus élevé. Il poussera les gens de Bonaventure à entreprendre la construction d'un nouveau presbytère. Aubain Bound, de la Pointe-Saint-Pierre, a envoyé à Québec, son fils et sa fille aînés pour apprendre à lire et à écrire. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 469.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 24 février 1816). Il vaut mieux construire la nouvelle église de Caraquet en pierre, s'il s'en trouve d'assez bonne qualité dans la région. Il le laissera une année encore dans sa mission. Cela l'aidera à faire d'autres arrangements. Les sujets diminuent au lieu d'augmenter. "Depuis le 1er février 1815, jusqu'à pareil jour 1816, il n'y en a eu que deux d'ordonnés. Dans le même espace de temps, trois sont morts, trois sont partis pour l'Europe, et trois ont été mis dans des missions où il n'y en avait pas auparavant." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 471.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton (Québec, 24 février 1816). Réponse à diverses consultations. Son mémoire sur la question des pêcheries n'est pas tout à fait du goût de Mgr Plessis. "Il s'agissait d'empêcher les déprédations qui se commettent dans les pêches et dans les propriétés territoriales des sauvages qui bientôt ne sauront plus où asseoir leurs cabanes et où tendre leurs filets" et non pas de la traite de l'eau-de-vie. "Laissez la chapelle de la Rivière-à-Jacquet courir sa chance." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 472.)

LE CHEVALIER DE RAYMOND

Le mémoire ci-après provient des archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où nous l'y avons découvert au cours de recherches faites durant l'été de 1923. Il fait partie d'un recueil factice de documents manuscrits intitulé: *Pièces pour l'histoire militaire du Canada, 1730-1760,* et ne couvre pas moins de 72 pages grand folio.

Il n'y a ni titre, ni signature, ni date, mais l'écriture et le papier indiquent suffisamment que nous sommes en face d'un document ancien remontant à la fin du régime français. Ce sont les observations d'un officier de la marine sur l'organisation des postes du Canada au temps du gouverneur Duquesne.

Tout à côté, dans le même recueil, l'on rencontre le même mémoire, mais réduit à 68 pages in-folio. Cette seconde pièce, de caractère officiel, est intitulée: "Mémoire en forme d'observation concernant 1° le dénombrement des postes du Canada; 2° le choix des commandants; 3° le traitement des troupes." Elle n'est pas une reproduction absolument exacte de la précédente, mais y est substantiellement conforme. Contrairement à la première elle est soigneusement écrite, d'une belle écriture de bureau. C'est, évidemment, une copie du document original faite par un écrivain de la marine pour être soumise au ministre des colonies. La phraséologie est assez souvent différente, l'orthographe est un peu moins fantaisiste et tout ce qui a trait personnellement à l'auteur dans la rédaction première a été supprimé.

Précisément parce qu'il est plus complet que celui soumis au ministère et qu'il est en même temps plus piquant, nous avons préféré reproduire ici le mémoire tel qu'il est sorti de la plume de son auteur.

Par qui ce mémoire anonyme avait-il été dressé, et à quelle époque ? Tels étaient les deux premiers problèmes à résoudre.

La date elle-même est assez facile à établir. A un certain endroit, l'auteur parle de "deux millions consommés pour deux mille hommes qu'on a fait marcher l'année dernière pour construire en bois le fort de la Presqu'île et celui de la Rivière aux Bœufs, et cette année celui nommé le fort Duquesne, pour la bâtisse duquel et le détachement de M. de Villiers qui allait venger la mort de son frère on a fait marcher environ 1500 hommes." C'est donc en 1754, l'année de la capitulation du fort Nécessité, qu'a été rédigé notre mémoire.

Quoiqu'il fût un peu moins facile de déterminer l'auteur, nous y sommes cependant parvenus sans trop de peine, grâce à deux ou trois allusions personnelles que le texte nous fournit. De son propre aveu, en effet, l'officier qui tient la plume, sert Sa Majesté depuis 32 ans dans les troupes du Canada, a commandé à des époques différentes le poste de Niagara et celui des Miamis, et a été remplacé au poste de Niagara par M. de Beaujeu sous M. de la Galissonnière. Il n'en faut pas davantage pour reconnaître le chevalier de Raymond qui, de fait, en l'année 1754, servait depuis 32 ans, étant venu au Canada et y ayant été fait enseigne en 1722; et qui, après avoir été une première fois commandant à Niagara en 1748, y fut remplacé en 1749 par M. de Beaujeu au moment où il allait prendre lui-même le commandement du poste des Miamis.

S'il fallait d'ailleurs une plus ample preuve, nous la trouverions dans les papiers de Surlaville qui ont été publiés en partie par l'auteur des *Derniers Jours de l'Acadie.* M. DuBoscq de Beaumont reproduit en effet, comme appendice à son ouvrage, et sous le titre d'*Observations à faire sur le choix des commandants des postes*, quelques pages d'un document qui est signé de Raymond, et ces pages correspondent exactement, sinon au texte que nous publions ici, du moins à la rédaction officielle dont nous avons parlé plus haut et qui avait été faite à l'intention du ministre. Le mémoire dont M. de Beaumont n'a publié qu'un court fragment devrait se retrouver tout entier dans les papiers de Surlaville, car, ainsi qu'il appert à la première ligne du texte que nous publions, c'est à l'ancien major des troupes de l'Ile Royale, Le Courtois de Surlaville, qu'il a été primitivement adressé.

Quelques notes biographiques sur le chevalier de Raymond aideront, croyons-nous, à faire mieux comprendre et les mobiles qui l'ont inspiré dans la composition de son mémoire et les raisons qui lui ont fait choisir M. de Surlaville comme son destinataire.

Charles de Raymond appartenait à une ancienne famille dont des branches s'établirent dans le Périgord, le Quercy, l'Angoumois, l'Agenais et la Saintonge. Lui-même naquit en Saintonge vers 1706. Nous le croyons fils de Louis de Raymond et de Marguerite-Louise Amelotte. Au temps de son mariage en 1697, son père était seigneur des Rivières et de Grandpré, paroisse de Saint-Aignan, et lieutenant au régiment de Champagne; mais dans un autre acte, en 1714, il est qualifié seigneur du Carlos, paroisse de Moutierneuf.

Quoi qu'il en soit, Charles est venu en Canada pour la première fois en 1722, une commission d'enseigne en second lui ayant été accordée sur la recommandation du comte d'Evreux. A partir de cette date jusqu'à la cession du pays en 1760, c'est-à-dire pendant 38 ans, il ne paraît s'être absenté que trois fois pour passer en France; la première fois de 1725 à 1728, la seconde en 1746 et la troisième en 1753. Promu enseigne en pied en 1731, il fut fait lieutenant dans les troupes de la marine le 6 mai 1738, et le marquis de Beauharnois lui confia aussitôt le commandement du poste de Niagara, qu'il garda jusqu'en 1746.

En cette même année 1746, il fut enfin pourvu d'une compagnie. Après avoir pris part en 1746 à l'expédition de M. de Rigaud contre la Nouvelle-Angleterre, il fut de nouveau appelé au commandement de Niagara par M. de la Galissonnière en 1748. L'année suivante, il est remplacé à Niagara par M. de Beaujeu et passe au commandement du poste des Miamis, pour en être relevé en 1751 par M. de la Jonquière. En 1752, sa compagnie est l'une des deux que le gouverneur du Canada prête au gouvernement de l'Ile Royale. Le comte de Raymond qui venait d'être nommé gouverneur de l'Ile Royale, était, non pas le frère, comme on le lit dans le *Rapport des Archives Canadiennes pour 1905*, sans doute d'après une transcription fautive (I, 292), mais un cousin du capitaine des troupes du Canada. C'est évidemment cette parenté qui engagea M. de la Jonquière à choisir le chevalier de Raymond comme l'un des deux officiers destinés à l'Ile Royale. Ce dernier ne fut que peu de temps à Louisbourg; sans compter qu'il n'y suivit sa compagnie qu'à la fin de 1752, il repassait déjà en France, en octobre 1753, avec le comte de Raymond et M. de Surlaville. De retour à Louisbourg, le 2 août 1754, il était déjà de retour à Québec en octobre suivant pour ne plus servir qu'au Canada. Nous le retrouvons en 1755 à la bataille de Saint-Sacrement avec M. Dieskau et, en 1758, à la bataille de Carillon où il commande les troupes de la colonie et se conduit avec une distinction qui lui mérite à la fois les éloges de Montcalm et une pension de 300 livres sur le trésor royal. Il devait être fait chevalier de Saint-Louis en 1753, mais comme il était en France lorsque les lettres du roi parvinrent à M. Duquesne, il ne put être reçu qu'en 1754 d'après de nouvelles lettres adressées à M. de la Galissonnière en France même. Le chevalier de Raymond repassa en France après la capitulation, se retira du service et se fixa à Saintes. Il y mourut en février 1774 chez le chirurgien Vivier et fut enterré à Sainte-Colombe. Rien n'indique qu'il se soit jamais marié; cependant M. Dangibeaud, dans ses *Minutes de notaire de la Saintonge* (II, 237), mentionne un acte de 1743 où il est question d'Elizabeth de Raymond, fille de Charles de Raymond, officier des troupes du détachement de la marine à Québec.

Le chevalier de Raymond, lorsqu'il adressait ses observations à M. de Surlaville avec l'intention évidente d'atteindre le ministre lui-même par cette entremise, n'était pas aussi désintéressé qu'il voulait le paraître. Son mémoire est un véritable plaidoyer *pro domo*; il est rempli d'amertume à l'endroit de ses camarades qui se gavent pendant qu'il jeûne et n'est au fond qu'un continuel soupir envers une place où il pourra lui-même s'enrichir. De tout temps d'ailleurs, il paraît avoir été grand quémandeur. En 1736 et en 1742, le ministre doit lui répondre qu'il sollicite inutilement en France et que c'est à M. de Beauharnois qu'il doit s'adresser s'il désire commander dans les postes. En octobre 1751, après son rappel du poste des Miamis, il adresse de nouveau au ministre un mémoire où l'on rencontre déjà les grandes lignes du projet qu'expose le mémoire présentement publié et où il demande le commandement du poste de la Baie pour une période de six ans sans autre rémunération que la liberté de l'exploiter (1). Malheureuse-

---

(1) Canada, Corresp. générale, C II, vol. 95, fol. 389.

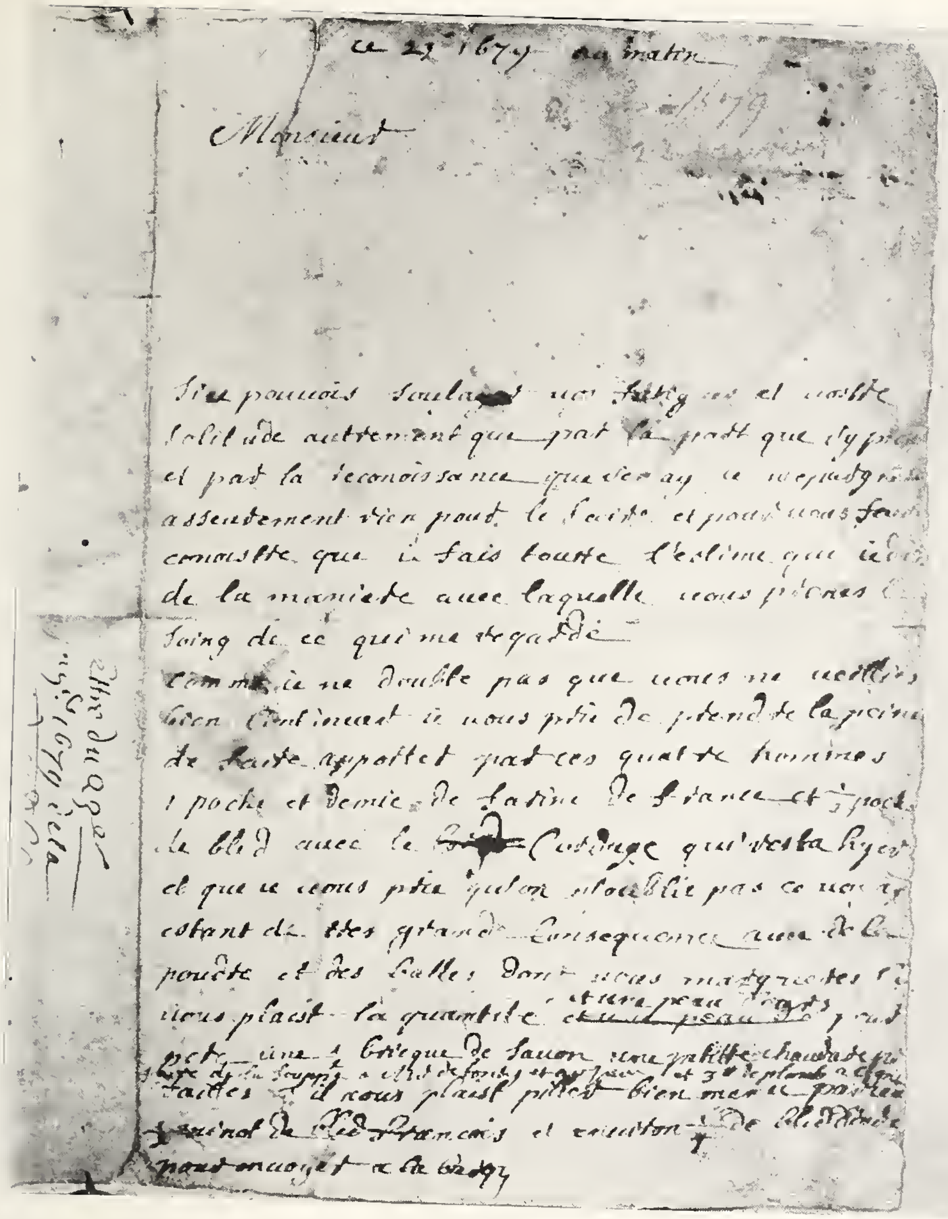

ce 27 1679 au matin

1679

Monsieur

Si ie pouvois soulager vos fatigues et vostre
solitude autrement que par la part que i'y pre[illegible]
et par la reconoissance que i'en ay ie me iugerois
asseurement [illegible] pour le faire et pour vous faire
connoistre que ie fais toutte l'estime que ie dois
de la maniere avec laquelle vous prenes le
soing de ce qui me regarde
Comme ie ne doubte pas que vous ne vouliés
bien continuer ie vous prie de prendre la peine
de faire apporter par ces quatre hommes
1 poche et demie de farine de France et 1/2 poche
de bled avec le ~~[illegible]~~ cordage qui reste a lyer
et que ie vous prie qu'on n'oublie pas ce [illegible]
estant de tres grande consequence avec de la
poudre et des balles dont vous m'agreeres s'il
vous plaist la quantité et une peau d'ours ~~et une peau de~~ pour
[illegible] une 1/2 brique de savon une petite chaudiere [illegible]
[illegible] de la soupe a [illegible] et [illegible] et 3 l de plomb a [illegible]
Faittes s'il vous plaist porter bien [illegible] pareil[illegible]
[illegible] de bled françois et environ 1/2 de bled d'Inde
pour envoyer a la barque

Ltre du 27e
[illegible] 1679 de la
[illegible]

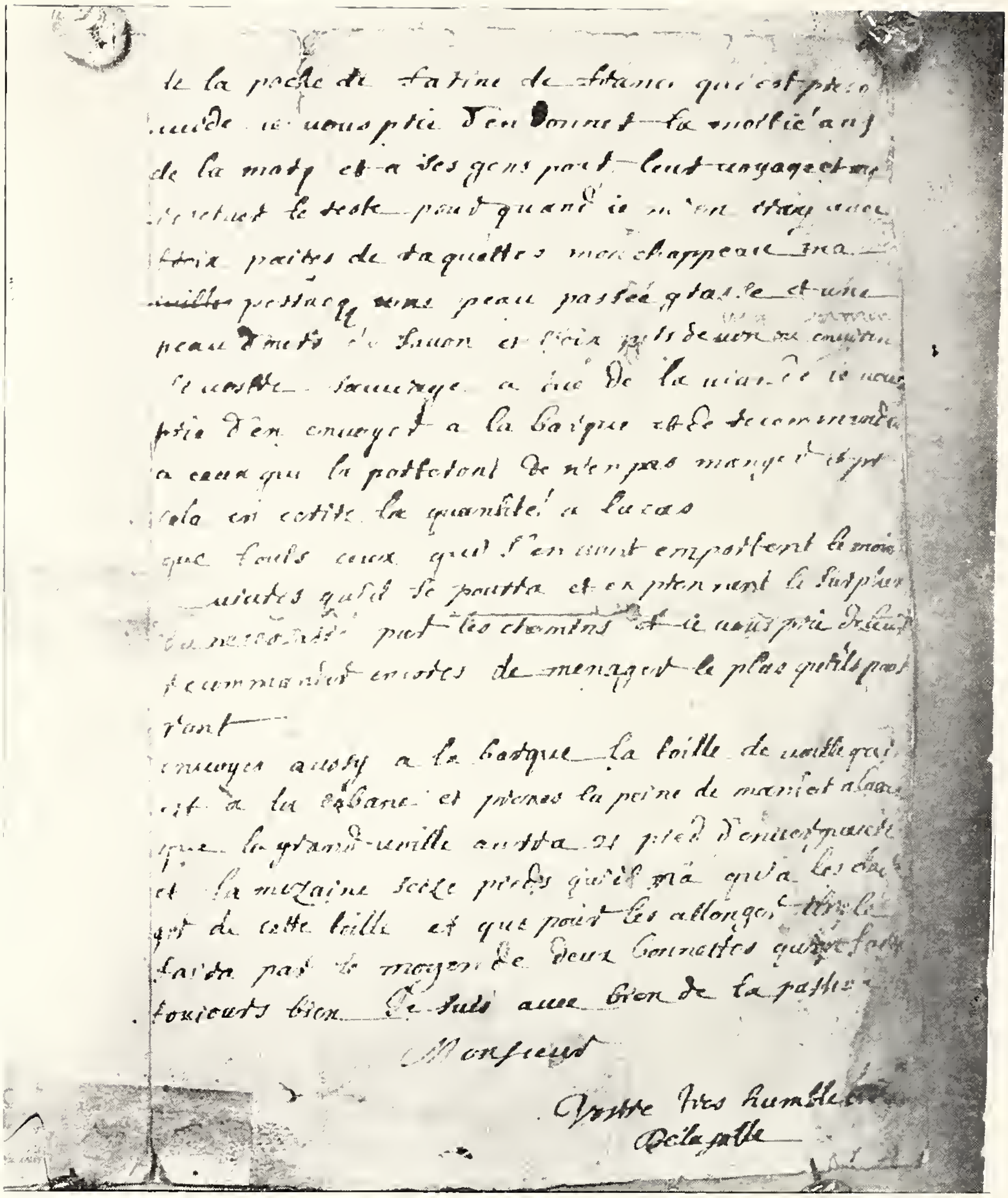

LETTRE DE CAVELIER DE LA SALLE

Ce 23e 1679 au matin

23 janvier, 1679.

Monsieur,

Si je pouvois soulager vos factigues et vostre solitude aultrement que par la part que i'y pren et par la reconnoissance que i'en aye ie n'épargnerais asseurement rien pour le faire et pour vous faire conoistre que ie fais toutte l'estime que ie dois de la manière avec laquelle vous prenez le soing de ce qui me regarde.

Comme ie ne doubte pas que vous ne veilliez bien continuer ie vous prie de prendre la peine de faire apporter par ces quatre hommes 1 poche et demie de farine de france et ½ poche de bled avec le cordage qui resta hyer et que ie vous prie qu'on n'oublie pas ce voyage estant de très grande conséquence avec de la poudre et des balles dont vous manquerez si vous plaist la quantité et une peau d'ours au pere, une ½ bricque de savon une petitte chaudiere pour faire de la souppe à Mr de Tonty et au pere et 3 lb de plomb à cygne. Faictes sil vous plaist piller bien menus par ces (?) ½ minot de bled français et environ ¼ de bled dinde pour envoyer à la barque.

de la poche de farine de france qui est presque vuide ie vous prie d'en donner la moietié au Sr de la marq et à ses gens pour leur voyage et me reserver le reste pour quand ie m'en irai avec troix paires de raquettes, mon chappeau, ma perrucqu' une peau passée grasse et une peau d'ours et du savon et trois pots de vin ou environ.

Si vostre sauvage a tué de la viande ie vous prie d'en envoyer à la barque et de recommander à ceux qui la porteront de n'en pas manger et pour cela en écrire la quantité à Lucas,

que touts ceux qui s'en vont emportent le moins de vivres qu'il se pourra et en prennent le surplus si nécessaire par les chemins et ie vous prie de leur recommander encores de ménager le plus qu'ils pourront.

Envoyes aussy à la barque la toile de voille qui est à la cabane et prenes la peine de mander à Lucas que la grande voile aurra 21 pied d'envergueur' et la mizaine seize pieds qu'il n'a qu'à les charger de cette toille et que pour les allonger on le faira par le moyen de deux bonnettes qu'on fait touiours bien. Je suis avec bien de la passion.

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

DE LA SALLE (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

ment, il ne parvint pas à vaincre l'obstination de M. Duquesne qui ne veut pas croire à l'indispensabilité de ses services. A une recommandation ministérielle plus particulièrement pressante, le gouverneur n'hésite pas à répondre, le 7 octobre 1753, que le sieur de Raymond a déjà gagné beaucoup d'argent au poste des Miamis et que ses prétentions sont fort exagérées. En avril 1754, le ministre écrit encore une fois à Duquesne pour lui recommander le chevalier qui était alors en France. "Je serai bien aise, écrit-il, que vous puissiez lui donner un commandement particulier, si vous en avez l'occasion, attendu qu'il est fortement recommandé par des personnages de haute considération."

C'est sans doute cette dernière recommandation que le chevalier de Raymond annonce à Surlaville, dans sa lettre du 28 octobre 1754, avoir été si mal accueillie par le gouverneur. "M. Duquesne, écrit-il, a regardé la lettre de recommandation que m'avait donnée le ministre comme une chanson du Pont-Neuf"(1). Peut-être aussi est-ce la même rebuffade qui décida le chevalier à tenter un suprême effort en résumant tous ses arguments dans le mémoire que voici, car tout indique que le mémoire a été écrit à la fin de 1754, après le retour de son auteur à Québec. L'on ne s'expliquerait pas autrement l'allusion à la prise du fort Nécessité. Cet événement en effet a eu lieu en juillet 1754, et le S^{r} de Raymond qui était à ce moment en haute mer n'a pu le connaître qu'à son retour.

Pourquoi maintenant M. de Raymond s'est-il confié à M. de Surlaville plutôt qu'à un autre ? C'est qu'à cette époque l'ex-major des troupes de l'Ile Royale était extrêmement bien en cour. Il était le protégé, et l'on pourrait presque dire l'ami du fameux duc de Choiseul qui, durant presque tout le règne de Mme de Pompadour, fut à la cour de Louis XV un ministre tout-puissant. Le chevalier de Raymond, qui avait connu Surlaville à Louisbourg et qui fit le voyage de l'île Royale en France sur le même navire en 1753, n'a certes pas manqué de le courtiser et de solliciter son appui. Et il n'a pas cru trouver meilleur canal que "mon cher Surlaville" pour arriver jusqu'au ministre.

---

(1) DuBoscq de Beaumont, *Derniers jours de l'Acadie*, p. 130.

Ces remarques nous ont paru nécessaires pour aider à démêler ce qu'il peut y avoir d'exagéré d'une part et de bien fondé de l'autre, dans un mémoire comme celui qui est ici reproduit. Ce départ fait, il nous a semblé que les observations du chevalier de Raymond restaient encore un document précieux à consulter pour l'histoire des postes à la fin du régime français et que, pour l'avantage de nos historiens, il méritait d'être publié dans son intégrité.

Aegidius Fauteux

MÉMOIRE SUR LES POSTES DU CANADA ADRESSÉ À M. DE SURLAVILLE, EN 1754, PAR LE CHEVALIER DE RAYMOND

Il faut donc vous satisfaire, mon cher Surlaville, et vous donner comme vous le souhaitéz le *dénombrement de tous les postes du Canada,* la partie où ils sont situés, ceux où le Roi tient des garnisons qui sont les clefs du Pays, ceux qui sont postes de commerce, le traittement actuel des garnisons, des postes, des commandants de ces différents postes, ce qu'on peut faire de mieux que ce qui s'y est fait jusqu'aujourd'huy pour maintenir les différentes nations sauvages et leur ôter l'occasion d'aller chez l'Anglois.

N'attendez pas un mémoire limmé, étudié, comme s'il était pour mettre sous les yeux d'un ministre, mais vous pouvez comter sur la vérité telle qu'elle est, sans déguisement, sans far, sans partiallité, et encore moins sans respect humain. Il y a beaucoup de chose qu'il faudrait taire, si j'avais l'honneur de parler au ministre. Vous me demandez la vérité sur chaque chose, je vous la dis, en honeste homme, en chrétien. C'est pourquoi je vous permets d'exposer ce mémoire que je ne fais que pour vous à l'examen de tous qui connoissent aussi parfaitement le Canada que j'ai eu lieu de le connaître depuis 32 ans passés que j'ay l'honneur de servir Sa Majesté. Les différents commandemens que Mrs les Généraux m'ont confiés comme vous l'avez vu par leurs ordres dont ils m'ont pourvu, c'est ce qui m'a donné une connoissance généralle de ce pays, et des Sauvages, et du local général de tout ce qui regarde ou concerne le service et le pays.

Dénombrement des Postes dans l'étendue du gouvernement général du Canada où Mrs officiers des troupes vont commander, pourvus des ordres des Généraux qui en font le choix.

POSTES DU NORD

1—Thémiskamingues: on n'y met point de commandant.
2—Michilimaquinac.
3—La Baye.
4—La mer du Ouest.
5—Le Sault Ste-Marie, accordé en seigneurie, et le commerce exclusif au Sr de Bonne à perpétuité à luy et aux siens.
6—Cha8amigon.
7—Kamanistigouya.
8—Nepigond.
9—Michypicotton; on n'y met point de commandant.
10—St-Joseph.
11—La rivière des Illinois; on n'y a point mis jusqu'à présent de commandant. Le général vend des congés aux commerçants pour y aller commercer avec les Sauvages.

La route en partant de Montréal pour se rendre en ces postes est par la Grande Rivière; ils sont situés sur les lacs Huron, Michygant et Supérieur.

La rivière des Illinois porte le nom des Sauvages de ce nom et se jette dans le Mississipi.

POSTES DANS LA PARTIE DU SUD

12—La Présentation: poste inutile sur la rivière Frontenac à 40 lieues au-dessus de Montréal, établi nouvellement à l'instigation de l'abbé Piquet, sur lequel poste il y a bien des observations à faire et beaucoup de choses à dire, surtout sur les grosses dépences que le Roy y a faites et qu'il occasionne actuellement.

13—Le fort Frontenac à l'entrée du lac Hontario.

14—Le fort de Toronteaux, nouveau poste sur le lac Ontario au nord-ouest de ce lac.

15—Niagara, à l'autre bout du lac Hontario.

16—Le Détroit, sur la rivière qui fait la décharge des lacs Huron et Ste Clère et qui se jette dans le lac Herrier qui se décharge dans le lac Hontario par la chute de Niagara.

17—Les Miamis à 60 lieues dans le Sud au-dessus du Détroit, sur la petite rivière des Miamis qui se jette dans le lac Herrier.

18—Les 8yatanons à 60 lieues au-dessus des Miamis sur la rivière de 8abache.

* * *

Les postes qui sont au-dessus dépendent du Gouvernement du Mississipi.

19—Le poste de la Presqu'Isle.
20—Le poste Duquesne.
21—Le poste de la Rivière au Bœuf.

Nouveaux postes établis à la Belle Rivière en 1753 et 1754.

La route pour se rendre dans ces postes en partant de Montréal est par la rivière Frontenac que les Sauvages nomment rivière Catarakouy; cette rivière est formée par la décharge des lacs nommés cy-dessus. Elle est grossie par plusieurs autres rivières qui sortent des terres nord et sud et qui se jettent dedans.

22—Chambly est au haut de la rivière Chambly et au bas de la décharge du lac Champlain.

23—St-Jean, nouveau poste établi sur le lac Champlain, servant d'entrepeaux pour le fort St Frédéric.

24—Le fort St Frédéric établi au bout du lac Champlain qui avoisine les Anglais du fort de Sarasteaux, d'Orange et de Corlac situés en la Nouvelle-Angleterre dans la contrée nommée Albanie; on peut aussi aller chez les Anglais par le lac St-Sacrement, proche du fort St-Frédéric, à l'ouest de ce fort, en faisant le portage du nom de ce lac qui est beau et facile. On peut faire cette route en canot et en batteaux jusqu'à ce portage. On peut aussi les passer dans ce portage pour gagner la rivière qui va à Sarastaux et Orange.

A Chambly, il n'y faut seulement, en temps de paix, qu'un officier subalterne avec un sergent pour le garder.

A St Jean et à la Presentation, il ni faut pour commandant que des subalternes et seulement 10 soldats dans chacun, en temps de paix.

A Laprairie, au Sault St-Louis, au lac des Deux Montagnes, il est inutile, en temps de paix, d'y tenir des commandants et des troupes parce que c'est multiplier inutilement les dépenses.

Observation à faire sur le choix des commandants qui devraient être employés et ce qui résulte de ce choix:

J'observe que par justice pour le plus grand avantage et le plus grand bien du service du Roy, et pour ranimer continuellement l'application, le zèle et l'émulation, qu'on ne devroit employer dans le commandement de ces postes que Mrs les capitaines qui certainement par leurs longues années de service ont acquis plus de connoissances, plus de sçavoir et plus d'expérience pour conduire et gouverner les nations sauvages et les François qui font le commerce avec eux que des officiers subalternes dont la plupart ne font que naître dans le service.

Pour former de bons officiers, il faudrait que les subalternes servissent en qualité de second sous les ordres des capitaines. Autrement, c'est renverser l'ordre du service. Mrs les Généraux jusqu'à présent ont-ils suivi cette règle? Non, sûrement. Comme ils sont maîtres despotiques, ils ne croiroient ne jamais mieux faire sentir leur pouvoir et n'accorder que par faveur, qu'à la brigue, qu'aux sollicitations?

A qui accordent-ils donc, ces despotes, le plus souvent et presque toujours? A de jeunes gens sans expérience ni conduite. (Comme vous ne connaissez personne au Canada) je vous repettrai ce que prouvent ceux qui sont sans politique ni respect humain, que c'est à la faveur de leurs jolies femmes et parrentes. Les maris, les frères, les parents de ces favorites, ce sont les officiers à qui on donne ces commandements. On les donne aussi à ceux qui ne savent parler que le langage d'or ou qui demandent qu'on s'intéresse avec eux. Et c'est dans ces sociétés qu'il se passe aujourd'huy, au préjudice des intérêts du Roy et du bien de la colonie. des choses qu'on n'oseroit mettre au jour. Je répette donc que ce sont à ces officiers à qui on confie ces commandements; leur peu d'expérience, l'avidité de s'enrichir fait que ces officiers ne s'occupent point du service, le négligent entièrement et ne travaillent qu'à faire leur fortune pendant leurs faveurs. Et c'est ce qui a occasionné bien du dérangement et bien de l'infidélité de la part des Sauvages en bien des postes pendant cette dernière guerre.

Qu'en est-il résulté et qu'en résulte-t-il? Que nos Sauvages par dégoût et mécontentement portent leurs pelleteries aux Anglois, s'attachent à eux aux préjudices de nos intérêts et au détriment du commerce. Ce dégoût de la part des Sauvages vient de ce qu'ils méprisent souverainement les officiers qu'ils voient faire la traitte avec eux. Ils ne les regardent plus que comme des chefs de marchandises comme ils les qualifient et perdent encore la confiance qu'ils auraient en eux; et ne les écouttent plus dans les occasions du besoin du service, persuadés qu'ils sont que les marchandises qu'ils leur traitent leur étaient envoyées en présent (par le grand Onontio qu'ils appellent leur père). En cela ils ne se trompent point; les présents que le Roy leur fait faire pour se les conserver fidelles ne leur sont point distribuez. Si on leur en donne, c'est une légère bagatelle. On fait son profit de ces présents. Les Sauvages qui en sont privés, contre leur espérance, se détachent des François pour ne s'attacher qu'aux Anglois à qui ils apprennent cette conduitte, [et] qui leur donnent beaucoup pour en profiter et les attirer. Et c'est à quoy ils ont réussi et les Sauvages font beaucoup valoir cette générosité des Anglois.

Il est à remarquer que les Sauvages sont intéressés et ne s'attachent qu'à qui plus leur donnent et qu'ils n'aiment le bienfaiteur que par le bienfait qu'il reçoit et qu'il attend de lui; il est donc une nécessité absolue, non seulement de leur remettre les présens que le Roy leur fait, mais de leur donner en outre dans leur nécessité et de les bien récompenser pour le moindre petit service rendu, si on veut qu'ils vous servent dans les besoins du service. Si on manque de les récompenser une seule fois, le bien qu'on leur a fait auparavant est compté pour rien. Il est incroïable la politique et les ménagements qu'il faut avoir pour les Sauvages, pour se les conserver fidelles parce qu'ils sont méfiants, vindicatifs, traıtres, perfides, inconstants, soupçonneux. C'est pourquoy toute l'attention que doit avoir un Commandant pour servir utilement, c'est de s'attirer la confiance des Sauvages où il commande. Pour y parvenir, il faut qu'il soit affable, qu'il paraisse entrer dans leurs sentiments, qu'il soit généreux sans prodigalité, qu'il leur donne toujours quelque chose, surtout à leurs enfants, qu'il leur remette exactement les présens qui lui sont envoyés pour leur remettre, qu'il ne leur distribue qu'à propos, comme dans les occasions où l'on a besoin d'eux pour le service ou pour les empêcher d'aller chez les Anglais. En leur donnant ces présens, que ce soit toujours au nom du grand Ononthiogoa, chef de tous les Français (c'est le Roy) qu'ils nomment leur père; et leur faire beaucoup valoir ce qu'on leur donne, en les entretenant dans l'espérance qu'on leur donnera toujours davantage, mais que ce ne sera qu'à proportion qu'ils donneront lieu d'être content d'eux et docille à écouter la parolle de leur père, et fidelles à l'observer et à faire sa volonté.

C'est un talent que vous ne croiriez pas difficile de sçavoir bien conduire les Sauvages et de s'en rendre maître. Tous les officiers n'y parviennent pas. Il ne s'acquiert que dans l'étude de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs passions, de leur génie, de leurs goûts, de leurs façons de penser, de s'exprimer dans leurs discours. Ils sont tous figurés et paraboliques et c'est pour l'ordinaire ce qu'ils ont décidé et réglé dans les conseils tenus par le passé par leurs anciens avec M^rs^ de Frontenac, Callières et Vaudreuil qui ont été du nombre des premiers généraux du Canada. Les enfants de père en fils savent par tradition les conventions qu'ont faites leurs pères. Leurs actes sont des colliers de porceline qu'ils donnent et reçoivent pour constater, pour toujours comme par la même force d'un contract, les conventions et traités qu'on faits avec eux. Chez chaque nation ces colliers font leurs archives et sont gardés en dépôt par l'un d'entre eux qui est choisi et nommé pour cela seulement et lorsqu'ils viennent parler d'affaires qui ont rapport à ce qu'ils ont traité par le passé, ils rapportent les colliers et répètent ce qui a été convenu par ces colliers et demandent qu'on leur rapporte leurs parolles qui est le collier qu'ils ont donné par lequel ils ont parlé. L'attention d'un officier qui commande chez les nations sauvages doit donc entrer dans le sens, dans l'esprit de leur pensée et sçavoir la pénétrer dans le sens figuré et parabolique dont ils s'expriment et leur répondre dans le même sens et le même genre; d'avoir l'attention de garder leurs colliers et de les envoyer au général, avec les parolles des Sauvages et les réponces qu'il leur a faites. Voilà ce qu'il ne faut pas attendre de jeunes gens, presque tous sans expérience et qui n'ont d'autre sçavoir que la faveur dont j'ay parlé. Il faut que vous sachiez aussi qu'après avoir parlé ou répondu, qu'à chaque article que vous traitez, vous l'appuiyez d'un collier. Les Sauvages en font la même chose. Nous le faisons parce que c'est la manière dont se servent les Sauvages avec nous, comme ils le font parmi eux. Après le Conseil fini, le commandant fait un présent aux chefs qui ont composé le conseil. Il est toujours proportionné au nombre de l'assemblée et du village et à l'importance des affaires que vous avez traitées. C'est de cette façon qu'un officier, appliqué au bien du service, se conduit. Faut-il espérer cette conduite de ces gens de faveur? Non, sans doute. Et je dirai à leur honte que la plupart, pour ne pas dire tous, font paraître, en de pareilles occasions et en bien d'autres, avoir fait de gros présents aux Sauvages, tandis qu'ils ne leur ont donné rien ou une légère bagatelle et font leur profit de ce qu'ils font paraître avoir donné.

J'aurais tant de choses semblables à mettre au jour qu'il vaut mieux les passer sous silence pour vous faire observer que Michillimaquinac est l'entrepeaux de tous les postes de la partie du Nord, comme le Détroit est l'entrepeaux de tous ceux qui sont au-dessus du fort de Niagara dans la partie du Sud.

Je remarque que la beauté du climat du Détroit, la bonté et fertilité des terres dont, dans la plus grande partie, il n'y a que peu de défrichement à faire, la quantité de prairie pour élever autant de bestiaux de toutes espèces qu'on voudrait, l'abondance de la pesche et de la chasse, son voisinage des postes des Miamis [et] 8yatanons qui est la communication des Ilinois et Mississipy par les rivières des Miamis et 8abache, la communication et voisinage des nouveaux postes de la Belle Rivière qui n'est éloignée que d'environ 100 lieues de Filadelfile par terre et dont le chemin est frayé par les continuelles allées et venues des Anglais qui jusqu'à présent font le commerce de toute cette partie, qu'il est à craindre qu'ils n'envahissent dans la suite; toutes ces considérations méritent donc qu'on accorde plus d'attention qu'on a fait jusqu'à présent, qu'on y jette des habitants pour le peupler, et le mettre en état de se garder et nourrir par lui-même, et les nouveaux établissements de la Belle-Rivière, pour s'en conserver la possession et la communication des Ilinois et du Mississipy, pour y parvenir et protéger tous ces pays-là et les habitants, leur assurer une retraite pour la conservation de leurs biens et leurs familles, par rapport aux guerres qu'on doit toujours craindre d'avoir avec les Anglais ou avec les nations sauvages. Si on vient à l'avoir avec ces derniers, il n'y a point à tenir au Détroit s'il reste dans la situation où il est; sa perte entraîne certainement celle de tous les pays dont nous venons de parler, ce qui prouve évidemment qu'il convient d'y former une ville, d'y avoir un gouverneur, un état-major et des troupes proportionnément à l'intérêt que nous devons avoir de nous agrandir et de nous conserver dans un aussi bon et beau pays.

Pour la paisible et tranquille possession du Canada entier, nous n'avons que deux objets qui méritent et doivent faire toute l'attention du gouvernement, qui est le Détroit et la Belle-Rivière dont je viens de parler, l'Isle Royale, l'Acadie et la baye de Gaspé. Ces pays-là sont l'entrée du Canada. Sur l'Acadie et Gaspé que d'importantes et intéressantes vérités qu'il y aurait à mettre au jour ! Je passe sous silence les connaissances que j'en ay. Mes réflections à ce sujet feroient la matière d'un mémoire quand je le mettray au jour. La cour n'écoute et n'a d'égard et d'attention qu'à ce qui vient de la part des généraux et des intendants, supposant en eux par le choix qu'elle en a fait assez d'application au service et une assez grande étendue de sçavoir et d'esprit pour s'étendre sur toutes les connaissances qu'ils devraient avoir et prendre des pays qu'ils gouvernent et ce qui conviendrait d'y faire pour sa conservation. Cependant toutes les apparences sont que les Anglais deviendront les maîtres de l'Acadie et de Gaspé qu'ils sont à la veille d'établir. Vous avez vu l'Acadie et la préjudiciable faute qu'un commandant de la Baye-Verte que vous connaissez a faite de ne s'être pas placé au lieu qu'il laissa prendre aux Anglais où est leur fort actuellement. L'avantage que la possession de leur fort leur donne sur nous, nous est tout à fait désavantageuse. Si cet officier s'était placé où ils sont, les bâtiments de Québec qui y portent des vivres à nos garnisons auraient entré dans la rivière jusqu'au pied du fort comme vous l'avez vu, ce qui épargnerait comme vous savez bien des dépences de transport au Roy pour voiturer pendant quatre lieues de chemin les vivres de la garnison de Beauséjour. Je conviens que M^rs^ les Généraux ne peuvent pas tout voir, qu'ils sont obligés de s'en rapporter aux commandants qu'ils placent, qui souvent les trompent parce qu'ils ne regardent que leur intérêt présent [et] d'ailleurs sont souvent sans connaissance et sans prévoyance de ce qui convient de faire pour l'avantage du pays et le bien du service. Ce qui démontre pourtant que tout dépend du choix des commandants, que des officiers qui n'ont jamais sorti ou qui ne font que de naître dans le service, les uns ni les autres ne peuvent pas avoir l'expérience et les connaissances que d'anciens officiers qui ont donné des preuves de leurs lumières, de leurs connaissances et de leur capacité par la longue application qu'ils ont employée au service. Quand on est occupé qu'à faire des pelleteries, qu'à vendre des marchandises, qu'à faire sa fortune aux dépens du Roi, comme font ces commandants de faveur, on ne peut pas se mettre au fait de tout ce qui peut contribuer au plus grand bien du service et à la connaissance des pays où vous commandez et où vous passez. Quelle lumière, quelle connaissance de pareils officiers peuvent-ils donner à un général qui ne peut instruire la Cour que des comptes qu'on lui rend, si on lui en rend de faux comme cela n'est que trop arrivé et n'arrive trop. La Cour est trompée, on le sçait que trop, mais il faut se taire. Puisque vous me dites que la cour est souvent obligée de fermer les yeux et de se taire elle-même, pour n'être pas obligée de châtier, je n'ai pas autre chose à vous répondre qu'au moyen de cela tout est dit, et c'est pourquoy je vais vous parler de Michilimaquinac.

Je vous ai observé qu'il était l'entrepeaux des postes du Nord. Les commandants et commerçants de chaque poste partant de Montréal arrêtent à Michilimaquinac pour y prendre des vivres et même quelques-uns des canots pour continuer leur route. Ces mêmes commandants et commerçants descendent de leurs postes tous les ans à Michilimaquinac, les commandants pour y venir chercher leurs provisions et les ordres du général, les négociants y viennent amener leurs pelleteries et y recevoir leurs marchandises; plusieurs négociants de la rivière des Ilinois et des Ilinois mêmes viennent vendre leurs pelleteries à ce poste pour des marchandises qu'ils remportent. Les Sauvages de tous ces postes, soit pour descendre à Montréal ou pour porter leurs pelleteries chez les Anglais, passent à Michilimaquinac en suivant la communication qu'il a avec le Détroit par le lac Huron et S^te^ Clère dont la décharge passe devant le Détroit et y forme une rivière d'environ une demie lieue de largeur qui se jette dans le lac Herrier; ce qui fait voir la correspondance qu'ont toutes les nations du Nord avec celles du Sud et malheureusement avec tous les Anglais avec qui ils entretiennent de secrètes intelligences par le continuel commerce qu'ils vont faire chez eux; aussi bien que les Sauvages de la partie du Sud, les uns et les autres par le lac Herrier et le portage de Niagara qui a trois lieues de long, passent devant le fort de Niagara où ils traitent quelques pelleteries que des Anglais ne prennent point pour les marchandises qu'ils ne trouvent point chez eux et pour des vivres pour se rendre à Chouaguin et à Orange où ils portent tous leurs castors et autres bonnes pelleteries. Outre que les Anglais nous ôtent en Canada un commerce que nous ferions qui fait un objet d'environ *deux millions*, ce que bien des gens ne sçauraient croire parce que cela ne leur est pas aussi connu qu'à moi qui ne me suis uniquement occupé dans les différents commandements qui m'ont été confiés, surtout dans celui de Niagara qui est la principale clef du Canada et le passage de toutes les nations du pays qui vont chez les Anglais, et dans le commandement du poste des Miamis, à connaître par un sérieux examen tout ce qui pouvait le plus contribuer au plus grand avantage du service du Roi, à la conservation du pays et à l'augmentation de notre commerce. Si je n'avais pas eu l'ambition de me rendre capable de servir utilement le Roy, je n'aurais pas acquis les connaisances sur lesquelles je vous fais ce petit mémoire pour satisfaire à l'envie que vous avez de connaître l'intérieur du Canada et comment on peut mettre le corps des officiers en état de vivre en épargnant considérablement les dépenses annuelles du Roy dans tous les postes sans qu'il en coûte rien au publique comme je vous le ferai voir à la suite de ceci.

Mais pourquoi dire: à quoi vous sert de vous être appliqué, de vous être rendu capable par les connaissances que vous avez acquises? La Cour vous en a-t-elle récompensé? Vous a-t-elle avancé? Vos généraux ont-ils eu plus d'égards pour vous? Vous ont-ils accordé des postes qui vous ont mis en état de vivre depuis 32 ans que vous vous appliquez au service? Il est vrai que la Cour ni les généraux jusqu'à présent n'y ont eu aucun égard, que je ne suis que capitaine, que j'ay consommé le bien que j'avais, et qu'il ne me reste pour vivre que 1062 livres que j'ai d'appointements et il m'en coûte 1600 livres pour vivre à l'auberge. Si je n'avais pas négligé jusqu'au mépris mes intérêts pour ceux du Roy, j'aurais au moins de quoy vivre. Si j'ai le malheur qu'on ait nul égard à mon désintéressement, à mon zèle, à mon application, j'ay au moins la gloire d'avoir bien servi et bien fidellement mon prince et ma patrie. Je n'en suis que plus pauvre, il est vrai, cependant, cela ne me rebute point. L'honneur seul me fait agir. Je vous avouerai que souvent j'en suis malade de peine, mais à quoi bon me distraire et me détourner de mon sujet que je reprends pour vous faire remarquer qu'outre ce prodigieux nombre de pelleteries dont nos Sauvages nous privent en les portant chez les Anglais qui en profitent et se servent de cette occasion pour les corrompre et les séduire, ils s'en font des créatures à leur disposition pour porter l'esprit de révolte qu'ils leur insinuent dans tous leurs villages. Ce que je dis nous l'avons éprouvé dans cette dernière guerre par la révolte de ces mêmes nations qui nous ont tué beaucoup de Français, sçavoir dans la partie du Sud, au Détroit, aux Miamis, aux 8yatanons, au Vermillon, aux Ilinois; dans la partie du Nord, dans le Saguinant, à la Cloche, au Chodière, à la Baye, dans tout le lac Huron et à Michilamakinac. Je ne parle point de Français qui ont été tués au fort St Frédéric ni dans le gouvernement de Montréal, comme à l'Isle Perault et aux Cèdres.

J'observe donc que s'il y avait eu à Michilimakinac une garnison suffisante pour en imposer aux Sauvages des postes du nord, qu'ils n'auraient osé tuer aucuns Français. Ils ne l'ont fait parce qu'ils nous y ont vus sans troupe ni Français pour leur résister et repousser leurs insultes et pour se porter au secours de ces différents postes. Les Sauvages n'attaquent et ne sont braves qu'avec les faibles. Où la force est pour les châtier, s'ils ne la craignent pas, ils restent tranquilles, par la crainte qu'ils ont d'être tués, lorsqu'ils se voient les plus faibles et même égaux en force.

D'où j'observe aussi que c'est pendant la paix qu'il faut se mettre en état de résister à ses ennemis, de les repousser et de s'en faire craindre. Pour y parvenir et aux autres intéressants objets, il convient, malgré tout ce qu'on en peut dire, d'avoir à Michilimakinac une garnison comme il convient qu'elle soit pour le bien du service qui serait un secours et un appui pour le Détroit, comme la garnison du Détroit en serait un pour Michilimakinac. Ces deux entrepeaux bien munis de troupes, les nations des pays d'en haut n'oseraient remuer, surtout si on a l'attention de fermer et bien garder les passages par où ils vont chez les Anglais. Vous n'en avez que trois, surtout deux d'intéressants, on peut se déterminer à ce dernier parti et les si bien garnir que rien n'y puisse pénétrer ni vous y forcer, et ne portez plus rien que ce soit dans tous les postes du nord et du sud, ne permettez à aucun négociant d'y aller ni à aucun Français; faites revenir tous ceux qui y sont. Par là vous soumettrez tous vos Sauvages et vous les mettrez dans la nécessité de venir se jetter à vos pieds vous supplier les larmes aux yeux de ne les pas abandonner; par là vous les contraignez de venir chez vous apporter leurs pelleteries pour avoir leurs besoins ordinaires et dont ils ne sauraient se passer. Pour lors, ils ne feront plus la loi aux Français, c'est vous qui leur ferez et aux conditions que vous voudrez.

Il n'y a que les cinq nations iroquoises, leurs villages étant placés où ils sont, que vous ne saurez empêcher d'aller chez l'Anglais parce qu'ils sont entre vous et les Anglais, mais, en gardant vos trois passages, les Iroquois ne sauraient porter du secours à vos nations du nord et du sud. D'ailleurs vous tirez de faibles avantages de commerce des Iroquois. En les perdant on y gagnerait. Si on prenait ce parti, ils auraient la fureur de vouloir être tout aux Français. Si ce dernier parti était pris, vous n'avez plus besoin de Commandant dans tous les postes du nord, ni aux Miamis et 8yatanons. Il faut conserver celui du Détroit par rapport aux Français qui y sont établis, mais n'y laisser porter aucune marchandise à l'usage des Sauvages, surtout des fusils, poudre, plomb, haches et chaudières. Vous n'aurez plus d'autres postes à occuper que le fort Frontenac et vos trois passages.

Mais il faut remarquer que le Petit-Rapide qui est à l'entrée du lac Herrier est le principal et le plus important parce que vous défendez ce passage à la portée du fusil et qu'au fort de Niagara vous ne pouvez empêcher aucun canot de passer la rivière ayant bien près d'un quart de lieue de large. Si tout ceci était observé, toutes vos nations sauvages seraient réduites à la nécessité de venir faire leur commerce à Montréal. Pour lors vous en seriez entièrement les maîtres, les chemins pour aller chez l'Anglais leur étant fermés.

Si nous faisions sauter Chouaguin et que vous puissiez vous y maintenir, vous n'aurez que deux passages à garder pour empêcher les Sauvages d'aller à Orange et à Filadelfile. Rarement prendraient-ils cette route par la longue marche qu'ils auraient à faire par terre. Il faudrait aussi observer qu'aux Ilinois on ne leur fournit aucune marchandise à leur usage. Tous les Sauvages ne pouvant plus aller chez les Anglais, ils se fatigueraient bien sûrement de venir de si loin à Montréal pour y chercher leurs besoins. Qui leur proposerait qu'on irait à l'ordinaire leur porter chez eux qu'à une seule condition, qui serait d'eux-mêmes, de chasser les Anglais de Chouaguin et de la Belle-Rivière s'il continue d'y en avoir et de leur défendre de n'y jamais paraître et que s'ils y revenaient il leur en coûterait la vie, j'ose assurer que toutes les nations l'accepteraient.

Si vous jugez ne devoir pas prendre ce dernier parti et qu'il soit plus avantageux de continuer les choses comme elles sont actuellement, vous n'avez donc pas pensé aux grosses épargnes que vous faites au grand nombre d'habitants qui sortent de vos campagnes pour mener la quantité de canots qui vont annuellement dans toutes les parties du nord et du sud y commercer avec les nations sauvages, qui ne seront plus occupés qu'au défrichement et à la culture de vos terres au lieu de n'être occupés qu'à ces sortes de voyages comme ils le sont; à la grande augmentation de l'établissement et de la production des campagnes; à la considérable épargne des frais de ce commerce que vous ferez également sans sortir de chez vous. Si tous ces avantages ne prévalent pas, vous en tenant à continuer l'actuel, vous ne sauriez donc disconvenir de la nécessité d'une ville au Détroit et d'un état major, d'une garnison à Michilimakinac comme je l'ai dit sous les ordres d'un major commandant. Quant aux vivres de la garnison, j'ai des moyens pour la faire subsister des plus faciles et un arrangement qui m'est connu qui épargnerait au Roy beaucoup de dépences, outre tous les frais de transport, si on jugeait devoir m'accorder ce commandement et ce qui conviendrait pour accélérer mon projet.

Je viens de vous parler des moyens d'ôter l'occasion aux Sauvages d'aller chez les Anglais à Chouaguin en leur fermant les passages par où ils y vont; le commandant qui me remplaça dans le commandement de Niagara, lorsque j'eus ordre de M. de la Galissonnière d'aller prendre le commandement du poste des Miamis qui s'étaient auparavant révoltés et qui conspiraient contre nous avec les autres nations révoltées et appelaient l'Anglais, crut avoir trouvé le moyen d'ôter l'occasion aux Sauvages d'aller chez les Anglais à Chouaguin et à Orange. Sans avoir trop examiné son idée, il la communiqua. Elle fut appuyée par le S^r Varin, commissaire à Montréal, son beau-frère qui obtint les ordres en conséquence qui fut de faire comme on a fait, au bout du portage de Niagara, environ à un tiers de lieue ou plus de distance du chemin à la gauche, un fort en bois, des logements, un magasin pour y tenir la traite d'eau-de-vie qu'on y fait. On croyait que cet appas qu'on transportait du fort de Niagara où il se débitait auparavant à ce nouveau fort arrêterait d'autant mieux les Sauvages qu'ils s'épargneraient la peine de ce portage qui est de 3 lieues comme je crois l'avoir déjà dit, ce qui n'est cependant pas arrivé comme on se l'était imaginé. Effectivement ce n'était qu'une imagination mal digérée. Ils n'en vont que mieux chez l'Anglais. Pour le peu qu'on eût eu d'expérience et pensé sensément, on aurait su que la peine ne coûte rien aux Sauvages et se trouvant rendus dans le portage qu'il ne leur coûtait plus rien de continuer comme ils font. A quoy sert donc ce fort? Il sert à ceux que le Roy paye et nourrit et y entretient pour y faire le commerce qu'on dit que Sa Majesté ordonne de faire à son compte et profit et le faire (sic) pour eux d'envoyer à Montréal par les voyageurs qui descendent du Détroit les pelleteries qu'ils y font à Montréal; et le castor qu'ils font ils le font porter à Chouaguin par des Sauvages à leur dévotion pour lequel ils font venir du drap anglais, des indiennes et autres marchandises prohibées qu'ils vendent à ces mêmes voyageurs lorsqu'ils remontent au Détroit. Je le sais parce que je l'ai vu, je le sais encore parce que ces voyageurs qui ne se sont pas cachés de moi m'ont tout dit.

Si on avait placé ce fort au Petit-Rapide dont j'ai parlé, il aurait produit des merveilles et l'effet qu'on attendait je l'avais proposé à M. le marquis de la Galissonnière lorsque je commandais à Niagara. Ce général plein de lumière et de connaissance en avait connu la nécessité et les avantages et avait ordonné d'établir ce fort au Petit-Rapide. M. de la Jonquière qui le remplaça, qui n'avait pas la même pénétration, se laissa tromper et gagner.

En vous parlant du Petit-Rapide je ne vous ai pas fait observer que je vous ai fait connaître la communication que Michilimakinac et toutes les nations du nord ont par les lacs Huron et S^te Clère avec le Détroit et le lac Herrier qui est leur décharge et aussi le chemin des postes de la Belle-Rivière. Je vous ai dit que toutes les nations de la partie du nord et du sud ne vont presque tous chez les Anglais que par le lac Herrier. Eh bien remarquez donc que le Petit-Rapide ferme ce lac, que le passage en est si étroit que d'un bord à l'autre on tuerait un homme avec un fusil, qui est le seul passage pratiqué en canot et que l'autre passage a un portage de plus de 20 lieues: c'est Toronteaux, qui étant assez bien établi au Petit-Rapide que vous bloquez toutes les nations du nord et du sud, que vous y avez un ferme appui et un entrepeaux solide et assuré pour vos postes de la Belle-Rivière, du Détroit, Miamis et 8yatanons, que depuis le portage de Niaraga et la rivière de

Chenondac vous pouvez y faire de superbes établissements, comme nous avons d'autres endroits plus pressés.

Remarquons que si vous n'occupez pas le Petit-Rapide qu'à la première guerre que nous aurons avec l'Anglais, qu'il est à craindre que les cinq nations iroquoises et leurs alliés qui sont tous à leur disposition ne nous la déclarent; en ce cas, ils ne manqueront pas de se saisir du Petit-Rapide, d'y appeler les Anglais et de les y établir. Il leur est facile d'y venir par chez les Nontagay et les Sonontouins sans que vous puissiez vous y opposer. Si cela arrive comme cela ne manquerait pas, dans l'instant vous perdrez Niagara. Il ne vous sera pas possible de le conserver. Encore moins irez-vous dans tous vos postes qui sont dans la partie du sud puisqu'en perdant le Petit-Rapide vous en perdez le chemin. Quand vous pourriez conserver Niagara, je le suppose, vous ni reprendriez pas le Petit-Rapide; vous seriez écrasés, mis par morceaux avant d'y être rendus, même quand vous l'attaqueriez l'hiver. Difficilement conserverez-vous le fort Frontenac; Toronteaux serait défait et brûlé. Si l'ennemi l'occupait, passeriez-vous facilement par le nord pour aller reprendre Niagara ou le Petit-Rapide?

Vous vous ouvrirez un chemin par Chouaguin que vous pourrez prendre, je le veux. Etes-vous sûr de le conserver? Il convient que c'est ce qu'il y aurait de plus avantageux et de plus intéressant de prendre Chouaguin et de le pouvoir conserver. C'est lui qui attire tous nos Sauvages et qui les a tous corrompus. C'est la plus grande faute qu'a faite le général Beauharnois d'avoir souffert les Anglais faire cet établissement qu'il était le maître d'empêcher. On pourrait bien actuellement se servir de l'occasion de la petite guerre de la Belle-Rivière ou de la prochaine rupture entre la France et l'Angleterre pour en chasser les Anglais, mais il faut auparavant mûrement examiner s'il est plus avantageux de prendre Chouaguin que d'avoir la guerre avec les Cinq Nations. Comme c'est eux qui leur ont donné ce terrain et qui leur ont garanti la possession, ils nous attaqueront. Si vous avez la guerre avec les Cinq Nations et leurs alliés, comment conserverez-vous comme je l'ai dejà dit Niagara, le petit Rapide qui est le passage de tous les postes du Sud? Comment escorterez-vous vos convois pour y porter du secours? Comment fournirez-vous à tous vos détachements et partis de geurre? Vous n'avez pas de troupes; vous n'en avez pas même actuellement pour fournir aux plus petits besoins du service actuel qui est indispensable. Continuerez-vous comme vous faites de dégarnir les campagnes de vos habitants? Si vous continuez de le faire, comme vous y serez obligés, vos terres resteront incultes, vous ôtez la vie à vos peuples, à vous-même, vous diminuez tous vos secours de vivres que vous devez au contraire dans cette occasion chercher l'occasion de les augmenter, pour être en état de résister à vos ennemis et de les repousser.

Vous avez vu l'avantage de l'établissement du Petit-Rapide; voici encore une suite de cet avantage. Comme il est à la bienséance des Français qui font le commerce au Détroit, aux Miamis, aux 8yatanons et Ilinois, qui viennent vendre leurs pelleteries à Montréal, quand ils ne la vendent pas au Détroit pour s'épargner 170 lieues de chemin, les frais du portage, les frais de nourriture et gages d'engagés pour conduire leurs canots, la dépence de leur hyvernement à Montréal, [qu'ils] aimeraient mieux, pour s'épargner toutes ces dépences, vendre leurs pelleteries au magasin du Roy du Petit-Rapide pour les marchandises qu'il leur faut pour la traite; les nations sauvages dont nous avons parlé y feront aussi leur traite pour s'épargner la longueur de chemin qu'ils auraient à faire pour aller à Chouaguin qui en est à plus de 90 lieues et pour se rendre plus tôt dans leur pays, et les plus éloignés devant l'hyver.

Le Roy pour s'épargner les frais de transport des vivres des ganisons des forts de la Belle-Rivière, de Détroit et de Michilimakinac, si on en met, on peut avoir au Petit-Rapide une ou deux barques qui se chargeront à fret à leur retour des pelleteries des négociants de ces postes qu'ils déchargeraient au Petit-Rapide où le fret se payerait en pelleteries au prix du lieu, ce qui rembourserait les fraix et entretiens des barques. Bien au-delà les bateaux les amèneraient au fort de Niagara où les barques du fort Frontenac les prendraient. Les bateaux du cent qui y apportent les approvisionnements les descendraient à Montréal où les trois derniers transports se payeraient aussi en pelleteries, ce qui ferait un profit pour le Roy et une très considérable épargne pour les marchands, pour les canots, les gages et nourriture des engagés qu'il leur faudrait pour le transport de leurs pelleteries avant de construire ces barques. Il faudrait examiner les lieux où elles pourraient mouiller et se mettre à couvert des vents, si elles en étaient surprises ou contrariées. Si on n'y veut point de barques, il vous faudra plus de frais de canots et de transport.

Vous avez donc vu et dû remarquer que le Petit-Rapide établi et bien gardé, que les Sauvages ne peuvent plus aller à Chouaguin, qu'il faut que son commerce tombe et qu'en tombant qu'il n'est plus d'aucune utilité aux Anglais, qu'ils ne l'ont établi que pour nous ôter notre commerce avec nos nations. Si nous venions à avoir la guerre avec les nations, Chouaguin nous serait très dangereux parce qu'il serait leur retraite. De quelque façon que ce soit, il faut prendre Chouaguin ou se mettre en situation qu'il [ne] nous puisse nuire. Cependant remarquez que les Anglais nous entament par les deux extrémités du Canada. Ils ont commencé par établir Chouaguin sur le lac Hontario à l'est sud-est de ce lac éloigné de 25 lieues du fort Frontenac et d'environ 70 de Niagara et du même côté ils peuvent aller à ces deux forts en barques et en batteaux comme nous pouvons aller chez eux. Ils peuvent descendre à Montréal en batteaux et venir en barques jusqu'à la Galette qui est éloignée de 35 lieues de Montréal.

Ils ont été ensuite à la Belle-Rivière par où ils peuvent aller au Détroit, aux Miamis, aux 8yatanons, aux Ilinois; ils font par la Belle-Rivière, et à la Belle-Rivière même, le commerce avec toutes les nations. Ils peuvent venir à Niagara (et jamais, si le Petit-Rapide est établi et mis en état de défence). Ils se sont établis depuis la paix au bas du fleuve à Chibouctou, à la Baye-Verte, à la vue de notre garnison de Beauséjour; l'année dernière, au printemps, à Mirligaiche où ils ont jeté dix-huit cent familles tout d'un coup.

Ces trois derniers établissements bloquent la rivière de Canada. S'ils établissent Gaspé comme ils disent qu'ils le feront, si cela arrive, nous serons obligés de nous rendre à eux sans qu'ils soient obligés de tirer un coup de fusil. Ils ne seront qu'à cent lieues de Québec. Aucun vaisseau quelque gros ou petit qu'il soit ne pourra s'y rendre. Pour lors il n'y a plus de secours de France à espérer.

Le printemps dernier les Abénaquis ont rapporté qu'ils ont établi un fort au bas de Naransouack. Les premiers Abénaquis qui étaient venus de ces côtés avaient dit qu'ils avaient fait dans le village même de Naransouac un fort et un autre sur la rivière Naransouac à 4 lieues au-dessus et qu'ils avaient monté cette rivière jusqu'à sa source et la rivière de Pentagouet qui est la hauteur des terres où il y a un lac et un portage de 4 lieues où se fait la séparation des eaux qui descendent à la mer par la rivière Naransouac, et de notre côté elles descendent par Sasagués (?) 8enaudin dans le lac Namekantic qui se décharge dans la rivière du Saut de la

Chaudière. Ces Abénaquis avaient dit que les Anglais avaient fait un 3e fort sur le lac Namekantic où la rivière Sasagués 8enaudin se jette dans ce lac; cet endroit n'est éloigné de nos habitants de la Nouvelle-Beauce que de 35 lieues, et de Québec que de 45 à 50. On a envoyé des Sauvages pour sçavoir si ce rapport est véritable. Tout cela démontre le dessein qu'ont les Anglais de nous enlever le Canada puisqu'ils se mettent dans la diposition de nous attaquer partout, comme ils le peuvent faire à la première guerre. La terreur panique qu'ils ont des Sauvages doit nous porter à mettre tout en usage pour nous conserver fidelles toutes nos nations Sauvages qui nous seraient d'une très grande utilité dans cette occasion où il ne faudrait pas manquer d'assiéger Baston par mer et par terre en faisant une descente pour occuper leur force maritime de ce côté-là, pour donner lieu à nos vaisseaux de se rendre en Canada et pour faire une diversion des troupes qu'ils auraient destinées pour le prendre, qu'ils seraient obligés d'occuper à défendre Baston et Port-Royal. Je ne vois pas d'autre moyen de sauver cette colonie, si l'Anglais l'attaque,—et pour leur ôter l'occasion de s'établir à Naransouac et en deça et dans la Belle-Rivière de les faire continuellement harceler par nos Sauvages affidés, autant de chevelure anglaise qu'ils apporteraient de leur payer 40^{l} ou 50^{l} pièce,—je vous réponds qu'ils auront bientôt abandonné leurs établissements et laissé nos terres tranquilles sans vous donner la paine de sortir de chez vous. Au surplus, on se défait de son ennemi comme on peut et je crois cela permis dès qu'il s'agit de conserver l'état et sa patrie.

Après vous avoir fait le dénombrement des postes du Canada des pays d'en haut, vous avoir fait voir leur position, leur communication, et vous avoir donné une idée du pays et parlé du caractère des Sauvages et de la manière de les conduire, poursuivons le reste.

Je vous ai dit que ce n'était point le grade ni l'ancienneté qui avait fait depuis que je suis en Canada et qui fesait jusqu'à présent le choix des officiers pour commander dans ces postes, que c'était la faveur et presque toujours aux mêmes personnes et aux mêmes familles à qui on a donné les riches postes. Ils ne sortent plus des familles Ramezai, la Corne, Marin, père et fils (le père était fils d'un sergent des troupes), de Repentigny, Villiers, Beaujeu, Demuis, Céleron, Laperrière, Péan et Mercier qui ont actuellement toute la rivière des Illinois, le premier à la pointe avec St-Luc Lacorne et la moitié de beaucoup d'autres postes. Beaucoup d'autres familles et officiers français en sont privés quoiqu'ils aient donné en plusieurs occasions des preuves satisfaisantes de leur savoir, de leur application et de leur zèle et désintéressement, officiers qui ne sçavent s'occuper que du bien du service et à qui cependant on a jamais accordé de ces commandements qui les auraient mis en état de soutenir leur service, qui restent dans l'indigence et ne peuvent faire subsister leurs familles. Les officiers Français et Canadiens qui ne sont pas mariés, leurs appointements de capitaine qui ne sont que de 1062^{l} sont-ils suffisants pour payer 1200^{l} de pension sans domestique et 1600^{l} avec un domestique? Il est à la connaissance générale qu'ils sont sur ce pied-là. Où prendre le surplus pour la payer? Où prendre son entretien quand on a pas d'autre ressource dans un pays où on a mis toute chose et même la vie hors de prix? Comment faut-il donc faire pour avoir la vie et l'habit? C'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder au plus vil des hommes. Cependant des gens de condition, anciens et bons officiers ne l'ont pas. Pour l'avoir, faut-il qu'ils volent? Non. Comment donc faire dans cette dure nécessité? On emprunte des négociants qui presque tous perdent ce qu'ils ont prêté à des officiers qui meurent insolvables. Ce qui n'arriverait jamais si, au lieu de donner toute la faveur ou de s'approprier tout en société avec ses favoris, on observait d'employer les officiers dans ces commandements, chacun leur tour et c'est malheureusement ce qui ne se fait pas. Qu'en résulte-t-il? Que tous les officiers qui sont privés du secours de ces postes sont méprisés par ceux qui sont en faveur, même du soldat et du peuple. De là, il s'en est suivi une insubordination incroyable. A peine le subalterne favorisé enrichi connaît-il un ancien capitaine qui a blanchi sous le poids des armes. Encore moins lui rend-il les devoirs qu'il lui doit. Qu'en résulte-t-il encore? Un déjoint de service, plus d'application et de zèle, plus d'intérêt pour le Roy. Voilà le fruit que produit le mécontentement dans les officiers qu'on néglige, qu'on rebute et qu'on laisse dans l'indigence malgré leurs pressantes sollicitations pour être employés.

Ceux qui sont en faveur profitent du temps, ne s'occupent que de gagner de l'argent, négligent leurs plus essentiels devoirs, ne sont nullement occupés du bien du service. Leur peu d'expérience et leur ignorance les rend incapables de rendre aucun compte; leur faveur seule et leur argent leur tient lieu de savoir, car la plupart d'eux ont été et sont dans l'obligation d'employer la main des voyageurs pour satisfaire à ce devoir.

Voilà de part et d'autre comme le Roy est mal servi, les premiers par mécontentement, ces derniers par incapacité. Comment remédier à un si grand mal et quel moyen peut-on employer pour faire revivre l'âme du service, pour tirer de l'assoupissement l'émulation, pour ranimer l'application et faire naître l'ambition et se rendre capable et ne s'occuper que du bien du service et des moyens d'y parvenir pour servir avec utilité?

Ce moyen est que la faveur des personnes en place établies pour gouverner ce pays s'étende sur tous les officiers, qu'il n'y ait plus d'injuste préférence, que ces commandements, comme vous en avez vu la conséquence, en soient accordés qu'aux capitaines, qu'on mette les subalternes sous leurs ordres pour servir de second, qu'ils soient donnés à l'ancienneté et à l'expérience et à l'application des officiers à leurs devoirs, qu'il soit formé une masse du revenu de tous les postes en général sur laquelle il sera pris par une juste distribution les gratifications accordées à tous les capitaines et subalternes employés dans ces postes. Sur cette masse prendre les gratifications et gages des aumôniers, des garde-magasins, des chirurgiens, boulangers, forgerons, charretiers, la dépence de la coupe des foins, du bois, ramonage des cheminées, entretien des forts et autres dépences. Ces derniers articles ne sont que pour les forts où le Roy tient des garnisons. Le début de ce projet doit tout d'un coup faire jeter les yeux sur les grosses dépences annuelles épargnées à Sa Majesté qui ne sortiront plus de ses coffres et qui ôte à tous les fripons le moyen de voler le Roy impunément. Tous ceux il y a quatre ou cinq ans qui n'avaient pas de souliers aux pieds, qui sont aujourd'huy millionnaires, qui font bâtir des palais, qui ont plusieurs bâtiments de mer, qui font venir pour des sommes considérables d'argenteries de France, qui se font acheter pour cent mille écus et quatre cent mille francs de terre, n'approuveraient pas ce projet, le détruiraient et feraient jouer mille ressorts pour empêcher son exécution s'il était connu et assez gousté pour le faire approuver et en donner les ordres. Les postes de la Baye, de la mer d'Ouest, de la Pointe, de Détroit et bien d'autres. le commerce intérieur et extérieur de la colonie, les boulangeries, les boucheries et la dépence de plusieurs millions qui paraissent consommés pour deux mille hommes qu'on a fait marcher l'année dernière pour construire en bois le fort de la Presqu'ile, celui de la Rivière au Bœuf, et cette année celui nommé le fort Duquesne; pour la bâtisse duquel et le détachement de M. de Villiers qui allait venger la mort de son frère on a fait marcher environ 1500 hommes, c'est là ce qui fait faire de si rapides fortunes. Mais dites-moi, la complaisance que j'ai pour vous de vous dire tant de vérités, pour vous faire bien connaître le Canada me fera proscrire, j'en ai peur. Eh bien, ne parlons donc plus que pour vous dire que les commandants qui n'ont point de garnison et qui ne sont point exposés au passage annuel de tous les officiers et négociants qui montent et descendent des autres postes, comme ils ne sont point exposés à aucune dépence, il faudrait les laisser aux mille écus de gratification qu'on leur donne quand le commerce du poste où ils commandent ne leur est pas donné. Cette gratification est raisonnable, n'ayant d'autre dépence à faire que pour soy.

Les commandants que le service occasionne beaucoup de dépences, il faudrait leur donner des gratifications proportionnées et porter aux uns et aux autres leurs provisions gratis comme cela se pratique en obligeant les commerçants de chaque poste de le faire. Nous allons entrer dans tous ces différents détails.

Les commandants du fort Frontenac et de Niagara qui sont exposés à deux dépences inévitables et indispensables, la première par les officiers, les cadets, les aumôniers et les garde-magasins de leur garnison, la seconde dépence par les détachements d'officiers et cadets et les bourgeois négociants qui montent et descendent des différents postes qui sont au-dessus d'eux dans les parties du sud; celui du Détroit par les officiers de sa garnison, par ceux qui montent et descendent des Miamis et des 8yatanons, les missionnaires et négociants de son poste; celui de Michilimakinac par les officiers, missionnaires et négociants de son poste, par les officiers qui montent et ceux de tous les postes du nord qui en descendent tous les ans comme je l'ay dit et y passent un certain temps, ce qui occasionne une très grande dépence.

A ces quatre commandants, à cette considération, leur donner, comme je l'ay dit, une gratification proportionnée à cette dépence et à leur grand travail. Comme ils sont sur le passage et l'entrepeaux des autres postes, et l'abord et le passage de toutes les nations, c'est ce qui leur donne beaucoup d'occupation et c'est ce qui fait aussi qu'il faut dans ces quatre postes des capitaines de tête, sages, prudents, clairvoyants et très expérimentés qui aiment le travail et qui sachent rendre de bons et fidèles comptes.

Le fort St-Frédéric n'étant sur le passage d'aucun poste, le commandant n'est exposé à aucune dépence qu'à celle des officiers de sa garnison s'il est honorable. C'est pourquoi sa gratification sera de mille écus comme celle des officiers qui n'ont aucune dépence à faire. On donnera à l'ordinaire aux subalternes, à l'aumônier, au chirurgien et autres employés les rations ordinaires. Il en sera usé ainsi au fort St-Jean.

Le Saut Ste-Marie ayant été accordé au S^r de Bonne en seigneurie à lui et aux siens, avec le commerce exclusif, par cette raison il n'y a point de gratification à attacher à ce poste. Le S^r de Bonne en étant seigneur et commandant est plus que gratifié du gros revenu de ce poste et c'est être bien traité pour un nouveau arrivé dans ce pays sans y avoir rendu aucun service. Des officiers qui ont 30 et 40 ans de services qui en ont rendu de remarquables se trouveraient bien heureux d'être traités comme lui, moi le premier après 32 ans de services continuels suivis et appliqués qui ont eu l'applaudissement du ministre comme vous le savez par tout ce qu'il a écrit à mon sujet au général de ce pays qui n'y a cependant nul égard.

Pour former la masse dont je vous ai parlé, il faudrait mettre tous les postes en congés et les congés à cent pistoles, comme ils ont été autrefois et même du temps

LETTRE DE FAIRE PART À L'OCCASION DE LA MORT DE MADAME PANET, MÈRE DE JEAN-CLAUDE PANET, LE PREMIER PANET ÉTABLI AU CANADA

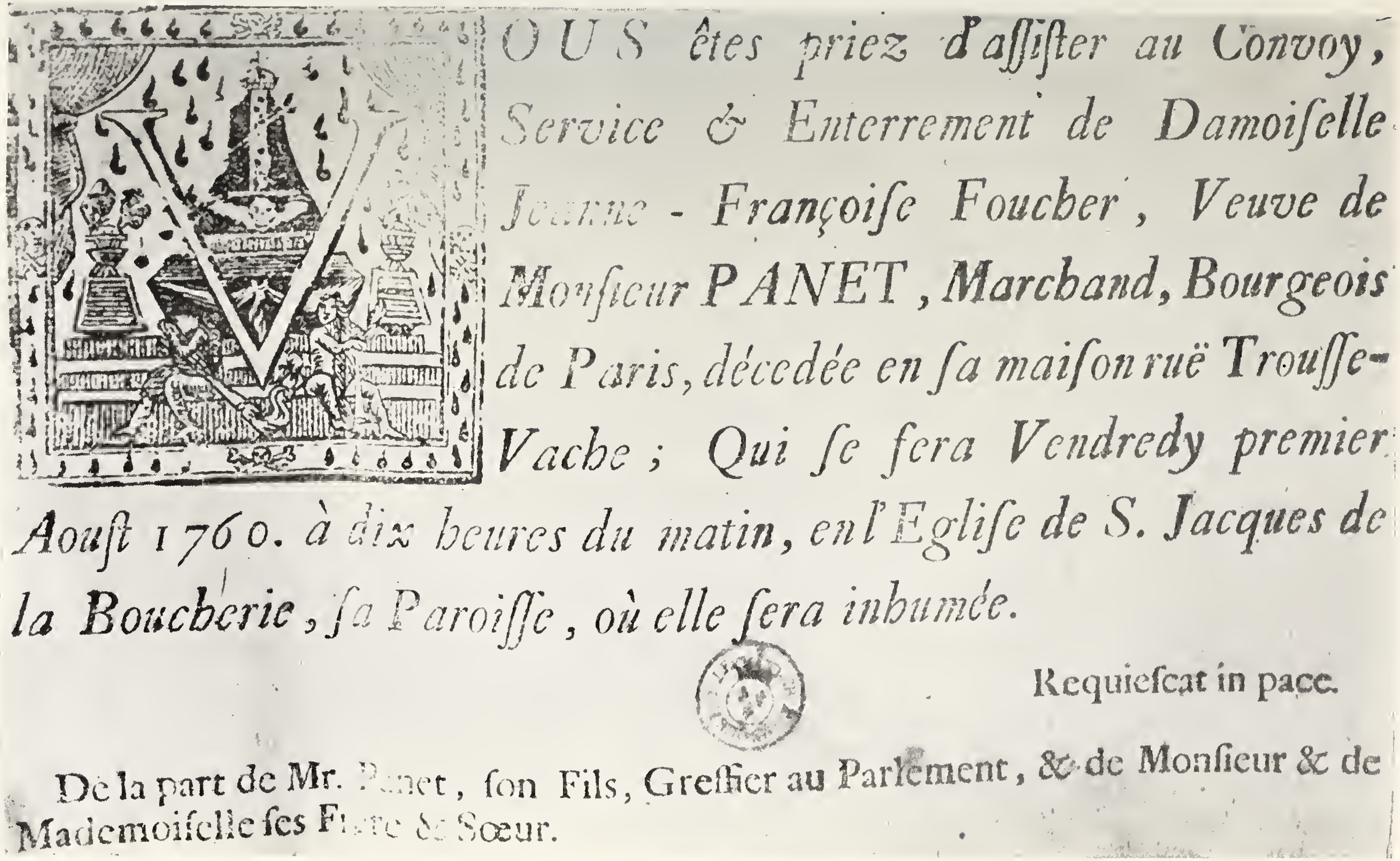

VOUS êtes priez d'aſſiſter au Convoy, Service & Enterrement de Damoiſelle Jeanne - Françoiſe Foucher, Veuve de Monſieur PANET, Marchand, Bourgeois de Paris, décédée en ſa maiſon ruë Trouſſe-Vache ; Qui ſe fera Vendredy premier Aouſt 1760. à dix heures du matin, en l'Egliſe de S. Jacques de la Boucherie, ſa Paroiſſe, où elle ſera inhumée.

Requieſcat in pace.

De la part de Mr. Panet, ſon Fils, Greffier au Parlement, & de Monſieur & de Mademoiſelle ſes Frere & Sœur.

---

(1) Archives de la province de Québec.

du général Beauharnois, au Détroit et à Michilimakinac, et dont le prix n'a été diminué que depuis la dernière guerre, en considération des risques que couraient les négociants qui font le commerce dans ces postes.

Si ces congés étaient de différents prix, il n'y aurait que ceux qui seraient au plus bas qui se rempliraient et les autres se rempliraient difficilement. On doit s'attendre, comme je l'ai dit, que ce mémoire aurait bien des ennemis s'il était ordonné de le mettre en exécution. Les négociants mêmes feraient paraître des difficultés pour avoir les congés au-dessous de cent pistoles et pour en faire diminuer le nombre. Il n'y a qu'à répondre à cela que s'ils ne remplissent pas le nombre des congés au prix réglé, qu'on ne les force point à cela, que le Roy fera exploiter à son compte et profit tous ces postes, que s'ils laissent prendre ce parti qu'ils ne seront plus reçus à avoir les postes pour continuer le commerce des pays d'en haut. Ce langage les étonnera si fort qu'étant tous redevables de leur fortune à ce commerce et ne pouvant l'entretenir et se le procurer que par ce moyen qui est d'ailleurs le débouché de leurs marchandises, ils aimeront mieux remplir les congés et les payer cent pistoles que de ne pas continuer un commerce à qui ils doivent leur bien-être.

Mais pour faciliter les commerçants on peut leur permettre de s'associer plusieurs ensemble pour remplir les congés de chaque poste et leur continuer pour le temps qu'ils voudront ou au moins pour six ans.

Ceux des négociants qui rempliront les congés des forts Frontenac, Toronteau, Niagara, le Petit-Rapide y compris, s'il s'établissait, étant inséparable de Niagara, pour leur faciliter le transport de leurs effets, que le Roy leur fournisse les batteaux de cent, et non les agrès, qu'ils entretiendront et remplaceront s'ils en perdent en montant ou descendant des forts ci-dessus. Le Roy leur fournira aussi les barques et les agrès seulement dont elles se trouveront garnies en les prenant et, lorsqu'ils les remettront, ils les rendront dans le même état et dans la même quantité, barques et agrès, qu'était l'un et l'autre quand on leur a remis. S'il arrive qu'ils perdent des barques, elles seront perdues pour leur compte et ils les feront refaire à leurs frais. Lorsque les batteaux et barques seront usés par vieillesse, le Roy les fera refaire à ses frais parce que l'un et l'autre se seraient également usé si Sa Majesté eût continué de faire valoir comme elle le fait les susdits postes à son compte.

En considération de l'avantage que le Roy leur ferait de leur fournir ses batteaux et ses barques, ils rendront et ramèneront les troupes, leurs équipages, habillements pour tenir garnison dans les susdits postes, y mèneront et ramèneront aussi les ouvriers qu'il sera nécessaire d'y envoyer lorsqu'il y aura des réparations à faire. Et pour éviter de considérables frais pour le transport des vivres de ces garnisons et des marchandises que le Roy y fait traiter, il conviendrait que les négociants qui rempliraient les congés des forts Frontenac, Toronteaux, Niagara et Petit-Rapide, s'il était établi, fournissent les vivres aux garnisons de ces postes, c'est-à-dire aux soldats seulement, au barbier, chirurgien, aux ouvriers pour les réparations lorsqu'il en sera besoin et ceux que le commandant serait dans les occasions du service obligé de donner aux Sauvages, aux courriers passant ou détachés des postes. Il faudrait régler le prix de cette fourniture à tant le quintal de pain et de lard, et à tant le quintal de tabac, de plomb, de poudre; à tant le minot de pois au cas que le Roy fût obligé d'en prendre pour des présents aux Sauvages. Tant de rations de soldats en pain et en lard font tant de quintaux, tant de rations d'habitants en pain et en lard font tant de quintaux; tant de pots d'eau-de-vie font tant de veltes et à tant la velte.

Que cette fourniture soit faite par adjudication en prenant le milieu du plus haut prix et du plus bas prix que vaut le bled, et les cochons et les autres denrées suivant le plus ou le moins que les récoltes et le pays fournissent. Que le prix de cette adjudication soit fixé pour toujours puisque le prix en serait réglé en prenant le milieu des plus haut et des plus bas prix. Supposé que les bleds, les cochons et autres denrées deviennent tantôt chers et tantôt à bas prix, comme cela arrive, la balance sera égale entre le Roy et les fournisseurs du plus ou du moins de cherté. Le pain sera de pur froment et la farine seulement épurée du son seul; les vivres en pain et en lard qui se trouveront gâtés et de mauvaise qualité, la visite en sera faite par les commandants, officiers et aumôniers des garnisons, en présence des fournisseurs; lorsqu'ils auront été jugés et condamnés tels, la perte sera pour les fournisseurs qui seront obligés et contraints d'en donner d'une bonne et saine qualité et de renvoyer les mauvaises pour éviter les maladies et la désertion du soldat par mécontentement, d'autant plus qu'on retient cinq livres par mois au soldat sur sa solde pour les vivres que le Roy leur fournit.

Pour ce qui est des commandants, des officiers subalternes et des aumôniers de ces forts, le Roy ne leur fournira plus ni vivres ni aucun ustensile. Ils se les fourniront eux-mêmes, au moyen des gratifications qui leur seront réglées. Elles leur seront seulement rendues chez eux gratis par les négociants qui rempliront les congés de ces postes, comme cela se pratique ailleurs.

Par cet arrangement le Roy épargne les vivres et gages des garde-magasins, de commis qu'on leur donne, les vivres de leur famille qui sont inutiles et à charge au Roy, les vivres et gages des boulangers, des forgerons, les vivres de leurs familles qui ne rendent aucun service à Sa Majesté, les vivres et les gages des interprètes,—les négociants seront obligés d'en servir lorsque les commandants auront à parler aux Sauvages,—les vivres et les gages des charretiers, la nourriture des chevaux et l'entretien des harnois et charrettes sera à frais communs par rapport au bois de chauffage des officiers, soldats, aumôniers et barbiers chirurgiens qu'il faut voiturer des lieux où il se coupe dans les forts, les vivres et les gages d'un très grand nombre de voyageurs qui ne sont occupés, pendant sept mois, qu'à voiturer les vivres et approvisionnement des garnisons et la grande quantité de marchandises pour le commerce qui s'y fait avec les Sauvages qu'on dit être au profit du Roy comme cela doit être, la dépense s'en faisant à ses frais. Il s'épargnerait aussi une grande quantité de lards qui, tous les ans, se trouvent gâtés, puants, par la mauvaise qualité des salaisons.

Cette perte fait un objet de plus de six mille livres. Ceux qui sont pour veiller à leur bonne qualité, se sont ceux qui les fournissent et cela se fait sous un nom emprunté pour gagner davantage. Ils les font faire à l'épargne sans aucune précaution et souvent en font acheter des particuliers qui, pour n'être pas visités, leur vendent à bon compte. Lorsque j'étais second au fort Frontenac, l'on renvoyait tous les ans 15, 20 et 30 quarts de lard. Lorsque je commandais à Niagara, tous les ans j'étais obligé d'en renvoyer 20, 30 et 40 quarts. Encore en fesois-je passer beaucoup aux Sauvages pour que le Roy y perdît moins.

On verra à la suite de ceci quelles sont les épargnes dont j'ai parlé et celles dont je n'ai encore rien dit.

REGLEMENT du nombre effectif que seront les garnisons des forts de la Présentation, du fort Frontenac, de Toronteaux et Niagara.

Au fort de la Présentation, en temps de paix, il est inutile d'y avoir un commandant et une garnison. C'est une dépense qui ne sert à rien et qui serait mieux employée à établir le Petit-Rapide ou à la dépense des nouveaux établissements de la Belle-Rivière. Les négociants qu'on y mettrait seraient suffisants. Supposé qu'on veuille y en continuer, comptons sur ce pied-là.

A la Presentation

1 lieutenant, pour commandant
1 enseigne en second
10 soldats.

Comme il y a un missionnaire qui est l'abbé Piquet et qui a d'autres prêtres avec lui, il n'y faudra point d'aumônier, ni de chirurgien. Comme c'est à la porte de Montréal, en 24 heures on y est descendu.

Si les négociants qui exploiteront les postes fournissent les vivres aux garnisons par l'adjudication dont nous avons parlé, le Roy n'aura plus besoin, à la Présentation, au fort Frontenac, à Toronteaux, à Niagara, ni dans aucune garnison de la Belle-Rivière et du Détroit de garde-magasin, de commis, de boulanger, de forgeron, les ouvrages de la forge faisant partie du commerce, elle sera aux négociants. Les charretiers, chevaux, leur nourriture et entretien seront à frais communs, comme je l'ai dit. Les négociants ne sauraient s'en passer. Ainsi est dit pour toutes ces garnisons et c'est pourquoy je ne le répèterai plus.

Au fort Frontenac:

1 capitaine pour commandant
1 lieutenant
1 enseigne
1 enseigne en second
1 aumônier
1 chirurgien
30 soldats tout compris, sergents et caporaux
1 charretier.
1 vacher pour les vaches qui sont au Roy.

Sur les trente soldats de la garnison, il en sera pris le lieutenant et 10 soldats qui resteront à Toronteaux depuis les premiers jours de mai jusqu'à la Saint-Michel pour y protéger les négociants pendant leur traite. Ce temps fini, le lieutenant et les 10 soldats reviendront au fort Frontenac. Ainsi se pratiquera successivement. En temps de guerre le même nombre d'officiers et 50 soldats, dont 20, seront envoyés à Toronteaux comme est dit ci-dessus.

A Niagara:

1 capitaine
1 lieutenant
1 enseigne
1 enseigne en second
1 aumônier
1 chirurgien
40 soldats tout compris
1 charretier
1 vacher

Si les négociants se tiennent dans le portage, il sera détaché le lieutenant et 15 soldats qui y resteront pour les protéger pendant leur traite depuis les premiers jours de may jusqu'à la Saint-Michel qu'ils reviendront au fort. Si les négociants se tiennent à Niagara seulement, la garnison ne sera que de 30 soldats. Si le Petit-Rapide s'établissait, c'est là où il faudrait tenir la garnison qui serait composée du même nombre d'officiers qu'à Niagara et de 60 soldats, dont 15 et le lieutenant seraient détachés pour rester à Niagara. En temps de guerre, il y faudrait un capitaine, le même nombre d'officiers qu'à présent et 60 soldats, et au Petit-Rapide 100 soldats, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours, un lieutenant, un enseigne en pied et un en second d'augmentation. Il n'y aurait pas trop de 12 pièces de canon de 8.

J'ai dit que le Roy ne fournirait plus aucuns vivres ni aucuns ustensiles à aucun officier, commandants et subalternes, d'aucune garnison ni d'aucun poste.

Pour ôter la jalousie et procurer le moyen que le Roy soit mieux servi et plus fidèlement, il convient que le traitement de tous les commandants et tous les officiers employés dans le service de toutes les garnisons, et tous les postes en général, soit égal; la peine et le service étant égaux. Il n'y a que les commandants des quatre postes que j'ay dit qu'il faut gratifier plus que les autres par rapport aux grosses dépenses que le service et le passage des officiers et ceux de leur garnison leur occasionnent. Il n'y a pourtant pas d'autre moyen de leur empêcher de ne s'occuper plus du commerce avec les Sauvages qu'ils ne s'occupent du bien du service. Car, dites-moi, y a-t-il de l'égalité et de la justice dans le traitement annuel des commandants des pays d'en haut? On donne aux uns mille écus, aux autres six cents livres, avec 2 l. de pain par jour, ½ l. de lard et une barrique de vin par an. Cela vaut-il 2400 livres que les premiers ont de plus? Il convient donc pour toutes les raisons que je viens de vous faire voir de retrancher les guenilles et vivres et de mettre toutes les gratifications à mille écus, et comme ils se fournissent tous leurs vivres et qu'ils leur seront portés gratis, comme on le fait à ceux à qui on donne mille écus, il convient d'en régler le port suivant la dépense qu'ils sont obligés de faire.

REGLEMENT de la pesanteur qui sera portée par les négociants qui exploiteront les postes aux commandants et subalternes employés dans le service des postes des pays d'en haut pour y vivre.

Sçavoir pour chaque année:

Aux commandants du fort Frontenac, de Niagara, de Détroit, de Michillimakinac, à chacun 4000 pesant; pour chaque officier subalterne servant sous leurs ordres, aux aumôniers ou missionnaires, à chacun 1800; au chirurgien de Détroit et Michillimakinac, à chacun 1200.

A chacun des capitaines commandants des postes de la Baye, de St-Joseph, de la Mer du Ouest, de Kamanistigouya (Chaouamigon ou la Pointe), du Nepigon, de la Belle-Rivière, des Miamis, des 8yatanons; aux capitaines qui seront en garnison au Détroit, à Michillimakinac, si on met, 3,000.

A chacun de leurs seconds et des officiers des dites compagnies 1800. Le même poids sera porté aux aumôniers si on en a dans la Belle-Rivière et au chirurgien du fort Duquesne.

Les soldats des garnisons du Détroit, Belle-Rivière, Miamis et 8yatanons, si le besoin du service requiert d'en mettre dans ces deux derniers postes, si on veut nourrir ces garnisons à moins de dépense, il faut les nourrir avec la même nourriture dont se nourrissent tous les voyageurs. C'est du bled d'Inde, du chevreuil et autre viande que tuent les Sauvages. Dans l'été où ces sortes de viandes manquent, on donne de la graisse d'ours pour mettre dans le bled d'Inde au lieu de viande. Ces vivres seront fournis par les négociants qui rempliront les congés de ces postes. Pour les malades ils fourniront le pain et le vin. Il sera fait de tout cela une adjudication qui sera réglée sur le milieu du plus haut et du plus bas prix que valent au Détroit les chevreuils, le minot du bled d'Inde, le quintal de farine, le pot de vin. Le pain pour les malades se peut fournir sur le pied de 12^{l} le quintal de farine épurée seulement du son, de 30 sols le pot de vin. Pour la nourriture des soldats non malades le minot de bled d'Inde se peut fournir depuis 6 jusqu'à 7^{l}, le chevreuil entier depuis 9 jusqu'à 10^{l}, la livre de graisse d'ours à 15 sols.

La ration ordinaire est d'un minot de bled d'inde par mois pour chaque homme, d'une livre et demie de chevreuil par jour pour chaque homme ou d'autre viande sauvage; lorsqu'on a plus de ces viandes ou qu'on en peut avoir on donne de la graisse. La ration est de 7 livres et demie par mois pour chaque homme.

Pour les malades la ration en pain pour un soldat est d'une livre et demie et la viande ordinaire, et pour un habitant la même quantité. Le vin, pour les premiers comme pour les derniers, est d'un septier et demi pour jour. C'est sur quoi cette adjudication doit être réglée.

Le Roy y gagnerait une très considérable épargne de transport, cette épargne consiste en canots d'écorce qui coûtent neufs 300^{l} pièce; en gages de voyageurs pour mener ces canots. Il faut 5 hommes par canot. Les guides de chaque canot qui est l'homme du devant et celui de derrière se payent 250^{l}; les trois hommes du milieu se payent 200^{l} chacun; le voyage est de 3 mois; les vivres de chaque homme, en biscuit, lard, eau-de-vie, tabac, poudre, plomb, vaut par mois sur le pied d'aujourd'hui 45^{l}. Il faudrait au moins 60 canots. Il est vrai qu'un canot dure 4 à 5 ans quand il est bien ménagé; il faut au moins pour 30^{l} d'agrais pour chaque canot et ils durent au moins autant que les canots; ils consistent en une chaudière, une voile, une grosse éponge par canot, de la gomme et du 8atape pour les racommoder sur la route. Cette dépense coûterait la première année 122 160^{l}, sur laquelle il faut déduire 19 800^{l}. pour l'achapt des canots et de leurs agrais; le surplus est la dépense annuelle. Tous les 4 ou 5 ans, il en coûterait autant que la première année. Cette dépense doit faire juger des frais de transport des vivres et autres approvisionnements de la Présentation, fort Frontenac, Toronteaux et Niagara, et de transport des marchandises pour la traite. Joignez-y l'entretien des batteaux du cent qui portent ces effets, celui des barques, les gages et nourriture des matelots qui les transportent par le lac Ontario. Quand bien même le Roy ferait exploiter les postes dont nous venons de parler pour le commerce seulement, on ferait très sagement de faire fournir les vivres de ses garnisons par les négociants de Détroit par adjudication.

LES GARNISONS des postes de la Belle-Rivière seront tirées des compagnies du Détroit. Si on mettait des soldats aux Miamis et 8yatanons, ils seront pris dans les compagnies du Détroit qui seront toujours de préférence complettes à 50 hommes en temps de paix. Il y faut six compagnies et 10 compagnies en temps de guerre. Au fort Duquesne en temps de paix, il y faut 40 soldats. A la Rivière aux Bœufs et à la Presqu'île dans chacun 30. En temps de guerre, au fort Duquesne, il y faut 100 soldats et dans les deux derniers, 50 dans chacun; aux Miamis et 8yatanons dans chacun 30.

Si on ne veut pas créer un état-major nouveau au Détroit à cause de la dépense, l'état-major des Trois-Rivières n'y sert à rien. Il y est des plus inutile. Il n'y a qu'à le placer au Détroit; la dépense est toute faite. Le lieutenant de roy il faudrait le placer à Michillimakinac avec 4 compagnies en temps de paix et en temps de guerre y en avoir six pour se porter où le besoin du service le requerrait. Au moyen de toutes ces précautions, et surtout si on établit le Petit-Rapide et qu'on garde exactement le passage dont j'ay parlé, je garantis sur ma tête qu'aucunes nations ne remueront, qu'elles resteront toutes tranquilles. Les Sauvages ne sont remuants et n'attaquent que quand ils voient qu'on est pas en état de se deffendre, de leur résister et de repousser leurs insultes et de les en châtier; lorsqu'ils verraient tous les postes garnis de troupes, les passages par où ils vont chez l'Anglais fermés, ils seraient plus souples qu'un gand.

Quant à la garnison de Michillimakinac, quelqu'uns me diront: comment vivra-t-elle? J'ai déjà dit et je redis qu'il m'est un moyen connu pour le faire vivre sans occasion d'aucun frais de transport au Roy; si j'étais major commandant de Michilimakinac ou qu'on m'accordât en seigneurie le poste de la Baye, j'exécuterais tout ce que je dis si on me l'ordonnait.

REGLEMENT et nombre des congés qui seront donnés en chaque poste dont le nombre est proportionné à leur étendue, au nombre des nations, à l'objet du commerce qui se fait et peut [se] faire dans chacun.

POSTES DU NORD

	l	s	d
Themiskamingue 5 congés	5,000		
Michillimakinac, ses dépendances, tout le lac Huron et ce qui en dépend, le commerce exclusif du fort, 20	20,000		
La Baye, ses dépendances qui sont les Sacs, Renards, Puants, Folle-Avoine et Sioux, 20	20,000		
La Mer du Ouest, ses dépendances et les Pask8ijas, 20 congés	20,000		
Cha8amigon, 16 congés	16,000		
Kamanistigouya, 10 congés	10,000		
Nepigon, 7 congés	7,000		
Michipicotton, 4 congés	4,000		
St Joseph, 7 congés	7,000		
La Rivière des Illinois, à commencer à Masonne, jusqu'au fleuve du Mississipi, le Missoury, 20 congés	20,000		
	129,000		

Les négociants qui remplirent les congés de Michipicotton et de la Rivière des Illinois, n'ayant rien à porter à Michipicotton ni aux officiers du poste des Ilinois ou fort de Chartres, porteront par égale portion jusqu'à Michillimakinac et St-Joseph.

POSTES DU SUD

	l	s	d
A Misiskouy et tout le Lac Champlain où les Abénaquis et Yrocois vont en chasse, trois congés	3,000		
Le Lac des Deux Montagnes qui n'a servi jusqu'à présent qu'à faire une si grande fortune à plusieurs païsant que je connais qu'il y en a qui ont fait venir cette année 1754 pour de grosses sommes d'argenteries en vaisselle et plats; tout le castor qu'ils font est porté chez les Anglais qui leur payent cent cinq sols la livre et font venir de chez eux en abondance du drap et autres marchandises prohibées; ils vendent ce drap aux voyageurs des pays d'en haut et leur font porter par les Sauvages jusqu'au-dessus du Long Saut pour leur éviter d'être visités. M^{rs} les prêtres de Montréal pourront s'opposer que le Roy quoique maître mette des congés au lac des Deux Montagnes parce qu'ils en retirent une rétribution; le bien général du commerce d'un pays et les intérêts du Roy étant préférables à l'intérêt particulier, il faut y établir six congés	6,000		
A la Présentation, un congé	1,000		
Le fort Frontenac, Toronteaux, Niagara, c'est-à-dire tout le Lac Hontario, les 5 nations, si les négociants qui rempliront ces congés veulent y aller, vingt congés	20,000		
Le Détroit, tous les postes de la Belle-Rivière et dépendances, jusqu'au fleuve du Mississipi, 25 congés	25,000		
Les Miamis, Tepiconnaud, et le Cœur de Cerf, 6 congés	6,000		
Les 8yatanons et ses dépendances, 8 congés	8,000		
	198,000		

Dans la partie de l'Acadie on peut y mettre six congés. Je pense que cela pourrait valoir davantage, savoir à la Rivière St-Jean qui est la mission du père Germain, et à celle de M. Le Loutre. C'est cet abbé qui fait une partie du commerce avec les Sauvages; à la Rivière St-Jean, c'est l'officier qui commande dans ce pays-là. Tout le castor qui sort de cette partie de l'Acadie est porté à l'Anglais qui le paye au-dessus de cent sols la livre. Pourquoi ne pas réunir cette partie de commerce à celui du Canada? puisque ce pays coûte prodigieusement au Roy, pourquoi sa Majesté n'en tirerait-elle pas tous les avantages qu'on en peut tirer pour aider à payer les dépenses qu'il lui occasionne?

Pourquoi ne pas affermer les postes de la pêche des loups-marins et vaches marines, au lieu de les donner en pur don à des particuliers, à des négociants? Quel service ces gens-là rendent-ils au Roy, pour leur donner des postes qui produisent tous les ans 14 et 15 cent barriques d'huile et des 3 et 4 mille peaux de loups-marins, ce qui fait, bon temps mal an, 50, 60, 70 et 80 mille francs? Retranchez-en la moitié pour les frais, le reste est considérable. Pourquoi ne pas affermer ces postes qui donneraient de bons revenus au Roy qui aideroient à payer les dépenses?

Je vous ai parlé du grand préjudice que les Anglais font au commerce du Canada par celui qu'ils font d'eau-de-vie à Chouagain qui attire chez eux tous nos Sauvages de toutes les parties des pays d'en haut. Observez que nous pouvons augmenter notre commerce de tout celui qui sort de chez nous. Pour passer chez eux ils en profitent et corrompent tous nos Sauvages. Remarquez donc que nous pouvons entièrement faire tomber ce commerce et ôter à toutes nos nations l'occasion comme je l'ai dit de ne pouvoir plus aller du tout chez les Anglais. Pour cela il y a deux moyens infaillibles que je rassemble ici: le premier est de garder exactement les trois passages dont je vous ai parlé, particulièrement le Petit-Rapide qu'il faut établir parce qu'il ferme le lac Herrier et qu'en le fermant vous bloquez et tenez en bride toutes vos nations; le second moyen qui semble être inséparable de celui-là est de laisser l'entière liberté de conscience à tous les négociants voyageurs, soit que vous leur donniez vos postes en congés ou soit que vous laissiez les choses comme elles sont, de traiter de l'eau-de-vie dans tous les postes en général; de ne gêner personne à ce sujet; ceux qui le voudront faire le fassent, ceux qui ne le voudront point ne les y point forcer; et pour empêcher qu'on ne profite de la faiblesse qu'ont les Sauvages pour l'eau-de-vie, pour qu'ils ne soient pas volés, ordonner que le prix en soit réglé suivant les frais occasionnés par l'éloignement et l'honnête gain que doivent faire les négociants, et châtier par de grosses amendes ceux qui passeront le prix réglé par le général; ordre aux commandants d'y tenir exactement la main sous les peines de perdre leurs gratifications.

Dès que nos Sauvages trouveront chez eux de l'eau-de-vie, ils n'en sortiront pas pour aller en chercher très loin de leur village. S'ils en sortent, comme ils en trouveraient dans tous nos postes qui sont sur leur chemin, ils y en achèteraient par l'envie de boire, toutes leurs pelleteries se trouveraient traitées chez nous avant d'avoir fait la moitié du chemin pour aller chez les Anglais; n'ayant plus rien à leur porter, qu'est-ce qu'ils y iraient faire? Il est donc très certain qu'il n'y a que ces deux moyens qui empêcheraient nos nations de sortir de leurs pays pour aller chez l'Anglais; ils ne seraient jamais en situation d'y aller.

M^rs^ les évêques du Canada, à la sollicitation des missionnaires, ont prêché et fait prêcher que ce commerce d'eau-de-vie était un crime si énorme qu'il était irrémissible et ils en ont fait un cas de conscience réservé à eux pour être absous. Nos négociants pour éviter l'enfer qu'on ouvrait sous leurs pieds ont laissé ce commerce; les généraux, sur les mandements de défense de l'évêque, l'ont aussi défendu. Nos Sauvages qui n'allaient pas chez les Anglais auparavant, depuis ce temps-là, ils y ont toujours été.

Depuis quelques années on n'en traite qu'au compte et profit du Roy (du moins on nous le dit) dans les postes du fort Frontenac, de Toronteaux et de Niagara. La puissance ecclésiastique et celle du gouvernement du pays se sont cependant de temps à autre relâchés de la sévérité de leur défense, par complaisance pour M. de Lapérade qui en traitait lorsqu'il avait le poste des Miamis; pour M. Marin, père, qui toutes ces années dernières en vendait à la Baye; pour son fils, qui actuellement en vend dans ce même poste; pour Repentigny, l'aîné, qui avait le poste de St-Joseph il y a quatre ans; pour le chevalier de Repentigny qui tient du S^r^ de Bonne le Saut Ste Marie, et enfin pour M. de St-Pierre qui sort de la Mer du Ouest et pour le chevalier de la Corne qui y est actuellement. Pourquoi avoir souffert cette traite de l'eau-de-vie à ces Messieurs et la défendre à tous les négociants avec tant de sévérité? Si c'est un si grand crime qu'on le dit, on ne doit avoir acception de personne. On en fait un crime, une défense, un cas réservé pour moi et on n'en fait pas un pour vous. Si c'est un grand péché, il est péché pour vous comme pour moi. Si on reconnaît et qu'on juge avec connaissance certaine que c'est un mal qu'il faille éteindre on doit ne le laisser faire à qui que ce soit; la défense doit en général être pour toutes sortes de personnes indistinctment. L'intérêt et la cause de Dieu ne doit avoir acception de personne. A l'avenir, qu'on se détermine donc à défendre le commerce de l'eau-de-vie irrévocablement ou à le laisser libre à tous ceux qui le voudront faire et qu'on n'en fasse plus un cas réservé aux évêques; que tous les confessionnaux soient ouverts aux pénitents.

Si on se détermine à la défense de ce commerce, qu'on ne le tolère plus à qui que ce soit et qu'on pende le premier qui en vendra aux Sauvages.

REGLEMENT des gratifications des officiers commandants et subalternes employés dans tous les postes, des capitaines et officiers de leurs compagnies en garnison au Détroit et à Michillmakinac si on en met, des aumôniers, chirurgiens, employés, et autres dépenses. Sçavoir:

	l	s	d
Aux capitaines des 4 postes suivants:			
fort Frontenac Niagara Détroit Michillmakinac } 6,000$^{l.}$ à chacun	24,000		
Pour les 4 lieutenants, leurs seconds, la somme de	3,000		
Au missionnaire	600		
Au chirurgien	600		
Fort Frontenac et Niagara; pour les autres subalternes et autres dépenses pour les deux:			
2 enseignes en pied à chacun 1500^{l}	3,000		
2 enseignes en second, à chacun 1200^{s}	2,400		
2 aumôniers, à chacun 600^{l}	1,200		
2 chirurgiens nourris et à chacun 300^{l}	600		
2 charretiers à 400l. chacun pour la moitié du Roy	400		
2 vachers à chacun 150^{l}	300		
3 milliers de foin pour chaque fort à cent écus le millier pour la moitié du Roy	900		
4 cent cordes de bois à 25 sols pour chaque fort, pour les deux	1,000		
Pour ramonage des cheminées de chaque fort et y mettre le pavillon et balayer les corridors, pour chacun 200^{l}, cy	400		
Pour les capitaines commandants de tous les autres postes des pays d'en haut et leurs seconds, scavoir:			
La Presqu'île La Rivière aux Bœufs Le fort Duquesne } Nouveaux établissements de la Belle-Rivière			
Miamis			
8yatanons			
La Baye			
La Mer du Ouest			
Chaouamigon			
Kamanistigouya			
Nepigon			
St-Joseph			
	38,400		

		l	s	d
	Cy-contre	38,000		
	Six capitaines qu'il faudrait avec leurs compagnies complètes de 50 hommes pour garnison au Détroit			
	Pour les 17 capitaines commandants de garnison ci-dessus à 3000^{l} chacun par an et gratifications, cy	51,000		
	Pour les 11 lieutenants seconds et six des d. compagnies de garnison à 2000^{l} chacun, cy	34,000		
	Aux six enseignes en pied des dites compagnies à 1500^{l} chacun	9,000		
	Aux six enseignes en second à 1200^{l} chacun	7,200		
	Au fort Chambly il n'y faut qu'un concierge. Si on y veut un officier, il ne lui faut aucun soldat; on ne lui fournira aucuns vivres et on lui donnera 1000^{l} de gratification. Ce sera un subalterne	1,000		
	Fort St Frédéric: (on ne fournira rien, ni vivres ni ustensile au commandant):			
1	commandant	3,000		
1	lieutenant second	1,500		
1	enseigne en pied à 1200^{l} cy	1,200		
1	enseigne en second, 1000^{l} cy	1,000		
1	aumônier à 300^{l} cy	300		
1	chirurgien à 300^{l} cy	300		
1	boulanger à 300^{l} cy	300		
1	charretier à 400^{l} cy	400		
1	vacher à 150^{l} cy	150		
1	forgeron à 400^{l} cy	400		
1	commis pour distribuer les vivres à	600		
3	milliers de foin à 300^{l} le millier	900		
400	cordes de bois à 25 sols	500		
	St-Jean			
1	lieutenant pour commandant	1,500		
	pour la gratification:			
1	enseigne en second pour second, cy	1,000		
1	boulanger à 300^{l}	300		
1	charretier à	300		
1	commis pour distribuer les vivres	600		
2	milliers de foin à 300^{l} cy	600		
100	cordes de bois à 25 sols cy	125		
	Dans les deux forts on continuera de donner les rations qu'on y donne, à l'exception du commandant du fort St-Frédéric qui a la même gratification des officiers des commandants des autres postes qui n'ont aucune dépense à faire.			
	A la Présentation, il est inutile de mettre ni commandant ni troupes; si on veut y tenir un officier, on peut y mettre un lieutenant; on ne lui fournira ni vivres ni ustensiles. On lui donnera seulement de gratification 2000^{l}, cy	2,000		
		157,575		

	l	s	d
Nous avons vu que les congés à établir dans les postes et où il convient d'en mettre ont produit la somme de cy..........	198,000		
Nous voyons aussi que les gratifications de tous les commandants et officiers servants de tous les postes et garnisons, celles des aumôniers, les gages des chirurgiens et des autres employés, et autres dépenses des garnisons des forts Frontenac, Niagara, St Frédéric, et St-Jean, le tout sur la somme produite des congés se monte à celle de......................	157,575		
Reste pour la somme de.......................	40,425		

Remarquez donc, mon cher Surlaville, que toutes les dépenses de service de tous les postes et de toutes les garnisons se trouvent payées sans qu'il en coûte rien au Roy et qu'il rentre dans la caisse du Roy quarante mille quatre cent-vingt livres qui restent les dépenses payées, au moyen du projet que je vous démontre et que j'exécuterais si j'en étais le maître, pour bien servir le Roy, mon maître. Vous me demandez ce que coûtent au Roy les soldats qui tiennent garnison dans ces postes. Ils ne coûtent rien. Les garnisons des postes, comme celles des villes, payent leurs vivres. On leur retient sur leur solde cinq livres par mois, au moyen de quoi la dépense des vivres qu'on leur fournit rentre presque en partie.

Pour les pois qu'il faut pour la garnison et l'avoine pour les chevaux des forts St-Frédéric, St-Jean, Fort Frontenac, Toronteaux et Niagara, il faut que les commandants fassent comme je faisais lorsque j'ai commandé dans ces garnisons. Les chevaux et harnois étant au Roy et les terres toutes préparées, qu'ils fassent semer force pois et avoine; on en recueillera plus qu'il ne s'en consommera, ce qui épargnerait l'achapt et les frais de transport au Roy.

Si on met des aumôniers dans les forts de la Belle-Rivière, il leur sera donné comme à ceux du Détroit 600^{l} et on leur portera comme à eux leurs provisions qu'ils feront sur leurs gratifications. Les chirurgiens, si on en met, seront traités comme je l'ai dit à l'article du règlement de ce qui doit être porté à chacun.

Si les négociants ne fournissent pas les vivres et que ce soit le Roy, il faudra au fort Frontenac, Toronteaux, Niagara, un commis pour les distribuer. N'ayant que cette seule besogne à faire, il leur sera donné les rations ordinaires et 300^{l} de gages. Pour épargner cette dépense, le commandant peut les faire délivrer par un sergent de la garnison à qui on donnerait 100^{l} à chacun pour leur peine. Il faudra aussi en chaque fort un boulanger. Si les négociants s'en servent, ils les nourriront et payeront par moitié avec le Roy.

Si on mettait des compagnies à Michillmakinac en garnison, les capitaines et leurs officiers seront traités comme ceux de la garnison du Détroit. Ces dernières dépenses seront prises sur la somme de 40,425^{l} restante de la somme produite par les congés.

Je n'ai parlé que légèrement de la Présentation établie depuis quelques années à 25 ou 30 lieues au-dessus de Montréal sur la rivière Frontenac, au lieu nommé la Galette, à moitié chemin de ce fort et sur sa route. Sa bâtisse, celle des moulins à scie, du défrichement de beaucoup de terre a coûté au Roy des sommes considérables et coûte annuellement un gros argent pour son entretien, pour les gratifications, gages, nourriture, frais et dépense de transport des vivres et autres approvisionnements, pour les officiers, soldats, garde-magasins, boulangers, charretiers, forgerons, chirurgiens, et une quantité de personnes inutiles; l'habillement et nourriture annuelle de tous les Sauvages qui s'y sont rassemblés.

Cet établissement ne s'est cependant fait qu'aux sollicitations, qu'aux demandes de l'abbé Piquet qui, par son manège, ses rubriques et tous les ressorts qu'il a fait jouer auprès des personnes en place pour faire accepter sa proposition, a réussi à le faire ordonner. Tout ce qu'il y a de personnes sensées et qui pensent bien en Canada n'ont pu connaître quel bien et quel avantage l'abbé Piquet a fait connaître qu'en pouvait tirer le service du Roy et la colonie. C'est donc sans doute pour la gloire de la religion et le zèle de faire des chrétiens. Je le veux croire charitablement. Il était plus facile et d'un moyen plus assuré à l'abbé Piquet de satisfaire son zèle en restant à sa mission où il était du lac des Deux Montagnes, où il y a un villlage d'Algonquins, un de Nepissingue et un d'Yrocois de se servir de ces Sauvages convertis pour attirer à la Religion les cinq nations; l'exemple et les prières de ceux-ci les auraient amenés auprès de leurs frères à cette mission, s'ils eussent voulu se faire chrétiens. Les Pères Jésuites qui ont un zèle sans exemple pour faire des chrétiens, ont-ils jamais pu attirer les cinq nations avec les frères [de] leur sang à leur mission du Saut? Vous me demandez: les Cinq Nations ne se sont donc pas rendues à la voix apostolique de l'abbé Piquet? Non, elles ne s'y sont point rendues ni s'y rendront. Il n'y a seulement qu'un assemblage de vieilles, de vieillards, de jeunes sauvagesses débordées, chassées de leurs villages, de libertins, de coureurs qui les suivent. Et dans tous ces gens là il n'y a aucune famille, ni aucun chef qui soit en considération et aye du crédit parmi les Cinq Nations. Ils ne se tiennent à la Présentation parce que le Roy les y nourrit et les habille; qu'on ne leur donne plus rien, ils n'y resteront aucuns.

La Présentation sera en quelqu'année d'ici demandée en concession par M^rs^ de St-Sulpice. Le zèle de l'abbé Piquet de vouloir faire des chrétiens se sera terminé à faire de belles terres dont la plupart seront toutes défrichées et tout cela fait aux dépens du Roy. Voilà ce qu'on appelle un véritable apôtre et des plus zélés pour la gloire de Dieu. L'argent qu'a coûté la Présentation aurait été beaucoup mieux employé à mettre des habitants au Détroit. Celui qu'elle coûtera y serait mieux placé ou employé aux dépenses de vos nouveaux postes de la Belle-Rivière pour se les conserver. Mais vous ne m'avertissez pas que je cours risque pour vous faire un détail du Canada d'être excommunié et de me faire des ennemis irréconciliables de parler de la Présentation et de l'abbé Piquet. Je me vois une foule d'ennemis que vous allez m'attirer pour toutes les vérités que vous me faites mettre au jour, uniquement pour satisfaire votre curiosité. Je suis résolu de ne plus vous rien dire; je ne vous fais plus que l'observation qui suit avant de vous faire le détail des dépenses actuelles et annuelles épargnées au moyen de l'exécution du projet de ce mémoire et c'est par où je finirai.

J'observe qu'il y a des circonstances imprévues qui obligent les commandants de faire des paroles. On appelle faire des paroles, c'est lorsqu'on les assemble pour leur parler pour le bien du service ou dans les occasions où on a besoin de les employer pour le service.

On leur donne des colliers de pourseline dont j'ai déjà parlé et de toutes les marchandises à leur usage.

Ces occasions imprévues sont encore quand il faut couvrir leurs morts ou les relever de leur deuil. Couvrir les morts, c'est lorsque la femme ou les enfants ou les parents d'un grand chef viennent à mourir ou qu'ils sont tués dans leur guerre; ou lorsque les grands chefs viennent à mourir ou à être tués eux-mêmes. On fait à ces chefs, ou après leur mort à leur veuve et à leurs enfants, on fait des présents de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus, à la suite d'un discours qu'on leur fait pour les engager à faire ce qu'on exige d'eux ou à la suite d'un discours de condoléance à l'occasion des morts. On donne encore ces présents au bout de l'an de la mortalité de leurs morts. Voilà ce qu'on appelle les relever de leur deuil. On leur donne ces présents, on leur fait aussi un discours pour achever de les consoler et les engager à ne plus s'occuper de leur affliction. Ce sont des maximes pratiquées parmi les Sauvages que nous sommes obligés d'observer avec eux.

Dans tous ces cas les commandants prendront des négociants qui rempliront les congés des postes, les marchandises nécessaires qu'ils ne pourront refuser sur les ordres des commandants et qui leur seront payées à 50 pour cent au-dessus du prix de leur équipement par Sa Majesté. Les missionnaires dans les postes où il y en a assisteront à ces conseils et seront présents lorsqu'on donnera ces paroles ou présents aux Sauvages, ou lorsqu'on répondra aux conseils qu'ils seront venus tenir chez vous et viseront les certificats que les commandants donneront aux négociants pour servir à leur payement qui leur sera fait sans remise. Cette précaution n'est que pour éviter les abus qui se commettent par les commandants de faveur qui fournissent eux-mêmes les marchandises dans ces occasions, qui en font naître lorsqu'il n'y en a point, qui portent à des prix exorbitants leurs marchandises dans les mémoires de fourniture qu'ils font sous des noms empruntés. Ces mémoires en bien des postes que je connais, même actuellement, passent 30 et 40 mille francs par an. Comment pourrait-on faire des fortunes si rapides si on égorgeait pas la bourse du Roy? Direz-vous qu'il ne faut pas dans ces postes des commandants dont l'honneur, la probité et la conscience ne soient pas reconnus incapables de voler le Roy, d'abuser de la confiance qu'on a en eux et des pouvoirs qu'on leur donne? Devez-vous attendre cette probité de ces commandants de faveur qui sont aussi avides d'argent que ceux avec qui ils sont en société? Celui qui a le plus de talent d'en gagner et d'en faire gagner beaucoup, ce sont là les officiers de mérite, de capacité de sçavoir, de qui on fait les éloges, qui méritent les grâces du Roy et leur avancement.

Les présents que les Sauvages pourront faire aux commandants, s'ils sont en pelleteries, ils y répondront des effets des négociants, observant de ne leur en donner que la valeur, sur le pied de la traite, et les pelleteries seront remises aux négociants. Si cela ne leur convient point, les commandants y répondront à leur compte et les pelleteries leur resteront.

Comme c'est une nécessité de temps à autre de faire des présents aux Sauvages pour se les affider et qu'il y a un fond destiné pour cela, ceux qu'on leur destinera seront pris dans les magasins du Roy et seront proportionnés au nombre des Sauvages de chaque poste. Ils seront portés par les négociants. Les commandants les délivreront en présence des missionnaires à qui il sera donné avis de ce qui sera envoyé et lorsqu'on les délivrera aux Sauvages il en sera fait un état qui sera certifié par les missionnaires comme quoi ils en ont reçu la quantité, et, là où il n'y a point de missionnaires, les bourgeois négociants le certifieront. Cette précaution n'est injurieuse que pour les fripons qui sont obsédés d'un vil gain. M^rs^ les commandants qui sont jaloux de leur probité qui seraient désolés de pouvoir penser qu'on pourrait la soupçonner, ne s'offenseront jamais de cette formalité. Ils en doivent au contraire être charmés, puisque tous ceux qui ne se conduisent que par la main de la justice et de l'équité sçavent comme moy ce qui s'est passé et ce qui se passe, ce qu'on a dit, et ce qu'on dit encore aujourd'hui de ces favorisés, de ces sociétés passées et présentes qui ont fait et qui font encore gémir tout le Canada, particulièrement tous les commerçants du pays dont les cris et les plaintes ont passé les mers. Ne sortons point de nos pays d'en haut. Que n'a-t-on point vu sortir des magasins du Roy pour faire des présents aux Sauvages qui n'a servi qu'à grossir la bourse de bien des personnes et à aider à faire leur fortune? Et encore font-ils un crime de ce qu'on dit, que l'on voit, et qu'on sçait tout ce qu'ils font. Ceux qui en parlent sont proscrits, sont desservis.

Hé ! depuis quand fait-on la perte de ceux qui disent la vérité et la mettent au jour de ceux qu'il serait intéressant qu'ils la vissent pour le bon ordre de toute chose?

Puisque vous souhaitez le bon ordre, il faudrait défendre à tous les commandants et subalternes employés dans les postes de faire ou faire faire, directement ou indirectement, aucun commerce; que ceux qu'il sera prouvé l'avoir fait perdront leur gratification, tiendront un an de prison et n'en sortiront que pour être cassés à la tête des troupes sans pouvoir jamais rentrer dans le service. Les commandants et subalternes seront relevés tous les trois ans pour que tous les officiers successivement puissent profiter de ces gratifications pour les mettre également en état de vivre et de soutenir leur service avec tout l'honneur et la dignité qu'il demande ce qui ne sera jamais, et toujours le Roy sera mal servi, tant qu'on donnera toutes les grâces à quelqu'uns et que la plus grande partie d'un corps d'officiers n'auront pas de pain à manger et seront sur le pavé.

Auparavant de mettre sous vos yeux le traitement actuel des garnisons dont la dépense serait épargnée au moyen de l'exécution du présent mémoire, pour la rendre plus sensible il faut auparavant entrer dans le détail des rations qui sont journellement délivrées, appuyer leur prix sur celui qu'elles coûtent au Roy rendues sur les lieux et sur celui que le Roy les fait payer à ceux qui en prennent au-dessus de ce qu'il leur est accordé et qu'elles sont vendues aux voyageurs et Sauvages passant au magasin du Roy. La ration d'habitant est de 2^l de pain par jour, ce qui fait 60^l par mois qui se réduisent à 10 pains de six livres. Ce pain se vend 20 sols à ceux qui en prennent au-dessus de leur ration. Et $\frac{1}{2}^l$ de lard par jour qui fait 15^l par mois: la livre se vend 10 sols quoique les fournisseurs la font payer 15 sols au Roy. L'eau-de-vie se vend au magasin du Roy 6^l le pot, le vin 3^l, la poudre 30 sols, le plomb 15 sols, le tabac 20 sols la livre, les pois 6^l le minot. C'est sur tous ces prix que vous allez voir la valeur de la nourriture annuelle de chaque personne que le Roy nourrit et c'est ce qui vous fera voir l'épargne.

Nous avons dit que les officiers et aumôniers des forts Frontenac et Niagara se nourriraient au moyen des gratifications qui leur seraient payées, qu'il n'était point besoin de garnison à la Présentation, qu'à Toronteaux qui n'aurait qu'un détachement pendant l'été tiré de la garnison du fort Frontenac. Nous avons dit aussi que le Roy n'aurait plus besoin de garde-magasin, d'interprète, de boulangers, de forgerons; que les gratifications d'officiers, les gages des employés, la dépense des foins, du bois de chauffage, ramonage de cheminée, que toutes ces susdites dépenses se prendraient sur la masse que nous avons formée du revenu des congés pour le fort St-Frédéric, St-Jean, Chambly, fort Frontenac, Niagara et la Présentation si on y veut un commandant.

Traitement actuel et annuel des susdites garnisons

	Epargnes	l	s	d
	7 commandants à 600^l par an de gratification chacun, cy	4,200		
	7 garde-magasins (2 à Niagara) à 600^l de gages par an, cy	4,200		
	3 aumôniers à 300^l, cy	900		
	4 chirurgiens à 300^l, cy	1,200		
	6 boulangers à 400^l, cy	2,400		
	6 forgerons à 400^l, cy	2,400		
	6 charretiers à 400^l. cy	2,400		
	3 interprètes à 500^l, cy	1,500		
pour 4 forts	3 vaches à 150^l, cy	450		
	11 milliers de foin à 300^l le millier	3,300		
	13 cent cordes de bois à 25^s cy	1,625		
	Ramonage de cheminée et pavillon	700		
	Gratification donnée annuellement aux officiers subalternes des forts Frontenac et Niagara, pour ceux de ces deux forts seulement	1,200		

Ration, scavoir:

A chaque commandant et garde-magasin 72^l de pain et 15^l de lard par mois; pour un an 144 pains de 6 livres, 180^l de lard; une barrique de vin, 24 pots d'eau-de-vie, 12 pots de vinaigre, 12 pots de mélasse, 2 minots de pois, 15^l de poudre, 30^l de plomb, 15^l de chandelle, 20^l de beurre (de la chandelle les garde-magasins en ont tant qu'ils en veulent et avec du beurre), 6^l de castonade, 1^{l}½ de poivre.

Pour le pain et le lard, les officiers sulbalternes en ont autant que les commandants; pour ce qui est du reste et de toutes les autres menues provisions, ils n'ont que la moitié des commandants.

6 commandants pour le pain, cy	864
6 commandants pour le lard, cy	540
6 barriques de vin à 120^l, cy	720
144 pots d'eau-de-vie à 6^l, cy	864
72 pots de vinaigre à 3^l, cy	216
72 pots de melasse à 2^l, cy	144
12 minots de pois à 6^l, cy	72
90^l de poudre à 30 sols, cy	135
180^l de plomb à 15 sols, cy	135
90^l de chandelle à 15 sols, cy	67
120^l de beurre à 15 sols, cy	90
144^l de castonade blanche à 20 sols	144
9^l de poivre à 3^l	27
Pour le pain de leurs 6 domestiques, cy	720
Pour le lard des six	540
9 minots de pois pour les six	54

		l	s	d
	Pour les rations des six femmes des six commandants			
	Pour leur pain par an pour les six	864		
	Pour le lard des six	540		
	Extraire les gratifications des six commandants, leurs rations, celles de leurs domestiques, celles de leurs femmes, cela fait une somme de 10,841^{l}. Ajoutez au présent compte la même somme pour les six garde-magasins, leurs valets et leurs six femmes, parce qu'ils ont le même traitement que les commandants.			
	Pour les susdits garde-magasins, leurs valets et femmes, cy	10,841		
	Pour le pain et lard de 12 subalternes, cy	2,808		
	(ils en ont autant que les commandants)			
	Pour les autres menues provisions, n'ayant que la moitié des commandants, cy	1,274		
	Pour 4 aumôniers			
	Pain	576		
	Lard	360		
2	Barriques de vin à 120^{l}	240		
96	pots d'eau-de-vie à 6^{l}	576		
48	pots de vinaigre à 3^{l}, cy	144		
48	pots de melasse à 2^{l}, cy	96		
8	minots de pois à 6^{l}, cy	48		
60^{l}	de poudre à 30 sols, cy	90		
120^{l}	de plomb à 15 sols, cy	90		
60^{l}	de chandelle à 15 sols, cy	45		
80^{l}	de beurre à 15 sols, cy	60		
24^{l}	de castonade blanche à 20 sols	24		
6^{l}	de poivre à 3^{l}	18		
	Pour 4 interprètes			
	pain	480		
	lard	360		
48	pots d'eau-de-vie à 6^{l}	288		
48^{l}	de tabac à 20 sols, cy	48		
6	minots de pois à 6^{l}, cy	36		
	Pour 4 chirurgiens			
	La même quantité, ce qui fait 1212^{l}	1,212		
	Pour 6 Boulangers			
6	Boulangers pour le pain des six	720		
	Lard, cy	540		
72	pots d'eau de vie à 6^{l}, cy	432		
72^{l}	de tabac à 20 sols, cy	72		
9	minots de pois à 6^{l}, cy	54		
	Pour 6 forgerons, la même quantité qui fait 1818^{l}	1,818		
	Pour 6 charretiers, la même quantité, ce qui fait	1,818		

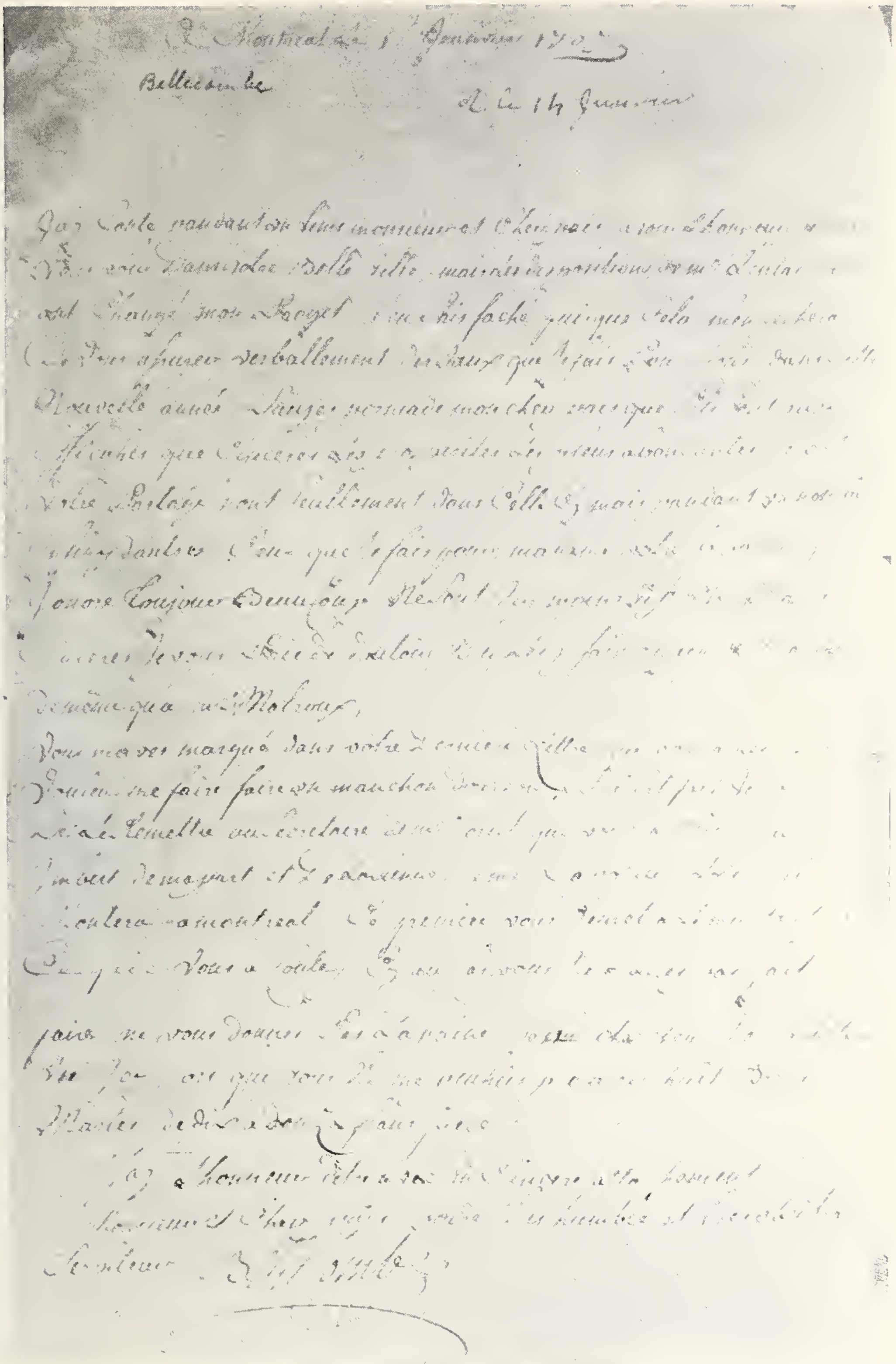

LETTRE DE M. DE BELLECOMBE, OFFICIER DE MONTCALM, QUI DEVINT GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY

A Montreal le 5 Jeanvier 1757.

J'ay conté pendant un tems monsieur et Cher païs avoir l'honneur de vous voir Dans votre Belle ville, mais les dispositions de Mr L'intendant ont changé mon Proget, j'en suis faché puisque cela m'enpechera de vous assurer verballement des vaux que je fais pour vous dans cette Nouvelle année Soiyez persuadé mon cher païs que s'ils sont aucy Efficasses que cinceres les prosperites les plus abondantes seront votre Partage nont seullement dans celle cy mais pandant un nombre infiny dautres, ceux que je fais pour madame votre Epouse que jonore toujours Beaucoup ne sont ny moins vif, ny moins cinceres je vous Prie de vouloir Bien les y faire agréer de ma part de même qu'a M. Malroux.

Vous maves marqué dans votre Dernière Lettre que vous aviez Bien vouleu me faire un manchon dourson, S'il est fait je vous prie De Le Remettre au Secretaire de Mr. doreil qui voudra Bien prié Mr. Joubert de ma part et de la sienne, de me L'aporter, Lors qu'il Montera a montreal, Ce premier vous Remetra Le montant de Ce qu'il vous a Couté, Cy au Cas vous ne l'avies pas fait faire ne vous donnes pas la paine d'en chercher j'en achetere icy, ou que vous ne me puissies procurer huit Belles Martes de dix a douze frans piece.

J'ay lhonneur d'etre avec un cincere attachement Monsieur et Cher païs, votre très humble et très obeissant Serviteur.

BELLECOMBE. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

	l	s	d
Pour 4 vachers, la même quantité qu'aux 4 chirurgiens, ce qui fait, cy	1,212		
Les chirurgiens, boulangers, forgerons et charretiers ont avec eux pour l'ordinaire, leurs femmes à qui on donne la même ration qu'à leurs maris, ce qui fait une dépense considérable de plus.			
2 BARQUES			
2 maîtres à 600^l par an	1,200		
10 matelots à 25^l par mois, ce qui fait cent écus pour les 10, 3000^l, cy	3,000		
Maîtres et matelots, 12 personnes.			
Ils ont les mêmes rations que les autres employés ci-dessus, ce qui fait pour les 12 par an, cy	3,636		
Pour le transport de tous ces vivres et autres approvisionnements qui se fait en charrette de Montréal jusqu'à Lachine ce qu'il en coûte ne m'est pas connu, mais cela doit faire une somme considérable. Elle doit au moins passer 25 ou 30 mille livres. Je l'estime à peu près. De Lachine les bateaux du cent les transportent à la Présentation et au fort Frontenac. Ceux qui sont chargés de la conduite de ces bateaux on les paye aujourd'hui au millier à raison de 4^l 10 sols le quintal. Chaque bateau porte depuis 6 jusqu'à 8 mille pesants; chaque voyage est de 15 bateaux. Il se fait 5 à 6 voyages par an. Cela fait une dépense d'environ 25 mille francs par an. Ne mettez celle des charroyages qu'à 25 mille francs, cela fait 50,000 cy	50,000		
(ces deux dernières dépenses passent sûrement 60,000 francs)			
Pour la dépense des frais de transport des effets et vivres de la Belle-Rivière montant à la somme de 60,000^l, cy	60,000		
Pour les lards gâtés et autres vivres qui restent en pure perte pour le Roy, cy	6,000		
Chaque bateau du cent coûte 300^l au Roy, Cette dépense qui est considérable ne m'est pas connue non plus que celle de l'entretien des barques ; elle coûte au moins 10,000^l à Sa Majesté.			
Total de la somme épargnée au Roy cy	183,427		

Chaque année montant à la somme de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-sept livres.

Outre l'épargne de cette somme, on en ferait une considérable sur le déchet des farines qui se fait dans le transport, de celles qui se gâtent, du coulage des vins et eau-de-vie qui se transportent pour la traite des Sauvages.

Vous me demandez le bénéfice que fait le Roy sur cette traite. Je vous répondrai qu'un particulier y gagnerait considérablement et que sa Majesté y perd, parce que tout le monde voit et sçait que toutes les exploitations, que tous les travaux, que tous les achapts qui se font à même la bourse du Roy et à son compte, se fait sans épargne, sans ménagement et toujours à plus grands frais et à plus grande dépense qu'on le peut pour y gagner davantage. Ceux par les mains de qui passe le maniémant de ces sortes de besognes font eux-mêmes toutes ces sortes de fournitures sous des noms étrangers et s'intéressent dans les autres dépenses. Ceux qui font cette traite volent impunément. J'ai eu sous mes ordres des garde-magasins qui n'avaient pas des souliers aux pieds lorsqu'ils sont entrés dans les magasins du Roy et qui au bout de 5 à 6 ans en sont sortis fort à leur aise avec 600^l de gages qu'on leur donne par an. Comment pourraient-ils gagner tant d'argent s'ils ne volaient pas le Roy et tant d'autres qui s'en mettent? Vous me demandez si on ne peut pas remédier à tant d'abus et éviter tant de dépenses au Roy. C'est justement pour vous faire voir que cela se peut que je suis entré avec vous dans tous les détails que je vous ai faits, qui ont fait la matière de ce présent mémoire que vous m'avez demandé pour parler avec connaissance de cause du Canada. S'il tombait sous les yeux du ministre comme sous les vôtres et qu'il se donnât la peine de l'examiner lui-même comme vous faites, il les ouvrirait assez pour en donner l'exécution. Si j'étais choisi pour cela et revêtu des pouvoirs et de l'authorité sous le titre d'inspecteur général des troupes, des garnisons et postes des pays d'en haut, je l'exécuterais, je ferais la recette du produit des congés par laquelle se payeraient toutes les dépenses que je vous ai fait voir, surtout si on me fesait un traitement convenable pour payer mon logement, les dépenses que cela m'occasionnerait et pour pouvoir vivre comme il conviendrait dans le rang de cette charge et pour pouvoir faire les dépenses que je serais obligé de faire pour la visite des garnisons et des postes. Comme tout cecy n'arrivera point, je finis par vous dire que je vous ai fait remarquer que le traitement actuel que vous me demandez des commandants des postes est pour ceux à qui on donne les postes pour en disposer comme ils veulent à leur profit, ce qui leur tient lieu de gratification. Les commandants qui ne sont point maîtres des postes où ils commandent, ces postes étant mis en congé ou affermés, en ce cas on donne aux commandants mille écus de gratification par an, sur quoy ils font toutes leurs dépenses.

Les commandants de Chambly, St-Jean, St. Frédéric, La Présentation, fort Frontenac, Toronteaux et Niagara, le Roy leur donne la ration que je vous ai fait voir et 600^l de gratification par an, et rien autre chose. Les subalternes de ces garnisons n'ont point de gratification. Il n'y a que ceux qui servent au fort Frontenac et à Niagara qui ont 1200^l à partager entre eux et les rations que l'on donne.

Ne me demandez plus rien. Je crois vous en avoir trop dit. Si on savait que je vous ai si bien instruit et que j'ai tiré le rideau sous lequel vous avez tout vu, on me voudrait du mal, jusqu'à vouloir m'étrangler. Ainsi vous êtes obligé à prendre ma défense. Vous sentez bien que si vous aviez le pouvoir d'envoyer ce mémoire à l'examen du Canada qu'il serait condamné et l'auteur proscrit, serait-il trouvé le meilleur du monde. Tout ce qui ne sort point de la minerve de ceux à qui on s'en rapporte n'est jamais approuvé. On vous fait passer pour un imposteur. Vous sçavez cela mieux que moi. Si vous m'exposez à la vengeance canadienne, rendez-vous mon protecteur. Vous le devez à ma complaisance pour vous. Adieu, et me faites part de vos réflections.

JOURNAL DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY, LIEUTENANT DES TROUPES, 1754-1755 (1)

MARS 1754

Le 7, Mr le Général me dit qu'il m'avait destiné pour commander une brigade du détachement qu'il envoyait au printemps à la Belle-Rivière, et de me tenir prêt à partir pour Québec d'où je devais amener à Montréal un détachement.

Le 13, je partis de Montréal en relais pour Québec.

Le 17, j'arrivai à Québec ayant été arrêté en chemin de mauvais temps.

Le 24, je reçus l'ordre cy-joint par lequel j'appris le changement de ma destination:

Le marquis Duquesne, &ca:

Il est ordonné au Sr de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de se tenir prêt à partir de Montréal à l'ouverture de la navigation pour se rendre au Détroit où il y servira en second sous les ordres du Sr de Céloron, major commandant au dit Poste.

Fait à Montréal, le 19 mars 1754. (Signé) DUQUESNE.

et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 29, Mr le chevalier de Longueuil reçut ordre de me donner un détachement à conduire à la première navigation, ce qui arrêta les préparatifs que je faisais pour me rendre à Montréal assez à temps pour pouvoir exécuter l'ordre du général en date du 19 de mars.

---

(1) Mgr Amédée Gosselin disait du présent *Journal*, dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1926-1927:* "1754-1755, du 7 mars 1754 au 5 août 1755. Pas de titre, mais il s'agit de la visite des postes d'en haut jusqu'à Détroit inclusivement. Ce journal comprend sept petits cahiers de même format (8x6) faisant en tout 288 pages dont plusieurs blanches. Il s'arrête au 5 août1755 sur une phrase inachevée. L'un des plus intéressants peut-être, à cause des figures (quelques-unes coloriées), qu'il contient dans le texte et hors texte." Nous n'avons donné dans ce même *Rapport* qu'une partie de cet important *Journal* de M. de Léry, le reste en ayant été écarté momentanément. Nous croyons préférable de donner ici tout le *Journal* de M. de Léry pour 1754 et 1755, c'est-à-dire les vingt-quatre pages publiées l'année dernière et la partie inédite. De cette façon, tout le *Journal* de 1754-1755 sera publié dans le même volume.

Il nous reste à publier des Journaux de M. de Léry:

1° Journal d'un voyage à Carillon (octobre 1756).

2° Journal de la prise du fort Bull (1756).

3° Journal des fortifications de la ville de Québec (1757).

4° Journal d'un voyage aux Cantons Iroquois (1758).

5° Journal d'un voyage de Québec à Carillon (1758).

Nous espérons les donner dans un prochain *Rapport*.

AVRIL 1754

Le 22, je partis de Québec à 7 heures du matin. commandant un détachement de 120 miliciens dans huit bateaux.

M^r^ Forget Duverger, prêtre du Séminaire des Missions Etrangères, embarqua avec moi. Il était destiné pour la mission des Illinois où il devait aller cette année, il fit les fonctions d'aumônier le long de la route jusqu'à Montréal.

J'arrivai aux Ecureuils à huit heures du soir.

Le 23, je couchai au Cap-Saint-Claude.

Le 24, je couchai aux Trois-Rivières.

Le 25, je couchai dans les Iles.

Le 26, je couchai à Repentigny.

Le 27, j'arrivai à Montréal à six heures du soir où je remis le détachement à qui on me dit, et les agrès et ustensiles du bateau dans les magasins du roi.

Ce jour il avait paru une nouvelle liste des officiers destinés pour commander les brigades des troupes et milices allant à la Belle-Rivière et j'étais marqué pour commander la troisième, ce qui me donna lieu de penser que j'avais une nouvelle destination que celle que m'indiquait l'ordre du 19 mars.

Le 28, je parlai au général à l'occasion de l'emploi qu'il avait fait de moi sur la liste de la Belle-Rivière et lui dis les motifs que j'avais de préférer cette campagne à tenir garnison au Détroit, il me dit que ma destination pour ce poste n'était point changée qu'il me donnerait des ordres, que cependant je pourrais bien ne point aller au Détroit, qu'il ne pouvait point répondre des événements, et que s'il me souhaitait au Détroit c'était pour le bien de ce poste et par l'envie qu'il avait de m'obliger, je le priai de ne m'y laisser que le moins qu'il pourrait, c'est-à-dire qu'autant que le service me demanderait, que je ne cherchais point à y faire mes affaires ne me chargeant d'aucune marchandise et que de peu de provisions dans l'espérance où j'étais d'aller à la Belle-Rivière, que cependant j'exécuterais ses ordres avec le même zèle partout où il m'emploierait et sacrifierais de même mes affaires qui demandaient ma présence à Québec.

MAI 1754

Le 2, vendredi, je partis de Montréal et fus coucher à Lachine, où se formaient les brigades.

Le général me remit l'ordre dont cy-joint la copie:

Le Marquis Duquesne, etc.,

Il est ordonné au S^r^ de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de partir de Lachine avec une brigade de douze canots pour se rendre en toute diligence à Niagara où il y trouvera des nouveaux ordres, lui enjoignant de passer par le sud.

Fait à Montréal le 2 may 1754. Signé DUQUESNE.
et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 3, samedi, à 5 heures du soir, on me remit une brigade composée de 24 soldats, d'un sergent et de 60 miliciens, douze canots d'écorce de huit places et 360 pièces, que je partageai dans les dits canots; je partis de chez Pilette et fus coucher chez Chainier.

Le 4, dimanche, à six heures du matin, le vent se calma et je traversai à la rivière de Châteauguay où je fis racommoder deux canots qui avaient crevé par la faute du conducteur peu entendu, il y en avait quatre dans le même cas, ce qui me faisait appréhender d'être retardé par eux dans les Rapides.

A dix heures, je fis route le long des Iles de la Paix, le vent S.E. s'éleva, je fis mettre la voile et le cap sur le moulin de l'île Perrot, après quoi je le portai sur les Cascades en serrant le vent qui forçait toujours. Cinq canots ne purent me suivre ne sachant point manœuvrer. Je laissai affaler à la côte de l'île Perrot, j'arrivai à la Pointe des Cascades à midi, à trois heures je campai au-dessus du Tronc. Le vent, à une heure, devint furieux.

Le 5, lundi, à la pointe du jour, je fis partir les canots et je fus à la Pointe des Cascades voir si je ne découvrirais pas les cinq canots qui me manquaient dont je n'eus aucune connaissance; je suivis le bord de l'eau jusqu'au Portage que je fis audessus du Bisson où je trouvai les 7 canots que j'avais fait partir le matin.

J'arrivai au Coteau des Cèdres à midi; le vent étant furieux.

Au N.O. je fis partir en charrette les équipages des six canots qui montèrent les Cèdres allèges jusqu'au Portage, qui a demi lieue du Coteau des Cèdres.

Je donnai ordre au guide des six canots de marcher jusqu'au fort de la Présentation où il m'attendrait.

Un habitant de l'île Perrot me dit qu'il avait entendu tirer un coup de fusil à l'île Perrot; je lui donnai ordre de se rendre où il avait ouï le dit coup et de dire au sergent qui y était de traverser la nuit parce que je craignais que le vent qui calmait pour lors ne continuât avec force le jour, que comme ces canots étaient mal montés en hommes de s'y embarquer et que je le ferais payer.

Je fis partir un habitant des Cèdres que j'avais loué pour mener le devant d'un canot jusqu'à la Présentation pour aller aux Cascades attendre les canots dès qu'ils prendraient la conduite et de m'envoyer un courrier lorsque les dits canots arriveraient.

Le 6, mardi, je fus de grand matin faire partir les six canots que j'avais au haut du rapide des Cèdres et revins au Coteau d'où j'envoyai un homme à la Pointe des Cascades, en vedette. Rien ne parut, les vents furent très violents à S.O. et il était impossible d'entreprendre la traversée, ce qui n'arrangeait point ma route où je ne doutais point d'être incommodé par les brigades qui devaient me suivre, qui devaient être prêtes à partir de Lachine à la chute du vent.

Le 7, mercredi, je fus de grand matin au rapide du Tronc où je trouvai mes cinq canots qui arrivaient, je pressai de façon qu'à sept heures du soir, ils étaient rendus audessus des Cèdres à l'endroit appelé le Portage, où je couchai.

A midi, il arriva une brigade aux Bissons commandée par M^r de Montigny.

Il fit très froid la nuit et il se fit même des petites glaces.

Le 8, jeudi, je partis de grand matin, d'un temps froid et jusqu'à ce que j'eusse laissé les habitations, j'étais occupé à rassembler mon monde que le grand froid faisait gagner les maisons pour se chauffer d'où j'avais peine à les tirer.

J'arrivai au Coteau du Lac à midi et y restai jusqu'à deux heures pour gommer mes canots que la grande gelée avait fait peter. Je couchai à l'entrée du petit lac où je trouvai les canots que j'avais fait partir des Cèdres.

Le 6 de ce mois; ils étaient dégradés par le vent devant.

Le 9, vendredi, je partis à la pointe du jour passai le petit lac que l'on estime avoir sept lieues depuis l'île à la Traverse en suivant la côte on fait le O.S.O., je vins coucher à la Pointe Maligne, beau campement, à 4 lieues du petit lac; il fit chaud tous les jours et point de vent, M^r de Niverville venant de la Belle-Rivière me dit que les Anglais en étaient chassés par lui.

Le 10, samedi, partis au petit jour, 4 h. 59 O.¼ S.O., à 5 h. 19 m. R. Cadjacqué à gauche O., à 5 h. 25 m. N.O., à 5 h. 27 m. O.¼ N.O., à 5 h. 35 m. O., à 5 h. 49 m. Pointe au Pin. O. ¼ N.O., à 5 h. 55 N.O., à 6 h. 15 m. arrêté pour fumer, à 6 h. 34 m. repartis O.S.O.,à 6 h. 45 m. N.O., à 6 h. 58 m. chenal écarté, à 7 h. entré dans le rigolet des mille roches, N.O. ¼ N., à 7 h. 18 m. N.O. ¼ N., à 7 h. 22 m. N.O.,à 7 h. 23 m. N.¼ O., à 7 h. 24 m. O.¼ N.O., à 7 h. 30 m. arreté pour déjeûner, à 8 h. 50 m. partis O.N.O., à 8 h. 56 m. O.S.O., à 8 h. 58 m. S.O., à 9 h. 6 m. le moulinet, S.O.¼ S.N. N.O.S.O.¼ O. O.S.O.O.¼ S.O. S.O., à 9 h. 15 m. petit chenal du Long Sault, S.¼ S., à 10 h. 50 m. Portage du long Sault, beau campement, où je fis dîner mon monde et ensuite monter les canots ce qui me tint jusqu'au soir, que je vins coucher au haut du Portage ayant laissé un canot au bout d'en bas, qu'il fallait raccommoder.

Le 11, dimanche, je fis monter de grand matin le canot qui était resté en bas la veille; à moitié du portage, il cassa et remplit d'eau, je le fis touer par vingt hommes avec des cordes et lorsqu'il fut monté le Long-Sault, je dispersai sa charge dans les autres canots et laissai le cassé sur la grève le jugeant hors d'état de faire la campagne.

A 2 heures ¼ partis du Long Sault O.S.O., à 2 h. 35 O.¼ O., à 2 h. 40 O.N.O., à 2 h. 44 O.S.O., à 2 h. 53 R/ à droite O.¼ N.O., à 10 h. O.N.O., à 10 h. 8.O., à 10 h. S.O.¼ O., à 11 h. 9 courant Ste-Marie S.O. ¼ S., à 11 h. 28 fin du courant Ste-Marie, arreté à 11 h. 45 m. O.S.O., à midi 20 m. O.S.O. arreté pour dîner, à une heure 16 m. repartis O., à 1. h. 25 m. N.O., à 1 h. 34 m. O.S.O., à 2 h. 50 arreté, à 3 h. 30 m. repartis N.O. ¼ O., à 3 h. 35 m. O.S.O., à 3 h. 45 m. O., à 3 h. 50 m. S.O., à 4 h. 34 m. S.O. ¼ S., à 4 h. 50 m. O.S.O., à 5 h. O., à 5 h. 20 m. arreté, partis à 6 h. 15 m. entré dans le rapide plat O.¼ N.O., à 6 h. 30 m. O.N.O., à 6 h. 38 m. O.S.O., à 7 h. 8 m. sortis du rapide plat et campé.

Le 12, lundi, je partis avec tous mes canots à 6 h. ½ O.S.O., à 6 h. 38 m. Pointe à Colac, à 7 h. 4 m. O.N.O., à 7 h. 8 m. Petite rivière O.S.O., à 7 h. 34 S. ¼ O., à 7 h. 45 S.O. depuis 7 h. 45 jusqu'à 7 h. 58 fait le tour de l'anse au gobelet, fait le S., ¼ S.E., à 8 h. 20 pointe aux Iroquois O.S.O., à 9 h. 8 m. passé la presqu'île O. arreté à 9 h. 25 m., partis à 10 h. S.O., à 11 h. pointe à Cardinal N.O.¼ O., à 11 h. 18 m. S.O., à 11 h. 38 m. les galaux N.O. ¼ O., à midi O.¼ N.O. Depuis la pre qu'ile on trouve trois petites rivières dont la dernière est précisément au-dessus d ss Galaux, elle a deux chenaux, après l'Anse au Perche on fait l'ouest, arrête pour dîner au haut de la dite anse, à 1 h. 28 S.O.¼ S., à 1 h. 55 O.S.O., à 2 h. é.O. ¼ S.S., à 2 h. 10. arrivé au fort de la Présentation. La pluie qu'il avait fait uneSpartie de la journée et qui tombait encore en abondance empêcha six de mes canots d'arriver de jour; je les avais cependant tous laissés à l'anse aux Perches.

Le 13, mardi, à 8 heures les six canots que j'avais laissés la veille à l'anse aux Perches comme la pluie tombait en abondance je les fis décharger et couvrir les baggages avec exactitude. A deux heures, la pluie cessa; je fis donner un supplément de pain frais au détachement et à trois heures, je partis et campai à 7 heures à ½ lieue de la P^{te} au Barille que j'estime être éloignée du fort de la Présentation de trois lieues. Le vent fut contraire.

Le 14, mercredi, à la pointe du jour, je partis à midi, je mis à terre au petit Détroit où j'attendis jusqu'à deux heures six de mes canots, voyant qu'ils ne venaient point, je pensai qu'ils avaient arreté parce qu'il pleuvait je partis et fus les attendre à deux lieues plus bas que l'île aux Citrons où je campai à 4 heures pour espérer les dits canots, cependant la pluie qui tombait en abondance ne leur permit point de me suivre.

Le 15, jeudi, il y eut une grosse brume jusqu'à 8 heures et demie, voyant que les six canots n'avaient pas joint, je pris le parti à deux lieues plus haut où je campai, à midi, dans l'île aux Citrons; il fit du tonnerre et des orages; j'étais en passe pour voir filer les canots que j'attendais.

Le 16, jeudi, j'attendis les canots jusqu'à 8 heures que je partis pensant qu'ils s'étaient écartés dans les îles n'ayant point de guide, je comptais aller les attendre à l'entrée du lac Ontario, à l'Ile aux Chevreuils, mais une heure après mon départ un Sauvage me dit que la nuit dernière il avait entendu passer des canots qui prenaient le chemin du fort Frontenac, ce qui me détermina à y aller, soit pour les prendre s'ils y étaient, soit pour prier le commandant de me les envoyer à l'île aux Chevreuils s'ils y arrivaient après que j'en serais parti.

J'arrivai au fort à 3 heures où je ne trouvai point mes canots; je priai le commandant que s'ils arrivaient de les envoyer me joindre à l'île aux Chevreuils où j'espérais cependant les trouver.

Je fis donner un supplément de pain et eau de vie à mon monde, à 4 heures ½ je partis et traversai à l'Ile Laforest.

A 5 heures 20, je doublai la pointe orientale de l'île Laforest et j'entrai dans un chenal formé par la petite Ile et la grande Ile S.O. ¼ S., à 5. ¾ doublai la première pointe de la grande Ile S. ¼ S.E. vis à vis cette Pointe, à sept arpents au large est une petite île, à 6 h. 5 doublai une deuxième pointe de la grande Ile S.S.E., à 6 h. 12 doublai une troisième pointe de la grande Ile, campai, le lac étant agité de façon que les canots couraient risque de casser. Au S.O. de cette pointe, à deux lieues au large, on voit une petite île ronde que l'on appelle l'Ile de l'Enfant Perdu. Il venta beaucoup la nuit, je fis remonter l'équipage dans le bois.

J'estime avoir fait depuis le fort Frontenac jusqu'à ce campement.

Du fort à l'Ile Laforest........................	2 lieues 14	arpents.
De cette Ile à la première pointe de la Grosse Ile..	28	"
A la 2ème pointe............................	28	"
A la 3ème pointe...........................	21	"
	3 lieues 7	arpents.

Le 17, vendredi, le lac ne se calma qu'à 7 heures 12 que je partis, une ance d'environ ⅓ lieue de profondeur S.E. ¼ S.E., à 7 h. 48 m. doublai une pointe où est une batture de rocher qui porte une ½-¼ de lieue au large, fais halte à 8 heures 12 minutes. Partis, le vent sud assez fort pour m'incommoder dans la route, une anse d'environ ¼ lieue de profondeur E., à 9 h. campai à une p^{te} dernière de la grande Ile, je ne pus la doubler le vent étant trop fort au sud, j'aurais risqué de perdre mes canots sur cette pointe qui est de roches escarpées.

Pendant que les canots que je cherchais étaient à la grande terre qui forme le canal avec la grosse Ile où j'étais, je fis mettre mon pavillon au haut d'un arbre pour qu'ils le puissent voir, je n'eus aucune connaissance de ces canots; il est vrai que le lac était si agité qu'il y avait des moments que je ne voyais point la grande Terre.

De la troisième pointe de la grande Ile à la 4eme, 56 arpents }
De la 4e pointe à la 5ème, 63 arpents } 1 lieue ¼ 14 arpents.

Le 18, samedi, le vent calma une heure avant le jour, je ne pus faire mettre les canots à l'eau qu'à sept heures, et à 7 h. 12 partis doubler la pointe avec beaucoup de roulain (?). Entré dans le grand chenal du fleuve, je mis le cap sur la pointe orientale de l'île aux Chevreuils E.¼ S.E., à 8 h. 35 m. changeai de route, mis le cap sur la pointe occidentale de l'île aux Chevreuils, aperçus du feu à la grande Terre, je détachai un canot qui vint me rapporter une heure après que c'étaient les canots qui me manquaient qui se préparaient à me suivre à 9 h. 35. Doublai la pointe de l'île aux Chevreuils, arrêté à 9 h. ¾, partis et coupé sur l'île aux Galops, mes canots m'ayant joint ou du moins les voyant sortir entre l'île au Renard et l'île aux Chevreuils, j'avais le cap sur l'île au Galop, la plus proche de terre, le vent assez fort au N.E. ¼ E., à moitié traversé j'aperçus la brigade de M. Péan qui sortait du chenal de l'île aux Chevreuils et de l'île au Renard.

Je m'estimai pour lors par le travers de la pointe du N. de la baie de Nia8eurée d'où j'étais environ à ¾ de lieue, route S.E. ¼ S.E. A 1 heure arrivai à la Pointe orientale de l'île au Galop, la plus proche de terre, je m'explique parce qu'il y a trois îles aux Galops, celle du milieu est beaucoup plus petite que les deux autres. Le vent avait tellement forcé que j'eus peine à gagner l'île et M. Péan se jeta à terre à moitié traversé dans l'anse qui forme la pointe du nord de la baie de Nia8euré avec l'île au Renard. D'où j'étais campé, dans un racroc où mes canots restèrent tous chargés, je voyais l'entrée de la Baie de Nia8eurée, on prétend que cette baie a 12 lieues de profondeur, son entrée est semée d'îles.

De la dernière P^{te} de la grande île à la P^{te} occidentale de l'Ile aux Chevreuils,
2 lieues 56 arpents.
De cette P^{te} à la P^{te} orientale de l'île au Galop, 3 lieues—5 lieues ⅔.

Le vent força à trois heures après-midi et tourna à ouest. A 4 h. M^{r} Saint-Blain, officier, arriva de la Belle-Rivière. Il me dit qu'il venait apporter des lettres à M^{r} le général, lui annoncer qu'il n'y avait pas beaucoup de vivres dans ce poste. Il avait une lettre pour M^{r} Péan qu'il me remit.

Le 19, dimanche, le vent calma un peu sur le jour, je partis et fis la traverse à la grande terre où je trouvai M^{r} Péan avec sa brigade, il était 6 h. 15 m. je lui remis la lettre que M^{r} de Saint-Blain m'avait remise pour lui, et il m'en donna trois de M^{me} de Léry du 24, 25 et 28 mai, je fis route avec la brigade de M^{r} Péan, à 6 h. 50 S. ¼ S.O., à 7 h. 15 S.E., arrêté à 8 h. 50, repartis à 8 h. 40. S.E., à 9 h. S. ¼ S.E., à 9 h. 45 S., à 10 h. 54 aux Sables, arrêté à 11 h. 55, repartis à midi 31 m. S.O., à 1 h. R/ au Barille, à 2 h. 27 R/ à la Planche S.S.O. arrêté à 2 h. 40, partis à 2 h. ¾ S.O. ¼ S., à 3 h. 15 m. grande R/ à la Famine, à 3 h. 30 m. petite R/ à la Famine, à 3 h. 34 m. O.¼ N.O., depuis que j'avais joint M^{r} Péan, nous ne faisions au plus par heure une lieue, il avait 12 hommes par canot et moi sept, j'étais étonné de pourvoir une brigade si bien armée, à 3 h. 34 O.¼ N.O., de 2 h. 20 m. à 3 h. 50 m. R/ au Chicot, à 3 h. 51 m. Petite anse, à 4 h. Petit marais, arrêté à 4 h. 34 m., partis O.¼ N.O. campé à 5 h. ½ environ, à 2½ du fort de Choueguen, j'étais à dix arpents du camp de M^{r} Péan. Plus haut, le vent d'ouest cessa à 10 h. du matin, le reste de la journée, l'air fut au sud, nous passâmes devant la rivière au Comte, éloigné de 3l. ¼ de l'île au Galop, la plus proche de terre, on estime aussi 2 lieues de la rivière au Comte à la rivière au Sable.

Je fis poser des factionnaires autour de mon petit camp, à l'ordinaire.

Le 20, lundi, nous partîmes à 4 h. 35 m. je faisais l'avant-garde avec ma brigade et M^r Péan marchait avec la sienne à deux ou trois arpents après, on avait fait charger les armes pour ne point être pris au dépourvu si les Anglais nous faisaient quelques insultes. O.¼ N.O., à 5 h. 14 m. O.S.O., à 6 h. 5 m. S.O.¼ O., à 6 h. 20 m. S.S.O., à 6 h. 45 m. S.O. ¼ O., à 7 h. 5 m. passai devant le fort anglais de Choueguen, tambour battant pavillon déployé, le fort hissa le sien lorsqu'il nous aperçut. O.S.O. à 7 h. 34 m., arrêté à 8 h. 42 m., partis à 9 h., marais S.O. à 9 h. 18 m., S.S.O. à 9 h. 21, O.S.O. à 9 h. 35 m., S.O.¼ O. à 10 h., S.O. ¼ S. à midi, débarqué à midi 25 m., O.S.O. à 1 h. 50 m., à 3 h. 40 m. nous avons eu un peu de vent, à 3 h. 52 m. entré dans la baie des Goyogouins, depuis midi jusqu'à cette heure nous n'avons pas fait plus de ¾ de lieue par heure, à 5 h. on a repris la nage, à 5 h. 15 m. N.O. campé, il avait plu toute la nuit.

Je ne remarquai d'autre changement au fort de Choueguen, depuis 1749 que j'y avais arrêté, qu'une couverture de planche sur chevron qu'ils y avaient ajouté, sur un petit mur fait à la place du machicoulis de bois qui y était alors et qui sans doute était pourri n'étant point couvert, la maison étant pontée comme un vaisseau et le machicoulis posé sur le pont, je comptai neuf petites embrasures dans le nouveau mur du côté de la rivière. Nous portâmes un peu la veille d'un petit vent du N.E.

Le 21, mardi, partis à 3 h. 36 m. N.O., à 3 h. 50 m. O.N.O., à 4 h. 24 m. O., à 4. h. 50 arreté, à 5 h. 9 partis O. ¼ N.O., à 6 h. 2 O., à 7 h. 56 O., à 9 h. 55 O. ¼ S.O., à 10.50 m. O., à 11 h. O.N.O., à 11 h. 35 m. N.O. ¼ O., à midi arrêté, à midi 50 partis N.O. ¼ O. R/ au Chicot arrêté ½ heure. Partis à 2 h. ½ N.O., à 3 h. 5 R/ qui est au bout du grand marais, à 3 h. 32 N.O. ¼ O., à 4 h. 15 O. ¼ N.O., à 6 h. 25 m. campai avec la brigade de M. Péan. Sur les deux heures après-midi, il y eut un orage qui dura un quart d'heure.

Le 22, mercredi, à 4 heures 50 nous partîmes O.¼ N.O., 5 h. 15 N.O., à 5 h. 55 arreté, à 6 h. 38 partis O.¼ N.O., à 7 h. 30 arreté, à 8 h. 26 m. partis O., à 9 h. 49 grande R. au Bœuf O., à 11 h. 6 petite rivière au Bœuf, à 11 h. 30 marais, à midi arreté, à midi ¾ partis O.¼ N.O., à 2 h. 38 O., à 3 h. O. ¼ S.O., à 6 h. ½ campai à la grande écluse.

Le 23, jeudi, à 3 h. nous partîmes O.¼ S.O., à 5 h. le grand marais O.S.O., à 7 h. 12 arreté au marais de l'Orme, a 7 h. 20, partis O.¼ S.O., à 7 h. 50 petit marais ou Mr Péan fit force de nage pour attraper la brigade de M^r de Montigny, qui était devant lui, je ne pus le suivre mon canot n'étant point si fort en monde que le sien, il salua le fort et arriva à Niagara à 8 h. ¾ et moi à 9 h. on lui répondit à son salut par des coups de boetes d'artifice, pour moi qui arrivai dans le temps que l'on tirait, je ne fis point saluer ma brigade en quoi je fis bien parce que l'on y avait point répondu, me comptant au fort de celle de M^r Péan.

Avant d'arriver au fort, on aperçoit deux pointes au large qui sont au-dela de Niagara.

Je remis au commandant du fort de Niagara une lettre du général dans laquelle était renfermé un ordre pour moi dont cy-joint copie.

"Le marquis Duquesne, etc...

"Il est ordonné au sieur de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de se rendre à Chatakoin après avoir fait le portage de Niagara.

"Il chargera ses canots le plus qu'il pourra tant pour la sureté et activité du transport des effets.

"Fait à Montréal, le 2 mai 1754. Signé DUQUESNE.
et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 24, vendredi, je voulus partir pour aller faire mon portage. M^r Péan m'arrêta ayant, à ce qu'il me dit, besoin de moi, il fit partir la brigade de M. de Montigny à qui je donnai 60 hommes de la mienne pour aider à faire son portage, M^r de Saint-Ours était encore avec sa brigade de même que M^r du Buisson avec la sienne au petit fort.

Le 25, samedi, M^r Péan se trouva malade. Il arriva un canot de Montréal. Le général écrivait à M^r Péan qu'il n'était point relevé cette année. Il fit un peu de pluie.

Le 26, dimanche, à 9 h., je partis du fort pour le Portage avec 11 canots d'écorce, 60 hommes de la brigade de M^r Péan, et pareil nombre de celle qu'avait amenée M^r de Muy qui allait prendre la place de M^r de Céloron au Détroit, jusqu'à nouvel ordre, je couchai au haut des côtes, avec l'équipage et tous mes canots, je fis rendre à l'autre bout la charge d'un porté par des hommes parce que M^r de Montigny employait les charrettes à finir son portage.

Le 27, lundi, je fis partir 140 hommes avec des pièces pour le Platon, ne voulant point mêler les effets dont j'étais chargé avec ceux du petit fort, je ne pus point avoir de charrette.

Le 28, mardi, je fis partir mes onze canots d'écorce, je laissai à M^r de Jonquière 148 pièces qu'il devait m'envoyer le lendemain par les charrettes; je couchai au Platon.

Le 29, mercredi, je vins au petit fort ou je fis préparer 5 bateaux à 100 pièces chacun de charge, je couchai au dit fort.

On amena un Anglais pris à la Belle-Rivière qui nous dit qu'il venait 5,000 Anglais avec des canons pour en chasser les Français.

Le 30, jeudi, j'envoyai de grand matin les charpentiers au bois couper des rames pour les cinq bateaux que j'emmenais, n'en ayant pas une au magasin, ce qui joint à la pluie me retarda beaucoup, je n'avais que 84 hommes pour armer 11 canots d'écorce et 5 bateaux, je pris cependant 500 pièces dans les bateaux et 615 dans les canots d'écorce, ce qui faisait 1115 pièces, je partis à 1 h. 38 S.E.¼ E., à 1 h. 41 E.¼ S.E., jusqu'à 6 h. 55 m. cotoyé la terre et commencé à traverser obliquement S.E., à 2 h. 11 S.E.¼ S., à 2 h. 18 m. S.S.E., à 2 h. 21 arrêté, à 2 h. 26 repartis S.S.O., à 2 h. 37 S.O. ¼ S., à 3 h. 21 petite R., à 3 h. 14 m. Rx S.O., 3 h. 39 m. arrêté, à 3 h. 55 repartis S.¼ S.E., à 4 h. 5 S., à 4 h. 15 arrêté, à 4 h. 25 partis, à 4 h. 43 S.S.E., à 4 h. 43 S.E., à 4 h. 45, S.E.¼ E, pour éviter une bature de roches qui s'étend à deux arpents au large, retour S.E. arrêté à 5 h. A 5 h. 3 repartis E.S.E., à 5 h. 12 S.E., à 5 h. 21 E.S.E., 5 h. 36 S.E. ¼ S.E., à 5h. 52, islette S.S.E., 6 h. 2 m. la voile, à 6 h. 5 éloigné de terre S.E.¼ E., à 6 h. 18 amené la voile, traversé pour aller à la terre au nord S.E.en traversant, à 6 h. 27 finis la traversée E., à 6 h. 37 E.S.E., à 6 h. 45 S.E., 6 h. 55 S.E. ¼ E., 6 h. 57 R., à 7 h. 20 S.¼ S. E., à 7 h. 42 S., à 7 h. 58 débarqués, à 8 h. rembarqués S.¼ S.E., à 8 h. 8 S.S.O., à 9 hr. débarqués et campés au-dessous du petit rapide que je ne voyais cependant point. J'étais parti tost du petit fort parce que sur les nouvelles qu'avait rapportées l'Anglais la veille, qu'il venait 5,000 hommes pour nous chasser de la Belle-Rivière, j'avais écrit à M^r Péan, pour lui demander à le suivre à la Belle-Rivière, et si je devais être de ce voyage, que je laisserais ma malle à Niagara, n'ayant dedans que choses inutiles si je prenais cette route, il me répondit et me remarqua que ce n'était que des nouvelles sauvages, que sa santé allait toujours plus mal, que cependant il comptait bientôt de nous joindre à Tchatakoin ou il aurait besoin de moi. Il plut la nuit.

Le 31, vendredi, je ne pus partir par la force du vent contraire qui m'arrêta; il tomba la nuit, et il plut beaucoup.

JUIN 1754

Le 1er, samedi, il plut tout le jour; le vent contraire fut plus fort que la veille.

Le 2, dimanche, le vent à l'ouest, je me déterminai cependant à partir, enragé d'avoir été dégradé deux jours et comptant que les brigades qui me suivaient allaient me rejoindre lorsque je fus par le travers de la rivière aux Chevaux, le vent força et m'obligea de camper à 9 hrs du matin route, en partant à 7 h. 50 S.S.O., à 8 h. 16 S.S.E., à 8 h. 41 S.E.¼ E., à 9 hrs arrivés à la rivière aux Chevaux. Un dernier bateau prit beaucoup d'eau, six sacs de galettes furent mouillés, j'eus le temps de les faire sécher.

A 7 hr. Mr de Muy, capitaine, arriva avec 3 canots, il allait au Détroit prendre la place de M. de Céloron jusqu'à nouvel ordre. Il me dit que Mr Péan était encore malade.

Pte aux chevaux

Le 3, lundi, partis à 4 h. ¼ S.S.E., à 4 h. 50 S.¼ S.E., campai sous une petite pointe. A 5 h. 9 S., à 5 h. 20. 1. Pte S.¼ S.E., à 5 h. 23 arrêté, à 5 h. 28 marchai S.¼ S.E., à 5 h. 47 ruisseau, à 5 h. 57 S.S.O., à 6 h. 38 S.O., à 6 h., 55 O.S.O., à 8 h. arrêté, depuis 4 h. 50 nous avons été très doucement à cause des roches qui sont au fond de l'eau, à 8 h. 40 partis, à 9 h. arrêté à la Rx à la Barbue, à 9 h. 27 O.S.O., à 10 h. 2 O.¼ S.O. Pte, à 10 h. 30 O.S.O. Pte, à 10.47 Pte S.O. ¼ S., à 11 h. 5. arrêté, à 11 h. 19 partis S.S.O. Rx à 11 h. 40 R. S.S.O., à 11.50 Pte S.O., à midi 15 m. arrêté Pte, à midi 42 m. partie S.O., à 1 h. 5 m. Pte S.O.¼ S., à 1 h. 25 m. Pte S.S.O., à 1 h. 39 m. arrêté, à 1 h. 50 partis S.S.O., à 2 h. 6 m. campé à la R. au Sable. Le vent d'ouest ayant pris avec force, nous trouvâmes un canot qui venait de la presqu'île qui ne rapporta rien de nouveau, quelques Sauvages étaient campés dans le bois et avaient des chevaux.

Figure de la côte

Le 4, mardi, il plut jusqu'à huit heures du matin que le vent de sud s'éleva avec violence et força un cadet qui venait de la Presqu'île à mettre dans la rivière où nous étions, il conduisait deux traiteurs anglais qui avaient été pris venant de Cha8anons ne sachant pas que les Anglais avaient été renvoyés de la Belle-Rivière.

Le vent devint si impétueux qu'il fit monter l'eau dans la rivière ce qui nous obligea de camper dans le bois.

Figure de l'embouchure de la rivière au Sable, il y avait bonne eau à l'entrée. Lorsque j'y ai passé les bateaux y entraient chargés.

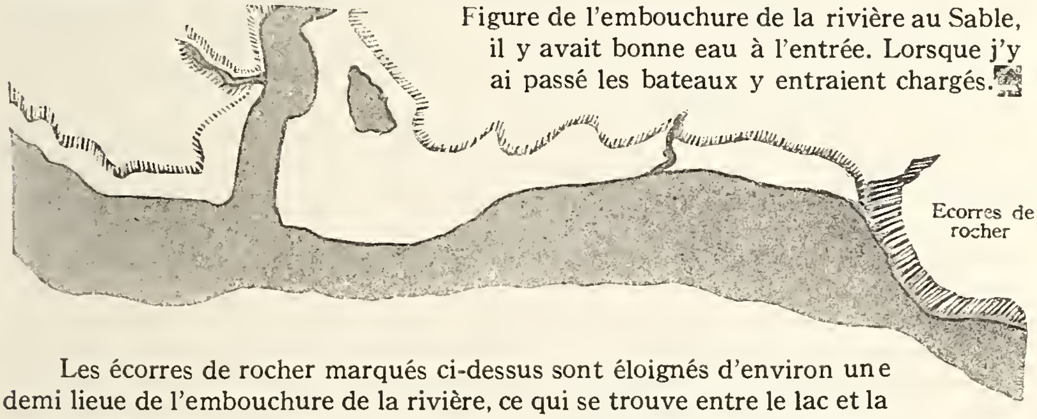

Les écorres de rocher marqués ci-dessus sont éloignés d'environ une demi lieue de l'embouchure de la rivière, ce qui se trouve entre le lac et la côte est de sable par buttes que le vent et l'eau doivent faire changer.

Le 5, mercredi, le vent du sud calma un peu le bateau ou étaient les deux Anglais partis, le soleil parut, mon domestique s'écarta dans les forêts. Les hommes du premier canot que nous avions trouvé à la rivière aux Sables s'embarquèrent dans le bateau et laissèrent un canot de six places que je fis cacher à droite, en entrant dans la rivière au bord du bois, j'écrivis à M^r Péan pour lui en donner avis ne pouvant point l'emmener faute de monde.

Le 6, jeudi, à 7 heures du matin, mon domestique, écarté dans la forêt depuis 24 heures, arriva; je l'avais fait chercher et même au moment qu'il parut, six hommes se mettaient en marche pour cela. Il arriva un cadet de Niagara allant à la Belle-Rivière chercher un chirurgien pour M^r Péan qui continuait d'être malade; que, cependant, il faisait passer sa brigade dans le portage de Niagara et devait partir incessamment n'envoyant quérir le chirurgien que dans l'espérance de le trouver en route; comme le vent de sud était fort je déterminai ce courrier à aller par terre à Chatakoin, ce qu'il fit et partit à 2 heures après-midi.

Le 7, vendredi, il plut toute la nuit et un peu dans le jour; le vent se jeta au ouest ¼ de nord assez fort pour nous empêcher de sortir de la rivière.

Le 8, samedi, le vent cessa sur le jour à 4 h. 36 m. S.O., à 5 h. 17 m. O.S.O., à 5 h. 16 m. R., à 5 h. 20 m. Pte S.O.¼ O., à 5 h. 36 m. arrêté, à 5 ¾ partis Pte O.¼ S.O., à 6 h. 16 m. Pte S.O.¼ O., à 6 h. 31 m. Pte O.S.O., à 6 h. 35 m. arrêté, à 6 h. 43 m. partis S.O.¼ O., à 7 h. 34 m. O.S.O. arrêté. à 8 h. 22 M. Pte, à 8 h. 55 m. partis S.O., à 9 h. 30 m. S.O.¼ O., batture de roche vers le milieu de l'ance.

A dix heures mis à terre, à 10 h. 50 m. partis S.O.¼, à 10 h. 57 S.O.¼ S., à 11 h. S.O. ¼ O., arrêté à 11 h. 35 m., à 11.45 m. partis O.S.O., on cotoya la terre à 1. h. 15 m., arrivé à Chatakoin, ou M^r de Muy qui allait au Détroit était arrivé une demi heure avant moi, à 4 h. il partit pour faire route avec ses trois canots. M^r de St-Ours qui se trouvait le plus ancien lieutenant commandant à Chatakoin il me remit le commandement. M^r Du Buisson commandait au lac Chatakoin et M^r de Carqueville sur les côtes de l'autre côté de la petite rivière qui coupe le portage, mais M^r de Montigny Cournoyer était à Chatakoin, M^r St-Blain à faire passer les charrettes dans le Portage, M^r Godefroy au Petit Lac, M^r Corbière sur les côtes.

Le 9, dimanche, M^r de Rigauville arriva avec 12 canots de la brigade de M^r de Muy, il faisait un petit vent de N.E. Il fit partir 47 hommes de ma brigade porter des pièces sur la côte où il devait rester à travailler sous M^r de Carqueville. Le reste de ma brigade fut employée à décharger les cinq bateaux que j'avais amenés et à mettre un canot d'écorce en sûreté dans le bois et les effets qu'il avait emportés dans le magasin. Sur la représentation que me fit le distributeur des vivres que six quarts de lard gâté infestaient le magasin, je les fis mettre dans un bateau et porter au large où on les jeta à l'eau.

Le 10, lundi, je fis partir 150 charges d'hommes pour les côtes à 5 h. du matin; à 4 h. après-midi, M^r de St-Martin arriva, je lui remis le commandement, il avait amené la plus grande partie des canots de M^r Péan qui devaient partir de Niagara le 11 de ce mois.

Le 11, mardi, je fis partir le reste de ma brigade pour aller aux côtes aux ordres de M^r de Carqueville.

Les hommes de la brigade de M^r Péan portèrent des charges aux côtes, il restait six cents pièces à poser pour achever le nombre de trois mille qu'il était ordonné de mettre au petit lac. A midi M^r Chabert arriva de Niagara avec 11 chevaux; il en avait laissé trois en chemin.

Un Sauvage arriva à deux heures avec 2 chevaux, il y avait des chevaux à Chatakoin, mais en si mauvais état qu'ils ne pouvaient porter qu'à dos et que c'était les hommes qui avaient porté la plus grande partie des pièces qui étaient au Petit Lac.

Le 12, mercredi, M^r^ Chabert fut dans le portage pour faire transporter par les chevaux qu'il avait amenés les pièces dont on avait besoin au Petit Lac.

Il arriva un canot avec des lettres de la Belle-Rivière adressées à Mr de Carqueville que l'on fit chercher aux côtes, il envoya de concert avec Mr de St-Martin un canot au devant de Mr Péan, ils firent partir deux hommes par terre pour la Presqu'ile, nous ne le sûmes qu'après leur départ. Le vent tomba sur le soir, il fit calme la nuit.

Le 13, jeudi, MM. du Buisson et Carqueville arrivèrent à 10 h. du matin, avec 250 hommes, le premier nous dit que les lettres de la veille étaient de Mr de Contrecœur qui marquait à Mr de Carqueville qu'il croyait seul d'officier à Chatakoin d'aller le joindre en diligence avec 300 hommes et qu'il n'était pas douteux que les Anglais ne fussent en marche pour la Belle Rivière, où ils venaient en corps considérable, qu'il y avait trois lettres de Mr de Contrecœur, commandant au fort Duquesne, pour Mr le général et une pour Mr Péan.

Mr de Montigny reçut ce jour ordre de Mr Péan de partir pour les Miamis avec sa brigade en passant avant au Détroit pour y prendre des pirogues.

Mr de St-Ours était destiné pour attendre à l'entrée de la rivière des Miamis avec un canot d'écorce, le retour du détachement qui devait de la Belle-Rivière monter la rivière à la Roche et faire le portage de la demoiselle aux Miamis, mais il ne reçut point son ordre. Le courrier parti la veille pour la Presqu'île était pour y avertir que Mr de Carqueville allait y passer avec 300 hommes, d'y tenir des vivres prêtes pour son voyage par terre au fort Duquesne, ce voyage n'aurait point été de mon goût par terre, parce que le fort Duquesne n'était point assez fourni de vivres pour en donner à 300 hommes qui y tomberaient affamés tels que sont ceux qui font des routes par terre qui ne se chargent que le moins qu'ils peuvent et jeûnent pour l'ordinaire les derniers jours, j'aurais voulu embarquer ce monde dans les pirogues qui étaient faites au lac Chatakoin et quand chaque homme n'aurait chargé que pour deux mois de vivres c'était un adoucissement pour le fort Duquesne et le mettre en état de soutenir plus longtemps et attendre les secours que l'on aurait pu y envoyer.

On prépara des bateaux pour transporter ce monde à la Presqu'ile conformément à la résolution qui en avait été prise. Comme Mr de Contrecœur marquait à Mr de Carqueville de partir aussitôt les 24 heures révolues après la réception de sa lettre, on travaillait à former le détachement avec assez de tumulte.

Le 14, vendredi, à 1 heure après midi, arrivée de deux canots Nepisingues, porteurs de lettres de Mr Péan pour ordonner à Mr de Carqueville de ne point aller au fort Duquesne par terre, mais de prendre des pirogues au lac Chatakoin et de les charger de vivres le plus qu'il pourrait. Lorsque ces Sauvages arrivèrent Mr de Carqueville embarquait, les 24 heures de la réception de la lettre de Mr de Contrecœur étant révolues. Mr de Montigny eut ordre d'attendre Mr Péan.

A 3 heures, Mr de Carqueville partit pour le lac Chatakoin avec le détachement de 300 hommes conformément aux ordres de Mr Péan à qui il a été dépêché un courrier pour lui faire des objections sur la destination de la marche du détachement de Mr de Carqueville que je crois qu'il n'écoutera point parce qu'il sait que le fort Duquesne manque de vivres et provisions. A 6 heures du soir sont arrivés Mr de Villiers, capitaine, à la tête des Nepissingues et Algonkins, Mr de Longueuil, commandant, à la tête des Iroquois, Mr de Montesson, lieutenant, à la tête des Abénakis, Mr de Longueuil, enseigne en second, avec les Hurons de Lorette; toutes les nations pouvaient faire ensemble nombre de 120 a 130 hommes.

Nous apprîmes que Mr de Vaudreuil ne venait général en Canada que l'année prochaine que le Roi lui avait donné 12,000 livres en gratifications pour l'année 1754.

Le 15, samedi, à 11 heures du matin, Mr Péan arriva, que je trouvai très changé; il nous apprit la trahison faite à Mr Jumonville. On travailla à porter des pièces dans le portage. Depuis le printemps, il s'était noyé un homme en amenant des chevaux de la Presqu'île à Chatakoin et un mort de maladie.

Le 16, dimanche, Mr Douville, lieutenant, partit pour aller prendre le commandement du fort de la Presqu'île à la place de Mr de Courtemanche, aussi lieutenant, qui redescendait à Montréal ayant demandé à être relevé.

Mr de Villiers et les autres officiers à la tête des Sauvages partirent pour le fort Duquesne par la route du lac Chatakoin en canot d'écorce; on fit revenir le détachement qui était sur les côtes.

Mr de St-Blain reçut un ordre pour aller commander au fort de la rivière au Bœuf à la place de Mr Le Borgne qui doit conduire un convoi de pirogues au fort Duquesne.

Mr de Carqueville partit du lac Chatakoin avec 200 hommes, 40 moyennes pirogues, chargé aussi de 13 petits bateaux et dans le tout 229 pièces.

Mr de Surville, officier, partit par la Presqu'île pour porter des lettres par terre à Mr le commandant du fort Duquesne; on fit ranger le camp, les officiers mirent leurs tentes à la tête. La brigade de Mr Péan fit la seconde ligne, celle de Léry, la troisième, celle de St-Ours, la quatrième et celle de Montigny, la cinquième. On mit du monde à arranger les vivres et marchandises dans les hangars.

Je traçai une poudrière en bas de la côte, on y travailla par corvées, elle était de 12 pieds carrés, couverte de terre, les côtés revêtus de terre.

Le 17, lundi, Mr de Portneuf partit pour aller faire des pirogues à une pinière en bas du lac Chatakoin, il avait 63 hommes. On entra 24 bateaux dans la rivière Chatakoin, où il y avait un pied d'eau, on les remplit d'eau pour les conserver étanches, on commença à faire trois cabanes pour servir d'hôpital à la tête du camp, je montai la garde; on avait pratiqué une baraque pour l'officier et une autre pour la garde. Les officiers conduisant les Sauvages partirent du lac Chatakoin pour le fort Duquesne, il arriva un bateau de la Presqu'île. Mr Péan continuait à être malade.

Le 18, mardi, il arriva un bateau de la Presqu'île qui apportait une forge; à 11 hrs, il repartit avec 120 pièces que l'on mit dedans, moitié sacs de farine et barils de lard.

On envoya 19 canots d'écorce au lac Chatakoin que l'on projetait envoyer au fort Duquesne; six raccommodeurs de canots suivirent pour les mettre en état au Portage.

Mr Péan était toujours malade.

Le 19, mercredi, le Sr Mauvide, chirurgien, que l'on avait envoyé chercher au fort Duquesne, arriva. Mr de Contrecœur marquait qu'il n'avait pas d'autre certitude de la défaite de Mr de Jumonville que ce qu'en avait dit le nommé Mousseaux qui s'en était sauvé; que les Loups avaient rapporté que les Anglais avaient fait une maison à 40 lieues dans les terres du bord de la Belle-Rivière où il y avait 400 hommes de garnison.

Mr de Jonquières, capitaine, commandant à l'embouchure de la rivière au Bœuf marquait à Mr Chabert, son frère, que trois Sauvages étaient passés chargés de colliers de la part des Anglais pour les cinq nations.

On assurait que Thaninhison était avec les Anglais et chef d'un parti de 40 Sauvages qu'ils ont à leur service, ce Thaninhison est Teste plate, où il a été pris fort jeune par les Tsonnonthouans qui l'adoptèrent et il est accrédité parmi les nations de la Belle-Rivière, il est absolument dévoué à l'Anglais, c'est le même qui est venu l'année dernière à la rivière au Bœuf, où il a parlé très hardiment et le bruit se répandait que c'était lui qui avait tué Mr de Jumonville qui était blessé en lui disant, tu n'es pas encore mort. Mon père lui avait donné plusieurs coups de hache.

Le 20, jeudi, je demande à Mr Péan d'aller au fort Duquesne conduire les 30 canots d'écorce que Mr du Buisson devait mener s'il était malade, comme on le disait, il me répondit qu'il avait besoin de moi, il n'avait point ordre de m'envoyer à la Belle-Rivière, que si cependant Mr du Buisson était malade, je conduirais le détachement qui lui était destiné, mais il arriva à midi et prit les ordres de Mr Péan pour le fort Duquesne.

Le temps fut chaud, et point de vent, on fit passer dans le portage les agrés de 12 canots d'écorce, on fit abattre des arbres autour du camp dont on forma une lisière qui en faisait le tour, elle ne nous aurait point été avantageuse dans une surprise. Mr de Courtemanche arriva de la Presqu'île où il était ci-devant commandant.

On fit passer au lac Chatakoin, les canots d'écorce qu'il manqua pour compléter le nombre de 30 que devait mener Mr du Buisson, la baraque que l'on pratiquait pour mettre la forge fut finie et le forgeron travailla.

L'aumônier du fort de la Presqu'île arriva malade des fièvres.

Le 21, vendredi, il partit 100 hommes pour aller au Chatakoin, d'où il devait être mis dans le détachement de Mr du Buisson dont je lui envoyai les rôles. Mr Péan qui se trouvait plus mal m'avait chargé de ces détails.

A 9 heures du matin, les chirurgiens me dirent que Mr Péan se trouvait plus mal, je leur fis donner séparément leurs sentiments sur sa maladie et je me déterminai à écrire à Mr le général l'état où se trouvait le commandant, il partait deux soldats pour Niagara dans un petit canot d'écorce je fis embarquer trois Canadiens de ma brigade, et j'écrivais à Mr de la Perrière, commandant à Niagara, que s'il ne se trouvait point d'occasion prête à partir pour Montréal à la réception de ma lettre de la faire passer en diligence par les trois hommes que je lui envoyais d'autant mieux que j'y avais joint un paquet de Mr le commandant du fort Duquesne, adressé au général, que j'avais trouvé sur la table de Mr Péan, où il était depuis plusieurs jours, j'ajoutais qu'il y avait lieu de penser que le général trouverait bon la démarche que nous faisions qui le mettait en état de nommer au commandement qu'avait Mr Péan ou de lui envoyer ordre de redescendre et en un mot le mettait à même de donner des ordres positifs pour la réussite de ses entreprises, qu'un homme malade est rarement en état d'exécuter.

Copie de ma lettre à Mr le général en date de ce jour:

Monsieur,

Depuis longtemps Mr Péan est malade et aujourd'hui à un point qui ne lui permet qu'avec peine de prendre connaissance des affaires, m'ayant chargé de plusieurs détails dans lesquels j'agis à sa place, pour le bien du service, j'ai cru que le plus nécessaire était de dépêcher un courrier à son insu pour avoir l'honneur de vous rendre compte de sa situation. Le sieur Viger, chirurgien, qui l'a traité à

Niagara, dit qu'il a été assez tranquille depuis ce fort jusqu'à Chatakoin, que du 17 au 18 de ce mois, il a eu un accès de fièvre de 4½ heures, que le 19 jour de l'arrivée du S^{r} Mauvide, chirurgien, il en a eu un second suivi de tension de bas ventre et de maux de tête.

Le 20, il fut purgé et la fièvre revint à la même heure, à 2 hr. après-midi, elle redoubla et se dégénéra en putride, fièvre et symptômes que le S^{r} Viger regarde très dangereux. Le S^{r} Mauvide pense que la maladie de M^{r} Péan est une inflammation du foie avec les symptômes qui accompagnent cette maladie, qui sera longue sans cependant désespérer de la guérison du malade qui a une grosse fièvre inflammatoire, une grande faiblesse et d'ailleurs exténué par une fièvre tierce qu'il a depuis longtemps, que le chagrin continuel où il est lui a causé une espèce de jaunisse qu'il rend quantité de bile sans recevoir de soulagement.

M^{r} Péan profita le 19 de ce mois d'un intervalle de mieux que lui laissa la fièvre où il eut l'honneur de vous rendre compte de l'état actuel des dispositions où il a mis les choses depuis sa lettre écrite, il n'y a rien de nouveau, le détachement que doit conduire M^{r} du Buisson au fort Duquesne est parti ce matin, pour le lac Chatakoin.

"J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur,

"Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) LÉRY.

"Au camp de Chatakoin, sur le bord du lac Erié, le 21 juin 1754.

Le temps fut beau, il ne venta point.

Le 22, samedi, il partit 4 bateaux pour la Presqu'ile chargés de 120 pièces chacun.

On envoya 50 hommes aux côtes chercher des rôles de tabac, et des balles de soulliers que l'on y avait portés de trop. M^{r} de Saint-Blain laissa les côtes et fut au lac Chatakoin avec 25 hommes pour prendre le commandement au départ de M^{r} Du Buisson on fit préparer 4 bateaux avec chacun 100 pièces pour partir le lendemain à la pointe du jour pour la Presqu'ile. Les chevaux qui étaient venus avec M^{r} Chabert revinrent du portage au camp, il arriva dix Mississagués pour aller joindre M^{r} de Villiers. Il plut le matin, les vents au N.E.

Le 23, dimanche, il plut tout le jour et le vent fut fort au N.E. les bateaux préparés la veille pour la Presqu'ile ne purent partir, on fit couper du bois pour faire une maison de 20 pieds en carrés, M^{r} Portneuf écrivit qu'il ne croyait point avoir de quoi faire beaucoup de pirogues, que ce qu'il avait vu de bois de pin n'était pas beau, qu'il visiterait la pinière et qu'il rendrait compte de ce qu'il pourrait fournir.

Le 24, lundi, à 7 hr. du matin, les 4 bateaux destinés pour la Presqu'ile partirent, il en partit aussi deux pour Niagara chercher des vivres.

M^{r} de Courtemanche partit pour Montréal. On fit calfater les bateaux. M^{r} du Buisson partit du lac Chatakoin avec 30 canots d'écorce de 8 places chargés de 1453 pièces et un petit bateau de planches. On fit le recensement de ce qui restait dans le magasin du lac Chatakoin, il y avait 1060 pièces.

Les bateaux partis pour la Presqu'île le 22 de ce mois arrivèrent et apportèrent 80 fusils bons et mauvais, ils rapportèrent que le jour de leur départ en entrant dans la Presqu'île, ils avaient pensé périr corps et biens quoiqu'ils eussent le vent

DÉCLARATION DE LA "RÉPUBLIQUE CANADIENNE" PAR ROBERT NELSON, EN 1837

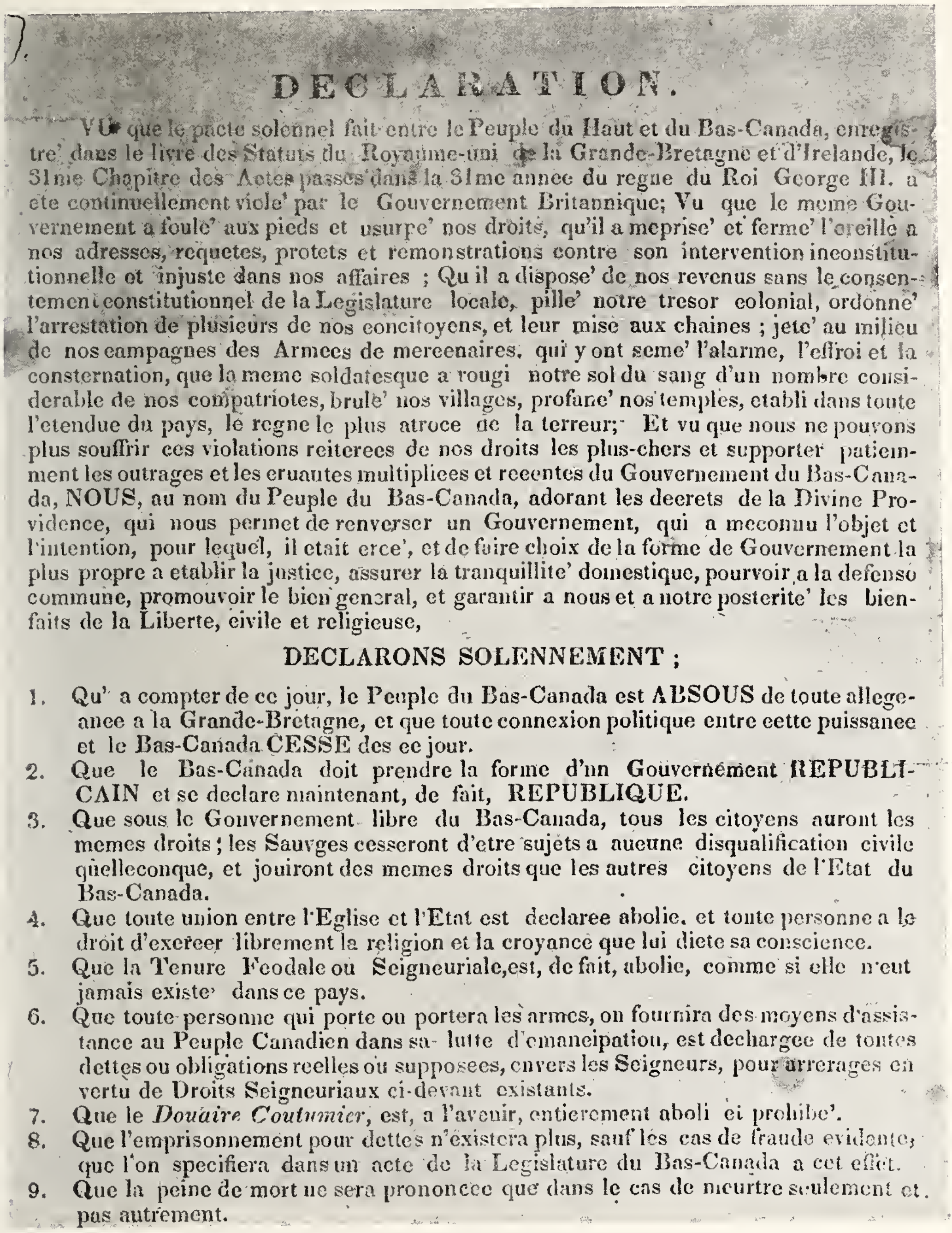

DECLARATION.

VU que le pacte solennel fait entre le Peuple du Haut et du Bas-Canada, enregistre’ dans le livre des Statuts du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d’Irelande, le 31me Chapitre des Actes passes dans la 31me annee du regne du Roi George III. a ete continuellement viole’ par le Gouvernement Britannique; Vu que le meme Gouvernement a foule’ aux pieds et usurpe’ nos droits, qu’il a meprise’ et ferme’ l’oreille a nos adresses, requetes, protets et remonstrations contre son intervention inconstitutionnelle et injuste dans nos affaires ; Qu il a dispose’ de nos revenus sans le consentement constitutionnel de la Legislature locale, pille’ notre tresor colonial, ordonne’ l’arrestation de plusieurs de nos concitoyens, et leur mise aux chaines ; jete’ au milieu de nos campagnes des Armees de mercenaires, qui y ont seme’ l’alarme, l’effroi et la consternation, que la meme soldatesque a rougi notre sol du sang d’un nombre considerable de nos compatriotes, brule’ nos villages, profane’ nos temples, etabli dans toute l’etendue du pays, le regne le plus atroce de la terreur; Et vu que nous ne pouvons plus souffrir ces violations reiterees de nos droits les plus-chers et supporter patiemment les outrages et les cruautes multipliees et recentes du Gouvernement du Bas-Canada, **NOUS**, au nom du Peuple du Bas-Canada, adorant les decrets de la Divine Providence, qui nous permet de renverser un Gouvernement, qui a meconnu l’objet et l’intention, pour lequel, il etait cree’, et de faire choix de la forme de Gouvernement la plus propre a etablir la justice, assurer la tranquillite’ domestique, pourvoir a la defense commune, promouvoir le bien general, et garantir a nous et a notre posterite’ les bienfaits de la Liberte, civile et religieuse,

DECLARONS SOLENNEMENT ;

1. Qu’ a compter de ce jour, le Peuple du Bas-Canada est **ABSOUS** de toute allegeance a la Grande-Bretagne, et que toute connexion politique entre cette puissance et le Bas-Canada **CESSE** des ce jour.
2. Que le Bas-Canada doit prendre la forme d’un Gouvernement **REPUBLICAIN** et se declare maintenant, de fait, **REPUBLIQUE.**
3. Que sous le Gouvernement libre du Bas-Canada, tous les citoyens auront les memes droits ; les Sauvges cesseront d’etre sujets a aucune disqualification civile quelleconque, et jouiront des memes droits que les autres citoyens de l’Etat du Bas-Canada.
4. Que toute union entre l’Eglise et l’Etat est declaree abolie, et toute personne a le droit d’exercer librement la religion et la croyance que lui dicte sa conscience.
5. Que la Tenure Feodale ou Seigneuriale, est, de fait, abolie, comme si elle n’eut jamais existe’ dans ce pays.
6. Que toute personne qui porte ou portera les armes, ou fournira des moyens d’assistance au Peuple Canadien dans sa lutte d’emancipation, est dechargee de toutes dettes ou obligations reelles ou supposees, envers les Seigneurs, pour arrerages en vertu de Droits Seigneuriaux ci-devant existants.
7. Que le *Douaire Coutumier*, est, a l’avenir, entierement aboli et prohibe’.
8. Que l’emprisonnement pour dettes n’existera plus, sauf les cas de fraude evidente, que l’on specifiera dans un acte de la Legislature du Bas-Canada a cet effet.
9. Que la peine de mort ne sera prononcee que dans le cas de meurtre seulement et pas autrement.

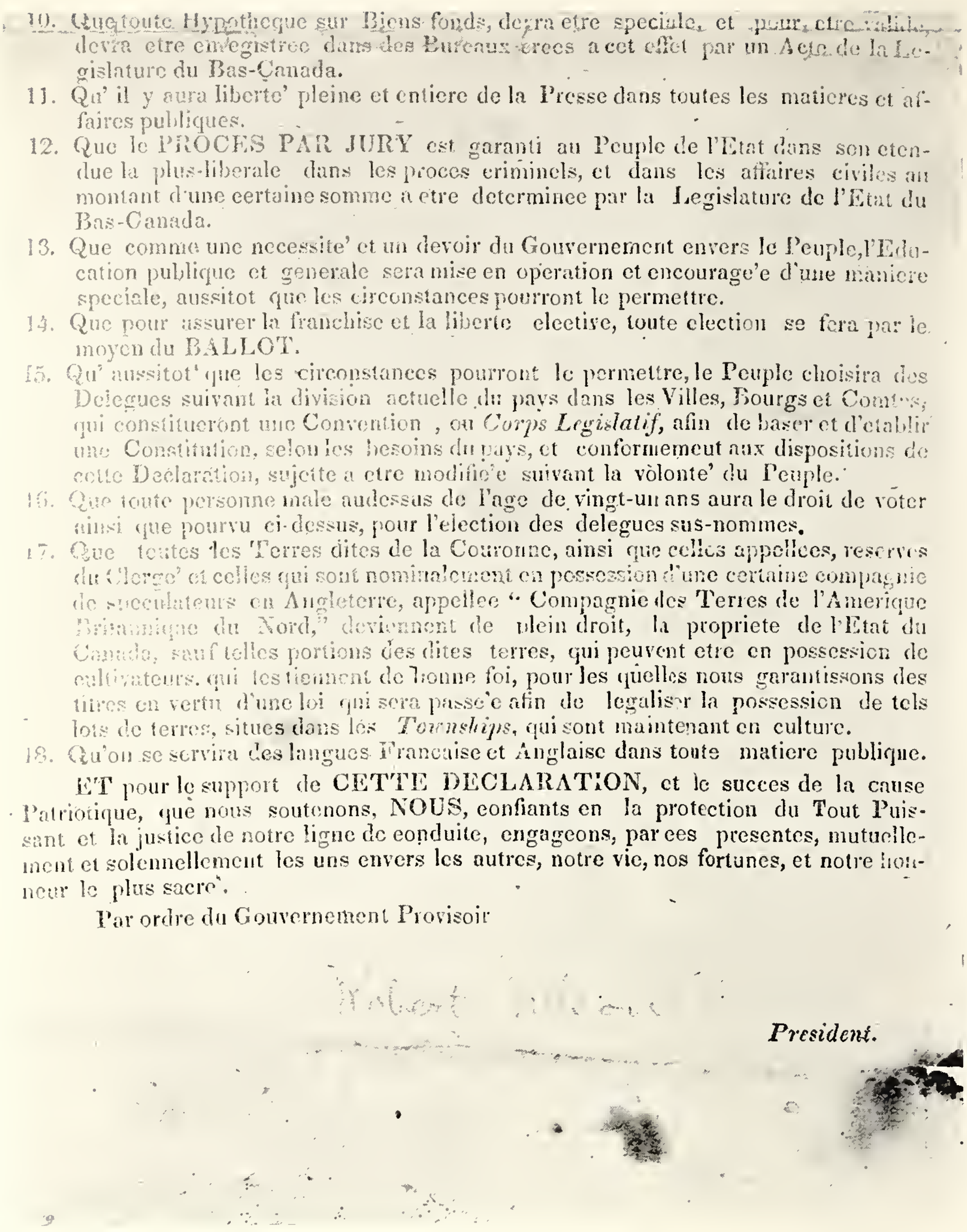

10. Que toute Hypotheque sur Biens fonds, devra etre speciale, et pour etre valide, devra etre enregistree dans des Bureaux crees a cet effet par un Acte de la Legislature du Bas-Canada.

11. Qu' il y aura liberte' pleine et entiere de la Presse dans toutes les matieres et affaires publiques.

12. Que le PROCES PAR JURY est garanti au Peuple de l'Etat dans son etendue la plus-liberale dans les proces criminels, et dans les affaires civiles au montant d'une certaine somme a etre determinee par la Legislature de l'Etat du Bas-Canada.

13. Que comme une necessite' et un devoir du Gouvernement envers le Peuple, l'Education publique et generale sera mise en operation et encourage'e d'une maniere speciale, aussitot que les circonstances pourront le permettre.

14. Que pour assurer la franchise et la liberte elective, toute election se fera par le moyen du BALLOT.

15. Qu' aussitot que les circonstances pourront le permettre, le Peuple choisira des Delegues suivant la division actuelle du pays dans les Villes, Bourgs et Comtes, qui constitueront une Convention, ou *Corps Legislatif,* afin de baser et d'etablir une Constitution, selon les besoins du pays, et conformement aux dispositions de cette Declaration, sujette a etre modifie'e suivant la volonte' du Peuple.

16. Que toute personne male audessus de l'age de vingt-un ans aura le droit de voter ainsi que pourvu ci-dessus, pour l'election des delegues sus-nommes.

17. Que toutes les Terres dites de la Couronne, ainsi que celles appellees, reserves du Clerge' et celles qui sont nominalement en possession d'une certaine compagnie de speculateurs en Angleterre, appellee " Compagnie des Terres de l'Amerique Britannique du Nord," deviennent de plein droit, la propriete de l'Etat du Canada, sauf telles portions des dites terres, qui peuvent etre en possession de cultivateurs, qui les tiennent de bonne foi, pour les quelles nous garantissons des titres en vertu d'une loi qui sera passe'e afin de legaliser la possession de tels lots de terres, situes dans les *Townships,* qui sont maintenant en culture.

18. Qu'on se servira des langues Francaise et Anglaise dans toute matiere publique.

ET pour le support de **CETTE DECLARATION,** et le succes de la cause Patriotique, que nous soutenons, **NOUS,** confiants en la protection du Tout Puissant et la justice de notre ligne de conduite, engageons, par ces presentes, mutuellement et solennellement les uns envers les autres, notre vie, nos fortunes, et notre honneur le plus sacre'.

Par ordre du Gouvernement Provisoir

Robert Nelson *President.*

---

(1) Archives de la province de Québec.

arrière et point trop fort, je m'informai de ceux qui y avaient été d'où pouvait provenir le danger que ces bateaux avaient couru pour aborder au fort dont on dit les environs si commodes qu'il semblait avoir été fait exprès pour nous faciliter plus que tous autres la communication de la Belle-Rivière, je ne pus apprendre autre chose sinon que de vent arrière, ni demi largue on ne pouvait point y entrer chargé, je me proposai d'en prendre connaissance par moi-même, si j'y allais.

Le 25, mardi, les bateaux partis la veille pour la Presqu'île furent de retour.

On mit la garnison du lac Chatakoin à 50 hommes.

M^r^ Chabert partit pour le Portage de Niagara avec trois bateaux où il embarqua les harnais des chevaux qu'il avait renvoyés par terre à Niagara, il était commandant au petit fort du Portage de Niagara, on avait envoyé à Cana8agon un Sauvage de la nation de ceux qui y habitaient pour les inviter à venir porter dans Chatakoin, qu'ils pouvaient même amener les femmes et enfants, que l'on nourrirait indépendamment du paiement qu'ils recevraient des pièces qu'ils passeraient dans le Portage. Ce jour, cinq Sauvages arrivèrent et annoncèrent qu'il en viendrait d'autres; comme l'on avait été vite en besogne, il ne restait que peu de pièces à passer, et M^r^ de Jonquière les détermina à aller avec lui à Niagara où ils seraient bien payés des travaux qu'ils feraient au Portage, on fit donner au courrier que l'on avait envoyé les chercher un habillement complet et on le renvoya à son village dire que s'ils venaient on leur donnerait des présents et que l'on garderait le peu de pièces qui restaient à passer au lac Chatakoin pour leur donner cet ouvrage à leur arrivée.

Le 26, mercredi, on fit partir un bateau commandé par un sergent pour le petit fort de Niagara d'où il devait amener les trois partis d'hier.

On continua à calfater les bateaux. M^r^ Péan m'en fit faire la visite, un se trouva hors d'état de servir et je le fis démembrer pour raccommoder les plus mauvais.

On commanda 24 hommes pour aller le lendemain à la Presqu'île avec 4 bateaux et un canot escorté porter des pièces. Le vent fut O. Le soleil parut.

Le 27, jeudi, il partit un homme par terre pour le fort Duquesne où l'on faisait avertir de ne point envoyer de monde chercher les pirogues à Chatakoin qui devaient descendre au fort chargées de munitions, que nous avions assez de monde pour leur envoyer, que cependant s'ils étaient court de vivres et qu'ils n'eussent rien à craindre de la part de l'ennemi, il pouvait envoyer uniquement pour éviter la consommation que ferait notre détachement. S'il descendait, tant pour son séjour au fort Duquesne que pour son retour, qu'il trouverait aussi un avantage en en envoyant qui était que les vivres que leur monde consommerait au lac Chatakoin et en descendant ne serait point pris sur l'approvisionnement du fort Duquesne.

On fit partir deux Français pour les premiers pays plats où est le chantier des pirogues, j'écrivis à la place de M^r^ Péan qui continuait à être malade, je marquais à M^r^ Portneuf de faire réponse tout de suite où il en était de la construction des pirogues et de marquer positivement combien il pourrait en faire à cette pinière.

M^r^ Péan logea dans la maison de 20 pieds carrés que l'on avait finie la veille.

On continua le calfatage des bateaux, et l'on raccommoda des canots d'écorce.

Il plut beaucoup la nuit, ce qui fit monter l'eau dans la petite rivière Chatakoin de quinze pouces.

Les bateaux préparés la veille pour aller à la Presqu'île ne partirent point, le vent étant contraire.

Le 28, vendredi, les 4 bateaux et le canot d'écorce préparé le 26, pour la Presqu'île chargés de 395 pièces, lard et farine, partirent. Nous eûmes une lettre de Mr Portneuf du chantier des pirogues qui annonçait que le 30 de ce mois, il aurait 60 pirogues de faites du port de 25 à 30 pièces chacune, que cependant Mr du Buisson qui conduisait 30 canots d'écorce au fort Duquesne avait eu besoin de monde pour l'aider à passer les païs plats, qu'on lui avait fourni des faiseurs de pirogues ce qui pouvait retarder de quelques jours leur perfection. Quelques Sauvages venus de Kana8agon, passèrent des pièces du grand lac au petit. Le vent fut Est et le temps beau.

Le 29, samedi, il arriva un bateau de la Presqu'île dans lequel étaient les 24 hommes partis la veille dans les 4 bateaux et le canot d'écorce ayant laissé leur voiture au fort suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, nous avions à Chatakoin plus de bateaux et de canots qu'il ne nous en fallait.

Nous eûmes quelques orages le matin, le vent S.O. beau soleil.

Le 30, dimanche, Mr de Cournoyer partit avec trois bateaux pour la Presqu'île chargés de 100 pièces chacun, le vent du large prit à 10 heures, j'avais fait embarquer six hommes de ma brigade sur ces bateaux dont deux charpentiers pour faire un magasin à poudre dans le fort de la Presqu'île où il n'y en avait point.

Suivant le recensement fait ce jour des vivres, munitions de guerre et marchandises, il devait y avoir dans les magasins de la Presqu'île y compris l'envoi de Mr

de Cournoyer	1605	pièces
au petit lac Chatakoin	1060	
au camp de Chatakoin	1284	
	3949	pièces

Mr de Carqueville parti pour le fort Duquesne le 16 de ce mois, avait dans ses pirogues	229	pièces
Mr de Villiers et les autres officiers conduisant les Sauvages le 17 de ce mois	50	
	279	pièces
Mr du Buisson dans les canots d'écorce le 24 idem	1453	
fait passer au fort Duquesne depuis le 16 juin jusqu'au 24 du dit mois.	1732	pièces

Mr Péan avait demandé à Mr le commandant du fort Duquesne ses ordres touchant les mouvements qu'il devait faire et lui marquait qu'en les attendant, il faisait préparer des pirogues pour lui faire un envoi de vivres.

Mr Péan dont la santé ne se rétablissait point me laissait toujours les petits détails dont il m'avait chargés et dont je m'acquittais pour le bien du service le mieux qu'il m'était possible, c'est-à-dire avec beaucoup d'exactitude.

JUILLET 1754

Le 1er, lundi, à 9 heures du matin, il arriva un courrier de Niagara, porteur de lettres de particuliers; j'en reçus deux de Mme de Léry qui m'apprenaient que deux maisons avaient brulé proche l'hôpital à Québec.

A 10 heures, on fit partir vingt hommes pour raccommoder les ponts du portage Chatakoin et ôter les arbres qui étaient tombés dans le chemin.

On fit la revue de notre détachement qui se trouva de 492 hommes.

Brigades:

De Mr Péan	120 hommes
De Mr Léry où on en avait incorporé d'autres	214
De Mr St-Ours	78
De Mr Montigny	80
	492 hommes

Officiers du détachement de Chatakoin:

Mr Péan, capitaine, aide major, à Québec	commandant	1
Mr St-Martin, faisant fonction de major	Lieutenants	4
Mr Léry		
Mr St-Ours		
Mr Montigny		
Mr Rigauville	Enseignes	5
Mr des Meloises		
Mr Porneuf		
Mr St Blain		
Mr Cournoyer		
Mr de Bonnecamp, Jésuite, Ptre		1
Mr Forget du Verger, prêtre des Missions Etrangères		1
Quatre chirurgiens, un garde-magasin et un interprète		6
		510 hommes

Le monde employé à faire des pirogues, à voiturer de Niagara à Chatakoin, de Chatakoin à la Presqu'île et la garnison du lac Chatakoin, est compris sur les 510 hommes marqués au total ci-contre.

Le 2, mardi, à 10 heures du matin, arriva un Sauvage du lac Chatakoin, porteur d'une lettre de l'officier qui y commandait dans laquelle il marquait que la nuit dernière un de ses Sauvages en avait aperçu quatre qui approchaient son camp qu'ayant été à eux il s'était enfui à toutes jambes.

Mr Péan se trouvant trop faible pour écrire, je fis pour lui la réponse à cette lettre qui était de bien se tenir sur ses gardes, je marquais par une autre lettre à Mr Portneuf, aux chantiers des pirogues, ce que l'on avait vu au lac Chatakoin et lui enjoignit de la part de Mr Péan de faire assembler son monde en un seul chantier, qu'il valait mieux prolonger l'ouvrage que de s'exposer à avoir du dessous, qu'on lui envoyait 40 hommes commandés par un sergent pour l'aider à finir et amener les pirogues.

A midi, Mr de Cournoyer arriva, il était parti pour la Presqu'île le 30 du dernier mois avec trois bateaux dont il en avait laissé deux au fort et ramené le monde dans un.

Mr du Buisson avait amené 30 hommes avec des pirogues du chantier de Mr Portneuf pour soulager ses canots d'écorce dans les païs plats au-dessous de Kana8agon et c'est pour les remplacer que l'on faisait partir un sergent avec 40 hommes comme je l'ai marqué ci-dessus.

Le 3, mercredi, Mr Portneuf écrivit que Mr du Buisson avait passé les païs plats et lui avait renvoyé 19 pirogues et trente hommes qu'il lui avait prêté à son passage au chantier. Le vent fut très fort au O. le Soleil parut peu.

Le 4, jeudi, le soleil parut tout le jour, le vent fut furieux à O.

Le 5, vendredi, Mr Rigauville partit pour aller prendre le commandement à la place de Mr Leborgne qui y était et qui était relevé par Mr St Blain qui ne pouvait à présent prendre sa place étant au lac de Chatakoin, où il avait le détail des chevaux encore pour quelques jours. Mr Rigauville avait aussi sa destination pour servir en troisième au Détroit.

Le courrier qui avait apporté des lettres de Niagara le 1er de juillet partit; il arriva au camp du lac Chatakoin quinze pirogues de Mr Portneuf. Les hommes qui les avaient amenées repartirent pour aller en chercher d'autres.

A 11¼ heures du soir, la sentinelle qui était sur le chemin du Portage vit un homme qui approchait le camp; après avoir crié trois fois: qui vive, il tira son coup de fusil et cria en gagnant le corps de garde où j'étais. Je fis prendre les armes à la garde, envoyer le caporal au-devant de la sentinelle qui me rapporta avoir vu un homme tel que je viens de le marquer. Je me transportai sur les lieux où il ne fut pas possible de voir, la nuit étant très noire, d'ailleurs la sentinelle avait dit que l'homme s'était retiré. Messieurs les officiers vinrent tous au coup de fusil, de même que tout le camp, nous jugeâmes que c'étaient quelques découvreurs envoyés par les Anglais et peut-être le même qui avait paru au camp du lac de Chatakoin, la nuit du premier au deux de ce mois.

Comme Mr Péan était toujours très indisposé, nous ne le réveillâmes point, je fis doubler les sentinelles à ma garde et Mr St Martin major ordonna de fréquentes rondes le reste de la nuit.

Le 6, samedi, le vent fut au O. très fort tout le jour et le soleil parut.

A 11 heures du soir, trois bateaux commandés par un sergent arrivèrent du petit fort chargés ensemble de 285 pièces; il était parti d'ici le 25 du mois dernier et le sergent le 26, il avait laissé son bateau au petit fort n'étant point en état de faire le voyage. Les calfats dudit fort devaient le radouer.

Le 7, dimanche, à midi, il est arrivé un courrier de la Belle Rivière, Mr de Contrecœur marquait que Mr de Villiers était parti du fort Duquesne le 28 juin avec 700 hommes français et sauvages pour attaquer 400 Anglais, en marche pour la Belle Rivière, il envoya la déposition d'un déserteur anglais ci-jointe.

Denis Kaninguen, déserté du camp anglais hier matin, est arrivé au camp du fort Duquesne aujourd'hui 30 juin.

Il rapporte que l'armée anglaise est composée de 430 hommes sur lesquels il y a 30 Sauvages.

Qu'ils ont appris qu'il partait du camp français 300 Français et 400 Sauvages ce qui leur a fait prendre le parti de retourner sur leurs pas pour se mettre en fort dans une prairie de la longueur d'une portée de fusil, que les Anglais n'ont point de vivres, ne leur restant que seize vaches et dix bœufs sur lesquels ils mangent journellement.

Sans pain il leur en vient cependant tous les deux jours dix à douze seaux qui viennent actuellement très lentement.

Le gouvernement de Philadelphie n'a point voulu fournir de monde pour faire la guerre aux Français et le sud de la Caroline n'a fourni que cent soldats, la Virginie a donné trois cents hommes. Que Mr de Jumonville a été tué par un détachement anglais qui l'a surpris, que cet officier s'étant avancé pour communiquer ses ordres au commandant anglais, malgré la décharge de mousqueterie que ce dernier avait fait faire sur lui, il en avait entendu la lecture et s'était retiré à son monde à qui il avait ordonné de tirer sur les Français, que Mr de Jumonville avait été blessé et était tombé que, Thaninhison, Sauvage, était venu à lui et avait dit tu n'es pas encore mort, mon père, et l'avait frappé de plusieurs coups de hache dont il l'avait tué.

Que Mr Drouillon, enseigne, second de Mr de Jumonville, avait été pris avec tout le détachement qui était de trente hommes, Messieurs de Boucherville et Du Sablé, cadets, et Laforce, garde-magasin, sont du nombre des prisonniers, qu'il y avait eu dix à douze Canadiens de tués et que les prisonniers avaient été envoyés à la ville de Virginie.

Que les Anglais n'avaient que peu de vivres chez eux.

Que si les Français ne vont point chez les Anglais l'envie passera aux derniers de venir chez les premiers.

Que le nommé Denis Kaninguen avait été poursuivi en partant du camp anglais par un cavalier à qui il avait cassé la cuisse d'un coup de fusil, avait pris son cheval et était venu à toutes brides au camp français.

Mr le commandant de la Belle-Rivière marquait qu'il pensait que Mr de Villiers livrerait combat à l'ennemi le premier de ce mois. On débita dans le camp que Mr de la Chauvignerie, officier chez les Cha8annons, avait été obligé d'abandonner ce village avec deux traiteurs français nommés Babis, les Cha8annons les ayant menacés plusieurs fois de les tuer.

On dit aussi que des Sauvages de la Belle-Rivière avaient tué deux Anglais dont ils avaient les chevelures.

Nous apprîmes aussi qu'un homme et une femme de nation louve avaient été tués et la chevelure levée, entre le fort Duquesne et la rivière au Bœuf, on accusait de cela les nations du Saguinan; à 5 heures après-midi, Mr Péan fit partir pour Montréal le nommé Normand, traiteur, qui était venu au petit lac Chatakoin avec des effets dont on avait pris la plus grande partie pour le roi, il le chargea de lettres pour Mr le général du fort Duquesne, nous profitâmes de cette occasion pour écrire.

A 6 heures du soir deux Sauvages de chez Mr de Jonquière au bas de la rivière au Bœuf arrivèrent avec un soldat malade qu'ils avaient amené en pirogue; on leur fit payer à chacun la valeur de huit castors en marchandise.

Les deux Sauvages rapportèrent que le gouverneur de Philadelphie, que les Iroquois appellent Assaregoha le Grand Sabre, avait fait tuer cinquante hommes des nations iroquoises, nous avions précédemment eu la même nouvelle sans plus de certitude qu'à la confirmation, on fit passer par des Sauvages 35 seaux de farine au lac de Chatakoin.

Le chemin du lac Erié au lac Chatakoin appelé vulgairement Portage Chatakoin me paraissant préférable à celui de la Presqu'île à la rivière au Bœuf, suivant ce que j'avais entendu des mauvais païs du dernier et de sa longueur, je fis mesurer le portage Chatakoin avec une perche de dix-huit pieds par un sergent et trois soldats, sur lesquels j'avais l'œil et me proposant lorsque je serais à la Presqu'île d'en faire autant pour connaître la différence de ces deux routes.

Longueur du Portage Chatakoin mesurée depuis le lac Erié jusqu'au lac de Chatakoin, suivant la route ordinaire où sont marquées en détail les distances des lieux les plus remarquables qui sont dans le dit Portage.

SAVOIR

	Perches	Pieds	Pouces
Du lac Erié à l'endroit où est l'embouchure de la petite rivière de Chatakoin à l'escarpement jusqu'à la côte de la rivière qui coupe le portage	780		
Longueur de la côte à descendre	10		
Hauteur à niveau de la dite côte	2½	1 pd	3 ps
Largeur de la rivière	3		
De la dite rivière au pied d'une côte	21		
Longueur de la dite côte	3		
Hauteur à niveau		7pds	6 ps
au pied d'une autre côte	5		
Longueur de la dite côte	9		
Hauteur à niveau	1½	7 pds	
au bas d'une autre côte	40		
Longueur de la dite côte	5		
hauteur à niveau		15 pds	
au bas d'une 2ème côte	9		
Longueur de la dite côte	3		
hauteur à niveau		5 pds	6 ps
au bas d'une 3me côte	50		
Longueur de la dite côte	4		
Hauteur à niveau		6 pds	6 ps
en haut des montées	287		
Hauteur à niveau	5	6 pds	6 ps
côte à descendre longueur	8		
Hauteur à niveau		16 pds	
au hangar du petit lac	1,321		
côte à descendre, longueur	1		
au bord du petit lac à descendre		12 pds	
à gagner le bord de l'eau	5		
	2,564	18 pds	

Par les différentes mesures ci-dessus on connaît que le portage de Chatakoin a, par la route dont on s'est servie cette année qui est à peu près l'ancienne, 3 lieues, 4 arpents, 4 perches.

En mettant la lieue de 84 arpents, l'arpent de 10 perches et la perche de 18 pieds de roi, ce qui la forme de 2,520 toises,

figure de Chatakoin sur le bord du lac Erié. (A) chemin du Portage qui passait au milieu du camp (B) R. de Chatakoin.

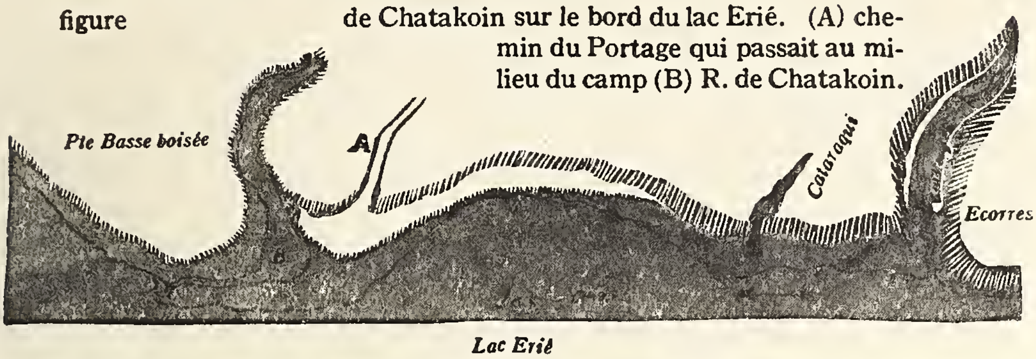

Le 8, lundi, il partit un bateau chargé de balles de marchandises pour le fort de la Presqu'île.

Un sergent partit avec six bateaux pour le petit fort de Niagara d'où il devait amener des vivres.

On fit porter au petit lac Chatakoin 140 sacs de farine et sept balles de marchandises et souliers.

Il arriva trois bateaux du petit fort de Niagara chargés de 270 pièces en vivres conduits par un cadet, parti du camp le 24 du mois dernier, Mr de Courtemanche s'était embarqué sur un.

Le 9, mardi, on envoya 150 sacs de farine au petit lac Chatakoin, Mr Portneuf arriva au camp, il avait amené avec lui du petit lac en tout y compris l'envoi qu'il avait fait 79 pirogues du port de 30 à 35 pièces chacune, il dit que son chantier était à trois lieues plus bas que l'embouchure du lac Chatakoin, au pied des païs plats, à 7 heures du soir, il arriva un bateau du petit fort de Niagara chargé de 100 pièces.

Quoique ce journal ne puisse point faire mention de toutes les particularités qui ont rapport à la Belle Rivière, je crois cependant nécessaire d'y mettre les noms des officiers qui servirent dans le fort Duquesne et autres endroits dépendants.

Liste des officiers actuellement dans la Belle-Rivière.

Mr Pécaudy de Contrecœur, commandant général..............
Mr Coulon de Villiers, commandant les Népissingues.............
Mr Chabert de Jonquières, commandant au village de la Rivière au Bœuf...
Mr Lemercier, commandant l'artillerie.........................
Mr Lemoine de Longueuil, commandant les Iroquois............
} Capitaines 5

Mr de Muy...
Mr Gaspé..
Mr du Buisson...
Mr Carqueville..
Mr Montesson, conduisant les Abénakis........................
} Lieutenants 5

Mr de la Chauvignerie	Enseignes	8
Mr de Jumonville de Villiers que l'on dit avoir été tué		
Mr Bayeul		
Mr Céloron		
Mr Godefroy		
Mr Corbière		
Mr Bleury de Sabrevois		
Mr Surville de Richerville		
Mr Du Sablé	Enseignes	5
Mr Rimbeault		
Mr Longueuil		
Mr La Saussaie		
Mr Drouillon, que l'on dit prisonnier		
		23 officiers
Mr Douville, commandant au fort de la Presqu'île	Lieutenants	2
Mr Le Borgne, commandant au fort de la Rivière au Bœuf		
Le détachement de Mr Péan en avait		10
Employés pour la Belle-Rivière	Officiers	35

On estimait qu'il y avait actuellement dans la Belle Rivière non compris le détachement de Mr Péan, ni la garnison des forts de la rivière au Bœuf et de la Presqu'île 1,150 hommes, troupes et milices.

Le 10, mercredi, Mr Péan reçut une lettre de Mr de Jonquière du bas de la rivière au Bœuf dans laquelle il lui marquait qu'il croyait que quinze familles Cha8ainones et iroquoises allaient venir s'établir à son poste.

Mr Le Borgne, ci-devant commandant au fort de la rivière au Bœuf, arriva pour conduire un convoi de pirogues au fort Duquesne.

Il arriva douze Sonnontouans venant de guerre chez les Têtes Plates dont ils avaient une chevelure.

Le même bateau arrivé la veille de Niagara partit pour la Presqu'île avec sa même charge.

Vingt-quatre soldats partirent pour le petit lac Chatakoin.

Mr de St-Blain vint du lac Chatakoin avec tous les chevaux et harnais qui étaient dans le Portage.

Mr Péan se prépara à partir le lendemain, sa santé commençant à aller mieux, il devait former un camp à la Presqu'île et me laisser à Chatakoin pour faire évacuer ce poste et partir le convoi de pirogues pour le fort Duquesne.

Le 11, jeudi, le monde destiné pour conduire les pirogues au fort Duquesne partit avec Mr Le Borgne, qui les commandait en charrettes, passer des sacs de farine au petit lac.

Le vent de O. arrêta Mr Péan qui ne partit point.

Le 12, vendredi, même vent que la veille et plus fort, je profitai du séjour de Mr Péan pour aller faire partir Mr Le Borgne, je partis à 5 heures du matin et arrivai au petit lac à 7 heures.

A une heure toutes les pirogues au nombre de 70 furent chargées de 1945 pièces conduites par 215 hommes, les états de charges faits en général et en particulier, chargé dans les charettes les ustensiles du camp du petit lac, j'écrivis à M^r le commandant du fort Duquesne à qui j'envoyai la facture des effets chargés dans les pirogues, je souhaitai un bon voyage à M^r Le Borgne qui partit à deux heures et moi après avoir fait mettre dans le bord du bois à droite du camp quelques petits bateaux de planches et pirogues au nombre de 30 dont on pourra se servir dans l'occasion, je partis et arrivai au camp à 4½ heures après-midi, j'examinai que le chemin du Portage est beau et qu'au moyen d'une modique dépense on le rendrait très facile, il faudrait le détourner à quelques endroits, les côtes sont belles, elles auraient besoin d'être rélargies et adoucies ce qui est aisé à faire.

Un Sauvage me dit que l'on pourrait faire un chemin plus court du lac Erié au lac Chatakoin en le prenant vers l'anse aux Feuilles et coupant droit sur ce dernier lac, il est vrai que je remarquai qu'il s'en fallait d'un quart de lieue environ que notre camp ne fut situé au fond du lac, ce qui avec la profondeur de l'anse où on ferait prendre le Portage au lac Erié pourrait bien faire le portage plus court d'une lieue et demie comme me le fit entendre le Sauvage qui me donna cette idée, je fus fâché que notre prochain départ ne me permît pas de visiter le terrain entre le lac Erié et celui de Chatakoin, il est vrai qu'à peu de distance de ce dernier on découvrit le grand lac qui passait peu éloigné.

Figure du fond du petit lac où était notre camp en 1739.

A) Chemin du Portage et place du magasin.
B. Où était le camp.
C. Où était la boulangerie.
D. Embarquement où étaient les pirogues.

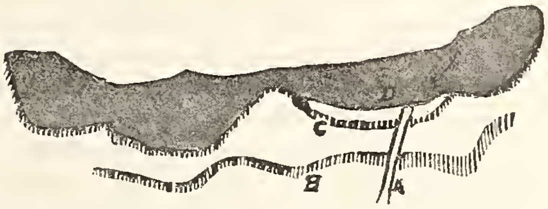

Le 13, samedi, le vent fut très fort au N.O.

M^r Saint-Blain partit par terre pour conduire des chevaux au fort de la Presqu'île.

Le vent empêcha M^r Péan de partir.

Le 14, dimanche, à 5½ heures du matin, M^r Péan partit avec 18 canots d'écorce conduits par 131 hommes et chargés de 530 pièces, vivres et marchandises.

Je restai commandant à Chatakoin pour évacuer le camp des vivres, outils, charrettes, canots et bateaux qui y étaient. M^r de Saint-Ours, lieutenant, et M^r Cournoyer, enseigne, restèrent pour conduire les brigades que j'enverrais; ne pouvant point en faire dans une seule, n'ayant point assez de monde, M^r Péan devait me renvoyer les hommes qu'il avait amenés.

M^r Forget du Verger, prêtre, resta pour servir d'aumônier à vingt malades que je devais faire partir demain.

A deux heures après-midi, M^r Rocquetaillade et le nommé Chevalier, voyageur, arrivèrent de Montréal, d'où ils étaient partis depuis vingt jours; je reçus deux lettres de Madame de Léry.

Suivant le compte que j'ai tenu des pièces en vivres marchandises et munitions de guerre qui ont été au fort Duquesne par la route de Chatakoin depuis le 16 de juin, que M^r de Carqueville est parti avec le premier convoi jusqu'au 12 juillet que M^r Le Borgne est parti avec le dernier, il se monte à.............. 3,677 pièces.

Le 15, lundi, la pluie, qui tomba par orages, m'empêcha de faire partir les malades pour la Presqu'île.

A 5 heures, il arriva quatre bateaux de la Presqu'île avec cent hommes.

La pluie continua de tomber, je fis cependant transporter au bord de l'eau des sacs de plomb et des quarts de farine pour pouvoir charger avec plus d'aisance le lendemain matin; je fis la même chose pour les charrettes. A 8 heures du soir, il arriva dix bateaux du petit fort de Niagara chargés ensemble de 600 pièces. Ces bateaux étaient partis de Chatakoin le 8 de ce mois.

Le 16, mardi, il plut jusqu'à midi, que je fis partir les six canots arrivés la veille de Niagara avec leurs mêmes charges pour la Presqu'île, à une heure le bateau qui conduisait les malades partit, M^r Forget du Verger, prêtre, partit avec son canot à leur suite.

A 5 heures M^r de St-Ours et M^r Cournoyer partirent avec quinze canots d'écorce chargés de vingt pièces chacun.

Je donnai ordre au sergent qui devait conduire ces bateaux à la Presqu'île d'être prêt à charger au petit jour le lendemain.

A 5½ heures, M^r Du Sablé, enseigne, arriva du fort Duquesne; il portait à M^r le général la nouvelle de l'échec que nous avions donné aux Anglais au fort de Nécessité où les Anglais s'étaient retirés, et avaient le matin du jour de l'attaque commencé un retranchement en avant, que M^r de Villiers qui commandait les Français ne leur donna pas le temps d'achever, ayant attaqué un petit corps de troupes qui était en bataille devant le fort, à dix heures du matin, le trois de juillet, après quelques décharges de mousqueterie de part et d'autre, les Anglais se retirèrent dans leur fort où ils se trouvèrent 500 hommes et neuf pièces de canon montés en batterie; jusqu'à sept heures du soir ce fut un feu continuel de part et d'autre; sur ce que le commandant français apprit que les Sauvages devaient le laisser le lendemain, il envoya un officier dire aux Anglais qu'il n'était point venu à dessein de leur faire la guerre, les deux nations étant en paix, mais pour tirer satisfaction de l'assassinat commis par eux sur la personne de M^r de Jumonville, officier des troupes du roi, et des sujets qui avaient péri avec lui, de même que d'un officier et plusieurs Français qu'ils retenaient prisonniers, et pour les sommer de se retirer de dessus les terres du roi de France, qu'il était disposé à entendre ce qu'ils voudraient lui dire, que s'il tardait, il ne serait peut-être plus temps de retenir l'ardeur des Sauvages lorsqu'une fois il les aurait mis en œuvre, sur cela l'Anglais demanda à capituler à l'heure même, et M^r de Villiers ayant disposé les articles de la capitulation qui fut signée de part et d'autre, double, sur un des postes du blocus des Français, à 8 heures du soir, sans aucune difficulté de la part des Anglais sur le terme d'assassinat non plus que sur la propriété des terres de la Belle (rivière) au roi de France.

On estime que les Anglais ont eu 50 tués et 60 blessés, les Français y ont perdu trois hommes et eu vingt blessés.

On prétend que lorsque l'on signait la Capitulation, on avait entendu le tambour d'un détachement de 200 Anglais qui venaient au secours du fort de Nécessité, qui se retirèrent bien vite.

Ci-joint ici la copie de la Capitulation.

Capitulation accordée par M^r de Villiers de Coulon, capitaine, command^t les troupes de Sa Majesté très chrétienne, à celuy des troupes anglaises actuellement dans le fort de Nécessité qui avait été construit sur les terres du Roy.

Le trois juillet mil sept cent cinquante-quatre à huit heures du soir.

Comme notre intention n'a jamais esté de troubler la paix et l'harmonie qui règnent entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassinat qui a esté fait sur un de nos officiers porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du Roy, mon maître.

A ces considérations nous voulons bien accorder grâce à tous les Anglais qui sont dans led^{t} fort aux conditions cy-après.

ARTICLE PREMIER

Nous accordons au command^{t} anglais de se retirer avec toute sa garnison pour s'en retourner paisiblement dans son païs, et luy promettons d'empêcher qu'il luy soit fait aucun mal par nos Français et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les Sauvages qui sont avec nous.

ARTICLE SECOND

Que nous leur accordons les honneurs de la guerre, qu'ils sortiront tambour battant avec une pièce de petit canon, voulant bien par là leur prouver que nous les traitons comme nos amis.

ARTICLE TROISIÈME

Que sitôt les articles signés de part et d'autre, ils amèneront le pavillon anglais.

ARTICLE QUATRIÈME

Que demain à la p^{te} du jour un détachem^{t} français ira pour faire défiler la garnison et prendre possession du fort.

ARTICLE CINQUIÈME

Que comme les Anglais n'ont presque plus de chevaux ny bœufs ils seront libres de mettre leurs effets en cache pour les venir chercher lorsqu'ils auront rejoint les chevaux, ils pourront à cette fin y laisser des gardiens et un tel nombre qu'ils voudront, aux conditions qu'ils donneront leurs paroles d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement dans ce lieu cy ni en deça la hauteur des terres pendant une année à compter de ce jour.

ARTICLE SIXIÈME

Que comme les Anglais ont en leur pouvoir un officier, deux cadets et généralement tous les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'assassinat de M^{r} de Jumonville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne situé sur la Belle-Rivière et que pour sûreté de ces articles ainsy que de ce traité M^{r} Jacob Vannebranne et Robert Stobo, tous deux capitaines, nous resteront en otage jusqu'à l'arrivée de nos Français et Canadiens cy-dessus mentionnés;

Nous nous obligeons de notre côté à donner escorte pour remettre en sûreté les deux officiers qui nous promettent dans deux mois et demy au plus tard nos Français;

Fait double sur un des postes de notre blocus le jour et an que dessus.

Ont signé:

JAMES MACKAY,
G^{l} WASHINGTON,
COULON DEVILLIERS.

Le lendemain de la capitulation, les Anglais évacuèrent le fort, lorsqu'ils en furent sortis les Sauvages firent le cri de guerre en faisant semblant de donner sur les Anglais, ce qui les épouvanta tellement, qu'ils laissèrent leurs bagages et prirent la route de leur contrée, les Sauvages se saisirent de leurs drapeaux et de quelques prisonniers qu'on leur fit rendre sur le champ, les Sauvages levèrent sur le nombre des morts que les Anglais n'avaient point enterrés, vingt chevelures; on prétend que Thaninhisson et sa bande étaient dans ce fort mais qu'il s'était sauvé dans la nuit avec quelques Français déserteurs qui y étaient aussi.

On me marquait que M^{r} de Contrecœur écrivait à M^{r} Péan que les Sauvages de la Belle-Rivière leur avaient donné un collier pour que les nations du détroit Erié ne fussent point à la Belle-Rivière; M^{r} de Contrecœur marquait aussi que lui ne les souhaitait point à moins d'avoir un nombre de Français suffisant pour leur imposer.

A 6½ heures, M^{r} DuSablé partit pour Montréal; je luy donnai un homme pour renforcer son équipage.

Le 17, mercredi, à 7 heures, il partit sept bateaux chargés de charrettes, ustensilles de harnais et de quarts de farine.

A 10 heures, je fis partir Laforce, garde-magasin, avec deux canots d'écorce où était le reste des marchandises et les paquets des hardes qu'avaient laissés les soldats et miliciens des détachements qui avaient conduit des vivres au fort Duquesne.

Il arriva deux Sauvages de la Belle-Rivière qui avaient deux chevaux qu'ils comptaient faire porter dans Chatakoin, je leur fis donner des vivres et les envoyai à la Presqu'ile.

Je restais avec 30 hommes 21 canots d'écorce et quatre bateaux, à 9½ heures du soir M^{r} de Repentigny, capitaine de compagnie à Louisbourg, arriva de Montréal par le retour des hommes que j'avais dépêchés au général le 21 juin, lui annoncer la maladie de M^{r} Péan, je reçus une lettre de M^{r} Duquesne qui me marquait en substance qu'il voyait que je cherchais à changer ma destination que s'il me mettait au Détroit c'était par l'intérêt particulier qu'il prenait à ce qui me regardait et que je pouvais être assuré que je serais relevé l'année prochaine, comme j'ignorais les vues qu'il avait et le biais qu'il prenait pour me rendre service m'ayant empesché de porter dans les canots les effets nécessaires pour ma subsistance à ce poste où le Roy ne donnait rien et que même j'étais averti qu'il ne me montait rien dans les canots marchands qui vont au Détroit comme il est d'usage, je pris sa lettre comme eau bénite de Cour et projetai de lui répondre à la première occasion avec reconnaissance, ne pouvant prendre un meilleur parti.

M^{r} de Repentigny dit que le commandant de Louisbourg écrivait à M^{r} Duquesne qu'il avait nouvelles que les Anglais envoyaient 6000 hommes à la Belle-

Rivière et que sur d'autres avis, Mr Duquesne faisait partir Mr de Vassan avec 100 hommes pour couvrir le fort St-Frédéric, j'appris la mort de Mr St George de Cabanac, capitaine commandant au fort de Cataracoui dt fort Frontenac.

Je reçûs deux lettres de Mme de Léry.

Le 18, jeudi, à 5½ heures du matin, Mr de Repentigny partit pour la Presquisle; je lui donnai deux hommes pour augmenter les nages de son canot.

Il arriva 7 hommes de chez Mr de Jonquière avec une pirogue dans laquelle il y avait dix-huit paquets qu'il avait laissés au Petit lac Tchatakoin; je leur fis donner des vivres pour dix jours à cinq qui devaient s'en retourner au bas de la Rivière au Bœuf quand il aurait porté leur paquet au bord du lac Erié.

Il comptait Mr le Borgne aujourd'hui dans la Belle-Rivière, il était parti du Portage du Petit lac le 12 de ce mois l'après-midi; à 10 heures du soir, il arriva de la Presqu'ile un sergent avec 100 hommes dans quatre bateaux pour achever l'évacuation du camp de Tchatakoin qui est situé par les 42 degrés 18m latitude septentrionnale.

Le 19, vendredi, à la pointe du jour, je commencai à faire charger les bateaux de ce qui restait de charettes, quarts de lard et farine et généralement tous ustensilles valant la peine d'être emportés. Je mis 15 pièces dans chaque canot d'écorce et à 7.26 heures je partis avec sept bateaux et 21 canots d'écorce, le temps fut calme S.O. ¼ O., à 8h55m O.S.O., à 9h6m O. ¼ S.O., à 9h40m escorres passées, à 11h gros Morne Pellée O.S.O.,on découvre la Presquisle après avoir passé ce Morne, à 12h31m Ruisseau, à 12h58m Ruissaux, à 1h42m Ruisseau, à 2h arrivée au fort de la Presquisle qui est scitué par les 42 degrés 9 minutes de latitude septentrionnalle.

Mr de Portneuf partit à 3 heures pour aller faire faire des pirogues à la Rivière au Bœuf.

Des Mississagués du lac Ontario vinrent saluer Mr Péan et lui dire qu'ils allaient en guerre; on ne fit point mention de cet article dans la réponse que l'on leur fit qui était de passer au fort Duquesne y voir le Commandant.

J'appris que Mr Roctaillade passé à Chatakoin le 14 de ce mois avait apporté des lettres du général à Mr Péan en réponse de celle qu'il lui avait écrite le 13 dudit mois de la Rivière à l'Aile. Mr Péan était approuvé à tous égards du parti qu'il avait pris et Mr Duquesne lui témoignait le déplaisir qu'il aurait eu s'il en eut pris d'autre; il lui faisait part de ses nouvelles intentions cadrant parfaitement avec tout ce que Mr Péan avait fait jusqu'à présent dont il lui avait rendu compte par sa lettre du 13 de la Rivière à l'Aile.

Mr le général approuvait pareillement Mr de Contrecœur et lui donne des ordres pour que la trahison faite par les Anglais à Mr Villiers de Jumonville ne soit pas impunie.

Mr Péan me dit qu'il avait fait partir Mr de Montigny le 17 au soir pour le Détroit avec deux canots pour avertir à ce poste que le détachement devait y passer, qu'un de ses deux canots devait aller avertir à Michillimakinac qu'il y devait aller aussi.

Que les lettres apportées par Mr de Repentigny étaient du 1er juillet; il marquait à Mr Péan que sitôt sa lettre reçue de partir pour Montréal s'il était encore malade, que cependant si le chirurgien trouvait sa santé assez rétablie pour ne plus craindre de rechute, il désirait ardemment qu'il acheva la tournée, que dans le cas où il ne pourait pas la faire il envoyait ordre à Mr de Villiers de faire ce voyage à sa place.

Que la destination de Mr de Repentigny était si Mr Péan restait de l'aider dans les opérations à faire pour l'approvisionnement des forts Duquesne, Rivière au Bœuf, et Presqu'isle, tels que les transports d'un fort à l'autre le va et vient du petit fort de Niagara à la Presqu'isle, fera réparer le chemin, construire des pirogues au fort de la Rivière au Bœuf, que si Mr Péan partait pour Montréal ou pour la tournée par les lacs, il prendrait le commandement et inspection du fort de la Presqu'isle et Rivière au Bœuf sous les ordres du commandant du fort Duquesne à qui il donnerait avis des choses jugées nécessaires au bien du service et de se conformer en tout aux décisions de Mr de Contrecœur, commandant au dit fort.

Mr de Repentigny avait apporté beaucoup de lettres pour le commandant du fort Duquesne, c'est tout ce que j'ai pu savoir et que le général lui marquait qu'il lui faisait passer Mr de Ligneris, capitaine, à l'arrière saison et qu'il le laissait maître de choisir dans les officiers qu'il avait ceux qu'il voudrait pour sa garnison.

Le 20, samedi, Mr Péan fit la revue des soldats et miliciens qui étaient au fort pour choisir ceux en état de faire la tournée par le détroit Michillimaquinac et descendre la grande Rivière des Outa8ais.

Les Mississagués du lac Ontario qui avaient salué Mr Péan la veille partirent pour le fort Duquesne.

Le 21, dimanche, il partit 90 hommes pour aller travailler au chemin du Portage avec 14 qui y étaient depuis le 16 de ce mois à faire des ponts.

Il partit 12 hommes de ma brigade pour aller faire du foin dans la Presqu'isle.

A 6 heures du soir, Mr de Gaspé arriva du fort Duquesne, il avait laissé son détachemt au fort de la Rivière au Bœuf où il était arrivé en pirogues avec 150 hommes dont vingt malades.

Le 22, lundi, Mr Péan fit partir six hommes dans un canot d'écorce pour porter des lettres à Mr le général. J'en profitai pour répondre à celle qu'il m'avait écrite et que je reçus à Chatakoin le 18 de ce mois.

"Monsieur,

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; si j'ai sollicité le changement de ma destination, je ne m'y suis déterminé que sur les nouvelles que nous eûmes alors de la Belle-Rivière.

"Je n'ai point hésité, Monsieur, de demander avec force à Mr Péan d'y être employé pour trouver occasion de mériter davantage.

L'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde me fait sacrifier sans peine les affaires qui demandent ma présence à Québec, et je ne négligerai rien pour vous prouver combien j'ai à cœur de m'en rendre digne pendant mon séjour à la garnison pour laquelle vous m'avez destiné; je serais parti pour m'y rendre à la réception de votre lettre si Mr Péan ne m'eût laissé à Tchatakoin pour faire passer à la Presqu'isle les effets qui y restaient à son départ, et si il ne me retenait encore pour service dans son détachemt jusqu'au Détroit.

"J'ai l'honneur de vous remercier, Monsieur, de la promesse que vous me voulez bien faire de me relever au printemps prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) LÉRY.

Au fort de la Presqu'isle, le 21 juillet 1754.

M^{r} de S^{t}-Blain partit pour aller prendre le commandement de la Rivière au Bœuf.

Le détachement de M^{r} de Gaspé arriva conduit par M^{r} de Surville.

Le 23, mardi, M^{r} Péan fit la revue du détachement de M^{r} de Gaspé dont il prit les hommes nécessaires pour sa tournée, il plut par orages presque tout le jour, le vent était au N. E. et l'impétuosité avec laquelle la mer venait se briser à l'entrée du havre me fit connaître que les canots qui y entraient vent arrière et largue couraient risque d'y périr; je trouvai la passe moins grande plus plate que l'on ne me l'avait dit, lorsque l'on avait laissé Chatakoin pour la Presqu'isle.

Le 24, mercredi, je partis pour la Rivière au Bœuf, M^{r} Péan me recommanda d'avoir l'œil aux travaux qui se faisaient au chemin, ce que je fis en allant et venant, quatre soldats me suivaient avec une perche de 18 pieds avec laquelle ils mesuraient le chemin du portage, je trouvai le fort de la Rivière au Bœuf très petit et que l'on aurait pu le placer à 4½ arpents moins loin, comme il sera aisé de le connaître suivant la figure de la Rivière ci-jointe.

Longueur du Portage du fort de la Presqu'isle à celui de la Rivière au Bœuf où est marquée la distance des endroits les plus remarquables et des ponts faits actuellement.

(Voir vignette page suivante)

SÇAVOIR

	Perches	Pds
Du fort de la Presqu'isle au 1er pont	280	
Longueur dud^{t} Pont	3	
A un 2^{me} Pont	53	
A une Coste	1204	
Hauteur de lad^{t} Coste		9
Longueur de lad^{t} coste	3	
A une autre coste	20	
Hauteur de lad^{te} coste		8
Longueur de lad^{te} coste	3	
A la grande coste de la R/ aux gravois	108	
Hauteur de lad^{te} coste		13
Longueur de lad^{te} coste	3	
Longueur du pont	8	
A la Rivière	20	
Largeur de la Rivière	4	
Au Petit pont	13	
Longueur dud^{t} pont	1	
A un autre pont	329	
Longueur dud^{t} pont	3	4
Au Pont du hangard	147	
Longueur dud^{t} pont	2	4
Au Petit campement	1400	
Au Grand campement	325	

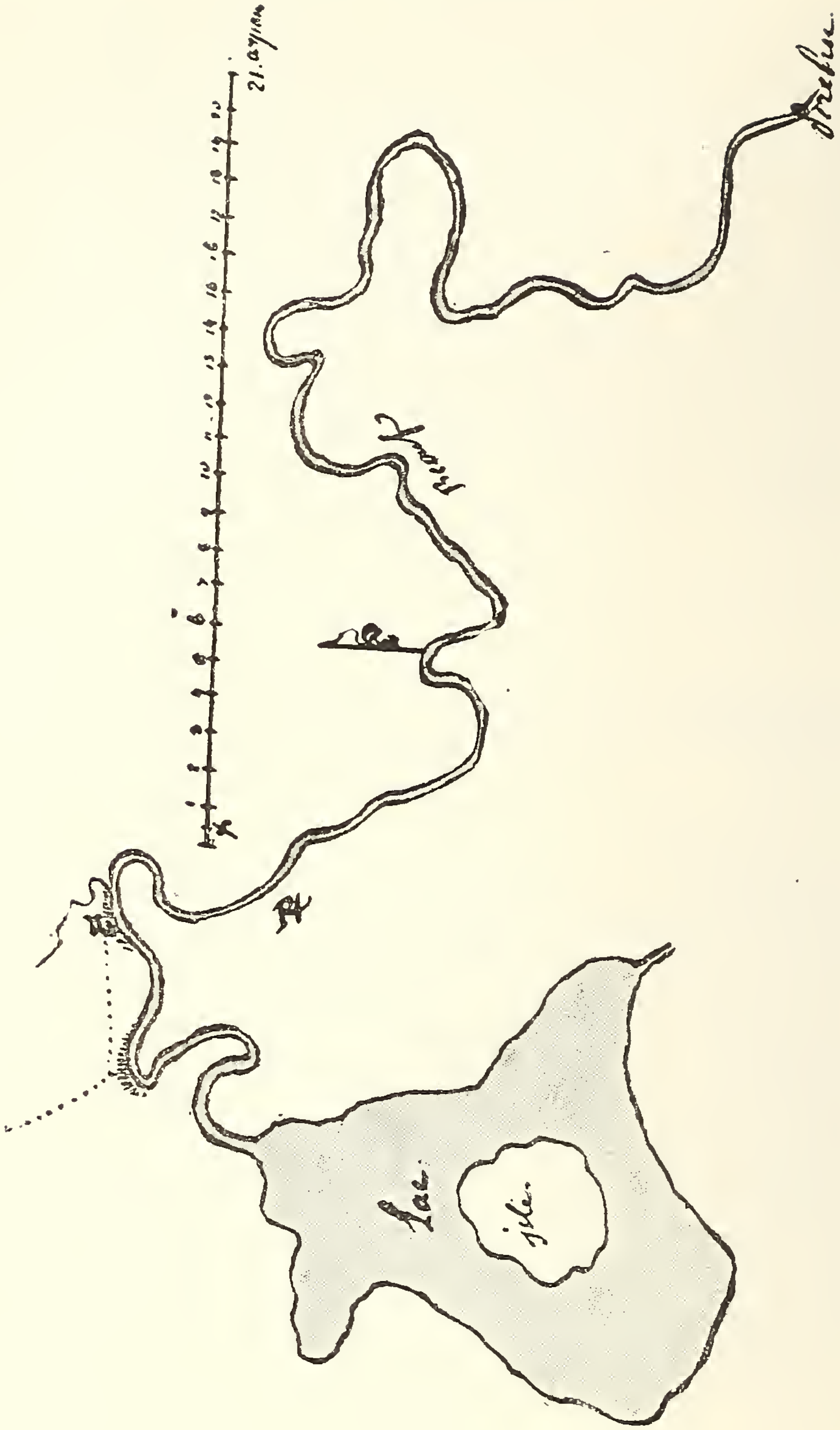
quebec
Sault
lac
jsle
21.

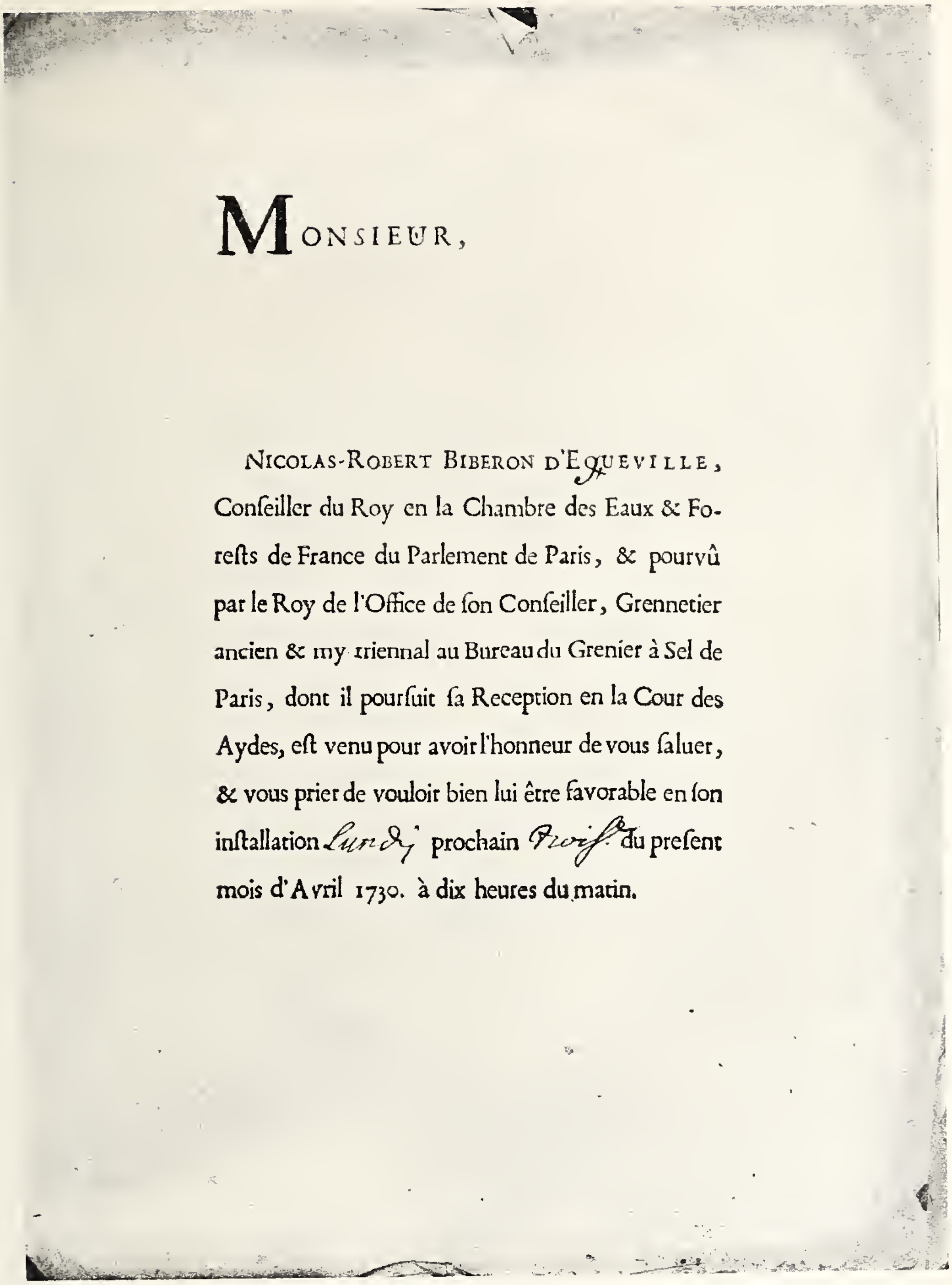

MONSIEUR,

NICOLAS-ROBERT BIBERON D'EQUEVILLE, Conſeiller du Roy en la Chambre des Eaux & Foreſts de France du Parlement de Paris, & pourvû par le Roy de l'Office de ſon Conſeiller, Grennetier ancien & my triennal au Bureau du Grenier à Sel de Paris, dont il pourſuit ſa Reception en la Cour des Aydes, eſt venu pour avoir l'honneur de vous ſaluer, & vous prier de vouloir bien lui être favorable en ſon inſtallation Lundy prochain Troiſe du preſent mois d'Avril 1730. à dix heures du matin.

INVITATION DE M. BIBERON D'EQUEVILLE A SON AMI M. VERRIER, PROCUREUR GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

Monsieur,

Nicolas Robert Biberon d'Equeville, Conseiller du Roy en la Chambre des Eaux & Forest de France du Parlement de Paris, & pourvû par le Roy de l'Office de son Conseiller, Grennetier ancien & my triennal au Bureau du Grenier à Sel de Paris, dont il pourfuit sa Reception en la Cour des Aydes, est venu pour avoir l'honneur de vous saluer; & vous prier de vouloir bien lui être favorable en son installation Lundy prochain trois^e^ *du present mois d'Avril 1730 à dix heures du matin.* (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

	Perches	Pds
De l'autre part		
Longueur du pont du Grand campement	2	
A un autre	3	
Longueur dudt pont	1	14
A un autre pont	200	
Longueur dudt pont	1	9
A un autre pont	65	
Longueur dudt pont	2	
A un autre	447	
Longueur dudt pont		13
Au détour	146	
A gagner le fort costoyant la R/ au Bœuf	43	
	4841	8

Par les différentes mesures ci-dessus on connaît que le portage de la Presqu'isle à la Rivière au Bœuf à le prendre d'un bastion d'un fort à l'autre par la route des charrois est de

Lieues	Arpents	Perches	Pieds
5¾	1	1	8

En mettant la lieue de 84 arpents, l'arpent de dix perches de 18 pieds de roi ce qui la forme de 2520 toises.

Je ne m'étendrai point sur la nature et la qualité du terrain de ce portage, je crois cependant que pour le rendre praticable depuis la Rivière aux Gravois jusqu'à 190 toises du fort de la Rivière au Bœuf il faut le ponter à plein, et je crus connaître que dans cet espace de chemin, il y a beaucoup d'endroits où on ne pourra point faire écouler les eaux à moins de faire des travaux considérables; Mr de Rigauville fût reprendre sa place au camp.

Le 25, jeudi, je partis du fort de la Rivière au Bœuf à sept heures du matin et ne pus arriver à celui de la Presqu'isle qu'à onze quoique je fusse à cheval et que je le pressasse, tant le chemin était mauvais, je crus connaître que le fond du terrain n'est pas ferme au moyen des ponts que l'on fait actuellement; il sera praticable pour un temps.

Il partit un bateau pour Montréal où étaient vingt-cinq malades et convalescents.

Deux Français partis de la Presqu'isle le 15 de ce mois pour porter des lettres au fort Duquesne arrivèrent à 7 heures du soir.

Mr de Contrecœur marquait que le conseil général des nations de la Belle-Rivière n'avait point eu lieu, qu'il attendait les chefs d'une de ces nations, que nos Sauvages domiciliés étaient las d'attendre pour se trouver à cette assemblée et qu'ils devaient partir incessamment pour leurs villages.

Que dans un conseil qu'ils avaient fait tenir où assistaient les deux officiers anglais en ôtage, nos Sauvages domiciliés leur avaient dit: Notre père Onontio nous avait envoyé ici pour y traiter des bonnes affaires, à notre arrivée, nous avons appris la trahison et l'assassinat commis sur un chef français; sur cette nouvelle, nous avons chanté la guerre pour en tirer vengeance, vous savez ce qui en a été, si les Anglais veulent encore troubler la paix et brouiller la terre et s'emparer de celle d'Onontio notre Père, ils s'en repentiront, parce que nous reviendrons sur eux; cette fois-ci ce n'est rien, nous ne sommes que des vieillards mais nous avons des guerriers et des alliés qui nous seconderont bien.

Mr de Contrecœur marquait aussi qu'il renvoyait les Français et n'en gardait que 300; que nos domiciliés projetaient de laisser au fort Duquesne quatre hommes de chaque nation qui seraient relevés par d'autres l'hiver prochain.

Le 26, vendredi, il partit vingt hommes de ma brigade pour travailler au chemin du Portage; un de mes barils de vin passa à ouiller les autres que la trop grande chaleur, où ils avaient esté exposés depuis notre départ de Montréal, avait fait couler.

Le 27, samedi, Mr Carqueville arriva à 6 heures du soir; il avait laissé son détachement au fort de la Rivière au Bœuf, il était de 190 hommes qui avaient monté la Rivière au Bœuf dans 17 pirogues; il plut tout le jour.

Le 28, dimanche, le détachement de Mr de Carqueville arriva, que Mr Péan passa en revue comme il avait fait des autres pour en extraire les hommes propres à faire la tournée avec lui. Il plut toute la nuit.

Le 29, lundi, on forma vingt-sept canots avec lesquels Mr Péan se détermina de partir le 30, sachant que les voyageurs qu'il attendait depuis longtemps ne venaient qu'avec Mr Le Mercier qui les gardait, et comme la saison avançait, il craignait avec raison que l'on ne le fît trop attendre, Mr de Carqueville restait pour amener ce que l'on pourrait avoir de meilleur dans ce qui viendrait du fort Duquesne.

Le 30, mardi, parti de la Presqu'isle à 4½ heures du matin.

Mr Péan, capitaine aide major, à Québec	Commandant	1
Mr St-Martin, faisant fonction de major	Lieutenants	3
Mr de Léry		
Mr St-Ours		
Mr Rigauville	Enseignes	4
Mr des Meloises		
Mr de Portneuf		
Mr Cournoyer		
Le Père Bonecamp, Jésuite		1
Mr Forget Duverger, Prêtre des Missions Etrangères		1
Mr Mauvide	Chirurgiens	3
Mr Viger		
Mr Garon		
Mr Laforce	garde-magazin	1
Mr Constant Vieu, interprète outa8ois, Sauteur &c		1
27 canots à 10 hommes		270
		285 hommes

Chaque canot chargé de 25 pièces dont la plus grande partie en vivres.

A 5 heures, doublé la pointe de la Presqu'isle laquelle forme un demi cercle. figure

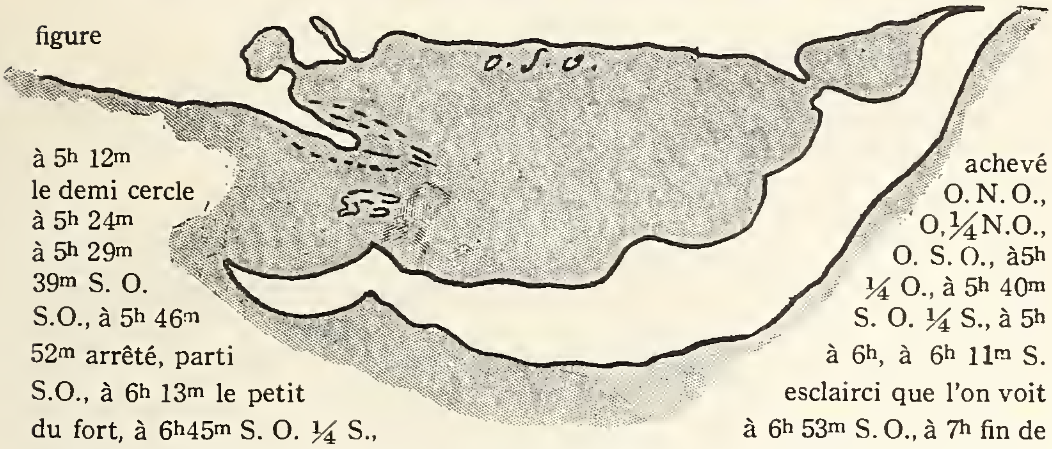

à 5^h 12^m achevé le demi cercle O.N.O., à 5^h 24^m O,¼N.O., à 5^h 29^m O.S.O., à 5^h 39^m S.O. ¼ O., à 5^h 40^m S.O., à 5^h 46^m S.O. ¼ S., à 5^h 52^m arrêté, parti à 6^h, à 6^h 11^m S.O., à 6^h 13^m le petit esclairci que l'on voit du fort, à 6^h45^m S.O. ¼ S., à 6^h 53^m S.O., à 7^h fin de la Presqu'isle S.O. ¼ O., à 7^h12^m O.S.O. on donnait 46 coups d'aviron par minute, à 7^h 18^m P^{te} après la Presqu'isle, après lad^{te} pointe S.O. pour ancer à 7^h 27^m S.O. ¼ O., à 7^h53^m O.S.O., arrêté à 7^h 45^m, parti à 8^h 2^m P^{te} derrière laquelle il y a une petite rivière S.O. ¼ O., à 8^h32^m Ruisseaux, à 9^h35^m O.S.O., à 9^h50^m S.O. ¼ O. R. à la Barbue figure de lad^{te} Rivière

arrêté à 10^h, parti on donnait 46 coups d'aviron par minutes; ici la coste est élevée et la grève étroite, mauvaise terre jaune et sablonneuse vers la superficie au-dessous de la terre jaune est une glaise couleur de fer, à 10^h37^m arrêté pour parler à deux canots de Sauvages; parti à 10^h45^m 47 coups d'aviron par minutes, à 10^h53^m Petite Rivière dont l'entrée est bouchée dont cy-après la figure à 10^h¾, à 11^h S.O. ¼ O., à 11^h12^m, à 11^h27^m Petite Rivière Bouche dont cy-après la figure à 11^h37^m Pointe, ici on a fait le S.O. ¼ O. pour gagner le fond de l'ance, à 12^h5^m Petite Rivière Bouche dont cy-après la figure O.S.O., à 12^h 15^m Pointe S.O., à 12^h20^m Rivière à la Carpe, débarqué dans la d^{te} Rivière pour dîner, figure de lad^{te} Rivière à 1^h 7^m.

Parti S.O. ¼ O., à 1^h54^m O.S.O., à 3^h petit Ruisseau qui a son embouchure bouché dont cy-après la figure 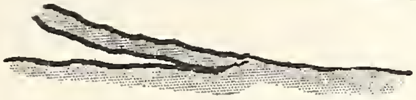 on donnait pour lors 45 coups d'aviron par minute, à $4^{h}2^{m}$ Rivière dont cy-après la figure

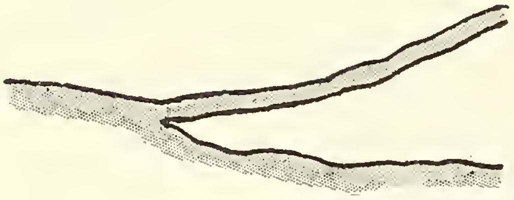

O.S.O., à $4^{h}54^{m}$ Petite Rivière dont cy-après la figure

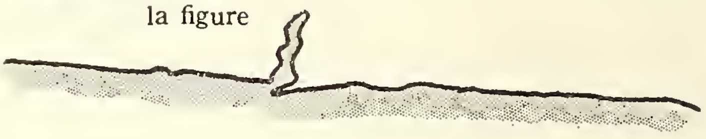

ici on donnait 48 coups d'aviron par minute, à $5^{h}43^{m}$ Rivière dont cy-après la figure

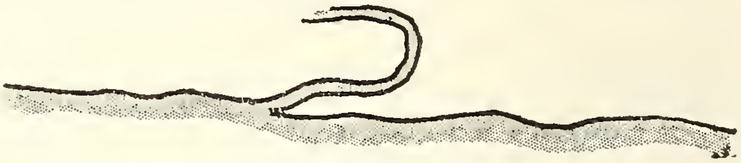

à $6^{h}16^{m}$ camper contre un petit marais dont ci-après la figure

Nos canoteux qui furent à la chasse entendirent tirer des coups de fusil dans la profondeur des bois, nous jugeâmes que c'étaient des Sauvages en chasse, on monta la garde, sur le minuit, il vint deux Sauvagesses au camp qui dirent qu'elles étaient campées à une prairie environ à une demi lieue dans le bois et que le lendemain leurs maris viendraient saluer les chefs français, et peut-être leur apporter de la viande fraîche s'ils en pouvaient tuer le matin.

Le 31, mercredi, nous fûmes dégradés par un très gros vent de nord est. A sept heures du matin, il vint un Sauvage huron voir le commandant qui lui fit boire un coup d'eau-de-vie et lui fit donner une couverte blanche après quoi on lui conta les nouvelles de la Belle-Rivière, que les Anglais n'y étaient plus et de quelle façon on les avait chassés, il parut charmé de ce que l'on lui apprenait et demanda où nous allions, on luy dit au Détroit et à Michillimaquinac voir les affaires d'Onontio, leur porter sa parole, des habillements pour les femmes, enfants et guerriers et leur faire boire un coup du lait de leur Père; il parut fâché de ne pouvoir faire route avec nous pour se trouver à la fête, il promit d'apporter le lendemain du cerf dont il nous dit y en avoir quantité dans la forêt; je fus me promener dans les bois qui sont beaux lorsque l'on a laissé le bord du lac à près de quinze et vingt arpents, car il est bordé d'une lisière de bois et après ce sont des marais et prairies presque impraticables, je tuai un serpent à sonnette que je ne trouvai pas si gros que ceux de la Rivière-au-Chicotte, aux sources du lac Champlain.

A 9 heures du soir le vent se calma mais le lac était encore si agité que pour l'affaire la plus pressante on n'aurait pas pu embarquer dessus sans courir risque de tourner.

Août 1754

Le 1er, jeudi, parti à $5^{h}\,39^{m}$ O. S. O., à $5^{h}\,57^{m}$ marais, à $6^{h}\,11^{m}$ marais, à $8^{h}25^{m}$ S.O.¼ O. Nous avons hissé la voile, le vent a commencé à forcer à $6^{h}\,¼^{m}$, à $9^{h}\,40^{m}$ débarqué et dégradé par le gros vent: M^{r} Péan fut dans une Rivière à ¾ de lieue plus avant, M^{r} de S^{t} Ours cassa les maitres de son canot; où je débarquai, il arriva un canot où était un sergent qui coulait bas, il avait cassé au large, je le fis raccommodé sur les $6^{h}\,½$ du soir je proposai aux canots que j'avais avec moi d'embarquer, les chefs me dirent que le roulis était trop gros pour leur canot qui n'était point bon comme le mien l'était, je partis à $7^{h}¾$ O.S.O., le lac était très animé je n'avançais pas beaucoup, je fesais battre la caisse pour que l'on me répondit du camp, je passai devant les canots de MM. de S^{t} Martin, S^{t} Ours, Bonnecamp et d'autres qui étaient en avant de moi; M^{r} de Rigauville, l'abbé Forget Duverger et deux autres canots avaient campé derrière, à 9.30 heures je me trouvai par le travers de la rivière où était M^{r} Péan qui fit mettre des feux sur la pointe et à la faveur des flambeaux j'entrai sans prendre d'eau, quoique la mer brisa avec force sur les deux pointes de l'entrée, M^{r} Péan crut que tous les canots me suivaient mais je lui assurai qu'aucun n'avait voulu partir. Plusieurs appellent la rivière où nous étions Rivière aux Roches et d'autres Rivière à Seguin ou Rivière Blanche.

Le 2, vendredi, j'examinai la rivière où nous étions et son entrée que je n'avais pas vûe la veille, j'en marque ici la figure cette rivière est grande et, à ce que l'on dit, la plus large de cette côte du lac.

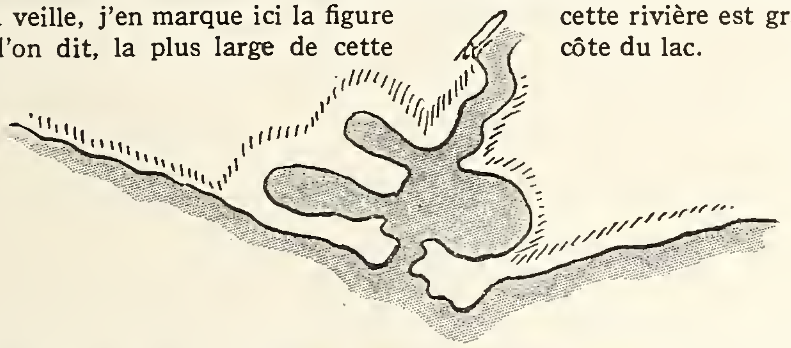

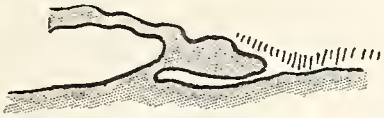

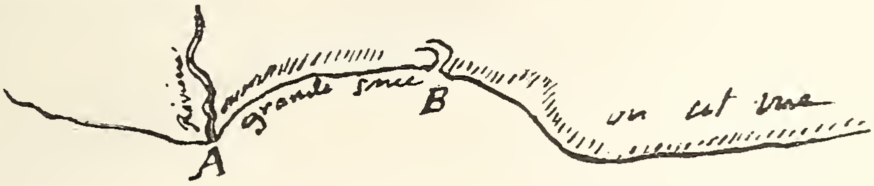

A 5 heures, les canots qui étaient restés derrière, parurent et nous partîmes à $5^{h}55^{m}$, rivière dont l'embouchure est fermée par un banc de sable et quelques petits arbres dessus, resté jusqu'à $6^{h}\,14^{m}$, a considéré cette dernière rivière dont ci-joint ici la figure à $6^{h}15^{m}$ escorres de terre, à $7^{h}17^{m}$ fin des escorres qui sont de terres jaunâtres et paraissent débouler, à $7^{h}23^{m}$ doublé la P^{te} marqué A où est une rivière, à $7^{h}30^{m}$ S.O. ¼ S. joignant la rivière qui est à la pointe A on trouve des escorres de terres; à $8^{h}11^{m}$ S.O., à $8^{h}36^{m}$ Petit ruisseau B; à $9^{h}9^{m}$ fin des escorrees; à $9^{h}40^{m}$ marais, escores, à 11^{h} cessé de nager pour dîner. S.O. ¼ O. à $11^{h}27^{m}$ nagé, à 12^{h}¼ campé à une rivière que l'on dit être la rivière Blanche ou à Seguin, d'autres soutiennent que c'est la rivière à la Roche ou aux Roches, je vais toujours mettre la figure qu'elle a et la nommer jusqu'à plus ample information rivière à Seguin si c'est elle comme cela peut-être elle va loin dans la terre du petit village de Couchaké; on va par un chemin qui a 35 lieues tombé environ à 20 lieues de l'embouchure de cette rivière sur ladite route de 35 lieues, il faut passer par un petit lac de demi lieue de diamètre, il est éloigné de ladite rivière de 8 lieues au rapport des Sauvages; la rivière à Seguin ou Blanche prend sa source vers un petit village qu'ils appellent village du Sourd. figure de la Rivière Blanche ou à Seguin marqué C, on la nomme aussi Goyahagué.

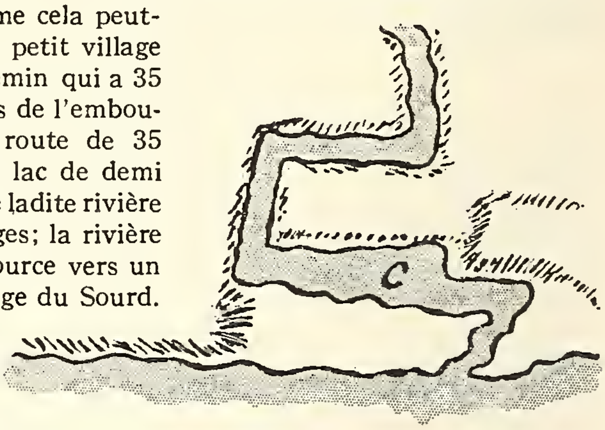

Le 3, samedi, nous partîmes le matin à $1^{h}33^{m}$ O.N.O., à $2^{h}42^{m}$ O. ¼ S.O., à $3^{h}5^{m}$ O.S.O., à $3^{h}25^{m}$ O.¼ S.O., à $4^{h}4^{m}$ Ruisseaux O.N.O., à $5^{h}15^{m}$ doublé la dernière P^{te} des escorres qui sont grands et de rochers, ensuite elles sont de terre O. ¼ S.O. celles-ci ne sont pas longues mais nous en trouvons de rochers qui n'ont fini qu'à $6^{h}39^{m}$, que nous avons arrêté à $6^{h}55^{m}$ partis. à $7^{h}7^{m}$, à $8^{h}2^{m}$ à S.O. à $8^{h}4^{m}$ S.S.O., à $8^{h}5^{m}$ R. Creuse à 9^{h} O. ¼ S.O., le vent avait commencé à être fort, hissé la voile et coupé sur une pointe à $9^{h}7^{m}$ Rivière à $9^{h}40^{m}$ O.N.O., à $10^{h}25^{m}$ O. ¼ S.O., à $11^{h}27^{m}$ O., à $11^{h}35^{m}$ O.S.O., à midi 15^{m}, O. Lorsqu'à $11^{h}27^{m}$ nous faisions l'ouest c'était pour couper dans une anse que l'on prenait pour une pointe à cause de l'éloignement, il est vrai que l'anse n'est pas profonde, mais le vent nous contraignit de rentrer dans l'anse qui peut avoir 3^{l}.½ de longueur sur 5 à 6/4 de lieue de profondeur, à midi 20^{m} marais ou rivière; à midi 30^{m} O.N.O. rivière Bouché c'est-à-dire dont l'embouchure est bouchée par des bancs ou buttes de sable et qui n'a cours que dans les hautes eaux; à 1^{h} 10^{m} entré dans une rivière à qui on donne trois noms savoir rivière aux Hurons, rivière au Père, et rivière au Vermillon. La force du vent nous contraignit d'y camper, figure de la dite rivière.

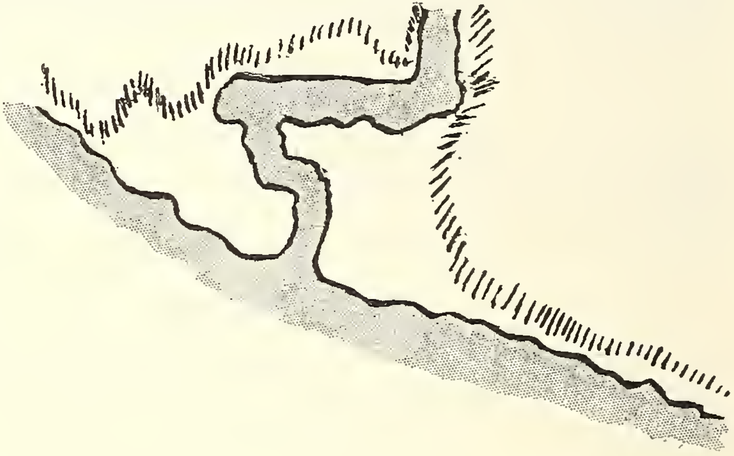

Le 4, dimanche nous partîmes à 5^h22^m N.O. à ⅔ de lieue M^r de Rigauville, le Père Bonecamp, jésuite et un autre canot mirent à terre, là il a pris hauteur qui s'est trouvée être de $41^d24^m54^s$ le vent était à la tempête un nuage couvrait toute la partie du N. E. du Point où on a pris hauteur à la pointe que l'on découvre à E. on court E.N.O. du même Point à la pointe de O. on court S.E. ¼ S. et N.O. ¼ N. de la rivière aux Hurons, au Père ou au Vermillon, la Côte court S.E. et N.O. environ 1^l. ¾ dans lequel espace se trouve l'entrée du lac Dotsandoské à 10^l. je me trouvai par le travers de deux entrées de Baye comme c'était le canot le plus à terre et le plus en avant et que je n'avais point de guide je jugai que c'était l'entrée du lac d'Otsandoské, je fis vent arrière et me présentai pour entrer, le roulis était très gros lorsque je fus dans la passe de gauche en entrant (car l'entrée de ce lac est séparée par une petite isle) mon canot prit beaucoup d'eau, je découvris une grande espace d'eau que je pense être le lac d'Otsandoské, je fis dérouler mon pavillon pour être le signal à tous les canots qui firent vent arrière sur moi, plusieurs prenaient beaucoup d'eau et souffraient extrêmement du gros vent qu'il faisait, je les vis tous entrer dans le lac et mettre à terre, au retour de l'isle, pour jeter l'eau des canots et M^r Péan pour changer ses hardes étant toutes trempes, je ne savais où était le portage, j'imaginai qu'il restait encore des vestiges du fort que les Français y avaient fait en 1751, et que l'on avait évacué depuis pour le trouver, je suivis la coste du nord dudit lac qui court E.et O.après avoir fait environ 3 lieues j'aperçus un désert où je mis à terre à midi et trouvai les restes de l'ancien fort, je fis commencer tout de suite le portage de mon canot et des pièces qui étaient dedans à deux heures, le tout fut passé, M^r Péan arriva à trois, le reste du jour se passa à faire le portage des effests et des canots, il en resta cependant trois au Petit lac. Le portage a 57 arpens, il court en partant du Petit Lac à N. ¼ N.O., il y a trois petites prairies à passer qui sont à peu près à esgales distances l'une de l'autre, après on trouve un petit bois de feviers et ensuite le bord de la rivière du Portage, sur le bord du grand lac, c'est là où était notre camp, figure de la rivière du Portage j'estime que de la rivière que nous apelons aux Hurons à l'entrée du lac d'Otsandoské, il y a deux lieues la Coste n'est boulée pendant une que d'une lisière de bois, après quoi est une grande prairie qui va se perdre dans le lac d'Otsandoské.

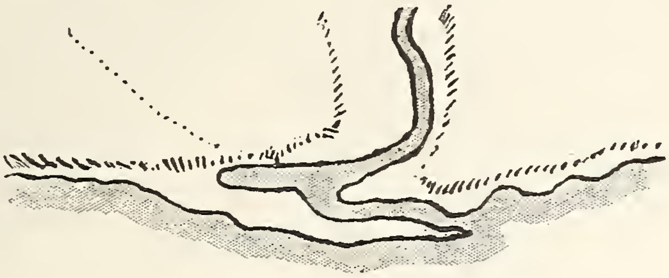

Pour l'intelligence de la route de cette journée et de celle qu'a faite le Père Bonecamp, jésuite, en passant hors du petit lac jusqu'à la pointe aux Cèdres je vais marquer sur la figure cy-après celle qu'il a faite en dehors et celle que j'ai faite en dedans.

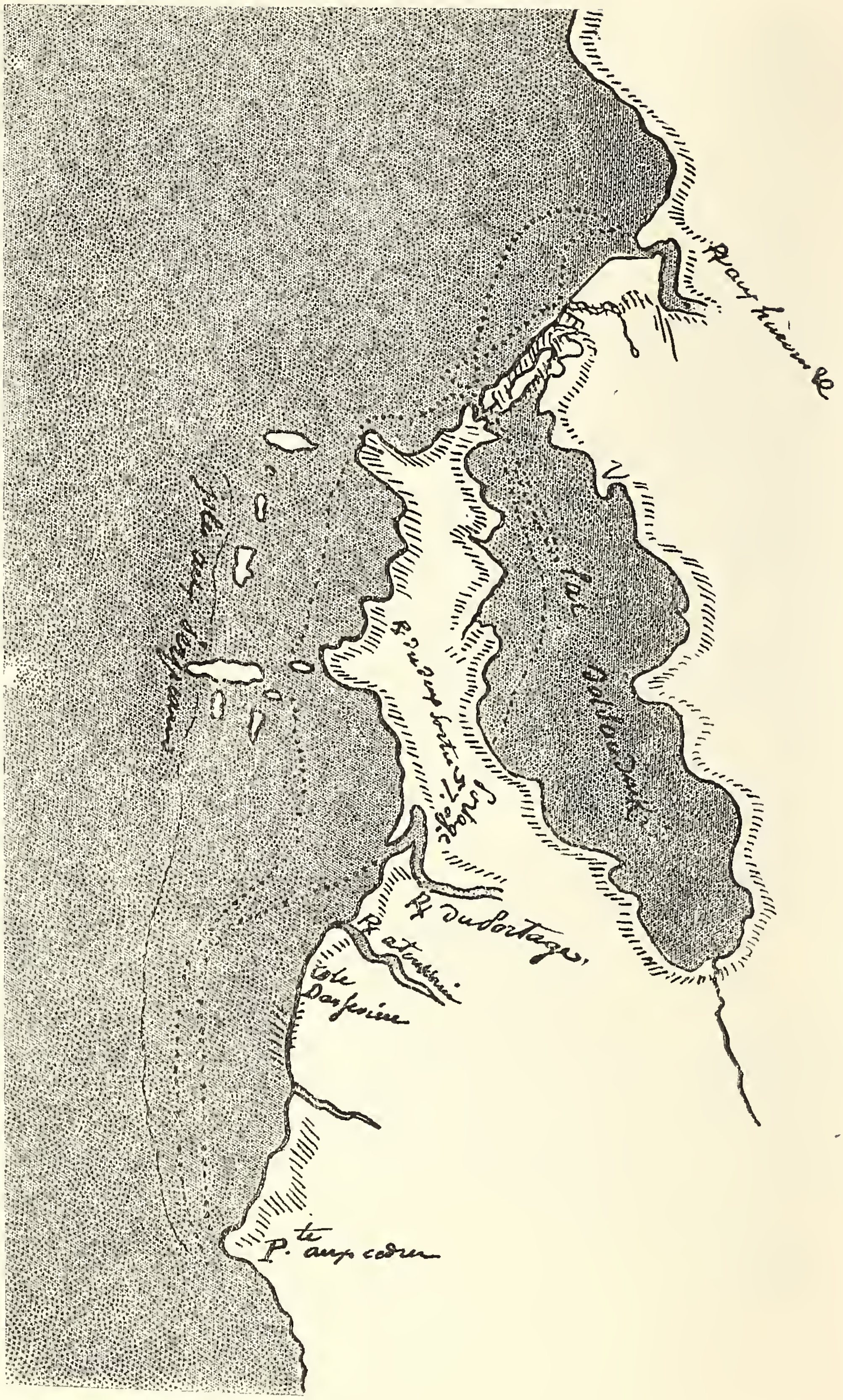
R. aux hurons
lac
R. du Portage
R. atourbin
isle Dauphine
P.te aux cedres

Le 5,lundi, nous partîmes à 7^{h}½ parce qu'il avait fallû attendre que les trois canots restés au Petit lac la veille fussent arrivés, à 9^{h} à la Pointe aux Feviers, à 3^{l}. ½ environ du départ O.,à moitié chemin est la Rivière à Toussain qui prend son embouchure dans les prairies dont cette partie du lac est bordée, à $9^{h}10^{m}$ parti de la Pointe aux Feviers coupé sur la Pointe aux Cèdres N.O. à 2^{h} coupé pour traverser le fond du lac nous avions fait 4^{l}. ½ depuis la Pointe aux Feviers, route N..à $4^{h}15^{m}$ arrivée de l'autre coste de la Baye où est la Rivière des Miamis et la Baye de la traverse que nous fîmes peut avoir 3^{l}. ½, nous coupâmes sur la Pointe au Fort N. deux lieues après à la Pointe aux Roches à ½ lieue de cette (?) au fort; figure de la Pointe au fort Pointe aux Roches et de la Rivière aux Cignes, N. ¼ N.E., à 7^{h} parti de la Pointe aux Roches, suivi le bord des joncs N. E. à $8^{h}15^{m}$ N., à 9^{h} arrivée au vieux village des Hurons à l'isle aux bois blancs à l'embouchure de la Rivière de Détroit; les canots ne couchèrent point tous où j'étais, M^{r} Péan campa aux environs du chenal de la Presqu'isle et d'autres canots dans les isles, il faisait noir ce qui empêchait de se rassembler.

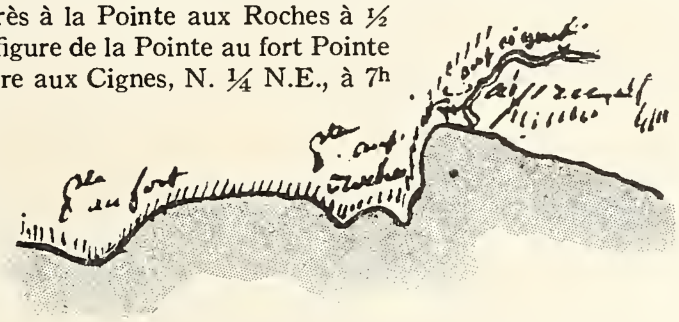

Le 6, mardi, je partis à $7^{h}35^{m}$ N.N.O., à $8^{h}5^{m}$ arrêté pour attendre les canots qui n'avaient couché avec moi N., à $8^{h}27^{m}$ parti N, à $8^{h}37^{m}$ N. ¼ N.E. arrêté à $9^{h}57^{m}$,parti à $10^{h}25^{m}$ N.E. ¼ de N.,à $10^{h}45^{m}$ N.N.E., à 11^{h} N.E. ¼ N.,à $11^{h}55^{m}$ isle aux dindes,à $12^{h}15^{m}$ N.N.E.,à $12^{h}45^{m}$ N.E.,arrêté pour attendre les canots partis à 1^{h} N.E., à $1^{h}11^{m}$ N.E., ¼ N. à $1^{h}20^{m}$ N.E., à $1^{h}40^{m}$ arrivée au fort du Détroit Erié quoique dans le journal que j'ai fait de mon séjour au Détroit j'y mette cette journée je vais toujours en faire mention sur celui-ci et même jusqu'au départ de M^{r}Péan pour Michillimaquinac cela fera une répétition mais plus aisé que de changer de journal. M^{r} Péan marchait en avant M^{r} de Léry faisait l'arrière-garde,M^{r} S^{t} Martin faisait fonction de major, Messieurs de S^{t} Ours, Porneuf, des Meloises et Cournoyer dans les divisions, ledit détachement salua le pavillon du fort de trois décharges de mousqueterie, nous debarquâmes aux jardins au-dessus du fort qui au débarquement tira neuf coups de boîtes d'artifices ou de réjouissance, les 20 hommes de troupes de garnison étant sous les armes le tambour battant au champ, M^{r} de Muy,Capitaine Commandant au dit fort en l'absence de M^{r}de Céloron,major, descendu à Montréal, était à trente pas du fort où il reçut M^{r} Péan; les milices étaient sous les armes à la gauche des troupes et tout ne fut renvoyé que lorsque M^{r} Péan fut dans le fort d'où il envoya ordre à ses canots d'aller camper au-dessous du fort, former le camp joignant l'enceinte du costé qui fait face au Village des Poute8atamis, les officiers mirent leurs tentes sur la première ligne le long de la coste qui fait face à l'eau et les troupes et milices derrière eux sur quatre tentes de hauteur, les chefs hurons furent saluer le commandant du détachement. Le temps fut beau, serein, point de vent, le soleil parut.

Je ne trouvais rien de changé au fort qu'une allonge que l'on y avait faite du costé de l'Est, Nord, Est, d'environ dix-huit toises; on avait construit un magasin au sud de la rue S^{te}-Anne sur l'emplacement qu'avait fait l'agrandissement du fort, il a cinquante pieds de long sur trente de large a un solage de pierre qui sert de cave, un rez-de-chaussée et un entrepôt au-dessus, le garde-magasin loge en bas et on pourra mettre des marchandises en haut.

A E.N.E. est une boulangerie qui a l'encogure à un pied de la maison, elle fait l'équerre en allant à la rue, elle a 90 pieds de long sur 25 de large et 2 grands fours dehors.

Figure de la Rivière du Détroit depuis son embouchure jusqu'au fort:

A. Fort
B. Village des Poute8atamis
C. Village des Hurons
D. Village des Outa8ois
E. Rivière à Parant
F. Isle aux Cochons
G. Rivière aux Hurons
H. Rivière de Bausseron
I. Escorres de sable
K Rivière Rouge
L. Rivière de la vieille Reine
M. Rivière de la Panise
N. Rivière au Dinde
O. Isle au Dinde
P. Petite isle au Dinde
Q. Rivière aux Ecorces
U. Pointe Mongouagon
R. Rivière à la Carrière
S. La Grande Isle
T. Rivière au Canard
X. Isle à la Pierre
Y. Rivière à la Presqu'isle
Z. Isle au Bois Blanc
& Village huron abandonné 1748
a. Rivière aux Hurons
b. Pointe mouille
c. Rivière au Cigne
d. Presqu'isle

Plan du fort du Détroit scitué par $42^{d}12^{m}24^{s}$ de latitude septentrionnale à la Coste du nord de la Rivière du Détroit Erié tel qu'il était le 20 Aoust 1749.

A. Maison du Commandant
B. Corps de garde et cazernes
C. Magazin à poudre
D. Eglise Paroissiale
E. Maison du Curé
F. Cimetière
G. Jardin du Roy
H.H. Jardin des Particuliers

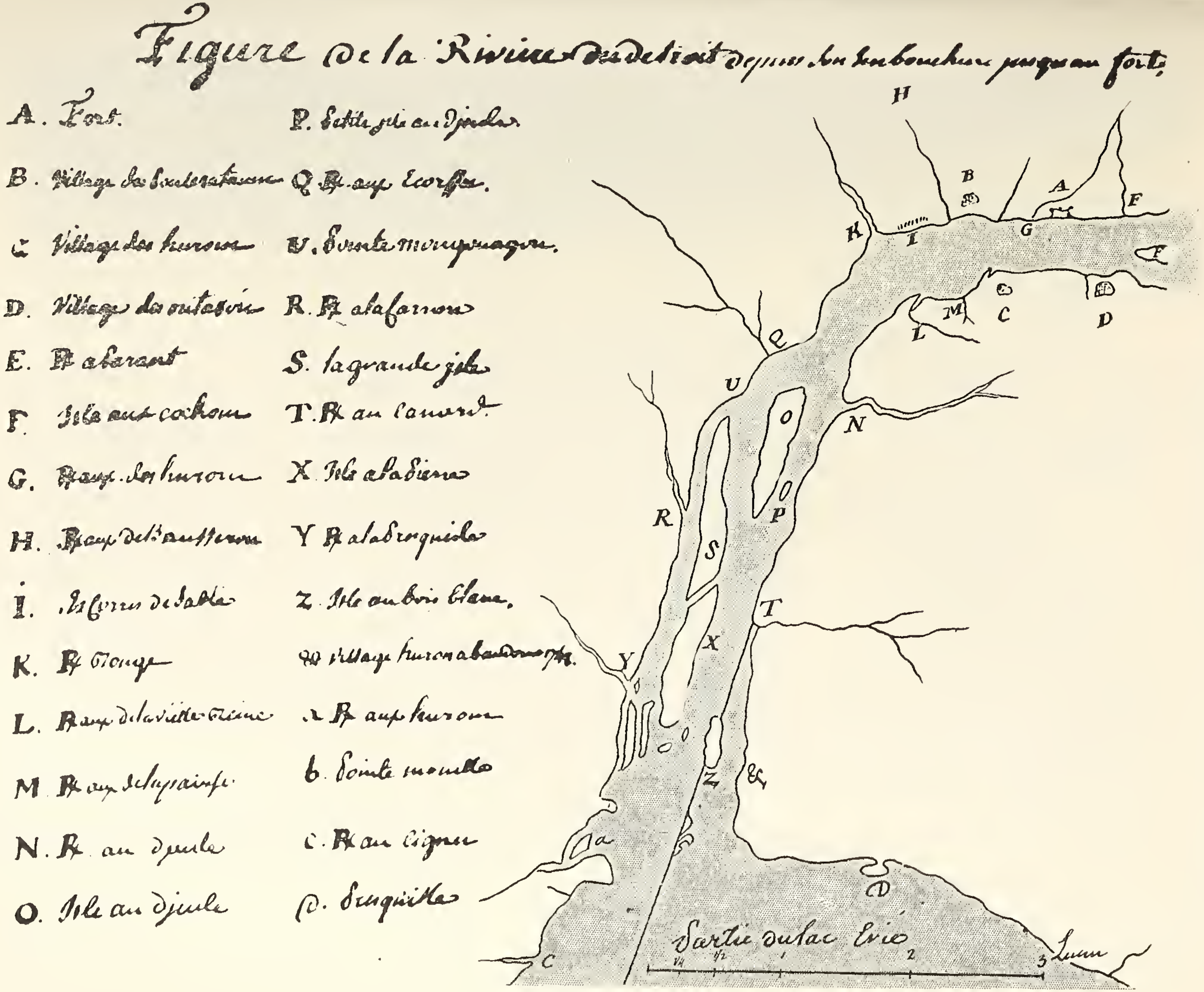

Figure de la Riviere du detroit depuis son Embouchure jusqu'au fort.

A. Fort.
B. Village des Poutéoutamis
C. Village des hurons
D. Village des outaoüis
E. R. a Parant
F. Isle aux cochons
G. Ruiss. des hurons
H. Ruiss. de l'[illegible]
I. les Cornes de Sable
K. R. Rouge
L. Ruiss. de la vieille Reine
M. R. aux de la prairie.
N. R. aux dinde
O. Isle aux dinde
P. Petite Isle aux dindes
Q. R. aux Ecorses.
U. Pointe monguagon.
R. R. a la Farron
S. la grande Isle
T. R. au Canard.
X. Isle a Ladiene
Y. R. a la Brequiole
Z. Isle au bois blanc.
&. village huron abandonné.
a. R. aux hurons
b. Pointe mouillée
c. R. au Cignes
d. Brequiolle

H
B
A
F
K
I
G
E
C
M
D
L
Q
U
O
N
R
P
S
T
X
Y
Z
&
a
d
c
Partie du lac Erie
1/4
1/2
1
2
3
lieue

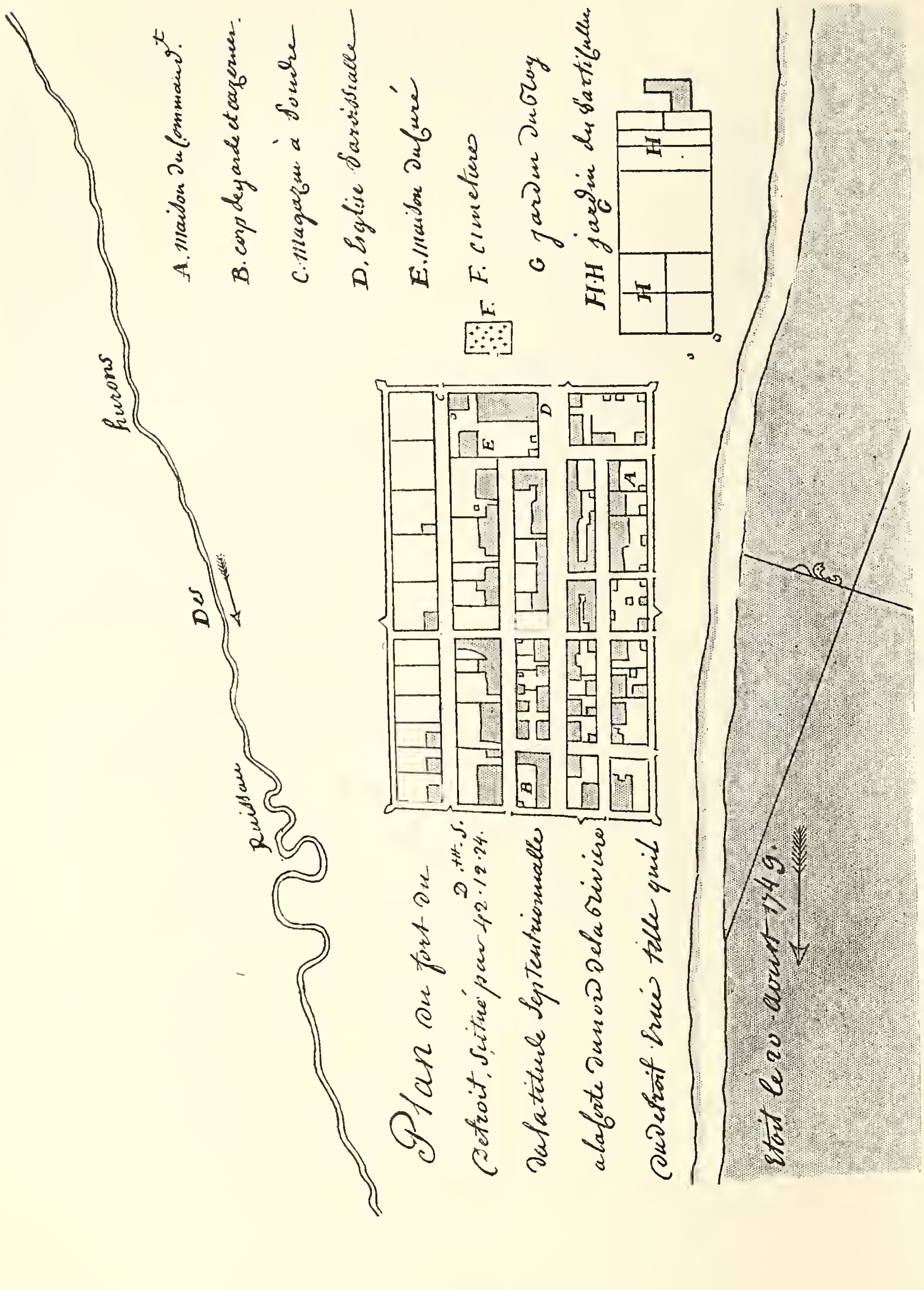
A. Maison du Commandt.
B. corps de garde et cazernes.
C. Magazin à poudre
D. Eglise paroissialle
E. Maison du curé
F. Cimetiere
G jardin du Roy
H.H jardin du particulier
Plan du fort du
Detroit, Situé par 42.12.24. D. M. S.
de latitude Septentrionalle
a la Coste du nord de la riviere
du detroit vrai telle quil
etoit le 20 Aoust 1749.
Ruisseau
Ds
hurons
A
B
C
D
E
F
G
H
H

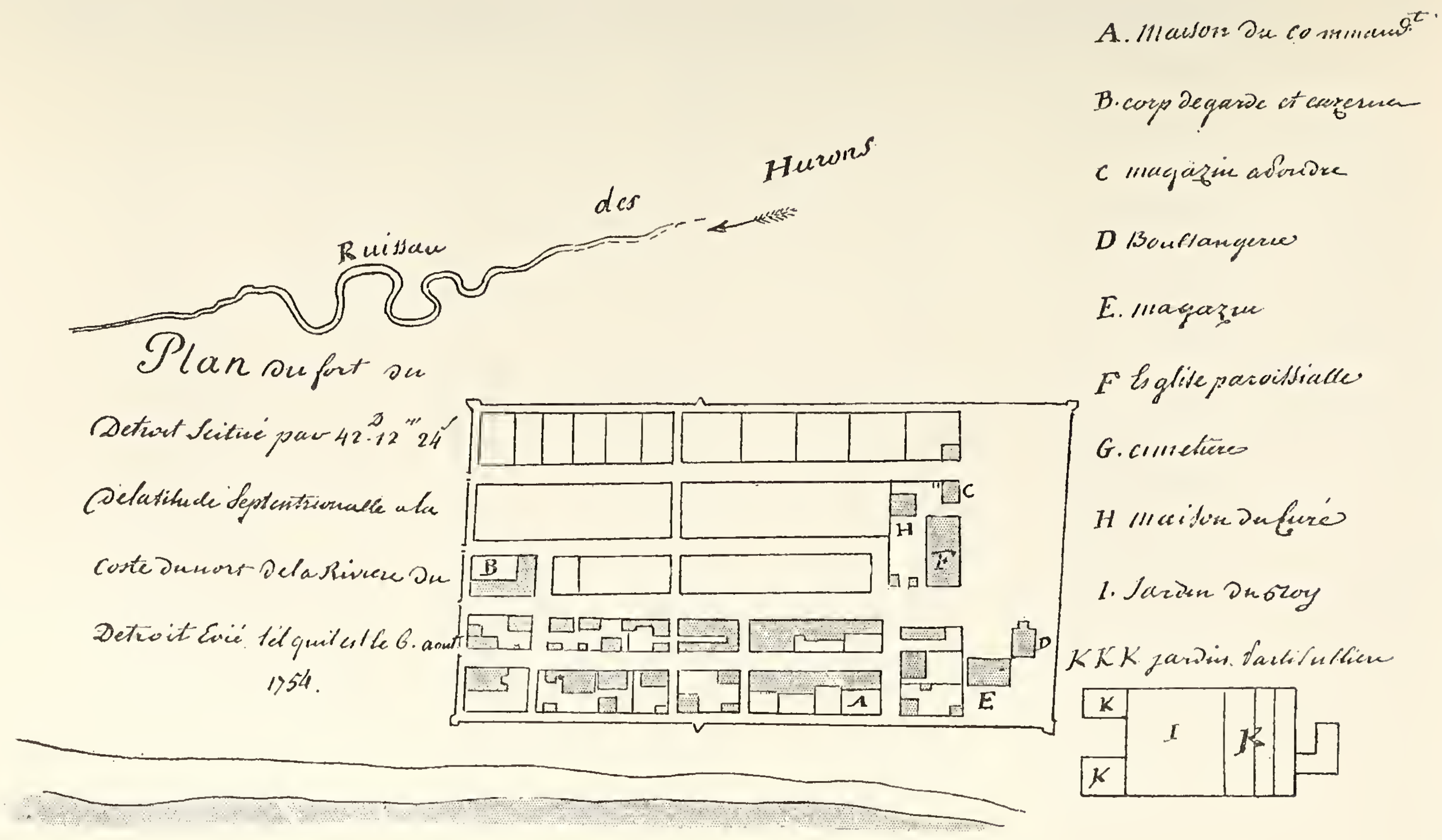
Ruissau des Hurons
Plan du fort du Detroit Scitué par 42.d 12" 24' de latitude Septentrionalle a la coste du nort de la Riviere du Detroit Erié tel quil est le 6. aout 1754.
A. Maison du commandt.
B. corp de garde et cazerne
C magazin a poudre
D Boullangerie
E. magazin
F Eglise paroissialle
G. cimetiere
H maison du Curé
I. Jardin du Roy
KKK jardin particullier
A
B
C
D
E
F
H
I
K
K
K

DISTANCE ESTIMÉE DEPUIS LA PRESQU'ISLE DANS LE LAC ÉRIÉ OU EST LE FORT JUSQU'AU DÉTROIT

SÇAVOIR

	Lieues
Du fort de la Presqu'isle jusqu'à son extrémité faisant le tour de ladite Presqu'isle par le dehors	2¾
De ladite Presqu'isle à une petite Rivière	0¾
De ladite Rivière à la Rivière à la Barbue	2¾
De ladite Rivière à la Rivière à la Carpe	2¾
De ladite Rivière au Marais où nous avons campé	6¼
	15¼

	Lieues
Du Marais à la Rivière à la Roche où le vent nous força de camper.	5½

	Lieues
De la Rivière à la Roche à une petite Rivière	3
De ladite Petite Rivière à la Rivière à Seguin campé	6½
	9½

De la Rivière à Seguin à la Rivière du Rocher qui se trouve dans les Escores	2½
De ladite Rivière du Rocher à la Rivière Creuse	4
De la Rivière creuse à la Rivière au Vermillion d^{te} aux Hurons	6½
	13

	Lieues
De la Rivière aux Hurons à la Baye de Sansdoské	1¾
De ladite Baye à la Pointe aux Feviers en faisant le tour par le grand lac	10
	11¾

De ladite Pointe aux Feviers à la Pointe aux Cèdres	5⅔
De la Pointe aux Cèdres à une autre Pointe qui est presque au fond du lac Erié	1¼
De cette Pointe à la Rivière des Miamis	1½
De la Rivière des Miamis à la Pointe aux Raisains	2½
De la Pointe aux Raisains à la Pointe aux Roches	2¼
De la Pointe aux Roches à l'entrée de la Rivière du Détroit	4
De l'entrée de ladite Rivière au fort du Détroit	6
	23⅙

AOUST

Le 6, mardy, à une $^{h}40^{m}$ après midi la plus grande partie du détachement destiné pour aller à Michillimaquinac arriva au Détroit, M^{r} Péan faisant l'avant-garde et de Léry l'arrière garde, M^{r} de S^{t}-Martin major marchait à son rang, Messieurs de S^{t}-Ours, Neuvillette, des Meloises et de Cournoyer dans les divisions. Ledit détachement salua le pavillon du fort de trois décharges de mousqueterie, nous débarquâmes aux jardins c'est-à-dire au-dessus du fort qui rendit neuf coups de boîtes de rejouissance, les troupes étant sous les armes, les tambours battant au champ, M^{r} du Muy commandant dudit fort reçut M. Péan notre Commandant à trente pas de la porte du fort ou étaient les troupes et milices qui ne furent renvoyées que lorsque M^{r} Péan fut dans le fort, d'où il envoya ordre à ses canots de venir au-dessous où il forma son camp, joignant l'enceinte du fort du costé qui regarde le village des Poute8atamis, les officiers campèrent sur la première ligne le long de la coste qui fait face à l'eau et les troupes et milices derrière sur quatre de hauteur.

Les Hurons furent saluer le commandant du détachement.

Le temps fut beau, le soleil très chaud, point de vent.

Le 7, mercredi, les Poute8atamis saluèrent le Commandant du détachement et tous les officiers, moi en particulier parce que je devais rester au Détroit.

M^{r} le Mercier arriva à 9^{h} du soir qui annonça le prochain départ du reste du détachement de M^{r} Péan; le soleil parut et il fit chaud l'air à L.N.E., M^{r} de Rigauville et le père Bonecamp, jésuite, arrivèrent à 2^{h}, il nous avait laissés à Sansdoské.

Le 8, jeudi, je mis ma tente bas et vint loger dans le fort dans une chambre d'emprunt jusqu'à ce que j'eusse trouvé un logement.

Il plut, on envoya dix hommes en canot à l'isle aux Dindes attendre le reste du détachement pour lui ordonner la façon dont il devait arriver.

M^{r} de Rigauville qui devait servir en troisième au Détroit entra aussi dans le fort.

Le 9, vendredi, arrivée du S^{r} Godet, voyageur, avec six canots venant de Montréal, le temps fut chaud je perdis un baril de vin dont les cercles manquèrent.

Le 10, samedi, M^{r} de Mezière, lieutenant des troupes de Louisbourg arriva de Montréal, il allait aux Oyatannons à la place de M^{r} des Ligneries qui était actuellement au Détroit sur son départ pour Montréal où il comptait aller, mais par une lettre de M^{r} le général à M^{r} de Contrecœur il luy marquait qu'il lui ferait passer M^{r} de Lignerie à l'arrière saison, je lui dis que je pensais qu'il trouverait un ordre à Niagara pour se rendre à la Belle-Rivière.

Le Père Simple Boquet, Récolet, arriva avec M. de Mézière, il venait relever le Père Bonaventure aussi Récolet qui depuis longtemps désservait le Détroit en qualité d'aumônier de la garnison et de Curé.

Les vents à L.S.E. faibles, le temps fut très chaud.

Le 11, dimanche, même temps que la veille, les dix hommes envoyés à l'isle aux Dindes le 8, arrivèrent à 7^{h} du soir. M^{r} de Carqueville qui commandait ce reste attendait à cette isle, il envoya des lettres de Québec et de Montréal, M^{r} Péan dit qu'il n'en avait point du général mais personne ne le crut, celles que je reçues de Québec au nombre de trois étaient du 6, 7 et 17 juillet une de Montréal du 24 juillet.

Le 12, lundi, M^{r} de Carqueville arriva avec 22 canots d'écorce de huit places et 230 hommes qui ne paraissaient point avoir esté choisis, il descendit avec les trois drapeaux portés par trois cadets qui les remirent à trois enseignes à huit arpents du fort et marchèrent avec un détachement qui avait esté les recevoir, on les exposa à la teste du camp, il plut pendant l'espace d'une heure, les vents à O.N.O. Un de mes barils de vin blanc coula par des trous de vers. Mr de Carqueville salua le fort de trois décharges de mousqueterie qui furent répondues de neuf coups de boîtes d'artifices.

Le 13, mardi, à dix heures du matin, Mr Péan parla aux quatre nations sauvages du Détroit, savoir les Hurons, les Poute8atamis, les Outa8ois et les Sauteurs, on avait à la porte du fort entre elles et le camp, pratiqué une grande tente faite de plusieurs voiles sous lesquelles on avait mis les présents de chaque nation qui étaient très considérables, tous les officiers et même le Commandant du fort s'y trouvèrent de même le Père Curé et le Missionnaire des Hurons avec le Père Dujonay jésuite, de Michillimaquinac qui descendait à Montréal.

Mr Péan leur dit, c'est-à-dire aux Nations, que leur Père Onontio leur donnait ces présents et qu'ils eussent à se tenir prêts lorsqu'il aurait besoin d'eux, il remercia ceux qui s'étaient mis en marche pour aller à la Belle Rivière et leur fit à chacun un présent particulier.

Les Sauvages répondirent qu'ils ne pouvaient que dire, que dans l'occasion on verrait ce qu'il ferait, plusieurs prétendirent que c'était bien répondre mais Mr. deLigneries et moi ne fûmes point de ce sentiment.

Mr le commandant du fort leur dit de se souvenir des bontés que leur père Onontio avait pour eux, de leur envoyer un chef pour leur donner des présents si considérables. Comme le Conseil finissait, on fit prendre les armes à la troupe qui fit un quart de conversion à la tête du camp, il y en a qui prétendent que les Sauvages eurent peur, j'en vis rire beaucoup et tous ne parurent point épouvantés d'une manœuvre qu'ils durent regarder comme inutile.

Il se passa une difficulté à l'occasion de la préséance. Mr Péan avait ordonné que son détachement prendrait les armes, Mr de St Martin faisant les fonctions de major les fit prendre à la Compagnie des Canonniers et Mr DeCarqueville qui marchait à la teste du détachement prit son poste précisément à la teste du corps, comme la compagnie des Canonniers était en rang elle se trouva libre derrière Mr de Carqueville qui n'avait rien laissé derrière lui, Mr leMercier, Capitaine des Canonniers fut porter les plaintes à Mr Péan du droit que Mr de Carqueville prenait de se mettre à la teste de sa Compagnie, Mr Péan lui répondit que Mr de Carqueville était à son poste que s'il voulait il pouvait aller s'y mettre mais qu'il ne convenait point qu'un sergent marchât devant des officiers, Mr le Mercier dit à voix haute à son sergent renvoye la compagnie, ce qui fut fait dans l'instant et Mr de Carqueville resta isolé à 50 pas au moins en avant des troupes par le vide que fit l'évasion de la compagnie, le Commandant du fort et beaucoup d'officiers furent présents à la contestation et à la manœuvre qui se fit.

Le mercredi 14, Mr Péan fit former 42 canots à 12 hommes chacun non compris les officiers ni employés, ce qui formait un corps de 504 hommes avec lesquels il descendait à Montréal prenant la route de Michillimaquinac, on forma les charges de chaque canot.

Mr Péan fit partir un canot pour Montréal qui prit la route des lacs, il plut par orage jour et nuit.

Le 15, jeudi, jour de l'Assomption, beau temps calme, la procession de la Vierge se fit hors du fort, le détachement prit les armes il n'était resté ce jour qu'à cause de la solennité.

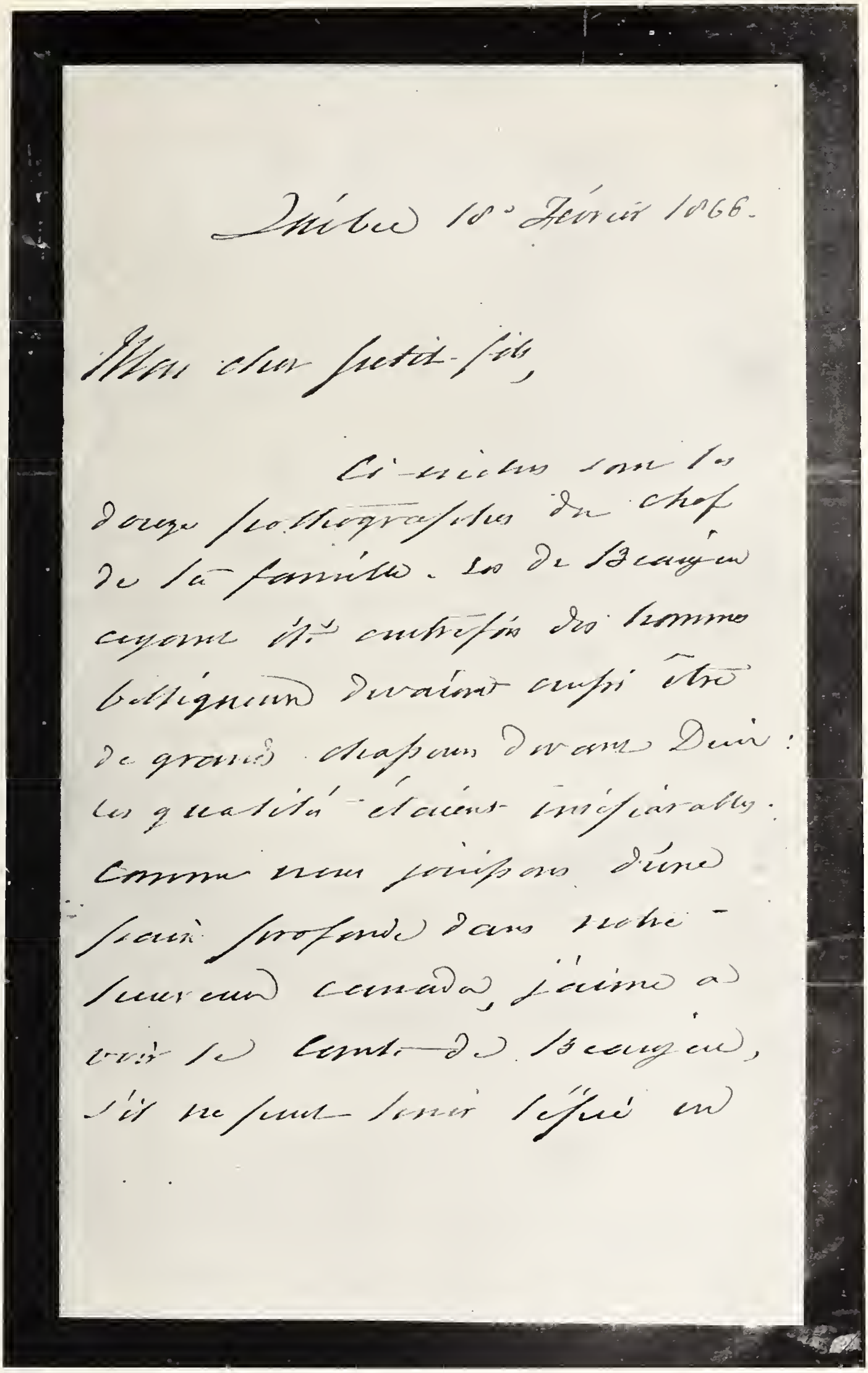

Québec 18e Février 1866.

Mon cher petit-fils,

Ci-inclus sont les douze photographies du chef de la famille. Les de Beaujeu ayant été autrefois des hommes belliqueux devaient aussi être de grands chasseurs devant Dieu: ces qualités étaient inséparables. Comme nous jouissons d'une paix profonde dans notre heureux Canada, j'aime à voir le Comte de Beaujeu, s'il ne peut tenir l'épée en

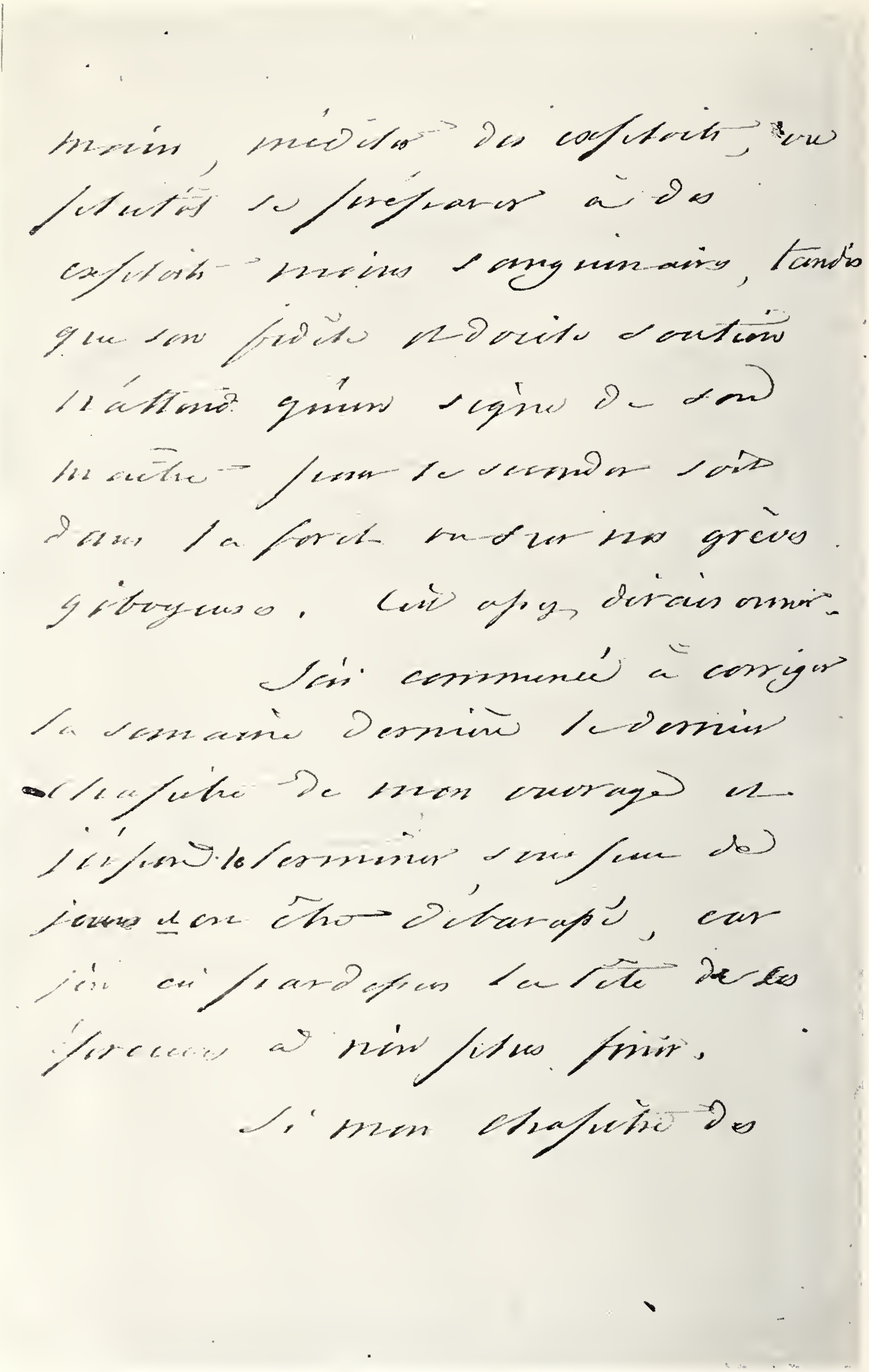

moins, méditer des exploits, ou
plutôt se préparer à des
exploits moins sanguinaires, tandis
que son fidèle et adroit soutien
n'attend qu'un signe de son
maître pour le seconder soit
dans la forêt ou sur nos grèves
giboyeuses. C'est assez déraisonner.

J'ai commencé à corriger
la semaine dernière le dernier
chapitre de mon ouvrage et
j'espère le terminer sous peu de
jours et en être débarassé, car
j'en ai par dessus la tête de ces
épreuves à n'en plus finir.

Si mon chapitre des

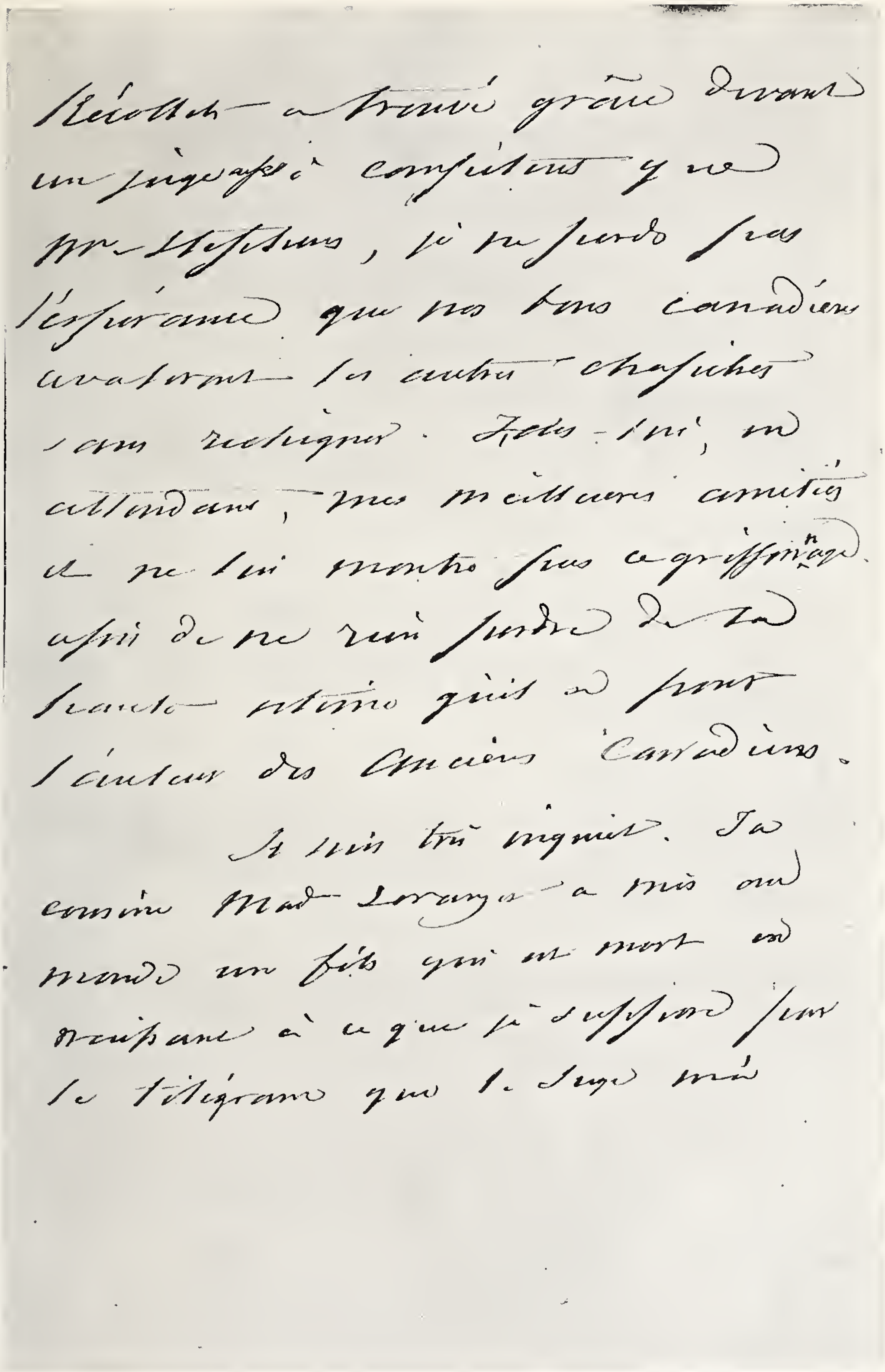

Récollets a trouvé grâce devant
un juge aussi compétent que
Mr. Stephens, je ne perds pas
l'espérance que nos bons canadiens
avaleront les autres chapitres
sans rechigner. Dites-lui, en
attendant, mes meilleures amitiés
et ne lui montre pas ce griffonnage
afin de ne rien perdre de la
haute estime qu'il a pour
l'auteur des Anciens Canadiens.

Je suis très inquiet. Ta
cousine Mad. Lorange a mis au
monde un fils qui est mort en
naissant à ce que je suppose par
le télégramme que le Juge m'a

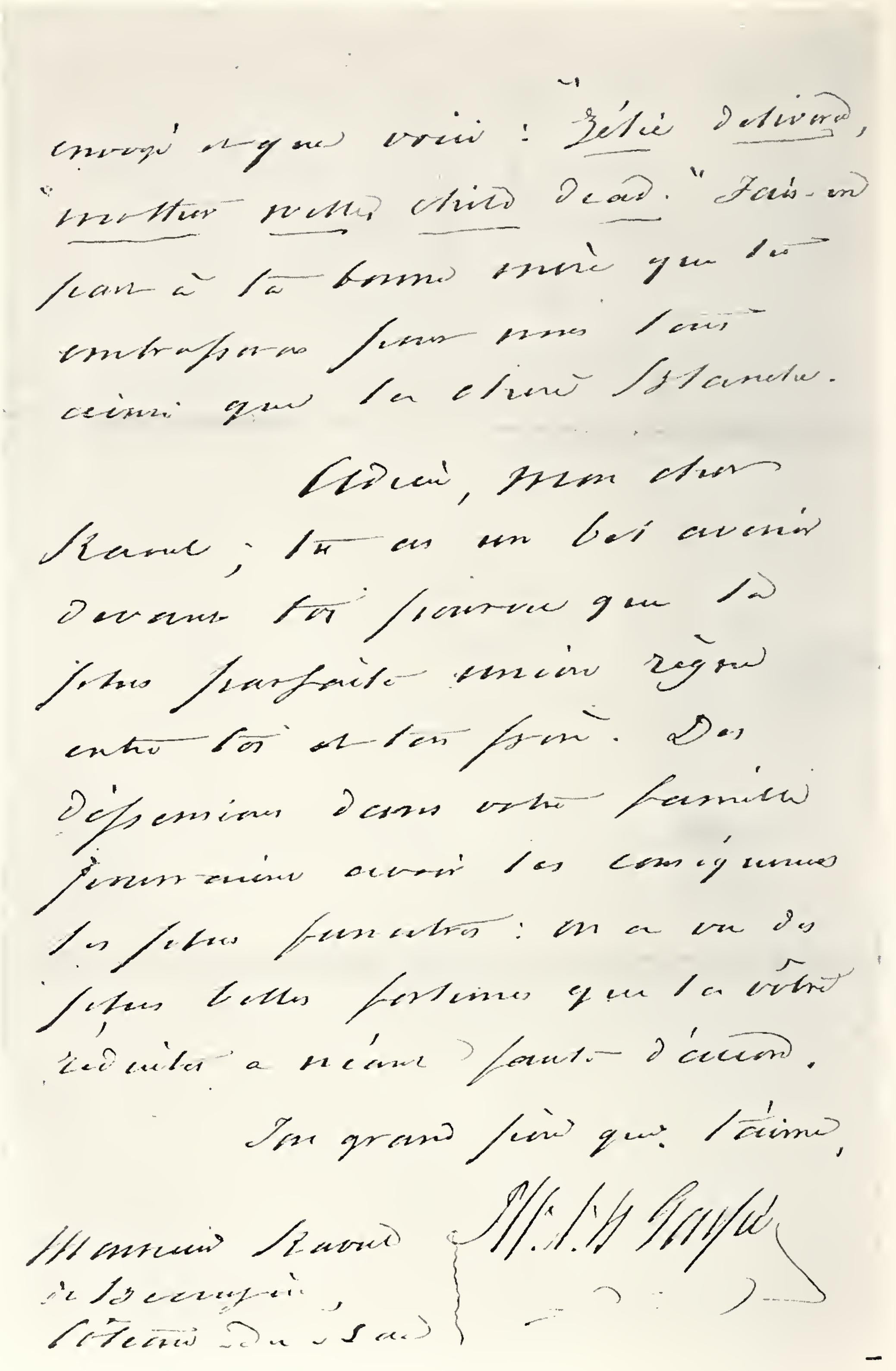

envoyé ce que voici : "*Zélie delivered*, *mother well child dead*." Fais-en part à ta bonne mère qui te embrassera pour nous tous ainsi que la chère Blanche.

Adieu, mon cher Raoul ; tu as un bel avenir devant toi pourvu que la plus parfaite union règne entre toi et ton frère. Des dissensions dans votre famille pourraient avoir les conséquences les plus funestes : on a vu des plus belles fortunes que la vôtre réduites à néant faute d'union.

Ton grand père qui t'aime,

Monsieur Raoul
de [illegible],
Château du [illegible]

LETTRE DE M. AUBERT DE GASPÉ, AUTEUR DES *ANCIENS CANADIENS*, A M. DE BEAUJEU, SON PETIT-FILS

Québec, 18e février 1866.

Mon cher petit-fils,

Ci-inclus sont les douze photographies du chef de ta famille. Les de Beaujeu ayant été autrefois des hommes belliqueux devaient aussi être de grands chasseurs devant Dieu; ces qualités étaient inséparables. Comme nous jouissons d'une paix profonde dans notre heureux Canada, j'aime à voir le comte de Beaujeu, s'il ne peut tenir l'épée en main, méditer des exploits, ou plutôt se préparer à des exploits moins sanguinaires, tandis que son fidèle et docile soutien n'attend qu'un signe de son maître pour le seconder soit dans la forêt ou sur nos grèves giboyeuses. C'est assez déraisonner.

J'ai commencé à corriger la semaine dernière le dernier chapitre de mon ouvrage et j'espère le terminer sous peu de jours et en être débarrassé, car j'en ai pardessus la tête de ces épreuves à n'en plus finir.

Si mon chapitre des Récollets a trouvé grâce devant un juge aussi compétent que M. Stephens, je ne perds pas l'espérance que nos bons canadiens avaleront les autres chapitres sans rechigner. Fais-lui, en attendant, mes meilleures amitiés et ne lui montre pas ce griffonnage, afin de ne rien perdre de la haute estime qu'il a pour l'auteur des Anciens Canadiens.

Je suis très inquiet. Ta cousine Mad. Loranger a mis au monde un fils qui est mort en naissant à ce que je suppose par le télégram que le juge m'a envoyé et que voici: "Zélie delivered, mother well, child dead." *Fais-en part à ta bonne mère que tu embrasseras pour nous tous ainsi que la chère Blanche.*

Adieu, mon cher Raoul; tu as un bel avenir devant toi pourvu que la plus parfaite union règne entre toi et ton frère. Des discussions dans votre famille pourraient avoir des conséquences les plus funestes, on a vu des plus belles fortunes que la vôtre réduites à néant faute d'accord.

Ton grand père qui t'aime.

PH. A. DE GASPÉ,

MONSIEUR RAOUL DE BEAUJEU,

Côteau-du-Lac (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

Le 16, vendredi, à 7h du matin, Mr Péan partit pour Michillimaquinac à la teste de son détachement. Mr de Carqueville faisant l'arrière-garde.

Mr de Lignerie partit pour Niagara à 9h du matin.

Le 17, samedi, beau temps, un demi baril coula par des trous de vers.

Le 18, dimanche, Mr de Normanville qui était aux Miamis arriva, il n'avait su que depuis 12 jours à ce poste que le détachement ne passait plus par les Miamis.

Le soleil fut beau et chaud, les vents au sud.

Le 19, lundi, Mr de Normanville partit pour Montréal sur les canots du Sr Bondy, voyageur. Beau temps les vents E.S.E.

Le 26, lundi, le Sr Godette, voyageur, partit pour Montréal, il arriva des Français de la Rivière St-Joseph, les vents O.S.O.

SEPTEMBRE 1754

Le 1, beau soleil, les vents au S. ¼ S.E.

Le 2, temps sombre, les vents au S. ¼ S.O.

Le 3, Mr Meziere partit par terre pour les Ouyatannons où il allait commander, il prit sa route par St-Joseph d'où il devait prendre celle de son poste, Mr l'abbé Forget, prestre, du Séminaire des Missions Étrangères, qui allait aux Taimarois, partit avec lui, il était venu de Québec avec moi: il fit froid, le soleil parut, les vents au S.O. ¼ S.

Le 10, le temps fut beau, un petit orage de pluie, les vents au nord et froids.

Le 11, Mr Landriève faisant fonction de Commissaire, partit à 5h avec le Père Bonaventure, Récolet, avec deux canots pour Montréal, Mr le commandant fit saluer son pavillon de neuf coups de boîtes de réjouissance.

Le 24, le nommé Forville, habitant du Détroit, qui avait été guider le détachement de Mr de Péan à Michillimaquinac arriva, il rapporta qu'il avait esté huit jours à se rendre, que le détachement avait resté sept jours au fort d'où lui était parti le lendemain pour s'en revenir.

Le temps fut beau, les vents à E.N.E.

Le 25, le nommé Jacques Laselle, voyageur, arriva de Niagara où il avait été chercher des marchandises qu'il y avait laissées, il apporta des lettres et m'en remit neuf, je trouvai un baril de vin vidé par les trous de vers.

Nous eûmes nouvelles du fort des Miamis du 15 de ce mois qu'une bande de Cha8anons y était venue traiter des couvertes et autres marchandises mais point de munitions dont il disait estre suffisamment pourvu.

Le temps beau, les nuits fraîches, les vents à N. E. ¼ N.E.

OCTOBRE 1754

Le 1, Mr de Muy me communiqua qu'il ne trouvait pas le fort du Détroit en état de se défendre, j'en tombai d'accord et il me parut avoir dessein d'y faire travailler: le soleil parut par intervalle, les vents à E.N.E.

Le 2, je fis le tour du fort avec Mr le Commandant et il se décida pour refaire les bastions et même pour agrandir le fort du bois, je travaillai au plan pour le projet; les vents à N.N.O.

Le 3, je communiquai le plan au commandant et lui fis les objections convenables qui étaient qu'en agrandissant le fort du costé du bois nous tombions dans un ruisseau impraticable le printemps et l'automne, et que les emplacements ne seraient pas aussi commodes pour les particuliers qui n'en voudraient peut-être point, ce qui nous ferait tort vu que ce seraient des pieux de moins et sur lesquels nous devions compter pour l'agrandissement du fort; je fis donc un second plan d'un fort à quatre bastions en alongeant le quarré du costé des pieux mais il trouva les bastions trop grands, ce qui me fit déterminer à fortifier un quarré long.

Le temps fut beau, les vents au N.E.

Le 4, mon nouveau plan fut fait et approuvé, le commandant décida que chaque habitant fournirait pour former l'enceinte du nouveau fort quatre pieux de quinze pieds de long par chaque arpent de terre qu'il possédait sur sa devanture, ce qui faisait à la plus grande partie chacun douze pieux, petit travail pour estre sûr d'avoir un endroit sûr à se retirer en cas d'alarme.

Le 5, M^r le Commandant ordonna que tous les volontaires qui sont au nombre de près de cent se tinssent prests pour venir au fort jusqu'à ce jour, rien n'avait éclaté de son dessein.

Le temps fut beau et chaud, les vents O. ¼ N.O.

Le 6, on fit préparer les outils qui étaient dans le magasin du Roy où il ne s'en trouva presque point, les vents sud.

Le 7, je commencai à tracer la tenaille qui fait face aux villages Poute8atamis que je nommerai les costés du O.S.O., les vents furent au sud.

Le 8, on donna ordre à tous les volontaires de se trouver le lendemain à la pointe du jour au fort; le soleil fut chaud à S.O. ¼ O.

Le 9, au matin je mis les volontaires à faire les fouilles de la tenaille du O.S.O. et je traçai une partie du costé du N.O. qui présente un bastion et deux demi bastions à ses costés. Le temps fut chaud, les vents sud.

Le 10, les volontaires continuèrent à fouiller et quelques particuliers déplantèrent les pieux qu'ils avaient à l'ancienne enceinte, temps chaud, les vents à E.S.E.

Le 11, il arriva trois Cha8anons pour aller hiverner avec les Hurons qui les amenèrent chez le commandant à qui ils dirent qu'il ni avait point de marchandises à leurs villages, M^r le commandant leur dit de s'en retourner avertir leurs chefs que les Français leur porteraient de la marchandise, ils répondirent qu'ils n'étaient point venus pour s'en retourner, un, cependant, dit qu'il partirait et se rendrait à son village en X^bre; il n'était point chargé de paroles de leur chef, M^r le commandant donna cependant à celui qui s'en retournait pour lier le bras des Cha8anons au sien et une branche de porcelaine pour faire un chemin de leur village à Sandoské pour venir audevant des Français traiteurs qui ne trouveraient peut-être point d'eau pour se rendre jusqu'à leurs villages, ce furent les Hurons qui les présentèrent au commandant et lui dirent de les habiller, ce qu'il fit.

Le temps fut beau, les vents E.S.E.

On travaillait à force au fort ce qui m'occupait beaucoup parce qu'il était entrepris par tous et qu'il fallait donner les alignements et conduire ceux qui l'étaient déjà; je traçai le costé de l'eau et fit un bastion plat entre les deux bastions des angles du quarré pour raccourcir les défences qui auraient été trop longues vu que le flanc du bastion des Hurons était trop faible pour défendre la face et le flanc gauche du bastion des Outa8ois; difficulté entre le commandant et M^r Godefroy pour les pieux.

Le 14, arrivée du nommé Niagara Campault venant de Montréal d'où il était parti le 11 7^bre qui dit que quelques heures avant son départ, la moitié de la ville de Montréal avait brulée c'est-à-dire depuis les Jésuites jusques aux magasins du

Roy; que neuf hommes venant de la Belle-Rivière avaient tombé dans le rapide du Buisson et s'y étaient noyés.

Par des lettres de Niagara, nous apprîmes qu'il y était passé un officier venant de la Presqu'isle qui portait de mauvaises nouvelles au général et en outre que les Anglais construisaient un fort à vingt lieues du fort Duquesne.

Le nommé Niagara avait rencontré deux Anglais que l'on menait à Montréal, nous ne savons point si ce sont les officiers restés en ôtage ou des traiteurs.

Le général marquait au commandant de faire passer avec diligence les lettres qu'il lui adressait pour le gouverneur du Mississipi pour faire la paix avec les nations de ce gouvernement avec qui il est en guerre. Il envoyait pouvoir au commandant des Onyatanons de pardonner aux...

M^{r} le général envoyait un ordre à M. de Muy pour lui permettre de porter la croix de S^{t}-Louis qu'il avait eue cette année.

M^{r} de Godefroy fut voir le commandant avec le Père Récolet, ils se racommodèrent mais je ne crois point sincèrement d'une part.

Le temps fut beau, les vents à O.S.O.

Je reçus des lettres de Québec du 7 7^{bre} qui m'apprenaient que M^{r}le général était relevé au printemps prochain par M^{r} le marquis de Vaudreuil, ci-devant gouverneur de Mississipi. M^{r} Martel me marqua que M^{me} de Muy lui faisait écrire qu'elle était heureusement accouchée d'un garçon.

Nous apprîmes l'arrivée du vaisseau du Roy *le Caméléon* à Québec et qu'il n'y avait point de promotion cette année. M^{r}Dailleboust, lieutenant de Roy à Louisbourg, eut son changement pour les Trois-Rivières et MM. de S^{t}-Vincent et de Muy, capitaines, furent faits ch^{rs} de S^{t} Louis.

Nous apprîmes par une lettre de M^{r} de Ligneris, capitaine, qu'il avait trouvé un ordre à Niagara pour se rendre à la Belle Rivière.

Le 15, beau temps, les vents S.E. ¼ S.

On travailla au fort avec force, tous paraissaient s'y porter avec bonne volonté il y avait cependant beaucoup de contradiction et cela de la part de personnes qui aurait dû se porter à aider à l'exécution du projet.

Le 16, je traçai la tenaille de L.N.E. et on travaillait partout, les habitants qui devaient fournir pour le nouveau cimetière ni pensèrent plus, il restait à faire pour le finir vingt toises à clore qui je pense ne seront pas faites de longtemps; je n'ai pas marqué le jour que l'on a commencé le cimetière, pour lors il n'était point mention de refaire le fort et je le tracai triangulaire pour estre défendu par le bastion des Poute8atamis et celui des Outa8ois: à présent il ne le sera que du tiers de la face droite du bastion Dauphin, du flanc et face gauche du bastion Outa8ois, il est situé à 32^{t}. 1p. de la pointe du bastion des Sauteurs, le costé qui fait face à l'angle saillant de ce bastion à 18^{t}.3p. et les deux autres costés qui forment le triangle sont égaux de chacun 25^{t}.4 pieds, chaque bourgeois et habitant devait fournir six pieux de six pieds de long, posés de 2 pieds, enterrés et retenus par une lisse; la capitale du bastion Sauteur coupe presque le cimetière en deux parties égales, c'est-à-dire qu'il passe à deux toises du milieu de la base faisant face à la pointe du bastion et 2^{t} 2 pieds de la pointe qui se présente à la campagne. Je ne me déterminai à lui donner une figure triangulaire que par les inconvenients qui se trouvent dans les ouvrages quarrés que l'on faits proche d'une place et surtout en Canada où on est sujet à estre surpris par des Sauvages, de la façon dont ce cimetière est situé, les factionnaires ou sentinelles de la pointe de trois bastions peuvent en découvrir le contour d'un seul coup d'œil et se communiquer à la vue, ce qu'il pourrait y voir, M^r^le commandant trouva à propos qu'il fut tracé comme je le souhaitais.

Le 17, le temps fut beau, les vents au N. On travailla au fort et l'ouvrage allait très bien, je ne sortais point de dessus les travaux.

Le 18, il mourut un chef à médaille, de nation Outa8oise, il arriva sept Français de la Rivière S^t^-Joseph venant acheter de la farine de froment.

Deux Français venus de Montréal avec Niagara Campault partirent pour y retourner avec sept Iroquois du Sault S^t^-Louis, je les chargeai d'une lettre pour M^r^ le général et du plan du fort, et de lettres pour ma famille.

NOVEMBRE

Le 7, il fit froid, il tomba le soir quelques brins de neige, depuis le 25 du mois passé nous avions eu un peu de pluie et de froid; les Sauvages étaient partis pour leur hivernement, depuis le quinze octobre, ils avaient défilé vents O. ¼ N. O.

Le 8, beau temps, vents de O.N.O.

Le 9, il se fit des petits bordages ou frasille, le long de la grève on leva la maison du Curé jusqu'au sablière et je commençai à trouver du découragement dans ceux qui travaillaient au fort, j'en fis part à M^r^ le Commandant, qui parut disposé à y mettre ordre. Les vents O.S.O.

Le 10, beau temps. Vents au Sud.

Le 11, même temps, le soleil parut par intervalle. Vent O.

Le 12, le temps fut mauvais et beaucoup de pluie, les vents au N.E.

Le 13, il fit froid la nuit, les vents au N.N.E.

Le 16, samedi, il fit très beau, les vents au S.E.

Je semai dans une caisse, que je mis dans la salle, des figues et des raisins séchés au soleil de la façon dont l'enseigne l'a fais pour le transport par mer des arbres, des plantes vivaces, des semences et de diverses autres curiosités d'histoire naturelle.

Je plantai de la siboulette dans une autre caisse que je mis dans le même appartement que l'autre.

Les travaux pour l'enceinte se ralentissaient fort et je crus remarquer des traits de jalousie qui me furent confirmés par des pieux que l'on fit arracher de la clôture du magasin après être convenu de les faire planter, manœuvre qui pouvait contribuer à dégoûter de planter ceux du fort que l'on pourrait croire avoir le même sort.

Le 17, dimanche, il plut et fit froid, on donna ordre aux habitans et autres qui avaient des pieux à fournir pour le fort, de les apporter, mais ils ne paraissaient pas pressés d'autant plus qu'on prétendait qu'il leur avait esté dit que l'on ne finirait le fort qu'au printemps, ce qui me mortifia beaucoup, persuadé que s'il ne se finissait pas la négligence en était le principe.

Les vents changèrent plusieurs fois dans la partie du Nord.

Le 18, lundi, les vents inconstants comme la veille et quelques orages de pluie, le matin.

Le 19, mardi, le nommé Gouin traiteur à Sandoské arriva, il dit avoir esté à Couchaké et que pendant le temps qu'il y a séjourné il y était arrivé un Sauvage Loup de la Belle Rivière qui avait dit aux Hurons et Iroquois présents que les Anglais les priaient de ne point se mêler des affaires qu'il allait y avoir entre les Français et les Anglais, le S^r^ Gouin assure qu'il n'a point vu donner de collier à cette occasion, s'il y en a eu les Sauvages de part et d'autres l'auront caché avec soin, c'est beaucoup que le Sr Gouin ait eu connaissance du sujet du voyage de ce Sauvage Loup; il plut tout le jour, les vents E.S.E. Couchaké est situé au midi du lac DotSandoské de 30 à 35 lieues de distance dudit lac DotSandoské sur une rivière qui a son embouchure à la Belle Rivière, je croirais que c'est la même que Sinihoto; de Couchaké, il y a un chemin qui va par terre au fort Duquesne à ce que l'on dit en deux jours.

Le 20, mercredi, il tomba un peu de neige, les vents à O.S.O. forts et froids, les travaux du fort n'allaient plus.

Le 21, jeudi, plus froid que la veille, les vents O.S.O.

Le 22, vendredi, les vents au S.O., il fit froid, le soleil paru un peu.

Le 23, samedi beau soleil temps froid le Sr Gouin partit pour Sandoské, je lui donnai une lettre que j'écrivais à Mr deLigneris au fort de la Belle Rivière et que je lui dis de donner à quelques Sauvages qui iraient qu'il n'y avait rien à risquer puisqu'il ne faisait mention d'aucune nouvelle.

Le 24, dimanche, point de vent, air froid, beau soleil, jusqu'à présent je n'ai trouvé que peu de différence du climat de Québec à celui-ci.

Le 25, lundi, il tomba un peu de neige sur le matin. Vents N.

Le 26, mardi, beau soleil, les vents au O.N.O. froids.

Le 27, mercredi, il fit froid, la rivière pleine de glaces, les vents à O. ¼ S.O., le soleil parut tout le jour. A 7h du soir, je vis dans le vent peu éloigné de l'horizon, une étoile de la grandeur d'une soucoupe de tasse à café, très lumineuse, à 8h10m elle se coucha dans le O. quelques jours avant je l'avais vue à peu près dans la même position mais point si lumineuse, il n'y eut que les rayons et la réverbération qui paraissaient sur la terre et l'eau qui m'ont frappé et engagé à l'examiner.

Le 28, jeudi, il tomba un peu de neige et fit froid, vent N.

Le 29, vendredi temps froid, les vents N.N.E.

Le 30, samedi, moins froid que la veille, je parlai à M. le Commandant pour faire finir l'enceinte du fort. Il y parut disposé, malgré tous les empêchements que j'étais averti que certaines personnes y apportaient par les raisonnements contraires à l'exécution de cet ouvrage qu'il faisait entendre ne rien valoir d'être fait à présent, j'imaginais avec justice qu'on lui avait fait sentir que j'aurais tout l'honneur de la construction du fort comme si un commandant n'avait pas le premier avantage de ce que peut faire un officier qui sert sous ses ordres, je ne pouvais que mépriser pareille conduite qui pouvait mettre le commandant dans deux mauvais cas, le premier de ne point finir un fort après l'avoir commencé sans ordre, et le second, les affaires de la Belle Rivière qui pouvaient devenir très embarassantes et faire éclater les mauvaises intentions des Sauvages, desquels nous ne pouvons point douter, j'insistais avec d'autant plus de force pour la fin des ouvrages qu'en cherchant toutes les raisons d'oppositions, je n'en trouvais aucune présentable à gens du métier, la mauvaise volonté de ceux qui avaient des pieux à fournir pour des emplacements que le Commandant leur avait donnés gratis, en fournissant et entretenant autant de pieux que lesdits emplacements avaient de pieds de front sur une rue, conformément aux anciennes concessions et contrat, rien ne prouverait mieux qu'il y avait eu quelque bruit à l'occasion de la construction du fort que plusieurs prétendaient estre rédéfait dans peu, que la lenteur avec laquelle les propriétaires de ces emplacements affectaient d'agir pour faire ce dont il était convenu, beaucoup d'habitans avaient sur les lieux les pieux qu'ils avaient à fournir et ne les plantaient point, nouvelle raison de croire que l'on avait semé des bruits contraires à la construction du fort, un acte d'autorité aurait mis tout ce monde à la raison, fait craindre aux autres habitants qui auraient amené les pieux. Les vents N.O. ¼ de N.

DÉCEMBRE 1754

Le 1, dimanche, il fit doux et dégela, point de vent.

Le 2, lundi, il fit doux les bordages qui s'étaient faits le long de la rivière se détachèrent, le vent S.

Un chef Sauteur dit au Commandant que c'était un parti Outa8ois de l'arbre Croche qui avait tué les Poute8atamis de la Rivière St-Joseph.

Le 3, mardi, le soleil parut, le temps fut chaud, les vents O.S.O.

Mr le Commandant envoya un sergent aux habitations d'en haut et d'en bas du costé du fort avertir les habitants qui devaient des pieux de les amener, mais comme aucune peine n'était affectée à ceux qui y manqueraient, je craignis qu'ils n'en fissent rien.

Le 4, mercredi, il dégela le matin jusqu'à trois heures après midi que le vent prit à O.S.O. très fort, il gela toute la nuit.

Le 5, jeudi, il fit calme, beau soleil, il dégela depuis dix heures jusqu'à deux, aucun habitant ne paraissait se mettre en devoir d'amener les pieux malgré l'ordre qui leur en avait esté donné le 3 de ce mois.

Le 6, vendredi, même temps que la veille, les vents à O.N.O.

Le 7, samedi, calme et même temps que la veille.

Le 8, dimanche, point froid, beau soleil, petit vent E. ¼ S.E. On apporta point de pieux ni on ne prépara ceux qui sont rendus.

Le 9, lundi, même temps que la veille.

Le 10, mardi, beau soleil, calme, il dégela.

Le 11, mercredi, beau soleil, il dégela, les vents O.S.O. le feu prit aux cintres de la cheminée du presbytère à 4h du soir. Je reçus une lettre du Commandant de la Rivière St-Joseph; rien de nouveau dans son poste.

Le 12, jeudi, beau temps, le soleil parut par intervalles. On finit les ouvrages de charpentes du presbytère, les vents N.E. ¼ F.

Le 13, vendredi, il fit doux, il neigea un peu jusqu'à midi que le soleil parut, les vents E. ¼ S.E.

Le 14, samedi, il gela la nuit et dégela le jour, le soleil parut peu, les vents à S. ¼ S.O., la cheminée du presbytère fut finie.

Le 15, dimanche, on ne travailla point au presbytère, il arriva des Français de Michillimaquinac qui étaient en hivernement au Saguinaw. Beau temps, vents à N.E. ¼ N.

Le 16, lundi, le soleil parut un peu, l'air tempéré, vent E.

Le 17, mardi, temps chaud, vents au S.

Le 18, mercredi, il plut, tempéré, on n'avait point apporté de pieux conformément à l'ordre du 3 de ce mois et de part et d'autres on ne paraissait point y penser, les vents N.E.

Le 19, jeudi, il partit une occasion pour........ j'ecrivis à Mr Herbin commandant à Michillimakinac et à Mr le chevalier de Repentigny commandant au Sault Ste-Marie.

Il dégela au soleil, les vents à S.S.O. Le nommé Crequi habitant planta sa part de pieux dans le flanc gauche du bastion Dauphin.

Le 20, vendredi, il dégela au soleil et à l'abri des vents qui furent N.O. Les ouvrages de maçonnerie finirent au presbytère. Des Français venus du Saguinan le 15 de ce mois il en resta deux pour se réjouir.

Le 21, samedi, il fit beau soleil, il dégela à l'abri des vents qui furent au N.N.O. On tua à l'isle aux dindes une femelle de faisan semblable à celles de France.

Le 22, dimanche, il dégela beaucoup, le soleil ne parut point, les vents S.S.O.

Le 23, lundi, il fit très beau c'est-à-dire un temps du mois de juin: on planta quelques pieux, mais pas autant qu'on l'aurait pu si les choses eussent été préparées et la volonté meilleure; je marquai la rue S^te^-Antoine. Petit vent de S.O. ¼ S.

Le 24, mardi, il gela un peu la nuit et le jour il dégela beaucoup. La terre paraissait et était comme dans l'été et la navigation aussi libre, à l'exception de quelque bordage qui était échoué; on planta quelques pieux au fort mais avec une nonchalance qui faisait peine qui ne pouvait qu'augmenter en pensant que si chacun avait été prêt, dans un jour tout aurait été fini et les choses convenablement. Les vents au E.S.E. Le curé logea dans le presbytère.

Le 25, mercredi jour de Noël, la neige tomba à minuit sans froid et continua jusqu'à onze heures du matin qu'il y en avait demi pied sur la terre, le reste de la journée il fit doux et point de soleil. Les vents S O. à 7^h du soir, ils tournèrent au N. E. Je donnai une demi livre de bougies à l'Église.

Le 26, jeudi, beau soleil point de froid, les vents N.E. Il y eut beaucoup de carrioles dans les rues.

Le 27, vendredi, il gela la nuit; le jour le soleil fut beau et il dégela à l'abri des vents qui furent S.S.O.

Le 28, samedi, le soleil parut peu, il dégela sur le midi, il ne restait qu'environ deux doigts de neige sur la terre qui paraissait en beaucoup d'endroits; le vent O.S.O.

Le 29, dimanche, il dégela où le soleil porta ses rayons et à l'abri du vent qui fut N.N.O.

Le 30, lundi, il gela la nuit et tout le jour, les vents au N.E. Il tomba un peu de neige fondue on aurait pu profiter de ce temps pour avoir de dedans les forests les pieux qui y étaient coupés pour le fort. Il arriva des Français du fort des Miamis avec cinq chevaux pour y porter des effets dont le poste avait besoin, les pirogues n'ayant pu s'y rendre et étant relâchées l'automne par les glaces qui avaient fermé la navigation. On apprit que des Sauvages Loups de la Rivière à la Roche étaient venus aux Miamis en traite.

Nous sûmes par la Rivière S^t-Joseph que 26 chefs et fils de chefs de nations Outa8oises y étaient venus parler à l'occasion du Poute8atamy et sa femme tués l'automne dernier. La réponse des offenses n'était point encore faite.

Le 31, mardi, le soleil parut beau, il dégela à l'abri du vent qui fut à O., on ne parlait point de faire venir des pieux pour fermer le fort, j'en enrageais lorsque je pensais que la nonchalance était le seul principe qui en empêchait et avait fait croire les mauvais discours de ceux qui en triomphaient, comme il était aisé de le connaître soit par leur conduite ou par certains discours répandus dans le public, où les termes les plus doux étaient que ceux qui avaient ordonné cet ouvrage étaient de petits génies et on le disait d'autant plus haut que la saison avancée leur promettait tout pour que le fort ne fut point fait avant le temps de l'hiver et avoir occasion de pouvoir dire pour justifier qu'il n'avait point été du goût de ces ouvrages que M. le Commandant les avait entrepris inconsidéremment et sans conseil de ceux qui avaient plus l'esprit de gouvernement, suivant le compte que je pris des pieux qui étaient rendus sur la place il se monta 642 pieux que l'on aurait pu planter comme on avait fait d'autres.

Je joins ici l'état et la grandeur des brèches qu'il restait à fermer pour finir l'enceinte du fort.

SÇAVOIR

Bastion Poute8atamis

		toises	pieds
Face droite	une de	1	
Flanc droit	un de	7	3

Bastion Royal

Flanc gauche	un de	7	3
Face gauche	une de	11	
Face droite	une de	2	3
Flanc droit	un de	3	2
		32	5

Courtine entre le Bastion Royal et le Bastion Sauteur

		toises	pieds
A gauche	une de	9	
A droite	une de	2	3
		11	3

Bastion Outa8ois

Face gauche	une de	18	2
Face droite	une de	3	4
		22	0

Courtine entre le bastion Sauteur et le bastion Outa8ois

A gauche....une de....		1	3

Bastion Dauphin

Face gauche	une de		5
Face droite	une de	6	3
		8	5

Courtines entre ces deux bastions

	toises	pieds
A droite....une de....		5
A gauche....une de....	2	3

Bastion Sauteur

Face droite...une de...	1	3
cy..........une de...	2	2
Flanc droit....une de...	2	4
	9	5

Bastion Huron

	toises	pieds
Face gauche...une de...	22	4
Face droite...une de...	7	1

Courtine entre le bastion Huron et le bastion Poute8atamis

	toises	pieds
A droite de la poste.....	30	1
Une de..................	2	

RÉCAPITULATION

Toises courantes à planter de pieux debout

	toises	pieds
cy....................	115	1

en 21 brèches

JANVIER 1755

Le, 1er, mercredi, il fit peu froid, le soleil parut; à cinq heures du soir, il arriva un Huron nommé le Glorieux frère de Baby chef de cette nation venant des Cha8anons, il avait passé à l'hivernement du Père jésuite à la Rivière du Portage de Sansdoské, il remit au Commandant une lettre du Père par laquelle il apprit que les Cha8anons avaient présenté le casse-tête aux Hurons que les Cha8anons avaient déclaré une guerre éternelle à l'anglais qu'il s'était levé deux partis Cha8anons, qu'on avait été aux environs des Testes Plates, et l'autre à peu près dans la même contrée d'où ils ont amené trente prisonniers et chevelures des Anglais qui ont été employés à former des paroles aux nations, sçavoir quatre aux Tsonnontouans que l'on pense qu'ils ne recevront point, deux aux Hurons qu'ils ont reçues, une chevelure au Çommandant du fort Duquesne, et que les autres étaient réservées pour les nations sauvages les plus à portée de la Belle Rivière, que les Cha8anons avaient envoyé des colliers aux Tchikachats et aux testes plates pour les inviter à se joindre à eux contre l'Anglais les assurant qu'ils feraient leur possible pour empêcher les nations de frapper sur eux.

Que les Hurons avaient pris la hache mais ne devaient déclarer leurs sentiments ni s'en servir qu'au printemps prochain.

La réponse des Hurons aux Cha8anons fut: nous sommes en deuil de l'accident qui vous est arrivé, mes petits frères, puisque vous nous regardez comme vos aînés et êtres et sommes prests à vous secourir dans l'affliction.

Moi, Sastaretsy, chef des Hurons, j'ai le cœur mort de vous voir les yeux pleins d'eau et de sang. Voilà, mes petits frères, une branche de porcelaine que je vous donne pour essuyer vos larmes et vous raccommoder le cœur en attendant la réponse que vous aurez de votre Père Onondi8, prenez courage c'est Sastaretsy qui vous le dit et qui vous tiendra ce qu'il vous promet, j'ai reçu avec joie au nom de la Nation Huronne, l'esclave, la chevelure. le collier et la hache que vous me donnez mais la hache sera basse jusqu'au temps que notre père Ononti8 ait dit à vous et à nous où il faut la laisser tomber.

Le sujet de mécontentements des Cha8anons était à ce que rapporta le Glorieux, que deux hommes de cette nation avaient été à un fort anglais sur la Rivière Chinodaihta où ils en ont construit trois, peu distants l'un des autres pour faciliter soit le siège du fort Duquesne, soit un fort qu'ils peuvent avoir dessein de construire sur la Belle Rivière où la Rivière de Chinodaihta se décharge à 40 lieues plus bas que le fort Duquesne et à 25 l. dudit fort en coupant la langue de terre que forment les sinuosités de Loyo; qu'à l'arrivée de ses deux hommes, on s'en était saisi, qu'un chef étant en peine de ne les point voir revenir était allé audit fort où il a été arrêté et mis en prison d'où il avait trouvé le secret de se tirer en forçant les barres qui fermaient le guichet à jour, que 15 jours qu'il avait resté sans voir le soleil luy avaient paru bien longs, il a rapporté à son village qu'il pensait que ses deux compagnons étaient morts.

Que six Cha8anons avaient été à un fort dans la contrée de la Virginie pour parler à l'amiable et que les Anglais les avaient tués; ce sont sans doute ces nouvelles vraies ou supposées qui sont la grande alliance qui se contracte entre les Cha8anons et les Hurons; l'avenir nous fera connaître la vérité des sentiments de cette dernière et remuante nation que je ne présume point qui agisse de bonne foi et surtout lorsqu'ils croyent faire donner dans l'idée abusive que joints à leurs alliés Sauvages, ils forceront les Anglais de la Virginie, Caroline et de la Georgie d'abandonner cette contrée et de se réfugier en Europe.

Le 2, jeudi, il fit doux, le temps beau, le soleil parut par intervalle, il dégela à plusieurs endroits où il porta ses rayons, il ne resta plus de neige sur la terre on se servait des carrioles sur les bordages de la Rivière formée par la glace qui s'étendait à 50 toises au large.

Le 3, vendredi, à six heures du matin, le vent O. et la gelée prirent et à deux heures après-midi le soleil parut qui fit dégeler. Le nommé Téhata, chef huron et le Glorieux, ce dernier arrivé le 1er de ce mois me vinrent voir après les compliments usités en pareille visite je leur donnai un coup d'eau-de-vie à chacun, puis nous entrâmes en conversation sur les nouvelles qu'ils avaient apportées. Le Glorieux me parut prévenu ou craindre les Anglais en parlant avec une façon d'admiration de tous, ce qu'il disait et faisait, ce qui fit que je le tracassai sur des faits où il n'y avait pas trop de quoi, il dit à Téhata qui était celui que j'entendais un peu parce qu'il parlait Iroquois, que je ne savais point la nouvelle, je fis comme si je la savais et leur dis que souvent elles ne se rencontraient point et qu'ils me la disent telle qu'il la sçavait et que je leur rendrais après tel que je l'avais apprise, il repartit que le chef qui nous l'avait marqué la sçavait comme lui.

Le 4, samedi, beau soleil, il dégela à l'abri des vents qui furent O.

Le 5, dimanche, beau soleil, il gela peu.

Le 6, lundi, il gela fort la nuit, la rivière charria à plein de mauvaises glaces· sur le midi, il dégela, les vents à O.S.O. Depuis 4 heures du soir jusqu'à minuit il fit doux.

Le Huron nommé le Glorieux venant des Cha8anons ici où il était arrivé le 1er de ce mois, repartit pour y retourner, M^r^ le Commandant voulut bien lui confier deux branches de porcelaine pour dire aux Cha8anons qu'il était fâché qu'ils eussent été tués, que ces deux branches de porcelaine étaient un mouchoir que le Français leur donnait pour essuyer leurs larmes.

Le 7, mardi, beau soleil, point de glace sur la rivière, il dégela, faible vent de N. E.

Le 8, mercredi, même temps cependant, le soleil plus chaud, on ne parlait point de faire venir les pieux qui manquaient pour le fort.

Le 9, jeudi, beau soleil et plus chaud que la veille les vents à S.S.O.

Le 10, vendredi, temps très doux, il plut un peu la nuit et ne gela point, le soleil parut à une heure.

Le 11, samedi, il gela la nuit, le soleil parut, les vents au S.E., point de glaces sur la rivière, il arriva des Français du Saguinan.

Le 12, dimanche, beau soleil, moyen froid, les vents à O.S.O.

Le 13, lundi, beau soleil, il dégela le jour et gela la nuit, les vents au N.E. On n'amenait point de pieux pour parachever le fort, ce qui ne me plaisait point appréhendant que les dégèls ne prissent avant que ces matériaux fussent sortis des bois.

Le 14, mardi, le soleil parut peu, les vents à O.S.O., il plut depuis six heures du soir jusqu'à neuf, il arriva à cette heure deux Français de Sandoské en 2 jours ½ de marche sur les glaces du lac.

Le 15, mercredi, temps couvert et doux, il ne gela point la nuit, la saison me parut favorable pour faire mettre les pieux rendus sur les lieux en lisse prêts à être posés au besoin, mais je n'étais point maître d'ordonner cet ouvrage.

Le 16, jeudi, il gela le matin, les vents au N.E. Il tomba de la neige jusqu'à six heures. elle reprit à onze jusqu'au soir qu'elle tomba en petite quantité. Il n'y en avait que six pouces sur la surface de la terre lorsqu'elle finit de tomber.

Le 17, vendredi, le soleil parut, il fit assez doux le soir, il gela la nuit.

Le 18, samedi, jusqu'à dix heures il parut une brume après quoi le soleil parut jusqu'à son couché, Colas Laselle amena des pieux.

Le 19, dimanche, beau temps très doux, il plut depuis dix heures jusqu'à minuit en petite quantité.

Le 20, lundi, il tomba un peu de neige fondue, il fit très doux, les vents à N. E.

Le 21, mardi, je trouve un de mes barils de vin qui avait coulé. Les vents à O.S.O., à midi les vents au S.E. assez forts, Il plut jusqu'à trois heures· elle reprit à 9^h jusqu'à minuit.

Le 22, mercredi, point de neige sur la terre, la gelée prit à midi, il fit froid la nuit, les vents au N.N.O.

Le 23, jeudi, le soleil parut, il fit froid la nuit et le jour, cependant sur le soir, il diminua, les vents à O.N.O. Le Père curé missionnaire fit une quête pour l'Église à qui je donnai une livre de bougies, les habitants du fort et de la campagne auraient pu profiter de cette journée pour avoir leurs pieux.

Le 24, vendredi, il gela la nuit. Le matin les vents à O.N.O., à midi, au sud, le soleil parut par intervalles.

Le 25, samedi, il gela peu la nuit, le soleil parut beau tout le jour qu'il dégela, les vents au S. E. Les Sauvages n'apportèrent pas plus de viande qu'ils n'avaient faite depuis l'été, plusieurs prétendaient que c'était depuis la défense qui avait été faite à tous les commerçants et habitants d'en acheter pour revendre comme cela c'était pratiqué par le passé. Il peut bien être que quelques commerçants ayant dit aux Sauvages qu'ils ne prendraient plus de viandes en payement comme il était d'usage vu la défense qui avait été faite à la porte de l'église au son du tambour; quoi qu'il en soit, nous en sommes de court, ci-devant le traiteur à qui un Sauvage devait vingt castors prenait en viande ce que le Sauvage lui en donnait à compte et le reste en pelleterie quand il pouvait en être payé, il est certain que sans le secours des chevreuils, ours et du gibier que les Sauvages fournissent au Détroit, la plus grande partie des habitants du fort et des campagnes passerait l'année sans viande où l'espèce des animaux français serait bientôt détruite.

On me dit que Mikinak chef Outa8ois regrettait la terre de la Presqu'isle qu'il avait été obligé de laisser par un collier que lui avait donné le Commandant et que ce chef devait descendre à Montréal au printemps; il arriva deux Sauvages qui apportèrent au Commandant et au Père Curé chacun une lettre du Père jésuite qui est aux environs de Sandoské à la Rivière du Portage, il marquait au Père qu'il ne lui faisait point part des nouvelles qu'il annonçait au Commandant persuadé qu'il lui en ferait part, il se dit que le Commandant avait fait défense aux deux courriers de parler des nouvelles qu'il pouvait sçavoir.

Le 26, dimanche, je dis au Commandant que je croyais qu'il faillait travailler au fort et lui fis part des motifs que j'avais pour cela, mes raisons lui parurent bonnes car lorsque je lui proposai de rendre une ordonnance pour que chacun de ceux qui devaient fournir des pieux eusse à les rendre sur les lieux avant le 10 février, il l'approuva et la fit publier à la sortie des Vespres, je lui ajoutai que la saison allait peut-être devenir belle et que l'on planterait puisque la terre était entièrement dégelée, il ne parut point de cet avis, ceux qui n'avaient point été de celui de faire le fort avaient persuadé que les pieux que l'on plantait l'hiver ne pouvaient pas tenir et on ne voulut point faire attention que lorsque la terre n'est point gelée.

l'hiver et l'été sont indifférends quand on veut s'en donner la peine, mais quatre pieux mal plantés du costé de l'eau qui avait consenti étaient le principe de ce raisonnement et cela parce que je ne pouvais point être présent lorsqu'on les posa étant occupé à tracer dans une autre partie du fort, d'ailleurs ces pieux étaient en place dès le mois d'octobre avec moins de préventions sur cet article et plus de prévoyance pour l'apprêt des matériaux, on se serait mis en état de profiter des beaux temps pour finir le fort qui serait fermé si j'avais eu l'autorité en mains, mais l'apparence est que la nouvelle ordonnance n'aura point plus d'exécution que tous les ordres qui ont été donnés jusqu'à présent.

Le 27, lundi, beau soleil, calme et chaud, je fus à la campagne en calèche, la terre était totalement dégelée. Une personne vint me dire que les Hurons et les Cha8anons tramaient de mauvaises affaires et demandaient un officier pour se trouver au Rapide de Sansdoské à leur Conseil que les Hurons avaient changé la parole de M^r^ le Commandant qui était les deux branches de Porcelaine qu'il avait données au Glorieux.

Le 28, mardi, il plut une heure le matin, le soleil parut à midi, il ne gela point la nuit et le jour fut très doux, il ne resta plus de bordages de glace le long de la Rivière, les vents au S. ¼ S.

Le 29, mercredi, il passa beaucoup de glaces, il fit très doux le jour et la nuit qui se passa sans qu'il gela, les vents calmes.

Le 30, jeudi, on ne travailla pas plus à préparer les pieux pour fermer l'enceinte du fort que l'on avait fait la veille ni le jour précédent quoique le temps y invita par sa beauté; je fus avec le Père à la campagne en calèche, la terre point gelée, le soleil parut par intervalle, il fit un faible vent de E. ¼ N.E.

Le nommé Colas LaSelle avait rendu les pieux qu'il devait fournir au fort sur les lieux mais les autres dans les mêmes obligations n'y pensaient pas.

Le 31, vendredi, il gela la nuit, il dégela le jour, on ne fit point mettre les pieux pour l'enceinte en lisse ce qui aurait esté une bonne précaution, les vents faibles à N.E. ¼ E.

FÉVRIER 1755

Le samedi, il gela la nuit, le jour il fit beau, le soir les vents forcèrent considérablement au N.E. jusqu'à minuit et il ne gela point.

Je visitai la caisse ou j'avais semé des raisins secs et des figues le 16 9^{bre} dernier, je les trouvai tels que je les avais mis et les laissai, j'avais cependant pris la précaution de les apprêter de différentes façons soit en les faisant tremper ou en les semant secs dans les couches ou en grains.

Le 2, dimanche, il fit un vent de S.O. ¼ S. très violent, la gelée prit à 10^{h} du matin et dura jusqu'à minuit, on ne parla point de travailler à faire exécuter l'ordre d'apporter les pieux au fort, je ne sçais si c'est parce que les nouvelles nous indiquèrent la mauvaise volonté des Sauvages ou si c'est parce que je parais vouloir voir finir cet ouvrage que je regarde comme d'une très grande conséquence dans l'occurence présente de la contestation de la Belle Rivière entre les Anglais et nous, m'étant trouvé l'été dernier à la Presqu'isle ou j'ai entendu nos messieurs parler de l'attachement que paraissaient avoir les Sauvages pour l'Anglais malgré l'échec qu'ils venaient de recevoir, je pensais toujours que le collier des Cha8anons donné aux Hurons était mystérieux et j'en entretenais M^{r} le Commandant lorsqu'il m'en donnait occasion mais comme il avait sans doute des nouvelles plus sûres que celle que je lui disais, il n'y faisait point toute l'attention que j'aurais voulu et les travaux n'avançaient point.

Le 3, lundi, il gela depuis minuit jusqu'à midi, les vents S.O. ¼ S. qui calmèrent un peu, à midi le soleil parut.

Le 4, mardi, il gela depuis minuit jusqu'à huit heures ½ ,le faible vent S.O. ¼ S. qui avait soufflé depuis le deux de ce mois jeta les glaces à la coste du nord de la Rivière où elles formèrent des bordages sur lesquels les voitures ne pouvaient point aller, à midi le vent tourna au S.S.O.

A trois heures, il arriva un Français et un Sauvage des Ouyatanons, M^r de Muy me dit qu'il n'y avait point de nouvelles, mais sur ce que M. Belestre commandant aux Miamis marquait à Md^e sa sœur de faire interroger le Sauvage et qu'ils apprendraient de belles nouvelles, nous apprîmes par ledit Sauvage que les Cha8anons avaient envoyé des colliers aux Ouyatanons et au Miamis pour engager ces nations à les favoriser dans le rappel qu'ils faisaient des Anglais à la Belle Rivière; je crois d'autant plus volontiers cette nouvelle que je me méfie des Sauvages depuis que Mikinak chef Outa8ois a dit au Commandant l'automne dernier qu'il ne s'éloignait point du fort parce qu'il y aurait beaucoup de nouvelles et d'affaires avant l'été, et que depuis ce temps tout ce que nous apprenons paraît énigmatique sortant de la bouche des Sauvages.

Le 5, mercredi, il fit doux toute la nuit, le soleil parut par intervalle le jour, les vents faibles à O. ¼ S.O. et le temps doux. A 5^h du soir, vent O.E., il gela depuis huit heures jusqu'à minuit. M^r de Rigauville à qui je voulus compter les nouvelles me dit qu'il les sçavait d'hier et qu'il l'avait dit au Commandant qui n'avait pas paru y donner et lui avait ajouté que le Commandant des Ouyatannons lui écrivait que ses Sauvages étaient prêts à marcher contre l'Anglais à la Belle Rivière que pour le Commandant des Miamis lui marquait que ses Sauvages iraient à la Belle Rivière plutôt pour traiter avec l'Anglais que pour autres choses.

Le nommé de Peltaux travailla à mettre ses pieux en lisse pour être prêt à les poser lorsqu'il plairait à M^r le Commandant de l'ordonner, M^r Navarre sema du seigle sur sa terre; j'appris le soir que M^r le Commandant sur quelques nouvelles dont lui faisait part celui des Ouyatannons lui avait répondu qu'il était un peu peureux, raison à ce que l'on m'assura qui faisait que cet officier ne luy marquait point les colliers portés chez lui par Latortû chef Cha8anons, je n'assurerais point cette indiscrétion vraie, mais bien que le Sauvage Ouyatannons avait dit en arrivant que le chef français qui était chez eux lui avait très fort recommandé de dire les nouvelles au chef du Détroit.

Le 6, jeudi, les vents O.S.O. Le soleil parut peu et il ne dégela point, sur le midi il tomba quelques parties de neige qui ne parurent point sur la terre.

M^r de Rigauville me dit que M^r le Commandant avait appris du nommé Berthe que les Cha8anons avaient donné des colliers tel que les Sauvages Ouyatannons l'avaient rapporté.

Le soir un homme qui était au fer se sauva n'y ayant point de factionnaire à le garder on s'était contenté de le renfermer dans une maison, à neuf heures on commanda 45 hommes pour à la pointe du jour en former trois détachements; il gela fort la nuit.

Le 7, vendredi, le soleil parut par intervalles, les vents S.O. ¼ O. et il fit froid.

M^r de Lamotte me dit qu'il avait parlé au Sauvage Ouyatannons pour savoir les nouvelles mais qu'il lui avait dit que M^r le Commandant lui avait défendu d'en parler.

On trouva à un quart de lieue du fort chez un habitant l'homme qui s'était sauvé la veille des fers, il y avait couché très tranquillement à six heures du soir, le vent tourna à O.N.O. très violent et froid. La rivière était prise jusqu'aux deux tiers de sa largeur, on ne pouvait pas bien distinguer parce qu'il tombait une petite neige, elle cessa de bonne heure.

Le 8, samedi, les vents au N.O. mais point le vent si fort que la veille, la neige qui était tombée ne couvrait point la terre et même ne paraissait presque plus qu'à quelques endroits où le vent en avait ramassé.

Les carrioles furent sur les bordages.

Le soleil parut par intervalle, et à trois heures après-midi le temps fut plus doux, à 10^h du soir il tomba quelque peu de neige.

Cette journée avait été propre à tirer des pieux des bois mais je n'ai eu connaissance qu'on y ait été travaillé.

Le 9, dimanche, les vents O.S.O. il ne dégela point et ne fit pas froid, à dix heures du soir il tomba un pouce de neige, le soleil ne parut point.

Le 10, lundi, il fit doux les 24 heures, le soleil parut un moment vers midi, les vents au N.E. très faibles, on peut même dire que ce n'était qu'un air.

Il arriva un Sauvage de la Rivière S^t-Joseph, M^r de S^t-Ours, Commandant audit poste marquait à M^r de Muy que s'il avait besoin de quelqu'un de ses Sauvages au printemps il lui en enverrait.

Le Père jésuite nommé Lamorigny marquait que M^r S^t-Ours était indisposé depuis longtemps.

M^r de Muy me dit que M^r le Commandant des Ouyatannons lui écrivait que la bande d'un chef de cette nation nommé le Forgeron avait la hache pour s'en servir contre l'Anglais.

Le 11, mardi gras, le soleil parut il ne fit pas froid, les vents faibles à O. ¼ S.O.

Hier qui était le jour marqué pour que ceux qui avaient des pieux à fournir les eussent rendus au fort, aucun n'en avait apporté, depuis le 26 du mois dernier qu'avait été publiée l'ordonnance du Commandant à cette occasion, cependant le temps avait été assez favorable.

Le nommé Acha8abemé, chef Outa8ois du Saguinan, arriva venant de ce village, le bruit avait couru dans le mois passé que M^r le Commandant l'avait envoyé chercher à son hivernement par un jeune Outa8ois qui avait été en avertir Mikinak chef du village des Outa8ois du Détroit.

Acha8abemé rapporta que les Outa8ois et Sauteurs du Saguinan étaient dans le dessein de former un gros parti pour faire la guerre aux Poute8atamis de la Rivière S^t-Joseph.

Le 12, mercredi, le soleil parut et il dégela beaucoup il n'y avait pas de neige sur la terre mais seulement des bordages de glace le long de la rivière.

Le vent fut à Ouest jusqu'à neuf heures du soir qu'il fut au sud il ne gela point la nuit.

On commença à mettre quelques pieux en lisse pour le fort.

Le 13 jeudi, les vents au sud, point froid on travailla à mettre des pieux en lisse pour le fort, je fis deux visites pour montrer à ceux qui se trouvaient dans les angles la façon dont ils devaient s'y prendre pour faire les mortaises il n'y avait que quatre hommes à travailler. Il partit le matin quatre hommes pour aller à leur hivernement aux environs de Sandoské qu'il avait laissé pour venir se réjouir ce carnaval.

A une heure après-midi départ du Sauvage Ouyatannon arrivé le 4 de ce mois; il s'en retournait avec des Français qui allaient joindre des pirogues qui portaient des effets à ce poste et étaient restées dans la rivière des Miamis.

Sur les nouvelles que chacun débitait soit par lettres ou autrement, je fis interroger ce Sauvage et il me dit ce qui suit que je mets sur mon journal non pas comme sûr ni vrai mais comme le sachant de ce Sauvage qui dit avoir été au Conseil où les colliers ont été donnés je sais qu'il ne faut pas trop s'en rapporter aux nouvelles sauvages mais je pense que c'est bien fait d'en prendre note.

Paroles que les Cha8anons ont données au nommé Latortue Miamis de nation et coureurs de villages, l'automne dernier lorsque les feuilles ont commencé à tomber.

Par un collier

Toi, Latortûe, je t'ai lié autrefois avec un collier, je te lâche à présent pour aller à ton village.

Par un 2me collier

Ce collier Latortûe est pour que tu te souviennes de travailler à savoir la pensée des Miamis. Ouyatannons, Pianguichins, KiKapoux et Mascoutin et que tu tâches d'amener les guerriers de ces nations, leurs femmes et enfants, c'est-à-dire d'élever leurs villages.

Par un 3me collier

Si nous disons vrai, mes frères, le calumet que nous vous avions donné autrefois nous en comptions le manche cassé mais il n'est que ployé, nous pourrons le redresser et nous en bien servir.

Par un 4me collier

Mes frères, voici les derniers colliers que je vous donnerai vous avez toujours écouté votre Père le Français, ouvrez les yeux aujourd'hui, mes frères, c'est ce qui vous a troublé, ouvrez les yeux regardez le soleil et vous verrez clair.

5me parole sans collier

Onontio a fait parler à Latortûe par son fils par deux branches que Latortûe garde et dont il ne parle point disant ne les avoir pas reçues.

6me parole sans collier

Par un très grand collier que les Loups ont donné aux Cha8annons, il les invite à lever leurs villages et d'aller chez eux où il trouverait la charge de deux chevaux de colliers pour les y recevoir.

7me parole sans collier

Si vous venez tous nous voir, mes frères, et que nous puissions nous joindre ensemble, venez quand l'herbe sera de la hauteur de la moitié de la jambe c'est dans ce temps là que les Français et les Anglais doivent se battre, nous verrons qui sera le plus fort.

On m'assura que le nommé Latortûe porteur des parolles ci-dessus était le même qui, l'année de la guerre, avait porté chez les mêmes nations dont il est question ci-dessus, les colliers qui les ont fait tuer des Français

Le 14, vendredi, beau temps, le vent S.O. à 7h du soir N.O le soleil parut par intervalles, on planta deux rangées de pieux au bastion royal preuve que l'on aurait pu en faire autant aux endroits où il en manquait si on avait agi avec plus de précaution, je plantai un piquet que l'on avait arraché dès l'automne pour marquer l'angle de la courtine et du flanc droit du bastion Poute8atamis, parce que l'on préparait des pieux pour y être plantés et que je ne voulais point faire attendre.

Le 15, samedi, le soleil parut tout le jour qu'il dégela peu, on planta des pieux à la courtine entre le bastion Royal et le bastion Poute8atamis au nombre de trente-quatre. On planta à la face gauche du bastion Royal trois rangées contenant ensemble 50 pieux.

Suivant le recensement que je fis ce jour on avait amené depuis le 31 décembre 260 pieux et il s'en fallait de beaucoup, que tous ceux qui en avaient à fournir l'eussent fait, il en était bien dû au Roy indépendamment de 250 que le Roy avait et que Mr le Commandant avait prêté aux particuliers cet automne dernier.

Le vent fut N.O. A 7h du soir il tomba et il fit calme.

Le 16, dimanche, il fit beau jusqu'à midi que le vent de N.O. prit avec de la neige qui cessa de tomber à 4 heures du soir qu'il en resta 2 pouces sur la terre, le vent continua du même côté avec force toute la nuit.

Un chevreuil à 4h après-midi est entré dans le fort par une brèche et s'y est promené, les enfants en sortant du Catéchisme ont couru après, ce qui l'a fait sortir par une autre brèche et gagner les bois.

Le 17, lundi, il gela la nuit et le jour, les vents violents à O.N.O. La rivière charria à plein, sur le jour le vent calma, il avait neigé depuis une heure après-midi jusqu'à cinq, il en resta sur la terre environ 4 pouces.

Le 18, mardi, il fit froid, les bordages furent cassés en partie par le vent qui fut N.E. L'article de la neige que j'ai porté au jour d'hier est pour aujourd'hui.

Le 19, mercredi, le soleil parut, le vent fut très fort à ouest, il gela la nuit et le jour on fut sur les bordages avec des voitures chargées de bois, il passa beaucoup de glace du Lac Ste-Claire.

Le 20, jeudi, le soleil parut le matin et fut caché le reste de la journée, il fit froid sur le soir, le vent était au nord.

Il y avait peu de neige dans les chemins de la campagne où la terre paraissait en partie.

Il passa beaucoup de glaces du lac Ste-Claire.

J'appris qu'il y a quelques jours un Poute8atamis s'était gelé la nuit étant ivre, ayant tombé dans le ruisseau qui passe sur la terre du Bonhomme Barois d'où il n'avait retiré que la moitié du corps.

Le 21, vendredi, il passa beaucoup de glaces du lac Ste-Claire, le soleil parut un peu sur le midi, il fit froid la nuit, sur le haut du jour il modéra mais reprit le soir; je me sers du terme de froid, je n'en trouve point d'autres pour exprimer qu'il ne dégela point et qu'il gela plus qu'à l'ordinaire. Je pourrais cependant comparer ce froid aux temps du commencement de mars à Québec lorsqu'il fait beau.

On aurait pu profiter des bordages qui portaient les voitures pour charroyer les pieux qui manquaient pour finir l'enceinte du fort, je crois que quelqu'un m'avait

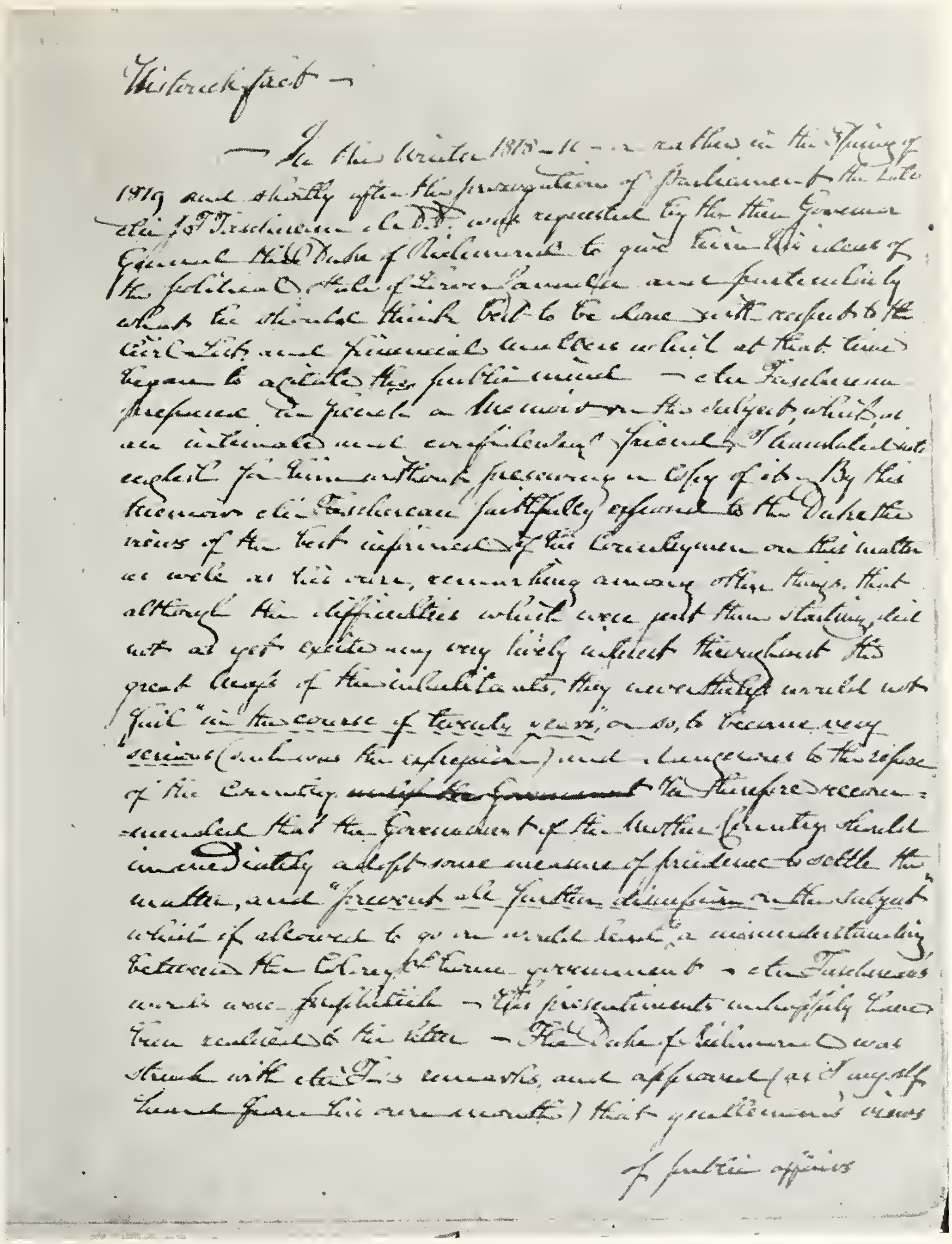

Historical fact —

— In the winter 1818–19 — or rather in the Spring of 1819 and shortly after the prorogation of Parliament the late Mr J. T. Taschereau L.L.D. was requested by the then Governor General the Duke of Richmond to give him his ideas of the political state of Lower Canada and particularly what he should think best to be done with respect to the Civil List and financial matters which at that time began to agitate the public mind — Mr Taschereau prepared in french a Memoir on the subject, which, as an intimate and confidential friend, I translated into english for him without preserving a Copy of it. By this Memoir Mr Taschereau faithfully expressed to the Duke the views of the best informed of his Countrymen on this matter as well as his own, remarking among other things that although the difficulties which were just then starting did not as yet excite any very lively interest throughout the great body of the inhabitants, they nevertheless would not fail "in the course of twenty years, or so, to become very serious" (such was the expression) and dangerous to the repose of the Country ~~unless the Government~~ He therefore recommended that the Government of the Mother Country should immediately adopt some measure of prudence to settle the matter, and "prevent all further discussion on the subject" which if allowed to go on would lead to a misunderstanding between the Colony & the home government — Mr Taschereau's words were prophetic — His presentiments unhappily have been realised to the letter — The Duke of Richmond was struck with Mr T.'s remarks, and approved (as I myself heard from his own mouth) that gentleman's views

of public affairs

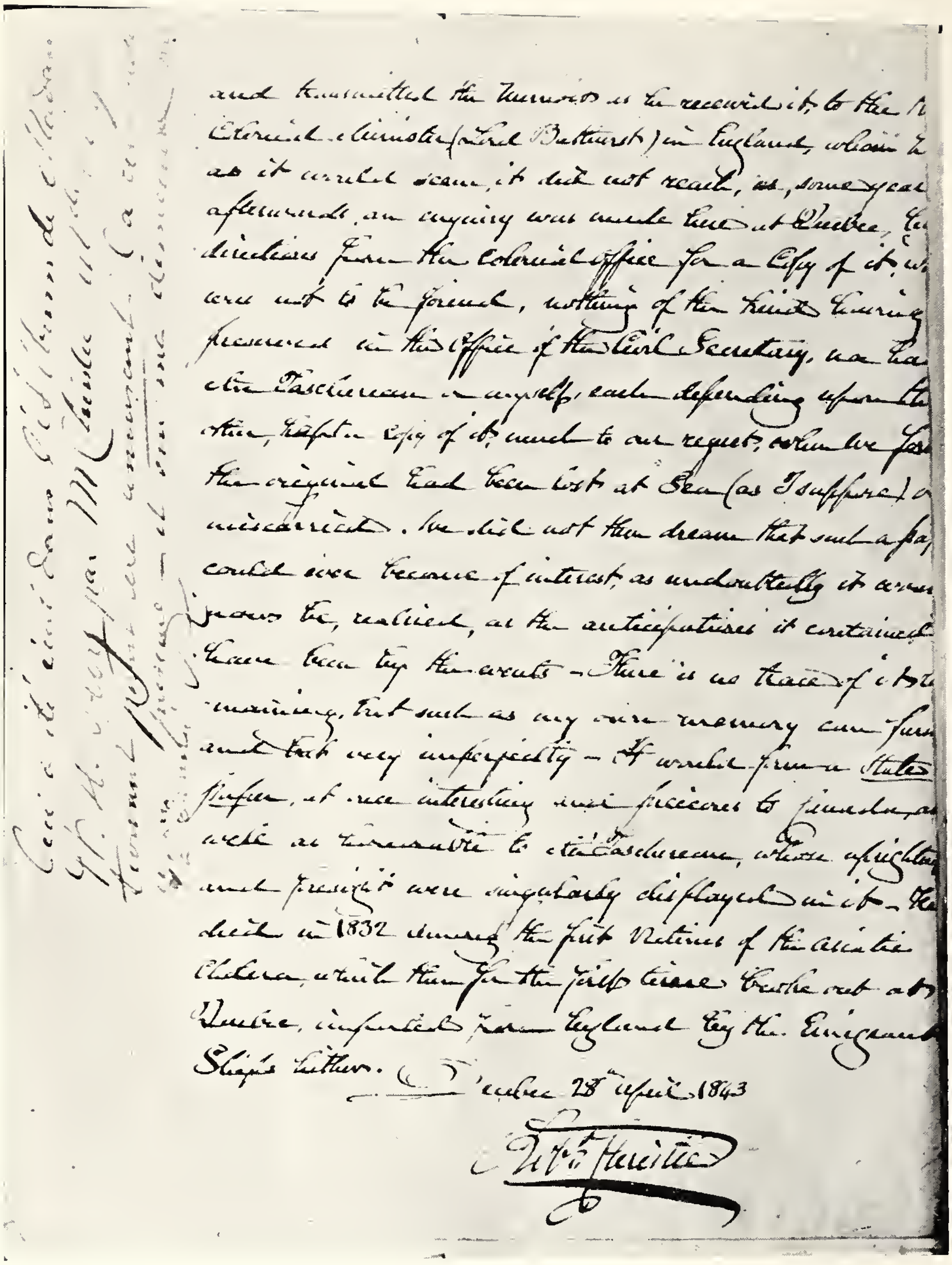

Ceci a été écrit dans l'Album de Madame
[illegible] par M. [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] anonymement. [illegible]
[illegible]

and transmitted the Memoir as he received it, to the
Colonial Minister (Lord Bathurst) in England, where
as it would seem, it did not reach, as, some year
afterwards an enquiry was made here at Quebec, by
directions from the Colonial Office for a Copy of it, w
were not to be found, nothing of the kind having
preserved in the Office of the Civil Secretary, we ha
Mr Taschereau & myself, each depending upon the
other, kept a copy of it; much to our regret, when we fo
the original had been lost at Sea (as I suppose) o
miscarried. We did not then dream that such a pa
could ever become of interest, as undoubtedly it would
prove to, realized, as the anticipations it contained
have been by the events — There is no trace of it re-
maining, but such as my own memory can furn
and that very imperfectly — It would, from a States
paper, at once interesting and precious to friends, a
well as honorable to Mr Taschereau, whose uprightness
and foresight were singularly displayed in it — He
died in 1832 among the first Victims of the Asiatic
Cholera, which then for the first time broke out at
Quebec, imported from England by the Emigrant
Ships either. Quebec 28th April 1843

UNE NOTE DE L'HISTORIEN CHRISTIE

Historick Fact.

In the winter 1818-19 or rather in the Spring of 1819 and shortly after the prorogation of parliament the late Mr J. T. Taschereau, M.P.P., was requested by the Hon. Governor General the Duke of Richmond to give him his ideas of the political state of Lower Canada and particularly what he should think best to be done with respect to the Civil List and financial matters which at that time began to agitate the public mind. Mr Taschereau prepared in french a Memoir on the subject, which as an intimate and confidential friend, I translated into english for him without preserving a copy of it. By this Memoir Mr Taschereau faithfully exposed to the Duke the views of the best informed of the countrymen on this matter as well as his own, remarking among other things that although the difficulties which were just then starting, did not as yet excite any very lively interest throughout the great mass of the inhabitants, they nevertheless would not fail "in the course of twenty years", *or so, to became very* serious (*such was the expression*) *and dangerous to the repose of the country. He therefore recommended that the Government of the Mother Country, should immediately adopt some measure of prudence to settle the matter, and* "prevent all further discussion on the subject' *which if allowed to go on would lead to a misunderstanding between the Colony and Lower government. Mr Taschereau's words were propheticle. His presentiments unhappily have been realised to the letter. The Duke of Richmond was struck with Mr T's remarks, and approved (as I myself heard from his own mouth) that gentleman's views of public affairs and transmitted the Memoirs as he received it, to the then colonial Minister (Lord Bathurst) in England, whom,... as it would seem, it did not reach, as, some years afterwards an enquiry was made here at Quebec,..., directions from the colonial office for a copy of it, which was not to be found, nothing of the kind having been preserved in the office of the Civil Secretary, nor having Mr Taschereau or myself, each defending upon the other, kept a copy of it, much to our regret, when we found the original had been lost at Sea (as I suppose) or miscarried. We did not then dream that such a paper could ever become of interest, as undoubtedly it would now he realised, as the anticipations it contained have been by the events—There is no trace of it remaining, but such as my own memory can furnish and but very imperfectly—It would form a* State paper, *at once interesting and precious to Canada, as well as honorable to Mr Taschereau, whose affrighting and presight were singularly displayed in it. He died in 1832 among the first victims of the asiatic cholera, which then for the first time broke out at Quebec, imported from England by the Emigrant Ships Luther.*

Quebec, 28th April 1843.

ROBT CHRISTIE.

Ceci a été écrit dans l'Album de Madame W. H. Roy par M. Christie. Mde Roy ne trouvant point cela amusant l'a retranché en ma présence et sur ma demande me l'a donné.

P. C. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

dit que l'on projetait de ne les amener qu'au printemps en cajeux, il est bon de se souvenir que chaque habitant n'avait que 12 pieux à fournir et qu'il mettrait plus de temps à faire et amener son cajeux que trois voyages de harnois au fort au plus, d'ailleurs le printemps à ce que l'on dit étant extrêmement venteux pouvait faire périr les cajeux et remettre la fermeture du fort à un temps plus reculé.

Depuis trois jours je ne sortais point, je sentais des atteintes d'une douleur de genoux qui me venait d'une chute que j'avais faite à l'Acadie allant de Beauséjour aux Gasparaux tracer le fort, mon cheval tomba de côté sur un arbre et je me trouvé le genoux entre deux qui me fit grand mal, depuis ce temps lorsque le temps est au froid je sens quelques douleurs.

Le 22, samedi, le soleil parut peu et même temps que la veille, la rivière arrêta, il s'était fait une espèce de digue des glaces venant du lac S^{te}-Claire à la pointe du village Huron qui arrêtait les glaces, il était resté bien des marres sur la rivière, à 3^{h} un petit brouillard de neige.

Le 23, dimanche, le soleil ne parut point il fit froid, le vent nord-d'est, les habitants de la coste de la Rivière aux Canards traversèrent la rivière sur la glace depuis la pointe de Montréal à la Rivière-Rouge.

Le 24 février, lundi, le temps fut froid, les vents N.O.

Je mesurai la largeur de la rivière du Détroit à 60 perches du ruisseau du moulin de Claude Campault en descendant la rivière est l'endroit où je pris le point pour la traverser, je bornoyai à une petite coulée ou ruisseau qui est au-dessus du village des Hurons, de sorte que la ligne transversale dudit ruisseau de Campault à ladite coulée au ruisseau court au S.E. ¼ E. 4^{d} S. de la boussole et la distance d'un bord à l'autre de la rivière prise à peu près à l'équerre sur la coste du nord de ladite rivière et aux plus hautes eaux est suivant la ligne transversale S.E. ¼ E. 4^{d} S. de 115 perches de 18 pieds de Roy qui font ensemble 11 arpents ½.

Le chenal de la rivière se trouve plus à la côte du sud que celle du nord et même à cette première, il est très proche de terre, il n'en est pas de même à celle du nord que je fis mesurer et trouver dix-huit perches prise au même point qu'on avait commencé la traverse et suivant la même ligne.

La glace était bonne je crois même que les chevaux auraient pu y passer mais comme il y a beaucoup de marres, on a bien fait de ne pas les risquer.

A 2^{h} après-midi il arriva deux Français et deux Iroquois venant de la Belle Rivière chargés de lettres du Commandant du fort Duquesne pour celui du Détroit en date du 20 et 21 janvier qui portaient en substance que les Anglais se préparaient à attaquer le fort Duquesne au printemps prochain, qu'il lui en donnait avis pour qu'il eusse à préparer les Sauvages de son poste pour aller au secours du fort Duquesne et que pour pouvoir les faire venir assez à temps, il lui renvoya les courriers avec les dispositions qu'il projetait prendre et à peu près le nombre de Sauvages qu'il pourrait lui envoyer, afin de lui renvoyer lesdits courriers pour lui annoncer le temps de les faire partir, que depuis trois jours il avait envoyé un courrier au général lui porter les nouvelles et le parti qu'il avait pris d'envoyer au Détroit où il avait esté de nos Sauvages domiciliés sommer les Anglais de n'aller pas plus avant que ces derniers, l'un avait répondu de prendre chacun par la main et de les mener au lac Erié, les paroles données de part et d'autres sont ici mais je ne les ay point de même que beaucoup de particularités que j'omettrai, pas cependant celle que les Anglais avaient dite à nos domiciliés par un collier; nous avons pour frères qui nous seconderont bien: les Hurons, Miamis, Ouyatonnons, Cha8anons et Sauteurs.

Nous apprîmes que l'eau avait considérablement monté dans le fort Duquesne par le débordement de la Belle Rivière, ce qui arrive assez ordinairement à cette Rivière lorsque plusieurs jours de pluie se suivent.

On marquait que Mr Rouillé avait laissé le ministère et que c'était lui qui avait succédé à Mr de Machault, conseiller ordinaire au Conseil Royal, contrôleur général des finances.

Que Mr de Vaudreuil devait être à Québec à la fin d'avril.

Que Mr de Rigaud était passé en France, de même que Mr Bigot.

Que Mr Péan et leMercier étaient aussi passés en France.

Mr de Rigauville me dit avoir reçu une lettre du fort Duquesne par laquelle on lui marquait que Mr Montmidy, cadet, venant au Détroit apporter des lettres, était resté malade à Niagara avec les dépêches dont il était chargé.

Mr du Muy me dit qu'il avait appris que quarante Sauvages du Saguinan avaient chanté la guerre pour tuer les Cha8anons, qu'il avait dit à Achouabemé chef de ce village qu'il se donnasse bien de garde d'exécuter leur volonté parce qu'il allait faire avertir les Cha8annons de leur dessein.

Le 25, mardi, il fit froid et beau, les vents O.N.O. on amena des pieux pour l'enceinte plus de neige sur la terre.

Le 26, mercredi, même temps que la veille, Mikinak, chef Outa8ois mourut, il fut couvert par un collier, un pavillon et l'habillement ordinaire; on amena des pieux pour l'enceinte mais en très petites quantités, on ne passa plus sur la glace pour traverser la rivière, elle ne valait rien.

Le 27, jeudi. le temps fut doux les vents à N.N.E. A 9h du soir la Rivière fut libre des glaces qui la barraient, on amena quelques pieux.

Le 28, vendredi, beau temps, la Rivière libre de glace, il en passa quelques-unes du lac Ste-Claire, les voitures passaient sur les bordages.

MARS 1755

Le 1er, samedi, départ d'un courrier pour St-Joseph faire part des nouvelles de la Belle Rivière.

A 2h départ du courrier pour la Belle Rivière arrivé ici le 24 février dernier.

On fit avertir les Sauvages en hivernement de se tenir prêts pour qu'à la première navigation ils fussent au fort du Détroit écouter la parole de leur Père Onontio.

Le 2, dimanche, il tomba un pouce de neige, il gela depuis minuit jusqu'à 8h et dégela le reste du jour, la nuit la gelée reprit, le vent O. il ariva un party de 40 Sauteurs pour la guerre chez les Testes Plates, le Commandant les arrêta.

Le 3, lundi, il fit très froid le vent N.O. Il partit 10 Sauteurs pour continuer leurs routes et 30 retournèrent à leurs hivernements conformément à ce qu'ils avaient dit au Commandant, à 8h du soir le vent N.E. et il tomba un peu de neige.

Le 4, mardi, il fit froid, le soleil parut, à 10h je partis en carriole pour la Rivière à Guignolet au nord du lac Sainte Claire à trois lieues environ dans ledit lac comme on le verra sur la carte que je joindrai audit journal.

A 4h arrivée de deux Iroquois venant de la Belle Rivière porteur de lettres du Commandant du fort Duquesne qui m'écrivait de m'y rendre avec l'approbation de Mr du Muy commandant au Détroit qui, sur ce que je m'offris de partir, répondit qu'il me gardait pour conduire les Sauvages de son poste qui iraient au fort Duquesne.

Le 5, mercredi, le temps fut très froid, le vent O.N.O. A 4h après-midi, Mr de Muy me dit que je pouvais partir pour le fort Duquesne qu'il ne pouvait pas se charger des évènements qui pourraient arriver si faute d'une personne qui eût des connaissances de la fortification, le fort Duquesne était exposé que d'ailleurs Mr de Contrecœur commandant audit fort ne lui demandait les Sauvages que lorsqu'il lui aurait renvoyé d'autres courriers, au lieu qu'il me demandait affirmativement ainsi qu'il valait mieux que je laissasse ce voyage incertain pour aller à un qui paraissait plus pressé.

Le 6, jeudi, nous écrivîmes à Montréal pour annoncer à Mr le général que je partais pour le fort Duquesne, on envoya ses lettres par deux Sauvages qui devaient les remettre à Niagara dont le Commandant de ce fort les ferait passer à Montréal.

Je finis l'arrangement de mes petits meubles que je laissai chez Mr du Muy.

Je pris les niveaux du terrain sur les deux petits côtés du fort à prendre depuis la rivière jusque sur le coteau.

Le vent fut N.O. un peu froid.

Le 7, vendredi, il neigea et tomba un peu de pluie. Je mesurai depuis la petite poste qui est dans la courtine entre le bastion Outa8ois et Dauphin jusqu'au chenal des barques, c'est-à-dire où elles peuvent aborder, je trouvai 54 toises, le vent fut N.E. ¼ N. le temps couvert et froid.

Le 8, samedi, à 5h ½ le vent O.S.O. avec de la pluie, à midi au sud, à 7h O.N.O., à 11h de la grêle et pluie et le vent N.O. très violent.

Le 9, dimanche, il fit froid, le matin, à midi il dégela, je travaillai à prendre quelques mesures pour le plan du fort et à finir de prendre des connaissances avec M. Navarre pour les terres des habitans.

Le 10, lundi, je me mis en devoir de partir, les rivières déprises et qui charriaient à plein m'en empêchèrent.

Il fit froid la nuit le vent au nord, à sept heures du matin il vint au sud où il resta tout le jour, le soleil ne parut point.

Je fis préparer tout ce qui m'était nécessaire pour partir le lendemain en pirogue et suivre les glaces dans la Rivière du Détroit.

A 4h après-midi, il tonna beaucoup et il plut, ce qui adoucit le temps, à 8h les étoiles paraissaient, il ne gelait point, ce qui me donna bonne espérance de partir le lendemain.

Le 15, samedi, le vent s'étant jeté du large et étant impossible d'embarquer, je pris le party de laisser les deux Français qui m'avaient amené en pirogue pour la ramener au fort et de faire route par terre avec les deux Iroquois, nous partîmes à 8^h et à 4^h nous campâmes à une demi lieue après avoir passé la pointe aux Feviers, nous enfoncâmes à plusieurs endroits, il fit froid, nous passâmes deux rivières une au centre de l'anse et l'autre presqu'à la Pointe aux Feviers, les Sauvages se trouvèrent si chargés de mon équipage qu'ils furent obligés de faire des traînes avec nos apichimons peaux d'ours, j'estime avoir fait cette journée cinq lieues ½.

Le 16, dimanche, le temps fut beau mais froid et pas cependant assez pour que nous puissions passer les ruisseaux et rivières sur la glace sans enfoncer, nous passâmes la Rivière à Toussain à l'eau elle est large et peu profonde, et située à une lieue ¼ de la Pointe aux Feviers, ci-jointe la figure que fait cette rivière nous marchâmes dans de mauvais pays remplis de sources chaudes et lorsqu'il fallait les laisser pour aller sur les bordages nous courrions risque de nous casser les jambes, les dites glaces n'étant pas bonnes et souvent point d'eau dessous, nous vîmes une grande quantité de cignes, outardes, canards gras et autres gibiers mais si farouches que l'on ne pouvait en approcher, nous arrivâmes deux à la Rivière du Portage à 3^h après-midi, il fallut que l'iroquois (Thomas) du lac des deux Montagnes qui était avec moi fut prendre au large des battures pour aller prendre une pirogue qui était de l'autre côté de la rivière et il était 5^h quand je fus traversé, je le laissé pour attendre l'autre Sauvage qui était resté derrière et je fus au lac Sandoské voir si on pouvait le traverser soit en canot soit sur les glaces, à 6^h ½ j'y arrivai après avoir toujours marché dans l'eau dont ce portage est rempli dans cette saison, je trouvai le lac libre et tiré trois coups de fusil qui étaient le signal que j'avais donné à l'iroquois qui me joignit à 6^h ½ sans avoir vu son camarade qui ne vint point coucher avec nous, nous tirâmes plusieurs coups de fusil pour nous faire entendre des traiteurs français qui sont à la côte du S.E. du lac DotSandoské on ne répondit point; nous n'avions pour notre soupé qu'une sarcelle. Le Sauvage resté derrière était porteur des vivres.

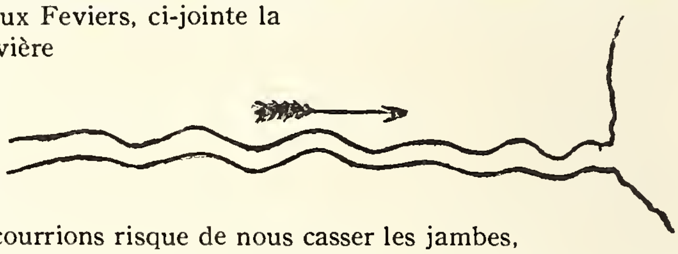

J'examinai la Rivière du Portage et je trouvai que sa figure est différente dans cette saison que dans le mois août que j'y ai passé l'année dernière, que les herbes étaient grandes et les eaux plus basses.

Pointe qui est vis-à-vis ces isles aux Serpents.

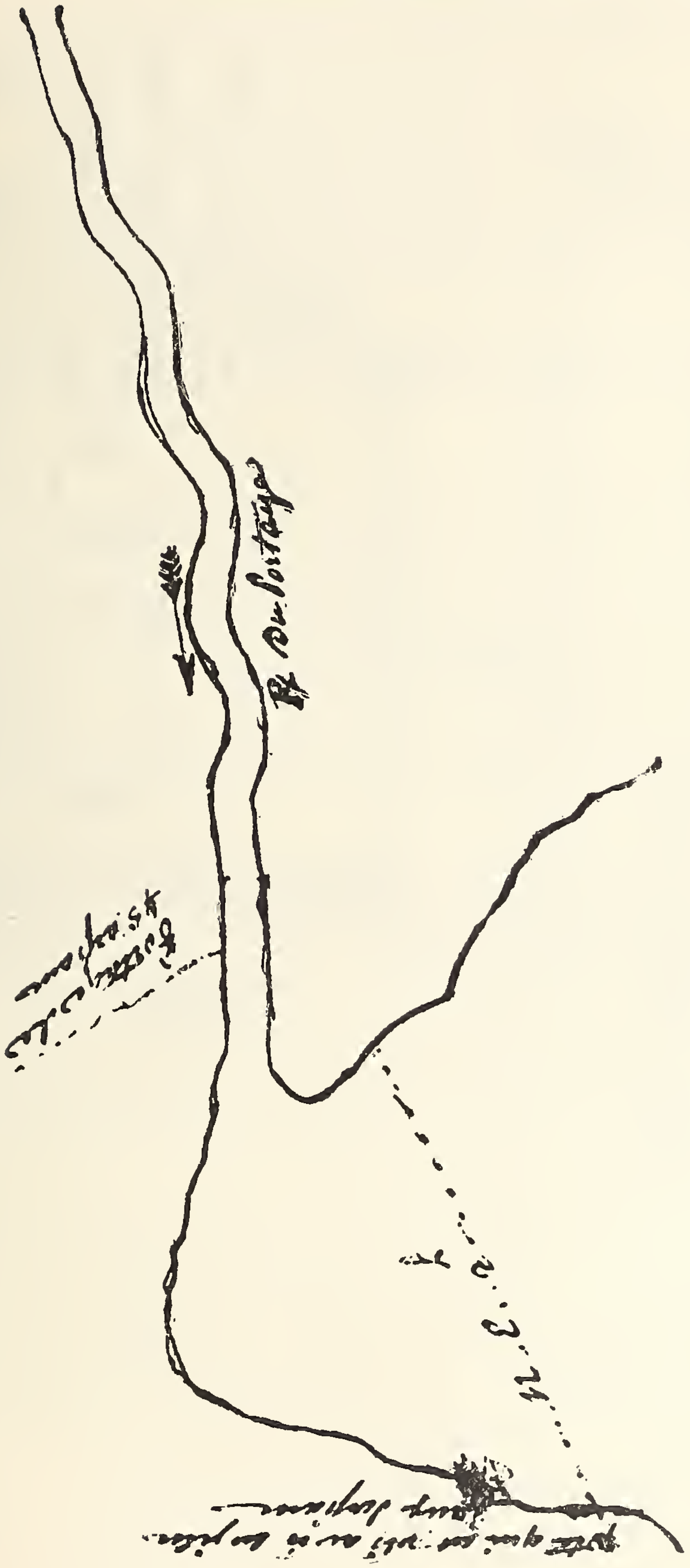
R. du portage

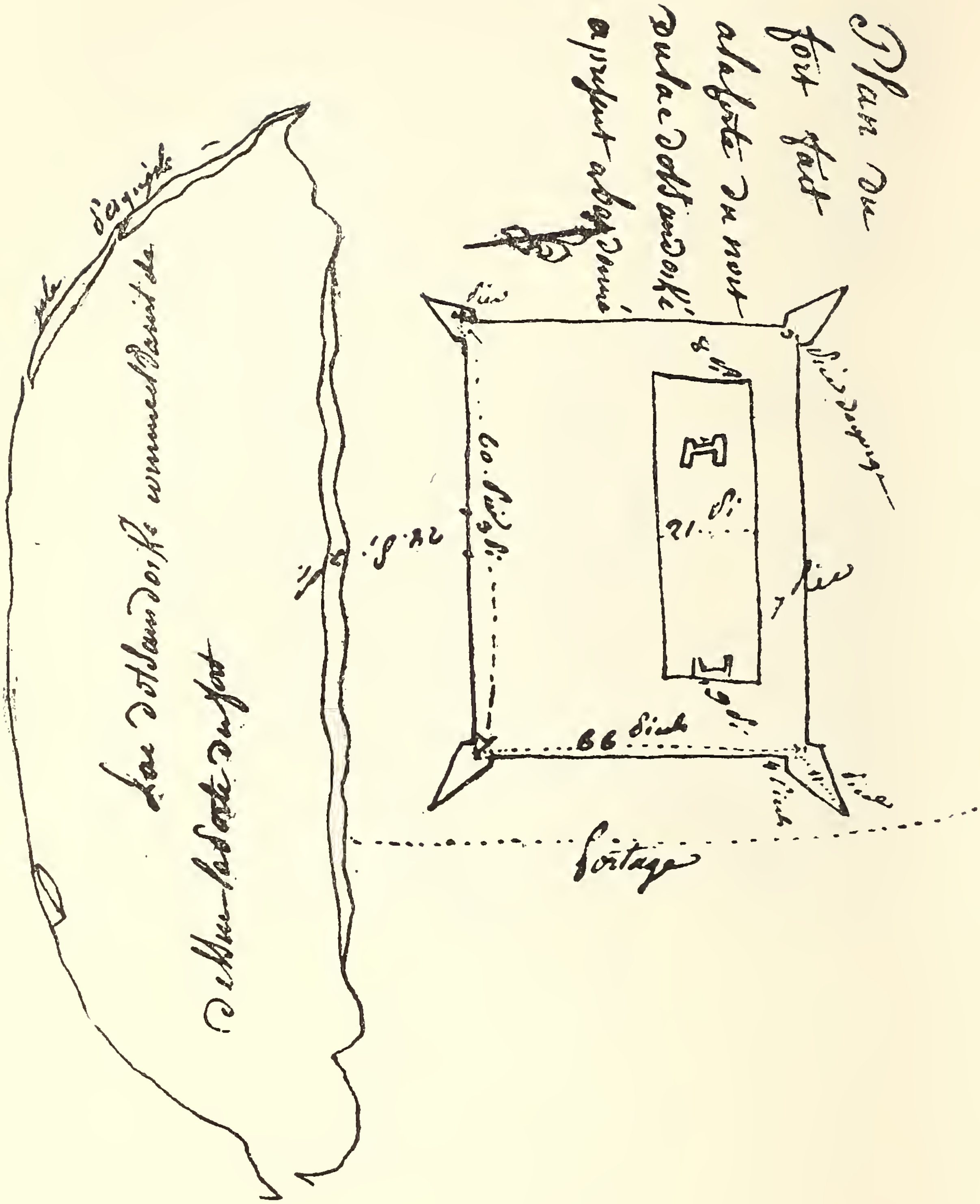
Plan du fort fait alaforte du nort dulac dolbandoiké apresent abandonné
66 Pieds
60. Pieds
21. Pi
8 Pi
9 Pi
4 Pieds
Portage
Lac dolbandoiske comme il paroit de
dessus la porte du fort

Plan du fort fait à la coste du nord du lac Dot Sandoské à présent abandonné.

Lac Dot Sandoské comme il paraît de dessus la porte du fort.

Le 17, lundi, de grand matin l'iroquois du Lac partit pour aller au-devant de celui de la Belle Rivière qui ne nous avait pas joint la veille, je mis un pavillon sur le bord de l'eau et tiré plusieurs coups de fusil pour faire voir et entendre aux traiteurs de la côte opposée, mais ils n'entendirent pas plus que la veille.

A midi, les deux Sauvages arrivèrent, nous mîmes un grand canot de trois places que nous trouvâmes à l'eau et traversâmes à 3 lieues au-dessus de la Rivière du Poisson doré, j'estime être une lieue ½.

J'arrivai chez le S^r^ Gouin traiteur à 4^h^ après-midi, nous fûmes longtemps à traverser parce que notre canot coulait bas d'eau et que j'étais occupé à la jeter pendant que les deux Sauvages nageaient; j'appris là que les courriers qui allaient au fort...

Le 18, mardi, le vent fut sud et froid, le soleil parut, les Sauvages préparèrent et firent une selle pour le cheval qui devait porter nos vivres au Petit Village pour avoir un guide. J'en envoyai avec l'interprète des Hurons que je chargeai particulièrement de cette commission et d'acheter un cheval pour moi, à 4^h^ après-midi l'interprète et le Sauvage revinrent sans guide ni cheval, nos deux Sauvages décidèrent pour prendre le chemin de la Presqu'isle en canot ce qui joint à ce que me dirent les Hurons que les Rivières étaient débordées et les bois remplis d'eau me firent prendre la résolution d'aller en canot, j'en fis préparer un de six places avec les agrès afin d'être prêt à partir le lendemain de grand matin j'écrivis à M^r^ le commandant du Détroit et lui envoyai l'état des petites fournitures que m'avait fait le S^r^ Gouin pour l'équipement de ce canot que je pourrais peut-être laisser à la Rivière à Seguin dite Gayahagué.

Le 19, mercredi, je ne pus partir qu'à midi parce qu'il fallut gomer le canot qui coulait bas d'eau, je vins coucher dans le fond du lac Sandoské à l'abri du vent, le temps fut beau, nous fûmes à la pointe du Lac voir s'il y avait beaucoup de glaces, nous trouvâmes des bordages et comme le temps se mettait au beau cela nous donna espérance d'aller où nous projetions avec assez de facilité. J'estime avoir fait 4 lieues ½.

Figure de l'entrée du lac DotSandoské et vue des terres au ouest avec le plan du marais jusqu'au Portage du village d'Anioton.

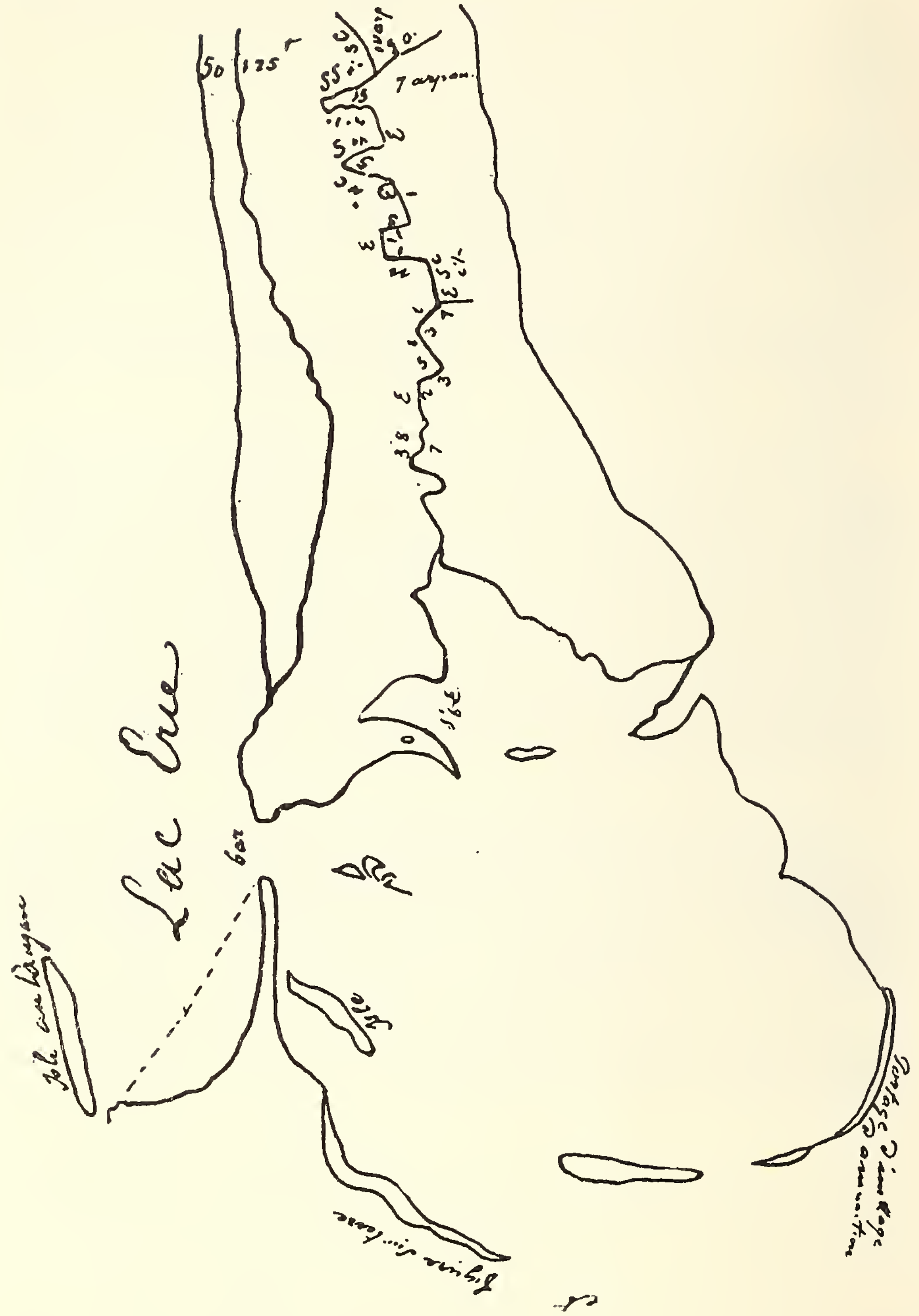
Lac Erie
50
125
60

Le 20, jeudi, le vent fut nord est avec violence, nous restâmes sans pouvoir mettre notre canot à l'eau.

Le 21, vendredi, à 7h du matin, nous embarquâmes pour aller au fond du marais du lac DotSandoské à l'est, nous fîmes environ une lieue ½ et puis fîmes portage au grand Lac que nous trouvâmes plein de glaces, ce qui nous fit retourner sur nos pas et aller au Portage du village d'Anioton ce que nous fîmes, à 5h nous arrivâmes audit village où il ne reste plus que trois cabanes et quelques pallissades, nous résolûmes de prendre la route de Couchaké quoique longue, nous parlâmes à un Huron pour nous guider, je lui offris un castor pour nous conduire à la Rivière à Séguin mais il ne voulut point disant que sa nation croirait qu'il allait en guerre, ce qui joint aux difficultés que ceux de cette nation avaient faites pour le même sujet quelques jours devant me firent penser qu'il ne voulait peut-être pas donner les mains sans y être forcé à tout ce qui pouvait nous être avantageux sur Loyo.

L'endroit où nous étions est celui où les Hurons s'étaient refugiés après ayoir laissé l'isle au Bois Blanc et tué les Français, il y avait fait un fort dont ci jointe la figure.

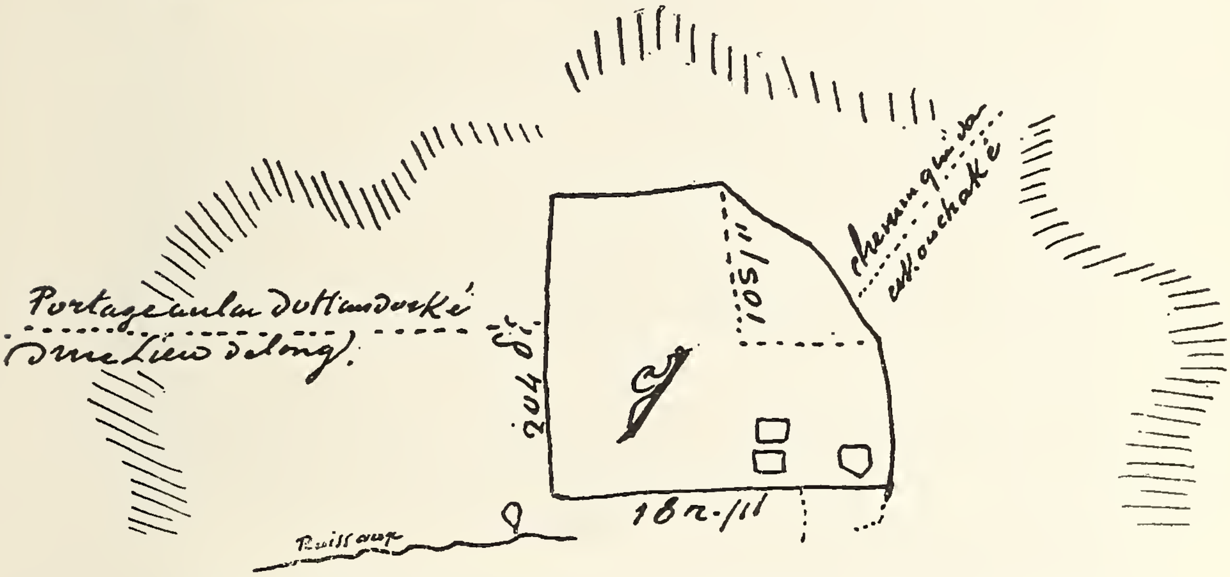

Portage au lac Dot Sandoské d'une lieue de long.

Le 22, samedi, de grand matin un de mes Sauvages partit pour aller au lac chez le Sr Gouin traiteur chercher son cheval, nous preparâmes nos paquets pour partir l'après-midi s'il était assez tôt venu, j'écrivais au Sr Gouin d'envoyer deux Français chercher son canot et les agrès laissés au lac au portage de ce village.

Il ne paraissait plus de neige sur la terre ce qui avait donné de l'eau dans les bois, nous en avions beaucoup trouvé la veille à venir au village.

A 5h, le Sauvage qui était aller chercher le cheval arriva, les Français devaient venir le lendemain pour emmener leur canot.

J'écrivis à Mr du Muy et à Mme de Léry daté du 23 mars.

Le temps fut beau, un peu de pluie le matin.

Un Agnier en hivernement à trois jours de marche de ce village arriva, il allait en traite à Sandoské, il me dit qu'il avait un cheval à vendre, j'acceptai l'offre il promit de me joindre dans deux jours, à son retour de sa traite et de me le donner.

Le 23, dimanche, à 8^h ½ du matin, nous partîmes dans le chemin de Couchaké, nous marchâmes jusqu'à quatre heures que nous campâmes au bord d'une petite rivière dont les eaux vont à l'est je la crois fourche de la rivière au Vermillon, notre route réduite fut le sud et notre chemin 7 lieues, à deux heures nous passâmes la Rivière au Vermillon, dont ci-jointe la figure, le côté du nord est escarpé, celui du sud ne l'est point, elle a 12 à 15 toises de large et deux pieds d'eau. Depuis 10 heures jusqu'à midi, nous avons passé une prairie remplie d'eau où il y a quantité d'écrevisses et depuis cette prairie jusqu'à notre couché nous avons passé deux feviers très longs dans l'eau jusqu'à moitié les jambes, nous n'avons eu beau chemin que depuis le village jusqu'à la prairie parce que ce chemin est sur des crestes de hauteur.

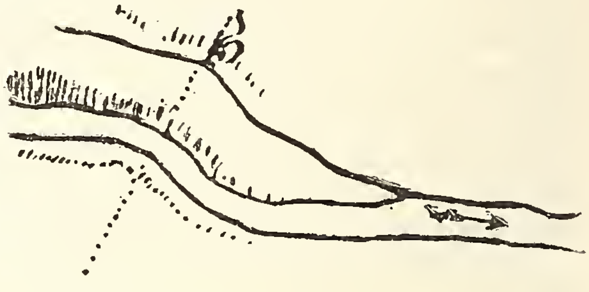

L'Agnier partit le matin pour aller traiter chez le S^r Gouin, je lui donnai la lettre pour madame de Léry et celle de M^r du Muy qu'il devait remettre à Gouin.

A 5^h la pluie prit, le vent fut E.N.E.

Le 24, lundi, la pluie cessa à 8^h ¼, à 9^h nous partîmes, à midi nous passâmes la Rivière au Vermillon ci-jointe la figure qu'il fait, à deux heures nous en passâmes une branche, dans celle de midi il y avait un pied d'eau, elle a 7 à 8 toises de large, il faut descendre et monter pour la traverser c'est-à-dire qu'il est entre deux côtes qui ont une pointe assez raide, à 5^h nous campâmes sur une des fourches de la dite Rivière au Vermillon, notre route fut au sud et de 7 lieues, nous rencontrâmes un Huron qui nous dit que 20 Cha8anons étaient arrivés à Sandoské, je pensai que c'étaient ceux qui devaient venir parler au Détroit, à 6^h la pluie prit et dura jusqu'à minuit.

Le 25, mardi, il plut depuis minuit jusqu'à huit heures et finit par un orage où elle tombait en abondance, à 8^h ¼ nous partîmes, nous campâmes, à 5^h ¼ j'estimai avoir fait 8 lieues dans l'Est, nous laissâmes le chemin pour tâcher de couper sur Couchaké, nous passâmes plusieurs rivières grandes et petites dont les eaux se déchargent à droite et à gauche du chemin dont nous en ignorons les noms, la plus grande peut avoir cinq toises de large.

Le 25, mercredi, à 8^h nous partîmes, à six heures nous campâmes, notre route fut dans le S.E. nous fîmes beaucoup de détour pour éviter les mauvais pays, nous fîmes 8 lieues, à midi nous passâmes une Rivière qui va dans l'est, elle a 6^t de large et 2 pieds d'eau, dans l'après-midi nous en passâmes plusieurs petites, nous vîmes de la fiente de bœufs illinois, je pense que le matin nous passâmes la hauteur des terres et que la Rivière trouvée à midi est celle de Couchaké; le temps fut beau tout le jour.

Le 27, jeudi, nous partîmes à 8^h¼, à 11^h nous tombâmes sur le grand chemin qui va à Couchaké, nous avions fait le S.E., à 2^h nous avons trouvé une branche de la Rivière Couchaké que nous avons suivie jusqu'à 5^h ¼, que nous avons campé à 4^h ¼, nous avons passé à un endroit sur le bord de ladite rivière ou s'étaient réfugiés quelques Hurons dans. .. firent au Détroit on l'appelle cabane des fuyards, depuis que nous avons trouvé le chemin, à 11^h ¼ nous avons fait le S. ¼ S.E.

cette branche de rivière est large de 7 à 8 toises, on pourrait y descendre en canot, le temps fut couvert tout le jour, il tomba même quelque peu de pluie, elle prit à 6h ½ et dura toute la nuit avec violence et avons fait 8 lieues.

Le 28, vendredi, la pluie finit à 7h, à 8h nous partîmes, à 11h nous avons repris de suivre la Rivière jusque là avons passé beaucoup de montagnes, à 4h ¾ nous sommes arrivés à Quiouhiahinse qui signifie l'eau qui bouille en Huron, à 3h nous avons passé un escarpement le long de la Rivière où il n'y a qu'un chemin très étroit et dangereux dans le rocher, l'espace de deux arpents, depuis midi jusqu'à 2 l. tortueuses, nous avons monté et descendu beaucoup de montagnes et des rochers tortueux et un endroit où les fuyards hurons s'étaient retirés, il y a une rivière qui tombe dans celle de Couchaké, à cet endroit elle a bien 10 toises de large et celle de Kouchaké autant, notre route fut le S.S.E. et de 8 l. ¼ nous eûmes de la pluie par orages une partie de l'après-midi.

Le 29, samedi, nous partîmes à 8h et passâmes tout de suite la branche de la Rivière Couchaké à l'eau jusqu'à la ceinture, à 3h nous passâmes une seconde branche de Couchaké moins grande que la première mais plus profonde, nous étions transis de froid d'autant plus que tout le jour il tomba de la grêle et neige fondue avec un gros vent de nord, à 5h nous arrivâmes à une petite branche de Couchaké que nous passâmes à l'eau jusqu'au genou, elle a 4 toises de large, à 5h ½ nous laissâmes la Rivière Couchaké et à 6h arrivés au village de Couchaké nous passâmes cette journée beaucoup de montagnes et d'escarpements le long de ladite Rivière Couchaké que nous suivîmes presque toujours, elle peut avoir 20 à 25 toises de large, la pluie y avait mis de l'eau, elle est assez rapide, notre route fut presque toujours au S.E. et de 7 à 8 lieues au moins, nous commençâmes à apercevoir les bourgeons s'épanouir aux arbres de safran.

Le 30, dimanche, jour de Pâques à 8h ½ nous partîmes, à 5h ½ campâmes, à midi nous laissâmes la Rivière Naguerréconnan et suivîmes un ruisseau jusqu'à 4h que nous avons monté une grande montagne après quoi suivi un ruisseau qui court à l'est ¼ N.E., celui que nous avons laissé à 4h suit le même aire de vent mais nous le montions et ce dernier nous le descendions, notre route fut presque toujours à E. ¼ N. E. voici la figure de notre route d'aujourd'hui, j'estime avoir fait 8 lieues ¼, nous eûmes toute la journée de la neige et de la grêle, le soleil ne parut point cependant nous marchions toujours.

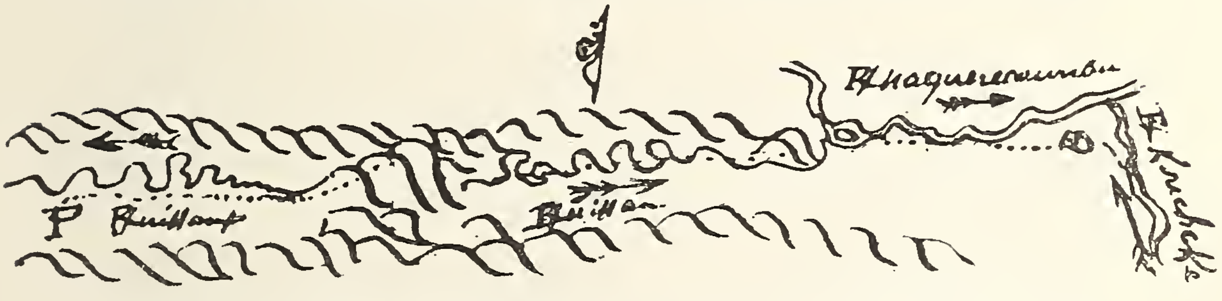

Couchaké est un endroit où les Hurons s'étaient réfugiés dans la guerre, il en mourut 120 dans un été, on y voit encore les fosses et les vestiges du village qui étaient pour lors, il n'y a plus que deux cabanes dont une est de Sauvages du Sault St-Louis qui y sont depuis longtemps, l'autre est des Cinq-Nations, Teganakoikin me prêta un cheval pour ma route jusqu'au fort Duquesne sans vouloir faire de prix, il devait l'envoyer chercher dans un mois; il fit froid, le vent gros au nord.

Le 31, lundi, je ne pus partir qu'à huit heures ½, le cheval que le Sauvage m'avait prêté à Couchaké s'était échappé, nous le cherchâmes mais en vain, je repris mes jambes pour faire route, bien fâché d'avoir le cheval de moins, à 11^{h} nous avons trouvé la Rivière Naguerréconnan, à midi nous avons passé à deux cabanes d'hivernement de Hurons, nous avions suivi le ruisseau de la veille qui s'était déchargé dans la Rivière à 11^{h} ½ nous avons suivi ladite Rivière jusqu'à 4^{h} que nous l'avons traversée à l'eau jusqu'à la ceinture, elle peut avoir 30 toises de large jusqu'à 12^{h} nous avons fait le E. ¼ N.E. depuis midi jusqu'à 5^{h} ¼ le N.E. ¼ N., à 5^{h} ¼ campé, figure de notre route, nous trouvâmes du charbon de terre sur les montagnes et en bas notre marche fut de 7^{l}. ¼.

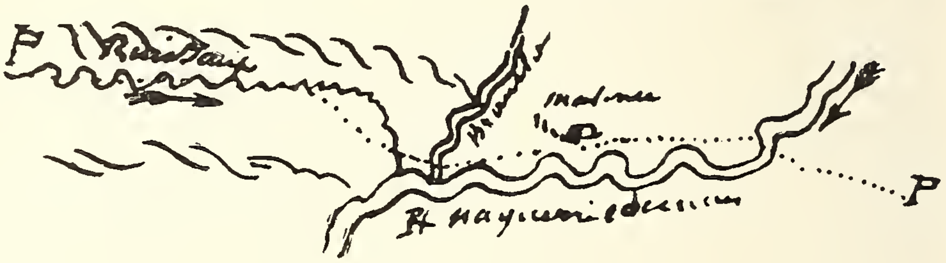

AVRIL

Le 1er, mardi, nous partîmes à 7^{h} ½ et campâmes, à 4 ½, nous fîmes 7 lieues ¼ environ, à 7^{h} ¾ monté et descendu deux grandes montagnes, fait le nord pour cela à 8^{h} ¾ traversé une branche de la Rivière Naguerréconnan, l'eau court au N. à cet endroit nous avons suivi cette Rivière tout le jour et passé 4 prairies, la plus grande d'une lieue depuis les deux montagnes, passé 9^{h} ¾ nous avons fait le E.N.E. jusqu'à midi et depuis midi jusqu'à 4^{h} ½ l'est. Dans la journée, nous avons passé plusieurs petites montagnes; il fit beau, le vent à E.N.E., à 7^{h} la pluie prit jusqu'à minuit.

Le 2, mercredi, il plut depuis minuit jusqu'à neuf heures que nous partîmes, à 1^{h} ¼, la pluie reprit, nous campâmes, notre route fut de deux lieues et Est à 10^{h}. traversé la branche de la Rivière Naguerréconnan et monté et descendu une montagne presque toujours suivi la même branche qui a 3 toises de large où nous avons couché, j'estime que nous étions à 80 lieues du lac DotSandoské suivant l'estimation de la route de chaque jour, je trouvai comme le jour précédent le pays fort beau et bien propre à être établi.

Le 3, jeudi, il neigea la nuit et il fit très froid, de même que le jour, à 10^{h} nous partîmes parce que la neige cessa, à 4^{h} ½ nous campâmes, nous fîmes 7 lieues, nous suivîmes la branche de la Rivière Naguerréconnan jusqu'à 1^{h} elle n'avait plus que deux pieds de large, nous montâmes une montagne et la descendîmes, nous trouvâmes un petit ruisseau que nous suivîmes, à 1^{h} ½ passé ce chemin qui va à Cachelacheki, il paraît aller au N.N.E., à 3^{h} ¼ passé une Rivière qui est branche de Kenton8aiatanion, elle a 3 toises de large, 1 pi. 6pcs d'eau et va au sud où nous la traversâmes, à 4^{h} nous avons retrouvé ladite rivière, nous l'avons suivie jusqu'à 4^{h} 10^{m} que nous l'avons laissée, nous avons passé beaucoup de montagnes qui est celle que nous appelions Rivière au Portrait parce qu'à son embouchure à la Belle Rivière, il y a beaucoup de marques et figures d'hommes et d'animaux imprimées sur les pierres comme si on les avait faites avec des ciseaux, notre route fut E. ¼ N.E.

Le 4, vendredi, nous partîmes à 7^h ¼, à 9^h ¾ passé une rivière qui a 15 toises de largeur 2 Pi. d'eau elle va au sud depuis le départ jusqu'à ladite rivière, traversé deux ruisseaux à égalle distance, à midi passé une Rivière pareille à celle de 9^h ¾ elle va au sud et est comme l'autre branche de la Rivière Outstin8ayatouyou dont nous avions passé une branche la veille, à 2^h ½ trouvé un petit ruisseau qui tomba de la Rivière Chiningué, à 5^h ¼ campé, j'estime avoir fait ce jour 10 lieues et fait le E. ¼ N.E., à 6^h la pluie prit et dura toute la nuit; beau pays, bois clair; le soir nous entendîmes des cris que mes Sauvages reconnurent pour être de tigres qu'ils craignent beaucoup et pour s'en garantir dans la nuit, nous fîmes un fort couvert parce qu'ils disent qu'ils grimpent, nous mîmes nos armes en bon état et nous eûmes une sentinelle, toute la nuit nous entendîmes les mêmes cris au loin.

Le 5, samedi, à 7^{h}¼ du matin, je partis à 8^{h}¾ rivière de Chiningué à deux lieues de notre couché passé de grandes montagnes, cette rivière a environ 35 toises de largeur, 4 pieds ½ d'eau, elle court nord et sud à l'endroit où on la traverse jusqu'à la Belle Rivière où elle tombe à douze ou quinze arpents plus bas notre route pour y venir fut l'est ¼ sud-est.

A 10^{h}¼ trouvai la Belle Rivière que je n'avais pas vue depuis 16 ans que je l'avais relevée en allant aux Chicachats en 1739, que nous avons suivie jusqu'au petit village Cha8annons où nous sommes arrivés à midi ½, il est éloigné de la rivière Chiningué de 4 lieues, à moitié chemin est une maison où il a hiverné un officier français en 1754. Figure de ladite maison à 2^h ½ parti à cheval pour le fort Duquesne où je suis arrivé à 8^h ½, jusqu'à moitié chemin on passe par le bois en côtoyant la Rivière Oyo, on prend après la grève pendant deux lieues et puis on rentre dans les bois où le chemin est beau, on ne suit la grève que lorsque les eaux sont basses pour éviter les montagnes et ravines de rocher qui se trouvent dans le chemin qui passe au bois, le petit rocher est au côté opposé au chemin, voici à peu près la figure que fait la Rivière que je n'ai pas bien pu vois distinctement la nuit étant venue.

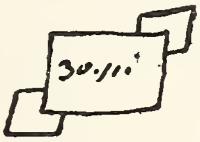

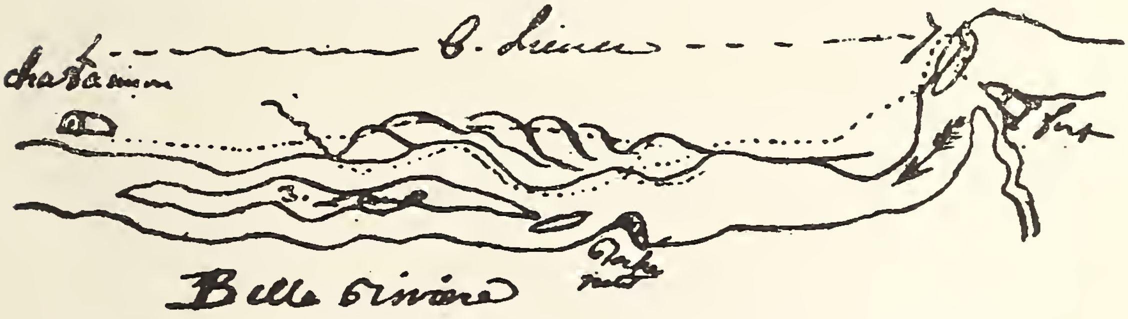

J'estime que la distance du village Cha8annons au fort est de (la suite manque à l'original).

UN JOURNAL DE 1775-1776

Le journal publié ci-après est un document historique d'une exceptionnelle importance. C'est le procès-verbal minutieusement détaillé d'une enquête ou tournée qui fut entreprise en 1776 dans les diverses paroisses du district de Québec et dont trois commissaires spéciaux, MM. Baby, Taschereau et Williams avaient été expressément chargés par le gouverneur Carleton.

D'après l'intitulé du document, les commissaires avaient reçu double mission, l'établissement de la milice dans chaque paroisse et l'examen des personnes qui avaient aidé les rebelles pendant l'invasion américaine de l'année précédente. En réalité, ces deux missions n'en faisaient qu'une, la milice n'étant établie, ou plutôt rétablie, que parce que celle qui existait auparavant avait été désorganisée et rendue inefficace par la connivence des habitants avec les *congréganistes* ou même par leur simple neutralité. Le véritable objet de la "tournée" était de s'enquérir du plus ou moins de loyauté des paroisses du district de Québec, et, après avoir fait en quelque sorte le partage des boucs et des agneaux, de stigmatiser les uns et de récompenser les autres. On verra avec quel zèle et avec quelle exactitude les émissaires de Carleton remplirent leur mandat; le détail de leurs perquisitions extraordinaires est aussi intéressant qu'instructif.

C'est une source d'informations nouvelle qui vient s'ajouter à celles que nous possédons déjà touchant l'invasion de 1775. Et nous ne doutons pas qu'elle soit accueillie par nos historiens comme l'une des plus précieuses à consulter sur cette phase particulièrement critique de notre existence nationale. De nombreux mémoires et journaux ont été mis à jour depuis un certain nombre d'années, qui nous renseignent abondamment sur le côté militaire de l'entreprise de Montgomery et d'Arnold, mais il n'en est pas un seul, pas même ceux de de Lorimier, de Sanguinet et de Badeaux, qui contribue autant que le journal de Baby, Taschereau et Williams à l'intelligence de la véritable situation à cette époque troublée. On peut donc dire que ce document vraiment unique est comme un miroir où se reflète avec une netteté saisissante l'état d'âme de la population du Bas-Canada en 1775.

Chose singulière, nous n'avons pu trouver aucune trace dans nos Archives de cette mission dont auraient été chargés MM. Baby, Taschereau et Williams. Carleton lui-même n'en fait aucunement mention dans ses lettres à Germaine où il aborde cependant à plusieurs reprises le sujet du loyalisme des Canadiens. Le gouverneur ne considérait probablement l'enquête qu'il avait ordonnée que comme une simple mesure d'ordre interne et peut-être trouva-t-il suffisant d'en dégager pour l'information de la métropole les conclusions générales. Dans toute la littérature historique du temps, nous n'avons découvert jusqu'ici que deux vagues allusions qui paraissent s'appliquer à la mission Baby-Taschereau-Williams, et c'est dans deux lettres écrites à François Baby lui-même par la veuve Benoît, sa sœur, et qui ont été publiées par l'abbé Verreau dans son *Invasion du Canada*. Une première fois, le 12 août 1776, M^{me} Benoît écrit à son cher frère qu'elle "est bien flattée de le voir en charge pour les affaires les plus délicates et les plus difficiles de la province, ce qui est une preuve de la confiance que M. le général a dans ses talents". Un peu plus tard, le 11 décembre, elle se plaint de ne pas recevoir souvent de ses lettres, mais elle l'attribue à ses grandes occupations et elle ajoute: "Je crois que c'est un grand ouvrage que de ramener des mutins à leur devoir". Nous reconnaissons, toutefois, que, sans la découverte du journal que nous publions aujourd'hui, ces lignes de M^{me} Benoît resteraient toujours aussi mystérieuses, et il ne faut pas s'étonner qu'aucun de nos historiens ne les ait pas pénétrées plus avant.

Ni Smith, ni Bibaud, ni Garneau, ni même M. Chapais, lorsqu'ils se sont essayés à peindre l'état d'esprit populaire de 1775, n'ont paru utiliser le Journal de Baby et s'ils ne l'ont pas utilisé, c'est évidemment qu'ils ne l'ont pas connu. A notre con-

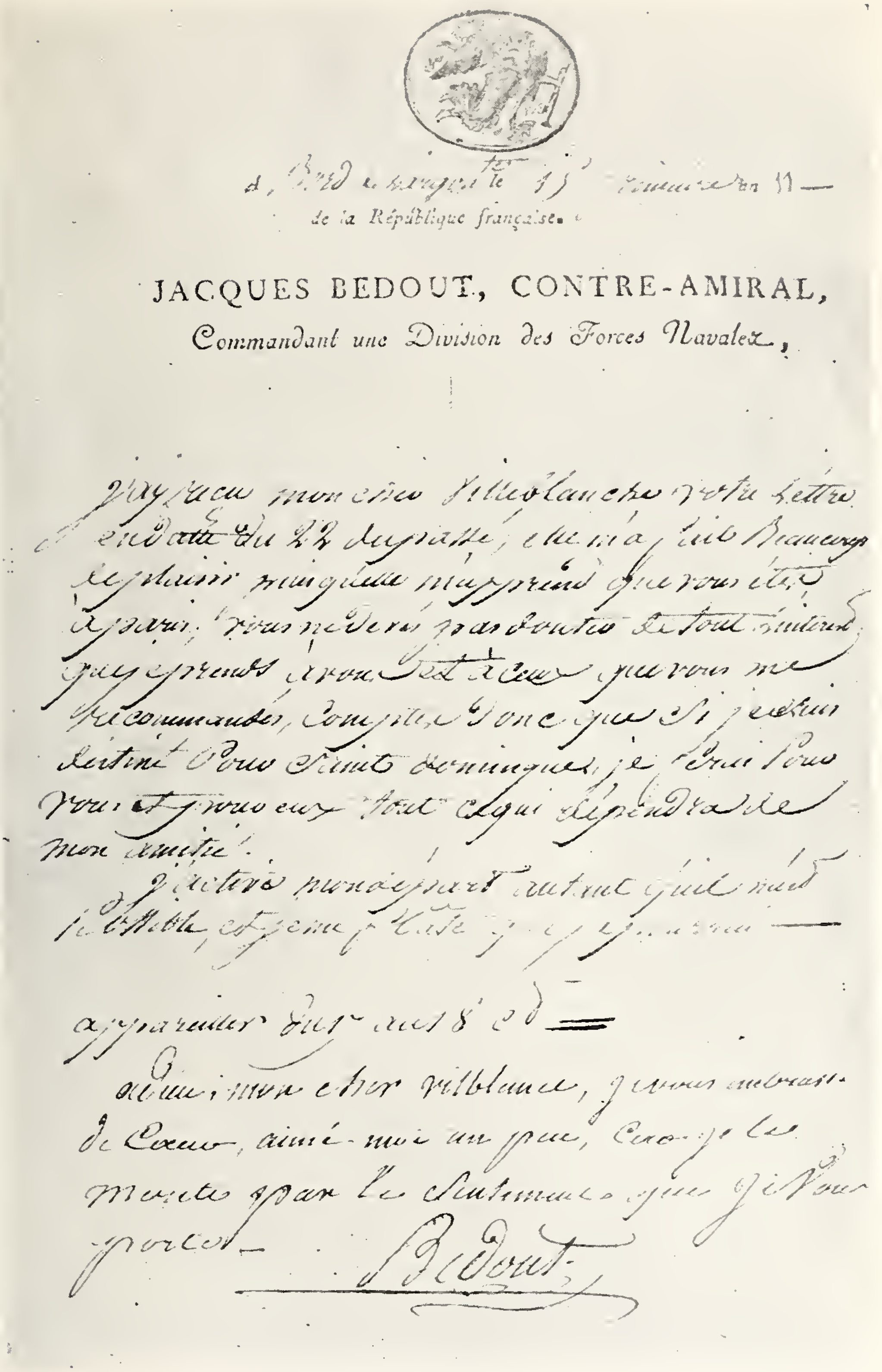

à Brest [illegible] le 15 frimaire an 11 —
de la République française.

JACQUES BEDOUT, CONTRE-AMIRAL,
Commandant une Division des Forces Navalez,

J'ay reçu mon cher Villeblanche votre lettre en datte du 22 du passé, elle m'a fait beaucoup de plaisir puisqu'elle m'apprend que vous êtes à Paris; vous ne devez pas douter de tout l'intérêt que je prends à vous et à ceux que vous me recommandez, comptez donc que si je suis destiné pour Saint Domingue, je serai pour vous et pour eux tout ce qui dépendra de mon amitié.

J'active mon armement autant qu'il m'est possible, et je me [illegible] —

appareiller [illegible]

Adieu mon cher Villeblanche, je vous embrasse de cœur, aimé-moi un peu, car je le mérite par les sentiments que je vous porte.

Bedout

LETTRE DU CONTRE-AMIRAL BEDOUT, ORIGINAIRE DE QUÉBEC

A Bord de L'argon^{te} *le 5 frimaire an 11*
de la République française.

Jacques Bedout, Contre-Amiral,
Commandant une Division des Forces Navales,

J'ay reçu mon cher Villeblanche votre Lettre en datte du 22 du passé, elle m'a fait Beaucoup de plaisir puisqu'elle m'apprend que vous êtes à paris; vous ne devez pas douter de tout l'interest que je prends a vous et à ceux que vous me recommandés, comptez donc que si je suis destiné Pour Saint domingue, je ferai pour vous et pour eux tout ce qui dépendra de mon amitié.

J'active mon départ autant qu'il m'est possible, et je me flate que je pourrai appareiller du 17 au 18 c 8.

Adieu, mon cher Vilblance; je vous embrasse de Cœur, aimé moi un peu, car je le mérite par le sentiment que je vous porte.

BEDOUT. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

naissance, M. J.-Edmond Roy, le plus érudit peut-être et le mieux averti de tous nos chercheurs, est le premier qui ait tiré quelque parti de ce précieux témoignage dans un ouvrage destiné au public et en ait par suite signalé l'existence. Il en a cité de notables extraits dans l'appendice aux 3^{e} et 4^{e} volumes de l'*Histoire de la Seigneurie de Lauzon.* Après lui, en 1917, dans la deuxième partie de son *Eglise du Canada depuis la conquête,* M. l'abbé Auguste Gosselin s'est appliqué à résumer la substance du même document, mais d'une façon nécessairement sommaire.

Cependant, ni les extraits qu'en a faits M. Roy, ni le résumé qu'en a fourni M. Gosselin ne donnent une idée adéquate du Journal de Baby, Taschereau et Williams, et tous ceux qui font profession d'étudier l'histoire canadienne sauront sans doute gré au Bureau des Archives de Québec de mettre enfin à leur disposition son texte intégral.

Ce journal est ici reproduit d'après un manuscrit qui a été légué à l'Université de Montréal par l'honorable F.-G. Baby et qui est actuellement déposé à la Bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal avec la précieuse collection canadienne du même savant antiquaire. Le manuscrit comprend 172 pages petit in-4to d'une écriture évidemment contemporaine de 1776. Rien n'indique qu'il soit de la main d'aucun des trois commissaires. C'est, selon toute apparence, l'ouvrage d'un scribe ou secrétaire. Du fait qu'elle se retrouve dans la collection Baby, il est permis de conclure que la copie dont nous nous sommes servi est celle même qui a appartenu à François Baby, l'un des commissaires. N'y eût-il qu'un seul exemplaire que se serait réservé le commissaire senior et qui a été conservé dans sa famille, c'est une question que nous ne pouvons décider. Peut-être aussi existe-t-il quelque part, par exemple dans les archives de la famille Dorchester, un texte officiel. Nous ne pouvons que souhaiter que ce texte, s'il existe, soit un jour découvert, car, ainsi qu'on pourra le constater, le nôtre est malheureusement incomplet, non seulement de deux feuillets qu'a déchirés un vandal inconnu, mais de toute la fin. Nous ne possédons pas le compte rendu des dernières séances de l'enquête, après le 14 juillet 1776. Ce compte rendu, nous apprend le journal même ici publié, a été continué sur un petit livret qui n'a pas été retrouvé.

Quoi qu'il en soit, et tel qu'il est offert au public, le Journal de Baby, ainsi qu'on a pris l'habitude de le désigner d'après le plus ancien des trois commissaires, devra être considéré comme une contribution particulièrement importante à notre littérature historique.

ÆGIDIUS FAUTEUX

JOURNAL

PAR MESSRS FRAN^{S} BABY, GAB. TASCHEREAU ET JENKIN WILLIAMS DANS LA TOURNÉE QU'ILS ONT FAIT DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC PAR ORDRE DU GÉNÉRAL CARLETON TANT POUR L'ÉTABLISSEMENT DES MILICES DANS CHAQUE PAROISSE QUE POUR L'EXAMEN DES PERSONNES QUI ONT ASSISTÉ OU AIDER LES REBELS DONT NOUS AVONS PRIS NOTES.

1776

Mecredy 22 May.
A une heure après midy, partis de Québec.

VIEILLE LORETTE

Curé M^{r} Desroches.
Point d'officiers de milice d'établis, ayant refusé d'en recevoir l'année dernière.
Mecredy 22.
Donné ordre au baillif pour une revue générale.
Jeudy 23 may à sept heures du matin.
Après la lecture des Commissions. Passé la milice en revue, établie en bon ordre 160 hom^{s} nommés pour officiers, et fait reconnaitre par la lecture des Commissions:

Antoine Riverin, capt. Chs Noreau, lieutenant Ignace Govin, enseigne	Commissionés le 22 May

Joseph Allin Prisques Mathieu André Robitaille	sergents

Arrangué pour leur faire connaitre la soumission envers le Souverin, et l'indignation des fidels sujets contre ceux qui ont aidé les rebels et donné ordre au capitaine de faire un rôle exact de sa compagnie et d'y distinguer les âges audessus de cinquante cinq ans a soixante et de 16 a 55 aussi les garçons d'avec les pères de familles et de nous l'envoyer en ville au plustost. Apres la revue faite on a crié trois fois Vive le Roy avec aplaudissement nous leur avons recommandé de porter leurs danrées en ville avec assurance.

Cette paroisse n'a pas pris les armes pour les rebels (la plupart) a fourni en obeissant a leurs ordres du bois et des facines; trois jeunes gens seulement se sont mis en devoir d'aller au camp avec leurs armes mais ayant été bien conseillé s'en retournèrent chez eux ayant reconnus leur faute.

Noté pour mauvais sujets, Plamondon père et Plamondon fils arp^{rs}, et le grand Pierre Drollet ayant conseillé de ne point admettre dofficiers de la part du gouvernement, le dit Plamondon et son fils ont encouragé les habitans en faveurs des rebels, les assurant toujours que Quebec seroit pris et persuadant même par gageure que les royalistes n'aurait aucuns secours; Garneau, fermier du sieur Dupon grand partisant des rebels, engageant ses confreres au pillage.

Partis à 11 heures pour la Jeune Lorette.

JEUNE LORETTE

Missionnaire des Sauvages, le Père Girou.

Point d'officiers de milice ayant refusé l'autonne dern^{er} d'en recevoir de la part du gouvernement.

Jeudy 23 may

La millice assemblée à 4 heures nos commissions lues.

Etablis pour officiers et lecture de leurs commission:

Joseph Barbau capitaine	23 may
François Barbau lieutenant	

Jacques Barbau	sergents
Louis Lureux	

Revue en bon ordre de 55 hommes et le reste comme à celle du matin.

Cette compagnie n'a point pris les armes contre le gouvernement mais se sont soumis aux ordres des rebels pour le plus grand nombre pour leur fournir du bois et des facines.

Partis à 6 heures pour Charlebourg.

CHARLEBOURG

Curé Mr Borel.

Point d'officiers de milice les ayant refusé l'autonne dernier de la part du gouvernement.

Vendredy 24 may.

La milice assemblée à 7 heures du matin lecture faite de nos commissions.

Etablis pour officiers, lecture de leurs commissions:

Jacques Jobin capt.	Comp^{e} de Charlebourg
Jean Trudel lieut.	Commissionés le 22 may

Pierre Jaq. Jobin	Sergents
Pierre Lefevre	
Jean A. Bedard	

Raphael Giroux capt.	Comp^{ie} du Bourg Royal
Jean B^{te} Belanger lieut.	Com. le 24 may

Jean Parady	Sergents
Un nom effacé (on lit assez bien: Dominique Caty ou Coty)	
François Lavigueur	

Revue en bon ordre de 250 hommes et le reste comme celle du 23 may etc.

François Breton boulanger habitant de Charlebourg chargé par les trois paroisses cydessus comme ayant assisté en toutes manières les rebels et employés toutes sortes de moyens pour pervertir ses compatriotes et notamment pour avoir voulu etablir une compagnie.

Jacques Allard noté pour s'être fait proclamer capitaine au service des rebels et avoir agi pour l'execution de leurs ordres en consequence.

Germain Thibaut. Idem en qualité de sergent de Jacques Allard.

Louis Pasquet noté pour avoir excité les habitans à prendre les armes en faveur des rebels.

Le fils de Louis Joseph Geobin noté pour avoir pris les armes et porté plainte aux rebels contre son curé.

Charles Delonais a pris les armes et a tenu des propos seditieux.

Les deux Canard ou Renaud du Gropin seditieux setant opposé à la nomination des off. du gouv. et ayant même engagé ses confreres à la même conduite.

Idem Pierre Parent du petit Village.

François Falardeau gendre de Breton, noté pour avoir porté plainte de son curé et agir de concert avec son beau-père contre le gouvernement.

Le 1er janvier plusieurs jeunes gens du Village St Pierre apres avoir bû quelques coups ensemble partirent volontairement avec leurs armes pour aider les rebels, le plus grand nombre retournèrent chez eux avant d'avoir fait la moitié du chemain, et le reste se rendit jusqu'a l'Hopital General d'ou ils revinrent aussy le lendemain sans avoir fait de service.

Cette paroisse, les notés cydessus exceptés, na point pris les armes contre le gouvernement, le plus grand nombre se sont soumis aux ordres des rebels, ont fourni du bois de chaufage et des facines.

Partis pour Beauport à 1 heure apres midy.

BEAUPORT

Curé Mr Renaud.

Samedy 25 may.

La milice assemblée à 8 heures du matin.

Lecture faite de nos commissions établis pour officiers et lecture de leurs commissions:

Paul Rainville capt.
Jean Garnau lieut. } Commissionés le 24 may

François Allard
Jacques Louis Parant
Joseph Maheu } Sergents
Joseph Girou
Pierre Latouche

Revue en bon ordre de 150 hommes.

Arrangue. Vive le Roy, le reste à l'ordinaire etc.

Ordre à eux de mettre en sureté les bois du Roy qui peuvent se trouver sur les greves et d'en avertir le L^{t} Gouv^{r}.

Remerciment et reforme du vieux capitaine P^{re} Maillou seulement à cause de son grand age.

Cassé et oté les commissions donnés par le gouvernement aux nommés Jean Vallé lieut. et André Marcoux enseigne pour s'être soumis par crainte aux ordres des rebels.

Pierre Parent cap. nommé par le congrès des rebels. Charles Girou a engagé ses deux fils Benjamin et Louis Girou au service des rebels à 40lb par mois, Louis Binet a tenu la même conduite pour son fils; l'un et l'autre pressèrent ces jeunes gens le jour de l'action du trente un décembre d'aller porter secours au camp des rebels.

Pierre Duprat a servie sous le capitaine P^re^ Parent en qualité de sergent pour eux.

Louis Galarnaux homme marié s'est engagé au service des rebels.

Louis Maheu—ditto.

Le fils de la veuve Jean Marcoux de même et quelqu'autres de cette paroisse.

Alexandre Vallé a crié à la porte de l'eglise devant les habitans si les rebels ne peuvent pas prendre la ville, il faut que nous allions leur aider.

Gautier cordonnier a fait mechamment serment devant le nommé Reigné de Roussi officier des rebels que les sieurs Larche et Garnau avaient fait leurs efforts pour soulever les gens de lisle d'Orlean en faveur de la ville. Enfin le plus grand nombre des habitans de cette paroisse ont monté la garde et assisté en différentes manieres les rebels.

Partis pour l'Ange Gardien à 10 heures du matin.

ANGE GARDIEN

Curé Mr Dolbec.

Samedy 25 may.

La milice assemblée à 4 heures apres midy.

Lecture faite de nos commissions.

Etablis pour officiers et lecture faite de leurs commissions:

Michel Huot cap. commissioné par Son Excellence le 7èm. juillet 1775 continué ayant tenu la conduite d'un fidel sujet.

Philipe Trudel lieutenant par nous commissioné 25 mai.

Simon Lecomte }
Mathurin Huot } Sergens

Revue en bon ordre de 70 hommes.

Harrangues, Vive le Roy etc.

Ordre à eux de mettre en sureté les bois du Roy qu'ils trouveront sur les grèves et d'en avertir le lieut. gouverneur.

Cassé et oté les commissions donnés par le gouverneur à Louis Goulet lieutenant et Chs Cantin enseigne pour avoir servi les rebels avec affection.

Nicolas Lecomte accusé d'avoir demandé une commission de capitaine aux rebels, fait publier la dite commission dans la paroisse et a agi en la d^te^ qualité et avec dureté dans ses commandements pendant tout l'hiver, a desarmé lui même le d^t^ capt. Michel Huot et a fait aussi desarmer par les rebels les nommés Guillaume Hebert, Prisque Cantin, Joseph Huot, Ignace Cauté et Simon Lecomte pour avoir refusé de se conformer aux ordres des rebels; a fait prendre des bœufs à plusieurs habitans et enfin s'est servi de touts les moyens qu'il a cru devoir prendre pour marquer son affection au service des rebels; en consequence des connaissances cydessus nous avons fait venir le dit Comte lequel nous a assuré qu'il avait brulé la dite commission, avons declaré devant toute la paroisse et denomé le dit Le comte indigne et incapable de jamais posseder aucune charge pour le service du gouvernem^{t} ni même de la paroisse jusqu'à ce que la volonté du general soit conue; et annoncé que si le dit Lecomte n'avait pas eu brulé sa commission nous l'aurons fait bruler par la main du bourau au defaut duquel par sa propre main.

Le sus mentioné capt. Michel Huot a declaré que 18 seulement de cette paroisse dont il n'a pu donner les noms pour le moment ont servi de bonne volonté, et le reste de la paroisse forcément.

Partis pour le Chatau à 5 heures du soir.

CHATAU RICHÉ

Deservie par le curé de Ste-Anne.

Dimanche 26 may.

La milice assemblé à 8 heures du matin.

Lecture de nos commissions. Oté la commission de capitaine donnée par Son Excellence au nommé Ustache Bâcon et nous l'avons cassé ayant servi les rebels en sa dite qualité de capitaine paraissant y avoir été forcé.

Nous en avons agis de même a l'egard du sieur Zachary Cloutier pour les mêmes raisons et apres plusieurs recherches et informations n'ayant trouvé aucun habitant de cette paroisse digne d'être revêtu de commission du Roy nous en avons marqué notre indignation à la tête de la milice et avons renvoyé la nomination des officiers à mardy 28 du present à 9 heures du matin et avons continué les baillifs dans l'office de leur exercice jusqu'a ce temps.

Partis pour Ste-Anne à 10 heures du matin.

STE-ANNE

Curé Mr Hubert.

La milice assemblée à 4 heures.

Lecture de nos commissions.

Remerciement au sieur Chevalier pour sa fidelité à son Roy, offre de la commission de capitaine s'il voulait laisser son metier de cantinier, ce qu'il a decemment refusé.

Cassassion de Bonavanture Lessard commissioné l'autonne dernier par Son Excellence pour avoir commandé en sa dite qualité de capitaine pour les rebels paraissant y avoir été forcé.

Cassassion de Jean Paré nommé capitaine de St Feréol l'autonne dernier par commission de Son Excellence General Carleton n'ayant jamais voulu accepter la dite commission.

Officiers etablis:

Augustin Symarre capt.
Jn B^{te} Racine dit Noyer lieut.
Fran^{s} Lessard } Sergens
Joseph Giguère }

POUR ST FEREOL

Desservie par le curé de Ste Anne.

Prisque Paré capt.

Point de lieutenant la comp^{ie} etant trop faible.

Joseph Gagnon sergent.

Reforme des baillifs.

Dimanche 26 may.

Harangue pour recommander la soumission au Souverain. Vive le Roy. Le reste à l'ordinaire etc.

Augustin Lacroix a incité plusieurs jeunes gens de la paroisse à s'engager dans le parti des rebels, il a monté la garde au Sault, tenant presque toujours des propos seditieux. Il s'est opposé au passage des habitans de St Joachim qui voulaient l'autonne passé aller offrir leur service au gouverneur, en un mot a été un des plus mauvais sujet de la paroisse.

Chretien Giguere s'opposa l'autonne dernier et engagea les autres a en faire de même c'est à dire de refuser les commissions du Roy, il a plusieurs fois à la porte de l'eglise vanté la force et la puissance des rebels pour persuader que la ville etait dans la plus cruelle situation. Il faut observer que cet homme a beaucoup de credit dans la paroisse.

Les trois garçons d'un nommé Augustin Cymard ont monté la garde et ont porté plainte au rebels contre ceux qui refusaient de la monter. Presque tous les habitans de cette paroisse ont monté la garde au Sault avec des fusils, plusieurs jeunes gens chargeaient leurs fusils avant de partir pour tirer disaient-ils sur les gens de la ville dans le cas ou ils feraient une sortie sur eux.

Caron du Plaquet dit Chevalier cantinier de la ville a exercer son metier pendant l'hivert à Ste Anne c'est lui qui lisait tous les ordres du congrès a la porte de l'eglise. Il ecrivait les reponces au congrès pour le capt. de la paroisse nommé Bonaventure Lessare qui avoit été precedemment commissioné par le Roy. Il a été plusieurs fois au camp des Rebels porter des provisions et quand il en revenait il disait partout ou il passait quil leur etait arrivé des forces et que leur nombre etait de onze mil hommes souvent il a ebruité que la ville dans ses sortis avait eu des désavantages. Un jour que les rebels avait eu une allarme a l'Hopital General il marcha avec eux accompagné du nommé Lesperance de St-Joachim pour sopposer aux troupes du Roy.

Partis pour St Joachim à 6 heures du soir.

ST JOACHIM

Curé Mr Corbin.

Lundy 27 may.

La milice assemblée à 8 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Cassassion du capt. Jean Trudel commissioné par le Roy pour avoir fait un commandement dans la paroisse par ordre des rebels. Remerciment a lui fait ensuite d'avoir refusé constamment d'exécuter aucun de leurs ordres et pour s'etre refusé a tout service en leur faveur s'étant même laissé desarmer forcément et ayant donné jusqu'a ce moment toutes preuves d'un zelé serviteur du Roy.

Harangue en faveur de la bonne conduite du plus grand nombre de cette paroisse.

Reproches à ceux qui ont été affectionés aux rebels.

Reforme des baillifs.

Nommés pour officiers:

Joseph Paré, ancien lieutenant, capt.
François Fortin lieutenant
Guillaume Gosselin } sergents
René Gagnon }

Revue en bon ordre de 86 hommes.

Le reste à l'ordinaire etc.

Il faut observer que le capt. Joseph Paré s'est montré pendant l'hiver si affectioné au parti du Roy quil s'est attiré plusieurs desagremens de la part des rebels.

Le nommé Lesperance a rendu aux rebels tous les services qui pouvaient dependre de lui. Il a prêché la Rebellion dans toutes les paroisses ou il a passé et nommément dans celle cy. Il avait réussi a sy faire un parti et comme il pensait que Mr Gravé prêtre et le curé Corbin nuisait à ses projets il les a fait traduire au camp, en un mot il avait été proclamé capitaine et en cette qualité a repondu a la confiance que pouvait avoir en lui les rebels tant pour l'execution de leurs ordres que pour faire piller les fermes des prêtres.

Pierre Alaire a servi les rebels en qualité de major et commandait en cette qualité pour les gardes et pour les voitures de concert avec Lesperance.

Quelques habitans de cette paroisse ont monté la garde une et deux fois et ensuite presque tous s'y sont refusé.

Le nommé Jean Marie Mercier, garçon, s'est engagé aux rebels et les a servi deux mois par promesse de 40 L par mois dont il n'a rien touché.

Dix de cette paroisse ont été desarmés par une garde de Canadiens commandée par un officier bastonais conduite par Lesperance parce que ces gens furent soupsonés de vouloir se joindre au parti levé dans le sud par Mons^r Baujeu en faveur de la ville.

Huit habitans ont été conduits a la garde des rebels pour s'etre refusé d'aller monter la garde au Sault. L'officier commandant apres les avoir menacé les fit conduire par une escorte a la garde de Beauport pour les forcer de monter la garde. Ceux ci allors pour l'eviter proposèrent aux gens qui composaient cette garde de leur donner chacun une piastre et par ce moyen ils furent elargis et s'en revinrent chez eux. Le landemain ils partirent 20 hommes et furent au camp chercher leur curé qui y etait detenu il leur fut accordé et remenèrent chez lui.

Le nomé Gravel cordonier homme fin et rusé a été tres attaché au parti des rebels sans cependant s'etre jamais compromis. Il soufflait sourdement autant qu'il en trouvait l'occasion et encourageait les habitans en qui il connaissait quelques affection pour le congrès.

Partis à 5 heures pour retourner au Chatau.

RETOUR AU CHATAU RICHÉ

Mardy 28 may.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Harrangue sur la mauvaise conduite de cette paroisse.

Reformé les baillifs.

Nommination des officiers et lecture de leurs commissions.

Joseph Cazau capt.
Ignace Gravel lieut. } 28 may

François Poulin
Jean Toupin } sergents

Revue en bon ordre de 73 hommes. Crié trois fois Vive le Roy.

Pierre Gravel cabaratier et grand ami de Lesperance tenait des assemblés chez lui tendant à maintenir l'esprit de rebellion dans la dite paroisse et parlant avec mepris des chefs royalistes, il n'a point monté la garde raport à son grand age mais a fait monter son fils.

Chs Taillon et Jean Trepaigné principaux opposans de la paroisse, lors de l'établissement de la milice l'automne dernier et ont toujours tenu des discours seditieux dans la paroisse faisant esperer la prise de Quebec jusqu'au dernier moment.

Le dit Trepagné a declaré à Dugan le 8 decembre qu'il y avait à une des fermes des prêtres du sel appartenant à un bourgeois de Quebec.

Toute cette paroisse a l'exception des vieillards a monté la garde au Sault cette hivert, une grande partie parait l'avoir monté avec affection et l'autre partie sans une grande opposition.

Traversé à la Ste Famille Ile d'Orleans à 10 heures du matin.

ILE D'ORLEANS

PAROISSE STE FAMILLE

Curé M. Udau.
Mardi 28 may.
La milice assemblée à 4 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Nominations des officiers et lecture de leurs commissions:

Jacques Perraut capt.
Pre Deblois dit Germain lieut. } 28 may
Etienne Drouin fils de Pierre

Etienne Giguere
Augustin Bauché } sergens
Jacques Pichet

Revue en bon ordre de 120 hommes. Harrangue, Vive le Roy etc.

Appellé et fait venir Bazil Bauché dit Morancy en presence de toute la dite milice. Fait venir une lumiere dans une lanterne et obligé le dit Bauché de nous livrer la commission de capitaine qu'il avait accepté des rebels dont lecture a été faite a haute voix et ironiquement obligé ensuite de la bruler lui même en lui disant qu'a deffaut de bourau il en faizait l'office, cette execution a parut faire beaucoup d'impression sur toute l'assemblée.

Le dit Bazil Bauché Morancy chargé quoique sourdement d'être grand partizan des rebels et faisant agir ses sergents dans ses commandemens avec vigilance, il a conjointement avec B^{te} Lognon engagé la paroisse a monter la garde au bout de l'Ile et ont menacé le capitaine Perrault de bruler ses batimens pour avoir l'autonne derniere fait commander ses enfants pour le service du Roy.

Joseph Leureau a toujours tenu des discours seditieux et fourni des vivres aux rebels.

Baptiste Grancham dit Cornelier homme seditieu s'est vanté d'avoir fait 60 voyages au camp c'est par ses intrigues que Bazil Bauché Morancy son beaupere a été fait capitaine par les rebels.

Il cria un jour au sortir de la messe devant l'officier du congrès Reigné de Roussy: Je declare, je crois qu'il ny a que moy et Prémont dans la paroisse qui sommes les vrais amis du congrès. Il a été à la paroisse St François dire aux habitans que les gens de la Ste Famille étaient tous déterminés à monter la garde pour les rebels et que comme le dit Reigné de Roussi allait venir les commander pour ce sujet, il leur recommandait de ne se pas refuser.

Mr Premont a servi comme sergent de Bauché Morancy. Ignace Avare de même, ce dernier a conduit au bout de l'Ile trente jeunes gens pour y monter la garde et y a resté avec eux huit jours, il a sans cesse taché de persuader qu'il ne viendrait point de secours à la ville et enfin a beaucoup contribué a pervertir la paroisse.

Drouin Lemaine refusa l'autonne derniere la commission de capt. pour le Roy et sur la menace qu'on fit de bruler la paroisse si elle ne fournissait 15 jeunes gens pour aller à Montreal, il repondit avec arrogance "nous sommes en etat de vous recevoir", et aussitot il s'emploïa à soulever la paroisse et partit avec ce qu'il put ressembler à St Pierre ou ils trouvèrent un certain nombre de gens de St François, il partit ensuite avec un detachement pour aller monter la garde au bout de l'Ile afin de sopposer aux demarches de la ville si elle en faisait pour les bruler.

Un certain nombre dans cette paroisse ont fait tous leurs efforts pour se montrer bons royalistes.

Couché à la Ste Famille et partis à 7 heures pour St François.

ST FRANCOIS—ILE D'ORLEANS

Curé Mr Guarne.
Mecredy 29 may.
La milice assemblée à 10 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Nominations des officiers et lecture de leurs commissions:

Joseph Lepage capt. Jacques Guérard lieut.	commission 29 may
Louis Pepin fils de Louis Joseph Drouin	sergents

Rèvue en bon ordre de 70 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.
Réformation des baillifs.

Cassation de Jean Plante, Joseph Belouin et Jean Labbé commissionés du gouvernement cette autonne pour avoir monté ou fait monter la garde pour les rebels.

Appellé et fait venir Louis Pepin dit Major; en presence de toute la dite milice lui avons dit qu'etant informés qu'il etait en pocession d'une commission de capitaine de milice à lui donné par les rebels laquelle nous etions surs qu'ils n'avait reçu que par crainte et faiblesse puisqu'il avait toujours montré des sentimens d'obeissance envers son Roy cependant que nous le condannions pour avoir eu la bassesse d'accepter la dite commission, de la bruler de ses propres mains au deffaut d'un bourau.

Apres lecture faite d'icelle a haute voix et ironiquement ce qui a été sur le champ en presence de toute la milice de cette paroisse.

Jean Acelin s'est donné tous les mouvemens possible vis a vis des rebels pour avoir la commission de capitaine de milice de la dite paroisse a quoi il réussit puisque la commission lui avait été adressé et qu'elle n'a été transmise au dit Louis Pepin qu'a la demande d'un grand nombre d'habitans qui ne voulurent point accepter le dit Acelin par ce qu'il avoit déjat fait un commandement de 50 hommes et qu'il paraissait de caractère a se faire obéir en zelé rebel.

Le dit Jean Acelin, Jean Marçau le gros Collet, Jean Labbé lieut. cassé, Augustin Marçau et Michel Hemond ont toujours été les moteurs et plus mauvais sujets de la paroisse ces mêmes sont auteurs d'un parti de revoltés qui se rendirent l'autonne dernière au bout de l'Ile pour sopposer aux ordres du gouvernement a l'occasion des commandements.

Une partie de cette paroisse a monté la garde et l'autre nayant point été commandée ne l'a point monté.

Partis à 2 heures du soir pour St Jean.

ST JEAN—ILE D'ORLEANS

Curé Mr Mennard.
Mecredy 29 may.
La milice assemblée à 4 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Nominations des officiers & lecture de leurs commissions:

Louis Genais dit Labarre capt. } 29 may
Franç Pepin dit Lachance lieut. }

Joseph Blanchard } sergens
J. B^te^ Deroussel }

Revue en bon ordre de 110 hommes.
Reformation des baillifs.

Cassation de Joseph Blouin capt., Laurant Genais dit Labarre, capt. en second, Laurant Tivierge lieut., Guillaume Audi dit Lapointe, enseigne, pour avoir monté la garde au bout de l'Ile pour les rebels, et le capt. susdit Joseph Blouin pour avoir seulement et par une politique par lui mal entendue prevenu les habitans d'un ordre qu'il lui avait été enjoint par les rebels quoique nous sachions qu'il a refusé toutes commissions des rebels qu'il les a meprisé et s'est comporter en toute autre occasion en vray et fidel sujet du Roy.

Jean Hemont a pris une commission de capt. des rebels, et Joseph Plante celle de lieutenant tous deux nous ayant à la tête de la dite milice protesté (sur la demande que nous leur avons fait de leurs dites commissions données par les rebels) qu'ils les avaient brulé dès il y a trois semaines; nous leur avons dit qu'ils avaient par avance exécutés toutes les marques de mepris et d'indignation que nous voulions faire connaitre pour de telles commissions en les faisant bruler au defaut de bourau par leurs propres mains devant toutes la paroisse ainsy qu'il avait deja été fait dans quelques paroisses, declarant (sauf autre jugement) les dits Jean Hemont et Joseph Plante indignes et incapables de jamais posseder aucue charge pour le service du Roy ainsy que pour celui de la paroisse et avec ordres aux habitans de la paroisse de ne jamais les recevoir en aucune assemblée quelconque.

Le dit capt. Jean Hemont a fait tous ses commandemens avec force et authorité pour prouver son zele et a fait plusieurs voyages au camp des rebels.

Joseph Plante son lieut. encore plus mauvais sujet par ses discours seditieux et son impertinance dans ses commandemens.

Etienne Dalaire agé de 68 ans avait d'abord pris commission des rebels mais apres s'en est demis en faveur de Jean Hemond.

Pierre Gagné, Jean Marie Tivierge, Antoine Gobeille, fils de Berthelmy, et les denommés cy dessus sont tous les plus mauvais sujets de la paroisse; ils etaient cette autonne à la tête d'un parti de 20 à 25 hommes qui se transporta au bout de l'Ile pour sopposer aux ordres du gouvernement pour les commandemens.

Il parait que Laurant Genais dit Labarre noté cy devant n'a tombé en faute que par faiblesse et crainte ayant protesté depuis sa faute qu'on le brulerait plutôt que de lui faire servir les rebels ainsi que les autres officiers cassés.

Tout le monde a l'exception des nouveaux officiers nommés ont monté la garde cet hiver, le plus grand nombre de bonne volonté, quelques uns cependant n'etant point venus a leur tour de commandement n'ont point monté.

Jacques Tramblé & François Louverdiere ont servi en qualité de sergents des rebels.

Louis Hemond aussi mauvais sujet que son frere le capt. des rebels a porté beaucoup de farine au camp, plusieurs ont aussi porté leur farine au camp sans y etre forcés.

Partis jeudy 30 may à 7 heures du matin pour St Laurent.

ST LAURENT—ILE D'ORLEANS

Deservie par Mr Pinet vicaire de Monseigneur Desgly.
Jeudy 30 may.
La milice assemblée à 9 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Cassation des suivants commissionés pour le Roy:

Marc Dufrene capt.
Guillaume Sinmar lieut.
Antoine Chabot enseigne.
Pour les raisons que nous donnerons cy apres.
Reforme des baillifs.
Reproche aux habitans de la paroisse qui ont presque tous monté la garde.
Nommination des officiers:
Louis Rouleau capt.
Pierre Labrie lieut.
Franç Rouillé }
Antoine Couture } sergents
François Ruel }

Invitations aux habitans de porter leurs denrées en ville etc. Vive le Roy etc. Revue en bon ordre de 96 hommes.

Les officiers que nous avons cassé ont servi les rebels en cette qualité.

Le sieur Marc Dufrêne a crié a la porte de l'église que ceux qui n'obéiraient pas aux ordres du congrès seraient pillés, en un mot il a toujours marqué un grand zèle et attachement pour les rebels.

Joseph Fortier fit tous ses efforts l'autonne dernier pour empêcher Louis Roulau d'accepter une commission pour le Roy en lui dizant que le general n'avait pas le droit de commander.

Laurent Audet dit Lapointe et Louis Colombe ont été au camp cet hivert et ont toujours parlé en faveur des rebels; ils etaient des principaux dans la rebellion de l'autonne dernier; ils ont monté la garde dans ce temps devant l'église et au Trou St Patry et determinèrent les habitans d'en faire autant craignant, disaient ils, que la garnison de la ville ne vint pour les bruler.

Ignace Sivadier et Joseph Chabot fils ont été commander ou engager les habitans pour monter également la garde afin de se preserver des incursions que pourait faire la ville.

Partis pour St Pierre à 2 heures apres midi.

ST PIERRE—ILE D'ORLEANS

Desservie par Monseig^r d'Orilé.

Jeudy 30 may.

La milice assemblée à 5 heures du soir.

Lecture de nos commissions.

Cassation de:

Fran^c Leclaire capt. et Michel Montigny enseig. pour les raisons cy apres expliquées.

Reformation des baillifs.

Nomination des officiers et lecture de leurs commissions:

Joseph Cauté capt. }
Prisque Plante lieut. } 30 may
Jean Ferlan enseigne }

Pierre Ferland }
Joseph Gosselin } sergents
Chs Crepau }

Revue en bon ordre de 120 hommes.

Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

François Leclaire etabli capitaine l'autonne dernier a été cassé et sa commission retiré pour avoir en la dite qualité de capt. fait executer les ordres des rebels.

Michel Montigny Enseigne, idem, pour avoir été grand partisant et zelé sujet des rebels; c'est lui qui a perverti le capt. Leclair, a encourager les habitans dans la sédition, les a detourné de tous conseils donnés par Monseigneur Dorilé, a voyagé souvant au camp, il etait trop vieux pour monter la garde.

François Chabot et Pierre Choret père sergt pr les rebels sont les deux orateurs de la paroisse qui s'opposèrent a Messrs Mabane, Grant et Boisseau lorsque l'autonne dernier ils voulurent faire des officiers.

Ils ont tout l'hivert été au bout de l'Ile ou était la garde a encourager les jeunes gens dans l'esprit de la rebellion ne pouvant eux mêmes monter la garde à cause de leur grand age.

Joseph Langlois cou chroche et Gabriel Langlais voyant les officiers de la paroisse nommés par Mrs Mabane Grant et Boisseau dans le presbitère de Mr Desgly, la paroisse assemblée à la porte dirent à moi main forte pour enlever les dits officiers afin qu'ils ne reçussent aucun ordre.

Il se presenta avec eux les nommés Pierre Choret fils, Jean Goulet, Baptiste Nolin (mort) et quelques autres que la fermeté de Monseigr d'Orilé arrêta.

Le plus grand nombre des habitans de cette paroisse ne voulurent point entrer dans cette affaire et s'en allèrent sans rien dire.

Pierre Naulin fils, Louis Gregoire fils, André Goulet se sont engagé pour le service des armes au rebels pendant 4 mois à 40 lb. par mois n'ont point été payés ont seulement eu une paire de souliers de beuf chacun.

Le dit Joseph Petrus Langlais cou chroche n'a cessé d'aller au camp cet hivert porter plainte contre plusieurs personnes et notament contre Monseigr Dorilé; il a fait son possible pour prouver son affection aux rebels et endurcir le sort des bons sujets; lui et son cousin Gabriel Langlais sont les auteurs qui ont été cause que Joseph Cauté presentement capt. a été conduit au camp ou il a resté dix jours. Ces deux sujets passent pour les deux plus mutins de la paroisse; l'un a 28 ans et l'autre 30 ans, ils n'ont pas monté beaucoup de gardes se rendant par ailleurs plus utils aux rebels.

Louis Ferlan, Louis Dorval, fils, Charles Poulet, François Montigny, Joseph Paradis, fils, et Chatigny, n'ont cessé tout l'hivert d'aller au camp et se sont toujours montré partisants des rebels par leurs actions.

Environ le quart de cette paroisse ont monté la garde pour les rebels volontairement, une partie forcément et les autres ne l'ont point monté du tout.

La femme d'Augustin Chabot surnommée ironiquement par les habitans la reine d'Hongrie a perverti par ses discours séditieux en courant les maisons d'un bout à l'autre presque tous les habitans; il parait que cette femme a beaucoup de langue et a fait suivant le rapport de plusieurs habitans beaucoup de sansation dans leurs esprits.

Isaak Goudrau accadien a été tres souven au camp cet hivert et allait avec les Bostonais en qualité disait il d'interprètes faire prendre les effets de la ferme de Monsr Boisseau et le blé du moulin de Mons. Dupré ainsi qu'ailleurs.

Marin Gourdau douteux.

Le Brun Gourdau et le veuf Gourdau ont parût se bien comporter.

Jean Richard Parent, fermier de Monsr Boisseau, a prouvé par la conduite qu'il a toujours tenu qu'il a été bon et fidel sujet du gouvernement.

Beaulieu, du faubourg St Roch, qui a été passer l'hivert à l'Ile d'Orleans a fait prendre un nommé Govrau de Quebec et qui a hiverné dans la dite Ile disant qu'il ramassait des provisions pour la ville; il s'est comporté en mauvais sujet tout l'hiver.

Nolet, Louis Leclaire fils du capt. bostonais, Jean Leclair et Louis Aubin notés pour mauvais sujets.

Un nommé Joseph Turgeon, petit, cheveux blon, habt de la Pointe Levy a fait le metier tout l'hivert d'aller avec un garde bostonaise dans les campagnes chercher les royalistes qui paraissaient mieux se montrer pour les conduire au camp en prison.

Couché à St Pierre et partis le lendemain à 5 hrs pour Quebec.

Partis de Quebec dimanche 2 juin à 2 heures apres midi pour St Foye.

STE FOYE

Deservie par Mr Desroches curé de Lorette.

Dimanche 2 juin.

La milice assemblée à 3 heures apres midi.

Lecture de nos commissions.

Cassation du capt. Franc Traversy commissioné par Mr Murray pour avoir executer les ordres des rebels en la dite qualité et pour avoir refusé une nouvelle commission l'autonne dernier.

Reforme des baillifs.

Nomination des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:

Antoine Samson capt. commissioné par le general Carleton le 7 juillet 1775.

François Noizeu capt. en second pour le Cas rouge le 2 juin 1776.

Joseph Migneron sergt pour Ste Foye.

Michel Masse sergt pour le Carouge.

Harrangue. Vive le Roy etc.

Revue en bon ordre de 47 hommes.

REMARQUES

Le nommé Coska Hamel fit une invitation aux garçons de la paroisse de prendre es armes pour les rebels le lendemain de l'action du 31 decembre.

Cassation de Guillaume Larose, capt. en second pour le Roy, pour avoir servi les rebels en la dite qualité; la maladie l'a empeché de se trouver a la revue. } il n'avait pas de commission.

Louis Routier et Augustin Petitclair ont toujours parlé en faveur des rebels et contre l'interêt du Roy.

La paroisse a fait 225 facines; un certain nombre ont charié du bois et des échelles et tous ont fait des corvées, la plus part contre leur inclination.

Les deux sergents des rebels étaient Prisque Lapointe et le susdit Coska Hamel.

Partis pour St Augustin 5 heures du soir.

ST AUGUSTIN

Curé Mr Beriau.

Lundi 3 juin.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Revue de 150 hommes.

Reproches aux habitans pour avoir servi les rebels par corvée et diverses fournitures.

Annoncé aux habitans que pour des raisons à nous connues nous ne jugions pas à propos d'etablir et faire connaître les officiers de milice de la paroisse; que tous les ordres passeraient jusqu'a nouvel ordre comme à l'ordinaire.

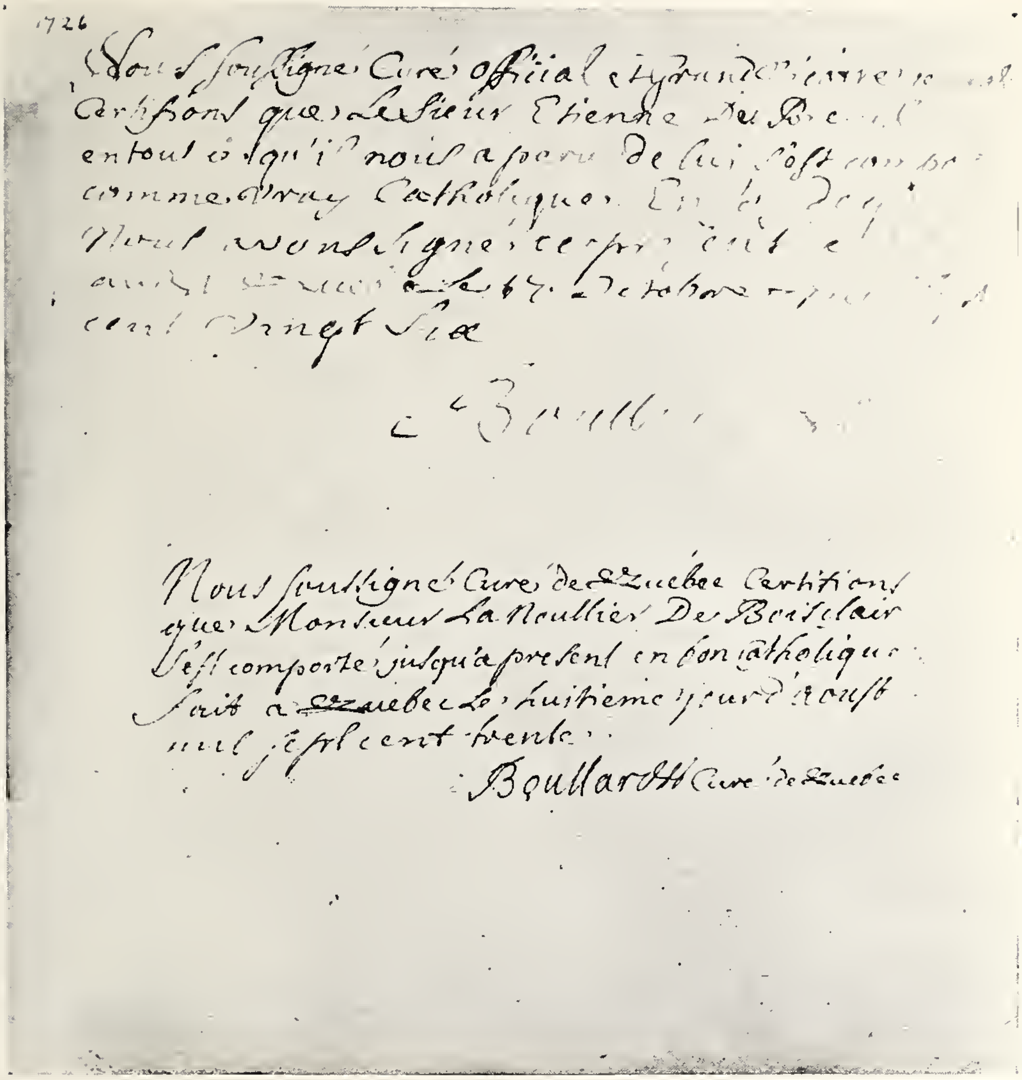

1726

Nous soussigné Curé Official et grand Vicaire [illegible]
Certifions que le Sieur Etienne de [illegible]
en tout ce qu'il nous a paru de lui s'est compor[illegible]
comme vray Catholique. En foy de quoy
Nous avons signé ce present e[illegible]
[illegible] le 17. Octobre mil sept
cent vingt six

Boull[illegible]

Nous soussigné Curé de Quebec Certifions
que Monsieur La Noullier De Boisclair
s'est comporté jusqu'a present en bon Catholique
Fait a Quebec le huitieme jour d'aoust
mil sept cent trente.

Boullard Curé de Quebec

CERTIFICATS DE CATHOLICITÉ DU RÉGIME FRANÇAIS

Nous soussigné curé official et grand vicaire general certifions que Le Sievr Etienne De Breuil en tout ce qu'il nous a paru de lui s'est comporté comme vray catholique. En foy dequoy nous avons signé ce présent certifical au dit Québec le 27 octobre mil sept cent vingt six.

BOULLARD, Ptre.

Nous soussigné curé de Québec certifions que Monsieur La Noullier de Boisclair s'est comporté jusqu'à présent en bon catholique, fait à Québec le huitième jour d'aoust mil sept cent trente.

BOULLARD, curé de Québec. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

Les baillifs continués et en consequence nous en avons donné avis à l'h^{ble} lieutenant gouv^{r} par une lettre que nous lui avons ecrit le même jour.

Augustin Gingras reconnu capt. par comission de Son El^{ce} le general Murray et recontinué en consequence de la proclamation de Son Elcel^{ce} le general Carleton, a en la dite qualité servie les rebels dans l'execution ponctuelle de leurs ordres sans aucune opposition de sa part. Ce même refusa l'autonne dernier une commission nouvelle de capt.; il ne parait pas cependant avoir encouragé par aucuns conseil ni menace les habitans en executant les ordres. Il est encor en possession de la comission du general Murray.

Il n'a point établi d'officiers subalternes ni de sergens cet hivert, ayant lui même executé tous les ordres des rebels.

Franc^{c} Cauté reconnu pour capt. du village de St Augustin quoique sans comission a executé les ordres des rebels en cette qualité avec zèle et affection. Reconnu pour mauvais sujets; il ne parait pas qu'il ait reçu de commission des rebels. Aucuns de cette paroisse n'ont pris les armes mais il parait qu'ils ont tous servi par corvées ou fournitures sans opposition, c'est pourquoi que n'ayant pû avoir aucun eclaircissement malgré nos information pour y reconnaitre les meilleurs sujets, nous avons remis la nomination des officiers de la paroisse a un autre temps et crié trois fois Vive le Roy.

Partis à 2 heures pour la Pointe aux Trembles.

POINTE AUX TREMBLES

Curé Mr De Lobiniere.
Mardi 4 juin.
La milice assemblée à 9 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Nomination des officiers par la lecture de leurs comissions:

Jacques Garnau capt. Commissionné par le gen^{l} Carleton le 7 juillet 1775.
Louis Gingras lieut. Commissionné par le gen^{l} Carleton le 4 juin.
Franc^{c} Belan
Joseph Tapin
Pierre Angé
Jean Dussault
sergents

Etabli une seule compagnie dans cette paroisse qui autrefois était partagée en deux.

Harangue. Vive le Roy etc.
Cassation des baillifs.
Revue en bon ordre de 106 hommes.
Recommandé la fermeté aux officiers pour faire executer les ordres du Roy.

REMARQUES

Maurice Desdevens capt. pour les rebels les a servi avec autant de zèle que d'affection. Il s'est choisi 4 sergens que nous nommerons cy apres; il a fait tous ses efforts pour faire piller plusieurs royalistes de cette paroisse; plusieurs ont été emprisonés à bord du Gaspé par ses conseils. Il a tâché d'exciter tous les habitans a prendre les armes pour les rebels, notamment apres l'action du 31 decembre, disant que les Bostonais etaient en possession de l'évêché et des poudrières; qu'il n'etait plus question que d'un coup de main pour achever de prendre la ville. Il est l'auteur que plusieurs de cette paroisse sont devenus affectionés aux rebels. Il a decamper avec eux & a ecrit de St Ours riviere Chambly une lettre en date du 24 passé au nommé Franc Hardy laquelle nous avons retirer devers nous.

Pignant, cordonier & cantinier, a fait prendre par les rebels chez le sieur Papillon pour environ dix huit cents francs de rum appartenant a Mr Tonancour. Il ventait les forces des rebels en cette Province et il est mention qu'il a toujours cherché à nuire a ceux qu'il pensait affectionés au parti du Roy.

Les femmes de Joseph & Jean Goulet ont été de porte en porte pour noircir ceux qui engageaient les jeunes gens l'autonne dernier a marcher avec Mr McLean disant qu'on les menait a la boucherie et que si Garnau n'avait pas accepté la commission de capt. il ni aurait pas eu de commandement.

Les denomés cy dessous etaient sergens de Desdevens et ont commandé en cette qualité avec assez d'affection et de zèle, surtout Joseph Martin qui commandait avec arrogance particulièrement ceux qu'il croyait royalistes.

Romain Dubuc parlait souvent en faveur des rebels, vantait leur force et rabaissait celle de la ville.

Ignace Créqui et Pierre Savary se sont comporté avec moins d'affection pour les rebels.

Le nommé Augustin Vezina passe pour avoir fait ses efforts pour empêcher la nomination des officiers pour le Roy l'autonne dernier.

Tous les habitans de cette paroisse ont voituré pour les rebels.

Partis à une heure apres midi pour les Ecureuils.

ECUREUILS

Desservie par Mr De Lobiniere.
Mardi 4 juin.
La milice assemblée à 5 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Réforme des baillifs.
Nomination des officiers & lecture de leurs commissions:

Jacques Delisle capt.
Etienne Germain } sergents
François Trepanié }

Harrangue & invitation de porter leurs danrées en ville etc.
Revue en bon ordre de 36 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Le nommé Pierre Langlois cantinier a été capt. pour les rebels. Il a menacé de faire piller ceux qui ne voulaient pas le reconnaitre, il a forcé Jean Richard d'être son sergent en le menaçant de l'envoyer a Montréal s'il refusait.

Neuf a dix ont été desarmés par les plaintes qu'il a porté contre eux, en un mot il a marqué autant d'affection et de zèle pour le service des rebels que de mauvaise volonté et d'insolence lorsqu'il était question du service du Roy; il est parti avec les rebels et a laissé sa femme dans cette paroisse.

Tous les habitans de cette paroisse ont voituré pour les rebels.

Partis à 6 heures du soir pour le Cap Santé.

CAP SANTÉ

Mr Filion, curé.

Mecredy 5 juin.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Reforme des baillifs.

Cassation de Jos. Etienne Pagé capt. par comission du general Carleton du 7 juillet dernier, pour avoir servi les rebels en sa dite qualité de capt. pendant tout l'hivert.

Cassation des denomés cy dessous sergens pour les rebels:

Mathurin Mauricet
Augustin Delisle
Jean Pichet
Joseph Louis Pagé
Pierre Girou

Ils disent avoir été forcé à accepter leur employe

Nomination des officiers:

Pierre Mercure capt.
Pierre Lapare lieut.
Jean Fran^{c}. Pagé enseigne.

Antoine Colet
Augustin Richard
Joseph Bertran
Augustin Langlais
Joseph Chalié

sergens

Invitation d'aller en ville.

Harrangue pour recommander aux officiers l'equité et la fermeté pour l'execution des ordres du Roy etc.

Recommendation pour l'entretien des chemins.

Revue en bon ordre de 134 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

L'encien capt. Pagé a dit à Pierre Girou il faut que tu sois sergent, il m'en faut un absolum^{t} tu est un pauvre homme ils te payeront quarante huit francs par mois. Le dit Pagé fesait executer les ordres avec diligence & authorité.

Fran^{c}. Germain passe pour avoir tenu des conseils séditieux et fait valoir le parti des rebels même dès l'autonne dernier.

Le susdit Pagé en qualité de capt. a soi disant sur les ordres des rebels cherché apres l'affaire du 31 a engagé du monde pour porter les armes, mais il n'en a point trouvé; il a aussi soit disant publié l'ordre qui obligeait les habitans à rendre les armes. Suivant le bruit public cet homme n'a parut s'acquiter de cette comission que par crainte. Il est certain qu'il monta l'autonne der^{e} avec le lieut. col. McLean à Sorrel et qu'il y fit très bien son devoir.

Joseph Mate, Louis Nicolas Mate et un nomé Pagé du Bois de l'Aille ont refusé de faire des corvées pour les rebels & ont été sur la declaration du capt. à qui ont demanda pourquoi il manquait trois voitures, condannés à payer chacun un écu aux fusiliers, qu'ils ont été chez eux pour les faire venir avec leurs voitures.

Les habitans de cette paroisse n'ont point pris les armes mais, les cy dessus exceptés, il parait qu'ils ont executer toutes les ordres qui leur ont été donnés sans la moindre opposition de leur part; ils ont porté de bon gré des vivres au camp tant qu'on les leur a payé en argent.

Le capt. Pagé a continué de commander son oncle Pierre Mercure, nonobstant la deffence qui lui en a été faite par l'exemption d'aucun command^{t} que son Excellence le general Carleton avoit donné au dit Pierre Mercure l'autonne dernier.

Partis pour Dechambau à 2 heures apres midi.

DECHAMBAU

Desservi par Mr Filion.

Jeudi 6 juin.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Nous avons cassé Nicolas Pasquin capt., Pierre Joseph Arcan lieut. et Joseph Gautier, enseigne, pour avoir servi les rebels en leurs qualité d'officiers, le premier avait été commissioné pour le Roy l'été dernier et avait nommé les deux autres pour ses subalternes. N. B. Pierre Jos. Arcan & Joseph Gautier n'avaient servi pour le Roy qu'en qualité de sergents.

Dans le mois de fevrier le suivant fut choisi par election de la paroisse officier pour les rebels:

Philip Baronet dit Sans Chagrin capt. Celui ci a nommé les desnomés cy dessous pour ses subalternes:

Jean Pasquin son second.
Joseph Marcot, près l'église, major.

Joseph Marcot de la Chevrotiere
Jean B^{te} Montanbau
Alexis Letournau
Jacques Perau
Antoine Meran
} sergents

Réforme des baillifs.

Nomination des officiers:

Pierre Grolau capt.
Joseph Not lieut.

Jos. Marie Pasquin
Fran^{c} Marcot chez Grolau
Mich. Jos. Not
Augustin Belile
} sergens

Humuliation aux officiers nommés cet hivert pour les rebels et reproche a la paroisse de cette assemblée qu'ils ont fait par un ordre formel des rebels que nous avons retiré.

Ordre au capt. Pierre Grolau de maintenir la plus grande subordination parmi ses miliciens pour l'exécution des ordres du Roy.

Harrangue, etc.

Invitation d'aller en ville porter leurs denrées.

Recommandation pour l'entretien des chemins.

Revue en bon ordre de 72 hommes. Vive le Roy.

REMARQUES

Philipe Baronet dit San Chagrin
Paul Perrault
Augustin Delisle
Jean Grégoire
St Ours Maillou

Jean Perrault et plusieurs autres, envoyèrent en octobre passé a deux différentes fois vers les rebels a St Jean un Placet pour leur demander du secours.

Le porteur fut le nommé Augustin Petit fermier de Jean Petizo.

Nous avons demandé au sieur Baronet dit Sans chagrin sa comission qu'il avait reçu des rebels pour la lui faire bruler publiquement, il a repondu qu'il l'avait livré au capt. Little John.

Paul & Jean Perrault, garçons, ont mené dans le temps de la déroute des rebels Maurice Desdevens a St Ours dans la riviere Chambli, moyenant une vache qu'ils reçu de lui. Ils disent qu'ils ne le connaissaient pas pour ce fameux rebels.

Joson Péron a voulu engager publiquement les habitans à fournir des vivres aux rebels dans le temps de leur déroute en disant si tous le monde était comme moy nous ne les laisserions pas partir.

Les habitans de cette paroisse ont voituré pour les rebels pendant l'hivert & en apparence le plus grand nombre avec affection. Ils ont même coupé des pieces et les ont apporté pour le retranchement de Dechambau.

Les rebels ont deterré & emporté 3 pieces de canons qui étaient dans cet endroit depuis la derniere guerre.

Partis pour les Grondines à 11 heures du matin.

GRONDINES

Desservie par Mr Guay.

Jeudi 6 juin.

La milice assemblée à 5 heures du soir.

Lecture de nos commissions.

Séance ou nous avons appellé en particulier les baillifs sous baillifs et officiers de milice que nous avons interrogé sur la conduite qu'a tenu la paroisse.

Conference avec Mr le curé sur le choix des officiers à nommer.

Cassation de: Louis Trotier capt.

Franc. Boivert Bernard Trotier Nicolas Rivard	sergens

Reformation des baillifs.
Nomination des officiers & reconnu par la lecture de leur commissions·
Joseph Amelin dit Paynol capt.
René Trotier Houssard

René Trotier	sergens
Charles Lecuyer	

Revue en bon ordre de 37 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Louis Trotier capt. commissioné par le general Murray le 3 mars 1764 et par le general Carleton le 7 juillet 1775 à servir en cette qualité les rebels, si ce n'est pas avec zèle du moins avec beaucoup de vigilance y croyant son devoir attaché. Il a menacé Jean Bap^{te} Sauvageau de le faire conduire a la garde du camp s'il n'obéissait aux ordres des rebels. Ses subalternes étaient:

Chs Boivert lieut.	Tous deux morts.
Fran^{c} Trotier enseigne	

Fran^{c} Boivert	Ont servi en qualité de sergens des rebels.
Bernard Trotier	
Nicolas Rivard	

Cette paroisse a fait toutes les corvées sans resistance. Il ne parrait cependant pas que l'esprit de rebelion y ait baucoup reigné.

Partis pour Ste Anne à 7 heures du soir.

STE ANNE

Mr Guay, curé.
Vendredi 7 juin.
La milice assemblée à 9 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Appellé:
Louis Goin capt. pour le Roy
Nicolas Dury lieut. pour le Roy
Jacques Montreuil enseigne do

Joachim Chatelrau	sergens do
Batiste Barré	
Morel	

Apres leur avoir reproché d'avoir servi les rebels en qualité d'officiers jusqu'au mois de mars, nous les avons cassé, excepté Louis Goin pour les raisons que nous donnerons cy apres.

Appelé:

Joseph Lanouet	capt. pour les rebels depuis le mois de mars.
Pierre Baribau lieut.	do

Pierre Pigué enseigne et les sergens mentionnés cy dessus.

Nous leur avons demandé s'ils avaient reçu des comissions, ils ont repondu que non; quils avaient été nommés par election de la paroisse par ordre du comandant des 3 Rivieres pour les rebels.

Nous les avons declaré indignes de jamais poceder aucune charge sous le gouvernement.

Reforme des baillifs.

Nommés pour officiers:

Louis Goin, capt. commissioné par le gen^{l} Carleton le 22 juin 1775.
Joachim Lanouet lieut.
Paul Frigon enseigne
Joseph Lanouet fils
Antoine Charest fils
Michel Baribau } sergens
B^{te} Nobert
Alexis Vallé

Nous avons reproché sévèrement a Louis Goin d'avoir servi en sa qualité de capt. pour les rebels declarant hautement que nous l'aurions cassé si plusieurs actions d'eclat de sa part en faveur du gouvernement n'étaient venus à notre conaissance.

Toute cette paroisse n'ignorant pas que par trop de zèle l'automne dernier dans l'execution des ordres du Roy il s'est attiré l'indignation du plus grans nombre de sa paroisse; qu'il a été pillé, désarmé & insulté en plusieurs occasions; qu'il monta l'automne dernier a Montreal a la tête de 22 jeunes gens de sa paroisse pour aller contre les rebels, en un mot il sest toujours montré le protecteur de ceux de cette paroisse qui etaient attachés au parti du Roy.

Recommandé aux officiers de faire tenir les chemins en bon etat & de faire executer les ordres du Roy avec la plus grande diligence.

Harrangue et invitation de porter leurs denrées a Quebec.

Revue en bon ordre de 104 hommes.

Vive le Roy etc.

REMARQUES

Joseph Lanouet a été avec deux fusilliers bastonais pour obliger les filles de la veuve Goin de fournir une voiture aux rebels.

Campanais demeurant chez le bonhomme Nicolas dit un jour à Goin sortant de l'église tu n'es plus sous le gouvernement anglais. C'est aux Bastonais à qui tu auras affaire presentement. Il s'opposa au commandement pour le Roy l'automne passé Il a tâché d'engager les habitans à prendre les armes pour les rebels, souvent il a vanté publiquement les forces des rebels, en un mot il est celui qui a le plus contribué a corompe la paroisse.

Rampené, Baptiste le Duc et Devau ont travaillé l'autonne passé a detourner les jeunes gens de la paroisse qui avaient été commandés pour monter à Montréal. Ils ont proposé aux habitans de presenter une requete aux rebels contre Louis Goin pour lui faire rendre l'argent qu'ils avaient payé par amende d'ordre du col. McLean.

Cette paroisse a voituré pour les rebels sans opposition et quelques uns ont porté des vivres au camp.

Partis pour Batiscant à 2 heures apres midi.

BATISCANT

Desservie par Mr Lefevre.
Vendredi 7 juin.
La milice assemblée à 5 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Appellé:
Alexis Marchand capt. pour le Roy. Absent.
Pierre Frigon lieut. pour le Roy. Absent.
Nous les avons cassé pour raisons que nous donnerons cy apres.
Appellé:
Alexis Marchand capt. pour les rebels
Claude Carignant lieut. pour les rebels
Pierre Sainsire ens^{e}. pour les rebels
Jean Trotier } sergents pour les rebels
Joseph Duval }

Les sieurs Alexis Marchand & Pierre Sainsire etant absents nous avons demandé au Sieur Carignan s'ils avaient été commissionés par les Bostonais, a repondu que non. Après avoir fait connaitre la grandeur de leur faute nous les avons declarés indignes de posseder à l'avenir aucune charge sous le gouvernement.

Reforme des baillifs.
Nomination des officiers:

Jean Trotier père, capt.
Antoine Lanouet, lieut.
Joseph Carignant } sergents
Baptiste Lizé }

Harrangue pour recommander aux officiers la fermeté & la diligence pour faire executer les ordres du Roy pour l'entretien des chemins & pour les engager à porter leurs effets et autres denrées à Québec etc.

Revue en bon ordre de 18 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Le sieur Alexis Marchand a servi les rebels en qualité de capt. avec zèle & affection. Il fit dit-on, beaucoup de difficulté d'accepter la commission du Roy l'autonne passé. Il s'est choisis ses sergents après avoir été reçu capt. pour les rebels par election de la paroisse ainsy que les officiers nommés cy dessus. Il envoya Pierre Sainsire son enseigne dire à Pierre Frigon que s'il ne rendait la commission qu'il avait reçu l'autonne passé du Roy il enverrait quatre fusiliers le prendre pour le conduire aux Trois Rivieres devant le commandant bostonnais.

Il parait que Pierre Frigon n'a été cassé cet hivert par la paroisse que par ce qu'il avait fait executer les ordres du Roy avec trop de fermeté; quoiqu'il ait servi les rebels en sa qualité d'officier, ses sentiments ont toujours été les mêmes pour le parti du Roy.

Cette paroisse a fait des transports pour les rebels sans aucune resistance.

Partis pour Ste Genevieve à une heure apres midy samedy 8 juin.

RIVIERE BATISCANT, STE GENEVIEVE

Desservie par Mr Lefêvre.
Samedy 8 juin.
La milice assemblée à 3 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Cassation d'Antoine Lacourciere, capt.
Baptiste Chatauneuf, lieut.
François Trudel, enseigne

Joseph Lafontaine	sergens
Antoine Pornévau	

Reforme des baillifs.
Nomination des officiers reconus par la lecture de leurs comissions:

Joseph Belletête capt.	cômissionés 8 juin
Jean Trepanier lieut.	

Louis Lheureux	sergents
Louis Guidau Lefevre	
Joseph Saternau	
Baptiste Cosset	

Revue en bon ordre de 64 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Les officiers et serg^{ts} cassés cy dessus denommés, ayant reçu l'autonne dernier des commissions du general Carleton, ont en cette qualité executer les ordres des rebels pendant le cours de l'hivert jusqu'a leur evasion & ont fait dans leurs commandements les mêmes menaces qui leur ont été faites par les rebels s'ils n'obéissaient pas.

Le dit capt. Lacoursière en obéissance aux ordres des rebels a rendu sa commission au pretendu cômandant des Trois Rivieres et en execution des mêmes ordres a fait chez lui une assemblée de toute la paroisse pour l'élection de nouvaux officiers de milice, laquelle assemblée les a tous continué chacun dans leur charge respective.

Cette paroisse parait avoir obéi avec bonne volonté à tous les commandements qui n'ont jamais consisté qu'a fournir des voitures.

Les nouvaux capt. & lieut. ne setant point trouvés à l'assemblée par defaut d'avertissement nous leur avons envoyé leurs commissions et ecrit une lettre commune ou il leur est enjoint de faire executer les ordres du Roy avec toute la diligence possible; de nous envoyer a Quebec sous peu de jour un rôle de leur compagnie; de retirer de Batiste Chatauneuf une commission de lieutenant de milice et de la joindre au dit rôle.

Partis pour Champlain à 6 heures du soir.

CHAMPLAIN

Desservie par Mr Lefevre.
Dimanche 9 juin.
La milice assemblée à 8 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Cassation de:

Chorel Dorvilier capt. Jean Grammont lieut.	Commissionés par le general Carleton l'autonne dernier.

Reforme des baillifs.
Nomination des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:

Jean Jacq. Leblanc capt.
Joseph Chartier lieut.

Jos^h^ Rau dit Alexandre Alexis Bodouin	sergents

Revue en bon ordre de 30 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Le susdit capt. Dorvilier parait avoir toujours conservé les sentimens d'un zélé sujet quoiqu'il ait servi en qualité de capt. pour les rebels cet hivert en consequence de sa cômission du general Carleton qu'il a rendu cet hivert aux rebels en obéissance à leurs ordres.

Il parait n'avoir tenu cette derniere conduite que par crainte et foiblesse.

Jean Grammont lieutenant, idem.

Grovil Beaudouin a été nommé enseigne par élection de la paroisse lorsqu'ils continuèrent les deux autres officiers.

Jean Chartier a servi en qualité de sergent pour les rebels depuis le mois d'avril.

Le nommé Beaudouin boucher de la paroisse parait toujours avoir tenu de mauvais conseils. Il parla impertinemment à Mr de Lanaudière, fils, l'autonne dernier, lorsqu'il fit des commandements sur une dificulté qu'il eu cet hivert avec plusieurs habitants du presbitere pour quelque chose concernant le dit presbitere, les habitans lui proposèrent d'en passer par la decision du grand vicaire ou de Monseigneur l'évesque lorsqu'il serait possible de le voir. Il repondit qu'il ne reconnaissait l'autorité de l'évesque n'y celle du grand vicaire & qu'il porterait ses plaintes au commandant bostonnais aux Trois Rivieres.

Cette paroisse a obéi aux ordres des rebels sans opposition.

Partis à 1 heures apres midy pour le Cap Madelaine.

CAP LA MADELAINE

Desservi par Mr Saintonge, grand vicaire aux Trois Rivieres.
Dimanche 9 juin.
La milice assemblée à 4 heures apres midy.
Lecture de nos commissions.

Cassation de:
Jean B^te^ Lacroix capt.
Crevier Belrive lieut.
Jacques Lacroix enseigne.
Reforme des baillifs.
Nomination des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:

Joseph Lacroix capt.
Antoine Belony lieut.

Isidore Lacroix }
Toupin fils } sergents

Revue en bon ordre de 26 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUE

Jean B^te^. Lacroix, Crevier Belrive & Jacques Lacroix avaient eu des commissions de l'été dernier de Son Excellence le general Carleton, ils ont fait chacun dans leurs qualités respectives executer les ordres des rebels cet hivert sans aucune opposition de leur part.

Joseph Vivier a servi en qualité de sergent. Les rebels donnèrent ordre cet hivert aux officiers commissionnés par le general Carleton de remettre leurs commissions & de faire de nouvaux officiers nommés par election de la paroisse; en consequence tous les habitans s'assemblèrent chez le susdit capt. Jean B^te^ Lacroix et recontinuèrent unanimement les mêmes officiers & sergens qui paraissent setre acquité assez exactement de tous les ordres emanés des rebels et notamment le dit capt.

Dorval père de Michel Dorval baillif parait avoir toujours tenu de mauvais discours contre le parti du gouvernement jusqu'a vouloir insinuer que l'Eveque de Québec & le grand vicaire des Trois Rivieres avaient été payés pour prêcher en faveur du parti du Roy.

Joseph Bomier noté aussy pour bon partisant des rebels.

Cette paroisse n'a point pris les armes mais a fait des corvées sans oppositions.

Traversé aux Trois Rivieres à 6 heures du soir.

AUX TROIS RIVIERES

Le dimanche au soir 9 juin retenus par ordre de Son Excellence le general Carleton jusqu'à nouvel ordre.

Jeudy 13 juin ordre à nous de traverser demain à Becancour pour continuer notre mission.

Vendredy 14 traversé à Becancour à 11 heures du matin.

BECANCOUR

Père Theodore, curé miss.
Samedy 15 juin.
La milice assemblée à 8 heures du matin.
Lecture de nos commissions.

Cassation de:

Joseph Feuilletau capt. Antoine Desilet lieut. Franc. Tourigny enseig.		Officiers de la compie. du Fleuve & riviere Becancour.
Chs. Provanché Laurent Tourigny	sergens	

Idem

Pierre Cormier dit Perot capt. Franc. Bourque lieut. Michel Bergeront enseig. Thimothé Leprince sergent.	Officiers de la compiedu Lac St Paul établi par les Accadiens.

Reformes des baillifs.

Nomination des nouvaux officiers & reconnus par la lecture de leurs commissions:

Alixis Leblanc capt. Joseph Bourgeois lieut. (cômissioné le 15 juin)		Cômissionés du 14 juin. Premiere compie comprenant le fleuve et la rivière Becancour.
Bonaventure Bauchêne Jacques Richard Jean Doucet	sergts	
Benony Bourque capt. (cômissioné du 15 juin)		deuxieme compagnie comprenant le Lac St Paul etabli par les Acadiens.
Etienne Hebert Pierre Prince	sergts.	

Revue en bon ordre de 68 hommes de la premre compie et de 5 hommes representant la sde compde n'ayant pas pû tous venir etant occupés a faire des battaux pour le service du Roy.

Après information faite et connaissance certaine, nous avons appellé en présence de toute la paroise les nômés:

Joseph Levasseur
Chs Provanché
Laurant Tourigni
Pierre Cormier dit Perot
François Bourque
Michel Bergeront

Leur avons demandé leurs commissions qu'ils ont reçu des rebels chacun en leur qualité respective d'officiers de milice, suivant l'élection faite par assemblé de la paroisse en obéissance des ordres des rebels, lesquels commissions ils nous ont remis à l'exception des deux derniers denommés cy dessus qui ne les avaient point apporté. Nous avons fait venir une lumiere dans une lanterne, condanné les six pretendus officiers denommés cy dessus, de tenir chacun d'une main, les dites commissions et de les bruler eux mêmes a defaut de bourau, ce qui a été executé sur le champ.

REMARQUES

Joseph Feuilletau, Antoine Desilet & François Tourigny ont été commissionés par le general Carleton l'été dernier & ont servi les rebels en leur qualité d'officiers jusqu'au moment ou ils ordonnèrent de faire de nouveaux officiers par élection; il parait qu'il n'ont agis que par faiblesse & non par affection pour les rebels.

Ch^{s} Provanché & Laurent Tourigny en qualité de sergents.

En fevrier la paroisse sassembla pour se nommer des officiers de milice, et fut reconnue pour la premiere compagny.

Joseph Levasseur capt.
Ch^{s} Provanché lieut.
Laurent Tourigny ens^{e}

Alexis Tourigny }
Guenoche Desilet } serg^{ts}
Jean Darouin }

N. B. Le pretendu capt. Levasseur parait un mauvais sujet qui a rempli ses fonctions avec menace, vigilance zèle & affection.

Les officiers de la deuxieme comp^{ie} dans le lac St Paul furent rencontinués & ont exercé comme tels sans la moindre opposition. Apres la dite élection les rebels obligèrent les officiers commissionés par le general Carleton de rendre leurs commissions et ensuite expedièrent aux pretendus officiers les commissions que nous leur avons fait bruler; cependant comme les nommés François Bourque & Michel Bergeront n'ont point apporté les leurs nous avons ordonné au capt. Benony Bourque de les retirer et les joindre avec le rôle de sa comp^{ie} qu'il luy est ordonné de nous envoyer sous peu de jours.

Cette paroisse a fait des corvées, elle na point pris les armes à l'exception de Simon Marchand garçon et de St Pierre homme marié qui se sont engagés pour porter les armes sur le pied de 40^{lb} par mois. Ils sont de retour chez eux depuis le mois de may.

Les rebels obligèrent Ch^{s} Massé de porter une charge jusqu'au camp pour avoir refusé au pretendu capt. Levasseur d'aller avec les autres faire un voyage à Champlain ou Batiscant.

Ce même porta plainte aussi contre Joseph Levasseur du Rapide pour la même cause.

Idem pour même raison contre Jean Gagnon du Lac St Paul comp^{ie} des Accadiens.

Lorsqu'une plainte etait portée contre quelqu'un qui refusait d'obéir aux ordres, les rebels envoyaient des fusiliers pour les faire marcher.

Partis pour Gentilly à une heure apres midi.

GENTILLY

Desservie par le Père Theodore.
Samedi 15 juin.
La milice assemblée à 4 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Cette paroisse ne voulu point recevoir d'officiers l'automne dernier.

Election faite par la paroisse en fevrier dernier par ordre des rebels:

Ch^{s} Chandonet capt.
Louis Normandin lieut.
Joseph Courville enseig^{e}

Joseph Turigni	sergents
Joseph Giroire	

Appellé les denommés cy dessus demandé s'ils ont reçu des commissions des rebels, ont repondu que non; apres leur avoir reproche une si mauvaise conduite nous les avons declaré indignes de jamais poceder aucune charge sous le gouvernement.

Reforme des baillifs.

Nous avons nommé pour officiers:

Antoine Poisson, capt.
Daniel Labissoniere, lieut.

Alexis Poisson	sergents
Antoine Rivard	

Nous avons recommandé aux officiers de maintenir la subordination et la vigilance pour l'execution des ordres du Roy; d'avoir grand soin de faire tenir les chemains en bon ordre etc. Les avons invité d'aller en ville porter leurs denrées et autres effets etc.

Revue en bon ordre de 31 hommes. Vive le Roy, etc.

REMARQUES

Les nommés Michel Laroche et Jean Laroche frères & garçons ont servi les rebels au camp de Quebec par engagement depuis la Toussaint jusque au mois de may dernier à raison de 40^{lb} par mois.

Ils sont actuellement dans cette paroisse ou ils ont une terre.

Baptiste Carignant fils de Fran^{c} Carignant a servi comme les denômés cy dessus dans la comp^{ie} du nommé Allen, il est actuelement chez son père.

Ch^{s} Chandonnet capt. pour les rebels avait refusé l'autonne dernier une commission du Roy et toute la paroisse parut fort opposée à en recevoir.

Les rebels n'ont exigé d'eux pendant l'hivert que 14 voitures qui ont été une fois porter des effets au camp devant Quebec.

Partis pour St Pierre à 7 heures du soir.

ST PIERRE LES BECQUETS

Le Père Louis, Rec. curé miss^{re}
Dimanche 16 juin.
La milice assemblée à 8 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Appellé & cassé pour les raisons que nous donnerons cy apres:

Pierre Viola capt.	commissionés pour le Roy l'autonne dernier.
Guillaume Bertrand lieut	
Antoine Trotier ensg.	

Nous les avons declaré indignes de poceder à l'avenir aucune charge pour le gouvernement.

Officiers nommés par election de la paroisse en fevrier par ordre des rebels:

Augustin Brisson capt.
Joseph Maillot lieut.
Augustin Trotier ens^{e}

Baptiste Lafond }
Louis Grondin } sergents
Bap^{te} Touzignant }

Appellé & demandé s'ils ont reçu des commissions des rebels et ont repondu que non; apres les avoir humilié pour une conduite si scandaleuse nous les avons declaré indignes de poceder à l'avenir aucune charge pour le gouvernement.

Reforme des baillifs.

Nous avons nommé pour officiers:

Pierre Roberge capt.
Jean Moras lieut.
Cha^{s} Barry } sergents
Alexis Brouillet }

Leur avons recommandé de maintenir l'obéissance & la vigilance pour faire exécuter les ordres du Roy, de faire tenir les chemins en bon ordre.

Revue en bon ordre de 36 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Pierre Viola a publié un ordre des rebels à la porte de l'église qui deffendait à la paroisse d'avoir communication avec la ville. Il a remis en fevrier au command^{t} rebel des Trois Rivieres la commiss^{n} qu'il avait reçu l'automne dernier pour le Roy. Il ne parait cependant pas les avoir servi avec affection et avant que ces usurpateurs fussent entrés dans la Province il avait servi avec zèle pour le Roy.

Il a même pendant l'hivert parlé plusieurs fois en faveur des royalistes.

Le sieur Guillaume Bertrand a rendu la commission qu'il avait reçu pour le Roy sans la moindre opposition c'est la raison pour laquelle il a été cassé.

Le sieur Antoine Trotier refusa de recevoir l'autonne dernier sa commission d'enseigne pour le Roy elle a toujours resté entre les mains du capt. c'est la raison pour laquelle il n'a pas été recontinué.

Un certain nombre d'habitans de cette paroisse ont presenté au commandant de l'armée du congrès une requête dont nous avons copie contre ceux qui desaprouvaient leur zèle pour les rebels et contre leur pasteur qui leur refusait les sacrements.

Cette complainte a occasioné une reprimande & des menaces au Pere Louis, leur curé, par une lettre qui lui a été ecrite par l'aide de camp du command^{t} des rebels du 30^{dbre} laquelle nous avons retirée.

Neuf habitans de cette paroisse furent l'autonne dernier sous la conduite d'un nommé Brisset habitant de Chambly au service des rebels soi disant capt. chez le nommé Louis Goin à Ste Anne; lui firent plusieurs insultes le menacèrent de faire bruler sa maison, l'obligèrent de leur donner 96 shelins de cette Province en argent, quelques effets & ses armes. Ces coquins se disaient authorisés par Mr Montgomery.

Nous avons leurs noms et le detail de cette affaire par une lettre que le sieur Louis Goin ecrivit le 3 mars passé au Père Louis laquelle nous avons retiré.

Les habitans qui presentèrent la requête dont nous avons parlé cy devant montèrent la garde en bas de cette paroisse vers la Toussaint pendant dix jours sous les ordres du nommé Chs Brisset pour empêcher que les troupes du Roy ne vinssent les piller ou les bruler.

Les rebels n'ont exigé de cette paroisse que deux corvées pour voiturer partie pour la Pointe au Tremble et les autres pour le camp.

Noms de ceux qui ont presenté la requête et monté la garde:

Michel Perault, Bazil Perault, Tilly Brisson, Valentin Maillot, Prisque Maillot, Chandonet, Jacques Baptiste Antoine Touzignant, Franc Barry, Antoine Spenard, Gabril Spenard, Franc Grondin, Joseph Maillot et Alexis Maillot.

Noms de ceux qui ont été insulter & piller Goin:

Franc Barry, Gabriel Spenard, Chandonet, Antoine Spenard, Jacques Langlais, Bte Touzignant, Valentin Maillot, Prisque Maillot & François Grondin avec Chs Brisset.

Partis pour St Jean à une heure apres midy.

ST JEAN DE L'ECHAILLON

Desservie par le Père Louis.
Dimanche 16 juin.
La milice assemblée à 3 heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Cassation de Nicolas Maillot capt.
Reforme des baillifs.

Nomination d'un capt. recônu par la lecture de sa commission:

Jacques Bodet capt.

Joseph Laliberté } sergens
Bazil Charland }

Revue en bon ordre de 22 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Cette paroisse n'a reçu aucun ordre de la part du gouvernement l'été dernier. Lorsque Mr Lecuyer fit sa tournée dans les campagnes du gouvernement de Québec pour etablir les officiers de milice, il remit une commission de capt. à Nicolas Maillot premr baillif de la paroisse, lequel dit Maillot a negligé ou plutot n'a pas voulu se faire reconnaître pour capt. de la paroisse & a toujours agis comme baillif c'est la raison pour laquelle nous l'avons cassé.

Les rebels n'ont envoyé aucun ordre dans cette paroisse pendant tout le temps qu'ils ont été dans cette Province. Il n'y ont pas non plus fait faire d'officiers cette hivert comme dans les autres paroisses.

Valentin Maillot et Baptiste Touzignant se sont joints volontairement avec les gens de St Pierre, il y a eu cinq ou six autres habitans qui se sont laissé bonne-

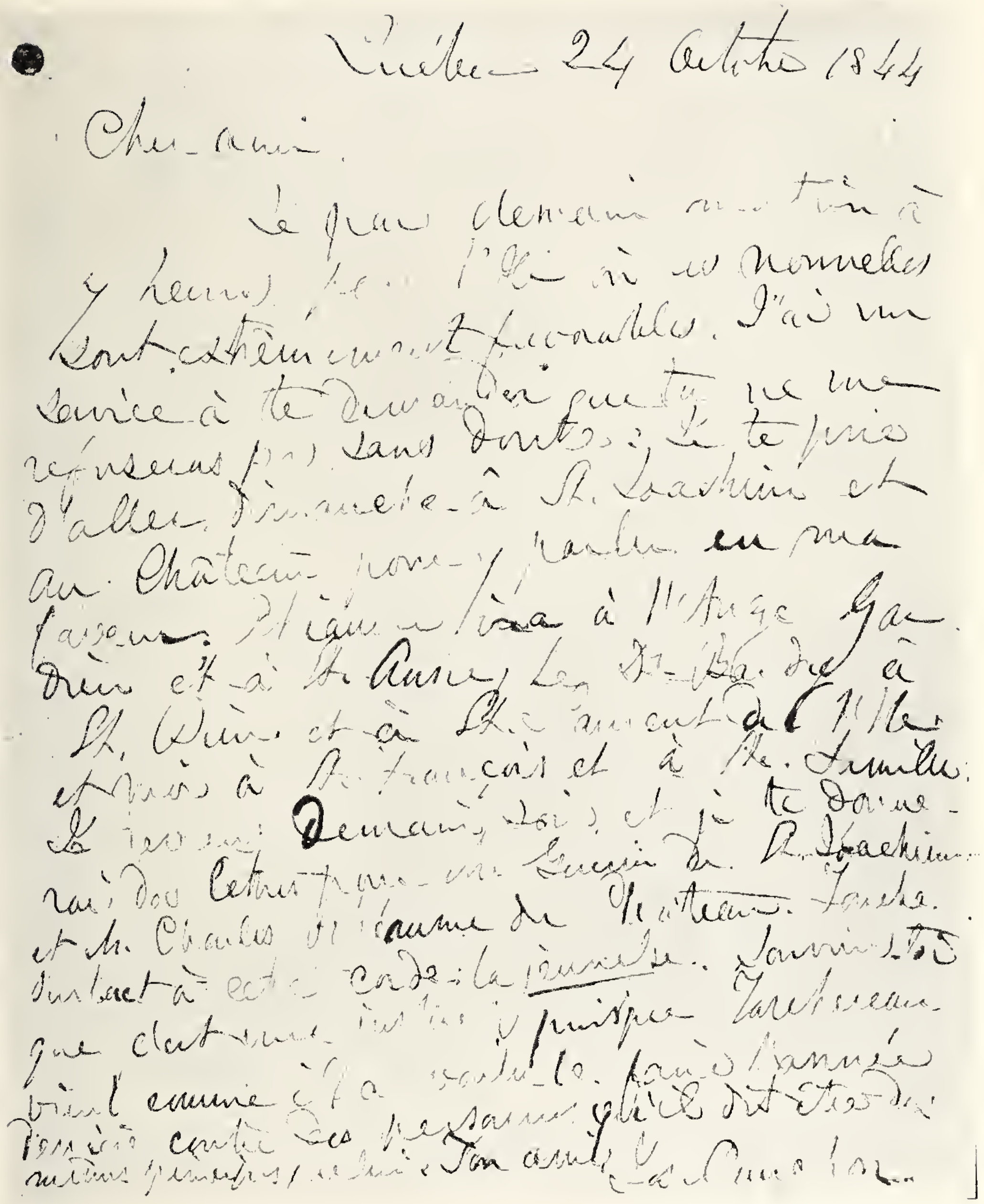

Québec 24 octobre 1844

Cher ami,

Je pars demain matin à 7 heures pour l'Islet où les nouvelles sont extrêmement favorables. J'ai un service à te demander que tu ne me refuseras pas sans doute ; je te prie d'aller dimanche à St. Joachim et au Château pour y rendre en ma faveur [illegible] à l'Ange Gardien et à Ste. Anne, [illegible] à St. [illegible] et à Ste. [illegible] de l'Île et puis à St. François et à Ste. Famille. Je serai ici demain soir, et je te donnerai des lettres pour un [illegible] de St. Joachim et M. Charles [illegible] du Château. [illegible] à cette cade ; la jeunesse. [illegible] que c'est une [illegible] puisque [illegible] l'année [illegible] comme [illegible] [illegible] contre ces [illegible] [illegible] Ton ami [illegible]

LETTRE DE JOSEPH CAUCHON

Québec, 24 Octobre 1844.

Cher ami,

Je pars demain matin à 7 heures pour l'Ile où les nouvelles sont extrêmement favorables. J'ai un service à te demander que tu ne me refuseras pas sans doute. Je te prie d'aller dimanche à St. Joachim et au Château pour y parler en ma faveur. Rhéaume ira à l'Ange Gardien et à Ste Anne, le Dr Bardy à St. Pierre et à St. Laurent de l'Ile, et moi à St. François et à Ste. Famille. Je reviens demain soir et je te donnerai des lettres pour M. Guerin de St. Joachim et M. Charles Rhéaume de Château. Touche surtout à cette corde: la jeunesse. *Souviens-toi que c'est une justice, puisque Taschereau vient comme il a voulu le faire l'année dernière contre des personnes qu'il dit être des mêmes principes que lui.*

Ton ami,

JOS CAUCHON. (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

ment entrainer par le conseil de ces deux premiers & de ceux de St Pierre pour monter la garde avec eux ils n'y ont resté que très peu de temps.

Partis pour l'obiniere à 5 heures du soir.

LOBINIERE

Mr Gauin, curé.
Lundy 17 juin.
La milice assemblée à une heure apres midy.
Lecture de nos commissions.
Appellé & cassé:

Baptiste Hamel Baptiste Bodet	baillifs pour le Roy & qui ont servi en cette qualité les rebels.

Nous les avons déclaré indignes de jamais posseder aucune charge sous le gouvernement.

Nommé pour officiers:
Jean Leclair capt.
Fran^{c}. Bellanger lieut.

Louis Lemay Joseph Fignau Joseph Lherau Fran^{c} Belanger fils	sergens

Discours à l'ordinaire.
Revue en bon ordre de 53 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Le nommé Ignace Lemay refusa la commission de capt. pour le Roy l'autonne dernier. Presque toute la paroisse etait d'accord dans ce temps de ne point accepter d'officiers. Ils disaient qu'ils preferaient les baillifs par ce que comme on les changeait chaque année ils n'osaient pas commetre d'injustice et qu'il n'en etait pas ainsy d'un capt. qui était fixe.

Joseph & Michel Bodet ont été deux fois au camp des rebels porter des provisions.

Un certain nombre proposèrent l'autonne passé de monter la garde pour sopposer aux incursions qu'ils supposaient devoir etre faites par les troupes du Roy mais ce projet ne fut pas executé.

Les rebels nont exigé que deux corvées de cette paroisse consistant environ à 30 voitures dont partie pour la Pointe aux Trembles & les autres pour le camp devant Québec.

Partis pour Ste Croix à 3 heures après midi.

STE CROIX

Desservie par Mr Noel.
Mardi 18 juin.
La milice assemblée à 8 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Cassation de Joseph Duquet capt.
Reforme des baillifs.

Nomination des officiers & reconnus par la lecture de leurs commissions:

Antoine Hamel capt. Joseph Simon Houle lieut.	du 18 juin
Joseph Hamel fils Gervais Grenier Jean Louis Hamel Franc. Bergeront	sergents

Revue en bon ordre de 60 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

REMARQUES

1o Le capt. Joseph Duquet a été cassé premt pour avoir negligé de se faire reconnaître pour capt. l'été dernr lorsqu'il reçut sa commission; secondemt, pour avoir servi en cette qualité les rebels cet hivert en faisant faire les commandements par Louis Hamel qu'il avait fait etablir son sergent ou officier subalterne par l'autorité d'un officier rebel qu'il menait lui même cet hivert à la paroisse voizine.

Le dit Louis Hamel declare avoir fait son possible pour se decharger de tout commandement mais que les raisons que Jos. Duquet donna en sa presence au dit officier bostonais, dizant qu'il ne pouvait à luy seul se charger de tous les commandements de la paroisse, il falait au moins qu'il prit le detail du bout d'en haut; sur ces considérations le sus dit officier bostonais dit au dit Louis Hamel qu'il falait quil servit ou qu'il se rendit au camp chez le general, en consequence il a depuis ce tems là fait tous les commandements sous l'authorité du capt. Duquet, qui ont consisté à faire raccômoder les chemins, fournir des chevaux pour charier deux pieces de canons et plusieurs autres corvées avec des voitures à la demande ou plutot sur les ordres du capt. Pagé au Cap Santé, qui suivant la declaration de plusieurs habitans de Ste Croix a beaucoup fait contribuer cette paroisse en corvées & les a même fait menacer s'ils refusaient.

Il ne parait point qu'il y ait eu aucun habitan de cette paroisse qui ait pris les armes pour les rebels.

Partis pour St Antoine à midy.

N. B. Comme le sieur Joseph Duquet ne s'est point trouvé chez lui dans le temps de la revue nous avons ordonné au capt. Hamel de lui retirer la commission qu'il avait reçu l'été dernier du genl Carleton et de la joindre au rôle de sa compie qu'il doit nous envoyer au premier jour.

N. B. Lorsque le general Carleton envoya en nbre dernier une fregate avec deux autres batimens pour sopposer à la decente des batimens que Montgomery avait pris, le capt. Pagé du Cap Santé voyant nos batimens encrés devant chez lui fut trouver Arnold chez Mercure à la Pte aux Trembles et lui demanda des forces pour s'opposer à la descente que pouraient faire les batimens; Arnold lui donna 60 hommes et aussi de la poudre et des balles pour les habitans.

(Note du coplste)

Deux feuillets du cahier (manuscrit) ont été coupés. On voit la note ci-contre écrite sur une parcelle de feuillet qui n'avait pas été totalement coupé: Ces deux pages contenaient l'enquête de St Antoine et le début de celle tenue à St Nicolas.

Ce qui suit reprend le texte du cahier tel qu'il existe.

Merdredy 19 juin.

Baillifs en la dite qualité de baillifs.

Il fut commandé cet automne dans la dite paroisse 30 voitures par ordres des rebels pour mener de la farine pris au moulin de St Nicolas jusqu'au Sault de la Chaudière.

Cette paroisse a fourni aussi des chevaux pour mener les canons & pour divers autres voyages.

Le 26 mars, le nommé Joseph Champagne habitant de St Joseph à la Nouvelle Beauce, entra chez le dit capt. Louis Jacq^s Roussau, et lui demanda s'il avait vû passer deux hommes, le dit capt. lui repondit qu'ouy, eh bien reprit le dit Champagne ce sont deux vauriens qui cherchent à entrer en ville, il faut que vous les fassiez prendre toute suite (le dit Champagne venait de Ste Foy et s'en retournait à la Beauce). Sur ce rapport, le dit capt. Roussau commanda Joseph Bergeront & Pierre Gingras avec leurs armes pour prendre conjointement avec lui les deux hommes cy dessus declarés, ce qu'ils firent aussitôt & les conduizirent jusques chez le capt. Lambert. Alors les dits Joseph Bergeront & Pierre Gingras s'en retournèrent chez eux; mais le dit capt. Roussau jugea a propos où soit qu'il en eu reçu l'ordre, de mener ces deux prisoniers jusqu'au camp devant Quebec où il reçut d'un nommé Benoît Arnold une commission de capt. en date du 27 mars et eut la temerité d'en prendre aussi une de capt. second et une de lieutenant au nom de Joseph Loignon & de Joseph Demerse qui n'ont jamais voulû les recevoir; lesquelles commissions nous avons ordonné au dit Louis Jacq^s Roussau de nous les remettre et après en avoir fait la lecture à haute voix & ironiquement, lui avons dit en presence de toute la milice, que comme tous papiers venant de la main des rebels en qualité d'ordres ou de commissions doivent être brulés par la main d'un bourau, et qu'il nous faudrait trop de temps pour en faire venir un, nous le condanions à en servir en brulant luy même la dite commission, ce qui a été executé sur le champ et apres l'avons declaré indigne et incapable de jamais posséder aucune charge sous le gouvernement.

Les sieurs Jean Brum & Joseph Winter furent pris cet hivert chez Pierre Gingras par une Garde Bostonaise. Ils avaient été adressés au Rev. Père Bonaventure curé de la paroisse qui cônaissant les bons sentimens de Joseph Demerce pour le gouv^t les lui adressa.

Le dit Joseph Demerse les garda chez lui jusqu'au lendemain; mais comme il craignait qu'ils fussent devouverts, ayant demandé sa demeure dans le chemin, il en parla à son voisin Pierre Gingras qui les reçut et cachat de bon cœur; la première nuit, il couchèrent sur l'étable cachés & la seconde, dans la maison où ils furent pris vers les minuit, sur les offres que les dits sieurs Brum & Winter avaient fait aux susdits Jos. Demerse & Pierre Gingras de leur donner quatre piastres et même huit piastres pour les passer en ville; ils repondirent qu'ils ne demandaient pas un sou que la crainte d'être bruler et pillés les arretait mais qu'ils chercheraient des moyens pour les faire passer.

Pierre Gingras dettermina en consequence son frere en lui dizant que comme il etait garçon il ne courrait aucun risque & qu'ainsy il pouvait prendre son canot et s'en aller a Quebec avec les deux hommes. Ce projet devait seffectuer s'ils n'avaient pas été pris dans la nuit.

Il parait qu'ils furent decouverts pour avoir imprudamment demandé a un nommé Coutur de la P^te Levy qu'ils rencontrèrent dans le chemin où demeurait Joseph Demerse que le nommé Coutur soit disant soubsôna ces deux hommes & en parla au capt. Lambert à la P^te Levy qui dit on en fit avertir sur le champ les rebels.

Le capt. Lambert de la riviere des Très Chemins ordonna à Joseph Gingras hab^{t} de St Nicolas de dire à Michel Dupon sous-baillif de la dite paroisse de faire prendre deux royalistes qu'il savait bien qui etaient chez Jean Bte Dumais en consequence et en obéissance aux ordres de Mr Lambert portés par Mr Joseph Gingras. Sans autre authorité Mr Michel Dupon commanda Joseph Dumais, Fran^{c} Douvil, Louis Dumais, Pierre Gingras et le susdit Joseph Gingras pour luy donner main forte pour aller prendre les deux hommes qui étaient cachés chez Jean B^{te} Dumais où ne les trouvant point à la maison & appercevant une piste qui allait dans le bois s'y transportèrent et se saisirent des deux hommes qu'ils trouvèrent effectivem^{t}. Le dit Jean B^{te} Louis Dumais se voyant commandé aussi lui même pour conduire les deux hommes prit sa voiture engagea Joseph Demerse d'embarquer avec lui dans sa voiture & prit un des deux hommes & cela dans le dessain de lui donner des conseils pour tâcher de s'echaper, mais ils rencontrèrent la Garde Bostonnaise à qui ils les remirent.

N. B. Le capt. Louis Jacq^{s} Rousseau & le baillif Michel Dupon n'ont put donner les noms des 4 Canadiens qu'ils ont arrêté.

Denis Frichet au sortir de l'église l'été dernier, après avoir entendu un discours que le curé leur fit au prône touchant l'obéissance envers le Prince, dit hautement devant tout le monde: que veut dire notre curé presentement, de quoy se mêle-t-il, ne le voilà t-il pas devenu Anglais aussi lui même.

Il ne parait point qu'aucun habitant de cette paroisse se soit engagé au service des rebels pour porter les armes pendant l'hivert.

Partis pour Quebec à 3 heures apres midi.

Partis de Quebec pour St Henry, à une heure apres midy lundy 24 juin.

ST HENRY

Desservi par Mr Berthiome.

Lundy 24 juin.

La milice assemblée à 5 heures du soir.

Lecture de nos commissions.

Le gouvernement n'a jamais fait dofficiers dans cette paroisse, les ordres pour le Roy ont été executés par des baillifs.

Nous avons cassé les denommés cy apres pour avoir fait executer les ordres des rebels en leur qualité de baillifs:

François Morin
Louis Bussiere
Louis Paradis

Nommés pour officiers:

Pierre Crespau capt.
Louis Begein lieut.

Jacques Letourneur
J. B^{te} Crespau
André Godebou
Joseph Fontaine } sergens

Harrangue. Revue en bon ordre de 57 hommes. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Les trois baillifs nommés cy dessus ont commandé dans cette paroisse pour faire des échelles pour les faire porter à la Pointe Levy et faire porter egalement à la Pointe Levy les madriers du moulin du seigneur. Ils ont commandé enfin pour aller avec les rebels combatre le party de mons^{r} Beaujeu.

Noms de ceux qui se sont trouvés à l'action chez le nommé Michel Blay dont partie armée de fusils & les autres de bâtons:

Le bonhomme Laverdure, Ignace Allé, Antoine Nadeau, Pierre Jacques, Joseph Arguin, Etienne Paradis fils, Pierre Jourdqin, le fils de Sans chagrin & un autre dont nous n'avons pû savoir le nom.

Ils revinrent tous chez eux le 4^{e} jour.

Un nommé Ayot des côtes d'en bas vint aussi commandericy pour cette expedition.

Les nommés Baptiste Deschamps & Derome Arguin ont servi au camp des rebels à 40^{lb} par mois depuis novembre jusqu'en mars, le premier a reçu pour toute paye 6 minots de bled et le second n'a rien reçu.

Cette paroisse a fait 200 échelles par corvées avec promesse des rebels de deux shelins par jour, les a mené également par corvées à la Pointe Lévy ainsi que les madriers pris par les rebels au moulin du seigneur.

Le plus grand nombre des habitans furent l'automne dernier en partie armés à la Pointe Levy ou un assez grand nombre d'habitans des autres paroisses satroupèrent aussi; ceux ci marchèrent à l'invitation de quelques deputés qui leur furent envoyés de la Pointe Levy. Leur intention etait de sencourager les uns les autres à ne point prendre les armes pour le gouvernement & d'empecher qu'on y voulut contraindre par force ceux de la Pointe Levy.

Presque toute cette paroisse paraît avoir aidé & assisté les rebels avec beaucoup d'affection.

Partis pour la Beauce mardi 25 du present mois à 4 heures du matin.

NOUVELLE BEAUCE

PAROISSE STE MARIE

Mr Verrau, curé.
Mercredy 26 juin.
La milice assemblée à 10 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Cassation du capt. Etienne et du lieutenant Julien Landry.
Réforme des baillifs.
Nomination des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:
François Verrau capt.
Guillaume Provost lieut.

Philipe Valiere	sergens
Benjamin Dion	
Franc. Mauricet	
Jean Franc. Bisson	
Gabriel Fauché	

Revue en bon ordre de 115 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Dans le cours de may 1775, Mr Taschereau se transporta dans cette paroisse par ordre du gen^{l} Carleton, pour y etablir la milice & y faire reconnaitre un capt., ce qui se fit sans aucune opposition de la part des habitans, et fit reconnaître le sieur Etienne Parant, père, capt.

Mr Launiere quelque temps apres fit remettre un ordre du gouvernement au dit capt. Parant pour arrêter trois espions qui etaient decendus par la riviere St Jean et qui remontaient par la Beauce, par la riviere de la Chaudiere; en consequence le dit Parant qui savait déja que les trois susdits espions etaient chez Claude Patry, leur fit dire dans la nuit par la femme du nommé Provençal, son voisin, qui parle anglais de se retirer par ce qu'il avait ordre de les faire prendre. Le lendemain matin il fit cômander Julien Landry son lieut., Fabien Routier, Antoine Marcoux, Louis Parant, Ignace Ferland et Charles Huard qui furent bien lentement crainte de les attraper jusqu'a la paroisse voisine. Il a pareillement laissé passer diverses fois, contre ses ordres, plusieurs inconnus.

Lorsque les rebels passèrent par la dite paroisse l'autonne dernier, le dit Parant leur témoigna chez Claude Patry où ils etaient en nombre son zèle & son affection en leur faisant connaitre que loin d'arrêter leurs espions, il en avait au contraire facilité le passage; il leur offrit sa maison & en emmena plusieurs coucher chez luy. Dans le cours de l'hivert, il alla à la riviere du Sud pour acheter du bled de semence et fit courir le bruit que comme il descendait encore un partis bostonais par la Beauce, il falait qu'il sen retourna promtement pour faire leurs provisions.

Cet homme qui dans le premier moment montra son zèle & son affection pour le service du Roy n'a été corompu que par sa femme dont l'esprit a de tout temps semé la zizanie dans la paroisse parmis les habitans, dit mille impertinances des curés et de tous les honnêtes gens & qui notamment dans laffaire présente n'a cessé de tenir des discours seditieux par toute la paroisse & dans les paroisses voizines.

Jacques Parant, fils du capt. Parant, fut l'automne dernier avec Joseph Gagnon au devant des rebels jusque dans la paroisse St Joseph, leur dire que les habitans de la Pointe Levy les engageaient à venir promptement par ce que le Roy voulait leur faire prendre les armes & avait deja retiré tous leurs canots. Le dit Jacques Parant declare n'avoir été que jusque chez Louis Marcoux son beau père ou il trouva deux Bostonais à qui il dit les intentions des habitans de la Pointe Levy. De là les deux Bostonais vinrent tout de suite avec le dit Jacques Parant chez Claude Patry et l'un d'eux prit le cheval du dit Patry pour aller communiquer les intentions des dits habitans de la Pointe Levy à leur armée.

Cette pretendue invitation des habitans de la Pointe Levy fut portée à Ste Marie par les nommés Jacques Ducharme et Gervais Houle qui entrèrent un dimanche avant la messe chez Claude Patry, voisin de l'église où il y avait beaucoup de monde assemblé; c'est sur ce rapport que mons^{r} Jacq^{s} Parant, qui s'est toujours distinguer dans ses propos seditieux, jugea à propos d'aller au devant des Bostonais en disant il faut bien aller vitement avertir nos pauvres gens.

Il a été lû le jour des Morts avant et après la messe dans les maisons voizines de l'église ou le monde était assemblé par le capt. Parant et par le sieur Dumergue, des manifestes que les rebels avaient envoyé peu de jours avant leur arrivée.

Philipe Valiere, premier baillif qui s'est comporté en bon sujet, commanda pour le bien public cet hivert à la porte de l'église de la part du Roy à tous les habitans de baliser leurs chemins; il reçut des sottises de plusieurs habitans sur ce commandement & notamment de Jean Bilodeau fils qui lui dit dans des termes indécents, où est-il ton Roy ? Il est dans la ville au bout d'un canon.

Le dit Valiere dit qu'il ne reconnaissait point d'autre autorité que celle du Roy.

Jean Bilodau père, bedau de l'église, refusa au dit baillif contre les ordres du curé et contre le droit et l'usage ordinaire le gros morceau de Pain bénit sur ce qu'il se montrait toujours sujet du Roy.

Le domaine et moulin de Mr Taschereau ont été pillés cet hivert dans le cours de fevrier par un nommé Mach qui sur un pretendu ordre du nommé Arnold, fit faire une vente publique de tous les ustancils de terre, menage et revenus de la ferme et du moulin.

Le nommé Robert servait d'interprette, Claude Patry, d'huissier, et Dumergue, d'écrivain.

Le plus grand nombre des habitans de cette paroisse et plusieurs des paroisses voizines ont été à cette vente & y ont acheté des effets.

Le capt. de Ste Marie & celuy de St François etaient aussi presens à la vente et ont acheté des effets.

Lorsque Mr Taschereau assembla, dans le printems de 1775, les habitans de cette paroisse pour y etablir la milice et y faire reconnaitre un capt., le nommé Louis Marcoux dit qu'il fallait auparavant voir comment se comporteraient les autres paroisses.

Pierre Commiray parla aussy tres impertinament. Aucuns de cette paroisse n'ont pris les armes pour les rebels. Plusieurs ont fait volontairement des voyages en payant lorsque les rebels ont passé.

Notés pour mauvais sujets dans cette paroisse pour avoir toujours mal parlé, Louis Gagné père, Jean Bilodau père, Antoine Marcoux, Jean B^te^ Grinier, Pierre Marcoux, Joseph Prou, Etienne Vachon père, Pierre Grinier, Pierre Poirier, Louis Marcoux, Jean Lefevre, Adriin Langevin, Vincent Commiray etc.

Il parait qu'un nombre d'habitans de cette paroisse voulait entrer dans quelque explication avec nous avant de crier vive le Roy.

Les nômés Jean Lefevre, Antoine Marcoux, Joseph Huard & Julien Landry père chargèrent Pierre Poirier de porter la parole; en consequence, nous avons condamné le dit Pierre Poirier et les 4 autres à demander pardon au Roy le dimanche suivant en presence de toute la milice et aussy des excuses envers le peu de bons sujets pour les avoir scandalisés par leurs propos. B^te^ Grinier a subit aussi la même punition pour avoir mechamment dit qu'un Sauvage lui avait dit dernièrement que si il se laissait commander pour prendre les armes, ils seraient tous bruler. Cette punition a été faite le 29 juin après la messe en presence de mons^r^ Taschereau & de toute la milice et ont crié vive le Roy trois fois.

Partis pour St Joseph, jeudy 27 juin à 6 heures du matin.

NOUVELLE BEAUCE

PAROISSE ST JOSEPH

Desservie par Mr Verreau.
Jeudy 27 juin.
La milice assemblée à 10 heures du matin.
Lecture de nos commissions.

Cassation de:
Fran^{c} Lessard capt., François Lessard fils, lieut. et Louis Paré, enseigne.
Reforme des baillifs.
Nominat^{n} des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:

Pierre Poulin capt.
Alex^{dre} Commiray lieut.

Joseph Nadau
Joseph Poulin fils
Pierre Poulin fils
André Bisson
sergens

Revue en bon ordre de 83 hommes.
Harrangue Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Lorsque Mr Taschereau se transporta en may 1775 pour y etablir la milice ainsy qu'a Ste Marie, cette paroisse se revolta unanimement & ne voulut point recônaitre l'authorité du Roy, malgré les bons conseils de mon^{r} le curé qui s'employa de tout son pouvoir pour les ramener à leur devoir et qui reçut en cette occasion plusieurs impertinences, et lorsque mons^{r} Taschereau voulut s'approcher de l'assemblée tous les habitans se dispersèrent pour ne pas le voir. Aussitot cette paroisse deputa Bazil Vachon dit Pomarlau & Giguère qui decendirent promptement chez Ignace Ferland baillif de Ste Marie et voulurent l'engager à aller chez tous les habitans de sa paroisse pour les determiner à se mettre de leur côté ce qu'il refusa. Cette affaire est écrite chez Mr Dunn.

Mons^{r} Dunn adressa des commissions à Mr le curé au nom des officiers nommés cy devant qui les lut hautement en presence de la paroisse et les remit chacune à leur adresse. Les susdits officiers ne jugeant pas à propos de les recevoir les renvoyèrent à Mr Dun qui les renvoya sur le champ avec ordre de les accepter; mais ils n'ont non seulement pas voulu agir en qualité d'officiers, ils ont encore tenu une conduite et discours en affectionés rebels.

Les espions ont passé et repasser l'été dernier dans cette paroisse sans la moindre opposition.

L'enseigne Louis Paré a lû plusieurs fois les manifestes que les rebels ont envoyé un peu avant leur arrivée.

Lorsque les rebels ont passé par cette paroisse ils ont été servis avec affection par les habitans dont le plus grand nombre ont fourni leurs canots en payant pour les decendre en bas.

Dans le cours de fevrier dernier le nommé Mach demanda à Fran Nadau Munier de la dite paroisse, au service des heritiers de la Gorgendière & grand amateur des rebels, le bled & largent qu'il avait appartenant à Mr Taschereau, ce qu'il donna sans la moindre opposition et donna même aussi sans distinction de l'argent que le dit Munier savait bien que mon dit sieur Taschereau ne touchait que par procuration.

Le capt. Fran^{c} Lessard a tenu la même conduite envers le dit Mach pour argent appartenant partie à Mr Taschereau & partie aux heritiers Lagorgendière.

Le dit Mach etait accompagné de Robert, Claude Patry & Dumergue.

Nottés pour les plus mauvais sujets, les Lessards, les Labés, les Pomarlaus, Louis Paré, Sans Soucy, les Cloutiers & notam^{t} Prisque Cloutier, Gervais Champagne, Prisque Doyon & Franc^{c} Nadau père.

L'esprit de cette paroisse en general a toujours beaucoup incliné en faveur des rebels.

Joseph Champagne noté dans le journal de St Nicolas, Gervais Houle dans celuy de Ste Marie.

Idem Jacques Ducharme, ce dernier s'est comporté dans tout le cours de l'hivert comme un sujet revenu de ses erreurs.

SEIGNEURIE DE ST FRANCOIS

De la même paroisse St Joseph

Revue de 22 hommes.

Les anciens officiers & les baillifs ne s'etant point presenté et ne pouvant par ce moyen prendre une ample cônaissance de cette paroisse et des officiers leur avons dit que nous reformions les baillifs & que les ordres leur passeraient jusqu'a nouvel ordre par les officiers qui avaient été fait l'autonne dernier qui sont Fran^{c}. Quirion capt., Joseph Lecadien lieut. et Joseph Veilleu enseigne.

N. B. A examiner la conduite de cette paroisse.

Partis pour Ste Marie à cinq heures du soir.

Messieurs Baby & Williams partis pour Quebec vendredy 28 juin.

Mons^{r} Taschereau partit pour Quebec lundi 1 juillet.

Partis pour la Pointe Levy vendredi 5 juillet à une heure apres midi.

POINTE LEVY

Mr Berthiaume, curé.

Vendredy 5 juillet.

La milice assemblée à 3 heures apres midy.

Lecture de nos commissions.

Appellé & cassé Joseph Lambert pour les raisons que nous donnerons cy après.

Appellé & cassé:

Joseph Samson

Baptiste Bejin

Reforme des baillifs.

Nous avons annoncé que cette paroisse ayant tenu en general une tres mauvaise conduite et que ne trouvant pas pour le present de sujets dignes d'etre nommés officiers pour le Roy, nous avons jugé à propos de laisser subsister les suivant jusqu'à ce qu'il plaise à Son Excellence le general Carleton d'en ordonner autrement:

François Bourassa capt. } Pour la comp^{ie} du bas de la paroisse.
Jacques Bejin lieut. }

Etienne Bejin en second pour faire les fonctions de capt. dans la comp^{ie} d'en haut de la paroisse.

Harrangue à l'ordinaire, Vive le Roy etc.

Revue en bon ordre de { 84 hommes comp^{ie} d'en haut
{ 43 hommes de la co. d'en bas.

OBSERVATIONS

Le sieur Lambert avait été fait capt. pour le Roy l'automne dernier; il a servi les rebels en cette qualité jusqu'au mois de janvier, ensuite, il fut continué dans son employ dans une assemblée de sa compagnie convoquée par ordre du congrès.

Il a servi les rebels en cette qualité jusqu'a leur deroute avec tant de zèle & d'affection que ses compatriotes mêmes, quoique presque tous mauvais sujets, le chargent & le blament hautement.

Il ne s'est pas présenté à la revue ayant honte, nous a t'on dit de sa mauvaise conduite passée.

On nous a dit qu'il avait remis la commission qu'il avait reçu des rebels au gener^{l} Carleton; quoique absent, nous l'avons declaré coupable & indigne de posseder à l'avenir aucune charge pour le gouvernement.

Joseph Samson a été fait capt. de la comp^{ie} d'en bas pour les rebels par election de cette même compagnie.

Baptiste Bejin a été créé par la même autorité lieutenant de Joseph Lambert.

Le zèle de l'un et de l'autre s'est manifesté en plusieurs occasions en faveur des rebels.

Nous les avons déclaré indignes d'aucun employ à l'avenir pour le gouvernement etc.

Joseph Samson nous a declaré avoir remis sa commission des rebels au general Carleton.

Baptiste a dit qu'il n'en avait point reçu.

Le sieur Fran^{s} Bourassa avait été fait capt. pour le Roy l'autonne passé. Le sieur Jacques Bejin son lieut., sieur Etienne Bejin le lieutenant de Joseph Lambert. Ils ont fait executer les ordres des rebels en leur qualité d'officiers jusqu'au tems ou la paroisse par ordre du congrès en a nommé d'autres.

Il ne parait pas qu'ils aient servi avec affection les usurpateurs de cette paroisse. Ils nous ont déclaré avec assez de franchise une partie des plus mauvais sujets de cette paroisse.

Avant l'arrivée des rebels à la Pointe Lévy ils s'etaient toujours montré zelés serviteurs du Roy et opposés à la mutinerie & sedition de cette paroisse.

Les denommés cy apres furent les plus mutins & les plus seditieux dans l'assemblée tumultueuse qui se fit icy l'autonne dern^{r}. Lorsque le gouvernement envoya des officiers pour inviter cette paroisse à se ranger sous l'étendart du Roy, ils furent et envoyèrent inviter les habitans des paroisses voizines de se joindre à eux, pour s'opposer aux demarches du gouvernement et ils montèrent la garde jusqu'a l'arrivée des rebels.

Augustin Allé père
Fanchon Carier
Barras Lecour
Charles Guay
Charles Leguay dit Lenoir
Ambroise Lecour
Le fils de Janot Guay
Ignace Couture

Le nommé Ayot de Kamouraska étaient capt. icy d'une comp^{ie} formée de jeunes gens de differentes paroisses. Ils etaient payés par les rebels 48^{lb} par mois. Ils ont monté la garde et travaillé à la batterie.

Cette comp^{ie} a subsisté environ 6 semaines.

Voicy les noms de ceux de cette paroisse qui s'y etaient incorporés:

Le fils de Jean Carier
Le fils de B^{te} Paradis
Etienne St Laurent
Michel Lecour
Charles Brulot dit Gezeron
Joseph Allé dit Racapé
Le fils de Chs Bejin
Augustin Morin
Le fils de Louis Lemieux
Michel Couture fils

Il y en a quelques autres dont il sera facile d'avoir les noms.

Les denommés cy après ont marché avec les Bostonnais contre le detachement du Roy sous les ordres de Mons. Beaujeu et se sont trouvés dans l'action à la riviere du Sud chez Michel Blay. Il faut observer qu'ils ont fait cette demarche sans y etre forcés.

Joseph Lievre
Joseph Carier
Augustin Protin dt Couture
Un fils de Jean Carier
Un fils de Louis Carier
Un do. d'André Carier
Le petit fils de Joseph Allé
Ignace Carrier
Louis Carier, mort.
Fran^{s} Guay fils de Louis
Joseph Allé dit Racapé
Aug^{n} Allé
Saint Hilaire
Bazil Nolin

Nous pensons qu'il y a quelqu'autres dont nous ne savons pas les noms.

Ignace Couture courrut les campagnes à l'arrivée des rebels pour leur procurer des vivres et il fut au devant d'eux à la Beauce pour les presser de venir au secours de la Pointe Levy.

Jean Amelin et Joseph Couture ont equari par entreprise les pieces pour la bateri devant la ville.

Plusieurs de cette paroisse ont fait par entreprise deux milles facines pour la batterie des rebels à raison de 48 lb. le cent, mais ils n'en ont eu pour payment que des reçus.

Les rebels avaient icy un magasin des vivres qui leur etaient apportés des differentes paroisses et les gens de cette seigneurie les voituraient au quartier general.

Presque tous les habitans montèrent icy la garde l'autonne passé avant l'arrivée des Bostonais pour s'opposer aux demarches qu'aurait pû faire la garnison de Quebec.

Cette paroisse a été generalement seditieuse et opposée aux ordres du Roy en un mot zelée et très affectionnée au parti des rebels.

Partis pour Beaumont à 7 heures du matin samedy 6 juillet.

BEAUMONT

Desservie par Mr Lagroix.
Samedy 6 juillet.
La milice assemblée à 10 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Cassation de:

Joseph Couture Belrive capt.

Jean Moleur dit Lallement } sergens
Alexandre Fournier }

Reforme des baillifs.
Nomination des officiers reconnus par la lecture de leurs commissions:

Jos^{h} Roy capt.
Jos. Alexis Mignot Girard lieut.

Charles Girard }
Etienne Turgeon } sergens
Ignace Adam }

Revue en bon ordre de 71 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

Appellé et complimenté Augustin Fraser sur son zèle, affection et fidelité pour le service du Roy en l'assurant que si le metier de cantinier qu'il tient n'était incompatible avec la charge d'officiers du Roy il en aurait été digne.

OBSERVATIONS

Joseph Couture Belrive avait été reconnu capt. l'autonne dernier par commission du general Carleton. Nous l'avons cassé pour avoir à la verité par faiblesse fait faire par ses deux sergens en obéissance aux ordres des rebels plusieurs commandemens pour des corvées; son fils & presque toute la paroisse se transportèrent l'autonne dernier à l'invitation des gens de la Pointe Levy en armes pour sopposer conjointement avec eux et plusieurs autres paroisses aux ordres du Roy.

Le fils du capt. Belrive, Gosselin de Ste Anne et Lievre de la Pointe Levy allèrent la surveille de la bataille donnée chez Michel Blay jusqu'a la Pointe à la Caille en decouverte et vinrent aussi tot prevenir le camp de la Pointe Levy qu'il y avait un corps de royalistes en armes contr'eux. Le fils de Belrive resta chez luy. Gosselin & Lievre se transportèrent avec les rebels pour s'emparer de la garde qui était chez Michel Blay.

Louis Vien père, Louis Vien fils, Jean Couture, Guillaume Couture, Jacques Turgeon, Baptiste Fournier, Chs Labrie de Ville Marie & huit autres allèrent en armes dans le mois de mars au moulin de St Michel pour prendre le nommé Chasson qui avait fait un voyage en ville et qui cherchait à y retourner par ordre de Mr Bojeu avec Sebastin Ouelet de Ste Anne; les susnommés s'en saizirent & le gardèrent jusqu'a ce qu'ils l'eussent remis aux rebels.

Le nommé Joseph Alexis Mignot Girard que nous avons fait lieutenant fut pris aussi par les rebels comme suspect et étant effectivement d'intelligence avec le dit Chasson et tous les bons sujets du Roy.

Bazil Nolet a porté les armes à la Pointe Levy pendant plusieurs semaines.

Il ne parait point qu'aucun habitant de cette paroisse se soit trouvé en armes à l'affaire donnée chez Michel Blay, 8 ou 10 de cette paroisse furent commandés le lendemain avec leurs voiture pour mener un detachement de rebels jusque chez Blay. Cette paroisse a fait encore quelques autres corvées semblables en divers temps.

Partis pour St Charles à 2 heures apres midy.

N^{e} B^{a} A l'exception de 5 ou 6 bons sujets cette paroisse goûtait baucoup l'esprit de la rebellion et a toujours été zelée pour le parti des rebels.

ST CHARLES

Mr Sarrault, curé.

Samedy 6 juillet.

La milice assemblée à 3 heures du soir.

Lecture de nos commissions.

Nous avons appellé et cassé Louis Bernard Gontier pour les causes que nous expliquerons.

Nommés et commissionés pour officiers:

Joseph Royer capt.
Jos. Izidore Doiron lieut.

Jean Bilodau
Ignace Ruel
Jean Bte Pasquet
Jean Lacasse
Louis Godebou
Louis Gosselin
} sergents

Harrangue à l'ordinaire.

Revue en bon ordre de 160 hommes. Vive le Roy etc.

REMARQUES

Louis Bernard Gontier avait reçu la commission de capt. pour le Roy l'été dernier. Il a marqué beaucoup de zèle pendant un certain temps. En faisant un commandement de dix hommes par cent, par ordre du gouvernement. il fut arrêté par un nombre d'habitans de cette paroisse et fut detenu du matin au soir chez Etienne Couture comme prisonier; mais il dementit bientot cette conduite. Il fut avec le plus grand nombre de cette paroisse à la Pointe Levy il est vray qu'il resta chez Jean Guay dans la dite paroisse et qu'il ne se trouva pas en personne à l'assemblée tumultueuse qui s'y fit. Il a commandé luy même les habitans pour aller monter la garde à Beaumont.

A la demande de deux officiers rebels, il fut dans quelques maisons dire que ces deux hommes demandaient des gens de bonne volonté pour aller dans le sud contre les milices du Roy.

Nota. Il n'y avait point eu d'officiers subalternes reconnus dans cette paroisse et les rebels n'y en ont point créé pendant l'hivert.

Un accadien et un Canadien de la comp^{ie} du nommé Ayot sont venus cette hivert prendre quelques bouteilles de vin & un habillement complet à la maison de Mr Fraser.

Fran^{s} Leclaire
Joseph Gosselin
Jos. Jean Gosselin
Ambroise Nadau
Joseph Mitron
} ont été les plus opposés au gouvernmt et ont le plus contribué à soulever les esprits l'été dernier. Ils ont presque toujours parlé en faveur des rebels. Ils disaient qu'il fallait les aider pour prendre Québec apres l'affaire du 31 decembre.

François Leclaire a lut à la porte de l'église une lettre du congrès aux Canadiens qui les invitait de leur continuer leur amitié.

Le fils de Poliquain
Le fils de Jolin
Un des enfans de Joseph Lepage
Un des enfans de Chatilly

ont été au service des rebels pendant un certain temps à la Pointe Levy à 40 lb. par mois.

Une partie de cette paroisse furent l'autonne dernier par corvées pendant 8 ou 10 jours monter la garde à Beaumont pour s'opposer aux incursions qu'ils supposaient devoir etre faites par les troupes du Roy.

Ils y etaient armés de fusils.

Presque tous furent l'automne derniere à l'assemblée seditieuse de la Pointe Levy mais en apparence sans armes.

Ils ont été vendre leurs denrées pendant l'hivert aux rebels à la Pointe Levy, quelques uns ont été jusqu'à Ste Foy.

Partis pour St Michel à midy.

ST MICHEL

Mr Lagroix, curé.

Dimanche 7 juillet.

La milice assemblée à deux heures apres midy.

Lecture de nos commissions.

Cassation de Baptiste Roy premier baillif et commissioné capt. par le gen^{l} Carleton, le 9 juin 1775.

Idem de:

Jean Pilot
Michel Montminy
Eloy Roy

sergens

N'ayant pû avoir assez de connaissance pour distinguer les bons sujets d'avec les mauvais, après avoir cassé les denommés cy dessus avons recontinué dans la charge de baillif jusqu'à nouvel ordre.

Claude Boulanger
Augustin Pilot
Eloy Roy

OBSERVATIONS

Nous avons cassé le capt. Baptiste Roy et les sergens cy dessus pour avoir en qualité d'officiers fait executer les ordres des rebels et notamment pour avoir fait faire des feux en forme de signaux et les avoir fait garder en armes à tour de rôle par les habitans suivant ses ordres. Il alla l'autonne dernier conjointement avec le plus grand nombre de la paroisse pour se joindre aux habitans de la Pointe Levy dans l'assemblée tumultueuse qu'ils firent l'autonne dernier.

A la suite de cette assemblée les habitans de cette paroisse montèrent la garde pour s'opposer à la punition du gouvernement craignant d'en avoir. Ils s'emparèrent pour cet effet du presbitère pour en faire leur corps de garde.

Noel Racine père noté comme un des plus fameux rebels de St Michel.

Idem Joseph Rouillard, Jean Racine fils, Louis Racine fils, Pierre Larochelle, Jean Pilote, Ignace Fortin fils, se sont trouvés à l'affaire donnée le 25 mars chez Michel Blay; Joseph Fortin fils de l'ancien capt. Fortin parait sy etre trouvé aussi par hazard après l'affaire.

Cette paroisse a été generalement opposée aux ordres du Roy et affectionnée au party des rebels.

N. B. On aluma trois feux dans cette paroisse pour signal que les batimens montaient.

Revue de 118 hommes.

Harrangue. Vive le Roy etc.

ST VALIER

Mons^{r} Garrault, curé.
Lundi 8 juillet.
La milice assemblée à 9 heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Nous avons appellé & cassé les denommés cy après:

Pierre Bouchard capt. pour le Roy
Jean Valier Boutin lieut. ditto

Jacques Coriveau
Baptiste Breton
René Laverdière
Etienne Remillard
} ditto.

Nommés et commissionés pour officiers:
André Aubé capt.
Germain Blondau lieut.

Pierre Aubé
Jean Blondin
Joseph Lacombe
Joseph Mari Roulau
Pierre Noel Laveriere
} sergens

Reforme des baillifs.
Harrangue à l'ordinaire.
Revue en bon ordre de 119 hom. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Pierre Bouchard a souffert que sa maison servit de corps de garde pendant deux ou trois jours l'autonne der^{r} aux habitans qui pretendaient, par cette conduite, se preserver des incursions qu'ils supposaient devoir être faites par les miliciens de la ville.

Le dit Pierre Bouchard a eu aussi la bassesse de faire commander par ordre des rebels aux habitans vers la fin d'avril dernier d'apporter du bois pour faire trois feux qui devaient servir de signal aux rebels pour les prevenir s'il montait des vaisseaux. Il a aussi commandé trois hommes armés par jours pour en etre les gardiens pendant quatre ou cinq jours. Il n'y en a eu qu'un d'allumé & consumé.

Jean Valiere Boutin a agis de consert avec Pierre Bouchard dans les commandemens pour les feux.

Il est bon d'observer que l'un et l'autre en ont imposé concernant leur conduite à Son Excellence le general Carleton en ayant obtenu des commissions de capt. et de lieut. pour cette paroisse dattées du 15 may dernier.

Les sergens ont agis pour le commendement des feux avec zèle pour les rebels, excepté Etienne Remillard qui parait y avoir été comme forcé par Pierre Bouchard.

Le vendredi 3 de may Le nommé Clement Gosselin au service des rebels ordonna une assemblée de la paroisse dans laquelle Louis Beaugis fut fait capt., le nommé Langevin lieut. et Julien Mercier enseigne.

La veuve Gabourie surnômée la reine d'Hongrie a fait plus de mal dans cette paroisse qu'aucun autre; elle tenait souvant chez elle des assemblées où elle présidait, tandant à soulever les esprits contre le gouvernement et à les animer en faveur des rebels. Pour mieux parvenir à son but détestable elle leur faisait boire des liqueurs fortes.

Les nommés Louis Baugis, Pierre Lepage, Julien Mercier, Joseph Corivau, Le Bonhomme François Richard & son fils (ces 4 derniers ont été aux fers à Québec en may et mis ensuite en liberté par le gen^{l} Carleton) ont été des plus opiniatres contre le partis du Roy et des plus zélés pour les rebels.

Jean Bazin et le nommé Taillon (ce dernier, habitant de la Pointe Levy) ont été prendre par violence le sieur Germain Blondeau dans sa propre maison, l'ont conduit chez Louis Beaugis où il a resté trois jours comme prisonier & ensuite a été conduit au camp de la Pointe Levy.

Le nommé Lapointe a reçu a peu près le même traitement par les dits Jean Bazin & Taillon.

Les sieurs Blondin & Chasson ont été pris et arrêté par Julien Mercier.

Voicy les noms de ceux qui ont été contre les milices du Roy chez Michel Blay:

François Leclaire
Deux fils du nommé Silvin
François Boucher
Michel Richard
Joseph Corivau fils du Bonhôme Corivau
Baptiste Laflame
Pierre Lepage
Baugis
Pierre Noel Laverriere
Bazil Fortier
Jean Saintonge
Les deux fils de Jean Montigny
Joseph Marcoux engagé chez Etienne Lapiere
Nicolas Fradé
Le nommé Cretien engagé chez Michel Blay
Joseph Morin dit Miscou
Joseph Martin
François Thibault
Jean Bte Thibault

Les denommés cy dessous ont voituré à la Pointe Levy 100 minots de blé qui avait été volé par les rebels au moulin de Mad. Lanaudiere:

Jacques Belanger
Fran^{s} Acelin
Ustache Fortin
Michel Telier
Ustache Roy
Nicolas Fradé

Ils ont reçu pour payement un certificat.

Les nommés Pierre Lepage & Beaugis se sont mis en chemin pour joindre les rebels dans l'affaire de Blay mais ils arrivèrent trop tard, l'action etant finie.

Le plus grand nombre de cette paroisse furent l'autonne dernier à l'assemblée seditieuse de la Pointe Levy et ensuite ils montèrent la garde dans cette paroisse craignant les forces du Roy. Ils ont fait trois feux par ordre des rebels ce printemps dernier pour les avertir de l'arrivée des vaisseaux, et ils les faisaient garder par des habitans armés.

Ils ont porté pendant l'hivert leurs denrées à la Pointe Levy et les ont vendu aux rebels.

Partis pour Berthier à une heure après midi.

BERTHIER

Desservie par Mr Bedard.
Lundy 8 juillet.
La milice assemblée à trois heures du soir.
Lecture de nos commissions.
Réforme des baillifs.
Nomination des officiers:

Eloy Mercier capt.
Paschal Corivau lieut.

François Mercier }
Jean Mercier } sergents
Bte Blay fils de Bte }

Revue en bon ordre 64 hommes.
Harrangue, Vive le Roy etc.

REMARQUES

Cette paroisse et notam^{t} le bout d'en haut s'opposa l'autonne dernier à la nomination des officiers du Roy pour leur paroisse.

Joseph Morancy premier baillif noté pour un des plus mauvais sujets de la paroisse.

Il fut l'autonne dernier avec la plus part des habitans de cette paroisse à l'assemblée seditieuse et tumultueuse de la Pointe Levy. Luy et une partie s'y rendirent et l'autre partie ayant rencontré les habitans qui s'en revenaient s'en retournèrent chez eux.

A la suite de cette assemblée, cette paroisse monta la garde pour s'opposer au gouvernement craignant quelque commandement forcé ou punition. L'une etait chez Germain Beaudoin une autre chez Jacques Lavoye et une troisième dans l'ance de Bellechasse où le baillif etait lui-même. Le dit Morancy baillif, soit par ordre ou par zèle ayant connaissance du corps de royalistes qui se formait en bas, fit faire une garde où il commandait lui même chez Roderich McEndire composée de 15 ou 29 hommes et où etaient les només:

Bazil Dion
Louis Nadau
Jean Nadau
Louis Fortier garçon
Jacques Boutin
Joseph Provençal etc
Janot Nadau
Jacques Blanchet
Joseph Lessard
Jean Isabel
Joseph Lemieux fils

Jean Nadau ayant conaissance que Donald MacKinnon etait allé observer les decouvreurs qui furent jusqu'à la Pointe à la Caille dont nous parlons dans le journal de Beaumont, et se doutant que le dit Donald McKinnon en irait prévenir le parti royalistes fit son rapport à Joseph Morancy qui l'envoya prendre chez lui par Jean Nadau, Joseph Lessard, Louis Nadau, Jacques Boutin et Joseph Lemieux.

Joseph Morancy baillif.

Louis Nadau
Le Cadien (deserté)
Jacques Boutin fils
André Lavoye
Michel Lacombe
Joseph Lemieux
Bazil Dion
Louis Dion
Jean Nadau
Chs Morancy Butau
Gabriel Bedouin

se sont trouvés tant à l'action donnée chez Blay qu'après l'action.

Le dit Joseph Morancy fut après s'être trouvé à l'affaire de 25 mars fut le lendemain chez Mr Cunot & fit prisonier le sieur Duberger chirg^{n} qui pensait alors la plaie de Mr Baillif, ne donnant volontiers pas le temps au dit sieur Duberger de penser son malade et le traitant ainsy que Mr Bailli tres audacieusement et enfin il a été un très mauvais sujet depuis le commencem^{t} jusqu'à la fin et en a donné toutes preuves; c'est lui qui a commandé pour faire faire les feux qui servaient de signaux, presque tous les habitans de cette paroisse ont fait et gardé les dits feux.

Dans le commencement de may la paroisse nomma par ordre de Clement Gosselin, François Chretien pour capt. et Joseph Morancy lieutenant.

Notés pour mauvais sujet: Bte Blay fils d'Augustin, Augustin Blay fils, Griffard fermier de Dubord, Joseph Charité et son frère, etc.

Cette paroisse a toujours marqué beaucoup d'affection pour le party des rebels et notamment le bout d'en haut.

Partis pour St François à 6 heures du soir.

ST FRANCOIS DU SUD

Mr Bédard, curé.
Mardi 9 juillet.
La milice assemblée à neuf heures du matin.
Lecture de nos commissions.
Appellé et cassé:

Pierre Morin capt. pour le Roy.
Joseph Gervais lieut. pour le Roy

Louis Thibault
Jean Fran^{s} Picard
Joseph Dumas

sergens dc

Nous avons appellé et indigné les officiers suivants etablis par ordre des rebels:

Pierre Butau capt.
Joseph Dumas enseigne.

Bap^te^ Forgeau } sergens
Louis Thibault }

Reforme des baillifs.
Nous avons nommé et commissioné pour officiers:

Louis Blay capt.
Pierre Boissonau dit Saintonge lieut.

Ignace St Pierre } sergens
Jacq^s^ Gendron fils de Jacques }
Prisque Laprise }

Revue en bon ordre de 46 hommes.
Harrangue. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Pierre Morin a fait aficher un ordre des rebels à la porte de l'église.

Il reçut à Berthier du nommé Clement Gosselin un ordre venant des rebels pour commander aux habitans de sa paroisse sous peine d'être pillés et brulés de se joindre aux rebels pour marcher contre le detachement du Roy à St Pierre; à son arrivée il remit cet ordre à Joseph Dumas son sergent et celuy ci se contenta de le porter dans quelques maisons. Il faut observer qu'il s'en revint de Berthier icy avec le susdit Gosselin et le nommé Ayot; et ces deux asemblèrent aussitôt une partie de la paroisse pour monter la garde pendant la nuit.

Il a suivit les rebels à St Pierre mais il ne parait pas qu'il se soit trouvé à l'action.

Joseph Gervais a refusé constamment d'accepter la commission d'enseigne pour le Roy craignant la disgrace de ses confreres.

Les sergents nommés cy devant ont servi en cette qualité les rebels.

Le nommé Noël Laplanche a crié à la porte de l'église que ceux qui etaient pour le congrès eusent à s'assembler chez Moïse Morin; le plus grand nombre y furent on y dressa une requête pour demander la permission de faire des officiers. Moïse Morin et Pierre Butau furent chargés de la porter au camp, en reponse on convoqua de nouveau une assemblée des habitans à laquelle Clement Gosselin presidaient, et on nomma les officiers que nous avons cité cy devant.

Les suivans etaient les plus seditieux et les plus attachés aux ennemis du Roy; ceux qui commandaient pour la garde de Berthier en autonne; ceux qui arrêtèrent les armes à la main les vivres achetés pour Québec par le sieur Prou dans l'autonne et qui les portèrent à l'armée des rebels:

Pierre Forgeau
Noel Laplanche
Joseph Dumas

Jacques Morin
Pierre Butau

Voici les noms de ceux qui ont marché contre le détachement du Roy à St Pierre:

Pierre Forgeau
Noel Laplanche et son fils
Joseph Blay
Jean Morin fils de Moïse
Jacques Robert
François Beaudoin
Isaac Gervais
Pierre Leclaire
Jean Boulet Rondau
Fran^s Boulet
Pierre Butau & son fils Joseph
Jean Alaire
Julien Pigeon
Lamotte Garant
Joseph Dumas
Jacques Morin Ducharme
Jean Fran^s Picard
Antoine Morin fils de Jean
Michel Acelin
Jean Boulet dit Matelot
Jacques Gendron fils de François
Joseph Boulet
Louis Morin
Louis Thibault
Michel Laflame
Joseph Gendron
Antoine Lachaine
Son fils Antoine do
Joseph Laflame
Pierre Morin
Moïse Morin père
Robert Boulet père
Louis Giasson et son fils Jean Baptiste
Ustache Ch. Ouimare
Alexis Blanchet
Augustin Picard
Ignace Terrien
René Laprise

François Gendron fils est le seul de cette paroisse qui ait été se joindre à Mr Beaujeu.

Presque la moitié de cette paroisse furent à l'assemblée seditieuse de la Pointe Levy l'autonne dernier et montèrent la garde à Berthier. Ils ont été vendre leurs denrées à la Pointe Levy et à Ste Foy pendant l'hivert.

Partis pour St Pierre à trois heures apres midy.

ST PIERRE DU SUD

Mr Curot, curé.

Mercredi 10 juillet.

La milice assemblée à une heure apres midi.

Lecture de nos commissions.

Appellé et cassé les suivants nommé officiers pour le Roy l'autonne dernier par les raisons que nous donneront cy apres et declarés indigne à l'avenir d'aucun employe pour le gouvernement:

Louis Fontaine lieut.
Joseph Morin enseigne

Prisque Laprise
Augustin Blanchet } sergens
Joseph Valiere

Nous avons indigne et declaré incapables d'employés sous le gouvernement:

Jean Blanchet capt.
Augustin Morin lieut.
Jean Dessince dit St Pierre enseigne
} només par election de la paroisse dans une assemblée ordonnée par Clem^{t} Gosselin qui l'a commandé lui-même & fait commander par Aug^{n} Morin, tenue dans le mois d'avril chez le dit Augus^{n} Morin.

Reforme des baillifs.
Nous avons continué et nommé pour officiers:

Michel Toussaint Blay capt.
Michel Blay fils, lieutenant.
Antoine Talbote dit Gervais
Louis Pellerin
Pierre Blanchet fils de Louis
Jean Blay fils de Joseph
} Sergents

Harrangue à l'ordinaire aux officiers pour leur recômander l'équité mais surtout la fermeté pour arrêter tous gens suspects ou qui tiendront des propos indécens contre le gouvernement pour faire tenir les chemins en bon ordre etc.

Revue de 91 hommes. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Louis Fontaine a été vu en armes le soir de l'action chez Michel Blay il venait de St François chercher de la poudre et un barril d'eau de vie par ordre du nommé Ayot. Le samedy saint il assembla chez lui la paroisse par ordre des rebels et demanda si quelqu'uns voulaient s'engager pour eux à 40 l. par mois. Les sept dénômés cy après acceptèrent cette offre, partirent pour la Pointe Levy où ils ont servi jusqu'au moment où les rebels ont pris la fuite pour l'ors ils s'en revinrent icy:

Joseph Ayot
Jean Bte Monmeny
Un des enfants de Jean Marot
Beaupré Cloutier
Le nommé Gauvin
Augustin Picard
Noel Gagné.

Joseph Morin repondit au sergent qui fut le cômander pour se joindre au detachement du Roy, qu'il ne marcherait ni pour ni contre: son engagé était pour les rebels à l'affaire de Michel Blay.

Augustin Blanchet après avoir commandé pour se joindre au detachement de Mr Beaujeu, fut avec le nômé Jean Dessaince dit St Pierre avertir les rebels de ce mouvement et il s'en revint avec leur armée; cependant il n'a pas été vu à l'action.

Pierre Laprise
Joseph Valiere
Germain Morin
} ont agis en leur qualité de sergens pour les rebels et ont marché comme on le verra contre Michel Blay excepté Pierre Laprise.

Augustin Morin a fait prendre 60 minots de blé chez Joseph Blay et 50 minots chez Louis Fontaine. Il parait cependant que les proprietaires n'y avaient pas grande opposition il a fait mener ce grain aux rebels à la Pointe Levy par des gens de la paroisse. Les uns et les autres n'ont eu pour payement que des reçus.

Cy dessous vous avez les noms des plus opposés au gouvernement qui ont soulevé la paroisse et rendu le plus de service aux rebels:

Augustin Morin
Pierre Morin
Augustin Rousseau
Jean Dessaince dit St Pierre
Jacques Picard
Augustin Blanchet
Charles Cloutier

Noms de ceux de cette paroisse qui se joignirent aux rebels dans l'action passée le 25 mars chez Michel Blay contre les milices du Roy:

Jacques Picard
Antoine Morin, ses deux fils et son neveu Louis Fontaine
Ignace Letournau
Alexandre Blanchet et ses deux fils
Marchetere engagé chez Augus^{n} Bouchard
Jean Bte Chartier
Germain Morin
François Cloutier fils de Gabriel
Augustin Roussau
Jean Roussau
Joseph Valiere
Jean Izabel fils
Augustin Mathieu
Louis Marie Picard
André Picard
Joseph & Jean Martin
René Mathieu
Charles Mathieu fils et son père
Bazil Picard
Paul Marot
Augustin Picard
Augustin Morin
Jean Bte Arnois
Pierre Picard
Jean Dessaince dit St Pierre et son fils
Augustin Valiere
Augustin Gervais
Joseph Lavaigne
Joseph Ayotte
Joseph Gervais
Charles Cloutier
Jean Bte Montmeny engagé de Joseph Morin.

Les suivans ont été à la solde des rebels pendant un certain temps:

Louis Gagnon
Cormark écossais
Charles Cloutier fils de Joseph
François Blanchet fils d'Alexandre
Antoine Izabel
Joseph Ayotte
Le fils ainé de Laurent Cloutier

Michel Blay père et Michel Blay fils sont les seuls de cette paroisse qui aient été pillés tant par les Bostonais que par les Canadiens rebels; ce fut après l'action du 28 mars. Nous en avons l'état.

Les preuves authentiques du zèle et de l'affection du sieur Michel Blay pour son Roy nous ont determiné à le continuer capt. quoi qu'il paroisse avoir eû une petite faiblesse et voicy comment.

Le nommé Ayotte des côtes d'en bas, capt. pour les rebels vint icy en janvier dernier, pria le capt. Michel Blay d'annoncer à la porte de l'église que ceux qui voudraient s'engager pour le congrès eussent à se présenter, ce que Blay executa, mais en apparence et comme il le dit avec intention d'empecher un plus grand mal et effectivement, il s'expliqua d'un ton si ironique qu'il ne se presenta personne.

Vous avez cy après les noms de ceux de cette paroisse joins à Blay pour le Roy:

Mr Baillif prêtre
Michel Blay fils
Berthelmy Gagné
Louis Malbeuf
Julien Fontaine
Hyacinthe Peltier
Jean Izabel, il est encore prisonier
Louis Pelerin
Antoine Talbot dit Gervais
Jean Blay fils de Joseph.

Il y a seulement environ 9 familles de cette paroisse qui etaient vraiment affidées au gouvernement.

Presque tous ont été à la Pointe Levy et à Ste Foy vendre leurs denrées pendant l'hivert.

Dix à douze furent à l'assemblée seditieuse de la Pointe Levy l'automne dernier.

Environ 20 ont monté la garde à Berthier l'autonne dernier pendant près d'un mois.

Partis pour St Thomas à trois heures après midi.

ST THOMAS

Mr Maisonbasse, curé.

Jeudi 11 juillet.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Nous avons appellé & cassé quoiqu'absens pour les raisons que nous donnerons cy après.

Joseph Côté capt. pour le Roy.

Nous avons apellé indigné et declaré indignes à l'avenir d'aucun employe pour le gouvernement les suivans établis officiers par les rebels nommément:

Joseph Lamonde, soit disant colonel

Jean Baptiste Picard Joseph Boulanger Victor Olivier	officiers
Thomas Fournier Antoine Lamare	sergens

Plusieurs étaient absens.

Appellé et cassé Louis Thibault etabli capt. par election de la paroisse à la fin d'avril.

Réforme des baillifs.

Nommés pour officiers et commissionés:

Jacques Thibault capt.
Jacques Nicol lieutenant
René Gagné enseigne

Jacques Thibau fils Pierre Caron François Mignau	sergens
Zachary Bonau dit Labecasse Jean Bte Berneche	sergens

Harrangue à l'ordinaire.
Revue en bon ordre de 121 hommes.
Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Joseph Côté a fait executer les ordres des rebels en sa qualité de capt. et a parû en differentes occasions zelé à leur rendre service.

Les denommés cy dessous ont été les plus seditieux de cette paroisse ont soulevé les habitans dès les commencemens, commandé pour monter la garde à Berthier en autonne, ont fait tous leurs efforts pour nuire aux milices sous le commandement de Mr Beaujeu, en un mot ont aidé et assisté les rebels en tout leur pouvoir:

Joseph Lamonde
Jean Bte Picard
Joseph Boulanger
Victor Olivier
Thomas Fournier

Le nommé Levesque notaire dans cette paroisse a fait des Placets sur lesquels il a fait signer plusieurs habitans pour engager les rebels à venir dans cette paroisse et leur a dit qu'il y avait des effets appartenant au Roy chez quelques particuliers et entre autres chez Mr Maisonbasse le curé. Il parait que c'est par ses avis que les rebels ont pris 3 bariques de vin de Bordeaux chez le dit curé. En un mot, il a été très opposé au gouvernement & au petit nombre de bons sujets qu'il y avait dans cette paroisse.

Les suivans ont été à la solde des rebels à 40^{lb} par mois:

Le fils de Thomas Fournier.
Le fils de la veuve Prou de la riviere à la Caille
Dion de la riviere du Sud.
Bazil Fournier
Clement Dépré fils.
Un des enfans de Charles Lacombe.

Cy après vous avez les noms de ceux de cette paroisse qui étaient pour le Roy à l'action passée chez M^{r} Blay:

Desilets Couillard
Jacques Nicol
Joseph Thibault fils
René Gagné
Bazil Prou
Gaudrau du Bras
Augustin Dominique
Janot
Le petit garçon, fils de la femme de Janot, tué
Stellson anglais, mort de la picote
Roger Thibault fils

Louis Thibault capt. elû par la paroisse a eû la bassesse d'accepter cet employ, cependant, il ne parait pas avoir eû occasion de rendre beaucoup de service aux rebels.

Les suivants sont ceux de cette paroisse qui devaient marcher contre les rebels sous les ordres de Mr Beaujeu:

Ebert Couillard
Bernard Duberger
François Mignau
François Gagné fils de Joseph
Lesperance fils
Belanger fils de la femme de Felix
Cardron Dambourgès
Le garçon de Jacques Thibault
Joseph Couture
Baptiste Dupuis
Jean Després du Bras
Louis Gagné fils de la veuve Gagné du Bras
Cymare
Labecasse
Roger Gagner
François Boulet
Nicolas Metivier
Louis Dupuis
Louis Marie Thibault
Alexis Gosselin
Abel Michon

Le plus grand nombre des habitans de cette paroisse montèrent la garde icy l'autonne passé pour empêcher qu'il ne fut des provisions à la ville et pour s'opposer aux forces du Roy dans un cas de debarquement dans cette paroisse. Quelques uns se mirent en marche l'autonne dernier pour se rendre à l'assemblée seditieuse de la Pointe Levy, mais ayant apris en chemin que chacun se retirait ils s'en revinrent chez eux.

Le plus grand nombre était opposé au gouvernement et affectioné aux rebels.

Partis pour le Cape St Ignace à 2 heures après midi.

CAP ST IGNACE

Desservie par Mr Hingan.

Jeudi 11 juillet.

La milice assemblée à 3 heures apres midi.

Lecture de nos commissions.

Cassation de Augustin Bernier capt. pour les raisons que nous donnerons cy apres.

Reforme des baillifs.

Nomination des officiers:

Joseph Fournier capt.
Jean Bte Bernier lieut.

François Guimont	sergens
Fran^{t} Dion fils de Joseph	
François Lebreux	
Joseph Lagacé	

Revue en bon ordre de 84 hommes.

Harrangue etc.

REMARQUES

Le capt. Augustin Bernier a été cassé pour avoir donné autant qu'il était en son pouvoir toute assistance aux rebels par ses conseils seditieux son affection et vigilance à executer leurs ordres tant pour corvées, diverses publications, assembler le monde chez lui pour les engager au service des rebels que pour la direction et garde des feux.

Il prêta un serment de fidélité au service des rebels à la demande de Clement Gosselin qui le fit reconnaître de nouveaux pour capt. et lui retira la commission qu'il avait reçut du general Carleton.

Louis Rigaut dit Bernier fut nommé lieut. dans le même moment; quoique ne voulant point prêter de serment, il a par faiblesse fait executer quelques ordres en cette qualité, ce que la peur seule lui a fait faire ayant auparavant montré de l'affection et de l'obéissance au gouvernement. Il envoya un de ses enfans sous les ordres de Mr Beaujeu.

Baptiste Dion fut nommé enseigne aussi par le dit Clement Gosselin quoique absent dans le moment dans l'assemblée de la paroisse; son zèle et son affection pour les rebels ne fit pas douter de son acceptation.

Il s'est engagé aux rebels à 40^{lb} par mois ainsy que les nommés Joseph Gravel, Pierre Balar, un des enfans de feu Joseph Boulanger, Bte Boulé, Maurice Rodrigue et un Gagné, Fran^{s} Fortin fils de Louis et un Forgeau furent jusqu'a St François du Sud prevenir Forgeau Laplanche père du dit Forgeau qu'il se levait un parti royaliste commandé par Mr Beaujeu.

Nottés pour mauvais sujets:

Augustin Bernier capt.
Fran^{s} René Fortin
Forgeau etc.
Baptiste Dion
Philipe Fortin
Denis Fortin

Cette paroisse a beaucoup marqué d'affection pour le parti des rebels et n'a pas voulû obéir aux commandemens du Roy l'autonne dernier.

Le sieur Lebrun cy devant avocat a tenu la conduite tantot d'un zelé sujet et tantot d'un fameux rebel. Il fit prendre conjointem^{t} avec Ferré cet hivert le bled que Mr Duchesnay avait dans sa seigneurie de St Roch du produit de son moulin. Il est soubsonné d'avoir donné intelligence aux rebels du parti de Mons. Beaujeu dans le temps qu'il y etait lui même.

Un petit nombre de cette paroisse montèrent la garde dans la même intention qu'il est expliqué au journal precedent.

Noms de ceux qui ont marchés contre les rebels sous les ordres de Mr Beaujeu:

Joseph Fournier
Jean Bte Bernier
Louis Fournier
Magloire Fournier
Ignace Lemieux fils de Louis
François Rocher
Nicolas Silveste
Un des enfans de Rigau Bernier
Un des enfans de Jean Bte Bernier
Lazard Richard
Le sieur Lebrun

Benony Bernier fils du capt. qui a depuis commandé les rebels par ordre de son père.

Partis à 8 heures du matin 12 juillet pour l'Ilette.

ILLETTE

Mr Hingan, curé.

Vendredi 12 juillet.

La milice assemblée à 9 heures du matin.

Lecture de nos commissions.

Cassation de Frans Xavier Caron pour les raisons que nous donnerons cy apres.

Reforme des baillifs.

Nomination des officiers:

Jean Bte Couillard Després capt.
Manuel Couillard Després lieut.
Charles Fortin, enseigne.

François Bernard
Paschall Mercier
Pierre Bouché } sergens
Pierre Robichaud

Revue en bon ordre de 130 hommes. Harrangue etc.

REMARQUES

Nous avons cassé le capt. Frans Xavier Caron pour avoir eû la faiblesse d'exécuter les ordres des rebels et avoir remis sa commission à Clement Gosselin qui le fit reconnaitre de nouvau pour capt. dans une assemblée de la paroisse ce printemps et ou il lui fit preter un espece de serment de fidelité pour les rebels. Il fit cependant avec zèle les commendemens par ordre de Mr Beaujeu pour aller contre les rebels. Nous sommes assurés suivant les connaissances que nous avons pris qu'il n'y a que le grand age et la crainte des menasses qui l'a fait obéir aux rebels.

Cette paroisse monta la garde l'autonne dernier pour les mêmes raisons que la paroisse du Cape St Ignace, ont fait les feux et les ont gardé par ordre du capt. Caron.

Lorsqu'on voulut établir la milice l'autonne dernier cette paroisse ne se presenta qu'en très petit nombre.

L'esprit de neutralité parait être celuy qui y a le plus reigné.

Noms de ceux qui ont marché contre les rebels sous les ordres de Mr Beaujeu:

Lebland a l'affaire de Blay
Germain Beaulieu
Frans Bernard
Marichon Caron
Nicolas Sanfaçon
Jean Després
Gaudrau
Joseph Lemieux
Frans Gagnon
et Pierre Picard fils qui après s'est engagé au service des rebels à 40 l par mois il a reçu d'avance 4 piastres, il les a trompé n'ayant pas parti de chez lui.

Noms de ceux qui se sont engagés aux rebels à 40 l par mois:

Jacques Normand } pour la navigation
Bon^e^ Normand }
François Gaudrau
Un Caron
Deux fils de feu Fran^s^ Belanger
Et Pierre Picard, fils, mentioné cy devant.
Plusieurs de cette paroisse ont porté des denrées aux rebels pour les leur vendre.
Partis pour St Jean à une heure apres midi.

ST JEAN PORT JOLI

Desservie par Mr Hingan.
Vendredi 12 juillet.
La milice assemblée à 3 heures apres midi.
Lecture de nos commissions.
Cassation de:
Guillaume Fournier capt.
Louis Fournier lieut.
François Leclaire enseigne pour les raisons que nous donneront cy apres.
Reforme des baillifs.
Nomination des officiers:

François Duval capt.
Charles Fortin lieut.

Joseph Gagnon }
Augustin Fournier } sergens
Louis Doustou }

Revue en bon ordre de hommes.
Harrangue etc.

REMARQUES

Nous avons cassé le capt. Guillaume Fournier pour avoir en sa dite qualité à la verité sans affection mais par faiblesse fait executer les ordres des rebels. Il fit avec zèle et vigilance tous les commandemens de Mr Beaujeu pour le service du Roy et a conduit lui même son monde à Mr Beaujeu jusqu'à la Pointe à la Caille; mais depuis il a executé encore les ordres des rebels jusqu'à commander des assemblées pour lever du monde pour le service des rebels. Il refusa à la vérité les derniers ordres cônaissant sa faute & pour lors la paroisse fit une assemblée par ordre de Clement Gosselin et nommèrent pour capt. Julien Chouinard fameux et zélé rebels, Joseph Desrosiers do, Jean Legoüi et Laurent Caron sergents que nous avons tous indigné.

Nous avons cassé le lieutenant Louis Fournier pour avoir non seulement executé les rebels en sa dite qualité et pour s'être aussi engagé au service des rebels à 40 l par mois.

Nous avons cassé l'enseigne François Leclaire pour avoir par ordre du capt. Fournier commandé pour les rebels quoique nous ayons connû, par nos informations, qu'il a toujours montré beaucoup d'affection et obéissance au service du Roy.

Notés pour mauvais sujets:

Julien Chouinard, Joseph Desrosiers, Dupuis, forgeront, Jerome Dupuis, Janet Dechaine.

Les feux ont été faits et gardés par le commandement du capitaine Chouinard.

Noms de ceux qui se sont engagés au service des rebels à 40 l. par mois pour porter les armes:

Louis Fournier, lieut.
Antoine Laterreur fils
Joseph Carier

Noms de ceux qui se sont joints au corps de Mr Beaujeu:

Guillaume Fournier
Augustin Peltier
François Caron
Germain Beaulieu
Jean Marie Fortin
Jean Marie Chouinard
Fran^{s} Xavier Gagnon

McLoad
Lemieux
Jean Marie Duval
Joseph Labbé
Alexis Bellanger
Alexandre Fournier
Pierre Bellanger

Cette paroisse ne s'est pas mieux conduite que les voisines.

Partis pour St Roch à 6 heures du soir.

ST ROCH

Desservie par Mr Porlier.
Samedi 13 juillet.
La milice assemblée à 9 heures du matin.
Lecture de nos commissions.

François Peltier capt.
Joseph Ouelet lieut.
Jacques Peltier enseg.

Ils avaient été commissionés l'été dernier pour le Roy et nommés sergens nous les avons appellé et cassé pour les raisons que nous donneront cy après.

Bazil St Pierre
Pierre Dubé
sergens

Reforme des baillifs.

Nommés et commissionés pour officiers:

Jean Morin capt.
Jean Marie Gastonguay lieut.

Chs Peltier
Pierre Bouchard
Ste Marie St Pierre
François Lizot
sergens

Harrangue à l'ordinaire.

Revue en bon ordre de 137 hom^{s} Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

François Peltier reçut en janvier dernier par Clement Gosselin & Ayot une proclamation par laquelle les rebels invitaient les habitans à prendre les armes pour eux et à leur porter des provisions. Il l'a fit lire à la porte de l'église par le nommé Michau Morin et l'afficha ensuite.

Il réitera cette même operation quelques tems apres.

Il a fait commander cinq voitures à la demande du sieur Lebrun pour porter une partie du bled volé au moulin de Mr Duchesnay par ordre des rebels, au cape St Ignace chez le dit sieur Lebrun.

Apres le retour du detachement de Mr Beaujeu les rebels lui firent rendre sa commission de capt. et lui en delivrèrent une pour le service du congrès qu'il accepta.

Il s'en demit environs un mois apres en la remettant à un officier Bostonais.

Il a fait commander pour le service des rebels des voitures et pour les feux leur servant de signal au printemps à l'occasion des navires.

Il a désarmé lui même par ordre des rebels Antoine Gerbere.

Il faut cependant observer que le dit François Peltier fut l'autonne dernier avec 6 de cette paroisse offrir ses services à Mr Cramahé qui eû la bonté de leur en donner des certificats. Il a parû commander avec zèle pour le detachem^{t} de Mr Beaujeu en un mot il parrait qu'il y a eû plus faiblesse et de timidité que de mauvaise intention dans sa conduite.

Les officiers & sergens dénommés en l'autre part ont été cassés pour avoir aidé et assisté François Peltier dans ses commant^{ts} pour les rebels en leurs qualités respectives.

Le nommé Ferré a été (assisté de Mons^{r} Jean B^{te} Lebrun) prendre environ 110 minots de blé au moulin et à la maison appartenant à Mr Duchesnay.

Le sieur Metote beau frère du sieur Lebrun a été employé à le faire mesurer. Ce bled a été porté chez le dit sieur Lebrun au cape Ste Ignace par des voitures d'icy qu'ils ont commandé avec authorité. Joseph Queré munier de Mr Duchesnay declare que le sieur Lebrun lui dit en le menaçant qu'il fallait avoir la quantité de bled qu'il avait et que le sieur Lebrun lui envoya quelque temps après un reçu des rebels pour 90 minots qu'il avait livré d'un article.

Noël Peltier fils
Joseph Peltier fils
Le fils de Fran^{s} Richard
} se sont engagés et ont servi au camp des rebels à 40 l par mois.

Cy dessous vous avez les noms de ceux de cette paroisse qui étaient pour le Roy à l'action passée à St Pierre:

Joseph Morin garçon tué
Fran^{s} Morin garçon tué
Pierre Blaise

Jean Bte Duperé fils
Le fils de Joseph Duchaine

Joseph Marie Saussier

Fran^{s} Peltier fils de Jacques
Louis Peltier fils de François
} Ils sont encore prisoniers.

Voicy les noms de ceux qui ont été avec Mr Beaujeu jusqu'à la Pointe à la Caille:

Baptiste Dubé fils de Pierre
Charles Blanchet
Louis Dupon fils de Jacques
Joseph Ouelet
Michel Ouelet fils de Fran^{s}
Benoist Lebel fils de Roch
Jean Gagnon fils de Jean
Michel Caron fils de Joseph
Michel Gagnon fils de la femme de Michel Caron
Joseph Larue
Jean Gerbere fils de Jean
Caron fils de la femme de Jean Marie Castonguay
Le fils du grand Joseph Ouelet
Chrisostome Ouelet
François Lassabloniere
Joseph St Pierre
François St Pierre
Antoine Gerbere
Guillaume Lebel
Le fils de Charles Peltier
Jean Morin

Par ordre du sieur Clement Gosselin la paroisse a fait trois feux pour servire de signal aux rebels à l'occasion des vaisseaux.

Quelques uns firent icy la garde l'autonne passé dans la vue de s'opposer aux royalistes s'ils s'y presentaient.

Louis Govin
Le grand Joseph Ouelet
} ont été les plus seditieux, les plus opposés au gouvernement et les plus affectionnés au party des rebels.

Cette paroisse parait en general avoir été moins rebelle que les autres.

Partis pour Ste Anne à une heure apres midy.

STE ANNE

Mr Porlier, curé.

Samedi 13 juillet.

La milice assemblée à 3 heures après midi.

Lecture de nos commissions.

Nous avons reformé le sieur Augustin Roy dit Lauzier capitaine pour le Roy tant par sa faiblesse pour les rebels qu'à cause de son grand âge.

Nous avons reformé egalement B^{te} Peltier enseigne pour le Roy pour faiblesse également envers les rebels, entr'autres pour avoir commandé le nommé Chs Lagace par ordre du capt. Roy d'aller avec sa voiture aider à mener le bled de Mr Duchesnay chez le sieur Lebrun au cape pour le service des rebels.

Appellé et indigné:

Germain Dionne capt. pour les rebels
Joseph Soucy lieut. do
Jean Aintel dit St Jean enseig. do
Charles Lagacé
François Chretien
Etienne Bohay
Pierre Quimpere
} sergents

} Quoiqu'il y en eû d'absents nous les avons tous declaré indignes et incapables de jamais posseder d'employes sous le gouvernement.

Reforme des baillifs.
Nommés et commissionés pour officiers:

Augustin Roy fils dit Lauzier capt. actuelem^{t} prisonier
Bernard Lizot lieut.
Jean Ouelet enseigne

Louis Lauzier	sergens
Sebastien Ouelet	
Gabriel St Pierre	
Moïse Beaulieu	

Harrangue à l'ordinaire pour recommander aux officiers la justice mais surtout la fermeté dans l'execution des ordres du Roy, pour faire arrêter tout étranger suspect et telles personnes mêmes les femmes qui tiendront des propos contre le gouvernem^{t} en faveur des rebels, pour faire tenir les chemins en bon ordre, pour les inviter d'aller en ville comme precedemment etc.

Revue en bon ordre de 94 hommes. Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Nous remarquons que les sieurs Augustin Roy et Bap^{te} Peltier ont toujours parû assez zelés pour le service du Roy et qu'il n'y a eu que l'ignorance et la crainte qui les ont fait ecarter de leur devoir.

Germain Dionne, Clement Gosselin sont deux fameux rebels qui ont aidé et assisté les ennemis du gouvernement de tout leur pouvoir. Ils ont soulevé des esprits, engagé du monde pour le service du congrès, baffoué et menacé les royalistes.

Le dit sieur Clement Gosselin ne s'est pas contenté d'une telle conduite seulement dans cette paroisse il a parcouru toutes les autres jusqu'a la Pointe Levy, prêchant la rebelion partout, excitant à piller le petit nombre des zelés serviteurs du Roy et à les faire arrêter; lizant lui même aux portes des églises et forçant quelques fois les officiers du Roy à lire les ordres et proclamations des rebels.

Il passait pour officier ambulant du congrès et en cette qualité recrutait et etablissait quelques fois des officiers.

Ce fameux scelerat ainsy que Germain Dionne n'ont point parû depuis la deroute des rebels.

Le nômé Joseph Dionne notaire a commandé une assemblée pour inviter les gens de cette paroisse à s'engager pour le congrès.

Il a servi de greffier dans les interrogatoires faites par Germain Dionne son neveu et Clement Gosselin gendre de Germain Dionne à l'occasion de l'évasion de Mrs Riverin Blondin et Ferré.

Louis Gosselin	sont du nombre des plus seditieux et des plus affidés aux rebels.
Langlois munier	
Le bonhomme Pasquet	
Ch^{s} Lagacé	

Voicy les noms de ceux qui se sont engagés au service des rebels sur le nombre desquels quelques-uns etaient à l'action passé à St Pierre:

Les deux fils du bonhomme Pasquet
Les 3 fils de la veuve Pierre Deschaine
Le fils de Germain Dionne
Bazil Lagacé
Antoine Chretien
Germain Duplessi fils
Le fils d'Augustin Dionne
Gagné
Augustin Fournier
Frans Ayot
Louis Langlois
Louis Gosselin
Louis Morau
Gervais
Le fils de Joseph Dionne
Le petit Jean Bohay

Le nommé Ross écossais a reçu plusieurs mauvais traitements des rebels; il lui enlevèrent la charge de six voitures en vivres, cependant quelques prétendent qu'il leur avait vendu les dits vivres, soit par crainte ou pour en tirer parti.

Le dit sieur Ross après l'action de St Pierre ayant abandôné sa maison pour eviter la poursuite des rebels; ceux-cy chargèrent la goelette du dit sieur Ross d'une assez grande quantité de provisions qu'ils trouvèrent dans sa maison. Ils la menèrent jusqu'à St Roch où il l'abandonnèrent precipitamment sur la nouvelle que les vaisseaux du Roy approchaient.

Cette goelette fut ramenée peu après avec les provisions chez le sieur Ross.

Vous avez cy après les noms de ceux de cette paroisse qui etaient pour le Roy à l'affaire de St Pierre:

Augustin Lauzier père }
Augustin Lauzier fils } encore prisoniers

Duchouquet
Bernard Saussier
Pierre Chouinard
Jean Ouelet
Williams, anglais, prisonier
Joseph Francœur
Les deux nommés Clermont menuiziers.

un capt. de navire naufragé à Mille Vaches mort de sa blessure.

Voicy les noms de ceux de cette paroisse qui etaient restés avec Mr Beaujeu à la Pointe à la Caille:

Le nommé Ross
Sebastien Ouelet
Le nommé Degravier
Le nommé Marot
Le domestique de Ross
Bernard Lizot père
Bernard Saussier père
Antoine St Pierre
Thomas Lamy
Antoine Guy
Belonie Boutote
Jean Bte Lebrun
Jean Lafrance père
Gabriel St Pierre père

Les habitans de cette paroisse ont voituré pour les rebels; le plus grand nombre leur ont été affectionés. Quelques-uns furent l'autonne dernier monter la garde dans l'ance seulement une nuit.

Partis pour la Riviere Ouelle à 11 heures du matin.

RIVIERE OUELLE

Mr Parent, curé.
Dimanche 14 juillet.
La milice assemblée à midy.
Lecture de nos commissions.
Cassation de:

Fran^{s} Gagnon capt.
Joseph Beaulieu lieut.
Nicolas Beaulieu enseig.
Pierre Boucher, aide maj.

tous officiers commissionés par le gen^{l} Carleton l'été dernier que nous avons cassé pour des raisons que nous deduirons cy après.

Reforme des baillifs.

Nomination des officiers:

Joseph Boucher capt.
Ignace Boucher lieut.

Jean Morais
Antoine Beaulieu
Joseph Martin
Jean B^{te} Berubé
Paul St Laurant

sergens

Revue en bon ordre de hommes.
Harrangue, Vive le Roy etc.

OBSERVATIONS

Nous avons indiqué quoiqu'absent le nommé Bazil Dubé commissioné des rebels qui les a aidé et assisté de tout son pouvoir, a soulevé les esprits, engagé du monde pour le service du congrès, baffoué et menacé les royalistes etc. C'est luy aussi qui a pris l'inspection des feux servant de signaux de toutes les paroisses jusqu'à Rimousky.

Nous avons indiqué Bonenfant fils (grand impertinent et insolent) pour avoir servi les rebels avec affection en qualité d'aide major nommé par le dit Bazil Dubé. Il a rendu cependant quelque tems après sa commission à la solicitation de sa femme et de son père.

Nous avons cassé le susdit capt. François Gagnon pour avoir fait executer avec affection tous les ordres des rebels en sa dite qualité et pour avoir écrit cette hivert aux rebels qu'ils etaient luy et ses officiers capable de servir et qu'ils n'avait pas besoin d'en faire de nouvaux. Il a fait des assemblées pour engager du monde au service des rebels. Il a aussi lui même desarmé Jean Boucher après l'affaire du 25 mars.

Nous avons cassé ses officiers subalternes pour avoir aussi executer ses ordres en leur qualité d'officiers; nous recônaissons néanmoins d'après nos informations l'aide major Pierre Boucher pour un bon et affectioné sujet du gouvernement qui en a donné des preuves dans toutes les occasions qui se sont presenté, même en marchant un des premiers au parti de Mr Beaujeu et en engageant par son exemple et ses frères et quelques autres à marcher avec lui; mais il a eu la faiblesse après cette conduite de commander par ordre des rebels soit en corvées ou pour les feux.

Noms de ceux qui se sont engagés apris d'argent cet hivert au service des rebels:

Augustin Lavoy fils et son frère
Jean Berubé fils
Pierre Martin
Maurice Levesque
Un nommé Martin couzin du prem^r^
Joseph Soucy et son frère
Louis Martin
Jean Martin
Etienne Perault
Augustin Peltier
Benjamain Deschaine
Fran^s^ Pinet

Outre cela Bazil Dubé avait engagé ce printems 15 ou 20 autres jeunes gens pour le service de la navigation.

Pierre Bérubé, les deux enfans de Jean Levesque (le dit Jean Levesque present) et Pierre Plourdre frapèrent l'autonne dernier l'aide major Pierre Boucher qui servait en la d^te^ qualité de sauvegarde au sieur St Aubin, notaire, pour faire publiquement à la sortie de la messe la lecture d'un ordre du general Carleton.

Quelques habit^s^ de cette paroisse firent l'autonne dernier la garde sur la Pointe dans la même intention que les paroisses voisines.

Les feux servant de signeaux ont été fais et gardés par ordre de Bazil Dubé comme dans les autres paroisses.

Noms de ceux qui ont marché cet hivert sous les ordres de Mr Beaujeu:

Pierre Boucher
Ignace Boucher
Joseph Boucher, blessé à l'affaire de Blay
Jean B^te^ Boucher
Bazil Gagnon
Le fils de Dominique Levesque
Un Berubé fils de la femme de Michel Aumont

Partis pour Kamouraska à 5 heures du soir.

Nous avons laissé une feuille cy après sans etre ecrite et recontinué notre journal sur un petit livret.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Lettre de l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la Province, à l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec III

Lettre de l'Archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David V

La seconde administration de M. de Frontenac 1

Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa seconde administration (1689-1699) 3

Instruction pour le sieur comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roi dans les pays de la domination de Sa Majesté en l'Amérique septentrionale (7 juin 1689) 3

Mémoire pour servir d'instruction à monsieur le comte de Frontenac sur l'entreprise de la Nouvelle-York (7 juin 1689) 12

Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (7 juin 1689) 16

Lettre du roi au gouverneur de Frontenac pour accompagner la déclaration de la guerre au prince d'Orange, aux Anglais et Ecossais, fauteurs de son usurpation (30 juin 1689) 16

Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (30 juin 1689) 17

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (15 novembre 1689) 17

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (17 novembre 1689) 23

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (30 avril 1690) 29

Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny (14 juillet 1690) 32

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (12 novembre 1690) 36

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (20 novembre 1690) 48

Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny (7 avril 1691) 50

Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac touchant l'Acadie et l'attaque du fort de Nelson dans la Baie du Nord 55

Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (7 avril 1691) 57

Lettre du roi au gouverneur de Frontenac pour faire chanter le Te Deum pour la prise de Villefranche, des forts de St-Auspice et de Mont-Alban, de Nice et de Monts (10 avril 1691) 58

Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (13 avril 1691) 59

Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (30 mai 1691) 59

Lettre du gouverneur de Frontenac au roi (1691) 60

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (10 mai 1691) 61

Décision prise par le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart Champigny au sujet d'une expédition du sieur du Tast dans la Baie d'Hudson (16 juillet 1691) 63

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (12 août 1691) 64

Addition faite à la lettre précédente (14 août 1691) 65

Pages
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (30 août 1691) 66
Mémoire du gouverneur de Frontenac au ministre en faveur de divers officiers et autres particuliers (15 octobre 1691) 66
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (20 octobre 1691) 68
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (20 octobre 1691) 75
Mémoire du gouverneur de Frontenac sur les affaires du Canada, de l'Acadie et de Terre-Neuve (17 février 1692) 76
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (15 mars 1692) 79
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny (7 avril 1692) 79
Mémoire du ministre pour le gouverneur de Frontenac touchant l'Acadie 87
Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny 88
Mémoire du roi pour le gouverneur de Frontenac sur l'attaque du fort Nelson. 98
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (avril 1692) 99
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (avril 1692) 102
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (23 juillet 1692) 103
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (15 septembre 1692) 104
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (15 septembre 1692) 113
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (11 novembre 1692) 123
Mémoire du gouverneur de Frontenac au ministre (1692) 129
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (14 février 1693) 130
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (4 avril 1693) 132
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (18 avril 1693) 132
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (avril 1693) 133
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (20 juin 1693) 133
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (24 juin 1693) 134
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (1693) 134
Mémoire du ministre au gouverneur de Frontenac pour l'attaque du fort Nelson 136
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (4 mars 1693) 138
Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny 138
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (7 août 1693) 148
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (14 août 1693) 151
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (25 octobre 1693) 155
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (4 novembre 1693) 167
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (13 mars 1694) 180
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (17 mars 1694) 181
Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny sur l'entreprise de la Baie d'Hudson (21 avril 1694) 182
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (8 mai 1694) 182
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (25 octobre 1694) 185
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (4 novembre 1694) 186
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (4 novembre 1694) 195

Pages

Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (9 novembre 1694) 196
Mgr Joseph-Octave Plessis 213
Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, 1797 à 1825 (Première partie) 215
Le chevalier de Raymond 317
Mémoire sur les postes du Canada adressé à M. de Surlaville, en 1754, par le chevalier de Raymond 323
Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes, 1754-1755 355
Un Journal de 1775-1776 431
Journal par M. François Baby, Gabriel Taschereau et Jenkin Williams dans la tournée qu'ils ont faite dans le district de Québec par ordre du général Carleton tant pour l'établissement des milices dans chaque paroisse que pour l'examen des personnes qui ont assisté ou aidé les rebelles 435
Vieille-Lorette 435
Jeune-Lorette 436
Charlesbourg 436
Beauport 437
L'Ange-Gardien 438
Château-Richer 439
Sainte-Anne 439
Saint-Féréol 440
Saint-Joachim 440
Retour au Château-Richer 441
Ile d'Orléans 442
Saint-François (Ile d'Orléans) 443
Saint-Jean (Ile d'Orléans) 444
Saint-Laurent (Ile d'Orléans) 445
Saint-Pierre (Ile d'Orléans) 446
Sainte-Foy 448
Saint-Augustin 448
Pointe-aux-Trembles 449
Ecureuils 450
Cap-Santé 451
Deschambault 452
Grondines 453
Sainte-Anne 454
Batiscan 456
Rivière Batiscan (Sainte-Geneviève) 457
Champlain 458
Cap-la-Madeleine 458
Trois-Rivières 459
Bécancour 459
Gentilly 461
Saint-Pierre-les-Becquets 462
Saint-Jean-de-Deschaillons 464

Pages
Lotbinière 465
Sainte-Croix 465
Saint-Henry 468
Nouvelle-Beauce 469
Sainte-Marie 469
Saint-Joseph 471
Saint-François 473
Pointe-Lévy 473
Beaumont 475
Saint-Charles 477
Saint-Michel 478
Saint-Vallier 479
Berthier 481
Saint-François-du-Sud 482
Saint-Pierre-du-Sud 484
Saint-Thomas 487
Cap Saint-Ignace 489
L'Islet 491
Saint-Jean Port-Joli 492
Saint-Roch 493
Sainte-Anne 495
Rivière-Ouelle 498

TABLE DES PIÈCES PUBLIÉES EN FAC-SIMILÉ

Pages
Ordonnance de M. de Frontenac portant défense aux habitants de s'assembler sans permission (23 mars 1677) ... 1
Acte de concession d'une terre en roture par l'intendant Duchesneau à Marie-Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard ... 16
Acte de concession d'un fief par le gouverneur d'Avaugour à Charles Crevier dit La Meslée ... 32
Requête du procureur général Jean Bourdon avec jugement de l'intendant Talon ... 48
Note de Mgr de Laval au sujet de sa seigneurie de l'ile Jésus ... 64
Acte de concession d'un arrière-fief dans la seigneurie de la Pocatière, par M. Ruette d'Auteuil, en faveur de son fils ... 80
Supplique de François-Joseph Cugnet au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France 96
Rapport du chirurgien Briault ... 112
Ordonnance de l'intendant Bigot ... 128
Requête de Robert Giffard au gouverneur de Montmagny ... 144
Jugement du gouverneur de Montmagny sur le différend de Robert Giffard avec Jean Guyon et Zacharie Cloutier ... 160
Lettre de M. de Marillac (1629) où il est question de la Nouvelle-France ... 176
Ordre du lieutenant-gouverneur Cramahé au sujet de Jean-Antoine Panet ... 192
Document signé par l'adjudant général Léchelles, originaire de Montréal ... 208
Mgr Joseph-Octave Plessis (d'après une peinture des Archives) ... 224
Bulle de Sa Sainteté Pie VII nommant l'abbé Joseph-Octave Plessis, évêque de Canathe ... 240
Bulle de Sa Sainteté Pie VII nommant Mgr Plessis coadjuteur de l'évêque de Québec ... 256
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Denaut ... 272
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Denaut ... 288
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Denaut ... 304
Lettre de Cavelier de La Salle ... 320
Lettre de faire part à l'occasion de la mort de madame Panet, mère de Jean-Claude Panet, le premier Panet établi au Canada ... 336
Lettre de M. de Bellecombe, officier de Montcalm, qui devint gouverneur de Pondichéry ... 352
Déclaration de la République canadienne par Robert Nelson, en 1837 ... 368
Invitation de M. Biberon d'Equeville à son ami M. Verrier, procureur général du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France ... 384
Lettre de M. Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*, à M. de Beaujeu, son petit-fils ... 400
Une note de l'historien Christie ... 416
Lettre du contre-amiral Bedout, originaire de Québec ... 432
Certificats de catholicité du régime français ... 448
Lettre de Joseph Cauchon ... 464

INDEX

A

Abénakis, Les, 39, 45, 61, 69, 91, 100, 107, 114, 175, 185, 188, 290, 291, 293, 299, 333, 334, 343, 365, 375.
Abraham, Le nommé, 63, 64.
Acadie, L', 43, 45, 51, 55, 62, 83, 84, 87, 88, 91, 92, 94, 101, 114, 117, 127, 128, 130, 134, 144, 145, 156, 167, 175, 176, 181, 184, 189, 198, 202, 205, 327, 343, 417,
Acadiens, Les, 257, 260, 460.
Acha8abemé, Le chef outaouais, 414.
Adam, Ignace, 476.
Agniers, Les, 61, 65, 68, 70, 79, 91, 103, 123, 152, 159, 210, 425.
Ailleboust d'Argenteuil, Le sieur d', 159.
Ailleboust de Cerry, Philippe d', 403.
Ailleboust de Menthet, Le sieur d', 21, 41, 152, 159.
Aintel dit Saint-Jean, Jean, 498.
Aldin, Le nommé, 111, 117, 136.
Albany, 248.
Algonquins, Les, 348, 365.
Allain, L'abbé J.-B., 217, 221, 222, 223, 225, 263, 268, 269, 283, 284, 292.
Allain, Joseph, 435.
Allaire, Jean, 484.
Allaire, Pierre, 441.
Allard, Frs, 437.
Allard, Jacques, 437.
Allé, Augustin, 474, 475.
Allé, Ignace, 469.
Allée dit Racapé, Joseph, 475.
Allen, Le nommé, 462.
Aloigny de la Groix, Le marquis d', 66.
Amelin, Jean, 475.
Amelotte, Marguerite-Louise, 319.
Amérique, Les îles de l', 133.
Amiot, L'abbé M.-A., 234, 237, 240, 241, 242, 247, 250.
Amirkankan, 185.
Ancienne-Lorette, 435.
Andros, Le chevalier, 6.
Angelran, Le Père, 107.
Anger, Pierre, 449.
Angleterre, L', 184.
Anioton, 423, 425.
Anse-aux-Perches, L', 358.
Anticosti, L'île d', 109, 112, 267.
Antilles, Les, 10.
Arbre-Croche, L', 406.
Arbre-Sec, L', 40, 41.
Arcand, P.-J., 452.
Archambault, L'abbé Laurent, 263.
Archambault, L'abbé Paul-Loup, 291, 296.
Argenteuil—Voir Ailleboust d'Argenteuil.
Arguin, Dérome, 469.
Arguin, Joseph, 469.
Arnois, J.-B., 486.
Arnold, Benedict, 431, 466.
Arnold, Benoît, 467.
Assaregoha, 373.
Asselin (Acelin), François, 484.
Asselin, Jean, 444.
Asselin, Michel, 484.
Association, La goélette *l'*, 257.
Aubé, André, 479.
Aubé, Pierre, 479.
Aubert de Gaspé, Ignace, 375, 382, 383.
Aubert de la Chesnaye, Charles, 25, 47, 136, 150, 210.
Aubin, Louis, 447.
Aubry, L'abbé Laurent, 262, 270, 286, 307, 314.
Audet dit Lapointe, Guillaume, 444.
Audet dit Lapointe, Laurent, 446.
Auger de Subercase, Daniel, 93, 142, 165.
Aux, Le chevalier d', 38, 44, 61, 103, 111, 117, 118, 142.
Avare, Ignace, 443.
Ayot, Joseph, 485, 486.
Ayot, Le nommé, 469, 474, 477, 483.

B

Babin, Simon, 312.
Babis, M., 373.
Baby, L'hon. François, 431, 435, 473.
Baby, L'hon. F.-G., 433.
Baby, Le chef huron, 409.
Baby, M., 237.
Bacon, Eustache, 437.
Badeaux, M., 432.
Baie, Le poste de la, 97, 177, 320, 323, 329, 335, 340, 342, 344.
Baie des Espagnols, La, 131, 132.
Baie de Fortune, La, 301.
Baie de Nia8eurée, La, 360.
Baie-Française, La, 78, 101, 114.
Baie d'Hudson, La, 182, 186, 187.
Baie du Nord, La, 136, 137, 145, 148, 149, 164, 176, 182, 197, 207.
Baie-Saint-Paul, 266.
Baie-Verte, 114, 154, 157, 327, 333.
Bailly, M., 482.
Bailly de Maintenon, Noël, 181, 192.
Bailly de Messein, Mgr, 221, 222, 228, 290, 295, 487.
Balar, Pierre, 490.
Baptiste, Le capitaine, 156, 181, 183, 188, 191.
Barbeau, François, 436.
Barbeau, Jacques, 436.
Barbeau, Joseph, 436.
Bardy, L'abbé L.-M., 245, 247.
Barfleur, 103.
Baribeau, Michel, 455.
Baribeau, Pierre, 454.
Barois, Le bonhomme, 416.
Baronet dit Sanschagrin, Philippe, 452, 453.
Barre, M. de la, 187.
Barré, Baptiste, 454.
Barrow, Madame, 276.
Barry, Charles, 463.
Barry, François, 464.
Bastille, La, 136, 164.
Bathurst, Lord, 300, 307.
Batiscan, 456.
Bauché, Augustin, 442.
Bauché dit Morency, Basile, 442.
Baudet (Bodet), Jean, 464.
Baudoin, Le sieur, 94.
Baumier, Joseph, 459.
Bayeul, M., 376.
Bazin, Jean, 480.
Beaubassin, 107, 114, 143.
Beaubassin, Le sieur de, 195, 209.
Beaubien, L'abbé J.-L., 290, 292, 296, 298, 299, 301, 311.
Beauchêne, Bonaventure, 460.
Beaucours—Voir Boisberthelot de Beaucours.
Beaudoin (Bodouin), Alexis, 408.
Beaudoin, François, 263, 484.
Beaudoin, Germain, 481.
Beaudoin, Grovil, 458.
Beaugis, Louis, 480.
Beauharnois, Le marquis de, 319, 320, 332, 337.
Beaujeu, M. de, 318, 319.
Beaujeu, Louis Liénard de, 441, 469, 475, 476, 485, 488, 489, 490, 491, 492, 494, 495.
Beaujeu, La famille de, 334.
Beaulieu, M., 447.
Beaulieu, Germain, 491, 493.
Beaulieu, Moïse, 496.
Beaumont, M. de, 318.
Beaumont, 475, 477, 478.
Beauport, 40, 42, 235, 275, 437.
Beaupré, 40, 42.
Beauséjour, 327, 333, 417.
Bécancour, 251, 459.
Bécard de Grandville, Pierre, 41, 42.
Bécard de Grandville, Le sieur, 122.
Bédard, L'abbé Antoine, 224, 225, 226, 229.
Bédard, L'abbé J.-B., 250, 259, 266, 296.
Bédard, Jean-A., 436.
Bédard, L'abbé J.-C., 255.
Bédard, L'abbé Louis, 246.
Bédard, L'abbé, P.-L., 269, 271, 272, 279, 481, 482.
Bedet, Marie, 209.
Bedouin, Gabriel, 482.
Begin, Baptiste, 473.
Begin, Etienne, 473.
Begin, Jacques, 473.

Begin, M., 475.
Begon, Le chevalier C.-M., 12, 74, 111, 112, 131, 157, 169, 177, 179.
Bélair, 277.
Beland, François, 449.
Bélanger, Alexis, 493.
Bélanger, J.-B., 436.
Bélanger, François, 465.
Bélanger, Jacques, 480.
Bélanger, M., 489.
Bélanger, Pierre, 493.
Belestre, M., 413.
Belisle, Augustin, 452.
Bellair, Le sieur de, 136.
Bellefonds, Le maréchal de, 1.
Bellenger, L'abbé J.-M., 296, 302, 306, 311, 316.
Bellerive, Crevier, 459.
Bellerive, M., 244, 245, 248.
Belle-Rivière, 324, 327, 330, 331, 332, 333, 334, 339, 340, 341, 343, 345, 347, 348, 353, 355, 356, 358, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 372, 373, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 385, 388, 400, 403, 404, 405, 409, 412, 413, 417, 418, 423, 429.
Belletête, Joseph, 457.
Bélonie, Antoine, 459.
Bénac, M., 151.
Benoît, Madame, 432.
Ber, Le nommé, 185.
Bergères, Raymond-Blaise des, 101, 121, 127.
Bergères de Rigauville, M. des, 364, 371, 372, 385, 386, 389, 391, 399, 413, 418.
Bergeron, François, 466.
Bergeron, Joseph, 467.
Bergeron, Michel, 460, 461.
Bériau, L'abbé L.-M., 448.
Bériau, M., 216.
Bernard, François, 491.
Bernèche, J.-B., 487.
Bernier, Augustin, 489, 490.
Bernier, Bénoni, 490.
Bernier, J.-B., 489, 490.
Berrey, Le Père de, 217.
Berthe, Le nommé, 413.
Berthelot, L'abbé Charles, 271, 285.
Berthiaume, L'abbé J.-J., 468, 473.
Berthier, 481, 483, 488.
Berthier, M., 122.
Bertrand, Guillaume, 462, 463.
Bertrand, Joseph, 451.
Bertrand, L'abbé Laurent-Joseph, 232, 239, 242, 298.
Besserer, L'abbé G.-Hilaire, 297, 306.
Bezeau, L'abbé M.-Charles, 231, 233.
Bibeau, L'historien, 432.
Bibeau, M., 259.
Bibliothèque de Saint-Sulpice, 433.
Bic, Le, 157.
Bigot, Le Père jésuite, 185.
Bigot, M., 418.
Bilodeau, Jean, 471, 477.
Bilton, Le nommé, 63, 64.
Binet, Louis, 438.
Bisson, André, 472.
Bisson, J.-F., 469.
Bissons, 357.
Bizard, Jacques, 45, 53, 101, 110, 121, 165, 166, 195.
Blackwood, John, 265.
Blairfindie, 270.
Blaise, Pierre, 494.
Blanchard, L'abbé, 269, 271, 279, 290, 299.
Blanchet, Alexis, 484, 486.
Blanchet, Augustin, 485, 486.
Blanchet, Charles, 495.
Blanchet, Jacques, 481.
Blanchet, Jean, 485.
Blanchet, Pierre, 485.
Blanvert, Le nommé, 138, 144, 174.
Blay, Augustin, 482.
Blay, Baptiste, 481, 482.
Blay, Jean, 485, 487.
Blay, Louis, 483.
Blay, Michel, 469, 475, 476, 479, 480, 482, 485, 486, 487, 488.
Blay, Michel-Toussaint, 485.
Blénac, Le comte de, 9.
Bleury—Voir Sabrevois de Bleury.
Blondeau, Germain, 479, 480.
Blondin, Jean, 479, 480.
Blondin, M., 496.
Blouin, Joseph, 443, 444.

Bochart Champigny, L'intendant, 18, 19, 22, 32, 34, 35, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 63, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 111, 121, 123, 124, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 158, 160, 161, 163, 167, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 189, 190, 192, 196, 199, 200, 202, 204, 205, 207, 208, 209, 210.
Bodet, Baptiste, 465.
Bodet, Joseph, 465.
Bodet, Michel, 465.
Bohay, Etienne, 495.
Boiret, L'abbé Denis, 223, 227, 231, 244.
Boisberthelot de Beaucours, Le chevalier de, 161, 171, 194, 209.
Bois-Blanc, L'île au, 394, 425.
Boisseau, M., 447.
Boisseau, Nicolas, 287.
Boissonnault, L'abbé François, 304, 314.
Boissonneau dit Saint-Onge, Pierre, 483.
Boisvert, Charles, 454.
Boisvert, François, 453.
Bonaventure, Le Père, 399, 401, 407.
Bonaventure, 219, 260, 284, 303.
Bonaventure—Voir Denys de Bonaventure.
Bondy, Le sieur, 401.
Bonne, Le sieur de, 323, 336, 344.
Bonneau (Bonau) dit Labécasse, Z., 487.
Bonnecamp, Le Père, 371, 386, 391, 399.
Borel, L'abbé François, 436.
Borgia, Le cardinal, 222.
Bosson, Le sieur, 47, 86, 100.
Boston, 18, 24, 30, 37, 39, 42, 43, 61, 62, 70, 71, 72, 73, 76, 83, 87, 100, 103, 108, 111, 112, 114, 117, 124, 127, 130, 138, 155, 160, 167, 176, 185, 191, 198, 334.
Boston, La rivière de, 157.
Bostonais, Les, 450, 455, 456, 470, 475, 486.
Bouc, M., 222.
Bouchard, Pierre, 479, 493.
Boucher, François, 480.
Boucher, M., 270.
Boucher, L'abbé, 261.
Boucher, Pierre, 491.
Boucher de Boucherville, L'abbé C.-M., 256, 259, 262.
Boucher de Grandpré, Lambert, 26, 84, 108.
Boucher de Grosbois, M., 22.
Boucher de Grosbois, Pierre, 100.
Boucherville, M. de, 373.
Bouchette, Mademoiselle, 287.
Boudrault, L'abbé Thomas, 256.
Boulanger, Claude, 478.
Boulanger, Joseph, 487, 488.
Boulanger, M., 490.
Boulé, Baptiste, 490.
Boulet, François, 484, 489.
Boulet, Joseph, 484.
Boulet, Robert, 484.
Boulet dit Matelot, Jean, 484.
Boulet, Rondeau, Jean, 484.
Bound, Aubain, 316.
Bourassa, François, 473.
Bourdon, La rivière de, 6.
Bourdages, M., 251.
Bourg, M., 223.
Bourgeois, Joseph, 460.
Bourque, Bénoni, 460.
Bourque, François, 460.
Bourret, L'abbé, 249, 251, 253, 256, 257, 260.
Boutin, Jacques, 481.
Boutin, Jean-Vallier, 479.
Bouvens, L'abbé Lombard de, 260, 261, 267, 268, 269, 270, 279, 284, 285, 289, 292, 301, 304.
Bozaven, Le Père, 228, 230.
Brassard, Jean, 238, 239.
Brassard-Deschenaux, L'abbé Chs-Joseph, 236, 267, 294.
Brenton, Edward Brab., 295, 296, 300, 304.
Brest, 104.
Breton, Baptiste, 479.
Breton, François, 437.
Bretonne, La, 91, 147, 150, 164, 177, 179, 186, 188, 199.
Brezogowsky, L'abbé, 250.
Briand, Mgr J.-O., 213, 253, 313.

Brisset, Charles, 463.
Brisson, Augustin, 463.
Brisson, Tilly, 464.
Bro, L'abbé Jean, 294.
Brodeur, L'abbé Louis, 292, 307, 308.
Brosius, L'abbé, 310, 312, 315.
Brouillan, J.-F. de, 84, 146, 165.
Brouillet, Alexis, 463.
Brouillet, L'abbé Chs-Ambroise, 248.
Bruguier, L'abbé J.-B., 280.
Brulot dit Gezeron, Charles, 475.
Brum, Jean, 467.
Bruneau, L'abbé René-Olivier, 304, 310.
Brunet, L'abbé Frs-Xavier, 278.
Bruyas, Le Père Jacques, 61.
Buade de Frontenac, Le gouverneur de, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 68, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 110, 123, 125, 126, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 155, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 195, 196, 197, 198, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 326.
Buade de Frontenac, Madame, 184.
Buissière, Louis, 468.
Buisson, M. du, 362, 364, 365, 367, 368, 370, 372, 375.
Buisson, Le rapide du, 403.
Bull, Le fort, 355.
Burke, Mgr Edmund, 222, 227, 230, 244, 246, 249, 250, 254, 257, 261, 262, 263, 265, 269, 271, 277, 282, 284, 286, 288, 292, 293, 295, 296, 301, 302, 307, 313, 314.
Burton, Le général, 260.
Buteau, Joseph, 484.
Buteau, Pierre, 483, 484.

C

Cachelacheki, 428.
Cacouna, 216, 231, 266.
Caffinière, Le sieur de la, 12, 13, 16, 17 18, 22, 30.
Caldwell, Sir John, 236, 265, 284.
Callières, Le gouverneur de, 1, 2, 7, 12, 13, 15, 16, 18, 23, 39, 62, 65, 68, 70, 71, 142, 152, 153, 154, 166, 168, 179, 193, 203, 210, 326.
Calonne, L'abbé Jos.-Ladislas de, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 234, 238, 244, 249, 254, 256, 257, 258, 259, 263, 272, 291, 307.
Caméléon, Le, 403.
Campanais, Le nommé, 455.
Campault, Claude, 417.
Campault, Niagara, 402, 403, 404.
Canadien, Le, 270, 272, 275, 277, 279.
Candie, 165.
Canibats, Les, 33, 51, 55, 61, 62, 69, 77, 78, 83, 84, 87, 91, 100, 107, 114, 130, 154, 156, 181, 188.
Canseaux, La baie de, 12.
Cantin, Charles, 438.
Cantin, Prisque, 438.
Cap-aux-Diamants, Le, 161, 167, 198.
Cap-Breton, 225.
Cap-de-la-Madeleine, 458.
Caprara, Le cardinal, 238.
Cap Sable, 62, 73, 112, 124.
Cap-Saint-Claude, 356.
Cap-Saint-Ignace, 265, 300, 489.
Cap-Saint-Louis, 226.
Cap-Santé, 220, 451, 466.
Caraquet, 223, 225.
Carheil, Le Père Etienne de, 30.
Carignan, Baptiste, 462.
Carignan, Claude, 456.
Carignan, François, 462.
Carignan, Joseph, 456.
Carignan, Le régiment de, 192.
Carillon, 320, 355.
Carleton, Le général, 254, 431, 435, 439, 448, 449, 451, 452, 454, 455, 457, 458, 459, 461, 466, 470, 473, 478, 480, 490.
Caroline, La, 410.
Caron, François, 493.
Caron, François-Xavier, 491.
Caron, L'abbé Ivanhoe, 214.
Caron, Michel, 495.

Caron, Laurent, 492.
Caron, Marichon, 491.
Caron, Pierre, 487.
Caron dit Chevalier, M., 440.
Carossol, Le, 150, 189, 209.
Carqueville, M. de, 364, 365, 366, 370, 375, 377, 386, 399, 400, 401.
Carrier, André, 475.
Carrier, Fanchon, 474.
Carrier, Ignace, 475.
Carrier, Joseph, 475, 493.
Carrier, Louis, 475.
Carrier, M., 475.
Carroll, Mgr (évêque de Baltimore), 241, 242, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 263, 278, 315.
Cartier, Jacques, 308.
Casault (Cazeau), Joseph, 442.
Casot, Le Père J.-J., 217, 219, 222.
Castabalda, L'évêque de, 290, 299.
Castenet, L'abbé J.-B.-M., 216, 217, 218.
Castlereagh, Lord, 260, 270, 288.
Cataraqui, 6, 324.
Catherine, La, 54.
Catignon, Le sieur, 151.
Catinat, Le sieur, 58.
Caty, Dominique, 436.
Cavelier de La Salle, Robert, 33, 40, 42, 53, 83, 96, 107, 144, 206.
Cazeaux, Le sieur des, 24, 51, 52.
Cazeneuve, L'abbé F.-J., 222, 223, 262, 302.
Cèdres, Les, 329.
Céloron de Blainville, Pierre-Joseph, 355, 362, 363, 376, 393.
Céloron de Blainville, La famille, 334.
Chabert de Joncaire, M., 364, 365, 366, 368, 369, 375, 376.
Chaboillez, L'abbé Augustin, 241, 267, 271, 279.
Chabot, Antoine, 445.
Chabot, Augustin, 447.
Chabot, François, 447.
Chabot, Joseph, 446.
Chalié, Joseph, 451.
Chalmette, Le sieur, 136, 164.
Challoner, L'abbé, 236.
Chambly, 39, 70, 89, 92, 106, 127, 141, 167, 168, 203, 248, 250, 324, 346, 350, 354.
Champagne, Gervais, 473.
Champagne, Joseph, 467, 473.
Champagne, Le régiment de, 319.
Champigny—Voir Bochart Champigny.
Champion, L'abbé Gabriel, 226, 229, 243, 244, 255.
Champlain, 458.
Champlain, Le lac, 38, 65, 115, 116, 123, 230, 241, 242, 243, 247, 248, 249, 251, 252, 264, 286, 324, 343, 388.
Chandonnet, Charles, 462.
Chandonnet, M., 464.
Changeon, M., 151.
Cha8anons, Les, 363, 373, 376, 401, 402, 409, 410, 412, 413, 415, 417, 418, 426, 429.
Chapais, Le sénateur Thomas, 432.
Charente, La, 186, 188, 195, 199.
Charest, Antoine, 455.
Charité, Joseph, 482.
Charland, Basile, 464.
Charlesbourg, 436.
Charly, Le sieur, 171.
Chartier, J.-B., 486.
Chartier, Joseph, 458.
Chartier de Lotbinière, L'hon., 278, 308, 313.
Chartier de Lotbinière, L'abbé L.-E., 449, 450.
Chartres, Le fort de, 342.
Chasson, Le nommé, 476, 480.
Chatakoin, 361, 362, 364, 365, 366, 367 368, 370, 371, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 383.
Chatakoin, Le lac, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 381.
Chatakoin, La rivière, 369.
Chatakoin, Le portage, 373, 374, 375.
Châteauguay, 280.
Châteauguay, La rivière, 357.
Châteauneuf, Baptiste, 457.
Château-Richer, 439, 441.
Chatelrau, Joachim, 454.
Chatigny, M., 447.

Chatilly, M. de, 478.
Chaudière, La, 329.
Chaumont, L'abbé, 227.
Chaussegros de Léry, Madame, 360, 370, 377, 381, 426.
Chaussegros de Léry, J.-Gaspard, 355, 356, 361, 366, 371, 386, 393, 399.
Chauvignerie, M. de la, 373, 376.
Chazy, La rivière, 249, 251, 254, 259, 263.
Chédabouctou, 17, 18, 22, 30, 42, 73.
Chémougoui, 258.
Chenet, L'abbé, 304.
Chenondac, La rivière, 332.
Cherbourg, 104.
Cherrier, L'abbé François, 240, 242, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 256, 259, 262, 263, 264, 265, 268.
Chéticamp, 268.
Chevalier, Le nommé, 377.
Chevalier, Le sieur, 439.
Cheverus (évêque de Boston), Mgr Jean, 279, 280, 281, 286, 287, 310, 312, 315.
Chèvrefils, L'abbé Jean-Olivier, 300.
Chevreuils, L'île aux, 359, 360.
Chevry, M. de, 188.
Chibouctou, 73, 333.
Chicachas, 409, 429.
Chiniquy, L'abbé Joseph, 296, 301, 302.
Chisholm, L'abbé Jean, 297, 302, 312.
Choiseul, Le duc de, 321.
Chony, Le sieur de, 194.
Chorel Dorvilliers, Le capitaine, 458.
Choret, Pierre, 447.
Chouaguen, 328, 330, 331, 332, 333, 343, 361.
Chouamigon, Le poste de, 323, 340, 342, 345.
Chouinard, J.-M., 493.
Chouinard, Julien, 492, 493.
Chrétien, Le nommé, 480.
Chrétien, François, 482, 495.
Cinq-Nations, Les, 332, 348.
Ciquard, L'abbé François, 215, 216, 217, 220, 221, 231, 243, 248, 254, 262, 268, 282, 290, 291, 292, 293.
Citrons, L'île aux, 359.
Claux, Le sieur du, 53.
Clément du Vuault de Valrennes, Philippe, 19, 20, 24, 65, 66, 67, 70, 71, 79, 100, 121, 164, 210.
Clermont, M. de, 42.
Cloche, La, 329.
Cloutier, Beaupré, 485.
Cloutier, Charles, 486.
Cloutier, François, 486.
Cloutier, Laurent, 486.
Cloutier, M., 473.
Cloutier, Prisque, 473.
Cloutier, Zacharie, 439.
Cœur de Cerf, Le poste du, 343.
Coffin, M., 217, 222, 243.
Colbert, Le ministre, 27, 50, 129.
Colet, Antoine, 451.
Colombe, Louis, 446.
Commiray, Alexandre, 472.
Commiray, Pierre, 471.
Commiray, Vincent, 471.
Compagnie de l'Acadie, La, 176.
Compagnie de la Baie d'Hudson, La, 214.
Compagnie du Nord, La, 6, 21, 34, 35, 55, 56, 63, 71, 78, 97, 98, 122, 128, 136, 145, 148, 149, 150, 151, 153, 208.
Compain, M., 247.
Compton, L'hon. Harry, 257, 260, 267, 268, 269, 299, 301, 311.
Conefroy, L'abbé Pierre, 257, 258, 264, 271, 272, 273, 275, 276, 300, 301, 304, 312, 315.
Congrégation Notre-Dame, Les Sœurs de la, 250, 267, 268, 280, 287, 289.
Connolly, Mgr, 313, 315.
Conseil Souverain, Le, 9, 10, 11, 58, 86, 100, 119, 147, 178, 210, 272.
Contrecœur—Voir Pécaudy de Contrecœur.
Corbière, M., 364, 376.
Corbin, L'abbé J.-B., 440, 441.
Corlar, 30, 42, 43, 324.
Cormick (Cormark), M., 486.
Cormier dit Perrault, Pierre, 460.
Cornelier, L'abbé Hubert, 291, 308, 315.
Corriveau, Jacques, 479.
Corriveau, Joseph, 480.
Corriveau, Pascal, 481.
Cosset, Baptiste, 457.

Côté (Cauté), François, 449.
Côté, L'abbé Frs-Xavier, 297.
Côté, Ignace, 438.
Côté, Joseph, 446, 447, 487, 488.
Coteau-des-Cèdres, 357.
Coteau-du-Lac, 357.
Cottentré, M. de, 67, 142.
Couchaké, 404, 405, 425, 426, 427.
Couillard, Désilets, 488.
Couillard, E., 489.
Couillard Desprès, J.-B., 491.
Couillard Desprès, Manuel, 491.
Coulon de Jumonville, M., 366, 367, 373, 376, 378, 379, 381.
Coulon de Villiers, Le chevalier François, 318, 336.
Coulon de Villiers, Louis, 365, 366, 368, 370, 372, 373, 375, 378, 380, 381.
Coulon de Villiers, La famille, 334.
Cournoyer, M., 370, 371, 377, 378, 386, 393, 399.
Cournoyer, La famille, 305.
Courtemanche—Voir Le Gardeur de Courtemanche.
Courval, L'abbé J.-C. de, 231.
Courville, Joseph, 462.
Couture, Antoine, 445.
Couture, Etienne, 477.
Couture, Guillaume, 476.
Couture, Ignace, 474, 475.
Couture, Jean, 476.
Couture, Joseph, 475, 489.
Couture, Le nommé, 467.
Couture, Michel, 475.
Couture-Bellerive, Joseph, 475.
Craig, Sir James, 256, 257, 258, 260, 261, 272, 273, 276, 279, 282, 283, 284.
Craigie, M., 216.
Cramahé, M., 494.
Crépeau, Charles, 446.
Crépeau, Pierre, 468.
Créqui, Ignace, 450.
Créqui, Le nommé, 406.
Crisafy, Le marquis Antoine de, 67, 93, 122, 142, 173, 191, 204.
Crisafy, Le chevalier Thomas de, 67, 93, 122, 142, 173, 191, 204.
Cristinaux, Les, 38.
Croisel, Le sieur de, 53.
Crusel, Le sieur de, 35.
Cunot, M., 482.
Curateau, M., 213.
Curot, L'abbé J.-F., 484.
Cuthbert, M., 258, 262.

D

Dallaire, Etienne, 445.
Dambourgès, C., 489.
Damours, Les sieurs, 158.
Daneau de Muy, Jacques, 362, 363, 364, 375, 393, 399, 401, 403, 413, 414, 418, 419, 425, 426.
Daneau de Muy, Madame, 403.
Daneau de Muy, Nicolas, 26, 123, 210.
Daneau de Muy, La famille, 334.
Dangibeaud, M., 320.
Daveluy, M., 293.
Davis, Le capitaine, 42.
Deblois dit Germain, Pierre, 442.
Dechaîne, Janot, 493.
Deguire, L'abbé J.-B., 241, 242, 291.
Deguire, L'abbé Joseph, 294.
Deguire, M., 280.
Deguisé, Le, 24, 51.
Delaunais, Charles, 437.
Delisle, Augustin, 451, 453.
Delisle, Jacques, 450.
Delorme, Le sieur, 63.
Demers, L'abbé F.-X., 311, 315.
Demers, Le Père Jean-Louis, 462, 464.
Demers, Joseph, 467.
Denaut, Mgr Pierre, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 253, 257, 258, 260, 268, 271.
Dénéchaud, L'abbé Chs-Denis, 262, 294, 297.
Denonville, Le gouverneur de, 1, 6, 7, 8, 12, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 29, 32, 34, 35, 44, 45, 53, 62, 72, 74, 83, 107, 127, 187, 192.
Denys, Le sieur, 46, 53.

Denys de Bonaventure, Simon, 45, 51, 55, 63, 71, 72, 73, 84, 87, 91, 101, 108, 113, 114, 130, 131, 145, 154, 157, 181, 184, 192, 199.
Denys de la Ronde, Le sieur, 67.
Denys de Vitré, Le sieur, 25.
Derome, L'abbé Jacques, 238.
Deroussel, J.-B., 444.
Deschambault, 452.
Deschamps, Baptiste, 469.
Deschenaux — Voir Brassard-Deschenaux.
Desdevens, Maurice, 449, 453.
Desery, J.-B., 233.
D'Esgly, Mgr, 213, 290, 447.
Des Goutins, Le sieur, 154.
Desilets, Antoine, 460, 461.
Desilets, Guenoche, 461.
Desjardins, L'abbé L.-J. Desplantes, 215, 219, 220, 222, 224, 225, 238, 253, 256.
Desjardins, L'abbé P.-J.-Louis, 216, 238, 254, 269, 281.
Desjardins, M., 284.
Després, Clément, 488.
Després, Jean, 491.
Després du Bras, Jean, 489.
Des Rivières, M., 209.
Desroches, L'abbé Ignace, 435, 448.
Desrosiers, Joseph, 492.
Dessaince dit Saint-Pierre, Jean, 485, 486.
Destats, Le sieur, 25.
Détroit, Le poste du, 107, 249, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 355, 356, 362, 363, 365, 372, 380, 382, 388, 393, 394, 398, 399, 400, 401, 411, 413, 414,417, 423, 426.
Deux-Montagnes—Voir Lac-des-Deux-Montagnes.
Devau, Le nommé, 455.
Dieskau, Le baron, 320.
Dindes, L'île aux, 394, 399.
Dion, Baptiste, 490.
Dion, Basile, 481.
Dion, Benjamin, 469.
Dion, François, 489.
Dion, M., 488.
Dionne, Germain, 495, 496.
Dionne, Joseph, 496.
Doiron, J.-I., 477.
Dolbec, L'abbé J.-R., 438.
Dollier de Casson, L'abbé François, 178.
Dominique, Augustin, 488.
Dongan, Le colonel, 6.
Dorchester, Lord, 240, 253, 290.
Dorchester, La famille, 433.
Dorval, L'abbé Ignace, 256, 257.
Dorval, L'abbé Joseph, 230, 231, 232, 245, 269, 272, 275.
Dorval, Louis, 447.
Dorval, Michel, 459.
Dorvilliers, Le sieur, 66.
Dotsandoské, Le lac, 391, 405, 420, 423, 425.
Douai, 286.
Doucet, L'abbé André, 256, 305, 306, 308, 310, 313, 315.
Doucet, Jean, 460.
Douston, Louis, 492.
Douville, François, 468.
Douville, M., 366, 376.
Doyon, Prisque, 473.
Drolet, Pierre, 435.
Drouillon, M., 373, 376.
Drouin, Etienne, 442.
Drouin, Jean, 461.
Drouin, Joseph, 443.
Dubé, Baptiste, 495.
Dubé, Pierre, 493.
Duberger, Le chirurgien, 482.
Duberger, Bernard, 489.
Dublin, L'archevêque de, 255, 278, 299, 302,313.
Dubocage, Le sieur, 47.
Dubord, L'abbé J.-B., 218, 220, 222, 236.
Du Bosq de Beaujeu, M., 318.
Dubras, G., 488.
Dubuc, Romain, 450.
Duchaîne, Joseph, 494.
Ducharme, Jacques, 470, 473.
Duchesnay, M., 490, 494, 495.
Duchesnay, Madame, 216.
Duchouquet, L'abbé C.-J. Lefebvre, 218, 229.

Dufresne, Marc, 445, 446.
Dufresne, L'abbé, 291, 292.
Dufresne, L'abbé L.-G.-A., 293, 295, 296, 299.
Dufresne, L'abbé Nicolas, 300.
Dufresne, L'abbé Pierre, 300.
Dufros de la Jemmerais, G., 36, 120.
Dugan, M., 442.
Du Gué de Boisbriand, Pierre, 122, 192.
Dujaunay, Le Père, 400.
Du Luth—Voir Greysolon Du Luth.
Dumas, Joseph, 482, 483.
Dumais, J.-B., 468.
Dumais, Joseph, 468.
Dumais, Louis, 468.
Dumergue, Le sieur, 470, 471.
Dumont, M., 271.
Dumont, Le nommé, 47.
Dumont, La veuve, 135, 163.
Dunham, Arthur, 223.
Dunn, M., 237, 240, 242, 255.
Dunn, Le sieur, 472.
Du Palais, M., 155, 157.
Dupéré, J.-B., 494.
Duplessis-Fabert, Le sieur, 67, 142.
Dupont, Le sieur, 436.
Dupont, Louis, 495.
Dupont, Michel, 468.
Duprat, Le sieur, 151.
Duprat, Pierre, 438.
Dupuis, Baptiste, 489.
Dupuis, Jérôme, 493.
Dupuis, Louis, 489.
Duquesne, Le gouverneur, 317, 320, 321, 355, 356, 361, 380, 381.
Duquesne, Le fort, 318, 324, 335, 341, 345, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 385, 386, 403, 405, 409, 417, 418, 419, 428, 429.
Duquet, Joseph, 465, 466.
Durand, Robert, 150.
Duranseau, L'abbé Antoine, 314.
Durantaye—Voir Morel de la Durantaye.
Durocher, L'abbé Alexis, 244, 246.
Dury, Nicolas, 454.
Du Sablé, M., 373, 376, 378, 380.
Dussault, Jean, 449.
Du Tast, Le sieur, 51, 56, 63, 64, 66, 71, 100, 108.
Duval, François, 492.
Duval, J.-M., 493.
Duval, Joseph, 456.
Du Vivier, Le capitaine, 63, 64, 112.
Du Vivier, Le chirurgien, 320.

E

Earl of Maria, Le, 218.
Éboulements, Les, 227, 234, 235, 239.
Écossais, Les, 225, 241, 245, 253, 255, 256, 257, 263, 269, 301.
Écuier, L'abbé, 247.
Écureuils, Les, 356, 450.
Embuscade, L', 18, 54.
Enfant-Perdu, L'île de L', 359.
Envieux, L', 87, 101, 108, 113, 114, 127, 130.
Érié, Le fort du Lac, 34, 107, 126, 324, 328, 330, 331, 344, 368, 373, 374, 375, 377, 381, 398, 417.
Escayrac, La veuve d', 67, 112.
Esquimaux, Les, 236.
Estrées, Le comte d', 58, 104.
Evreux, Le comte d'. 319.
Ewer, L'abbé, 315.

F

Faguharson, L'abbé, 261.
Falardeau, François, 437.
Fanning, Le gouverneur, 217, 225, 298.
Faucher, Gabriel, 469.
Fauteux, Aegidius, 322, 434.
Ferland, Ignace, 470, 472.
Ferland, Jean, 446.
Ferland, Louis, 447.
Ferland, Pierre, 446.
Ferre, Le nommé, 494, 496.
Feuilleteau, Joseph, 460, 461.
Feuquières, Le marquis de, 100.
Fignau, Joseph, 465.
Filion, L'abbé Joseph, 451, 452.
Fille bien-aimée, La, 151.
Finlay, M., 292, 298.
Fitzgerald, L'abbé, 309.
Fitzpatrick, L'abbé Ambroise, 309, 313, 315.

Fitzsimmons, Le Père, 242, 243, 244, 246, 252, 255, 256, 260, 262, 265, 266, 269, 277, 287, 290.
Flaget, Mgr B.-J. (évêque de Bardstown), 281, 282, 286, 288, 315.
Fleur de Lys, La, 150.
Fleury Deschambault, Lesieur, 178.
Flind, L'abbé, 309.
Fontaine, Joseph, 468.
Fontaine, Julien, 487.
Fontaine, Louis, 484, 485, 486.
Forgeau, Baptiste, 483.
Forgeau, Pierre, 483.
Forgeau, Laplanche, M., 490.
Forgeron, Le nommé, 414.
Forget Duverger, L'abbé, 356, 371, 377, 378, 386, 389, 401.
Fortier, Joseph, 446.
Fortier, Ls., 481.
Fortin, L'abbé Barthélemy, 305.
Fortin, Basile, 480.
Fortin, Chs, 491, 492.
Fortin, Denis, 490.
Fortin, Eustache, 480.
Fortin, Frs, 441, 490, 492.
Fortin, F.-R., 490.
Fortin, Ignace, 479.
Fortin, J.-M., 493.
Fortin, Joseph, 479.
Fortin, Moïse, 298.
Fortin, Philippe, 490.
Forville, Le nommé, 401.
Fossambault, 277.
Foucher, L'abbé Antoine, 223, 224, 225.
Fourgon, Le, 17.
Fournier, Alexandre, 475, 493.
Fournier, Augustin, 492.
Fournier, Baptiste, 276.
Fournier, L'abbé Chs-Vincent, 256, 275.
Fournier, Guillaume, 492, 493.
Fournier, J.-B., 220.
Fournier, Jos., 489, 490.
Fournier, Louis, 490, 492, 493.
Fournier, Magloire, 490.
Fournier, Thomas, 487, 488.
Fradé, Nicolas, 480.
Franchère, Gabriel, 233.
Franquelin, J.-B.-L., 97, 144, 174, 208.
Fraser, Augustin, 476, 477.
Fraser, Malcolm, 250, 251, 266.
Fraser, Pierre, 217.
French, Le Père Charles, 292, 294, 307, 309, 312.
Frichet, Denis, 468.
Frigon, Paul, 455.
Frigon, Pierre, 456.
Frontenac, Le fort, 19, 24, 29, 41, 52, 84, 100, 108, 118, 162, 187, 197, 206, 324, 330, 332, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 344, 345, 347, 350, 351, 353, 354, 359, 381.
Frontenac, La rivière, 324, 347.
Frontenac—Voir Buade de Frontenac.

G

Gaboury, La veuve, 480.
Gagné, Barthélemy, 487.
Gagné, Frs, 489.
Gagné, Louis, 471.
Gagné, L'abbé Louis, 297, 307.
Gagné, M., 490.
Gagné, Noel, 485.
Gagné, Pierre, 445.
Gagné, René, 487, 488.
Gagné, Roger, 489.
Gagnon, L'abbé Antoine, 278, 306, 307, 308.
Gagnon, Frs, 491.
Gagnon, F.-X., 493.
Gagnon, Jean, 461, 495.
Gagnon, Joseph, 440, 470, 492.
Gagnon, L'abbé Joseph, 231, 246.
Gagnon, Louis, 486.
Gagnon, Michel, 495.
Gagnon, L'abbé Prosper, 298.
Gagnon, René, 441.
Gaillard, Mathieu, 14, 28, 47, 179, 210.
Galarneau, Louis, 438.
Gale, Samuel, 220.
Galette, La, 347.
Galissonnière, M. de la, 318, 319, 320, 331.
Gallifet, François de, 84, 98, 108, 113, 115, 148, 179, 195.
Galops, L'île aux, 360.
Garant, Lamotte, 484.
Garault, L'abbé P., 479.

Garneau, Jacques, 449.
Garneau, Jean, 437, 438.
Garneau, L'historien, 432.
Garneau, M., 436.
Garon, M., 386.
Gaspareau, Le fort, 417.
Gaspé, 311, 327, 333
Gastonguay, J.-Marie, 493.
Gatien, L'abbé Félix, 226.
Gatien, L'abbé J.-B., 246, 270, 301.
Gaudreau, Frs, 492.
Gaudreau, M., 491.
Gaulin, Mgr Rémi, 259, 283, 287, 295, 308, 309, 313.
Gauthier, Louis, 233.
Gautier, Joseph, 452.
Gautier, M., 438.
Gautier de Varennes, René, 35.
Gautier de Varennes, Madame René, 35.
Gauvin, Ignace, 435.
Gauvin, Le nommé, 485.
Gauvin, Ls., 495.
Gauvreau, Le nommé, 447.
Gédaic, 258.
Gemmeraye—Voir Dufros de la Jemmerais.
Gendron, M., 79.
Gendron, Jacques, 483, 484.
Gendron, Jos., 484.
Genest, L'abbé Chs, 216, 217, 218, 219, 224, 230, 231, 235.
Genest dit Labarre, Laurent, 444.
Genest dit Labarre, Louis, 444.
Gentilly, 461.
Georgie, La, 410.
Gerbère, Ant., 494.
Gerbère, Jean, 495.
Gerdil, Le cardinal, 215.
Germain, Le Père Charles, 245, 307, 310, 313.
Germain, Étienne, 450.
Germain, François, 451.
Germain, Louis, 217.
Germain, L'abbé Olivier, 221, 243.
Gervais, Aug., 486.
Gervais, Ignace, 484.
Gervais, Jos., 482, 483, 486.
Giasson, Le capitaine, 229.
Giasson, Louis, 484.
Gibert, L'abbé Pierre, 276
Giguère, Chrétien, 440.
Giguère, Étienne, 442.
Giguère, Joseph, 439.
Giguère, M., 472.
Gilbert, David, 227, 228.
Gilmer, L'abbé, 218, 219.
Gingras, Joseph, 468.
Gingras, Louis, 449.
Gingras, Pierre, 467.
Girard, Chs, 476.
Giroire, Jos., 462.
Girou, Le Père, 436.
Girou, Pierre, 451.
Girouard, L'abbé Antoine, 213, 247, 278, 279, 300.
Giroux, Benjamin, 438.
Giroux, Chs, 438.
Giroux, Joseph, 437.
Giroux, Louis, 438.
Giroux, Raphaël, 436.
Glengarry, 285.
Glorieux, Le chef le, 409, 410, 412.
Gobeil, Antoine, 445.
Gobin, M., 151.
Godebout, André, 468.
Godebout, Louis, 477.
Godefroy, M., 364, 376, 402, 403.
Godet, Le sieur, 399, 401.
Gonthier, L.-Bernard, 477.
Gore, Sir Francis, 245, 252, 253, 254, 258, 261, 264, 314.
Gortyne, L'évêque de, 311, 315.
Gosse, L'abbé, 216.
Gosselin, Alexis, 489.
Gosselin, Mgr Amédée, 355.
Gosselin, L'abbé Auguste, 433.
Gosselin, Clément, 480, 482, 483, 485, 490, 491, 492, 494, 495, 496.
Gosselin, Guillaume, 441.
Gosselin, Joseph, 446, 477.
Gosselin, Jos. Jean, 477.
Gosselin, Louis, 477, 496.
Gosselin, M., 476.
Gosselin, L'abbé M.-O., 275.
Goudreau, Isaac, 447.
Gouin, L'abbé, 465.
Gouin, Louis, 454, 455, 463.
Gouin, Le sieur, 404, 405, 423, 425, 426.

Gouipy, M., 112.
Goulet, André, 447.
Goulet, Madame Jean, 450.
Goulet, Jean, 447.
Goulet, Madame Joseph, 450.
Goulet, Louis, 438.
Gourdeau, Marin, 447.
Coutin—Voir Des Goutins.
Goyer, Le Père Olivier, 1, 2.
Goyogouins, La baie des, 361.
Grace, L'abbé Thomas, 231.
Grammont, Jean, 458.
Grand-Banc, 18, 43, 62, 73.
Grand-Brûlé, Le, 273.
Grandchamp dit Cornelier, Baptiste, 443.
Grande-Ile, La, 394.
Grande-Rivière, La, 284, 323.
Grandpré—Voir Boucher de Grandpré.
Grandville—Voir Bécard de Grandville
Grant, M., 447.
Grant, Charles, 216, 232, 238, 239.
Grant, William, 229, 239.
Grant, La veuve William, 239.
Grassé, Le Père jésuite, 283, 285, 288.
Gravé, L'abbé, 441.
Gravé, L'abbé H.-F. de la Rive, 220.
Gravel, Jos., 490.
Gravel, Ignace, 442.
Gravel, Le nommé, 441.
Gravel, Pierre, 442.
Gray, Le chevalier de, 136.
Grégoire, Jean, 453.
Grégoire, Louis, 447.
Grenier, Gervais, 466.
Grenville, Lord, 288.
Grey, Lord, 288.
Greysolon Du Luth, Daniel, 21.
Griault, L'abbé J.-B., 232, 248, 260.
Griffard, M., 482.
Grinier, J.-B., 471.
Grinier, Pierre, 471.
Groix—Voir Aloigny de la Groix.
Grosbois—Voir Boucher de Grosbois.
Grondin, Frs, 464.
Grondin, Louis, 463.
Grondines, 453.
Grosbois—Voir Boucher de Grosbois.
Groslau, Pierre, 452, 453.
Guarne, L'abbé, 443.
Guay, Chs, 474.
Guay, Jean, 477.
Guay, L'abbé Louis-Michel, 453, 454.
Guay, M., 474.
Gueguen, Le docteur, 226.
Guérard, Jacques, 443.
Guiguen, Joseph, 224.
Guillon, M., 296.
Guimont, Frs, 489.

H

Halifax, 243.
Hamel, Ant., 466.
Hamel, Baptiste, 465.
Hamel, C., 448.
Hamel, Jean-Louis, 466.
Hamel, Joseph, 466.
Hamelin (Amelin) dit Paynal, Joseph, 454.
Hardy, François, 450.
Harry, Le colonel, 256.
Hazardeux, Le, 51, 54, 56, 63.
Hazeur, François, 87, 147, 151, 177.
Hébert, Étienne, 460.
Hébert, Guillaume, 438.
Hedet, Marie, 98.
Hemond, Jean, 444.
Hemond, Louis, 445.
Hemond, Michel, 444.
Herbault, M. d', 27.
Herbin, M., 406.
Herron, L'abbé Guillaume, 295, 309.
Hertel de Rouville, J.-B., 24, 36, 37, 53, 85, 109.
Hervieux, M., 303.
Hingan, L'abbé Jacques, 489, 491, 492.
Hôpital général de Montréal, L', 35, 148.
Hôpital général de Québec, L', 109, 120, 192, 214, 226, 280, 286, 290, 437, 440.
Hospitalières de Montréal, Les, 83, 174.
Hosta, Le sieur d', 36.
Hot, L'abbé Charles, 240, 241, 245, 246, 297, 298.
Hôtel-Dieu de Montréal, L', 223, 265, 266, 268, 270, 271, 276, 290.

Hôtel-Dieu de Québec, L', 256, 290.
Houle, Gervais, 470, 473.
Houle, J.-Simon, 466.
Huard, Charles, 470.
Huard, Joseph, 471.
Hubert, Mgr Jean-Frs, 215.
Hubert, L'abbé P.-R. 439.
Hudson, La baie d', 21, 34, 35, 45, 51, 56, 63, 66, 71, 78, 99, 100, 101, 113, 128, 129, 132, 148, 149, 150, 151, 153.
Hunter, Le général, 229, 262, 278.
Huot, L'abbé Frs-Mathias, 256, 284, 292, 296, 311.
Huot, Joseph, 438.
Huot, Mathurin, 438.
Huot, Michel, 438.
Huron, Le lac, 39, 323, 324, 328, 329, 331.
Hurons, Les, 6, 38, 69, 365, 394, 399, 402, 404, 408, 409, 412, 417, 423, 425, 426, 427, 428.
Hyver, Le sieur de l', 136.

I

Iberville—Voir Le Moyne d'Iberville.
Ile aux Coudres, L', 141, 170, 228.
Ile d'Orléans, L', 438.
Ile Jésus, L', 23.
Ile Perrault, L', 329.
Ile Royale, L', 318, 319, 321, 327.
Iles Britanniques, Les, 302.
Iles de la Madelelne, Les, 243, 296.
Ile-Verte, L', 232.
Illinois, Les, 33, 49, 52, 83, 96, 144, 356.
Illinois, Le poste des, 327, 328, 329, 330, 332, 334, 356.
Impertinent, L', 150
Indiscret, L', 136, 137, 138, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 155, 176, 177.
Industrie, L', 186, 201.
Irlandais, Les, 234, 290.
Irlande, 302.
Iroquois, Les, 4, 6, 7, 13, 15. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 50, 52, 57, 61, 62, 65, 68, 69, 72, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 90, 96, 100, 101, 103, 107, 108, 115, 125, 138, 142, 144, 152, 154, 158, 159, 160, 167, 174, 176, 185, 186, 193, 196, 197, 202, 203, 206, 207, 211, 246, 257, 294, 330, 343, 348, 404, 418, 420.
Izabel, Ant., 486.
Izabel, Jean, 481, 486, 487.

J

Jacques, Pierre, 469.
Janot, Le nommé, 488.
Jean, L'abbé Jos.-Maurice, 289.
Jésuites, Les Pères, 3, 4, 29, 69, 85, 109, 115, 175, 206, 222, 233, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 261, 263, 282, 287, 288, 348.
Jeune-Lorette, 436.
Jobin, Jacques, 436.
Jobin, Pierre-Jacques, 436.
Jobin (Geobin), L.-J., 437.
Johnston, Le juge, 303.
Jolet, Le sieur, 150.
Jolin, M., 478.
Jolliet, Louis, 85, 108, 144.
Joncaire, M. de, 362, 366, 369, 373, 381.
Joncaire—Voir Chabert de Joncaire.
Jones, L'abbé John, 219, 221, 222, 224, 225, 227.
Jonquière, M. de la, 319, 331.
Jonquière—Voir Joncaire.
Jonquière—Voir Chabert de Joncaire.
Jourdoin, Pierre, 469.
Joyer, L'abbé René-Pierre, 222, 223, 225, 227, 230, 231, 237, 248, 258, 275, 290, 310.
Joyeuse, La, 24, 51.
Juchereau, Le sieur, 178.
Juchereau de Saint-Denys, Nicolas, 24, 42, 53, 85, 109.

K

Kamanistigouya, Le poste de, 323, 340, 342, 345.
Kamouraska, 259.
Kana8agon, 369, 370, 372.
Kaninguen, Denis, 372, 373.

Keller, L'abbé Jos.-Benjamin, 237, 255, 275, 276.
Kelly, L'abbé J.-B., 262, 264, 268, 269, 278.
Kenton8aiatanion, 428.
Kigibougouet, 308.
Kikapoux, Les, 415.
Kimber, L'abbé Thomas, 245, 246, 250, 293.
King, Le docteur, 260.
Kingston, 217, 241, 252, 253, 257, 258, 265, 286, 295.
Kohlmann, Antoine, 281, 283, 284, 286, 287.

L

Labécasse, M., 489.
L'abbé, Jean, 443.
L'abbé, Jos., 493.
Labissonnière, Daniel, 462.
Labrador, 267.
Labrie, Chs., 476.
Labrie, Pierre, 445.
Lacasse, Jean, 477.
Lacasse, L'abbé Joseph, 298.
Lac-des-Deux-Montagnes, 21, 23, 324, 343, 348, 420.
Lachaine, Ant., 484.
La Chaise, Le Père de, 83, 146.
Lachenaie, 23, 272.
La Chesnaye—Voir Aubert de la Chesnaye.
Lachine, 19, 21, 22, 42, 353, 356.
Lacombe, Joseph, 479.
Lacombe, Michel, 482.
Lacombe, M., 488.
Lacoursière, Antoine, 457.
Lacroix, Augustin, 440.
Lacroix, Isidore, 459.
Lacroix, Jacques, 459.
Lacroix, J.-B., 459.
Lac-Saint-Paul, 460, 461.
Laflamme, Baptiste, 480.
Laflamme, Joseph, 484.
Laflamme, Michel, 484.
Lafond, Baptiste, 463.
Lafontaine, Joseph, 457.
Laforce, M., 373, 380, 386.
Laforest, François de, 33, 45, 52, 69, 83 96, 107, 144, 175, 206.
Laforest, L'île, 359.
Lagacé, Chs, 495, 496.
Lagacé, Joseph, 489.
Lagorgendière, La famille, 472.
Lagroix, L'abbé Ant., 475, 478.
Lahaille, L'abbé J.-B., 261, 267.
Lajus, L'abbé J.-B.-I.-H., 246, 255, 258, 305.
Lalande, Madame de, 41.
Laliberté, Joseph, 464.
Lamarre, Ant., 487.
Lambert, 467.
Lambert, Joseph, 473.
Lambert, Mgr Patrick (évêque de Chytre), 255, 261, 263, 267, 290, 291, 295, 302, 309, 315.
Lamonde, Joseph, 487, 488.
Lamorigny, Le Père, 414.
La Mothe, L'abbé Pierre-Jacques de, 307, 314.
Lamothe, L'abbé Antoine, 215, 230, 272.
Lamothe-Cadillac, Antoine de, 24, 54, 85, 102, 109, 114, 143, 144, 165, 170, 175, 191, 207.
Lamotte, L'abbé Louis, 258.
Lamotte, M. de, 413.
Lanaudière, Charles-Gaspard de, 280.
Lanaudière, Madame de, 480.
Lanaudière—Voir Tarieu de Lanaudière.
Lancaster, M., 306.
Lanctot, L'abbé René-Pascal, 266, 285, 300, 315.
Landriaux, L'abbé Paul-Louis, 228, 254.
Landriève, M., 401.
Landry, Julien, 469, 470, 471.
L'Ange-Gardien, 438.
Langevin, Adrien, 471.
Langevin, Le nommé, 480.
Langlais, Augustin, 451.
Langlais, Gabriel, 447.
Langlais, J.-P., 447.
Langlois, Joseph, 447.
Langlois, L'abbé L.-A.-G., 228.
Langlois, M., 496.
Langlois, Pierre, 450.

Langloiserie—Voir Piot de Langloiserie.
Lanoue—Voir Robutel de La Noue.
Lanouet, Antoine, 456.
Lanouet, Joachim, 455.
Lanouet, Joseph, 454, 455.
Laparre, Pierre, 451.
Laperrière, La famille, 334.
Laplanche, Noel, 483.
Lapointe, Prisque, 448.
Lapointe, Le nommé, 480.
Laporte Louvigny—Voir Louvigny.
Laprairie-de-la-Madeleine, 38, 67, 70, 71, 112, 324.
Laprise, Pierre, 485.
Laprise, Prisque, 483, 484.
Laprise, René, 484.
Larche, Le sieur, 438.
Laroche, Jean, 462.
Laroche, Michel, 462.
Larochelle, Pierre, 479.
Larose, Guillaume, 448.
Lartigue, Mgr, J.-J., 214.
Larue, Jos., 495.
Lasablonnière, Frs, 495.
La Salle—Voir Cavelier de La Salle.
Laselle, Colas, 411, 412.
Laselle, Jacques, 401.
La Saussaie, M., 376.
Laterrière, Jean-François, 277.
La Terreur, Ant., 493.
Latortue, Le nommé, 413, 415, 416.
Latouche, Pierre, 437.
Launière, M., 470.
Lauzier, Louis, 496.
La Vaivre, L'abbé Jacques de, 219, 224, 225, 227, 228, 332.
Lavaltrie, 280, 293.
Laverdière, René, 479.
Laverdure, Le bonhomme, 469.
Lavergne (Lavaigne), Jos., 486.
Lavergne, M., 239.
Laverrière, P.-Noel, 479.
Lavignon, M., 251.
Lavigueur, Frs, 436.
Lavoie, André, 482.
Lazerne, Le sieur, 186.
Lebel, Benoît, 495.
Lebel, Guillaume, 495.
Leblanc, Alexis, 460.
Leblanc, Jean-Jacques, 458.
Leblanc, M., 491.
Le Borgne, M., 372, 376, 377, 381.
Lebourdais, L'abbé, Jacques, 291, 292, 298.
Lebreux, Frs, 489.
Lebrun, Le sieur, 490, 494, 495.
Lecadien, Joseph, 473.
Leclair, Frs, 446, 477, 480, 492, 493.
Leclair, Jean, 447, 465.
Leclair, Louis, 447.
Leclair, Pierre, 484.
Leclerc, L'abbé Janvier, 225, 304.
Leclerc, M., 315.
Leclerc, L'abbé M.-Félicien, 294.
Lecomte, Nicolas, 438.
Lecomte, Simon, 438.
Lecour, Ambroise, 474.
Lecour, Barras, 474.
Lecour, Michel, 475.
Lecourtois, L'abbé Frs-Gabriel, 218, 226, 232, 236, 243, 246, 250, 251, 259, 293, 304.
Le Courtois de Surlaville, M., 318.
Leduc, Baptiste, 455.
Leduc, L'abbé P.-Nicolas, 248, 291, 312.
L'Ecuyer, Charles, 454.
L'Ecuyer, M., 464.
Lefebvre, Jean, 471.
Lefebvre, L'abbé J.-F.-X., 457, 458.
Lefebvre, Louis-G., 457.
Lefebvre, Pierre, 436.
Lefrançois, L'abbé Alexis, 227, 234, 235, 237, 240, 243, 245, 250, 253, 263, 264, 274, 275, 277, 281, 284, 303, 306, 311.
Le Frou, L'abbé, 224.
Le Gardeur de Courtemanche, Augustin, 37, 62, 69, 115, 131, 151, 152, 156, 159.
Le Gardeur de Courtemanche, M., 366, 367, 368, 375.
Le Gardeur de Repentigny, M., 26, 85, 108, 152.
Le Gardeur de Repentigny, Le chevalier Louis, 380, 381, 382, 406.
Le Gardeur de Saint-Michel, Pierre, 67, 210.
Le Gardeur de Tilly, Le sieur, 210.

Legoui, Jean, 492.
Leguay dit Lenoir, Chs, 474.
Le Hericy, M., 279.
Lejamtel, L'abbé Antoine, 311, 314.
Lejamtel, L'abbé François, 217, 221, 223, 224, 225, 226, 262, 263, 268, 269, 291, 292, 296, 298, 303, 307.
Lelièvre, L'abbé Louis, 228, 237, 266, 275.
Lemaine, Drouin, 443.
Lemay, Ignace, 465.
Lemay, Louis, 465.
Lemercier, M., 375, 386, 399, 400.
Lemieux, Ignace, 490.
Lemieux, Joseph, 481, 491, 493.
Lemieux, M., 475.
Le Moyne d'Iberville, Pierre, 21, 34, 45, 51, 53, 56, 78, 84, 97, 98, 99, 101, 104, 108, 111, 113, 114, 132, 136, 137, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 155, 167, 177, 182, 184, 186, 197, 207, 208.
Le Moyne de Longueuil, P.-J., 355, 365, 375, 376.
Le Moyne de Longueuil, Le sieur, 35, 42, 53.
Le Moyne de Maricour, Paul, 53, 63.
Le Moyne de Sainte-Hélène, Jacques, 42 , 53.
Le Moyne de Sérigny, Joseph, 186, 187, 208.
Le Neuf de la Vallière, Michel, 42, 46, 165.
Lennox, L'île, 290.
Lepage, Joseph, 443, 478.
Lepage, Pierre, 480.
Le Picart, M., 151.
Leprince, Thimothée, 460.
Leprohon, L'abbé Jos.-Onésime, 314.
Le Saulnier, L'abbé C.-Michel, 265.
L'Espérance, Le nommé, 440, 441, 442.
L'Espérance, M., 489.
Lessard, Bonaventure, 439, 440.
Lessard, Frs, 439, 472.
Lessard, Jos., 481.
Lester, Robert, 229, 236, 249, 254, 257.
Létang, L'abbé Théodore, 250, 270, 305.
Létourneau, Alexis, 452.
Létourneau, Ignace, 486.
Le Vanier, M., 221.
Levasseur, Joseph, 460, 461.
Levasseur de Néré, Le sieur, 141, 144, 161, 171.
Levesque, Le nommé, 488.
L'Heureux (Leureau), Joseph, 443, 465.
L'Heureux (Lureux), Louis, 436, 457.
Lièvre, Joseph, 475.
Lièvre, M., 476.
Ligneris, M. de, 382, 399, 400, 401, 403 405.
Lino—Voir Martin de Lino.
L'Islet, 491.
Little John, Le capitaine, 453.
Lizé, Baptiste, 456.
Lizot, Bernard, 496.
Lizot, Frs, 493.
Lognon, Baptiste, 443.
Loignon, Joseph, 467.
Loiseau, Le Père Théodore-Claude, 459, 461.
Lombards, Le sieur, 10.
Londres, L'évêque de, 308.
Long-Sault, 116, 343, 358.
Longueuil, 272.
Longueuil—Voir Le Moyne de Longueuil.
Lorimier, M. de, 432.
Lorimier, Le sieur de, 86, 110.
Lorme, Le sieur de, 99, 137.
Lotbinière, 228, 278, 465.
Lotbinière—Voir Chartier de Lotbinière.
Loubert, Le capitaine, 222.
Louis, Le Frère, 246.
Louis XIV, 1, 3.
Louis XV, 321.
Louis XVIII, 290.
Louis, Le Père—Voir Demers.
Louisbourg, 319, 320, 321, 380, 399, 403.
Loups, Les sauvages, 22, 41, 65, 70, 123, 156, 175, 185, 407, 415.
Louverdière, Frs, 445.
Louvigny, Louis de la Porte de, 24, 36, 53, 69, 82, 106, 115, 143, 173, 191, 207.
Lubert, Le sieur de, 28, 129, 200.
Lymburner, Adam, 222, 228, 237, 238, 260, 261, 271, 276, 279.

M

Mabane, M., 447.
Macard, M., 151.
Macdonell, Mgr Alexander, 228, 236, 240, 245, 252, 253, 254, 255, 257, 258, 261, 263, 264, 265, 266, 275, 283, 285, 287, 291, 295, 301, 302, 303, 308.
Macdonell, L'abbé Alexander, 266, 307, 311.
Macdonell, L'abbé Jean, 308.
Macdonell, Le capitaine, 257, 285.
Macdonell—Voir McDonald.
MacGilvray, M., 225.
Mach, Le nommé, 471, 472.
Machault, M. de, 418.
Mackay, James, 380.
MacKinnon, Donald, 482.
Madawaska, 216, 220, 229, 232, 241, 246, 264, 280, 283.
Madran, L'abbé Jean-Marie, 293, 295.
Magré, 268.
Maguire, L'abbé Thomas, 218, 241, 255, 287.
Maheu, Joseph, 437.
Maillot, Alexis, 464.
Maillot, Joseph, 463, 464.
Maillot, Nicolas, 464.
Maillot, Prisque, 464.
Maillot, Valentin, 464.
Mailloux, L'abbé B.-Nicolas, 271.
Mailloux, Pierre, 437.
Mailloux, St-Ours, 453.
Maisonbasse, L'abbé, 487.
Maisonfort, Le sieur de, 53.
Malbaie, 233, 234, 235, 236, 239, 243.
Malbœuf, Louis, 487.
Malcolm, M., 292, 312.
Malden, 253.
Malécites, Les sauvages, 299.
Malpec, 301.
Malte, Le chevalier de, 67.
Manathe, 13, 14, 15, 16, 24, 30, 41, 43, 44, 57, 60, 61, 62, 70, 71, 72, 75, 100, 108, 114, 117, 155, 160, 185, 188, 196, 197.
Mann, M., 306.
Manseau, L'abbé, Antoine, 303, 311.
Mansfield, L'abbé James, 291, 292.
Marceau, Augustin, 444.
Marceau, Jean, 444.
Marchand, Alexis, 456.
Marchand, L'abbé J.-B., 250, 252, 260, 264, 287, 296.
Marchand, L'abbé Pierre, 262, 272.
Marchand, Simon, 461.
Marcheteau, L'abbé J.-B.-Antoine, 227, 228, 229, 230, 233, 234, 238, 239, 243, 251, 263, 275, 276, 277.
Marcheterre, M., 486.
Marcot, François, 452.
Marcot, Joseph, 452.
Marcot de la Chevrotière, Joseph, 452.
Marcoux, André, 438.
Marcoux, Antoine, 470, 471.
Marcoux, L'abbé François, 306.
Marcoux, Jos., 480.
Marcoux, L'abbé Joseph, 289, 294, 295.
Marcoux, Louis, 470, 471.
Marcoux, L'abbé Louis, 299, 311.
Marcoux, Pierre, 471.
Maret, Le sieur, 186.
Mareuil, Le sieur de, 193.
Maricourt—Voir Le Moyne de Maricourt.
Marie-Sara, La, 149, 150, 199.
Marin, M., 344.
Marin, Le sieur, 148.
Marin, La famille, 334.
Marot, Jean, 485.
Marot, Paul, 486.
Martel, Le nommé, 145.
Martel, M., 403.
Martin, Jean, 486.
Martin, Jos, 450, 480, 486.
Martin, L'abbé Pierre, 296.
Martin de Lino, Mathurin-François, 135, 151, 163.
Martinique, La, 29, 133, 184, 191, 301, 302.
Mascoutins, Les, 415.
Maskouarau, Le poste de, 232.
Massé, Chs, 461.
Masse, Michel, 448.
Masse, L'abbé Michel, 220.
Mathieu, Aug., 486.
Mathieu, Chs, 486.

Mathieu, Prisque, 435.
Mathieu, René, 486.
Matignon, L'abbé François, 221, 279, 310.
Matte, Joseph, 452.
Matte, Louis-Nicolas, 452.
Maupéon, Le chevalier de, 128, 166, 195.
Mauricet, Frs, 469.
Mauricet, Mathurin, 451.
Mauvide, Le chirurgien, 368, 386.
McCallum, M., 219.
McDonald, L'abbé Angus, 295.
McDonald, Donald, 242.
McDonald, L'abbé James, 225, 226, 228, 257.
McDonald, Ronald, 291, 298.
McDonald—Voir McDonell.
McDonaldie, Madame, 292.
McDonell, John, 242, 297.
McDonell, L'abbé Roderic, 218, 243, 245, 246.
McDonell, Roderic, 291, 297.
McDonell, L'abbé Ronald, 244.
McDonell—Voir Macdonell.
McDougall, Donald, 297, 303.
McEachern, Mgr Angus, 214, 217, 220, 221, 225, 226, 228, 244, 249, 257, 266, 269, 291, 292, 297, 298, 309, 313.
McEntire, Roderic, 481.
McGillis, Charles, 297.
McGillis, Evan, 301, 303.
McLean, Lieut.-Col., 450, 452, 455.
McLeod, William, 297, 302.
McLoad, M., 493.
McMillan, Donald, 242.
McNider, L'abbé Mathew, 235.
McQuade, L'abbé Paul, 315.
McTavish, M., 232.
Medoche, 264.
Méloizes, M. des, 371, 386, 393, 399.
Memramcook, 226.
Ménard, L'abbé J.-P., 444.
Ménard, Marie-Louise, 213.
Mendras, M. de, 46.
Menneval, M. de, 7, 33, 42, 67, 103.
Menoudi, 226.
Menthet—Voir Ailleboust de Manthet.
Méran, Antoine, 452.
Mercier, Éloi, 481.
Mercier, Frs, 481.
Mercier, Julien, 480.
Mercier, J.-M., 441.
Mercier, Pascal, 491.
Mercier, La famille, 334.
Mercure, M., 466.
Mercure, Pierre, 451.
Mer d'Ouest, Le poste de la, 323, 335, 340, 342, 344.
Merle, Le Père Vincent, 309, 310, 312, 313, 314.
Merlin, M., 256, 257, 262, 267, 268, 269, 279, 292.
Merville, Le sieur de, 164.
Mesnu—Voir Peuvret de Mesnu.
Métivier, Nicolas, 489.
Metote, Le sieur, 494.
Meulles, L'intendant de, 126.
Meurons, Le régiment des, 296.
Mézières, M. des, 399, 401.
Miamis, Les, 173, 413, 415, 417.
Miamis, Le poste des, 69, 82, 107, 156, 175, 318, 319, 320, 321, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 336, 340, 341, 343, 344, 365, 401, 407, 413.
Michigan, Le lac, 323.
Michillimakinac, 29, 30, 34, 36, 39, 69, 106, 126, 156, 187, 191, 205, 207, 323, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 336, 337, 340, 342, 345, 347, 381, 382, 388, 393, 399, 400, 401, 406.
Michipicotton, Le poste de, 323, 342.
Michon, Abel, 489.
Micmacs, Les, 290, 309.
Migeon, Le sieur, 178.
Mignault, Frs, 487, 489.
Mignault, L'abbé Pierre-Marie, 264 307, 310, 312, 313, 314.
Migneron, Joseph, 448.
Mignot, Girard, J.-A., 476.
Mikinak, Le chef outaouais, 411, 413, 414.
Millet, Le Père Pierre, 103, 117.
Milner, Le docteur, 269, 271, 302, 308.
Milnes, Sir Robert-Shore, 221, 233, 237, 239, 242, 253.
Milnes, Lady, 221, 229.

Mines, Le sieur de, 66, 142.
Mines, Les, 143, 191.
Mingan, Le poste de, 232.
Miragonish, 290.
Mirligaiche, 333.
Missiskoui, Le poste de, 343.
Mississagués, Les, 368, 381, 382.
Mississipi, 323, 324, 327, 342, 343.
Missouri, 342.
Mitron, Joseph, 477.
Molerie, Le sieur de la, 142.
Moleur dit Lallemant, Jean, 475.
Molley, M., 291.
Monic, Le sieur de, 85, 108, 142, 165, 166.
Montagnais, Les, 226, 236.
Mont-Alban, Le fort de, 58.
Montanbeau, J.-B., 452.
Montcalm, Le général, 320.
Montesson, M. de, 365, 375.
Montgomery, Richard, 431, 463, 466.
Montigny, Frs, 447.
Montigny, Jean, 480.
Montigny, Michel, 446.
Montigny, Le sieur de, 145, 154, 156, 158, 175, 188.
Montigny, M. de, 357, 361, 362, 364, 365, 366, 371, 381.
Montmidy, M. de, 418.
Montmigny (Monmeny), J.-B., 485, 486.
Montmigny, Michel, 478.
Montorgueil, M., 42.
Montpellier, L'évêque de, 285.
Montréal, 167, 168.
Montreuil, Jacques, 454.
Monts-Déserts, Les, 135, 155, 163, 167.
Moras, Jean, 463.
Moras, Le sieur de, 209.
Moreau, Isaac, 18.
Morel, Le sergent, 454.
Morel de la Durantaye, Olivier, 83, 85, 96, 107, 109, 126, 144, 174, 175, 192, 195, 206.
Morency, Joseph, 481, 482.
Morin, Ant., 484, 486.
Morin, Augustin, 475, 485, 486.
Morin, Frs, 468, 494.
Morin, Germain, 485, 486.
Morin, Jacques, 483.
Morin, Jean, 493.
Morin, Joseph, 484, 485, 486, 494.
Morin, Louis, 484.
Morin, Michau, 494.
Morin, Moise, 483, 484.
Morin, Pierre, 482, 484, 486.
Morin, Ducharme, Jacques, 484.
Morin dit Miscou, Jos., 480.
Morrogh, M., 254.
Motaouando, Le chef sauvage, 175.
Mountain, L'évêque anglican, 254, 261, 273.
Murphy, L'abbé, 315.
Murray, Le général, 254, 448, 449, 454.
Mutifeu, Le sieur, 150.
Muy—Voir Daneau de Muy.

N

Nadeau, Ambroise, 477.
Nadeau, Antoine, 469.
Nadeau, François, 472.
Nadeau, Janot, 481.
Nadeau, Jean, 481.
Nadeau, Joseph, 472.
Nadeau, Louis, 481.
Namekantic, Le lac, 334.
Napoléon 1er, 270, 271, 282.
Naransouac, 333, 334.
Naskapis, Les, 226, 236.
Nativité, La sœur de la, 280, 289, 314.
Navarre, M., 413, 419.
Naxouat, Le fort de, 91, 130, 154, 181, 188.
Nécessité, Le fort, 318, 321, 377, 378.
Nelson, L'amiral, 219.
Nelson, Le sieur, 18, 72, 100, 102, 103, 111, 117, 130, 136, 156, 163.
Nelson, Le fort, 34, 51, 53, 55, 56, 63, 64, 78, 84, 97, 98, 99, 101, 108, 113, 136, 137, 145, 148, 149, 151, 164, 208.
Nepigon, Le poste de, 323, 340, 342, 345.
Nepissingues, Les, 38, 348, 365, 375.
Neuvilette, M., 399.
Neuvillette—Voir Robineau de Neuvillette.
New-Johnston, 258.

Niagara, Le fort de, 6, 258, 318, 319, 324, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 343, 344, 345, 347, 350, 351, 354, 356, 361, 362, 364, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 375, 378, 382, 401, 403, 418, 419.
Niagara, Le portage de, 328, 331, 369.
Nicole, Jacques, 487, 488.
Nicolet, 244, 245, 246, 247, 248, 255, 256, 259, 264, 285, 286, 296, 304.
Nisibe, L'évêque de, 268, 269, 270, 284.
Niverville, M. de, 358.
Nobert, Baptiste, 455.
Noël, L'abbé J.-B., 465.
Noël, L'abbé Michel-François, 233.
Noiseux, L'abbé François, 216, 240, 244, 247, 248, 251, 256, 258, 259, 264, 268, 269, 272, 273, 298, 299, 300, 305.
Noiseux, François, 448.
Nolin, Baptiste, 447.
Nolin, Basile, 475.
Nolin, Pierre, 447.
Nolet, M., 447.
Nontagués, Les, 332.
Nord—Voir Baie du Nord.
Noreau, Charles, 435.
Norman, Le nommé, 373.
Normand, B., 492.
Normand, Jacques, 492.
Normandin, Louis, 462.
Normanville, M. de, 401.
Not, Joseph, 452.
Not, Michel-Joseph, 452.
Nouveau-Brunswick, 289, 290.
Nouvelle-Angleterre, La, 15, 16, 51, 52, 55, 59, 71, 78, 83, 84, 100, 102, 108, 111, 130, 144, 153, 156, 181, 184, 191.
Nouvelle-Beauce, La, 334.
Nouvelle-Écosse, La, 228, 241, 244, 250, 251, 260, 286, 289, 290, 309, 312, 314.
Nouvelle-Longueuil, 286.
Nouvelle-York, La, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 32, 43, 52, 72, 75, 76, 77, 84, 102, 108, 138, 144, 163.
Noyan—Voir Payen de Noyan.

O

Odelin, L'abbé Jacques, 293.
O'Donnell, Mgr James Lewis, 221.
Olivier, Victor, 487, 488.
Oneaori—Voir Orehaoué.
Onneyouths, 117, 123, 159, 176, 195.
Onnontagués, 38, 123, 152.
Ononthio, Le grand, 325, 326, 385, 386, 388, 400, 409, 415.
Ontario, Le lac, 107, 324, 333, 341, 343, 359, 381, 382.
Orange, 13, 14, 16, 17, 30, 41, 43, 61, 65, 70, 72, 77, 79, 84, 103, 108, 116, 143, 152, 167, 170, 176, 196, 197, 324, 328, 330, 331.
Orehaoué, Le chef, 31, 36, 38, 62.
O'Reilly (Dorilé), Mgr, 446, 447.
Orfroy, L'abbé Urbain, 248, 263, 265, 277, 279, 280, 291, 295.
Orléans, L'île d', 42.
Orodone—Voir Orehaoué.
Osgoode, M., 216.
Ottawa, 107, 138, 143, 159, 177.
Ottawas ou Outaouais, Les, 21, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 50, 51, 57, 69, 92, 94, 97, 116, 118, 129, 154, 156, 164, 174, 180, 205, 207, 208, 394, 400, 402, 403, 406, 408, 414, 419.
Ouabache (8abache), La rivière, 324, 327.
Ouatanons (8atanons), 324, 327, 329, 330, 331, 332, 336, 340, 341, 343, 345.
Oudiette, Jean, 150, 151.
Ouellet, Chrysostôme, 495.
Ouellet, Jean, 496.
Ouellet, Joseph, 493, 495.
Ouellet, Michel, 495.
Ouellet, Sébastien, 476, 496.
Ouimare, Eustache-C., 484.
Outaouacs—Voir Ottawa.
Outlas, Le nommé, 63, 64.
Oyatanons, 399, 401, 413, 415, 417.
Oyogouins, 68, 69, 123, 196.

P

Pachot, M., 151.
Pagé, Jean-François, 451.

Pagé, Joseph-Étienne, 451.
Pagé, Joseph-Louis, 451.
Pagé, M., 466.
Painchaud, L'abbé Alexis, 310.
Painchaud, L'abbé Chs-François, 238, 245, 249, 253, 260, 300, 303, 304.
Paix, Les îles de la, 357.
Panet, Mgr B.-Claude (évêque de Saldes), 213, 223, 232, 240, 241, 242, 250, 251, 253, 258, 259, 261, 264, 265, 266, 267, 268, 273, 275, 276, 281, 285, 286, 298, 302, 304, 305, 310, 313, 314.
Panet, L'abbé Jacques, 217, 219, 237, 269, 313.
Papillon, Le sieur, 450.
Papineau, M., 275.
Paquet, L'abbé Frs-Raphaël, 220, 265, 312.
Paquet, L'abbé Jos.-Michel, 223, 228, 234, 251, 268, 271.
Paquet, J.-B., 477.
Paquet, Louis, 437.
Paquet, Le bonhomme, 496.
Paquin, L'abbé Jacques, 310.
Paquin, L'abbé J.-B., 262, 263, 278, 296, 297.
Paradis, Etienne, 469.
Paradis, Jean, 436.
Paradis, Joseph, 447.
Paradis, Louis, 468.
Paradis, M., 475.
Parant, Etienne, 469, 470.
Parant, L'abbé Frs-Louis, 230, 258, 293.
Parant, Jacques, 470.
Parant, Louis, 470.
Paré, Jean, 439.
Paré, Joseph, 441.
Paré, Louis, 472.
Paré, Prisque, 440.
Parent, Jean-Richard, 447.
Parent, J.-L., 437.
Parent, L'abbé P.-Auguste, 303, 311, 316.
Parent, Pierre, 437, 438.
Paspébiac, 284, 312.
Pasquin, Jean, 452.
Pasquin, Joseph-Marie, 452.
Pasquin, Nicolas, 452.
Patchouat, Le fort de, 157, 158.
Patry, Claude, 470, 471.
Payen de Noyan, Pierre, 35, 53, 86, 110, 194.
Péan, M., 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 376, 377, 380, 381, 382, 383, 386, 389, 391, 393, 399, 400, 401.
Péan, La famille, 334.
Pécaudy de Contrecœur, C.-P., 365, 366, 372, 375, 380, 381, 382, 385, 386, 419.
Pelletier, Aug., 493.
Pelletier, Baptiste, 495, 496.
Pelletier, Chs, 493.
Pelletier, Frs., 493, 494.
Pelletier, Hyacinthe, 487.
Pelletier, Jacques, 493.
Pelletier, Joseph, 494.
Pelletier, Louis, 494.
Pelletier, M., 495.
Pelletier, Noël, 494.
Pellerin, Louis, 485, 487.
Pélouse, L'abbé de la, 292.
Peltaux, Le nommé de, 413.
Pemquid, Le fort, 33, 130, 155, 188.
Pensylvanie, 15.
Pentagouet, 7, 30, 114, 128, 181, 188, 199.
Pentagouet, La rivière, 333.
Pepin, Louis, 443.
Pepin dit Lachance, Frs., 444.
Pérade, M. de la, 122.
Pérade—Voir Tarieu de la Pérade.
Percée, L'île, 18, 25, 32, 42, 47, 49, 114, 235, 311.
Pérelle, Le sieur de la, 171.
Péricard, L'abbé de, 284.
Périgny, Le sieur de, 154.
Périnault, L'abbé P.-Joseph, 241, 310, 314.
Perras, M., 241.
Perrault, L'avocat, 265.
Perrault, Bazile, 464.
Perrault, Jacques, 442, 452.
Perrault, Jean, 453.
Perrault, Michel, 464.
Perrault, Olivier, 235.

Perrault, Paul, 453.
Perrière, M. de la, 367.
Péron, Joson, 453.
Perron, Joseph, 238.
Perrot, Nicolas, 29, 36, 136.
Perrot, L'île, 357.
Peskadouet, 185.
Petit, Le sieur, 94.
Petit-Cap, 235.
Petite-Chaloupe, La, 270.
Petitclair, Augustin, 448.
Petit-Lac, 364, 365.
Petitpas, Le nommé, 130.
Petit-Rapide, 330, 331, 332, 333, 337, 339, 340, 342, 344.
Petite-Rivière, La, 215.
Peuvret de Mesnu, J.-B., 111, 147.
Philadelphie (Filadelfile), 327, 330, 373.
Philadelphie, L'évêque de, 281.
Phipps, Sir William, 41, 59, 70, 77, 103, 106, 114, 117, 118, 188, 193.
Pianguichins, Les, 415.
Picard, André, 486.
Picard, Augustin, 484, 485, 486.
Picard, Basile, 486.
Picard, Jacques, 486.
Picard, J.-B., 487, 488.
Picard, J.-F., 482, 484.
Picard, L.-M., 486.
Picard, Pierre, 486, 491.
Pichart, L'abbé Amable, 222, 225, 226, 268, 302, 303, 306, 307, 311.
Pichet, Jacques, 442.
Pichet, Jean, 451.
Picquet, L'abbé François, 324, 339, 348.
Pie VII, 214, 223, 224, 270, 281, 302, 303.
Pierray, Catherine, 181, 192.
Pierre, L'île à la, 394.
Pigeon, L'abbé Frs-Xavier, 262.
Pigeon, Julien, 484.
Pigué, Pierre, 454.
Pilot, Augustin, 478.
Pilot, Jean, 478, 479.
Pinault, Le chirurgien, 79.
Pinet, L'abbé Alexis, 445.
Piot de Langloiserie, Chs-Gaspard, 165, 166, 195.
Plaisance, 24, 42, 71, 73, 84, 108, 112, 114, 155, 165, 177, 184, 191, 196.
Plamondon, M., 435.
Plante, Jean, 443.
Plante, Joseph, 444.
Plante, Prisque, 446.
Plessis, Jos.-Amable, 213.
Plessis, Mgr Jos.-Octave, 213 et séquentes.
Pointe, Le poste de la, 334, 335, 340.
Pointe-à-Cardinal, 358.
Pointe-à-Colac, 358.
Pointe-à-la-Caille, 476, 482, 495.
Pointe-au-Baril, 358.
Pointe-aux-Cèdres, 391, 393, 398.
Pointe-aux-Feviers, 393, 398, 420.
Pointe-aux-Genevièvres, 284.
Pointe-aux-Iroquois, 358.
Pointe-aux-Pins, 358.
Pointe-aux-Raisins, 398.
Pointe-aux-Roches, 393, 398.
Pointe-aux-Trembles, 449, 465, 466.
Pointe-des-Cascades, 357.
Pointe-Lévis, 469, 473, 478, 480, 481, 484, 485, 487, 489.
Pointe-Maligne, 358.
Pointe-Mongouagon, 394.
Poirier, I., 233.
Poirier, Pierre, 471.
Poirier, L'abbé, 226.
Poisson, Alexis, 462.
Poisson, Antoine, 462.
Poliquin, M., 478.
Poly, Le, 99, 101, 104, 108, 127, 130, 136, 137, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 176, 177, 197.
Pompadour, Madame de, 321.
Pontchartrain, M. de, 47, 60, 63.
Pontchartrain, Le, 123, 201.
Porlier, L'abbé P.-A., 493, 495.
Pornevau, Antoine, 457.
Port-Daniel, 284.
Portneuf, 243, 257.
Portneuf—Voir Robineau de Portneuf.
Port-Royal, 29, 30, 41, 42, 43, 51, 55, 67, 71, 72, 83, 103, 111, 117, 136, 155, 156, 157, 193, 334.
Poulet, Charles, 447.

Poulin, François, 442.
Poulin, Pierre, 472.
Poute8atamis, 393, 394, 399, 400, 402, 403, 406, 407, 408, 414, 416.
Powell, Le capitaine, 224.
Power, L'abbé Thomas, 221, 225, 227, 244.
Pratte, L'abbé Henri, 315.
Prémont, M., 443.
Présentation, Le fort de la, 249, 324, 339, 341, 343, 346, 347, 348, 350, 353, 354, 357, 358.
Prescott, Le général, 217, 218, 219, 253.
Presqu'île, 318, 324, 335, 341, 345, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 375, 376, 378, 380, 381, 382, 383, 385, 386, 393, 394, 398, 411, 412, 423.
Prevost, Sir George, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 293, 294, 297, 300, 304, 305, 306, 307, 308.
Prévost, L'abbé Louis-Amable, 310.
Prince, Pierre, 460.
Priou, Louise, 138.
Protin dit Couture, Augustin, 475.
Prou, Basile, 488.
Prou, Joseph, 471.
Prou, Le sieur, 483.
Provancher, Charles, 460.
Provencher, Mgr J.-N., 248, 291, 297, 314.
Provençal, Le nommé, 470.
Provençal, Joseph, 481.
Provost, François, 26, 39, 41, 46, 54, 84, 98, 108, 113, 148, 166, 179.
Provost, Guillaume, 469.
Puisaye, Le comte de, 218.

Q

Queré, Joseph, 494.
Quirion, François, 473.
Quimpère, Pierre, 495.

R

Rabeyre, Le sieur de la, 21.
Raby, L'abbé Louis, 278, 280, 283, 293, 304.
Racine, Jean, 479.
Racine, J.-B., 439.
Racine, Louis, 479.
Racine, Noël, 479.
Radisson, Le nommé, 6.
Rageot, Le sieur, 147.
Raimbault, L'abbé Jean, 245, 246, 247, 248.
Rainville, Paul, 437.
Raizenne, L'abbé Jos.-Jérôme, 256, 294, 295.
Ramezay, Claude de, 26, 35, 85, 93, 108, 142, 166, 196, 203, 204.
Ramezay, La famille de, 334.
Rampené, Le nommé, 455.
Ranvoysé, L'abbé Frs-Ignace, 236, 267, 288.
Rau dit Alexandre, Joseph, 458.
Raymond, Le chevalier Charles de, 317, 318, 320, 321, 322, 323.
Raymond, Elisabeth de, 320.
Raymond, Le comte de, 319, 320.
Raymond, Louis de, 319.
Raymond, M., 261.
Récollets, Les, 4, 18, 85, 86, 108, 109, 120, 146, 163, 178, 193, 210, 298.
Regnault, Le sieur, 136.
Reigné de Roussy, M., 438, 443.
Rémillard, Étienne, 479.
Renards, L'île aux, 360.
Renaud, L'abbé P.-S., 437.
Renaud de Grospin, M., 437.
Repentigny, Le chevalier de, 344.
Repentigny, La famille de, 334.
Repentigny, 68, 356.
Repentigny—Voir Le Gardeur de Repentigny.
Richard, Augustin, 451.
Richard, François, 480.
Richard, L'abbé Gabriel, 249, 255.
Richard, Jacques, 460.
Richard, Jean, 450.
Richard, Lazare, 490.
Richard, Michel, 480.
Richard, M., 494.
Richmond's Bay, 260.
Rigaud, 270.
Rigaud de Vaudreuil, Philippe, 326.

Rigaud de Vaudreuil, Pierre, 319, 365, 403, 418.
Rigaud dit Bernier, Louis, 490.
Rigauville—Voir Bergères de Rigauville.
Raimbault, M., 376.
Rimouski, 236, 255.
Rinfret, L'abbé Antoine, 245, 246, 255, 280, 289, 296, 300.
Rinfret, M., 315.
Rivard, Antoine, 462.
Rivard, Nicolas, 453.
Riverin, Antoine, 435.
Riverin, Le sieur, 10, 24, 25, 35, 45, 51, 54, 87, 147, 177, 210.
Riverin, M., 496.
Rivière-à-l'Aile, 381.
Rivière-à-Guignolet, 418.
Rivière-à-la-Barbue, 363, 387, 398.
Rivière-à-la-Carpe, 387, 398.
Rivière-à-la-Carrière, 394.
Rivière-à-la-Famine, 360.
Rivière-à-la-Presqu'île, 394.
Rivière-à-la-Roche, 365, 389, 398, 407.
Rivière-à-Parant, 394.
Rivière-à-Séguin, 389, 390, 398, 423, 425.
Rivière-à-Toussaint, 393, 420.
Rivière-au-Bœuf, 318, 324, 335, 345, 361, 366, 373, 375, 376, 381, 382, 383, 385, 386.
Rivière-au-Portrait, 429.
Rivière-au-Sable, 360, 363, 364.
Rivière-au-Vermillon, 390, 391, 398, 426.
Rivière-aux-Canards, 394, 417.
Rivière-aux-Chevaux, 363.
Rivière-aux-Chicots, 360, 361, 388.
Rivière-aux-Cignes, 393, 394.
Rivière-aux-Dindes, 394.
Rivière-aux-Écorces, 394.
Rivière-aux-Gravois, 385.
Rivière-aux-Hurons, 390, 391, 394, 398.
Rivière-aux-Marais, 398.
Rivière-aux-Raisins, 249.
Rivière-Blanche, 389, 390.
Rivière-Chiningué, 429.
Rivière-Chinadaihta, 409.
Rivière-Couchaké, 426.
Rivière-Creuse, 398.
Rivière-de-Bausseron, 394.
Rivière-de-la-Panise, 394.
Rivière-des-Illinois, 342.
Rivière-des-Miamis, 393, 398, 415.
Rivière-des-Prairies, 22, 23, 171.
Rivière-du-Détroit, 393, 394, 398, 417, 419.
Rivière-du-Loup, 261.
Rivière-du-Poisson Doré, 423.
Rivière-du-Portage, 391, 409, 411, 420.
Rivière-du-Rocher, 398.
Rivière-Naguerreconnan, 427, 428.
Rivière-Ouelle, 244, 259, 261.
Rivière-Oulstin8ayatouyou, 429.
Rivière-Rouge, 394, 417.
Rivière-Saint-Jean, 343.
Rivière-Saint-Joseph, 401, 404, 406, 407, 414.
Roberge, Pierre, 463.
Robert, L'abbé Ant.-Bernardin, 267.
Robert, Jacques, 484.
Robert, Le nommé, 471.
Robichaud, Pierre, 491.
Robin, L'abbé F.-M., 218, 219, 230.
Robineau de Neuvillette, Le sieur, 130, 154.
Robineau de Portneuf, Le sieur, 37, 42, 55, 67, 115, 130, 156.
Robineau de Portneuf, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 375, 381, 386, 393,
Robineau de Villebon, Joseph, 25, 43, 50, 51, 55, 67, 69, 71, 83, 87, 91, 101, 103, 114, 115, 117, 127, 130, 131, 136, 145, 154, 156, 158, 175, 181, 184, 188, 189, 191, 192, 194.
Robitaille, André, 435.
Robitaille, L'abbé Pierre, 278, 290, 293, 294, 305.
Robutel de La Noue, Zacharie, 152, 159.
Rochefort, Le fort de, 12, 56, 67, 99, 143, 147, 157.
Rochelle, La, 24, 28, 71, 86, 110, 111, 112, 119, 128, 140, 151, 153.
Rocher, François, 490.
Rocquetaillade, M., 377, 381.
Rodrigue, Maurice, 490.
Roi d'Espagne, Le, 142, 172, 177.
Rollet, Frédéric, 287.
Romagné, L'abbé, 311.

Roque, L'abbé J.-G., 244.
Rose, 134.
Ross, M., 242.
Rosseter, M., 291, 295.
Rouer de Villeray, Le sieur, 150.
Rouillard, Joseph, 479.
Rouillé, François, 445.
Rouillé, M., 418.
Rouleau, Joseph-M., 479.
Rouleau, Louis, 445.
Roupe, L'abbé J.-B., 241, 246, 247, 249, 250, 257, 262, 264, 284, 289, 293, 294, 295, 312.
Rousseau, Augustin, 486.
Rousseau, Jean, 486.
Rousseau, L.-J., 467, 468.
Routier, Fabien, 470.
Routier, Louis, 448.
Roux, L'abbé J.-H.-A., 217, 219, 233, 238, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 253, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 265, 266, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280, 281, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 301, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 311, 312, 314, 315.
Roy, Auguste, 496.
Roy, Baptiste, 478.
Roy, Eloi, 478.
Roy, Eustache, 480.
Roy, Joseph, 476.
Roy, J.-E., 433.
Roy, L'abbé J.-J., 219, 256.
Roy dit Lauzier, Augustin, 495.
Royer, Joseph, 477.
Ruel, François, 445.
Ruel, Ignace, 477.
Rustico, 301.
Ryland, M., 216, 217, 222, 237, 273, 279, 287.

S

Sabrevois de Bleury, M., 376.
Saguenay, La rivière, 47.
Saguinant, Le, 329, 373, 406, 410, 414, 418.
Saint-André, 232, 243, 244.
Saint-André-de-Kamouraska, 247, 266.
Saint-Antoine, 466.
Saint-Aubin, Le nommé, 130.
Saint-Augustin, 235, 448, 449.
Saint-Augustin, La sœur, 244.
Saint-Auspice, Le fort de, 58.
Saint-Basile, 299.
Saint-Benoît, 270.
Saint-Blain, M., 360, 364, 366, 368, 371, 372, 377, 383.
Saint-Castin, Le sieur de, 72, 100.
Saint-Charles, 270, 477.
Saint-Cirque, La compagnie de, 24.
Saint-Cosme, Le sieur de, 191.
Saint-Cyr (Sainsire), Pierre, 456.
Saint-Denis, 272.
Saint-Denys—Voir Juchereau de Saint-Denys.
Sainte-Anne-de-Beaupré, 439.
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 454.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 495.
Sainte-Anne, La, 113, 146, 149, 177.
Sainte-Claire, 236.
Sainte-Claire, Le lac, 324, 328, 331, 416, 417, 418.
Sainte-Croix, 465.
Sainte-Elisabeth, 270.
Sainte-Famille de l'île d'Orléans, 442.
Sainte-Foy, 236, 487.
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 457.
Sainte-Hélène—Voir Le Moyne de Sainte-Hélène.
Sainte-Marie-de-Beauce, 235, 469.
Sainte-Marguerite, 216.
Sainte-Thérèse, La rivière, 7, 64.
Saint-Eustache, 261, 270, 272, 301.
Saint-Féréol, 288, 440.
Saint-François, La seigneurie, 473.
Saint-François, Le lac, 20, 34.
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 280, 289, 482.
Saint-François-de-Sales, 272.
Saint-François-d'Yamaska, 248.
Saint-François-Xavier, Le, 18, 100, 105, 106, 114, 119.
Saint-Frédéric, Le fort, 324, 329, 336, 346, 347, 350, 354, 381.
Saint-Georges de Cabanac, M., 381.
Saint-Germain, L'abbé 296, 308, 311.

Saint-Grégoire, 251.
Saint-Henri, 468.
Saint-Hilaire, M., 475.
Saint-Hyacinthe, 249.
Saint-Jacques-de-L'Achigan, 294.
Saint-Jean, Le fort, 324, 346, 347, 350, 354.
Saint-Jean, L'île, 226, 257, 260, 269.
Saint-Jean, La rivière, 78, 83, 87, 114, 127, 130, 131, 154, 157, 175, 180, 181, 186, 188, 189, 254, 262.
Saint-Jean, Le sieur de, 53.
Saint-Jean de l'île d'Orléans, 444.
Saint-Jean-Baptiste, La, 255.
Saint-Jean-Deschaillons, 464.
Saint-Jean-Port-Joli, 492.
Saint-Joachim, 440.
Saint-Joseph, Le, 186, 189, 196, 199, 200.
Saint-Joseph, Le poste de, 323, 340, 342, 344, 345.
Saint-Joseph-de-Chambly, 247.
Saint-Joseph-de-la-Nouvelle-Beauce, 471, 473.
Saint-Laurent, Etienne, 475.
Saint-Laurent de l'île d'Orléans, 445.
Saint-Luc, 265.
Saint-Luc La Corne, Le chevalier, 344.
Saint-Luc La Corne, La famille, 334.
Saint-Louis, Le, 177.
Saint-Louis (Québec), Le fort, 100, 129, 149, 206.
Saint-Louis-des-Illinois, Le fort, 52, 83, 96, 107, 144, 175, 206.
Saint-Malo, 24, 104, 111.
Saint-Martin, M., 364, 365, 371, 372, 386, 389, 393, 399, 400.
Saint-Michel, La société, 249.
Saint-Michel, 478.
Saint-Michel—Voir Le Gardeur de Saint-Michel.
Saint-Nicolas, 466, 467.
Saint-Olivier, La sœur, 258.
Saint-Onge, Jean, 480.
Saint-Onge, L'abbé Pierre, 458.
Saint-Ours, 450, 453.
Saint-Ours, M. de, 362, 364, 365, 366, 371, 377, 378, 386, 389, 393, 399, 414.
Saint-Ours, Pierre de, 122, 192.
Saint-Patrice, 273, 275.
Saint-Petersbourg, 250, 254.
Saint-Philippe, 265
Saint-Pierre, 279, 281, 437.
Saint-Pierre, Basile, 493.
Saint-Pierre, Gabriel, 496.
Saint-Pierre, Ignace, 483.
Saint-Pierre, Joseph, 495.
Saint-Pierre, M. de, 344, 461.
Saint-Pierre, Michel, 495.
Saint-Pierre, Sainte-Marie, 493.
Saint-Pierre de Repentigny, Le sieur, 19 26, 58.
Saint-Pierre de l'île d'Orléans, 446.
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, 483, 484.
Saint-Pierre-les-Becquets, 462.
Saint-Pierre, Les îles, 71.
Saint-Pol de Léon, L'évêque de, 221, 222, 224, 226, 229.
Saint-Régis, 243, 246, 260.
Saint-Roch-des-Aulnaies, 493.
Saint-Sacrement, Le lac, 61, 320, 324.
Saint-Sulpice, Le séminaire de, 4.
Saint-Thomas-de-Montmagny, 487.
Saint-Valentin, 271.
Saint-Vallier, 479.
Saint-Vallier, Mgr de (évêque de Québec), 3, 25, 34, 46, 54, 57, 58, 83, 85, 86, 94, 101, 109, 120, 125, 126, 135, 146, 162, 172, 184, 191, 192, 203, 205, 210.
Saint-Vincent, M. de, 403.
Salamandre, La, 197, 208.
Salvaille, 242, 244.
Samson, Antoine, 448.
Samson, Joseph, 473.
Sandoské, 398, 399, 404, 405, 409, 410, 411, 412, 415, 420, 423, 425, 426, 428.
Sandwich, 213.
Sanguinet, M., 432.
Sanschagrin, M., 469.
Sansfaçon, Nicolas, 491.
Sansoucy, M., 473.
Sarasteaux, Le fort, 324.
Sarrazin, Le docteur Michel, 24, 54.
Sasaguésouenaudin, La rivière, 333, 334.
Sastaretsy, Le chef huron, 409.

Saternau, Joseph, 457.
Saucier, J.-M., 494.
Sault, Le, 19, 33, 45, 62, 68, 70, 123, 167.
Sault-de-la-Chaudière, 333.
Sault-Sainte-Marie, 323, 336, 344, 406.
Sault-Saint-Louis, Le poste du, 258, 296, 324, 404.
Sauteurs, 400, 403, 406, 408, 414, 417.
Sauvageau, J.-B., 454.
Savary, Pierre, 450.
Seguenot, L'abbé François, 23.
Seignelay, Le marquis de, 23, 25, 27, 28, 57, 65, 67, 68, 72, 73, 127.
Séminaire de Québec, 109.
Sept-Iles, Les, 131, 132, 157, 189.
Sérigny—Voir Le Moyne de Sérigny.
Serpents, Les îles aux, 420.
Sewell, L'hon. Jonathan, 216, 237, 265, 295.
Shaw, M., 232, 236, 243, 251.
Sherbrooke, Sir John Coape, 309.
Signay, Mgr Joseph, 244, 245, 248, 249, 251, 252, 254, 259, 263, 271, 285, 305.
Sigogne, L'abbé J.-M., 221, 244, 269, 271, 285, 290, 298, 309, 310, 312.
Silvain, M., 480.
Simard (Symarre), Augustin, 439, 440.
Simard, Guillaume, 445.
Simard, M., 489.
Simonnet, Le sieur de, 36.
Sivadier, Ignace, 446.
Smith, L'historien, 432.
Smith, George Stracey, 298.
Sœur de la Nativité, La, 280, 289, 314.
Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, 250, 267, 268, 280, 287, 289.
Soleil d'Afrique, Le, 25, 51, 54, 55, 63, 69, 84.
Sommer, Le Frère Jacques, 215.
Sonnontouans—Voir Tsonnontouans.
Sorel, 167, 168, 452.
Sorel, La rivière de, 171.
Soucy, Joseph, 495.
Spénard, Antoine, 464.
Spénard, Gabriel, 464.
Spipagan, 303.
Stellson, M., 488.
Stobo, Robert, 379.
Stuart, P., 236.
Stuart, La veuve, 236.
Subercase—Voir Auger de Subercase.
Sulpiciens, Les, 249, 281, 303, 304, 348.
Supérieur, Le Lac, 323.
Surlaville, M. de, 318, 319, 320, 321, 323, 347.
Surville, de Rocherville, M., 366, 376, 383.
Swanton, 259.
Sylvestre, Nicolas, 490.

T

Tabeau, L'abbé P.-A,, 235, 256, 277, 279, 296, 310.
Tadoussac, 82, 92, 169, 193, 199.
Taillon, Charles, 442.
Taillon, Le nommé, 480.
Talbot dit Gervais, Antoine, 485, 487.
Talon, L'intendant Jean, 5.
Tantouin de la Touche, Louis, 127.
Tapin, Joseph, 449.
Taréha Onneyout, Le chef, 211.
Tarieu de Lanaudière, M., 458.
Tarieu de la Pérade, J.-B., 344.
Taschereau, L'abbé G.-E., 215, 216.
Taschereau, L'hon. G.-E., 265, 431, 435, 470, 471, 472, 473.
Taschereau, Mademoiselle, 235.
Taxous, Le sauvage, 175.
Teganakoikoin, Le sauvage, 427.
Tehata, Le chef huron, 410.
Tellier, Michel, 480.
Témiscamingue, 323, 342.
Témiscouata, 219.
Tepiconnaud, Le poste, 343.
Terrebonne, 272.
Terreneuve, 32, 62, 64, 66, 73, 76, 77, 99, 104, 124, 132, 146, 155, 184, 228.
Terrien, Ignace, 484.
Terroux, M., 292.
Tessier, L'abbé, 315.
Têtes-Plates, Les, 409, 418.
Thaninhison, Le chef sauvage, 367, 373, 380.
Thavenet, L'abbé J.-B., 310.
Théodore, Le Père—Voir Loiseau.
Thibault, Germain, 437.

Thibault, François, 480.
Thibault, J.-B., 480.
Thibault, Jacques, 487.
Thibault, Joseph, 488.
Thibault, Louis, 482, 483, 484, 487, 488.
Thibault, L.-M., 489.
Thibault, Roger, 488.
Thivierge, J.-M., 445.
Thivierge, Laurent, 444.
Ting, Le colonel, 67, 111, 117, 136.
Tonnancour, M. de, 450.
Tonniata, Les îles de, 115.
Tonty, Le sieur de, 33, 52, 83, 96, 107, 122, 144, 175, 206.
Toronto, Le fort de, 324, 331, 332, 337, 339, 341, 343, 344, 347, 350, 354.
Touche—Voir Tantouin de la Touche.
Toupin, Jean, 442.
Toupin, L'abbé Pierre, 280.
Tourigny, Alexis, 461.
Tourigny, François, 460.
Tourigny, Joseph, 462.
Tourigny, Laurent, 460.
Tousignant, Baptiste, 463.
Tracadie, 223, 225.
Trafalgar, 219.
Tranche, La rivière à la, 253.
Trappistes, Les, 226, 293, 296, 301, 309, 312, 314.
Traverse, La, 42, 141.
Traverse, L'île à la, 357.
Traversy, François, 448.
Tremblay (Tremblé), Jacques, 445.
Tremblay, La veuve, 277.
Trépanier, François, 450.
Trépagnier, Jean, 442, 457.
Trois-Pistoles, 231.
Trois-Rivières, 22, 33, 74, 84, 85, 89, 93, 105, 106, 109, 141, 167, 168, 205, 247, 264, 341, 356, 403, 456, 457, 458, 459.
Tronson, L'abbé, 25, 126, 178.
Trottier, Antoine, 462.
Trottier, Augustin, 463.
Trottier, Bernard, 453.
Trottier, Jean, 456.
Trottier, Louis, 453.
Trottier Houssard, René, 454.
Trouvé, L'abbé, 41, 42.
Troy, Mgr, 269, 292.
Trudel, François, 457.
Trudel, Jean, 436, 440.
Trudel, Philippe, 438.
Trutaut, L'abbé Jos.-A., 215, 221, 223.
Tsonnontouans, 6, 21, 123, 196, 332, 367, 409.
Turgeon, Étienne, 476.
Turgeon, Jacques, 476.
Turgeon, Joseph, 447.
Turgeon, Mgr P.-F., 275, 284.

U

Udau, L'abbé, 442.
Uranie, L', 238.
Ursulines, Les, 216, 247, 248, 249, 251, 256, 258, 259, 299.

V

Vachon, Étienne, 471.
Vachon dit Pomerlau, Basile, 472.
Vaize, M. de, 142.
Vallée, Alexandre, 438.
Vallée, Alexis, 455.
Vallée, L'abbé Michel-H., 285.
Vallée, Jean, 438.
Vallière—Voir Le Neuf de la Vallière.
Vallière, Augustin, 486.
Vallière, Joseph, 484, 485, 486.
Vallière, Philippe, 469, 470.
Valrennes—Voir Clément du Vuault de Valrennes.
Vanfelson, L'abbé Antoine, 258, 263.
Varin, Le sieur, 331.
Vassan, M. de, 381.
Vauban, M. de, 119.
Vaudreuil, 270.
Vaudreuil, Philippe de Rigaud de, 7, 13, 16, 68, 78, 93, 108, 116, 142, 190, 209.
Varin, L'abbé Jacques, 280, 288, 301, 305, 314.
Vasnier, L'abbé, 269, 304, 306.
Veilleux, Joseph, 473.
Vergne, L'abbé, 216.
Vermillon, 329.
Verreau, L'abbé H.-A.-J.-B., 432.

Verreau, François, 469.
Verreau, L'abbé Jean-Marie, 217, 228, 231, 469, 471.
Verreau, L'abbé Joseph, 232, 234.
Vézina, Augustin, 450.
Vézina, L'abbé François, 216, 226, 229, 230, 232, 236, 241.
Vézina, L'abbé Joseph-Marie, 271.
Vézina, Pierre, 229, 248, 262, 263, 264, 305.
Vézina, M., 293, 296.
Viau, L'abbé Pierre, 270, 287, 298, 300, 313.
Vien, Louis, 476.
Vieu, Constant, 386.
Viger, Denis, 233.
Viger, Le chirurgien, 367, 368, 386.
Villebon—Voir Robineau de Villebon.
Ville d'Orme, Le chevalier de, 142.
Villefranche, 58.
Villeneuve, Robert de, 119, 140, 141, 161, 171.
Villeray—Voir Rouer de Villeray.
Villiers—Voir Coulon de Villiers.
Villieu, Le sieur de, 42, 145, 154, 156, 158, 188.
Viola, Pierre, 462.
Virginie, La, 373, 409, 410.
Vitré—Voir Denys de Vitré.
Vivier, Joseph, 459.
Vivier—Voir Du Vivier.

W

Wambraam, Jacob, 379.
Washington, Le général, 380.
Williams, L'hon. Jenkins, 431, 435, 473.
Winter, Joseph, 467.

Y

York, 241, 259.
Yule, M., 315.

Z

Zocchi, Le Père Nicholas, 229, 230, 275.